

DICTIONNAIRE

Topographique
Historique, Biographique, Généalogique et Héraldique

DU VENDOMOIS

ET DE

L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

PAR

R. DE SAINT-VENANT

Président de la Société archéologique du Vendômois

Publié sous les auspices de la Société archéologique, scientifique et littéraire
du Vendômois

TOME PREMIER

A-E

C. MIGAULT & C^o; Imprimeurs

BLOIS

ROUILLY, Libraire
VENDOME

CHARTIER, Libraire
VENDOME

RÉIMPRESSION PHOTO-OFFSET

LIBRAIRIE LIBRAIDISQUE
VENDÔME

1983

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :
50 EXEMPAIRES HORS COMMERCE
NUMÉROTÉS EN CHIFFRES ROMAINS
DE I A L
500 EXEMPLAIRES ORDINAIRES NUMÉ-
ROTÉS EN CHIFFRES ARABES 1 A 500

EXEMPLAIRE N°

PRÉFACE

La première idée d'un dictionnaire topographique de l'arrondissement de Vendôme appartient au père de l'auteur du présent ouvrage, alors qu'il était président de la Société archéologique du Vendômois en 1864. Il fit rédiger une circulaire qui fut envoyée aux principaux propriétaires du pays, aux curés et aux instituteurs, etc., pour les inviter à fournir des renseignements. Mais bien peu répondirent à cet appel, et l'affaire n'eut pas de suite ; on y était mal préparé. Il s'agissait du reste seulement d'un dictionnaire topographique, sur le modèle de celui d'Eure-et-Loir par Lucien Merlet.

Plus tard, après la guerre, vers 1875, la chose fut reprise par A. de Rochambeau, qui pour cela établit certaines fiches dont quelques-unes furent réellement amorcées. Mais il recula finalement devant l'énormité de la tâche que sa santé déjà affaiblie ne lui permettait pas de mener à bien, d'autant plus que déjà il manifestait le désir de ne pas faire seulement de ce dictionnaire un répertoire topographique, mais de fournir sur les lieux principaux quelques renseignements historiques. Ce digne ami nous passa ses fiches, et vers 1890, mis par lui en goût, nous résolûmes de donner suite à la pensée paternelle mais en la chargeant de tout le développement que pouvait comporter l'état des recherches historiques en notre pays.

Depuis cette époque nous avons eu soin de noter sur des fiches et en des dossiers spéciaux a peu près tout ce qui a paru, dans les diverses publications vendômoises, dunoises, chartraines, tourangelles et mancelles, angevines même, de nature à intéresser quelque localité vendômoise. Et c'est là, sauf erreur ou omission, ce que nous venons présenter aux amateurs d'histoire locale, de généalogies, etc., tout au moins à ceux qui ont des attaches avec ce pays.

Il s'en faut que ce travail ne se soit inspiré que d'œuvres éditées. Il puise encore ses principaux renseignements dans les manuscrits conservés aux divers dépôts d'archives, particulièrement les Fonds latins et français de la Bibliothèque Nationale, de la bibliothèque de Vendôme, de celles de Blois et de Tours, etc., davantage encore dans les documents sans nombre déposés aux Archives Nationales, notamment dans la série P (Hommages et Aveux au Comté et duché de Vendôme, Rég. 599 à 714) ; et encore aux diverses séries des archives de L.-et-Cher, du Loiret et de la Sarthe, etc... enfin dans les chartiers de certains châteaux, les archives des communes de l'arrondissement et du greffe de Vendôme, les minutes de quelques études de notaires, etc., sans compter diverses compilations restées inédites comme celles de Malardier pour le canton de Montoire, et celles de l'abbé Chéramy, curé de Choue, pour le canton de Mondoubleau, etc.

Pour mener à bien ce travail, il nous a fallu relever les cadastres des cent neuf communes de l'arrondissement, sans en excepter une seule. C'était la seule manière de

réduire les erreurs topographiques au strict minimum, puis contrôler ces indications sur les cartes de Cassini, de l'Etat-major et du service vicinal, (celle dernière du reste ne faisant généralement que reproduire celle de l'Etat-major).

Le modèle adopté pour cet ouvrage est le Dictionnaire d'Indre-et-Loire de CARRÉ DE BUSSEROLLE qui a paru en 1878. Les divers dictionnaires du même genre qui ont vu le jour avant et depuis ne nous ayant pas semblé présenter les mêmes avantages. Mais nous avons voulu y ajouter certains renseignements qui nous ont paru avoir leur intérêt. D'abord une liste aussi complète que faire se put des noms de notaires ayant exercé dans les diverses paroisses depuis l'époque la plus reculée possible ; puis la nomenclature des principaux lieux dits de chaque commune, ceux au moins dont les appellations sont quelque peu caractéristiques ; enfin, une liste des noms des principales familles rencontrées dans les registres anciens de chaque paroisse, ce qui pourra faciliter les recherches pour celles qui ont eu des représentants en Vendômois aux XVII^e et XVIII^e siècles, surtout au XVII^e.

Nous avons voulu en outre reproduire les noms des principaux officiers de justice, tant dans la ville de Vendôme que dans les plus importantes seigneuries du Vendômois, enfin ceux des échevins de Vendôme fournis par les pièces nombreuses qui nous ont passé sous les yeux. Mais ces diverses listes sont naturellement incomplètes, particulièrement pour les temps anciens.

De même, nous avons porté à leur ordre alphabétique les noms de toutes les familles qui à une époque quelconque ont pu être en possession d'une terre, d'un fief ou même d'une simple métairie logée. Nous faisons suivre ces noms de ceux des terres possédées par ces familles et nous donnons autant que possible leur blason. Nous croyons que cette innovation présentera pour beaucoup un réel intérêt.

On trouvera de plus quelques courtes notes biographiques sur certains patrons des églises et chapelles du Vendômois, parce qu'il nous a semblé qu'à notre époque, on risquait bien d'ignorer entièrement leurs faits et gestes, et les raisons pour lesquelles nos monuments religieux étaient établis sous leur vocable.

Enfin pour justifier cette épilhète de généalogique que nous appliquons au titre de cet ouvrage, nous avons soin de publier des fragments de généalogie des familles se transmettant les terres pendant plusieurs générations.

Il ne faut pas que les jeunes gens désireux de s'occuper d'histoire locale se découragent de le faire sous prétexte que par suite de la publication de cet ouvrage, tout est dit qui peut être dit sur ce pays. Il s'en faut extrêmement. Ce travail, pour la plupart des lieux indiqués, n'est au contraire qu'une amorce. Puis il y aura à en corriger les fautes et les erreurs, lesquelles pour une aussi volumineuse publication doivent être nombreuses, si bien que nous en avons relevé jusqu'au moment de mettre sous presse ; de plus, certains oublis se sont évidemment glissés dans la partie biographique. Enfin toute œuvre est perfectible, et il est plus que permis aux jeunes, rendus plus forts par des documents nouveaux, de redresser les erreurs de leurs aînés, comme ceux-ci l'ont fait pour leurs devanciers.

Enfin, tel qu'il est, nous croyons que le temps est venu de présenter au public cet ouvrage qui nous a coûté plus de 20 ans de travaux et de recherches et nous espérons que les gens éclairés lui feront bon accueil.

R. DE S^t-VENANT.

Principales abréviations contenues dans cet ouvrage

| | | | |
|-------------------------|---|--|---|
| anc. mét..... | pour Ancienne métairie. | h..... | pour Hameau ou hameau. (Le hameau est suivi du nombre des habitants, mais non le hameau qui n'en a jamais au-dessus de 20). |
| (A. S.)..... | — (Ancien style). | l. t..... | — Livres tournois. |
| Arch..... | — Archives. | md..... | — Marchand. |
| A. N. P..... | — Archives Nationales, Série P. | ms. ou mss ... | — Manuscrit ou manuscrits. |
| Arch. Cognec.. | — Archives du Cognec, au Mans (Inventaire des). | Marm..... | — Marmoutier. |
| Arch. L.-et-Cher | — Archives de Loir-et-Cher. | Mém..... | — Mémoires. |
| Arm. ms..... | — Armorial manuscrit (Le Grand). | min..... | — Minutes. |
| Arrond..... | — Arrondissement. | (N. S.)..... | — Nouveau style. |
| Bibl..... | — Bibliothèque. | nat ^t ou nationn ^t | — Nationalement. |
| Biogr..... | — Biographie. | not..... | — Notaire. |
| Cart..... | — Cartulaire. | off ^r | — Officier. |
| cens ^t | — Censivement. | psse..... | — Paroisse. |
| Chev..... | — Chevalier. | (Petit S.)..... | — Petit Savigny (Portion de la C ^o e de Savigny, rive droite de la Braye). |
| (Classé)..... | — Monument ou objet classé comme monument historique. | R. D., R. G.... | — Rive droite, Rive gauche. |
| c ^e | — Commune. | Rég., ou Rég.par. | — Registres paroissiaux. |
| Cons..... | — Conseiller. | s..... | — Siècle. |
| d..... | — Deniers. | s. t..... | — Sou tournois. |
| éc..... | — Écart. | S ^r ou Sgr..... | — Sieur ou Seigneur. |
| éc ^r | — Écuyer. | t..... | — Tournois. |
| Etat-maj..... | — Etat-Major (Carte de l'). | Trin..... | — Trinité. |
| f..... | — Ferme. | Vend..... | — Vendôme ou Vendômois. |
| ff ^o | — Faisant fonctions. | | |
| foy et h..... | — Foy et hommage. | | |
| h. h..... | — Honorable homme. | | |

LISTE DES OUVRAGES

Cités en abréviation aux Sources de chaque article

- ADR. THIBAUT Notes ms. de M. Adrien Thibault, héraldiste blésois.
- ANGOT (ABBÉ)..... Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, par l'abbé Angot.
- ANSELME (P)..... Histoire généalogique etc., de la Maison de France, etc., XVIII^e s., par le Père Anselme.
- ALBUM LAUNAY..... Album de dessins sur le Vendômois, à la Bibl. de Vendôme, 3 vol., par G. Launay.
- ANNALES FLÉCHOISES..... Revue publiée à la Flèche, par l'abbé Calendini et autres.
- ARM. DE L'ANJOU..... Armorial de l'Anjou, par J. Denais.
- ARM. MS..... Grand armorial manuscrit de d'Hozier à la Bibl. Nationale.
- BEAUVAIS DE ST-P..... Essai historique et statistique sur le canton et la ville de Mondoubleau, par M. Beauvais de St-Paul (Le Mans, Monnoyer, 1837).
- BERNIER..... Histoire de Blois, XVIII^e s., par Bernier.
- BONDONNET..... Histoire des évêques du Mans, par Bondonnet.
- BORDAS..... Histoire sommaire du comté de Dunois par l'abbé Bordas au XVIII^e s. (2^e édition).
- BOUCHET (FONDS)..... Voir *Bouchet* (Charles), au *Dictionnaire*.
- BOUCHOT..... Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières, par H. Bouchot (Bibl. Nat., Q 1689).
- BULLETIN DUNOIS..... Bulletin de la société dunoise, archéologie, sciences et arts, (Châteaudun).
- BULLETIN ORLÉANAIS..... Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

- BULLETIN VENDOMOIS..... Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
- BUSSEROLLE OU CARRÉ DE B..... Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire, etc., par J. S. Carré de Busserolle, formant les tomes XXVII à XXXIII des Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine (y compris l'armorial au t. XXXIII, 1878).
- CARILLON (Le)..... *Le Carillon* de Vendôme, journal publié dans l'arrondissement de Vendôme.
- CART. BLÉSOIS DE MARM..... Cartulaire blésois de Marmoutier, par l'abbé Métais.
- CART. DUNOIS DE MARM..... Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, par Emile Mabile.
- CART. VENDOMOIS DE MARM..... Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois, par A. de Trémault, 1893.
- CART. DES CLAIRETS..... Cartulaire de l'abbaye des Clairets, par le V^{te} de Souancé.
- CART. DE FONTAINES-LES-BLANCHES (Cart. inédit de cette abbaye, aux Archives d'Indre-et-Loire).
- CART. DU LIEU N.-D..... Cartulaire du lieu Notre-Dame de Romorantin, par l'abbé Plat, curé de Lantenay.
- CART. MADELEINE..... Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun, par Merlet et Jarry.
- CART. MAISON-DIEU..... Cartulaire de la Maison-Dieu de Châteaudun, par A. de Belfort.
- CART. N.-D. DE CHARTRES..... Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, par Lépinois et Merlet.
- CART. PERSEIGNE..... Cartulaire de Perseigne au Maine, par Gabriel Fleury.
- CART. S^t-AVIT..... Cartulaire manuscrit de l'abbaye féminine de S^t-Avit de Châteaudun, par Dom Verminac, à la Bibliothèque d'Orléans.
- CART. S^t-CALAIS..... Cartulaire de l'abbaye de S^t-Calais, par l'abbé Froger.
- CART. S^t-P. DE CHARTRES..... Cartulaire de S^t-Père de Chartres par Guérard, et ses prolégomènes dans l'Introduction de l'Ouvrage.
- CART. S^t-VINCENT..... Cartulaire (inachevé) de l'abbaye de S^t-Vincent du Mans, par R. Charles et Menjot d'Elbenne.
- CART. TIRON..... Cartulaire de l'abbaye de Tiron, par Lucien Merlet.
- CART. TRINITÉ OU TRIN..... Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme, par l'abbé Métais, (4 vol. plus un vol. de tables, 1893 à 1904).
- CASSINI..... Carte de Cassini, XVIII^e s.
- CAUVIN..... Géographie ancienne du Dioc. du Mans, par Cauvin.

- CHAN. DU BELLAY..... Calendrier historique, etc. de l'église collégiale S^t-Georges de Vendôme, par Du Bellay, chanoine et chantre de la dite église, XVII^e s. (Bibl. Vendôme).
- CHANTEAUD..... Précis de l'Histoire de Vendôme racontée par un grand-père..., par G. Chanteaud.
- CHARTES VEND..... Recueil de Chartes vendômoises, par l'abbé Métais, 1905 à 1910.
- CHESNAYE (La)..... Dictionnaire de la Noblesse, par La Chesnaye des Bois et Badier, 2^e Ed^{on}, XIX^e s.
- CLAIRAMBAULT..... Inventaire des sceaux de la collection Clairambault, par Demay (Bibl. Nat., section des mss. — 589, t. 99).
- COLLECTION BERNAULT..... (Voir au Dictionnaire, au mot *Bernault*).
- COLLECTION EUG. VALLÉE..... (Voir au Dictionnaire, au mot *Pasty de la Hilays*).
- COLLECTION R. DE S^t-VENANT.... Recueil de pièces originales et autres provenant de différents achats ou dons, conservés chez l'auteur de ce Dictionnaire et particulièrement les *Notes manuscrites de l'abbé Chéramy*.
- DENAI (J.)..... Armorial de l'Anjou, par J. Denais.
- DITELY..... Notes du chanoine Ditely, assemblées en un vol. (manuscrit n^o 123) à la Bibl. de Blois et concernant les bénéfices du diocèse au XVIII^e s. — (Copie de l'abbé Plat, curé de Lantenay).
- ÉTAT-MAJ..... Carte de France au 80 millième ou au 50 millième, (généralement nouvelle édition de la fin du XIX^e siècle) dressée par les soins de l'Etat-major de l'armée.
- EXPILLY..... Dictionnaire géographique, etc., des Gaules et de la France, par l'abbé Expilly, XVIII^e s. (Ouvrage terminant à la lettre S).
- FLEURY-VINDRY..... Dictionnaire de l'Etat-major français au XVI^e s. — 1^{re} partie, *Gendarmerie*, par Fleury-Vindry.
- GAIGNIÈRES..... Collection de dessins exécutés pour Roger de Gaignières à la Bibl. Nat. (Estampes et mss.).
- GAUDRON..... Essai historique sur le diocèse de Blois, par l'abbé Gaudron, 1780.
- GOURDON..... Recueil d'armoiries des maisons nobles de France, par H. Gourdon de Genouillac, 1860.
- HOZIER (D')..... Armorial général ou registres de la noblesse de France par Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny, 1738 à 1768.
- LAUNAY (RÉPERTOIRE)..... Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme, par G. Launay (Vendôme, 1889).

- LA VALLIÈRE..... Notes ms. de H. de la Vallière, hérauldiste blésois.
- LHERMITE-SOULIERS..... La Noblesse de Touraine, par L. S.
- LE CORVAISIER..... Vie des évêques du Mans (1648).
- LE PAIGE..... Dictionnaire du diocèse du Mans au XVIII^e s., par Le Paige.
- LE LOIR..... *Le Loir*, journal de l'arrond. de Vendôme.
- MAGNY (DE)..... Le Nobiliaire universel, par Drigon de Magny.
- MALARDIER..... Recherches historiques (ms.) sur le canton de Montoire au XIX^e s., par M. Malardier juge de paix à Montoire.
- MS 285..... Extrait des Titres de l'Oratoire à la *Bibliothèque de Vendôme*.
- MS 286..... Dictionnaire des biens de l'Oratoire à *Id.*
- MS 287..... Pouillé des biens de l'Oratoire à *Id.*
- MS 322 et 323..... Mémoires manuscrits de Duchemin de la Chesnaye à *id.*
- MS 326..... Aven du Plessis-Fortia au Bouchet-Toutteville en 1552, à *Id.*
- MS 328..... Calendrier historique de la Collégiale de St-Georges, par le chanoine du Bellay, à *Id.*
- MS 391..... Notes ms. de G. Launay sur rues de Vendôme à *Id.*
- MAUDE (DE)..... Essai sur l'Armorial du Vendômois, par A. de Maude, auteur de l'Armorial du Mans.
- MEM. ORLÉANAIS..... Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.
- MORÉRY..... Le Grand Dictionnaire historique, etc., par Moréry, Edition de 1688.
- MORTHOMIER (DE)..... L'Armorial français. — Revue mensuelle sous la direction de H. d'Audeville (S. de Morthomier), 1893 à 1895.
- ORATOIRE..... Voir *MMss.*
- PASSAC..... Vendôme et le Vendômois, etc., par M. Pl., J. G. de Passac, 1823.
- PATRIOTE (LE)..... Le *Patriote vendômois*, journal de l'arrond. de Vendôme, fin XIX^e s., successeur du *Loir*.
- PESCHE..... Dictionnaire statistique de la Sarthe, par J. R. Pesche, 1738.
- PÉTIGNY..... Histoire archéologique du Vendômois, par J. de Pétigny, 2^e Edition, 1882.
- PIOLIN (DOM)..... Histoire de l'Église du Mans, par Dom Piolin, XIX^e s.
- PLAT (ABBÉ)..... Notes ms. sur les bénéfices du diocèse de Blois colligées par l'abbé Plat, curé de Lantenay au XIX^e s. et prises pour la plupart dans le ms. 123 de la Bibl. de Blois (du chanoine Ditely).

- RIETSTAP..... Armorial universel, Texte et supplément, XIX^e s., par Rietstap.
- ROUGE LIVRE DE MONDOUBLEAU..... Ancien Rég. terrier de l'an 1380, auj. disparu (voir Beauvais de St-P., p. 82).
- St-ALLAIS..... Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France, par St-Allais et continuation, XIX^e s.
- SCEAUX CLÉRAMBULT..... Voir *Clairambault*.
- SERVICE VICINAL..... Carte de France au 100 millième dressée par les soins du ministère de l'Intérieur pour le service vicinal.
- SIMON (ABBÉ)..... Histoire de Vendôme et de ses environs, par l'abbé Simon au XVIII^e s. (Vendôme, Henrion, 1834).
- TRÉMAULT (A. DE)..... Notes manuscrites sur le Vendômois réunies en plusieurs cartons à la Bibliothèque de Vendôme. C'est ce que nous appelons le *Fonds Trémault*, à la dite Bibliothèque.
- TRÉMAULT (G. DE)..... Il est auteur de deux recueils restés manuscrits et déposés à la bibl. de la Soc. Archéol. Le 1^{er} intitulé *Extrait des registres de la ville de Vendôme et des communes du Vendômois*, (2 vol.). Le second intitulé *Le Trésor des Familles*, comprenant des généalogies diverses des familles nobles du Vendômois.

(Voir ERRATA ET ADDENDA à la fin du dernier vol. de cet ouvrage.)

NOTA. — L'auteur se voit ici obligé de faire savoir que par suite de l'affaiblissement de sa vue il craint de ne pouvoir mettre la dernière main à cet ouvrage, notamment pour ce qui regarde l'article VENDÔME, et tout particulièrement les chapitres qui concernent : 1^o L'instruction primaire ; 2^o les vieilles rues ; 3^o les ponts, canaux, moulins et vieilles maisons. Ces chapitres contiendront donc de nombreuses imperfections et lacunes.

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

Historique et Biographique, etc.

DU VENDOMOIS

ET DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

Abaquesné de Parfouru (Famille). — *Boisvinet* (de St-Avit), *L'Epicière*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or, accomp. de 3 étoiles de même.* — (C^{te} Ch. de Beaumont, *Généalogie de la Bonnière*).

Abbaye (L'), f., c^o d'Azé. — C'était une dépendance de l'ancien prieuré de Courtozé. — (*Le Carillon* du 15 juin 1899).

Abbaye (L'), anc. mét., psse de Coulommiers. — Elle appartenait à la Trinité et fut vendue national^e en 1791 pour 21.000 l. — (Arch. de L.-et-Ch., Q. [Vendôme] n^o 426).

Abbaye (L'), f., c^o de Fontaines.

Abbaye (L'), anc. mét., psse de Ville-mardy. — Cette métairie qui appartenait à la Trinité, fut vendue national^e en 1791 pour 18.100 l. — (*Bulletin Vendômois*, 1886, p. 123. — Arch. de L.-et-Ch., Q. [Vendôme] 415).

Abbaye (L'), h., c^o de Villeporcher, 24 hab.

Abéry (Famille). — *Anseys*, XV^e s.

Abos (Famille d'). — *Les Chauvelières*, XVII^e s. — Armes : *De sable au chevron d'or accompagné de 3 roses d'argent.* — (Armorial chartrain).

Abot (Famille). — *Le Petit Bouchet*, XVI^e s. — Armes : *D'azur à une coquille d'argent.* — (Busserolle).

Abraham (Famille). — *Beauvoir* (d'Épuisay). — *Moncé* XV^e s. — Armes : *D'argent, à une ancre de sable, chargée d'une foi au naturel, parée d'azur, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* — Alias : *De sinople au bouc d'or.* — (Busserolle).

Acesson, moulin sur la Grenne, c^o de Choue. — *La Cesson* (vieux titres). — *Acesson*, (Etat-Major). On l'a appelé aussi *Moulin de l'Egrenne*. — Il appartenait aux religieuses de Saint-Avit de Châteaudun. — En 1597, Gilles de Voré en prenait possession, sans doute par bail des dames de Saint-Avit. — Il a été vendu national^e en 1791 pour 6.200 l. — Il fait aujourd'hui partie du domaine des Grandes-Pierres. — (Chartier de Saint-Agil. — *Revue des Sociétés savantes*, 1861, p. 411. — Arch. de L.-et-Ch., Q. [Mondoubleau], n^o 300).

Aco (Família de). — *Fains et Croixval*, XII^e s.

Acquet (L'), anc. mét., psse du Temple. — Au XVII^e s. elle est du domaine de la Fredonnière. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Acumont (Famille d'). — *La Barre* (de Lunay). — *La Barre* (de Sasnières). — *Rocheux* (de Mondoubleau). — *Asnières, le Chénay* (de Prunay), XV^e s. — Armes : *De gueules à neuf monts d'or.* — (Abbé Froger, *Généalogie de Vanssay*).

Adam (Jacques), né en 1653 à Vendôme ou environs, mort à Paris en 1735. — Il était d'une famille d'honorables commerçants, fut élève des Oratoriens, puis du célèbre Rollin. L'abbé Fleury se l'attacha et en fit un précepteur du prince de Conti dont il devint même gouverneur. — Il succéda à l'Académie à l'abbé Fleury lui-même. — Il a laissé une traduction de l'ouvrage du rhéteur *Athènes* : *Le Ban-*

quel des Savants ; puis il traduit d'italien en français les *Mémoires de Montecuculli*, la *Relation du Cardinal de Tournon*, etc. — Il a eu part à la traduction de l'*Histoire Universelle* de de Thou. — Adam fut directeur de l'Académie en 1727. — (Rochambeau, *Biographie Vendômoise*. — Michaud, *Biographie...* etc.).

Adèle (Adela), née dans le dernier quart du x^e s., était la fille de Foucher I^{er} le Riche, et épousa : 1^o Roger de la Tour, dont elle eut Foucher de la Tour et Agnès, femme de Gilduin de Maillé ; 2^o Hugues Doubleau, premier Sgr de Mondoubleau, déjà père de trois fils, dont elle fut la 2^e femme et qui la rendit mère de Geoffroy, Gislebert, Adam et Eudes le moine. — Elle mourut entre 1050 et 1066. On l'a confondue avec sa propre mère Hildiarde ou Adelarde, femme de Foucher I^{er} le Riche. — *Cart. vendômois de Marm*, 31, 59, 62, 58 A. — *Cart. Trinité*, 23, 250, 359, 595 (note à corriger). — *Cart. Saint-Vincent*, 180. — Pétigny, p. 220. — *Bulletin vendômois*, 1873, p. 87 ; 1886, p. 228.

Adèle (d'Anjou), comtesse de Vendôme, femme de Odon de Nevers. — Voir *Odon*.

Ad-Fames, ou *Adsames*, terre près Pezon, qui au XI^e s. fut donnée à la Trinité par Eudes Payen et Hubert, son frère. Elle comportait quatre bœufs. — (*Cart. Trinité*, 324).

Agathange (François Noury, dit le Père), né à Vendôme le 31 juillet 1598, fils de François Noury, conseiller en l'élection de Vendôme, et de Marguerite Bégon. — A 20 ans il se fit capucin et reçut le nom de *Père Agathange*. En 1627 il fut envoyé missionnaire en Syrie puis subit le martyre en 1638 avec le Père Cassien, de Nantes. — Le Père Agathange avec le Père Cassien ont été béatifiés par Pie X en 1904. — M. Jean Martellière a publié, dans le *Bulletin Vendômois* une généalogie de la famille du bienheureux Agathange de Vendôme. — (Abbé Simon, III, p. 332. — Rochambeau, *Biographie Vendômoise*, I, p. 16. — Abbé de Préville, *Le Bienheureux Agathange de Vendôme*, [Blois, Migault, 1905]. — *Bulletin Vendômois*, 1906, p. 41).

Agathe, femme de Bouchard IV. — Il est douteux qu'elle ait été de la maison de Lavardin, ainsi que l'affirme l'*Art de vérifier les dates*. — Voir *Bouchard IV*.

Agnès (de Bourgogne), dite improprement *Agnès de Poitiers*, femme de Geoffroy Martel. — Voir *Geoffroy-Martel*, (sa notice in fine).

Agnès (de Poitiers), impératrice d'Allemagne, née vers 1030 et morte en 1077.

— Elle avait été élevée en partie au château de Vendôme, étant fille d'Agnès de Bourgogne, femme de Geoffroy Martel, et de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine et C^o de Poitiers. — Elle épousa l'empereur Henri III, vers 1045, et en eut Henri, qu'elle éleva elle-même, étant veuve en 1056, mais qui lui fut enlevé par les seigneurs d'Allemagne qui en firent un mauvais souverain. Ce fut l'empereur Henri IV. — Agnès se retira dans un couvent en Italie où elle mourut en odeur de sainteté en 1077, âgée d'environ 47 ans. — (Moréri. — Pétigny [voir table]).

Agouffart, ancien fief, psse de Cruchey. — Il relevait du Bouchet-Touteville à foy et h., etc. — (Arch. Nat., P 611, n^o 32).

Ahaut (Le moulin d'), près de l'abbaye de l'Etoile, psse d'Autou. — Il appartenait, à cette abbaye. — Guillaume Cadot le tenait des moines en 1549. — (Arch. Nat., [Aveu de l'Etoile], p. 605).

Aiglehoust de Goinville (Famille de l'). — Voir *Laiglehoust*.

Aigrefin, h. et moulin sur la Braye, c^o de Bonneveau et de la Chapelle-Huon (Sarthe). — *Egrefain* (Cassini). — Le moulin et la plus grande partie du hameau sont sur la Chapelle-Huon. — Sur Bonneveau sont seulement 4 maisons et 14 hab. — Ce moulin au XVII^e s. faisait partie du domaine de Bonneveau. — (Arch. Nat., P 599, n^o 66).

Aigronne (L'), — Voir la *Grenne*, et *Eggonne*.

Aiguille (L'), éc^r, c^o de Baillou.

Aiguille (L'), éc^r, c^o de Choue.

Aillerie (L'), appelée encore le *Buisson Guyot*, f., c^o de Ternay. — *L'Aiglerie*, 1600 (Titres de la Roche-Turpin). — Peut-être faut-il voir là le lieu appelé *Acum* en 1135 et qui donna son nom à un personnage appelé *Odo de Aco* qui fut bienfaiteur du prieuré de Croixval. — Ce lieu relevait à foy et h. du château de Lavardin et en partie censivement de la Rocheturpin. — (*Cart. Tiron* 209. — Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 12. — Arch. de L.-et-Ch., E 99. — *Le Carillon*, 4 juin 1896).

Air (L'), éc^r, c^o de Saint-Mars du Cor. — *L'Air*, (Cassini et cadastre). — *Lair* (Etat-Major).

Airerie (L'), h., c^o des Hayes en partie, et en partie de Saint-Martin des Bois. — *Erverie* (Cassini). — *Lairerie* (Etat-Major). — *Lairie* (Le Loir du 25 nov. 1853).

Air-Gai (L'), éc^r, c^o de Sougé.

Aises (Les). — Voir *Aizes*.

Aistre (Famille de l'). — Voir *Laistre*.
Aitre (L'). — Nom générique qui généri-

quement s'accompagne d'un nom propre et paraît venir de *Atrium* (âtre). — Voir aussi *Etre* et *Estre*.

Aitre (Le Petit), éc^r, c^o des Hayes. — *Le Petit Hestre*, (Cassini).

Aitre (L'), h., c^o de Villavard.

Aitre à la Feue-Fortaine (L'), ancien fief, situé psse de Lunay, près des Roches l'Evêque et qui relevait de cette châtellenie, à foy et h. Il se trouvait situé entre la Ragonnière et Chauffour. — En 1364, il appartenait à Jehan Rondeau. — En 1399 et 1405, au même ou autre Jehan Rondeau qui rendait aveu aux Roches pour son aistre à la Feue-Fortaine. — Vers 1620, aux héritiers Jehan Rondeau. — (Arch. Nat., P 686, n^o 23 à 25 ; P 712, n^o 244 ; PP 50, vol. 88, n^o 22).

Aitre-Allain (L'), ancien fief, psse de la Ville-aux-Clercs. — *L'Estre-Allain*, *Lestralain*, *Le Hestre-Allain*, XVI^e et XVII^e s. — Ce nom a été donné au fief appelé *Le Domaine de la Ville aux Clercs*, par le fait qu'au XVI^e s. il appartient à la famille Allain. — Georges Allain, éc^r, sieur de la Bichetière, le possédait en 1539, par suite de l'acquisition qu'il en avait faite de la veuve et des enfants de feu Etienne Champion, éc^r. — Il passa ensuite à la famille de Vaillant ; il est en 1596 à Claude de Vaillant, sgr de Lestralain, époux de Louise de Brossard, habitant la Gaudinière, mort en 1600. La métairie de la Gaudinière paraît lui être jointe. — Voir le *Domaine de la Gaudinière*. — (Biblioth. Cahier G. de Trémault, Etat-civil des c^o, p. 120. — Reg. Ville-aux-Clercs, 1579, 1575, 1600).

Aitre Arnoulet (L'), c^o de Couture. — Ce lieu relevait de Chevelu à foy et h. simple et à 8 s. 9 d. de service. — Il appartenait en 1476 à Jean Créancier, à cause de sa femme, fille de feu Guillaume Arnoulet. — (Arch. du Cognier, E 53, n^o 2).

Aitre au Bœuf (La borde de l'), psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Aitre aux Aubry (L'), c^o de Lunay. — Voir *Préjenterie*.

Aitre aux Blins (L'), h., c^o de Fontaines. — *L'Etre au Blinson*, (Cassini). — *L'Etre aux Blins*, (Etat-Major).

Aitre aux Bossins (L'), ancien fief, psse d'Huisseau. — A ce fief, relevant de Montoire, était attaché la Basse-Justice d'Huisseau. Son possesseur devait foy et h. simple et 8 jours de garde au château de Montoire. Il avait le droit de garder un jour et une nuit les larrons pris en sa terre pour les remettre après cela aux officiers du C^o de Vendôme s. — Au XVI^e s., Pierre de Lespine, éc^r, avait ac-

quis ce fief de Huet Lombard. — En 1399 et 1409 il appartenait à Pierre de Lespine, petit-fils du susdit Pierre. — En 1436, il est à Jean de Lespine. — Ce fief finit par être absorbé par celui du Plessis qui lui était proche et au XVIII^e s., les 8 jours de garde étaient dits dus par le sgr du Plessis-Portia. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 31, n^o 108 et 109 ; vol. 50, n^o 9 et 10 ; P 648, n^o 9 et 10. — Arch. du Loiret, A, 1624 p. 61).

Aitre aux Buissons (L'), f., c^o de Saint-Martin des Blois.

Aitre aux Clercs (L'), éc^r du bourg, c^o de Villavard. — Il semble que ce nom serait venu de la possession du lieu par les moines de Saint-Calais qui jouissaient de droits considérables sur la paroisse. — (*Cart. de Saint-Calais*, 27).

Aitre aux Corbins (L'), ancien fief, psse de Bonneveau. Il relevait de Bonneveau à foy et h. — (Arch. nat., P 599, f^o 70).

Aitre aux Fisseaux (L'), éc^r, c^o de Saint-Firmin. — *Les Trois Fisseaux*, (Plan de Meslay et annexes, 1750). — *L'Estre aux Fisseaux*, (Cassini). — *Les Trois Fisseaux*, (Etat-Major). — En 1701, M^o Pierre Cognecivière garde des chasses du duc de Vendôme, demeurait à l'Estre aux Fisseaux. — (Chartrier de Renay, Minutes des Notaires, pièce 14 de 1701).

Aitre aux Fourmis (L'), h., c^o de Fontaines, 39 hab. — *L'Etre aux Fourmis*, (Cassini et Etat-Major).

Aitre aux Freslons (L'), ancien fief, psse de Bonneveau. — Il était près de l'étang de Magny, et relevait du château de Bonneveau à foy et h. — (Arch. Nat., P 599, f^o 70).

Aitre aux Martins (L'), h., c^o de Souday. — *L'Estre aux Martins* (Cassini). — *Les 3 Martins* (Etat-Major et Cadastre). — Une ferme en ce lieu, fait aujourd'hui partie du domaine de la Cour de Souday.

Aitre aux Pénils (L'), h., c^o de Fontaine. — *L'Etre aux Pénis*, (Cassini). — *L'Etre aux Pénils*, (Etat-Major).

Aitre aux Poullains (L'), h., c^o des Hayes. — *L'Aitre-Poullain*, (Cassini). — *Le Hestre aux Poullains* (Etat-Major).

Aitre aux Prestres (L'), éc^r, c^o de Ternay. — *L'Etre au Prêtre* (Cadastre). — Ce lieu relevait censiv^t du prieuré de Croixval, et appartenait en 1635 à Jehan Brossier, bailli de Mondoubleau. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Aitre aux Rondeaux (L'), anc. mét., psse de Lunay ou des Roches. — C'était le nom donné à la Haute-Barre. Elle appartenait aux sgrs de la Barre. — (Titres de M. Juste de Trémault de la Blotinière à Morillon. — Arch. Nat., P 689, n^o 1).

XVII^e s. un certain Nicolas Dufau, simple labourer, époux de Louise Castonnet. Il dota, en l'église de Couture, la chapelle Ste-Catherine, de rentes et biens-fonds en certain nombre, ce qui donna lieu plus tard à la fondation du Collège de Couture. — (P. Clément, Notes ms. sur Couture. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 95).

Aitres (Les), éci, c^e de St-Jacques-les-Guéréts.

Aitre-Saully (L'), éci, c^e des Hayes. — *L'Aitre-Saully*, (Cassini). — *Le Hêtre-Saulné*, (Etat-Major).

Aitre-Sèbron (L'), f., c^e de Fontaines.

Aitre-Tariau (L'), h., c^e de Fontaines, 34 habitants. — *Les Thiérats* (Cassini). — *L'Etre Tariau* (Etat-Major).

Aitre-Vermand (L'). — Voir *Roche-Vermand*.

Aitrisse (L'), f., c^e de Choue. — *Les Trises* (Cassini). — *L'Etrisse*, (Etat-Major) — *L'Etrisse ou l'Aitrisse*, (Anciens titres de la fabrique de Choue et Minutes des Notaires de Mondoubleau). — Notes manuscrites de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Aizes (Les), h., c^e de Villavard. — *Domus de Aisis*, 1276; *La Maison des Esses*, 1337, (Cart. bles. de Marm.). — *Saint-Jean du Temple ou Saint-Jean des Aizes*, XV^e au XVIII^e s. (Titres divers). — *Saint-Jean du Temple*, (Cassini). — *Le Temple*, (Etat-Major).

Situé à trois kilomètres du bourg de Villavard, ce lieu est sur le sommet d'un plateau d'où l'on a une vue très étendue sur les vallées du Loir, du Langeron et de Sautières. — Il devait relever de Lavardin. — Les anciens bâtiments du Prieuré ont été partagés en plusieurs habitations rurales; la chapelle, d'une dimension de 7 m. sur 21, avec des murs de 1 m. 40 d'épaisseur, sert maintenant de grange et cellier. Elle est du XI^e ou XII^e s., ainsi que l'indiquent 3 fenêtres à plein cintre pratiquées dans l'abside demi circulaire. Des peintures murales en ornaient l'intérieur. Elles paraissaient être du XIII^e ou XIV^e s. — Le tout est dans un enclos de 3 hectares environ dont les clôtures murales existent encore en partie, mais à l'état de ruines. — Une statue de saint Jean qui se trouvait dans la chapelle a été retirée et mise dans la maison du propriétaire. Celui-ci la conserve jalousement comme relique ou plutôt comme fétiche et porte-bonheur. Elle est en bois et tout à fait vermoulue. Elle paraît dater du XV^e s. (?)

On a découvert là en 1853 des tombes très anciennes qui paraissent être de l'époque mérovingienne ou carolingienne,

ce qui indiquerait que les Aizes auraient été lieu important depuis une date très reculée. M. l'abbé Métais pense même que ce site aurait été choisi par les Romains pour en faire un lieu fortifié, sur le croisement d'anciennes routes qui ont pris aujourd'hui le nom de Chemin de Montoire à Blois et de Saint-Arnoult à Vendôme.

On ignore à quelle époque les frères du Temple furent établis aux Aizes, mais il est probable que cet établissement fut de peu d'années postérieur à la création même de l'Ordre. Toutefois, il faut attendre l'année 1276 pour trouver un titre relatif aux Aizes. C'est une charte de Marmoutier qui fait savoir que frère Jean François « *domorum militie Templi in Aquitania præceptor* » passe un contrat avec le prieur de Saint-Martin de Lavardin, lequel contrat constate comme quoi ce dernier cède aux frères de la Maison des Aizes le moulin de Maubert, moyennant une rente perpétuelle de seize setiers de seigle assignée sur leurs biens de la Varenne de Lavardin, c'est-à-dire sur la métairie de noble homme le comte de Vendôme et sur le lieu appelé Fousse.

A la suppression des Templiers en 1312, leurs biens dans le Vendômois furent généralement dévolus à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui devint l'Ordre de Malte. Saint-Jean des Aizes forma alors une obédience se rattachant à la Commanderie d'Artins.

En 1337, il y eut encore contestation au sujet d'un étang entre les moines de Marmoutier et les frères hospitaliers. Frère Macé Bodon était maître, garde et commandeur (?) de la *Maison des Esses*. C'est le seul maître de cette maison que nous ayons rencontré.

Il semble que ce prieuré du Temple ou des Aizes ait eu une existence tout à fait effacée depuis cette époque. — La chapelle au XVI^e s. en était desservie par les chanoines de Saint-Georges des Bois.

En 1721, Jean de Neuchêze, commandeur d'Artins, d'Amboise et du Condray, céda à dame Françoise Plastrier, veuve de François Morin, en son vivant sieur de Boydan (aux Roches), le droit de retrait féodal qu'il avait comme sgr de la sgr de Saint-Jean des Aizes et Villavard sur certains héritages appartenant à Mathurin Guilguin le jeune, demeurant à Nonais.

La maison des Aizes devait avoir des biens répandus dans les paroisses de Lavardin et de Saint-Arnoult; c'est ce qui fait que Cauvin, et dom Piolin, citent ces deux paroisses comme possédant des commanderies de Templiers. En réalité,

les trois paroisses se touchant, les terres des Aizes s'étendaient sur leurs territoires.

La métairie de Saint-Jean du Temple fut vendue national^e en 1794 pour 21.700 l. et sa chapelle seule pour 1.800 l.

Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 259. — *Launay, Répertoire*, p. 65. — *Cart. blesois de Marm.*, 245 et 601. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 136; 1884, p. 56. — *Cart. vendômois de Marm.*, 52 A. — *Genéal. ms. de la famille de Trémault*, p. 37. — *Cauvin*, p. 243. — *Dom Piolin*, IV, p. 24. — *Arch. L. et Cher, Q (Vendôme)*, 1937 et 1938. — *Guide du touriste dans le vendômois*, p. 151. — *Arch. Indre-et-Loire*, II, 210.

Ajam (Famille). — *Bellevue (de Couture)*, XIX^e s.

Ajon (Famille d'). — *Haye de Champs, La Simonière*, (de Saint-Avit), XVII^e et XVIII^e s. — Armes : D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'argent 2 et 1. — (Arm. ms.).

Albert de Luynes (Famille d'). — *St-Amand*, XVII^e s. — *Comté de Dunois, Baronnies de Fréteval, La Gaudinière, Le Domaine (de la Ville aux Clercs)*, XVIII^e et XIX^e s. — Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur à 4 chaînes en sautoir réunies par un anneau au cœur de l'écu, le tout d'argent; aux 2 et 3 d'or au lion de gueules couronné et lampassé de même; et sur le tout, de Neuschatel, qui est d'or au pal de gueules chargé de 3 chevrons d'argent. — (La Chesnaye).

Albret (Jeanne d'). — Voir *Jeanne*.

Aldobrandini (Famille). — *L'Etoile*, (Auton), XIX^e s.

Aldric (Saint), né en Saxe le 21 juin 800, mort au Mans le 7 janv. 856. — Il fit des études à l'école de Metz. — Devenu prêtre en 823, il fut appelé à la cour de Louis le Débonnaire et devint son confesseur. — Il fut nommé évêque du Mans en 832. Il construisit en 834 la cathédrale du Mans, là où elle est aujourd'hui. Mais ce qui le rendit surtout célèbre, ce furent les 152 fermes ou établissements ruraux qu'il fonda dans son diocèse et entre autres à Couture, aux Roches, à Tréhet, aux Hayes, à Baillou, dans la forêt de Gastines, etc. — Sur la fin de sa vie ces établissements eurent à souffrir des déprédations des Bretons et des Normands. — Saint Aldric avait composé un recueil de canons connu sous le nom de *Capitulaire de saint Aldric*, aujourd'hui perdu. — On le fête le 4 janvier. — (*Gallia Christiana*. — *Chartes vendômoises*, 17).

Alençon (Comtes d'). — *Le Bouchet-Toutteville*, XIII^e s. — Armes : D'argent à trois chevrons de gueules. — (Busserolle).

Alençon (Le duc Jean II d'). — Il ne se rattache au Vendômois que par le jugement qui eut lieu à Vendôme et qui

le condamna à mort. — Il était né en 1409, fils du duc Jean, 1^{er} du nom, dit Le Sage, et de Marie de Bretagne. — Il commença par rendre de grands services à l'Etat en combattant les Anglais qu'il battit en plusieurs rencontres, et finit par être pris par eux et mis à une telle rançon que ses biens en furent quasi perdus. Sous prétexte que le roi Charles VII le payait d'ingratitude, il livra la Normandie aux Anglais (1457). Il fut alors cité devant une cour de justice assemblée exprès à Vendôme et tenue par le roi Charles VII en personne. Il y fut condamné à mort, le 10 oct. 1458. Le roi commua sa peine en prison perpétuelle et il fut enfermé à Loches. Il ne recouvra sa liberté qu'à l'avènement de Louis XI en 1461. Mais il fut un des Grands qui formèrent contre Louis XI ce qu'on appelle la *Ligue du Bien public*. Plus tard, il s'allia au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, ennemi de Louis XI, mais fut pris à nouveau en 1474 et de nouveau enfermé à Loches d'où il ne sortit qu'en 1476 pour mourir la même année.

Le Lit de Justice tenu à Vendôme par le roi Charles VII en 1458, a fait l'objet d'un article avec gravure dans le Bulletin de la Société archéol. du Vendômois en 1874. — (*Bulletin vendômois*, 1867, pp. 8 et 9; 1869, p. 223; 1874, p. 132; 1881, p. 195. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 887, etc.).

Alençon (Françoise d'), duchesse de Vendôme. — Voir *Françoise*.

Alerio (Famille de). — *Alleray*, XIII^e s.

Alès de Corbet (Famille d'). — *La Gélousière, Pray, Montfrat*, XVII^e s. — Armes : De gueules, à une fasce d'argent accompagnée de trois merlettes de même. — (*Bulletin dunois*, IV, p. 358).

Alix (de Bretagne), c^{tesse} de Vendôme, XIV^e s. — Ses armes étaient *D'hermines plein*. — Voir *Bouchard VI*.

Allizon (Famille d'). — *Les Roches de Sougé, Les Roches-Vermand, Crassay*, XVI^e s. — Armes : D'azur au chef d'hermines, à un aigle d'argent colleté d'une couronne d'or, brochant sur le tout. — (Adr. Thibault).

Allain (Famille). — *La Bichetière, La Gaudinière (de la Ville-aux-Clercs)*. — *L'Aître-Allain ou Le Domaine*, (de la Ville aux Clercs), XVI^e et XVII^e s. — Armes : D'or à 6 losanges de gueules. — (Adr. Thibault).

Allard (Familles). — *Arras*, XIV^e s. — *Champs et Haye de Champs*, XV^e et XVI^e s. — *Naveil, Villemarchais, la Berthelotière, La Boissière*, (de Villiers), *Les Diorières*, XVI^e s. — *Belair et Bourguell (de St-Ouen), La Touche (de St-Firmin)*,

XVII^e et XVIII^e s. — (Blanchard, dans son armorial des conseillers au Parlement, donne comme armoiries à une famille Allard : *De.... à un chevron de... accompagné de 3 têtes d'oiseaux arrachées, et un chef chargé de 3 coquilles*). — Alias : *D'argent, au chevron de gueules, accomp. de 3 têtes de perroquet arrachées d'azur au chef d'azur chargé de 3 coquilles d'or*. — (Adr. Toibault).

Alleau (L'), h., c^e de Sargé, rive droite de la Grenne.

Allego de Coulonge (Famille). — *La Roulière*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à trois demi-vols d'argent rangés en fasce et un vol d'or en pointe*. (Bull. Société héraldique de France, 1893). — Alias : *Bandé de 6 pièces d'argent et de gueules*. — (Armorial chartrain).

Alleray, f., c^e de Choue. — *Alerium*, XIII^e s., (Cart. Madeleine de Châteaudun). — *Alléré*, XV^e au XVIII^e s. — Ancien fief et manoir relevant à foy et h. lige du *Moulin-au-Voyer*, membre dépendant de la baronnie de Mondoubleau. Ce *Moulin-au-Voyer* paraissant avoir lui-même porté le nom d'*Alleray* jusqu'au XV^e s. En sorte qu'on est enclin à croire que le manoir d'*Alleray* et sa seigneurie se sont formés d'une pièce détachée de la seigneurie du *Moulin-au-Voyer*.

Le manoir actuel d'*Alleray*, fort délabré, est converti en ferme. Ses bâtiments composés de plusieurs pavillons pour la plupart élevés sur murs en charpentes et torchis, paraissent dater du XV^e s. Ils sont entourés de deux enceintes de fossés, dont la première, de forme rectangulaire, est de deux cents mètres environ de côté. On y voit la trace de l'ancien pont-levis. — La seconde enceinte, au centre de la première est d'une forme à peu près circulaire et d'un diamètre d'environ 40 mètres. C'est dans cette seconde enceinte que se trouve le manoir. — On considère ces enceintes comme ayant servi de camp aux Romains au temps de la conquête.

De la seigneurie d'*Alleray* relevaient à foy et h. plusieurs terres vassales parmi lesquelles : Le Petit Alléré, les Hayes, les Péchardières, la Bortroue, etc.

Une famille *De Alerio*, qu'on rencontre au XIII^e s., au Cartul. de la Madeleine de Châteaudun est supposée avoir possédé *Alleray*. (Cart. Magd. 121). Mais ce n'est qu'au XV^e s. que l'on distingue des seigneurs authentiques d'*Alleray*. Jusqu'à cette époque, le nom d'*Alleray* étant porté par le *Moulin-au-Voyer*, les personnages portant à Mondoubleau leurs aveux pour *Alleray* les portent en réalité pour le *Moulin-au-Voyer*.

Un aveu de 1415 pour le vieil *Alleray*, qui fut depuis *Le Moulin-au-Voyer*, indique à cette époque *Alleray de Choue* comme ayant appartenu à Jehan de Vallaines, écuyer.

En 1461, Françoise de Crassay, dame d'*Alleray*, veuve de Michelet de Vendômois rend aveu pour *Alleray* à Pierre de Cloteaux, bourgeois de Mazangé, seigneur du *Moulin-au-Voyer*.

En 1476 *Alleray* est à Jehan de Vendômois, seigneur d'*Alleray* et du Rocher. En 1499 il fait don d'*Alleray* à son fils le suivant :

Jean de Vendômois, 2^e du nom, seigneur d'*Alleray* et du Rocher. Il se maria trois fois : 1^o le 8 juin 1501 avec Jeanne, fille de Jacques de la Chevrerie, seigneur du Bouchet ; 2^o avec Marie-Jeanne Le Forestier ; 3^o le 18 janvier 1520, avec Catherine de Lion, veuve d'Alexandre Apvril, écuyer, sieur de la Ciffière et du Fief-Corbin. Du premier mariage il eut François, qui suit ; du second, il eut Louis, qui suivra après son frère François, et une fille, Françoise de Vendômois, qui fut religieuse à Fontevault. Du troisième, il eut un fils, Margrit ou Margarit de Vendômois qui fut sgr du Rocher.

François de Vendômois fils aîné de Jean et de sa première femme Jeanne de la Chevrerie, rendit aveu pour *Alléré* en 1541 à Antoine de Bourbon, duc de Vendômois et sgr de Mondoubleau et du *Moulin-au-Voyer*. Il avait épousé Isabeau Le Nepveu, dame de la Tendronnière (psse de Villiers au Bouin, Touraine). Etant veuve de lui vers 1545 elle se remariait avec François de Marescot seigneur de Chalay. Le 8 mai 1543 François de Vendômois avait fait don de sa terre d'*Alleray* à son frère Louis, qui suit :

Louis de Vendômois, fils de Jean et de Marie-Jeanne Le Forestier, mineur à la mort de son père et sous la tutelle de son frère François et de sa tante Françoise Le Forestier, dame des Pastils. Il fut déclaré majeur en 1537. Il était sgr de la Prousterie, près la Ferté-Bernard et fut homme d'armes de la C^{ie} du sgr du Lude. En 1643 il reçut de son frère François, en avancement d'hoirie, la sgr d'*Alleray*. Il était chevalier de l'Ordre. Il mourut vers 1575, laissant veuve Jeanne Hurault, sœur de Philippe Hurault, chancelier de France, dont il avait eu au moins 2 enfants, les suivants : 1^o Jacques, qui suit ; 2^o Marie de Vendômois qui vers 1580 avait épousé N. Olivier du Bouchet, chevalier, seigneur de Mondragon dont un fils, Jacques, et au moins une fille, Marie Olivier du Bouchet qui épousa N. de Chahanay et fut bisaïeule de Joseph

Charles de Vimeur de Rochambeau, bailli d'Épée du Vendômois en 1728.

Jacques de Vendômois, fils aîné des précédents, mineur en 1575. Sa mère, à cette date, rend aveu pour lui à la sgr du *Moulin-au-Voyer*, annexée à la baronnie de Mondoubleau. En 1588, *Alleray* fut saisi sur lui par Henri Thibault, huissier au Chatelet, à la requête de Jean de Cuigny, marchand bourgeois de Paris, faute de paiement d'une créance de 284 écus. Le château consistait alors « en un corps d'hostel couvert d'ardoises, granges, estables, colombier à pied et autres commodités, couverts de thuyes avec une grande court au milieu du dit lieu, le tout encloz de murs et fossez alentour, ayant pont-levis sur iceux ». — (*Bulletin vendômois* 1891, p. 92).

Jacques de Vendômois fut assassiné le 22 février 1611 sur le bord de l'étang de Boisvinet par son voisin Anne de Voré, sgr de l'Épicière, qui par là se vengeait d'une injure grave résultant d'une querelle de chasse. Il laissait pour veuve Marguerite de Marescot, dame de la Cour de Souday, qu'il avait épousée en janvier 1585. Celle-ci, peu de temps après sa mort, étant âgée de 48 ans se remariait, avec César de Maires, âgé de guère plus de 20 ans, et qui avait été page de son mari. Elle était elle-même inhumée à Choue le 15 déc. 1623. De son mariage avec Jacques de Vendômois, elle avait eu pour enfants : 1^o Denise, qui suit ; 2^o Marie, baptisée à Choue le 8 janv. 1596 et dont la marraine, Marie de Thévoz, femme de Gilles de Voré, était la mère de celui qui devait assassiner son père. Cette Marie dut mourir étant encore enfant.

Denise de Vendômois, fille unique des précédents dame d'*Alleray* et de Souday. Le 23 avril 1611, soit 2 mois après la mort de son père, elle épousait Jean d'Amilly, chevalier, capitaine de 100 chevaux pour le service du roi, sgr de la Besnardière, le Theil, Preaux, la Galazière, qui par sa femme devint sgr d'*Alleray* et de Fontenailles (en Nourray).

C'est quand *Alleray* était aux mains de Jean d'Amilly, son complice, que vint y chercher refuge le sieur René de Belle-rient, seigneur de Villaines, accompagné de Françoise Rouiller, fille du bailli de la Ferté, qu'il avait enlevée. Les coupables, y compris d'Amilly, se voyant découverts, s'enfuirent. L'affaire finit par être étouffée. (*Revue du Maine* 1885, 2^o sem. p. 414). — Denise était veuve en 1645 ; elle avait deux enfants : 1^o Françoise, qui suit ; 2^o Louise, religieuse à Chartres.

François, baron d'Amilly, unique fils des précédents, sgr d'*Alleray* en 1645 à la mort de son père. Il épousa par contrat du 26 avril 1645 Marguerite Mangot, fille de Anne Mangot de Villarceaux, maître des Requetes et de dame Marie Phélippeaux qui lui apporta en dot 150 mille livres. Il mourut à *Alleray* le 15 mai 1649, sans enfants, et sa mère reprit possession d'*Alleray*, mais restait débitrice de la dot de sa belle-fille qui avait été employée à payer les dettes de la famille. — A la mort de Denise de Vendômois, la terre d'*Alleray* fut saisie par ses créanciers et vendue par l'un d'eux, Louis Le Louroux, chev., sgr de Pierrefitte, époux de Madeleine de Pluviers, le 21 février 1666 au suivant :

Gilles Le Forestier, sgr de Bompard, époux de Jeanne Lejay, dont la fille, Marie Leforestier, épousait à Choue en 1668 Jacques François de Commargon, baron de Méréglise. En 1675 *Alleray* et les domaines en dépendant furent saisis sur Gilles Le Forestier et vendus par décret au suivant :

Jean Nau, éc^r, conseiller du roi au Parlement et Marie Férault, son épouse. Ces deux époux, cette année là même, s'en faisaient donation mutuelle ainsi que des fiefs du Petit Bouchet et de la Goupillière.

En 1690 *Alleray* est à Jacques Dubois, sieur de Montmoreau, conseiller au siège présidial de Tours, donataire de Dame Marie Férault, veuve de Jean Nau.

En 1692 à Louis-Jacques Lambert, écuyer, partie par héritage et partie par acquisition de Jacques Dubois et autres co-héritiers de la dame Nau. En 1699 il est qualifié : Sgr d'*Alleray*, du Petit Bouchet, la Mabilière, la Guicherie, les Foucandières, la Goupillière, etc. Il est époux de Jeanne du Fresne du Cange qui est inhumée à Choue en 1706. — Il mourut vers 1718, laissant pour héritiers, Charles Goy, avocat au Parlement, époux de Marie-Anne Lambert, sa sœur, et Vincent Pierre Mignon, conseiller en la Cour des Aydes, qui décéda à *Alleray* et fut inhumé à Choue le 5 nov. 1719, âgé de 45 ans, laissant pour héritiers ses frères, Philippe-Jean-Baptiste Mignon, écuyer, sieur de Clerville, époux de Anne Précelles et Vincent-Pierre Mignon, conseiller en la Cour des Aydes. Ces personnages vendirent *Alleray* le 8 nov. 1719 au suivant :

Louis Euvverte Angran, chev^r, cons. du roi en ses Conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel, inspecteur de la C^{ie} des Indes, Intendant du Commerce. Il était époux de Marie-Elisabeth Du-

noyer. Il mourut en 1734 laissant sa femme veuve avec 2 enfants. En 1726 il avait acheté la terre et s'gic de St-Agil. Depuis cette époque les deux terres restèrent unies et le château d'Alleray fut peu à peu abandonné pour celui plus vaste et mieux aménagé de Saint-Agil. (Voir *Saint-Agil*). — Alleray est aujourd'hui simple ferme dépendant de Saint-Agil.

Près du château d'Alleray se trouvait une chapelle appelée Saint-Antoine d'Alleray (voir *Saint-Antoine*) qui formait la chapelle seigneuriale du château.

Les sgrs d'Alleray se qualifiaient seigneurs de Choue et entouraient l'église d'une litre à leurs armes parce qu'ils étaient seigneurs, depuis le XVI^e siècle des fiefs de la Guicherie et du Petit Bouchet qui avaient tout le bourg de Choue dans leur censive.

Carl. Madeleine de Châteaudun, (voir table au mot *Mérimé*). — Arch. Nat. P 700, n^o 36 à 38 ; P 701, n^o 1 ; P 702, n^o 1. — Arch. de L.-et-Cher, E 194. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 225 ; 1882, pp. 166 à 177 ; 1885, p. 294 ; 1890 pp. 219 à 243 ; 1891, pp. 50 à 92 (Art. Mari-cour, Chéramy et Chambois). — Merlet *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, n^o 941. — *Revue du Maine*, 1902, p. 294. — Beauvais de St-Paul, p. 204. — Rochambeau, *Revue de Vendôme la Recluse* (La Province du Maine, 1881 p. 14 ; 1885 2^e sem. pp. 397 et 474. — *Bibl. de Vendôme*, Album Launay, t. II, p. 44. — Launay, *Répertoire archéol. de l'arrond. de Vendôme*, p. 17. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. 1, pp. 366 à 375. — Collection R. de St-Venant, Notes ms. de l'abbé Chéramy sur Choue et Alleray, d'après le Châtrier de St-Agil. — Reg. de Choue, *passim* ; de Boursay, 1627 et 1045 ; de la Chapelle-Vivier, 1630 ; de St-Agil, *passim*.

Alleray (Le Petit), ancien fief, psse de Choue, relevant d'Alleray a foy et h. — Il appartenait en 1461 à Miles d'Illiers, qui rendait aveu à Françoise de Crassay, dame d'Alleray. — En 1521 il est à Foulque de Courtarvel, chr, sgr de Pezé à cause de Dame Françoise d'Avaugour, sa femme, fille de feu mess. Pierre d'Avaugour, en son vivant chev^r, sgr de Courtallain. Il est vassal d'Alleré pour le Petit All., et l'Étang du Petit All. — En 1541 à Raoul Douelle, écuyer, sieur de Courtimont à cause de dame Françoise d'Avaugour sa femme, auparavant veuve de mess. Foulques de Courtarvel en son vivant, chev^r, sgr de Pezé. — (Arch. Nat., P 700 n^o 36 et P 703 n^o 1. — Collection R. de Saint-Venant, notes ms. de l'abbé Chéramy, d'après le chartrier de Saint-Agil).

Alleré. — Voir *Le Moulin-au-Voyer* et *Alleray*.

Allets (Les), h., c^o de Danzé, 57 hab. (avec le Patis des Allets). — *Fiscus qui appellatur Alodium, Terra Alodiorum*, 1146

(Cart. Trinité). — *Terra Abalais*, 1242, (Bornage entre Vendôme et Mondoubleau). — *Les Allais*, XIII^e s. — *Les Hallais*, XIV^e s. — *Les Allées* (Cassini). — *Les Allets* (Etat-Major). — *Les Allets*, (Cadastre).

En 1146, Berta, veuve de Renaud de la Tour, sgr de Lisle et du Rouillis, donnait à la Trinité « *terram alodiorum* », qui semble bien être *Les Allets*. La Trinité possédait en effet une terre en ce lieu. — En 1242, dans un accord entre Pierre, c^o de Vendôme et Geoffroy, vicomte de Châteaudun, sgr de Mondoubleau, il était stipulé que tous les fiefs situés à gauche du chemin qui va de Danzé à la Déconfiture (La Ville-aux-Clercs), devaient rester au sgr de Mondoubleau, sauf certaines terres, entre autres « *Terra Abalais* » qu'Archambault de Noyers tenait à cens du seigneur de Montoire.

Il y avait là aussi un petit fief entre des mains laïques. — En 1394 les Grands et Petits Hallais ou Allais sont aux héritiers de Jean de Beauvoir. (Arch. Loir-et-Cher, E 192). — En 1601 on voit aux registres de la Chapelle-Vicomtesse une certaine Renée Gauthier être dite femme de Mr des Allets. — En 1621, Raphaël de Gennes, sieur des Allées (sic), conseiller élu à Vendôme signait une convention avec l'abbé de la Trinité. — En 1765 on inhumait à Danzé, dame Marie Allifonse, habitant sa métairie des Allets.

Cart. Trinité, 463 note, 512, 528 note, 625. — *Bibl. Nat.*, Fonds Latin, n^o 9067, f^o 767. — Rég. de la Chapelle-Vivier, 1601 ; de Danzé, 1765. — Arch. Nat. P 723, layette 65*, (Dossier Danzé). — Arch. de L.-et-Cher, E 192.

Allier (L'), h., c^o de Bouffry. — *Lallier*, (Vieux titres). — *L'Allier*, (Cassini et Etat-Major). — *Lallier* ou *Saint-Benoit*, XIX^e s. (*Le Patriote Vendômois* du 24 nov. 1905). — Le Grand et le Petit Allier étaient dans la censive des moines des Fouteaux. — En 1744, les lieux du Grand et Petit Lallier appartenait à dame Angélique de Bornière, veuve de César François-Jacques de Lardière. (*Cart. Tiron*, Introduction, p. CXXI. — *Bulletin Dunois*, X, p. 49).

Alliot-Gaillard (Famille). — *Bordebure* (de Marcilly), XVIII^e s.

Alliphonse (Famille). — *La Barigaudière, Les Allets*, XVIII^e s.

Alloigny de Rochefort (Famille d'). — *Ambloy, Poulines* et *Saint-Amand*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à trois fleurs de lis d'argent*. — (Cauvin).

Allois d'Herculais (Famille d'). — *Le Grand Bouchet*, XIX^e s. — Armes : *D'argent au chevron de sinople, au chef*

d'azur chargé d'un croissant d'argent. — (Adr. Thibault).

Allonville (Famille d'). — *Les Turets*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à deux fasces de sable*. — (Bernier).

Alluyes (Famille d'), a formé une maison de Lavardin au XI^e et XII^e s. — Armes : *Dé... à une fasce surmontée d'un lambel à trois pendans*. — (Armorial Chartrain, d'après un sceau de l'abbaye de St-Père).

Aleio ou **Alneto** (Famille de). — *L'Aunay* (de Ternay), XII^e s.

Atiempi (Marcus Siticus, Cardinal), appelé aussi *Altaemps*, (Abbé Simon). — C'était le 36^e abbé de la Trinité, et le 4^e commendataire (1565 à 1571). — Ses armes étaient : *Parti au 1 d'azur à un bouc rampant d'or, et au 2 de gueules à 3 aigles d'argent couronnés becqués et membrés d'or*. (Busserolle). — Il était résignataire de Charles de Bourbon, 1^{er} du nom, et fut abbé du temps du duc Henri qui fut plus tard le roi Henri IV. Il était fils d'une sœur du pape Pie IV. Il avait été évêque de Constance, puis nonce en Allemagne. En qualité de légat du Saint-Siège, il présida le Concile de Trente, pendant quelque temps, mais fut obligé d'abandonner ce Concile, pour se mettre à la tête des troupes destinées à combattre les Luthériens d'Allemagne qui menaçaient Rome. — Il prit possession de l'abbaye de Vendôme le 16 août 1665. On ignore la date exacte de sa mort. — Il eut pour successeur Louis de la Chambre en 1571. — (*Cart. Trinité*, IV, pp. 248 et 349. — Abbé Simon, II, p. 360. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1378).

Alucta, anc. mét., psse de Ternay. — *Medietaria de Aluctis*, XIII^e s. — L'abbaye de Saint-Calais la possédait dès le XIII^e s., et y percevait la tierce partie des dîmes de blé et vin et deux parties des prémices dans la maison du métayer. — (*Cart. Saint-Calais*, 27. — *Chartes Vendômoises*, 308).

Alvergniat (Charles et Adrien), nés à Droué, le premier en 1831, le second en 1834. — Ils étaient frères, d'une famille de charpentiers, et se firent souffleurs sur verre. — Ils fondèrent à Paris une maison de construction d'instruments de verrerie qui sous le nom de « Maison Alvergniat frères » devint bientôt célèbre. Ils furent les premiers à construire en France les tubes de Geissler et inventèrent la pompe et les trompes à mercure qui portent leur nom. Ils perfectionnèrent nombre d'autres instruments scientifiques et se rendirent célèbres dans leur art. — Charles mourut en 1883 et Adrien en 1898. Ils n'eurent pas d'enfants. Mais leur maison

subsiste encore à Paris, rue Monsieur le Prince, 58. — E. Nouel leur a consacré une notice au *Bulletin Vendômois*, 1899, p. 55.

Ambloy, bourg et c^o du canton de Saint-Amand à 4 kil. sud de Vendôme. — *Ambleyum*, 1520 (*Cart. blésois de Marm.*).

Elle est bornée au nord par Villiersfaux ; à l'est par Huisseau et Saint-Amand ; au sud par Saint-Amand et Prunay ; à l'ouest par Prunay et Sasnières. — Elle ne possède aucun cours d'eau permanent, mais une belle fontaine surgit dans le village. Cette fontaine donne naissance à un petit ruisseau qui va se perdre dans le Sasnières. — La route de Montoire à Blois traverse cette commune et son bourg. La station la plus proche est Saint-Amand, sur la ligne de Vendôme à Tours (4 kil.).

Lieux habités : Le bourg qui compte 19 maisons et 69 hab. — Bourgjoly, 38 hab. — Merville, 36 hab. — Champars, 23 hab. — Beauchêne, 28 hab. — Villaine. — Bizage. — Les Bouquets. — Le Gêneté. — La Racrie. — Montrée, ancien fief. — La Boulaye. — L'Economie. — Le Baignon. — La Grisardière. — Le Tremblay. — La Forêt. — La Corbière. — La Joncière. — Profonde. — La Giraudière. — La Pichotterie.

Lieux dits : Les Pilonnières, les Boctières, le Haut-Perron, Pinois, la Croix-Bertin, *Marmery*, le Ragot, le Parc des Nivocheries, le Vieux Puits, les Semenciers, les Branloires, Boucheveau ou *Bourcheveau*, l'Allée du Ciboy, l'Allée de Coupe, les Morans, la Barrauderie, les Cortières, la Roulette, la Pige, la Pichottière, les Crevelles, Corbière, la Mare, le Clos-Brûlé, la Michinerie, les Roteaux, la Barraude, Vauroulin, les Mousseaux, Villaubert, le Pré-Bergère, le Bataria, Baslieux, Marcé, le Fief des Boules, les Echats, Touchabert, le Chêne à Crurot, la Brévrière, la Norée, les Nivocheries, la Pierre des Bauges, la Charonerie, les Méreaux, la Doiventerie, *Mont-habert* (ancien fief), les Boitières, la Pradière, le Clos de la Brusse, Fosse-Bonneau.

Superficie : 1315 hectares. — Cadastre terminé en 1835 par Crépin. — Altitude du bourg : 129 mètres. — Poste de Saint-Amand. — Perception de Prunay. — Assemblée le second dimanche de Mai. —

Population. — 60 feux et 150 communiants au XVIII^e siècle. — 250 habitants en 1806. — 244 en 1811. — 258 en 1821. — 263 en 1826. — 268 en 1836. — 264 en 1841. — 273 en 1846. — 266 en 1851. — 258 en 1856. — 270 en 1861. — 296 en 1866. — 271 en 1872. — 287 en 1876. — 291 en 1881. — 293 en 1886. —

300 en 1891. — 321 en 1896. — 287 en 1901. — 272 en 1906. — 257 en 1911.

Les registres de l'État-Civil d'Ambloy commencent en 1602. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Rambourg, Rabot de la Noue, Vimeur, Fromentières, Martin de Geoffire, Randouineau, de la Roche, Rohard, Gilbert, Desnault de Blanchefontaine, Cottin, Musset, La Chaise, Chauvel, de Launay, Le Petit, Desmiers, Phelines, Lemaître, Taillevis, Lemeau, Guymond, Maurice, de Locques, Regnard, Lestenou, de Lestre, Fariau, Verthamon, de Vaux.

Curés : Pierre Lambert, curé ou vicaire perpétuel d'Ambloy, 1478. — Robert Villeau, 1553. — Jacques Cœur-de-Busche, 1571. — Charles Lasneau, 1573. — Jean Regnard, 1602. — J. Mézangeau, 1626, enterré dans l'église en 1633. — Louis Chassier, 1634, enterré dans l'église en 1654. — Jean Gadeau, ancien chapelain du Plessis-Fortia, 1654 et 1674. — N. Delesly, qui signe tantôt Delesloy, tantôt Deleslie, tantôt Delesly-Leloy, mort en 1693. — Denizot, desservant, 1698. — Claude Grossier, religieux cordelier, desservant, 1699. — Jean Bourreau, 1699, décédé le 13 août 1700. — Percheron, desservant, 1700. — Nicolas Hanriau, 1702. — De la Caillerie, 1716. — Guillot, 1720. — Jacques Crommelin, 1723. — Pierre-Antoine-Nicolas Cappe, 1740. — Crucheron, 1746. — R. Joubert, 1754. — Robert Desvaux, 1767. — François Bigot, 1782, inhumé en 1790. — Herode, 1789. — J. N. Dedo, 1790, officier public en l'an V. — Godet, 1811. — Debray, 1834. — Tournesac, 1837. — Meunier, 1838. — Richard, 1840. — Latouche, 1845. — Brault, 1852. — Randon, 1854. — Oger, 1895. — Corne, 1903.

Maires : Rousseau, off^r d'Etat-civil délégué, 1792. — Dero, adj^t, ff^{ons} de Maire, an V. — Souriau, an IX. — Jean Rousseau, 1816. — Louis-Marie-Evre Souriau, 1821. — Pierre Souriau, 1838. — Jacques Souriau, 1839. — Jacques Rousseau, 1840. — J.-Baptiste Percheron, 1844. — C^{te} de Verthamon d'Ambloy, 1847. — Jean Moyer, 1849. — Hippolyte Renard, 1852. — Jean Moyer, 1858. — Jacques Souriau, 1856. — Paul Lucas, 1865. — Souriau, 1869. — Jacquet Yvonneau, 1870. — Désiré Porcher, 1876. — Pierre-Adolphe Parthenay, 1899. — A. Richer, 1906. — G. Bouchet, 1908.

Notaires : René Morin, avant 1616. — Marin Bordier, 1616 à 1639. — César Bordier, 1663. — Jacques Pecquet, 1684. — Maurice Picquet, 1693. — Chevê, 1712. — (On rencontre en 1479

un bailli de la justice d'Ambloy appelé Jean Gilles).

Avant la Révolution, la paroisse d'Ambloy était du diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir et doyenné de Troô. Elle était du bailliage de Vendôme (sous bailliage de Montoire), de l'Élection de Vendôme. — L'archidiacre de Château-du-Loir présentait à la Cure qui au XVIII^e siècle était dite (par Le Paige) d'un revenu de 300 livres. Le Curé tenait son temporel en fief de Lavardin.

Le Patron de la paroisse est saint Martin (voir sa notice). — L'église restaurée à neuf à la fin du XIX^e siècle est sans grand caractère architectural, mais très propre et même élégante dans ses peintures et boiseries modernes. Elle avait été construite, d'après Launay, au XI^e siècle et remaniée au XV^e, avec une abside demi circulaire et une litre extérieure. — Le presbytère a été lui-même reconstruit en 1856.

La cloche de cette église est de 1780. Elle a pour parrain et marraine, Isaac-Jacques et Marie-Anne de Verthamon, frère et sœur, sgrs de la paroisse. — Cette cloche en remplace deux autres : la première, de 1743 ; parrain : messire Jacques de Verthamon, chevalier, baron de Chalucet, conseiller au parlement de Bordeaux, seigneur d'Ambloy, Saint-Amand, etc..., avec Catherine de Verthamon, son épouse. — La seconde, de 1759, avec, comme parrains, les mêmes que pour celle de 1780.

Château et Seigneurie. — Ambloy était une seigneurie relevant de Lavardin à foy et hommage simple. — En 1528, un aveu de François Carreau, seigneur d'Ambloy, donnait ainsi le détail de sa terre : « Composée ladite terre d'Ambloy de beau et ample domaine, en et au dedans duquel y a belle maison seigneuriale, grande structure et édifice couverts d'ardoises et près d'icelle une autre maison-manoir, cour entre deux. »

Sa seigneurie avait plusieurs fiefs vassaux, La Gelinière, Montiron, et plusieurs pièces de terre qui furent au XVI^e siècle détachées du chef-lieu principal pour apanager divers membres de la famille de Vimeur.

Au XIII^e s., on voit la dime d'Ambloy possédée par Philippa, dame de Marmaré, veuve de Guillaume de Forget, écuyer. En 1286 elle vend cette dime aux moines de Marmoutier, moyennant 100 livres, plus certaines conditions établies dans l'acte au profit du curé d'Ambloy. Cet acte est approuvé par Guillaume Turpin, de qui cette dime relevait en fief. En sorte qu'il est présomable que Guillaume Tur-

pin était seigneur d'Ambloy, au XIII^e s.

En 1400 Ambloy est à Robert Juston, écuyer. Il rend aveu pour Ambloy, à la C^{te} de Vendôme (Marie de Luxembourg) dame de Lavardin. Il a pour fille la suivante :

Jacquette Juston, dame d'Ambloy. Elle épousa le 8 avril 1450 Macé de Vimeur, fils de Gilles de Vimeur, seigneur de Leroux (Rou-Marson), près Saumur, et de Judith Thibergeau. Macé de Vimeur, en 1484, rend aveu pour Ambloy au château de Lavardin. Il a deux fils : 1^o Gilles qui suit ; 2^o Nicolas, qui en 1497, est seigneur de Bergé et époux de Louise Thibergeau.

Gilles de Vimeur, écuyer, seigneur d'Ambloy au commencement du XVI^e s. et aussi de la Rauldière. Il est époux de Jeanne de la Roche et avait acheté conjointement avec elle, en 1477, le domaine de Monthabert, situé paroisse d'Ambloy. Il eut quatre fils et quatre filles dont 1^o Abel, qui suit ; 2^o Mathurin qui fut seigneur de la Fosse, puis de Rochambeau ; 3^o Pierre, qui mourut jeune ; 4^o Jean, qui d'après la monographie de Thoré par Rochambeau, fut l'auteur d'une branche qui s'éteignit au XVII^e s. et fournit les sgrs de Monthabert.

Abel de Vimeur, seigneur d'Ambloy après son père, fut maître d'hôtel de la reine, mère de François I^{er}. Il eut Ambloy en partage en 1503 et vendit cette seigneurie en 1506 au suivant :

François Carreau, seigneur de la Carrière, écuyer, maître d'hôtel de la reine-mère. Il fut seigneur d'Ambloy, Montiron, Parfonde et Marmeray et rendit aveu en 1520 pour ces terres au château de Lavardin. Il épousa Jeanne de Ronsard, fille de Olivier de Ronsard, s^r de la Poissonnière et de Jeanne d'Illiers des Radrets, et veuve de Macé de Ternay. En 1528, cette dernière, veuve pour la seconde fois rendait aveu à Lavardin pour Ambloy comme tutrice de ses deux fils Benjamin et François.

François Carreau, fils cadet de la précédente, paraît seigneur d'Ambloy en 1541 et semble céder Ambloy à son frère aîné, le suivant :

Benjamin Carreau, seigneur d'Ambloy. Il rend aveu pour Ambloy en 1544. Les deux frères semblent morts sans enfants. Peut-être furent-ils compromis dans la Conjuraison d'Amboise où parmi les conjurés se rencontre un s^r de la Carrière.

Ambloy semble alors, par héritage, passer aux descendants du premier lit de Jeanne Ronsard, et un aveu à Lavardin fait en 1601 pour Ambloy (Arch. Nat.

PP 50, vol. 114, n^o 24), fait savoir que cette terre appartient au suivant :

Charles du Plessis, sgr de Liancourt, époux de Antoinette de Pons. Il est fils de Françoise de Ternay, et, par conséquent petit-fils de Jeanne de Ronsard et de son premier mari, Macé de Ternay. (Voir Ternay). Il laisse Ambloy à la suivante, son unique fille :

Gabrielle du Plessis, femme séparée de biens de François, duc de La Rochefoucauld, qu'elle avait épousé le 19 mars 1611. Elle rend aveu en 1630 au château de Lavardin pour Ambloy, la Ferrière, Monceaux et Profonde. Elle eut pour héritier ou successeur, le suivant :

Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, chevalier des ordres du roi. Ce dernier donna, de son vivant, l'usufruit (et peut-être même la propriété) de la terre d'Ambloy, à dame Catherine Chauvel, femme séparée de demeure de Hippolyte Le Meau, conseiller et secrétaire de Mgr le duc de Guise. Cette dame est dite formellement, en 1649, dame d'Ambloy et Poulines. A cette même date, le marquis de Rochefort lui donnait encore la jouissance et usufruit de la terre de St-Amand. Elle demeure à Ambloy. Il est permis de deviner la nature des rapports qui existaient entre eux. En 1651, elle était veuve. En 1670 elle donnait à bail la terre d'Ambloy, moyennant, entre autres, une rente à servir au chapelain de la chapelle Ste-Anne en l'église de Ternay. A sa mort, vers 1680, Ambloy, avec Poulines et St-Amand, revinrent au fils du précédent, qui suit :

Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort et Le Blanc, baron de Craon, sgr de St-Amand, Ambloy et Poulines, capitaine des gardes du Corps du Roi, connu sous le nom de Maréchal de Rochefort. Il mourut avant 1688, et sa veuve Madeleine de Laval, dame d'atours de Madame la Dauphine, en avait l'usufruit à cette date. Ils avaient pour enfants : 1^o Louis-Armand d'Aloigny, marquis de Rochefort, et 2^o la suivante :

Marie Henriette d'Aloigny de Rochefort qui en 1695 était veuve en premières noces de Faustin de Brichanteau, son cousin-germain, et était, depuis le 3 mai 1691, femme séparée de biens de Charles de Roye de la Rochefoucauld, C^{te} de Blanzac, lieutenant général des armées du Roi. Elle devint dame d'Ambloy par acte de partage du 10 avril 1695. En 1713, elle était saisie par ses créanciers qui le 18 sept., de cette année là, firent vendre les terres d'Ambloy, St-Amand et Poulines, les adjudicataires étant les suivants qui étaient parmi les créanciers :

Catherine du Maitz, veuve de mess. Antoine de Verthamon, chev., sgr de Villeménon, cons. du roi en sa cour du parlement, et mess. Louis Antoine de Verthamon, son fils émancipé d'âge. C'est ce dernier qui passe pour avoir bâti le château d'Ambloy dans la forme qu'il possède encore aujourd'hui. Avant 1716, il avait épousé Jeanne Geneviève Pérelle, fille de André Pierre Pérelle, payeur de rentes à Paris, et de Marie-Jeanne Lemaigre de la Tabaise, dont il eut une fille, la suivante :

Catherine-Geneviève de Verthamon, dame d'Ambloy, St-Amand et Poulines à la mort de son père, en 1735 (ou peu après), qui, en 1738 épousa Denis-François Angran d'Alleray, conseiller au Parlement. (Voir St-Agil). Elle décéda le 18 sept. 1740, après avoir perdu ses deux enfants ; et la terre d'Ambloy avec annexes alla au suivant :

Jacques de Verthamon, qui est parrain de la cloche en 1743 et en 1756, est ainsi qualifié : Sgr d'Ambloy, St-Amand, Poulines, Villejumer, Le Grand Breuil, Fontenais, etc. Il était fils de Jacques de Verthamon, baron de Chaluset, etc., conseiller au parlement de Bordeaux, et de dame Catherine de Verthamon, laquelle avait épousé son cousin germain, et était sœur de Antoine de Verthamon, l'acquéreur d'Ambloy en 1713. Ce personnage héritait directement de sa cousine-germaine, en vertu d'une clause du testament d'Antoine de Verthamon, fait en 1735, qui avait stipulé que si sa fille décédait sans enfants, la terre d'Ambloy irait au fils aîné de sa sœur, la susdite Catherine. Et cette Catherine décédait à Ambloy, chez son fils, en 1767. Lui-même dut décéder la même année (Trémault) laissant Ambloy à son fils (?) le suivant :

Martial-François de Verthamon, chevalier, marquis de Tercis, C^{te} de Castillon, V^{te} de Biscarosse, baron de Chaluset et du Caveau, sgr d'Ambloy, Poulines, St-Amand, et des fiefs de Fourneix, la Salargues, Cudujar (?), et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et son président au parlement de Bordeaux. Il paraît être mort avant 1780, attendu que les sgrs d'Ambloy à cette date sont Isaac-Jacques et Marie-Anne de Verthamon, frère et sœur tous deux parrain et marraine de la cloche de 1780 et qualifiés sgrs de cette paroisse.

D'après Duchemin de la Chesnaye, M. de Verthamon (sans doute Isaac-Jacques) mourut en 1811.

La terre d'Ambloy resta en la possession de la famille de Verthamon jusqu'au milieu du XIX^e s. Elle se composait alors,

outre le château et la basse-cour, d'une grande ferme dite d'Ambloy, et des fermes de la Boulaye, la Montrée, Profonde (ou Parfonde) et Villaine. — De belles futaies l'environnaient encore qui, joignant le bois du Plessis formaient une masse forestière considérable. Mais tout cela a disparu depuis.

Elle fut alors acquise par une famille Lucas, qui, après avoir vendu au détail les fermes qui composaient la terre d'Ambloy, vendit le château lui-même avec le noyau de la terre, au docteur Parthenay, lequel revendit en 1905 à des marchands de bien.

Cart. Trinité, 806 note 1. — Arch. L.-et-Cher, G 258, 915 à 920 ; H, Terrier de l'Oratoire. — Titres des terres d'Ambloy, St-Amand, Poulines, Sasnières, la Nonne-St-Amand, la Rocheturpin, etc. — Archives et registres paroissiaux d'Ambloy, passim ; Id. de St-Agil, 1740. — Le Paige, (Ambloy). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 54. — Arch. Nat. P. 639, n^{os} 5 à 9 ; P. 640 ; P. 641 ; P. 642 ; P. 661, n^o 69. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II pp. 415 à 420 ; 2^o) *la Famille de Ronsard* ; 3^o) *Monographie de Thoré*, p. 36. — *Cart. Blésois de Marm.*, 360 et 370. — *Revue du Maine*, 1884, p. 98. — *Carté de Buserolle*, (La Ferrière). — *Bibl. Vendôme* : 1^o) *Mémoires ms. de Duchemin*, II, p. 105 ; 2^o) *Album Launay*, II, p. 47. — *Etat des minutes des notaires de l'arrond^l de Vendôme en 1861*. — *Le Loir*, 19 nov. 1893 ; 6 mai 1894 ; 9 juin 1895. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1891, p. 117 et suiv. (article R. Porcher). — *Passac*, p. 88. — *Abbé Expilly*, (Ambloy 1702). — *D'Hozier*, registre II (Généalogie de Vimeur). — Arch. d'Indre-et-Loire, H, 36 à 62. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 264. — *Collection R. de Saint-Venant*, Liasse Baillou (titres de la Tabaise, et Liasse Villerable, titres de Chanteloup).

Amboise (Maison d'). — *Mondoubleau*, XIV^e et XV^e s. — Armes : *Palé d'or et de gueules*. — (P. Anselme).

Améhaltière (L'). — Voir *Méaltière*.

Amélot de Chaillou (Famille). — *Morée*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à trois cœurs d'or surmontés d'un soleil de même*. — (Cauvin).

Aménard (Famille). — *Renay*, XVI^e s. — Armes : *De... à trois mains appaumées de...* — (Sceaux, aux titres de Renay).

Amerie (L'), anc. mét., psse de St-Hilaire. — Elle faisait partie de la terre de Rougemont et en 1794 fut vendue sur l'émigré Montsoreau et adjugée au citoyen Javary. — (Arch. L.-et-Cher Q [Émigrés de Vendôme], n^o 846).

Amerie (L'), villa, c^o de Villedieu. — On l'appelle aussi *Fontaine rousse*. (Le Loir du 8 févr. 1850).

Amietteries (Les), f., c^o de Sargé, rive droite de la Braye. — *Les Amietteries*, (Cassini). — *La Miauterie*, (État-Major). — *Les Amietteries*, (Cadastre).

Amilly (Famille d'). — *Alleray* ; la

Cour de Souday ; *Fontenailles* (de Nourray), XVII^e s. — Armes : *D'argent à l'aigle éployée de sable*. — (Armorial chartrain).

Amiot ou *d'Amiot*, ou *des Amiets* (Famille). — *Naveil*, XVI^e et XVII^e s. — *Les Amyolteries* (de Naveil), XVII^e s. — *Prépalour*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent au chevron d'azur, chargé en pointe d'une étoile d'or et accompagné de 3 trèfles d'azur 2 et 1*. — (Armorial chartrain).

Amiotteries (Les), anc. mét., psse de Naveil, à côté de l'église. — C'est aujourd'hui encore lieu habité. — Elle était dite située devant la Fortinière. Elle tirait son nom de la famille d'Amiot ou Daniot, qui l'a possédée au XVII^e s. — (Collection R. de Saint-Venant, liasse Naveil, avenue de Nicolas Barentin, 1591).

Amiray (Famille d'). — *La Bellangerie*, XVII^e s.

Anceolin (Le Bois). — Voir *Bois-Anceolin*.

Ancey, voir *Anseys*.

Ancreville (Famille d'). — Voir *Lesaulx d'Ancreville*.

Andigné (Famille d'). — *Huchigny*, XIV^e s. — *Les Touches* (de Villedieu) XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois aigles de gueules au vol abaissé 2 et 1, membrés et becqués d'azur*. — (La Chesnaye).

Andras (Famille). — *Le Grand-Marchais* (de Romilly), XVIII^e s. — Armes : *D'azur à trois fasces vivrées d'argent*. — (Buserolle).

Anorie (L'), h., c^o de St-Hilaire.

Anorie (L'), ou *Les Petites Brières*, anc. fief, psse de Savigny, (le Petit). — Il relevait de la Fourrière à f. et h. et cheval de service abonné à cinq sols. — En 1744 il appartenait à M^o Edme Pyat, avocat. — (Pasty, dictionnaire des fiefs de St-Calais).

Angelbaud. — (Voir *Engelbaud*).

Angollière (Le lieu de l'), c^o de St-Jacques des Guérets. — Anc. mét., qui relevait de Villemalour à foy et h. et appartenait à l'abbaye St-Georges du Bois (1463). — Elle était chargée d'une rente d'un muid de blé envers le prieur de St-Lubin de Vendôme. — (Arch. Nat., P 648, n^o 78 ; P 696, n^o 1).

Angeneau (Famille). — *La Fauconnière*, *La Grande Pilonnière* (de Choue), XVII^e s. — *Les Matras*. — *La Hallaudière*, XVIII^e et XVIII^e s.

Angennes (Famille d'). — *La Rocheturpin* et *Poncé* ; *Le Fief des Quatre seigneurs*, XV^e s. — Armes : *De sable au sautoir d'argent*. — (La Chesnaye).

Anglechère (L'), f., c^o de Brévainville.

Anglechère (L'), anc. mét., par. de Fontaines. — Elle faisait partie du do-

maine du prieuré de Grandry. — (Arch. Nat., P 652, n^{os} 25 à 28).

Anglechère (L'), f., c^o de Sainte-Anne. — *Langlechère*, (Cassini). — Cette métairie appartenait au chapitre St-Georges. — (Arch. L.-et-Cher, G 290).

Angran d'Alleray (Famille). — *Alleray* et *St-Agil*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à trois chevrons d'or accompagnés de trois étoiles de même*. — (Blanchard, *Perche et Percherons*).

Angran d'Alleray (Denis-François), né à Paris en 1715 et mort sur l'échafaud, aussi à Paris, 1794. — Il était le second fils de Louis-Euverte Angran, conseiller du roi en tous ses conseils, intendant du commerce, sgr d'Alleray, St-Agil, etc., et de Marie Elisabeth Dunoyer. Son frère aîné, Louis Alexandre, devint sgr d'Alleray et St-Agil. — En 1786, Denis-François était ainsi qualifié : Chevalier, c^{te} de Malli, sgr de la Basoche-Gouet (avec doute sur le mot *Gouet*), St-Libière et autres lieux. Il avait été procureur général en 1746, conseiller au parlement en 1755, lieutenant civil en 1774. Il fut encore membre de l'assemblée des Notables en 1787.

Angran était « d'une grande élévation de pensées, d'une éloquence douce et persuasive, d'une grande simplicité de mœurs... Il avait une bonté d'âme peu commune » (Larousse). — Toutes ces qualités ne l'empêchèrent pas d'être décrété d'accusation et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Il fut guillotiné le 28 avril 1794.

Il avait épousé en premières noces, en 1738, Catherine Geneviève, fille unique de feu François de Verthamon de Villeménon, cons. au parl', sgr d'Ambloy, St-Amand et Poulines, et de Jeanne-Geneviève Pérelle de la Tabaise. Il la perdit le 18 nov. 1740, ainsi que ses deux jeunes enfants. Il leur fit graver, dans l'église de St-Agil, dont le château appartenait à sa mère, une épitaphe touchante, qui s'y voit encore, et qui a été reproduite par Beauvais de St-Paul dans son *Essai sur Mondoubleau*, par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique*, et par l'abbé Blanchard dans son *Perche et Percherons*. (Voir *Saint-Agil*).

En secondes noces, il épousa Marie Augustine-Catherine, fille d'André-Guillaume d'Arlus, fermier général, et de N. Gaudicher, dont il eut trois filles, M^{me} Hurault de Vibraye, et deux autres qui épousèrent deux La Luzerne, l'un qui fut ministre de la marine, et l'autre ambassadeur à Londres.

Son frère aîné, Louis-Alexandre qui resta célibataire lui survécut et mourut

en 1801. Il avait été lui-même magistrat intègre et renommé. Il était sgr de St-Agil qu'il vendit après la mort de son frère.

Titres des terres d'Alleray-St-Agil, La Tabaise, etc. — Larousse, *Grand dictionnaire encyclopédique*. — Renseignements généalogiques divers. — Michaud, *Biographie universelle*, etc.

Anières. — Voir *Asnières*.

Anjou (Les C^{tes} d'), de la maison de France, suzerains du Vendômois, XIII^e s. — Armes : *De France au lambel à cinq pendans de gueules en chef*. — (Armorial chartrain).

Anjoubault (Famille). — *Le Crail ou la Croix* (de Sougé), XV^e et XVI^e s.

Anouilh de Salies. — Voir *Salies*.

Anseys, ancien fief, situé dans la plaine de la Grapperie, psse de St-Firmin. — *Ancée, Dancé, Anceys*, XV^e et XVIII^e s. — Ce fief relevait du château de Vendôme à qui il devait foy et h. et cinq sols tournois de service annuel, le jour de Noël. Il comprenait la fontaine du Marchais qui donne naissance au ruisseau alimentant les étangs de la Mouline. Il consistait en une métairie non logée et 36 septérées de terre en 6 pièces en la varenne de la Grapperie et le Marchais d'Anseys, proche la Mouline. — En 1439, Anseys appartenait à Jean d'Artigalobe à cause de Jeanne Beauxoncles, sa femme; — En 1456 à Alexandre Abéry, homme d'armes de la Garde du roi Charles VII; — En 1484 à Jean de la Fosse; — En 1503 à Guillaume de la Fosse; — En 1516 à Guillaume de la Fosse, Robert Langlois et Denis Bellanger; — En 1583 à Guillaume Thouart et à Dlle Françoise de Buzolet au lieu de défunts M^e Guillaume de la Fosse et Pierre de Buzolet; — En 1600 à Guillaume Thouart; — En 1610, à Hector Bourru, coureur du vin du roi; — En 1634 à Marie Thouart, veuve Hector Bourru; — En 1671 à Pierre Bourru, coureur du vin du roi, fils des précédents, époux de Elisabeth Goislard; — En 1679 à Pierre Bourru, né en 1635, fils des précédents, aussi coureur du vin du roi et commissaire de ses guerres; — En 1721, à Louise Deschamps, veuve Jean Chevais, greffier à Vendôme; — En 1750, à Marie Chevais, veuve Nicolas Fontaine; — Dans la 2^e moitié du XVIII^e s., aux seigneurs de Meslay. — Les terres d'Anseys paraissent alors avoir été réunies à celles de la Mouline et de la Grapperie. — (Arch. Nat., P 618, n^{os} 16 à 21; P 714, n^o 278 et 279; P 773, 65 b, dossier St-Firmin. — Arch. Loiret, A 1625 et 1654. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 93 et 180; 1880, p. 264).

Antoine (de Bourbon), vingt-sixième comte et deuxième duc de Vendôme

(1537 à 1562). — Il naquit au château de la Fère en Picardie, le 22 avril 1518, et succéda à son père Charles de Bourbon, dont il était le fils aîné. Dans sa jeunesse, il porta le titre de Comte de Marles, puis de Comte de Beaumont. Il devint duc de Vendôme à la mort de son père en 1537. Il avait alors dix-neuf ans.

Le roi François I^{er} lui donna le gouvernement de Picardie qu'avait eu son père. Là, il eut l'occasion de déployer quelques talents militaires et remporta des succès sur les Impériaux. Il aurait pu donner davantage sa mesure si les circonstances l'eussent permis, mais sa vie se passa à se débattre dans un tissu d'intrigues ou rarement il eut le dessus. Son caractère volage le fit tout à tour passer de la religion catholique à la protestante. Il semble du reste, n'avoir jamais eu de convictions religieuses. Il finit pourtant par mourir après s'être confessé à un capucin; et peut-être ne se fit-il protestant que pour s'opposer à la faction des Guise, au moment de leur puissance. Il se réconcilia avec eux sur la fin de sa vie, au point de commander avec le duc de Guise les troupes du roi au siège de Rouen. Cette ville était occupée par le prince de Condé, frère d'Antoine, qui commandait les protestants unis aux anglais; c'est là que, le 3 novembre 1562, il reçut un coup de mousquet qui lui fracassa l'épaule, blessure dont il mourut le 27 novembre suivant, aux Andelys, où il s'était fait transporter. — Il eut pour successeur, comme duc de Vendôme, son fils Henri qui fut le roi Henri IV.

Le plus grand mérite d'Antoine a été d'être l'époux de la fameuse Jehanne d'Albret, qui lui apporta le royaume de Navarre, et surtout d'avoir été le père du roi Henri IV.

Il ne fit en Vendômeis que de courts séjours, mais assez pourtant pour y avoir laissé le souvenir de petits faits légendaires, qui ont cours encore dans la mémoire du peuple. Il passe pour avoir bâti dans sa métairie de Prépâtour, une maison de plaisance où il réunissait de joyeux convives, pour festoyer et boire un certain vin du cépage de Surin, qu'il préférait à tout autre. Cette légende s'est propagée, et on a attribué le fait à Henri IV. De là, la légende du vin de Suresne (et non plus de Surin) qui passa pour être le vin préféré d'Henri IV.

A lui encore, on attribue la fameuse chanson de la *Bonne Aventure au Gué*, immortalisée par Molière. Cette chanson aurait été composée dans le manoir de la Bonaventure, au Gué du Loir, maison qui appartenait à la famille Girard de

Salmet. Là encore le prince aimait à se joindre à des amis, comme lui friands de joyeuses agapes, et fêtait avec eux les vins généreux de la vallée du Loir, tout comme à Prépâtour. On dit que Ronsard fut parfois de ces fêtes. — (Voir la *Bonaventure*).

Le mariage d'Antoine avec Jeanne d'Albret eut lieu par contrat du 20 octobre 1548, à Moulins en Bourbonnais. Elle était fille de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois-Angoulême, sœur du roi François I^{er}. Elle restait fille unique après la mort de ses frères et sœurs. Elle était ainsi héritière des Etats de son père.

La mort d'Henri d'Albret ayant eu lieu en 1555, à partir de cette époque Antoine devint roi de Navarre, et ne fut plus connu que sous ce titre.

Il est assez curieux de voir de quelle quantité de titres était affublé le duc Antoine après son mariage, ou plutôt après qu'il eut hérité du royaume de Navarre, par sa femme Jeanne d'Albret.

On trouve ces titres énumérés dans une pièce en date du 2 novembre 1560, donnée à Orléans, et relative au don de 288 arpents de terres vagues au Bois des Landes, paroisse des Roches-l'Evêque, fait par lui à son valet de chambre, Philippe du Bosquet : « Antoine, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, seigneur souverain de Béarn, duc de Vendômeis, d'Albret, Beaumont, Nemours, Gandie, Montblanc et Peréfiet, *Pair de France*, Comte de Foix, d'Armagnac, Roddetz, Bigorre, Périgort, Conversan et Merle (Marle). — Vicomte de Lymonis, de Marsan, Tussan, Carjan, Gavardan, Nébouzan, Lautrec, Villemure, Ailhas, Tartas, Marempuy. — Baron d'Epéron, Aspect, Montdoubleau, Blou, Blion et Amenville (?). — Seigneur d'Hoisy, de Hans, Bohain, Flavy, Anguien, Dunkerke, Bourgbourg et Gravelines. — Chastelain de Lisle en Flandre. — (Comm^{on} de Eug. Vallée, d'après copie faite au château de Boisclairéau, c^o de Teillé, c^{on} de Ballon [Sarthe], 15 juillet 1908).

Le couple princier paraît avoir vécu en bonne intelligence pendant plusieurs années. Mais si Antoine ne se fit protestant que de nom, Jeanne au contraire devint huguenote fanatique, au point que, sur la fin de sa vie, Antoine s'étant rapproché des Guise, voulut faire arrêter sa femme, qui ne put éviter la chose qu'en s'enfuyant en Béarn dont la souveraineté lui appartenait.

Après la mort d'Antoine, Jeanne d'Albret fut réellement l'âme de la faction protestante en France. Elle donna des

preuves d'une activité, d'une énergie et d'une force d'âme vraiment prodigieuses. C'est à elle que le parti huguenot doit de n'avoir pas été annihilé après ses défaites, surtout celle de Montcontour. Mais son fanatisme religieux lui fit commettre des actes déplorables, notamment à Vendôme, où elle s'acharna sur l'église St-Georges dont elle semble avoir voulu ruiner l'institution même. Elle en fit fondre les vases sacrés, en fit disperser les reliques, et même en mutila les tombeaux. Elle fit tout son possible pour convertir les Vendômeis au protestantisme, mais sans pouvoir y arriver. Les Huguenots, à Vendôme, ne furent jamais qu'en nombre infime.

Un des grands mérites de Jeanne fut d'avoir su faire l'éducation de son fils Henri qui devint le roi Henri IV, et d'avoir réussi à lui inspirer ces sentiments élevés et vraiment royaux qui firent le bonheur du peuple français.

Elle mourut d'une fièvre maligne, à Paris, ou elle s'était rendue pour négocier le mariage de son fils avec Marguerite de France, sœur du roi Charles IX, le 9 juin 1572. Elle était âgée de 42 ans.

Elle avait eu pour enfants : 1^o Henri, duc de Beaumont, né le 21 sept. 1551, mort le 20 août 1553; 2^o Louis-Charles, comte de Marles, né le 19 février 1552, mort âgé de quelques mois, sa nourrice l'ayant laissé tomber d'une fenêtre; 3^o Henri, qui fut le roi Henri IV, et qui naquit le 13 décembre 1553; 4^o Catherine, princesse de Navarre, duchesse d'Albret, née le 7 février 1558, qui épousa le 30 janvier 1599, Henri de Lorraine, duc de Bar et qui mourut à Nancy en 1604.

Père Anselme, *Généalogie de la maison de Bourbon*. — *L'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 821. — Abbé Simon, t. I, pp. 366 à 393. — Rochambeau, *Antoine de Bourbon et Jehanne d'Albret* (Vendôme, Lemercier, 1870). — Collection R. de St-Venant, *Liasse des C^{tes} et Ducs, Dossier Antoine et Jeanne d'Albret*. — Notes ms. de M. Eug. Vallée sur le château de Boisclairéau (Sarthe).

Appelvoisin (Famille d'). — *Crassay*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à la herse d'or*. — (De Maude).

Arable (L'), lieu dit, c^o de Sougé. — *Les Rablais* (Cadastre). — Ancien fief, relevant de celui du Vau de Sougé à foy h. et à 12 deniers de service le jour de la St-Jean. — Le moulin de la Plaine à Troô en relevait aussi à foy et h. et droit d'estage. — On l'a confondu avec un autre *Arable*, situé paroisse St-Cyr du Gault en Blésois.

En 1586, il était à Jeanne Devezeu, veuve Jean Garault, qui laissa trois filles, lesquelles épousèrent Claude Margonne, Honoré Bataille et Vincent Baratte. — En

1595 eut lieu le démembrement de ce fief que se partageaient ces trois filles de Jean Garault. La portion principale alla à Claude Margonne, époux de Jeanne Garault. — Dans les premières années du XVII^e s. cette part de l'Arable appartenait à Claude Margonne, fils du précédent, époux de Renée Courtin. Durant sa possession eut lieu un grand procès avec René du Bellay, sgr de la Flotte et du Vau de Sougé qui voulait, en sa qualité de sgr suzerain, réunir ce fief de l'Arable à son fief du Vau. Le procès dura de 1599 à 1629 et paraît s'être terminé à l'avantage du sgr du Vau. — Les sgrs de la Flotte et du Vau de Sougé devinrent ainsi sgrs de l'Arable qui perdit son nom et fut confondu avec Chenillé, dont il était voisin. Il était en 1711 d'un revenu de 3 livres 6 sous. — (Arch. L.-et-Cher, E 125 — P. Clément, notes ms. sur les fiefs de Sougé).

Arbouville. — Voir *Herbouville*.

Arbre-sec (L'), anc. mét., qu'on appelait aussi *Le Petit Boisvinet*, et qui paraît être aujourd'hui *Le Désert*, c^o de St-Avit. — (Aveux de Boisvinet, xv^e, xvi^e et xvii^e s.).

Arbres remarquables du Vendômois. — Il en existe encore quelques-uns, remarquables par leur âge et leurs dimensions, mais deux ou trois ont disparu ces dernières années :

1^o *Le Chêne de Cormont* qui était situé c^o de Bouffry, à peu près au point culminant du département (256 m.). On l'apercevait des tours de Vendôme, de la tour de Lavardin et les clochers de Chartres. Il a disparu vers la moitié du XIX^e s. Comme il était creux, il s'est trouvé des bergers qui firent du feu dans ses flancs, il ne tarda pas à périr et sa carcasse frappée par la foudre s'effondra en un jour de tempête.

2^o *Le Frêne de St-Jacques*, même commune de Bouffry, à 250 m. au dessus de la mer. Il s'apercevait, comme le susdit chêne, de Chartres, de Lavardin, de Troô et de Vendôme. Il mesurait 3 m. 45 de tour à hauteur d'homme, ce qui est fort rare pour un frêne. Il avait environ 28 m. de haut. Il fut abattu par une tempête venant du nord, le 30 mars 1892. Un disque de son tronc, à 1 m. au-dessus du sol, se trouve aujourd'hui au musée de Vendôme. Il paraît avoir vécu environ 200 ans. (Voir *Bulletin vendômois*, 1891, p. 21 et 1892, p. 177).

3^o *La Trogne de Boursay*. C'est un chêne qui a environ 7 m. de tour à hauteur d'homme. Il est tout à fait creux; on pénètre à l'intérieur en rampant, au moyen d'une ouverture au niveau du sol.

Là se trouve une chambre éclairée par des trous formés de branches anciennes dont le cœur est pourri. Ces sortes de cheminées étaient pour les enfants comme une invite à faire du feu à l'intérieur, ce qui se produisit en 1900 (?) L'arbre déjà affaibli par la vieillesse possédait nombre de matières inflammables. Il flamba comme une cheminée, et ne se remit pas de ce coup. Il reste encore debout, mais à l'état de spectre décharné. Son maintien sur sa base n'est plus qu'une affaire de peu d'années. Il est à 200 m. au Sud-Est de la station de Boursay. C'est encore un objet de curiosité pour les touristes.

4^o *Le Châtaignier de la Perrière*, c^o de Cormenon. Il s'élève sur le bord d'un champ à 500 m. au sud de la ferme de ce nom. Il compte 8 mètres de tour à hauteur d'homme, et près de 12 m. au ras du sol. De son tronc s'élancent des branches qui ont plus de 3 m. de tour. Il couvre environ 3 ares de terrain. Sa vigueur est très grande, et il paraît vouloir encore défier les siècles. Il ne semble pas être creux. Impossible de savoir son âge.

5^o *Le Châtaignier de Drouilly*. Il se trouve à environ 500 m. à l'est du château de ce nom, c^o des Hayes. Il mesure près de 9 m. de circonférence à hauteur d'homme; mais il n'est pas facile à mesurer, se trouvant sur une pente. Il doit être creux et paraît fatigué. Il est regrettable que son possesseur ne le soigne pas davantage, notamment en s'efforçant de supprimer à son pied des rejets qui l'affaiblissent. Il semble que ce soit le plus gros arbre du Vendômois.

6^o *Le Beau Hêtre de Montmorency*, dans la forêt de la Gaudinière. Son nom lui vient de ce qu'il est proche la futaie que l'on appelle *La Futaie de Montmorency*, elle même nommée ainsi par son possesseur au commencement du XIX^e s. Ce hêtre couvre un terrain de près de 20 m. de diamètre. Il mesure au-delà de 7 m. de tour à hauteur d'homme. Il n'est pas très élevé, et dut être de tout temps un solitaire. L'administration de la Gaudinière l'entoure de soins. Il paraît encore plein de vie.

7^o *Le Cèdre du château du Fresne*, c^o d'Auton. Il est devant le château, du côté midi, et doit, de ce côté, gêner les appartements dont il intercepte la lumière. Ce cèdre forme comme une gerbe de branches énormes qui part du bas du tronc, sans laisser pour ainsi dire, de fut à l'arbre. Tel qu'il est, il forme un spécimen très curieux de ces conifères du Liban qui font le décor de ce pays. On l'a

crû planté par Legrand de Marisy, lequel possédait le château du Fresne à la fin du XVIII^e s.; mais il est de fait qu'il est plus jeune et n'a guère plus de 100 ans, ayant été planté par le général Perron dans les premières années du XIX^e s. S'il est venu si vigoureusement, cela tient en grande partie à ce qu'il a poussé sur l'emplacement d'une ancienne douve comblée et qu'il se trouve ainsi en terrain meuble. Une description de cet arbre existe dans le bulletin de la Soc. archéol. du Vendômois, année 1896, p. 188.

8^o *Le gros platane du lycée de Vendôme*. Tous ceux qui passent par la ville n'ont pu manquer de le remarquer; il se dresse avec son tronc lisse bien formé, couronné d'une frondaison magnifique, le pied dans l'eau, sur le bord du bras central du Loir, dans le jardin du lycée, juste en tête de l'éperon formé par les deux bras d'eau de St-Jacques et du Pont-Rondin. Vu de la rue, son effet est gracieux et majestueux à la fois. Il a été planté en 1859 par le jardinier des Oratoriens, et n'a, par conséquent, pas plus de 155 ans. Il est du reste d'une vigueur qui ne se dément pas. Sa circonférence, au dessus du mur d'appui du jardin qui le borde, est de 5 m. 20. Sa hauteur est d'environ 36 m. au bout des branches. Il grandit et grossit encore. (*Bulletin vendômois*, 1911, p. 118, note). — Le lycée et l'hôtel du Saillant, à côté, possèdent plusieurs platanes presque aussi beaux.

Un certain nombre de très beaux arbres existent en outre dans les futaies du pays, mais ils sont noyés dans la masse et ne se distinguent pas assez pour qu'on les cite, et d'ailleurs on ne leur connaît pas de nom.

Arcaodes (Les), h., c^o de Cormenon, 60 hab.

Archambaud, prévôt de Vendôme, au XI^e s. — Il figure dans nombre de Chartres de la Trinité et d'autres. Il était frère cadet d'Hilgand qui fut aussi prévôt, et son fils appelé Archambaud, fut aussi prévôt comme lui. — Mais il règne une grande confusion à l'égard de cette famille qui produisit plusieurs personnages du même nom. — (*Cart. Trinité*, 104, note 1, et, à la table, voir aux mots *Archambaldus*, *Archambaudus*, *Archambault*).

Arche (L'), éc., c^o de Lavardin. — On l'appelle aussi *Louvet*.

Arche (L'), h., c^o de St-Quentin. — Ce lieu tire son nom d'une arche située sous la route de Montoire à Troô pour laisser passer le ruisseau de Grand-Ry.

Arche-Berger (L'), sur la Brice, au passage de la route de Vendôme à Montoire.

— C'était ainsi qu'on appelait le ponceau sur lequel, encore à la fin du XVII^e s., se percevait un péage, au profit du duc de Vendôme. — (Mémoire de l'Intendant De Bouville 1698, au *Bulletin vendômois* 1866, p. 149).

Archeveuserie (L'), éc., c^o de Savigny. — (*Le Loir*, 6 déc. 1850).

Archidiaconerie (L'), h., c^o de Cellé. — Ancien fief s'étendant aussi sur la paroisse de Troô. Il relevait de Courtenvau. — En 1570 il est au sgr de Ternay. — Au XVIII^e s., il était possédé par le chevalier Joseph-Augustin du Bellay, sieur de la Massuère, appelé l'abbé de Ternay. — Il est ensuite à Samuel de Marescot, sgr de la Massuère. — (Arch. L.-et-Cher, G, 891; E 102, f^o 1009 et E 138. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 217. — Généalogie ms. des *Marescot* aux Minières. — Note ms. de M. H. de la Vallière sur Cellé).

Arcoif (L'), anc. mét., psse d'Epuisay ou du Temple. — Elle relevait à foy et h. de Courtemblay et appartenait en 1541 à François de Voré. — (Arch. Nat., P 700, n^o 64).

Arçonnerie (L'), éc., c^o de Bouffry.

Arcy (L'). — Voir *Ercy*.

Ardennes (Les), f., c^o de Souday.

Ardilliers (Le lieu des), psse de Mazingé. — Anc. mét. avec colombier, qui était unie à Champrond et Pierre-Perceé. — (Arch. Loiret, A 1642).

Ardoise (L'), anc. fief, psse de Selonmes. — En 1630 et 1658, il appartenait à Gilles Barentin, époux de Stéphanie Lhuillier. — Au XVIII^e s., il est aux mains de la dame Jeanne-Claire Jabre, veuve du sieur Bégon, qui l'avait acquis des Barentin. — (Titres du Bouchet-Toutville. — Reg. de St-Lubin de Vendôme, 1630 et 1634).

Ardon, f. et ancien moulin sur la Grenne c^o de Choue. — *Ardun*, 1030 (Chartes vendômoises, 23). — *Arzon*, 1405, *Arçon*, 1409, (Aveux à Mondoubleau). — *Ardon*, (Cassini). — Ce lieu relevait à foy et h. lige et 15 jours de garde de la baronnie de Mondoubleau. De lui relevait un fief qui en 1334 appartenait à Guillaume, prêtre de Cormenon. En cette année, Thomas Richard rendait aveu à Ingelger d'Amboise, sgr de Mondoubleau pour ce moulin. — Plus tard, on le voit relever du fief du Petit Bouchet « pour l'eau du moulin et les mouvements, et du fief de la Guicherie pour la métairie, les terres et les prés ». — En 1405, la métairie appartient à Jehan Peschard et le moulin à Pierre de Vençay. — En 1458, aux héritiers Peschard et Jehan de Vençay. — En 1492 à Guillaume Malherbe; — En 1575 à Julien et Charles les Dumaus. —

Au XVIII^e s. il faisait partie du domaine d'Alleray. — Le moulin a été détruit en 1881. — (Arch. nat., P 700, n^o 30, 32 et 33; P 702, n^o 1; P 704, n^o 1 [1334]. — Notes de l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après le Chartrier de St-Agil).

Arènes, bourg et commune du canton de Vendôme, à trois kil. à l'Est de cette ville. — *Arenæ*, XI^e s. (Cart. vendômois de Marm.). — *Ecclesia seu Capella de Arenis*, XIII^e s., (Pouillé du diocèse de Chartres). — *La Chapelle d'Arènes*, 1374, (Arch. Nat., P 629, n^o 78). — *La Paroisse de la Chapelle d'Arènes*, 1410, (Chartrier du chapitre St-Georges). — *Araines*, XVII^e s., (Aveu de Chappedasne). — *Araines*, (Cassin, Etat-Major et Cadastre).

Cette c^e est bornée au Nord par Meslay, à l'Est par Coulommiers, au sud et au sud-ouest par Vendôme, à l'ouest par St-Ouen dont elle est séparée par le Loir. — Le Loir arrose Arènes à l'ouest, et la Housée baigne son bourg et la traverse venant de l'est pour se jeter dans le Loir à l'ouest du bourg après avoir fait tourner le moulin de Baumé et celui du Gué ou de la Bergerie. — La route départementale n^o 5 de Vendôme à Oucques et Beaugency la coupe au sud. Le chemin de fer de l'Etat de Vendôme à Blois la traverse, sans station. Le tramway de Vendôme à Orléans la dessert par une station à son bourg.

Lieux habités : Le bourg avec ses annexes qui compte environ 150 hab. — Baumé, moulin. — La Bergerie. — La Bizardière. — Brulaine, ancien fief. — Chappedasne, ancien fief. — La Crépinerie. — Le Défiroc. — Le Devaloir. — Tournebride. — Malabry. — Le Bois-Midi. — La Nonnetière. — La Savinière, ancien fief. — La Fontaine de Baumé. — La Rue-Chèvre. — Château-Margot. — Et en plus les maisonnettes 39 et 40 sur la ligne de Pont-de-Braye à Blois.

Lieux dits : — *Belessort*, ancien fief, la Fontaine des Blancs, le Billoir, le Boubien, Bourdigal, Cogne-buée ou Cosnebuée, la Comtesse, la Couture, la Croix-Bodin, la Croix-Rouge, Entre-les-ponts, Frileuse, la Grande-Passée ou le Gué de Charré, la Haute Sette ou Oursette, l'Hermitage, le Parc-Moreau, Piégueule, la Poulitte, les Prés du Roy, *Ronzard* ou le Pré-Picard, la Rue-Chèvre, St-Martin, la Vallée aux Fourches, le Bois-Corbin, le Mardeureau, la Palette, l'Ormeau de la Pointe, les Vanderettes, Courbinier, les Daveniers, Herbault, les Godinières, Pigné, le Clos-Cornet, les Gavosières, le Clos-Godard, les Taffiers, le Buisson-Jolier, la Guilterie, les Eguilletrées, la Noue d'Étre, la Bassetière, le Pré-Ménard, les Prés d'Avoisé,

le Clos-Salé, la Saradonière ou Garadonnière, le Gué de la Bergerie, la Couture.

Superficie : 469 hectares. — *Altitude* du Bourg : 81 mètres. — Cadastre terminé en (sans date) par Bourdilleau. — Poste de Vendôme. — Percepción de Villetrun. — Assemblée le 16 juillet, jour de la fête patronale, ou le dimanche qui suit.

Population : 27 paroissiens au XVII^e s. — Environ 100 communicants au XVIII^e s. et 28 feux en 1762. — 212 hab. en 1806. — 142 en 1811. — 139 en 1821. — 146 en 1831. — 146 en 1836. — 198 en 1841. — 183 en 1846. — 176 en 1851. — 166 en 1856. — 166 en 1861. — 189 en 1866. — 186 en 1872. — 180 en 1876. — 180 en 1881. — 226 en 1886. — 225 en 1891. — 205 en 1896. — 196 en 1901. — 210 en 1906. — 167 en 1911.

Les Registres de l'Etat-civil commencent en 1611 avec plusieurs interruptions; voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Guymont, Vacquerel, de Vallance, Roger de Villethierry, de Charchigné, Ganery, Fabre, Alliphonse, Belanger, Noury, Berruyer, Le Tellier, Cadot, Chavigny, Souin de la Savinière, Bégon, Huet de la Poirière, de la Vieville de Mesein ou Messin.

Curés : — René Pasquier, 1610. — Georges Guiboust, v. 1615, inhumé à A. le 8 juillet 1629. — Thoré, 1649 (?). — Dehergne, 1668. — Roger, 1670. — Cottrais, 1677. — De la Touche, 1684. — P. Vaumour, 1689. — Laurent Brisson, 1712. — Charles-Pierre Huet de la Poirière, 1742, inhumé dans l'église en 1748 à l'âge de 32 ans. — Jacques-François Lambert, 1748, décédé le 2 déc. 1791, et inhumé au pied de la croix du cimetière. — Maupetit, 1792. (La paroisse d'Arènes fut supprimée par le Concordat de 1802 et réunie à celle de Meslay.)

Maires : Crosnier, officier public, 1793. — Gabriel Camus, 1806. — Arnault, 1825. — Coutenceau, 1830. — Ferrand, 1833. — Aupeltier, 1847. — Ferrand, 1853. — Habert, 1865. — Guillemot, 1872. — Riverain, 1876. — Barrault, 1881. — Brazès, 1884. — Jacques Bizieux, 1888. — Vaudron, 1889. — Jacques Foncet, 1892. — Riverain fils, 1901.

Avant la Révolution, la paroisse de *La Chapelle d'Arènes* était du doyenné de Selommes, du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. Le prévôt de Mazangé, membre dépendant du chapitre de Chartres, présentait à la cure qui, au XVIII^e s., était dite être d'un revenu de 400 livres, et de 450 livres au XVIII^e s. — Le duc de Vendôme était seigneur de Paroisse. — Pendant la période révolutionnaire, la

c^e d'Arènes fut mise du canton de St-Amand.

L'église d'Arènes, dédiée à la Sainte Vierge est un bâtiment qui paraît être du XIII^e s. et qui avait pris le nom de *Capella de Arenis*. Elle a été quelque peu agrandie au XV^e s. (?). Une madone de cette dernière époque surmonte sa porte d'entrée et est classée comme monument historique. Anciennement le portail était au pignon sud; mais il a été bouché par les bâtiments de l'ancien presbytère qui, à une certaine époque, ont obstrué cette primitive entrée. Le 16 juillet 1750, sur les trois heures du matin, la foudre tomba sur cette église et en fit effondrer la charpente au-dessus de l'autel qui fut détruit. On le rétablit au mois de décembre suivant et il fut doré et remis à neuf en 1711. — Il y a tous les ans le 16 juill. en l'église d'Arènes un pèlerinage à Notre-Dame du Mont-Carmel dont la dévotion a du prendre au XIII^e s., alors que les religieuses de la Virginité furent possessionnées dans cette paroisse. Il est encore en honneur.

La cloche d'Arènes est de 1716, nommée *Claude-Louis-Marie*, par messire Claude Vénier, avocat au conseil, prieur de Montaillé au diocèse du Mans et de Nerjot en Picardie, et par dame Marie Vénier.

On trouve dans cette église deux pierres tombales : La première placée sur le seuil de la porte, porte cette inscription en lettres majuscules : « CY GIST — LE CORPS DE — DEFUNCTE — HONORABLE FEMME — JANNE GUYMONT — EN SON VIVANT FEMME — DE HONORABLE HOMME — LOVYS DE CHACHIGNE — SIEUR DE LA SAVIGNIERE — LA OVELLE DECEDA LE — II^e OCTOBRE 1639. — PRIEZ DIEU POUR SON AME. »... et plus bas, deux os en sautoir.

La seconde, placée au seuil du sanctuaire doit être celle d'un curé du lieu. Elle représente un personnage en surplis couché et encadré dans une sorte d'arcade, avec une inscription quasi effacée ou l'on distingue à peu près ces mots : CI GIST LE CÔRS DE DEF... IEHAN.... TREPASSA LE 4^e IOUR DE IUING 164. Ce personnage doit être le curé Thoré qui paraît décédé avant 1649.

Une autre inscription gravée sur une tablette de chêne se trouve encore aujourd'hui dans l'église d'Arènes. En voici la teneur qui a été oubliée par Rochembeau dans son *Vendômois épigraphique* : « *Icy repose, sous cette tombe, le corps de Messire Charles Pierre Huet de la*

Poirière de Vendôme. Prêtre curé de cette Paroisse. Qui en a rempli les devoirs avec autant de zèle que d'édification, Et est décédé le 16 fevrier 1748, âgé de 32 ans. Et a donné par testament, à cette Eglise la somme de 500 livres Dont 400 l. ont été employez en achat d'un ornement complet; et les autres 100 livres ont aides à construire la nouvelle Sacristie. Ce présent Legs fait aux Charges Qu'il sera Dit Tous les dimanches dans cette Eglise [une messe chantée], le 17 fevrier [et] Les Vigiles, La Messe Basse et le Libera sur sa Fosse, et sera Recommandé aux Prières les principales Festes et ce à perpétuité. Requiescat in pace. »

Dans le cimetière, sous les broussailles, se trouvent les tombes de la famille Beaunier, et entre autres celle de René-F. X. Beaunier, le fameux curé dissident (voir sa notice) qui décéda en 1852.

Le vrai nom d'Arènes qu'on a le tort d'écrire *Araines*, le nom que cette paroisse portait au moyen-âge est *Capella de Arenis*, La Chapelle d'Arènes ou la Chapelle des Sables. Mais la découverte de substructions gallo-romaines importantes, faite au XIX^e s., laisse croire que ce lieu pourrait tirer ce nom de l'existence d'une arène, autrement dit d'un terrain sablé destiné à un cirque ou amphithéâtre tel que les établissaient les Romains. Et il est de fait qu'en 1862 on a rencontré à environ 500 m. au sud-ouest du bourg d'Arènes, dans un lieu appelé *La Poulitte*, les fondations d'un théâtre gallo-romain d'une dimension fort grande, comprenant une superficie d'environ 25 ares, ce qui suppose la possibilité de places pour au moins un millier de spectateurs. En sorte que le nom d'*Arena* se trouve justifié et ne provient pas seulement du sol sablonneux du lieu, qui du reste n'est sablonneux que sous une certaine couche d'humus, comme toutes les terres de la vallée du Loir.

A quelque cent mètres au sud de ce théâtre, on découvrirait encore, en 1866, des restes de constructions qui semblent bien avoir été des thermes. Théâtre et thermes ont été décrits dans le *Répertoire Archéologique de l'arrondissement de Vendôme* par G. Launay (p. 135).

Enfin en 1908, dans un champ, non loin de là, se sont encore rencontrés de nombreux fondements d'édifices et des débris de toutes sortes d'objets gallo-romains, entre autres un remarquable miroir de poche (décrit par M. l'abbé Plat au *Bulletin vendômois*, 1909, pp. 164 à 172). Et non loin de cet emplacement, on avait, dans la première moitié du XIX^e s., déjà fait la trouvaille d'un grand

nombre d'urnes et de médailles romaines. Quatre de ces dernières sont conservées au musée de Vendôme.

Toutes ces découvertes sembleraient indiquer qu'à Arènes se trouvait un centre important du temps de la domination romaine. Jusqu'à ces derniers temps, les Archéologues les plus autorisés pensaient pourtant que ce n'était pas là une ville, mais seulement un centre de marché comme les Romains avaient pour habitude d'en édifier au croisement des grandes routes. L'on remarque en effet que ce lieu se trouvait au croisement des routes de l'*Urbs Turonica* (Tours) à *Autricum* (Chartres) d'un côté, et de l'autre côté, de l'*Urbs Cenomanica* ou *Suindenum* (Le Mans) à *Avaricum* (Bourges). Cette dernière encore visible par endroits dans la plaine et passant le Loir au Gué de Charré ou la Grand-passée, gué aujourd'hui rompu.

Cette manière de voir ne concéderait à Arènes que les édifices obligatoires à ces lieux de réunions, foires ou marchés périodiques, c'est-à-dire un temple, un théâtre, des thermes (des bains) et un nombre permanent de bâtiments strictement nécessaire au logement des personnes chargées de l'entretien de ces édifices.

Il convient de dire pourtant que les nouvelles découvertes de l'année 1908, décrites par M. Renault dans le Bulletin vendômois (1908, p. 111) et par M. l'abbé Plat en 1909 (*id.*, 1909, p. 161), tendraient à modifier cette manière de voir et à faire considérer Arènes comme une ville réelle, pourvue de tous les édifices publics et des rues et maisons formant les éléments ordinaires d'un véritable municipe antique.

Il n'est pas question d'Arènes en tant que portant ce nom de *Arenae* avant le onzième siècle. A cette époque les cartulaires fournissent quelques renseignements sur ce lieu. Une charte de la Trinité (ch. 2^e) fait savoir que, parmi les droits du Comte de Vendôme sur l'étendue de son comté, se trouvait celui de justice entière sur les moulins situés sur la Houzée, entre Selommes et Arènes. En même temps paraissent des personnages du nom d'Arènes (*de Arenis*). Deux frères, Sulpice et Gilduin, fils de Geoffroy d'Arènes donnent à la Trinité certaine terre appelée Botha, dont le nom a disparu. Ce fait est contemporain de la fondation de la Trinité, soit le second quart du XI^e s.

Un peu plus tard, ou vers le même temps, se rencontre un nommé Rotger, fils de Mainard d'Arènes, lequel Rotger a pour

frère un appelé Adelelme, surnommé Boutefeü, et un fils appelé Renault. Tous, à des titres divers, abandonnent des biens à Marmoutier, entre autres une main-ferme près Vendôme appelée *Curbatura* qui doit être le même lieu que celui appelé *Cultura supra Vindocinum* dans une autre charte du même monastère, plus divers alleux près Arènes, entre autres le *Moulin Ronsart* sur la Houzée (XI^e s.).

On trouve encore Arènes cité dans une charte de la Trinité, datée du 16 mai 1060, à l'occasion des dons faits par le nommé Frodon de St-Martin et son ami Foulques de Banasta, de terres situées en ce lieu. Ce sont là les seules chartes du XI^e s. où il soit question d'Arènes.

Ces simples faits tendraient à prouver que le fief d'Arènes était déjà au XI^e s. partagé entre plusieurs familles, ce qui se confirme dans la suite.

Presque tous les établissements religieux de la contrée avaient des biens à Arènes. Outre Marmoutier et la Trinité qui avaient ceux que l'on vient de voir, le Petit-Cîteaux, grand prieuré abbatial de Bénédictins situé dans la forêt de Marchenoir, avait reçu à Arènes des biens de la part de Geoffroy de Vendôme, frère consanguin du c^{te} Bouchard IV et cela dès l'année 1210, et aussi en l'année 1226, de la part de Jean IV, dit de Montoire, aussi c^{te} de Vendôme.

En 1213, un chevalier nommé Guillaume, partant pour la Croisade (des Albigeois), fit don d'une censive à Arènes aux frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme. Cette censive étant dans le fief de Henri de Bellande qui approuve ce don.

De plus, au bourg même d'Arènes, existait une métairie qui fut donnée en 1353 à la même Maison-Dieu (devenue depuis l'*Oraire*) par Jean Moreau, bourgeois de Vendôme. Elle consistait encore au XVIII^e s. en deux corps de logis et un grand jardin et environ 20 setterées de terres achetées à diverses époques. Cette métairie relevait directement du château de Vendôme et du fief de la Bastière et encore de celui de la Nonnetière appartenant à l'abbaye de la Virginité.

Le Chapitre St-Georges avait aussi à Arènes un censif qui lui avait été donné à une époque inconnue. Ce censif, dans un bail de 1586 était dit joindre le Moulin Ronsart. C'est probablement ce censif qui, d'après le dire de Duchemin de la Chesnaye, portant le nom de Ronsart, avait du appartenir au poète; tant la manie était grande de tout rapporter au grand homme vendômois, alors que le moulin du lieu s'appelait déjà de *Ronsart* au XI^e s. !

Le couvent le mieux partagé à Arènes était celui de la Virginité (voir ce nom). Il possédait l'importante métairie de la Nonnetière qui se trouvait englober dans sa tenure une partie du bourg d'Arènes et même le lieu où l'église était construite. Si bien que la tradition veut que l'église actuelle d'Arènes ait été dans le principe simplement la Chapelle des Nonnes, qui par la suite serait devenue paroissiale, ce qui ne la supposerait pas antérieure au XIII^e s. puisque le couvent de la Virginité n'a été fondé qu'au XIII^e s.

On a dit aussi que les dames de la Virginité possédaient la seigneurie même d'Arènes. Elles n'avaient en réalité que les fiefs censifs, terres et seigneuries de la Nonnetière et Brulaines qui portaient sur plusieurs maisons du village lui-même.

Le véritable seigneur d'Arènes était le comte duc de Vendôme lui-même, ainsi que l'indique l'Etat de la généralité d'Orléans en 1768. Le duc de Vendôme était à cette époque le roi Louis xv. Mais le roi en 1761 avait abandonné à M. de la Porte, seigneur de Meslay, moyennant une rente de 15 livres par an, les droits honorifiques auxquels il avait droit comme suzerain dans l'église même d'Arènes. Cet abandon fut confirmé en 1771 par le c^{te} de Provence, duc du Maine et de Vendôme. Ces droits honorifiques donnaient au titulaire l'avantage de recevoir l'eau bénite et l'encens à la grand'messe du lieu et de porter le titre de Seigneur d'Arènes ajouté à ses autres titres. En même temps que ce droit, lui en était abandonné un autre, celui de pêche exclusive en la rivière d'Arènes (le Loir en face Arènes).

En 1747, le Curé se disait par abus *seigneur d'Arènes*. Il prenait évidemment ce titre en vertu d'une délégation tacite qu'il tenait du prévôt de Mazangé, lui-même représentant du chapitre de Chartres, seigneur primitif du lieu, et qui restait avoir le droit de présenter à la Cure d'Arènes.

Bibl. Vendôme : 1^{er} Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 74 ; 2^o Ms. 285 ; 3^o Album Launay, pp. 95 et 96. — *Cart. vendômois de Marm.*, 35 et 83. — *Cart. Trinité*, 2 (p. 8), 31 et 134. — *Chartes vendômoises*, 203. — Arch. Nat., P 629, n^o 78 ; P 604, n^o 20 ; P 714, n^o 14 et 183. — Arch. L.-et-Cher, G 261 ; H (Liasse de l'*Oraire*) ; Q (Vendôme), 933. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1891, p. 138. — *Bulletin dunois*, IV, p. 429. — *Cart. St-Père de Chartres* (Introduction) — *Pouillé du diocèse de Chartres au XIII^e s.* (Arenae). — Cp^{te} rendu du Congrès archéologique de France, à Vendôme, 1872, p. 85 (article Launay). — Arch. Loiret, G 5. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 24 à 30 ; 1865, pp. 54 et 167 ; 1909, pp. 164 à 172 (abbé Plat). — Pussac, p. 59. — Abbé Expilly (Arènes 1762). — Rochambeau, *Le Vendômois épigra-*

phique, I, p. 135. — Launay, *Répertoire*,... p. 133. — *Arenes et la confrérie du Mont-Carmel* (Blois, Migault, 1895). — *Notes manuscrites sur les Bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e s.*, conservées au XIX^e s. par M. l'abbé Plat (Arènes). — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 225. — Reg. d'Arènes (passim) ; de Marcilly, 1747. — Adr. Habert, *Notes manuscrites sur Arènes*,... etc.

Arenis (Familia de) ou d'Arènes. — *Arènes, Ronsart*, XI^e s.

Argelos (Familie d'). — *La Guibarrière* (de Villerable), XVIII^e s.

Argenton (Familie d'). — *Fréteval*, XIII^e s. — Armes : D'or à 3 tourteaux de gueules accompagnés de 7 croisettes d'azur. — (La Chesnaye).

Argouges (Familie d'). — *Les Quatre-Seigneurs, Morillon*, xv^e s. — *Les Roches de Sougé, La Saumerie* (de Thoré), *Le Vau de Sougé, la Jarriais, les Coulis, la Hougaise*, xv^e s. — *Blanchamp*, xvii^e s. — Armes : Ecartelé d'or et d'azur à 3 quintefeuilles de l'un dans l'autre. — (Trémault).

Argy (Familie d'). — *Bellefontaine, Roquinvert, les Défaits* (de Selommes), xvii^e s. — *La Coulonge*, xviii^e s. — Armes : D'or à cinq triangles d'azur. — (De Maude).

Arlanges (Familie d'). — *Villarcouau*, xvii^e s. — *La Grande Borde* (du Gault), *la Graffardière, la Varissière*, xviii^e s. — Armes : D'argent, à 6 annelets de sable posés en orle. — (Armorial français).

Arlon (Familie d'). — Voir *Huet d'Arton*.

Armée (La Gde). — Voir *Ramée*.

Arnetenson. — C'est le nom d'un ancien fief dans le Bas Vendômois, probablement vers Lunay. — Il relevait des Roches-Levesque et appartenait en 1484 à Pierre de Rougemont, sgr de la Montellière. — (Arch. Nat., P 639, n^o 27).

Arnoul (Familie). — *La Mérierie* (de Mazangé). — *Fourmaugé*, xvii^e s. — *La Ronce* (de Ternay), xvii^e s. — *Les Augeollets*, xvii^e et xviii^e s. — *La Juinière* (de Ternay), xviii^e s.

Arnoul (Saint-). — *Arnulfus*, aujourd'hui *Arnoul* qu'on a le tort d'écrire *Arnoult*, naquit à Vendôme même, dans le premier quart du XI^e siècle, vers l'an 1020, d'une famille de chevaliers vendômois. — Sa maison de famille était située en face le portail de St-Martin (probablement celle qui fait le coin de la rue au Blé et qui est occupée aujourd'hui par un café). Elle a servi longtemps, paraît-il, de Palais de Justice.

Il se fit moine de la Trinité, peut-être dès la fondation du couvent (vers 1035). L'abbé Odéric, second abbé de la Trinité l'emmena à Rome quand il y fut recevoir le chapeau de Cardinal. Le pape Alexandre II garda Arnoul comme su-

périeur du prieuré de S^{te}-Prisce, sur le mont Aventin, dans la ville même de Rome, puis le nomma évêque de Gap en Dauphiné. Une légende le représente comme ayant à Vendôme même ressuscité un enfant qui s'était noyé dans le Loir en étendant sur son corps, la chape dont il était revêtu. De là, d'après quelques-uns, serait venu le nom de *La Chappe* ou *La Chappe* donné au hameau ou se vit accompli le miracle, mais ceci semble hasardé. La chape de S^t Arnoul a été conservée au monastère de la Trinité jusqu'à la Révolution. Ses biographies le font mourir en 1074.

Saint Arnoul est fêté le 19 septembre dans le diocèse de Blois.

Abbé Simon, t. III, p. 309. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 34 — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 21, — Cart. Trinité, 136, note; 164, note.

Arpens (Les), f., c^o de Romilly. — Ancien fief paraissant relever du prieuré de Romilly. — En 1576 ce lieu est à Jacques de Mégrét, sieur des Arpens et de la Buronnière, demeurant au Chesne-Breteau, psse de Busloup, époux de Hélène, fille de Jehan Thizart, sgr de la Montellière et de Moncé, etc., trésorier des Écossais de la Garde du roi et de Hélène Leroy, sa seconde femme. Il a pour fils : 1^o) Paul, qui suit; 2^o) Louise, qui est marraine à Romilly en 1600, (il est alors défunt); 3^o) Léonarde, qui est marraine en 1605.

Paul de Megret, sgr des Arpens, époux de Alienor Le Pelletier. Ils ont pour fils : 1^o) Samson, baptisé à Romilly en 1595; 2^o) Hélène, marraine en 1605; 3^o) Paul, baptisé en 1609; 4^o) Louis. — Ce Paul de Mégrét vit encore en 1629. — En 1653 le lieu des Arpens est à Louise de Megret; — en 1681 à Hector de Giraudeau. — (Reg. de Romilly, passim; du Plessis-Dorin 1653; de S^t-Avit 1681. — Bibli. Vendôme, Titres du logis de Courtenvau en 1576).

Arpens (Les Petits), éc., c^o de Romilly.

Arpens (Les), h., c^o de Souday.

Arpenty (L'), éc., c^o de S^t-Jean-Frémentel. — Ce lieu relevait censiv^t de Rougemont et appartenait en 1762 au sieur Lebas, notaire à Cloyes. — (Arch. L.-et-Cher, Titres de Rougemont).

Arquenay ou **Arquené** (Famille d'). — *La Roche-Frondeboeuf, Le Breuil* (de Lunay), *La Mézière, Villemalour, Villebazin* (de S^t-Rimay), xiv^e et xv^e s. — *Le Gd Lehon, Les Créneaux* (de Thoré), *La Perrine* (de Villetrun), xv^e s. — Armes : *De gueules à la fasce d'hermines, surmontée de 3 besans de même.* — (D'Achon, Les Sgrs de Courcieriers, p. 33).

Arrachepied (Famille). — *Rocheux* (de Mondoubleau), xviii^e s.

Arras (Famille d'). — *Arras, Villaria*, xiv^e s. — *Carcassonne*, xv^e s.

Arras, château et f., c^o de S^t-Avit. — Ancienne sgrie, relevant à foy et h. de la chatellenie de Meslay le Vidame en Beauche (canton de Bonneval). Elle avait droit de moyenne et basse justice. Son manoir était entouré de douves encore existantes et son domaine était composé de 6 muids de terre et de 185 arpents de bois, avec quelques prés et un censif d'une certaine importance.

Il avait un grand nombre de terres vassales, qui étaient les suivantes : — *Boisvinet*, avec la moitié de son grand étang dont le reste relevait de Montmirail; *Launay* (de S^t-Avit), *La Fosse-Noirbonne, La Grignairdière, la Fresnaye, la Locterie de la Besnardière, les bois de Chillou et de Quesneray, la Molterie, la Blottière, la Chaumière, la Blorezière ou Maulhuy, la Barye*, toutes ces terres étant à S^t-Avit; — et proche Chateaudun : *Le moulin de Marigny, le Prê des Chevaliers*, psse de S^t-Jean de la Chaisne, et la moitié d'un autre moulin sur le Loir avec une maison à côté, au-dessous de Chateaudun.

Un aveu du 11 juillet 1397 rendu par le sgr d'Arras à la chatellenie de Meslay le Vidame, fait connaître ces terres et les vassaux qui les possédaient. — C'étaient : Catherine de Pathay, veuve de Triboulard de Souday (pour Boisvinet, à cause de ses enfants); 2^o) Jehan de Lusplans (?); 3^o) Jehan Cléraunay; 4^o) Regnault de Malhoi... M^e de l'Aumone de Chateaudun; 5^o) Jehan de la Rune on de la Rume; 6^o) Jehan de Vilehiers; 7^o) Jehan d'Auteuil; 8^o) Jehan Périnel; 9^o) Jehan de Mégaudin; 10^o) Geoffroy de Champeaux; 11^o) Jehan Girard; 12^o) Jehan Pichot, dit Isambert, le Jeune, fils cadet de Jehan Pichot, dit Isambert.

En 1397 Arras était à dlle Jehanne de Fresnay, veuve de Colin Allart, écuyer. Elle rend aveu cette année là à Guillaume, vidame de Chartres, sgr de Meslay le — Vidame, pour son hébergement, fief et métairie appelé *Arras*, en la paroisse de S^t-Avy au Perche.

Dans la première moitié du xv^e s., Arras est à Jehan de la Bourgadière; — en 1453 à Guillaume de Beaucorps qui le donne en 1476 à sa fille Isabeau à l'occasion de son mariage avec Jehan-Philibert de Montlibert; — en 1504 aux susdits Jehan de Montlibert et Isabeau de Beaucorps qui reçoivent l'aveu de Boisvinet cette même année; — en 1539 à Claude de Montlibert, fils des précédents; — en

1540 à François de Montlibert, qui cette année là, épouse Jeanne, fille de défunt Guillaume de Courtalain, sieur de Civry et de Marguerite de S^t-Prest; — En 1552 à Fouquet et Robert de Montlibert. (Aveu de Boisvinet de 1688).

A la fin du xv^e s., la sgrie d'Arras était partagée en quatre, et l'un des copartageants qui s'appelaient le sieur du Bois d'Arras et en possédait le quart était fils naturel d'un Montlibert. Il a en 1599 un litige avec un sieur de Savignat qui paraît avoir épousé une Montlibert et qui sous prétexte de batardise contestait au dit sgr du Bois d'Arras le droit de préséance en l'église de S^t-Avit.

Au commencement du xvii^e s., Arras est à Elisabeth ou Isabeau de Montlibert. Elle épouse Jacques de Girondeau ou Giraudeau, sieur de la Noue et de Carcassonne. Mais les Montlibert, restés sgrs de la Gate près Arras, continuèrent à porter le nom de Montlibert d'Arras; et l'on trouve Antoine de Montlibert d'Arras comme sgr de la Gate en 1616 et années suivantes et aussi Joseph de Montlibert d'Arras comme sgr du Boys en 1621. — Peut-être étaient-ils batards.

Au milieu du xvii^e s., Arras est encore partagé. Une moitié appartient à Pierre de Neveu. Un quart est indivis entre : 1^o) François de Frébourg, éc^r, Sr de Vauguérin, comme époux de Renée de Girondeau; 2^o) Julien de Phélines, éc^r, Sr de Grandpré, comme époux de Aliénor de Girondeau; le quatrième quart est à Elisabeth de Brossart, veuve de Jacques de Girondeau, éc^r, Sr de la Noue, ayant la garde noble de ses enfants. Tous reçoivent aveu en 1633 de Martin du Bellay, Sr de Glatigny, pour Boisvinet. Il faut croire que le quart de la sgrie d'Arras qui appartenait à Jacques de Girondeau comportait la partie dont le censif s'étendait sur les maisons du bourg de S^t-Avit, car on le voyait en 1617 être qualifié seigneur de S^t-Avit, aux registres paroissiaux du lieu. — Mais Pierre de Neveu semble être resté seul seigneur d'Arras et avoir racheté leur part aux autres possesseurs de la terre, notamment à Julien de Phélines, ou à sa veuve et à ses enfants, qui sont deux filles, Elisabeth et Madeleine de Phélines.

Pierre de Neveu, éc^r, sgr des Proustières puis d'Arras. Il paraît déjà comme sgr d'Arras en 1612. Il semble être le fils d'une Montlibert. Il n'a d'abord que la moitié de cette sgrie puis le tout, par suite de l'achat susdit. Il meurt en 1662 laissant pour veuve Marie de Heulant, qui lui avait donné les enfants suivants, portés ici sans ordre absolu de primogéniture :

1^o) Claude, qui suit; 2^o) René, né en... qui devient sgr de la Thierraye (1660), et ne paraît pas avoir d'enfants; 3^o) Pierre, né en 1628 qui meurt jeune; 4^o) Jacques, né en 1630, qui devient sieur des Proustières; 5^o) Henri, né en 1632 qui devient sgr de la Joubardière; 6^o) Barbe, née le 14 sept. 1634; son frère René est son parrain; 7^o) Julien, né en 1636, qui devient sieur de Sablon et meurt à 27 ans en 1663; 8^o) Louise, née en 1638; 9^o) Pierre (2^e), né en 1640, qui devient sgr du Boulay, puis des Proustières après Jacques; 10^o) Marie, née en qui en 1662 épouse Louis de S^t-Méloir, sieur de Jutigny, psse de Viévy, mort en 1673 à 31 ans.

De cette famille de Neveu d'Arras devaient sortir tous ces de Neveu qui eurent de nombreux représentants au xvii^e s. et produisirent le fameux François de Neveu, capitaine de chouans dans le Perche, qui fut père du général de Neveu bien connu pour ses qualités militaires en Algérie, sous Louis-Philippe et Napoléon III. (Voir sa notice).

Claude de Neveu, d'abord sgr de la Gate, né en 1624, fils aîné des précédents, sgr d'Arras après son père. Il épouse à S^t-Avit, le 16 mars 1654, Charlotte du Doit ou du Doigt. Il en a les trois enfants suivants : 1^o) Pierre, qui suit; 2^o) Marguerite, qui épousa son cousin, Pierre du Doit dont une fille, née en 1681; 3^o) Louise qui épousa en 1680 Hector de Girondeau, sgr de Cléraunay. — Le père se retira à la Gate après avoir cédé, dès l'an 1666, le manoir d'Arras à son fils aîné. Il est alors appelé Seigneur de la Gate. Il se remarie en 1688 avec Jeanne de Phélines. Il est inhumé à S^t-Avit le 9 sept. 1703 à l'âge de 80 ans.

Pierre II de Neveu, sgr d'Arras dès 1666, fils aîné des précédents. Il épouse Suzanne de Malnoue dont il a une fille baptisée à S^t-Avit, sans nom, en 1689, et qui n'a pas vécu. En 1705, on le dit encore sgr d'Arras et de S^t-Avit. Il meurt avant 1714 et sa femme, le 1^{er} août de cette année là, épouse en secondes noces Louis de Gallon, sieur de Marolles ou de Marcelles. — Arras passe par suite d'héritage ou d'acquisition à son cousin le suivant :

Pierre III de Neveu, fils aîné de Pierre, sgr des Proustières et de Suzanne de Brossard. Il est sgr des Proustières en 1700, et chevalier du duc de Berry. Il épouse en 1709, Elisabeth de Menon, fille de Paul de Menon, vérificateur au grenier à sel de Montmirail et d'Elisabeth Simon, de la paroisse du Plessis-Dorin. Elle fut inhumée à S^t-Avit le 17 nov. 1750 âgée de 78 ans. — Ils eurent pour enfants au

moins les suivants : 1^o) Elisabeth-Françoise-Suzanne, baptisée (sans nom) en 1711, qui en 1745 épousa Henri de Cosne, sieur de Rouvray ; 2^o) Pierre, qui suit ; 3^o) Gabriel-Jacques, sgr des Proustiers.

Pierre IV de Neveu, écuyer, sgr d'Arras, baptisé le 17 nov. 1712. Il épousa le 10 juin 1739 Marianne Denizot, fille de Julien Denizot et de Marie Grémy, qui mourut à 32 ans en 1774 et fut inhumée à S^t-Avit. Pierre de Neveu vivait encore en 1777. Il avait en pour fille unique la suivante :

Madeleine de Neveu, née vers 1749, qui épousa par contrat devant Faribault, notaire au Mans, le 31 Déc. 1759, Pierre-Charles-Philippe de Rosnyvinen, chr, sgr de Beauvais, fils de défunts Pierre-Charles-Philippe de Rosnyvinen, sgr de Chamboys et de Marguerite Beaupré. — Au commencement du XIX^e s., le manoir d'Arras est encore à la famille de Rosnyvinen. Dans la seconde moitié du même s. il est à la famille Vignié, qui le possède encore aujourd'hui (1900).

Arras aujourd'hui est une villa moderne. Ses jours existent encore.

Notes ms. de l'abbé Chéramy sur Boisvinet d'après le Chartier de Glatigny, Avenu d'Arras de 1397, et Avenu de Boisvinet en 1504 et en 1688, etc. — Reg. de S^t-Avit, *passim*. — S^t Allais, *Dictionnaire de la Noblesse* t. V, p. 55 (Article sur famille de Neveu). — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 454, 455, 463, 464, etc. — Merlet, *Inventaire des min. des not. dunois*, 60 (1453). — *Bulletin dunois*, 1875, pp. 51 à 58 ; 1897, p. 80 (1540). — G. de Trémault, *Le Trésor des familles, Généalogie manuscrite des Montlibert*. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 27.

Arrêté (Famille de l'). — *Courtozé*, XV^e s.

Arrêté (L'), f., c^o de Plessis-Dorin. — *L'Arresté*, (Cassini). — *La Raité*, (Etat-major). — Ce lieu, en 1547, était de la paroisse de Souday et fut mis de celle de Glatigny à la formation de cette nouvelle paroisse. — (Régistres paroiss. de Glatigny).

Arrêté (L'), f., c^o de Rahart. — *Lavaete*, 1349 (Cart. Trinité, 377 note). — *La Raisté*, XIV s. (Titres de Maugué). — *La Raité*, 1371 (Testament du c^o Bouchard VII). — *La Rayette*; *Le Raiste* XVI^e s., (Titres de S^t-Georges, Arch. L.-et-Cher G 328). — *La Rayté*, 1546, (Avenu de S^t-Georges). — *La Raisté*, XVII^e s. (Titres de Maugué). — *Larrelé* (Cassini). — *L'Arresté* (Etat-Major et Cadastre).

Ancien fief relevant tout d'abord a foy et h. de la sgr de la Salle de Vieux-Pont à Vendôme, puis depuis le XIV^e s., directement du château de Vendôme. — Il paraît avoir appartenu d'abord à des personnages portant son nom. On rencontre encore en 1349 un Guillaume

de Laraete qui met une enclère cette année là sur la pescherie du Loir, mise alors en vente vers S^t-Pirmin.

Pour une cause quelconque, l'Arrêté appartient depuis cette époque aux C^{tes} de Vendôme eux-mêmes. Un comte de Vendôme voulut alors affranchir cette terre et la soustraire à la suzeraineté des sires de la Salle de Vieux-Pont et par compensation céda à cette sgr l'hommage qu'il recevait de celle de Chanteloup, psse de Villerable, laquelle depuis cette époque releva de la Salle de Vieux-Pont, et non plus du Comté. C'est ce qui ressort des aveux de Chanteloup en date de 1377, 1397 et 1407 (Arch. Nat. P 627 n^{os} 32 à 34), qui disent que l'hommage de Chanteloup (sauf pour la haute Justice) « a été baillé par échange aux précédesseurs de Monsieur Robert de Vielpont, en récompense du fié de la Raete ».

Le domaine de la Raité fut légué avec celui de Crevecé (à S^{te}-Gemmes), en 1371 par le c^o Bouchard VII mourant, aux chanoines de S^t-Georges de Vendôme à qui il appartient dans la suite. — En 1546 la métairie de la Rayté, dans un aveu de S^t-Georges était dite contenir 9 mouées de terre ou environ, 40 arpens de bois, tant de haute futaie que de tailles, appelés *Bois du Marchais rouge* et un autre bois, appelé *Bois du Gouffre*, à Danzé. Elle était alors chargée de 18 boisseaux de seigle envers le prieur d'Espéreuse. En 1687 elle contenait encore douze mouées, deux septérées et une boisselée de terre et était donnée à bail pour 200 livres et 8 chapons et en 1757 pour 300 livres et 8 chapons.

En 1792 le domaine de l'Arrêté fut vendu nationalement pour 9075 livres.

Au XIX^e s., il a appartenu à la famille Gendron. Vers le milieu de ce siècle le docteur Gendron signait sous ce pseudonyme : *Le Solitaire de l'Arrêté*, certaines lettres sur le Vendômois parues en 1841 au journal *Le Loir* et adressées à M. Chautard qui prenait pour lui répondre le nom de l'*Ermite de Malignas*. Il passa ensuite à la famille Faton. — Ce domaine a été, depuis, morcelé. Les bâtiments de la ferme appartiennent aujourd'hui à M. Lorieux, ancien vétérinaire à Vendôme. — (Arch. Nat., P 610, f^o 19 ; P 627, n^{os} 32 à 34 ; — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme] 840. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 197. — Chartier de Maugué, Avenu du XIV^e s.).

Arrondeau (Famille). — *Les Noues* (de Sougé), XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, surmonté d'une étoile d'or à dextre, et à senestre d'un croissant de même, avec un oiseau d'argent en pointe*. — (De Maude).

Arrondeau (Etienne-Théophile), botaniste, né à Sougé en 1808, mort à Vannes en 1874. Il avait été inspecteur d'Académie. Il a publié sur la botanique plusieurs articles estimés dans le *Bulletin de la Société philomatique du Morbihan* et dans le *Bulletin vendômois*, une notice sur le collège de Sougé, sa patrie. — (*Bulletin vendômois*, 1874, p. 96).

Arsigny (Famille d'). — Voir *Poullain d'Arsigny*.

Artiglobe (Famille d'). — *Anseys, Brochepoisson*, XV^e s. — Armes : *De.... à 2 loups passant l'un sur l'autre de.... et un croissant en chef*. — (Adr. Thibault).

Artins, bourg et c^o du canton de Montoire, à 11 kil. ouest de ce chef lieu et à 29 ouest de Vendôme. — *Artins, Artineis*, XI^e s. (Cart. de Marm. et de la Trinité).

Cette commune est bornée au nord par Sougé et Troô ; à l'Est par S^t-Jacques des Guérets et Ternay ; au sud par Montrouveau ; à l'ouest par les Essarts et Couture. — Elle est traversée par le Loir de l'est à l'ouest et par le ruisseau du Marderon, qui avant de se jeter dans le Loir, se divise en plusieurs bras et forme ainsi dans la vallée des îles très vastes et couvertes de prairies.

— La route départ^{le} n^o 10 de Montoire à la Chartre, traverse cette commune au nouveau bourg d'Artins même, (ancien village du Plat-d'Etain). Sa station de chemin de fer la plus proche est Sougé, (3 kil.), sur la ligne de l'Etat, de Blois à Pont de Braye.

Lieux habités. — Le Bourg, (anciennement appelé Plat-d'Etain) qui compte 48 feux et 177 hab. — Le Vieux-bourg ou Vieil-Artins, ancien bourg, avec église en ruine, 49 hab. — Vautrippe, 35 hab. — Pineaux, 43 hab., ancien fief. — La Pelletrie, 34 hab. — Le Port d'Artins, 30 hab. — La Galochère. — La Roche-Turpin, château ruiné, ancien fief. — La Hamelotterie. — La Commanderie, ancienne commanderie de Malte. — La Porcherie. — La Mare. — La Jouetterie. — Le Chêneaux-Moines. — Les Guillardières. — La Fontaine. — Les Salles, château, ancien fief. — La Mardelle, ancien fief. — La Dangerie. — Les Caves. — La Bergerie. — La Morandière. — Les Brosses. — L'Auquaise ou la Hougaise.

Lieux dits : — Les Vergetiers, les Colinières, le Pré-Personnier, les Bertineries, les Malouvriers, le Gros-Billot, le Pré-Cutard, les Ecluses, Crépot, les Doucets, la Lotterie, le Barilleau, la Flotterie, Livonnière, le Pré-Levailler, les Rompais, Picherie, la Guestière, le Grand-Cogneau, le Noyer-Guitard, Clarundau ou Clairondain.

Superficie : 1172 hectares. — Cadastre

terminé en 1825 par Pasquier. — Altitude variant de 60 à 137 m. ; celle du nouveau bourg étant de 81 m. — Poste et perception de Couture. — Assemblée le 2^e dimanche de mai.

Population : 140 feux en 1762 (Expilly). — 300 communians en 1777. — 516 habitants en 1806. — 530 en 1811. — 508, en 1825. — 519 en 1830. — 531 en 1836. — 506 en 1841. — 489 en 1847. — 502 en 1851. — 501 en 1856. — 501 en 1861. — 513 en 1866. — 486 en 1872. — 471 en 1876. — 468 en 1881. — 468 en 1886. — 468 en 1891. — 482 en 1896. — 501 en 1901. — 502 en 1906. — 534 en 1911.

Registres paroissiaux commençant en 1624. — Noms principaux : — XVII^e s. — Du Bouchet, Beaufills, Denis de Tierceville, Taillevis, Levasseur, Bellanger, L'Hermitte, Préaux, Bercher, Rousselet, Le Gay, du Bellay, Pothon de Saintrilles, La Barre, La Haye de la Bausserie, Desnoues, de Laistre, d'Arnault du Plessis, Frémont. — XVIII^e s. — Brée de la Huberdière, Coynard de Rocquentuf, Le Coigneux, Frottier de la Messelière, Bermondet de Crosnières ou Crommiers, Coisnard de la Malmaison.

Curés : — Robert Gigoneau, curé d'Artins, XV^e s. Il fut condamné pour avoir tué dans une rixe le frère Jehan Verdier, fermier de la Commanderie, puis gracié par le Roi comme étant en cas de légitime défense. — Hugues de Meiza, chantre de Vendôme, 1421. — Jehan de la Houssaye, 1445. — André Pinoys, 1473. — Gentien Boursault, docteur en théologie, 1495. — Guillaume Véron, 1505 et 1512. — Jehan Proust, 1517. — Gabriel de Laistre, chanoine de S^t-Martin de Troô, 1554. — Louis Le Maire, chanoine de Troô, 1566. — Jacques Lecirier, 1570 (?). — Amadis Jamyn, secrétaire de Pierre de Ronsard, 1572. — Laurent Drouet, 1577. — Martin Miard, 1598, inhumé à Ternay le 7 janv. 1621. — Mathurin d'Assé ou Dasset, 1627, inhumé à Artins, n'en étant plus curé le 30 mars 1663. — Gervais d'Assé, 1640 (?) inhumé dans le chœur le 18 janv. 1645. — Pierre Frédureau, 1662, inhumé à Artins n'en étant plus curé, le 3 sept. 1733 à 96 ans. — Laurent Audebert, 1711, inhumé le 6 juin 1734. — Charles Salomon, 1734. — N. Devaux, 1761, officier public en 1792... — Devaux, 1812. — L'homme, 1819. — Hogou, 1824. — Bordier, 1830. — Hogou, 1835. — Hamelin, 1889. — Baudet, 1906.

Maires : — Rotier, 1791. — Gougeon, an II. — Bourgeois, an IV. — R. Guettier, an VII. — Garanger, 1807. — Gougeon fils, 1816. — Martineau, 1847. — Souriau, 1848. — Martineau, 1865. —

Martin, 1870. — Pinaudier, 1871. — Casimir Bardet, 1882. — Jules Pinaudier, 1892.

Anciens notaires à Artins. — Charles Lestra, 1592. — Brice Mahon, 1624. — Antoine Bellamy, 1625. — Gilles Guyard, 1645. — Jacques Corbin, 1647. — Claude Pilette, 1668. — Julien Fesneau, 1669. — Joseph Renou, 1691. — Paul Pesson, 1702. — Gilles Carré, 1703. — Michel Duluc, 1720. — Toussaint Michaud, 1738. — Aubert, 1750.

Avant la Révolution, la paroisse d'Artins était du doyenné de Troô, diocèse du Mans. — Elle relevait du Bailliage de Vendôme, (au siège de Montoire). — Élection de Vendôme depuis 1730, et auparavant, de celle de Château-du-Loir. Son patron était S^t Pierre, et le chapitre de la cathédrale du Mans présentait à la cure qui au XVIII^e s. était d'un revenu de 800 livres.

L'ancienne église d'Artins est aujourd'hui en ruine, et cela depuis le milieu du XIX^e s. La commune a mis en vente ces ruines en 1905. Elles ont été achetées avec le vieux cimetière, par M. Chappée, archéologue mançais. On peut donc espérer que dorénavant ce vieux bâtiment sera au moins soustrait à la pioche des démolisseurs. Launay et Rochambeau ont décrit et dessiné cette église, l'un dans son *Répertoire*, l'autre dans son *Vendômois épigraphique*. Rochambeau y a même pratiqué des fouilles en 1891 et découvert les fondations du bâtiment primitif (?). Cette église possède un beau rétable monumental en pierre, du XVII^e s., encore assez bien conservé. Depuis l'acquisition par M. Chappée, de nouvelles fouilles y ont été entreprises par MM. Clément et Hallopeau. On y a découvert des fresques curieuses du XV^e s. Une partie de ces découvertes a été publiée par les deux personnes susnommées, dans une brochure intitulée : *Peintures murales... d'Artins*, 1909.

Sur le lambris de cette église se rencontrait cette inscription en caractères gothiques :

MATHURĪ DOLIBŌ || DE CEMUR
MA CHĀBRI || LLE EN LĀ V^e XLII. — Cette inscription était ornée d'arabesques. — On peut la traduire ainsi : « Mathurin Dolibon, de Semur, m'a chambrillé en l'an 1542 ». Elle est conservée chez M. P. Clément, instituteur à Artins.

Cette vieille église d'Artins a été remplacée en 1865 par une nouvelle, bâtie au hameau du Plat-d'Étain, lequel hameau est devenu aujourd'hui le *Bourg d'Artins*.

Le presbytère même du Vieil-Artins

était un bâtiment datant du XI^e ou XII^e s., possédant de belles caves voutées. Il avait été vendu par la commune dès 1861, et remplacé par un nouveau, proche la nouvelle église projetée. Tous les bâtiments communaux sont aujourd'hui réunis au Plat-d'Étain, qui s'appelle *Le Nouvel Artins*, ou *Artins* (tout court).

Les débris antiques sont nombreux à Artins et tout y témoigne d'une ancienneté très reculée. Nombreux ateliers de l'Age de pierre, traces du passage des Romains. Le sol est pavé des vestiges de leur civilisation : Restes de constructions, monnaies, poteries samiennes, briques à rebords, meules romaines, traces de villas gallo-romaines. — Certains débris de vases, d'après l'abbé Voisin, semblent d'origine étrusque, et être de la nature de celles que fabriquaient, surtout en Italie, les *Artins* ou gens d'*Arezzo* (Aretium). En sorte qu'on peut se demander si une colonie d'ouvriers de ce pays n'aurait pas donné son nom au bourg même d'Artins sur le Loir. — On y découvre aussi des cercueils en pierre renfermant parfois des boucles de baudriers mérovingiens.

Artins était traversé par l'ancienne voie romaine de Tours à Chartres et Paris. Elle passait le Loir sur un pont de pierre dont on voit encore les assises dans la rivière quand l'eau est claire. Ce pont s'écroula au mois de juillet 1555 par suite d'une crue considérable, ainsi que le rapportent les mémoires d'un chanoine de Troô appelé Michel Garault. Longtemps il ne fut remplacé que par un bac dont le péage appartenait aux seigneurs de la Roche-Turpin. Au XIX^e s. le bac a été remplacé par un pont en bois, puis en fer.

Une légende rapportée par Le Courvaisier, Bondonnet et l'abbé Voisin et qui s'est perpétuée vivace parmi les populations, fait savoir que S^t Julien, évêque du Mans au III^e s., aurait fait construire l'église d'Artins sur les ruines d'un temple païen et l'aurait consacrée à S^t Pierre. Il y aurait accompli de nombreux miracles, dont furent témoins deux seigneurs du pays appelés Anastase et Joivinien (Le Paige). Mais Dom Denis Briant dans son *Genomania* regarde ces faits comme *inventés à plaisir* ; il veut sans doute dire comme légendaires.

On a cru voir dans les fondations de l'église d'Artins des vestiges du genre de constructions adoptées par les gallo-romains. Des fouilles pratiquées en 1891 par le Mis de Rochambeau ont mis au jour les fondations anciennes qui pourraient être reportées à cette époque re-

culée. Mais on n'y a rien découvert de positif à cet égard.

Artins faisait partie, ainsi que Baillou, des biens réunis au VIII^e s. par l'évêque Herlemand I^{er} au monastère de S^t-Ouen, près du Mans.

Cette paroisse avait aussi sur son territoire une des colonies agricoles fondées par S^t Aldric, évêque du Mans au IX^e s. Au IX^e s. encore, Artins avait le titre de *Bourg-Public* ce qui donnait un certain privilège à son église. (Dom Piolin, Histoire de l'Église du Mans, II, p. 39).

Il faut arriver au X^e s. pour voir nommer un possesseur de la seigneurie d'Artins. A cette époque (vers 955), Sigefroy, évêque du Mans, pour obtenir la protection de Bouchard-Ratepilate, comte de Vendôme, lui donna plusieurs terres dans la vallée du Loir, Cellé, Aulnay, Poncé, Artins (Artineis) et le bourg de Ruillé. C'est probablement de ce temps que date la vassalité directe de la Justice d'Artins. à l'égard des comtes de Vendôme, (vassalité transportée depuis au château de Montoire). Et de cette date encore, commence la formation de ce qu'on appela depuis le Bas-Vendômois, incorporé au comté de Vendôme.

Au XI^e s., en effet, un chevalier, Otrad, père de Salomon possédait les seigneuries des Hayes et d'Artins (Septo et Artins) et, pour ce fait, devait faire la garde du château de Vendôme pendant le mois de septembre. C'est vers cette même époque encore qu'on rencontre un certain Rabier d'Artins comme témoin d'une donation au monastère de S^t-Vincent du Mans. Toujours au XI^e s., c'est-à-dire en 1071, Fromond d'Artins est témoin d'une donation à Marmoutier. Ces deux personnages ne sont pas dits seigneurs d'Artins ; mais il y a apparence pour que Fromond l'ait été. Il semble en effet pouvoir être identifié avec Fromond, dit Turpin, qui paraît avoir fondé la Roche-Turpin et qui était fils de Salomon, portier du château de Vendôme, lui-même fils d'Otrad, premier seigneur connu d'Artins.

Il faut ensuite, sauter jusqu'au XV^e s. pour rencontrer de nouveau les sgrs d'Artins. A cette époque, la Justice d'Artins, haute, moyenne et basse relevait de Montoire et le fief lui-même relevait du Fresne-S^t-Amand, situé à Pineau, sur la paroisse même d'Artins.

En 1446, Pierre Pinaudier est dit sgr d'Artins.

En 1458 ce fief est à Jehan des Loges, écuyer, sgr des Loges (Sarthe) et d'Artins. Il rend aveu au sgr de Montoire (comte de Vendôme) pour sa justice d'Artins. En 1484, il constitue son fils Pierre

son procureur pour faire aveu pour la même cause.

En 1491 et 1494 Pierre des Loges, fils du précédent est sgr d'Artins, de Noyers, de Champchevrier et des Loges. Il est époux de Jehanne de Villeblanche qui paraît comme sa veuve en 1502.

De 1502 à 1503, Jacques des Loges, fils des précédents, est seigneur d'Artins. Il paraît d'abord comme mineur, sous la tutelle de sa mère en 1502, puis en 1504 sous celle de Calais de la Ferrière époux de sa sœur Madeleine des Loges. Il mourut avant 1544. Il avait épousé Jehanne, fille de René de Broc, seigneur de la Villeaux-Fourriers, veuve de André de Meurdrac, écuyer, sieur de la Charbonnière. En 1545 elle convole en 3^{es} noces avec Jacques Grugelin.

En 1544 Artins est à Jehan des Loges, comme héritier du précédent (qui n'est pas dit son père). Il était conseiller au Parlement et conseiller du Dauphin au Parlement de Bretagne. De son mariage avec Charlotte Errault, fille de François Errault, sgr de Chemans, qu'il avait épousée le 23 février 1538, il eut une fille unique, Esther, qui ne paraît pas s'être mariée et était décédée, ainsi que son père, avant 1552. — Charlotte Errault se remaria en 1553 avec Gilbert de la Curée, sgr de la Rocheturpin qui fut assassiné dans la plaine de Couture en 1564.

Hugues des Loges, héritier des précédents fut sgr des Loges, d'Artins, de Boismignot, la Vassorerie, de Lorouer, etc. Il épousa en 1551 Rolande Le Vasseur, fille d'Antoine, seigneur de Cogners, Fargot et Aillières et d'Agnès de Renty. Il mourut avant 1560 et sa veuve se remaria avec Jacques Tiercelin, seigneur de la Chapelle-Gaugain.

Il en avait eu au moins 6 enfants : 1^o) Hugues, qui mourut peu après son père ; 2^o) Agnès ; 3^o) Jacques, qui suit ; 4^o) Jacqueline, femme de F. de Charliet, décédée en 1636 ; 5^o) Madeleine, qui épousa d'abord F. de S^t-Loup, puis Pierre de Guérait, Sr de S^t-Aubin ; 6^o) Françoise, qui épousa en 1590 André de Lespine, Sr de Marjobert.

Jacques des Loges, 2^e fils (l'aîné étant mort) et 3^e enfant des précédents paraît avoir été d'abord sous la tutelle de Rolande le Vasseur, sa mère. Il fut sgr des Loges, la Charbonnière, la Chevalerie, la Chapelle-Gaugain, la Mérie, Planchetubert, Artins, Boismignot et la Vassorerie, etc. Il était en 1606, chev. de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, homme d'armes de la Compagnie de la Reine en 1608. Dès 1587, il était marié à Renée de Villeblanche, laquelle

vivait encore en 1617. Ils avaient tous deux testé en 1612. Il mourut avant 1630. Il avait eu trois fils, tous trois morts jeunes entre 1620 et 1640.

Jacques des Loges, le 30 juillet 1605, avait vendu à Gilbert de la Curée, sgr de la Roche Turpin la terre et sgr de Artins et la Mardelle, circonstances et dépendances, droit de pêche dans le Loir depuis les Chaussées d'Artins jusque vis-à-vis le pré de la Chapelle des Essarts, droit de patronage en l'église avec les fiefs de Richeborge et du Fresne, etc., moyennant 14.800 livres. C'est à tort que l'on a cru que ce Gilbert de la Curée était frère utérin de Jacques des Loges le vendeur. En réalité il lui était simplement allié ; la mère de Gilbert ayant épousé en premières noces, sans en laisser d'enfants, un Jehan des Loges, grand oncle de Jacques.

Depuis cette époque, la sgr de Artins, avec la Mardelle où se trouvait son manoir seigneurial, resta en la possession des sgrs de la Rocheturpin et devint une annexe de cette châtellenie. (Voir *Roche-Turpin*). Et au mois de mars 1609, Gilbert II de la Curée, sgr de la Rocheturpin obtenait l'érection de la seigneurie de la Roche, unie à Artins, en châtellenie, et en même temps l'établissement de foires et marchés au dit lieu d'Artins.

Dans l'église d'Artins se trouvaient les tombes des sgrs d'Artins, puis de la Roche-Turpin. Elles ont été mises au jour en 1891 par Rochambeau.

En 1794, la maison dite de l'Audience, siège de la justice d'Artins fut vendue nationalement sur La-Rochebousseau, émigré, pour 1625 livres, et les grands moulins d'Artins vendus sur le même 20.100 l. au citoyen François Portier.

Artins est le lieu de naissance (en 1818) de l'abbé Bourgeois, savant géologue vendômois. — Voir sa notice.

(Voir la *Commanderie d'Artins*, au mot *Commanderie*).

Depuis l'an 1865, le chef-lieu de la c^e d'Artins a été transporté, du vieux bourg d'Artins, à un hameau appelé le Plat — d'Étain, qui a, de la sorte, pris le nom d'Artins, laissant à l'ancien bourg le nom de Vieil-Artins ou Vieux-bourg. (Voir *Vieux-Bourg*).

Bulletin vendômois, 1865, p. 148 ; 1866, p. 148 ; 1878, p. 234 ; 1892, pp. 15, 19, 25, 192 ; 1899, pp. 115, 121 et 147 ; 1900, p. 39 ; 1902, p. 148 ; 1904, p. 262 ; 1911, p. 44. — Arch. Nat., P 648, n^{os} 29 à 33 ; PP 50, vol. 114, n^o 131 ; JJ 155, n^o 56. — Dom Plolin, *Hist. de l'Église du Mans*, I, p. 21 ; II, pp. 39 et 212. — *Cartul. de la Trinité*, 2, p. 7, et 552, note 2. — Arch. de L.-et-Cher, E 104, 105 128. (Titres de la Roche-Turpin) : G 877 ; Q (Vendôme), 793. — Malardier, p. 483. — Rég. d'Artins, *passim*. — Bibl.

de Vendôme, 1^{re} Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Artins) ; 2^o Allain Launay, II, pp. 89 à 94. 3^o Mémoires de Duchemin, I, p. 59. — Pasty, *Le Bas Vendômois historique et monumental*, p. 20. — Abbé Voisin, *Notes histor. sur le Bas Vendômois*, p. 18. — *Cart. vendômois de Marm*, 161. — Passac, p. 84. — Abbé Voisin, *Vie des premiers évêques du Mans*, p. 78. — Launay, *Répertoire*, p. 37. — Lepaige, au mot *Artins*. — Pasty et Eug. Vallée, *La baronnie de Bouloire*, p. 71. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 63. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1891, pp. 164 et suiv. — Le Corvaisier, *Hist. des évêques du Mans*, p. 62. — Bondolnet, *Vie des évêques du Mans*, p. 71. — Abbé Expilly (Artins, 1760). — Pét gny, (voir tables au mot *Artins*). — *Chartes Vendômoises*, 8. — Cauvin, *Géogr. ancienne du dioc. du Mans*, p. XLIV. — *Cart. St-Vincent*, 175. — P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin, *passim*. — Eug. Vallée, *Notice sur les Loges*. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 394. — Clément et Hallopeau, *Peintures murales de l'ancienne église d'Artins*, (1909). — Dom Martène, *Amplissima Collectio*, I, f. 484. — *Le Loir du 6 nov. 1844*, art. sur Artins par l'abbé Voisin. — L. Guignard *Artins et ses tombeaux*. — *Compte rendu du Congrès de Vendôme en 1872*, p. 123 (Art. Salles). — *Cart. Trinité*, 2, note 2 ; 552, note 2 ; 657, note 1.

Artins, ancien fief, psse de Périgny. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — (Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville).

Artur de la Villarmois (Famille). — *Le Plessis-Fortia, Moncé*, XX^e s. — Arnes : *De gueules a une coquille d'or, au chef d'argent*. — (Busserolle).

Arville, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 12 kil. au nord de cette ville et à 38 kil. nord de Vendôme. — *Arida-Villa*, XII^e s. (Cartul. de St-Denis de Nogent-le-Rotrou). — *Are-Villa*, XIII^e s. (Cartul. des Clairets et de N.-D. de Chartres).

Cette c^e est bornée au nord par celle du Gault, à l'Est par la Fontenelle, au sud par St-Agil, à l'ouest par Oigny. — La route départementale de St-Calais à Chartres par Mondoubleau et Illiers, traverse son bourg. — Elle a, à 2 kil. du bourg, une station du chemin de fer de l'Etat de Connéré à Courtalain, laquelle station porte le nom d'*Arville-le Gault*. — Le ruisseau du Coitron prend sa source dans cette commune, près la ferme de la Marcessière et baigne le bourg même d'Arville.

Lieux habités : — Le Bourg, 125 hab. — Les Pinçonnières, 21 habit. — Le Coureil. — Les Guilloisières. — Le Buisson. — La Basse. — La Bellinière. — Le Turet. — Le Chêne-Gervasière. — La Dornière. — La Morlière. — La Bonneville. — Les Grande et Petite Marcessière. — Les Grand et Petit Chaussay. — La Maison-Neuve. — La Commanderie. — Les Grandes Maisons. — La Carlière. — La

Jannetièrre. — La Grande et Petite Houdonnière. — Les Serraudières. — La Blicière. — Le Chesne. — La Tesverie. — La Gouesverie. — Et en plus, les maisonnettes 63 à 66 sur la ligne de Thorigné à Courtalain.

Lieux dits : — Les Morelleries, la Bidaude, la Provenderie, le Champ-Guillaume, la Perruche, la Chaussée-Morand, le Chemin-Chaussé, le Hacquereau, la Grande Frenière, la Fillaudière, la Maladrerie, la Liberdrière.

Superficie : 975 hectares. — Altitude de son bourg, 185 mètres. — Poste de St-Agil. — Perception de Souday. — Assemblées le 2^e dimanche après Pâques et le dimanche avant le 25 août.

Population : 25 à 30 feux en 1495. — 150 communians en 1738. — 385 habitants en 1806. — 388 en 1811. — 409 en 1824. — 355 en 1830. — 399 en 1836. — 430 en 1841. — 388 en 1846. — 385 en 1851. — 358 en 1856. — 371 en 1861. — 347 en 1866. — 349 en 1872. — 318 en 1876. — 344 en 1881. — 329 en 1886. — 358 en 1891. — 376 en 1896. — 374 en 1901. — 355 en 1906. — 314 en 1911.

Registres paroissiaux commençant en 1657. — Principaux noms qu'on y rencontre : — Rousseau des Bordes, Chauffourneau, Courtarvel, St-Loup, Bourdin, Jourdain des Fossés, Oudineau de la Ferrière, Le Sueur du Boys, de Lancé, de Montsoreau, Le Coq de Chaulçay, de Phélines, de Nepveu, de Megret, Bardou des Mardelles, Ferrand de Teillé, la Mesanchère, d'Herminel, du Fay, d'Azic, de Perron, Malnoue, Sansavoit, Plessis-Manouillère, Epingard de la Vallée, Barré de Grimoard, Broissin, Reynard de Courtemblay, Le Forestier de Bompard, Meslan, Grattemesnil, Mesange, Brossier du Frou de la Fosse, des Pierres, du Buisson, de Védie, des Perelles, Musset, Chabot, Graffat, de Voré.

Curés : — Hameau, 1651. — Charles Levénier, 1657. — Denis Herpin, 1683. — Jean de Ramey, 1688. — Louvel, 1690. — Le Fauvre, 1696. — Lefebvre, 1700. — J. Goujon, 1710. — Breteau, 1723. — Boulay, 1741. — Laurent Hautieux, 1753. — Jean-Bapt.-François Brix, 1788. — (De la Révolution à 1863, vacance). — Rochette, 1863. — Michu, 1891. — Rodde, 1896. — Menager, 1905.

Maires : — Lubin-Henri-Louis David, officier Public, 1791. — Gaudard, 1791. — Louis-Simon Tardiveau, an vi. — Pierre David, 1806. — Jacques Lehoux, 1818. — François-Julien-Georges Hallier, 1830. — Louis-Julien Cuvier, 1848. — Jean-Baptiste Richebout, 1849. — F.-J.-G. Hallier (derechef) 1852. — François-Constant

Rigout, 1857. — Jean-Louis Bosseau, 1859. — Pierre Maurice-Pelé, 1877. — Pierre Boulay, 1886. — Henri David, 1900.

Anciens notaires d'Arville : — Pierre Guerrier, 1611. — Brésard, 1617. — Lohier, 1636. — Jean Fourreau, greffier et notaire, 1658. — François Jourdain, greffier et notaire. — Jean Bourdin, 1687. — Fouquet, 1692. — Bardon, 1701. — Meunier, 1705. — Forest, 1731. — Michel Charbonnier, 1770. — (Les Minutes des notaires d'Arville ont été transférées à l'Étude du Gault).

Anciens officiers de justice d'Arville : — Jehan Bourdin, procureur fiscal, 1596. — François Le More ou le Maure, sieur de la Rochée, bailli d'Arville, du Gault et de la Teuse, 1625. — Jean Bourdin, sieur des Serraudières, procureur fiscal, époux de Françoise Cheramy, 1658. — Pierre Oudineau, sieur de la Ferrière, garde du corps de son Altesse Royale (le duc d'Orléans), bailli d'Arville, époux de Marguerite Grimault, 1658. — Denis Faureau, lieutenant d'Arville, 1694. — Nicolas Ferrand, bailli, 1692. — Michel Tréhet, sieur du Val, bailli, 1734. — Michel Jean Le Breton, bailli, 1757.

Avant la Révolution la paroisse d'Arville était du diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois, doyenné du Perche, de l'Élection de Bonneval, puis de Châteaudun, du bailliage du lieu qui relevait de Janville, ou plutôt en première instance du bailliage des cinq baronnies du Perche-Gouet qui reportait à Janville. La coutume suivie à Arville était celle des cinq baronnies. — Le grand prieur de France était nominalement, et dans le fait, le commandeur de Sours et Arville, présentateur à la cure, laquelle au XVIII^e s. était estimée valoir 300 l. de revenu. — Pendant la période révolutionnaire, cette commune était du district de Mondoubleau.

Le patron de l'église d'Arville était tout d'abord la S^{te} Vierge, puis à partir de 1729, saint Louis, roi de France, qui vivait au XIII^e s.

Cette église est une des plus curieuses du Vendômois, non par sa nef, mais par son portail du XII^e ou XIII^e s. Elle est aujourd'hui à nouveau consacrée à la Nativité de la Vierge. Elle a été nombre de fois décrite, d'abord par Pétigny dans son *Histoire archéologique du Vendômois*, puis par Launay dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, enfin par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique*. « Porte à trois archivoltes en tierspoint entre deux contreforts s'élevant jusqu'au rampant du toit,

Thomas de Walleran, 1364.
Jean Le Tort, 1380. Celui-ci semble avoir été pendant un temps commandeur d'Arville seulement. On le trouve comme tel en 1394.

Vincent d'Ayne, Desne ou Dasne, 1382.
Jean Boudault ou Bridault, 1416.
Jean du Boys, 1440.
Guillaume Poissonnyer, 1469.
Aymery ou Méry d'Amboise, 1478.
Germain Loulier, 1506.
Jehan d'Aunoy ou d'Aulnay, 1509.
Jérôme de Hombelières, 1517.
Louis de Dormans, 1535.
Claude de Lyons, 1562.

Jehan le Gonnellier, « commandeur de Sours, seigneur châtelain d'Arville et de la Boissière près Châteaudun demeurant à Arville », 1570.

Gédéon de Joigny, dit Bellebrune, 1610.
Jehan-François de Vion-Tessancourt, 1621.

Jehan des Guets de la Potinière, 1634.
Gilles Bernard de Courmenil, 1638.
Jean Angorran de Claye, 1651.
François de Rupière de Survye, 1655.
Gilbert d'Elbenne, 1655.
Guillaume du Fay de Mésanchère, 1674.
Jean de Montmorin de S^t-Hérem, 1687.
François du Moncel de Martinvast, 1690.

Jean-Baptiste de Briçonnet, 1699.
Jean-Baptiste d'Arbouville, 1710.
Claude-Jacques de Rogres de Champignelles, 1716.

Philippe-Alexandre de Conflans, 1730.
Jean-Antoine de Thumery de Boissise, 1742.

Alexandre de Loubert de Martinville, 1748.

Gabriel de Briquerville de la Luzerne, 1756.

Le Chevalier d'Osmont, 1762.
Joseph de Hennot de Theville, 1763.
Charles du Roux de Varennes, 1775.
Charles-François de Cacheleu de Barroménil, 1782.

Marie-Auguste d'Estourmel, 1788.
Sous le gouvernement de ce dernier commandeur, la châtellenie d'Arville était affermée 4.000 livres.

Cette commanderie possédait à Villejoint, près de Blois, des cens et droits féodaux qui sont constatés par l'existence de deux registres terriers de 1722 et 1749.

Le principal manoir de la Commanderie avec 63 arpens fut vendu nationalement en 1793. — (On ne trouve pas mention de cette vente au Tableau des ventes des Domaines nationaux du district de Mondoubleau, à la série Q des Archives Nationales).

Depuis cette époque, ces bâtiments ont

été divisés en plusieurs lots. — En 1877, le porche de la Commanderie qui forme la partie la plus curieuse de ces bâtiments, s'étant trouvé à vendre, la commune s'en porta acquéreur au moyen des subventions et d'une souscription ouverte par les soins de la Société archéologique du Vendômois, suivant l'initiative de M. l'abbé Rochette, curé d'Arville. Elle en fit une annexe du presbytère nouvellement construit. La souscription de la Société avait produit une somme de 1505 francs qui fut suffisante pour couvrir les frais de l'acquisition du vieux porche et de ses deux tours. — Le presbytère, mis à nouveau en vente en 1907, se trouve, après réclamations de la Société bienfaitrice, conservé par la commune et loué pour l'instant au curé desservant. (octobre 1907).

Arch. L.-et-Cher, G 923, 924 et 925 ; L 931, n^o 77 et 78. — *Pouillé du diocèse de Chartres*, année 1738. — Rég. d'Arville, de la Fontenelle, etc., *passim*. — *Etat des Etudes des Notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1761*. — Pétigny, p. 461. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 324. — Launay, *Repertoire*, p. 13. — Bordas, II, p. 27. — Abbé Blanchard, *Perche et Perchevins* (Arville). — Abbé Métais, *Les Templiers en Evre-et-Loir*, Préface, p. xx à xli et lxxxix. Chartes 4, 13, 31, 32, 42, 43, 70, 73. — Arch. Nat., S 5435 n^o 36 et 37 ; 5000 A, n^o 37. — Abbé Métais, *Etudes et Documents*, IV, p. 215 et 218. — *Bulletin Dunois*, VII, pp. 307, 388 à 403. — *Cart. des Claires*, 53. — *Cart. Trinité*, 471 et 653 note. — Titres de famille des Colas de Malmusse. — *Cart. de S^t-Vincent*, 180. — *Le Carillon du 3 octobre 1907*. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 334. — *Chartes vendômoises*, 122. — *Généalogie de Vanssay*, p. 30. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E, 5. — Bibl. Vendôme, Album Launay, II, p. 37. — Beauvais de S^t-Paul, p. 271 et suiv. — *Bulletin Vendômois*, 1865, p. 55 ; 1866, p. 149 ; 1877, pp. 45 et 102 ; 1894, pp. 52 et 98 ; 1896, p. 259. — Abbé Expilly (Arville, 1760).

Asiaco (Familia de). — *Azé*, XI^e s.

Asile La Rochefoucauld-Doudeauville (L^e), c^o de la Ville-aux-Clercs. — Cet asile ou hospice est une création du duc Stanislas de Doudeauville et a été construit au cours des années 1882 et 1883, dans le but d'hospitaliser des vieillards et de servir de mausolée aux défunts de la famille de la Rochefoucauld. — Il est établi sur l'emplacement de l'ancienne métairie de la Grande Borne. Il peut contenir environ 60 lits dont moitié pour les hommes et moitié pour les femmes. — Dans la chapelle que précède un narthex ou cloître funéraire, sont les tombes qui portent les inscriptions suivantes : 1^o Augustin-Marie-Mathieu-Stanislas, v^o de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, 9 avril 1822 — 4 avril 1887 ; 2^o Marie-Charles-Mathieu-Sosthène, v^o de la Rochefoucauld, 4 août 1855 — 24 mai 1875 ; 3^o)

Auguste-François-Marie-Mathieu-Stanislas, v^o de la Rochefoucauld, 28 janvier 1863 — 31 mars 1881. — Une somme de un million est affectée à cet hospice, pour les revenus en être employés à l'entretien de la fondation. Il est pourvu d'un aumônier. Le service en est assuré par des sœurs de la Pommeraiie en Anjou. — Le domaine de cet asile compte environ 33 hectares. — (Renseignements locaux).

Asnières (Famille d'). — *Migneray*, XIII^e s.

Asnières, h., c^o de Lunay, 84 hab. — *Asinariæ* (?), 1078, (Cart. de la Trinité). — *Asnière*, (Cassini). — *Asnières*, (Etat-maj.). — Ancien fief relevant à foy et homm. simple des Roches l'Evêque.

Au xv^e s., ce fief fut partagé, et ses morceaux prirent des noms particuliers. La partie principale conserva le nom d'Asnières ; une autre partie s'appela *La Vallée d'Asnières* ; une troisième prit le nom de *St-Calais* ; (voir ce nom) ; une quatrième enfin s'appela *Les Tourelles* ou *Le Petit Fontenaille* (Voir *Tourelles*).

On rencontre un personnage appelé *Normanus de Azinariis*, comme témoin dans une charte de la Trinité datée de 1078. Mais comme le lieu dont il s'agit est situé en Anjou, il y a très forte vraisemblance qu'il ait porté le nom d'un autre Asnières. — Mais en 1259 deux chevaliers, appelés Geoffroy et Gervais d'Asnières possèdent le fief de Migneray, paroisse de Pray en Vendômois, et donnent aux moines de Marmoutier des droits sur ce fief.

Asnières, au XIV^e s. est aux mains des sgrs de la Barre. — En 1420, Catherine de Monceaux, dame de la Barre, l'est aussi d'Asnières. Elle est alors veuve de Constant Dubois qu'elle avait épousé en secondes noces après Jehan Dugaure, et était pour la troisième fois mariée avec Girault d'Acumont. — Ce fief passa ensuite aux mains des sgrs de Villeprouvaire, du nom de Juston.

Pierre Juston, sgr de Villeprouvaire, au milieu du xv^e s., le donna à sa seconde fille, Jeanne Juston, femme de Guillaume Hélie. Ce lieu releva depuis ce temps-là, à foy et h. de Villeprouvaire dont les sgrs étaient vassaux des Roches. — Vers 1480, il est à Anne Hélie, fille de Guillaume, et épouse de Pierre, bâtard de la Chataigneraie, seigneur du moulin (non du manoir) de Villeprouvaire. Ce fief paraît rester aux mains des la Chataigneraie, sgrs du moulin de Villeprouvaire pendant la première moitié du XVI^e s. — En 1548 il est à Jacques de la Chataigneraie, sgr des Pins, de la Bordoulière et du Perray. Il est alors dit homme de foy

de Villeprouvaire pour Asnières ; — En 1570 à Jean de la Chataigneraie, seigneur des Pins, de la Barre et d'Asnières, époux de Marie de la Cherve ; il achetait à Perrine de Locques son droit sur la rivière de Boisle au lieu d'Asnières. Il devint aussi sgr du fief de S^t-Calais après la mort de son frère.

Ce fief d'Asnières semble être dans la suite aux mains des sgrs de la Blotinière.

Toute cette tenue d'Asnières, sauf ce qui relevait du fief de la *Dame d'Asnières*, paraît être à la fin du XVII^e s. entre les mains de la famille Neilz. — En 1686, André Neilz, sieur de Fleurigny l'est aussi d'Asnières et des Tourelles et du fief S^t-Calais. Il est lieutenant du bailli du Vendômois à Montoire et époux de Marguerite de Méhabert. — En 1779 André Léonard Neilz est sgr de Bréviande, les Tourelles, Asnières, S^t-Calais et autres lieux.

Une métairie à Asnières, était au XVII^e s. aux mains de la famille protestante de Labat, dont une fille, Marie de Labat, épousait en l'église catholique de Lunay, le 23 avr. 1686, Jacques de Vanssay, ecr, Sr de la Braudière, de la pssé de Conflans, lequel en 1687, était qualifié Sr de la métairie d'Asnières aux reg. de Lunay. Il faisait la même année baptiser à Lunay sa fille Louise Marie, et en 1691 une autre fille, Marie-Radegonde, le 3 mai 1691. La famille de Vanssay disparaît de Lunay au XVIII^e s., et il semble que leur métairie ait passé à la famille Hogu. — François Jaques Hogu la possédait dans la prem. moitié de ce siècle. Il était président en l'Electon de Vendôme ; il la laissa à sa fille, Marie-Françoise-Suzanne Hogu, épouse de Pierre-Alexandre de Passac, lieutenant d'Infanterie ; Philippe-Jérôme-Gaucher de Passac, l'historien du Vendômois, fils du précédent, la vendit au détail en 1791.

Asnières possédait une chapelle dédiée à S^t Marc. Elle a auj. entièrement disparu. Les sgrs des Tourelles étaient dits fondateurs de cette chapelle dont ils présentaient le chapelain. Ce chapelain, outre le service de ladite chapelle avait encore à instruire les enfants du village d'Asnières « moyennant salaire ». Il avait en outre 50 livres perçus sur les habitants du village. — Au commencement du XVIII^e s., la chapelle S^t-Marc d'Asnières était si complètement ruinée que les ornements en furent portés en l'église de Lunay, la fabrique se chargeant de faire acquitter les legs et fondations faits en cette chapelle. Il n'en reste pas aujourd'hui la moindre trace à Asnières. — En 1677, Pierre Le Maréchal en était chapelain.

Au XVIII^e s., il existait à Asnières un pont, sans doute sur le Boil. — Le censif du Breuil en 1750 était dit « s'étendre jusqu'à l'arrivouer ou est le pont d'Asnières ». — (Titres des terres de la Blotinière et des Minières).

A Asnières se tient une assemblée annuelle le premier dimanche d'octobre.

(Voir *Dame d'Asnières, St-Calais, Les Tourelles, Vallée d'Asnières*, etc).

Cart. Blésois de Marm., 295 (1259). — *Cart. Trinité*, 1276. — *Bulletin Vendômois*, 1863, p. 181; 1864, p. 73 note; 1866, p. 169; 1871, p. 71; 1874, pp. 115, 118 à 139. — *Arch. Nat.*, P 639 n^{os} 40 et 41; P 657, n^{os} 31 et 32. — *Bibl. Vendôme*: 1^o Dossier des Comtes et ducs; 2^o) Fonds Trémault, Cartons des fiefs, au mot *Asnières*; — 3^o) Album Launay, t. III, p. 94. — *Collection R. de St-Venant*, Liasse Familles Vendômoises (Généalogie manuscrite de la famille de Taillevis). — *Arch. du Cognier, Inventaire*, E 31, n^{os} 1, 3 et 4. — *Rochambeau, La famille de Ronsard*, p. 280. — Titres des terres de la Blotinière et des Minières (dossier Taillevis). — Titres de la famille Bellande, de Villeprouvaire, 1791. — *Collection Eug. Vallée*, manuscrits de Pasty de la Hilais, Notes diverses, t. I, n^{os} 299 et 306.

Asprelle (L'), ou la *Presle*. — Voir *Presle*.

Assé, anc. fief, situé sur les psses de St-Martin des Bois et de Ternay. — *Ascia, asce*, XII^e s. (Cartul. de Tiron). — Il relevait de la sgie de Fains. — De lui relevait celui de la Chambric. — *Fulcherius de Ascia* ou de *Asce* vers 1125 était témoin de la fondation de Croixval. — Ce fief paraît s'être divisé dès avant le XVI^e s. et avoir formé les métairies de Nace ou Nasse et de Grange-dasse. — (*Cart. de Tiron*, ch. 74. — *Arch. de L.-et-Cher*, E 99 et 100. — *Arch. Nat.*, P 651).

Assée, h., c^o de Brevainville, 53 hab. — *Avia*, XI^e s. (Cart. Trinité). — Ancien fief relevant de la Haye-Malletterre (Orléanais ?), laquelle Haye-Malletterre appartenait au XV^e siècle au s^r de Montpipeau. — Au XI^e sr. on rencontre un *Gausbertus de Avia*, témoin dans la charte 123 de la Trinité. — En 1409 ce fief était à Jean Clément, sgr de Fresnay, près Cloyes, ainsi que le censif de Frémonteau, en foy du sgr de Montpipeau; il le vendait à cette date à Louis de Bourbon, c^o de Vendôme. — En 1462, Jean de Bourbon, comte de Vendôme (Jean VIII), possédait cette sgie et en faisait l'aveu par procureur au sgr de Montpipeau à cause de la sgr de la Haye-Malletterre. — En 1476, le même comte, donnait à bail le lieu d'Assée à Jean Douillart et en 1586 à Jacques de Tais. — Au XVI^e s., ou au commencement du XVII^e, Assée était à Jacques du Paisant, sgr d'Assée et de Beaumarchais. — En 1623 à Louis des Hayes, éc., sgr d'Ouzouer-le-Doyen et d'Assée; —

En 1646 à dame Léonor de Francesqui de Rougemont, veuve d'Enéas du Coudray, chev. sgr de Saunay. — Ce fief, à partir de cette date paraît être resté aux mains des sgrs de Saunay et Brevainville.

Arch. Nat. P 714 pièce 1^{re}; Q1 495, P 83, 1^{re}. — *Arch. de L.-et-Cher*, E 171, 341, 353; G 321, 323. — *Bulletin Dunois*, t. IX, pp. 170 et 167. — *Cart. Trinité*, 123.

Asselin (Famille). — *Courtemblay, La Musse* (de Selommes), XV^e s.

Assis (Les), h., c^o de Longpré.

Assis (Les), éc., c^o de Villedieu. — *Les Hachis*, (Etat-major et Cadastre).

Assy (Famille d'). — *Les Barres* (de Conflans, de Lunay et de Sasnieres), XVI^e s. — Armes: *D'argent à trois tourteaux de sable et une bordure de gueules chargée de 8 besans d'or*. — (Proger, *Généalogie de Vanssay*).

Astorg (Famille d'). — *Beauvoir* (de St-Jean Frémentel), XIX^e s. — Armes: *D'or à l'aigle éployée de sable*. — Alias, *De sable à un faucon d'argent longé et grilleté d'or posé sur une main gantée aussi d'or, et accompagné en chef de deux fleurs de lys*.

Atiaco ou Aziaco (Familia de). — *Azé*, XI^e s.

Aubemare (Famille d'). — *Aubemare* ou *Beamat*, XII^e au XV^e s. — *La Morchière*. (La Mercerie de Morée); XIV^e s.

Aubemare. — Voir *Beamat*.

Auberdière (L'), h., c^o des Hayes. — *L'Haubardièrre, la Hauteberdièrre, La Hauberdièrre*, XVII^e s., (Titres de l'Étoile). — *La Haubardièrre*, autrement dit la *Fourmillière*, 1634, (id). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. de la Roche-Perdriau ou Perdriel.

Il semble que ce manoir ait été tout d'abord situé dans la vallée de la Cendrine où on rencontrait encore dans la première moitié du XIX^e s. des ruines que Launay indique dans son album à la bibl. de Vendôme. Il était entouré d'une enceinte carrée de douves d'environ 100 m. de côté et de 5 à 6 m. de largeur, dont le plan figure dans le même album. Il subsiste encore quelques restes de ces douves. — En 1576 ce lieu est à Martin de la Sansonnière, sgr de la Haubardièrre, parrain aux Hayes; — En 1634 il est à la veuve et aux héritiers de Jean Aubert qui sont cités dans un aveu de l'Étoile comme possédant « la Haubardièrre ou autrement la Fourmillière, au-dessous de l'étang de leur moulin de la Roche [Perdriau] ». Le manoir aura été plus tard reporté sur le coteau, sans doute par suite d'inondations.

Arch. Nat., P 606, n^o 1. — *Bibl. Vendôme*, Album Launay, t. II, p. 104. — *Launay, Répertoire*, p. 38. — Clément, *Monographie des Hayes*. — *Bulletin vendômois*,

1905, p. 177. — *Reg. des Hayes*, à la mairie de Ville-dieu, 1576).

Auberjon ou d'Haubergeon (Famille d'). — *La Chevalinière, Les Créneaux* (de St-Quentin), *L'Ormeau* (de Villavard), XVI^e s. — Armes: *D'azur à 6 besans d'or*, 3, 2, 1. — (Arm. ms.).

Aubert (Familles). — *La Bissaise, Villemisson*, XVI^e et XVII^e s. — *Chauvigny* (de Cellé), *La Cochetière* (de Fortan), *L'Auberdière, La Bausserie* (de Savigny), *Le Coudray* (de Villiers). — *Le Chesne* (de Choue), XVII^e et XVIII^e s. — *Ville-neuve* (de Sargé), *Villebadin* (de St-Rimay) XVIII^e s. — Armes: *De sinople à 5 coquilles d'argent en sautoir*. — Alias: *D'or à un chêne de sinople, entortillé d'un serpent et accosté de deux croissants de gueules*. — (Pasty).

Aubert (Jacques), médecin vendômois. — Il vivait aux XVI^e et XVII^e s., et a publié plusieurs ouvrages de médecine (au moins 10), dont Rochambeau donne la liste dans sa *Biographie vendômoise*, pp. 38 et 39.

Aubert (L'), éc., c^o de Thoré. — (Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 196).

Aubespine (Famille de l'). — *Les Roches de Sougé, La Roche-Vermand*, XVI^e s. — Armes: *D'azur au sautoir d'argent accompagné de quatre billettes de même*. — (Pasty).

Aubois (Famille). — *La Vacherie* (de Montrouveau), XVI^e s.

Aubrais (L'), f., c^o de Bonneveau. — *L'Aubrais* (Etat-major). — Elle relevait censiv^t de la Godelinière. — (*Arch. Nat.*, P 691, n^o 84).

Aubrière (L'), deux fermes, c^o de Souday. — *L'Oubrière* (Cassini). — *Laubrière*, (Etat-maj.). — Au XVII^e s. cette terre est à Honoré de Martigné, sgr dudit lieu et de Villenoble. — Une partie était déjà donnée à rente pour 12 livres, lorsqu'en 1720, ledit Martigné la donna à Jean Bessé, demeurant à la Piellerie. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 191 et 379).

Aubrière (L'), ancien fief, au hameau des Vaux, psse de Lunay. — *Laubrière*, XV^e s. — Il relevait à foy et h. de la sgie des Créneaux et à 4 sous à mutation de seigneur. — En 1487 ce fief est à Thomyn Braudeau; — En 1511 à Denis Buffereau, époux de Colette Braudeau, auditeur en la Chambre des Comptes de Vendôme. — En 1583 aux héritiers Alex. Déniau, époux de Guillemine Pointvillain; — En 1508 à Claude Denyau; il l'avait reçu de Alexandre Déniau et Alexandrine Bruneau ses pères et mère; il le vendait cette année-là à Jean de la Chataigneraie, sgr de la Barre de Lunay et de Taffreau,

pour le prix de 100 escus d'or sol, valant 300 livres. — Au XVII^e s., ce fief est aux sgrs de la Blotinière. —

Arch. Nat., P 627, n^{os} 101 à 103. — *Bulletin vendômois*, 1579, p. 103. — Titres de la terre de Buissey (1513). — *Collection R. de St-Venant*, Généalogie ms. des Taillevis (XVII^e siècle). — Titres de la terre de la Blotinière.

Aubry (Famille). — *Les Bordes* (de Crucheray) XVII^e s. — Armes: *D'azur à un croissant d'argent accompagné de trois étoiles d'or*, 2 et 1. — (Pasty).

Aubry de la Hardangerie (Famille). — *La Vonasière*, XVII^e s.

Aubue (L'), éc., c^o de Sargé, proche le bourg. — *L'Obus* (Etat-Major). — Il semble qu'au XVII^e s. il ait été établi là un collége. — En 1622, le 15 juin, était marraine à St-Cyr de Sargé, Marie Desvaux, fille de M. Pierre Desvaux, *précepteur du Collège de l'Aubue* (sic); et l'année d'avant, ledit Pierre Desvaux était dit *magister* des écoliers de Sargé. — (*Reg. de St-Cyr de Sargé*, 3 sept. 1621 et 15 juin 1622).

Aucour (Famille d'). — Voir *Godard d'Aucour*.

Audebert (Jean), sr de Laubage, commandeur d'Artins, 1547. — Armes: *D'or, au sautoir d'azur*. — (De Maude).

Auderie (L'). — Voir *Hauderie*.

Audience (L'), éc., c^o d'Artins. — Cette maison se trouvait à l'entrée de l'avenue de la Rocheturpin et servait d'audience à la justice de cette seigneurie, d'où son nom. Elle fut vendue national^t sur l'émigré *La Rochebousseau*, en l'an III, pour 1625 l. — (*Arch. L.-et-Cher*, [Vendôme, Emigrés], n^o 687, et titres de la Rocheturpin).

Audignière (La borde de l'), psse de Bonneveau. — Ce lieu relevait censiv^t de la Godelinière (1458). — (*Arch. Nat.*, P 691, n^o 84).

Audinière (La borde de l'), psse de Sargé. — *Laudinière* (Etat-major). — Elle relevait d'abord du fief de la Galourie à 60 sols de rente, un pain, un denier et un chapon, puis au XV^e s., fut réunie à la Galourie par retrait féodal. — (*Arch. Nat.*, P 700, n^o 57).

Audinière (L'), f., c^o de Souday. — *L'Oudinière* (Cassini). — *Laudinière* (Etat-maj.). — Ce lieu était dans la censive de Vaulion et de Curain. — La borde de l'Audinière était léguée en 1390 par Jean Peschard, dit le Clerc, à la cure de Souday moyennant deux deniers de cens rendables tous les ans à son hébergement de Briolas. Elle fut donnée à rente perpétuelle par les curés de Souday, moyennant 4 livres 10 sous tournois et deux chapons. — Cette métairie fut vendue national^t en 1791, 7.000 l. — L'Audinière

est auj. du domaine de la Cour de Souday.

Bulletin vendômois, 1891, p. 147 ; 1903, p. 103. — Métais, *Etudes et documents*, t. III, p. 140 (d'après le Cartulaire paroissial de Souday). — Arch. de Loir-et-Cher, Q (Mondoubleau), 260. — Terrier de St-Agil 1730.

Audonnière (L'), ou *l'Audonnerie*, f., c^e de Villedieu. — *Laudonnerie*, (Cassini). — Cette ferme appartenait à la Trinité. — (Abbé Brisset, notes sur Villedieu).

Auduée (Fontaine et grotte). — Voir *Fontaine-Auduée*.

Augeolets (Les), f., c^e de Ternay, appelée aussi *Le Lisereau*. — *Les Haujolets*, *Hauts-Jolets*, *Aux jollets*, *Augelets*, *Aujolets*, (vieux titres). — *Jonjolet*, (Cassini). — *Les Angeolets*, (Etat-Major). — *Le Haut-Jollet* (Cadastre). — Ce lieu relevait de l'Abbaye de l'Étoile, sans doute à cause de son prieur de N.-D. de Lorette des Hayes. — En 1467 Perrine de Vaucelles est qualifiée dame des Hayes et des Haujolets. — Au XVII^e s., ce lieu est à la famille Arnoul. — En 1670, N. Arnoul, sgr des Aujolets est époux de Madeleine Boul. Il paraît frère de Daniel Arnoul, offi^r de la duchesse d'Orléans, avocat à Montoire, époux de Marie Bastonneau, lequel est fils de Michel et de Marguerite Gaussant. Ledit Michel fut baptisé à Montoire le 22 nov. 1585. — Guillaume Arnoul, fils de Daniel, sieur des Augeolets et de la Juinière, époux de Françoise Norjeu est inhumé à Ternay le 22 juin 1733. — Pierre-René Arnoul, fils du précédent, officier de la reine, avocat au parlement, baptisé à Ternay le 10 mars 1718, marié à Tréhet le 20 avril 1751 à Françoise-Jeanne Thillier, il décéda à Ternay le 12 nov. 1791.

Arch. Nat., P 605, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, E 99 et 100. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 147. — P. Clément, Notes ms. sur Ternay. — Malardier, pp. 346 et 1101.

Auger, Augier, d'Auger, ou Dauger (Famille). — Voir *Dauger*.

Augerais (Les), f., c^e de la Fontenelle. — *Les Augères*, (Cassini). — Ce lieu relevait de la sgr de la Fontenelle. — En 1649, y demeurait : Louis-Auguste de Boutarvilliers, écrivain, sr de Misera, époux de Marie de Ramesay. — Il y avait là les Grands et Petits Augerais ; les Petits ont été démolis au commencement du XVIII^e s. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, pp 5 et 6).

Augerie (L'), h., c^e de Savigny (Le Petit Savigny). — *Logerie*, (Cassini). — *L'Augerie*, (Etat-Major). — Ancien fief, relevant de Savigny à foy et h. — Une partie relevait de Monthodon et lui fut réunie à une date inconnue. Cette partie s'appelaient *Laugerie-Baussannière*. — Voir *Baussannière* ou *la Basse-Augerie*.

Au XVII^e s., ce fief de l'Augerie était considéré comme étant d'un revenu annuel de 5 livres. — En 1585, Mathurin de Gaignon se disait sgr de l'Augerie et Marcé ; de même en 1607. — En 1616 ce fief est à René Guilloiseau, fermier général de la sgr de Bonnevaux. — En 1642 les héritiers Guilloiseau vendaient l'Augerie à Marie Lecourt, veuve de Jacob de Louviers, sieur de Lesténay. — En 1677 Jean Préjent et Marie sa sœur sont possesseurs de l'Augerie comme héritiers de leur aïeul Joachim Préjent, qui lui-même avait hérité de son frère René Préjent, sieur de l'Augerie. — En 1708, René Préjent, sieur de l'Augerie est officier du Gobelet de S. A. R. le duc d'Orléans. — En 1727 L'Augerie est à Pierre Dide, grand valet de pied du Roi, veuf de Marie Branchu. — Il semble qu'au XVIII^e s., l'Augerie soit aux mains des sgrs de Marcé-Monthodon.

Arch. du Cognier, E 33. — Collection Eug. Vallée, ms. Pasty : 1^o) Inventaire des fiefs de St-Calais, t. II, 245 ; 2^o) Notes sur familles Guilloiseau et Pregent ; 3^o) Notes diverses, t. I, f^os 115 et 129. — Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 30. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 321, 328 et 331. — Titres de la terre de la Godelinière. — Rég. de Ternay, 1717. — Abbé Martin, *Monographie de Bonnevaux*, p. 55. — Arch. L.-et-Cher, L 931 (Emigrés du district de Mondoubleau), n^o 189.

Auges (Le moulin des), à Oigny. — On l'a aussi appelé le moulin de l'Étang ; il appartenait aux moines de St-Calais. — Il était sur le Coitron à 200 m. au-dessous de l'église d'Oigny et se trouvait alimenté par l'étang situé au-dessus du bourg. — (Notes de l'abbé Chéramy, d'après le Chartier de St-Agil).

Augisière (L'), h., c^e de Fortan, 38 hab. — *Laugisière*, (Etat-major et Cadastre). — *L'Augisière*, (Cassini). — Ce lieu était dans la censive du prieuré de Fortan. — (Arch. de L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 244).

Augry (Famille). — *La Hotterie*, XVI^e s. — *Limeray*, *Fontenay* (de Meslay), *Echoiseau*, *Huchepie* (de Vendôme), *Putibal*, XVII^e s. — Armes : Parti, au 1 d'azur à une gerbe d'or, surmontée d'un oiseau d'argent, au 2 de guises à une main d'or tenant une plume et une épée d'argent accompagnées en chef de 2 étoiles d'or. — (Arm. ms.).

Augry (René), né à Mazangé en 1617, mort à Vendôme en 1704. — Il était fils d'autre René Augry, docteur en droit et avocat aux parlements de Bordeaux, puis de Paris, et de Marguerite Poullard. — Il exerça plusieurs charges de magistrature et fut successivement ou par cumul, bailli de Mazangé et de la Trinité ; conseiller, puis lieutenant ou vice-président en l'Élection de Vendôme, puis avocat du

roi et de S. A. le Duc au pays et duché de Vendômois, lieutenant civil et criminel au bailliage, et subdélégué de l'Intendant à Vendôme. — Dans toutes ces charges, Augry donna des preuves de ses capacités et de son intégrité. Il avait épousé en 1648, Marguerite Noury, fille de Georges Noury, élu en l'Élection de Vendôme et de Marguerite Tahuron. Par sa femme il était sgr de Limeray à Azé. Mais ce qui fit le plus d'honneur à René Augry et à sa femme, ce fut leur testament, en date du 24 sept. 1700, avec un codicile de 1704. Ils léguaient les livres de leur bibliothèque à l'Oratoire à la condition de les tenir à la disposition de tous les honnêtes gens. Les Augry sont ainsi, par le fait, fondateurs de la Bibliothèque de la ville de Vendôme. Leurs livres y sont encore. — Le codicile de 1704 ajoutait en outre à cette munificence, certains biens en Vendômois, afin que les revenus en pussent être employés à la rémunération d'une seconde chaire de philosophie au même collège de l'Oratoire de Vendôme. Aussi le nom des Augry était-il en vénération à l'Oratoire et en général parmi les lettrés vendômois. — (*Bulletin vendômois*, 1889, pp. 178 et suiv. [Art. Trémault] ; 1903, p. 217).

Augustins (Couvent des), à Montoire. — Voir *Montoire-religieux*.

Augustins (Les), éc., c^e de St-Quentin.

Aujardièr (L'), f., c^e de Sargé. — Anc. mét. appartenant à la cure de Cormenon. — Elle a été vendue national^e en 1791, 555 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 157).

Aujonnières (L'), f., c^e de Villedieu. — *L'Augonnière*, (Cassini).

Aulde (Famille). — *L'Ormois*, *La Renouillière* ; *La Theuse* (du Gault), XVI^e et XVII^e s. — Armes : D'or à 3 têtes de mauve tortillées d'argent. — (Adr. Thibault).

Aulettes (Les), c^e de Boursay. — Voir *Louettes*.

Aulnaie, Aulnay, Aulneau, etc. — Voir *Aunaie et Auneau*.

Aumône (Le lieu de l'), aujourd'hui simple maison forestière située au Bois de l'Aumône, en la forêt de Fréteval. c^e de Fontaine-Raoul. — *Elemosina*, *Domus Eleosinaria*, XIII^e s. (Cartul. de la Maison-D. de Châteaudun).

Ces bois appartenant à la Maison-Dieu de Châteaudun « *Domus elemosinaria Castritudini* », du don fait en mars 1221 (n. s. 1222) par Ursion de Meslay, seigneur de Fréteval, avec le consentement d'Emma, sa femme et de Philippe et Marguerite ses enfants. Ce don consistait en trois cents arpents de bois, limités d'un côté par la route qui de Beaufou conduit à

Fréteval, et le Bois-Bureau d'autre part, et s'étendant en long, depuis la plaine de Beaufou, vers Malebranche et le chêne du Trépied. Cette donation comprenait la justice du lieu. Mais le donateur réservait pour les moines de Citeaux établis non loin de là à la Convertière, le pacage dans des bois pour 140 animaux. Il se réservait en outre la chasse aux grosses bêtes, et cela sous certaines conditions énumérées dans l'acte de donation.

Le comte de Blois, seigneur suzerain de Fréteval, fit des difficultés pour accorder son consentement à ce don. Aussi, Ursion pour l'obtenir, lui adressa requêtes sur requêtes et fit passer sa demande par Gauthier, évêque de Chartres. Le comte refusait, ou du moins ajournait son consentement, sous prétexte que le don était trop considérable et susceptible de diminuer la valeur du fief servant. Ursion fit alors observer que d'après la coutume de Blois, un seigneur avait le droit de disposer de la cinquième partie de son fief, et que lui Ursion, donnait là à peine un vingtième. La ratification de cet acte ne vint qu'en 1222, faite par la comtesse de Blois.

Ce fut là l'accroissement le plus considérable qu'aient obtenu les frères de la Maison-Dieu de Châteaudun à leurs possessions primitives dans la forêt de Fréteval, où ils occupaient déjà Beaufou et devaient bientôt y ajouter encore les bois de St^e-Cécile. — Ces Bois de l'Aumône appartiennent encore aujourd'hui à l'hospice de Châteaudun. — Voir *Beaufou* et *St^e Cécile*.

Il y avait au bois de l'Aumône une verrerie qui au XVII^e s. paraît être occupée par Valentin de Brossard et Catherine Mercier sa femme et aussi par Charles de Mésenge, écuyer, sieur de Mondouct.

Chartes vendômoises, 244. — *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, A³, n^os 149 et 150 ; A⁵, n^os 3, 4, 5, 7 et 150 ; A⁷, n^os 163 et 164 ; A⁸, n^os 145 et 146 ; B, n^os 700 et 710. — Rég. de Fontaine-Raoul, 1686.

Aumône (L'), f., c^e de Villeromain. — *Elemosina*, XI^e s. (Cartul. de Marm.). — *Laumosne*, (Cassini). — *L'Aumône* (Etat-major). — Ancien fief qui relevait à foy et h., partie de la sgr de Villeromain, partie du Bouchet-Touteville.

On rencontre au XI^e s. plusieurs personnages du nom de l'Aumône qui sont témoins de donations à Marmoutier dans le territoire vendômois, ce sont : Rothertus, Guarnerius, Ernaldus, Otgerius de Elemosina. (Marm. vend. ch. 7, 8, 35, 50, 150). Il semble que ces personnages aient été sgrs de l'Aumône de Villeromain, fief relevant du Bouchet-Touteville. — Cette partie de l'Aumône s'appelaient la

Métairie des 40 sepières et s'étendait sur les deux paroisses de Villeromain et de Villemardy. Elle paraît appartenir jusqu'au xv^e s. aux sires de Villeromain et être donnée en dot vers 1439 à Catherine de Maillé, qui épousait Jean d'Illiers des Radrets et lui portait le moulin de Beton à Coulommiers avec des terres à Villeromain. — Elle est encore au xvi^e s. à la famille d'Illiers et on a un *pouvoir* donné en 1551 par André de Montalembert, veuf de Louise d'Illiers, agissant au nom de ses enfants mineurs, à l'effet de vendre la métairie de l'Aumône, paroisse de Villeromain.

En 1610, cette métairie appartient à Léonard Huet, marchand, demeurant paroisse de Périgny. Elle était alors en ruine. Léonard Huet en faisait la déclaration au bureau des Francs-fiefs. — En 1635 elle est à Jacques Huet, sieur de l'Aumône, conseiller en l'Élection de Vendôme. — Elle paraît avoir été depuis, vendue au détail.

Une autre métairie de l'Aumône au même lieu appartenait aux pères de l'Oratoire aux xvii^e et xviii^e siècles, comme ayant la succession des frères de la Maison-Dieu de Vendôme. Cette métairie relevait de la seigneurie de Villeromain à foi et h., et en plus, à chaque mutation de maître de la Maison-Dieu, les frères de cette maison étaient tenus de donner au seigneur de Villeromain « un dîner à lui, ses serviteurs, officiers, chevaulx, chiens et oiseaux... ». Ce droit étant apprécié à 20 livres. Elle était dite exempte de la dîme du vin. (Aveu d'Abel de Maillé en 1500). — Cette métairie avait été donnée aux frères de la Maison-Dieu en 1228 par Jean de Montoire, c^{te} de Vendôme (Jean IV). Elle avait été achetée au xii^e s. par Mathilde de Chateaudun trisaïeule dudit comte. — En 1591 elle était affermée 2 muids et 6 setiers de blé froment, 4 chapons, un escu et un porc, ou pour icelui, la somme de 7 l. 10 s.

En 1596 les frères la donnaient (en usufruit ?) à un sieur Balbani, en paiement de différents droits, avec la seigneurie de Villebouzon, paroisse de Villefrancoeur qui leur appartenait aussi. Cette métairie fut vendue national^t sur l'Oratoire de Vendôme en 1793 pour 13100 livres. — Au xix^e s. elle est à la famille Chautard.

Arch. Nat., P 619, n^o 1 ; P 773, 65 b (Villemardi). — Arch. de Loir-et-Cher, H (Cartul. de la Maison-Dieu), p. 298 et p. 1593, n^o 74. — Trémault, Cartul. vendômois de Marm., 7, 8, 35, 50, 159. — Bibl. Vendôme : 1^o ms. 285, p. 13 ; 2^o Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 5, pièce 4, et chemise X, doss. 2, pièces 4 et 20. — Bulletin vendômois, 1887, p. 346 ; 1905, p. 211 ; 1912, p. 195. — Titres

de la fabrique de Périgny (1635). — Chartier de Meslay, carton n^o 9, Notes sur le Bouchet Touteville. — Le Loir-et-Cher Historique, 1894, col. 43. — Eug. Viollet, Généalogie de la famille d'Illiers, p. 73.

Aumonerio (L'), éc., c^e de Rahart.

Aunaies (Les), f., c^e du Gault. — *Les Aunays*, (Cadastre). — Ce lieu relevait censiv^t de Courtlain. — (Bulletin Duinois, II, p. 298).

Aunaies (Les), f., ancien moulin sur la Braye, c^e de Sougé. — *Launay*, xvi^e s. (vieux titres). — *Moulin de l'Aunaie* (Carte ancienne de l'Etat-maj.). — Ce lieu était tenu du fief des Roches de Sougé à 2 sols 6 deniers de cens et 6 livres de rente. — Au xv^e s., il appartenait aux sgrs même des Roches de Sougé. — En 1456, il est à Jean de Daillon, sgr des Roches de Sougé. — En 1499 il était vendu à Pierre Morin pour 22 écus d'or au coin du roi et 18 écus d'or au soleil. — En 1541, Jean d'Argouges, sgr pour moitié des Roches de Sougé donna ce moulin à bail à Pierre Baillargeau moyennant 105 livres, 12 chapons, 6 plats de poisson de une livre chacun, un bon porc et un boisseau de grain par chacun an. — Florent d'Argouges le vendit avec le Vau de Sougé en 1577 à René du Bellay, sgr de la Flotte. — Il était de nouveau aux sgrs des Roches au xviii^e s. — Il est aujourd'hui arrêté. — (Pasty de la Hylais, notes manuscrites sur le Bas-Vendômois [Collection Eug. Vallée]. — Clément, notes manuscrites sur Sougé et sur la Flotte, d'après les archives de Loir-et-Cher, série E).

Aunaies (Les), f., c^e de Tréhet. — *Les Aunés*, xviii^e s. — Ce lieu paraît être le même que celui qui relevait à foi et h. et 8 sols de service de la sgrie du Fresne-St-Amand, psse d'Artins. — En 1527 il est à Françoise de Drouyn, veuve de Jacques de Hauberjon ; — En 1705 à René de Fayau, prêtre, sieur des Aunés. — (P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin, [1527]. — Malardier, p. 1211).

Aunay (L'), anc. mét., paroisse d'Artins. Elle est aujourd'hui en ruine. — Ce lieu relevait de Chevelu à foi et h., et au xvi^e s. appartenait à la famille Lemoine. — En 1602 il était réuni au domaine de Poncé. — (Arch. Nat. P 662, n^o 1. — P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin).

Aunay (Le bordage de l'), psse de Choue. — Il dépendait du prieuré de Guériteau (1531). — (Arch. Nat., P 700, n^o 54).

Aunay (L'), h., c^e du Gault. — C'est sans doute non loin de là qu'était le *Vadus Tronelli* que la table du cartulaire N. D. de Chartres traduit par le *Gué de Launay* et qui marquait une des limites

des terres données en 1169 au chapitre de Chartres, sur le territoire du Gault, par Rahier de Montigny. « *A vado Tronelli usque ad propriam terram Oigniaci* » ; du Gué de Launay à la terre même d'Oigny. — (Chartier de Glatigny, Aven d'Arras, 1397. — Cartul. N.-D. de Chartres, t. I, p. 182).

Aunay (L'), anc. mét., psse de St-Avit. — Elle relevait à foi et h. d'Arras et appartenait en 1397 à Jehan de Lusplans (?) à cause de sa femme Jehanne de Fresnay. — Ce lieu, au xvi^e s. paraît avoir appartenu à la famille de Brossard. A une date indéterminée, Elisabeth de Brossard légua à la fabrique de St-Avit une rente de 47 sous, à prendre sur Launay. — En 1672 y demeuraient Pierre du Doit, ec^r, s^r de la Rifaudière et Marie de Girondeau, son épouse. — En 1697 il est à Frédéric de Girondeau, ec^r, Sr de Launay, époux de Louise-Urbane de Bongars. — (Rég. St-Avit, 1672, 1692, 1697).

Aunay (L'), h. et moulin, c^e de Ternay. — *Alnetum*, *Alneium*, xii^e s. (Cart. de Tiron). — *Launay* (État-major). — Ancien fief relevant à foi et h. de la sgrie de la Rocheturpin. — Il consistait en 1410 « en maison, terres, etc... droits de vente à reliefs, droit de donner mesure à ses estaigers ajustés au jalon de la Rocheturpin pour le blé et le vin, pour raison de quoi lui est dû (au sgr de la Rocheturpin) deux deniers et une pinte de vin... Droit de justice sur les dites choses ; droits d'épars et aubaine », etc.

On voit, vers 1130, un certain *Giffard de Alneto* témoin d'une charte relative à Croixval ; et vers la même époque Eremburge de Alneio, avec le consentement de Guy Bérard son mari et de Robertus de Alneio, son fils, donnaient au monastère de Tiron la terre de Grand-Ry, au moment de l'entrée au couvent de son autre fils Arnulle. — Depuis cette époque les moulin et fief de l'Aunay restent toujours aux mains des possesseurs de Grand Pains jusqu'à la Révolution. — Voir *Fains et la Rocheturpin*. — (Cartul. Tiron, 141 et 176. — Bulletin vendômois, 1899 p. 148. — P. Clément, Monographie de Ternay, p. 31).

Aunay (L'), écart du bourg, c^e de Tréhet, ancien fief. — *Launay*, xvii^e et xviii^e s. — En 1589, ce fief est à Charles Deschelles ; — En 1636 à Pierre le Gantier, ec^r ; — En 1652 et 1653 à Léonard Thillier, portemanteau du roi, chef de gobelet de la reine-mère, époux de Anne Fesneau ; — En 1676 et 1679, à autre Léonard Thillier, fils du précédent, époux de Jacqueline Garrault ; — En 1690 et 1692 à Jacques Thillier, fils des précédents, qualifié

écuyer, gentilhomme servant de Madame, époux en premières nocces de Louise Mersant, et en secondes nocces (avant 1702) de Jeanne Bourguineau ; — En 1730, à Jacques Thillier de Launay, époux de Françoise Bongendre, qui décède cette année là à Tréhet ; — En 1742 à Charles-Léonard Thillier de Launay, époux de Françoise-Catherine Lubineau. Ils font baptiser à Tréhet leur fils Jean-Pierre. — Charles-Léonard décéda avant 1751, époque du mariage de sa fille Jeanne avec Pierre-René Arnoul, avocat en parlement. — (Reg. de Tréhet et de Villedieu. — Malardier, p. 1138).

Auneaux (Les), f., c^e de Choue. — *Les Auneaux*, xviii^e s. — *Les Jauneaux*, (Parler local). — Ancien fief relevant à foi et h. en partie de la sgrie de Mondoubleau et en partie de la Ralluère. — En 1520 il était déjà divisé. — (Arch. Nat. P 705, n^o 1. — Arch. du Loiret, A 1708).

Aunet (Le lieu de l'), anc. moulin, sur le Langeron, c^e de Lavardin. — *Alneti*, xi^e s. (Cart. vendômois de Marm.). — La moitié de ce moulin fut donnée au prieuré de Lavardin par Elinan de Fréteval au xi^e s. avec le consentement de Robert Noirbodeau, sgr du fief. — (Cart. vendômois de Marm., 24 A).

Aunoy ou d'**Aunay** (Jean d'), commandeur de Sours et d'Arville, (1500). — Armes : *Écartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'or, au 2 et 3 d'or à 7 losanges de gueules, 3, 3, 1, au chef de Malte*. — (Arch. Nat., S 5425).

Auquaise (L'), éc., c^e d'Artins. — *La Houguaise* (Vieux titres). — Anc. mét. dépendant de la terre de Pineau. — (P. Clément, Notes ms. sur Artins).

Auray de St-Pois (Louis-Charles-Honoré d'), commandeur d'Artins, 1782. — Armes : *Lozangé d'or et d'azur*. — (Rochambeau).

Aussouin ou **Daussouin** (Famille d'). — *Les Bellesvies*, xvii^e s. — Armes : *D'azur à une fasce d'or chargée de trois étoiles de gueules accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un épervier de même*. — (Chanoine Hubert).

Ausmoys. — Voir *Mas*.

Auteroche (Famille d'). — Voir *Loynes d'A*.

Authier (Famille). — *La Musse* (de Selommes), *La Forte-Pièce*, xvii^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois coquilles d'argent et en pointe d'un lion rampant d'or*. — (At-morial chartrain).

Authon, bourg et c^e du canton de St-Amand, a 11 kil. sud de ce chef-lieu et à 22 kil. sud de Vendôme. — *Autona*, xi^e s. (Cartul. de Marm.). — *Auton*, 1130,

(Gallia christiana, VIII, col. 1401). — *Hauton*, 1134 (Chartes vendômoises, 317). — *Auton*, XIII^e s. (Pouillé du dioc. de Chartres). — *Auton*, (Cassini). — *Authon* (Etat-Major et Cadastre).

Cette commune est bornée au nord par Prunay, à l'est par Villechauve et par Neuville (Indre-et-Loire), au sud par le Boulay, (id.), à l'est par Monthodon (id.). — La Brenne l'arrose à l'est et la sépare de Neuville ; le ruisseau du Rondy la traverse et celui de la Glaise ou Barbelinge la sépare au sud du département d'Indre-et-Loire. Plusieurs petits ruisseaux prennent leur source sur son territoire et se jettent dans la Brenne, savoir : celui de l'Étang, qui commence au château du Fresne ; celui du Bourg, qui prend sa source à la Fontaine-Foucher, dans le bourg, et de plus, deux autres fontaines forment de petits affluents du Rondy. — Elle est traversée par la route départementale n° 9, de Châteaurenault à Brou, et celle d'intérêt commun n° 71, d'Authon à Tourailles. — Elle a une station de chemin de fer sur la ligne de l'Etat de Sargé à Tours par Montoire et Châteaurenault. — Sur la ligne de Vendôme à Tours (C^{ie} d'Orléans), sa station la plus proche est Villechauve (5 kil.).

Lieux habités : Le bourg avec la gare, 425 hab. — Gandoubar, 30 hab. — La Taradonnière, 23 hab. — Le Fresne, château, ancienne seigneurie, 25 hab. — La Gacetterie, 20 hab. — L'Étoile, château, ancienne abbaye. — Blanchamp, château, ancien fief. — Conichard ou le Hêtre, château, ancien fief. — Belair, ancien fief. — La Chaise, ancien fief. — La Haute Métairie, ancien fief. — La Boissellerie. — Les Petits Estres. — La Bassicottière. — La Houssardière. — La Hutauderie. — La Chardonnerie. — Cottreau, ancien moulin. — La Chaussée-Villefrain, ancien moulin et fief. — La Rocherie. — La Rozière. — Le Pavillon. — La Martinerie. — Nouvet, ancien moulin. — Les Fossettes. — La Houdairie. — Vaunas, moulin. — L'Éstre, Aître ou Hêtre-Gaullier. — La Fruitière. — La Rabatterie. — La Gouennerie. — La Rougelinière. — La Cocherie. — Guilmoreau. — La Piéterie. — Patouillet, ancien moulin. — Bergette. — Villecors, ancien fief. — Les Coteaux. — La Planchette. — La Sauvagerie. — La Gendronnière. — La Derouetterie. — La Hersonnière. — Le Coup de Pied. — La Billauderie. — La Grande Planchette. — La Bersilière, moulin. — Guilmais. — La Goitronnière. — La Debourguerie. — La Berthellerie. — Le Pressoir. — Chênevert. — Les Chataignerles. — Le Hallier. — La Thoé-

rie. — La Gringotterie. — La Remetterie. — Russon. — La Clergerie. — La Touche. — Clairmarchais. — La Flardièrre. — Les Clairets. — La Fournerie. — La Pilonnière. — Luisant. — Chantemesle. — La Véronnière. — Le Plessis. — La Rondinerie. — Et en plus la maisonnette du chemin de fer de Paris à Tours, n° 148 ; et celles n° 39 et 40, de la ligne de Sargé à Tours.

Lieux dits : La Croix-Blanche, l'Étang Dureau ou du Ruau, la Croix Saulu, le Clos des Bleaux, le Clos des Boites, le Pré-Malusseau, le Carroir des Multons, Les Guettes, le Clos des Grilles, le Hatier, les Godetteries, Guinemoreau ou Guémoreau ; la Fontaine-Chevalier, la Raude au Coq, la Jobelinière, le Clos-Salmon, les Sublets.

Superficie : 3214 hectares dont 323 en bois. — Cadastre terminé en 1835 par Barré, géomètre. — Altitude du bourg 148 m. — Poste du lieu. — Perception de Prunay. — Assemblées le dimanche de Quasimodo et le 15 août. — La commune est exclusivement agricole et ne possède plus que 3 moulins à farine sur les neuf qu'elle avait autrefois.

Population : — 170 paroissiens (feux) au XIII^e s. — 140 feux et 500 communiants au XVIII^e s. — 816 hab. en 1815. — 901 en 1831. — 945 en 1836. — 934 en 1841. — 991 en 1846. — 993 en 1851. — 1003 en 1856. — 992 en 1861. — 960 en 1866. — 943 en 1872. — 1023 en 1876. — 1016 en 1881. — 1131 en 1886. — 1103 en 1896. — 1047 en 1901. — 1022 en 1906. — 989 en 1911.

Les registres paroissiaux commencent en 1587. — Noms principaux qui s'y rencontrent : de Langé, Toutans de Belair, des Pierres, Thionneau, Du Tertre, Boul, Lecomte, Saulay du Pavillon, Limétain, du Bois, Bigot de Villecors, de Villiers, de Launay, S^t François, Cormier de S^t-Jacques, Ménard de Conichard, Frédureau de Grandlay, Savarre, Lavardin, Le Blanc de la Gasserie, la Saussaye, Houdibert, Nivette, Besnard, Rousselet de Châteaurenault, Bongars, du Bellay de Drouilly, Sainte-Marthe, des Cluseaux, de la Coste, Marescot, de la Haye, Tizard, Goyet de Villecors, Orseau, Brunel, Ronsard de la Linoterie, Guimard de la Bouverie, Boivin de Verneuil, Chapuiset, Lefebvre de Caumartin, Moussard de Beaulieu, Legrand de Marisy, etc.

Curés : Jehan de Montigny, 1532. — François Coupperie (?) 1587. — Delahaye, 1600. — Pierre Garion, 1623. — Louis Lecomte, 1669. — Pierre Malmert, qui se dit prieur de Buslou et curé d'Auton, 1671. — Souart, desservant, 1671. —

François Chrétien, 1687. — François Ombredasne, 1700. — Avrillon, 1746. — Nicolas Langlois, 1777. — Regnier, 1791, curé, puis officier public. — Planchet, 1812. — Moreau, 1834. — Richard, 1847. — Moreau, 1889. — Janichewski, 1909.

Maires : Jean Foucher, 1790. — Regnier, officier public, 1793. — Mathieu Tabareau, an II. — André Leblanc, an III — Jean Foucher, an VI. — André Leblanc, an VIII. — André Leblanc, fils 1830. — V^{te} de Boisseulh, 1870. — Remi Foucher, 1871. — Alexandre Foucher, 1876. — André Rabot, 1881. — Octave Foucher, 1884. — De la Taille, 1888. — Octave Foucher, 1892. — De la Taille, 1900. — Poussin, 1904.

Anciens notaires : Nicolas Charron, 1595, (Reg. px). — Catherin Bonnier, 1600, (id.). — Jehan Nivette, 1670 (id.). — Toussaint Bellemou, 1631, (Titres de Sasnieres). — Pierre Ourceau, 1660, (Reg. px). — Jean Guillochon, 1725 à 1746, (Etat sommaire de 1861). — Louis Gauru, 1738 à 1765, (id.). — Vié, 1766 à 1770, (id.). — Louis Proust, 1773, (Annales Norbertines, 1888, p. 177). — Jacques Proust. — (Arch. L.-et-C.). Roch, 1805.

Bailli d'Auton en 1741 : Albert du Poirier, époux de Marie-Anne Beaugars de la Porte.

Avant la Révolution, la paroisse d'Auton était du doyenné de S^t-Amand, archidiaconé de Vendôme, Election de Vendôme, Baillage de Vendôme, (au siège de Montoire). — L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure. Mais ce droit, au XVIII^e s. lui fut contesté par l'abbé de l'Étoile. Cette cure au XIII^e s. était dite d'un revenu de 30 livres, et de 1000 l. au XVIII^e s. — Les décimateurs étaient tout d'abord les comtes de Vendôme, puis les seigneurs du Fresne, et encore les religieux de l'Étoile et le curé. — D'après le *Loir-et-Cher Historique*, (1889) le Prieuré (?), (plutôt la cure) d'Auton, aurait eu pour armoiries : *D'azur à 3 fasces d'or*.

L'église est placée sous le vocable de saint Hilaire (voir la commune de ce nom pour la notice sur le patron). — Elle est moderne et a été bâtie vers 1885, juste sur l'emplacement de l'ancienne qui était du XI^e s., remaniée au XV^e. Elle se compose aujourd'hui d'une nef et de deux bas-côtés, d'un style mélangé. Mais au total, cette petite église est fort gracieuse d'aspect avec ses peintures toutes fraîches ; elle est gaie et bien éclairée. Au XVIII^e s., le clocher était placé sur la nef et son entretien était à la charge des habitants. Les vicaires, au nombre

de deux, faisaient l'école aux habitants de la paroisse, mais sans obligation de leur part.

L'ancienne église d'Auton possédait plusieurs pierres tombales qui très malheureusement ont été enlevées et non remplacées. Elles étaient dans une chapelle du XV^e s., faisant corps avec l'église, et qui était appelée la *Chapelle des seigneurs du Fresne*. Une de ces pierres portait le nom quasi effacé de dame... Duplessis laquelle trespassa le XII de febvrier mil cinq cents douze. (Ce devait être une dame du Plessis-Godehoust où était le manoir remplacé plus tard par le Fresne).

Deux autres pierres tombales remarquables se trouvaient dans cette chapelle : C'étaient celles de Pierre de Launay, Sr du Fresne et de Urbaine de la Haye, sa femme. Elles ont été, paraît-il, détruites à l'époque de la reconstruction de l'église. Elles ont été dessinées par Launay dans son album, et par Rochembeau. Elles portaient pour inscriptions, la première : « Cy gist le corps de hault et puissant seigneur m^{re} Pierre de Launay sgr Donglée du Fresne et autres places gentilhomme ordinaire de la chambre du roy lieutenant de la compagnie de 100 hommes d'armes de M. le mareschal de Lavardin lequel deceda le 13^e jour daoust 1644. »

La seconde : « Ci gist le corps de vertueuse dame Urbaine de la Haye femme de hault et puissant seigneur m^{re} Pierre de Launay, chevalier seigneur Donglée du Fresne et autres places laquelle deceda le mercredi 13^e jour de décembre 1633. Priez Dieu pour son ame ».

Il y avait aussi, au dessus de la porte d'entrée de cette chapelle un écusson armorié, en pierre sculptée, surmonté d'un casque de face, et soutenu par deux anges comme supports. Cet écusson était un écartelé de *Montigny le Ganelon* et de *Vendôme ancien*. Il orne aujourd'hui le dessus de la porte de l'ancienne église de l'Étoile.

La cloche de l'église actuelle d'Auton est de 1808, ayant pour parrain M. Pierre-François Cuillier-Perron, ancien généralissime des armées du prince de Scindrah, dans les Indes, propriétaire de la terre du Fresne... et dame Barbe-Jacqueline Cuillier, épouse de M. Athanase Wallerand, propriétaire de la terre de l'Étoile... (Husson et Colin, fondeurs).

C'est certainement une faute commise par les modernes d'écrire *Authon*, avec un *h* après le *t* ; cet *h* n'a aucune raison d'être. Les anciens titres portent le nom de *Auton*, et c'est à peine si on rencontre parfois *Authon* écrit par abus de la main de quelque curé maladroit dans les re-

gistes paroissiaux. Les vieilles chartes disent *Autona* et *Auton*. C'est cette dernière appellation qui nous paraît seule rationnelle. C'est par erreur que Rochambeau cite *Autheneum* comme rencontré aux chartes de la Trinité en 1047. — Mais *Authon* a prévalu au XVIII^e s.

Les commencements de cette paroisse sont fort obscurs. Son territoire, comme celui de Prunay qui lui était voisin paraît avoir été pris sur un défrichement de la forêt de Gastine. Ce territoire était dans le ressort féodal de la baronnie de Montoire.

Au XI^e s., un certain Roger, fils de Roston, qui paraît de la maison de Lavardin, donnait à Marmoutier toute la terre qu'il possédait à *Autona* avec le quart du four qu'il avait à Lavardin, et aussi le cimetière de Villiersfaux. Ces donations étant faites alors qu'il était blessé à mort, sur les bords du Loir. — Vers la même époque, Marmoutier recevait encore au même lieu la moitié des dîmes, du don de Foulques de Banasta.

En 1157, il y eut encore accord entre Marmoutier et le couvent de l'Étoile, que Geoffroy-Grisegonelle venait de fonder en ce lieu, au sujet des dîmes de la contrée.

Quant à l'église d'Auton, elle existait sans doute dès le XI^e s., mais elle fut donnée à l'abbaye de l'Étoile, seulement en 1185, par Renault de Mouçon, évêque de Chartres. Et ce don fut confirmé en 1235 par une bulle du pape Grégoire IX.

On rencontre quelques personnages du nom d'Auton au XIII^e s. — En 1229, une certaine Jehanne, fille d'Alexandre d'Auton est citée comme recevant une somme d'argent de Simon de Bailleu, en récompense de services rendus. — En 1240, Ambroise, Sgr d'Auton, sa femme et son fils Godefroy donnent à l'abbaye de l'Étoile la dime sur cette psse pour le blé et le vin.

— En 1279, Pierre, Sgr d'Auton, avec Agnès, sa femme, vend un domaine à son frère Henri d'Auton qui était prêtre. — En 1290, le susdit Henri d'Auton et Renault d'Iré firent à Geoffroy, abbé de l'Étoile la concession de leurs dîmes sur la psse même d'Auton, ce qui fut cause d'un nouvel accord entre l'Étoile et ces personnages en 1298. — Il semble que depuis ces faits, la seigneurie d'Auton ait été tenue dans la main des comtes et ducs de Vendôme attendu que, d'après un titre dont mention est faite au XVIII^e s. dans les aide-mémoires de la Généralité d'Orléans, en l'an 1595, ladite Sgrie d'Auton fut aliénée par le duc de Vendôme (le roi Henri IV), par acte devant Pageau, notaire en Vendômois. — (Arch. du Loiret, A 1625).

Cette pièce malheureusement ne dit pas en faveur de qui fut faite cette aliénation, ni depuis combien de temps cette partie de la terre était dans la possession directe des comtes et ducs. Mais il est possible qu'elle y ait toujours été depuis les défrichements de la forêt de Gastines au XI^e s. Cela ressort de l'absence de foys, aveux et déclarations au comté et duché de Vendôme parmi les papiers conservés aux Archives nationales. — En sorte que tous ces personnages du nom d'Auton, au moyen-âge, pourraient bien n'avoir été en possession de la seigneurie qu'en vertu de baux consentis par les comtes de Vendôme.

C'était sans doute à la faveur d'un bail emphytéotique, qu'au XVI^e s. la famille de Gennez ou de Gènes, bourgeois de Vendôme, se rencontre en possession de la Seigneurie d'Auton. — En 1553, Jean Rouer, marchand à Lavardin, était cité comme Sgr d'Auton; il est époux de Marguerite de Gennes et leur fille Marie Rouer, en 1548 avait épousé Raphael de Taillevis, médecin de Jeanne d'Albret, qui fut Sgr de la Mezière. Marguerite de Gennes, paraît encore en 1563 comme veuve du susdit Jean Rouer. — C'est là le seul sgr d'Auton que nous ayons rencontré qualifié ainsi.

Le bénéficiaire de l'aliénation d'Auton en 1595 par le duc de Vendôme semble bien être le Sgr du Plessis-Godehous dont le manoir était situé sur le territoire même de la paroisse d'Auton et qui s'appelait Pierre de Launay, bien qu'il ne soit pas nommé comme tel et qu'on ne rencontre de sa part aucun aven en cette qualité. Mais en 1645, Urbaine de Launay, sa fille, veuve de Nicolas de Ste-Marthe, fait foy et h. au sgr de Montoire (duc de Vendôme) pour Auton. — Depuis cette époque la Sgrie d'Auton paraît être restée sans conteste entre les mains des seigneurs du Plessis-Godehous et du Fresne-d'Auton.

En 1790 François-Joseph Legrand de Marisy, chev., sgr du Fresne (et du Plessis-Godehous) se qualifiait encore seigneur d'Auton, etc., aux registres paroissiaux du lieu. — (Voir *Plessis-Godehous*).

On a découvert en 1860 à Auton un trésor de 75 pièces de monnaie des XIII^e et XIV^e siècles à l'effigie du roi d'Angleterre. Cette découverte a donné lieu à une note analytique de M. Jules Chautard au *Bulletin vendômois*, en 1862 (pp. 99 à 106).

Archives de la Mairie d'Auton. — *Annales Norbertines*, 1886, p. 272; 1887, pp. 79, 155, 200 et 203. — *Cart. vendômois de Marm.*, 13 A. — *Cart. blésois de Marm.*, 11, 141, 167. — Archives d'Indre-et-Loire, II, 210, 1^o 164. — *Bulletin Vendômois*, 1862, pp. 99 à 109; 1863, p. 74;

1868, p. 56 — Archives du Loiret, A 1625. — Arch. Nat., P, 214, n^o XXI (ou 199). — *Cart. Trinité*, 76, note 3 de la p. 147. — Rég. d'Auton (*passim*). — Rochambeau, *le Vendômois épigraphique*, II, p. 421 et suiv., (Inscriptions d'après l'Épigraphier de Clérambault). — Passac, p. 87. — Launay, *Répertoire*, p. 91. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, 260. — Collection R. de St-Venant, *Liane Familles vendômoises*, Généalogie ms. des Taillevis. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*. — Bibl. de Blois, ms. 123 (Chanoine Ditley), Bénéf. du dioc. de Blois au XVIII^e s. — Bibl. de Vendôme: 1^o) Mémoires de Duchemin, II, p. 106; 2^o) Album Launay, II, pp. 49 à 52. — Expilly (Auton 1760).

Autreuse (L'), anc. mét., psse de Lignézières. — *L'Autreude*, XVII^e s. — Elle était du domaine du Tertre. — (Chartier de Renay).

Autruère (L'), h. c^o de Morée.
Auvernières (Les Grandes et Petites), f., c^o de Baillou. — *Louvenrière*, 1468 (Aveu de Baillou). — *Lauvernrière*, (Cassini). — *La Grande et Petite Ouvernrière* (État-major). — *La Grande et Petite Auvernrière* (Cadastre). — L'Auvernière relevait censivement de Baillou. — Aujourd'hui la Grande Auvernrière fait partie du domaine de Baillou. — (Arch. Nat., P 700 n^o 25; P 701 n^o 1).

Auvine, h., moulin et ancien manoir, c^o de Savigny, 26 hab. — *Eauvine, Auvines*, XVII^e s. — Ancien fief relevant de la sgrie de Savigny à foy et h. et à deux sols de service au jour de Noël.

La sgrie d'Auvine avait droit de moyenne et basse justice, droit de mesure tant à blé qu'à vin et doit être son boisseau et mesure plus grand d'une escuellée que celui de la Châtellenie de Savigny. Elle avait aussi droit de garenne à lièvres, à conills, à perdrix et à toutes autres bestes.

Elle avait plusieurs vassaux: Le fief de la Grillardière et celui des Renardières autrement dit *Les Etangs*, paroisse de Lunay. Et parmi ses censitaires: Le Moulin du Marais, la Proustière, la Picaudière, le Buisson, le Tertre, la Drouetterie, le moulin de Rossay, la Boinière, et les métairies et Bordes suivantes: la Gallardière, la Vionnerie, l'Oiselière, la Madairre, la Hurlière, la Rochefordière, la Molière, la Borde du Bois, la Bégonnière ou Dupasserie, les Bourgeries, la Morinerie, l'Aître au Bocuf, la Maillardière, la Lucquetière, la Besnardière aux Rois, la Beauvairie, la Bonnomerie, la Gonterie, la Poessetière, le Boisneuf, Rigane, la Jouannière, la Cohue, Montcorbon, la Borde-Pierre-Poulaïn, les Hayes et métairies dépendant du fief des Hayes, la Cliquetière ou Coq-Billet, les Rothis, les Pierres, la Baudinière, les Vautaux, etc. (Arch. Nat., P 695, n^o 6 [1687]).

Il y a apparence pour qu'Auvine ait appartenu au XII^e s. à Pierre Seteir, maire de Savigny, qui faisait acte de suzerain sur la Jouanière relevant d'Auvine. — (Arch. de la Sarthe, H 84 à 87).

En 1391, Auvine est à Jacotin de Fontaines et à Marguerite de Fontenay, sa femme (laquelle paraît être la même Marguerite de Fontenay qui était jadis femme [en 1^{es} noces ?] de Renaud, batard de Graçay, seigneur de Savigny).

En 1464 ce fief est uni à Monthodon et appartient à Georges de Crassay. — En 1490 et 1500 à Jehan de Crassay. — En 1512 à René de Crassay, sgr d'Auvine et de la Basse-Roncherie. — En 1538 à René de Crassay qui rend aveu pour Auvine et Monthodon. Mais il est probable qu'il ne possédait plus qu'une partie de la seigneurie, car, dès 1520, Guillaume Le Bariller, époux de Marie de Graçay (sic), se disait déjà sr d'Auvine en même temps que du Bois d'Escorpain et la Haute Bergère. — En 1570 et 1594 Auvine est à François Le Bariller ou Le Barillet; il est fils de Claude et époux de Marie Lecourt qui en deuxièmes noces, épousait Jacques de Louviers dont elle était veuve en 1636 et qui demeurait à Auvine; les deux tiers de cette terre ayant été acquis dans le premier quart du XVII^e s. par Jean de Salmon, sr du Chatellier, dans la famille duquel ce fief resta dans la suite.

En 1687, le manoir d'Auvine se composait d'« une maison seigneuriale avec un vieil corps de logis à deux étages, guérites, et autres assortiments... jardin... fuye à pigeons... garenne à conills », etc. — Dans son domaine se trouvait le moulin du même nom et la métairie de la Roncherie. (Arch. Nat. P 695, n^o 6).

En 1687, ce fief était encore à la famille Salmon du Chatellier. En 1703, François de Salmon, seigneur du Chatellier donnait à bail Auvine avec les Hayes, et les fiels de Boismoreau et des Javarières. Ce bail spécifiait ainsi: Le logis seigneurial d'Auvine se composant de garennes, fuye, etc. — corvées, profits de fiels, etc. — ..., le moulin du lieu seigneurial et droit de chasse sur la chatellenie de Savigny, avec contrainte sur les sujets dudit Savigny et droit de pêche dans la rivière, etc.

En 1792, le moulin et le domaine d'Auvine furent vendus national^l sur Salmon-Chatellier, émigré, 21.000 l.

Arch. Nat., P, 695, n^o 1 et 6; P 700, n^o 14; PP 50, vol. 97, n^o 6 et vol. 102, n^o 14 à 17. — Arch. de L.-et-Cher E 473; L 931, n^o 145 et 146. — *Bulletin Vendômois*, 1866, p. 171; 1900 p. 252; 1901 p. 80 (Eug. Vallée). — *La Baronnie de Doulaire* par Posty et Eug. Vallée, p. 4. — D'Hoziar, registre IV, *Généalogie de Salmon*. — Collec-

tion Eug. Vallée : 1^o Censif de St-Calais, 1^o 16 ; 2^o Documents Pasty, Dictionn. des fiefs de St-Calais (Auvine), et Notes diverses, t. I, p. 27. — Archives du Cognac, E 21, n^o 9.

Auzannet (Famille). — *Bordebure* (de Marcully), XVIII^e s.

Avaugour (Famille d'). — *Courtalain, le Poislav, Le Grand Bouchet, La Mabilère*, XV^e et XVI^e s. — Armes : *D'argent au chef de gueules chargé de trois macles d'or.* — (De Maude).

Aveline (Famille). — *Beaumont* (de Troo), XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron accompagné de deux roses en chef et d'une quinte feuille en pointe, le tout d'or.* — (Malardier, p. 1225).

Avenaiges (Les), appelés aussi le Fief-Pétreau, ancien fief, psse de Lunay et Fortan. Il était tenu de Courtenjon. — En 1610, il appartenait à Marguerite Bodineau, veuve Claude Chaufour. — (Arch. Nat., P 773, 65 a, dossier Lunay).

Avesgo de Coulonges (Famille d'). — *La Morandière, La Roulière* (d'Azé), XVIII^e s. — Armes : *D'azur à la fasce écolée d'or, accompagnée de trois gerbes de blé d'or, à la bordure de gueules chargée de 8 besans d'argent.* — (Potier de Courcy).

Avit (Saint). — *Avitus*, (Gallia Christiana). — Il vivait au VI^e s., était moine au monastère de Menat (Puy-de-Dôme), où il était compagnon de St Calais. Avec Calais, il vint au couvent de Micy, près d'Orléans, aujourd'hui St-Mesmin. Il fut abbé de ce monastère, mais voulant vivre en ermite, il s'enfonça dans la forêt du Perche et s'établit à *Piciacus*, aujourd'hui St-Avit, dans un lieu sauvage et solitaire. Alors Calais le quitta pour fonder lui-même une cellule sur les bords de l'Anille. Cette cellule devint l'abbaye de St-Calais. — L'établissement d'Avit fut agrandi par le roi Childébert qui en fit un monastère, lequel prit le nom de *St-Avit*. Il a aujourd'hui disparu. On croit en voir les traces près la fontaine St-Etienne. Il n'en subsista qu'un simple prieuré qui devint le village de St-Avit. — Avitus mourut vers 540. Ses reliques furent partagées entre Orléans et Châteaudun. On le fête le 17 juin. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 413 et suiv.)

Avoisé (Famille d'). — *La Vacherie* (de St^e-Anne). — *Rocheux* (de Mondoubleau) *Le Grand-Bourg-Robert*, XV^e s. — Armes : *De gueules à la croix ancrée d'or.* (Adr. Thibault).

Avril ou **Aprvil** (Famille d'). — *Le Fief-Corbin*, XVI^e s. — Armes : *D'argent au pin de sinople, au chef d'azur chargé de 3 roses d'or.* — (Adr. Thibault).

Aydie de Ribeyrac (Famille d'). — *La*

Ville-aux-Clercs et Fort-Girard, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à quatre lapins d'argent courant l'un sur l'autre.* — (Buserolle).

Azé (Famille d'). — *Azé*, XI^e et XII^e s. **Azé**, bourg et commune du canton de Vendôme a 10 kil. nord-ouest de cette ville. — *Atiacum, Asiaticum, Azei*, XI^e s. (Cart. Vendômois de Marm.). — *Azeium, Aziacum*, XI^e et XII^e s. (Cart. de la Trinité) — *Aceium, Auzium, Azée*, XII^e, et XIII^e s. (Cart. de Tiron). — *Azeotum, Azium, Azeum*, (Cart. de la Trinité). — *Azi*, XIII^e s. (Pouillé chartrain). — *Azu*, XVI^e s., (Cart. Trinité). — *Azay*, (Cassini). — *Azé*, (Etat-major et Cadastre).

Cette commune est bornée au nord par Danzé ; à l'est encore par Danzé, par Rahart et St-Ouen ; au sud par Vendôme et Villiers. — La petite rivière du Boulon prend sa source, ou plutôt une nouvelle source au-dessous du bourg d'Azé, car cette rivière qui naît au-dessus de Danzé se perd d'abord dans un gouffre au-dessous du bourg de Danzé pour ne reparaitre qu'à 3 kilom. plus loin à Azé dont elle arrose une partie de la commune. — La c^e d'Azé est traversée du sud au nord-ouest par la route départementale de Blois au Mans par Vendôme et par le chemin vicinal du Gué-du-Loir à Danzé. — Depuis 1906, le tramway de Vendôme à la Ville-aux-Clercs et Droué a une station au bourg d'Azé.

Lieux habités : Le bourg qui compte 229 hab. — Galette, 53 hab. — La Méritelère, 53 hab. — Le Boile, 38 hab. — La Haie-Bergerie, 49 hab. (sur Azé seulement), ancien fief. — Courtozé, château moulin et hameau, ancien prieuré, 41 hab. — Beaulieu, ancien prieuré de religieuses et fief, château et hameau, 46 hab. — La Fosse, ancien fief, 24 hab. — Buissay, ancien fief, 26 hab. — Bodaine, 20 hab. — Le Champrimbert. — Gorgeat. — La Briochetterie. — Le Vaumoreau. — La Chaslière. — La Papetière. — La Charlotière. — La Chalopinière. — Le Plessis. — Chétivau (moulin). — Vareilles, ancien fief. — La Roche-Landault, ancien fief. — Les Caves. — Pay. — Crilaines. — La Bonvalterie. — Les Bruyères. — Les Vernages. — La Barigaudière. — Les Minières, château, ancien fief. — Les Brosses. — Les Evées. — La Brunellerie. — Les Places. — Bondereau. — Morillon, château, ancien fief. — Bellatour, ancien fief. — Le Buisson-Ramier. — Bois-Robert. — Le Luet. — La Margotterie. — La Roulière, château, ancien fief. — La Valaise. — La Gâsnerie. — Le Four à ban ou Four-banal. — Les Bellesevries, château, ancien fief. — Les

Coutis-Marquet. — La Charmoie. — Boisvinet. — Chartelain. — Limeray. — La Bretonnerie. — Barrault.

Lieux dits : La Michetterie, la Bastille ou la Pierre de Messire-Jean (à Courtozé), le Parmanche, les Lions, le Bois-Pélisson, les Tournons, la Valaze, les Fossettes, les Couanieux, la Mardelle, le Marchais-Plat, la Croix-Corbet, les Martineaux, la Noue du Pouthier, les Rablas, le Paret, le Brillard, les Ramparts, les Authiers, Crénelieu, le Bois-Peschard, la Croisnille, les Christonnières, Carcasson, le Marchais à Blotte, les Haies-Burin, la Vallée-Touchard, la Farquinerie, les Rabinières, la Grosse-Drouille, le Prunier-Quentin, *Nuisement* (ancien fief), les Orailles de la Forest, la Forest-le-Comte, la Garture, le Boullain, les *Ecossais* ou *Ecossés*, les Groytes, la Vallée-Brouard, Liniers, la Guénachère, le Chaslist, le Pré-Pamier, la Posse-Herbault, le Clos-Rondeau, le Jeu de Quilles, les Brévandières, Freschines, la Fosse des Croix, la Picottière, la Gerye, la Bonnelière, le Bois-Henri, les Gouries, le Saule-Riqueteau, la Noue-Pel, la Noue du Puteau, Fosse-Martin, les Reculées, les Moissevallées, les Coyseux, la Noue-Percil, le Clos-Livet, les Housses, la Galère, la Vallée de Vaupéreuse, la Breloque, le Bois-Jourdain, le Marchais-Bossé, la Guénachère, la Beattellerie, les Fioles, le Bois-Farguin, le Bois-Martin, le Hattier du Fay, les Carpeaux, les Logeries, les Arabes, les Brévandières, les Curées, le Goufre, les Brulons, les Grossées, les Gouris, les Guicheries, Chevigny, le Pitay, les Sonneries, le Bois-Cochon, La Fosse à Lhuuame, les Villemarchais, le Champ-Plumard, Rigane, les Crosnets, la Rablais ou Rablas, la Noue-Talbot, la Bédane, Le Verder, les Hausses, le Fusellier, la Rousselle, le Grand Cabaret, les Godats, la Coutardière, la Chambre aux garçons, les Patries, Bélébar, les Forts, la Vallée du Vertre, les Croncés ou Crosnés, les Marasages, les Revandières, le Saut de Busloup, le Bouton, le Glappié, le Marchais-Maurenvau.

Superficie : 3181 hectares ; altitude : 88 à 153 m. — Cadastre terminé en 1812 par Gelinski. — Poste de Vendôme, perception de Villiers. — Assemblée le 29 juin ou le dimanche suivant.

Population : 600 habitants et 146 feux vers 1750. — 792 habitants en 1806. — 840 en 1812. — 934 en 1824. — 1017 en 1831. — 1017 en 1836. — 1025 en 1841. — 1009 en 1846. — 1018 en 1851. — 1036 en 1856. — 1036 en 1861. — 1035 en 1866. — 1082 en 1872. — 1050 en 1876. — 890 en 1881. — 1008 en 1886. — 1003 en

1891. — 990 en 1896. — 950 en 1901. — 927 en 1906. — 875 en 1911.

Les actes conservés de l'Etat civil d'Azé commencent en 1588. Noms principaux qu'on y rencontre : — XVI^e s. : — Dausouin, Noury, Lefebvre de Bellatour, Dargouges, Ravenier, Doucleron, Merlet, Bruneau, Sallier, Grosleau, Signac, La Chapelle, Delafosse, Peschard, Quelain, Novion, Lorin, Nambu, Dhusseau, Olivier. — XVII^e s. : — Lorin, Lefebvre de Bellatour, Signac, Vian, Bry, Olivier, Pourmin, Ravenier, Trémault, Nambu, Vanssay, Charpentier, Bragelongne, Fouassier, Daguiet, Barentin, de Genes, Taffu, Jourdain, Galbès, Daussouin, Noury, Lhuillier, Bodineau, La Rivière-Berthe, Augry, du Bellay, Bouchard, Dollard, Bonnamy, Gannery, Alliphonse, Courtois, du Chastelet, Ferrand de la Bretonnerie, Vrain de la Hébergerie, Brethe, Courbeuil ou Courbeville, Musset, de Phelines. — XVIII^e s. : — Lefebvre, Musset, Barentin, Hilaire de la Broue, de St-Denys, Millochin, Ferrand des Minières, Brossier de la Roulière, d'Avesgo, Gallois, Marin de Montmarin, Le Musnier, du Bouchet, d'Albouin, de Murat, Chavanne de Mocquot. — XIX^e s. : Millochin, Bellenoue, Godineau, de Bâvre, Sandral, Cossette, Tarragon, Querhoent, Pilette, Valabrégué.

Curés : Villelmus, presbiter de Aceio, XIII^e s. (Trin. 633). — Erembart de Bassenville, recteur de Azeio, 1324 (Arch. Sarthe H, 1424). — Pierre Rouget, dit La Sayette, chanoine d'Orléans, 1548. — Mathieu Boucher, 1589. — Etienne Darde 1608. — Gerbron, 1609. — Pierre Colas, avant 1628. — Etienne Fouquereau, 1628. — Charles Fayette, inhumé en 1632. — Nivotte, 1642. — P. Thoraux, vicaire desservant, 1645. — François de Perronsil, 1654. — Jacques Bodineau, 1658. — Jean Bicaille, 1686. — Arnoul, 1704. — Jean Godouet, gradué en théologie, 1706, inhumé en 1730. — G. Godouet, 1730, inhumé en 1740 à 47 ans. — Bernard Guiard, 1740. — Marc-Antoine Venier, 1757. — Dominique Perrin, 1764. — Bonneau, 1782. — Le Mée, assermenté, 1791. — (L'abbé Bonneau caché à Azé et environs, sous la Terreur, continue son ministère en cachette avec quelques interruptions. Il reprend sa cure en 1802 et meurt en 1832 encore curé d'Azé.) — Lacroix, 1832. — Dubois, 1855. — Bourgonne, 1864. — Poitou, 1908.

Maires : René Chatain, 1792. — Pierre Pasquier, 1793. — Antoine Ruet, an XI. — Julien Haudebert, 1807. — Michel-Gabriel Proust, 1831. — René Guellier, 1844. — Denis Haudebert, adjoint délégué, 1863. — Ernest de Tarragon, 1864.

— Louis Haudebert, 1878. — Pierre Proust, 1882. — Pierre Gauthier, 1887. — Ambroise Rigolet, 1897.

Anciens notaires à Azé : Gilles Girard, 1565 à 1583. — Jehan Souchay, 1587. — Jehan Rousseau, 1599. — René Gurins, 1611. — Denis Guillemeau, 1615. — Marin Maillet, notaire et fermier général de la Seigneurie, 1626. — Jean Beauceron, 1686. — Louis Rivière, 1690. — Marin Maillet, 1700. — Deschamps, 1701 à 1729. — Breton, 1732 à 1752. — Antoine Ferrand, 1753 à 1788. — (Les Minutes de ces notaires sont à l'étude Coupé à Vendôme).

Avant la Révolution, la paroisse d'Azé était du doyenné de la Ville-aux-Clercs, archidiaconé de Vendôme. — Elle était du bailliage et de l'élection de Vendôme. — L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure qui au XIII^e s. était d'un revenu de 40 livres et de 1300 livres au XVIII^e s. — Pendant la période révolutionnaire, cette commune était du canton de Villiers. — Il y avait quelques hameaux ou lieux habités qui, avant la Révolution, étaient des paroisses d'Azé et de Mazangé en tournée, c'est-à-dire alternativement et d'une année à l'autre d'Azé et de Mazangé, c'étaient Vauracon, Fosse-Courtin, le Briard et Vauchalpeau ; le Directeur du district, en 1791, les mit de Mazangé.

L'église d'Azé a pour patron saint Pierre. C'est un grand vaisseau d'environ 30 mètres sur 10, qui présente plusieurs types d'architecture. Sa construction primitive peut remonter au XI^e s. Elle a été depuis remaniée et agrandie aux XV^e et XVI^e s. Elle possédait jadis une crypte qui aujourd'hui est condamnée et probablement obstruée. Mais on y accède encore par un escalier prenant sous la sacristie. — Un titre de la terre de la Roulière, daté de 1686, fait savoir que dans l'église d'Azé se trouvait « un vitrail où sont les images de saint Pierre et saint Sébastien et au bas, la représentation de plusieurs hommes et femmes que l'on dit être des Salier dont le sieur Brossier (le seigneur de la Roulière) est descendant et les armes des Salier y sont au bas de ladite vitre ». — Ces armes ont disparu. — Ce titre avait pour objet la revendication par les sgrs de la Roulière d'un banc seigneurial dans l'église d'Azé. Pour ce banc, les dits seigneurs devaient à la fabrique trois francs de rente annuelle. — (Voir *Milochin*). — En 1811 cette église fut lambrissée des débris de la chapelle de Beaulieu, mais depuis, ces lambris furent remplacés par de belles boiseries de chêne encadrant un chemin de Croix d'un assez joli effet. — L'horloge

de l'église, d'après Duchemin de la Chesnaye, aurait été donnée en 1818 par un particulier d'Azé et aurait coûté 425 fr.

Sous la chaire se trouve fixée au mur une plaque de cuivre portant une inscription surmontée d'un écu armorié, et dont les termes suivent : « D. O. M. — Cy gist Nicolas-Charles Milloch, sieur Des Bellesevries, couvreur de vin bouché Du Roy qui par testament reçu de M^e Courtin, Not^e royal à Vendosmes le 19 avril 1743 a légué à la Fabrique de cette église la Somme de trente six livres de rente foncière Annuelle et perpétuelle payable par chacun An le 20 avril jour de son décès, sur tous ses Biens immeubles aux charges par les Fabriciers de lad^e paroisse de faire dire et célébrer Tous les mercredi de chaque semaine A perpétuité dans lad. église d'Azé Par le vicaire de lad. paroisse une messe Basse pour le repos de son âme Et à l'intention de sa famille Et d'en faire les annonces ordinaires. Priez Dieu pour le repos de son Ame. Requiescat in pace. »

Une pierre tombale se rencontre encore à l'entrée du chœur, mais elle est brisée et quasi fruste. On y distingue une figure de dame qui paraît en costume du XVI^e s. elle est sous une arcade de même époque et dans l'attitude de la prière. Une autre pierre à côté portait, paraît-il, l'effigie d'un seigneur de la même époque.

La cloche d'Azé est de 1697. Elle eut pour parrain et marr. M. Jean-Ferdinand Brossier, Sr de la Roulière, conseiller du roy, président lieut. général civil et criminel du bailliage du Perche à Bellême, et maire perpétuel de ladite ville, et Dlle Louise Geslin, épouse de François Ferrand, escuyer, Sr de la Brethonnerie, maréchal des logis des gendarmes de la garde du Roy.

Cette cloche en remplaçait une autre de 1593, ce qui est constaté par les registres paroissiaux au moyen de l'inscription suivante : « Decima quarta novembris, anno D. Mil^o quinquagesimo nonagesimo tertio, Benedicta fuit campana de Azeio. Nomina imposita sunt Petra et Maria. Impositores Petrus Marinus de Coulommiers, Leonardus Rouilleau, domina Maria Pessard, vidua defuncti magistri Francisci Quelain, et Claudia filia domini Nicolai Daussoin, et Maria filia Madlena (?) Rousseau, Sabina Brillard, Johanna Courthin, uxor Nicolai... et Johanna Bordier uxor Nicolai Drouer. Anno dur. Procuratores ecclesie: Nicolaus Jourdain, Antonius Jouanneau, et Martinus... et Sacrista Franciscus Bossin ».

Il existait à Azé, dès le XI^e s. un fief relevant du château de Vendôme. Il a été divisé dès le Moyen-Age. On en retrouve

encore des restes au XIV^e et XV^e s., époque où une famille Le Marquier rendait encore aveu au château de Vendôme (en 1398, 1403 et 1406) pour terres diverses étant en la paroisse d'Azé.

Gaufridus de Atiaco paraît dans la première moitié du XI^e s. Il a pour père Henri l'aveugle. — Drogo de Asiaco (Dreux d'Azé) paraît au XI^e s. comme témoin de dons faits à la Trinité, à Marmoutier et à Tiron. Il a pour fils Gainus. — Godefridus de Aziaco est témoin vers 1100 d'un don fait à la Trinité. — Richard et Garin d'Azé et Foucher d'Azé sont témoins en 1125 et 1130 dans des chartes de l'abbaye de Tiron. — En 1190 Guillaume d'Azé donna à la Trinité les trois quarts du moulin de Courtozé. Sa femme s'appelle Rose et son fils Mathieu. — Lise, dame d'Azé, figure dans un titre d'accord entre les Comtes de Vendôme et de Châteaudun en 1242. Elle est citée comme possédant un fief en la ville de Vendôme. — En 1248, Alipdis (Alix), fille de la dame d'Azé donne à la chapelle St-Gilles de la Jousnelière la moitié de la grosse dime qu'elle avait dans cette paroisse St-Gilles (de la Jousnelière).

Dans la seconde moitié du XIII^e s., la seigneurie d'Azé paraît être aux seigneurs de Noyers, paroisse de St^e-Gemme. — En 1278 Philippe de Noyers amortissait en faveur des dames de la Virginité les biens qu'elles venaient d'acquérir dans ses fiefs et entre autres le fief de la Fosse d'Azé ainsi qu'une maison à Vendôme. Plus tard, ce manoir de la Fosse devait devenir entre les mains des religieuses, le chef-lieu de la seigneurie d'Azé.

Au XV^e s., en effet, les religieuses possédaient la seigneurie d'Azé, bien qu'elles n'en prissent pas le titre. Leur aveu au comte de Vendôme, fait à Jean VIII, daté de 1452, portait qu'elles y possédaient déjà, outre la Fosse d'Azé, la métairie des Brières, celle de la Renaudière, de nombreux prés et bois, le moulin de Galette, enfin un four à ban au bourg d'Azé. Ce four a donné son nom au hameau, écart d'Azé, appelé encore aujourd'hui *Le Four-à-ban* ou *Le Four-banal* (vers la Roulière).

Les Comtes et Ducs de Vendôme avaient aussi à Azé un fief leur appartenant appelé *Le Censif d'Azé*. Il était du côté du Boil.

Les dames de la Virginité possédèrent la seigneurie d'Azé jusqu'à la Révolution.

Les dîmes de la paroisse se partageaient par tiers. Un tiers appartenait à la Trinité de Vendôme (au prieuré de Courtozé), et les deux autres tiers aux religieuses de la Virginité qui étaient dames d'Azé. Ces dernières laissaient au curé d'Azé pour son gros canonique, 52 septiers de blé, 120 boisseaux d'avoine et trois charrettes de paille. Quant au tiers appartenant aux religieuses de la Virginité, il leur avait été donné en 1219 par Hugues de Grois, chevalier, confirmant la donation faite antérieurement par son oncle Grosset le Clerc. Il y ajoutait des rentes et revenus à percevoir dans la même paroisse d'Azé et l'hommage que lui devait au même lieu un certain Robin Alaecte.

Il y avait à Azé une fondation faite par une Dlle Mocquot de la Roulière en 1813. Cette fondation portait sur l'établissement de deux sœurs de charité du couvent de Ruillé. Faute de moyens, on dut les retirer en 1815. Dans le dernier quart du XIX^e s., la fondation fut reprise par les soins du curé Bourgogne, et dure encore, avec quelques modifications (1900).

Congrès Archéologique de France, 39^e congrès à Vendôme, 1872, compte rendu, page 355. — *Cart. Tiron*, 74, 151, et 272. — *Cart. vendômois de Marm.*, 4, 23, 26, 28, 32, 177. — *Cart. de la Trinité*, 218 note, 277, 392, 607. — *Cart. de la Madeleine de Châteaudun*, 152. — *Arch. Nat.*, P, 604, n^o 20 et p. 608 ; P, 625, n^o 13 à 15 ; P, 714, n^o 14 et 183. — Titres des terres de la Roulière et des Minières. — *Biblioth. nat.*, fonds latin, n^o 9067, f^o 367. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 180 ; 1865, pp. 39 et 36 ; 1866, p. 171 ; 1868, p. 93 ; 1871, p. 91 ; 1879, p. 178. — *Pouillé du Diocèse de Chartres*, XIII^e s. (au Cartulaire de St-Père). — *Launay, Répertoire*, p. 136. — *Arch. de L.-et-Cher*, D. 593, Registres des délibérations du Directoire, n^o 542. — *Rochambeau, le Vendômois épigraphique*, I, p. 141. — *Passac*, p. 60. — *Biblioth. de Vendôme* : 1^o Mémoires ms. de Duchemin, II, pp. 89 à 97 ; 2^o Album Launay, I, p. 97. — *Bibl. de Blois*, ms. 123, Bénéf. du dioc. de Blois au XVIII^e s., par le chanoine Ditley (copie de l'abbé Plat, curé de Lantelay au XIX^e s.). — *Expilly* (Azé, 1762).

B

Babeuf (François-Emile), conspirateur communiste et anarchiste, né à St-Quentin (Aisne) en 1760, mort guillotiné à Vendôme, le 17 mai 1797. — Il n'appar-

tient au Vendômois que par son procès et sa mort. Ce procès de la Haute-Cour formée à Vendôme en 1797 dura 56 jours, au grand contentement des habitants qui y

trouvèrent un profit considérable, la population ayant à peu près doublé pendant le cours du procès. Nous ne pouvons entrer dans le menu du procès de Babeuf. On trouvera ces détails dans le *Bulletin vendômois*, 1899, pp. 282 à 305, et surtout 1908, pp. 29 à 53 (Art. Bonhoure). — C'est par erreur que Larousse fait mourir Babeuf à Paris. — (Ed. Fleury, *Biographie de Babeuf*, [Laon, 1849]).

Babinière (Le lieu de la), psse de Savigny. — Il était dans la censive de Villeprouvraie aux Bois. — Arch. Nat., P 691, n° 101).

Bachaumont (François Le Coigneux de), Sgr de la Rocheturpin qu'il acheta le 31 août 1673. — Il était né en 1624 et mourut en 1702. — Il était fils d'un Président à Mortier et fut lui-même conseiller d'Etat. Il fut littérateur et poète épique. Il avait été du parti de la Fronde et s'était mis en évidence par ses épigrammes contre la Cour. Après l'abaissement de la Fronde, il se retira des affaires. — Il paraît avoir séjourné assez longtemps dans son manoir de la Rocheturpin où il dut produire un certain nombre de ses opuscules, aujourd'hui oubliés. Son plus remarquable ouvrage est : *Le Voyage de Rochelle et Bachaumont*. — (Titres de la Rocheturpin, et biographies diverses).

Bachelier (Famille). — *Haie de Champs, La Chalottière* (de St-Firmin), xv^e s.

Bachonère (La), anc. mét. située paroisse de Baillou (?), relevait à foy et h. du fief du Buisson et appartenait en 1404 à Jean de Montouesson, à cause de Guillette sa femme. — (Collection Bernault, Avenu de Villoseau, 1404).

Baconière (La), f., c^e de Romilly.

Badaire ou Badère (Famille). — *La Cossonnière* (de St-Arnoul), *La Place* (de St-Quentin), *La Croix* (de Tréhet), xvii^e s. — *Les Touches* (de Villedieu), xviii^e s.

Badran (Famille). — *Les Boydes* (de Rocé). — Armes : *D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 perdrix affrontées d'or, et en pointe d'une étoile de même*. — (Adr. Thibault).

Badran, écart, c^e de Vendôme — *Baderan, La Roche-Badran*, xvii^e s. (Aveux). — *La Fontaine-Badran, La Maison* appelée *Badran*, 1699, (Arch. L.-et-Ch., G 231). — Ancien fief censif, sur la psse St-Bienheure de Vendôme. — Il était situé entre la haute et basse Chape, ou plutôt il constituait un écart de la Haute Chape. — Ses cens se payaient dans la ville de Vendôme, dans une maison portant pour enseigne *La Souche*. — Ce fief appartenait à la collégiale St-Georges. Il formait le titre et les revenus d'une cha-

pelle dans cette église St-Georges, sous le nom de *La Purification*, qui avait été fondée dès avant le xiv^e s. — On disait *La maison appelée Badran, située devant la fontaine Regnard*. — En 1635, un aveu de M^e Denis Bougier, prêtre, chapelain de cette chapelle fait connaître les noms des censitaires à cette époque. Ce sont : « Jacques de la Ferrière, écuyer, Sr de la Blotinière, en sa qualité de tuteur de Jacques, Samuel, Ester, Claude et Marie de la Ferrière, enfants mineurs de lui et de Claude Buthier, sa femme, se présentant comme détenteur du lieu et bordage vulgairement appelé Badran, consistant en un corps de logis composé d'une chambre basse, grenier dessus, apprentis, jardin, courtil, esquels y a plusieurs arbres fruitiers avec deux quartiers de vigne ou engiron joignant d'une part au chemin et rue pour aller dudit forsbourg à la Basse-Chape d'autre part aux choses dépendant de l'Ermitage, etc... M. Daniel Gaussant, pour un autre lieu et bordage appelé Badran, etc... » S'ensuivaient les noms de plusieurs autres détenteurs d'héritages au même lieu, entre autres M. Claude Buscheron, curé de St-Bienheure. — (Arch. Nat., P 609).

Ce lieu de Badran dut prendre son nom de la famille Badran ou Baderan, en possession des Bordes de Rocé au xiv^e s. et qui avait une maison au bas de ce coteau vers le Loir. La source au-dessous du coteau s'appelle encore *Fontaine-Badran*. Au xv^e s. c'était la *Fontaine-Regnard*. On lui creusa une grotte dans le rocher et on la contint dans un bassin de pierre clos qui ne laisse échapper son eau que lorsqu'on fait pression sur un robinet.

On confond parfois cette source avec celle du Pissot, située sur le chemin de la Haute-Chape, et qui alimente la fontaine de la place St-Martin.

Trémault identifie la Roche-de-Badran avec la Roche-St-Médard ; mais il semble que cette dernière serait plutôt sur le coteau au-delà du chemin de la H^e-Chape. — (Arch. Nat., P 609, n° 25 (1635). — Arch. L.-et-Ch., G 230, 231 et 240. — Bibl. Vendôme, Ms. 323, p. 150. — *Cart. vendômois de Marm.*, 66 A).

Baglan (Jean), chanoine de St-Georges, xvii^e s. — Armes : *D'or à un haume d'azur, percé d'une épée de gueules en fasce, coupé d'azur à deux croisettes (ou croissants) d'or en fasce*. — (De Maude et Pasty).

Bagneux (Famille de). — *Faye, Le Perray, Germevaude, Cornailles*, xvii^e s. — Armes : *De sable à trois étoiles d'or*. — (Busserolle).

Baguenault (Famille). — *Villegom-*

blain, xviii^e s. — *Le Couvent*, (de Baigneaux), xix^e s. — Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 2 étoiles d'azur en chef, et une foy au naturel, parée de gueules, surmontée d'un lys au naturel en pointe ; au chef d'or, chargé de 3 merlettes de sable*. — (Arm. de l'Orléanais).

Bahù, h. (?) sur la carte de Cassini, psse de Sougé, entre la Touche et Nully. — Ce lieu paraît aujourd'hui sur la carte d'Etat-major comme s'appelant *Sur les Prés*.

Baif (Famille de). — *St-Amand, Les Ponts de Baillou, Bouviers, La Frogerie*, xvii^e s. — Armes : *De gueules, à deux léopards d'argent l'un sur l'autre, au chef de même*. — (Cauvin et Gourdon de G.).

Baigneaux, commune du canton de Selommes, à 6 kil. nord-est de Selommes et à 18 de Vendôme. — *Balnei, Balneolæ* ou *Balneoli*, xi^e s. — *Beignaus, Beignoz*, xiii^e s., (Cart. Trinité). — *Baignault*, (Cassini).

Cette commune est bornée au nord par St^e-Gemmes, à l'est par Boisseau, (arrond^t de Blois), au sud par Rhodon, à l'est par Selommes. Elle se trouve en plein sur le plateau de Beauce, sans aucun cours d'eau. Des fosses nombreuses ou marchais, sont épars sur son territoire, lesquels grâce à la nature argileuse du sol, conservent l'eau généralement pendant tout l'été. Le trop-plein de ces eaux s'écoule par un pli de terrain appelé *Le Fossé de la Vove* et gagne la rivière de la Cisse par Boisseau et Conan, (arrond^t de Blois). — La route de Selommes à Oucques traverse le bourg de Baigneaux. — La station la plus proche est Epiais (4 kil.) sur le chemin de fer départemental (tramway) de Vendôme à Orléans.

Lieux habités. — L'agglomération autour de l'église, qui ne peut former un bourg, et qui compte 39 hab. — *Le Buisson*, 53 hab. — *La Vove*. — *La Pierre*. — *Le Pont-la-Pierre*. — *La Tricherie*. — *Le Moulin*.

Lieux dits : *Le Fossé de la Vove*, le Marchais-Chéreau, les Tirelles, le Beau-Lavoir, la Mère aux Puits, Huchepie, Fosse-Brûlée, Fosse-Vallée, Fosse-Platte, Fosse-Villée, Fosse-Colas, Fosse-Blanche, Fosse-Mathieu, Fosse-Charmois, les Valinets, la Bigotterie, le Marchais-aux-Prêtres, Rougemont, Tournecocq, Châteaun, les Hopitiaux, les Tarderies, Montsouris, la Croix de Mouée, Chaillou, les Bouquinières, etc.

Superficie : 658 hectares. — Cadastre terminé en 1830 par Delié, géomètre. — Poste de Oucques (arrond^t de Blois). — Perception de Villetrun. — Assemblée le 22 septembre ou le dimanche d'après.

Population : 50 paroissiens au xiii^e s. —

80 communiants au xviii^e s. — 26 feux en 1760 (Expilly). — 134 habitants en 1806. — 126 en 1812. — 142 en 1825. — 140 en 1830. — 130 en 1836. — 138 en 1841. — 123 en 1847. — 109 en 1851. — 128 en 1856. — 136 en 1861. — 133 en 1866. — 137 en 1872. — 136 en 1881. — 134 en 1886. — 140 en 1891. — 139 en 1896. — 143 en 1901. — 124 en 1906. — 114 en 1911.

Les registres paroissiaux de Baigneaux ne commencent qu'en 1749. Aucun nom n'y figure qui mérite d'être relevé.

Curés : François de Riou, 2^e moitié du xv^e s., enterré dans l'église. — Jehan de Letarge, mort aux Roches l'Evêque en 1604. — Michel Richaudeau, 1680. — Rainbault, 1706. — Louis Gaillard, 1724. — Philippe Lochon, 1749. — Pierre Le Maistre, 1756, ancien curé de Villiers, enterré dans la cinetière en 1780. — P. Gourdet, 1780. — Urbain Morel, curé, puis maire, 1791. — Depuis la Révolution, la Cure de Baigneaux a été desservie par le Curé de St^e-Gemme.

Maires : Urbain Morel, curé assermenté et maire, 1791. — Pierre Biguier, an II. — Fichepain, officier public, an III. — Pardessus, agent municipal, an IV. — Jean Bizieux, président de l'assemblée municipale du canton de Selommes faisant fonctions de maire de Baigneaux, « n'existant ni maire ni adjoint dans cette commune », an VI. — Fichepain, an VII. — Charles-François Pardessus, 1808. — Toussaint Malfroy, 1848. — Laurent-Denis Cornet, 1853. — Pierre Bret, 1858. — André Bret, 1859. — Pierre Dumans, 1869. — Pierre Brossillon, 1870. — Gustave Vital Barrault, 1871. — Prosper-Auguste Barrault, 1890. — Felix Leroux, 1892. — Alcide Masson, 1893. — Prosper Barrault, 1897. — Alcide Masson, 1899. — Ernest Barrault, 1904.

Avant la Révolution la paroisse de Baigneaux était de l'archidiaconé de Vendôme, doyenné de Selommes, du bailliage et de l'élection de Vendôme. — L'abbé de la Trinité présentait à la Cure qui au xviii^e s. était d'un revenu de 600 l.

Le patron de la paroisse était jadis saint Pierre, et aujourd'hui saint Sylvain, fils de sainte Félicité. Ce saint fut martyrisé à Rome en l'an 150, avec sa mère et ses six frères. On le fête le 22 septembre.

L'église de Baigneaux est une des plus pauvres du pays. Elle semble avoir été édiflée au xi^e s. et augmentée au xv^e de la partie du chœur. Elle servait primitivement de chapelle au prieuré. Ce prieuré s'élevait au sud, tout proche l'église. Vers la moitié du xix^e s. Launay en a recon-

tré les restes représentés par un bâtiment « vouté en plein cintre divisé en trois travées par des arcs doubleaux peu saillants ». Il n'en reste plus qu'une muraille ruinée. — Dans l'église se trouvent plusieurs pierres tombales dont deux recouvrent les tombes de deux curés, l'un François Deriou, décédé fin du xv^e s., (la date est effacée), l'autre, de son successeur dont le nom est illisible, décédé le 30 mai 1610. Les autres pierres tombales sont illisibles. Les fonts baptismaux de Baigneaux formés d'une coquille de pierre de six lobes intérieurs assez curieux, sont recouverts d'une armature en menuiserie remarquable, en forme de dôme. Cloche de 1838. — La fabrique avait 50 à 60 livres de revenu. — Le domaine de la cure fut vendu en 1791 pour 15.900 l.

Le cimetière qui entoure encore l'église possède une belle croix de pierre.

Une voie romaine de Vendôme à Beaugency passait par Baigneaux après avoir bifurqué à Villetrun sur Blois.

La première fois qu'il soit question de Baigneaux c'est dans une charte du commencement ou tout au moins du deuxième quart du xi^e s.

Une certaine dame appelée Ameline ou encore Almodie, et que Carré de Busserolle appelle Ameline de Blois, mère de Geoffroy de Preuilley, possédait cette terre de Baigneaux. Elle était femme de Geoffroy I^{er}, sgr de Preuilley en Touraine. On ne sait de qui elle était fille, mais elle paraît être de la famille des comtes de Blois. — Comme elle habitait loin de sa terre de Baigneaux, dans la crainte que cette terre ne devint la proie de déprédateurs, elle s'avisait de la confier à Eudes, comte de Blois, pour qu'il la protégât et la gardât, et pour cela lui offrit 60 bêtes ovines. Ce dernier accepta et confia la garde de cette terre à Robert, vicomte de Lavardin, c'est-à-dire lieutenant du sgr de Lavardin. Ce pacte fut conclu devant des témoins dont l'un fut le susdit Robert, l'autre Nivelon le Sénéchal, (qui dut devenir Nivelon de Fréteval), et le troisième Renaut le Veneur. Cet accord dut avoir lieu avant 1037. Il apparaît ainsi qu'Emmeline était dame de Baigneaux, au moins en partie. Ce choix du comte de Blois fait par la dame de Baigneaux indique qu'il était alors sgr suzerain de ces contrées, lesquelles ne devinrent vendômoises qu'après l'accord de 1329 entre les deux comtes de Blois et de Vendôme.

En 1040, la Trinité, possédait déjà à Baigneaux un courtill, c'est-à-dire un établissement agricole. Il n'est pas dit qu'elle le tint de la munificence d'Emmeline,

dame de Preuilley, mais la chose est probable. — C'est alors que Thierry, évêque de Chartres, se décida à donner à cette abbaye l'église même de Baigneaux, ce qui eut lieu avant 1047.

A la suite de ces faits, Geoffroy de Preuilley, le fils d'Emmeline ou Almodie, qui plus tard devait épouser Euphrosine, sœur du Comte Bouchard le Jeune et devenir ainsi lui-même comte de Vendôme, se décida à donner à la Trinité sa terre de Baigneaux et ce qu'il avait sur l'église dudit lieu. Cette terre se composait de quatre établissements, dont deux portaient le nom de Terres d'Hugues, un autre s'appelait *Chadeglarvus* (sans doute Chaillou) et l'autre *Le Puits* (Puteolus). — Ce que voyant en 1059, un certain Hervé, dit Messot, ajouta la dime qu'il possédait sur Baigneaux, dont Geoffroy de Preuilley avait déjà donné la moitié. Les fils d'Hervé, appelés Thibault et Hervé, consentirent à cette donation, ou plutôt à ce marché, car Hervé reçut pour cela 20 livres poitevines et ses fils, l'un 20 sous et l'autre un jeune poulain. L'acte fut passé devant un grand nombre de témoins.

Ces dons ou acquisitions complétaient le domaine de la Trinité en ce lieu. Aussi voit-on les moines se livrer à des actes d'administration sur la terre de Baigneaux. C'est ainsi qu'en 1084, ils prirent le comte de Blois Thibault, successeur du comte Eudes auquel Almodie de Preuilley avait confié l'administration de ladite terre, de rétablir à un prix plus juste certaines redevances que les feudataires locaux avaient cru devoir augmenter. Et ceci a lieu à la suggestion du comte Bouchard de Vendôme (Bouchard III).

En 1109, le prieur de Baigneaux était taxé à un bacon (porcelet), à l'instar des autres prieurs du pays pour fournir à l'entretien des religieux du monastère.

Peu de temps après, vers 1150, un chevalier voisin appelé Bourel de Conan émit la prétention de prendre certaines redevances sur les hommes de Baigneaux. Mais l'abbé Robert évoqua l'affaire devant le comte de Blois. Les parties allaient recourir au duel judiciaire et les champions des deux côtés étaient déjà en présence lorsqu'on convint d'un arrangement. Borel de Conan se contenta de percevoir une redevance de 40 sous blésois que le prévôt même de Baigneaux fut chargé de lui remettre annuellement.

Le prieuré de Baigneaux fut taxé au paiement d'un setier de froment en 1157, pour l'entretien de la bibliothèque du couvent.

En 1188, les possessions des moines

s'augmentèrent encore de la terre appartenant à un nommé Bosier de Chaillou, qu'ils payèrent cent sous. A la mort de ce Bosier, ses fils élevèrent des réclamations au sujet de cette affaire et reçurent encore 50 sous.

L'église de Baigneaux bien qu'appartenant aux moines avait néanmoins quelques redevances envers Jean de Montigny, sgr de Viévy. Avec l'assentiment de Mathilde son épouse, Jean de Montigny abandonna ses droits sur Baigneaux pour cent livres tourangelles. Ceci se passait en août 1207. Hugues de Montigny son fils, en 1233, affranchit les hommes de l'abbaye du droit de *past* qu'il avait en ces parages, moyennant 300 livres tournois.

Les moines eurent encore à se défendre contre les revendications d'un seigneur du voisinage appelé Archambaud de Noyers qui prétendait que les bois de Baigneaux lui appartenaient. Mais, il finit par abandonner ses prétentions, à la condition qu'après sa mort on l'ensevelit dans le monastère, ce qui fut fait selon son désir. Après sa mort, ses deux fils appelés Philippe et Archambault, confirmèrent ses donations, en l'année 1227.

A la suite de ces derniers arrangements, les moines de Vendôme devinrent sans conteste propriétaires de tout le territoire de Baigneaux pour l'administration duquel ils avaient fondé un prieuré important.

On ne connaît le nom que de trois des prieurs de Baigneaux. L'un, Geoffroy de Baigneaux vivait en 1147; le second, appelé Jean de Baigneaux, est cité comme vivant en 1327; le troisième, appelé Hugues Lallemand, fut le dernier prieur de ce prieuré. Il était si valétudinaire en 1401, qu'il lui avait été impossible d'aller à Vendôme prendre part à l'élection de l'abbé. On parvint plus tard à l'y conduire, et on le retint à l'abbaye. Les bâtiments de son prieuré furent alors transformés en grenier pour conserver le blé, chose qui faisait défaut à l'abbaye dans ces campagnes. On accorda à Hugues Lallemand, dans la cour de l'abbaye, un terrain de quatre toises de long et d'autant de large, séparé de la cuisine par un chemin d'accès, pour qu'il s'y bâtît une maison convenable où il put demeurer jusqu'à sa mort. Après lui, cette maison devait revenir au couvent. Cette mort d'Hugues Lallemand paraît être survenue en 1407, après quoi, les biens du prieuré de Baigneaux furent réunis à la mense abbatiale par l'abbé Richard Ollivier.

Il faut ici remarquer cette tendance des moines du xv^e s. à considérer les

prieurs des prieurés ruraux comme les véritables usufruitiers de leurs établissements, qu'ils possédaient jusqu'à leur mort.

Le prieuré de Baigneaux, outre la terre de ce nom, dans le bourg même, possédait d'autres fermes sur le territoire de la paroisse, dont les principales étaient : la terre de Rougemont, la métairie du Buisson, qui a conservé le nom de *Ferme du Couvent*, la terre de la Tricherie, enfin un moulin à vent, aujourd'hui détruit et dont une maison conserve le nom : *le Moulin*. Il était donné à cens tout au moins depuis le xv^e s. et se transmet de main en main du xvi^e au xviii^e s. — De nombreux tenanciers relevaient en outre du censif du Prieuré, parmi lesquels plusieurs gentils-hommes des alentours comme les Tibivilliers, d'Argy, Goislard, etc.

Les biens de l'abbaye à Baigneaux furent vendus comme biens nationaux en 1791. La métairie du prieuré fut adjugée pour 38.500 l. — Cette métairie, aujourd'hui ferme de Baigneaux, appartient à la famille de Boisvillette.

La Maison-Dieu de Vendôme possédait aussi près Baigneaux un pré sur lequel en 1208, Ursion de Fréteval abandonna son droit féodal, à charge d'un annuel.

Cart. Trinité, 11, 35, 36, 37, 38, 61, 71, 76, 107, 131, 146, 215, 310, 318, 367, 423, 516, 535, 549, 646, 648, 671, 673, 727, 805, 854, 922. — *Cart. St-Père de Chartres*, (Pouillé du xiii^e s.). — *Bulletin vendômois*, 1888, p. 227. — Pétigny, pp. 31, 84. — G. Launay, *Répertoire*, etc. p. 120. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II p. 589. — *Rég. de Baigneaux et paroisse environnantes*, *passim*. — Titres des terres de Noyers, l'Épau, Renay, etc. — *Chartes vendômoises*, 287. — *Guide du Touriste dans le vendômois*, p. 306. — Titres de la fabrique des Roches l'Évêque. — Carré de Busserolle, art. *Preuilley*, p. 199. — Arch. L.-et-Cher, Q (Vendôme), n^{os} 413 et 720. — *Bibl. Vendôme* : 1^o Album Launay, III p. 107; 2^o Mémoires de Duchemin, II, p. 195. — Abbé Plat, curé de Lantenay, notes ms. sur l'état du diocèse de Blois au xviii^e s. d'après le ms. 123 de la *Bibl. de Blois*.

Baigneux, f. et moulin, c^o de Lignièrès. — *Baigneux*, anciens titres. — La ferme constituait un fief relevant à foy et h. de la baronnie de Fréteval envers laquelle il était redevable du droit de perche au jour de quintaine, qui pour Fréteval, était le jour de la Trinité, à cause de la possession du *Gub-Enfourché*, en la rivière du Loir, au-dessus et au-dessous du moulin de Baigneux. Ce droit de perche consistait en une perche de bois d'aune qui devait être portée à Fréteval et rompue sur un pieu dans la rivière du Loir, en passant en bateau. — Le fief était en outre chargé de deux setiers de blé froment de rente envers le fief de la Rivière de Busloup. En revanche, le domaine de

la Ville-aux-Cleres lui devait une rente de deux setiers de blé méteil et une moitié de porc assignée sur la métairie de la Haie, en ladite paroisse.

En 1490, Baigneux était à n. h. Florent Gaubert, Sr de B., en la baronnie de Fréteval. Il vendit à cette date à Jacques Malon, ecr, contrôleur au grenier à sel de Vendôme, une maison, située à Vendôme.

Au XVI^e s., cette terre était entre les mains d'une famille Lozeray. Gaspard Lozeray, secrétaire d'Antoine de Bourbon en 1577 était sgr de Baigneux; — En 1649 elle est à François de Lozeré, ecr, sgr de Maudétour et Baigneux, parrain à Lignéres. — En 1672, le 1^{er} septembre, par contrat devant Barthélemy, notaire à Blois, Elisabeth Gourdié, veuve de défunt François de Lozeray, vivant sieur de Maudétour, paroisse de Naveil, et de Baigneux, demeurant au lieu de la Coste, paroisse de Villedorier en Touraine, vendait à messire François Lescuyer, sgr de Montifault, conseiller du roi et doyen en sa chambre des comptes à Paris, le lieu, ferme et métairie de Baigneux pour la somme de 435 livres de rente, biens qu'elle possédait en vertu de ses reprises sur les propres de son mari dont la succession était abandonnée. — L'acquéreur était déjà possesseur des cinq sixièmes du moulin de Baigneux et du fief de Courcelles-les-Hantes (le Haut-Courcelles). En 1688 il décédait laissant pour héritier son neveu Jérôme-François Lescuyer, maître des comptes après lui, qui devint ainsi sgr de Baigneux. — Ce dernier laissait ses biens à son fils mineur, Jérôme-Louis Lescuyer, c^{te} de Muret, qui lui-même décédait sans enfants vers 1789, laissant une succession obérée. Les créanciers du c^{te} de Muret devinrent ainsi possesseurs de la terre de Baigneux qui en 1790 fut vendue à Pierre-Simon Deschamps, procureur au Châtelet, pour faire le remploi de la dot de son épouse Félicité Cousin, et avec la terre de Baigneux, les cinq sixièmes de celle de Courcelles et du moulin même de Baigneux. — Resté dans la famille Deschamps pendant tout le cours du XIX^e s., Baigneux arriva par héritage à un M. Dumont qui en 1904 le revendit à des spéculateurs. Ceux-ci vers 1906 revendirent la plus grande partie du domaine au M^{is} Gonzague de la Barre. (Voir Courcelles).

Le moulin de Baigneux est aujourd'hui séparé de la terre de ce nom à laquelle du reste il semble n'avoir été lié qu'à partir de 1672 et encore pour les cinq sixièmes seulement, et pour la totalité à la fin du XVIII^e s. — Au XIII^e s. un certain Jean

Véron, de Fréteval, en abandonnait deux parts (sur trois) aux Templiers qui avaient des terres à Fréteval. Depuis, il fut annexé à la seigneurie des Hauts de Courcelles qu'on a appelé aussi Refuge.

Ce moulin était chargé envers la baronnie de Fréteval « de quatre perches par an le jour de la Quintaine », qui était à la fête de la Trinité. Ces perches, de bois d'aulne « devaient par des gens en bateau être cassées sur un pieu qui se trouve dans la rivière du Loir, et pour cela il en coûte 17 sols six deniers par perche ». Ce prix était établi sans doute par suite de conventions, et pour s'exempter de la cérémonie.

De ce moulin dépendait la rivière du Loir depuis le moulin de Courcelles jusqu'au gué de Repussé à la seule exception de l'emplacement de l'ancien moulin de Pointezard et du Gué-Enfourché. Ce gué se trouvant au-dessous du moulin, était de la dépendance de la métairie même de Baigneux. Pour ce gué le possesseur de la métairie devait aussi une perche à la quintaine. — Des procès interminables eurent lieu à propos du droit de pêche sur cette partie de rivière, entre les seigneurs de Courcelles et Baigneux d'un côté et ceux de Chichery, d'autre. Commencés au XVII^e s., ces procès duraient encore avec des phases diverses à la fin du XVIII^e siècle.

En 1802, le citoyen Deschamps propriétaire de la ferme de Baigneux et des cinq sixièmes de Courcelles et moulin de Baigneux, vendait cette part du moulin au citoyen Bessirard-Delatouche, propriétaire de la forge de Courcelles; pour la somme de 1.000 fr. Delatouche y réunit le sixième restant et resta ainsi seul propriétaire. — Ce sixième du moulin était resté entre les mains des descendants de la famille de Refuge représentés par Aymar-Charles de Nicolaï, fils de Aymar-Jean de Nicolaï et de Madeleine de Vintimille laquelle était fille de Marie Charlotte de Refuge. Depuis, ce moulin appartient à une famille Lidoreau.

Bulletin vendômois 1878, p. 380. — Rég. de Lignéres, 1649. — Titres de la terre de Baigneux et Courcelles. — D'Hoëmer, reg. 1^{er}, p. 404, article Nicolaï. — Bibl. de Vendôme, fonds Trémault, carton Vendôme-ville, Notes sur rues et maisons (Maison n^o 43, rue Poterie). — Arch. Nat., S 5002 b.

Baignon (Le), ou le *Beignon*, c^e d'Ambloy. — *Le Beignon*, (Cassini). — Près de là se trouve la fontaine du Baignon dont les eaux ne coulent qu'à la saison des pluies et vont rejoindre le ruis. de Sassières.

Baignon (Le), ruisseau, c^e de Morée. — On l'appelle encore *Ruisseau d'Ecoman*.

Mais ses eaux ne proviennent d'Ecoman qu'à la saison des pluies ou à la suite d'orages. Sa source permanente est sur la c^e même de Morée. Il se jette dans le Loir au dessous de Morée après un parcours d'un peu plus d'un kil. et après avoir fait tourner un moulin dans le bourg même de Morée. — Autrefois il provenait même de Viévy, alors que tous les étangs de ces vallées étaient en eau. — (*Bulletin vendômois*, 1888, p. 218).

Baignon (La fontaine du), dans la vallée d'Huchigny. — Elle alimente un petit ruisseau qui va se jeter dans la Houzée après un parcours de quelques centaines de mètres. — Elle doit provenir d'un dérivé souterrain de la Houzée. — (*Bulletin vendômois*, 1903 p. 112).

Baignon (Le), éc., c^e de Sassières.

Baillé (Le lieu de), composé de 2 fermes, c^e de Fontaine-Raoul. — *Le Grand et le Petit Baillé*, XVII^e s. — *Bailli*, (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^t du prieuré de la Chapelle Vieuse. — Au XV^e s., il appartenait à la famille Rouault; en 1496 à Guillemette, veuve Méry de la Ronce; en 1516, à Périnet Rouault; en 1519 à Julien Chataignier.

Il paraît s'être, à partir de cette date, partagé en deux métairies, le Grand et le Petit Baillé. — En 1640 Baillé est dit à Lancelot de la Myre, écuyer. — En 1634, Le Petit Baillé est à Jacques Boisson, bourgeois et échevin de Châteaudun. Il le tenait de feu Alexandre More qui lui-même l'avait eu de François Regnault, ecr, sieur des Vallées. — En 1695, il est à Pierre Peschard, notaire à Fontaine-Raoul; — En 1745 à ses enfants mineurs sous la tutelle de Jacques Leroy. — Le Petit Baillé contenait alors 50 arpens et devait au prieuré de la Chapelle 7 livres 6 deniers de cens, 27 boisseaux d'avoine, deux poulets et 4 deniers de sauce. — (Arch. L.-et-Cher, G 220. — Reg. Fontaine-Raoul, 1640).

Baillehache (Famille de). — *Rocheux (de Fréteval)*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules au sautoir d'argent cantonné de 4 meulettes de même*. (D'Hoëmer). — Alias : *D'azur au lion accompagné en chef d'un croissant entre deux étoiles, le tout d'or*. — (Armorial chartrain).

Bailleu, Bailleul ou Bailou (Famille de). — *Conichard, Le Fresne (de St-Arnoul)*, le Plessis-Godehoust, XIII^e et XIV^e s. — *Bonnevau*, XVI^e s. — Armes : *D'argent à 3 têtes de loup arrachées de sable et lampassées de gueules*. — (La Chesnaye).

Bailleu (Famille). — *La Borde (de Ville-bleau)*, XV^e s.

Baillévrie (La), éc., c^e de St-Ouen, anc. mét., paraissant être dans la censive de

Touchebelle. — Au XVII^e s., elle est à la famille Bourdeillaud qui y demeure. — Au XVIII^e s. à la famille de Bongard puis à la famille de Brossard. — En 1773, mourait à la Baillévrie, Elisabeth de Brossard, femme de Joseph Denis de Tierceville, lequell en 1779 était remarié à Eléonore Mégret de Belligny. — A la fin du XVIII^e s. ce lieu est à Marie-Françoise Denis de Tierceville, épouse de Melchior Antoine Prévost qui vendit la Baillévrie au détail vers 1844. — Les bâtiments font aujourd'hui partie de la terre de Belair. — (Rég. de St-Ouen. — *Le Loir* du 6 décembre 1844).

Baillévries (Les), h., c^e de Choue. — *La Baillévrie*, (vieux titres). — Ancien fief dont une partie relevait à foy et h. du lieu des Planertes, arrière-fief de la Grande Troudière. — Son censif relevait, partie de Vaulouzeran, partie du prieuré de la Chapelle-Vieuse (pour son étang). — Une métairie à la Baillévrie relevait aussi à foy et h. du Grand Bouchet et en 1551 appartenait à la veuve Thomin Gillet. — (Arch. Nat., P, 702 n^o 1; P 707 n^o 1. — Abbé Chéramy, Notes ms. sur Choue. — Bibl. Vendôme, ms., liasse de Mondoubleau, Registre terrier de Vaulouzeran 1690).

Baillon (Famille de). — *Beauvoir (de St-Jean Frémentel)*, XVII^e s.

Bailou (Famille de). — *Bailou*, XI^e au XV^e s.; *La Fredonnière*, XV^e s. — Armes : *D'or au treillage de gueules*. — (Gaignières). — Alias : *D'or à deux fascés de gueules (Gourdon)*. — Alias : *D'or à trois lures de sanglier de gueules 2 et 1*. (De Maude et Bussierolle).

Bailou, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 6 kil. ouest de ce chef-lieu et à 30 de Vendôme. — *Balian*, du siècle III à 900 (Chartes vendômoises). — *Bailo*, fin XI^e s. — *Ballio*, 1163 (*Cart. St-Vincent*). — *Bailotum*, XV^e s. (Arch. de la fabrique de Bailou). — *Bailletum*, 1687 (Cauvin). — *Bailou* (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au Nord par Souday et Choue, à l'Est par Mondoubleau et Cormienon; au sud par Sargé; à l'ouest par Rahay et Valennes (Sarthe), dont la sépare la rivière de Braye qui forme là la limite des deux départements de la Sarthe et du Loir-et-Cher. — Elle est traversée de l'est à l'ouest par la route de Mondoubleau à St-Calais et du sud au nord par la route de Sargé à Valennes qui se croisent en son bourg. — Elle est arrosée par la Braye qui la sépare du département de la Sarthe et par le petit ruisseau de Petiteau dont la fontaine est à Roclane.

Lieux habités : Le bourg qui compte 74 hab. et un château. — La Croslière, 26 hab. — La Borde-Gaudière, 25 hab. — Les Villoseux. — La Tabaise, ancien château et fief. — La Varenne. — Les Robardières. — Le Gros-houx. — Les Maisons-Neuves. — Courteil. — Les Chauffetières. — Les Fontaines. — La Croix. — La Saheudière. — Les Minières. — La Grande-Auvernière. — La Petite Auvernière. — Le Boulay. — La Maladrerie. — Bellevue. — La Soucherie. — Les Bretonnières. — Boisvert. — La Talbotière. — Roclane. — Le Pressoir, ancien fief. — La Bouchardières. — La Vallée. — La Gugère. — La Borde au Curé. — Le Chatelier. — La Poulinière. — La Doucière. — Le Carrefour du Poirier. — La Poignardière. — La Buffetière. — Les Gautelleries. — La Galocherie. — Les Mussuères. — Les Bardeaux. — Fosse-ronde. — Beauchamps. — Coq-nu. — Le Chaillouet. — La Botterie. — La Gaulerie. — Le Chêne. — La Talbotterie. — Les Hayes. — Le Vivier. — Les Picharias. — L'Aiguillé. — Maiolaine. — La Forêt. — La Lande. — Monflipaux. — La Miétise. — La Javardière. — Le Pont d'Ahaut. — Le Pont d'Abas. — La Borde-Gaudière. — La Rivière. — Frécul. — La Chalerie. — La Combraise. — Les Ruaux.

Lieux dits : Les Fondus, les Frileurs, le Chevreuil des Deuries, le Pré l'Évêque, le Pré St-Jean, Molennes, le Champ de Madame, la Gaufridière, le Champ de Geay, le Pré du Bossoir, le Champ-Augis, le Bois des Ruines, Malitourne, Gerbensé, le Gouffre, le Brossier, la Doucière, la Cassinière, le ruisseau de Piteau ou de Petite eau, l'Écluse de Villejust, le Bois-Pillon, le Pré-Abraham, la Rue-Fouville, la Regrette, la Noue-Chauvette.

Superficie : 1986 hect. (Beauvais de St-Paul dit seulement 1903 hectares) — Cadastre terminé en 1813 par Turquet, géomètre, qui sur son plan cadastral, a fait figurer en bistre les vallées. — Altitude, 96 à 176. — Poste et Perception de Mondoubleau. — Assemblée le 24 juin (la saint Jean).

Population : 400 communiants au XVIII^e s. — 645 hab. en 1831. — 633 en 1836. — 670 en 1841. — 640 en 1846. — 675 en 1851. — 649 en 1856. — 637 en 1861. — 582 en 1866. — 604 en 1872. — 605 en 1876. — 571 en 1881. — 581 en 1886. — 578 en 1891. — 568 en 1896. — 548 en 1901. — 562 en 1906. — 571 en 1911.

Registres paroissiaux commençant en 1583. — Noms principaux qu'on y rencontre : Coutance, Bourdeille, Foulon,

du Pont, d'Illiers, de Girois, Courtarvel, Guigneran du Boullé, Peschard, la Vove, Quélain, Méhabert, Lochon, Darrot, Charon, Barré de Grimouard, Ferrand de la Bretonnerie, Mauroy, Lemaigre de la Tabaise, etc.

Curés : Robertus, presbyter de Baillo, fin XI^e s. — Denis Beautort, 1420. — Jehan Pelu de la Rousselière, 1431. — René Lenepveu, 1478. — René Lefebvre, 1506. — Mathieu de Coutance, protonotaire apostolique, 1558. — André Drouet, 1580. — Nicolas Gauthier, 1582, inhumé dans l'église en 1618. — Louis Chevrier, 1618, inhumé en 1658 à 89 ans. — Jean-René de Méhabert, 1658, enterré dans le cimetière le 25 oct. 1686. — Jean de Méhabert, 1686 enterré le 17 février 1704. — François Ménard, curé de Baillo et de la Celle-Guénaud, 1704. — J. Rousseau, 1708. — Michel Bucheron, 1709, inhumé en 1716. — Pierre Dreux, 1716, inhumé le 20 oct. 1727. — Louis Leroux, 1728, inhumé le 15 mai 1744. — Jean-François Loiré, 1744, inhumé le 5 nov. 1763. — Le Boucher, 1763..... — Renaud, 1807. — Gilles-Pierre-Thomas Tétré, 1808. — Legrand, 1809. — Pierre-Léon Carré, 1812. — Grandineau, 1815. — Caillette, 1819, encore curé en 1870. — Mormiche, 1871. — Jouanneau, 1874. — Bouet, 1878. — Gonnet, 1885. — Gendrot, 1901.

Maires : Augis, 1792. — Jean-Guillaume Lemaire, 1793. — Clément Méhabert, an IV. — Bégenne, an VI. — Le Blond, adjoint, an VIII. — Gauthier, 1806. — M^{re} de Courtarvel, 1829. — F. Feuillée, 1830. — Chauvin, 1831. — Dugué, 1843. — Pasquier, 1852. — M^{re} de Courtarvel, 1860. — Augustin-Alexandre Deniau, 1878. — François-Pierre Moreau, 1881. — Pierre Gohier, 1885. — Florent-Louis Viandier, 1893. — François Charon, 1897.

Baillis de Baillo : Louis Vivet, 1595. — Julien Gauthier, 1612. — Gabriel Rousseau, 1661.

Anciens notaires de Baillo : — Georges Glandaz, notaire royal au Maine, résidant à Baillo, XVIII^e s. — Nicolas Hémerly, 1650. — Mathurin Jamet, 1661. — Louis Martin, 1663. — Robert Bretheau, 1669.

Avant la Révolution, la paroisse de Baillo était du doyenné de St-Calais, archidiaconé de Montfort et Diocèse du Mans. Elle était du Bailliage de Mondoubleau et pour partie de St-Calais, et de l'Élection de Château-du-Loir. — Le Seigneur du lieu, d'après Cauvin, présentait à la Cure qui, d'après Lepage, relevait censivement de St-Calais. — D'après Beauvais de St-Paul, le présentateur était alternativement le seigneur et l'abbé de St-Calais. — D'après Le Paige c'était

l'abbé de St-Calais seul. — En réalité l'abbé qui pouvait dans le principe avoir partagé avec le seigneur du lieu, avait dû finir par abandonner à ce dernier la présentation à la Cure de Baillo. Mais la vérité à cet égard paraît ressortir du texte du censif de St-Calais établi en 1392, à savoir que l'abbé de St-Calais avait la moitié du patronage de cette église et le sire de Valaines [et de Baillo], l'autre « et confèrent ensemble une fois à la faveur du dit abbé et l'autre à la faveur du dit sire, si par accord ne confèrent à un ». (Censif de St-Calais).

Les seigneurs de Baillo, fort jaloux de ce droit de présentation à la cure du lieu eurent soin de le faire valoir le plus possible. C'est ainsi qu'en 1658, le curé Chevrier, âgé de 89 ans, ayant cru devoir résigner sa cure en faveur de Jean de Méhabert, Elisée-Joseph de Coutance alors sgr de B. eut soin de faire rédiger un acte, conservé aux archives de Baillo, (et reproduit par Rochambeau dans son Vendômois épigraphique), dont le texte explique que la nomination du curé doit être agréée par le sgr du lieu, « fondé en droit, titre et possession immémoriale dudit droit de patronage, nomination et présentation à la dite cure, ... etc. ».

L'église de Baillo a pour patron St Jean-Baptiste. Elle est de la fin du XV^e s., vraisemblablement bâtie par les Sgrs du lieu, du nom de Coutance, dont on retrouve les armes à profusion dans l'intérieur de ce monument. Elle serait établie, d'après la tradition, sur l'emplacement d'une église très ancienne dont la fondation remonterait à St Julien lui-même. Mais il est probable que celle détruite au XV^e s. ne devait dater que du XI^e. — Cette église de Baillo est très ornementée et restaurée encore au XIX^e s. par les soins de la famille de Courtarvel qui possède le château de Baillo de nos jours.

Cette église a été minutieusement décrite par Rochambeau dans son Vendômois épigraphique, et cette description est accompagnée de dessins dus au crayon habile de la M^{re} de Courtarvel, née des Isnards. Nous y renvoyons le lecteur, nous contentant de reproduire les quelques inscriptions éparses dans l'église.

Un rétable de la chapelle de la Vierge, édifié par les soins du curé Gauthier au XVII^e s., représente en haut relief la mort de la Vierge, et sur le lit de mort se trouve cette inscription : *Le corps d'un prêtre vénérable, De Baillo le pasteur très cher Messire Nicolas Gaultier Gist devant ceste contrestable. Il a laissé par testament Pour faire plusieurs services Cest autel et trespassement Et d'autres louables offices. —*

Obit 29 novembre 1618. — LE GAC fecit. Au pied de cet autel se trouve la tombe de ce prêtre avec cette inscription : *Ci gist vénérable et discrète personne Messire Nicolas Gaultier, vivant prestre, curé de Baillo. Priez Dieu pour son âme.*

Un autre curé, ayant fait construire une sacristie en remplacement de l'ancienne assez fâcheusement établie derrière le rétable du maître-autel, crut devoir commémorer ce fait en 1786 par cette inscription peinte à la détrempe sur un mur : *Absidis e Medio sublatum qui exultat altar Ornatus circum qui dedit esse simul Struxit et ipse locum vestes et vasa legendi Pastor, nam placuit templi honor atque decus. — Anno 1786.*

Une autre inscription, sur plaque de marbre noir, est ainsi libellée : *A la mémoire de dame Marie-Louise, marquise de Courtarvel, née de Lambert, décédée à Paris le 29 avril 1836. Elle fut la mère des pauvres de Baillo. Le lieutenant général M^{re} de Courtarvel, son époux, sur leur demande et comme marque de souvenir, a fait placer cette épitaphe le 29 avril 1837, jour anniversaire de sa mort célébrée en cette paroisse. — Priez pour elle.*

Des fresques se sont trouvées sous plusieurs badigeons en l'église de Baillo au XIX^e s., au moment de la restauration. Il a été impossible de les conserver. Une d'elles représentait le mariage mystique de la Vierge, et était ornée d'un écusson à 6 besans, 3, 2 et 1, qui sont les armes des La Vove, ce qui daterait ces fresques de la fin du XV^e s. époque de l'alliance d'un Coutance de Baillo avec une la Vove.

Dans le cimetière de Baillo, au pied de la croix se trouve l'épitaphe suivante : *« Ici repose haut et puissant seigneur M^{re} Hardouin de Coutances, chevalier seigneur de Valenne, issu d'une ancienne noblesse ; il ne chercha de distinction que par la vertu ; aimé du pauvre, respecté des riches, il mourut plein de jours et de bonnes œuvres le 8 mars 1759, dans la 98^e année de son âge. Et pour n'être pas séparé après sa mort de ceux qu'il avait aimés pendant sa vie il a demandé à être enterré au pied de cette croix. IN MEMORIA ET ERIT JUSTUS. »*

La cloche de Baillo provient du clocher de Choue et porte les noms comme parrains de Louis Alexandre Angran d'Alleray et de Marie-Angélique Catherine d'Arlus, son épouse, 1757.

Baillo est un des lieux les plus anciennement connus de nos contrées. Il passe pour avoir été cédé au premier évêque du Mans, St Julien, qui vivait au II^e ou III^e siècle, par un gouverneur du

Mans surnommé *Defensor*. Et par ce fait l'église de Baillou fut soumise à payer à celle du Mans qui lui était supérieure, un cens annuel de une livre de cire, deux d'huile et un *triens*. Une légende ancienne veut même que dans un de ses voyages à Baillou, St Julien aurait été insulté par deux familles païennes qui se sont perpétuées dans le pays et que depuis ce temps là ces familles auraient toujours compté parmi leurs membres des fous ou des épileptiques (B. de St-Paul).

Baillou faisait alors partie, ainsi que deux autres paroisses du même canton de Mondoubleau, Sargé et Souday, de la contrée labricienne (Conditia Labriciensis, dont Troo était vraisemblablement le chef-lieu, à moins que ce ne soit Lavardin).

Une charte du roi Childébert, de l'an 528, en faveur du monastère de St-Calais, désigne *Baliau* comme contenu dans les possessions de ce monastère. Le territoire de cette paroisse de Baillou englobant alors celui des deux paroisses plus modernes de Rahay et Valennes (Sarthe). Il existe une pièce de monnaie que M. de Ponton d'Amécourt considère comme frappée à Baillou, qui porte gravé ce mot BAOCIVLO. Cette pièce serait de l'époque mérovingienne; Baillou aurait eu ainsi, comme Matval (Bonnevau), son atelier monétaire.

En 796 une ordonnance de Charlemagne datée du 17 décembre exemptait Baillou (Baliau) avec d'autres paroisses, de toute juridiction séculière, ce qui est indiqué dans les *Actus Pontificum Cenoman.* (p. 279) et dans la Géographie ancienne du diocèse du Mans, par Cauvin (p. 49). Ce lieu avec son église restait donc absolument entre des mains ecclésiastiques. — Peu de temps après, Françon I^{er}, vingt-troisième évêque du Mans, mourut à Baillou, le 3 des kalendes de février de l'année 816.

Au cours du même siècle, St Aldric, vingt-cinquième évêque du Mans, formait dans le pays arrosé par les rivières de Braye et du Loir, différents établissements agricoles parmi lesquels celui de *Fraxinum*, sur les limites du territoire de Baillou (aujourd'hui le *Fresne*, paroisse de Valennes, Sarthe). — En 840, il faisait reconnaître les possessions de son église par l'empereur Louis le Débonnaire, parmi lesquelles Artins, les Roches, Couture et Baliau.

A la fin du IX^e siècle ou au commencement du X^e, un chef normand, ou plutôt un des chefs des compagnies de pillards qui se formèrent à la suite des invasions normandes, appelé Rotger, s'empara de

Baillou et le livra au pillage et à la destruction. Il est probable que l'église du lieu fut alors détruite.

Le Cartulaire de St-Calais fait savoir qu'au XIII^e s., l'abbé avait à Baillou la moitié du patronage de l'église du lieu et le tiers de toutes les dîmes, sauf toutefois sur la terre des Ponts et sur celle de Gervais du Cogner, de Guillaume Javard et de Copichon et encore celle de Guillaume de Beaufray et du prévot de Baillou, etc.

Le château de Baillou domine le village vers le nord. Il a été plusieurs fois remanié et ne présente pas aujourd'hui de marque d'architecture bien déterminée. Beauvais de St-Paul, dit qu'il était « entouré autrefois de hautes murailles qui en défendaient les approches; qu'on y voyait un portail cintré sur lequel était construite une guérite. De distance en distance les murs étaient percés de meurtrières; deux tourelles... dont l'une se nommait la Tour de Vendôme, et l'autre la Tour du Mans faisaient de ce lieu une forteresse.... ». Il fut encore entouré en 1652 de grands fossés pour le mettre à l'abri d'un coup de main.

On trouve des personnages du nom de Baillou au XI^e et XII^e s. — Gauthier et Eudes de Baillo figurent au cartulaire de St-Vincent du Mans à la fin du XI^e, et Willelmus de Ballio est témoin au même cartulaire, en 1163. Ceux-ci paraissent bien seigneurs de Baillou.

Mais les chevaliers du nom de Baillou qui se rencontrent au XIII^e s. à Auton et St-Arnoul, doivent plutôt être compris, croyons-nous, sous le nom de *Bailleu* ou *Bailleul*.

Jean de Baillou en 1282, affranchit les frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme des droits qu'ils lui devaient sur la rivière St-Jacques. La même année Foucault dit Doumelle ou Donnelle est cité aux registres de l'Oratoire (Arch. de L.-et-Cher) comme amortissant aux mêmes frères, le canal du Pont-Perrin, en sa qualité de mari d'Isabelle, fille du seigneur de Baillou.

Le Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun indique encore des personnages du nom de Baillou au XIII^e s. En 1260, Marie de Baillou, jadis femme de feu Guillaume Bordin, par son testament en date de 1260 donnait à cette abbaye tout ce qu'elle possédait à Liconcy et à Villamblain près Patay; et en 1267 les religieux de la Madeleine firent une transaction avec Thibault de Baillou pour les susdites terres. Mais il est très possible qu'il s'agisse là d'une autre famille que celle de notre Baillou.

D'après l'abbé Blanchard, la paroisse de Valennes n'aurait été formée qu'au XV^e s. aux dépens de Baillou. Avant cette époque, Aremburge de Courgady et Hugues son fils qui se trouvaient alors paroissiens de Baillou, avaient donné à l'église du lieu une mine de seigle à prendre sur le moulin de Courgady, pour leur anniversaire.

Un obituaire du XV^e s., conservé aux archives de la fabrique de Baillou donne les noms de quelques personnages du nom de Baillou vivant au XIV^e s. mais sans la date de leur mort. Ce sont : Eustachie, dame de Baillou, morte le 8 janvier; Alix, de même, morte le 13 mars; Guillaume de Baillou, mort le 25 juin; Maurice de Baillou, mort le 16 septembre et enfin Jeanne de Baillou, morte le 16 octobre. Tous ces gens sont des bienfaiteurs de l'église du lieu. — Un autre personnage du nom de Pierre de Baillou, qualifié improprement sieur dudit lieu, épousait vers 1480, Marie de Tiercent (ou Tiercelin), veuve en premières noces de Jehan Quentin, Sr de la Quentinière et en secondes noces de Patry Le Vayer, Sr de Pescheray (Rev. du Maine, 1903, 2^e sem. p. 65).

La seigneurie de Baillou relevait à foy et h. lige de la Chatellenie de Mondoubleau. Dès le XIV^e s., on trouve cette terre et sgie partagée entre plusieurs.

En 1404, Laurent et Jehan Pilon, à cause de leurs femmes, portaient leur aveu à Charles de la Rivière, comte de Dammartin et sgr de Mondoubleau « pour la moitié par indivis, 1^o d'une pièce de boys appelée la *Forêt de Baillou*, contenant 15 arpens ou environ et 3 arpens en bruyères joignant d'un côté aux terres de la Javarière, d'autre côté à la pièce appelée la Boulie... et... reconnaissaient devoir foy et hommage lige et part et portion de deux mois de garde en la chatellenie de Mondoubleau, à cause que les choses dessus dites sont tenues de despié de la Seigneurie de Baillou ». (Arch. Nat., P 700, n^o 20). — Ces deux personnages répétaient cet aveu en 1408 à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, qui depuis 1406 était seigneur de Mondoubleau. — En 1445 Perrin Serrent, et en 1447 Jehan Deniau, tous deux à cause de leurs femmes répétaient cet aveu dans les mêmes termes et parlaient encore de leur part et portion des deux mois de garde. — Ces morceaux détachés de Baillou ont formé les terres et métairies de Fosseronde, la Lande, la Forêt, Courtays et la Tabaise. (A. N., P 701).

L'état de la terre et seigneurie de Baillou est fourni par plusieurs aveux

rendus au chatel de Mondoubleau, l'un de 1468, (A. N. P 700, n^o 23), par Gervais de Hallay, l'autre par Claude de Coutance en 1529. Dans le premier, le manoir de Baillou se composait « d'une maison à demeurer, portail, fuye et verger ». Il y était dit que la Fortinière (aujourd'hui la Bouchardière) était auparavant relevant en fief de Baillou mais avait été réunie au domaine avec ses terres hommages, ses censitaires, etc. Comme fief, cette seigneurie était plus importante que Baillou même, dont elle relevait, et apporta à Baillou le plus gros de ses vassaux. — Voir *Fortinière*.

Dans l'aveu de 1529 (A. N. P 701, n^o 1) rendu à Mondoubleau par Claude de Coutance pour Baillou et Villoseau alors réunis, les terre, fief et seigneurie de Baillou étaient ainsi détaillées : « De vous, Charles, duc de Vendôme.... Je, Claude de Coutance, écuyer, seigneur de Baillou... tiens et avoue tenir à foy et hommage lige, au regard de votre baronnie de Mondoubleau, dépendant de votre duché de Vendôme... ma terre fief et seigneurie de Baillou avec ses appendances et dépendances... aussi ma seigneurie de Villoseau qui souloit estre de mon fief et que j'ai uny avec ma dite seigneurie, dont la déclaration s'en suit, tant de mon domaine que de mon fief : — C'est assavoir mon domaine au dit lieu de Baillou composé de maison à demourance, portail, estables, fuye, court et vergers le tout en ung tenant, cloux de murs contenant quinze boisselées ou environ (environ 75 ares), joignant d'un costé au chemin tendant de Baillou à Souday, d'autre à mes vergers et jardins qui sont hors les enclos, d'autre part aux chouses de Michau Andriau que souloit tenir Jehan Froger, et d'autre part au chemin tendant de Baillou à la rivière de Braye et à mes autres chouses ».

S'ensuivait l'énumération des terres joignantes : Le ruisseau de Piteau, la Querollière, la Gauterie, le pré des Courbes, Maisons neuves, la Petite Ouvrenière, la Brulonnière, la Fontaine, la Roussellière, la Doussetière, le Fresnay, la Jallaise, la Gautellerie, la Tabeyre, la Bretonnerie, la Talbotière, etc... — Dans le domaine étaient les métairies suivantes : La Fortinière « à présent appelée la Bouchardière », l'Ouvrenière, Boisvert « comprenant les bordages de la Prévosté, de la Cosnetière et de la Ragovinière », la Talbotière, la Bretonnerie, la Saheudière, la Fontaine.... — S'ensuivaient les terres hommages : 1^o) Maugasteau avec ses terres hommages à lui-même et son censif important (voir *Maugasteau*); 2^o) Le Buis-

son; 3^o) La Chavetière; 4^o) La Soucherie; 5^o) La Chauvetière; 6^o) La Gautellerie; 7^o) La Moussière; 8^o) La Chénollière; 9^o) la moitié de la Rousselière; 10^o) La Jallaise (2 fois et deux hommages); 11^o) l'Esclancherie, psse St-Cyr de Sargé; 12^o) les bordes de la Gougeonnière et de la Borde, sises près la Guyère, tenues en garde et ressort par le curé de Baillou. — Parmi les censitaires : La Fontaine de Baillou, la Guyère, le Chaillouay, la Houssaye, la Gonillière, l'Ouvrenière, la Petite-Esclancherie (en Sargé), le moulin foulret de Cosnebert (en Sargé), la Mignotière, Maritourne, la Lande, la Forest, la Bousnière, la Querollière, la Crossière, les Hayes, la Bausserie, la Maison-Brulée, l'Éveillardière, le moulin de Villejust, la Poinardière, la Pouleinière, la Bigottière, la Séranière, les Roberdières, la Rousseière, le Buisson (paroisse St-Cyr de Sargé) la Poullaine, le presbytère de Baillou, etc.

« En toutes les choses ci-dessus déclarées a droit de chasse à grous et menus, et justice moyenne et basse, avec le marc démons-tratif et tous les droits qui en dépendent, pescherie et garenne à eau défensable en la rivière de Braye depuis le pont de Rahay jusqu'au moulin de Conenbert, mesure à bled et vin en les prenant à votre étalon..... pour lesquelles doit foy et hommage lige et deux mois de garde en vostre chastel de Mondoubleau, et suis tenu faire dix jours o (avec) semonce advenant, et les héritiers feu Jehan Pillon de Fousseronde, à cause de la métairie de Fousseronde; les héritiers feu Jehan Deniau de la Lande, les héritiers feu Jehan Pillon des Hayes à cause de leurs bois appelés La Forest; Antoine Le Vasseur, écuyer, seigneur de Cogners à cause de sa métairie de Courtays; Cosme Tierce-lin, écuyer, à cause de sa métairie de la Tabeyre (Tabaise), vous sont tenus faire l'autreplus de ces deux mois de garde »..... « Avec ce, vous dois rachapt, etc..... et deux charrois à 6 bœufs, ou 4 bœufs et deux juments, pour amener dudit chastel de Montdoubleau aux moulins et ponts dudit lieu, bois, cognée, étauls (?) et latte dollée, chaux, sablon, pierre et chailloux amoncelés par chacune quinzaine de l'an, sauf au mois d'août, lequel charroi doit être semont du Sergent de Montdoubleau à mon sergent de Baillou, etc... » (Extrait des Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Aux Archives du château de Baillou se trouvent bien les noms de plusieurs membres de la famille de ce nom au XIV^e s., mais sans date précise. Et ils ne sont pas dits posséder la terre. Ce sont : Guillaume de Baillou, Maurice de Baillou et

Ameline, son épouse. Ces derniers constituent une rente à l'église du lieu afin d'être recommandés aux prières.

La chronologie des seigneurs de Baillou ne peut s'établir d'une manière régulière qu'à partir de la fin du XIV^e s.

I. — Jean de Vallereau, s^r de Baillou en 1381. Il est ainsi qualifié à cette date au livre-rouge de la seigneurie de Mondoubleau. — (Revue de L.-et-Cher, 1904, p. 135).

II. — Jehan Le Bouschier est dit s^r de Baillou en 1399, dans son aveu rendu le 5 avril, à Charles de Dammartin, sgr de Mondoubleau pour son hébergement de Baillou, en relevant à foy et h. lige, et deux mois de garde. (A. N., P 700, n^o 19). — Les terres de Baillou, dans cet aveu, étaient dites joindre d'une part aux terres de la Javarière, et d'autre part aux terres de la métairie de la forêt de Baillou. — Les descendants de ce *Le Bouschier* paraissent prendre et garder le nom de Baillou.

III. — Jean de Baillou, sgr du dit lieu en 1404 sous la tutelle de son oncle Jacques de Baillou. En cette qualité de tuteur, Jacques de Baillou recevait l'aveu de Henri de Villers, le 14 mai de cette année pour son fief de Villoseau relevant de Baillou. — (Collection Bernault, aveu de Villoseau).

IV. — Jehan de Baillou, sgr dudit lieu et de la Frédonnière, en 1450.

V. — Marie de Baillou, fille de Jacques et héritière de Jehan son oncle devint dame de Baillou et de la Frédonnière en 1456. Elle épousait le 27 septembre 1456 Hardouin de Coutance, éc^r, sgr de Négron en Touraine, fils présumé de Hardouin de Coutance, sgr de Négron (et de Guyonne de Maillé ?). C'est par erreur que Beauvais de St-Paul dit que ce mariage eut lieu en 1300. En 1460 Marie de Baillou était veuve du susdit de Coutance, en ayant eu deux fils : Jehan et Macé de Coutance, et elle épousait en secondes noces Gervais de Hallay qui sans doute était sgr du Pressoir. Elle lui apporta les terres de Baillou et de la Frédonnière. — Ce dernier rendait aveu en 1468 au sgr de Mondoubleau dans les termes rapportés ci-dessus (A. N., P 700, n^o 23). — De son second mariage avec Gervais de Hallay, Marie de Baillou ne paraît pas avoir eu d'enfants. De ses deux fils du premier lit, Jean de Coutance, l'aîné, eut Baillou; et le second, Macé, eut la Frédonnière et Maugasteau.

VI. — Jean de Coutance, éc^r, sgr de Baillou et de Négron, paraît en 1479 comme maire de Tours et époux de Marie de Luray ou Lauré.

VII. — Claude de Coutance, fils des précédents, sgr de Baillou et de Villoseau, qui en 1529 rendit aveu pour Baillou. C'est lui, semble-t-il, qui fit reconstruire l'église. Il avait épousé en premières noces Jeanne, fille de Oudard de la Vove, sgr de St-Agil et de Alix de Tucé, dont il n'eut pas d'enfants; et en secondes noces, en 1498, Catherine, fille de Jean de Beau-fils, éc^r, sgr de la Place, et de Agnès de St^e-Maure, dont il eut au moins 3 enfants : 1^o) Guillaume, qui suit; 2^o) Claude, seigneur de Varennes ou la Varanne de Sargé; 3^o) Mathieu, qui fut curé de Baillou. — En 1529 il avait rendu aveu pour Baillou à Charles de Bourbon.

VIII. — Guillaume de Coutance, chev. de l'Ordre du roi, sgr de Baillou, la Celle-Draon, la Celle-Guérand, la Richardière, la Renaudière, comparut en 1559 à la rédaction du procès-verbal de la coutume de Touraine. — Ses descendants sont fournis par Busserolle dans son *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, à l'article *Celle-Draon*, d'après l'Hermite-Soullet. (Nous avons pu quelque peu le corriger d'après des documents originaux.) De sa femme Renée d'Azé, veuve de François Marescot sgr de Souday et dame de la Celle-Draon, il eut plusieurs enfants : 1^o) René qui suit; 2^o) Louis, sgr de Négron; 3^o) autre René, sgr de la Richardière; 4^o) Charlotte, mariée le 17 septembre 1582 à Pierre de Courtarvel, éc^r, sgr de St-Germain, qui fut inhumé à Baillou le 23 oct. 1604; 5^o) Françoise, épouse de N. de Chateauroux, éc^r. — (Dans sa notice sur la Cour du Bois, Roger Graffin parle d'un Cosme Tiercelin comme étant sgr de Baillou en 1557. Il ne l'était que d'une petite partie, c'est-à-dire la Tabaise, qui était formée d'un démembrement ancien de Baillou. — (Voir *Tabaise*).

IX. — René de Coutance, éc^r, sgr de Baillou, la Celle-Draon, la Celle-Guérand, la Richardière, la Renaudière, l'Orme-Guignard, St-Antoine du Rocher, les Pastys, chev. de l'Ordre en 1570, gentilh. de la Chambre en 1577, mort avant le 3 déc. 1603. — Il épousa le 29 mai 1570, Bénigne des Croix, dame de St-Antoine du Rocher, fille unique et seule héritière de feu Jean des Croix, sgr de St-Antoine du Rocher et de Anne de la Trémouille (Archives de Baillou), dont au moins quatre enfants : 1^o) Hardouin, qui suit; 2^o) Jean, sgr de St-Antoine du Rocher; 3^o) Valentin, enseigne aux Gardes Françaises; 4^o) Louis, chev. de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem en 1610, tué dans une expédition de mer à bord du vaisseau *Le Dragon volant* qu'il avait armé en course.

X. — Hardouin de Coutance, sgr de

Baillou, la Celle Draon, la Celle-Guérand, St-Antoine du Rocher, etc. chev. de l'Ordre du Roi et gentilh. de sa chambre (1604), décédé lieutenant de roi au château de Nantes, inhumé à Baillou le 29 juin 1631. Il avait épousé le 5 juin 1610 Marie du Bois, décédée juin 1650, fille d'Antoine du Bois, éc^r, sgr de Fontaines de Rougiers en Touraine et de Marie Prudhomme, dont il eut au moins sept enfants : 1^o) Anne, fille, qui épousa à Baillou le 8 mars 1630, Barthelemy de Bourdeille, comte de Mathay, tué devant Moncalieri près Turin, le 8 juillet 1640 (rég. Baillou); 2^o) Marie, baptisée à Baillou le 9 févr. 1614, inhumée le 8 juin 1629; 3^o) Benigne, baptisée le 15 nov. 1616; 4^o) Claude qui épousa Louis Savary, sgr de Lancosme; 5^o) Madeleine, qui fut religieuse visitandine à Blois; 6^o) Joseph-Elisée, qui suit; 7^o) N. auteur d'une branche établie en Bretagne (d'après Busserolle). Le tout sans garantie d'ordre de primogéniture.

XI. — Joseph-Elisée de Coutance, chev., sgr des mêmes lieux, et en plus, de Valennes et de Berfay, baptisé à Baillou le 14 avril 1628, inhumé à Baillou le 28 mai 1662. Il avait épousé le 29 juillet 1652 à Tours, Hélène Foulon, fille de Louis Foulon, sgr de Clesmes, conseiller au présidial de Tours et de Charlotte de Lure, dont il eut tout au moins : 1^o) Joseph, qui suit; 2^o) Marie, baptisée à Baillou le 29 mai 1658; 3^o) Marie-Anne, baptisée le 19 mars 1660 et mariée le 29 juin 1688 à César de Courtarvel de St-Remy, chev., sgr de Lierville, aide-major aux gardes françaises, dont les descendants devaient posséder Baillou; 4^o) Hardouin, qui suivra après son frère Joseph; 5^o) François qui est parrain à Baillou en 1669 et paraît mourir jeune.

XII. — Joseph de Coutance, sgr de Baillou, Valaines et Berfay, la Celle-Draon et la Celle-Guérand en Touraine, etc., baptisé à Baillou le 15 avril 1656, substitut du procureur général à Paris en 1684, inhumé à Baillou le 14 mars 1739 à 84 ans laissant Baillou à son frère cadet le suivant :

XIII. — Hardouin II de Coutance, baptisé à Baillou le 2 oct. 1661, d'abord sgr de St-Antoine du Rocher, puis de Baillou et autres lieux après son frère, capitaine d'une C^o d'Infanterie. Il fut inhumé à Baillou le 29 mars 1759 à 98 ans, laissant Baillou au petit-fils de sa sœur qui suit :

XIV. — Jean-Louis-Hubert de Courtarvel, sgr patron de Baillou, Valennes, etc., né le 4 janv. 1722, fils de César de Courtarvel, m^o de St-Rémy, sgr de Boursay, Verdes, Lierville, etc., et de Marie-Jeanne de Prunel. En 1759 il est qualifié

à Droué. — (Pasty, Notes ms. sur la seigneurie de St-Calais. — Reg. de Droué, 1613, 1616, 1620, 1629; de Bouffry, 1610).

Barattière (La), f., c^e de Pezou. — Anc. fief. — De ce fief relevaient en partie les terres de Monthenri. — En 1669, il est avec Monthenri à Charles de la Haye. — En 1679 il est à un protestant appelé François Mariette, qui en 1685 s'expatrie pour ne pas avoir à abjurer. — La Barattière en 1732 appartenait aux Brunier, Sgrs de Chicheray. Elle appartenait encore à la famille de Brunier en 1846. — (Arch. L.-et-Cher, E 332 et 548. — Titres de la terre de Chicheray. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, p. 106. — *Le Loir* du 30 juillet 1847. — Reg. paroiss. de Pezou, 1732).

Baraudière (La), h., c^e de Boursay. — *La Baraudière*, XVIII^e s., (Chartrier de St-Agil). — *Les Baraudières* (Cassini). — Ce lieu relevait de St-Agil à 3 livres de rente, 2 chapons et 15 livres de beurre à payer le jour de Toussaint. — (Registre terrier de St-Agil, 731).

Baraudière (La), f., c^e de Prunay. — Elle appartenait à la Trinité et avait été achetée au commencement du XVI^e s. par l'abbé Louis de Crevant qui la donna à bail pour 20 setiers de grains, et l'affecta à la messe conventuelle en 1520. — En 1600 et 1615 ce lieu est à Pierre Haye, sieur de la Baraudière, dont le fils Léonard est parrain à St-Oustrille en 1600. — (*Cart. Trinité*, t. IV, p. 299. — Titres de la terre de Sasnieres, 1615. — Reg. de St-Oustrille de Montoire, 1600).

Barbat du Closel (Famille). — *Fretay, Le Bois-Ancelin, Bellatour*, XIX^e s. — Armes : *De sable au chevron d'argent.*

Barbaudière (La), h., c^e de Sasnieres.

Barbelinge, ruisseau, c^e d'Authon (Cassini). — Voir *Glaise*.

Barbellerie (La), anc. mét., psse de Droué, près la Pelletrie, relevait de la Sgr de Boisseleau. — (Arch. L.-et-Cher, E 84, pièce 18).

Barberot (Famille). — *Les Coitrons*, XIV^e siècle.

Barbeuse (La), éc., c^e de Pezou.

Barbier de la Serre (Famille). — *La Roche-Bodard, le Soucy*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à trois flammes d'or 2 et 1, et une étoile d'argent en pointe.* — (Gourdon de Genouillac).

Barbière (La), f., c^e de Sargé, proche Varenne. — Cette ferme paraît s'être appelée *Le Château* sur la carte de Cassini.

Barbigault, ou *Chechemidy*, anc. mét., psse d'Huisseau. — *Barbiguan*, XVIII^e s. — En 1637 elle appartenait à un sieur L'abbé. — Au XVIII^e s., elle est citée comme métairie non logée et dépendant de la

terre du Plessis-Fortia. — En 1907, M. Georges Renault, conservateur du Musée de Vendôme, a découvert à Barbigault des débris d'un dolmen qu'il décrit avec soin au *Bulletin vendômois* de cette année-là. — (Arch. Nat., P 626, n^o 1. — Arch. du Loiret, A 1624, p. 61. — *Bulletin vendômois*, 1907, p. 266).

Barbin (Famille). — *Les Volomberts*, XVIII^e s.

Barboire (La), anc. mét., psse de St^e-Anne, proche la Vacherie. — En 1617, elle appartenait au Sgr de la Vacherie. — (Arch. Nat., P 628).

Barbot (Famille). — *Le Poirier* (de Couture), XVII^e et XVIII^e s.

Barboteau (Famille). — *A St-Firmin*, XVII^e s.

Barbotinière (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle était dans la censive de la Guyerie. — (Arch. Nat., P 648, n^o 52).

Barbouère (La), anc. mét., psse de Pezou. — Elle appartenait en 1743 à Marie de Frémont, veuve de Nicolas de Brossard. — (Arch. L.-et-Cher, E 558).

Barbouillèterie (La), éc. du hameau du Haut-Feu, c^e de St-Martin des Bois. — (*Le Patriote vendômois*, 12 janv. 1901 [Annonces]).

Bardeaux (Les), éc., c^e de Baillou.

Bardellerie (La), éc., c^e de Marçilly.

Bardetterie (La), éc., c^e de Cellé.

Bardière (La), c^e de Chauvigny. — Voir *Flardières*.

Bardinière (La), anc. mét., psse de Busloup. — Elle appartenait au prieuré du lieu qui l'avait achetée en 1500. — Elle fut affermée en 1528 à Adrien de Harnes (ou Hernes), archer du prévôt de l'hôtel du Roi et Naudine, sa femme. Cette dernière la bailla ensuite à Jean de Novion et Jeanne de Salmon, sa femme. — (*Cart. Trinité*, ch. 708. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*).

Bardinière (La), f., c^e de Droué. — *La Barguignière* (Cassini). — Ce lieu paraît appartenir en 1654 à Philippe LeFebvre, sieur des Bellesevries et de la B., procureur gén. du duché de Vendôme. — (Registres d'Espereuse, 1654).

Bardottière (La), f., c^e de Savigny (Le Petit).

Bardoulière (La), h., c^e de Troo. — Ce lieu relevait censiv^t de la Godelinière de Bonneveau et appartenait en 1712 à M^e Laurent Mousseron, sieur de la Reynouardière, conseiller du roi au grenier à sel de la Flèche. — En 1774, il paraît être à une famille de Guillot. — (Arch. Nat., P 691, n^o 84. — Reg. paroiss. de Couture. — *P. Clément*, Notes ms. sur Couture. — Bibl. de Vendôme, pièces ms. sur Mondoubleau).

Barentin (Famille). — *Pierrefitte*, XV^e ou XVII^e s. — *Les Madeleines*, XVI^e s. — *Les Minières* (d'Azé), Naveil, XVI^e au XVIII^e s. — *La Salle et Chissay* (de Selommes), XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'azur à trois fasces, la première d'or, et droite, les deux autres d'argent et ondées, surmontées de deux étoiles d'or.* — (Plaque mortuaire avec statue aux Cordeliers de Vendôme, aujourd'hui chapelle du Calvaire).

Barigauidière (La), h., c^e d'Azé. — *La Bellegaudière*, XVI^e s. — Ce lieu relevait en censive de St^e-Croix du Temple de l'Epau (au-dessus de Vendôme). Une partie de ce fief appelée La Chapelle de la Barigauidière appartenait aux religieuses de la Virginité et avait été donnée par elles à bail pour 40 sols tournois et deux chapons de rente payables à la sgr de la Fosse d'Azé. — En 1596, ce lieu était vendu par René Plumard à Laurent Pouilly. — Au XVIII^e s., il est à la famille de Trémault. — En 1771 au sgr des Minières qui l'avait acquis de Gilles-César Alliphouse et Marie-Anne Goislard, son épouse. — (Arch. L.-et-Cher, H, layette de la Virginité. — Titres des terres de la Roulière et des Minières).

Barillaut, éc., c^e de Coulommiers. — *Les Barillaux*, 1699. — C'était une métairie appartenant à l'abbaye de Vendôme. — Elle fut vendue en 1699 par les moines à Jean Gauthier, avocat à Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, E 582).

Barilleau (Famille). — *Champrond* (de Savigny), *L'Ecoute-s'il-pleut*, XVII^e s. — *La Gouabellière*, XVIII^e s.

Barillère (La), anc. mét., psse de St-Lubin-des-prés. — En 1728, elle appartenait aux sgrs de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 158).

Barillon (Famille). — *La Borde* (de Danzé), XIX^e s.

Barle (La), ou *La Barre*, c^e de Ternay. — Voir *Gué de la Barre*.

Barmaudière (La), éc., c^e de Lunay. — *La Bourmandière*, (Cassini).

Barnaudrie (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Montrouveau-Marcé, près de Marcé et sur le bord de la forêt de Gastines.

Baron (Famille). — *La Griselière*, XV^e s. — *La Bénardière aux Bluteaux*, XVI^e s. — *Le Pavillon* (de Sargé), XVIII^e s. — Armes : *D'azur, à la bande d'or accostée de 2 besans de même.* — (Cauvin).

Baronnerie (La), anc. mét., psse de Danzé. — Elle appartenait à l'abbaye de la Trinité. — (*Cart. Trinité*, 528, note).

Baronnes (Les), éc., c^e de Lunay. — En ce lieu se tient une assemblée le dimanche après le 15 août.

Barrault (1^{re} Famille). — *Buissay*, XIV^e s. — *Le Gd Lehon*, XV^e s.

Barrault (2^e Famille). — *Grimouard*, XIX^e s.

Barrault, f., au hameau de Buissay, c^e d'Azé. — Ancien manoir et fief relevant, comme Buissay, de la sgr de Créneaux de Thoré, et depuis 1440, directement du château de Vendôme.

Ce lieu de Barrault avait reçu son nom d'un certain Jehan Barrault, qui possédait Buissay au XIV^e s. et paraît en avoir bâti le manoir. Depuis cette époque les sgrs de Barrault portèrent tantôt le titre de sgrs de Barrault et sgrs de Buissay.

Au commencement du XV^e s., Barrault est à N. Michau, dit Fleury, qui le vend vers 1426 à Jean Belloneau et Catherine, sa femme; — Vers 1435 à Jeanne Belloneau, leur fille, femme de Thomas Braudeau ou Brodeau, qui étant veuve, se remaria avec Colin Marganne ou Margonne. Ce dernier, en 1440, racheta pour 19 saluts d'or à Pierre d'Arquené, sgr du Breuil de Lunay et des Créneaux, la foy et hommage qu'il lui devait pour son fief; ledit Pierre d'Arquené se réservant seulement deux deniers de franc-devoir annuel.

Après eux, Barrault paraît partagé en deux parts qui se nomment Barrault de Buissay et la Bretonnerie de Buissay. — En 1449 Buissay-Barrault est à Catherine Braudeau qui est alors veuve de Jean Roger. Elle fait sa déclaration pour Buissay au bureau des francs-fiefs et pour cela paye au roi 12 livres. Dans cette déclaration, elle fait observer que les choses déclarées « sont situées et assises en pays de frontières, qui longtemps a été appartenant aux Anglais » (Titres de Buissay). — Barrault alla à Jean Roger, son fils, et ce fief paraît être à la famille Roger pendant tout le XVI^e s. — A la fin du XVI^e s., il est à Jean Roger qui en 1583 est dit relever du château de Vendôme pour sa *métairie de Buissay* à deux deniers de franc devoir, (à cause de l'absorption des Créneaux par le Comté en 1440), puis au suivant :

Claude Bry, s^r de Buissay (Barrault), bailli de l'abbaye de Vendôme et de la sgr de Lisle. Il déclara, en 1610, au bureau des francs-fiefs, le logis de Barrault qu'il vient de faire rebâti; il est époux de Marguerite Roger, sœur et héritière du précédent. — Au milieu du XVII^e s., ce fief est à autre Claude Bry, époux de Elisabeth Guigant. — En 1725 il est à la succession de Claude Bry, qui se composait de ses enfants : 1^o) Jacques Bry, qualifié sieur de Buissay, bailli de la Trinité, puis greffier de la maréchaulsée

de Blois, époux de Marie Pajon ; 2^o) Pierre-Joseph Rossard, bourgeois de Chateaudun et Marguerite Bry ; 3^o) Jacques Oury, procureur au bailliage de Dunois et Elisabeth Bry. — Ces personnages vendaient alors Buissay-Barrault « consistant en maison de maître, cour, jardin, maison pour le fermier et autres bâtiments, le fief de Buissay, colombier, terres, etc... relevant ledit fief de Buissay, du château de Vendôme à foy et h. et les fiefs en roture relevant de la Jousselinière, de Limeré et de la Fosse d'Azé ». Les vendeurs avaient soin de dire qu'ils ne pouvaient remettre qu'un petit nombre de titres de ladite terre, « le reste ayant été brûlé dans l'incendie de Chateaudun le 20 juin 1723 ». — Le prix de cette vente était de 6.200 livres, savoir 2.000 l. pour les biens nobles et hommages, et 4.200 l. pour les biens en roture. L'acquéreur était le suivant :

Gabriel-Charles Ferrand, *éc^r*, sgr des Minières et de la Bretonnerie et Marie Déodeau, son épouse qui en faisaient l'aveu en 1739. — Barrault resta ensuite dans les mains des sgrs des Minières.

Au XIX^e s., Barrault avec la Bretonnerie, Limeray et la Haie du Verger était encore aux mains des propriétaires des Minières, c'est-à-dire aux familles Durant de Pérignat, puis de Marescot, enfin de Monterno. — Cette dernière famille le possède encore aujourd'hui (1906). — Voir *La Bretonnerie, Limeray et la Paillarderie*.

Bulletin vendômois, 1879, p. 104 ; 1880, p. 258 ; 1889, p. 185. — Bibl. Vendôme, Ms., Mémoires de Duchemin, I, p. 76. — Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty de la Hillaie, *Famille Auvray*. — Titres de la terre de Belair-Buissay.

Barre (Famille de la). — *Villeprouvaire* (de Lunay), XVIII^e s. — Armes : *D'argent à trois lions de sable parés d'or*. — (De Maude et Busserolle).

Barre de Carroi (Famille de la). — *La Fredonnière, La Voe* (de Beauchêne), *Les Ronces* (de Romilly), *La Roche-Bordard, Baigneux*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à trois chevrons d'or accompagnés de 3 étoiles de même, 2 et 1*. — (Rietstap).

Barre d'HautePierre (Jacques de la), commandeur d'Artins, 1680. — Armes : *D'or à trois fusées d'azur mises en fasce, écartelé d'or fascé d'azur*. (De Maude).

Barre (La Gde et la petite), c^e de Busloup. — Voir : *Barres de Busloup*.

Barre de la Primaudaye (Famille de la). — *Le Breuil et Lignières*, XVI^e s.

Barre (Le moulin de la), psse de Chauvigny. — Il est indiqué sur la carte de Cassini comme étant au lieu du Coulinet et consistant, tant en un moulin à eau

sur le Gratteloup, qu'un moulin à vent sur le coteau ouest.

Barre (La Grande et la Petite), f., c^e de Choue. — On appelle aussi la Petite Barre, *Le Petit Chiloup*. — (*Le Loir* du 1^{er} oct. 1847).

Barre (La), ancien fief, psse de Couture. Il semble relever de Poncé. — En 1414, ce fief est à Jehan Pointvillain, Sr de la Barre, dont la sœur était épouse de Jehan Goupil. — En 1540, il est à Jacques Denet, *éc^r*, Sr de la Barre de Cousture, qui avouait alors à la chatellenie de Montoire pour la sergenterie fiefcée de la forêt de Gastines. — Au XVII^e s., à la famille Dubois, dont Jean-Baptiste Dubois, Sr de la Barre, qui en 1624 était inhumé à Couture. — (Arch. Nat. P. 661, n^o 3, [1414] ; P. 652, n^{os} 55 et 56, XVII^e s. — Reg. de Couture, 1624).

Barre (La), h., c^e de Lunay et des Roches, 40 hab., dont 10 sur les Roches. — *La Barre de Lunay*, du XV^e au XVIII^e s. — Ancien manoir, fief et seigneurie, relevant à foy et h. de la chatellenie des Roches l'Évesque et aussi en partie du fief de la Dame-d'Asnières. — Le fief était divisé en Haute et Basse Barre ou Petite et Grande Barre, toutes deux pourvues de manoirs. Les deux manoirs ont aujourd'hui disparu. Il en reste des traces de douves.

En 1364 Foulques Poinvillain est sgr de la Barre (Arch. L.-et-Ch., H, 304). — A la fin du XIV^e s., la Barre est à Odet de Monceaux ; — En 1400 à Macé de Monceaux qui en fait l'aveu à la chatellenie des Roches. En 1408, en sa qualité de sgr de la Barre, il traite avec Guillaume Bois, charpentier à Montoire pour la construction d'un moulin aux Roches. Il laisse la Barre à sa fille la suivante :

Catherine de Monceaux, dame de la Barre, qui épousa : 1^o) Constant du Bois, dont elle est veuve en 1420, époque où elle cède à Pierre d'Arquené sa pêcherie des îlots du Loir au-dessus du pont des Roches ; 2^o) Girault d'Acumont, avec lequel elle vit en 1422 et dont elle a un fils qui suit, et avec lequel encore elle rend aveu pour la Barre à la sgrie des Roches, en 1436 ; 3^o) Robin, dit encore Jean du Gaure ou Dugaure qui rend le même aveu en 1442. — Assistée de ce troisième mari, ladite Catherine, le 5 avril 1445 (et non 1405 ainsi que l'indique Trémault par erreur) passe un traité avec Guillaume Vaumour et Germaine sa femme, au sujet de la pêcherie du Loir. En 1453, Jean Dugaure, s^r de la Barre, gagne un procès devant Jean d'Argouges au sujet de cette même pêcherie. Il rend encore aveu pour la Barre en 1459.

Girault II d'Acumont, fils de Girault et de Catherine de Monceaux. On le voit en 1484 faire l'aveu de la Barre de Lunay à la sgrie des Roches. Il est dit positivement fils de Catherine de Monceaux. A cette époque il est en outre sgr de la Barre de Sasnières qui avait aussi appartenu à sa mère. — Il semble avoir eu un frère, Jacques d'Acumont qui paraît dans des actes relatifs à l'église de Lunay en 1484, et une sœur, Jacqueline, qui paraît femme de N. Roullays et mère de Philippot Roullays, lequel après la mort de ladite Jacqueline céda à Girault d'Acumont ses droits sur la sgrie de la Barre. En 1498, le bailli du Bas-Vendômois nommait ce Girault, garde général de la pêche dans le Loir. Sa femme s'appelle Perrette ou Perrine de Mézières. Tous deux vivent encore en 1500. Il rend aveu en 1502 pour sa sgrie de la Barre et le fief de Belleville assis au dedans du lieu de la Barre, et meurt en cette même année 1502. Sa femme vit encore en 1515. Ils ont pour fille aînée et principale héritière, la suivante :

Jehanne d'Acumont, dame de Rocheux, qui épousa en 1501, Calais de Vanxay ou Vancé, sgr de la Barre de Conflans. Son mari rend aveu pour la Barre de Lunay en 1502 à la suite du décès de Girault d'Acumont. Elle est décédée en 1521 ou auparavant et lui-même mourut le 7 mars 1531. — Ils avaient eu 6 enfants : 1^o) Charles, qui mourut jeune et était clerc ; 2^o) Bernard, qui suit ; 3^o) Jean, qui fut sgr de Rocheux, près Mondoubleau ; 4^o) Calais, qui fut prêtre ; 5^o) Hugues, sgr de Villiers et de Frétay ; 6^o) Françoise, qui en 1520 épousa Jacques d'Assy, sgr de Cantelou.

Bernard de Vancé, sgr de la Barre de Conflans où il demeure, de la Barre de Lunay et de celle de Sasnières. — Il rend aveu en 1542 à la sgrie des Roches l'Évesque pour son fief de la Barre et son habergement de Bouédan (Boydan) et la métairie appelée l'Aître des Rondeaux.. joignant... au chemin qui va de la Barre à l'Ormeau de la Maladrerie (des Roches). ...Il avouait encore pour les choses qui suivent dépendant de sa dite seigneurie de la Barre de Lunay :

* *Item je advoe droict et usage es boys et landes des Roches l'Évesque a pasturalger pour mes bestes et posséder mes porcs, prendre esdits boys boys mort et mort boys pour mon chauffage, aussi usage en la noue dud. lieu des Roches a herbager mesdites bestes et droict d'usage de pescher en la Rivière du Loir en icelle chatellenie des Roches l'Évesque, aussi droict de chasser a cause de mon dit usage tendre et tenurer (?) a toutes bestes rouges et noires.*

Item aussi je advoe droict d'avoir et prendre chascun an les pesches qui se font en la rivière du Loir en ladite chatellenie des Roches l'Évesque, que chascun des pescheurs d'icelle dite chatellenie fait par chascun des vendredis des mois d'avril et may et que lesd. pescheurs sont tenus tendre (et) lever engins sans fraude davant lesdits jours, et iceux lever en présence de moy ou mes commis lesd. vendredis desd. mois et baller par eux et chascun d'eux à moy ou mesd. commis la levée et pesche qui se trouvera esd. engins et ainsi ont accoustumé en user mes prédécesseurs sgrs de ladite seigneurie de la Barre sur les pescheurs de ladite Rivière en icelle chatellenie, réservé le fillé n'estant (?), en la levée duquel fillé meslant (?) je ne advoe droict et par ce faisant suis tenu garantir ausdits pescheurs neuf paulx de mon devoir (?). Justice foncière, etc... Et par raison desquelles choses, vous suis tenu faire foy et hommage simple avecques deux jours et deux nuicts de garde en votre chastel des Roches l'Évesque quand le cas y eschet en droit et obéissance comme mes prédécesseurs ont accoustumé faire.... etc. — (Arch. Nat., P. 689, pièce unique, année 1542).

Le même Bernard de Vancé, sgr de la Barre de Conflans, vendait le 15 déc. 1542, par devant Gervais Touchard, not^o en la cour du Mans :

* *A messire Marin Le Vayer, chev., sgr de S-Hilaire, gouverneur pour le roi notre sire en la ville de Moncalieri, pays de Piémont, et l'un des gentilshommes dudit seigneur roi, en la personne de noble et discret messire François Le Vayer, prêtre, sgr de Pescheré (au Maine) et de Mesléve, stipulant et achetant pour et au nom dudit messire Marin Le Vayer son frère... C'est assavoir la terre fief, justice et seigneurie de la Barre de Lunay.... composée de trois domaines et mestairies situées et assises au village de la Barre et es environs, l'une appelée la Barre, et l'autre Chaufour, tenues de présent et ensemblement exploitées, et l'autre la Haute Barre, etc... et les deniers censifs ordinaires dus pour raison et à cause dudit fief de la Barre et du fief de Sasnières.... et généralement toutes les choses provenant au vendeur de la succession de ses prédécesseurs, situées en ladite paroisse de Lunay et autres paroisses circonvoisines dépendant de la dite seigneurie de la Barre de Lunay et du fief de Sasnières.... » (Le prix était de 5.500 livres. — Titres de la Blotinière.)*

Mais cette vente dut être annulée par acte postérieur, ou la dite terre reprise par retrait lignager, attendu qu'en 1544 après la mort de Bernard de Vancé, la Barre est entre les mains de Claude de Chateaugiron, sa veuve qui porte à cette date son aveu à la sgrie des Roches pour les trois fiefs de la Barre, de la Petite Barre et de Chaufour, psse de Lunay. Cette dernière mourut en 1548 laissant un fils mineur, le suivant :

François de Vancé, fils mineur de Bernard et de Claude de Chateaugiron, sgr, en 1550, de la Barre de Conflans, de celle de Lunay et de celle de Sasnières, d'abord sous la tutelle de sa mère, puis

de ses oncles qui étaient : 1^o) Calais de Vancé, prêtre, sgr de Bouis, lequel rend aveu pour la Barre de Lunay, en cette qualité, cette même année 1550; 2^o) Hugues ou Huet de Vancé, son autre oncle qui rend le même aveu en 1554. — Cet aveu portait entre autres sur : « ...les vignes dudit lieu [de la Barre] au dedans desquelles souloit estre l'ancienne maison de la Barre et la fuie à pigeons... aujourd'hui pressoir à vin »... etc. — Il dut être majeur peu après, et mourut sans enfants en 1574. Sa succession dont furent investis ses nombreux héritiers, comprenait : La Barre de Conflans, la Barre de Lunay avec Boydan, la Barre de Sasnières avec les fiefs unis à cette dernière. — En 1575, ces héritiers étaient, pour les deux tiers les enfants d'Antoine de Chaumont, sieur des Bertichières et de Jeanne d'Acy, fille elle-même de feu Jeanne de Vancé laquelle avait épousé le 3 février 1544 Jacques d'Acy, sieur de Canteloup; et pour le troisième tiers, Françoise d'Acy, autre fille de cette même Jeanne de Vancé qui elle, était femme de Charles de Pellevé, sieur de Saussé bailli du Vermandois. Mais celle-ci avait vendu sa part d'héritage à Louise de Salmon, veuve de Jean de Vancé, sieur de Rocheux, son oncle, ayant le bail de ses enfants mineurs qui avaient alors pour curateur François de Salmon, s^r du Chatellier, frère de ladite veuve.

Cette part de la Barre paraît avoir été pour un temps (vers 1575) à Marin de Vançay ou Vancé, fils aîné de ladite Louise de Salmon.

La Barre de Lunay fut alors attribuée au fils d'Antoine de Chaumont qui était Jean de Chaumont, éc^r, sieur de Quiry et de Tantellerie, demeurant audit lieu de Tantellerie, psse de Romilly au bailliage de Rouen, époux en 1567 de Anne de Champrond. — Celui-ci, le 1^{er} avril 1575, par contrat devant Louis Charlot, notaire à Savigny vendait à Jean de la Chataigneraie, écuyer, sgr de Bourgoing et Chauffour, arrière-petit-fils de Pierre de la Chataigneraie, sgr de la Chesnuère et de la Blotinière et de Marguerite de Vendôme, demeurant à Chauffour, psse de Lunay pour lui et pour Dlle Marie de Cherve ou de la Cherve, son épouse..... « Les fiefs et sgr de la Barre de Lunay avec la métairie de la Basse-Barre », ainsi que lesdites choses lui étaient demeurées par partages entre lui vendeur et ses cohéritiers, de la succession de défunt François de Vanssé, etc.

En 1577 Jean de la Chataigneraie passa avec le duc de Vendôme, roi de Navarre,

un accord en vertu auquel ledit duc abandonna le retrait féodal qu'il voulait exercer sur la sgr de la Barre à la condition que ledit sieur de la Barre renonce au droit de rebâtir son moulin des Roches et que ses vassaux deviennent banniers du moulin de Bessé, devenu le moulin suzerain des Roches et appartenant pour lors à Raphael de Taillevis. — En 1580, il reçoit de Marin de Vancé, sgr de la Barre de Conflans, les titres de la Barre de Lunay, qui étaient restés entre ses mains.

En 1583 la Barre (la Basse-Barre) est à Judith de la Chataigneraie, fille unique et héritière de Jean de la Chataigneraie, sgr des Pins et de la Barre, et de Marie de la Cherve. Elle avait été mariée le 22 nov. 1582 avec Edme du Plessis, sgr de Périgny, Hautefeuille et Malicorne, dont neuf enfants, (voir Périgny), parmi lesquels la suivante :

Judith du Plessis, sixième enfant des précédents, dame de la Barre, qui épousa le 17 janvier 1616 Raphael de Taillevis, sgr de la Godelinière, fils de Pierre de Taillevis, sgr des Tourelles et du Petit-Fontenaillie et de Anne de Juston. Ce Raphael par ce fait, devint sgr de la Barre et de Chauffour, puis de la Blotinière, que ces deux époux acquièrent en 1627. — Ils laissèrent la Barre à leur fils Edme, qui fut ainsi sgr de la Barre et de la Blotinière. — Depuis ce temps, la Barre paraît appartenir aux sgrs de la Blotinière.

La Haute Barre ou Petite Barre, formait une métairie qui en 1583 fut vendue par le susdit Jean de Chaumont-Quiry à Marie Le Boucher, veuve de Jean de Salmon, sgr du Chatellier, gouverneur de Mlle de Longueville. — Cette Haute Barre, après elle, semble appartenir à Jean de la Chataigneraie, qui vers 1600 rend aveu pour la Barre, St-Calais et Asnières et après lui à Edmond de la Chataigneraie, peut-être son frère, époux de Françoise de Taillevis. — Cette Haute Barre, ensuite, paraît être réunie à la Barre même et appartenir comme elle dans la suite aux sgrs de la Blotinière.

Arch. Nat., P 686, n^{os} 36 et 61 à 67; P 687, n^o 1; P 689, n^o 1; P 690, n^o 1; P 714, n^o XV, alias 193; PP 50, vol. 88, n^{os} 50 à 56; vol. 91 et 92; vol. 114, n^o 45. — *Bulletin vendômois*, 1872, p. 70; 1874, pp. 47, 51, 53; 1889, pp. 70, 75, 76, 86; 1890, p. 67; 1901, p. 245. — *Bibl. Vendôme* : 1^o) Fonds Trémault, cartons des fiefs aux mots : Barre de Lunay, Breuil, Le Loir, Lunay, Les Roches; — 2^o) Fonds Bouchet, chemise V, dossier 2, pièces 5 et 6; chemise VIII, dossier 3. — 3^o) Titres de la terre de Sasnières, (Cartons Soc. Archéol.). — Titres de la terre de la Blotinière. — Collection R. de S-Venant : 1^o) Liasse de Lunay, titres de la Montellière, dossier de la Dame-d'Asnières; 2^o) Liasse des Familles, Généalogie de

Taillevis. — Arch. L.-et-Cher, H, Titres de la Virginité et de l'Oratoire. — Arch. du Cognier, E 16; E 44, n^o 2 (1575). — R. Gruffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 19. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie de Chaumont-Quiry* (en 1544 et 1567). — Père Anselme, *Généalogie du Plessis-Liancourt*. — Cart. Trinité, 468 et 834. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, n^o 439 (en 1583). — Abbé Proger, *Histoire généalogique de la famille de Vanssay*, pp. 14 à 16, 21 à 23.

Barre (La), anc. mét., psse de Montrouveau. — Elle appartenait au prieuré de Croixval et fut vendue nationalement en 1791, pour 5.850 l. — Elle provenait à ce prieuré du don fait au XII^e s. par Elisabeth, femme de Hubert Sauvegrain et par Payen Hélinan, du champ dit d'*Hostoire* et d'un pré près du gué de la *Barle*. (Le gué de la Barre). — (*Cart. Tiron*, 74. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme] 59).

Barre (La), f., c^o de Prunay. — *La Barre* (Cassini). — Elle ne se trouve pas sur les cartes modernes.

Barre (La grande et la Petite), deux fermes, c^o de St-Amand. — Ce lieu dépendait autrefois de la terre de St-Amand. — (Chartrier des Minières, titres de la Noue).

Barre (La), avec la Grande et la Petite Barre, forment un h., c^o de St-Gourgon. — Anc. fief qui appartenait au XVII^e s. à la famille de l'Esbay ou Lesbahy. — (*Bulletin vendômois*, 1860, p. 53).

Barre (La Grande et la Petite), fermes, c^o de St-Mars du Cor. — Ce lieu appartenait au XVII^e s., à Dlle Anne Poitevin, demeurant à Cormenon. — En 1702, il était acheté par Dlle Félice de Chapuiset. — (Arch. de L. et-Cher, E 79. — *Revue du Maine*, 1902, p. 158).

Barre (La), h., c^o de St-Martin-des-Bois, 26 hab. — Ancien fief, relevant censiv^t de Ranay.

En 1503, ce fief était à Perrin Salmon; — En 1621 à Jacques Thillier, sieur de la Barre; — En 1636 à Claude Thillier, sieur de la Barre, époux de Catherine du Tertre, demeurant à Ternay. — En 1650, à Jacques Denis, sieur de Tierceville, du Haut et Bas Pineau, de Prazé et de la Barre, maître d'hôtel du duc de Vendôme, et anobli par son entremise en 1649. Il épousa : 1^o Cath. Lhermite, morte en 1652; et 2^o, en 1653, Anne de Beauvils (voir Pineaux et la Salle). Il fut assassiné en 1656 laissant pour enfants : Anne et Jacques, ce dernier, s^r de la Barre, fut inhumé à Artins en 1665. — En 1677 et 1689, la Barre est à Nicolas Boulay, recev. au grenier à sel de Montoire, chef d'échançonnerie de la duchesse d'Orléans, époux de Françoise Lecomte. Il eut quatre enfants qui se partagèrent sa succession, dont

Nicolas Boulay, religieux de St-Georges du Bois et curé de St-Martin des Bois qui fut sgr de la Barre après son père. On le voit sgr de la Barre en 1719. Il céda la Barre à son frère Pierre-Philippe Boulay, officier de la Grande Fauconnerie de France qui prit possession de la Barre le 23 octobre 1721. Il était époux de Françoise Moreau de Vienné. Il fut inhumé à Montoire le 3 juin 1761 à l'âge de 71 ans. — (Arch. Nat., P 664, n^o 1. — Reg. de Ternay, 1621 et 1631. — *Malardier*, pp. 390, 950 et 959).

Barre (La Grande et Petite), fermes, c^o de Sargé, rive droite de la Braye. — Elles relevaient censiv^t des Tuaudières. — Ces fermes appartenaient à l'abbaye de St-Calais et constituaient le domaine de l'Aumônerie du couvent. — Elles furent vendues nationalement en 1791 l'une pour 20.000 livres, l'autre pour 12.500 livres. — Cette ferme à la fin du XVIII^e s. est à la famille Mirleau des Radrets, puis au XIX^e, à la famille de Trémault. — (Arch. de Loir-et-Cher, E 79; Q [Mondoubleau], 201 et 203. — Proger, *Histoire de St-Calais*, pp. 111, 137, 412. — Eug. Vallée, Notes sur le registre censier de Montmarin).

Barre (La), anc. manoir et fief, psse de Villiers. — Il relevait à foy et h. de celui de la *Dame-d'Asnières*, psse de Lunay. — Au XV^e s. et au XVI^e ce fief est à la famille de Vaulevrier qui possède aussi la Marquerie de Lunay. — Au commencement du XVII^e, il est à Jean Pineau, époux de Charlotte Gasselien qui est sa veuve en 1619. — En 1629 à François Pineau, sieur de la Barre, conseiller aux Grands Jours, qui épousa en 1639 Madeleine Forestier, fille du bailli du Vendômois; — En 1669 à Robert Pineau, conseiller en l'Élection de Vendôme, époux de Madeleine Brienne; — A la fin du XVII^e s., à autre François Pineau, qui était époux de Marie-Françoise Pineau, laquelle fut inhumée à St-Georges de Vendôme étant veuve, en 1701. — Le 7 juin 1751 les héritiers Pineau vendaient ce fief au Mis de Rochambeau dans la famille duquel il resta depuis. — (Collection R. de St-Venant, Liasse de Lunay, Dossier de la Montellière [Fief de la Dame-d'Asnières]. — Registres de Villiers, 1619, 1623, 1624, 1629. — Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 37. — Registres de la Madeleine de Vendôme, 1638, 1665).

Barre de Sasnières (La), éc., c^o de Sasnières. — *Barra Sarnevarium*, vers 1100, (*Cartul. Trinité*, 402). — *Belleville*, XV^e s. — Le manoir de la Barre de Sasnières existe encore au-dessus du cimetière de Sasnières. — Vers l'an 1100, la

dime des terres situées « *Ad Barram Sarnerarium* » avait été donnée à la Trinité par Ulric Bucel, partant pour Jerusalem.

La Barre des Sasnières était au xv^e s. le chef-lieu des fiefs unis de la Hubelinière, la Haie de Chéray et Vauroulin, et relevait du Duché à trois foys et trois hommages. Les deux premiers pour la Hubelinière et la Haie de Chéray qui relevaient des Roches l'Évesque, et le troisième pour Vauroulin qui relevait de Lavardin; les Roches et Lavardin étant incorporés à Montoire depuis le xiii^e s.; en sorte qu'au xviii^e, ce fief relevait du comté de Montoire-Lavardin détaché du duché.

Ce fief de Belleville ou la Barre de Sasnières est aux mains des seigneurs de la Barre de Lunay dès le xv^e s.

En 1452 il est à Jean Dugaure, sgr de la Barre, troisième époux de Catherine de Monceaux qui est veuve 1^o de Constant du Bois, 2^o de Girault d'Acumont.

En 1481, il est à Girault d'Acumont, fils de la précédente et époux de Perrette de Mézière; — En 1502 à Calais de Vancé, sgr de la Barre, époux de Jeanne d'Acumont; — En 1531 à Bernard de Vancé ou Vanxay, sgr de la Barre de Conflans, de la Barre de Lunay et de Belleville, autrement la Barre de Sasnières, époux de Claude de Chateaugiron. — En 1550 à François de Vancé ou Vanssay, sgr des mêmes lieux, fils mineur des précédents, qui mourut sans enfants en 1574. — Sa succession fut partagée entre ses héritiers parmi lesquels Françoise d'Acy, fille de Jeanne de Vancé. Celle-ci vendit sa part à Louise de Salmon veuve de Jean de Vancé, sieur de Rocheux, son oncle. Cette dernière, au nom de ses enfants et avec le concours de François de Salmon, sieur du Chatellier leur oncle et curateur, vendit la Barre de Sasnières le 17 nov. 1576 au suivant :

Claude Gilbert, écuyer, sieur de Blanchetoile et la Roche-Langlois, époux de Louise de Courdhomme.

En 1608, la Barre de Sasnières est à Charles de Gilbert, sgr de la Rivière, fils des précédents, époux de Jeanne Pinard; en 1614, il vend à Geoffroy Martin, sgr du Plessis de Sasnières certains droits honorifiques qu'il possédait comme sgr de la Barre dans l'église de Sasnières; — En 1630 à François de Gilbert, seigneur de la Barre et de la Rivière, fils des précédents, époux de Marie-Madeleine de Rohard, fille de Charles de Rohard et de Jeanne de Graffard, et sœur de René de Rohard, sieur des Marais. Par contrat en date de 1640 ils vendaient les terres, fief et seigneurie de la Barre, autrement appelés Belleville, Haye de Chéré, et fief

de Vauroulin et de la Hubelinière dont il avait hérité de Charles de Gilbert, éc^r, sieur de la Barre, et Dlle Jeanne Pinard ses père et mère, le tout situé psse de Sasnières, Houssay et les environs. Ils allaient habiter la Grapellerie (?). — La Barre était alors détaillée ainsi qu'il suit :

* Consistant ledict lieu et mestair e en deux corps de logis, l'un composé de deux chambres à feu, une chambre sans cheminée, cave dessous, l'autre composée d'une chambre à feu, les autres servant d'étables, jardin derrière, cour devant lesdits logis en ung tenant, contenant trois boisselées et demye située au bourg et paroisse de Sasnières, joignant d'un costé au chemin tendant de Gastines à la Ferrière et aux héritiers de la défunte femme de René Regnard, d'autre costé et bout en pointe au chemin du moulin de Sasnières à Ambloy et à Jehan Gaillard, d'autre bout aux terres dépendant de la cure dudit Sasnières, tenues de Mgr le duc à cause (en blanc)... assavoir ledit premier corps de logis qui est proche ledict cimetière à quatre deniers de cens, et le surplus à douze deniers de cens, six sols six deniers de rente et deux corvées, le tout payable chacun an à le receipte de mon dict seigneur au dict Sasnières le jour et feste S^t Martin d'hyver.... item une grange composée de deux chasts, une fuye ou coullombier sous laquelle y a une estable, une cave en roc et plusieurs caveaux » etc.....

* Tenus lesdicts fiefs de la barre autrement Belleville, haye de Chéray et la hubelinière.... à foy et hommage simple de mondict seigneur le duc à cause de sa chatellenie des Roches Levesque et cinq sols de service par chacun an, et le dict fief de Vauroulin de la chastellenie de Laverdin aussi à foy et hommage simple et deux sols de service par chacun an.... Et quant au fief de la Rivière que lesdits vendeurs ont encore en la paroisse de Sasnières, ils sont demeurés d'accord qu'il ne s'entend qu'en ce qu'ils ont accoutumé d'en prendre et estre servi en ce qui est depuis le chemin tendant du Pressoir à Loiselierie envers ledit lieu de la Rivière sans passer en plus avant du costé du bourg dudit Sasnières, lesquels fiefs de la Rivière et du Chesnay et Blanchefontaine ne sont compris en la précédente vendition qui sont et appartiennent aux dits vendeurs quittant lesdits sieurs et Dlle vendeuse ladite Dlle acqueresse de tous debvoirs, etc. — Le prix était de 3853 livres dont il était déclaré que 2755 l. relevaient du duc de Vendôme, 500 livres en censive du même et 600 livres en censive du prieuré de Houssay. — (Extrait des titres de Sasnières à la Bibliothèque de Vendôme).

L'acquéreur était Esther de Fourmentières, veuve de César de Geoffre-Martin, viv^t éc^r, s^r du Plessis-Sasnières. En 1667, le 19 mai, ladite Esther de Fourmentières donnait à rente foncière et perpétuelle la terre de la Barre, etc.... et le moulin de Maubert à Robert Mesmin, contrôleur au grenier à sel de Vendôme, époux de Rachel Lancement; et celui-ci, le 22 sept. 1673 les rétrocédait à César de Martin, fils de la précédente. — Ce dernier le 25 juin 1685 les donnait à son fils Alexis-César, en avancement d'hoirie.

Jusqu'à la Révolution les fiefs de la Hubelinière, Haie de Chéray et Vauroulin qui constituaient la sgr de la Barre firent partie de la sgr de Plessis-Sasnières et constituèrent la terre et seigneurie de Sasnières. — Voir *Plessis-Sasnières*. — (*Cart. Trinité*, 402. — Biblioth. Vendôme, Ms. de la Soc. archéol., Carton des titres de Sasnières. — Chartier de la Blotinière, liasse de la Barre de Lunay. — Malardier, p. 676).

Barré (Famille). — Villeneuve (de Sargé), xvi^e s. — *Le Chêne* (de Villeboubt), Grimouard, Bonnepos, xvii^e s. — Armes : *D'azur à la gerbe d'or surmontée d'une étoile de même*. (Bulletin Soc. herald. de France, 1892).

Barré de Saint-Venant (Famille). — *Le Breuil* (de Lignéries), *Villeporcher* (de S^t-Ouen), *Le Soucy*, xix^e s. — Armes : *Parti d'argent et d'azur; l'argent chargé d'un sautoir de sinople accompagné en chef d'un lambel à 3 pendans de gueules; l'azur chargé d'un chevron d'argent accompagné en chef de 2 mouchetures de même, et en pointe d'un soleil d'or*. — (Arm. ms. Poitou, et Arm. Rietstap).

Barrerrie (La), anc. mét., psse d'Auton. — Elle faisait partie au xiv^e s. de la terre du Plessis-Godehoust. — (Arch. Nat., P 648, n^o 336).

Barres (Les), h., c^o de Busloup. — Ce lieu relevait censiv^t du fief de Richeray-Corbigny. — Il y avait là un moulin sur le Gratteloup qui appartenait en 1653 à Catherine de Gabilleux, veuve de Pierre de Mégret, écuyer, demeurant à la Bruslonnière, psse de Busloup, et à Pierre de Brossard, sieur du Plessis. — En 1683 il est à Claude Bongard, éc^r, s^r d'Étourville, veuf de Catherine de Mégret. — Une ferme de ce hameau fait partie du domaine de la Gaudinière. — (Bibl. Soc. archéol. du Vendômois, Cahiers G. de Tremault sur Etat-Civil des Communes, t. II, p. 122).

Barrière (La), c^o de Brevainville. — Voir *Chateau-de-la-Barrière*.

Barrières (Les), deux fermes, c^o du Plessis-Dorin.

Barthélemy le Riche, chevalier vendômois vivant au xii^e s. — *Bartholomeus Dives*, *Bartholomeus de Vindocino*, (Cart. divers). — Il était fils de Geoffroy Payen, riche seigneur vendômois. Il avait pour frères : 1^o) Vulgrin, III^e du nom; 2^o) Ingelbaud, archevêque de Tours; 3^o) Maria, femme de Aymeric Gaymard, sgr de Lavardin. — Il est connu comme grand bienfaiteur des couvents de la contrée. C'est lui qui fonda le prieuré de Chauvigny. Il parait être sgr du Bouchet-Touleville. Il épousa Guilburge, deuxième

fille de Payen de Mondoubleau. Il eut pour fille Adèle, dame du Bouchet-Touleville et femme de Gosbert de Preuilly. Il mourut à la Croisade vers 1148. — (Voir table des Cart. de la région, *Marmoutier*, *La Trinité*, *Tiron*, *La Madeleine*, etc. — Pétigny, pp. 358 et 483. — Dupré, *Hist. de St-Lomer*, par Noël Mars, p. 361).

Barthélemy, doyen de S^t-Martin de Tours. — Il semble être de la famille de Barthélemy le Riche, dit de Vendôme, le bienfaiteur de Marmoutier dans le Perche, vers Chauvigny. — On l'a confondu avec un autre Barthélemy de Vendôme, son cousin, qui fut archevêque de Tours et qui, comme lui, avait été doyen à Tours, mais du chapitre de la cathédrale, et non de S^t-Martin; ce dernier, étant fils du c^o Jean I^{er} et de Richilde, elle-même nièce de Barthélemy le Riche. — Barthélemy fut doyen de S^t-Martin de 1161 à 1173. — Il avait un frère appelé Hugues. — (*Chartes vendômoises*, 99. — Bussierolle, *Dict. d'Indre-et-Loire*, [au mot Barthélemy], p. 145. — *Cart. dunois de Marm.*, 69, 163, 170, 183).

Barthélemy de Vendôme, archevêque de Tours. — Voir *Vendôme* (Barthélemy de).

Barthon (Famille). — *Villeporcher* (de S^t-Ouen), xvii^e s.

Bas-Bassay (Le), moulin, c^o de Savigny.

Bas-bourg (Le), écart du bourg de Houssay.

Bas-bourg (Le), écart du bourg de S^t-Martin des Bois, 7 maisons et 39 habitants.

Bas-bourg (Le), écart du bourg de Ternay, 53 hab. — Ancien moulin sur la Cendrine. — Voir *Moulin de Ternay*.

Bas-bourg (Le), écart du bourg de Villiersfaux, 28 hab. — C'est là qu'est la maison d'école de Villiersfaux (1908).

Bas-Charniers (Les), éc., c^o de S^t-Martin des Bois.

Bas-Cul, écart du bourg, c^o d'Épias.

Basdelart (Famille). — Voir *Boisdelard*.

Bas du Cimetière (Le), écart du bourg, c^o de Sougé, 30 hab.

Basse (La), anc. mét., aujourd'hui détruite, psse d'Arville. — (Cadastré d'Arville).

Basse-Cavée (La), éc., c^o de S^t-Hilaire.

Basse-Cour (La), f., c^o d'Épuisay. — Elle fait partie du domaine de Courtemblay.

Basse-Cour (La), c^o des Hayes. — *La Basse-Cour de Drouilly* (Cadastré). — Ce nom, sur le cadastre, est donné aux communs du château de Drouilly.

Basse-Cour (La), c^o de Huisseau. — C'est la basse-cour du château du Plessis.

— Cassini l'appelle *La Grande Mâtairie*.
Basse-Cour (La), anc. mét., psse de St-Firmin. Elle faisait partie du domaine de Haie de Champ. — Elle fut saisie en 1794 sur l'émigré Chabot et vendue à Ledoux 8.100 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Emigrés], 931).

Basse-Cour (La), f., c^e de Savigny. — C'est la ferme de la basse-cour de l'ancien manoir de la Brunelière.

Basse-Cour de Glatigny (La), ferme du domaine de Glatigny, c^e de Souday.

Basse-Cour (La), f., c^e du Temple. — C'est l'ancienne basse-cour du château de la Fredonnière.

Basse-Cour (La), f., c^e de Villiersfaux. — C'est la basse-cour de l'ancien domaine du manoir de Villiersfaux dont les fondations se rencontrent encore près de cette ferme dans un petit bois. — Au-dessus de la porte d'entrée de cette ferme, se voit un écusson mis à l'envers et portant la date de 1421. Cet écus. est à 6 losanges, 3, 2 et 1 et semble être aux armoiries de la famille de Courcel.

Basset (Famille). — *La Bastière* (de Vendôme), *Villanmoy* (de Villemardi), XIV^e s.

Basset [2^e] (Famille). — *La Bullière*, XIX^e s.

Basset de Jolimon (Pierre-François), 33^e abbé et 9^e commendataire de l'Étoile. — Il succéda à Jean-Joseph Baisse et fut remplacé par Jean de Dechillaud. — Peut-être n'eut-il que les fonctions de prieur remplaçant l'abbé pendant une vacance en 1780. — (*Annales Norbertines*, 1888, p. 175).

Bassetière (La). — Voir *Bastière*.

Basse-Vallée (La), h., c^e de Lunay, proche la Vallée (des Roches). — C'est au-dessous de cette Basse-Vallée que prend naissance le ruisseau de Fargot.

Bassicottière (La), f., c^e d'Authon. — *La Bassicottier*, (Cassini). — Elle fait partie de la terre du Fresne. (Elle manque sur la carte de l'Etat-Major).

Bassin (Le), éc., c^e de Souday. — En ce lieu sont bâties seulement deux maisons où se trouvent, dans l'une un épicier, dans l'autre un maréchal-ferrant. — (Renseign^{ts} locaux).

Bastière (La), closier, c^e de St-Ouen. — Ce lieu au XVII^e s. était du domaine du Gd Villeporcher et était affermé 30 l. et quelques menus suffrages. — A la fin du même s. il est à la famille Picheré. — Au XIX^e s. à la famille Henrion puis à la famille Poirier. — (Titres de Villeporcher. — Notes ms. de M. J. Martellière).

Bastière (La), h., c^e de Vendôme. — *La Bastière*, XVII^e s. — *La Bassestière*, (Anciens titres et Cassini). — Ce lieu situé

au-dessus d'Arènes a été oublié et confondu avec la Borde sur les cartes modernes. — Il paraît un démembrement du fief de Ronsart, et comme lui relevait féodalement du Bouchet-Touteville. — Il dut appartenir comme Ronsart, au moyen âge, à Mainard d'Arènes et à Roger, son fils. Ces deux fiefs avaient leur censif dans la plaine d'Arènes.

En 1319, la Bastière appartient à Mahaut, veuve Philippot Turbot, chev. — En 1346, à Philippot Basset, éc^r, sire de Duez et de la Bastière. — En 1445, à Catherine Peschard, veuve de Jean Léveillé, qui pour ce fait se trouvait parmi les vassaux du Bouchet-Touteville. D'elle relevait alors un vassour, Hardouin de Mailly, pour son fief du Boulay.

A la fin du XVI^e s., La Bastière est à la famille Bugy, et en 1610, une certaine Judith Cléant (?), veuve de n. h. Pierre Pineau, procureur fiscal du duché, déclarait ce fief au bureau des Francs-Fiefs, en sa qualité de tutrice naturelle de Judith Bugy, fille d'elle-même et de feu Antoine Bugy.

En 1642, la B. est à Jean de Ramezay, époux de ladite Judith Bugy. — En 1683, à Elie de la Ferrière, ch^r, sgr des Boulays, de Chappedasne et aussi de la Bastière, comme étant époux de Charlotte, fille de Jean de Ramezay; de même en 1697.

Au XVIII^e s., la B. paraît avoir été achetée en même temps que Ronsart par M. de la Porte, sgr de Meslay, et revendue par lui, avec le fief de Ronsart, à l'abbé Pinel, chanoine de Vendôme. C'est alors que le seigneur du Bouchet-Touteville la reprit sur le s^r Pinel par retrait féodal, vers 1760, et l'incorpora à sa seigneurie du Bouchet, à laquelle les deux fiefs de la B. et de Ronsart restèrent dorénavant unis.

Cartul. vendômois de Marm., 83. — Arch. L.-et-Cher, G 301 (1319), et H, Terrier de l'Oratoire, n^o 1797. — Arch. nat. P 611, n^o 32 (Aveu du Bouchet, 1445); P 714, n^o 283 et P 773, n^o 65 b, (doss. de Villemardi). — Biblioth. de Vendôme, ms. 285, p. 25; ms. 286, p. 8. — Chartier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville. — Rég. du Temple, près Montdoubleau, couverture du registre de l'an 1716 (pièce parchemin de l'an 1642). — Titres de la terre des Minières.

Bas-Usage (Le), deux fermes, c^e de Danzé et de Rahart.

Bataille (Famille). — *La Mézière*, XV^e et XVI^e s.

Bataille de Méry (Famille). — *La Linoterie*, *La Vallée de Villeporcher*, XVIII^e et XIX^e s.

Bataille (La), lieu dit, c^e de Faye. — En 1440 Robin Garault avait, au lieu nommé la Bataille, psse de Faye, des ter-

res relevant du Bouchet-Touteville. Ces terres étaient sans doute proche Monteaux et le Colombier, touchant au bois de la Bataille. — C'est probablement l'endroit où eut lieu le combat entre Français et Anglais en 1380. — (*Bulletin vendômois*, 1863, p. 169. — Arch. Nat., P 611, n^o 37, f^o 16).

Bataille (La), f., c^e de Savigny (Le Petit).

Bataillères (Le lieu des), psse de St-Agil. — Il appartenait en 1615 à Gilles Beschet, s^r des B. dem^t psse de Busloup, et en 1654 à la famille Champion, sgrs des Connillons. — (Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty, Notes diverses, t. I, n^o 3f3).

Batailles (Les hautes et basses), fermes, c^e de Savigny. — *La Bataillère*, XVII^e s. — Ce lieu, en 1587, est à André Gigoul, sgr des *Batailles*, époux de Suzanne Bruslon. — En 1588, à René Gigoul, sgr de la Bataillère, fils de Jean et époux de Claudine Champion. — En 1645, à René Gigoul, sgr de la Bataillère, cons. et avocat du roi au grenier à sel de St-Calais et de Mondoubl. — En 1685, à René Gigoul, fermier général des fiefs de la Garelière et de Monthodon. — (Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty, Famille Gigoul).

Battomer (Famille). — *La Huchetière*, XVII^e s.

Batterie (La), éc., c^e de La Fontenelle.

Bauberderie (La), f., c^e de St-Avit. — *La Baubarderie*, *la Bombarderie*, *la Beubarderie*, *la Boberdière*, *la Bouberderie*, XVII^e s. (Registres de Lisle et St-Avit). — En 1611, ce lieu est à la famille de Ferré. — En 1632, à Abel de la Bussière, le jeune. — En 1668, y demeurait Pierre Toutans, époux de Jeanne Montafié. — En 1674 et 1688 il est à Pierre de Neveu s^r du Boulay puis des Proustières. — Au XVIII^e s., ce lieu paraît être à la famille de Bongard; Joseph de Bongard en est sgr en 1732. — Charles-Louis de Megret de Belligny, sgr du Verger y demeurait en 1773. Il y meurt le 28 avril 1793. — (Rég. de Lisle, 1625; de St-Avit, 1611, 1632, 1668, 1674, 1793; du Plessis-Dorin 1673; de Rocé 1732).

Bauberie (La), h., c^e de Villedieu et Chemillé.

Baucé, éc., c^e de Montoire à l'ouest de la ville. — *Bauciallum*, VII^e s. — Anc. fief relevant de Fargot. — St Bertrand, évêque du Mans en l'an 616, légua par testament à l'église St-Victor de cette ville un petit bien situé sur le Loir, nommé *Bauciallo*, qu'il avait acheté de Bestingésèle, de Vendôme. (Ch. Bouchet pense que ce lieu peut être Baucé). — Le 1^{er} oct. 1696, le lieu et bordage de Baucé était donné à bail, devant Roche-

bouet, notaire à Montoire, par Jaquette Ballade, veuve Charles Lahoreau. — (Bouchet, Travail sur l'époque mérovingienne en Vendômois, au Congrès archéologique, 39^e session à Vendôme, 1872, [Rapport p. 120]. — Malardier, p. 251).

Baucé ou Beaucé (Famille de). — *Fréval*, XIII^e s.

Baucellerie (La), éc., c^e de Couture.

Baucerie (La). — Voir *Bausserie*.

Bauchardières (La), lieu dit, c^e de Montrouveau. — *La Bauchardières*, XVII^e s. — Ancien fief répandu sur les paroisses de Marcé et des Hermites. — Il relevait à foy et h. de Montoire, et appartenait en 1602 à Gaillard Galland. — (Arch. Nat., P 648, n^o 20. — Cadastre de Montrouveau).

Bauchère (La), h., 50 hab., c^e de Chauvigny. — *La Bauchère*, (Cassini).

Baucherie (La), éc., c^e de St-Gourgon.

Bauchérie (La), éc., c^e de St-Jean Frémentel. — *La Bauchetterie* (Cassini). — *La Bauchetterie*, (Etat-Major). — Ce lieu relevait censiv^t de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 164 et 725).

Baud de Ste-Frique (Famille). — *Landes* (près Herbault) XVII^e s. — Armes: *D'azur au tronç écoté d'or au chef d'argent, chargé de trois fures de sanglier de sable.* — (Bernier).

Baudichon (Famille). — *Huchepie* (de Vendôme) XVIII^e s.

Baudinière (La), éc., c^e de Houssay. — Ce lieu était parmi les estagers du moulin de la Fontaine de Gondré. — (*Cart. Trinité*, 834).

Baudinière (La), anc. mét., psse de Savigny. — Ce lieu relevait censiv^t d'Auvine et du Jardin. — En 1579, il est à Jacques de la Goupillière. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6; P 700, n^o 9. — Reg. de Lunay, 1579).

Baudonnerie, éc., c^e de Lignéres.

Baudonnière (La), anc. mét., psse de Couture, près la Ratellerie; elle relevait de Chevelu. — En 1457 elle était à Jehanne Ronsart, veuve Huet de Voré. — En 1602 elle était réunie à Ponce après avoir été à François Vièdecerf, écuyer, à cause de N. de Voire (Voré) son épouse. — (Arch. Nat., P 661, n^o 4 et 26 et 662 n^o 1).

Baudonnière (La), éc., c^e des Hayes. — *La Baudonnière* (Cadastre).

Baudonnière (La), anc. fief, psse de Souday. — Il était au XVIII^e s. annexé à St-Agil. — (Terrier de St-Agil, 1731).

Baudot de Jully (Famille). — *La Mériillière*, XVII^e s. — Armes: *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une grappe de raisin tigée et feuillée le tout d'argent.* — (Rochambeau, *Biographies vendômoises*, p. 50).

Baudot de Jully (Nicolas), né à Paris en 1668, mort à Sarlat en Périgord, en 1759. — Il était fils de Toussaint Baudot qui était receveur des tailles à Vendôme encore en 1682 (Registres Magd.), puis payeur des rentes à Paris, et de Marie Charon. Il avait une sœur religieuse au Calvaire de Vendôme.

Baudot fut d'abord avocat au Parlement, conseiller du Roi, puis receveur des tailles en l'Élection de Sarlat, enfin vers 1668, il fut nommé subdélégué de l'Intendant de Bordeaux à Sarlat même. On a de lui, à Sarlat, les souvenirs les plus heureux. C'est à lui qu'on doit la reconstruction de l'Hotel-de-Ville et la plantation de la Promenade de la Rigaudie. — Il était historien de mérite. La liste de ses ouvrages historiques a été donnée par Rochembeau, dans sa Biographie vendômoise, p. 50. Ils sont au nombre de onze, parmi lesquels les plus estimés sont les suivants : *Histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant* (1701) ; *Histoires... de Philippe-Auguste* (1702) ; de Charles VI, (1753), de Louis XI (1756), etc....

Baudot de Jully était bourgeois de Vendôme, non seulement parce que son père y avait longtemps habité mais encore par suite de son mariage contracté en 1692 avec Madeleine-Catherine Hogu, fille de François Hogu, président en l'Élection de Vendôme et de Madeleine Picheré. Il en avait eu une fille unique, qui en 1719 épousa, à Sarlat, François de Gérard, chev^r, sgr de Barry et de St-Quentin, dont elle eut de nombreux enfants.

Baudot de Jully était propriétaire de la métairie de la Mérillère, paroisse d'Azé. — Passac, dans son livre sur le Vendômois attribue à Baudot certaines œuvres que Rochembeau ne cite pas : Ce sont : *L'Histoire secrète du Connétable de Bourbon* (1706) ; *Relation historique et galante de l'Invasion de l'Espagne par les Maures*, (roman, 1722). — C'est à tort que les historiens font naître Baudot en 1678, c'est bien l'année 1668 qui le vit naître. Il vécut ainsi 92 ans.

Abbé Simon, III, p. 604. — Passac, p. 256. — *Biographie Michaud*. — Rochembeau, *Biographie vendômoise*, pp. 47 à 52. — Dufay, *Les anciens élèves du Collège de Vendôme*, (1884), p. 6.

Baudreau (Famille). — *Le Haut-Feu*, XVIII^e s.

Baudronnière (La), ou *Beaudomière*, ferme et villa, c^o de Droué. — Cette villa appartient, au XIX^e s., à une famille Goupy.

Baudry (Famille). — *Les Turots*, Les

Ormeaux (de Selofmes), XVII^e s. — *Villejussin*, *La Couperie*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules, au casque d'argent, écartelé aussi de gueules, panache ou aigrette d'argent*. — (De Maude).

Baufray (Famille). — *Moulin de Baufray*, *La Baufrrière*, *Varenne*, (de Sargé), XIII^e s.

Baufray, moulin sur la Grenne, c^o de Sargé. — *Molendinus Guillelmi Baufray*, 1240 (Registre de l'Abbaye de St-Denys). — *Baufray*, XV^e s. — *Château-Baufray* (Carte de l'Etat-Major 1^{re}). — (Oublié sur la carte de Cassini).

Ce moulin relevait de la Baufrrière, fief en St-Cyr de Sargé, à 12 deniers tournois de cens. — Il appartenait au XIII^e s. à une famille Baufray ou Beaufrey qui possédait la Varenne et qui lui a donné son nom. — Ce moulin devait au prieur de Sargé qui était uni à l'office de la Chantreterie de l'Abbaye de St-Denis en France, une rente de deux setiers de seigle, par suite de l'accord fait en 1240 entre le chantre de St-Denis et Guillaume Baufray, dit Guillaume de Varenne qui transforma en cette rente de seigle le droit annuel que payait ce moulin audit couvent, et qui consistait en les deux tiers de sa mouture durant tout le carême, ces deux setiers payables le dimanche des Rameaux. Cette redevance, au XV^e s., était portée à trois setiers.

En 1444 ce moulin est aux héritiers feu Guillaume Richard. — En 1473 à Gervais de Hallay et Marie de Baillou, sa femme qui le donnent à rente perpétuelle à Jehan Dahuron et ses héritiers, moyennant 40 sols tournois de rente inféodée. A cette occasion est donné l'état des banniers dudit moulin qui étaient les détenteurs des lieux suivants : L'Aujardièrre, Varenne, Vausson, le Buysson, la Maillardière, la Gaste, l'Aistre-Guillaume Dubois, et le fief de l'Essoucherie. L'acte prévoyait certains tempéraments provisoires au paiement de la rente pour cause de l'obligation de reconstruction du moulin alors ruiné.

Au XVI^e s. ce moulin fut racheté par parcelles aux héritiers de la famille Dahuron par les seigneurs de la Fredonnière, qui en furent complètement propriétaires au milieu du XVII^e s. — Il resta chargé de 40 sols de rente envers les sgrs de Baillou et 12 deniers tournois de cens envers la Baufrrière. — En 1709 il est encore aux sgrs de la Fredonnière. — (Collection Bernaud, Titres de la Fredonnière et de Baufray. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Sargé. — Arch. Nat., P 704, n^o 18 [Aveu de la Berruère]).

Baufrière (La), ancien fief, situé psse

St-Cyr de Sargé. — *La Beaufrairie*, 1488. — Il avait droit de haute justice et relevait à foy et h. de la tour de Mondoubleau. — Au XIII^e s., il est à la famille Baufray, qui paraît lui donner son nom. — De ce fief relevait le moulin de Baufray ; mais il paraît être dans les mêmes mains. — Dès le XV^e s., il est aux sgrs de la Fredonnière auxquels il resta. — (Collection Bernaud, titres de la Fredonnière. — Arch. du Loiret, A, n^o 1708).

Baugé (Famille de). — *La Quainière*, XV^e s.

Baugé (Famille). — *Le Grand-Breuil*, XIX^e s.

Baugé (La ville de), chef-lieu d'arrondissement du départ^o de Maine-et-Loire. — C'était le siège d'un présidial auquel ressortissait la justice du Comté de Vendôme. — C'était là le témoignage de la vassalité du Vendômois à l'égard de l'Anjou. — Cette vassalité avait dû être établie au XI^e s. par Geoffroy Martel, maître du Vendômois par droit de conquête, alors qu'il rendait le comté à son neveu Foulques l'Oison. — Mais on ne s'explique pas comment il n'a pas fait ressortir la Justice du Vendômois directement du présidial d'Angers. — L'état^o de choses ainsi établi dura jusqu'à la création du duché de Vendôme, et la formation du tribunal des Grands Jours (1515).

Baugé, ancien fief et manoir situé au bas de Lubidé-sur-Vendôme. — Le manoir est aujourd'hui détruit. — Neilz dit avoir vu encore dans sa jeunesse se dresser le pigeonnier de ce manoir au bas de la côte de Lubidé. — Ce lieu relevait censiv^t du Bouchet-Touteville. Il s'étendait sur le coteau au-dessus du *Gué-de-la-Ville*. — Sébastien Hyp. libraire à Vendôme avait là un clos de vigne qu'il avait acheté en 1673 de la famille Berruyer. — De même en 1683 un appelé Louis Landeau, exécuteur des sentences criminelles du duché de Vendôme. — (Neilz, *Histoire de la Condité de Naveil*, p. 101. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons fiefs, *Gué-de-la-Ville*).

Baumé (Moulin et fontaine de). — Le moulin est sur la Houzée, c^o de Vendôme, et la fontaine sur Arènes. — *Baumeium*, *Baumeum*, XII^e s. ; *Baumay*, 1396 ; *Beaumay*, 1621 ; *Beaumé*, 1786 ; *Baumé*, 1791, (Cartul. de la Trinité). — *Baulmé*, 1698, (Arch. L.-et-Ch. E 587). — *Béaumé*, (Cassini). — *Fontaine de Beaune*, (Etat-major). — *Moulin de Beaumé*, (Service vicinal). — Le moulin de Baumé paraît avoir constitué tout d'abord un fief dont un personnage portait le nom au XII^e s. Il s'appelait *Matheus de Baumeio* ou de *Baumeo*, et se rencontre comme témoin

dans deux chartes de la Trinité. Mais ce moulin paraît être donné à la Trinité dès le XII^e s. — En 1396, eut lieu un accord entre la C^{tesse} Catherine et Pierre de Péruse, abbé de la Trinité au sujet des prés de ce moulin. — Il fut vendu comme bien national en 1791 pour 4550 livres. C'était alors un moulin à tan.

La fontaine de Baumé, située sur Arènes, au-dessous du Dévalloir, est à environ 200 m. du moulin et jette ses eaux en aval, dans la Houzée.

Près de Baumé se trouve une grotte que les habitants du pays appellent la grotte de l'Ermitage, on ne sait pour quelle cause. — (*Cart. Trinité*, 44, note 2, 584, 592, 795, 806, 836, 840, 859. — Arch. L.-et-Ch. E 581. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 127. — Bibl. Vendôme, Mémoires de Duchemin, II, p. 74).

Baumeio (Familia de). — *Baumé*, XII^e s.

Baussan (Famille de). — *Le Poirier* (de Couture), *La Poissonnière*, XVII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois glands de même*. — (*Bulletin Vendômois*, 1894, p. 246).

Baussanière (La), appelée aussi *La Basse Augerie*, f., c^o de Savigny. — Ce lieu relevait censivement du Fief-Vaudour. Il appartenait dans la première moitié du XVII^e s. à Antoine Gaignot, dont les héritiers furent saisis. Il passa à Pierre Jouhanneau en 1646, puis appartint à une dame de Banteville. — En 1687, il est aux sgrs de Bonneveau (Le Tellier). Il resta ensuite entre leurs mains et fut vendu par eux en 1793.

Arch. nat. P 695, n^o 3. — Arch. L.-et-Cher, I, 931 (Mondoubleau), 188. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 328 ; 1901, p. 68. — Collection Eug. Vallée, Mss Pasty, Dictionn. des fiefs de St-Calais. — R. Graffin, *La Sgrie de la Cour du Bois*, p. 30.

Bausserie (La), f., c^o de Montrouveau. — *La Bocière*, XVI^e s. — *La Beaucerie*, XVII^e s. — Anc. fief relevant de Lavaradin. — Au XVI^e s. ce fief est à Denise, dame du Plessis-Guédhon. — En 1622, François de la Haye, sgr de la Bausserie, l'un des 100 chevaux-légers ordinaires de la garde du roi, demeurait à Beaugard, paroisse de Montrouveau. Il avait épousé Mathurine Minthier. Leur fille Anne était baptisée à Artins le 11 octobre 1637. — Au XVII^e s., demeurait à la Bausserie, Elisabeth du Bellay, fille de Claude et de Siméone Bouchard. Elle est épouse de Louis de Patay, qui en 1703 donne ce lieu à bail. — En 1747, on voit à Ternay le baptême d'un enfant de Claude Jacquet et de Madeleine de la Beaucerie. — (Arch. Nat., P 661, n^o 16. — P. Clément, Notes ms. sur les Hayes. — Régistre ter-

rier de la Ville-aux-Cleres [Collection Lavallière]. — Malardier, p. 301. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 166).

Bausserie (La), h., c^e de St-Gourgon. — **Beausserie** (La), f., c^e de Savigny. — *La Beausserie*, xv^e s. (Aveu de la Roche). — *La Baucerie*, xvii^e s. — Ce lieu relevait du fief de la Roche-Grignon. — En 1509 il est aux héritiers Jean Leconte. — Le 27 oct. 1609, il était vendu par Jacques Aubert à Hector Chauvelin, demeurant dans la ville de Savigny. — En 1648 il est à Michel de Rochebouet, sieur de la B. — En 1663, à Pierre Prégent, sieur de la B. — En 1712, à François Porquier, sieur de la B., veuf de Madeleine Molière, qui épousait en secondes noces Marie Crosnière, veuve Michel Michel. — Au xviii^e s. à César Souin, sieur de la Tibergerie, brigadier des gendarmes écossais et Catherine Françoise Duvigneau, son épouse. — (Arch. Nat., P 691, n^o 81 [1509] P 773, 66 b [Savigny, 1609]. — Reg. de Romilly [1648]. — Reg. de Beauchêne [1712]. — *Le Loir* du 2 avr. 1847 [xviii^e s.].)

Bautru (Famille). — *La Chouparrière, la Malèclèche, la Jalaise*, xvi^e s. — Armes : *D'azur, au chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une tête de loup arrachée, le tout d'argent.* — (Busserolle).

Bautry, h., c^e de Villiers, 75 hab.

Bavre (Famille de). — *Courtozé*, xix^e s. — Armes : *Ecartelé au 1 et 4 d'argent à trois mouchetures d'hermine ; au 2 et 3 d'argent à trois fasces de gueules.* — (Gourdon de Genouillac).

Bayez (Famille). — *La Cunaille*, xv^e s.

Bazin (Famille). — *La Ribochère*, xix^e s.

Bazineau, lieu dit, c^e de Thoré. — Anc. fief relevant du Chapitre St-Georges de Vendôme. — On l'appelait aussi *Pied-le-roy* ou *Pilleroy*. — En 1595, plusieurs détenteurs de ce fief le vendaient avec la *Dame-d'Asnières* (à Lunay) et le fief de St-Hilaire (à Villiers), à René de Vimeur, sgr de Rochambeau. — En ce lieu fut trouvé en 1866, par A. de Rochambeau, un reste de fondation de villa gallo-romaine, dont la description est au *Bulletin vendômois*, 1866. — (Arch. Nat., P 609, n^o 44. — Collection R. de St-Venant, *Liasse de Lunay, Dossier de la Montellière, Mémoire sur la Dame d'Asnière* [1595]. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 101).

Bazinière (La), anc. fief, psse d'Artins. — Il relevait de Poncé, et au xv^e s. appartenait à Jean des Loges. — Il paraît depuis lors avoir été incorporé à la sgie d'Artins. — (Eug. Vallée, *Notice sur les Loges*, p. 16).

Bazoche (La), anc. fief censif, psse de St-Hilaire, paraît avoir été proche Clairefontaine. — En 1593 il est à Françoise Mignelot, v^e de Jean Aulde, sgr de l'Ormois, par suite d'acquet sur Raymond Guéraud, procureur à Fréteval. — En 1621 à Jean de Sénonne, sgr d'Aigremont à cause de Rachel de Villereau, son épouse. Ce lieu devait alors 40 sols de rente au sgr de l'Ormois. — En 1622 il est à Etienne de la Bosse, sieur de Clairefontaine. — (Arch. L.-et-Cher, E 44, pp. 10 et 11 et E 163).

Bazoche (La), anc. fief, psse St-Lubin des prés. — Il relevait à foy et h. du château de Fréteval. — En 1586 il est à Pierre Guillobé, sgr de Beaugard. — (Arch. Nat., Q^t 495, f^o 96, r^o. — Arch. L.-et-Cher, E 155).

Bazolière (La), f., c^e de Fontaines. — *La Basolière* (Etat-major).

Beauce ou Bousse (Famille de la). — Voir la *Bosse*.

Beauce (La). — *Belsa*, ix^e s. (Cauvin). — *Belsia*, xi^e s. (Cart. de Marm.). — La Beauce est une contrée très étendue, formée en général d'un immense plateau calcaire qui s'étend presque sans interruption depuis Etampes jusqu'à Vendôme, et depuis Orléans et Pithiviers jusqu'à Dreux. Boisvilette pousse même ses limites au N. jusqu'à la Seine, tout près de Paris, y renfermant Mantes, St-Germain, Poissy et même Courbevoie. Mais il semble que la Beauce n'ait pas compris de terres au-delà de Dreux, Rambouillet et Etampes.

Déjà, du temps de l'invasion romaine les plaines de Beauce étaient renommées pour leur fertilité. Et à l'époque gallo-romaine, la Beauce était la partie du Vendômois la plus défrichée et habitée, ce que prouvent ses nombreux noms de lieu commençant ou se terminant en ville. Mais la Beauce n'a jamais formé de division politique. Il y a eu un comté du Perche, mais il n'y a jamais eu de comté de Beauce. Ce n'a jamais été qu'une simple dénomination territoriale.

Les limites entre la Beauce et le Perche, dans le Vendômois, sont assez arbitraires. On va jusqu'à dire *Fontaines-en-Beauce*, bien que ce village soit plutôt dans le Perche. De même pour St-Agil, parfois appelé *St-Agil en Beauce*, bien qu'il soit en plein Perche. Cela provient du fait que la Beauce étant pays de plaine, on prit l'habitude de dire en *Beauce* tout village qui se mettait en plaine en détruisant ses bois et ses haies percheronnes. — D'une manière générale, on considère que la vallée du Loir, en Vendômois, sépare la Beauce du Perche. — On donne le nom

de *Petite Beauce* aux plaines qui s'étendent au sud de Vendôme.

La Beauce vendômoise comprend les cantons de Selommes et St-Amand en totalité, et ceux de Vendôme, Montoire et Morée en partie.

Quant à la légende qui fait dire que « Gentilhomme de Beauce reste au lit quand on accomode ses chausses », c'est un tort de croire qu'elle se rapporte à sa pauvreté, elle vise bien plutôt son avarice. Car les gentilhommes de Beauce n'ont jamais été pauvres. La légende du gentilhomme pauvre se rapporterait plutôt aux Percherons. La Beauce a toujours été riche.

Il paraît qu'au musée du Vatican se trouve une statue représentant la Beauce, s'il faut en croire le *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*. — (Pétigny, p. 13. — *Bulletin orléanais*, II, p. 223 ; III, pp. 78 à 106 (Art. de Boisvilette). — *Cart. dunois et blésois de Marm.* [Voir tables]).

Beaucerie (La). — Voir *Bausserie*.

Beauchamps (Famille). — *Les Varen-dés*, 1504.

Beauchamp (Guy de), fils du C^{te} de Warwick, gentilhomme anglais, qui mourut le 28 avr. 1360 et fut enterré dans la Chapelle N.-D. de l'église de la Trinité. — Ses armes, d'après son mausolée, étaient *De... à une fasce de... accompagnée de 6 croix tréflées*, 3, 2 et 1. — (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 51).

Beauchamps, f., c^e de Baillon.

Beauchêne, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 8 kil. S. E. de ce chef-lieu, et à 20 kil. N.-O. de Vendôme. — *Bella* ou *Bellus Quercus*, xiii^e s. (Cart. vend. de Marm.). — *Beauchesne*, xvii^e s. (Registres paroissiaux). — *Beauchesne-lez-Matras*, xvii^e s. (Etat des paroisses de Mondoubleau en 1689).

Cette c^e est bornée au nord par St-Mars-du-Cor, à l'est par Romilly, au sud par Danzé, à l'ouest par le Temple. — Aucun cours d'eau ne l'arrose ; elle se trouve sur le plateau percheron entre 160 et 180 m. d'altitude. — Le bourg est traversé par les routes de Danzé à Mondoubleau et de Romilly au Temple. Sa station la plus proche est Le Temple (3 kil.) ou se trouve la ligne du tramway de Vendôme à Mondoubleau.

Lieux habités : Le bourg qui compte 25 maison et 83 hab. — Les Cinq-Vouges, 50 hab. — La Gargerresse, ancien manoir, 27 hab. — Le Coudray, 21 hab. — Le Marchais-Vert. — La Rogerie. — La Chalerie. — La Percerie. — La Duranderie. — Le Gros-Dos. — Les Bigotteries. — La Croix. — Le Pavillon. — La Richauderie. — Le Charme. — Les Petites-

Ventes. — La Pichardière. — La Poterie. — La Gauvennerie. — La Rousselière. — Le Pont-Rond. — La Motte, anc. château ruiné. — Pilpré. — Le Gontier. — Boischesneau. — Les Bordes. — Le Puits-Marchais. — Mortiers. — Les Trois-Fontaines. — La Vove, ancien manoir. — La Hersonnière. — La Brisserie. — Le Nid-de-Loups.

Lieux dits : La Richauderie, la Louetterie, la Petite Mornière, les Percherons, le Bois-Cadaine, les Loges, la *Forêt de Mondoubleau*, la Galougerie, les Gruyères, les Sauniers, le Bois des Grands Marchais, ou *Bois Impérial*, les Etillards.

Superficie : 974 hectares. — Altitude, 160 à 180 mètres. — Cadastre achevé en 1812, par Lecoy. — Poste et perception de Mondoubleau. — Assemblées le 1^{er} dimanche de mai et le dimanche 25 juillet ou le dimanche suivant.

Population : 231 feux vers 1760 (Expilly). — 125 à 130 communicants au xviii^e s. — 320 hab. en 1805. — 463 vers 1820 (Beauvais de St-Paul). — 430 en 1831. — 432 en 1836. — 459 en 1841. — 456 en 1846. — 407 en 1851. — 411 en 1856. — 407 en 1861. — 424 en 1866. — 352 en 1872. — 349 en 1876. — 330 en 1881. — 349 en 1886. — 357 en 1891. — 372 en 1896. — 388 en 1901. — 378 en 1906. — 380 en 1911.

Les Registres de Beauchêne commencent en 1708. Noms principaux qu'on y rencontre : Lebreton de la Rigaudière, Bornière, Bernard de Villegager, de Biars, Coutance, Villesan, Vesien, Porquier de la Baucerie, de Flines, Girail de la Goupillière, Lorin, Lorieux. — On trouve sur les registres paroissiaux de Beauchêne, en l'année 1784, de la main du curé Jacques Dour, la note suivante :

« Les neiges ont été en cette année si considérables et ont duré 6 semaines de suite ; il y a eu dans le chemin qui conduit de Pilpré à la Croix du Pommier daigre et au carfour d'une bruyère qui fait partie des Malottières, chemin qui conduit de Beauchêne à Mondoub, huit pieds de haut. Elle avait communément 2 pieds partout. Le poisson a péri partout cette année ce qui a occasionné de faire curer les fossés de la cure partout généralement et la fosse de la Guetterie. chose remarquable, les chemins ont étoient (sic) interrompus. On a été trois jours sans pouvoir avoir ni farine ni autres denrées, ce qui a donné lieu de faire moudre du blé chez mon sacriste qui étoit marchand et boulanger, dans un moulin à poivre, jusqu'à la concurrence de faire une fournée de cinq boisseaux ».

Prieurs-Curés : Michel Buffet, 1518. — René Fortin, 1596. — René Ganery, 1621. — Le Gentilhomme, 1623. — Pierre Gaing, 1673. — Charles Vicaire, 1708, inhumé dans le chœur de l'église en 1743,

à 76 ans. — Bétourné, 1743 ; il devient curé de St-Firmin en 1745. — Chatillon, 1745 ; il devient curé de St-Bohaire en 1746. — Frère Joseph Elie, chanoine prémontré, 1746, inhumé dans le chœur le 25 sept. 1771, à 75 ans. — C. Bouton, 1771. — Frère Jacques Dour, 1773. — N. Séron ou Sévon, desservant, 1788. — Legrand, 1789 ; en 1791 il signe simplement curé et non plus prieur-curé... — Fouqueret, 1812. — Vacance de 1816 à 1834 (?) — Jouhannault, 1834. — Pigé, 1835. — Allain, 1849. — Denevers, 1854. — Fauchoux, 1869 à 1901. (Le curé du Temple dessert auj. Beauchène).

Maires : Jacques Lubineau, officier public, 1791. — François Flotte, agent, an IV. — Lubineau, agent, an VII, puis maire, an VIII. — Flachet, maire 1807. — Jean Langlois, 1823. — Louis-Calais Boulay, 1828. — Jean Roger, 1832. — Julien Fourmy, 1837. — Jean Roger, 1842. — Bailly, 1847. — Gustave Desvaux, 1852. — Abel de la Barre de Carroi, 1892. — Xavier de la Barre de Carroi, 1899. — Georges Desvaux, 1903.

Avant la Révolution la paroisse de Beauchène était formée d'un prieuré-cure de l'abbaye de St-Georges des Bois. Elle était du diocèse de Blois, doyenné de la Ville-aux-Clercs ; de l'Élection de Vendôme depuis 1731, époque où elle fut retirée à l'Élection de Château-du-Loir, et du Bailliage de Mondoubleau. — L'abbé de St-Georges du Bois présentait à la cure qui, au XVIII^e s. était dite d'un revenu de 400 l.

L'église actuelle est dédiée comme l'ancienne à St Jacques le Majeur (Pour la vie du saint, voir *St-Jacques les Guérets*).

Elle est toute moderne et a été construite en 1843-44. Elle est sans style architectural et pourvue d'un clocher coiffé d'un toit de zinc du plus disgracieux effet. Elle remplace une vieille église qui était établie au pied de la Motte féodale, et était construite en bois. Ce n'était, d'après Beauvais de St-Paul « qu'un hangar sur piliers en bois entre lesquels a été construit un mur à terre et à grison ». Il était déjà question de l'abattre et la refaire par le pied en 1830.

La cloche est du XVIII^e s., baptisée par Elie, curé, et eut comme parrains François-Gilbert Legrand, bourgeois de St-Calais et Dlle de la Goupillière. — La fabrique avait un revenu de 50 l. et 29 livres de charges au XVIII^e s. — Cette ancienne église, avec le presbytère y attenante était entourée de douves encore parfaitement visibles.

La paroisse de Beauchène ne paraît dater que du moyen-âge. Elle s'est for-

mée de défrichements sur la forêt de Mondoubleau, aux dépens de la paroisse de Danzé en un lieu où existait déjà sans doute un manoir au milieu de terres vagues qui comprenaient une partie des territoires des paroisses de Romilly, de Danzé et d'Épuié.

Ce territoire de Beanchesne était sous le gouvernement d'un prévôt héréditaire qui, pour cause de son hébergement, devait à la Seigneurie de Mondoubleau outre la foy et h., simple trois sols tournois de cens. (Beauvais de St-Paul). — On ne sait à quelle époque fut supprimée cette prévôté.

Le domaine constituant la sgrie de Beanchesne fut peu à peu accensé (donné à cens) par les c^{tes} et ducs de Vendôme, notamment par Marie de Luxembourg à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e s. — La Motte elle-même, seul reste du vieux château de Beanchesne, fut donnée à cens en 1501. La métairie avait été donnée de même en 1493. (Voir *Motte de Beauchène*).

Antoine de Bourbon acheva d'accenser le domaine en 1561. Mais encore au moment de la Révolution il restait quelques débris de ces biens domaniaux de Beauchène. — Le plan cadastral établi en 1812 indique encore deux morceaux plantés en bois, portant le nom de *Bois Impérial*. Ce sont deux restes de l'ancien domaine de Mondoubleau qui ont été aliénés depuis cette époque par l'État.

Le bourg de Beauchène n'a jamais eu la moindre importance. Il ne se composait que de l'église, du presbytère, tous deux entourés de douves, de la maison du sacristain et de la métairie de la Motte. Il est croyable que cette église était dans le principe une simple chapelle destinée au château et qu'elle sera devenue paroissiale à une époque indéterminée. — En 1840, l'église étant en ruines, les habitants obtinrent permission de la rebâtir au *Nid de Loup* qui prit dès lors le nom de Beauchène et où se trouve aujourd'hui un bourg de 25 maisons et 83 habitants (1906) qui possède son église, son cimetière, sa mairie et maison d'école.

Le vieux Beauchène a aujourd'hui disparu. Il n'en reste plus, comme bâtiments que la ferme de la Motte. Une croix de bois sur socle de pierre indique l'emplacement de l'ancien cimetière. Des vestiges de douves marquent le lieu où étaient l'église et le presbytère. Toutes ces choses sont dominées par l'antique motte féodale couverte de bois de haute futaie. — *Launay* dans son album sur le vendômois donne le plan de cette motte ainsi que le plan et un dessin de l'église.

Du fait qu'on donnait à ce Beauchène le nom de *Beanchesne les Materas*, ou *Matras*, on en a conclu à tort que ce lieu autrefois s'appelait *Les Matras* le confondant ainsi avec le fief des Matras de la Chapelle-Vendôme. Mais le nom de *Materas* est un nom de contrée, qui englobait aussi le Temple, paroisse limitrophe de celle de Beauchène. Et Beauchène-les-Materas veut dire proche les Materas. (Voir *Le Temple, Les Bordes* [de la Chapelle-Vendôme], et *Les Matras*).

Les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, (Ordre de Malte), héritiers des Templiers avaient à Beauchène une métairie dépendant de leur prieuré du Temple. Les pièces connues qui l'indiquent n'en donnent pas le nom. Elle comptait au XVIII^e s. une quarantaine d'arpents de terre affermés 30 livres en 1757.

Au XVII^e s. des membres d'une famille de Guibert de la Gapailière, demeurant à Mondoubleau se disaient sgrs de Beauchène parce qu'ils possédaient une partie de l'ancienne terre de Beauchène, entre autres un lieu appelé Belair, auprès de l'église de Beauchène qu'ils donnèrent à bail en 1675 pour 100 livres.

Cart. vendômois de Marm., 40 A. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 136 ; 1894, pp. 49 et 53. — Beauvais de St-Paul, pp. 289 à 294. — Arch. de L.-et-Cher, G 960 ; Q (Mondoubleau) 285 et 286. — Rég. de Beauchène, *passim* ; de Romilly, 1607 et 1706 ; d'Épuié, 1727 ; de St-Firmin, 1743 et 1745 ; d'Espéreuse, 1667 ; de Choue, 1596. — *Launay, Répertoire Archéol. de l'arrondissement de Vendôme*, p. 15. — *Rochambeau Le Vendômois épigraph.*, p. 359. — *Biblioth. de Vendôme* : 1^o Album Launay, II, p. 41 ; 2^o ms. 322, Mémoires de Duchemin, I, p. 59. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 309. — *Expilly, Dictionnaire* etc. — Arch. du Loiret, A 1708. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Beauchène et Dossiers Chéramy (Beauchène 1675). — *Bibl. de Blois*, ms. 123 sur Bénéf. du diocèse de Blois. (Abbé Plat).

Beauchène, h., c^o d'Ambloy, 28 hab. — Ancien fief relevant de Montoire à foy et h. — Il appartenait au chapitre St-Georges de Vendôme. — Les chanoines y avaient établi une mairie héréditaire qui relevait d'eux à foy et h. — En 1439 cette mairie appartenait à Jean Hameau. Il était tenu de fournir un sergent pour l'office de sergenterie dudit Beauchène. — En 1618, ce fief était au sgr de la Barre de Sasnières, mais le Haut Beanchesne ou la Crochetière était un fief resté dans la main du chapitre (1578). — (Arch. Nat., P 610, f^o 750 ; PP 50, vol. 114, n^{os} 43 et 125. — Arch. L.-et-Cher, G 254, 256, 260. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 210. — *Compte-rendu du Congrès archéol.* de 1872 à Vendôme, p. 615. — Titres de la terre de Sasnières).

Beauchène, f., c^o de la Chapelle-Vendôme.
Beauchène, f., c^o de Chauvigny.
Beauchène (Le Petit), f., c^o du Plessis-Dorin.

Beauchène, (Le Grand et le Petit) quatre fermes, c^o de Souday. — Ce lieu relevait du Petit Souday à foy et h. — Il appartenait en 1466 à Guyon de Beau-manoir. — Il fut vendu national^e en 1792 sur le M^{ls} de Vibraye, émigré, 32.000 l. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102. — Arch. L.-et-Cher, L 931, n^{os} 133 et 134).

Beanchesne. — Voir *Beauchène*.
Beanchesne (aux *Matras*). — Voir *Les Bordes* (de la Chapelle-Vendôme).

Beaucorps (Famille de). — *Arras et Carcassonne*. XV^e s. — *Faye*, XIX^e s. — *Armes* : *De gueules à deux fasces d'or*. — (D'Hozière).

Beaucosté, f. située à Villanmoi, c^o de Villemardi. — Anc. mét. tenue en fief du prieuré de Périgny à trois deniers tournois de cens par quartier de terre et chargée de 6 sols de rente envers le curé de la Madeleine de Vendôme. — Elle relevait en outre du sieur de Fontenaille à cause de sa métairie de Villanmoi. — Elle joignait d'un bout à la métairie des Radrets. — Elle était vendue en 1577 par Octavien de Juston, sieur de Villanmoi, à Nicolas Savarre, sieur du Plessis. — En 1709, cette métairie appartenait à Charles de Réméon, sieur des Fougerolles qui la vendait à Marin Baudoin, laboureur à Cornailles. — (Bibl. de Vendôme, Ms., Dossier Maréchal, Titres du Plessis).

Beaufeu (René), né à Vendôme vers 1774 et mort en 1806. — Il était fils d'un maçon et fut professeur de physique au Collège de l'Oratoire. Il se fit surtout connaître par une traduction en vers français du chant second de l'*Hymne au Soleil*, par l'abbé Reyraç. Il fut sans doute devenu célèbre si la mort ne l'eut enlevé à l'âge de 32 ans. — Il avait embrassé avec assez de modération les idées révolutionnaires. — (Bibl. de Vendôme, *Mémoires de Duchemin*, t. III, p. 122).

Beaufeu (Le lieu de), c^o de St-Mars du Cor, autrefois c^o de Choue. — *Beaufeu*, XVIII^e s., (Titres de la fabrique de Choue). — *Gd et Pt Beaufeu, Le Pt Beaufeu*, (Cassini). — *Gd Beaufeu, Haut Beaufeu, Beaufeu*, (Carte de l'Etat-Major). — Le H^l Beaufeu de cette carte est Beaufeu (le P^l) de Cassini. — Tous ces *Beaufeu* constituent autant de fermes ou bordages aujourd'hui sur la commune de St-Mars du Cor, et jadis sur la paroisse de Choue jusqu'à la confection du cadastre. (Le Haut Beaufeu actuel a toujours été de la paroisse de St-Mars). — Les cartes d'Etat-major et du service vicinal portent tou-

jours le Grand Beaufeu et Beaufeu comme étant de la c^e de Choue.

Ces fermes ou métairies faisaient partie des dépendances du prieuré S^{te}-Catherine, établi au Gd-Beaufeu. Mais ces biens semblent avoir été baillés à rente par les prieurs à une date qui ne paraît pas être antérieure au XVII^e siècle, époque, au plus tard, où disparaît la résidence des prieurs du lieu.

Ce prieuré relevait féodalement de la Tour de Mondoubleau. On distingue encore quelques vestiges des murailles et fossés qui entouraient les bâtiments de ce prieuré et un reste des murs de sa chapelle avec abside demi-circulaire qui paraît dater du XII^e s. Dans une chambre de l'ancien prieuré (aujourd'hui ferme) se rencontre une belle statue de S^{te}-Catherine qui pourrait dater du XV^e s. Cette statue est en bois et bien conservée. — On rencontre aussi tout autour quelques fragments de dalles funéraires.

Le prieuré S^{te}-Catherine de Beaufeu était un bénéfice simple dépendant du prieuré conventuel de Chêne-Gallon au Perche (c^e d'Éperrais, canton de Mortagne, Orne). Ce dernier prieuré lui-même était un membre de la célèbre abbaye de Grandmont, chef d'ordre, en Limousin.

Déjà en 1233 on rencontre des frères Grandmontains comme possédant, non loin de Beaufeu, des terres proche le moulin du Gravier, psse de Cormenon sur la Grenne. Evidemment ces frères étaient ceux de Beaufeu (*Bulletin*, 1878).

Le rôle de ces religieux dans la contrée paraît être resté très effacé au cours des siècles. On ne rencontre aucune charte de fondation ni d'accroissement les concernant. C'est à peine si l'on découvre quatre de ses prieurs, qui sont : 1^o) Jehan Beauxamy, qui, en 1477 passe transaction avec le curé de S^t-Cyr de Sargé. — 2^o) Julien Le Tixier, prieur du prieuré conventuel de N.-D. de Chesne-Gallon et des prieurés N.-D. des Bonshommes et de S^{te}-Catherine de Beaufeu en 1634. Il paraît, qualifié ainsi, dans un titre du Bouchet-Touteville. Le cumul de ces prieurés indique déjà qu'il n'est pas résidant à Beaufeu. — 3^o) Frère Michel de Pierrefitte, qui en 1653 fait faire une estimation des réparations à opérer aux bâtiments du prieuré. — 4^o) Le sieur Vitecock, qui en est titulaire en 1774, d'après l'*Etat de Mondoubleau au XVIII^e s.* conservé aux archives du Loiret.

Tous ces biens dépendant du prieuré ont été vendus nationalement en 1791 : la principale métairie avec sa chapelle pour 11700 livres ; le bois de Belair pour 4775 livres ; le bordage de la Boulaye pour

2.025 livres, et les rentes sur les métairies données à rente pour 8625 livres.

Aujourd'hui ce hameau est représenté par plusieurs fermes ou bordages : Le Petit-Beaufeu ou la Courtinerie, c^e de Choue ; le Grand-Beaufeu avec sa chapelle ruinée, et le Haut-Beaufeu, fermes, tout cela situé c^e de S^t-Mars du Cor.

Dupré, dans sa statistique religieuse du Vendômois, insérée aux bulletins du Vendômois (1865), donne par erreur le prieuré de B. comme situé sur Mondoubleau, et de plus, il le différencie de celui de Chesne-Gallon, dont il fait un second prieuré situé aussi sur Mondoubleau.

(La statue de S^{te} Catherine de Beaufeu vient d'être achetée en 1912 par M. Renault, conservateur du musée. Elle orne maintenant une des salles du musée de Vendôme).

Bulletin vendômois, 1865, p. 157 ; 1873, p. 97 (1233). — Notes manuscrites de l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après les titres de la fabrique du lieu. — Arch. L, et Cher, Q (Mondoubleau), 29 à 32. — Beauvais de S^t-Paul, pp. 134, 303, 397, 398. — Arch. Loiret, A 1708, (Etat des fiefs de Mondoubleau au XVIII^e s.). — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 482 et 495. — Bibl. de Vendôme : 1^o) Ms. 322 (Mém. de Duchemin), p. 113 ; 2^o) Fonds Trémault, Carton des fiefs, Mondoubleau et Bouchet-Touteville, 1634. — Launay, *Répertoire archéologique*, p. 25.

Beaufeu (Le Haut), f., c^e de S^t-Marc, — Ce lieu dépendait du domaine de S^{te}-Catherine de Beaufeu. — Voir *Beaufeu* (Le Gd).

Beaufeu (Le Petit). — Voir *Courtinerie*.

Beaufeu, hameau aujourd'hui détruit, dont les restes se rencontrent encore non loin de la Provardière, c^e de Pezou, sur la route de Pezou à Renay. — C'est par ce mot qu'on peut traduire le *Belfogia* de Guillaume le Breton, nom donné par lui au lieu où se trouva l'embuscade dressée par Richard-Cœur de Lion à l'armée de Philippe-Auguste et où celle-ci fut battue. On connaît cette affaire sous le nom de Combat de Fréteval (5 juillet 1194). — (La Philippide de Guillaume le Breton, livre IV. — Pétigny, pp. 81, 505 et suiv. — *Bulletin vendômois*, 1864, pp. 104, 107, 115 ; 1905, pp. 12 et 26. — R. de S^t-Venant, *Nouveaux aperçus sur le combat de Fréteval du 5 juillet 1194*, pp. 2, 16, 26, 27).

Beaufils ou **Bonfils** (Famille de). — *Les Mussets, La Salle* (d'Artins). *Beauvoir* (de S^t-Jean-Frémental), XVI. — *Les Etreys, Pineau*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à 3 étoiles ou 3 mollettes d'argent ou d'or*. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 138. — Busserolle et Chanoine-Hubert).

Beaufils (Geoffroy de), sgr de Jumeaux et de Villepion (en Orléanais), gouver-

neur de Vendôme de 1607 à 1621. Il succédait à Jean de Harambures, et eut pour success. Jean Budé, sgr de la Courbe.

(*Bulletin vendômois*, 1875, p. 41. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, p. 93).

Beaufort (Francois-Gaston de Vendôme, duc de), second fils du duc César de Vendôme, né à Paris en Janvier 1616, tué au siège de Candie, en 1669. — Il est connu sous le nom de *Roi des Halles*, à cause de la popularité dont il jouissait auprès des gens du peuple de Paris.

Il fut avant tout homme de guerre, et fit ses premières armes à l'âge de 12 ans dans l'expédition de Savoie. Il conspira comme son père contre le pouvoir de Richelieu et dut s'enfuir en Angleterre d'où il ne revint qu'après la mort du cardinal (1642).

Mais il conçut pour Mazarin les mêmes sentiments qu'il avait nourris pour Richelieu. La régente Anne d'Autriche le fit alors enfermer à Vincennes (1643). Il y resta cinq ans et réussit enfin à s'échapper en 1648. Il se réfugia au château de Chenonceaux sur le Cher. C'est là qu'il fut soigné d'une rupture de la jambe qu'il s'était faite en s'évadant. Une fois guéri, il erra un peu partout, cherchant à dépister les sbires de Mazarin. Il paraît, d'après la tradition, qu'il se cacha quelque temps dans une des caves du château de Rochambeau.

Il prit part naturellement aux troubles de la Fronde et en 1649 reçut ce titre de Roi des Halles qui lui fut donné par la populace dont il était l'idole. Il en avait du reste le parler grossier et malappris.

Il lit la paix avec la Cour en 1653, et fut depuis un loyal sujet.

Il fut mis en 1662 à la tête des flottes françaises et remporta de nombreux succès contre les Barbaresques. En 1669 il fut envoyé combattre les Turcs dans l'île de Crète, et fut tué au siège de Candie. Son corps ne put être retrouvé. — Son Oraison funèbre fut prononcée à Venise par le P. Etienne Cosme, et à Paris par Mascaron en 1670.

Le duc de Beaufort avait acheté dans le Vendômois le petit château de Poirier, le 4 février 1656. Mais il déclara l'année suivante que cette acquisition avait été faite par lui pour Jean Saincton, son valet de chambre, qui devint en effet sgr de Poirier. — Le duc de B. ne s'était jamais marié. — Il portait pour armoiries : *De Vendôme* (Bourbon) *au lambel de trois pendans d'argent mis en chef*. — (Abbé Simon, I, pp. 465 à 496 et 488 à 491. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 68 à 76

(Art. Dupré). — Biographies diverses, etc...)

Beaufou, lieudit, c^e de Fontaine-Raoul. — *Bellafagus*, 1222 (Arch. hospitaliers de Chateaudun). — *Beaufour* (Cassini). — Ce lieudit est sur les dépendances du domaine de l'hospice de Chateaudun dans la forêt de Fréteval. Il est aujourd'hui entièrement désert ; ses anciennes habitations ne se révèlent que par des monticules sous lesquels se rencontrent quelques fondations. — Sur un de ces monticules s'élève un vieux poirier qu'on nomme le Poirier de la Dispute. Des vestiges de ces habitations s'étendent au loin dans des terrains vagues et couverts de broussailles au milieu des bois, à gauche et non loin de la route qui de la Ville-aux-Clercs conduit à Cloyes un peu avant la bifurcation qui mène à Fontaine-Raoul.

Quelques historiens et conteurs ont identifié ce Beaufou avec *Belfogium* ou *Belfogia*, lieu où s'est donné le 5 juillet 1194 le combat, dit de *Fréteval*, entre Richard-Cœur de Lion et l'armée de Philippe-Auguste, là où l'armée des Français privée de son chef et tombée dans une embuscade fut écrasée par le roi Richard. — Mais *Belfogium* ou *Belfogia* se trouvait bien plutôt sur la route de Fréteval à Blois, vraisemblablement à la Pivardière ou S^t-Ouzille, (c^e de Pezou) et non à Beaufou de Fontaine-Raoul (Voir *Bulletin vendômois*, 1905, pp. 11 à 45).

C'est en 1169 qu'on commence à parler de Beaufou de Fontaine-Raoul. A cette époque eut lieu un accord entre l'Aunône de Chateaudun et un seigneur appelé Jean de Secouray qui possédait la terre de *Bella-fago*, sous le suzeraineté de Eudes Borrel, sire de Courtalain. Ledit Jean concédait à la Maison-Dieu de Chateaudun des terres en ce lieu et le droit d'y établir des hôtes (*hospites*) et cela de telle façon que chaque hôte eut en sa possession un quart d'arpent pour édifier son habitation, et des terres labourables autant qu'il paraîtra convenable aux frères de la Maison-Dieu et à Jean de Secouray lui-même de leur en donner. Une fois cette distribution faite, le reste des terres concédées aux frères, devait être mesuré, et Jean de Secouray devait y ajouter une quantité égale. Le tout devait former un domaine à cultiver par les moines eux-mêmes à moitié fruits, l'autre moitié revenant au donateur, ainsi que la moitié des dimes, terrages, cens, oblies, tailles et autres profits à percevoir sur les hôtes, sauf pourtant les menues dimes qui devaient rester aux frères hospitaliers. Cet

accord était approuvé par Agnès, mère du dit Jehan de Secouray, et par Guillaume son frère.

Tel est le premier établissement connu de l'Aumône de Châteaudun au lieu de Beaufou.

Il semble que ce mot *hospites* employé pour désigner les colons cultivateurs à Beaufou, ait induit en erreur l'abbé Bordas et les autres (sauf Merlet) qui se sont occupés de Beaufou et en général des possessions de l'Aumône en ces lieux. Ils ont cru y voir des hospitalisés, autrement dit des infirmes ou malades tandis qu'au contraire ce mot représentait des cultivateurs fermiers perpétuels ou plutôt censitaires attachés à la glèbe.

Il existait encore à Beaufou des bois qui n'appartenaient pas aux frères. Un appelé Geoffroy de la Rue (*de Rua*), se faisant lui-même frère condonné donne en 1224 une somme de 100 livres pour acheter ce bois, à la condition qu'il serait en cet endroit édifié une chapelle. Ce fut la fondation de la chapelle S^{te}-Cécile (voir ce nom), qui dès lors devint le chef-lieu des possessions des frères en ces parages.

Des seigneurs particuliers restèrent pourtant possesseurs de biens à Beaufou, car en 1365 on voit un Renaud de Maillezois se faisant frère, donner à l'Aumône les biens qu'il possédait à Beaufou. En 1366, Raoul de Villebresme donnait quittance aux frères pour les droits qui lui étaient dus sur Beaufou ; et en 1369, le même seigneur donnait encore quittance à la Maison-Dieu pour sa métairie de Beaufou et pour la moitié des cens qui lui étaient dus sur les bois du Petit-Bourreau (sans doute Pas-Bourreau) au lieu de Beaufou.

On trouve au cours des siècles suivants quelques traces de Beaufou. Le comte de Dunois devait au prieur de Beaufou (S^{te}-Cécile) par an, un muid de blé qui est changé en 1645 en une rente de 47 livres. Enfin, en 1668, François Croisnu, prieur de S^{te}-Cécile et Beaufou traite avec Pierre Malherbe, curé de Fontaine-Raoul pour réparations à faire à S^{te}-Cécile et Beaufou.

Beaufou avait du cesser alors d'être village pour devenir une simple métairie, dont la décadence était proche. Au XVIII^e s., un nommé Pierre Dian en était fermier, et en 1786 ce P. Dian était transféré de cette métairie à celle de la Touche, psse de la Ville-aux-Clercs. Sans doute Beaufou était déjà détruit. — La construction de la route actuelle de Vendôme à Paris avait du consumer sa décadence, car l'ancienne route entre Vendôme et Cloyes

passait par la Ville-aux-Clercs et Beaufou, et à Beaufou se trouvait un relai et une auberge appelée *Les Buis*. Aujourd'hui ce nom des Buis est porté par une maison forestière établie non loin de là, sur la route. Peut-être est-elle sur l'emplacement de l'ancienne auberge. Les grands bois alentour, au nombre de 300 hectares ou environ appartiennent toujours à l'hospice de Châteaudun sous le nom de *Bois de l'Aumône*. (Voir les mots *Aumône* et *Ste-Cécile*).

Neilz, archéologue sagace et observateur subtil, a fait paraître au *Bulletin vendômois* (t. III, 1864, pp. 104 et suiv.) un article assez judicieux dans lequel, se fondant sur la similitude des noms de Bellafagus (Beaufou) et Belfogium (Beaufeu) que Guillaume le Breton appelle il est vrai *Belfou*, il attribue à Beaufou l'honneur d'avoir été le théâtre du combat de Fréteval en 1194 entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion. Il se fonde uniquement sur la similitude des noms et quelque vague ressemblance avec le Belfogium décrit par Guillaume Le Breton. Martellière-Bourgogne semble lui avoir répondu victorieusement en restituant à Beaufeu ou Belfou ou Belfogium près Pezou l'emplacement de ce combat qui fut funeste au roi de France. — (Voir *Belfou* et *Beaufeux*).

Merlet, *Inventaire des Arch. hospital. de Châteaudun*, A 3, n^{os} 56 et 119 ; A8, n^{os} 23 et 119 ; Introduction, p. XVI. — *Bulletin Dunois*, t. IV, pp. 112, 117 et 120. — Bordas, I, p. 193. — Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, n^{os} 752 et 893. — Manuscrits de la Soc. archéol. du vendômois, carton I, liasse 10, n^o 8. — Petigny, pp. 81, 503 et suiv. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 113 ; 1905 pp. 30 à 38. — Abbé Boudevillain, *Notice sur Ruan*. — Guillaume Le Breton, *De Gestis Philippi* (Dom Bouquet, t. 17, p. 72) ; et *Philippide*, livre IV.

Beaufray, Beaufrrière. — Voir *Baufray* et *Baufrière*.

Beaugé (Pierre), chanoine de Troo, XVIII^e s. — Armes : *D'azur, à la croix engreslée d'argent.* — (Malardier, p. 1202).

Beaugency (Les Sires de). — Leur écu était : *Un écu échiqueté, à la fasce chargée de trois coquilles.* — (Cartulaire de la Chambre des Comptes de Blois, f^o 35, charte 70 et Trin. 698). — Alias : *Echiqueté d'or et d'azur à la fasce de gueules brochant.* — (La Chesnaye et Cart. *Blé-sois de Marm.* pl. xv).

Beaugency, ville et chef-lieu de canton du département du Loiret. — Une partie du Vendômois relevait des sires de Beaugency notamment les pses suivantes, en tout ou en partie : Coulommiers, Ville-romain, Rocé, La Chapelle-Anschéry, Villetrun, Lancé, S^t-Firmin, Faye et tout

particulièrement S^t-Bienheure de Vendôme. — Ces paroisses firent retour au c^{te} de Vendôme en vertu d'un accord entre le c^{te} de Blois, sire de Beaugency, et le c^{te} de Vendôme en 1329. Le c^{te} de Vendôme céda alors au c^{te} de Blois les paroisses de Champigny, Villefrancoeur, la Chapelle-Vendômoise, etc. — La plupart des paroisses cédées au Vendômois relevaient de l'église d'Amiens dont l'évêque donna son consentement. — A Beaugency même se trouvait une église S^t-Sépulchre qui appartenait à la Trinité. — (*Mémoires Soc. des Sc. et Lettres de Blois*, déc. 1872, t. VIII. — Petigny (voir table au mot *Beaugency*). — *Cartul. Trin.*, Bullaire, p. 468).

Beaugendre (Fauville). — *La Touche-Gonthier ; la Thibaudière, la Triboulardière, la Monnetière*, XVII^e et XVIII^e s.

Beaugendrière (La), f., c^o de la Chapelle Vessan. — Ce lieu relevait censiv^t de la Commanderie du Temple. — Au milieu du XVIII^e s. cette ferme appartenait à la famille de Martin de Geoffre et fut vendue en 1766 par la succession de Dlle Charlotte de Geoffre pour 1961 livres, à l'un de ses héritiers, Corentin Billoart de Kervaségan, sgr de la Montellière, ainsi que l'Hôtellerie et la Massarie. — (Registre terrier de la Montellière, XVIII^e s. — Collection R. de S^t-Venant, liasse Chauvigny-Chapelle-Vicomtesse et Lunay [Montellière]).

Beaujoière (La), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul, citée au XV^e s. comme joignant Baillé. — (Arch. L.-et-Cher, G 220, doss. 3, p. 19).

Beaulieu, hameau et château. c^o d'Azé. — *Villa de Bello-loco*, XII^e s., (Arch. Sarthe, H, 86). — *La Mailloterie*, XVII^e s. — Ce lieu relevait en fief à foy et h., partie de Mondoubleau et partie du Bouchet-Touteville. — En 1634 il y avait procès entre le duc de Vendôme, sgr dominant du Bouchet-Touteville et le baron de Mondoubleau au sujet de cette mouvance qui donna toujours lieu à contestations.

Duchemin de la Chesnaye qui a possédé la terre de Beaulieu, prétend dans ses mémoires que la tradition rapporte que Beaulieu aurait appartenu au roi Henri IV. Nous n'avons trouvé de cela, aucune trace.

Les terres de Beaulieu étaient tenues en roture et régies par la coutume d'Anjou et du Maine, sauf des morceaux situés aux Petites-Vallées, aux Gouries et à la Haye-Bergerie, qui suivaient la coutume de Chartres.

En 1484, Beaulieu est à Jean Sallier, dont la famille possédait aussi les Minières

et la Roulière. Il est cité comme ayant porté son aveu au C^{te} de Vendôme (sans doute comme b^{on} de Mondoubleau.)

En 1514, les lieu, métairie et appartenances de Beaulieu étaient échus à Michel Leprince, époux de Guillemine Lemoullier, veuve de Nicolas Sallier. — En 1583, les hoirs feu Jehan Sallier étaient dits devoir foy et h. au duc de Vendôme pour raison de la terre et sgie de Beaulieu, psse d'Azé.

Au commencement du XVII^e s., la sgie de Beaulieu paraît partagée. Un certain Julien Mesnard, avocat à Vendôme, vendit sa portion en 1628 à René Brethé, sieur du Coudray. Une autre portion fut vendue en 1647 par Robert Arrondeau, procureur à Vendôme, à Charlotte Brethé de la Rivière qui signe : *De la Rivière Brethé*, femme séparée de biens de Jean Bonamy, écuyer, sieur de la Morcellière. — Leur fils, Jean de Bonamy, écuyer, s^r de la Morcellière, cap^e au rég^t de Vendôme, aide de camp des armées du Roi, époux de Charlotte de Vimerbœffe (?) mariait lui-même à Azé, le 25 novembre 1653, sa fille Aune de Bonamy à messire Rodolphe du Chastelet, chev^r, et baron dudit lieu, lieut^t général des mines et minières de France, conseiller du roi et maître d'hôtel ordinaire de sa maison, fils de mess. Jean du Chastelet, chev^r, baron de Beausoleil, sgr de Villeporcher à S^t-Ouen, lui-même commissaire général des mines et minières de France, chev^r de l'Ordre de S^t-Pierre et du S^t-Office et de dame Martine Bertereau. — Anne de Bonamy mourut sans enfants et Beaulieu alla à ses héritiers, Claude-François et Nicolas Maillot, de qui la terre de Beaulieu prit quelque temps le nom de *La Mailloterie*. Ceux-ci en 1691 vendirent Beaulieu au suivant :

Jean de Courbeville, éc^r, sieur de la Rochelandault, lieut^t de la Grande Louveterie de France qui laissa Beaulieu à son fils qui suit :

François de Courbeville, sieur de la Fosse-Alleau qui mourut en 1720 sans enfants et laissa Beaulieu à sa sœur la suivante :

Louise de Courbeville, femme de Dominique Jabre du Plessis de Belessort, chef d'échansonnerie de S. A. R. Madame la Douairière d'Orléans (1720). Un de leurs trois fils, Louis Jabre des Belles, mort secrétaire du Roi le 15 août 1789, eut pour fille Marie-Anne-Julia Jabre des Belles, qui le 2 juin 1772 épousa à la Madeleine de Vendôme Ferdinand-Camille Duchemin de la Chesnaye, l'auteur des Mémoires sur le Vendômois. (Voir sa notice). — Duchemin, par sa femme

eut la propriété de Beaulieu qu'il augmenta en 1791 des terres du prieuré, achetées nationalement.

Vers le milieu du XIX^e s., Beaulieu fut vendu à M. Pilette lequel eut une fille qui épousa le général de Valabrègue.

En 1900 le château de Beaulieu avec les fermes de la Grande et Petite Paillarderie, du Bas Beaulieu, de la Brunellière, du Prieuré et de la Haie Bergerie appartenaient au C^o Jean de Valabrègue, fils du général, époux de Mlle Marie de Boisé de Courcenay.

(En 1672 le 5 décembre était née à Beaulieu, dans la maison d'Urbain Pelouze, hôte dudit lieu, Marie-Marguerite, fille de Jean de Boisset, seigneur de Haut, et de Mlle Marie de Cerselliers, sans autre indication. Le parrain était Etienne Vaydie, chirurgien, et la marraine Marguerite de Boisset, fille dudit de Boisset). — Rég. d'Azé.)

Prieuré de Beaulieu. — Il fut fondé en 1189 par une donation faite à l'abbaye d'Étival en Charnie, dans le Maine (archidiaconé de Sablé, doyenné de Brulon, aujourd'hui c^o de Chemiré). C'était une abbaye de femmes, de l'Ordre de St-Benoît, fondée par le seigneur de Beaumont-le-Vicomte au commencement du XII^e siècle.

Les donateurs étaient *Herbertus Carnetius* avec Eremburge, sa femme, ainsi que Geoffroy et Guillaume, fils d'Eremburge, et encore Jeanne, sœur du susdit Herbert, Gervais et Geoffroy, fils de Jeanne, Isabelle sa fille, ainsi que Agnès, fille de Geoffroy et Mathieu son fils. La donation portait sur des terres situées *in villa de Bello-loco*. Elle était faite devant Robert, doyen de Vendôme, et approuvée par Mathieu Cornu, sgr du lieu. Comme témoins de cet acte, on trouve entre autres Gaudry, prieur de St-Lubin, Renaud de St-Jacques, Jean Daresfrod, Gilbert le Chantre, Jean de la Chapelle-Anscheri et plusieurs autres. Selon l'usage qui prévalait alors que les donations pour être valables devaient n'être pas tout à fait gratuites, les religieuses en retour remirent sept livres à Herbert.

En 1197 une bulle du pape Célestin III confirmait les possessions des religieuses d'Étival et nommait entre autres la Chapelle Notre-Dame de *Bello-loco*, avec la villa et tout ce qui en dépendait.

Ce prieuré s'augmenta en peu de temps par plusieurs dons et des acquisitions diverses de terres alentour. — D'abord prospère sans doute, il subit à la longue le sort de tous les prieurés d'hommes et de femmes du pays. Il vit le nombre de ses religieuses diminuer progressivement

au point que dès le XVII^e s., il n'y en avait plus qu'une ou deux résidant au prieuré. Ces dernières même finirent par disparaître et les prieures se contentent de venir prendre possession de leur prieuré, rendre hommage aux suzerains, le sire de Mondoubleau et le seigneur du Bouchet-Touteville, puis elles laissent les lieux aux soins d'un fermier et aussi d'un prêtre voisin chargé de remplir les obligations religieuses.

Au XVIII^e s., le curé d'Azé, chapelain du prieuré était tenu d'y venir dire la messe une fois par semaine et, le 15 août, fête du prieuré, y célébrer la grand'messe paroissiale ainsi que les vêpres. Et à cette occasion, il s'y tenait une petite foire. De la sorte, Beaulieu se trouvait être succursale paroissiale d'Azé.

Au XVIII^e s., le prieuré possédait entre autres 50 arpents de bois taillis appelés les Bois de Villemarchais. — Le domaine du Prieuré fut vendu national¹ en 1791 pour 16300 l., et acheté par le propriétaire du fief qui avait sa résidence à côté des anciens bâtiments claustraux. La chapelle fut démolie en partie en 1810, et ce qui en resta fut converti en grange.

Prieures de Beaulieu :

Gillette de Lespine, 1324; elle augmenta les biens du prieuré par diverses acquisitions, (Arch. Sarthe, H, n^o 1424).

Etiennette des Hayes, 1386, (*id.* n^o 1427).

Catherine de Boiscornu, 1470 (*ibid.*).

Françoise de Brée, 1498, (*ibid.*).

Thérèse Le Couteln de St^e-Pate, 1600, (Duchemin).

Guillemine Pournin, 1604, (Titres des Minières).

Judith Leroy, 1628, (Arch. Sarthe H, n^o 1371).

Marguerite de Bouillé, 1643. Elle donne au prieuré un calice marqué à ses armes; il appartient aujourd'hui à l'église de Villiers, (*ibid.*).

Marie-Renée de Gouffier, 1700, (Arch. L.-et-Cher, E 540).

Anne Thomas, 1731; elle succède à la précédente; elle est professe à l'abbaye de la Virginité. Le visa de provisions données à cette prieure par l'évêque de Blois, conservé aux archives de la paroisse d'Azé, dit que dans ce prieuré, la résidence n'est pas obligatoire. (Archives paroissiales d'Azé).

Elisabeth d'Aubetère de Prinville, vers 1735. (Arch. L.-et-Cher, C, Eaux et forêts).

Anne-Elisabeth Glué d'Espinville, fille de François G. d'E. et d'Angélique Savary de Lancosme, 1737; elle réside pendant 26 ans à Beaulieu et meurt en 1763 à la Virginité. (Malardier, p. 859).

Thérèse-Jacques de la Bézardière, 1777; elle fait cette année là porter sa foy à Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, c^o de Provence (le futur roi Louis XVIII) à cause de sa baronnie de Mondoubleau. (Arch. Sarthe, H 1429).

Les habitants de Beaulieu avaient, depuis un temps immémorial des droits d'usage dans les bois de Motteux qui appartenaient au domaine de Vendôme. Ce droit leur a été contesté au XVI^e s. mais rétabli en 1579 par le roi Henri III de Navarre, duc de Vendômois (qui devint le roi Henri IV pour la France). — Ils en ont toujours joui jusqu'à la Révolution.

Beaulieu, pour les finances, était séparé d'Azé et relevait de l'Élection de Château-du-Loir. Ce n'est qu'en 1731 qu'il fut réuni au reste de la paroisse d'Azé; c'est la date du décret qui réformait les Elections dans ces contrées.

Au XV^e s. Beaulieu était la résidence d'un notaire; un certain Leroux exerçait en ce lieu à cette époque.

D'après Duchemin de la Chesnaye, on découvrirait des toitures de Beaulieu un panorama immense: au midi les tours de Vendôme, le Plessis-Fortia, Nourray; puis au nord, la tour de Boisruffin (??)

Chartes vendômoises, 121 (1189). — Bilart, *Analyse des documents historiques de la Sarthe*, 1834, charte 704. — Arch. L.-et-Cher, E 540; Q (Vendôme), n^o 200. — Bibl. nat., fonds latin, n^o 9067, f^o 367 (1242). — Chartier de Meslay, fonds du Bouchet-Touteville. — Arch. nat., P 621, n^o 25. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 101; 1888 p. 399, note Trémault. — Rég. d'Azé, *passim* et 1672, 1772. — Rég. de la Madeleine de Vendôme, 2 juin 1772. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe* (Étival). — Titres des Minières et de la Roulière. — Notes manuscrites de l'abbé Bourgonne, curé d'Azé, XIX^e s. — Rochambeau, *Le vendômois épigraphique*, p. 151. — Arch. du Loiret, A 1624, 1625 et 1636. — Arch. de la Sarthe, H 86, p. 1, 1373, 1424, 1427, 1429, 1430. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 304. — *Biblioth. de Vendôme*, (Manuscrits), 1^o Mémoires de Duchemin, I, p. 59; II, p. 93; 2^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs (Beaulieu).

Beaulieu, f., c^o de la Fontenelle. — Elle dépend du domaine du château de la Fontenelle (1850). — Une ordonnance de l'année 1567 prescrivait de tenir les assises de Courtalain à Beaulieu, près la Fontenelle. Mais les plaids furent transférés plus tard à Courtalain à cause des incursions des gens de guerre. — (Arch. d' Eure-et-Loir, B 523. — *Le Loir* du 7 juin 1850).

Beaulieu, deux fermes, c^o du Plessis-Dorin.

Beaulieu, anc. fief et manoir, aujourd'hui disparu, psse de St^o-Gemme. — *La Plaine de Beaulieu*, XIX^e s. (Cadastré de St^o-Gemme). — Ce fief relevait à foy

et h. directement du château de Vendôme. — Au XVIII^e il se composait encore « du lieu seigneurial de Beaulieu consistant en maison seigneuriale ou était bâti un oratoire, colombier », etc. (Aveu). — Au XV^e s. ce fief est aux sgrs de Noyers. — En 1516, il est à Jehan Tibivilliers ou Thibivilliers. — En 1522 à Anne Dubreuil, veuve Jean de Tibivilliers. — En 1548 à François de Tibivilliers, époux de Françoise de Rigny; de même en 1559. — A la fin du XVI^e s., à Florentin de Rigny, éc^r, sieur de la Guérinière et de Beaulieu, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. — En 1604 à Antoine Denis, comme acquéreur du sieur de la Guérinière par acte devant Rasteau, notaire à Vendôme, le 16 juillet 1604. — En 1634 aux enfants de Antoine Denis et de Louise Boutault. — En 1648 et 1657, à Louis Denis, sieur de Beaulieu, époux de Anne de la Plume. — En 1668 il est vendu par décret avec Cheverny et acquis par Pierre de Juglart, chevalier, sgr de Villeray, puis de Beaulieu et Chiverny, et, en 1672, sgr de Noyers. — Au XVIII^e s., ce fief est à nouveau aux sgrs de Noyers.

Arch. nat., P 621, n^o 26 à 31; P 712, n^o 105; P 714, n^o 22; P 773, 65b (St^o-Gemmes, an 1604); Q 432 (1756). — Arch. du Loiret, A 1625. — Rég. de St-Martin de Vendôme (1657). — *Bulletin vendômois*, 1880 p. 261. — *Cart. de la Trinité*, 589, note).

Beaulieu, h., c^o de la Ville-aux-Clercs. — Anc. mét., qui au XVII^e s. paraît appartenir à la famille Huard qui en prit le nom. — Il y eut un Huard de Beaulieu qui fut bailli de la Ville-aux-Clercs au XVII^e s. — (Reg. de la Ville-aux-Clercs).

Beaumanoir (Famille de). — *Beauchêne* (de Souday), XV^e s. — *La Jousselière*, XVI^e et XVII^e s. — Armes: *D'azur semé de billettes d'argent*. — (De Maude).

Beaumarchais, anc. mét., sur la carte de Cassini, située proche le bourg d'Huisseau, vers Ouest.

Beaumat, h., c^o de Couture. — *Albamaris*, XII^e s. (Cart. Trinité). — *Aubemare*, (Vieux titres). — *Bonmart*, *Beaumars*, XVII^e s. — *Aubensnard* (Cassini). — *Le Beaumat*, (État-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de Lavardin. — De ce lieu relevaient de nombreux fiefs et domaines, paroisse de Couture, entre autres la Ratellerie avec l'usage en la forêt de Gastines; une partie des fiefs communs, le Berloquet et certaines terres dans la plaine, entre Couture et l'Étournerie, appartenant à la Trinité, lesquelles terres et prés furent vendus jadis à l'abbaye par Jehan d'Aubemare. Le fief de la Vallée de Chatillon près de Chartres, relevait aussi d'Aubemare.

A la fin du XII^e s., *Fulcherius de Albamare* paraît dans une charte de la Trinité, relative au don à l'abbaye de la dime et de l'église de Tréhet, par Jean de Tréhet. Nul doute que ce ne soit là un seigneur d'Aubemare. — En 1228 Jehan d'Aubemare emprunte au chapitre du Mans 30 livres tournois sur sa dime de Couture.

En 1341 et 1346, un autre chevalier, Jehan d'Aubemare, vendait aux moines de la Trinité des prés et noues près Aubemare et en 1510 ceux-ci rendaient avec pour ces noues qui relevaient d'Aubemare. — En 1407, dans un aven de Guyon Aupessy, curé de St-Martin de Troô, ce Jehan d'Aubemare était cité comme ayant fondé une chapelle en l'église de Troô. Et il est croyable que le Vivier du Berloquet est le bien donné par lui aux chanoines de St-Martin de cette église, à l'effet de fournir à cette fondation.

Les Comtes de Vendôme, au XV^e s., vinrent en possession directe de la sgrie d'Aubemare et c'est au comte Charles de Vendôme que, en 1510, rendirent avec les moines de la Trinité pour les choses que « feu M^e Jehan d'Aubemare, chevalier, votre prédécesseur audit fief d'Aubemare avait vendues à nos prédécesseurs ».

Le roi Henri IV, duc du Vendômois, vendit le fief d'Aubemare au sieur Meillan, par contrat devant Thibault, notaire à Nantes le 31 décembre 1593, avec d'autres domaines.

A partir de cette époque, Aubemare, qui par corruption était devenu Beaumars puis Bonmars, resta aux mains de particuliers, mais il semble que le domaine seul, avec le censif aient été vendus, et les fiefs relevant de la sgrie à foy et h. restèrent dans la directe de Lavardin.

Dans le premier quart du XVII^e s., ce fief est à Raymond de la Livre, apothicaire et val. de ch. du Roi, qui le laisse à une de ses filles, Louise de la Livre, femme de Pierre de Boutheraie, s^r de Contreben. Son mari est appelé Pierre de Bonmars en 1634. Elle meurt sans enfants, et sa sœur Catherine, son héritière, porte Bonmars à son mari Antoine Fousteau, historiographe du Roy, lequel est dès lors connu sous le nom de sieur de B. (Voir sa notice à Fousteau).

Le fief d'Aubemare ou Bonmars ou Beaumart retourna plus tard au duché et suivit le sort de la sgrie de Montoire. Au XVIII^e s. on le voit appartenant aux Querhoent, sgrs de Montoire-Lavardin.

Carl. Trinité, 530, note 1, p. 373, 627 et 767. — *Chartes vendômoises*, 285, 288. — Arch. du Loiret, A 1625. — Reg. de Paye, de Naveil, de St-Martin de Vendôme, etc.,

années 1634 à 1646. — D'Hoziar, registre 5^e (Querhoent). — Trémault, *Histoire municipale de Vendôme* avant 1789, p. 53 (1625). — Titres de la terre de la Jousseinière (1637). — Arch. Nat., P 648, n^{os} 74 et 75 ; P 655, n^o 1 ; P 704, n^o 145 ; P 712, n^o 177 bis ; PP 50, vol. 63, n^{os} 27 et 93.

Beaumé. — Voir *Beumé*.

Beaumont (Famille de). — Voir *Bonin de la Bonnière de B.*

Beaumont (Armand de la Bonnière, vicomte de), né à Beaumont la Ronce, en Touraine, en 1782, mort à Vendôme, en sa maison du Trocadéro, faub. St-Bienheure, en 1859. — Il était fils de Anne-Claude de la Bonnière, c^{te} de Beaumont, et de Marguerite Pellerin de Gauville. — Il fut d'abord chevalier de Malte de minorité dès l'âge de 3 ans. A l'époque de la Révolution, il émigra avec sa famille.

Il fut nommé sous-préfet de Vendôme en février 1815, quitta son poste aux 100 jours et le reprit après l'abdication de Napoléon. En 1824, il fut nommé préfet de l'Aude, puis fut successivement préfet des Hautes-Alpes, des Deux-Sèvres, puis d'Indre-et-Loire de 1828 à 1829. Entre temps, il avait été député de la Dordogne. Il fut enfin nommé conseiller d'Etat. Il donna sa démission en 1830, et se retira à Vendôme. Pendant qu'il était sous-préfet de Vendôme, il donna à la ville les ruines du vieux château, et ce qu'on appelle la Promenade de la Montagne. — Il avait épousé en 1884 Catherine-Céleste, fille de Jacques Lemoine de la Godelière (à Bonneveau), qui avait été lieutenant-général criminel au bailliage de Vendôme, et de Catherine Haincque. Il en eut 8 enfants dont une fille, qui épousa le M^s de Geoffre de Chabrignac qui habita Vendôme et y mourut en 1874. — (C^{te} Charles de Beaumont, *Généalogie de la famille de la Bonnière de Beaumont*. — Busserolle, (art. *La Bonnière*).

Beaumont-Pied de Bœuf (Famille de). — *Chaussepot*, XVI^e s. — Armes : *D'azur au lion d'or semé de fleurs de lys de même*. — (P. Anselme, t. VI, p. 135).

Beaumont, h., à moitié sur Troô et sur Bonneveau. — Ancien fief qui était situé sur la paroisse de Troô et par extension sur celles de Bonneveau et Bessé. — Ce fief était tenu à foy et h. de la chatellenie de Montoire et à un éperon à chaque mutation d'homme. Il relevait aussi du fief des Créneaux de St-Quentin. — Il paraît avoir été formé par aliénation faite par le duc Charles de Bourbon au moyen de bail à long terme, au commencement du XV^e siècle, en faveur des seigneurs de Ranay. — En 1522 Louis Delaverdin

(de Lavardin, seigneur de Ranay) passait le 3 janvier de cette année une reconnaissance de 10 sous de cens et 28 livres de rente, pour raison d'une pièce de terre appelée le *Bois de Beaumont*, dont a été fait bail par Charles de Bourbon audit Laverdin. — Depuis cette époque, les sgrs de Ranay se disent sgrs de Beaumont pendant tout le XVI^e s.

Vers 1575, Antoine de Lavardin, sgr de Ranay, le vendit à Louis Lemaire. Il consistait alors en « maison manable et 220 arpents naguère acquis par défunt Lemaire et sa femme de Antoine de Lavardin, chev. de l'ordre, sgr de Ranay et de Marthe de Souvré, sa femme ». — En 1600 et 1602 il appartient à Drouin Lecomte. — En 1610, il est à la veuve Louis Tesnières, sgr des Landes. — Vers 1630, il est à Jacques Lelièvre.

Au XVIII^e s., il est possédé par la famille Aveline. René Aveline et Marie Lemire étaient sgrs de Beaumont au commencement de ce siècle. — Le 25 septembre 1730, Antoine Aveline, marchand, sgr de Beaumont, afferma à Jacques Etourneau, chirurgien à Troô, le droit de chasse sur le domaine de Beaumont, psses de Troô et Bonneveau pour 6 ans et sous la condition, comme prix de ce bail : 1^o) Qu'Aveline demeurerait quitte envers Estourneau de ses soins et médicaments jusqu'à ce jour ; 2^o) Qu'Estourneau jusqu'à la fin de ce bail fournirait son ministère pour saigner le bailleur et les gens de sa maison ; 3^o) Qu'il lui livrerait deux couples de perdrix par an ; en outre le bailleur se réservait le droit de chasse sur ce même fief, tant pour lui que pour son fils. — (*Bulletin vendômois*, 1869, p. 261 ; 1888, pp. 164, 165, 173. — Arch. Nat. P 639, n^o 52 ; P 599, n^o 146 ; PP 50, vol. 114, n^{os} 34 et 194. — Malarrier, p. 1225).

Beaumont la Chartre. (Prieuré de) — Armes : *De sinople à la montagne d'or*. — (Arm. ms.). — (Ce lieu est dans la Sarthe.)

Beaunier (Famille). — *La Savinière*, XVIII^e et XIX^e s.

Beaunier (René-François-Xavier), né à Vendôme, le 24 févr. 1772, mort à la Bazoches-Gouet le 30 janv. 1852. — Il était fils de René Beaunier, procureur à Vendôme et bailli de Bessé sur Braye, et de Anne-Angélique Savatier. Il avait un frère qui dirigea la fabrique de cotonnade de Meslay. Quant à lui il fut ordonné prêtre en 1791. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et fut obligé de se cacher. Il fut parmi les plus ardents, en 1801, à refuser de se soumettre aux règlements du Concordat qui exigeaient

de la part des évêques leur démission, commandée par le St-Siège. Ce sont ces prêtres et fidèles, inconnus aux prescriptions du St-Siège au moment du concordat, qui firent ce que l'on appela *La Petite Eglise*, ou *Secte des Dissidents*, société religieuse fondée par eux. — René Beaunier en fut l'apôtre. Il habitait la Savinière à Arènes avec sa famille. Là, il fut en butte à des tracasseries de la part de la police de l'Empire, et fut encore obligé de se cacher, comme au temps de la persécution des insermentés. Il finit par être appréhendé et mis en prison. On le conduisit d'abord au Fort-Bouillon, dans le Luxembourg, en 1810, puis à Pierre-Chatel, près de Belley, dans l'Ain. Il en sortit en 1814.

A partir de cette date, il fut tout à son apostolat. Mais la Petite Eglise avait cessé d'être dangereuse et de recruter des adhérents. On le laissa libre. Il parcourut alors le Maine, l'Anjou, l'Orléanais, la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, la Vendée, l'Aunis, et même le Dauphiné, réchauffant partout le zèle des fidèles de la Petite Eglise. Il exerça ainsi son ministère jusqu'à l'âge de 80 ans où il fut foudroyé par une attaque d'apoplexie, en passant par la Bazoches-Gouet, (Eure-et-Loir). — Il laissait la réputation d'un être têtue, mais d'un prêtre vivant saintement.

René Beaunier a laissé plusieurs ouvrages sur des sujets religieux appropriés à son apostolat. La liste en a été donnée par Rochambeau dans sa *Biographie vendômoise*. — (Rochambeau, *Biographie vendômoise*, 55 à 68. — *Bulletin vendômois*, 1883, pp. 166 à 179 ; 1887, pp. 75 et suiv. (Art. Rabouin).

Beaunier (Stanislas), né à Vendôme en 1781, mort à la Ville-aux-Clercs, en 1853. — Il fut médecin à Oucques, puis à Chateaudun. Il est surtout connu comme apiculteur et horticulteur. Il a été inhumé à Arènes où se trouvait déjà enterré son frère le fameux André Beaunier. (Voir la notice précédente). — Stanislas B. a publié plusieurs ouvrages, entre autres un *Traité pratique sur l'éducation des abeilles* et un *Guide des propriétaires et des jardiniers*, et encore un *Précis sur les greffes*. — (*Bulletin vendômois*, 1911, p. 118, art. *Bonhoure*).

Beauregard, village, c^{te} de Busloup, 90 hab. — En juillet 1845, il était vendu en ce lieu une ferme qui avait pour propriétaires anciens : 1^o Juste-Euclide Nobilleau ; 2^o Augustin-Charles Moissand et dame Sylvine Chambellan de la Thomasserie ; 3^o Anne-Perrine Bessirard de la Touche, épouse de Pierre Prudhomme ;

4^o ledit sieur Prudhomme ; 5^o Marie-Angustine Bessirard de la Touche, épouse séparée de biens de M. Jean-Joseph Gabriel Goislard ; 6^o Louise-Ernestine Bessirard de la Touche, veuve de Jacques Guellier-Vallery ; 7^o Charles-Pierre Bessirard de la Touche ; 8^o Charles Mérillon. — (*Le Loir* du 11 juillet 1845).

Beauregard, h., c^o de Celle.

Beauregard, h., c^o d'Epuisay.

Beauregard, f., c^o de Fréteval. — Anc. fief. — En 1660 ce fief est à Abel Le Courtois. — En 1663 à Jean de Sersilly ou Sarcilly, époux de Catherine Le Hardi. Il fait donation de tous ses biens à Hector du Plessis-St-Hilaire, gouverneur de Chateaudun. Malgré cette donation on continue à qualifier les membres de la famille de Sarcilly, *Seigneurs de Beauregard*. — En 1673 Jean de Sarcilly est sgr de B. et du Noyer et époux de Marie Guillemot. — Cette ferme fait aujourd'hui partie de la terre de la Gaudinière. — (Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, 872, 892. — Reg. de St-Hilaire, 1673 et 1674).

Beauregard, f., c^o de Lunay. — Anc. fief et manoir, dont nous n'avons pas trouvé la mouvance. Ce manoir était entouré d'une enceinte de douves aujourd'hui en partie comblées. Dans cette enceinte se trouvait une chapelle, actuellement disparue, dédiée à St-Evrout (qu'on prononce Ivrou) et St-Sylvain, dont les statues très endommagées existent encore dans le fournil de la ferme.

Les deux saints sont réunis à cause de la date de leur fête dont l'une est le 26 juillet et l'autre le 30 du même mois. Ils étaient en grande vénération dans le pays et donnaient lieu à un pèlerinage très fréquenté ; on voit même encore de nos jours quelque rare pèlerin venir s'agenouiller devant leurs statues.

St-Evrout ou Evroult vivait au VI^e s., sous les rois mérovingiens dans le diocèse de Beauvais. Il est considéré comme le fondateur de la vie monastique dans ce diocèse et fut d'abord anachorète près de Beauvais puis nommé, par le conseil de la reine Frédégonde, abbé du monastère de St-Fuscien, près d'Amiens. Il mourut vers l'an 600 au retour d'un pèlerinage au tombeau de St-Martin à Tours. C'est à ce pèlerinage sans doute qu'il doit d'avoir été connu et populaire dans nos contrées. — Quant à St-Sylvain, il vivait au même VI^e s. et fut anachorète dans le diocèse du Mans sur le territoire de la paroisse actuelle de St-Pierre-sur-Erve (canton de St^e-Suzanne, Mayenne), où une petite chapelle lui est encore dédiée.

Ce manoir de B., dès le XVI^e s., appartenait à la famille de Locques, riches marchands qui avaient à Lunay la maison où se trouve encore aujourd'hui l'enseigne de St-Martin. — En 1580 il est à Alexis de Locques, époux de Françoise Champion. — En 1593 à Pierre Raimbourg probablement gendre des précédents, parrain cette année là à Lunay et qui paraît mourir sans enfants. — En 1603 à Françoise de Locques, fille de Alexis, veuve dès l'an 1588 de Hugues I de Dammartin, fils de Nicolas de Dammartin sgr de Villeprouvaire et épouse en secondes nocces de Paul ou Raoul de Geuffron, seigneur de Brezay (?) — Vers 1620 à Marie de Dammartin, née en 1580 qui épousa avant 1608 Claude de Coutance, éc^r, sgr de la Varanne ou Varenne (psse de Sargé). — En 1654 à Catherine de Coutance, fille des précédents, épouse de Pierre des Houx, sieur des Friches. — En 1677 à François de Coutance, héritier de sa sœur Catherine. Il testa cette année-là le 10 décembre ainsi que sa femme Marie Laigneau et mourut en 1679. — En 1679 à François de Coutance, deuxième fils du précédent, qui était prêtre et sgr de la Boissière et de Beauregard. Il était aussi chapelain de la chapelle de Beauregard. — En 1698, à Louise Lelièvre, veuve de René de Coutance, frère aîné du précédent, au moins comme usufruitière. Elle est dite alors dame de Beauregard. — Cette terre paraît après cette date avoir suivi le sort de celle de Villeprouvaire.

La terre et sgr de Beauregard ainsi que celle de Villeprouvaire furent acquises en 1772 par Charles-Joseph de Trémault, ch^r, mousquetaire de la deuxième compagnie de la garde du roi. Cette ferme est encore à la famille de Trémault.

La chapelle de Beauregard en 1677 avait reçu en legs de François de Coutance, époux de Marie Laigneau, certaines rentes qu'il possédait, assises sur ses biens de la psse de Lunay. Il instituait son second fils, François, prêtre, chapelain de cette chapelle. — Marie Laigneau, veuve en 1679, y ajoutait encore 30 livres de rente. — En 1682 l'évêque du Mans érigeait cette chapelle à l'état de bénéfice perpétuel. — Au XVIII^e s. les sgrs de Beauregard laissent leur chapelle tomber en ruine. En 1773 Charles Joseph de Trémault, le nouveau sgr de Beauregard fut contraint par le procureur du roi à Vendôme de faire acquitter dans l'église de Lunay les fondations dont était chargée cette chapelle.

Bulletin vendômois, 1864, pp. 75 et 76 ; 1874, pp. 48,

123 et suiv. — *Compte-rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, p. 339. — Bibl. de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, Cartons de fiefs, au mot *Beauregard* ; 2^o Album Lunay, III, p. 95. — Reg. de Lunay, 1593).

Beauregard, anc. mét., psse de Montrouveau. — Là habitait en 1642 François de la Haye, éc^r, s^r de la Bausserie. — En 1669, ce lieu est à René Desegrais, s^r de la Verrerie et de Beauregard. — (Arch. Nat. P 714, n^o 19. — Collection H. de la Vallière, Reg. terrier de la Ville-aux-Clercs. — G. de Trémault, état-civil des C^o, Ms Soc. Archéol., p. 121 [1642].)

Beauregard, closerie, près le Bois aux Moines, c^o de Naveil. — Elle appartenait à l'abbaye de la Trinité. A une époque incertaine on lui unit la closerie de la Chaise. Elle fut donnée par la Trinité en 1753 par bail emphytéotique de 99 ans aux Bénédictins de St-Calais. — Elle fut vendue national en 1791, 10.345 livres. — C'est aujourd'hui une closerie à la famille Latron, de Vendôme. — (*Cart. Trinité*, 857 p. 490. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 118. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 210. — Collection Bernault, Liasse de Naveil [pour l'union avec la Chaise].)

Beauregard, éc, c^o de Romilly. — Anc. mét., qui en 1598 était à Jacques, fils d'Antoine des Marais, sieur de Beauregard. — En 1607 à Jacques le Tessier ou Le Texier ; de même en 1612. — En 1700 ce lieu est au s^r des Bellesevries. — (Reg. de Romilly. — Arch. de L.-et-Cher, E 502 [1700]).

Beauregard, f., c^o de Ruan. — Ce lieu appartenait indivisément à l'abbaye de la Madeleine de Chateaudun et à l'Hotel-Dieu de la même ville. — (Merlet, *Inventaire des Arch. hospital. de Chateaudun*).

Beauregard, anc. mét., psse de St-Avit. — Ce lieu paraît avoir été sur l'emplacement actuel du pavillon de Boisvinet. — Il était habité en 1633 par Jacques de Phélines, époux de Aimée de Gabilleux. — (Chartrier de Glatigny, Avenu de Boisvinet en 1633).

Beauregard h., c^o de Sasnières. — On rencontre ce lieu, dès 1485, comme relevant en partie de la Barre de Sasnières et en partie du Pressoir et de Vaubourdin. — En 1544 il y avait là « un four à faire chaux ». — En 1560 il est au sgr de la Rivière. — (Titres de Sasnières).

Beauregard, h., c^o de Sougé. — Au XVII^e s. ce lieu était en la possession des sgrs de la Varanne. — (Merlet, *Inventaire des Archives communales de Chateaudun*, GG 48).

Beausoleil, h., c^o du Plessis-Dorin.

Beausse (Famille de la). — Voir la *Bosse*.

Beaussier-Bouchardière (Famille). — *La Bouchardière*, XVIII^e et XIX^e s.

Beaussier-Charron, (Nicolas), prêtre de l'Oratoire, né à Vendôme vers 1744, mort à Paris le 23 janv. 1827. — Il fut le premier bibliothécaire de la ville de Vendôme, de 1805 à 1821. — Il a publié trois ouvrages qui paraissent être fortement parfumés de jansénisme et de gallicanisme. *Rochembeau en donne les titres.* — (*Rochambeau Biographie vendômoise*, p. 69. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 18. [article A de Trémault]).

Beauvairie (La), f., c^o de Savigny. — Ce lieu relevait du fief d'Auvine à 20 sols 4 deniers de cens, 18 boisseaux d'avoine, un chapon et trois corvées. — En 1734, Louise-Madeleine Neilz de la Brunellière le vendit à Jean Lallier, m^r à Savigny. — En 1787 il appartenait à Anne-Angélique Turquet, femme de Gabriel de Tailfumyr, sgr de St-Maixent. — (Chartrier des Minières, Dossier de la famille Taillevis, [1734]. — Arch. de L.-et-Cher, E 17 [1787]).

Beauvais (Les), h., c^o de St-Agil, 22 hab. — *Les Beauvoirs*, XV^e s. — Ce lieu relevait féod^l du château de St-Agil et en 1469, était dans la main du sgr dominant à cause de défaut d'homme : à fournir par les héritiers feu Charles de la Tour, s^r de Glatigny. — En 1547, une rente de 7 l. 10 s. était assise sur Beauvois par Martin du Bellay, s^r de Glatigny en faveur de la nouvelle église paroiss. de Glatigny. — En 1637, Beauvois paraît être à Étienne de Boulant, s^r de B., parrain à Souday. — Au XVIII^e s. il est du domaine de St-Agil. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87. — Abbé Blanchard, *Bulletin vendômois*, 1897, p. 76. — Reg. par. de Souday, 15 avr. 1637. — Chartrier de St-Agil, Reg. terrier de 1731).

Beauvais (Les), h., c^o de Sargé, rive droite de la Braye. — *Beauvois*, 1529, (Arch. de L.-et-Cher, G 327). — Au XVI^e s. ce lieu est aux sgrs de la Berruère de Sargé. — (Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, p. 92).

Beauvais de St-Paul (Famille). — *Les Berruères, la Ralluère*, XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *D'azur à 3 fasces d'or.* — (Arm. du Maine).

Beauvais de St-Paul (Pierre-Alexandre-Désiré de), né en 1782 à Mondoubleau, mort en 1845 au château de St-Paul, c^o de St-Michel, (Sarthe). — Il était fils de Pierre-Alexandre de B. de St-P., chevalier, sgr de la Ribaudière, et de Marie-Madeleine-Louise-Hélène Volant. Sa fa-

mille était d'ancienne noblesse mancelle et sa mère était fille de Michel-Jean Volant, sgr des Berruères, psse de Choue. — Beauvais de St-Paul a laissé sur Mondoubleau un ouvrage remarquable intitulé : *Essai historique et statistique sur le canton et la ville de Mondoubleau* (Le Mans, Monnoyer, 1837). Il est mort en 1852 laissant un fils appelé le v^{te} de Beauvais de St-Paul qui lui-même est auteur d'un ouvrage cynégétique assez curieux : *Souvenirs d'un vieux louvetier* (Vannes, Lafolie, 1892). — (Reg. de Boursay, 1768. — Notes fournies par la famille B. de St-Paul. — *Le Loir*, 15 oct. 1852 [annonces]).

Beauvais-Sécheret, anc. manoir, auj. ferme, c^o d'Ecoman, (arrond^t de Blois), tout proche la c^o de Morée. — Au xvii^e s. ce manoir est à la famille de Renty. — En 1675 à François de Renty, époux de Marie de More. — (Reg. de Morée, 18 fevr. 1675).

Beauvallet (Famille). — *Blanchamp*, xv^e et xvi^e s. — *Gratteloup*, xv^e s.

Beauvallon, f., c^o de Cellé, anc. fief relevant à foy et h. de celui de Chauvigny de Cellé. — Il faisait partie du domaine du prieuré de Cellé, mais paraît avoir été donné à rente par les prieurs au xvii^e s. — En 1653 il est à René Grelin, s^r de Beauvallon, qui est parrain à Cellé. — En 1682 et 1691 à Jean Frédureau, sieur de Beauvallon, qui en 1704 paraît comme époux de M. A. Régnier. — Beauvallon fut sans doute repris au xviii^e s. par les prieurs de Cellé, car il fut vendu comme bien de ce prieuré en 1791, 6500 l. — A Beauvallon se trouvent de belles caves voûtées. Près de là le champ dit *des Brelons* conserve les traces d'un tumulus. — (Abbé Martin, notes manus. sur Cellé et *Monographie de Bonneval*, p. 71. — Reg. de Villavard, 1682 ; de Couture, 1704 ; de Cellé, 1653 ; des Essarts, 1691. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 59).

Beauvau (Famille de). — *Fontenay* (de Villeporcher), *Le Breuil-Fontenay*, xv^e s. — Armes : *D'argent à 4 lions de gueules cantonnés, armés, couronnés et lampassés d'or.* — (Père Anselme).

Beauvilliers (Famille de). — *Les Moulins de Pezou*, *Le Coudray-Turbot*, xiv^e s. — *La Salle de Vieux-Pont*, *Le Bouchet-Pelgruau*, *Faye*, *La Vacherie* (de St^e-Anne), *Montrieux*, *Le Bouchet-Touteville*, *Clairefontaine*, xv^e et xvi^e s. — Armes : *Fascé d'argent et de sinople de 6 pièces, les fascés d'argent chargés de 6 merlettes de gueules, 2, 2 et 2.* — (Père Anselme).

Beauvilliers, lieu habité au xvi^e s., psse de Fontaine-Raoul, près l'Estriverde. —

Les Bois de Beauvilliers étaient tenus à cens et reute du sgr de Fosse et Malitourne. — (Arch. de L.-et-Cher, E, 177).

Beauvoir (Famille de). — *Beauvoir* [de St-Jean Frémentel] (?) xii^e et xiii^e s. — *Bellatour*, *Maugué*, *La Picotlière* (de Villetrun), *Les Allets*, *Flammesec*, *La Tuinière* (de Faye), *La Boissière* (de Rocé), *Chappedasne* (de St-Firmin), *Chanteloup* (de Villerable), *La Chape*, xiv^e s. *La Chauvinière* (de Selommes), xv^e s. — Armes : *De.... à la bordure componée de....* — (Sceau, au cartul. blésois de Marm. p. 192, pl. XVIII, n^o 56.)

Beauvoir, f., anc. mét., psse d'Artins. — Elle appartenait à la commanderie du lieu et fut vendue national^t en 1793 pour 99.000 l. — Elle est aujourd'hui détruite. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme] 2130).

Beauvoir, f., au hameau du Tertre, c^o d'Epuisay. — Anc. mét. qui, en 1675, consistait en maison de maître et de fermier et 60 septérées de terre. — En 1486, cette métairie était à Louis Le Pelletier, conseiller en court-laye, demeurant à Chateaurenault à cause de Jeanne Fiquette, dame de Moncé en partie, sa femme ; ladite Jeanne Fiquette épousait en 2^{es} noces, Doucan (Duncan Abraham, seigneur de Moncé) puis en 3^{es} noces, Jean Martin, et léguait en 1499 à la Maison-Dieu de Vendôme une rente de grains assise sur cette métairie de Beauvoir ; et la dame de Moncé sa sœur ratifiait ce legs le 8 janvier 1500. La condition était la célébration d'une messe de requiem le vendredi de chaque semaine. — Cette rente fut à nouveau reconnue en 1644 par les détenteurs du lieu. Elle consistait en 6 setiers froment, 2 de méteil, 2 de seigle, 2 d'avoine et un porc de la valeur de 25 sous.

Cette métairie appartient dans la seconde moitié du xvii^e s. à Edme-Laurent de Regnard, fils du sgr de Courtemblay. Il la vendait à réméré, une première fois, en 1665, à Marie de Coutance, veuve de Jonathan le Thianges, sgr de la Vove de Beauchesne, puis une seconde fois, encore à réméré, à Jacques Mauret, docteur en médecine, demeurant rue Guessault, à Vendôme. Le prix en était alors de 1.200 l. — En 1682 elle est encore à un Laurent de Renard, sgr de Courtemblay et à plusieurs autres. — En 1792, elle devait encore à l'Oratoire, successeur des frères de la Maison-Dieu une rente de 9 setiers de blé, 3 d'avoine et 20 sols de rente foncière.

Biblioth. de Vendôme, ms. 285, pp. 145, 179, 244. — Arch. de L.-et-Cher, E 31 ; H, Terrier de l'Oratoire. — Collection R. de St-Venant, [Liasse de *Beauchêne*].

Beauvoir, anc. mét., psse de Fontaine-Raoul. — Elle relevait censiv^t du prieuré de la Chapelle-V^{tesse}. — (Arch. L.-et-Cher, G 220)

Beauvoir, métairie, sur la carte de Cassini, paroisse de Fontaines. (Entre la Mercerie et la Touche des Bois).

Beauvoir, éc., c^o de la Fontenelle. — Ce lieu est encore appelé *Le Paradis*. — (*Le Patriote vendômois*, du 5 mai 1899).

Beauvoir, c^o de Lancé, écart de Penillé. — *Bauvoir*, 1297, (Cartul. de Marmoutier) — Anc. fief. — Au xiii^e s., le maire de Beauvoir était cité comme possédant des dixmes sur la paroisse de Pray. — (*Cart. blésois de Marm.*, 373).

Beauvoir, éc., c^o de Périgny, anc. mét. relevant de Fontenaille. — En 1610, elle appartenait à M^e Claude Raymond, contrôleur et clerc d'office de la maison du roi et garde de ses meubles en son château de Blois. — (Arch. Nat., P 773, 65 a, [Dossier Périgny]).

Beauvoir, lieu dit, c^o de Pezou, sur le coteau au-dessus de Fortunas. — Là se trouvait un atelier néolithique de l'époque robenhausienne, décrit par M. Georges Renault en 1906. — (*Bulletin vendômois*, 1906 p. 128 et suiv.)

Beauvoir, château, c^o de St-Jean-Frémentel. — [*Domus de Bellovidere*, xi^e au xiii^e s. (Cart. de Marmoutier et de la Madeleine). — *Belveer*, xiii^e s. — Ancien fief et métairie paraissant relever de Bourguérin (?).

On trouve au moyen-âge des personnages du nom de *de Bellovidere* qui pourraient avoir tiré leur nom de ce Beauvoir. Nous les nommons ici, sans garantir leur origine. — En 1122, *Herveus de Bellovidere*, fils d'André Barbe, donne à Marmoutier sa terre de la Marzelle. Le même en 1131 est témoin d'un don fait à Fontaine-les-Blanches. — Guillaume de Beauvoir en 1139 est témoin du don fait par le seigneur de Fréteval à N.-Dame de Chartres. — En 1165, un autre Hervé de Beauvoir est témoin du don fait aux moines de Tiron, de la maison d'Iron près Cloyes, par Thibault, c^o de Blois. — En 1217 un troisième Hervé de Beauvoir est témoin à Lanneray. — Vers 1250, on trouve Gohier de Beauvoir. Les moines de Tiron avaient une rente d'un setier de blé sur sa maison placée sur les bords du Loir. — Mais il n'est pas certain que tous ces personnages aient tiré leurs noms de ce Beauvoir, bien que la chose soit probable.

Beauvoir, en 1577, est à Léon Rouillon. Il passe accord avec Catherine de Houville, veuve de Léon d'Estivau, sgr de la Galloire, près Cloyes, pour raison de

l'homicide commis sur la personne dudit d'Estivau. — En 1588 il est à Jacques de Beaufills et Jeanne de Villezan qui vendent cette année là le Jonchet, paroisse de Romilly. — En 1614 à Nicolas Tourtier, sieur de Beauvoir, trésorier de France à Orléans ; en 1642 il est tuteur de Nicolas et Symphorien Tourtier, ses cousins germains, fils de son oncle Antoine Tourtier, sieur de Géminy. Son autre oncle était Anne Tourtier, sieur de Luz. En 1645, il avançait les fonds nécessaires à la réparation du pont de Cloyes. — En 1653, Beauvoir est à Pierre de Versoris, chevalier, conseiller maître d'hôtel du roi. — En 1666 à Ambroise-Alexandre de Bailion, seigneur de Bailion et de Beauvoir dont la sœur Anne de Bailion est inhumée à St-Jean le 30 août de cette année-là. — En 1696 à autre Pierre de Versoris, sgr de Beauvoir et de la Grande-Borde, qui acquit la charge de syndic perpétuel de la paroisse St-Claude-Frémentel et greffier des rôles des tailles de ladite paroisse. Il est époux de Marie Le Tonnelier qui est sa veuve en 1713 et a pour enfants Marie-Anne-Charlotte, Geneviève, Marie-Anne-Julie, et Jeanne-Angélique, toutes quatre mineures en 1713. — Dans le premier quart du xviii^e s. à N. de Brossard, baron de Milleville, par sa femme qui est fille ou nièce de Pierre de Versoris, et à Madeleine (?) de Versoris, sa sœur, qui vendirent, avant 1738, au suivant :

Philippe Guillois, écuyer, officier de Madame la D^{esse} d'Orléans, seigneur de Cloyes, comme propriétaire de la Rochevert, la Galloire, *Beauvoir*, Beaumarchais, Fresnay, etc., époux de Marie Foucault, qui est sa veuve en 1773.

Au moment de la Révolution, le château de Beauvoir appartenait à François Coustol, qui paraît petit-fils des précédents, receveur du grenier à sel de Chateaudun, et à Sophie Le Nicolais, son épouse. — En 1797 eut lieu à Beauvoir un tragique événement, connu sous le nom de *Catastrophe de Beauvoir*, et inscrite en ces termes sur le registre de l'Etat-civil de St-Jean Frémentel :

Le 8 germinal an V (28 mars 1797), catastrophe au château de Beauvoir où dix personnes furent noyées en passant le Loir dans une barque, dont étaient les propriétaires du château, François Coustol et Sophie Le Nicolais, son épouse, plus les citoyens Deslandes et Boisguyon, Fougay-Villarçon, d'Orléans, âgé de 22 ans, Guérineau-Chenardière, fils aîné, de Chateaudun, âgé de 30 ans ; Charpentier, employé dans les charrois à Chateaudun ; Jacques Hippolyte Brun, commissaire des guerres près la Haute-Cour de Vendôme, âgé de 26 ans, et son frère âgé de 19 ans ; M. d'Arlandes, de la Basoche,

20 ans ; Henriette-Renée Lefebvre d'Ivry, veuve Brochet-St-Prez, de Chateaudun, âgée de 24 ans et dame Adélaïde Lacroix, femme de Joseph Dubuc, demeurant à Chateaudun, âgée de 22 ans.

Duchemin de la Chesnaye, un contemporain, rapporte cet événement dans ses Mémoires sur le Vendômois, (Manuscrit de la Société archéologique du Vendômois, p. 376), dans le style incorrect, ampoulé et amphigourique dont il est coutumier. Voici le document :

« Cette commune (S-Jean-Froidmantel) traversée par le Loir, n'offrirait rien de remarquable, sans le château de Beauvoir appartenant à l'enfant mineur du Sr Coustol, receveur du grenier à sel de Chateaudun. Nommer cette commune et cette habitation placée sur une éminence que les voyageurs ne contemplant plus qu'avec douleur, c'est rappeler la tristesse à jamais mémorable de l'événement du mardi 28 mars 1797 d'après la mi-carême, où les S^r et D^e Coustolle, les D^e du Luc de St-Prest (?) les S^r Lebrun, comm^{rs} des guerres à Vendôme, son frère, les sieurs Guérineau Chenardières, d'Arlange, de Val, tous 4 de Chateaudun, et Charpentier, de Verneuil, ont eu le malheur d'être engloutis par les eaux en voulant, aussitôt après le dîner, passer la rivière pour aller jouer aux barres sur la prairie ; le bateau destiné à les traverser s'étant trouvé trop plein ou surchargé par l'effet d'une gaieté inconsidérée, plus d'un côté que de l'autre, a chaviré presque aussitôt, et convert par l'étendue de sa surface tous les convives, de manière que deux seuls, savoir MM^{rs} de Valles d'Ambures, et Guérineau ont eu le bonheur de gagner à la nage la rive opposée, sans que parmi les assistants qui devaient au retour du bateau se réunir aux autres sur la prairie, le zèle et l'expérience du S^r Duchêne, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui s'était précipité dans la rivière, ait pu sauver aucunes des malheureuses victimes. Toute la science des médecins et chirurgiens accourus tant de Chateaudun que de Cloye, n'a pas moins été infructueuse, et l'on vit dans l'espace d'un quart d'heure la salle de Beauvoir jonchée de cadavres morts ou expirans, de femmes qui venaient d'allaiter leurs enfants, de jeunes gens et même de fils uniques qui l'instant d'apparavant venaient d'avance de se livrer à l'idée d'un divertissement devenu tout à coup sujet de deuil et d'affliction pour la province ».

Le même Duchemin, dans une autre partie de ses mémoires, raconte la même scène dans des termes un peu différents et avec des détails plus précis. Voici ce texte :

« On ne peut néanmoins nommer la commune en question (S-Jean-Frémentel) sans parler du trop fameux château de Beauvoir, appartenant au fils mineur du Sr Coustolle ci-devant receveur du grenier à sel de Chateaudun. Le voyageur même ne peut envisager de loin cette habitation, placée sur une éminence, sans apprendre ou se rappeler avec douleur le triste et à jamais mémorable événement du mardi d'après la mi-carême, 28 mars 1797 : en effet qui pourrait oublier que ce jour-là, les S^r et dame Coustolle, la dame Dubuc, la D^e de St-Prest, le S^r Le Brun, commissaire des guerres à Vendôme

et son frère enfant unique des S^r et dame Le Brun, de Paris, les S^r Guérineau-Chenardières, tous deux frères, d'Arlange, de Val, tous trois de Chateaudun, et le S^r Charpentier de la ville de Verneuil en Normandie, ont eu le malheur d'être tous engloutis dans les eaux du Loir, en voulant au sortir du dîner, passer la rivière pour aller jouer aux barres sur la prairie. Le bateau destiné à les y conduire, s'étant, par l'effet d'une gaieté inconsidérée, trouvé trop plein et surchargé plus d'un côté que de l'autre, chavira presque aussitôt, et convert par l'étendue de sa surface les onze convives de manière que deux seuls savoir M^{rs} Deval d'Ambure et Guérineau ont eu le bonheur d'échapper à la mort en gagnant à la nage la rive opposée, sans que parmi les assistants qui devaient au retour du bateau se réunir aux autres dans la prairie, le zèle et l'adresse du S^r Duchêne, ingénieur des Ponts et Chaussées à Vendôme qui s'était précipité dans la rivière, aient pu sauver aucune de ces infortunées victimes. Toute la science des médecins et chirurgiens accourus tant de Chateaudun que de Cloyes, ne fut pas moins infructueuse, et l'on vit dans un quart d'heure la salle de Beauvoir jonchée de cadavres morts ou expirans, de femmes qui venaient pour la dernière fois d'allaiter leurs enfans encore présens, de jeunes gens et de fils uniques qui un instant auparavant en savourant avec trop peu de discrétion peut-être le champagne et les liqueurs, se livraient d'avance à l'idée d'un divertissement devenu tout à coup un sujet de deuil et d'afflictions pour leur famille, et même pour la province. Un des deux convives qui eurent le bonheur de se sauver, ne dut son salut qu'à une présence d'esprit peu commune en pareil cas : se sentant tiré continuellement par une des victimes qui ne cessait de s'attacher à son manteau pour gagner la rive, il s'avisa de quitter ce vêtement importun que son compagnon qui ne l'abandonnait pas entraîna aussitôt avec lui au fond de l'eau.

Comme il est peu d'événemens extraordinaires qu'on n'ait prétendu avoir présagés ou prédits, nous pouvons ajouter que M^r Auguste de Sarazin, non encore marié, ayant mis le pied dans le bateau qu'il trouva trop chargé et s'en étant retiré aussitôt pour ôter son habit, plusieurs dames qui venaient de s'embarquer se plaisaient avant leur départ sur sa retraite et sur son déshabillé, alors ce passager surnuméraire leur fit, dit-on, cette réponse : « Mesdames, je me suis retiré et déshabillé pour être plus tôt prêt à vous secourir quand vous serez au fond de l'eau ». Nous tenons cette particularité de lui-même et de plusieurs autres qui étaient restés sur le bord de la rivière en attendant le retour du bateau pour les conduire dans les prés. Nous ajouterons comme faits dignes encore de remarque : 1^o que M^r de Sourdon demeurant alors à Vendôme ayant mis aussi le pied dans la fatal bateau, se retira précipitamment en se frottant la tête et en disant : « C'est aujourd'hui le jour de ma naissance, ne je veux pas qu'il soit celui de ma mort » ; 2^o que M^r Jabre, habitant de Chateaudun, étant allé aussitôt cette affreuse catastrophe, en faire part à M^r Dubuc mari de celle trouvée au nombre des morts, lui dit, « mon ami, ne m'en dites pas davantage, je sais tout, quoique personne se n'ait rien appris. Il semblait en effet avoir prévu son malheur par son opposition publique au départ de sa femme pour cette promenade trop mémorable ».

On a débité dans le temps que les registres mortuaires

de la même paroisse faisaient mention d'une calamité semblable arrivée cent ans auparavant, et que l'époux et tous les gens de la noce qui s'en retournaient le soir dans leurs familles avaient été également submergés au même endroit par le renversement du bateau qu'ils contenaient. — (Extrait des Mémoires ms. de Duchemin de la Chesnaye à la Biblioth. de Vendôme, t. II, p. 182.)

(Aucun acte de l'État-civil de St-Jean-Frémentel, pas plus que de Cloyes ne fait mention de pareille chose, arrivée 100 ans auparavant, et qui est le produit de l'imagination des populations, sinon de l'auteur lui-même.)

Le mineur qui par cette catastrophe devenait propriétaire de Beauvoir, Jean-Baptiste Coustol, mourut à Beauvais le 31 décembre 1821, âgé de 24 ans. Il était donc au berceau au moment de la mort de ses parents. — Beauvoir échut à son cousin et héritier Pierre-Théophile Le Nicolas des Bridelières, époux de Eugénie Pradeau-dit-Mazeau. Celui-ci mourut à 58 ans le 24 février 1833 et sa veuve épousait en secondes noces vers 1840, Alexandre, c^o d'Astorg, lieutenant général et pair de France.

Beauvoir en 1833 échut au mineur, fils du précédent, Pierre-Paul Le Nicolas des Bridelières, lequel vers 1865, épousait Mlle de Boisthiéry dont il eut deux filles. Il mourut vers 1875 et Beauvoir fut vendu à un membre de la famille de Tarragon qui bientôt après le revendit à M. Hély d'Oïssel, lequel vers 1895 revendit à M. Roger, c^o Labbé de Montais, époux de Mme Hélène de Roucy, propriétaire actuel.

Arch. Nat. Q, f^o 21, r^o. — Arch. L.-et-Cher, E 174 ; G 221 et 323. — Cart. Tiron, 319 et 377. — Cart. Dunois de Marr., 176. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 20 et 3148. — Merlet, Inventaire des minutes des not. du Dunois, E 400 (1577) : 439 (1588) ; 535 (1614) ; 1744 (1645) ; 962 (1704). — Cartul. de la Magd. de Chateaudun, 77. — Merlet, Inventaire des arch. communales de Chateaudun, GG 18 et 20. — Cart. N.-D. de Chartres, 50, p. 148. — Mémoires de la Soc. Archéol. d'Indre-et-Loire, Hist. de Fontaines-les-Blanches, p. 284. — Bulletin vendômois, 1898, p. 73. — Bulletin Dunois, 1904, p. 86. — Reg. de St-Jean Frémentel, passion, et 8 germinal an V, 31 déc. 1821, 27 oct. 1828 ; 24 févr. 1833. — Bordas, II, p. 167. — Collection Bernault, Titres de la Predonnière, XVIII^e siècle. — Biblioth. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, ms. 322, p. 376 et ms. 323 p. 182. — Rochambeau, Le Vendômois épigraphique, II, p. 387. — Launay, Répertoire, p. 87. — Guide du touriste dans le Vendômois, p. 289. — Le Loir du 4 déc., 1846 etc.

Beauvoir, f. c^o de St-Martin des Bois. — Cette métairie appartenait au prieuré de St-Gilles de Montoire et fut vendue national^e pour 27.800 l. — (Arch. L.-et-Cher Q, [Vendôme], n^o 329).

Beauvoir, f. c^o du Temple.

Beauvoir, éc., c^o de Ternay. — Beauvais, XVIII^e s.

Beauvoir, closerie, c^o de Vendôme, écart de Lubidé. — En 1495, Jean Desnœuds, demeurant en la paroisse de la Madeleine de Vendôme, vendait à son fils Jehan Desnœuds le jeune, une rente « sur sa maison de Beauvoir, au-dessus du tertre de Courtiras » joignant d'un côté au chemin du Gué de la Ville au bois de l'hotel-Dieu. — Avant 1845 ce lieu appartenait à la famille Marganne dont les créanciers le vendirent au détail. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chem. XI, dossier 2, pièce II. — Le Loir, 7 mars 1845).

Beauvoir, f. c^o de la Ville-aux-Clercs. — Cette ferme faisait partie du domaine de la Blotterie et fut achetée avec la Blotterie en 1854 par le V^o de la Rochefoucauld pour être annexée à sa terre de la Gaudinière. — (Le Loir, 19 mai 1854).

Beauvoir, f. c^o de Villemardi, écart de Villanmoi. — Anc. mét. qui le 7 mai 1491 était donnée à la Trinité par Jean Garault, Pierre Garault et Catherine, sa femme, pour leur anniversaire à célébrer en l'église de la Trinité. Le prieur du Breuil St-Laumer consentit à amortir cette donation dont l'objet relevait de son fief. — Cette ferme fut vendue national^e en 1791 pour 61500 l. — (Cart. Trinité, 327 note, 357 note, 856 page 478. — Bulletin vendômois, 1886, pp. 116 et 123. — Arch. de L.-et-Cher, Q, [Vendôme], 418).

Beauvoisière (La), anc. mét. psse de Choue. — Elle était près d'Alleray et appartenait au XV^e s. à Pierre de Romeau. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy d'après le Chartrier de St-Agil).

Beauxoncles (Famille de). — Le Fief-Beauxoncles, Les Moulins de Pezou, XIV^e s. — Champgast (de Crucheray), Villethierry, Le Bouchet-Pellegruau, Villegomblain, La Salle de Vieuxpont, Le Plessis-St-Martin, Montrieux, Anseys, La Vacherie (de St^e-Anne), Faye, XV^e s. — Bourguévin, Rocheux (de Fréteval), XVI^e et XVII^e s. — Armes : De gueules, à trois coquilles d'or, 2 et 1, au chef d'argent. — (La Chesnaye des Bois).

Beauxoncles ou Bosoncle (Le Fief). — Voir Fief-Beauxoncles.

Becane (Famille de la). — La Vomasière, les Grandes Pierres, XV^e s.

Bec-de-Lièvre, ancien fief, psse de Cellé, sur la route de Cellé à Montoire. Il relevait de l'abbaye de St-Calais. — En 1595, il appartenait à François Renvoisé. — (Arch. Nat., P 773, 65 a [Cellé]).

Béchardière (La), f. et villa, c^e du Gault. — Sans doute la *Bizardière*, qui en 1595 relevait de la seigneurie de Courtaïn. — (*Bulletin Dunois*, t. II, p. 298).

Béchardière (La), f., c^e de St-Arnoult. — Ancien manoir et fief possédé au XVII^e s. par la famille Frédureau qui en avait pris le nom. — En 1658, la Béchardière est à Philippe Frédureau, écuyer, sieur de la B., fils de Louis F., s^r de Grandlé, et de Renée Toutant. Il épousa à Montoire le 18 février 1669, Anne Desvieux et fut inhumé à Montoire le 23 juin 1675. Il était exempt du corps de la Reine et capitaine au régiment de Mercœur. — En 1675 à autre Philippe Frédureau, fils du précédent, époux de Françoise Luneau. Il possédait encore la Béchardière en 1738. — Elle passa ensuite à la famille Poussin. — Par acte devant Quentin, notaire à Montoire le 27 août 1751, Dreux-René Rousselet, chev^r de St-Louis, pensionnaire du roi, demeurant à la Roche, paroisse de Villedomer, et Marie-Louise de Chapt, sa femme, Marie Fargeau, sa belle-mère, veuve de Louis de Chapt, sieur de Chalons, vendirent à Jacques Boulay et à Angélique-Marie Lemaitre, sa femme, la métairie de la Béchardière qui appartenait à ladite dame de Chalons, de la succession de Gabrielle Poussin, sa nièce et dont Pierre-Louis Poussin, père de cette dernière, avait usufruit. — Angélique Boulay, fille du susdit Jacques Boulay, épouse en 1767 de Louis-François Rouleau, recueillit la Béchardière dans la succession de Thérèse-Genève Boulay sa sœur, et la transmit à la famille Rouleau. Elle est aujourd'hui à la famille Rouet de Clermont. — (Reg. de Sasnières, 1738. — Malardier, pp. 372, 892 et 893).

Béchardières (Les), f., c^e du Gault.

Béchebien (Famille). — *Putereau*, xv^e siècle.

Béchetterie (La), éc., c^e de Vendôme.

Béchetrie (La), éc., c^e de Couture.

Becquereau (Famille). — *La Chanoinière* (de Selommes), xvi^e s. — *La Panacherie*, xvii^e s.

Bédanières (Les), éc., c^e de Villedieu. — Ce lieu, au xvi^e s. est à Raphael de Gennes époux de Marie Ligier, fille de René Ligier, s^r des Touches, procureur fiscal de Villedieu. — (Abbé Brisset, Notes ms. sur Villedieu).

Beddes (Famille de). — *Rocquentuf*, *Richeborde*, *La Grassetière* (de Couture), xviii^e s. — Armes : *D'argent à une licorne passante, de sinople*. — (Carré de Busserolle).

Bédellerie (La), h., c^e d'Épuisay.

Bédonnière (La), anc. mét., psse de

Fortan. — Elle appartenait à l'abbaye de St-Calais. — (Arch. Nat., P 614, n^o 1 [1550]).

Bédonnière (La), éc., ou f. c^e de Villedieu.

Bée (Famille). — *La Couvardière*, xvi^e siècle.

Bégaudière (La), f., c^e de Bouffry. — *La Begodière*, (Etat-Major).

Bégaudière (La), h., c^e de la Fontenelle. — *Les Bagaudières* (Cassini). — Ce lieu était dans la censive de la s^gie de la Fontenelle. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, p. 19).

Bégin (Famille). — *Villebadin*, xiv^e s. — *La Béginnière*; *Bellatour*, xiv^e et xv^e s.

Béginnière (La), anc. fief et métairie, paroisse de Rocé. — *La métairie de la Béguinière, laquelle fut a feu Bégin*, 1546 (Aveu du Chapitre de St-Georges). — *La Beguinière*, (Plan de la terre de Meslay, 1750). — Cette métairie était un écart du bourg même de Rocé. — On l'appelait aussi la seigneurie de Rocé. — Elle est aujourd'hui confondue avec les autres maisons du bourg.

Le fief de la Béginnière relevait à foy et h., lige du château de Vendôme. — Il consistait en 1374 en un hébergement.... avec court, vergier, etc... et diverses terres parmi lesquelles celle du Pont-St-Firmin donnant « un setier de mesteil chascun an de rente » et plusieurs autres situées paroisse de Rocé. — Il avait pour fief vassaux tenus de lui à foy et h., les suivants : 1^o La dime de tout le terroir de Villebadin et de celui de Mihaudouin, psse de Villeromain, valant environ 12 l. de rente, appartenant à Juliez de Mailhé; 2^o l'hébergement de la Prune-Rive ou de la Rivière, assis en la paroisse de Rocé, appartenant à Jehan de la Raieté; 3^o l'hébergement de Bonne-Fontaine appartenant à Philippot Moreau.

Ce fief en 1366 avait été vendu par Jehan Vigoureux, écuyer et Jehanne Pointvillain, sa femme, à Pierre Bégin, bourgeois de Vendôme, qui lui donna son nom et le vendit vers l'an 1400 aux chanoines de St-Georges, lesquels étaient désireux de faire l'emploi d'une somme de 1160 l. que la comtesse Catherine leur avait donnée en 1395 à l'effet qu'ils satisfissent aux anniversaires du c^{te} Jean VII et aussi aux autres fondations des membres de la famille des comtes décédés en ces dernières années. Les chanoines annexèrent ce fief à celui de la Court-de Rocé qui leur appartenait déjà.

La métairie de la Béginnière ou Béguinière fut vendue national^e à la Révolution pour 18 mille livres. La Béguinière de

Naveil, closerie et métairie appartenant à la Trinité et vendue de même national^e en 1791 a été confondue avec celle-ci à la série Q des Archives de L. et-Cher, et portée par erreur comme étant à Rocé. (Voir Arch. L.-et-Cher, Q 127 et 227, et *Cart. Trinité* 859).

Arch. Nat., P 609, n^o 47; P 610, f^o 847, (1346). — Arch. L.-et-Cher, G 287, (1366); Q (Vendôme) : n^{os} 126, 127 et 227. — *Cart. Trinité*, 859. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 123. — Chartier de Meslay, plan de la terre en 1750.

Béginnière (La), ancien fief et métairie, près Villegrimont, psse de Rhodon ou Villemardy ou peut-être de Champigny. — Ce fief relevait du château de Vendôme a foy et h., simple. — En 1436 et 1459 il appartenait à Jean Briçon, bourgeois de Vendôme, époux de Périne, fille de feu Jehan Bégin. — En 1480 à Guillaume du Boille. — En 1501 à Pierre du Boille, fils aîné du précédent. — En 1510 et 1516 à Pierre du Brun, valet de chambre du roi. — (Arch. Nat. P 622, n^{os} 38 à 43).

Bégon (Famille). — *Les Deffaits*, *Chissay et la Salle* (de Selommes), *Villegrimont*, *Maison du Musée*, rue Poterie à Vendôme, xviii^e s. — Armes : *D'azur au chevron accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un lion, le tout d'or*. — (La Chesnaye).

Begonnière (La). — Voir *Dupasserie*.

Bégnière (La), f., c^e de Brevainville.

Béguillorie (La), f., c^e de Lignièrès.

Béguinière ou *Béguignière* (La), villa, c^e de Naveil. — C'était autrefois une métairie qui appartenait à l'abbaye de la Trinité et spécialement à la cellerie du couvent. — A cette métairie étaient joints les fiefs de St-Etienne-la-Chapelle et de St-Nicolas de la Beguinière. — Il y avait là encore une closerie qui appartenait aussi à la Trinité. — Henri IV avait logé quelques jours à la Beguinière pendant le siège de Vendôme en 1589. — La métairie fut vendue national^e en 1791, 21.000 l. et la closerie, 7.500 l. — En 1851 la villa de la Béguinière appartenait au commandant Miroir. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 123. — Arch. L.-et-Cher, E 585; Q [Vendôme] 126 et 227. — *Le Loir* du 27 juin 1851. — Biblioth. Vendôme, mémoires de Duchemin, t. I, p. 433 [1589]).

Béguinière ou *Béguignière* (La), anc. mét., psse de Nourray. — Elle faisait partie de la terre de Fontenaille. — Elle a aujourd'hui disparu. — Au xvi^e s. elle se composait de 79 arpens. — (*Bulletin vendômois*, 1891, p. 58, note).

Béguinière (La), anc. fief, psse de Rhodon. — Il relevait du Bouchet-Touteville et du sgr de la Motte-Cormeray, en Blé-

sois et appartenait en 1610 à Jean Cohier et autres. — (Arch. nat., P 773, 65a, Dossier de Rhodon).

Béguinière (La), anc. mét., psse de Ste Anne, écart de la Guinetière. — Elle devait une rente annuelle de.... à la Maison-Dieu de Vendôme. — (Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 353).

Béguinière (La), éc., c^e de St-Gourgon.

Beigne (Famille de). — *Pinoche*, xvii^e s.

Beignon (Le), anc. mét., psse de Sasnières (Cassini). — Elle relevait du fief de la Hubelinière. — Cette métairie a été détruite au xix^e s. — (Titres de Sasnières).

Belabre (Famille de). — Voir *Lecoigneux* de Belabre.

Belair, f., c^e d'Authon. — *Belair* (Cassini). — Ce lieu manque sur les cartes modernes. — Il paraît avoir relevé de l'abbaye de l'Étoile. — A la fin du xvi^e s. il est à René d'Andigné, puis à un Sr de Laubinière. — En 1606 à Pierre Toutans, époux de Marie Thionneau qui a pour enfants : 1^o Renée, née en 1588, qui devint femme de Louis Froitureau, s^r de Grandlay (à la Bosse); 2^o René qui suit; 3^o Marie, qui épousa vers 1620 Charles Bigot, s^r de Pontbodin et de la Ribochère, gouverneur de Villedieu; 4^o Foy, née en 1606, qui eut pour marraine, Foy de Launay, fille de la dame du Fresne.

René Toutans, écuyer, s^r de Belair, puis de la Ferrière, qualifié d'abord gentleman de la C^{te} du roi, puis exempt des gardes du corps du roi, puis en 1639, gentilhomme servant de S. M., et capitaine exempt des gardes du roi. Il acheta le domaine de la Ferrière près Chateaurenaud, en 1646, pour la somme de 19.500 l., mais était encore en possession de Belair en 1675, époque du mariage de sa dernière fille. — Il avait épousé Louise Leblond, dont il paraît avoir eu les quatre enfants suivants : 1^o François de Toutans, qui fut après lui s^r de la Ferrière; 2^o Louise-Urbane, qui succéda à la Ferrière à son frère François et épousa René de Rancher; 3^o Louis de Toutans, qui fut prêtre et prieur de Croixval; 4^o Renée, qui suit.

Renée de Toutans née en.... Elle épousa en 1675, Charles de Brunel, éc^r, S^r des Rués, et lui porta Belair qu'on voit en 1680 être à ces nouveaux époux.

En 1832, Belair formait avec Bréviande une ferme qui dépendait de la terre du Hêtre ou Conichard. On l'appelait aussi *La Houderie*.

Titres de la terre des Crêcheaux à l'Épau. — Reg. d'Authon, xvii^e s. — Abbé Brisset, Notes Ms. sur la Ribochère. — Reg. de Villedieu, xvii^e s. — *L'Hebdomadaire*, journal

vendômois, du 30 avr. 1832. — Arch. L.-et-Cher, Dossier de l'Étoile. — Busserolle, *Dictionn. d'Indre-et-Loire*, art. *La Ferrière*.

Belair, anc. mét., au bourg même de Beauchêne. — Elle appartenait au XVII^e siècle à la famille de Guibert de la Gapaillière demeurant à Mondoubleau. — D'où, de la part de ces Guibert le titre de sgrs de Beauchêne, qu'ils portèrent au XVII^e et XVIII^e s. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Beauchêne, 1675]. — Reg. de Beauchêne).

Belair, éc., c^o de Cellé.

Belair, anc. mét., de la Chapelle-Vesse, aujourd'hui détruite. — Elle faisait avec Malboisseau et Bréviande, partie du domaine des Chauvellières et se trouve aujourd'hui pour la terre, réunie à la ferme des Chauvellières. Elle contenait 59 arpents. — (Arch. L.-et-Cher, E 79, doss. 2, pièce 6. — *Bulletin vendômois*, 1904, pp. 116 et 117).

Belair, éc., c^o de Choue. — Ce lieu doit son nom à sa position élevée, au-dessus de Chiloup, près de la route de Mondoubleau à Vendôme. — La fabrique de Choue percevait une rente annuelle de 20 sols sur le lieu de Belair, à cause du legs de Nicolas Colin et de Marie Bouc. — (Titres de la fabrique de Choue).

Belair, éc., c^o de Couture.

Belair, éc., c^o de Droué.

Belair, h., c^o de Fontaine-Raoul, près la forêt de Fréteval.

Belair (2^e), villa, écart du bourg, c^o de Fontaine-Raoul.

Belair, éc., c^o du Gault.

Bel-air, f., c^o de Lunay.

Belair, h., c^o de Morée.

Belair, f., c^o du Plessis-Dorin. — En 1653 ce lieu était à Louis de Deniau, sieur de Belair, époux de Renée des Pierres. Ils firent baptiser au Plessis-Dorin, le 22 sept., leur fils Frédéric-Gabriel de Deniau. — (Reg. du Plessis-Dorin).

Belair, éc. ou f., c^o de Romilly.

Belair, éc., c^o de St-Jean-Frémentel.

Belair, château, c^o de St-Ouen. — Au XVIII^e s., lors des partages de la famille Hogu ce lieu était décrit ainsi : « Le lieu et closier de Belair, ses circonstances et dépendances, terres, prés, bois..., avec une petite maison située à Poirier, le tout estimé 8.000 l. ». — Il paraissait relever à cens de Touchebelle.

En 1630, Belair est à Jacques Bouchard, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi, époux : 1^o de Renée Grimaudet ; 2^o (en 1623) de Marie Prétesaille. Il a une fille, Anne Bouchard, épouse de Michel Dollard. — En 1654 à Nicolas Ganery, conseiller élu en l'élection de Vendôme

qui meurt à Belair en 1675 âgé de 53 ans, et est inhumé à St-Ouen laissant pour veuve Marguerite Jourdain. — En 1687 à Paul Allard, conseiller élu en l'élection de Vendôme, époux de Judith Mesmin. — En 1691 à Daniel Allard, sieur de Belair, avocat au parlement, fils des précédents. Il est tuteur de sa cousine germaine Suzanne, fille mineure de feu Alexandre Morisset et de Rachel Mesmin. — En 1706, à Judith Allard, sieur du précédent, épouse de Hyacinthe Girard, officier au grenier à sel de Vendôme. — En 1726, par suite de saisie sur les précédents, Belair est vendu à Nicolas-François Hogu de la Sauverie, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, sgr de Fargot, et Suzanne-Françoise Morisset, son épouse, qui décédèrent, lui en 1758 à l'âge de 81 ans et elle le 31 janv. 1759 à 72 ans. — En 1760 à Marie Suzanne Hogu, fille des précédents, qui avait épousé le 15 septembre 1750 Louis-Louissant Ferrand, chev^r, sgr des Minières, Buissay et la Bretonnerie. — En 1773 à Anne Durand, chev^r de Perignat, ancien lieutenant-col. de cavalerie, époux de Marie-Suzanne-Ursule Ferrand, fille des précédents. En 1787, il est dit brigadier des armées du roi, seigneur des Minières, Buissay, la Bretonnerie et Belair. Il était alors veuf et avait la garde de ses enfants mineurs. (Voir *Minières*). — En 1814 à Bernard-François de Marescot, fils de Samuel de Marescot et de Anne Collas de Malmusse, et Marie-Louise-Sophie Durand de Perignat, fille des précédents qu'il avait épousée le 20 germinal an IV (1796). Il décédait le 4 février 1835 à l'âge de 66 ans, laissant deux filles : 1^o Augustine-Julie-Sophie, née à Vendôme, le 8 octobre 1799, qui épousa en 1827, Emile Auguste, c^o de Querhoënt (voir *la Noue* de St-Amand) ; 2^o Louise-Sidonie, qui suit.

Louise-Sidonie de Marescot, fille des précédents, née à Vendôme, le 1^{er} sept. 1813. Elle épousa à Vendôme le 24 sept. 1831, Alexandre-Jacques-Marie Penet, v^{te} de Monterno, ancien capitaine de cavalerie et lui apporta Belair. Elle décéda à Belair en 1844 laissant une fille qui suit :

Louise-Aline Penet de Monterno, décédée sans alliance le 8 juin 1850 à l'âge de 18 ans laissant pour héritier en partie son père, qui devint ainsi propriétaire de Belair et qui en 1853, épousa Marie-Charlotte de Salaberry. Il mourut en 1877 laissant deux enfants : 1^o Jeanne, marquise de Tristan ; 2^o Joseph-Marie, v^{te} de Monterno, né en 1857, époux de Clotilde d'Hespele, propriétaire actuel, (1905).

Titres de la terre de Belair. — Archives des Minières, de Villeporcher, de la Sauverie, etc. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton 2 des familles, (Marescot). — Arch. L.-et-Cher, Dossier de la fabrique de St-Ouen. — Généalogie ms. de Marescot au chartier des Minières. — Rég. de la Madeleine, 1630 ; de St-Martin, 1633, 1691 ; d'Espereuse 9 nov. 1654 ; de St-Ouen, *passim*.

Belair, f., c^o de Sargé, (rive droite de la Braye). — En 1662 un certain Elisée Brossier, se disant sieur de Belair était parrain à St-Cyr de Sargé. — Un autre Belair, situé rive gauche de la Grenne, même commune, est un simple écart des Bertelleries. — (Reg. de St-Cyr de Sargé 1662).

Belair, écart du bourg, c^o de Selommes.

Belair, f., c^o de Souday. — En 1664, ce lieu paraît appartenir à la famille Brossier. — (Reg. de Souday, 3 mai 1664).

Belair, éc., c^o de Villechauve.

Belatour. — Voir *Bellatour*.

Belesbat, f., c^o de St-Amand. — *Belbas* (Cassini. — Oublié sur les cartes d'Etat-Major et de l'Intérieur). — Anc. mét. dont les terres s'étendaient sur les psses d'Ambloy et de St-Amand. — En 1658 elle semble appartenir à Pierre Bidegain, s^r de Belesbat, chef de fruiterie du roi, qui se maria à St-Martin de Vendôme. — En 1670, elle était vendue à rente foncière et perpétuelle par Madeleine Desmié, veuve de Jacques Dufou, éc^r, s^r de la Brosserie, à François Le Petit, éc^r, sieur de la Boulaie. Elle était alors chargée de 20 livres de rente envers Philippe Bellanger, avocat en parlement et au siège présidial de Blois, et son procureur en la prévosté et capitainerie de Chambord. — (Reg. de St-Martin de Vendôme d'après les Cahiers G. de Trémault, an 1658. — Chartier de l'Épau, Titres de la famille Godineau).

Belessor, éc., c^o de Pezou. — *Malesort* (Parler local). — *Belessore* (Etat-Major). — *Belessort* (Cadastre).

Belessor, lieu dit, c^o d'Arènes. — *Belessort*. XVIII^e s. — Anc. fief et mét., dont les bâtiments ont été détruits en 1840. — Ce fief au XVII^e s. appartenait à une branche de la famille Jabre qui en avait pris le nom. — En 1673, il appartenait à M^o Louis Jabre de Belessort, conseiller élu à Vendôme, époux de Marguerite Bongars. En 1703 il était dit sieur de Belessort et du Plessis-la-Porte, et valet de chambre de Mlle d'Orléans.

Il a été découvert au XIX^e siècle en ce lieu des haches de pierre et une meule romaine.

Le 15 décembre 1870 eut lieu un combat à Belessor entre les armées françaises et allemandes, prélude des combats de

Vendôme. — (Adr. Habert, notes manuscrites sur Arènes. — Biblioth. de Vendôme, Dossier Maréchal et Usages de l'Oratoire, p. 27. — Titres de la terre de Périgny et de la fabrique du lieu. — Arch. L.-et-Cher, H (Oratoire). — Reg. de St-Martin de Vendôme 1673 ; de St-Amand 1705 ; de Crucheray 1713. — Major Kortzfleisch, *La Campagne sur le Loir* 1870-71).

Bel-Essor ou *Les Châteaux*, lieudit, c^o de Thoré. — Réunion de quelques caves à l'extrémité Nord-Est du bourg de Thoré. — Au-dessus se trouve un clos de vigne où furent découverts au XIX^e s. des fondations de tours ou de bâtiments circulaires et des tombeaux de pierre. On a aussi découvert là trois puits en forme de cônes ou d'entonnoirs renversés. — Pétigny pense qu'il y a là des vestiges d'habitations et de tombeaux gaulois. — (Pétigny, pp. 21 et 231. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 30. — Rochambeau, *Monographie de Thoré*, pp. 197 et 198).

Belessorts (Les), anc. fief et manoir, aujourd'hui disparu, c^o de Lunay. — (*Bulletin vendômois*, 1874, p. 48).

Béléterie (La), éc., c^o de Ternay.

Belgras, anc. fief, psse de Selommes. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet-Toutville).

Belhéronière (La), anc. fief, probablement situé psse de Fontaines. — Il relevait à foy et h. de la Rochefrondébœuf et en 1408 appartenait à la veuve de feu Colin Habéry. — (Arch. Nat., P 639, n^o 61).

Béliard (Le), h., c^o de Houssay. — *Belliart*, XVI^e s. — Le lieu de Belliard, était parmi les estagers du moulin de Croué. Il appartenait à l'Abbaye de la Trinité et fut vendu en 1791, 10.000 l. — (*Cart. Trinité*, 836. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 229).

Belin (Famille). — *Le Chénay* (de Portan). — *La Musse* (de Selommen), XV^e s.

Belin (2^e Famille). — *La Jousselinière*, la Roulière (d'Azé), XVIII^e et XIX^e s.

Belin de Chantemesle (Famille). — *La Bélinière* (?) [d'Épuisay], XV^e s. — *Le bac de Troo* (à Troo), XVIII^e s.

Belin (Noël Benjamin). — Dernier doyen du chapitre de Troo, 1700 à 1789. — Armes : *D'azur à un bélier passant d'or, accompagné de trois étoiles à 5 raies d'argent, 2 en chef et 1 en pointe*. — (Arm. du Maine).

Bélinière (La), ancien fief, psse d'Épuisay. — Il était dans la censive de Maugasteau. — En 1483, il paraît être à Jehan Belin, qui demeurait à Lunay, et prenait à renté des dames de la Virginité,

certaines terres situées à la Bélinière. — En 1635 Louis de Regnard, s^r des lieux, terre et s^gie de la Bélinière, les vendait à Louis Levasseur, éc^r, s^r de Cougners. — (Arch. Nat. P 700, n° 23 [1468]. — Arch. L.-et-Cher, E 31 et 436; H, Virginité, [1483]).

Bélinière (La), anc. mét., psse de Morée. — (Chartrier de Renay, Min. des not., 1685, pièce 19).

Bélinière (Le lieu de la), psse de Ville-romain. — Il appartenait à la Trinité. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 121).

Bélistières (Les), anc. mét., psse d'Arville. — *La Bélinière*, 1525 (Vieux titres). Elle relevait à foy et h. du prieuré d'Oigny. — Voir *Billerie* et *Coullerie*. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, Liasse d'Oigny, 1532).

Bellaillerie (La), anc. fief, psse de Lunay. — Il était au xv^e s., avec la Loupe, à Etienne Guibert. — (Arch. Nat., P 691, n° 100).

Bellaimerie (La), f., c^o d'Arville.

Belland (Famille). — *La Bullière*, XIX^e s.

Bellande (Famille de). — *Villemarchais* (de Nourray), XIV^e s.

Bellande, c^o d'Epuisay. — Voir *Bellelände*.

Bellande, f., anc. manoir avec chapelle, c^o de Villebout. — *Bellelände*, XVI^e s. (Titres de la Fredonnière). — *Bellelände* (Cassini). — *Bellande* (Etat-Major et Cadastre). — Comme fief, Bellande paraît relever de Rougemont, ou du moins ses bois relevaient en fief de Rougemont. — Au moyen-âge, d'après le Cartulaire de Tiron, ce fief aurait appartenu à l'abbaye de Tiron.

En 1476, les bois de Bellelände étaient vendus par Philippe de Vendôme, seigneur de Rougemont à Miles d'Illiers, évêque de Chartres.

Ce fief au xv^e s. est entre les mains d'une famille Bellanger ou de Bellangier. — En 1588 il est à Thomas de Bellanger, sgr de Bellelände et de Malitourne qui plaide contre les détenteurs de la métairie des Poiriers à St-Jean Frémentel. Il est époux de Marie Gouyer. — Catherine de Bellanger, dans la première moitié du xvii^e s. le porta par mariage à Antoine Tourtier, éc^r, s^r de la Palletière, Laireau et Géminy, frère de Nicolas Tourtier, éc^r, s^r de Beauvoir et de Anne Tourtier, éc^r, s^r de Luz. — Ils ont trois enfants qui sont mineurs et orphelins de père en 1642 : 1^o Nicolas, sieur de Géminy ; 2^o Symphorien, qui suit ; 3^o Catherine.

Symphorien Tourtier, fils des précédents, sieur de Bellelände. Il épouse en 1654 Marie Hottman, veuve de feu Jac-

ques de Besnard, vivant éc^r, sieur de Marmagne. En 1660 ils plaidaient en séparation de biens. Ils avaient trois enfants : 1^o Nicolas qui suit ; 2^o Symphorien ; 3^o Marie, et tous trois en 1701 partageaient le lieu de Bellelände. Ils étaient donataires de Dlle Catherine Tourtier, leur tante. Symphorien eut une partie de Bellelände, vu qu'en 1710 il se disait seigneur de Bellelände, alors qu'il faisait baptiser à St-Lubin de Cloyes, Claude, fils de lui et de sa femme Jeanne-Renée de Tarragon.

Nicolas Tourtier, né en 1655, sgr de Bellelände en 1698. A cette époque il passait bail de cette terre. Il avait épousé Suzanne de Meaussé qui fut inhumée à Villebout le 29 août 1740 à 66 ans. Ils avaient eu au moins 6 enfants : 1^o Antoine qui suit ; 2^o Pierre-Nicolas, baptisé le 6 août 1696 ; 3^o Louise-Catherine, baptisée le 4 septembre 1697 ; 4^o Jean-Baptiste-Louis, bapt. le 16 novembre 1698 ; 5^o Jean-Charles, bapt. le 22 février 1701 ; 6^o Madeleine, bapt. le 2 mars 1708.

Antoine Tourtier, éc^r, seigneur de Bellelände, déjà qualifié ainsi en 1726, assistant à l'inhumation, à Villebout, de Claude Tourtier, sieur de Chauvillier, son cousin. En 1740 il assiste à Villebout aux obsèques de sa mère. Il est époux de Marie-Anne-Uranie de Thilliers ou Tuillières, fille de Auguste de Tuillières, chev^r, sgr de Lignerolles et de Marie Leroux, qui est inhumée à Villebout le 2 mars 1747 à l'âge de 25 ans. après avoir eu une fille, Anne-Françoise-Armande, baptisée le 12 août 1743 et un fils qui suit :

Michel-Antoine Tourtier, baptisé à Villebout le... 1742. Il est dit en 1758 fils unique de Antoine Tourtier et de Marie de Tuillières et en 1763, fils mineur du susdit, alors défunt. — En 1778 il est capitaine au régiment de Navarre, sgr de Bellelände et de la Fredonnière, époux de Louise-Henriette-Suzanne de Meaussé de la Rainville qui est inhumée, psse du Temple le 1^{er} juin 1781, à l'âge de 26 ans et demi, laissant pour fils Antoine-Louis, qui fut inhumé en 1784 au Temple, âgé de 10 ans, et une fille Henriette-Constance, qui en 1798, le 31 octobre (10 brumaire an VII), épousait au Temple Jean-François de Salvert, fils majeur de François de Salvert et de Angélique-Victoire Vaucasson (Vaucançon). Antoine-Michel Le Tourtier de Bellelände décéda à la Fredonnière le 30 sept. 1806 à 64 ans.

Bellande fut vendue par la famille de Salvert au cours du xix^e siècle. — Cette ferme appartient aujourd'hui à la famille de Levis-Mirepoix.

Collection Bernault, titres de la Fredonnière et de la famille Tourtier. — Reg. de Villebout, de Fontaine-Raoul et du Temple, passim. — Merlet, Inventaire des Archives communales de Chateaudun, GG 36. — Arch. L.-et-Cher, E 164, 725. — Bibl. d'Orléans, ms. 489, t^o 67, r^o (an 1476). — Merlet, Inventaire des minutes des notaires de Dunois, 981. — Cartul. de Tiron, Introdⁿ, p. 134.

Bellande (Le petit), f., c^o de Villebout.

Bellanger ou Bellangier (Famille). — *Planchehubert*, XVI^e s. — *Fosse et Malitourne, Bellande* (de Villebout), *Le Moulin-Vieux*, XVI^e et XVII^e s. — *Droué*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à la bande d'azur.* — (Armorial chartrain). — Alias : *Losangé d'or et de gueules écartelé d'az. à la bande d'argent chargée de 3 croisettes de gueules.* (Arm. du Mans).

Bellanger (2^e famille de). — *Vautourneux, La Ferrière*, XVII^e s. — Armes : *De sable à trois lions d'argent armés lampassés et couronnés d'or.* — (Busserolle et de Maude).

Bellanger ou Bélanger (3^e Famille). — *La Bissaise ou Bisseye*, XV^e s. — *Anseys*, XVI^e s. — Armes : *D'argent au casque d'azur posé de front et en pointe trois clous de sable joints par les pointes, au chef du même, chargé de 3 étoiles d'argent.* — (Pasty).

Bellanger de Lespinay (Famille). — *L'Espinais* (de Danzé), *Montrieux*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'azur, à trois lys d'argent.* — (J. Martellière).

Bellanger de l'Espinais (Louis-Auguste), né à Vendôme, rue Parisienne, le 28 mai 1647, mort dans cette ville en 1705. — Il était fils de Mathurin Bellanger, sieur de l'Espinais, fourrier des logis du Roi et de Catherine Guymont, le second de leurs neuf enfants. Lui-même fut d'abord fourrier ordinaire des logis du Roi. — A l'âge de 23 ans, en 1670, il s'embarqua comme simple garde de M. de la Haye, lieutenant-général pour le roi et gouverneur des Indes Orientales. — Aux Indes, il se distingua en plusieurs combats et devint brigadier des Gardes du Gouverneur. Mais son vrai titre de gloire fut de recevoir en 1672, des mains du général Circam-Soudy, gouverneur de la province de Porto-Novo sous le roi de Viziapour, la ville de Pondichéry, qui depuis resta toujours française. Il en fut ainsi le premier commandant. Il peut-être regardé comme le véritable et premier fondateur de la ville française de Pondichéry. Il était alors aide de camp du gouverneur des Indes, et ingénieur des Armées du roi.

Revenu en France en 1675, il fut pourvu d'un brevet de capitaine au Régiment de Normandie et nommé chevalier de St-Lazare et Jérusalem.

Bellanger de Lespinay a laissé des mémoires donnant la relation de ses voyages et aventures. Le manuscrit s'en est rencontré par un heureux hasard, dans la bibliothèque du c^o Georges de Massol, au château des Mussets (c^o de Busloup) et a été publié avec commentaires et notes nombreuses par M. H. Froidevaux, au Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, aux années 1893, 1894 et 1895. (Cet ouvrage a été aussi publié en brochure par la Société archéologique du Vendômois).

Bellanger de l'Espinais s'était marié deux fois. Une première fois à Vendôme le 22 octobre 1680 avec Marie Caillault, fille de noble homme Louis Caillault, conseiller aux grands jours de Vendôme et de Marie Picheré, mais il la perdit l'année suivante, le 9 septembre 1681. Une seconde fois, le 7 janvier 1682, à la Chapelle-Anschéry, probablement au château de Mangué, avec Marie Bastard, fille de René Bastard, éc^r, sieur de Cholieu, cap^e d'une C^o de cavalerie. De cette dernière il eut deux enfants, un fils Louis-Auguste qui n'a pas vécu et une fille Jeanne Bellanger, qui épousa le 21 février 1708 Charles le Courtois, éc^r, sieur de la Musse, fils de def^t Charles le Courtois et de Françoise de Bernardon, de la paroisse St-Lubin des prés qui décéda le 4 juin 1719. — (Voir la Musse de Fréteval).

Bulletin vendômois, 1893, pp. 78, 83, 173, 237 ; 1894, pp. 61, 109, 189, 278 ; 1895 pp. 35 et suiv. (chaque page étant l'initiale de chaque chapitre). — Reg. de la Chapelle Anschéry, 7 janvier 1682. — Henri Froidevaux, *Mémoires de L. A. Bellanger de Lespinay, Vendômois, etc.*

Bellangerie (La), ancien fief, psse d'Authon. — Il relevait de Montoire à foy et h. et 6 deniers de service. — En 1371, Jean Limoustin donnait la dime sur ce lieu au monastère de l'Étoile ; — En 1399, il appartenait à Etienne Rivery ; — En 1540 à Martine de Brion, veuve Michel Lelarge ; — En 1550 et 1552 à Jean Lelarge, fils et héritier de Martine de Brion ; — Vers 1600, à Dlle Anne Dubois ; — En 1603 à Charles d'Amiray. — (*Annales Norbertines*, 1887, p. 227. — Arch. Nat., P 648, n^{os} 24 à 27 ; P 712, n^o 188 bis ; PP 50, vol. 114, n^o 60).

Bellangerie (La), écart du bourg, c^o de la Fontenelle.

Bellassise, f., c^o de Pezou. — Anc. fief censif relevant de la chatellenie de Lisle et aussi en partie de l'Ormois (à Fréteval). — A ce fief se trouvaient unis ceux de la Hardonnière et du Bois-St-Germain qui relevaient aussi de la s^gie de Lisle.

Au commencement du xvii^e s., Bellassise avec la Hardonnière et le Bois

St-Germain appartiennent à Charles de Fontenay, chev^r, sgr de Lormetière, Cornette de la C^{ie} du Maréchal de Lavardin. En 1610 il vendait au suivant :

René Grimaudet, sieur de la Croisierie, maître d'hôtel du prince de Condé.

En 1624 ce fief est à René Jourdain, président en l'Élection de Vendôme, époux de Claude de Trémault. Ils laissèrent Bellassise à leur fille, la suivante :

Marguerite Jourdain, née en....., baptisée à St-Martin de Vendôme seulement le 13 juin 1621, (soit un an avant son mariage) qui épousa au plus tard en 1622, Pierre de Frémont, s^r de la Merveillère, gendarme de la C^{ie} du Roi, qui devint cap^e du château de Vendôme, et lieutenant du gouverneur du Vendômois. Étant veuf de Marguerite Jourdain, ce dernier épousa en secondes nocces, à St-Firmin, en 1631, Marie de Thisart, dame de Bellevallée, veuve de Daniel de Hallot, s^r de Bouville, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants. Et en troisièmes nocces vers 1648, Jeanne de la Pallu, veuve elle-même d'un autre Thisart (Urbain de Thisart, sieur du Chesne et de la Dianniè-re), dont la fille, autre Marie de Thisart, allait épouser en 1649, Louis de Frémont qui suit, fils dudit Pierre, et qui allait lui succéder à Bellassise. — De son premier mariage avec Marguerite Jourdain, il eut pour enfants : — 1^o) Louis de Frémont, qui suit ; 2^o) Marie, bapt. à Pezou en 1624 ; 3^o) Renée baptisée à Pezou, le 18 oct. 1625 ; 4^o) Marguerite, qui est marraine à Fortan en 1640, (et qui est peut-être issue du second mariage). — De son troisième mariage avec Jeanne de la Pallu, il eut deux jumelles, baptisées à Fortan le 25 nov. 1641, dont l'une, Catherine-Ursule paraît avoir seule vécu, et Gâtienne qui disparaît aussitôt.

Louis de Frémont, éc^r, s^r de la Merveillère et de Bellassise, né en... baptisé à St-Martin de Vendôme le 17 déc. 1633. Il fut chevau-léger de la C^{ie} de la reine. Il épousa à Fortan le 23 nov. 1649, Marie, fille de feu Urbain de Thisart, éc^r, s^r du Chesne, et de Jeanne de la Pallu, laquelle Jeanne de la Pallu était veuve en 2^{es} nocces de son propre père. — Au temps de ce Louis de Frémont, comme aussi de son fils Jean-François, la terre et sgr de Bellassise avec le Bois St-Germain et la Hardouinière furent mis en la main de l'abbé de la Trinité, sgr de Lisle, pour cause de défaut de déclaration, et donnée par lui à bail à Claude Olivier. Ce fief était encore sous séquestre en 1678. — Louis de Frémont mourut le 5 mars 1663 et fut inhumé à Pezou, et sa femme le 25 novembre même année, à l'âge de

31 ans. Ils laissaient les enfants suivants : 1^o) Jean-François qui suit ; 2^o) Marie de F., décédée célibataire à 54 ans et inhumée à la Madeleine de Vendôme le 5 décembre 1710 ; 3^o) Elisabeth de F., baptisée à Pezou le 23 mai 1658 ; 4^o) René-César de F., baptisé à Pezou le 4 mars 1660.

Jean-François de Frémont, éc^r, s^r de la Merveillère et de Bellassise, baptisé à Pezou, le 16 octobre 1655. Il est convoqué comme sgr de Bellassise en 1689 avec l'arrière-ban du Vendômois. Il est époux de Jeanne Le Petit, fille de François Le Petit, sgr de la Vaudouinière et de Anne de Vimeur dont vinrent les enfants suivants : 1^o) François de Frémont, baptisé à Pezou, le 20 octobre 1687 et qui paraît mort de bonne heure ; 2^o) Marie, qui suit ; 3^o) Françoise de F., baptisée à Pezou le 29 sept. 1690 qui paraît n'avoir pas vécu ; 4^o) Autre Françoise, baptisée à Pezou le 7 sept. 1693, dont on ne sait rien.

Marie de Frémont, fille de Jean-François, baptisée à Pezou le 11 octobre 1688. Elle est dite Dlle de Bellassise déjà en 1707 et paraît posséder ce fief en partie, l'autre partie étant en 1712 à Paul-César Dugué, sieur de la Touche, mineur, sous la tutelle de sa grand'mère Madeleine Rouget, veuve de René Viau, avocat au parlement. Le 1^{er} sept. 1716 elle épousait à Pezou, Nicolas de Brossard, sieur de la Grisellière, fils de défunt Pierre de Brossard, sieur de Montinboeuf et de défunte Marie de Neveu, de la paroisse de St-Avit au Perche. Nicolas de Brossard mourut le 19 mai 1729 à l'âge de 33 ans et elle fut inhumée à Pezou le 25 juillet 1773 à l'âge de 87 ans. Elle avait donc 10 ans de plus que son mari.

Ils eurent trois enfants : 1^o) Nicolas de Brossard, qui suit ; 2^o) Charles de Brossard qui épousa à Morée le 12 janvier 1751, Marie-Jeanne, fille de feu Simon de Bernardon, sgr de Lorieux ; 3^o) Marie-Françoise de Brossard qui le 8 février 1774, épousa à Pezou François Le Petit, sieur de la Boulaie, de la pssé d'Ambloy.

Nicolas de Brossard de la Grisellière, sieur de Bellassise (conjointement avec sa sœur). Il épousa à Rocé le 11 mai 1745 Marguerite, fille de feu René de Boutillon, sgr de la Pilette et de Elisabeth de Briou. En 1748 il était poursuivi pour meurtre dans une partie de chasse. Il obtint alors sa grâce en portant le cierge de 33 livres à la procession du Lazare à Vendôme. Il décéda en 1753 et sa femme en 1752, laissant deux enfants : 1^o) Marie-Marguerite, âgée de 3 ans ; 2^o) Denis-Charles alias Henri-Nicolas, âgé de 16 mois. Leur

tuteur est Charles de Brossard, sieur de la Grisellière, frère de leur père.

La famille de Brossard avait vendu Bellassise avant 1728, au suivant :

César de Giraudeau, sgr du Tertre-Foureau, époux de Marie d'Eschallards ou des Challards. Il est dit sgr de Bellassise, la Herdouinière et du Bois-St-Germain le 26 juillet 1728, aux reg. de St-Firmin.

En 1754 Bellassise est à René de Chabot, sgr de Moncé, qui laisse Moncé à son fils. Il est époux de Elisabeth de la Goupillière qui est inhumée en 1767 à St-Firmin. Ils habitent Bellassise et possèdent ce fief avec la Hardouinière et Bois-St-Germain. René de Chabot fut inhumé à St-Martin de Vendôme, le 20 janvier 1770.

Au XIX^e s. la ferme de Bellassise est à la famille Pillon.

Arch. L.-et-Cher, E 44, 58, 497, 522, 530, 549, 557, 566, 572, 589. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 118 ; 1870, pp. 42 et 54. — G. de Trémault, *Le Trésor des Familles* (Généalogies manuscrites), p. 279. — Chartrier de l'Épau, Titres de la Rondellière. — Reg. de Pezou, Lisle et St-Firmin, de St-Martin de Vendôme et de la Madeleine etc... *passim*.

Bellatour, f., c^e d'Azé, anc. manoir et fief. — *Bellatour*, XV^e au XVIII^e s. — *Bellatour* (Cassini). — *Belatour* (État-Major).

Ce fief relevait du château de Vendôme à foy et h. simple. — En 1394 il est dans la succession de Jean de Beauvoir et d'Agnès Copelet et est attribué à Jean Bégin, fils de leur fille N. de Beauvoir, épouse de Pierre Bégin. — En 1490, il appartenait à Jean Denis. En 1507 et 1521 il est à Martine de Brion, veuve de Michel Lelarge, en son vivant conseiller et praticien en la Cour de Tours. Elle possède aussi Morillon. — En 1557 à Jean Lelarge, fils et principal héritier de défunt Jean Lelarge. — En 1583 à Toussaint Lefebvre, subrogé au lieu des héritiers de M^o Louis Daviré, eux-mêmes au lieu de Martine de Brion, veuve Michel Lelarge. Il est époux de Héliette de Merlet. L'un est dit valet de chambre ordinaire du roi, et l'autre, femme de chambre de la feuie reine (Jeanne d'Albret). — En 1599 Jean Lefebvre, sans doute le fils d'Héliette, est dit déjà seigneur de Bellatour, aux registres d'Azé. Mais Héliette, en 1602, est encore dame de B. en qualité de veuve de Toussaint Lefebvre.

Le 24 novembre 1612, B. fut vendu par les héritiers Lefebvre à Maugis Trémault, sgr de Morillon, époux de Marie d'Argouges. — En 1620 il était à René de Trémault, sgr des Places et de

Morillon, lequel était agent des affaires de Sa Majesté en Bretagne. En 1625 il est receveur général des traites foraines d'Anjou. Il fut, depuis, conseiller d'État aux Conseils privés. A sa mort, Bellatour paraît être partagé entre ses deux fils ; le premier, Gilles de Trémault fut sgr de Morillon et aussi de Bellatour ; le second, René II fut seigneur des Places et aussi de Bellatour. Ce dernier né en 1606 fut cap^e de la C^{ie} des gendarmes du Roi et fit toutes les campagnes de l'époque. Il décéda à Bellatour même, le 1^{er} avril 1681, sans avoir été marié. — En 1629, on voit un port de foy au château de Vendôme pour Morillon par René Lemoine, dit Poinçon, chef d'échansonnerie du duc d'Orléans, sans doute comme mari d'une Trémault.

Gilles de Trémault, frère aîné du précédent, sgr de Morillon et Belatour en 1602, mort en 1663 ; fut lieutenant particulier au siège présidial de Blois, puis conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, époux de Marguerite, fille de François Alliphonse, sgr de Guignerault et de Michelle Crosnier dont il eut le suivant :

Gilles-César de Trémault, écuyer, sgr de Morillon, Bellatour, Spoir, Guignerault, né en 1641, conseiller au siège présidial de Blois en 1656, mort en 1713, époux en 1670 de Anne Chevalier, veuve de Louis Druillon, sieur de la Sistière et fille de Denis Chevalier, sieur de Conan et de Anne de Vigneux, dont le suivant :

Joseph-François de Trémault, éc^r, sr de Bellatour et Morillon, la Guespière au Maine, né en 1674, bailli du Vendômois de 1702 à 1714, et en 1709 maire perpétuel de la ville de Vendôme. Il épousa Françoise Guimont qui décéda en 1735, fille de Henri Guimont, sieur de la Guinebaudière dont le suivant :

Gilles-François de Trémault, éc^r, sr de la Blotinière, Bellatour, Morillon, Vaireilles, la Haie-Bergerie, etc., né en 1709, lieut^e gal de Vendôme en 1739. Il épousa 1^o) en 1740 Marie-Thérèse de Trémault, décédée en 1743 ; 2^o) en 1745 Denise-Françoise Canet du Gay dont, du premier lit :

Jacques-François de Trémault, éc^r, né le 4 juillet 1743, sieur d'Espoir, St-Aubin et Amilly en Beauce, du Bouchet-Toutville, Morillon et Bellatour, le Petit-Preuilley, Cornevache, Villemarchais, etc. lieutenant général du Bailliage, maire perpétuel de Vendôme, et capitaine des chasses du duché (pour les plaines), décédé vice-président du tribunal de Chartres, au château de Meslay en 1819. Il épousa en 1769 Marie-Anne Mirleau des Ra-

drets, décédée à Azé en 1818, à 67 ans, dont il eut le suivant :

Elisabeth-Denis de Trémault de la Blotinière, chevalier de St-Louis, mousquetaire de la Garde de Louis XVI, époux de Marie-Jeanne-Elisabeth de Taillevis de Jupeaux, qui laissa Bellatour à sa petite fille la suivante :

Adrienne-Marie-Denise de Sarrazin, née en 1806, fille de Auguste-Charles-Antoine, vic de Sarrazin et de Marie-Genève-Elisabeth de Trémault, morte en 1849, à Paris, épouse en 1833 de Francisque Barbet du Closel, conseiller de Préfecture. Ces époux, en 1845 vendirent Bellatour au s^r Thévard, notaire à Blois.

Aujourd'hui, Bellatour est devenu simple ferme. Un vieux pavillon à lanterne indique seul que là se trouvait un manoir féodal.

Arch. Nat., P 608 ; P 621, n^{os} 9 à 17. — Reg. d'Azé, *passim*. — Bibl. de Vendôme, ms. Ged. de Trémault, *Le Trésor des familles*, Généalogie de la famille de Trémault. — Allyre de Sarrazin, *Notice historique sur la Maison de Sarrazin*. — Titres de la terre de Villeporcher. — Rochembeau, *le Vendômois épigraph.*, I, p. 152. — Arch. L.-et-Cher, E 191 (1394).

Bellay (Famille du). — *Langey, La Jouscelinière*, XIV^e s. — *La Flotte*, XV^e s. — *Glatigny* (de Souday), *Le Bouchet-Pelgruau, Le Bouchet-Touteville*, XVI^e s. — *Les Roches de Sougé*, XVII^e s. — Armes : D'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur mises en orle, 3 en chef, et 3 en pointe. — (La Chesnaie). — Nota. — D'après Cauvin, les du Bellay du Maine, sgrs de la Feuillée, barons de Boisthibault aux XVI^e et XVII^e s., auraient eu pour armoiries : De sable à trois molettes d'épéron d'argent, 2 et 1.

Bellay de Drouilly (Famille du). — *Ternay, Drouilly-Les-Hayes, L'Ormeau* (de St-Gourgon), *La Chevalinière, Rocquentuf*, XVII^e s. — *Gastines, Boisfreslon, La Linoterie, Le Désert* (de St-Amand), *L'Archidiacrezie, La Vallée de Villeporcher*, XVIII^e s. — Armes : D'argent à la bande, etc..... (ut supra). Mais le droit de porter ces armoiries a été contesté au XVIII^e s. par les du Bellay de Glatigny à ceux de Drouilly. Après procès, les deux parties furent renvoyées dos à dos. — (Chartriers de Glatigny et de Drouilly).

Bellay (Guillaume du), sgr de Langey, la Jouscelinière et Glatigny, homme de guerre et diplomate, né à Glatigny, psse de Souday, en 1491, et mort en cours de voyage, à St-Symphorien de Lay, au pied du mont de Tarare, entre Lyon et Roanne le 9 janvier 1543. — Il était l'aîné des six fils et des huit enfants de Louis du Bellay, sgr de Langey et de la Jousceli-

nière, et de Marguerite de la Tour-Landry, dame de Glatigny. — (Voir la Jouscelinière et Glatigny).

Il fut un fidèle serviteur de François I^{er} qui l'employa dans la paix comme dans la guerre, et en fit un vice-roi du Piémont. Il avait été pris avec le roi à Pavie, et partagea sa captivité. Aussitôt libre, il fut envoyé en Italie pour y commander les troupes françaises mises à la disposition du pape Léon X. En cette qualité il dut soutenir le siège de Rome fait par le Connétable de Bourbon qui fut tué à ce siège. Mais il ne put conserver la ville de Rome et dut capituler au Fort St-Ange où il s'était réfugié, et dont il put sortir avec les honneurs de la guerre (1527).

Le roi l'employa ensuite aux négociations qui suivirent le traité de Cambray. Ces négociations eurent du succès et assurèrent sa réputation (1530). De même, l'année suivante, il eut encore à négocier avec le roi d'Angleterre, afin d'obtenir son aide pour arriver à payer la rançon des enfants du roi détenus encore en otage à Madrid. Il réussit encore en cette affaire qui lui fit le plus grand honneur. Mais, à ces pourparlers qui nécessitaient des voyages continus et des dépenses considérables, Guillaume du Bellay se ruina et ses lettres témoignent de sa détresse, le roi ne pouvant parvenir à le rembourser et étant aussi pauvre que lui.

Il représenta encore la France aux assemblées germaniques connues sous les noms de *Diètes d'Augsbourg* et de *Schmalckade* (1531 et 1535), et s'en tira à son honneur et à l'avantage de la France.

François I^{er} le nomma, en 1540, lieutenant-général en Piémont avec le titre de vice-roi. Là, il tint tête aux Impériaux et remporta quelques succès. Mais sa santé ébranlée par la vie des camps devint si mauvaise qu'il dut laisser le commandement à l'amiral Annebault, et se mit en route pour retourner à Paris auprès du roi. La mort le surprit en route (1543).

Son corps fut enseveli dans la cathédrale du Mans dont son frère René était évêque. Son autre frère Martin qui héritait de lui, lui fit construire un magnifique monument qui fut mutilé en 1793, mais dont les morceaux épars furent en partie recomposés, et reportés à nouveau dans la cathédrale où ce tombeau se voit encore.

Guillaume du Bellay a laissé des écrits qui ont été publiés, et qui sont, outre de nombreux discours, harangues, dialogues, épigrammes, élégies, sylves, épîtres et panégyriques, les suivants : *Père-grinatio humana*, etc. (Paris, 1509). — *Lettre à un Secrétaire allemand*, (1546). —

Épître de l'antiquité de Gaule et de la France (Paris 1556). — *Lettre ou Discours de consolation au roi François I^{er}*. Cette dernière production paraît être restée manuscrite, ainsi que les suivantes : *Recueil, par ordre alphabétique de toutes les provinces, cités, villes, rivières, etc., de France, avec les choses dignes de mémoire qui y sont arrivées*. — *Recueil des dits et faits mémorables de Français*.

Il a composé en outre ce qu'il nomme *Les Ogdoades* ou Mémoires sur les affaires de son temps. Cet ouvrage est en latin, mais du Bellay le traduisit en français sur l'ordre du roi. Parmi ces Ogdoades se trouve l'*Épître* sus indiquée. Les sept autres Ogdoades sont relatives aux *Portraits des Occurrences du siècle*. Les manuscrits en furent perdus à sa mort, sauf quelques fragments de la cinquième ogdoade qui furent ramassés par son frère Martin et forment quatre livres des mémoires de ce dernier. Enfin, une vie de François I^{er}, en latin (1515 à 1521) formait la cinquième ogdoade, et a été retrouvée à la bibliothèque nationale par M. Hauréau (anc. fonds latin, n^o 5976).

Guillaume du Bellay avait épousé Anne de Créqui, dame de Pont d'Ormi, de laquelle il n'eut pas d'enfants. — Son portrait se trouve au musée de Vendôme, et au *Bulletin vendômois*, 1896, p. 63.

Moréri, *Le grand dictionnaire d'histoire*. — *Biographie Michaud*. — Rochembeau, *Biographie vendômoise*. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 44 ; 1890, pp. 161 à 173 ; — 1896, pp. 63 à 69, et 167. — *Biographies diverses*, etc.

Bellay (Jean du), frère cadet du précédent, dit *Le Cardinal du Bellay*, né à Glatigny en 1492, mort à Rome en 1560. Il était le second fils, après Guillaume, de Louis du Bellay, sgr de Glatigny, etc., et de Marguerite de la Tour-Landry. Il entra dans les Ordres, et fut nommé évêque de Bayonne en 1526. François I^{er} l'employa alors comme ambassadeur en Angleterre. En 1530, il seconda Guillaume Budé dans la fondation du Collège de France. En 1532, il est encore ambassadeur en Angleterre. En 1534, il est ambassadeur à Rome auprès du pape Clément VII ; mais il échoua dans sa mission qui était d'amener le pape à prononcer la nullité du mariage de Henri VIII d'Angleterre avec Catherine d'Aragon, condition absolue du traité d'alliance entre les deux rois. L'année suivante, le nouveau pape Paul III nomma du Bellay cardinal (1535). Il resta comme ambassadeur à Rome, et put y éventer les projets de Charles-Quint sur le point d'envahir la Provence.

Jean du Bellay fut alors nommé gou-

verneur de Paris, et lieutenant-général du Roi en Picardie et Champagne (1536). Il répara les murs de Paris, les entourra de boulevards, et ravitailla la capitale pour un an, dans la crainte d'un siège, les troupes de Charles-Quint étant en Picardie.

La carrière d'homme d'Etat de Jean du Bellay prit fin à la mort de François I^{er} en 1546. Il se retira à Rome où il vécut avec magnificence dans le palais qu'il construisit sur les ruines des thermes de Dioclétien. L'on conserva longtemps chez les Romains la mémoire d'une fête que donna le cardinal du Bellay sur la place des S^{ts}-Apôtres, à l'occasion de la naissance du duc d'Orléans, fils puiné du roi Henri II, en 1549.

A la mort du pape Marcel II, en 1555, les cardinaux choisirent du Bellay pour lui succéder, mais il refusa cet honneur.

Il avait résigné la plupart de ses bénéfices à son départ de France, mais en les cédant à des hommes de son choix, il eut soin de s'en réserver une partie des revenus. Outre l'évêché de Bayonne qu'il avait obtenu en 1526, il eut encore ceux de Paris en 1532 ; de Limoges en 1541 ; l'archevêché de Bordeaux en 1544 ; l'évêché du Mans aussi en 1544, à la mort de son frère René qui en était titulaire. C'est de ce dernier seul qu'il garda l'administration jusqu'à sa mort. Il avait, outre cela, de nombreux bénéfices ; le principal était celui de St-Maur des Fossés près Paris dont il reconstruisit somptueusement le palais abbatial, où il eut l'occasion de recevoir l'Empereur Charles-Quint en 1540, au moment de son passage par la France. Il était encore Abbé, rien que dans nos pays, des abbayes suivantes : Le Gué de l'Aunay, près Souday ; le Petit Citeaux, près Marchenoir ; la Trappe de Mortagne ; Tiron en Chartrain ; La Couture au Maine, etc...

Il aimait à s'entourer d'hommes de lettres et de gens d'esprit, fut en rapport avec Ronsard, et avait pour vicaire général son cousin Joachim du Bellay qui faisait partie de la Pléiade. Mais celui de ses familiers qui fut le plus célèbre, c'est Rabelais, qu'il rencontra à Lyon, et dont il fit son compagnon, son médecin et son secrétaire.

Jean du Bellay mourut à Rome le 16 février 1560 et fut inhumé dans le couvent de la Trinité du Mont au-dessus de la place d'Espagne.

Il testa en faveur de ses trois nièces, filles de Martin son frère ; mais la troisième étant morte, cette succession donna lieu entre les deux survivantes à de longs procès. — (Voir *Glatigny*).

Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on peut citer : — *L'Oraison écrite suivant l'intention du Roi très chrétien aux seigneurs et Etats du St-Empire assemblés dans la ville de Spire (1544)* ; — *Défense pour le Roi de France... à l'encontre des injures et détractations de J. Omphalius... (1544)*, etc....

Moréri, *Le grand dictionn. historique*. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*. — *Biographie Michaux*. — *Gallia Christiana*, etc. — *Bulletin vendômois*, 1896, pp. 202 à 231 ; 1897, pp. 261 à 263. (Articles de l'abbé Blanchard)... etc....

Bellay (Martin du), troisième fils de Louis du Bellay et de Marguerite de la Tour-Landry. Il naquit à Glatigny vers 1494. En 1513, il était présenté à la cour de Louis XII par ses frères Guillaume et Jean. Il suivit la carrière des armes, et en 1515 assista à la victoire de Marignan. Il combattait sous la bannière du comte de Vendôme, suzerain de son père à cause de sa sgr de la Jousselinière. En 1522, combattant les Impériaux, il eut un cheval tué sous lui. En 1525, il était à la bataille de Pavie. Plus heureux que son frère, il ne paraît pas avoir été fait prisonnier.

Sa vie se passa à guerroyer contre les Impériaux et l'empereur Charles-Quint ; et tour à tour il combattit en Provence, en Picardie et en Italie, avec des alternatives de succès et de revers. En 1537, il était en Picardie à combattre, lorsque mourut à Amiens son suzerain, son protecteur et son ami, Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme. — En 1541, il fut nommé gouverneur de Turin, sous l'autorité de son frère aîné Guillaume, alors vice-roi de Piémont. Il lui succéda comme vice-roi de Piémont en 1543. En 1545, il était en Flandre. En 1547, il était chargé de mettre la Champagne en état de défense, lorsque François I^{er} mourut. — Bien que le crédit de la famille du Bellay ait beaucoup diminué après François I^{er}, néanmoins, Martin fut nommé gouverneur de Normandie par le roi Henri II, et fut promu maréchal de camp en 1552, et chevalier de St-Michel en 1555. — Il mourut le 5 mars 1559 (A. S.) et fut inhumé dans la cathédrale du Mans, aux pieds de Guillaume du Bellay, son frère aîné, dont il avait hérité, et auquel il avait fait élever la magnifique mausolée qu'on y admire encore.

Il était devenu sgr de Langey, de Glatigny et de la Jousselinière à la mort de son frère aîné, Guillaume, décédé sans enfants en 1543. Mais cet héritage lui fut plus onéreux qu'avantageux : il fut obligé de payer 300 mille livres de dettes

laissées par le défunt. C'était probablement plus que ne valait l'héritage lui-même. Mais Martin du Bellay était riche par sa femme Isabeau Chenu, tille de Jean Chenu, sgr de Putilles en Anjou, et roi, ou prince souverain d'Yvetot, en Normandie. Il l'avait épousée par contrat, en date du 25 juin 1533, alors qu'elle n'avait que 15 ans. Par ce mariage, il devenait plus tard lui-même roi d'Yvetot, mais ne porta que le titre de Prince. En 1546, il avait acheté la sgr de Bouchet-Touteville, psse de Crucheray. En 1553, il acheta encore la moitié de la sgr de Montigny-sur-Loir ou Montigny-le-Ganelon, que lui vendit Jacques de Renty.

C'est à Martin du Bellay qu'on attribue la reconstruction du château de Glatigny, tel qu'il est encore aujourd'hui, d'après les plans, dit-on, du fameux Rabelais.

Il ne laissa que trois filles qui au moment de sa mort, étaient encore mineures et sous la tutelle de leur mère : 1^o) Marie, qui est en 1561 sous la curatelle de son cousin Jacques du Bellay, c^{te} de Tonnerre, sgr de Thouarcé et de Gizeux. Elle épousa le fils de celui-ci, René du Bellay, à qui elle apporta la principauté d'Yvetot, le Bouchet-Touteville, Glatigny et la moitié de Montigny. — 2^o) Catherine, qui se fit protestante contre le gré de sa mère, devint demoiselle d'honneur de Jeanne d'Albret et épousa Charles de Beaumanoir, sgr de Lavardin au Maine, à qui elle apporta Langey et la Jousselinière, et qui fut tué à la S^t-Barthélemy. — 3^o) Jeanne, qui mourut peu après 1560. — Isabeau Chenu mourut à Glatigny dont elle était usufruitière en 1589.

Mais le véritable et le plus grand titre de gloire de Martin du Bellay, ce sont ses *Mémoires* dont une partie est empruntée à son frère. Ces mémoires courent de l'année 1513 à l'année 1547, après la mort de François I^{er}. Ils furent publiés pour la première fois en 1569, par les soins de son gendre René du Bellay. Nombre de fois ils ont été réédités depuis, et entre autre dans *La Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, 1^{re} série, (1819 à 1826).

Moréri, *Grand dictionnaire historique*. — Michaud, *Biographie universelle*. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*. — Fleury-Vindry, *table, au mot Bellay*. — *Dictionnaire de Larousse*. — *Bulletin vendômois*, 1897, pp. 95 à 117 et 260 à 263 (Articles de l'abbé Blanchard).

Bellay (René du), évêque du Mans, né à Glatigny vers 1496, mort à Paris en 1546. — Il était le quatrième fils de Louis du Bellay, sgr de Langey, de Glatigny, etc. et de Marguerite de la Tour-Landry, et frère de Guillaume, Jean et Martin du

Bellay. — Il fut nommé à l'évêché du Mans en 1535. — Il aimait la nature et l'histoire naturelle, et dans sa résidence de Touvoie près du Mans, il avait fait planter des arbres d'essences rares et y réunit des animaux de toutes sortes dont l'élevage l'intéressait. En 1546 il se rendit à Paris pour les besoins de son diocèse et y mourut. Il fut enterré dans l'église Notre-Dame et son cœur fut rapporté au Mans. — Son frère Jean, le cardinal, lui succéda comme évêque du Mans. — (Moréri, *Grand dictionnaire historique*. — *Gallia Christiana*).

Bellay de Drouilly (Charles du), dit *le Chanoine du Bellay*, chanoine de St-Georges, né vers 1600, mort à Vendôme en 1676. C'est le premier historien connu du Vendômois. — Il était né sans doute à Drouilly en Brie, terre patrimoniale de sa famille, fils et quatrième enfant de Claude du Bellay, maréchal des logis de la C^{te} des chevaux-légers, et gentilhomme de Gabrielle d'Estrées, puis de son fils César de Vendôme. Sa mère était Marguerite de Carquin. Il avait pour frère aîné Claude du Bellay, sgr des Hayes en Bas-Vendômois. Il paraît avoir été mis au collège de Vendôme (maison de Chicheray) par les soins de son protecteur le duc César et être entré dans la collégiale de St-Georges de Vendôme, après 1634. Il y succéda (peut-être après un interné-diaire), à son frère François, dans la dignité de Chantre où on le rencontre pourvu de ce titre en 1661. C'est lorsqu'il était Chantre de St-Georges qu'il composa son fameux écrit intitulé de cette bizarre façon : **CALENDRIER HISTORIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE L'EGLISE COLLEGIALE DE SAINT-GEORGES DE VENDOME, dans lequel, outre les fêtes du Bréviaire romain, et celles qui sont particulières à ladite église, on voit encore le catalogue des comtes et ducs de Vendôme, depuis 980 jusqu'à présent, avec un petit discours de ce qu'ils ont fait de plus remarquable. Ensemble la fondation première de la dite église, son progrès et les diverses fondations particulières qui y ont été faites, le temps auquel vivaient les bienfaiteurs et les remarques sur leur sujet, et enfin les ordonnances du Chapitre de la même Eglise, les plus considérables depuis 1487 jusqu'à présent, et autres particularités et curiosités (1665)**, par DU BELLAY chanoine et chantre de ladite église.

L'ouvrage est dédié à MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église St-Georges. Mais l'auteur ne semble pas avoir pu remplir tout son programme, à moins que les deux copies, qui seules en restent, l'une à la bibliothé-

que de Blois, l'autre à celle de Vendôme, ne soient incomplètes. On n'a pas le calendrier de cette église, ni les noms des bienfaiteurs, sauf ceux des comtes et ducs. Tel qu'il est, cet ouvrage, avec ses imperfections et ses erreurs, forme un monument précieux pour l'histoire du Vendômois. La copie qui se trouve à Vendôme a appartenu successivement à MM. de Rochambeau, Baussier-Bouchardière et Gendron, ce dernier l'offrit à la bibliothèque municipale en 1853.

Charles du Bellay devint Doyen de St-Georges au plus tard en 1671. Il fut inhumé dans l'église même le 5 mars 1876, et réuni à son frère François, qui lui-même était mort le 2 mai 1654.

Il paraît qu'on avait inscrit sur leurs tombes cette épitaphe :

*Ces deux frères vivaient avec tant d'amitié,
Que leur disunion fut digne de pitié.
Mais en même cercueil le trépas les rassemble ;
Par la mort du premier leur beau feu s'éteignit,
Par celle du second, ils furent mis ensemble.
La Mort les sépara, la Mort les rejoignit.*

(Tiré du Cabinet de M. Gaignières à la Bibliothèque du R. i. et rapporté aux manuscrits de la Biblioth. nationale, Fonds de l'Ordre du St-Esprit, vol. XXII-1619 ou Clérambault, 1132, pp. 112 à 143. [Rochambeau]).

Le manuscrit du chanoine du Bellay doit être consulté par les érudits vendômois, mais avec précaution. Il fourmille d'erreurs pour ce qui est surtout de l'histoire des Comtes et Ducs.

Notes manuscrites d'Achille de Rochambeau (Collection R. de St-Venant). — Reg. de l'église St-Georges, 1654 et 1676. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 101 ; 1872, p. 39 ; 1881, pp. 298, 322, 323, 325. — *Bibl. de Vendôme*, ms. 324, (Mémoires de Duchemin), III, p. 138. — Chartier du château de Drouilly, etc.

Bellay de Drouilly (Claude du), sgr de Drouilly, les Hayes, Ternay, etc. Il était maréchal de bataille dans les armées du roi et fut nommé gouverneur de Vendôme et du Vendômois le 26 avril 1640 et résigna cette charge en faveur de son fils François en 1667. Il mourut en 1692. On l'appela Drouilly, ou Drully ou encore Rully (Voir *Les Hayes*). — (*Bulletin vendômois*, 1875, p. 149).

Bellay de Drouilly (François du), sgr de Drouilly, les Hayes, etc., lieutenant des maréchaux de France à Vendôme. Il fut nommé gouverneur de Vendôme en remplacement de son père en 1667 et mourut en 1712. Son fils François-Louis lui succéda comme gouverneur de Vendôme. — Voir *Les Hayes*.

Bellay de Drouilly (François-Louis du), sgr de Drouilly-les-Hayes, gouverneur de Vendôme à la mort de son père, en 1712.

Il mourut en 1733 et eut comme successeur Joseph-Charles de Vimeur de Rochambeau. — Voir *Les Hayes* et *Rochambeau*.

Belle-Allée, h., c^o de St-Martin des Bois. — *Bellaler* (Cassini). — Ce lieu, au XVII^e s., appartenait à la famille Dumur ou du Mur. — De 1641 à 1655, Pierre du Mur, sieur de Belle-Allée est époux de Madeleine Nion. Ils font baptiser à Montoire leurs neuf enfants parmi lesquels Pierre du Mur, né le 16 décembre 1641 qui fut président au grenier à sel de Montoire en 1700. Il était époux de Marie Garault. Ils furent tous deux inhumés à Montoire sans postérité, lui le 13 juillet 1708 et elle, devenue aveugle, le 26 octobre 1718. — (Malardier, pp. 961 et 1002.)

Bellebois (Famille). — *Le Pin* (de Couture), XIV^e s.

Belle-Etoile (La), h., c^o de Fontaine-Raoul.

Belle-Etoile (La), h., c^o de Lunay.

Belle-Etoile, éc., c^o de St-Hilaire.

Bellefontaine, anc. fief, paroisse de Selommes. — Il relevait à foy et h., du Bouchet-Touteville. — En 1476 il appartient à Gilles Gaston. — En 1501 et 1518 à Georges Gaston, prêtre. — En 1553, à Jacques de la Forêt. — En 1615 à Mathieu Juston, époux de Marguerite de Régis qui fait baptiser ses 4 filles à Selommes : Marguerite en 1615, Anne en 1616, Jeanne en 1619 et autre Anne en 1620. — En 1641 à François d'Argis, éc. sieur de Bellefontaine, époux de Jeanne Chauffourneau, dont la fille Marie Dargis, âgée de 30 ans, épouse en 1673 Pierre Brevet, éc^r, et l'autre fille Jeanne, épouse en 1670, René de Lestang, sr de la Guillaetière, fils de Julien de Lestang, sieur de la Cressonnière et de Madeleine de la Sonnière. — En 1772 ce fief est à un chirurgien du bourg de Selommes.

Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville. — Biblioth. de Vendôme, ms. 285, pp. 254 et 262 (1501). — Registres de Selommes, 1615, 1616, 1619, 1620, 1643, 1673. — Registres de la Madeleine de Vendôme, 17 févr. 1670. — Arch. Nat., P 621, n^o 91 et 93 (1518 et 1553). — Arch. L.-et-Cher, G 236, (1476).

Bellegarde (Famille de). — *Les Ormeaux* (de Pray), XIX^e s.

Belle-Ile (Le lieu de), c^o de St-Quentin. — Peut-être est-ce de ce lieu que portait le nom, en 1663, Charles Lemoine, sieur de Belle-Ile et en 1677 Philippe Lemoine, aussi sieur de Belle-Ile. — (Reg. de Couture. — Malardier, p. 1025).

Belle-Iris (La fontaine de la) ou plutôt de la Bellerie. — La Belle-Iris serait le nom donné par Ronsard (?). — Voir la *Bellerie*.

Bellejouanne, éc., c^o de Lancé.

Bellejoyeuse, f., c^o de Sargé. — *Bellejoyeuse*, 1621 (Reg. de St-Cyr de Sargé). — En 1630, ce lieu est à Diane d'Illiers, dame de Bellejoyeuse, marraine à St-Martin de Sargé. — Il paraît tirer son nom de Madeleine de Joyeuse qui fut dame de la Berruère (auj. les Radrets) au XVI^e s. — (Reg. de Sargé).

Bellelande, h., c^o d'Epuisay. — *Bellelande*, XII^e s. — Ce lieu a été conquis sur la forêt de Mondoubleau au XII^e s. Sa fondation provient du don, fait aux frères du Temple, en 1108, par deux chevaliers vendômois, Guillaume de St-Martin et Archambault de Caremo, de toutes leurs possessions en cet endroit de Bellelande, afin de permettre aux dits frères d'y bâtir pour eux et leurs hôtes des demeures convenables. Geoffroy IV, v^o de Chateaudun approuva cette donation en 1199. — Dès l'année 1212 les défrichements en étaient assez avancés pour valoir à la dime une somme qui fut cause d'un litige entre le curé d'Epuisay et les frères qui possédaient l'église du Temple.

Renaud, évêque de Chartres, apaisa leur querelle en spécifiant que les droits paroissiaux dus par Bellelande seraient payés de deux années, l'une au curé d'Epuisay et aux frères du Temple, alternativement. — De la vint que le hameau de Bellelande, relevant censivement de Mondoubleau et du Temple, fut des deux paroisses d'Epuisay et du Temple en tournée, c'est-à-dire alternativement aux deux paroisses, une année à l'une et l'autre année à l'autre, jusqu'à la Révolution. — (Arch. Nat., S 5001 b, n^o 30 et 31. — *Chartes vendômoises* 195. — *Bulletin vendômois*, 1894, pp. 54 et 96. — *Bulletin dunois*, VII, p. 395. — Métais, *Etudes et documents*, IV, p. 227).

Belle-Maison (La), c^o de Savigny.

Bellemare (Alexis-Léonor de), 30^e abbé de l'Etoile (1680 à 1701). — Armes : *De gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois carpes contournées de même.* — (*Annales Norbertines*, 1888, p. 156).

Bellême (Famille de). — *Ranay*, XIX^e s. — Armes : *D'argent à 3 chevrons de gueules.* — (Armorial chartreux).

Bellèmerie (La), f., c^o d'Arville. — *La Bellemaye*, 1612. (Arch. de L.-et-Cher, G 923). — *La Bellimerie*, (Cadastre).

Bellenoe (Famille de). — *Les Ferpinidres*, XVII^e s.

Bellenoue (Famille). — *La Rabatière*, *Les Bellesevries*, XIX^e s.

Bellenvoye, anc. mét., psse d'Azé. — Elle relevait comme fief de la Jouselière. — (Arch. Nat., P 603).

Bellerie (La), h., c^o de Couture. — Près

de là est la Fontaine de la Bellerie ou de la Belle-Iris, chantée par Ronsard. — On a prétendu que cette fontaine avait été baptisée par le poète Ronsard en l'honneur de sa maîtresse Hélène de Surgères ; d'autres disaient en l'honneur de son ami René Belleau ; mais la vérité c'est que l'Aistre de la Bellerie, dès le XV^e siècle était dit relever censivement du Portau. Le nom existait donc avant le poète Ronsard. Mais Ronsard, paraît-il, avait dédié à la belle Hélène une fontaine à côté de celle-ci. — (Rochambeau, *La famille de Ronsard*. — Malardier, p. 571. — Arch. Nat., P 653, n^o 1. — *Annales fléchoises*, 1904, 2^e sem., p. 62.

Belles (Les), ancien fief, psse de Nourray (près Brumlesse). — Il relevait du Bouchet-Touteville à foy et h. — La dime des Belles appartenait à Marmoutier. — En 1569 et 1596 ce fief était à Françoise, fille de Jean Bautre et épouse de René du Perreux. — En 1634 à Jean de Juston. — En 1659 à Jacques Mousset, curé de Nourray. — En 1655 à François de Parday. — En 1772 à Louis Jabre des Belles, sgr de Villaria et autres lieux, époux de Anne Barouel, dont la fille Marie-Anne épousait, cette année-là, Duchemin de la Chesnaye, l'auteur des Mémoires. — (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet-Touteville. — *Id.* de l'Epa, papiers des Godineau. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des Fiefs [Les Belles]. — Registres de la Madeleine de Vendôme, 2 juin 1772. — *Bulletin vendômois*, 1877, p. 25).

Bellesevries (Les Grandes et Petites), villa et ferme, c^o d'Azé. — *Les Bellesevries*, (Cassini). — *Les Bellesevries*, (Etat-Major). — *Les Bellesevries*; *La Bellevidre*, 1440, (vieux titres). — *Les Grands Bellesevries*, 1602.

Le lieu des Grandes Bellesevries formait une terre dont furent détachées deux fermes appelées toutes deux les Petites Bellesevries, l'une ayant conservé ce nom, l'autre située au hameau de Buissay ayant pris le nom de la *Paillarderie*, (voir ce nom). Tous ces lieux étant souvent appelés simplement les Bellesevries dans de nombreux titres, il en résulte une certaine obscurité qu'on n'est pas toujours capable d'éclaircir.

Les Grandes Bellesevries formaient un manoir et fief relevant à foy et h. de celui de Villeporcher-St-Ouen. — Dans un aveu de 1602, il était ainsi décrit : « C'est assavoir mon domaine, terre et seigneurie du dit lieu des Grands Bellesevries, consistant en la maison seigneuriale, cour, colombier, pressoir, basse-cour en laquelle est la maison du métayer, grange.

grenier, étable, le tout enclos de douves et fossés à l'entour avec pont-levis, jardin, verger,joignant d'un côté le grand chemin de Vendôme à Azé... d'un bout à la métairie de Nuisement, etc. ».

Le plus ancien sgr connu des Bellesevries est Charles Bruneau, contrôleur du grenier à sel de Vendôme, qui en 1530 est déjà sgr du Boulon et en 1553 figure dans le partage de ladite terre des Bellesevries, se portant fort pour les enfants qu'il a eus de Anne Anfy. On le voit vendre une partie de son fief.

En 1554 ce lieu est à Madeleine Bruneau, femme de Jean de Ravenier, valet de chambre ordinaire du roi qui déjà en 1552 avait partagé avec ses cohéritiers. Elle est fille des précédents ; en 1576 elle est veuve, et acquiert de son frère Jacques Bruneau, sieur de la Roche à St-Firmin, le moulin de Galette. Elle est aussi dame de Vareilles. Elle vit encore en 1593 et cède les B. à son fils le suivant :

François de Ravenier, qui figure comme seigneur des Bellesevries parmi les usagers des bois de Motteux en 1577. Il paraît avoir pour fils le suivant :

Charles de Ravenier, éc^r, premier huissier de la Chambre du roi et commissaire ordinaire de ses guerres. Il est dit en 1594 et 1602, sgr des Grandes Bellesevries, fief de Vareilles pour moitié, moulin et rivière de Galette, époux de Rose Debeau qui décéda, avant 1620. Il rend aveu pour les Bellesevries en 1602 au sgr de Villeporcher.

En 1631, le fief des Grandes Bellesevries est à Jean Baptiste Daussouin, époux de Marie ou Emerie Duplessis, maréchal des logis de la Reine, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Charles de Ravenier, vivant sgr des Bellesevries, son oncle, qui était frère de sa mère Claude de Ravenier, épouse de Nicolas Daussouin. — En 1650 à Antoine Daussouin, fils aîné des précédents. — En 1680 à René Daussouin, frère cadet d'Antoine ; le 30 mai 1684, âgé de 44 ans, il épousa à Romilly Jeanne-Catherine Le Courtois, âgée de 31 ans, fille de Charles Le Courtois, éc^r, sieur du Tertre et de défunte, Marie de Tarragon ; ladite Jeanne-Catherine Le Courtois décéda aux Bellesevries en 1723, âgée de 70 ans. — René Daussouin, le 29 juillet 1711, mariait à Azé, sa fille Catherine, héritière des B. au suivant :

Charles-Hilaire, éc^r, sgr de la Broue, fils de Robert Hilaire et de Geneviève Daussouin. En 1713 il est dit sgr de la Broue, des Bellesevries, Vareilles, etc. Catherine Daussouin décéda aux Petites B. en 1765. — Ils avaient pour fils : (10)

Charles, baptisé le 9 juin 1712 ; 2^o) Georges, né en 1727.

Les Bellesevries sont ensuite, soit en propriété, soit en usufruit, à Nicolas-Charles Millochin, officier du roi, fils de Nicolas Millochin et de Marie-Anne d'Azé. Il avait épousé à l'âge de 25 ans, le 29 janvier 1720, Catherine de St-Denis. Il en eut les enfants suivants : 1^o) Nicolas-Jean Millochin, qui suit ; 2^o) Marie-Catherine, baptisée le 18 nov. 1728 ; 3^o) Jacques Dominique, baptisé le 1^{er} juillet 1730 ; 4^o) René-François, baptisé le 14 oct. 1732 ; 5^o) Louis-Jacques, baptisé le 4 février 1735 ; 6^o) Henri-Marc, baptisé le 27 nov. 1737. — Charles Millochin décédait aux Bellesevries le 20 avril 1753 laissant à la fabrique d'Azé une rente perpétuelle de 36 livres ; et sa femme, Catherine de St-Denis, était inhumée à St-Martin de Vendôme en 1752 à l'âge de 49 ans.

Nicolas-Jean Millochin, fils aîné des précédents, né vers 1725, sgr des Bellesevries en 1753, coureur du vin bouché du roi, servant au quartier d'octobre à 600 livres de gages par an, époux de Madeleine Cousin. Ils avaient une fille, Marie-Elisabeth Millochin, qui, âgée de 38 ans, épousait le 30 juillet 1808 M. Barthélemy Belenoue-Villiers qui fut procureur du roi à Vendôme. Elle lui apporta les Bellesevries. — Leur fils, M. Frédéric Belenoue, époux de Mlle Juliette-Françoise Mesnard de la Groye posséda aussi les B.

A la mort de Mme Belenoue vers 1890 ce domaine retourna aux héritiers de la famille Belenoue, membres de la famille Millochin. Il est maintenant à M. Christian de Tarragon, époux de Mlle Millochin (1906).

Les Petites Bellesevries, f., et ancien fief relevant à foy et h. de la scie de la Rivière de Lisle. — On le voit en 1429 entre les mains des hoirs feu Jacques Louet. — On ne le rencontre plus ni au xv^e ni au xvi^e s. — En 1649, il est à Philippe Lefebvre, sgr des Petites Bellesevries, et des Bouronnères, conseiller et procureur général de Mgr le duc, époux de Jeanne Cadot, dont la fille Jeanne Lefebvre, le 19 mai 1654, épousait à Espéreuse Mathurin Bellanger, conseiller du roi et élu en l'élection de Vendôme. — Au xviii^e s., ce fief est à la famille Hilaire de la Broue. Elle le garda même après avoir cédé les Grandes B. à Charles Nicolas Millochin, et en 1742, Charles Hilaire, sgr de la Broue et des Petites Bellesevries et Catherine Daussouin, son épouse, mariaient leur fille Marie-Rose à Charles-Louis Le Musnier de Nantouillet, sgr (en partie) de la Jousnelinière. — Ladite Marie-Rose décéda aux Petites-Bellese-

vries le 1^{er} janvier 1750 à l'âge de 25 ans et sa mère y mourut en 1769 à l'âge de 81 ans. — A la fin du xviii^e s., les Petites Bellesevries étaient à la famille Belin de la Jousnelinière qui en 1804 acheta la Roulière. — Depuis cette époque cette ferme a fait partie de la terre de la Roulière.

A la fin du xix^e s., elle est attribuée, par suite de partages, à la Ctesse de Cumont, née de Fontenailles dont la sœur, Mme de Verneix, possède la Roulière. — (Voir *Paillarderie*).

Arch. L.-et-Cher, E, 79, 502. — Titres des terres de la Roulière, des Minières, de Villeporcher, de Buissey, de la Jousnelinière, etc. — Bibl. de Vendôme, 1^o) Dossiers Leroy ; 2^o) Fonds Bouchet, chemise VIII, Dossier 4, pièces 11 à 13. — Mss. de la Soc. Archéol. de Vendôme, *Le Trésor des Familles*, par G. de Trémault (Généalogie le Musnier) — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp 143 et 153. — Passac, p. 60 — Arch. Nat., P 773, 65 a (Azé). — *Cart. Trinité*, 833. — Reg. par. d'Azé ; de St-Martin de Vendôme ; de la Madeleine de Vendôme, etc., *passim*.

Bellet (Famille de). — *La Fontenelle*, xviii^e s.

Belletanterie (La), éc., c^e de St-Ouen. — *La Belletintrie*, 1668. — (Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire], p. 300).

Belletière (Le lieu de la), c^e de St-Rimay. — *La Bellière*, xvii^e s. — Ancien fief, proche Fleurigny. Il relevait des Créneaux de St-Quentin et ses dîmes relevaient de la scie des Hayes à foy et h. Il s'étendait sur les pses de St-Rimay et de Villavard et était d'une valeur annuelle de 107 sous 6 deniers au xvi^e s. — Au commencement du xvi^e s. il est à la famille Tesnières. — En 1551 à Gilles Tesnières, prêtre, fils de Pierre Tesnières, qui le vend à sa sœur Jacqueline Tesnières, veuve de Marin Guinebault, sieur de Villaria. — En 1613 à Jean de Fescan, éc^r, sgr de Chambault, époux de Anne Tesnières. — En 1644 et 1661 à Esther de Fromentières, veuve de César de Martin de Geoffre, dame du Plessis-Sasnières. — En 1760 à François René de Taillevis, sgr de la Mézière. — (Arch. Nat., P 704, n^o 158, [1517]. — Arch. L.-et-Cher, G 272 [1551]. — Titres de Sasnières. — Titres de la Blotinière).

Belleuillerje (La), h., c^e de Prunay.

Bellevallée, château et f., c^e de St-Firmin. — Ancien fief relevant de la scie de Lisle. — En 1546 ce lieu est possédé par François Trémault, sieur de la Chambre et de Bellevallée. — Au xvii^e s. il est à la famille de Thisard qui possède aussi Moncé. — En 1629 à Daniel de Hallot, sgr de Bouville dont la veuve Marie de Thisard, dame de Bellevallée épousait le 17 nov.

1631 à St-Firmin, Pierre de Frémont, éc^r, sieur de la Merveillère, de la psse de Pezou, et cela en présence de son fils René de Hallot. — La métairie de Bellevallée au xviii^e s. était au Calvaire de Vendôme et fut vendue national^e en 1791 pour 4.000 livres.

Au xix^e s. elle appartient à M. Henrion qui en bâtit le château et le laissa à sa fille Mme Lesueur de Bretonnerie dont le fils possède encore aujourd'hui Bellevallée. — (Titres de la terre de Bellevallée. — Bibl. de Vendôme, *Le Trésor des familles de G. de Trémault*, p. 6. — Reg. de St-Firmin, 17 nov. 1631. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], n^o 163. — Collection de l'abbé Bernault, Titres de la Fredonnière [1679]).

Belleville, ancien fief, paroisse de Sasnières. — Il était situé dans celui de la Barre de Sasnières. — Voir *Barre de Sasnières*. — (Arch. Nat. P 696, n^o 36).

Belleville. — Ce nom était improprement donné à la Haute-Barre, psse de Lunay. La confusion venait de ce que la Barre de Sasnières, qui était dans les mêmes mains, avait comme annexe un fief appelé *Belleville*, confondu avec le sien propre. — Voir *Barre de Sasnières*.

Bellevrière (La), anc. mét. à Azé. — Voir *Paillarderie*.

Bellevue, f., c^e de Baillou.

Bellevue, éc., c^e de Choue.

Bellevue, f. et villa, c^e de Couture. — Là était au xviii^e s. la résidence de Jacques Dabon, chevalier de Carouges, aide-major des troupes de la marine à St-Domingue, époux de Magdeleine-Paul de la Rougerie. Ils faisaient baptiser à Couture leur fille Anne-Françoise-Marthe, le 13 septembre 1751 et leur fils Jacques-Charles-Auguste, le 30 juillet 1752. — Ce Jacques Dabon était fils de Charles-Auguste D. capitaine au régiment Lionnais, seigneur de Carouge et de Anne-Françoise de Mazancourt. — Aujourd'hui (xix^e s.) ce lieu appartient à M. Ajam. — (Malardier, p. 547. — Reg. de Couture, 1751 et 1752).

Bellevue, éc., c^e de Droué.

Bellevue, f., écart du bourg, c^e de Fontaine-Raoul.

Bellevue, éc., c^e de Fortan.

Bellevue, éc., c^e de Fréteval.

Bellevue, éc., c^e du Gault, proche la Tasse.

Bellevue, éc., c^e de Montrouveau.

Bellevue, éc., c^e de St-Gourgon.

Bellevue, h., c^e de St-Hilaire.

Bellevue (Le lieu de), c^e de St-Quentin.

— Habitations dans des caves.

Bellevue, c^e de Sargé. — Voir les *Vaux*.

Bellevue, éc., c^e de Ternay.

Bellevue (Le lieu de), c^e de Vendôme, au-dessus de la plaine d'Arènes. — *Belleveue*, 1610. — Il semble avoir été le siège d'un petit fief, dont était sgr en 1610, un nommé Jean Taffu, sgr de Bellevue, conseiller au grenier à sel de Blois. — (Arch. Nat. P 609, n^o 27).

Belliard (Le lieu de), c^e de Houssay. — *Le Béliard*, (Cassini et Etat-Major). — Anc. mét. appartenant à la Trinité. Elle fut vendue en 1792 pour 10900 l. — (Cart. de la Trinité, 859. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 123.)

Béliér (Famille). — *Villegrimont*, xvi^e siècle.

Bellinière (La), f., c^e d'Arville.

Bellinière (La), anc. mét., psse de Fontaines, sur le chemin de Montoire à Savigny. — Elle relevait de la Virginité et appartenait en 1608 à Marie de Savary, veuve d'Antoine de Chapuiset, sieur de la Fosse. — (Arch. Nat., P 608).

Bellivienne (La), h., c^e de Couture. — Ce lieu paraît être sur l'emplacement de la Jubossière de la carte de Cassini. — Le nom passe pour lui être venu des poésies de Ronsard (*Que la Belle y vienne!*) — (Cadastré de Couture. — *Le Loir* du 14 nov. 1851).

Belloneau (Famille). — *Buissay* (d'Azé), *Chanteloup* (de Renay), xv^e s.

Bellonière (La), anc. mét. qui au xiii^e s. était dite située à St-Martin des Bois, et appartenait à l'abbaye de St-Calais. — (*Cart. de St-Calais*, 27. — *Chartes vendômoises*, 308).

Bellonnière (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle est située non loin d'Auvine. — On rencontre au xviii^e s. une famille de la Fresnaye de Beurepos comme possédant la Bellonnière, mais sans que nous ayons pu savoir si c'est cette Bellonnière. — (Arch. Nat. P 700, n^o 15. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 121. — Rég. de St-Martin de Vendôme, 1774).

Bellouère (La), f., c^e de Choue.

Belon ou de Belon (Famille). — *Les Muraux*, xiv^e s. — *La Boissière* (de Villiers), *Rochambeau*, xiv^e et xv^e s. — Armes : *D'argent au sautoir péri de gueules à 5 fusées d'argent*. — (Rochambeau). — Jean Belon, au xiv^e s. avait un sceau formé d'un écu chargé de 3 tourteaux, le premier (à dextre [?]), chargé d'un lion passant. — (Sceaux Clérambault, 1885, T. I, p. 93)

Belon (Jean), capitaine du château de Vendôme au xiv^e siècle, et notamment en 1328. — Ce Belon paraît être de la famille qui plus tard posséda Rochambeau.

On le rencontre dans Froissart comme lieutenant de Jean de Lisle, capitaine pour le roi en Poitou. — En 1349, il met

au pillage la maison d'un habitant de St-Maixent. — Le 9 juin 1363, il est maréchal d'Amoury de Craon, lieutenant du roi en Anjou, Maine et Touraine. — En août de la même année, il est capitaine du château de la Roche-sur-Yon, et il livre la place aux Anglais. Pour cela, le roi Charles V confisqua sa maison sise à Angers, pour la donner à Jean de la Barre. Mis en outre en prison à la suite de ce fait, il y était encore en janvier 1370 en attendant qu'il fut statué sur son sort. Son supplice eut lieu peu après. Il fut noyé dans la Loire avant le 9 février 1370. — Il possédait près Loudun un manoir nommé Renoué. Ce manoir après sa mort fut acquis par Guy Mauvoisin, (sgr en partie de Fréteval), puis vendu par celui-ci au duc d'Anjou qui le céda le 22 mai 1375 aux religieuses de Fontevrault.

Cart. de St-Maixent, 461, note. — Arch. hist. du Poitou, XVII, pp. 387 et 388. — Arch. Nat., P 1340, n° 477 ; JJ 103, n° 209. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, Preuves, I, Col. 1359 — Froissart, (Edition S Luce), VII, pp XLVII et LXXIII, note 3 — Bertrand de Broussillon, *Documents sur l'histoire du Maine*, p 177.

Belot (Famille). — *Le Charme* (de Cormenon) ; *Les Ponts* (de Baillou) ; *La Sergerterie fieffée des Roches*, XVII^e s.

Belotin (Famille). — *La Blotinière*, XIII^e s.

Belottière (La), f., c^o de Choue. — *La Bedottière*, XVI^e s. — On trouve dans le voisinage de cette ferme des vestiges d'une ancienne motte désignée par Cassini sous le nom de *Motte de fer*. On y rencontre encore des restes de constructions. — La Belottière relevait à foy et h. simple de la sgr de Vaulouzeran. — En 1551, elle était réunie au domaine même de Vaulouzeran. — En 1596, elle est à Jacques Soefve, époux de Madeleine de Luynes. — En 1659 à René Arrachepied, époux de Madeleine Lejeunhomme. — Vers 1690, à dame Louise Frédureau, veuve de Jean Peschard, sieur des Rouaudières, comme ayant la garde noble de ses enfants. Ledit Peschard l'ayant acquise des Araçepied (sic). — Elle était encore du domaine des Rouaudières en 1837.

Arch. Nat., P 707, n° 2 (1551) ; P 773, 63a (Choue, 1596). — Titres de Vaulouzeran au dossier Mondoubleau à la Biblioth. de Vendôme. — Reg. de Mondoubleau (1659). — Abbé Chéramy, notes manuscrites sur Choue. — Beauvais de St-Paul, p. 313. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1904, p. 169.

Belottière (Le lieu de la), c^o de Vendôme, sur le chemin des Fontaines à la Garde. Il est mentionné comme étant une *Estrise* dans le dictionnaire des biens de

l'Oratoire. — (Bibl. de Vendôme, ms 286, p. 12).

Beluteau (Famille). — *La Bénardière aux Bluteaux*, XIV^e s.

Bémonière (La), f., c^o de Boursay appelée aussi *La Hémonière*.

Bénarderie (La), h., c^o de Couture.

Bénardie (La), ancien fief, psse de Lunay, proche la Bézardière. — *La Bénardière*, XV^e s. — Il relevait de la sgr du Breuil de Lunay. — En 1459, Julien Rorteau, éc, sgr de la Bénardière et du fief de la Rue Gasnault à Vendôme, reçoit avec de Pierre Breton, chanoine de St-Georges, sgr du Boulon, qui relève du fief de la rue Gasnault. — Ce fief fut ensuite uni à celui de la Bézardière et appartint aux sgrs de la Montellière. — (Arch. Nat., P 611, n° 23 ; P 773, 65^a (Dossier Lunay). — Titres de la terre de Buissay. — Collection R. de St Venant, Liasse Lunay-Montellière).

Bénardière (La), éc., c^o de Couture.

Bénardière (La), h., 23 hab., c^o du Poislay. — Ce lieu, en 1586, était du domaine de la Piquetièrre. — (Arch. Nat. Q¹, f° 57, r°).

Bénardière (La), f., c^o de Sargé. — *La Bénardière*, XVI^e s. — *La Bénardière aux Bluteaux* (Cassini). — Elle était un démembrement de la tenue des Besnardières, qui au XIV^e s. était dite relever de Mondoubleau à foy et h. lige et 15 jours de garde. — Cette Bénardière appartenait au XV^e s. à une famille Beluteau, de qui elle tient son nom. — Il existe un aveu à Mondoubleau, daté de 1510, de la part de Jehan Beluteau, fils et principal héritier de Jehan B. et de Marguerite Quernielle, pour la Bénardière, proche la rivière de Braye et du ruisseau du Marais, etc., tenu de Mondoubleau à foy et h. lige et 15 jours de garde, etc. — De même en 1549, par Isaac Baron, à cause de Geneviève Beluteau, sa femme. — Au XVIII^e s., ce lieu est aux sgrs du Fief-Corbin. — (Arch. Nat. P 700, n° 39 à 42. — Reg. de St-Martin de Sargé, 1750).

Bénardière (La), f., c^o de Savigny, proche le Chatelier. — *Les Bénardières* (Cassini). — *La Besnardière* (Etat-Major). — Uni à la Jodelinière, ce lieu relevait censiv^t du Chatelier. On l'appelait anciennement *la Rabotterie*. — (Arch. Nat., P 695, n° 1. — Arch. L.-et-Cher, E 17).

Bénardières aux Rois (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Savigny, au sud du ruisseau du Marais. Elle faisait partie de la tenue des Besnardières qui était fief lige de Mondoubleau (voir *Besnardières* et *Bénardière aux Bluteaux*). — Cette Bénardière aux Rois doit sans doute son nom à une famille Roy ou Le-

roy, comme l'autre à une famille Beluteau. — La B. aux Rois était dans la censive d'Auvine. — En 1797 la Bénardière aux Rois appartenait à dame Angélique Treiguet, veuve de mess. Gabriel de Tailfumyr, sgr de St-Maixent. — (Arch. Nat., Avenu d'Auvine en 1687, P 695, n° 6. — Arch. L.-et-Cher, E 17).

Bénardières (Les), h., c^o de Chauvigny. — Ce lieu est cité comme étant habité en 1668 par Simon Neveu, sergetier. — (Arch. L.-et-Cher, G 221).

Bénardières (Les), h., c^o de St-Jean-Frémentel, 23 hab. — Ce lieu relevait censiv^t de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 164).

Bénardières (Les), deux fermes, c^o de Sargé et Savigny. — *La Bénardière*, XIV^e s. (aveu). — Ce lieu relevait de Mondoubleau à foy et h. lige et 15 jours de garde au château du lieu. — Au XIV^e s. il appartenait à une famille Bernard. Mais il était déjà partagé. — En 1334 Guillaume Bernard rendait avec au sire de Mondoubleau pour la moitié de l'Estre de la Bénardière. — En 1361, Jehan Georget faisait le même aveu pour le quart de l'Aistre de la Bénardière. Le partage a donné lieu à l'établissement de deux métairies : La Bénardière aux Bluteaux et la Bénardière aux Rois. — (Voir ces noms). — (Arch. Nat., P 700, n° 44 et 45).

Bénéterie (La), h., c^o de St-Jean-Frémentel. — *La Bonnéterie* (Etat-maj.).

Bénier (Famille). — *La Ribochère*, XVIII^e s. — *Le Plessis-Sasnières, Rocquentuf*, XIX^e s.

Benoist (Famille). — *La Haie aux Chats*, XVI^e et XVII^e s.

Bénonche (Le Gué de). — Voir *Bonne-Ouche*.

Benneterie (La), h., c^o de St-Jean-Frémentel. — *La Benesterie*, XVII^e s. (Registres de St-Jean). — *La Bonnéterie* (Cassini). — Ancien fief. En 1601 il était annexé à la terre des Turets. — En 1661 il appartient à Louis d'Allonville, fils cadet du sgr des Turets. — Au XVIII^e s. aux sgrs de Rougemont et des Turets. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, 160, 161, 171, 174, 179 et 729).

Benserade (Famille). — *La Beschèvre*, XVII^e s.

Béquignon (Famille). — *Les Bretonnières* (de Morée), XVII^e s.

Béra (Le ruisseau de), psse de Fontaines. — Il prend sa source par trois fontaines, à un kilomètre au nord du bourg de Fontaines, arrose le bourg et va se jeter dans le Grand Ry au-dessous de la station du chemin de fer. — Autrefois il était alimenté encore par la fontaine même du

bourg qui aujourd'hui n'est plus jaillissante. Ce sont ces diverses sources qui ont donné le nom de *Fontaines* à ce bourg et à cette paroisse. — Ce ruisseau n'est vraiment apparent qu'à la saison pluvieuse. — (Renseignements locaux).

Berbins (La fontaine des) ou des *Bertins*, c^o de la Chapelle-V^{essée}. — Elle passe pour être la source (intermittente) de la rivière de Grenne.

Berbis des Mérilles (Famille). — *Les Jubaudières*, XVIII^e s.

Bère (La maison de la), au bourg de Couture, fut achetée en 1720 par la famille de Ridouet de Sancé qui était forcée de vendre son domaine de la Denisière. — Elle y demeurait encore pendant la Révolution. — (P. Clément, Manuscrit sur Couture, d'après registres de Couture).

Bergasse du Petit-Thouars (Famille). — *La Marsaudrie*, XIX^e s. — Armes : *Ecartelé, au 1 et 4 d'azur à 2 cimetières d'argent, garnis d'or, posés en sautoir, accompagnés de 2 gerbes d'or, liées du même l'une en chef, l'autre en pointe, au 2 et 3 d'azur au haubert d'or.* — (Sculpture à la Marsaudrie). — Voir *Petit-Thouars* (Amiral du).

Berger, h., c^o de Thoré, 20 hab. — *Bergé*, XVI^e s. — Ce hameau paraît avoir été un fief dont était sgr au XVI^e s., Nicolas de Vimeur, époux de Louise Tibergeau, et fils de Macé de Vimeur, sgr d'Ambloy. — Berger a donné son nom à l'étang de Berger sur la Brice, aujourd'hui desséché, appelé aussi Etang-le-Comte, et qui appartenait au duc de Vendôme. — Il en reste *l'Arche-Berger* qui jadis était un pont à péage, d'après *l'Etat de la France* en 1698.

D'après une charte de 1070 de la Trinité il semble bien que le mot *Brice* qui désigne la rivière du lieu, ait eu même origine que *Berger* : *Torrens Bergarecia*, le Ruisseau Bergarice. — Voir *Étang-Berger*.

Cart. de la Trinité, 225. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 149. — D'Hozier, reg. II, 2^e partie, *Généalogie de Vimeur*. — Bibl. de Vendôme, ms 285, p. 32.

Bergereau (Famille). — *Les Deffarts* (de Selommes), XVI^e s.

Bergerie (La), exploitation agricole, à Arènes, près du Bourg. — Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville. — En 1690, il est à François-René Guillaumot de la B., avocat au Parlement, qui en 1701, le 21 mars, abjurait le protestantisme en l'égl. St-Martin, avec Anne des Fontaines, sa femme. Il est encore sgr de la B. en 1726. — Au XIX^e s., la Bergerie était à M. Jeannotte Bozerian, député. Il la vendit à M. Riverain. — La famille Riverain possède encore la Bergerie et en a fait une vaste exploitation agricole avec

moulin à turbine sur la Houzée, meules, concasseurs hydrauliques, etc. — Cette grande ferme est composée des terres et anciennes métairies de Ronsard, la Bastière, le Gué, la Savinière, la Bouchaudière la Nonetière, le Bas et Haut Fontenay. — La carte de l'Etat-Major donne à la Bergerie improprement le nom de *La Borde*. — (Arch. Nat., P 714, n° 75. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 179. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 8 avr. 1694, 21 mars 1701. — Titres de Villeporcher 1726). — Adr. Habert, notes ms.

Bergerie (La), f., c^e d'Artins. — *La Bouguerie*, 1409. — *La Bougrerie*, 1564. — Ancien fief relevant à foy et h. et 5 sols de service de la Rocheturpin. Il devait aussi à la chapelle des Essarts, 20 livres de rente et cinq sols de cens. — En 1374 il est à Philippot Chevrier. — En 1409 à Pierre Chevrier. — En 1489 à Jacques Chevrier. — En 1527 à Pierre Breteau. — En 1564 il était vendu par Christophe de Chapuiset à Gilbert de la Curée, sgr de la Rocheturpin, avec le fief de Fontaines, psse des Essarts, pour 1070 l. — En 1581, Charlotte Errault, veuve de Gilbert de la Curée, le revendait à Geoffroy Chapuiset, sieur des Fontaines, pour le prix de 800 l. — En 1649 il est à Philippe Tafforeau et Charles Gaillard ; il consistait alors en un corps de logis avec colombier, etc. Il devait à la Rocheturpin 2 sols et 6 deniers de cens pour le colombier et 5 sols pour le logis. — En 1659 il est à Charles Gaillard et René Bourgeois. — En 1664 à Jeanne Gaillard, veuve Claude Moreau. — En 1734 à Anne Moreau veuve Pierre Chesneau. — (Notes manuscrites sur les titres de la Roche-Turpin par M. P. Clément, instituteur à Artins).

Bergerie (La), maison, au bourg de Lignéres. — Les détenteurs de cette maison étaient tenus de fournir tous les ans, le jour de Pâques, le pain bénit et le vin pour communier les paroissiens de Lignéres. — (Titres de la fabrique de Lignéres, 1590).

Bergerie (La), 2 f., c^e de St-Agil. — Ce lieu relevait censiv^t du château de St-Agil et appartenait en 1469 à Denis Hamart et Guillaume des Moulins. — Au XVIII^e s., il consistait en 76 arpents de terre et appartenait à Jean Chevalier et autres. — (Arch. Nat., P 700, n° 87. — Terrier de St-Agil de 1731).

Bergerie (La), f., c^e de Souday. — Ce lieu, jusqu'au XVIII^e s. était du domaine de Glatigny. — (*Bulletin vendômois*, 1897, p. 262. — Chartrier de Glatigny, XVIII^e s.).

Bergerie (La), éc., c^e de Villedieu.

Bergette, h., c^e d'Authon. — *Berget*

(carte de Cassini). — Ancien fief. — Il appartenait au XVIII^e s. à la famille de Rancher. En 1768 à Joseph de Rancher, chev^r, sgr de B., époux de Marie-Charlotte du Perray dont la fille Anne épousait cette année-là, le 8 mai, Claude-Michel de Rémeon de Mocquet, seigneur de Chappedasne. — (Collection R. de St-Venant, Liasses de St-Firmin [Chappedasne], et Sasnières).

Béringier (Famille). — *La Clergerie* (de Choue), XIX^e s.

Berland de la Louère (François), curé de Faye, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à deux dauphins adossés d'argent, cantonnés de quatre étoiles de même*. — (Busserolle — *Alias... à deux mevlans adossés d'argent, surmontés d'une étoile d'or*. — (Généalogie de la Bonninière).

Berloque (La), éc., c^e de Coulommiers.

Berloquet (Le), h., c^e de Couture. — *Le Burloquet*, 1634, (Arch. Nat., P 652). — Ancien fief relevant de la sgr d'Aubemare. Il avait du être divisé anciennement en deux parties dont l'une s'appelait *L'Aitre du Vivier*.

Le B. au XVII^e s. était à Jean Lebreton, sgr de Vaugarnier et du Berloquet, off. de la duchesse d'Orléans, époux de Catherine Margonne. Leur fille est baptisée à Couture le 16 oct. 1657. Il décéda lui-même en 1681. — Ce fief, en 1711 est à François Hue, employé dans les grosses fermes du roi. Il est époux de André Lebreton ; en 1720, il devient régisseur de la terre de la Ribochère. — Le B., en 1728 est à Claude Jacquet de la Tuffière, qualifié s^r du Berloquet, alors qu'il est écrasé sous la voûte de sa cave, le 17 octobre. Sa femme était Marguerite Péan de la Croix. Leurs enfants procédèrent au partage du B. par acte devant Martin Pilette, notaire à Troo, le 9 juin 1750.

L'autre partie du Berloquet, appelée *L'Aitre du Vivier*, était un fief ecclésiastique, qui dès le xv^e s. appartenait au chapitre St-Martin de Troo. Il relevait aussi de la sgr d'Aubemare. — En 1553, Jehan Cochon, curé de St-Martin de Troo et chanoine du Chapitre, rendait aveu au sgr de Montoire (et d'Aubemare), pour son Aistre du Vivier, relevant d'Aubemare. — En 1634, Gilles Martin, de même curé de Troo, rendait le même aveu pour le Vivier, autrement *Le Berloquet*, contenant 57 arpents, joignant le chemin qui va des Roches de Ponce à Tours. — En 1786, Louis Leroy, curé de Troo rendait aveu au M^r de Querhoent-Montoire, sgr d'Aubemare pour son fief du Vivier, relevant d'Aubemare. Et en 1793, la citoyenne Charuau, sœur du susdit curé Leroy, remettait à la muni-

cipalité de Couture les titres féodaux du Berloquet, qui furent brûlés sur la place du village, au pied de l'arbre de la Liberté. — (Reg. de Couture, *passim*. — Malar-dier, pp. 543 et 1266. — Mairie de Montoire, Papiers des Emigrés. — Arch. Nat., P 652, n° 18 à 20 ; PP 50, vol. 166, n°s 153 à 158).

Berloquet (Le), h., c^e des Hayes, 26 hab.

Bermondet (Famille de). — *La Roche-turpin*, XVIII^e s.

Bernabé de la Haye (Famille). — *Bru-laine*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à la croix d'or cantonnée de quatre colonnes de même*. — (St-Allais).

Bernard de Courménéil (Gilles), commandeur de Sours et d'Arville (1638). — Armes : *D'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles de sinople*. — (Arch. Nat., S. 5426).

Bernard de la Carbonnière (Famille de). — *Les Rouaudières*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à trois chevrons d'argent*. — (Frøger, *Généalogie de Vanssay*, p. 74).

Bernardière (La). — Voir *Béardière*, et aussi *Bohardière*.

Bernardon (Famille de). — *Brévainville*, XVII^e s. — *La Musse* (de Fréteval), XVIII^e s. — Armes : *D'argent à trois têtes de chardon renversées de gueules, fleuries d'argent 2 et 1*. — (de Maude). — *Alias* : *D'azur à trois pommes d'or*. — (St-Allais). — *Alias* : *De gueules au sautoir d'or*. — (Chanoine Hubert). — *Alias* : *D'azur au sautoir d'or*. — (Gourdon de Genouillac). — *Alias* : *D'azur au sautoir d'or accompagné en chef d'un croissant et en flancs et pointe de trois étoiles, le tout de même*. — (La Chesnaye). — *Alias* : *D'argent à la fasce de sinople (ou de gueules) chargée de trois annelets d'or*. — (Armorial chartrain).

Bernardons (Les), écart de la Buffetière, c^e de la Fontenelle.

Bernaud (Famille). — *Les Bretonnières* (de Morée) XVI^e s.

Bernaudies (Les), sur la carte de Cassini, psse de Marcé, à l'est du bourg. — Ce lieu paraît aujourd'hui confondu dans le hameau de la Vente, c^e de Montrouveau.

Bernault (Henri P. M.), né à Tours en 1833, mort à Vendôme en 1902, dit *l'abbé Bernault*, bien qu'il ait reçu simplement la tonsure. — Il était collectionneur de vieux papiers dont quelques-uns se sont trouvés intéressants. Il amassa ainsi ce que l'on appelle *La Collection Bernault*, laquelle semble aujourd'hui se trouver aux mains de l'abbé Chambois, curé de Rahay, (Sarthe).

Bernon (*Berno*), quatrième abbé de la Trinité, (1085 à 1093). — Il vécut du temps du comte Geoffroy-Jourdain. Il succédait à David. — Ce fut de son temps

que l'abbaye fut le plus populeuse. Elle compta jusqu'à 100 religieux. — L'abbé Simon se trompe en disant, que l'abbé Bernon eut l'honneur de recevoir à la Trinité le pape Urbain II. Celui-ci n'y vint qu'en 1096. — Bernon résigna son abbaye le 24 sept. 1093 et mourut le 22 sept. 1099. Il eut pour successeur le célèbre abbé Geoffroy. — (*Cart. Trinité*, voir tables au mot *Berno*. — Abbé Simon, t. II, p. 100. — *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1367).

Berquier (Famille). — *La Guinetière*, xv^e s.

Berrie (Famille de). — *La Ferrière*, (près Châteaurenault), XII^e s. — Armes : *De gueules à la bande d'or*. — (Busserolle).

Berruère (Famille de la). — Voir *Berruyère*.

Berruère (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle était unie au Grand Pont, mais relevait de l'abbé de St-Calais à foy et h. simple et à un épervier blanc de service à mutation de seigneur, abonné à cinq sols tournois. — (Collection R. de St-Venant, Liasses de Baillou, dossier *Les Ponts*).

Berruère (La), ancien nom des *Radrets*. — Voir *Radrets*.

Berruères (Les), f., c^e de Chauvigny.

Berruères (Les), château et ferme, c^e de Choue. — *Berrueria*, XII^e s. (Cart. St-Vincent). — *La Berruère, la Berruyère, la Bruyère*, XIV^e et XV^e s. (Aveux). — *Les Berruères* (Cassini). — *Les Grandes et Petites Berruères* (Etat-Major). — Ancien fief relevant de St-Agil à foy et h.

Comme on rencontre ce fief entre les mains des sgrs de ce nom dès le XIV^e s., on est porté à croire qu'au XII^e et XIII^e s. les personnages désignés sous le nom de la Bruère, la Bruyère ou la Berruyère (de Brueria) étaient de leur famille. Ils auraient ainsi fourni les sgrs de Troo et de Challay au XIII^e s. ; et au XV^e ceux de Tenay de Sargé, auquel dernier lieu ils auraient donné leur nom de *la Berruyère* ou *la Berruère*, aujourd'hui *Les Radrets*.

Déjà en 1176 *Hugo de Berrueria* est témoin, avec d'autres, du dou de la dime du four de Choue fait à N.-D. de Mondoublean par Hugues, v^{te} de Châteaudun. — En 1342, Onfroy de la Bruyère rendait foy et h. à Huet Le Gallois, sgr de Souday et de St-Agil, pour son habbergement de la Berruyère. — Le 1^{er} juillet 1374, Jehan de la Berruyère rendait aveu au même ou autre Jehan Le Gallois. — De même Geoffroy de la Berruyère, le 13 janvier 1396. — En 1487 ce fief est à Jehan de la Berruyère qui plaide contre Jehan Allain au bailliage de Mondoublean.

Les personnages suivants semblent bien être encore sgrs de cette Berruère ou cadets de leur famille :

En 1405, Marguerite, veuve Geoffroy de la Bruyère, est vassale du Petit Bouchet de Choue pour ses aïres et habergements de la Goupillierie et de l'Étang, (Aveu du Petit-Bouchet). — En la même année, Guillaume de la Bruyère est vassal de St-Agil pour la Tuffairie et le Petit Coulonge. — En 1458 on voit le même ou autre Guillaume de la B. posséder des bois près la Mouchetière à Choue. — En 1475 il possède la Prière (la Perrière) en Cornemon.

La Berruère paraît passer ensuite à la famille Peschard ; et pour voir encore des sires de la Berruère figurer dans les vieux aveux, il faut aller à Sargé où ils possèdent Tenay qu'ils ont baptisé *La Berruère*.

En 1510, la Berruère est à Jehan Peschard. — Vers 1540 à Jacques Peschard, sgr des Rouaudières, époux de Ambroise Richard qui est sa veuve en 1573. — Dans le 4^e quart du XVI^e s., à Guillaume Peschard, s^r de Belle-Espine, époux de Fidèle Savarre. Il mourut en 1594, laissant pour fille la suivante :

Fidèle Peschard, dame de la B., épouse de Paul Blanchecotte, juge-bailli du Bas Vendômois à Monttoire. Elle eut pour fille et héritière la suivante :

Marie Blanchecotte, qui épousa vers 1640, Jean de Courtarvel, chev^r, sgr de St-Hilaire sur Hyères, qui avait été baptisé à Boursay le 25 juin 1619. Elle lui apporta la Berruère. Elle mourut avant 1647, année où l'on voit Jean de Courtarvel se remarier, en l'église de Choue, le 30 juillet, avec une nièce de sa femme, Marie Peschard, fille de Jean Peschard, sgr des Rouaudières, et d'Anne Boutrais. De son premier mariage, J. de Courtarvel eut certainement plusieurs enfants qui semblent n'avoir pas vécu au-delà de la jeunesse, mais qui existaient encore en 1660, époque où il payait pour eux à Louis Vaquerol, des droits revenant au prieuré de Guériteau pour la métairie de la Pierre, psse de Choue. (Arch. Sarthe, H 223). — De son second mariage, il eut les suivants : 1^o) Marie de C., qui le 24 oct. 1678 épousa Claude Breton, sgr des Bordages, val. de ch. de la feue reine-mère, de la psse d'Arrou ; 2^o) Françoise de C. ; 3^o) Jean-François, qui suit ; 4^o) Marc-Antoine, né le 10 mai 1654 aux Berruères, et qui fut sgr de Bonrepos.

Jean-François de Courtarvel, sgr de St-Hilaire et des Berruères, baptisé le 10 nov. 1653. Il épousa Catherine de Charon, dont une fille, Françoise-Marie qui mourut jeune. Catherine Charon,

veuve, hérita de sa fille et mourut elle-même en 1738, âgée d'environ 90 ans, après avoir vendu les Berruères en 1730 au suivant :

Michel-Jean Volant, époux de Marie-Madeleine Gougeaud. En 1738, ils mariaient à Boursay leur fille Marie-Madeleine-Louise au suivant :

Pierre-Alexandre de Beauvais de St-Paul, chev^r, ancien off. au rég. Vieille-Marine, fils de René-Jean de B. de St-P., chev^r, sgr de la Ribaudière et de Marie Madeleine de Surmont. Ils eurent pour fils le suivant :

Pierre-Alexandre-Désiré de Beauvais de St-Paul, ppre des Berruères, qui fut l'historien de Mondoubleau. (Voir sa notice).

Les B. furent vendues en 1855 par le fils de ce dernier à M. Victor Rendu, inspecteur général de l'Agriculture, dont la famille en est encore aujourd'hui propriétaire (1910).

Notes ms. de l'abbé Chéramy d'après le Chartrier de St-Agil, les reg. de Choue et les minutes des notaires de St-Agil et de Mondoubleau. — Génal. des Courtarvel au chat. de Baillon. — Arch. Nat., P 700, n^o 86 et 87. — Terrier de St-Agil au XVIII^e s. — Reg. de Boursay, 28 déc. 1768. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1904, p. 135 (1573). — *Chartes vendômoises*, 101 (1176). — Arch. Sarthe, H, 223.

Berruères (Les Petites), f., c^o de Boursay. — C'était un démembrement de la terre des Berruères opéré vraisemblabl^t au XIV^e s. Comme l'autre, ce lieu relevait à foy et h. de St-Agil. — En 1405, il est à Jehan Peschard, et en 1469 aux héritiers d'autre Jehan Peschard qui finirent par devenir sgrs des Grandes B. — Depuis cette époque, les Petites B. paraissent faire partie du domaine des Grandes B. ; mais en 1729, on les voit aux mains de Marin Boudet, comme étant aux droits de Françoise de Commargon. Il rend aveu à cette date, pour les Petites B. au sgr de St-Agil. — (Arch. Nat. P 700, n^o 86 et 87. — Collection R. de St-Venant, *Liasse Choue-Les Berruères*, [Notes Abbé Chéramy]).

Berruyer (Famille). — *La Marquerie*, XVI^e et XVII^e s. — *La Brunellerie*, XVII^e s. — *Chanteloup* (de Villerable), *La Grange* (de Villiers), XVIII^e s. — Armes : *D'or, à un arbre arraché de sinople, accompagné de 3 croissants de même et une barre d'azur brochant sur le tout.* (Arm. ms). — Alias : *D'azur au haume d'argent.* — (Blanchard, *Armes des Cons. au Parlement*).

Berruyère ou **Bruyère** (Famille de la). (A ne pas confondre avec la famille de la Bruyère, dont était l'auteur des *Caractères* qui au XVII^e s. était possessionnée dans les mêmes parages). — *Trov. Chalay*,

XII^e s. — *Chenillé, L'Île du Breuil, Bois-Ruffin*, XIII^e s. — *Le Grand Bouchet, Les Berruères* (de Choue), *Tenay ou la Berruère* (de Sargé), XIV^e s. — *La Mottière*, XV^e s. — *Les Perrières* (de Cornemon), *La Goupillière, Les Petits Coulonges, Vaulousseran, Le Boulon, La Rocheturbault*, XVI^e s. — Armes : *D'or au lion de sable, la queue fourchée.* — (Adr. Thibault).

Berry (Famille). — *Les Haies-Berry*, XVI^e s.

Bersaudière (La), éc., c^o de Villedieu. **Bersilière** (La), moulin, sur le Rondy, c^o d'Auton. — *Moulin de la Bercillière* (Cassini). — *Moulin de la Brésilière* (Etat-major). — Ce moulin au XV^e s. était aux sgrs du Plessis-Godehoust. — (Arch. L.-et-Cher, H, Layette de St-Georges des Bois). **Bersinières** (Les), h., c^o de la Fontenelle. — (Arch. L.-et-Cher, E 36, pièce 7).

Berthault, h., c^o de Lancé, 42 hab. — *Bertault*, XIV^e s. — *Berthault-Longuetouche*, XV^e s. (Arch. L.-et-Cher, titres de l'Oratoire). — *Berthault* (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief relevant du château de Vendôme a foy et h., avec droit de basse Justice.

Ce lieu s'appelait Longue-Touche, et fut transformé ainsi pour avoir été possédé au XII^e s. par un certain Berthault de Longue-Touche qui lui a laissé ce nom de Berthault. — Sur les dimes de Berthault, en 1239, Jean Turbault avait donné aux religieuses de Moncé en Touraine une rente de demi-muid de grains.

Ces dimes de Berthault appartenaient au XIV^e s. à une famille Imbault, de Vendôme. En 1334, la huitième partie de cette dime évaluée à un demi-muid de froment (le huitième) était légué à l'Hôtel-Dieu de Vendôme par un membre de la famille Imbault. — En 1364 une autre partie de cette dime appartenait à la veuve de feu Jacques Bonnin, elle-même fille de Pierre de Lespine. Cette partie relevait en fief, à foy et h. d'Isabeau, femme de Huet de Poncé, surnommé la Loupe, et d'Alix et d'Épiphanie ses filles. Elles cédèrent à l'Hôtel-Dieu de Vendôme cette foy-hommage moyennant trois setiers de méteil.

Ce fief passe ensuite par héritage aux mains des seigneurs de Périgny, du nom de *du Plessis*. — En 1400, Berthault, situé paroisse de Lancé, appartenait à Macé Duplessis, fils de Jean et de Jeanne de Lespine qui rendait alors aveu pour son « houstel dudit lieu » et sa terre composée de six mouées ou environ. — En 1443 il est à Béatrix du Plessis, fille du précédent, veuve de feu Jean Gastevin. Elle rend aveu pour son habergement de Berthault

dont les terres joignent la métairie de messire Thibault Odoard, chevalier (Longuetouche). — En 1457 à Isabeau du Plessis, sœur de la précédente, veuve de Michel du Plessis, chevalier, dit Chasse-matin, sgr de la Perrine. Dans son aveu, Berthault est dit joindre les terres de la métairie de Juppeaux. — En 1485 il est à Jean du Plessis, seigneur de la Perrine et Périgny qui en rend aveu au C^o de Vendôme pour sa métairie de Berthault, joignant aux terres de Brumplissé. Il est fils des précédents. — En 1504 à Claude du Plessis, fils aîné et principal héritier du précédent. Il rend aveu pour Périgny, Berthault et Villarcelet. Il meurt avant 1507. — En 1507 à Charles du Plessis, frère cadet du précédent. Il cessa d'être sgr de Berthault en 1514 par suite de partage avec ses frères. — En 1516 à Pierre du Plessis, fils de Guy et neveu du précédent, sgr de Périgny. — En 1551 à Charles du Plessis, sgr de Périgny, Berthault et Villarcelet. — En 1602 à François de Roffignac, sgr de Bouy ou Bony, Appremont, Marcenay, la Cour-Alexandre et Berthault. Il fait son aveu en 1602 pour ce dernier fief qu'il possède par son mariage avec Anne du Plessis, fille du précédent. — Dans cet aveu il dit que Berthault est joignant la métairie de Longuetouche, et que ce fief consistait en maison manable, chambre basse à cheminée, etc. — En 1634, B. est à Jacques Huet, conseiller élu à Vendôme, qui avoue à cette date pour Berthault « lui appartenant de la succession de feu Léonard Huet son père pour l'acquit qu'il en aurait fait de François de Roffignac et de Anne du Plessis, sa femme, joignant la métairie de Longuetouche, à lui Huet appartenant ». Le sieur Baracq Lancement était parmi les censitaires de Berthault. — En 1652 à Léonard Huet, frère du précédent qui remontre que « de la succession de défunt Jacques Huet, son frère, lui est échue et aux enfants de défunt Rémond Lédet, vivant sieur de Beaumasson et Marie Huet, sa femme, Marguerite Cadot, fille de défunt Léonard Cadot et de défunte Marguerite Huet, et François Grousil, sieur de Villemarceau, et Françoise Huet, sa femme, lesdits enfants Cadot et Beaumasson, héritiers par représentation des dites Marie et Marguerite Huet leurs mères... le lieu terre et sgie de Berthault... duquel lieu audit Huet doi [ven]t appartenir les deux tiers pour son droit d'aïnesse et aux dits enfants Cadot et Beaumasson et audit sieur de Villemarceau à cause de sa femme l'autre tiers... pour les quels il offre faire foy et h. etc. — En

1668 et 1670 Berthault, situé paroisse de Lancé, est à François Huet, fils mineur de défunt Léonard Huet, vivant officier du roi, frère et héritier pour partie de défunt Jacques Huet, auquel François Huet appartiennent les deux tiers par indivis avec Marie Huet sa sœur pour l'autre tiers; tous deux sous la curatelle de Thomas Poireau procureur fiscal de la baronnie de Beauchesne; le tout suivant partages devant Pinevoise l'ainé, notaire, le 15 juin 1664. — En 1706 Thérèse Cahu paraît à Périgny comme épouse de François Huet, sieur de Berthault, conseiller du roi au présidial de Blois.

En 1685, Berthault paraît être à Léonard-François Huet, qui est dit sgr de Berthault et des Ruelles de Lignières, époux de Catherine Poullard, fille de Denis Poullard, sieur d'Ailbert, élu en l'élection de Vendôme et de Françoise Lebreton. Il devint officier de la duchesse de Bourgogne et décéda à Vendôme le 7 juin 1732 âgé de 77 ans, laissant pour fils Denis-Raymond Huet de Berthault qui s'appela Denis de Berthault. — Léonard-François Huet avait donné à cens, suivant la coutume d'Anjou, en 1718, au sieur Guillaume Drouin, sgr de Varelles sa terre et sgr de Berthault dont il continua à porter le nom.

En 1754 Berthault est à Jérôme Drouin, sieur de Varelles. — En 1772 à Louise Bianchet, veuve de Benjamin-Jérôme Drouin, sieur de Varelles. — Cette famille possédait encore Berthault en 1789.

Les Huet conservèrent le nom de Berthault après avoir donné leur fief à cens, mais ils paraissent avoir vendu cette suzeraineté dans la seconde moitié du XVIII^e s. au sgr de Jupeaux, du nom de Taillevis, qui pour cela est dit sgr de Berthault en 1772.

Les dîmes de Berthault étaient partagées en plusieurs parts, le quart appartenant à la Chapelle de l'Annonciation de la Collégiale St-Georges de Vendôme et les trois autres quarts partagés eux-mêmes entre l'église St-Georges et l'Oratoire par moitié entre eux. En 1642 le prieur de Lancé eut par suite d'échange la part qui appartenait à l'Oratoire.

De cette seigneurie de Berthault relevait une partie du hameau de la Roche-Bourgogne, psse de Crucheray.

Arch. Nat., P 618, n^{os} 44, 47, 51, 52, 64; P 619, n^o 1; P 621, n^o 48; P 623, n^{os} 65 à 72; P 712, n^o 118; P 714¹⁰⁰, n^{os} CCCLIX (132) et CCL (133); P 773, n^o 65a (dossier Crucheray), et 65b (dossiers divers); PP 50, vol. 20, n^{os} 37, 43, 48, 49; vol. 27, n^{os} 63 à 70; vol. 114, n^o 118; vol. 116, n^{os} 249 et 250. — Arch. Loiret, A 1624, n^o 27 et A 1623. — Titres de la fabrique de Périgny, *passim*. —

Bibl. de Vendôme, ms 285, p. 12. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 289. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 224; 1906, pp. 45 et suiv. — Laroque et Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de 1789*, Orléans, p. 47. — Père Anselme, *Généalogie de la maison du Plessis de Périgny*. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 18 juill. 1617; 6 nov. 1685; 11 mai 1704; 28 juin 1736; 28 juin 1724; 7 juin 1732. — Reg. de Pezou, 27 sept. 1706.

Berthault. anc. fief, psse de Périgny. — Il relevait à f. et h. du Bouchet-Touteville. — Il tire son nom de ce qu'il était possédé en même temps que Berthault de Lancé, par les du Plessis, sgrs de Berthault de Lancé, cadets des Du Plessis de Périgny. — Avec Berthault de Lancé, il passa des du Plessis aux Huet qui en prirent le nom. — (Titres de la fabrique de Périgny).

Berthelinière (La), anc. fief psse d'Authon. — Il était mouvant de la Roche-Turpin dont les sgrs l'avaient possédé, et aussi de Montoire. — De lui relevaient au moins en partie, le moulin de Villefrain, la Chêze et la Martinière. — En 1531, ce fief était vendu à réméré par Pierre de la Curée, sgr de la Roche-Turpin, (dev^t Targot not. à Tours) au couvent de Marmoutier, avec le Moulin-Nouvet, moyennant 1.500 l. — En 1660, il était à René Toutans, sieur de Belair. — En 1705, au sgr du Fresne d'Authon. — En 1737, Louis Legrand de Marisy, seigneur du Fresne portait sa foy à la sgr de Montoire pour la Berthelinière et la Chêze. — (P. Clément, notes ms sur la Roche-Turpin. — Arch. Nat. P 773, 65 a(Auton). — Arch. L.-et-Cher, E 106. — *Bulletin vendômois*, 1899 p. 275).

Berthelinière (La). — *La Berthelinière*, (Cassini). — Ancien fief, paroisse de Sougé. — Il était au XVI^e s. réuni à celui de Villée. — (Titres de la Rocheturpin).

Berthelinières (Les) (Haute et Basse), 2 fermes, c^o de St-Agil. — Au XVIII^e s., la tenue des Berthelinières comprenant la Hémonière, Pasdousse, la Mourandière, la Vallée et le Petit Chêne-Bouchet, consistait en 160 arpents de terre et relevait de St-Agil à 7 deniers de cens, 17 livres en argent et 4 chapons de rente foncière. — (Registre terrier de St-Agil, 1731).

Berthellerie (La), éc., c^o d'Auton.

Berthellerie (La), h., c^o du Temple.

Berthelleries (Les), h., situé partie sur Sargé et partie sur le Temple, 20 hab., dont 13 sur le Temple. — *Les Berthelleries* (État-Major). — Ce lieu relevait censiv^t de la Fredonnière sous le devoir de 6 deniers de cens 40 sols de rente, 10 boisseaux d'avoine et deux poules. — Une partie relevait aussi de la Galourie. — En 1733 la Bertellerie appartenait (en

partie) à Jacques Fleury, marchand forain à Mondoubleau et était affermée 40 l. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière. — Arch. Nat., P 706, n^o 2).

Berthelottière (La), f., c^o de Cellé.

Berthelottière (La), alias *Vaulevrier*, h., c^o de Villiers. — Ancien fief et manoir relevant directement de Vendôme à foy et hommage simple. — Il paraît avoir pris son nom de Vaulevrier de ce qu'il a été possédé aux XIV^e et XV^e s., et peut-être auparavant par la famille de ce nom. — Il avait droit de basse justice sur ses vassaux et de les contraindre « de couper et amener la rame pour ramer treize combres en une rivière du Loir » pour le C^{te} de Vendôme.

En 1362 il est à Macé de Vaulevrier qui rend hommage à la sgr de Courtiras pour 40 arpens de bois séant au bois de Vaulevrier. — En 1364 il est à Pasquier de Vaulevrier qui rend aveu au c^o de Vendôme en 1374 et avoue qu'il doit « de ses bois, du bois à faire treize combres en la rivière du Loir entre le pont de Naveil et le Gué de Villays de 5 ans en 5 ans ». — En 1407 et 1414 à Pierre de Vaulevrier qui rend aveu pour son habbergement de Vaulevrier, psse de Villiers. — En 1438 à Julian de Vaulevrier; — En 1455 à Jean de Vaulevrier. — En 1484 et 1488 au même ou autre Jean de Vaulevrier, sgr dudit lieu et de la Berthelottière. En 1488, il est dit sgr de la Barre. — En 1502 à Jean, fils de feu Jean de Vaulevrier et de Loyse de Bertheau. — En 1516 à Yves de Vaulevrier et Jean Lemaitre. — En 1524 à Jeanne de Vaulevrier. — En 1583, 1584 et 1587 à Guillemine Boust, veuve Robert Allard et aux héritiers de ce dernier parmi lesquels Catherine Allard, sa fille. — En 1598 à Guillemine Poinvilain, femme de Claude Denyau, sieur des Fougerets. — En 1610 à Florent Prévost, bourgeois de Vendôme qui dans son aveu déclare qu'il vient de l'acquérir; de même en 1634. — En 1644 à dame Madeleine Girard, veuve de Florent Prévost. — En 1670 à Anne Villamoyné, veuve Pierre Raymonnet qui en fait l'aveu pour ses enfants Pierre, Anne et Françoise Raymonnet; — En 1678 à Madeleine Raudouneau, fille majeure qui est dite dame de la Berthelottière (en partie). — En 1682 à Pierre Raymonnet dont la veuve Anne Vilette le 13 avril de cette année là vendit aux suivants : Jacques de Loys, écuyer, sieur de Leménoir, époux de Noémi Matras. — En 1701 offre de foy était faite pour la Berthelottière, autrement dit Vaulevrier par Benjamin Pineau, avocat en Parlement, demeurant à Vendôme comme

époux de Marie de Loys, fille des précédents. — En 1728 aveu était fait pour le fief de la B. par Claude Courtin, marchand à Vendôme au lieu de Paul Jouanneau, médecin à Vendôme qui le possédait auparavant. — En 1740 il est à Claude Courtin, notaire. — En 1793 à Henri Jacques Godineau de la Bretonnerie.

Dans la première moitié du XIX^e s. la Berthelottière est à une famille Courtin. Mme Eugénie Courtin, veuve Antoine Marin Debaugé et ses frères et sœurs la vendent vers 1830 (?) à la famille Boucry de St-Venant.

Le 7 avril 1849 elle était vendue par Jacques-Michel-Achille Boucry de St-Venant et Renée-Sophie Guenet, son épouse à Mme Louise-Emma Nicolet, épouse séparée de biens du sieur François-Augustin de Chaise-Martin, propriétaire, demeurant à Paris.

Depuis cette époque, la B. fut achetée par une actrice renommée, Madame Bonnard (voir sa notice) qui y mourut à 86 ans en 1872.

Arch. Nat., P 601, n^{os} 10 (1374), 11 (1407), 12 (1414), 13 (1438), 14 (1455), 15 (1484), 16 (1488), 17 (1502), 19 (1610); P 714, n^{os} 244 et 245 (1682 et 1701); PP 50, vol. 3 n^{os} 11 (1488), 13 (1516), 15 (1634). — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 41 (1583); 1880, p. 261 (1364); 1889, p. 68; 1906, p. 194. — Arch. Loiret, A 1625 (1728 et 1740). — Arch. L.-et-Cher, H, registre terrier de l'Oratoire (1644). — Titres de la Berthelottière (1587). — Titres de la Blotinière, 1598. — *Le Loir* du 11 mai 1849. — Biblioth. de Vendôme, ms 285, p. 36. — Titres de la famille Godineau à l'Epau, (1793). — Rochambeau, *Biographie vendômoise* (Bonnard).

Bertheré (Famille). — *Bourgueil*, XVII^e siècle.

Berthereau (Famille). — *Le Ht-bois* (du Plessis-Dorin) XVII^e s.

Berthière (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait féodalement du Petit Souday, et en 1460 appartenait à Jehan Le Breton. — (Arch. Nat. P 704, n^o 102).

Bertignières (Les hautes et basses), psse de Boursay (Cassini). — Ces lieux paraissent être devenus *La Morandière* et *la Rémonière* de la Carte d'État-Major.

Bertin (Famille). — *La Brunellière*, XVIII^e s.

Bertinerie (La), h., c^o de St-Martin des Bois.

Bertinière (La), éc., de Villeprover, c^o de Morée.

Bertoisière (La), anc. mét. aujourd'hui détruite, psse d'Artins. — Elle faisait, au XVI^e s. partie de la terre de la Roche-turpin dont primitivement elle relevait à trois deniers de service. — En 1530 Pierre de la Curée vendait cette métairie à

Mathurin Quélain, à condition de réméré et moyennant 1.200 livres et à charge d'hommage envers la Rocheturpin et 12 deniers de service. — En 1545, le réméré ayant été exercé par Pierre de la Curée, il vendait la Bertoisière comme tuteur de son fils Jean, à Charles Mesnager moyennant 1.600 livres. — Plus tard, les terres de cette métairie furent partagées entre le domaine de la Rocheturpin et celui de la Galochère. — (Arch. L.-et-Cher, E 106, 145. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 112. — Notes ms. sur la Rocheturpin par P. Clément).

Bertonnerie (La), f., c^e de Romilly.

Berziau (Famille de). — *Le Plessis-Desrèes*, xv^e s. — *Pineaux, La Salle* (d'Artins) *Courtenvaux*, xv^e et xvi^e s. — *La Gruie*, xviii^e s. — Armes : D'or à trois trèfles de sable. — (Cauvin).

Beschère (Famille de la). — *La Fertière, Frétay*. — *Le Breuil (de Lunay)*, xv^e et xvi^e s.

Beschet (Famille). — *Les Bataillères*, xviii^e s.

Beschière (La), anc. mét., psse d'Epuisay. — *La Beschère*, 1529. — Elle relevait à foy et h. de Maugasteau, et à 5 sous de service annuel. — Elle était en 1468 à Guill. Vaudour, et auparavant aux Pastoureaux. — En 1529, elle est à la veuve et aux hoirs Claude Salmon, après Berthelot Vaudour. (Il y a une autre Beschère, c^e de Chapelle-Huon (Sarthe). — (Arch. Nat. P 700, n^o 23).

Besnard (Famille). — *Prazé* (de Montoire), xvii^e s.

Besnard d'Harville (Famille de). — *Villegayer*, xvii^e et xviii^e s. — *Villeprouvaire* (de Lunay), xviii^e s. — Armes : Escartelé au 1 et 4 d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de sable 2 et 1 ; au 2 et 3 d'argent à 6 macles de sable posées en fasce 3 et 3. — (Trémault).

Besnard de St-Loup (Famille). — *Faye*, xix^e s. — Armes : D'or à trois bandes de gueules, accompagnées en chef d'un lambel d'argent. — (Charles de Beaumont, *Généalogie de la Bonnière de Beaumont*, t. III, p. 134).

Besnardière (La). — Voir *Bénardière*.

Besnerie (La), éc., c^e de St-Agil. — Ce lieu relevait du château de St-Agil à 15 deniers de cens. — Terrier de St-Agil, xviii^e s.).

Bessé, h., et moulin sur le Loir, c^e de Lunay. — Les ilots et pêcheries de Bessé relevaient du seigneur de Ternay lorsqu'ils furent achetés en 1342 par le comte Bouchard V. Il est possible que ce soit de cette époque que date la fondation du moulin de Bessé. Dans tous les cas,

ce moulin, au xv^e s., était aux comtes de Vendôme.

En 1482 (par acte du 17 mai) François de Bourbon, comte de Vendôme, alors âgé de 12 ans, agissant sous l'autorité de son oncle Jean, batarde de Vendôme, son curateur, et encore après avis de son frère naturel Louis de Bourbon, chantre de St-Georges, donnait le moulin de Bessé à Jean Denis, moutinier, demeurant aux Roches et à ses successeurs, moyennant un cens perpétuel de 30 livres tournois. Le preneur était tenu, par l'acte, de bâtir un pont tout neuf à passer gens et ânes chargés... de la longueur de 30 toises.

En 1490, le moulin ayant brûlé, Jean Denis était autorisé à en construire un nouveau et en outre un autre pour fouler les draps. Dans l'acte octroyant cette permission, le comte disait : « ...ayant égard à ce que ses sujets des Roches lésés ne veulent pas aller fouler leurs draps à son moulin de Prazay (près Montoire) disant qu'ils sont sujets de la Chatellenie des Roches, laquelle relève de l'évêque de Chartres et non du duché d'Anjou ou est ledit moulin de Prazay, etc... ».

Le 8 octobre 1491 le même Jean Denis faisait aveu et déclaration au comte de Vendôme, sgr des Roches pour « un moulin à blé, un à draps et un à tan, etc... » chargés de 32 livres tournois, tant cens que rente, payables à Noël et à la St-Jean, et encore chargés envers le chapelain de la Madeleine en l'église St-Georges de Vendôme de quatre septiers de blé froment de rente... et encore, pour certaine pièce de vigne en dépendant « tenue à un denier maille de feur, payable le jour de la fête aux morts à la Grange de Nonnais ».

En 1557 ce moulin avec ses dépendances était indivis entre un grand nombre de personnages qui s'étaient partagé la succession de Jean Denis, probablement fils du premier. Ces héritiers étaient au nombre de neuf arrivant à la succession pour des parts inégales. — En 1557, 1558 et 1559 toutes ces parts étaient achetées successivement par Raphael de Taillevis, écuyer, sgr de la Mézière, premier médecin et conseiller du roi de Navarre (Antoine, duc de Vendôme et mari de Jeanne d'Albret). Il devenait ainsi seul possesseur dudit moulin. Il achetait en outre au duc ses droits sur le moulin des Roches qui était le moulin banal de la sgrie et qui paraissait abandonné. Il obtenait alors sentence pour obliger tous les banquiers de la seigneurie des Roches et fiefs en relevant, d'envoyer moudre audit moulin de Bessé lui appar-

tenant. Les procès dérivant de cette contrainte durèrent jusqu'en 1581.

Les estaigers dudit moulin étaient non seulement les vassaux de la sgrie des Roches mais aussi les gens de Bourg-de-Blais et Fleurigny, psse de St-Rimay, et encore certains paroissiens de Villavard.

Ce moulin est au xvii^e s. aux mains des sgrs de Fargot, puis passe à celles des sgrs de la Mézière et enfin de ceux de la Blotinière. — Au xix^e s., il est à la famille de Lamolère par suite d'alliance avec les Trémault de la Blotinière. La famille de Lamolère le vendit à M. de Nully avec la Blotinière. Il fait encore partie du domaine de la Blotinière. — (*Bulletin vendômois*, 1869, p. 267. — Titres de la terre de la Blotinière, liasse du moulin de Bessé. — *Cart. Trinité*, 468, note).

Bessé, c^e du canton de St-Calais (Sarthe). — Ancienne seigneurie qui au xv^e s. appartenait à la famille de Vendôme. — Elle passa ensuite aux seigneurs de Courtenvaux qui possédaient aussi Bonnevau, Vancé, etc. Elle constitua ainsi une partie du marquisat de Courtenvaux. — Voir *Bonnevau* et *Courtenvaux*.

Bessirard-Latouche (Famille). — *Rougemont, Ranay, Moncé, Courcelles* (Moulin), xix^e s.

Besson (Famille). — *Putereau*, xvi^e s.

Bessonnerie (La), anc. mét., psse de St-Jean Frémentel. — Elle contenait 19 boiss. de terre et était située « entre le chemin de Cloyes aux Deffas et le bois du Sigue ». Elle relevait de Boisgarnier, terre réunie à Rougemont. — En 1639, ce lieu appartenait à Renée de Meschinault, femme de Jean de Torcharde, qui l'avait reçue de sa mère Jacqueline Deshayes. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, n^o 28, 30 et 179).

Bessonnière (La), éc., c^e de Souday.

Bessonnière (La), deux fermes, c^e de Sougé.

Bétheville (Famille de). — *Rougemont*, xvi^e s. — Armes : De gueules à la croix d'argent, cantonnée de 20 molettes d'éperon d'or, 5 à chaque canton, en sautoir. — (La Chesnave).

Béthune-Rosny (Famille de). — *Rougemont*, xvi^e s. — Armes : D'argent à la fasce de gueules. — (P. Anselme, t. IV, p. 210).

Béton, écart, c^e de Coulommiers, anc. moulin sur la Houzée. — *Beto, Beton, Bethon*, xii^e s., (Cart. Trinité). — *Betum*, xii^e s. (Cart. St-Lomer). — *Bethon*, xvii^e s. (Reg. Coulommiers). — *M^m de Betton* (Cassini). — *Beton* (Etat-Major). — Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville.

Au commencement du xii^e s., le che-

valier Vulgrin, fils de Geoffroy-Payen s'étant fait moine à la Trinité donna à ce monastère le moulin de Béton, cela pour le salut de son âme et de celles de ses parents et pour son fils Pierre qui se faisait moine aussi. Sa femme Marie, qui vivait encore, confirma cette donation, ainsi que tous ses enfants Geoffroy, Hervé, Ingelbaud, Pierre, Maurice, Agnès et Domitille. — Pour apaiser toutes revendications de la part des prétendants éventuels, les moines promirent aux chanoines de St-Georges une rente de deux setiers de grains, et à un appelé Foulques Gilon deux deniers en pur don.

Vers 1135, ou peu auparavant, Barthélemy de Vendôme, frère du susdit Vulgrin et d'Ingelbaud l'archevêque, fit don au monastère St-Lomer des dimes du territoire du moulin de *Betum*, à l'exception de celles que possédait la Trinité. — Mais en 1205 à la suite d'un litige, l'abbé Hamelin abandonna ce moulin à Barthélemy du Plessis moyennant une rente annuelle de 20 sous.

Avec ce moulin, il y avait là un fief qui relevait du Bouchet-Touteville. Il était accompagné d'un habbergement qui en 1440 et 1445 appartenait à Jean d'Illiers à cause de sa femme Catherine de Maillé, de la famille des sgrs de Villero-main. — En 1596 et 1621, Beton est à Mathieu Juston, écuyer, époux de Marguerite de Régis. Il est qualifié sgr de Bellefontaine et de Beton dans les actes où il fait baptiser ses enfants Marguerite, Anne, Jeanne et Louis. Marguerite de Régis est sa veuve en 1632. — En 1641 il est à Jeanne de Juston, née en 1619, fille et héritière en partie de défunt Jean de Juston. — En 1650 à Adrien d'Estié ou Destié, époux de Jeanne de Juston. — En 1653 à Jacques Rougeau, comme deuxième mari de Marguerite de Régis (veuve de Mathieu de Juston) qui rend avec au Bouchet-Touteville pour Béton, probablement comme tuteur du suivant, petit-fils de sa femme. — En 1670 à Charles d'Estié ou d'Esté qui se dit à cette date sgr de Beton. Il est fils de Adrien d'Esté ou d'Estié, sieur de la Motte et de Jeanne de Juston. Il épouse à St^e-Anne le 2 juin 1670 Madeleine Taffu, veuve de défunt Charles du Juglet, éc^r, sieur du Coudray, et fille de défunt Jacques Taffu, sieur de la Rougerie et de Anne de Boisdelaud.

Au xviii^e siècle, Beton est à la famille Bégon, de Fréchines.

Le moulin de Béton est aujourd'hui ruiné et abandonné, il sert d'habitation rurale.

basile du Plessis-Barthélemy. — Dupré, *Hist. de St-Laudmer de Noël Mars*, p. 361. — Arch. L.-et-Cher, G 466. — Arch. Nat., P 611, n° 31 et 33; P 714, n° 200. — Reg. de Selommes, 1615, 1616, 1619, 1620; de Coulommières, 1621, 1632, 1670, 1671; de Crucheny, 1677. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons fiefs (Bouchet-Toutville). — *Ch. de Beaumont*, La maison Honnin (de la Bonnière, p. 229. — Chartier de Meslay, Carton n° 9 (Papiers du Bouchet-Toutville).

Beucherie (La), éc., c^e de Sougé (vers le Poirier).

Beurrelière (La), 2 fermes, c^e de Souday. — Elles font partie du domaine de la Cour de Souday.

Beurrierie (La), f., aujourd'hui détruite, c^e de Villechauve. — *La Beurrie* (Cadastré).

Bézar (Famille). — *La Limonnerie*, XIX^e s.

Bézar, moulin sur la Houzée, c^e de Périgny.

Bézardière (La), éc., c^e de Lunay. — *La Guisardière*, XVII^e s. (Arch. Nat. P 773, 654). — Ancien fief relevant à foy et h. de Bois-Breton. Il avait pour vassal celui de la Bourmandière. — En 1459 et 1460, il est à Julien Roteau. — En 1516 et 1517 à Jean Roteau. — En 1546 à François de Rorteau. — En 1583 aux héritiers de feu Jean Thizart, sieur de la Montellière. — Depuis cette époque, ce fief appartient aux sgrs de la Montellière. — (Arch. Nat., P 625, n° 12, 16 et 17. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 89; 1880, p. 262. — Collection R. de Saint-Venant, liasse de Lunay, dossier de la Montellière).

Bezay, h. et villa c^e de Nourray, 44 hab. — *Beziacum*, *Buziacum*, *Buzeium*, *Burziacum*, XI^e s. (Cart. Marm.). — *Le H¹ et le Bas Bezé* (Cassini). — *Le H¹ Bezay*, *Le Bezay* (Etat-Major). — Ancien fief, paraissant relever du prieuré de Lancé.

Ce fief, dans le premier quart du XI^e s. appartenait à la famille de Foucher Le Riche lequel paraît être sgr du Bouchet (de Crucheray). — La fille de Foucher, appelée Adèle, veuve de Roger de la Tour et femme de Hugues Doubleau, premier seigneur de Mondoubleau donna à Marmoutier ses alleux de *Burzeium* à une époque indéterminée, mais qui peut être environ l'an 1025. — Son mari, Hugues Doubleau l'imita et donna lui-même tout ce qu'il possédait au même lieu de Bezay. Ce sont là les premières possessions de Marmoutier en ce lieu.

A peu près à la même époque, Hubert, V^e de Vendôme, père de Hubert, évêque d'Angers, ajouta à ces possessions un alleu qu'il possédait au même *Buziacum*. — Plusieurs seigneurs imitèrent cet exemple entre autres Ingebaud, Milon,

Blanchard, Jehan, Henri, Laurent, Hildrad, Guillaume; tous ces personnages portant le nom de Bezay et étant témoins ou donateurs dans les chartes de Marmoutier. — Geoffroy de St-Amand accorda encore aux mêmes moines en 1064 ce que sa mère Aremburge leur avait donné autrefois.

En 1062 Robert Brachet, batard de Rodulphe le Roux, leur accorda aussi quelques parcelles auxquelles il prétendait avoir droit. Un nommé Bréhard vers la même époque, y ajouta encore un alleu. — De plus, en 1065, Ascelin ou Gauscelin, moine et prévôt de Bezay, y réunit la terre du Mas (Mansu) qu'il acheta d'un chevalier appelé Herluin Chercheborne (Explora metam). — Ces donations et acquisitions se rapportent à deux endroits différents mais voisins, l'un appelé *Buziacum* et l'autre *Buzeium* qui depuis se sont confondus.

Enfin en 1701, Bouchard, chanoine de St-Maurice de Tours et Geoffroy son frère, donnèrent encore au même couvent, à l'occasion de la mort de leur mère, tout ce qu'ils possédaient d'alleux à Bezay, sauf les fiefs militaires. En sorte que presque tout le territoire de Bezay était à la fin du XI^e s. aux moines de Marmoutier. Mais au lieu d'organiser leurs alleux en prieuré, ils se contentèrent de les faire administrer par un prévôt ou maire, qui, au XI^e s., et probablement jusqu'au XV^e, fut un moine. — Cette prévôté de Bezay releva du prieuré de Lancé.

Voici les noms de ces moines, maires et prévôts de Bezay : Frère Ganelon, prévôt, XI^e s.; Benoit Blanchard, maire, *id.*; Gauscelin ou Asselin, prévôt, 1065; Hildebert, préfet, vers 1070; Gaultier, *id.*, 1090; Etienne Ridet, *id.*, 1096.

Au XVII^e s., la ferme de Bezay appelée l'Enfer, fut réunie à la mense conventuelle de Marmoutier.

Une autre terre située au même lieu de Bezay appelée St-Georges de Bezay appartenait à un chanoine de St-Georges de Vendôme appelé Hubert, qui vers 1060, la donna aussi à la Trinité. Elle était composée d'une maison avec une terre de deux bœufs, de trois quartiers de pré et une autre maison avec un arpent et demi de vigne et en plus d'autres parcelles et menus cens.

Il restait à Bezay un fief laïque qui dès le XVI^e s. était entre les mains d'une famille *Le Gallois*, déjà possessionnée dans le pays au XV^e s., ou elle avait le fief de l'Ormeau-Creux, pour lequel en 1411 Jean le Gallois rendait aveu au Bouchet-Toutville. Il est fort possible que cette sgr de Bezay se soit constituée par le

domaine de la mairie de Bezay devenue héréditaire dans la famille Gallois.

En 1545 Jean Le Gallois, cellier de l'Abbaye de Vendôme et son frère Pierre, sgr de Bezay, fondaient en l'église de la Trinité la chapelle St-André, dite des Gallois (aujourd'hui chapelle des Fonts). Ledit Pierre mourut en 1550 et sa veuve en 1572, après avoir fondé à Nourray même une autre chapelle appelée aussi des Gallois. Ils paraissent avoir eu pour fils le suivant :

Pierre de Gallois, 2^e du nom, seigneur de Brompléssé, de Villerogneau, puis de Bezay à la mort de son père, époux de Marie-Amanjou (?) (alias de Menou). Il décéda en 1584 et elle en 1585 laissant les enfants suivants : 1^o Marie, femme de Jean Courtin, sieur de Nanteuil; 2^o Françoise, qui épousa le 29 janvier 1595 Louis de la Bonnière; 3^o Jean Gallois, qui suit; 4^o Pierre Gallois, qui suit après son frère; 5^o Euverte Gallois, écuyer.

Jean Gallois ou de Gallois, sgr de Bezay, époux de Renée de la Livre (?) Il paraît mourir jeune, avant 1595 et avoir pour successeur son frère qui suit :

Pierre de Gallois, 3^e du nom, seigneur de Bezay, cité dans le contrat de mariage de sa sœur Françoise en 1595 comme étant frère de la mariée. Il épousa avant 1613 Anne d'Illiers, fille de Christophe d'Illiers et de Anne de Rabodange. Il vivait encore en 1645 et paraît père du suivant :

Jean Le Gallois, qui paraît aux reg. de Lancé, en 1645 comme seigneur de Bezay et de la Bourdinière. — Plus tard, en 1667, lui étant encore vivant, on voit paraître parmi les vassaux du Bouchet-Toutville, comme ayant des terres relevant de cette sgr, un certain Antonin Noret, qualifié *sgr du Gd Bezay*, sans que nous ayons pu voir comment ce personnage prenait cette qualité. (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons Fiefs, au mot Bouchet-Toutville, vassaux).

De sa femme Renée Olivier, Jean Le G. paraît avoir eu pour fils : 1^o Honorat de Gallois, qui suit; 2^o Pierre, seigneur de la Bourdinière et du Petit-Bois, conseiller aux Grands-Jours, qui le 10 octobre 1673 épousait à St-Martin de Vendôme, Anne, fille de feu Jean Jourdain, conseiller aux Grands-Jours, dont 3 enfants, Pierre, Marie et Jean; et en secondes noces le 25 juin 1699, Agnès Guimont, fille de feu Gilles Guymont et de Agnès Bry, de Blois. Il décéda en 1722 à 78 ans, et sa postérité s'éteignit au XIX^e s. dans la famille du Trochet, au château de Charreau, près Châteaurenault.

Honorat de Gallois, sgr de Bezay en

1676, mort avant 1708, époux de Marie de Mahy, dont deux enfants : 1^o Marie, baptisée à Nourray le 4 déc. 1678; 2^o le suivant :

Jacques-Honorat de Gallois, sgr de B., né à Bezay en 1683, qui épousa à Villero-main le 23 avril 1706, Bonne-Madeleine de Thisard du Coudray, fille de Mathieu de Thisard et de Marie de Montléard. Elle décéda à 53 ans le 20 avril 1733 et lui à 62 ans le 21 juillet 1745. Ils eurent pour enfants : 1^o Marie-Mathie, baptisée à Nourray, le 21 déc. 1707; 2^o Bonne-Madeleine, *id.*, le 20 déc. 1708; 3^o Anne-Henriette, *id.*, le 11 mars 1710; 4^o Jacques-Honorat, qui suit; 5^o René, baptisé à Nourray, le 30 octobre 1713; 6^o Marie-Suzanne, née en 1716, décédée en 1764; 7^o Marie-Marguerite, née en 1717, qui épousa en 1734, Pierre-François Marin, sgr de Montmarin.

Jacques-Honorat de Gallois, 2^e du nom, aîné des fils des précédents, baptisé à Nourray, le 7 mai 1711, sgr de Bezay, Brompléssé, Veuve, Friteuse, le Désert, etc., capitaine d'infanterie. Il épousait 1^o le 20 avril 1746 à Châteaudun, Jeanne-Pélagie, fille de François Cuperly de Jany, officier du roi, sgr de Bertaudier. Elle mourut en couches le 5 juin 1749; 2^o le 19 février 1754, à la Madeleine de Vendôme, Marie-Charlotte Barroueil, fille de Louis-Auguste Barroueil, receveur des tailles à Vendôme et de Anne Houdet. Il mourut vers 1785. — Du premier mariage il avait eu Jacques, né en 1749 et qui paraît n'avoir pas vécu. — Du second il eut la suivante :

Marie-Suzanne de Gallois, baptisée à la Madeleine de Vendôme, le 22 février 1756, qui épousa le 5 octobre 1773 à Nourray, Gilbert de Sarrazin de Bonnefonds, chev^r, sgr de l'Aubépin, cap^e au rég^t de Noailles-Cavalerie et lui porta plus tard la sgr de Bezay. — Il fut député de la noblesse du Vendômois à l'Assemblée Constituante et mourut à Vendôme en 1825. Il eut pour enfants : 1^o Adrien, qui suit; 2^o Augustin-Charles-Antoine, vicomte de Sarrazin, qui vécut à la Mézière de Lunay.

Adrien-Jean-Paul-François-Anne, c¹⁰ de Sarrazin, né à Bezay, le 25 octobre 1775, élève d'artillerie de l'école de Brienne en 1792 (voir sa notice).

Vers 1820 Bezay avec les trois fermes de l'Enfer, du Paradis et du Purgatoire (cette dernière appelée proprement *Bezay*) fut acheté par le docteur Louzier et laissé à sa fille Madame Desvaux, qui vers 1865 bâtit la villa connue aujourd'hui sous le nom de *château de Bezay*.

Ce lieu appartient encore à la famille Desvaux.

Au commencement du XIX^e s. il existait à Bezay une fabrique de toile imperméable tenue par une Dlle Pallu et une Mme d'Arnoult. Cette entreprise ne paraît pas avoir réussi.

Cart. vendômois de Marm., Introduction, p. xxii, et Chartes 7, 17, 30, 48, 58 à 62, 75, 83, 97, 161, 170, 181, 182, 183, 187, 26 A, 58 A, 60 A. — *Cartul. Blésois de Marm.*, 91. — *Cart. de la Trinité*, 137. — *Cartul. Dunois de Marm.*, 102 (1040). — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 146. — *Bibl. de Vendôme* : 1^o) Ms 326 (1552) ; 2^o) Mss de la Soc. archéol., Carton n^o 2, p. 27 (1498) ; 3^o) Mémoires de Duchemin, II, p. 42 ; 4^o) Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Le Bouchet-Touffeville). — G. de Trémault, *Le Trésor des familles* (ms.), Génér. de Trémault (1800). — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 121 et 219 ; 1820, pp. 40 et 48 ; 1874 pp. 20 et 225 ; 1896, pp. 273 à 275 ; 1900, p. 141. — Merlet, *Inventaire des Arch. communales de Chateaudun*, 669. — Dalles funéraires de l'église de Nourray. — Allyre de Sarrazin, *Notice historique sur la Maison de Sarrazin*, pp. 30 à 37. — Charles de Beaumont, *Généalogie de la Maison de la Donninière de Beaumont*, pp. 229 et 240. — Eng. Vallée, *Notes généalogiques sur la famille d'Illicy*, p. 90. — Titres de la terre de la Noue aux Minières. — Gédéon de Trémault, *Recherches dans les registres de l'Etat-Civil du Vendômois* (2 vol.), voir table au mot *Gallois*. — Reg. de Nourray et de Crucheray (passim). — Carré de Bussierolle, au mot *Marmoutier*, p. 188, et *Charreau*.

Bezou (Famille). — Voir *Bizolius*.

Biars (Famille de). — *Le Clos Rouge*, XVII^e s. — *Armes* : D'argent fretté d'azur de 6 p. — Borel d'Hauterive 1869, p. 385).

Bichais (La), éc., c^e de Bonneval. — *La Bichaye* (Cassini). — *La Bichais*, (Etat-Major). — Ce lieu au XVII^e s. appartenait à la famille Lelièvre de la Voute. Charlotte Lelièvre, fille aînée de Joseph Lelièvre et de Françoise Ronsard était dame de la Bichais quand elle mourut célibataire âgée de 80 ans en 1691. Ses petits neveux cette année là se partagèrent sa succession. — (*Malaradiér*, pp. 1226 et 1234).

Bichaudière (La), h., c^e de Mazangé, 29 hab.

Bicherie (Le lieu de la), c^e de Savigny. — Il relevait censiv^t de la Gilottière et en partie du Jardin. — (Arch. Nat., P 691, n^o 79 et P 700, n^o 6).

Bichetière (La), deux fermes de ce nom ; la Haute, c^e du Gault et la Basse, c^e de la Fontenelle. — Ancien fief relevant à foy et h. de Courtalain.

Ces deux fermes sont à deux cents mètres l'une de l'autre et séparées, non seulement par la limite des deux communes susdites, mais encore aujourd'hui par la voie du chemin de fer de Courta-

lain à Comerré. Elles paraissent avoir d'abord formé un seul domaine. — Vers 1510 ce domaine appartient à Jean Allain, époux de Catherine de Blères. Il partage à cette date la succession de son beau-père qui était sgr de Chaussopot. — Vers 1530 il est à Georges Allain, écuyer, qui à cette date est dit sgr de la Bichetière et achète une partie de la sgrie de la Ville-aux-Clercs (la Gaudinière). A la fin du XVI^e s., la Bichetière est partagée en deux domaines, la Haute et Basse Bichetière.

Haute-Bichetière. — Elle est située psse du Gault et en 1591 appartient à Jacques des Loges qui cette année-là paraît comme sgr de ce lieu aux registres du Gault. En 1593 il marie sa fille Anne qu'il a eue d'une première femme dont le nom est inconnu, avec Simon de l'Etable, éc^r, sieur de Fourenville. La même année 1593, il se remarie avec Richarde du Buisson, dame de la Basse-Bichetière, veuve de Julien de Phéline. Il meurt en 1596 et ses proches se réunissent pour nommer un tuteur à ses enfants.

En 1603 la Haute-Bichetière est à Louis de Lancé ou Lancé, époux de Françoise des Loges. Ils ont deux fils : 1^o) Louis, qui suit ; 2^o) Pierre, baptisé au Gault en 1604. — Françoise des Loges se remarie avant 1608 avec François de Phélines, sgr d'Audeville, lequel paraît ainsi comme s^r de la H^{te}-Bichetière en 1608.

Louis de Lancé, fils de Louis et de Françoise des Loges, d'abord Sgr de Montsoreau puis de la Bichetière ; on le rencontre comme Sgr de la Bichetière de 1622 à 1654. — Il eut au moins douze enfants de ses trois mariages. Il épousa d'abord : Richarde de Phélines, fille de Pierre, Sgr de la Tudinière dont il eut : 1^o) Pierre de Lancé, baptisé en 1622 à la Fontenelle, qui paraît devenir sieur de Montsoreau ; 2^o) Françoise, en 1624 ; 3^o) Marguerite, en 1628 ; 4^o) Elisabeth, en 1629 ; 5^o) Richarde, en 1632. — *Deuxième* mement, vers 1635, Marie de Sansavoir ou Saint Avoy, laquelle mourut en 1646 et dont il eut : 6^o) François, et 7^o) Jacques de Lancé, tous deux jumeaux, baptisés au Gault en 1639 ; 8^o) François [2^e], baptisé en 1640 à la Fontenelle ; 9^o) René, qui suit ; 10^o) Jacques [2^e], baptisé en 1645 au Gault ; 11^o) Louise, baptisée en... qui épousa en 1660 ou 1669, au Gault, Louis d'Eschallard, fils de Louis, sieur de St-Gilles et de Marguerite de Mole ; 12^o) Catherine-Jacqueline, née le 8 oct. 1646 et baptisée le 3 mars 1647 après la mort de sa mère. — *Troisième* mement, en 1647, Marie Camus ou Le Camus

qui vivait encore, veuve de lui, en 1665.

René de Lancé, fils de Louis et de Marie de Sansavoir, baptisé à la Fontenelle en 1643, se rencontre comme sgr de la H^{te}-Bichetière en 1665 et en 1667, au mariage de sa sœur Louise avec Louis d'Eschallard.

En 1721 la Bichetière est à Francois-César de Lardièrre, capitaine aux dragons de Gévaudan, puis au régiment de Montmorency, sgr d'Andillon, de la Gaudinière (à Courtalain) et de la Bichetière, époux de Marie-Angélique de Bornière. Il mourut en 1741 laissant pour fils le suivant :

Francois-César-Jacques de Lardièrre, né en 1725 à Courtalain, off^r au rég^t de la Couronne, époux de Michelle-Jeanne Le Vavasseur de Pontigny. Il décéda à Vendôme le 18 mai 1809, après avoir eu pour fils Léon-Marie-Michel-César de Lardièrre qui épousait en 1790 à la Madeleine de Vendôme, Flore-Sophie-Adélaïde, fille majeure de Dominique Jabre du Plessis, officier vétérans de la maison du roi et de Anne-Catherine de Bornière. Ces deux époux divorcèrent. Nous ne savons ce que devint cette Bichetière après eux. — Voir *Bichetière* (Basse).

Basse-Bichetière. — Elle est située à 200 mètres de la Haute, et sur la c^e de la Fontenelle. — Dans le 3^e quart du XVI^e s., elle est à Julien de Phélines, époux de Richarde du Buisson, laquelle en deuxième nocés épousa Jacques des Loges, sgr de la Haute-Bichetière. Ce dernier mourut en 1596 et ses proches se réunissent pour nommer un tuteur à ses enfants. De son premier mariage, Richarde du Buisson avait eu une fille, Louise de Phélines qui, d'après d'Hozier, aurait épousé en 1595 Isaac de Tascher, écuyer, sieur de la Pagerie et de Palleteau, demeurant paroisse de Bouffry et en outre un fils, Jacques, qui suit :

Jacques de Phélines, sgr de la Bichetière, de la Guesterie et de partie de Champlain. En 1605 il est époux en premières nocés de Nicole Déniau qui lui apporte la Grisellière, et avec laquelle il demeure à la Guesterie, psse de St-Avit. Elle est inhumée à St-Avit en 1610 et son cœur à la Fontenelle. En secondes nocés, il épousait Françoise de la Forêt qui paraît comme marraine à Danzé en 1611, puis disparaît. En troisième nocés il se remaria avec Aimée de Gabelleux. — De son premier mariage il avait ses sept premiers enfants : 1^o) Jean de Phélines, qui fut s^r de la Grisellière ; 2^o) Claude de Phélines, qui devint s^r de la Guetterie puis de Mémillon ; 3^o) Jacques ou Isaac, qui fut s^r de la Gobetière, et épousa à

Romilly en 1629 Madeleine de St-Méloir ; 4^o) Nicole, qui est marraine à Romilly en 1604 et à la Fontenelle en 1629, 1632, 1644 ; 5^o) Pierre, s^r de la Bichetière et qui suit ; 6^o) Julien ; 7^o) Marie, baptisée à la Fontenelle en 1609 ; ces deux derniers se rencontrent en 1633 comme possédant indivisément une partie de la Grisellière avec leur aîné Jean de Phélines.

De son second mariage avec Françoise de la Forêt, Jacques de Phélines ne paraît pas avoir eu d'enfants, mais de son troisième, avec Aymée de Gabelleux, il eut : 8^o) Charles de Phélines, baptisé en 1618 à la Fontenelle, qui fut s^r de la Guetterie, après Claude ; 9^o) Madeleine, baptisée à la Fontenelle en 1619 ; 10^o) Jeanne, baptisée à St-Avit en 1621. Ces deux dernières en 1653, faisaient un partage avec leur frère Charles.

Pierre de Phélines, baptisé à la Fontenelle en 1609. Il devait déjà être âgé de quelques années. Il est dit s^r de la Bichetière en 1629, de la Tudinière en 1633, et du Grand-Pré en 1642. En premières nocés, il épousa Françoise Le More, et en secondes nocés, vers 1644 Anne de Bailleul. Du premier mariage il eut pour enfants : 1^o) Jacqueline de Phélines qui en 1660 épousait Jacques de Neveu, sgr des Proustières (voir *Proustières*) ; 2^o) Pierre, s^r de la Bichetière, qui suit ; — De son second mariage il avait encore : 3^o) François, baptisé à la Fontenelle en 1645 ; 4^o) Marguerite, baptisée en 1648.

Pierre de Phélines, fils de Pierre et de Françoise Lemore, sgr de la Bichetière et de la Dornière. Il paraît comme tel à St-Avit en 1661. — On ne rencontre plus la Basse Bichetière après cette date dans les registres paroissiaux de la région.

En 1793 un prêtre appelé Jacques Dardenne, curé assermenté de Courtalain se retirait à la Bichetière pour vivre dans sa famille.

Arch. Nat., Q¹ 495, f^o 32, v^o. — Reg. de la Fontenelle de 1607 à 1667 *passim* ; du Gault, 1591, 1611, 1619, 1627, 1635, 1639, 1641, 1652 ; de Droué, 1608, 1611 ; de St-Avit, 1610, 1619, 1621, 1627, 1661 ; de Romilly, 1629 ; du Poilay, 1616 ; de la Madeleine de Vendôme, 1790 ; de la Chapelle-V^{esse}, 1604 et couverture parchemin du registre de 1742. — *Bulletin vendômois*, 1895, pp. 148 et 306. — *Bulletin Dunois*, II, p. 297 ; IX, p. 424 (1793) ; X, pp. 43 à 50 et 140. — Terrier de la Ville-aux-Clercs de 1539 (Collection La Vallière). — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires de Dunois*, 456. — Arch. du château de Renuy (1605). — Arch. L.-et-Cher, E 34. — Arch. Eure-et-Loir, B 556. — *Le Loir* du 7 juin 1850 (pour la contenance de la Basse-Bichetière).

Bichot (Le). — Voir *Fief-Bichot* ou mieux *Bouchet-Rougemont*.

Bichottière (La), h., c^e de Droué.

Bidaudières (Les), h., c^e du Gault, 24 hab. — *La Bidaudière* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. de Courtalain. — Il était vers 1600 à Alexandre de Girard, sgr de la Richerie et des Bidaudières, époux de Gabrielle Saunier. — Au XVII^e s., à autre Alexandre de Girard, fils du précédent. — Dans la seconde moitié du même s., à Louis de Marolles, puis à Pierre de Paris, sieur du Guigny, petit-fils de Diane de Girard. — En 1762 à Pomponne de Paris, chev^r, sgr du Guigny et des Bidaudières. — En 1507 Étienne Godillon était institué tabellion aux Bidaudières. — (Arch. Eure-et-Loir, B 547. — *Bulletin Dunois*, t. II, p. 298 ; t. V, p. 166. — Reg. d'Arville, 14 nov. 1672 ; du Gault, *passim*)

Bidellerie (La) ou *Bédellerie*, h., c^e d'Épiais.

Bideran (Famille de). — *La Croix-Briffault*, XIX^e s. — Armes : *De gueules à un chateau d'argent.* — (D'Hozier).

Bidonnières (La), anc. mét., psse de Fortan. — Ce lieu appartenait au prieuré de Fortan. — En 1550 il est à Jean Chastain. Il relevait alors dudit prieuré de Fortan. — (Arch. Nat., P 611, n^o 12 et P 614, n^o 1.)

Bié (Saint), ou *Bienheure*, ou encore *Béat*, apôtre du Vendômois. — On ne sait au juste en quel temps il vécut, mais bien probablement au quatrième siècle. En égard à cette époque reculée, on manque complètement de documents sur sa vie ; seule la tradition nous l'a rapportée. Il passe pour être né à Rome, pour avoir parcouru les Gaules en prêchant l'évangile, être arrivé à Nantes, et là, avoir fait rencontre de bateliers vendômois qui l'engagèrent à venir s'établir dans leur pays pour y évangéliser leurs compatriotes. Ils lui firent, dans leurs bateaux, remonter la Loire puis la Maine et enfin le Loir alors dépourvu de moulins et l'amènèrent à Vendôme, où le saint s'établit dans une caverne dominant la rivière. Il passe pour avoir terrassé un dragon qui désolait la contrée. Sous cette figure de monstre, les populations primitives avaient l'habitude de désigner l'hydre de l'idolâtrie que le saint avait terrassé au figuré, en convertissant les humains.

On ne sait combien de temps il vécut, ni à quelle époque il est mort ; sans doute à la fin du IV^e siècle, mais peut-être au v^e. Il mourut dans sa grotte même et y fut enterré. Plus tard, au moment des invasions normandes, son corps fut transporté à Laon où il fut gardé. De là vient qu'on le vénère à Laon et qu'une légende s'y est formée qui le fait vivre et mourir dans cette ville. Mais nous adoptons ici

la version des auteurs les plus consciencieux, notamment M. l'abbé Pêcheur et M. l'abbé Métais qui tous deux ont étudié très sérieusement la question.

Le nom que portait le bienheureux (*Bienheure*) est lui-même inconnu ; pour les populations vendômoises, il fut le *bienheureux* par excellence. Le lieu qu'il habita a gardé son nom : on y bâtit une église qui fut la seconde paroisse de Vendôme. Le faubourg S^t-Bienheure lui doit son nom ainsi que le pont et autrefois la porte avec la rue *S^t-Bié*. (Voir Vendôme, églises, S^t-*Bienheure*). On le fête le 9 mai. Sa messe et son office sont donnés au *Bulletin vendômois* 1888, pp. 286 et suiv.

Abbé Simon, III, p. 62. — Petigny (voir table au mot *Bienheure*). — Abbé Pêcheur, *Etude hagiographique sur S^t Bié de Vendôme*, Soissons, 1887. — Abbé Métais, *S^t Bienheure de Vendôme, vie et offices incults*, au *Bulletin vendômois*, 1888, p. 253, 286 et suiv. — *Petits Bollandistes*, V, p. 407 (9 mai). — Métais, *Études et documents*, I.

Bienlevat, nom donné à un pressoir près de Troo, auprès duquel, en 1228, Pierre de Prunay donnait des terres au prieuré de la Hubaudière. — *Bulletin vendômois*, 1893, p. 43.

Bienlevault (Famille). — *Villemisson*, XIV^e s. — *Bordebure* (de Marcilly), XV^e s.

Biennerie (La), anc. mét., psse de Bailou, qui relevait en fief de l'abbé de S^t-Calais. — Elle paraît avoir aujourd'hui disparu. Elle appartenait au XVI^e s. à la famille Tiercelin. — (Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, article S^t-Calais [Vassaux de l'abbaye]).

Bierge, h., c^e d'Épiais, 34 hab. — Ce lieu devait deux livres et 50 boisseaux d'avoine, le tout de rente, à partager entre les sgrs du Chatellier et ceux de Courtemblay, ainsi que le constate un registre cueilleret du Chatellier en 1787. — (Arch. L.-et-Cher, E, n^o 17).

Bif-en-Baf, f., c^e de Choue. — *Bifembaf*, (Cassini).

Bignon de Chaudruc (Famille). — *Le Plaisir*, XVIII^e s.

Bignon (Le), lieu-dit, c^e d'Azé. — On appelait aussi ce lieu *Les Forges*. Il a été réuni à Boisrobert. — (Titres de la Roulière).

Bignon (Le), f., c^e de Couture. — En 1482, cette terre était donnée à rente pour 40 sous par an par Jean Brugère à Jean Sarrazin, sgr de la Salle et du Plessis-Desrée. — Jean Brugère avait eu ce lieu de Dlle Bertranne Ronsart en 1481. — (*P. Clément*, notes ms. sur les Essarts. — Arch. L.-et-Cher, E 132).

Bignonerie (La), h., c^e de Boursay.

Bignon (Le). — Voir *Chateau du Bignon*.

Bignonnerie (La), h., c^e de Choue. — *La Bionnerie*, (Parler local). — Ce lieu était chargé de cinq livres de rente envers la fabrique de Choue. — A côté, sur la Grenne, se trouve le pré des Bignons. — (Notes de l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après les titres de la fabrique).

Bignotte (La), anc. mét., psse d'Authon. — Au XIV^e s. elle faisait partie de la terre du Plessis-Godehous. — (Arch. Nat., P 648, n^o 33 bis).

Bigny (Famille de). — *Boisneuf* (de la Chapelle-V^{tesse}) XVI^e s.

Bignonière (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait de Connival à 3 s. 4 den. de cens, une poule rendue à Caresme-prenant et une corvée à faner. — En 1673, elle appartenait à Michelle Richard, veuve Julien Barillau. — (Eug. Vallée, Notes ms. sur Montmarin, au XVIII^e s.).

Bigot (Famille). — *Champgast* (de Crucheray), *Le Plessis* (de Montrouveau), *La Hamelière*, *La Grambaudière*, XVI^e et XVII^e s. — *La Guibaudière* (?), *Pontbodin*, *La Ribochère*, *Villecors*, *Le Pin* (de Couture), *Suigny*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *De sable à 3 têtes de léopard d'or.* — (D'Hozier).

Bigot (2^e Famille ?). — *Les Bordes* (de Rocé). — *Les Vergeraux*, XVII^e s.

Bigot (Charles), s^r de la Guillebaudrie en Touraine, puis de Pontbodin à Ville-dieu, né vers 1565, mort à Ville-dieu en 1635. — Ayant eu l'occasion en 1589 de défendre victorieusement, à la tête des gens de Ville-dieu qui l'avaient pris pour chef, le château du lieu attaqué par les Ligueurs, il fut nommé par le roi Henri IV, gouverneur dudit château, titre dont son fils fut pourvu après lui. Il laissa une nombreuse postérité. — Voir *Pontbodin et la Ribochère*. — (Abbé Simon, t. III, p. 228. — *Pétigny*, pp. 62 et 635. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 97. — Abbé Brisset, Notes ms. sur la Ribochère).

Bigatte (La), écart de l'Estriverde, c^e de Fontaine-Raoul.

Bigotterie (La), anc. mét., psse d'Authon. — (Arch. Nat., P 649, n^o 1.)

Bigotterie (La), anc. mét. au village de Champlain, psse de Renay. — On la nommait la *Petite Métairie de Champlain*, et elle appartenait à la famille Goislard, lorsque au XVII^e s. elle fut donnée par Michel Gouaslard, s^r de Repusay à sa fille Louise qui épousait Pierre Bigot, éc^r, garde du corps du duc d'Orléans, qui la reconstruisit et lui donna son nom. — Sa veuve, en 1666 la vendit aux sgrs de Renay qui vers 1740 la donnèrent à cens et rente à Jacques Fournier,

moyennant 10 s. de cens, et 120 boiss. de blé, 4 chapons et 4 poulets de rente fonc. — (Arch. L.-et-Cher, E 736 [1740]. — Chartr. de Renay, Titres de Champlain).

Bigotteries (Les), h., c^e de Beauchêne.

Bigotteries (Les), h., c^e de Danzé, 27 hab. — Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville. — En 1445 ce fief est à Colin Malon, à cause de Catherine, sa femme. — En 1593 à Charles de la Fosse, éc^r, sieur des Bigotteries et de la Couetterie. — En 1629 à la famille de Haugron. A cette date Geoffroy de Haugron, sieur du Breuil, fils de feu Philippe de H., partage avec ses frères et devient s^r des Bigotteries. — En 1640 à Philippe de Haugron, sieur des B. gendarme de la C^{ie} du sieur de la Meilleraye ; il est époux de Florence Buthier. — Au milieu du XVII^e s. à Jean de Marescot, s^r des B., puis à la sœur de celui-ci, Catherine de Marescot, épouse de César de Maires, dont vint Jean de Maires. — Ce fief au commencement du XVIII^e s. passa aux mains des sgrs de la Sauverie et y resta.

Arch. Nat., P 611, n^o 32. — Collection H. de la Vallière, Registre terrier de la Ville-aux-Clercs. — Reg. par. de Danzé. — Généalogie des Marescot aux Minières. — Titres de la Rondelière à l'Epau. — Titres de la maison, rue Ferme, 17, à Vendôme. — Titres anciens de la Sauverie.

Bigottière (La), h., c^e des Hayes, 30 hab.

Bigottière (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle relevait censiv^t de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 [1468]).

Bigottière (La), f., c^e de S^t-Gourgon. — Elle appartenait au chapitre de S^t-Gatien de Tours et fut vendue national^t, en 1791, pour 11.600 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q. [Vendôme], n^o 148. — Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, Art. Tours [Fontenais], p. 230, 1^{re} col.).

Bigottière (La), f., c^e de S^t-Mars du Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu. — (Arch. Nat. P 704, n^o 116).

Bigras, lieudit, c^e de Selommes. — Ancien fief relevant à foy et h. de celui de la Noue-Pelgruan. Il se composait de 24 septérées de terre. — En 1530, il est aux hoirs feu Berthier Regnard, éc^r. — En 1770, il est aux sgrs du Bouchet-Touteville. — (Arch. Nat., P 603. — Titres de la Jouscellinière).

Bigueries (Les), éc., c^e de Périgny.

Bihéron, ancien fief, psse de Fontaines. — En 1243, Mathieu, recteur de Fontaines, avait dans ce fief des biens qu'il donna au Chapitre de Troo. — (Arch. L.-et-Cher, G 892).

Bihordière (La). — Voir *Billordière*.

Bilauderie (La), f., c^e d'Authou. — *La Bilauderie* (Cassini). — Elle fait partie du domaine de l'Étoile. — (Cadastre d'Authou).

Billan (Gervais), de la Ville-aux-Clercs, ouvrier, fut chargé en 1612 de réédifier l'autel de l'église abbatiale de St-Calais et d'y bâtir un jubé de 16 pieds de hauteur sur 16 de largeur, orné à la partie supérieure d'une galerie à laquelle on accédait par deux escaliers pratiqués dans la maçonnerie. — (Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 125).

Billarderie (La), f., c^e de Lancé.

Billauderie (La), f., c^e de Villechauve.

Bille-Barry, anc. maison à Troo. — (Rochambeau, notes mss.).

Billerie ou la *Coullerie* (La), f., c^e de Oigny. — *La Béliçière* ou *les Béliçières*, (vieux titres). — Ce lieu relevait à foy et h. du prieuré d'Oigny. — Il appartenait au XVII^e s., avec la Dalvoudière, à la famille de St-Loup. — Marguerite de St-Loup le possédait en 1694, époque où elle fut inhumée à Oigny. — Sa sœur Marie en hérita alors et fut la femme de Roger de Montheau, praticien. Il y eut une 3^e sœur appelée aussi Marguerite de St-Loup qui fut dame de la Dalvoudière et fut inhumée en 1716 à Oigny, âgée de 63 ans. — (Collection R. de St-Venant, liasse Oigny, doss. *Chéramy*).

Billerie (La), éc., c^e de Villedieu. — Ce lieu en 1580 était à Guillaume de la Beausse, sieur de la Billerie, époux de Françoise. — (Reg. de Villedieu).

Billetière (La), f., c^e de Boursay. — On l'appelait aussi la *Petite Rouaudière*. — Elle relevait censiv^t de Romeau ou Vaulion. — Au xv^e s., elle appartenait à la famille Peschard. — En 1390 cette métairie était léguée par Jean Peschard avec son aître situé à Alleray, à la chapelle St-Nicolas d'Alleray, à la condition de tenir ces lieux de ses héritiers, à deux deniers de cens rendables chaque année à Romeau. — Au xvii^e s. cette métairie paraît avoir passé à l'abbaye de la Madeleine de Chateaudun sur laquelle elle fut vendue nationalement en 1791 pour 8.900 livres. — (*Bulletin vendômois*, 1903, pp. 93 et 101. — Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], n^o 301. — Terrier de St-Agil, 1731. — Notes de l'abbé Chéramy).

Billette (La), h., c^e de Sougé, écart du bourg, 42 hab. — Là se payait le droit de passage ou billette sur les ponts de la Braye au moyen-âge. D'où le nom de *La Billette*. — (*Bulletin vendômois*, 1876, p. 135, note).

Billoard de Kervasegan (Famille). — *Bracueil*, *La Petite Mézière*, *La Montellière*, *Le Cassereau* (de la Ville-aux-Clercs),

Bréviande (de Villetrun), xviii^e et xix^e s. — Armes : *D'or à la croix alaisée d'azur surmontée de deux molettes de même*. — (Busserolle).

Billardière (La), h., c^e de St-Jacques-les-Guéréts, 53 hab. — *La Bihardière*, xviii^e s. — *La Bihordière* (Cadastre). — *La Buhardière* (Vieux titres). — Ce lieu était dans la censive de Villemalour. — En 1712 Jacques Segris, époux de Marie Berthault, était sgr de la Bihardière. — (Arch. Nat., P 656, n^o 1. — Malardier, p. 1002).

Binerie (La), éc., c^e de Choue.

Binetière (La), f., c^e de Chauvigny. — *La Buignetière*, xv^e s. (Titres des Diorières). — *La Bonnetière* (Cadastre). — Ce lieu relevait cens^t de la sgr de Chauvigny. — En 1490, il est à Jean Roger. — Vers 1600, à François Grimaudet, s^r de la Bynetière, époux Marie Hugues. — En 1691, à Louis Chaufourneau, bailli de la Ville-aux-C., qui la donnait en mariage à sa fille épousant François Léons, s^r du Petit Bois, prévost des Maréchaux du Vendômois. — En 1774, cette métairie est de la terre des Diorières. — Félix Courtin, not., et greffier de la Chatellenie de Chauvigny, l'avait alors à bail. Elle resta des Diorières. — (Arch. L.-et-Cher, E 163, [1691]. — Reg. de Chauvigny, 1774. — Arch. Eure-et-L., G 63 [1490]. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton Vendôme-ville, Maison du Ponceau [1624]. — Titres des Diorières).

Binonville (Famille de). — *Droué*, xiv^e s.

Bion (Famille de). — *La Touche-Chenard*, xvii^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'argent chargée d'un lion léopardé de sable*. — (Armorial Chartrain).

Bioret, anc. mét., psse de Crucheray. — Elle relevait de Plessis-la-Cour. — (Titres du Plessis).

Biousson (La rivière de). — C'était une portion du Loir en amont du moulin de la Fontaine, paroisse de Thoré, citée dans un aveu de Villeprouvaire en 1571. — (*Bulletin vendômois*, t. II, p. 181).

Biré (Famille de). — Voir *Fontaine de Biré*.

Birolay, anc. mét., psse de Baillon, citée dans un titre du xv^e s. comme étant proche Villoseau. — (Collection Bernault).

Bisardière (La). — Voir *Bizardière*.

Bissaise (La), f., c^e de Sargé. — *La Bessaye*, 1625 ; *La Bissaye*, 1638 (vieux titres). — *La Bicèze* (Cassini). — *La Bicaye* (Etat-Major). — *La Bissèze* (Service vicinal). — Ancien fief situé psse St-Martin de Sargé. Il relevait de St-Calais à foy et h. simple, etc. et consistait en la métairie de ce nom qui contenait une

septérée et demie de terre, etc. et cinq arpens de pré, plus une journée à six hommes de besche de vigne avec plusieurs cens et devoirs répandus sur les pses de Sargé et de Rahay.

Dans la première moitié du xv^e s. il était à Jehan Bellangier. — En 1452, il appartenait à Jehan de St-Martin, sgr du Chatellier. — En 1461 à Jehanne la Bellangière, veuve du précédent et fille de Jehan Bellangier. — En 1465 et 1499 à Jehan Bellangier. — En 1555 à Richard de Bellanger, éc^r, sgr de Changé. — En 1590 et 1608 à Jehan Aubert, licencié en droit, qui en 1608 est procureur du duc de Vendôme au Bas-Vendômois. — En 1625 à Madeleine Robin, veuve de François de Vanssay. — En 1626 à René de Vanssay, chev^r, écuyer de la Petite Ecurie du Roi et héritier sous bénéfice d'inventaire de défunte Dlle N. de Vanssay, fille mineure de défunt François de Vanssay et de Madeleine Robin. — En 1638 à René de Vanssay, époux de Charlotte de Preaux, sgr de la Bastrie, la Morotière, la Bissaye, le Fief-Basile et autres l. — En 1661 à Marin de Vanssay, éc^r, s^r de la Barre, de la Roche, de la Morotière, du Fief-Basile et de la Bissaise, chev^r de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre. — En 1673, à Mess. Pierre Marin, chev^r, cons. du Roi en ses conseils d'Etat et privé, seigneur de la Trousserie, Montmarin et autres lieux. Elle resta ensuite aux sgrs de Montmarin. — En 1793 elle fut vendue national^l sur l'émigré Montmarin 18400 livres.

Arch. L.-et-Cher, E 143 ; L 931, n^o 103. — Arch. Nat., P 691, n^o 42. — Reg. de St-Oustrille de Montoire, 1590, 1607, 1608. — Mss Pasty de la Hylais, Inventaire féodal de St-Calais (La Bissaise). — Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 200. — Eug. Vallée, Notes ms. sur Coulonges et le Pressoir. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, art. St-Calais, p. 119.

Bissetterie, anc. mét. aujourd'hui détruite, c^e de Sasniers.

Bisson (Le). — Voir *Buisson*.

Bisson (Le), éc., c^e du Gault. — *Le Buisson* (Cassini). — Ce lieu en 1645, paraît être à un sieur de Chabot dont la fille est marraine au Gault. — (Reg. du Gault 1645).

Bissonnière (La), anc. mét., psse de St-Jean-Frémentel. — Elle relevait censiv^t des Turets. — (Arch. L.-et-Cher, E 174).

Bissonnières (Les), anc. fief, psse de Villemardis. — Il relevait du château de Vendôme, et en 1681 appartenait à Jean Goislard qui rendait aveu au comte pour terres aux Bissonnières. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 110, n^o 80).

Biternay (Famille de). — *Biternay*, xvi^e et xvii^e s.

Biternay, f., c^e de Lignièrès. — Ce lieu paraissait relever de la sgr de Tertre. — Il semble avoir reçu son nom de la famille de Biternay, qui paraît aux registres de Lignièrès dès le xvi^e s. — En 1579 il est à Yves de Biternay, parrain d'une cloche à Lignièrès, qui en 1582 fait baptiser son fils, le suivant :

Charles de Biternay, éc^r, s^r dudit lieu et de la Chambre (c^e de la Bosse). Il épouse en prem. noces Marie Le Mesureur, sœur du s^r de Champrenault, et en secondes noces Martine Lemercier (1615). De ce second mariage, il eut : 1^o Louis ; 2^o Charles, tous deux meurent jeunes ; 3^o Marguerite, qui épousa René de Taillevais, éc^r, s^r du Breuil et de la Petite Mézière, veuf de Marguerite Rousseau, avec lequel elle demeura en ce dernier manoir, psse de St-Mars du Cor. — En 1637, Charles de Biternay vendit la métairie de Biternay par acte devant Charles Barré, not. à Mondoubleau, pour 4.000 l. à Marguerite de la Vove, veuve d'Elisée d'Illiers, dame du Tertre. A partir de cette époque elle fit partie de la terre du Tertre. — Mais elle n'y était plus en 1742, époque où cette terre était cédée avec la sgr de Breuil et Lignièrès, par Jean-François de la Porte à son fils Pierre Jean-François. — Nous ignorons à qui elle passa alors. — Au xix^e s., cette ferme est à la famille Coutanceau, cultivateurs. — Aujourd'hui, Biternay ne conserve de souvenirs de son manoir qu'un petit pigeonier, qui sert de cellier.

Reg. de Lignièrès, *passim*, xvii^e s. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy (Notes prises en l'Etude Gohier à Mondoubleau). — Arch. d'Eure-et-Loir, E 835 et 843. — Arch. L.-et-Cher, G 273 et 2751. — Titres des terres de Renay, du Tertre et du Breuil de Lignièrès.

Biternay, lieudit, c^e de Périgny. — *Piterna* (Plan cadastral). — Ancien fief paraissant relever de la sgr de Périgny. — Il semble avoir donné son nom à une famille qui alla au xv^e s. habiter Lignièrès où elle construisit un petit manoir auquel elle donna son nom. — Le fief de B. à Périgny tomba au xvii^e s. aux mains des sgrs de Périgny. — (Arch. L.-et-Cher, C, Eaux et Forêts, Commissions de garde, xviii^e s.).

Bizage, f., c^e d'Ambloy. — *Bizaige*, xvi^e s. — En 1596, Thomas Rabot, fourrier ordinaire du Roi, était sgr de Bizaige, de même en 1616. — On trouve aux registres d'Ambloy Josias Rabot et son épouse Marie Bordier faisant baptiser des enfants en 1622 et 1642, (ce dernier posthume). Ils paraissent posséder *Biza*,

ge. — (Titres de La Noue-St-Amand aux Archives des Minières. — Reg. paroissiaux d'Ambloy, 1622 et 1642).

Bizardière (La), éc., c^e d'Arènes. — *La Buisarderie*, XVIII^e s. — Ancienne closerie qui appartenait en 1741 à J. Bapt. Plessis, chanoine de St-Georges. — En 1752, elle était vendue par Antoine Billot à Phil. Deschamps, contrôleur général des rentes à l'Hôtel-de-Ville de Paris, époux de Anne Desvaux. — En 1774 elle est à Fr. Dubois, md., et Marguerite Guenette, sa femme. — En 1775, cette dernière, veuve, la revendait à Fr. Londiveau et Marguerite Lefevre. — (Collection R. de St-Venant, *Liasse Arènes*).

Bizardière (La), f., c^e de Boursay.

Bizardière (La), anc. fief, psse de Lunay. — Il paraît relever directement de Vendôme à foy et h., et au XVII^e s. se trouve entre les mains des sgrs de la Montellière et de même à la fin du XVIII^e s. — (Arch. Nat., P 714, n^o 236 et 239; PP 50, vol. 116, n^{os} 238 et 239. — Arch. du Loiret, A 1625.)

Bizardières (Les Grandes et Petites), deux fermes, c^e de la Chapelle-V^{ess}e. — La Petite B. s'appelle aussi *La Pointe*.

Bizieux (Famille). — *Selommes*, XIV^e s.

Bizieux (N.), médecin à Mondoubleau. — Il avait une très grande réputation comme oculiste et ses confrères parisiens et autres ont parfois rendu hommage à sa science. Il mourut à Mondoubleau en 1809 à l'âge de 65 ans et ne laissa pas d'enfants. Il ne fit non plus aucun élève. — (Bibl. de Vendôme, *Mémoires de Duchemin*, t. III, p. 125).

Bizolière (La), anc. mét., psse de Choue, au hameau des Tronchets. — Au XVI^e s., elle avait absorbé celles de la Maison-Rouge et de la Gaste. — Elle fut alors louée à Jean Bizolier, d'où son nom. Elle appartenait à la Chapelle-St-Blaise. — (*Bulletin vendômois*, 1903, p. 68).

Bizolius, Bizol ou Bezou (Famille). — *Ste-Gemmes*, XII^e s. — *Fontenaille* (de Nourray), XIV^e s. — Armes : *De... à un sautoir de....* — (Pierre tombale de Hugo Bizolii à Nourray en 1308).

Blacs d'Aulps (Famille de). — *Les Bouquets St-Claude*, XIX^e s. — Armes : *D'argent à une étoile à seize rayons de gueules*. — (Armorial chartrain).

Blaise [des Vosges] (Famille). — *Roquentuf*, XIX^e et XX^e s.

Blaise [des Vosges] (Adolphe-Gustave), économiste, né à Épinal en 1811, mort en 1886. — C'était un disciple du père Enfantin, le St-Simonien. On lui doit divers ouvrages d'économie politique et industrielle. Il collabora au *Journal des Economistes*. La liste de ses ouvrages se trouve

dans son article biographique inséré dans le *Larousse illustré*. Il habitait Roquentuf, c^e de Ternay. — (*Larousse illustré*. — Renseignements locaux).

Blanchamp, château, c^e d'Authon. — Ancien fief, relevant de la sgrie de Courtiras à foy et h. simple, avec droit de justice moyenne et basse, droit d'épaves, de mesure à blé et à vin dont il est tenu prendre modèle sur l'étalon de Courtiras, droit de fuy, garenne à lièvres et à conins et perdrix, droit de chasse sur toute la terre de Blanchamp, etc.

En 1405, cette terre est à Jehan Huérest, qui dans l'aveu rendu à cette date au C^{te} de Vendôme par le Maître de l'Hôtel-Dieu est dit relever à foy et h. de Courtiras pour sa mét. de Blanchamp. — En 1487 elle est à Jehan Beauvalet. — En 1513 et 1529, à Pierre Beauvalet. — En 1535, à Jehan d'Argouges, époux de la fille aînée de Pierre Beauvalet. — En 1544 et 1551, à Nicolas d'Argouges, procureur du roi à Amboise, fils présumé du précédent. — En 1565 à Isabelle de Villemur, veuve du précédent, et à Marie d'Argouges sa fille, qui épousa Antoine de St-François, et en secondes noces Jean de Chevrier, s^r du Lac, dont elle était veuve en 1599 et avec lequel elle demeurait au bourg de Villechauve, ayant eu de son prem. mariage les enfants suivants : 1^o Paul, qui suit ; 2^o Marie de St-François, qui se fit protestante, et qui mourut à Blanchamp le 20 sept. 1668 et fut enterrée au cimetière protestant de Vendôme, après avoir épousé : 1^o Josué Deschamps, s^r de Jubainville, 2^o Jacques de Gillon, s^r de Lugny au Perche qui se rencontre en 1626. (Titres de la Fredonnière).

Paul de St-François, fils de Marie d'Argouges, s^r de Blanchamp déjà du vivant de sa mère en 1599. Il est alors époux de Léa de St-François, sa cousine, et en 1603 de Marthe Belotteau. Il a deux filles : 1^o Françoise, qui suit ; 2^o Rachel, qui est marraine à Authon en 1607.

Françoise de St-François, fille aînée des précédents. Elle épouse Philippe de Thisard, second fils de Emery de T., s^r de la Montellière et du Coudray-Turbault et lui apporte Blanchamp. Elle en a deux enfants : 1^o Benjamin, qui suit ; 2^o Madeleine, qu'on rencontre, non mariée, en 1670.

Benjamin de Thisard, chev^r, Sr de Blanchamp, époux de Anne de la Motte. En 1650 et 1673, il rendait aveu aux frères de la Maison-Dieu, Sgrs de Courtiras, pour sa seigneurie de Blanchamp et la pesche défensable en la rivière de Bransle, à commencer depuis la seigneurie de

Longpré jusqu'aux fiefs de Cottreau et de la Chardonnerie » etc. — Il ne paraît pas avoir eu d'enfants, et sa succession passa à son cousin germain, dont il avait été le tuteur en 1652 et qui suit :

Mathieu II de Thisard, Sr du Coudray-Turbault et de la Montellière, fils de Mathieu de T., Sr des mêmes terres, et de Suzanne de Dorthe, époux de Marie de Montliard dont il eut 8 enfants (Voir Coudray-Turbault), parmi lesquels la suivante :

Anne de Thisard, née au Coudray et baptisée à Villeromain, le 12 fevr. 1673. Elle rendait aveu pour Blanchamp à Courtiras en 1721. Elle semble ne s'être pas mariée, et laissa Blanchamp à son frère le suivant :

Joseph-Louis de Thisard, sgr du Coudray et de la Montellière, époux de Marie-Marguerite Louet de Téroanne dont trois filles : 1^o Marie-Hélène, dame du Coudray-Turbault ; 2^o Bonne-Charlotte, dame de la Montellière ; 3^o Marie-Geneviève qui suit :

Marie-Geneviève de Thisard, baptisée à Villeromain le 25 oct. 1717, épousa au même lieu le 19 sept. 1748 Hercule-Charlemagne de Taillevis, sgr de Périgny, veuf avec six enfants de Antoinette-Françoise Mesnard de Chouzy. — Elle en eut trois filles : 1^o Antoinette-Madeleine-Gabrielle, mariée à Claude Courtin, chev^r, sgr de Clénord, dont une fille qui épousa René-Louis-Fr. du Trochet, sgr de Néon ; 2^o Marie-Geneviève, qui suit ; 3^o Marie-Jeanne-Elisabeth qui épousa Elisabeth-Denis de Trémault, sgr de la Blotinière.

Marie-Geneviève de Taillevis-Périgny, baptisée à Périgny le 16 sept. 1750, épousa à Villeromain le 5 février 1778 Gaston-Louis-Guillaume de Montigny de Boulaivilliers, cap^e de dragons, fils de Guillaume de Montigny, sgr du dit lieu, vicomte héréditaire de Dreux, etc., et de Angélique-Louise du Bellay de Drouilly, et lui porta Blanchamp après la mort de sa mère. Cette terre après sa mort alla à sa fille aînée, Louise-Elisabeth-Léonie de Montigny, qui épousa aux Hayes, le 17 déc. 1804, Eléonor-Jacques-François Guyon, c^{te} de Montlivault, anc. lieut^{de} de vaisseaux et chevalier de Malte. Elle décéda à Blanchamp en 1844 à 64 ans. Leur fille Emma-Cécile Guyon de Montlivault née à Blanchamp en 1817 épousa à Authon le 3 juin 1841 Frédéric-Timoléon de la Taille, fils de Timoléon de la Taille et de Angélique-Thérèse de Longueau et lui porta Blanchamp.

Aujourd'hui (1909) le château de Blanchamp appartient à Frédéric-Timo-

léon-Louis-Henri, c^{te} de la Taille-Trémainville, époux de Marie-Louise Confer de Neuilly, dont sont nés onze fils.

Bibl. de Vendôme, 1^o Ms 283, pp. 180, 348, 362 ; 2^o Album Launay, II p. 71. — Arch. L.-et-Cher, liasse de l'Oratoire p. 143. — Arch. du Cognier, au Mans, E 71, n^o 7, E 75, n^o 2. — *Revue du Maine*, 1884, p. 132. — Reg. d'Authon et des Hayes, de Villeromain, de Périgny, etc., (*passim*). — Reg. de Montoire, 1577. — C^{te} Charles de Beaumont, *Généalogie de la famille de la Bonnière*. — Collection Bernault, Titres de la Fredonnière (1626). — Collection R. de St-Venant, Liasse Familles, (Taillevis) et Dossiers Chérymy (Le Temple 1626). — Arch. Nat., P 604, n^o 41 ; P 607 ; P 648, n^{os} 6, 7 et 8 ; P 657, n^o 28 ; P 714, n^o 238.

Blanchard (A.), prêtre, prieur commendataire de St-Marc-lez-Vendôme, et auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai d'exhortations pour les états différents des malades*, imprimé en 1736. Ouvrage qui n'est pas sans valeur. — (*Bulletin vendômois*, 1878, p. 85 [Art. de Salies sur les prieurés de Marm.]).

Blanchard (Onésime), né à Suèvres en 1846, mort à Souday en 1908. — Ordonné prêtre en 1869, il fut d'abord vicaire à Mondoubleau, puis en 1870, aumônier volontaire au 75^e reg. de mobiles (L.-et-Cher). En cette qualité, il fit toute la campagne avec l'armée de la Loire. Il fut ensuite curé de Moisy, puis curé de Souday en 1879. Il a publié divers opuscules sur l'histoire du Perche, et notamment sous le nom de O. B. du P. G. (Perche Gouet), des notices sur les paroisses du canton de Mondoubleau, avec le titre général de *Perche et Percherons*, (Vendôme, Ripé 1893). Il a encore fourni au *Bulletin vendômois* des notes intéressantes sur les Du Bellay. Il est aussi l'auteur d'une *Histoire du 75^e mobiles* (Blois, Rivière 1896). — (*Bulletin vendômois*, 1895, 1896 et 1897. — *Semaine religieuse de Blois*, 1893, etc. — Notes ms. de l'abbé Blanchard, curé de Sougé).

Blanchardièrre (La), maison forestière, dans la forêt de Préteval, c^e de Fontaine-Raoul. — *La Blancharderie*, XVIII^e s. — Ancien fief qui appartenait en 1669 à Françoise Léons, veuve de défunt Didier Bourguignon, s^r de la B. — En 1721 à Nicolas Dumont, éc^r, sieur de la B., époux de Marie-Jeanne de Bernardon, laquelle était veuve en 1728 et inhumée cette année-là à St-Claude-Frémentel. — En 1747 il est à Claude de Phélines, éc^r, époux de Henriette Loger et fils de Claude de Phélines, sieur de la Dornière. — (Arch. Nat., P 714, n^o 108 [1669]. — Arch. L.-et-Cher, E 730 [1721]. — Reg. de St-Claude à Brévainville, 1728 ; — Reg. d'Arville 1747).

Blanchecotte (Famille). — *La Berruère* (de Choue), *Richeborde*, XVII^e s.

Blanche de Rouey, première femme de Louis de Bourbon, c^o de Vendôme, xv^e s. — Armes : *D'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules*. — (La Vallière).

Blanchefontaine, f., c^o de Prunay. — Ancien fief relevant de la Barre de Sasnières. — En 1640 « les Logis et terre et tenues censives de Blanchefontaines qui est proche le bourg de Prunay, est toutefois de la paroisse de Sasnières ». Ce lieu ne fut réuni à Prunay qu'à l'époque de la Révolution. — En 1629, il est à Jacques Desvaux, qui en 1635, est grenetier au grenier à sel de Montoire. Il est fils de Joachim Desvaux, avocat à Montoire (en 1611) et de Jacqueline Haye. — De même en 1635, 1640 et 1658. — En 1709 à Alexandre-Louis des Vaux. — En 1712 à Philippe Desvaux, sieur de Blanchefontaine, président au grenier à sel de Montoire. — (Malardier, pp. 348 et 858. — Titres de la terre de Sasnières. — Reg. de Sasnières, 1709; d'Ambloy, 1635; de Prunay, 1640 et 1648).

Blanche-Herbe (La), ruisseau, c^o de Choue, sur la rive droite de la Bray. On l'appelle le ruisseau de Romeau; mais son vrai nom devrait être *La Blanche-Herbe*, ainsi que l'indique le testament de Jean Peschard en 1390. — Il prend sa source à l'Est d'Alleray, reçoit un petit affluent qui vient de la direction de Souday et va se jeter dans la Grenne à Guériteau après un parcours d'environ 4 kil. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Blanchemain (J.-B.-Prosper), poète et littérateur, né à Rouen en 1816, mort à Longefont (Indre), en 1880. — Ce qui le rattache au Vendômois, c'est qu'il fut l'éditeur le plus apprécié des œuvres de Ronsard, et pour ce fait, il était devenu « Vendômois de cœur » d'après sa propre expression, alors qu'il était venu à Vendôme en 1872 pour assister à l'inauguration de la statue du poète et où il fit la lecture de vers charmants sur son héros favori. — Prosper B. a publié de nombreux ouvrages dont Ch. Chautard donne la liste à la suite de la notice qu'il a consacrée à Blanchemain au *Bulletin vendômois*, 1880, pp. 14 à 19.

Blancherie (La), h., c^o de St-Arnoul.

Blanchet (Famille). — *Langeron*, *Pins-et-Turnay*, *Vaupian*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à la bande d'azur chargée de trois coquilles du champ, et accompagnées de 3 porc-épics de sable 2 et 1*. — (Bulletin Soc. héraldique, 1892).

Blanchetière (La), f., c^o de Cellé.

Blanchetière (La), f., c^o de la Chapelle-Vicomtesse.

Blanchetières (Les), h., c^o de Boursay, 28 hab. — *La Blanchetière*, XVII^e s. — Ce lieu était dans la censive de la scie du Boulay. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, [Boursay]).

Blanchetterie (La), éc., c^o de St-Jean Frémentel. — Anc. mét. faisant partie de la terre de Rougemont et vendue national^l en 1794 sur l'émigré Montsoreau, 11.200 l. (Barbureau, acquéreur). — Elle est aujourd'hui du domaine de la Gaudinière (Maison de Garde). — Arch. L.-et-Cher, F 162, Q (Vendôme-Emigrés) n^o 829).

Blancmesnil (Famille de). — Voir *Potier de B.*

Blatières (Les Grandes et Petites), h., c^o de la Fontenelle. — *Les Bloistières*, 1650. — Ce lieu était dans la censive de la scie de la Fontenelle. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, n^o 25).

Blauterie (La), h., c^o de la Fontenelle.

Blauterie (La), f., c^o du Poislay.

Blautière (La), h., c^o du Poislay. — *La Blottière* (Cassini).

Blémars (La forêt de), ancienne forêt dont le nom vient, d'après Pétigny, de *Blesi Marca*, (la Marche blésoise). — Elle séparait le territoire des Carnutes de celui des Turons. — Il n'en subsiste plus que des restes, parmi lesquels la forêt de Châteaurenault est un des principaux. — (Pétigny, voir la table au mot *Blémars*).

Blères (Famille de). — *Chaussepot*, XVI^e s.

Bletterie (La), éc., c^o de Ternay.

Blettières (Les), lieu dit, c^o de Rahart. — Anc. mét. et fief de la paroisse d'Espéreuse. — *La Bloiterie*, 1406. — *La Blastière*, 1498. — Ce fief paraît avoir été démembré de celui de Teillé dont il relevait à foy et h. simple. — En 1406 et 1442, il appartenait à Jehan de Conan à cause de sa femme non nommée. — (Arch. Nat., P 625, n^{os} 58 et 59).

Bleumière (La), f., c^o de Savigny. — *La Bleaumière*, XVIII^e s.

Blicière (La), f., c^o d'Arville. — *La Blessière*, XVII^e s. — En 1661 ce lieu était à dame Madeleine de Courcy, veuve en deuxième nocces de Hugues du Boulay, éc^r, sieur de la Blessière. Elle paraît avoir pour fille Suzanne de Courcy, épouse de Pierre du Guinier, éc^r, sieur de Senelay. Elle demeurait aux Corbillons et faisait son testament en 1659. — (Arch. L.-et-Cher, G 1427).

Blin de la Jousselinrière (Famille). — *La Jousselinrière, la Roulonnière* (de Lunay) XVIII^e s. — *La Roulière*, XIX^e s.

Blineaux (Les), éc., c^o de Fontaines.

Blinière (La), éc., c^o d'Epuisay. — *La Bllinière*, XVIII^e s. (Reg. d'Epuisay). — Anc. manoir. — En 1628 il est à Louis de Regnard, éc^r, sieur de la B. Il testa à Mondoubleau en 1641. — En 1659 il est à Charles de Regnard. — (Reg. d'Epuisay 1624 et 1659; d'Azé, 1641. — Arch. L.-Cher, G 1494).

Blinière (La), h., c^o de Morée, 48 hab.

Blinière (La), h., c^o de St-Agil, 21 hab. **Blois** (C^{tes} de) [de la maison de Champagne]. — Armes : *D'azur, à une bande d'argent, accompagnée de deux doubles colices potencées et contre-potencées d'or, de 18 pièces*. — (Busserolle).

Blois, ville de 23.955 habitants (en 1911), chef-lieu du département de Loir-et-Cher dont Vendôme forme un des arrondissements, ancienne capitale du Blésois.

Quelques communes qui forment aujourd'hui l'arrondissement de Vendôme étaient autrefois paroisses relevant du comté de Blois, notamment Morée, Renay et partie de Pezou.

L'évêché de Blois dont l'archidiaconé de Vendôme faisait partie fut formé en 1697 d'un démembrement de l'évêché de Chartres. Voici les noms des évêques de Blois depuis 1697 :

I. — David-Nicolas de Berthier, 1697-1719.

II. — Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, 1720-1733.

III. — François de Crussol d'Uzès, 1734-1753.

IV. — Charles Gilbert de May de Termont, 1754-1776.

V. — Alexandre-François de Lauzières de Themines, 1776-1801.

Pendant cette prélature l'Abbé Grégoire se fit nommer évêque constitutionnel par le Gouvernement Révolutionnaire.

L'Evêché de Blois fut réuni à celui d'Orléans par le concordat de 1801. Il fut ensuite rétabli en 1817 mais resta sans titulaire jusqu'en 1823.

VI. — Philippe-François de Sauzin, 1823-1844.

VII. — Marie-Auguste Fabre des Esarts, 1844-1850.

VIII. — Louis-Théophile Pallu du Parc, 1851-1877.

IX. — Charles-Honoré Laborde, 1877-1907.

X. — Alfred-Jules Méliçon, 1907. — (Gaudron, *Essai historique sur le diocèse de Blois*.)

Blondel (Famille). — *Prépatour*, XIX^e s.

Blonnière (La), h., c^o de Fontaines.

Blotinière (La), château, c^o de Lunay. — *La Belotinière*, XV^e s. (Aveux). —

Ancien fief et scie, relevant de la Chatellenie des Roches-l'Évesque, à foy et h. simple. De lui relevait féodalement celui de Quincampoix.

D'après Pétigny, une route antique passait dans la plaine de la Blotinière. Du Gué du Loir où elle se greffait sur la route de Vendôme au Mans, elle se dirigeait sur Montoire et Troo.

Le nom de la B. provient évidemment de ce que ce fief a été possédé au moyen-âge par une famille Belotin. — Vers 1270 Guillaume Belotin comptait parmi les vassaux de la chatellenie des Roches. — En 1271, Simon Belotin vendait à Thomas Richier tout ce qu'il possédait au fief de Vaubon. — En 1277 Guillaume Belotin et Jeanne sa femme prennent à bail du chapitre du Mans les dimes de Lunay pour 30 sous de rente. — En 1285 Étienne Belotin, éc^r, vendait aux religieuses de la Virginité tout ce qu'il restait posséder audit lieu de Vaubon.

Sont ensuite sgrs de la Blotinière :

I. — Jehan Gastevin, à cause de Béatrix, sa femme. Il rend aveu pour ce fief à la scie des Roches en 1437.

II. — Pierre de la Chataigneraie, Sr de la Chesnuère et de la Blotinière, cap^e du château de Lavardin en 1444. Il avait épousé en 1435, à Lavardin, Marguerite de Vendôme, fille de Geoffroy de Vendôme, sgr de la Chesnuère et de l'Espine en Gastine, et de Jeanne de Vendôme-Bourguérin. Elle était veuve de Jean de Vallaine, sgr de Fargot. Ils paraissent laisser la B. à leur fils le suivant :

III. — Jean de la Chataigneraie; il est sgr de la B. en 1484 et 1501, et épousa de Ysabeau de Fromentières, dame de la Freslonnière (de Tréhet), qui est sa veuve, et tutrice de ses enfants en 1501, et qui mourut avant 1546.

IV. — François de la Chataigneraie, fils des précédents. En 1504, il est Sgr de la Chesnuère et de la B., et cap^e de 100 gentilshommes de la maison du roi, époux de Renée de Bueil, qui est sa veuve en 1524. L'aveu pour la B. est rendu à la Scie des Roches au nom de leurs enfants mineurs par Jacques de la Chataigneraie, leur oncle, en 1526.

V. — Geoffroy de Dureil, sgr dudit lieu, de l'Étang et de la Barbée, et aussi de la Chesnuère à cause de Marguerite de la Chataigneraie, sa femme, en 1542 et 1552.

VI. — Madeleine de Dureil, fille des précédents paraît comme dame de la B. en 1600. Elle semble avoir épousé Simon de la Ferrière, fils de Jacques de la Ferrière qui est dit sgr de la Ferrière (paroisse de Montailler au Maine) et de la Blo-

tinère en 1621, et avoir pour fils le suivant :

VII. — Jacques de la Ferrière, sgr de la B. demeurant avec Claude Buthier, sa femme, au lieu de la Gautherie, psse de Montaillé au Maine. Par acte devant Philippe Boulay, not., au Bas-Vendômois, ces deux époux vendaient le 8 août 1627, la terre et sgr de la Blotinière avec le fief de la Loupe et une métairie à Bessé sur Loir, le tout situé psse de Lunay. — L'acte portait que la terre et sgr de la Blotinière consistait en maison seigneuriale, fuye, cour haute, jardins, terrasses, etc..., en cens dus par le fief de Quincampoix, etc... plus en « droits honorifiques et place de premier banc dans l'église de Lunay qui est au cœur d'icelle église, ainsi qu'il appartient au sieur de la Blotinière, comme étant des droits dépendans et appartenans à ladite seigneurie de la Blotinière... et que la dite terre de la Blotinière était chargée de quatre setiers de froment de rente envers la chapelle de la Nativité en l'église St-Georges de Vendôme... » etc. — L'acquéreur était le suivant :

VIII. — Raphael de Taillevis, sgr de la Barre et de Chauffour, demeurant à Chauffour. — En 1635, il faisait l'aveu et déclaration de ses fiefs relevant des Roches l'Évesque, qui étaient : La Blotinière, Chauffour, la Barre, Fontenaille, autrement les Tourelles, St-Calais, le fief et métairie d'Asnières, les rivières du Loir, etc. — En 1641, il faisait son testament par lequel il légua à son fils Edme de Taillevis, sieur de Chauffour, ses fiefs et sgrs de la Blotinière, Asnières et la Vausselle, le moulin de Bessé, etc., à charge de payer toutes ses dettes se montant à 21.540 livres. — De son mariage avec Judith du Plessis, qu'il avait épousée le 17 janvier 1616, Raphael de Taillevis eut pour enfants. 1°) Edme de Taillevis, qui suit ; 2°) Charles de Taillevis, prêtre, sgr de la Loupe, né le 16 mai 1619, qui fut prieur de Françay, près Herbault ; 3°) Jean-François de Taillevis, sgr d'Asnières et de Fontenaille ou les Tourelles, né le 7 février 1621 ; 4°) Françoise, dame de la Barre, femme de Edmond de la Chataigneraie.

IX. — Edme de Taillevis, éc^r, sgr de la Barre, Chauffour et la Blotinière, puis de Jupeaux, né le 16 juillet 1617, l'un des 200 hommes d'armes des Ordonnances du roi, cornette des gentilshommes du ban et de l'arrière ban du duché de Vendôme, marié en premières noces, le 27 nov. 1637, avec Gabrielle de Malon, fille de Claude de Malon, éc^r, sieur de Jupeaux, psse St-Cyr du Gault (près Herbault) et en 2^{es}

noces avec Claude de Martin, fille de César de Martin, sgr de Geoffre et de Sannières et de Esther de Fromentière. — En 1656 il demeurait au lieu de Jupeaux et donnait à bail pour neuf ans la métairie de la Blotinière moyennant 300 livres par an. — En 1676 saisie était opérée de la terre de la Blotinière avec Chauffour, la Barre, Tafforeau, la Loupe, le Moulin de Bessé, etc., sur la succession vacante de Edme de Taillevis, à la requête de François de Taillevis, sgr de la Mézière, son cousin issu de germain, poursuivant le remboursement d'une dette de 200 livres de rente contractée par ledit sieur de la Blotinière envers Renée de Taillevis, tante dudit François, et dont il était héritier. La Blotinière était dite alors se composer d'une maison seigneuriale et de 60 arpents de terre. — Les créanciers étaient : Charles de Taillevis, prieur de Françay ; Jean de Taillevis, sieur de Fontenaille (Les Tourelles) tous deux ses frères. François de Paule de Taillevis, sieur de Jupeaux, son fils ; Nicolas de Salmon, sieur de la Ferrière ; Jérôme de Conin (Conan ?), commissaire des guerres ; François d'Herbelin, sgr de Champigny et Marie Badère, sa femme ; Marie d'Herbelin, veuve de Charles du Plessis, sieur de Périgny ; Pierre Sain, sieur des Touches.

Claude de Martin de Geoffre, veuve du de cujus faisait alors opposition à la saisie pour cause de vente de la terre de la Blotinière, à elle faite le 18 avril 1658 par feu son mari. Mais elle fut déboutée de son opposition. — La terre fut adjugée pour 21.200 l. au fils aîné du de cujus, qui suivra.

De son premier mariage, Edme de Taillevis avait eu pour enfants : 1°) François-Paul de Taillevis, qui suit ; 2°) Claude de Taillevis, qui fut Sr de Carie et de Meunes ; 3°) Gabrielle de T., qui n'était pas mariée à la mort de son père.

X. — François-Paul de Taillevis, fils aîné du précédent et de Gabrielle de Malon. Il se rendit adjudicataire de la Blotinière pour 21.200 l. Le moulin de Bessé lui était échu en dehors comme créancier de son père. Il avait épousé, le 23 juillet 1665, Bonne de la Bonnière, fille de Etienne de la Bonnière, Sr des Fontaines, et en 2^{es} noces, le 14 mai 1668, Madeleine Bugy, fille de def^t Jean B., Sr de la Brosnière. Il mourut sans postérité le 3 janv. 1694, laissant veuve sa seconde femme à qui fut attribuée la toute propriété de la Blotinière et autres fiefs annexés, ainsi que le moulin de Bessé, par suite d'accord en date du 14 mars 1694, avec le frère et la sœur du décédé, en vertu de la

renonciation qu'ils avaient faite à la succession de leur père Edme de Taillevis. A Claude de T. étaient attribués définitivement les terres de Jupeaux et de la Perrine, psse St-Cyr du Gault, et celle de Carie, psse d'Onzain.

XI. — Madeleine Bugy, veuve sans enfants du précédent, dame de la B. et autres l. en 1694. Elle mourut en 1710, laissant la Blotinière aux suivantes :

XII. — Charlotte et Olive Lemaistre de la Massuère, toutes deux héritières de la précédente à condition d'une rente de 500 l. à ses autres héritiers. La première est épouse de Michel Grimaudet, chev^r, Sr d'Auteuil, et meurt en 1729. — Son mari, héritier d'elle, abandonne ses droits à sa belle-sœur Olive Lemaître, qui devint ainsi seule dame de la Blotinière. Cette dernière, par actes du 4 déc. 1732 et du 5 janv. 1733 faisait don des terres, fiefs et sgrs de la Blotinière, Chauffour, la Barre de Lunay, la Loupe et la Rivière du Loir, moyennant certaines charges spécifiées dans l'acte, au suivant :

XIII. — Hercule-Charlemagne de Taillevis, chev^r, sgr de Jupeaux, Périgny et autres lieux, demeurant en son château de Périgny. (Voir Périgny). — Ce dernier revendait la Blotinière par acte devant Courtin notaire, le 22 avril 1746, pour 33 mille livres, plus 1.500 livres de pot de vin et encore 100 livres de rente viagère envers la Dlle d'Argy, au suivant :

XIV. — Gilles-François de Trémault, chev^r, sgr de Bellatour, Morillon, Varelle, la Haie-Bergerie, etc., lieutenant-général civil et de police au bailliage de Vendôme et prieur commendataire de Villenardi, depuis le 2 janvier 1731 — Il était alors veuf en premières noces de Marie-Thérèse de Trémault, sa cousine germaine, morte en 1743, dont un fils Jacques-François, seigneur d'Espoir, et remarié en deuxième noces à Denise-Françoise Canet du Guay. Il mourut le 5 décembre 1788 laissant de sa seconde épouse les 2 enfants suivants : 1°) Charles-Auguste de Trémault, sgr de la Sauverie ; 2°) Elisabeth-Denis, qui suit :

XV. — Elisabeth-Denis de Trémault de la Blotinière, appelé d'abord M. de Morillon, mousquetaire noir dans la 2^e C^{ie} de la Garde du roi, chev^r de St-Louis, qui décéda à la Blotinière le 22 mai 1829, époux, depuis 1778, de Jeanne-Elisabeth, fille de Hercule-Charlemagne de Taillevis de Jupeaux et de Anne Mirleau de Neuville des Radrets dont : 1°) Charlemagne-Louis-Joseph, qui suit ; 2°) Auguste-François de Trémault. — (Voir Nonais).

XVI. — Charlemagne-Louis-Joseph

de Trémault, éc^r, propriétaire de Morillon et de la Blotinière, né à Vendôme le 1^{er} janvier 1784. Il épousa le 10 octobre 1811 Marie-Anne-Henriette de Montigny de Boulainvilliers, (voir Drouilly) qui décéda à la Blotinière en janvier 1821 et lui, en 1861. Ils avaient eu entre autres pour enfants : 1°) Marie-Joseph-Just de Trémault, propriétaire de Morillon ; 2°) Marie-Louise-Aurélienne (Mme Guignard) ; 3°) Henriette-Marie-Augustine (Mme de Fontenay) ; 4°) Cécile-Philippine (Mme Hugo-Derville).

Les sudsits vendirent la Blotinière après la mort de leur père le 29 août 1862 à Louis-Charles-Prosper de Nully, propriétaire, demeurant à Versailles. Il mourut à la Blotinière vers 1890. Sa veuve et ses enfants revendirent à M. Raymond Renou, ancien capitaine de chasseurs à pied, qui lui-même en 1907 revendit à M. Coquet, propriétaire actuel.

Arch. Nat., P 609, f^o 44 ; P 610, f^o 40 ; P 639, n^{os} 12 à 18 ; P 686, n^o 36 à 41 ; PP 50, vol. 41, n^{os} 12 à 18 ; vol. 88, n^{os} 36 à 41 ; vol. 114, n^o 46. — Arch. L.-et-Cher, E 161 ; H, layette de la Virginité ; GG 3 (Banzy). — *Bulletin vendômois*, 1874, pp. 47, 52 à 54 ; 1900, p. 330. — *Carl. de la Trinité*, 468, note. — *Chartes vendômoises*, 383, 399. — *Bulletin Dunois*, VI, p. 231. — *Bibl. de Vendôme*, ms. 1°) Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Virginité), Cartons des familles (Trémault) ; 2°) Mémoires de Duchemin, II, p. 189. — *Collection R. de St-Venant*, Général. ms. des Taillevis, et *Linsse Lunay* (Montellière). — Charles de Beaumont, *Généalogie de la Bonnière de Beaumont*, p. 23. — *Reg. de Lunay*, 17 nov. 1740 ; 2 avril 1814 ; 22 mai 1829. — Titres de la maison Barillet, rue Ferme, 17, à Vendôme. — Titres de la terre de la Blotinière.

Blotterie (La), h. et château, c^o de Busloup. — *La Belotterie*, XVII^e s. (Arch. des Mussets). — *La Bultière* (Cassini). — Ancien fief, relevant à cens (au moins en partie) du prieuré St^e-Radegonde de l'Écotière. — Au XVII^e s., ce fief était aux mains de la famille du Val. En 1659, le curé de Busloup donnait à Mlle du Val un reçu de 25 sols pour l'ouverture de la fosse de feu le vicomte du Val, son père, sieur de la Blotterie. — En 1715 il est à Léonard de Brossard, sgr de la Blotterie, époux de Gabrielle Duval. Leur fille Gabrielle après leur mort à tous deux, en 1717, épousait à Busloup Jean-François d'Escrivant, fils de Jean-Baptiste et de Madeleine de la Mer, lequel en 1744 se rencontre comme sgr de la Blotterie et est parain à Busloup.

La Blotterie paraît à la fin du XVIII^e s. être aux seigneurs de Fort-Girard-La Ville-aux-Clercs, puis, au commencement du XIX^e s., à la famille Josse ? — Elle passe ensuite aux mains de la famille Massy. Vers 1820 elle est à Marie-Elisabeth-

Joseph Duresne, veuve de Jean-Louis-Abel Massy, puis à Jérôme Victor Carouget, époux de Marie-Anne Massy. — Marie-Anne-Charlotte-Augustine, Carouget la porta à Joseph-Joachim-Bruno-Barnabé, baron de Lavit, officier d'infanterie. — En 1844 était inhumé à Busloup Joachim-Louis-Alfred de Lavit, sous-lieutenant au 68^e de ligne, fils des précédents. — En 1854, Bruno-Barnabé de Lavit, major d'infanterie en retraite, et sa fille Marie-Joséphine de Lavit, épouse de Louis Lenormand, architecte du gouvernement, vendaient la Blotterie, ainsi que la ferme de Beauvoir, au vic de La Rochefoucauld, propriétaire de la Gaudinière. — C'est aujourd'hui une annexe de la terre de la Gaudinière. Elle servit de demeure à la famille de la Rochefoucauld pendant la construction du château de la Gaudinière, en 1865 et 66.

Chartrier des Missets. — Archives de la fabrique de Busloup. — Reg. par. de Busloup, 1717, 1741. — Reg. par. de la Ville-aux-Clercs, 1715. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 131. — *Le Loir* du 19 mai 1854.

Blotterie (La), h., c^e de la Fontenelle.
Blottière (La petite), f., c^e de la Chapelle-Viesse. — En 1682 elle appartenait au sieur Ollivier, sgr du Grand-Bouchet, qui l'avait acquise des créanciers du s^r de Villemesle. — (Titres de la terre du Grand-Bouchet. — *Bulletin vendômois*, 1904, p. 115).

Blottière (La Grande), f., c^e de Romilly. — *La Blottière* (Cassini). — *Grande Blotière* (État-major). — En 1655 ce lieu est à René de Goulard, sieur de la Boulidière et Catherine de Cuigy, sa femme. — En 1692, à la dame de la Boulidière. — (Merlet, *Inventaire des minutes des not. dunois*, n^o 815. — Titres de la terre du Grand-Bouchet. — *Bulletin vendômois*, 1904, p. 115).

Blottière (La), h., c^e du Gault. — Ce lieu relevait d'Arras à foy et h., et en 1397 appartenait à Jean de Cléramunay. — En 1635, il est à Louis Girard, Sr de la Bl., époux de Anne du Boulay. — (Arch. de Glatigny, Aveu d'Arras, 1397. — Reg. du Gault 1635).

Blousses (Les), anc. fief, paroisse de Selommes. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet-Touteville).

Bluetterie (La), éc., c^e de Sougé.
Bluteau (Famille). — *Les Haies* (de St-Hilaire), XVIII^e s.

Bluterie (La), f., c^e de Cormenon. — Elle faisait partie de la terre des Rouaudières encore en 1837, et se trouvait située au sud de la Borde-au-Curé. — (*Revue de Loir-et-Cher*, 1904, p. 169).

Bluterie (La), f., c^e de St-Mars du Cor.
Bluvère (La), ou la *Pissierie*, anc. mét. au bourg de Brévauxville. — Elle appartenait à la Chapelle-St-Georges du château de Rougemont. On l'appelait pour cela *La Ferme de la Chapelle*. Elle avait été donnée à cette chapelle en 1726 par legs de Jean-Baptiste-Nicolas Desmé, M^{is} de la Chesnaye, sgr de Rougemont. On l'a confondue avec la Mélinière, autre métairie appartenant aussi à la même chapelle. — (Arch. L.-et-Cher, E 163).

Boban (Famille). — *Les Vaux* (de Sarzé), XVII^e s.

Bobin (Famille). — *Renay*, XIV^e s. — *Le Coudray-Turbault*, XV^e s. — Armes : *D'argent à la vache passant de sable, au chef d'azur chargé de trois pommes de pin du même*. — (Arm. Orléanais).

Boc (Famille de). — *La Musse* (de Selommes), XVI^e s.

Bochard de Saron (Famille). — *Glatigny* (de Souday) ; *Boisvinet*, XVIII^e s.

Bochard de Saron (Jean-Baptiste-Alexandre), né et mort à Paris, 1730 à 1794. — Il fut membre de l'Académie des Sciences en 1779 et premier président au parlement en 1789. Il était astronome et mathématicien. On lui doit de nombreux calculs astronomiques. Il protesta contre la suppression du Parlement, et fut pour ce fait, guillotiné en 1794. — Une rue de Paris porte aujourd'hui son nom, en signe de réparation. — Ce personnage était Sgr de Glatigny à Souday. — Voir Glatigny. — (*Larousse*).

Bocherie (La), lieu cité comme étant paroisse de Gault et relevant de la Sgie de Courtalain, dans un aveu de 1595. — (*Bulletin dunois*, t. II, p. 298).

Bochetterie (Le lieu de la), psse de St-Jean-Frémentel, cité comme habité au XVI^e s. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, n^o 12).

Bodaine, h., c^e d'Azé. — Ce lieu appartenait au Couvent de la Virginité. — (Arch. Nat., P 608).

Bodaine (Le Grand), h., c^e de Mazangé, 22 hab. — *Bodenne* (Ancienne carte de l'État-Major).

Bodaine (Le Petit), h., c^e de Mazangé.
Bodard (Famille de). — *La Roche-Bodard* ou *Roche-St-Firmin*, la *Rondelière*, la *Haie aux Chats*, XIX^e s. — Armes : *Parti d'azur à trois fasces ondes d'argent, et d'azur au dard d'or posé en fasce et accompagné de 3 têtes de loup arrachées d'argent, au chef d'or chargé d'une épée de sable posée en fasce*.

Bodart (Famille). — *Villobazin* (de St-Rimay), XV^e s.

Bodel ou **Bodeau** (Famille). — *La Jousselinère*, XI^e s.

Boderie (La), éc., c^e de Montoire.
Bodin de Vaux (Famille). — *Villemison*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même, 2 et 1, au chef d'argent chargé de trois molettes d'azur*. — (De Maude).

Bodin de Galember (Louis-Marie-Charles, c^e de), peintre d'histoire, né à Vendôme en 1813, et mort à Parpacé, près Baugé (Maine-et-Loire), en 1891. — Il fut vice-président, puis membre d'honneur de la société archéologique de Touraine à laquelle il donna de nombreux travaux fort estimés. La liste de ses ouvrages a été donnée par Buserolle dans le supplément de son dictionnaire d'Indre-et-Loire. (T. VII, pp. 411 et 412).

Bodineau (Famille). — *L'Etang-Berger*, *La Dame-d'Asnières*, *La Cunaille*, *Puis-et-Turnay*, *St-Hilaire* (de Villiers), XVI^e s. — *Le Chatel de Lisle*, *La Grapperie*, *Meslay*, *Nuisement*, *La Hougaise*, *Cherchenoy*, XVII^e s. — *Le Plessis-Signac*, *Putibail*, XVIII^e s. — *La Poterie* (de Rahart), XIX^e s. — Armes : *De sable, à une aigle éployée d'argent, becquée et armée de guesules*. — (Arm. ms).

Bodinière (La), éc., c^e de Lunay.
Bodinière (La), éc., c^e de Villiersfaux.

Bodon de Nevers, troisième c^e de Vendôme, (ou plutôt quatrième, si l'on compte Bouchard Ratepilate comme le premier). — Il fut comte de 1016 à 1026 comme mari d'Adèle, fille de Foulques Nerra, c^e d'Anjou et d'Elisabeth de Vendôme, elle-même sœur du c^e Renauld. Sa femme hérita du comté à la mort de Renauld. — Bodon était second fils de Landri, comte de Nevers et de Mahaut ou Mathilde, elle-même fille de Oton-Guillaume, duc de Bourgogne. — Il était frère de Renauld I^{er}, c^e de Nevers et d'Auxerre. Il ne résida presque pas en Vendôme. — (Voir *Adèle d'Anjou*). — (Abbé Simon, I, p. 19. — René de Lespinasse, *Le Nivernais et les comtes de Nevers*, t. I, pp. 108, 211, 212. — Petigny, pp. 255, 257, 260, 422. — Etc..)

Boel (Le) ou ruisseau de la Mézière. — Voir *Boile*.

Boel (Le), h., c^e de Nourray, 24 hab. — *Le Bouet*, le *Bouez*, XVII^e et XVIII^e s. — *Le Bouet* (État-Major). — *Le Boel* (Cadastré). — Anc. mét. faisant partie du domaine du Bouchet-Touteville. — (Titres du Plessis-Signac, liasse du Bouchet. — Chartrier de Meslay, liasse du Bouchet-Touteville).

Boele-Finière (h.), c^e du Poislay. — *La Maison Rouge* (Cassini).

Bœufs-Blancs (Fontaine des). — Voir *Fontaine des Bœufs-Blancs*.

Bohardière (Le lieu de la), c^e de Ternay.

— *La Bohardièvre* (Plan cadastral). — Il semble être le même que la Bernardière qui faisait partie du domaine de la Rochebaudouin ou Ternay en 1399. — (Arch. Nat., P 657, n^o 30).

Boidan, c^e des Roches. — Voir *Boydan*.
Boiffardière (La), appelée aussi *Rellay*, f., c^e de Savigny. — Voir *Rellay*.

Boil (Le), ruisseau, c^e de Lunay. — *Le Boel* (Vieux titres). — Il prend sa source dans le val de Lunay, au droit de Villeprouvaire dont autrefois il actionnait le moulin. Il arrose la Praserie, la Mézière, Villeneuve et Poindron, et va se jeter dans le Loir au-dessous de ce h. à peu près en face l'ouverture du tunnel de St-Rimay, après un parcours d'environ 3 kil. sans sortir de la c^e de Lunay. — Tout de suite après sa source, il se grossit de la Cize. — Le Boil a pu donner à une partie du Loir, au droit du lieu où il le rejoint, son propre nom de *Rivière du Boil*, ce qui constituait un fief. — Voir *Rivière du Boil*. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Lunay-La Montellière. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des Fiefs, au mot Lunay).

Boil (Le), éc., c^e de St-Avit.
Boil ou **Boile** (Famille du). — *Le Boile* (de Pezou), XIV^e s. — *La Rivière du Boil*, XV^e s.

Boile (Le), h., c^e d'Azé, 38 hab. — *Le Boyle*, XV^e s. (Aveu du trésorier de St-Georges). — *Le Boil*, (Cassini). — Anc. fief qui était du domaine du château de Vendôme, et parait en avoir été distrait à la fin du XVI^e s. — Au XVIII^e on le voit aux mains des Sgrs de Morillon. — (*Bulletin vendômois*, 1872, p. 178. — Arch. Nat. P 609, n^o 34. — Titres de la Blotinière).

Boile (Le), lieu dit, c^e de Pezou. — *Le Boisle*, le *Boille*, XIV^e au XV^e s. (Aveux aux Arch. Nat.). — *Boielle*, XV^e s. (id.). — *Le Boil*, XVIII^e s. — Ancien fief relevant du château de Vendôme, à foy et h. simple et une demi-livre de cire de service. — Il parait de toute antiquité s'être annexé le fief de Montorson, qui semble n'être qu'un démembrement du Boile.

Au XIV^e s. il est à Habert du Boile dont la veuve, Jehanne, en 1336, donnait aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme sa métairie de la Joubardière. — En 1365 à Habert du Boile qui parait fils de la précédente et donne à la même Maison-Dieu des biens à Pezou. — En 1375 et 1397, à Michel des Orges qui rend aveu pour le Boile à ces deux dates au château de Vendôme. — En 1423 et 1434 à Jehan Chevrier. — En 1460 et 1484 à Michel Guinebault à cause de Catherine

Chevrier, sa femme. — En 1497 à Jean Guinebault, bourgeois, demeurant à Vendôme. — En 1526 et 1530 à Berthault Guinebault et son frère Michel Guinebault, prêtre de l'Oratoire. Ils rendent aveu pour près à Pezou, pour la fontaine de Montorson et le petit censif de *Boielle* (sic). Michel est qualifié archidiaire de Passais (?) et chanoine en l'église de Luçon. — En 1583 il est aux héritiers de Berthault Guinebault. — En 1600 à autre Michel Guinebault. — En 1634 à Georges Noury, conseiller en l'élection de Vendôme.

Au XVIII^e s., ce fief est à la famille de Bonvoust. — En 1728 à Claude-Marie de Bonvoust, Sgr de Ray, près Mortagne, du Boelle et autres lieux, fils de Claude de Bonvoust et de Barbe de Fontenay, qui épousa Françoise de Giraudeau, fille de César de Giraudeau, sieur du Tertre-Poureau, et de Marie d'Eschallard. Elle lui apporta le Tertre-Poureau. — Depuis cette époque le Boile et Montorson appartiennent aux Sgrs du Tertre-Poureau.

Bibl. de Vendôme, mss., 1^{re}) Table des biens de l'Oratoire, pp. 57 et 63; 2^o) *Le Trésor des familles*, par G. de Trémault, p. 283. — Arch. Nat., P 623, n^o 18 à 29; PP 50, vol. 23, n^o 115 bis; vol. 114, n^o 80. — *Bulletin vendômois*, 1899, pp. 95 et 179; 1880, p. 266. — Arch. du Loiret, A 1625. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busleup* (1909), pp. 107 à 110.

Boinière (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Avuine et appartenait en 1687 à Laurent de Renard, Sgr de Courtemblay, au lieu de Louis de Renard, son oncle. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Boinière (La), f., c^o de Villechauve. — *La Boisnière* (Cadastre). — Au XVIII^e s. ce lieu est à Alexandre Bourguigneau, sieur de la B. dont la fille en 1692 épouse P. J. de Passac. — Au XVIII^e s., il est à la famille Moreau qui porte le nom de la *Boisnière*. — (St-Allais, art. Passac. — Reg. de Villechauve, XVIII^e s.).

Boire (La), éc., c^o de Sougé.

Boirie (La), f., c^o de Savigny.

Bois (Famille du). — *Le Chaillou* (des Hermites), *La Barre* (de Lunay), XV^e s.

Bois (Famille). — *Les Mornas*, XVII^e s.

Bois (Le), éc., c^o de Portan.

Bois (Les), ou *Bois-Taranne*, h., c^o du Gault, 21 hab. — Ce lieu appartenait au XVII^e s. à la famille d'Eschallard. — (Reg. d'Oigny, 1699).

Bois (Les), anc. mét., sur la carte de Cassini, au sud du bourg d'Huisseau.

Bois (Le), h., c^o de Savigny, 24 hab.

Bois (Le), lieudit, c^o de Lancé. — Anc. mét. qui relevait de la Sgie de Courtiras à foy lige. — C'était en 1363 un haberge-

ment qui appartenait à la veuve Gilles Sergent, tant pour elle que comme ayant pour moitié le bail de ses enfants. — De ce lieu dépendait un assez grand nombre de terres. — (Bibl. de Vendôme, Ms. 285, p. 47).

Bois (Les), h., c^o de St-Agil, 7 maisons et 25 hab. — Ces maisons sont toutes du domaine du château.

Bois (Les), f., c^o de Sargé. — Elle fait partie de la terre du Fief-Corbin. — En 1635, on l'appelait *La Métairie-Neuve*. — (Arch. L.-et-Cher, E 215).

Bois-Ancelin (Le), tenue de bois, d'environ cent hectares, c^o de St-Firmin. — *Le Bois Asselin*, XVI^e et XVII^e s. — Ce bois pourrait bien avoir pris son nom d'une famille Lancelin qui posséda Moncé au XIII^e s. — En 1572 Jean Thizard, Sgr de Moncé possédait le *Bois Asselin*. — En 1620, la veuve André Neils fait sa déclaration au bureau des Francs-fiefs pour le *Bois-Asselin* contenant 104 arpents et appartenant aux héritiers André Neils. — Un certain François Grimaudet figure aux registres de Danzé en 1669 comme seigneur du *Bois Casselin*, qui pourrait bien être le Bois Ancelin.

Il fut depuis cette époque possédé par les dames Calvairiennes de Vendôme avec Bellevallée. Il fut saisi nationalement en 1791 et resta entre les mains de l'Etat jusqu'en 1824 époque où, mis par les agents des domaines en adjudication, il fut acquis par M. de Trémault de la Blotinière.

Il passa ensuite à sa cousine, Madame Barbat du Clozel, née de Sarrazin. Le Bois-Ancelin fut saisi en 1844 sur M. Barbat du Clozel et vendu à Mme Marthe-Aglade Crignon de Merainville, veuve de M. Jules de Cossette qui le laissa à son fils M. Jules de Cossette. — La succession de ce dernier le vendit en 1898 à M. Le Sueur de la Bretonnerie, propriétaire de Bellevallée.

Cart. Madeleine de Châteaudun, 99. — Reg. de Danzé, 1669. — *Le Loir*, annonces, du 20 déc. 1844 et du 7 février 1849. — Titres du Bois-Ancelin à Bellevallée. — Arch. Nat., P 773, 65 a, dossier Espéreuse).

Boisardières (Les), f., c^o de St-Mars-du-Cor. — *La Boisarderie* (Cassini). — *Les Boisardières* (Etat-major). — *Les Boisardières* (Cadastre).

Bois aux Moines (Le), cinq fermes de ce nom formant agglomération de 31 hab., c^o de Danzé et de Rahart. — Une de ces fermes prend le nom de Bas-Usage sur la carte de l'Etat-Major. — Ces fermes sont établies sur des défrichements de bois appartenant jadis à la Trinité de Vendôme. — Une baillée de ces bois avait

été faite vers la fin du XVI^e s. ou au commencement du XVII^e. C'est de là probablement que datent ces défrichements. — (*Cart. de la Trinité*, 840, note de la p. 403).

Bois aux Moines (Le Petit), f., c^o de Danzé. — Cette métairie appartenait en 1719 à maître Pierre Docque, vicaire de Danzé. — D'après le journal *Le Loir*, ce lieu aurait appartenu aux familles Logre de Francour, Mallet de Neufmauroir et la Carre de Saumery. — (Arch. L.-et-Cher, E n^o 492. — *Le Loir*, 1^{er} déc. 1893).

Bois aux Moines (Les), bois situés à Houssay qui s'appelaient aussi *de Fauroulin*. — Ils appartenait à la Trinité et en 1503 étaient affermés pour 57 sols 6 deniers; en 1556 pour 10 livres. Et le 8 mai 1658, ils étaient donnés à bail perpétuel pour 40 livres de rente et 6 deniers de cens à Jean de Taillevis, éc., sieur de Fontenaille et des Tourelles. — (*Cart. de la Trinité*, 468, note).

Bois aux Moines (Le), h., c^o de Naveil, 61 hab. — Ce lieu appartenait en partie à l'Abbaye de la Trinité, du don fait en 1123 par le chevalier Rospanon. — Mais il y avait là aussi un fief tenu censiv^t de Courtiras qui en 1364 était à Julienne de l'Epine, veuve de Hugues Bonnin. Ce fief fut réuni plus tard à la sgie même de Courtiras. — Une closserie, au Bois aux Moines, appartenait à Salmon de Courtemblay, émigré, et fut vendue national^t sur lui en 1791 pour 2210 livres. — Une autre closserie située au même lieu appartenait au XVII^e s. à la famille Bellanger de Lespinay; elle est aujourd'hui à M. Jean Martellière et se nomme l'Aître Martellière. — (Bibl. de Vendôme, ms. 286, p. 16 [1364]. — *Cart. Trinité*, 856, [1123]. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme-Emigrés], 352).

Bois aux Moines (Le), f., c^o de Rahart. — En 1636 ce lieu appartenait à Nicolas Brossier, sieur de la Roche, époux de Marie Maillet, de la paroisse de Courde-manche au Maine. Etant dans leur métairie du Bois aux Moines, ils firent baptiser leur fille Jeanne à Espéreuse le 31 août 1636. — (Reg. d'Espéreuse, 31 août 1636. — *Bulletin vendômois*, 1877 p. 208).

Bois-Bénéray (Le), h., c^o de Savigny (le petit), 27 hab. — Anc. fief, relevant à foy et h. de Marcé-Garelière et 2 sols 6 deniers de service. — En 1609, ce fief est à François Rambourg, écuyer de cuisine du roi, et cap^e de ses charrois; plus tard à la famille de Moges. — (Arch. Nat., P 773, 66b, dossier Savigny, [1609]. — Collection Eug. Vallée, Mss. Pasty, Dictionnaire des fiefs de St-Calais, aux mots: *Bennoray* et *Le Plessis* [de Sargé]).

Bois-Bercy, éc., c^o de la Chapelle-V^{tesse}. — Anc. mét. ou demeurait en 1593. Dlle Cassandre du Paisant, fille émanicipée de Nicolas du Paisant, éc., sieur des Landes, âgée de 28 ans. — En 1677 ce lieu est aux Sgrs de la Pagerie. — (Abbé Peschot, Notes ms. sur les minutes des notaires de Cloyes. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Cheramy [Droué, 1677]).

Boisbercy (Le Grand et le Petit), h., c^o de Droué, 20 hab. — *Boisbercy*, XVII^e s. — Ancien fief relevant de Droué. — Au XVII^e s., les vassaux du sgr de Droué résidant à Boisbercy, en vertu d'une transaction dudit Sgr avec le curé de Boisseleau, en date de 1603, avaient droit d'aller à leur choix aux offices, soit à Boisseleau, soit à Bourguérin. — En 1607 et 1617, Pierre de Chenu était Sgr de Boisbercy. Il a pour fils (ou pour fille) Claude de Chenu, en 1616. — En 1784 la Sgie de Boisbercy est à René Josse, qui en prend le nom. Il est seigneur de la Pagerie. — (Bordas, t. II, p. 72. — Rég. de la Chapelle-V^{tesse}, 1617, 1784; de Romilly, 1607, 1616).

Bois-blanc (Le), 2 fermes, c^o de St-Agil.

Bois-Blanc (Le), anc. mét., située psse St-Lubin-des-Prés, et par extension, psse de Pezou. — Elle relevait censiv^t de la Sgie de l'Ormois. — En 1531 elle est à Jeanne d'Illiers, dame de Fontenaille (à Fréteval) et à François d'Illiers, son fils, qui tous deux donnent une rente de 10 sols assise sur ce lieu à la fabrique St-Victor de Fréteval. — En 1593, le Bois-B. est aux Sgrs de l'Ormois et leur resta depuis. — Voir *Ormois*. — (Arch. L.-et-Cher, E 160, 162, 163, 179, 520; G 1511).

Bois-Bourgeois (Le), h., c^o de Mazangé. — Ce lieu est cité dans l'aveu d'Avuine en 1687, comme étant de la psse de Savigny. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Boisbreaux, éc., c^o de Villedieu.

Bois-breton, ancien fief, psse d'Epiais et par extension sur la Chapelle-Anschéry. — Il relevait à foy et h. de la Sgie de Lavardin. — Aujourd'hui Boisbreton sous le nom de *Les Bois Bretons*, n'est plus qu'un lieudit des communes de la Chapelle-Anschéry et d'Epiais.

De l'ancien manoir de Boisbreton, il ne reste plus qu'une enceinte circulaire de douves, formant une motte d'environ 50 m. de diamètre et qui paraît s'être appelé *Monceau*. Cette motte se rencontre en plein bois au-dessus et à l'Est de l'E-tang-rompu, c^o d'Epiais.

Ce manoir avait un certain nombre de vassaux répandus dans les pses des environs et jusqu'auprès de Vendôme, ainsi

que le fait savoir une pièce en mauvais état conservée aux Arch. Nat. qui paraît être du XIV^e s., sans date précise, et contenant l'aveu de Foucault du Merle au Sgr de Lavardin, alors étant « Mounseigneur Bouchard, c^{te} de Vendôme » (Bouchard VI, de 1315 à 1353), établi en ces termes : — « C'est assavoir, mon habbergement de Monceau et les appartenances tant en terres que en prez et de la Molière (?) et les boys bretons contenant environ douze cens arpens et les cens et les tailles... etc. — *Item* mes hommes de foy appartenans audit lieu : C'est assavoir Le Bichot du Bourguérin de ce qu'il tient de moi à Pezou ; — Gilles de Melles (?) de ce qu'il tient de moi à Melles (Melés) ; — Odeline, femme de feu Philippot Turbault, femme de foy de ce qu'elle tient en son habbergement de la Roche-Osille ; — Bouchard de St-Amant, homme de foy pour raison des choses qu'il tient à Marcillé ; — Renaud de Marcillé, homme de foy pour raison de ce qu'il tient à Marcillé (sic) ; — Jehan de la Boissière, homme de foy des choses qu'il tient de moy ; — *Item*, Odet Coston (?) homme de foy... etc. ; — Etienne Guénis, homme de foy des choses qu'il tient de moy en la paroisse de Mélé pour raison de sa femme ; — Guillaume et Perrin Dauton frères, hommes de foy des choses qu'ils tiennent en la paroisse d'Epiais ; — Collin de Marques, homme de foy à cause de sa femme des choses qu'ils tiennent paroisse d'Epiais ; — *Item*, Colin de Chanteloup à cause de sa femme, homme de foy des choses qu'ils tiennent de moi paroisse de Rocé. — *Item*, Robin Joulin..., paroisse de Marcillé... (Le reste est illisible et paraît tronqué). — [Extrait des Arch. Nat., P 661, n° 20].

Les aveux postérieurs indiquent comme fiefs relevant de Boisbreton : La Touche-Gonthier, paroisse de Lignéres (provenant sans doute du Bichot de Bourguérin) ; — La Roche-Turbault ou la Roche-St-Ouzille à Pezou ; — La dime de Marcilly et plusieurs autres fiefs en cette paroisse ; — La Jolinière, psse d'Epiais ; — Le presbytère d'Epiais avec une partie du bourg qu'on nommait Fief de Salles et Bois-Breton.

Au XIV^e s., la terre de Boisbreton est aux mains de la famille du Merle. — Foucault du Merle, Sgr de Boisbreton, rend aveu à Lavardin dans les termes ci-dessus rapportés vers l'an 1350. — En 1363 Raoul du Merle en sa qualité de Sgr de Boisbreton, reçoit aveu de Berthelot Gaignon, pour la dime de Marcilly. Il possédait encore Boisbreton en 1370. — En 1405, ce fief est à Agnès du Merle,

dame de Boisbreton et Aucton. Elle reçoit aveu pour la Jolinière.

Soit par retrait féodal, soit autrement, le fief de Boisbreton était dès avant 1435 entre les mains des comtes de Vendôme. — En 1501 Marie de Luxembourg, c^{tesse} de Vendôme, en sa qualité de tutrice de ses enfants, accordait au prieur d'Epiais un arpent de bois taillis dans le Bois breton et à plusieurs particuliers d'Epiais divers usages pour leur chauffage.

Le fief de Boisbreton, en tant que fief, était dit en 1583 rapporter tant en tailles que rentes 46 sols 8 deniers tournois et deux corvées. — L'étang de Bois-Breton, situé près Epiais était alors donné à ferme à un nommé Georges Guilloiseau, pour 50 livres tournois de rente annuelle.

Le roi Henri IV, une fois mis en possession paisible de la couronne de France se décida à vendre une partie de son propre patrimoine pour payer ses dettes. Le domaine et fief de Bois-Breton appelé le Vigneau, avec le grand étang de Boisbreton, le Bois dit des Salles et le fief d'Epiais et 120 arpens de bois dans les bois de Boisbreton furent vendus le 31 décembre 1593 à Mess. Martin Racine, abbé de la Vernusse, moyennant 4.000 écus d'or-soleil, à la charge de foy et h. au duché de Vendôme et 100 sous à chaque mutation de vassal (Voir *Le Vigneau*). Mais en 1602, l'acquéreur rendait les 120 arpens de bois moyennant remboursement de 3.000 écus.

Sur les 1168 arpens dont se composait encore la forêt de Boisbreton, 600 furent adjugés par moitiés égales le 12 juin 1594 à dame Marie-Anne de Bourbon, veuve de Jean Guichard, Sgr de Renay et à Raymon de la Livre, s^r des Bordes et de la Musse, qui devint plus tard, Sgr de Faye, moyennant 5.000 écus pour chaque moitié. — La moitié appartenant aux Sgrs de Faye devait au cours du XVII^e s. être acquise par les Sgrs de Renay qui de la sorte eurent en leur possession les 600 arpens adjugés en 1594.

Le 21 juin 1595 une autre partie de ces bois contenant 120 arpens fut encore vendue à François de Racines, Sgr de Villegomblain. En sorte que la partie restante appartenant encore au duché de Vendôme ne se composait plus que de 448 arpens. C'est cette partie qui aujourd'hui encore porte les noms de *Bois-Breton* et *Bois de Vendôme*, tandis que le reste porte les noms de *Bois de Villegomblain* et *Bois-Rochambeau* (600 arpens) parce que le maréchal de Rochambeau posséda au XVIII^e s. les 600 arpens dépendant de sa terre de Renay.

Des aveux furent rendus au duché de

Vendôme pour ces Bois-Bretons en 1634 par Jean de Guichard, Sgr de Renay et par les deux sœurs Louise et Catherine de la Livre, dames de Faye, l'une épouse de Pierre de Boutrais, l'autre d'Antoine Fousteau, historiographe du roi.

Les acquéreurs paraissent avoir joui paisiblement de leurs acquisitions jusqu'en 1729, époque où le roi ayant ordonné la réformation des domaines et bois du duché de Vendôme, le sieur Eynard de Ravanne, grand maître des Eaux et forêts de Touraine, Vendômois, etc., rendit un jugement déclarant domaniale la tenue des Bois Bretons et affirmant que les détenteurs n'avaient pu en jouir que comme domaines engagés sans pouvoir couper les bois de haute futaie et vieux baliveaux. Ce même jugement en date du 8 juillet 1729 condamnait le seigneur de Renay en 404 mille livres d'amende pour la disparition de 8080 vieux baliveaux (à 50 livres chacun) indument abattus et vendus dans la partie de la forêt à lui engagée.

Sur appel de ce jugement formé par le sieur Petit de St-Lienne, Sgr de Renay, le roi en son Conseil, par un décret rendu le 17 juin 1733, confirmait le jugement du sieur Eynard qui déclarait domaniale la forêt de Boisbreton tout en déchargeant le Sgr de Renay de l'amende prononcée contre lui. — Les Bois-Bretons devaient continuer à être possédés par leurs actuels possesseurs à titre de domaine engagé, les bois administrés par les officiers du roi, les vieux baliveaux et futaies exploités au profit du seigneur engagiste. Il est probable qu'il en fut de même pour la partie possédée par les Sgrs de Villegomblain.

Le Maréchal de Rochambeau qui fut acquéreur de ces bois en 1751 et les possédait encore au moment de la Révolution forma en l'an XII une demande en révision de l'état statutaire de ces bois domaniaux. Nous en ignorons l'issue.

Les Bois-Rochambeau furent vendus avec Renay à M. Luce dans le premier quart du XIX^e s. et transmis par lui à son fils qui depuis fut propriétaire de Maugué. Le même M. Luce, propriétaire de Renay, acheta du gouvernement de la Restauration la partie de la forêt de Bois-Breton qui était restée appartenir à l'Etat ; il réunit ainsi à sa terre de Renay, presque toute la tenue qui avait appartenu au duché de Vendôme. Seuls les bois de Villegomblain se trouvent aujourd'hui en dehors de cette tenue, ainsi que quelques parties du côté de Beauvilliers. — (Voir *Le Vigneau* et *Villegomblain*).

Aujourd'hui les Bois Bretons, Bois de Rochambeau, etc., font partie de la belle terre de Maugué dont le manoir avait été acheté par M. Luce fils en 1836.

Arch. Nat., P 625, n° 102 à 104 ; P 627, n° 6 ; P 601 n° 20 ; P 953, n° 343 à 361. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 302 ; E, 332. — Arch. du Loiret, A, 1624, 1645 et 1692. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 266 ; 1879, pp. 105, 188, 319 ; 1880, p. 250 ; 1895, p. 143, note. — Chartier du château de Renay. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 640 à 650. — Bibl. de Vendôme : 1^{er} Ms. 285, p. 37 ; 2^e Ms. 323, Mémoires de Duchemin, II, p. 193.

Boisbruan éc., c^{te} de Villedieu.

Bois-Cadet (Le), f., c^{te} de Montrouveau.

Boischesneau, f., c^{te} de Beauchêne.

Bois-Cochon (Le), c^{te} d'Azé. — Ce nom provient de la famille Cochon qui possédait ce bois avec le fief de la Poterne. Il fut vendu au chapitre St-Georges en 1488 par Pierre Cochon, marchand aux Roches-l'Évêque, avec les deux tiers du fief de la Poterne. Il contenait 45 arpents. — (Arch. de L.-et-Cher, G 321 et 331). — Titres des terres de la Roulière et des Minières).

Boiscornu (Famille de). — *Les Essarts, Villenoble, Puypy, xv^e s.*

Boisdan. — *Voir Boydan.*

Bois d'Assise (Le), f., c^{te} de Choue. — Cette ferme tire son nom de la tenue des bois d'Assise qui lui est proche.

Bois d'Assise (Le), lieudit, c^{te} de Cormenon. — C'est un bois d'environ 40 hectares qui forme un des restes de l'ancienne forêt de Mondoubleau. — Du bord du Bois d'Assise vers le Nord-Ouest, on découvre un immense panorama, sur le Perche de St-Calais, de Mondoubleau et de Montmirail. Ce bois est à la cote d'environ 220 mètres.

Bois de Fretoy (Le), f., c^{te} de Savigny.

Bois de Fréteval (Les), ancien domaine et fief, situé psse de Fréteval, de Busloup, etc. — Aux XIII^e, XIV^e et XV^e s., ils appartiennent à la famille de Mauvoisin ; puis dans la seconde moitié du XV^e, à la famille des Hayes. — Ils forment plus tard la forêt de la Gaudinière. — C'était un démembrement du domaine de la Sgie de Fréteval. — (Voir *Mauvoisin*). — (Arch. de L.-et-Cher E 44. — *Cartul. de la Madeleine de Châteaudun*, 195 et 206).

Bois de Gournay (Le), lieudit, c^{te} de la Ville-aux-Clercs. — Ce bois paraît tenir son nom de la famille de Gournay qui l'a possédé au XV^e s. avec la Tutinière, ferme à côté. — (G. de Trémault, Recherches sur l'Etat-civil des c^{tes}, p. 120).

Bois de l'Aumone (Le), anc. hameau et verrerie, dans la forêt de Fréteval, psse de Fontaine-Raoul. — La verrerie exis-

taient encore au XVII^e s. — Cette verrerie était exploitée par la famille de Brossard. (1686). — En 1696, un certain Jacques Bois, Marchand, dem^t au Bois de l'Aumône, épousait par contrat devant Jacques Boissot, à St-Hilaire, Françoise de Mesland, fille de def^t Hélon de Mesland, éc^r, Sr de la Cuissardière, et de Marguerite de Grattemesnil. — En 1701, demeurant au B. de l'A., Charles de Mésange, éc^r, Sr de Montdoucet, était témoin du mariage de René de Poupaille, éc^r, Sr du Plessis, fils de def^t Julien de P. et de Marie-Françoise de Lesteno, dem^t aussi au B. de l'A., qui épousait le 7 fevr., Catherine de Mathieu, fille de Christophe de M., Sr de Launay, dem^t à la Hersonnière, p^{ss}e de Busloup, et de def^{te} Marie de l'Avée. — (Arch. du Loiret, E 724. — Minutes du not. Bodineau, à Fontaine-Raoul, 1701, en l'Etude Coupé, à Vendôme. — Rég. de Fontaine-Raoul, 1686).

Bois de la Bataille (Le), lieudit, c^e de Selommes. C'est le nom donné au bois de Monteaux dans certains titres du Bouchet-Toutteville. Nous n'avons pu savoir l'origine de ce nom. — Peut-être vient-il d'une bataille qui eut lieu en ce lieu au temps des guerres des Anglais et particulièrement en 1380. — (Titres du Plessis-Signac, Dossier du Bouchet-Toutteville. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 169. — Arch. Nat., P 611, n^o 37, f^o 16).

Bois de la Chesnaye (Le), éc., c^e de Souday.

Bois de la Coudraie (Le), anc. fief, p^{ss}e de Prunay. — Il relevait du fief du Colombier, p^{ss}e de Landes, et appartenait, au XVII^e s. à un sieur de Rochebry. — (Alcide Couet, *Notice sur Landes*).

Boisdelard ou Basdelard (Famille de). — *Villemarchais*, XVI^e et XVII^e s. — *La Borde* (de Villerable), XVII^e s. — Armes : *D'or au chevron de sinople, accompagné de 3 trèfles de sable*. — (Adr. Thibault).

Bois de la Ville (Famille du). — *Clairefontaine*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à 2 fasces d'azur accompagnées de 3 merlettes de sable*. — (Arm. Chartrain).

Bois de Mauléon (Le), éc., c^e de St-Martin des Bois.

Bois de Monfenais (Le), situé paroisses de Ternay et St-Martin-des-Bois, proche Bois-Freslon. — *Les Fenais*, XIX^e s. — Ce bois se composait de 170 arpents environ et appartenait aux sgrs de la Rocheturpin. — En 1318, il fut vendu par Herbert Turpin, vallet, « jeune homme non majeur, ni escuyer ni chevalier », fils aîné de Guillaume Turpin, à l'abbé et couvent de St-Georges du Bois « avec un chapon et un septier d'avoine (par an) ; qu'il avait sur une maison proche desdits bois »

moyennant 800 livres avec rétention du devoir d'une livre de cire, la veille de la Chandeleur, pour tout droit, sans foy ni hommage. — Ces bois étaient défrichés déjà en 1608 et restèrent la propriété de l'abbaye de St-Georges du Bois. — Une partie du bois de Monfenais appartenait aux Sgrs des Hayes et relevait en 1365 de la Rocheturpin (pour 15 arpents) à 3 oboles de cens, foy et h. et un arc et bouillon de service, la veille de Pâques. — En 1409, foy et h. était rendu par le sgr des Hayes. Il avouait devoir un arc sans corde, un bouillon enpené de plumes de paon de service au jour de Pâques et autres droits quand le cas y échet. — Mais la justice de ces bois relevait du Comté de Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, E 144. — *Bulletin vendômois*, 1899, pp. 232 et 266, art. P. Clément).

Bois de Motteux (Les), c^e de Danzé. — *Moteux*, 1242, (Accord entre le c^o de Vendôme et le v^o de Chateaudun). — *Motheux*, XVI^e s. — *Motheux*, (Etat-Major).

Ce lieu, sous le nom de Moteux, était en 1242, parmi les fiefs qui, relevant jusqu'alors du Comté de Vendôme, furent cédés cette année-là par Pierre, comte de Vendôme et Jean d'Estouteville, (consorts en cette occasion), à Geoffroy, vicomte de Chateaudun, et baron de Mondoubleau, ainsi que Moret et la Bretonnière, situés comme Motteux sur la paroisse de Danzé, et cela en échange d'autres fiefs que possédait le baron de Mondoubleau à Vendôme et aux environs.

C'est principalement de ces bois de Motteux que la forge de Fréteval, au XVIII^e s. tirait son minerai de fer.

Motteux ne se composait alors que des bois de ce nom dont il reste une partie sous le nom de *Bois de la Sauverie* et de la *Croiserie*, parce qu'elle appartient aux propriétaires de ces terres.

Le fief de Motteux, dont Jean de Courcillon était bailli en 1480, appartenait alors aux sires de Neufmanoir, par moitié avec les barons de Mondoubleau.

En 1496, Marie d'Assé, veuve de Jean de Monteclerc, était dame de la moitié des Motteux comme ayant le bail de ses enfants mineurs. — Au milieu du XVI^e siècle, Jacques de Monteclerc et ses cohéritiers vendirent à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, la partie des bois de Motheux dont ils étaient seigneurs avec d'autres bois appelés les Bois aux Chèvres, les Bretonnières, Maret, le Coutil-Marquet, les Brosses et les terres vagues de Crilaines.

On constate à cette époque qu'une grande partie des habitants d'Azé avaient de temps immémorial droit d'usage dans ces bois ; ce qui fut cause qu'en 1561 il

y eut de la part du duc de Vendôme un arpentage des bois soumis aux droits d'usage, et le duc Antoine céda un tiers de ces bois aux usagers pour conserver intacts les deux autres tiers. On arpenta ainsi : 1^o La pièce dite proprement des Motheux qui joint d'un côté à la terre des Mornais, le fil de l'eau entre deux, de l'autre côté aux terres de la Champignelle, de la Vauvrille (la Vauvrie) l'Epinais et le Jaunay ; d'un bout à la forêt de Mondoubleau, appartenant audit seigneur roi de Navarre (duc de Vendôme) et d'autre bout à certaines terres et bois que Nicolas Darde prétend lui appartenir, laquelle pièce contient 781 arpents ; 2^o La pièce des Marets avec le Bois-aux-Chèvres, 144 arpents ; 3^o La pièce des Bretonnières contenant 451 arpents joignant à la Templierie, les Bordebures et la Rablaye ; 4^o La pièce des Coutils-Marquet et des Brosses, 195 arpens, près le village de Rome en la paroisse d'Epuisé et joignant le bois des Ecossais appartenant au roi de Navarre ; 5^o La pièce de Crilaines qui est en terres vagues, 171 arpents, joignant le bois du Deffait. — Soit au total 1742 arpents (L'arpent de Mondoubleau étant de 69 ares, c'était environ 1200 hectares).

Il est aisé de voir que le tiers de cette superficie a pu donner naissance aux deux terres de la Croiserie et de la Sauverie qui ne sont pas énumérées dans l'acte. Ce tiers était abandonné aux usagers, à la condition expresse qu'ils ne pourraient abatte aucun bois.

En 1577 les usagers renonçaient aux droits d'usage susdits « pour ce que les bois sont abattus et gaspillés et bientôt ne restera plus rien d'eux et seraient en peu de temps ruinés et perdus au grand détriment tant de la République que des estants vrais usagers ».

Les procureurs du duc, pour remédier à cet état de choses, décidèrent en son nom de partager le fonds des terres entre lesdits usagers, réservant pour leur maître les arbres et bois afin de les vendre à son profit. Ledit partage étant fait à condition par lesdits usagers de payer un cens d'un denier par arpent à la recette de la Sgie de Mondoubleau.

Les habitants de Beaulieu avaient été privés du droit d'usage sur ces bois à la suite d'un procès perdu par eux contre le c^o de Vendôme (Jean VIII), vers le milieu du XV^e s. En 1501 ils adressèrent supplique pour être rétablis dans leurs droits, ce qui leur fut accordé moyennant paiement d'un cens de 3 deniers par tête et 120 boisseaux d'avoine solidairement entre eux.

Les manans et habitants d'Azé et de Danzé continuèrent après ce partage à jouir de leur droit d'usage sur les bois des Motteux, ce qui motiva de leur part, pour cause de certains abus, une réclamation énergique adressée directement au roi Henri, duc de Vendôme et baron de Mondoubleau, en 1579. (Cette réclamation curieuse a été reproduite par Trémault au *Bulletin vendômois* année 1888, p. 196 et suiv.). Leur plainte paraît avoir été écoutée.

Lesdits habitants qui avaient leur usage dans les bois de Motheux étaient ceux demeurant aux lieux suivants : La Roulière, la Hayebergerie, la Bigotteries, Lestivet, Lépinais, les Saulettes, le Pin, le Haut-Buisson, la Couetterie, Vareille, la Vallée, Maret, la Vallée-Moreau, la Borde du Puits, la Charmoye, la Guiberdière, Bellelande, la Champignelle, la Borde d'Epuisé, la Boissière, le Bois du Fait (du Deffait), les Minières, les Reculées, le Couty-Marquet, Neufmanoir, la Lombarderie, Beaulieu, les Brosses, la Sauverie, le Tertre, le Puizet, Bordebure, le Jaunoy, la Brunellière, etc. (Chartrier des Minières).

Une pièce datée de cette même année 1577, conservée aux Archives de Loir-et-Cher donnant les termes de l'arrangement susdit citait les noms des principaux usagers qui étaient :

René Douleron, écuyer, sieur des Places ; Pierre Hardouin, sieur du Mas ; Nicolas Daussonin, valet de chambre du roi et de la reine de Navarre au nom des héritiers de Jean de Ravenier (sgrs des Bellesevries) ; Michel Roger, sieur de Villethierry, Claude Dagnier grenetier à Vendôme ; Berthault-François de Luyne ; Robert de Vaillant, sieur de la Pane (?) ; Charlotte de Roteau, veuve de noble homme Catherin Chauvin, sieur de la Brosse ; François Quélain, sieur de Loginière, lieutenant du bailli du Vendômois à Mondoubleau ; Pierre le Signac, sgr de la Roche-Landault. — Malheureusement on ne les identifie pas avec leurs fiefs.

Chaque usager devait aux seigneurs des Motheux, quand il ne possédait pas de charrue, 4 boisseaux d'avoine par an, et ceux possédant charrue, 8 boisseaux ; et en plus trois deniers de cens annuel pour chacun.

Ces droits d'usage donnèrent lieu à de nombreuses contestations entre les usagers et leurs seigneurs et à plusieurs réglemens dont les traces se rencontrent dans les titres des différentes terres entourant le bois des Motheux.

En 1657, Jean Brossier, sieur de la

Roulière, bailli de Mondoubleau, prenait à cens et rente du domaine de la baronnie de Mondoubleau 600 arpents de terres vagues et friches situés sur Azé et Danzé, aux lieux appelés Les Motteux, Maret, les Bretonnières, les Coutis-Marquet, Crilaines et autres, et cela moyennant 4 sols tant cens que rente pour chaque arpent et dont trois sols pouvaient être amortis à raison du denier 30.

Au XVIII^e s., les manans de Danzé ayant droit d'usage en ces bois finirent par s'y établir, défricher et bâtir des maisons. Les héritiers ou ayant-cause des seigneurs de Neufmanoir et Mondoubleau laissèrent faire, et au moment de la Révolution le tiers du bois laissé aux usagers moyennant les redevances susdites, était défriché ; mais les propriétaires de la Sauverie qui paraissaient avoir succédé aux droits de ceux de Neufmanoir en cette partie, se virent déboutés de leurs demandes en réclamation, par jugement du tribunal de Vendôme, confirmé par un autre de la Cour d'appel d'Orléans en 1816. En sorte qu'aujourd'hui se trouve sur l'emplacement des bois soumis jadis aux droits d'usage, un petit hameau appelé *Les Usages des Motteux*.

Les documents que nous avons eus sous les yeux relatifs aux Motteux sont assez nombreux, mais extrêmement confus et ne permettent pas de reconnaître d'une manière exacte les dates successives de ces défrichements. Ces dates seraient pourtant intéressantes comme précisant l'histoire, à une époque relativement récente, des établissements agricoles fondés aux dépens d'une forêt domaniale.

Une partie de ces bois de Motteux située sur Beauchêne appartenait à la famille de Rigny au XVII^e s., et en 1611 à Barthélemy de Rigny, chevalier, seigneur de la Gardinière.

Ce qui restait des Bois des Motteux a été acquis par le chevalier de Trémault, propriétaire de la Sauverie et fait partie de cette terre, aujourd'hui partagée en deux parts (1900).

Il y avait aussi un fief appelé Motteux qui paraît devoir être identifié avec la *Touche en Motteux*. (Voir ce nom).

Bibl. Nat., Ms. latin, n° 9067, f° 367. — Titres de la terre des Minières. — *Bulletin vendômois*, 1888, p. 196 et suiv. — Titres de la terre de la Roulière. — Bibl. de Vendôme, 1°) Mémoires de Duchemin, I, p. 3; II, p. 176; 2°) Fonds Trémault, Carton II des fiefs (Motteux). — Arch. Nat., P 700, n° 56. — Arch. L.-et-Cher, E 79 (1577).

Bois des Arcis (Le lieu du), autrefois situé paroisse de Choue, consistait en maison et 24 arpents de terre. — Il se trouvait dans la censive du fief de Vaulou-

zeran auquel il devait huit deniers de cens et une pinte de vinaigre. — (Bibl. de Vendôme, liasse de Mondoubleau, terrier de Vaulouzeran [1695]).

Bois des Landes (Le), situé sur les paroisses des Roches, Fontaines et Lunay. — En 1560, Antoine de Bourbon, duc de Vendômois, par lettre datée d'Orléans le 2 nov., donnait 200 arpents de terres vagues pris au Bois des Landes, psse des Roches, à Philippe du Bosquet (époux de Anne de Bordigné), son valet de chambre ordinaire, en récompense de ses services. Lesdits 200 arpents joignant d'un bout au Prieuré de Grandry, d'autre bout au chemin appelé les Quatre-Bornes, d'autre aux usages de icellé (les Roches) appelés Champay, d'autre côté aux terres feu Jehan des Loges et de défunt Robin le Mousnier. Ce bois ne paraît pas être resté entre les mains des du Bosquet. — Voir *Landes de Lunay*. — (Eug. Vallée, Communication d'après copie faite sur l'original au château de Boisclairéau [Sarthe] par le C^{te} d'Angély. [21 juill. 1908]).

Bois du Coudray (Le), lieudit, c^o de Périgny. — Tenue de bois d'environ 200 hectares, qui pour la plus grande partie dépend de la propriété du Coudray. — Là on a rencontré un polissoir en 1906. Il a été décrit par M. Georges Renault au Bulletin vendômois, 1906, p. 184.

Bois du Prieur (Le), h., c^o de la Chapelle Vicomtesse.

Bois du Prieur (Le), h., c^o de St-Avit.

Boiserond (Famille de). — *La Grande Métairie*, XVI^e et XVII^e s.

Boisetterie (La), h., c^o de St-Mars du Cor.

Boisfevrier (Famille de). — Voir *Langan de B*.

Boisfreslon, château, c^o de Ternay. — Ancien fief, relevant à foy et h. simple de la Rocheturpin et à trois livres de cire de service par chacun an.

Par le vallon de Boisfreslon (d'après Pétigny) passait la route antique de Tours à Chartres.

Ce lieu tient évidemment son nom de ses anciens possesseurs appelés Freslon, dont le premier rencontré, nommé simplement le chevalier Freslon, (Freslon, *Miles*) est témoin du don fait au prieuré de Croixval, vers 1135, d'une partie de la terre de Fains. — On est très fondé à croire que Geoffroy Freslon, 46^e évêque du Mans (1258 à 1269), était de cette famille, bien qu'il semble être né vers les Roches-l'Évesque.

Au XIV^e s. les Freslon sont encore en possession apparente du lieu, qui paraît appartenir au suivant :

I. — Odet Freslon. En 1318, il est dit

joindre par ses bois, les bois de Montfenaïs (aujourd'hui *Les Fenais*), possédés alors en partie par les sires de la Roche-Turpin. — Mais ce n'est que dans le second quart du XIV^e s. que l'on peut commencer à suivre la série des sgrs de Boisfreslon ; et vers 1330, ce fief est aux mains du suivant :

II. — Pierre de la Flotte, sgr de Boisfreslon par sa femme, Macée Freslonne, fille du sgr de Boisfreslon et veuve de Pierre de Bourray. Elle était aussi dame de Fains. Ils eurent pour enfants : 1°) Jean de la Flotte, mort sans enfants avant 1351 ; 2°) Isabeau qui suit.

III. — Isabeau de la Flotte, qui épousa Haliquant de Bourrot, sgr dudit lieu, à Neuillé-le-Lierre en Touraine, qui devint ainsi, par sa femme, sgr de la Flotte et de Boisfreslon. Il est écuyer du c^{te} Bouchard VII, et est nommé dans le testament de ce Seigneur comme ayant été « son cher et amé compagnon ». — Il fit foy et h. pour B. en 1375 à Jean de Courtremblay à cause de Jeanne Turpine, sa femme, Sr et dame de la Roche-Turpin. Isabeau de la Flotte testa en 1398 étant veuve. Ils avaient eu pour fils Jean et Guillaume, tous deux morts avant eux sans enfants, et une fille qui suit :

IV. — Philippe ou Philippine de Bourrot, dame de la Flotte et de Boisfr. Elle épousa en prem. noces, Guillaume, fils de Guillaume de Montigny, Sr de la Jousnelinière et d'Agnès (non autrement nommée) ; en secondes noces elle épousa Almaury de Trou. Du premier mariage elle eut Isabeau de Montigny, dame de la Jousnelinière ; du second elle eut : 1°) Jean de Trou, qui suit ; 2°) Almaury de Trou qui, comme cadet, hérita de 40 livres par testament de sa grand'mère en 1398. Il vivait encore en 1458 ; 3°) Jeanne de Trou, qui suivra après son frère Jean.

V. — Jean de Trou, sgr de la Flotte, de Fontenaille et de Boisfreslon. Il fait son aveu au sire de la Roche-Turpin le 27 avril 1413, pour « son habergement de Boisfreslon... avec 17 arpens de bois où [il] y a garenne, deux étangs proche Boisfreslon, entre les bois » etc. Il laissait pour héritière sa sœur, la suivante :

VI. — Jeanne de Trou, héritière de son frère Jean en 1437. Elle est alors veuve de Bouchard de Lespine et dame de Meslay et de Fontenaille. — Elle, on ses enfants (voir Meslay et Fontenaille) vendirent Boisfreslon au suivant :

VII. — Pierre de Gouzolles, sgr de B. en 1466, époque où il rend aveu à la Roche-Turpin, et qui paraît avoir pour fils le suivant :

VIII. — Jean de Gouzolles. Il fait son

aveu au Sgr des Hayes pour la partie de son fief qui relève de lui en 1483 et 1488.

IX. — Louis de Gouzolles, fils ou frère du précédent ; il fait le même aveu en 1497. Sa veuve Renée de Brizay, en 1506, alors remariée à Antoine du Raynier, sgr de Droué, ayant le bail de René et Anne de Gouzolles, ses enfants mineurs, fait en leur nom aveu au C^{te} de Vendôme, sgr de Javardin, pour le fief de Neafle ou Niaffre, sis paroisse de Chemillé, fief qu'ils ont reçu du C^{te} de Vendôme. — Boisfreslon alla à Anne qui suit :

X. — Anne de Gouzolles, dame de Boisfreslon. Elle est épouse en premières noces de Jean du Verger, qui le 4 juin 1513, faisait aveu pour B. à Jean de Chambray, Sgr de la Roche-Turpin. Ce fief consistait alors seulement en maison et domaine de 16 arpents environ. Sa mère devait avoir conservé une partie de la terre. En secondes noces, Anne épousait le 14 juin 1522 Gauvain de Chourses ou Chaourses, sgr de Brémian, fils de Hervé de Chaourses et de Jeanne de Bailleul. — Elle en eut : 1°) Jean, qui suit ; 2°) Louise de Chourses qu'on voit marraine à Ternay le 27 nov. 1553 ; 3°) Ogier qui mourut avant sa mère ne laissant que des enfants naturels. — Anne fit son testament devant Boisset, notaire à Chartres le 2 juillet 1571. Par ce testament, elle fondait à Boisfreslon une chapelle dédiée à l'Annonciation-Notre-Dame, où devaient se dire trois messes par semaine. Elle léguait à Louis et Anne, enfants naturels de feu Ogier de Chourses, son fils, la quantité de (en blanc) septiers, de blé de rente leur vie durant ou 200 livres une fois payées à la condition qu'ils ne pourraient demander les biens meubles qui leur auraient été laissés par ledit defunct Ogier. Elle donnait aussi au couvent de Saint-Rémy-des-Landes (près Coutances) une somme de 300 livres, pour le cas où Charlotte de Chourses, fille de Jean de Chourses, son fils, se ferait religieuse dans ce couvent. Elle laissait en outre un pré à l'église St-Pierre de Ternay.

XI. — Jean de Chourses, fils des précédents, sgr de Brémian, la Herbaudière, Frainville et Boisfreslon, gouverneur des ville et château de Vendôme (voir sa notice), épousa le 1^{er} novembre 1557 Antoinette de Castelnau-Clermont, fille de Pierre et de Marguerite de la Tour-Turenne, dont il eut : 1°) Antoinette, qui suit ; 2°) Guillaume, chevalier, sgr de Beaugard, cap^e de cent arquebusiers à cheval, époux de Françoise de Commes, dont les descendants devaient plus tard, au XVIII^e s., recouvrer Boisfreslon par

héritage ; 3°) Renée, femme de César de Clinchamps ; 4°) Madeleine, qui suit après sa sœur Antoinette ; 5°) Charlotte, religieuse au prieuré de Fontenay-sur-Conye, à laquelle sa sœur Madeleine légua une rente de 200 livres par son testament en date de 1618 ; 6°) Jean de Chourses qui est parrain aux Hayes en 1574.

XII. — Antoinette de Chourses, dame de B. qu'elle avait reçu en dot vers 1580 au moment où elle épousa André-Jacques de Vieuxpont, dont elle était la seconde femme. De son mariage avec ledit André-Jacques de Vieuxpont, Sgr d'Oizonville (psse de Chapelle-aux-Noyers près Chateaudun), Antoinette eut deux enfants, Jacques et Madeleine de Vieuxpont, qui suivront comme co-seigneurs de Boisfreslon, non après leur mère, mais après leur tante Madeleine. — Boisfreslon fut saisi sur les époux de Vieuxpont par leurs créanciers ; et l'un d'eux, César de Clermont, réussit à se faire envoyer en possession de cette terre. Le 16 juillet 1596, il faisait des offres de foy au sgr de la Rocheturpin comme ayant la tutelle des enfants mineurs issus de lui et de feue Renée de Harcourt, sa femme, pour le fief de Boisfreslon. Mais un décret rendu en la chambre des requestes du Palais prononçait l'adjudication de cette terre le 9 nov. 1602 au profit de la sœur de ladite Antoinette de Chourses, la suivante :

XIII. — Madeleine de Chourses, dame de la Bride, alors veuve en premières noces de Gaspard Ménage, baron de Bellegarde et de l'Aistrallon et remariée à Gédéon de Thianges, chevalier, Sr de la Bélinière, de Moulinier, S^t-Georges, etc. Cette terre de Boisfr. comprenait alors les métairies de Fosse-Claire, Lavau, Nassé, le Petit-Boisfreslon, Ternay (la métairie de) et la Chaise. Le prix en était de 12050 écus. — En 1613, Madeleine de Chourses paraît être veuve. Elle adressait à cette date une supplique à l'évêque du Mans à l'effet d'obtenir la bénédiction de sa chapelle de Boisfreslon, afin qu'on y put dire la messe d'une manière régulière. Elle testait le 13 février 1618 (devant Common, notaire à Ternay). Par ce testament elle légua 9 mille livres à chacun de Jacques et Madeleine de Vieuxpont, ses neveux et nièce, enfants de Jacques de Vieuxpont et de Antoinette de Chourses, sa sœur, et faisait un grand nombre d'autres legs. Elle dut mourir vers 1619 laissant son mari veuf sans enfants.

XIII. — Jacques et Madeleine de Vieuxpont possédèrent alors Boisfreslon indivisément et après eux leurs enfants se partagèrent cette terre.

Madeleine paraît avoir épousé un sieur de S^t-Laurent dont elle eut une fille, Charlotte de S^t-Laurent, qui en 1716 faisait son aveu à la Rocheturpin pour ce qu'elle possédait de Boisfreslon. On la voit procéder à divers accords, avec ses neveux en 1690, 1701 et 1717. Elle mourut en cette même année 1717, et le 25 nov. on y procédait à l'inventaire de sa succession. — Jacques de Vieuxpont, possesseur de Boisfreslon avec sa sœur Madeleine est dit chevalier des Ordres du roi, dans un acte de baptême à Ternay le 14 janvier 1612. Il paraît avoir eu d'une femme inconnue deux fils, Jean et Pierre dont le premier eut la part de Boisfreslon qui appartenait à son père.

XV. — Jean de Vieuxpont, sgr d'Oisonville et de Boisfreslon. Il paraît comme tel en 1647 et 1677. Il était en premières noces époux de Claude d'Abonval et en secondes noces il épousa Madeleine de Mouchy qui veuve de lui sans enfants en 1680, habitait le lieu seigneurial de Boisfreslon. En 1684 elle habitait Oizonville.

XVI. — Jean-Baptiste de Vieuxpont, sgr de B. en 1684. Il est fils de Pierre et de Claude de Raugué, et possède B., en sa qualité de neveu du précédent. Il est qualifié éc^r, sgr d'Oisonville, Boisfreslon, Chaise, etc., et coseigneur de Ternay, demeurant à Boisfreslon. C'est la première fois qu'on voit un Sgr de Boisfreslon être qualifié coseigneur de Ternay. Il devait cela sans doute à la possession d'une partie du bourg de Ternay qui paraît être dans son fief. — A cette époque, les métairies de Plantechou, Glandas (Grange-dasse) et la Chaise dépendaient de Boisfreslon. — En cette même année 1684, il passait un acte avec sa tante Madeleine de Mouchy à propos de l'administration de sa terre d'Oizonville dont elle avait l'usufruit. — En 1704, il portait son aveu au Sgr de la Rocheturpin pour Boisfreslon contenant alors château, fuye, chapelle, garenne à conils et 40 arpens de terre, vergers, étangs, etc. — Sur la fin de sa vie, étant frappé de cécité il abandonna ses biens à ses cousins qui sont ses héritiers naturels. Et l'on voit dès le 24 juin 1709, Godefroy de Chourses, l'un d'eux, seigneur de Brémian porter l'aveu de Boisfreslon à la dame de la Rocheturpin.

Jean de Vieuxpont décéda en 1716. Il avait épousé à S^t-Arnoul le 29 mai 1702 Louise-Angélique de Marescot, fille de Benoit de Marescot, Sgr de Challay et de Marie-Madeleine Lejay. Elle lui survécut, et fut inhumée en 1742 à Ternay auprès de sa mère qui en secondes noces avait

épousé Nicolas Scarron, sgr d'Orsay, et avait été elle-même inhumée à Ternay en 1713.

Boisfreslon après la mort de Jean-Baptiste de Vieuxpont reste quelque temps indivis entre ses cohéritiers les suivants : 1°) Godefroy de Chourses qui suit ; 2°) Emmanuel, frère germain du précédent ; 3°) Godefroy-François de Chourses, sgr de Beauregard, dit le baron de Chourses, frère consanguin du précédent ; 4°) Marguerite-Louise de Chourses, veuve de Charles de la Condamine, cousine germaine des précédents. — La licitation de Boisfreslon eut lieu judiciairement entre ces quatre personnages en 1720. L'adjudication en fut faite au prix de 41 mille livres, au profit du suivant :

XVII. — Godefroy de Chourses, sgr de Beauregard, Piacé (près Mamers) Chaigné, Béchereau, Pizieux, etc., puis de Boisfreslon, fils de Jean-Baptiste et de Thérèse van der Meer, sa seconde femme, descendait au 4° degré de Guillaume de Chourses, sgr de B. et de François de Communes indiqués ci-dessus (au XI). Il était par conséquent cousin au neuvième degré de Jean-Baptiste de Vieuxpont, le *De cujus*. — (Voir pour généalogie : *Malardier*, Recherches historiques sur le canton de Montoire, pp. 1088 bis à 1088 quater). — Il épousa à Bonnétable Rose-Madeleine Paquinot et fut inhumé dans l'église de Ternay le 17 avril 1726 et sa femme le 19 janvier 1729. A cette occasion elle est dite veuve de Godefroy de Chourses, *seigneur de cette paroisse*. — Leurs enfants furent : — 1°) Madeleine-Louise, décédée célibataire ; 2°) Elisabeth-Madeleine, qui suit ; 3°) Louis, qui suivra après sa sœur ; 4°) Marie, mariée à Jacques-Casimir de Klostén, sgr de la Giraudière.

XVIII. — Elisabeth-Madeleine de Chourses, dame de Boisfreslon après son père, épousa à Ternay, le 9 juin 1727, François-Louis du Bellay, chev^r, Sgr de Drouilly-les-Hayes, Ternay, etc., veuf sans enfants en premières noces de Madeleine de Fromentières, et en secondes noces de Marie-Catherine de Renty. Elle devint veuve sans enfants le 17 janvier 1733. Elle resta à Boisfreslon dont elle fit l'hommage au sgr de la Rocheturpin le 10 novembre 1738.

XIX. — Louis de Chourses, chev^r, Sgr de Beauregard, Piacé, Beschereau, etc., frère de la précédente, fut Sgr de Boisfreslon en partie, du vivant même de sa sœur. Il fut tué à la bataille de Dettlingen le 27 juin 1743. Il avait épousé en 1731 Louise d'Escorches de S^t-Croix dont il eut : 1°) Jean-Godefroy, qui suit ;

2°) Louis-René, Sgr de Piacé, cap^e d'infanterie qui demeurait psse de Beaumont-le-Vicomte ; 3°) Casimir, lieu^t au rég^t de Guyenne ; 4°) Marie-Louise-Madeleine, épouse de Jean Charles-Claude de Champion, officier de dragons ; 5°) Madeleine-Charlotte ; 6°) Jacques.

XX. — Jean-Godefroy de Chourses, Sgr de Boisfreslon, cap^e au rég^t de l'Isle de France. Il épousa Marie-Josèphe Desprez de Maupertuis et décéda à 47 ans. Il fut inhumé à Ternay le 7 août 1786. Sa veuve se remaria avec Claude-Jacques du Clos, cap^e au rég^t de Poix. — Il avait eu Boisfreslon, pour un neuvième, comme l'ayant acquis de Jacques, son frère, et pour les huit autres neuvièmes comme les ayant acquis de ses cohéritiers aux termes d'un contrat en date de.... pour le remplir de ses droits dans les successions de 1°) Madeleine-Louise, décédée célibataire, sa tante ; 2°) Elisabeth-Madeleine, aussi sa tante, veuve de François du Bellay ; 3°) Louis de Chourses et Louise d'Escorches, ses père et mère ; et enfin 4°) Godefroy de Chourses, son aïeul paternel. Il eut pour fils le suivant :

XXI. — Jean-Louis-Joseph de Chourses qui fut lieu^t au 47° d'infanterie et recueillit la terre de Boisfreslon dans la succession de ses père et mère. Par acte en date du 27 février 1818, devant Passez notaire à Paris, il en consentit la vente à sa mère moyennant 61.745 francs y compris la métairie de Nasse, à la suivante :

XXII. — Marie-Josèphe des Prés de Maupertuis, veuve en premier mariage de Jean-Godefroy de Chourses et en second mariage de Claude Jacquet du Clos, qui devint ainsi propriétaire de Boisfreslon et mourut fort âgée le 10 mars 1853. De son second mariage elle eut le suivant :

XXIII. — Charles-Louis-Antoine Jacquet du Clos, seul héritier de sa mère après la mort de son frère utérin, propriétaire de Boisfreslon, demeurait à Paris, rue S^t-Louis, n° 57. Il en fut propriétaire par indivis avec sa fille Nathalie, légataire de son aïeule.

XXIV. — Nathalie-Annette-Isabelle-Jacquet du Clos, fille du précédent, en devint seule propriétaire par suite de licitation en 1853. Elle épousa en 1855 Norbert Robinet de la Serve. Ces deux époux vendirent en 1876 la terre de Boisfreslon au suivant :

XXV. — Abel Rouet de Clermont, homme de lettres, et Mme Marie Rouleau, son épouse. En 1908, cette terre a été vendue au suivant :

XXVI. — Le c^{te} Olivier d'Espinay-S^t-Luc, époux de N. de la Tullaye.

Il semble que ce soit par suite d'erreur que M. Clément dans sa notice sur Ternay avança que la terre de Boisfreslon avait été vendue nationalement en 1793 et achetée par un sieur Jacques, négociant à Lyon. (P. Clément, *Monographie de Ternay*, p. 27).

Cart. de Tiron, 209. — Arch. Nat., P 618, n° 55; P 619, n° 5; P 657, n° 70, 71, 73, 75 à 78; PP 50, vol. 59, n° 75. — Arch. L.-et-Cher, F 101 (F° 38) et 107, et en général les n°s traitant de la Rocheturpin. — *Bulletin vendômois*; 1866, p. 112; 1887, pp. 168 à 171; 1899, pp. 128 et 129; 246 et 247; 1901, p. 308. — D'Hozier, registre F^r, p. 141 (Chourses). — La Chesnaye des Bois, *Articles Chourses, Vieuxpout, Thianges, etc.* — P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin, et *Monographie de Ternay*, pp. 20 à 27. — Launay, *Répertoire*, p. 59. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II p. 224. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 398. — Malardier, pp. 1087 à 1088 *quater*, (d'après les titres de Boisfreslon). — Fleury Vindry, p. 128. — Petigny, p. 87. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 142.

Boisgarnier (Famille de). — *Villetrun, La Boissière* (de Villiers), XIV^e s.

Bois-Gaullier (Le), anc. fief, psse de Prunay. — *Le Bois-Gaullier*, XVII^e s. — Il relevait du Colombier, psse de Landes, et appartenait au XVII^e s. à une famille Croisil ou Guerry. — (Arch. L.-et-Cher, G 1382, n° 13. — Alcide Couette, Notes ms. sur Landes).

Boisguéret de la Vallière (Famille de). — *Lavardin, Challay*, XIX^e s. — Armes : D'or à trois arbres de sinople, sur une terrasse de même accostés de deux croix pattées de gueules et soutenues d'un croissant d'azur montant en pointe. — (Arm. ins.).

Boisguilbert (Famille de). — Voir *Lepessant de B.*

Boisguyon (Famille de). — *Chaussepot*, XVIII^e s. — Armes : D'argent, à la fasce d'azur au lambel de trois pendants de même. — (La Chesnaye).

Bois-Impérial (Le), lieudit, c^o de Beauchêne. — C'est le nom donné sur le cadastre de Beauchêne au bois des Grands-Marchais. Ce nom provient de ce qu'au moment de la confection du cadastre en 1812 ce bois était à l'Etat, comme formant le reste de l'ancienne forêt de Mondoubleau qui avait appartenu au Duché de Vendôme et était devenu bien national à la Révolution.

Bois-Jargault (Le), c^o de Fréteval, au-dessus du hameau de Fontaine. Il fait partie de la forêt de Fréteval. — Il longeait autrefois la route de Paris et favorisait les attaques des voleurs sur la diligence. Aussi le duc de Luynes fit-il arracher ce bois sur une certaine longueur, à la suite d'un attentat qui conduisit

à l'échafaud trois voleurs coupables d'avoir détourné les voyageurs. Condamnés par une commission militaire ces voleurs furent fusillés dans le cimetière du grand faubourg de Vendôme au mois de 1805. — (Bibl. de Vend., Mémoires de Duchemin, II, p. 180).

Bois-la-Barbe, h., c^o de Vendôme, 87 hab. — *Boscus-Barbe*, 1236 (Cart. de la Trinité). — *Boes-la-Barbe*, 1253 (Cartul. de Fontaine-les-Blanches). — Ancien fief situé paroisse St-Bienheure et relevant à foy et h. du Bouchet-Touteville. Son manoir existe encore sous forme d'un bâtiment du XVIII^e s. converti aujourd'hui en demeure rurale.

En 1236, ce fief appartenait à Gilles de Bois-la-Barbe, (Egidius de Bosco Barbe). Il eut une contestation cette année-là avec la Trinité, au sujet de certaines terres accompagnées d'un bâtiment, situées en ce lieu, et dont il revendiquait la propriété. Finalement les moines pour l'apaiser, lui en abandonnèrent l'usufruit sa vie durant. Ce Gilles avait pour femme Eremburge. (Voir la *Sallerie*).

Une autre métairie au même lieu, appartenait en 1688 à Robert Fourreau et Anne Chesneau, sa femme; ils l'avaient acquise de Judith Matras, femme de M. du Prat en 1660.

On trouve comme Sgrs de B.-la-Barbe : *Egidius de Bosco Barbe*, 1236. — Robert de Bois-la-Barbe en 1297; il est cité dans une charte de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches comme voisin d'une terre située proche ledit lieu, provenant à cette abbaye du don de Odet de la Poterne.

Aucune mention n'est faite de Bois-la-Barbe aux XIV^e et XV^e siècles. Mais en 1578, ce fief est à Claude Daguier, Sgr de Vareille et de Bois-la-Barbe, époux de Marguerite de Garance et grenetier au grenier à sel de Vendôme; — En 1582 au même ou autre Claude Daguier, aussi grenetier et Sgr des mêmes terres et de Brochepoisson, époux de Marguerite Forest; il a un fils, François Daguier, baptisé à St-Martin de Vendôme le 25 déc. 1582. — En 1602 à Etienne de Lorme qui le 21 octobre de cette année là, fait offre de foy et h. au Bouchet-Touteville. Il est contrôleur de la maison de la duchesse d'Angoulême et époux de Claude Daguier, fille de Claude et de Marguerite de Garance. En 1610 il fait sa déclaration au bureau des francs-fiefs tant pour lui que pour ses enfants, pour le domaine de B.-la-Barbe consistant en maison, coulombier, etc. et 40 septérées de terre labourable; — En 1624 à Claude de Lorme, fille des précédents qui cette année

là épousa César de Moulins, Sgr de Ville-

lard. Elle était veuve en 1642, époque où elle rend aveu au Bouchet-Touteville, et fut inhumée elle-même à St-Lubin de Vendôme le 29 déc. 1617. Ils paraissent avoir laissé pour enfants : 1^o Anne (fils), qui suit; 2^o Louis qui suivra après son frère; 3^o Marguerite, marraine à St-Bienheure en 1645; 4^o René, qui fut Sgr de Cermé et qu'on trouve parrain à St-Bienheure en 1647.

Anne de Moulins, éc^r, sgr de Bois-la-Barbe. On le rencontre parrain à St-Bienheure en 1644. Il dut mourir peu d'années après cette date et eut pour successeur son frère le suivant :

Louis de Moulins, d'abord Sgr de Villesus (1645), puis de Bois-la-Barbe, époux de Marie de Sathenat. Il est inhumé à St-Bienheure le 4 nov. 1684 après avoir fait baptiser les 10 enfants suivants qui paraissent n'avoir pas vécu, sauf Marie : 1^o Louis, 16 mai 1656; 2^o César, 13 oct. 1660; 3^o François, 20 sept. 1663; 4^o Eléonore, 11 sept. 1667; 5^o Marc-Antoine, 16 oct. 1668; 6^o Marie-Anne, qui suit; 7^o Paul, 9 mars 1671; 8^o Catherine, 20 nov. 1672; 9^o Charles, 7 mai 1674; 10^o Marguerite, dont on ne voit pas la naissance mais qui mourut en 1750 à 85 ans (?).

Aucun de ces enfants n'est cité par d'Hozier dans sa généalogie de la famille de Moulins (reg. III, 2^e partie, p. 15). — Le seul enfant qu'on rencontre aux registres de l'Etat-civil comme ayant survécu à l'enfance, est la suivante :

Marie-Anne de Moulins, baptisée à St-Bienheure le 2 nov. 1669. Elle est marraine le 9 juin 1695 en la même paroisse sous le nom de Dlle Marie de Moulins, dame de Villesur et de Bois-la-Barbe. Elle y est inhumée le 21 mai 1743 sous le nom de Dlle Marie de Moulins de Villesur, dame de Bois-la-Barbe, âgée de 84 ans et demie (au lieu de 74 ans et demie); et le 1^{er} oct. 1750 était inhumée Marguerite de Moulins de Villesur qui paraît sa sœur et qu'on dit âgée de 85 ans, et cela en présence de mess. Hercule-Charlemagne de Taillevis (sgr de Périgny). On ne dit pas que la décedée fut dame de Bois-la-Barbe. Sa mort à l'âge de 85 ans porterait sa naissance en 1665. Ce serait ainsi une sœur aînée de Marie. Ce qui porterait à 10 le nombre des enfants de Louis de Moulins.

En 1770 et 1772, Bois-la-Barbe est à la famille Mallet, dont étaient Anne Mallet, dame de Bois-la-Barbe et de Brochepoisson, qui paraît avec Nicolas-Louis Mallet, sieur de Neufmanoir, fournisseur des logis du roi et Jean-Claude Mallet, lieutenant en l'Election de Vendôme, lequel est Sgr de Bois-la-Barbe en 1772 et 1779.

Au commencement du XIX^e s., B. la B. appartenait à M. Camille d'Auteroche, gendre de M. de Puységur. Il le laissa à sa sœur la c^{tesse} de Suzannet. Les terres paraissent ensuite avoir été vendues en détail.

Cart. Trinité, 692 (et note), et 856 p. 479 (1790). — Bibl. de Tours, Fonds Salmon, Chartes de l'Abbaye de Fontaine-les-Blanches, liasse 1^{re}, p. 4 (1297). — Reg. de St-Bienheure de Vendôme, XVII^e et XVIII^e s., *passim*. — Reg. de St-Lubin de Vendôme, 10 juillet 1626 et 29 déc. 1647. — Rég. St-Martin de Vendôme, 25 déc. 1582. — Arch. Nat., P 627, n° 47; P 773, 65a, dossier 5. — Père Anselme, VIII, p. 255. — D'Hozier, registre III, 1^{re} partie, art. *Moulins*. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs, (Le Bouchet-Touteville). — Chartrier de Meslay, Papiers sur le Bouchet-Touteville. — Chartrier de Renay, minutes des notaires, 1688, pièce 34 (1660). — *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Blois*, VI, p. 59. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 39. — Passac, p. 58. — Arch. L.-et-Cher, G 2345, f^o 110.

Bois-la-Lande (Le), f., c^o de la Fontenelle. — Ancien manoir et fief relevant du château de la Fontenelle. Son domaine comprenait le territoire où se trouvent les fermes de Villemaigne et de la Guénucherie. — De ce château il ne reste plus que les bâtiments de service convertis aujourd'hui en bâtiments de ferme, et situés dans une enceinte de grandes douves formant quadrilatère d'environ 100 mètres sur 80. Ces douves pleines d'eau ont cette particularité que, étant situées sur le faite des deux versants de l'Eggonne et du Coetron, une de leurs deux vannes laisse aller ses eaux vers la première de ces deux rivières et l'autre vers la seconde.

En 1595 Bois-la-Lande est à un sieur du Buisson. — Au commencement du XVII^e s. il est aux mains de la famille de Livingstone qu'on prononçait Léviston. — En 1604 à Pierre de Léviston. — En 1616 à Jacques de Léviston, d'abord sgr de la Prévotière, puis de Bois-la-Lande, époux de Judith du Buisson; ils ont pour enfants : 1^o Pierre, qui suit; 2^o Jacques; 3^o Jeanne; 4^o Marguerite; 5^o Judith; 6^o Claude. Ce dernier est baptisé à la Fontenelle en 1620.

Pierre II de Léviston, sgr du Bois-la-Lande en 1636, époux de Marguerite du Portail; ils ont 6 enfants, tous baptisés à la Fontenelle : 1^o Louise, en 1636, qui épousa en 1664 à la Chapelle-Vivonne Jean de Cabassol de Bellegarde, éc^r, Sgr de Chabourgne; 2^o Pierre, en 1639; 3^o Hector, en 1640; 4^o Charles, qui suit; 5^o Emmanuel, en 1642; 6^o Jeanne, en 1644; 7^o François, en 1645; 8^o Renée, en 1647. Pierre de Léviston, le père, était mort avant 1664.

Charles de Léviston, né en 1641, mort

avant 1677, Sgr de Bois-la-Lande après son père, se rencontre en 1665 comme époux de Anne de Tarragon. On leur connaît pour enfants : 1° François, qui suit ; 2° Pomponne, baptisée en 1665 ; 3° Marguerite, qui suivra après son frère François ; 4° Jacqueline, en 1673 ; 5° Marie-Anne qui en 1694 épousait Solemne de Fauville, Sgr de Fontenay et de Conan.

François de Lévis-ton, Sgr du Bois de la Lande après son père. Il épousa Catherine de Gouville et ils eurent une fille posthume, Marie-Jeanne, baptisée à Chartres en 1685 et qui ne semble pas avoir vécu longtemps.

Marguerite de Lévis-ton, née en 1668, morte à Courtalain en 1734, sœur du précédent, épousa vers 1697 Pierre de Montlibert, éc^r, Sgr du Vivier, né en 1652 au Gault, fils de Pierre de Montlibert, Sgr des Glassetières et de Renée de Grafard. Il fut cap^e au rég^t de Jonzac et fut inhumé à la Fontenelle le 15 août 1728. Elle lui apporta Bois-la-Lande dont elle avait hérité de son frère. Ils ont pour fille Henriette, baptisée à la Fontenelle le 1^{er} mars 1699. — Nous ne savons à qui passa Bois-la-Lande après ces personnages.

Le Bois-la-Lande était déjà détruit comme manoir et château du temps de Cassini qui ne l'indique sur sa carte que comme métairie.

Aujourd'hui, la ferme de B.-la-L. est à la famille Desrées (1900).

Abbé Blanchard, *Perche et Percherons, St-Agil*, p. 390 (1595). — Arch. L.-et-Cher, E 212. — Reg. de la Fontenelle, *passim*; du Gault (1652). — *Bulletin Dunois*, X, p. 56. — Merlet, *Inventaire des archives communales de Chartres*, E 2 et 33.

Boislarcif (Le lieu du), psse de Choue. Il relevait censiv^t de Vaulouseran. — (Arch. Nat., P 707, n° 2).

Boislon (Famille). — *Baillé*, XVII^e s.

Boislureau, f., c^e de Villedieu. — *Boislaireau* (État-Major). — Ce lieu, en 1628 appartenait à Jean de Milsan ou Mylesan, époux de Jeanne Dorion, peut-être le même que le possesseur de la Ribochère. — Cette ferme aujourd'hui dépend de la terre de la Verrerie à Montrouveau. — (Malardier, p. 1336. — Notes de l'abbé Brisset, curé de Villedieu [1904]).

Boismagny (Famille de). — *Champlain*, XV^e s.

Bois-Malon (Le), h., c^e de Danzé, 35 hab. — Ancien fief relevant des Bigotteries. — Son nom lui vient de la famille Malon qui le possédait au XV^e s. — Au XVIII^e s., B. était possédé par la famille Hogu de la Sauverie dont un membre en avait pris le nom (Hogu de Boismalon). — M. Godi-

neau de Villemarchet avait là une métairie en 1744. — (Arch. L.-et-Cher, E 559. — Reg. St-Martin de Vendôme, 1737. — Titres de la Rondellière, à l'Epaue).

Bois-Margueron (Le), f., c^e de Lavardin. — *Le Bois Margron*, XVII^e s. (Titres de Sasnières). — *Le Bois Margueron* (Cassini) — En 1452, ce lieu est aux religieuses de la Virginité, de même en 1608. — En 1632 Louis Vié, sieur du Bois-Margueron, procureur au Grenier à sel de Montoire, demeurait à Lavardin en la maison de Damé Marguerite de Gennes, veuve de Pierre Leconte, sgr de la Taradonnière. — En 1684 il est à René Vié, procureur du roi au même grenier à sel, fils du précédent. — Les religieuses de la Virginité rentrèrent en possession de cette ferme qui fut vendue sur elles en 1792 pour 13.435 livres. — Au XIX^e s., elle a fait partie de la terre de la Linotterie. — (Arch. Nat., P 604, n° 20; P 608, n° 1. — Titres de la terre de Sasnières. — Malardier, p. 230. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], n° 909).

Boismartin (Famille de). — *La Musse* (de Selommes), XVI^e s.

Boismasson, éc., c^e de Villeboubert. — On trouve à Pezou en 1666, figurant comme marraine une Françoise Leddet, fille de déf. Raymond Leddet, S^r de Boismasson et de déf^{te} Marie Huet. — (Rég. de Pezou).

Bois-Montignon (Le), psse d'Espéreuse, près l'Arresté. — Ce bois appartenait au Chapitre St-Georges et dépendait du domaine de l'Arresté. — (Arch. L.-et-Cher, G 331).

Boismoreau, anc. fief, psse St-Martin de Sargé. — Il relevait à foy et h. de la sgrie de Luceau au Maine. — En 1578, il est à Mathurin de Gangnot, avec la Javarière; — En 1587 à M^e Pierre Crosneau; — Il passe à la fin du XVI^e s. aux sgrs du Chatellier et leur reste. — (*Bulletin vendômois*, 1901, p. 80. — Rég. de Savigny, 1587).

Bois-Mort (Le), f., c^e de St-Avit. — Ce lieu paraît avoir été formé d'un démembrement de la terre des Stes Jamières et appartenait en 1688 à Macé Lecomte, marchand laboureur, au moins en partie. Il relevait, comme les Stes Jamières, à foy et homm. de Boisvinet. — Au XIX^e s. cette ferme est à la famille de Saully. — (Chartrier de Glatigny, Avenu de Boisvinet de 1688).

Boisneuf. — C'était le nom ancien du hameau du Plat d'Étain qui est devenu depuis le bourg d'Artins. — (P. Clément, notes manuscrites sur la Rocheturpin).

Bois-neuf, f., c^e de la Chapelle-V^{ierge}. — Ancien fief relevant du prieuré de la Chapelle-V^{ierge}. — En 1539 il était à

Jean de Bigny, éc^r, archier de la Garde du corps du roi, époux de Louise de Thiville. — A sa mort, en 1554, sous prétexte qu'il aurait été étranger, le prieur de la Chapelle voulut exercer son droit d'aubaine. Mais la veuve prouva que son mari était français. — Ce lieu finit par devenir la propriété du Prieur de la Chapelle et fut vendu national^l en 1791 pour 7.400 l., et son bois, 5.100 l. — (*Bulletin vendômois*, 1904, p. 144. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], 315 et 321).

Boisneuf, éc., c^e de Huisseau. — Gilles Le Forestier, éc^r, sieur de Boisneuf, contrôleur de la maison du Roi, était parrain de Loys, fils de Robert Le Forestier et d'Élisabeth de Chalon le 24 janv. 1632. — Mais il n'y a pas certitude que ce soit ce Boisneuf. — (Reg. px de la Madeleine de Vendôme, 14 janv. 1632).

Boisneuf, écart du bourg de Morée, 85 hab. qui sont comptés dans le bourg. — Ancien fief relevant du prieur de Morée. — En 1793, il est à Alexandre Bernardon de Boisneuf, demeurant psse St-Lubin des Prés, qui comparait à Montoire pour déclarer ses titres et papiers. — (Collection Bernault, Liasse de Morée. — *Malardier*, p. 416).

Boisneuf, h., c^e du Poislay. — Anc. mét. faisant partie du domaine de la Piquetterie (1586). — (Arch. Nat., Q1, f^o 57, v^o).

Bois-Neuf, éc., du bourg, c^e de St-Amand. — On l'appelle aussi *le Haut-Bourg*.

Boisneuf, éc., c^e de S.- Quentin.

Boisneuf (Le lieu du Grand), psse de Savigny. — Il relevait censiv^t de la Hardouinière. — En 1626, Laurent Hardouineau, éc^r, s^r de B., fils de Laurent H., s^r de B. et de Marie Courbeton, épousait à Bessé le 28 sept. Marthe Frédeureau — (Arch. Nat., P 691, n° 93. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, famille Hardouineau).

Bois-Neuf (Le), h., c^e de Savigny. — *Boisneuf*, alias *La Bichetière*, 1582, (Avenu d'Auvine). — Ce lieu relevait de la Sgrie d'Auvine à 13 sous de cens et 12 boisseaux d'avoine. — Au XVIII^e s. il est aux Sgrs du Chatellier. — (Arch. L.-et-Cher, E 17. — Arch. Nat., P 695, n° 6; P 700, n° 4. — *Bulletin vendômois*, 1951, p. 80).

Boisneuf, éc., c^e de Souday.

Bois-neuf, psse de Thoré. — Ce lieu est cité comme habité au XV^e s. — Les chanoines de S.-Georges y avaient une maison qu'ils avaient achetée en 1496. — (Arch. L.-et-Cher, G 299).

Boisneuf, moulin, c^e de Villedieu. — Il appartenait au prieur de Villedieu et fut vendu national^l en 1793 pour 15.500 livres — En 1792, étant déjà saisi par la nation,

on choisit son verger pour y déposer les titres féodaux de la baronnie de Villedieu et du château de la Ribochère, aux quels on mit le feu au milieu d'une fête populaire. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 124. — Arch. L.-et-Ch., Q [Vendôme], 1210. — *Cart. Trinité*, 859, p. 501. — Abbé Brisset, Notes ms. sur la Ribochère).

Bois-Normand (Le), h., c^e de S.-Hilaire, 73 hab. — Il est divisé en deux parties, le Grand et Petit Bois-Normand, séparés par un espace de 500 mètres. — *Terragia Normannorum in parochia Sti-Hilarii de Gravella*, 1258. (Cart. dunois de Marm., ch. 263).

Ce lieu habité tire son nom d'un défrichement de la partie de la forêt de Fréteval appelée *Les Bois-Normands*, et qui de longue date avait été concédée aux habitants de Fréteval, de St-Hilaire et St-Lubin des Prés par les anciens seigneurs de Fréteval. Cette tenue de bois, d'environ 1.000 arpents était tout d'abord soumise à un droit d'usage au profit des habitants. Ce droit d'usage fut régleménté au cours des temps plus modernes et donna lieu à divers procès. Sur les vicissitudes des droits des manans et habitants du pays dans la tenue des Bois-Normands, il a paru au *Bulletin vendômois* en 1907, pp. 200 à 236, un article fort documenté de M. Alfred Vuillième.

Le quart des terrages des Bois-Normands était possédé en fief en 1258 par Geoffroy de Lessart et Agnès, son épouse. Ils tenaient ce fief des Sgrs de Fréteval et cette année même 1258, ils l'abandonnèrent au prieur de Fréteval. Nivelon de Meslay, Sgr de Fréteval en accorda l'amortissement.

Le Bulletin de la Société dunoise (t. VII p. 154), se fondant sur une supposition émise par l'abbé Métais, avance que ce nom de Bois-Normands viendrait du séjour des envahisseurs normands. Mais l'origine de ce nom paraît plus moderne, bien que certain titre du XIV^e s. cité par M. Vuillième prétende qu'à cette époque la possession des manans datait de cinq cents ans au-delà, ce qui est très téméraire.

Ce nom proviendrait beaucoup plus probablement d'une famille *Norman* qui existait dans ces parages au commencement du XII^e s. A cette époque Geoffroy Norman (Gaufredus Normannus) fils du prévôt Hubert, avait pour femme Alburgis, fille d'Hubert, fils lui-même de Magnon. Cette Alburge avait une sœur nommée Agnès et leur mère se nommait Esceline. Tous ces personnages se réunirent pour donner à Marmoutier des terres au lieu nommé *Chaintra*, proche St-Cyr, non

loin de Morée. C'est probablement ce Geoffroy Normand qui aura donné son nom au bois Normand. — (*Cart. dunois de Marm.*, 87, 90, 91, 263. — *Bulletin dunois*, VII, p. 154. — *Bulletin vendômois*, 1907, pp. 200 et suiv.).

Boisnoyer (Le), h., c^e de Couture.

Bois-Peschards (Les), et les **Bois-Cleros** étaient des tenues de bois qui se trouvaient entre le bois du Ripier, la ferme de la Resté (l'Arrêté) et Buissay, psse d'Azé. — Ils furent vendus en 1617, par César, duc de Vendôme, à l'effet de payer les gages de Jehan Budes, écuyer, sieur de la Courbe, un de ses officiers qui reçut lui-même, en nature, 50 arpents de bois. Ces bois sont en partie défrichés aujourd'hui. — (Chartier du château des Minières, d'Azé).

Bois-Poulain (Le), alias, *Le Petit Bois*, h., c^e de Fontaines, 25 hab. — *Le Bois-Poulain*, (Cassini). — Anc. fief relevant de la Roche-Frondebœuf. — Il appartenait en 1457 et 1488 à Jean Poulain; en 1547 et 1553 à Pierre Poulain. — En 1600, il est à Jean de Chapuiset, sgr de la Fosse. Il reste aux Sgrs de la Fosse pendant tout le XVII^e et partie du XVIII^e s. — En 1770 il est à un sieur Proust, demeurant à Montoire. — (*Arch. Nat.*, P 652, n^o 84; PP 50, vol. 59, n^{os} 35 à 37; vol. 54, n^o 82; vol. 114, n^{os} 41 et 175. — *Le Loir* du 26 fév. 1893, article sur l'Ormeau, de Karl du Gondré [Abbé Métais]).

Bois-Poussin, lieu-dit, c^e de Rocé. — Ancien fief relevant de Renay à f. et h. — En 1750 il appartient à une dame d'Étourville. — (Chartier de Renay).

Bois-Prieur (Le), h., c^e de la Chapelle-Vesse.

Boisraoul (Famille), à *Selommes*, XVI^e s. **Boisrichard**, lieu dit, c^{es} de Villerable et de Naveil. — Anc. fief, sans domaine, relevant de Chanteloup. — En 1610 il est à Laurent Bry, sieur de Boisrichard. — En 1630, en 1635 et 1652 à Nicolas Bry, sieur de B., avocat à Vendôme et bailli de Lisle en 1652. Il est époux de Suzanne Pineau. — Au XVIII^e s., ce fief est à la famille Buscheron qui prend le nom de Boisrichard. — (*Arch. Nat.*, P 773, 65b (Villerable). — *Reg. de S-Martin*, 1630 et 1635. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, p. 92 [1652]).

Boisrobert, f., c^e d'Azé. — *Bourg-Robert*, XIII^e au XVI^e s. (Vieux titres). — Anc. fief relevant censiv^t de la Habbergerie (Haie-Bergerie), de la Fosse d'Azé, de Vareilles et du prieuré du Temple-lez-Vendôme.

Il y a toute apparence pour que ce nom de Boisrobert ait été primitivement Bourg-Robert, qu'on rencontre dans les

vieux actes de la Roulière et aussi ceux des Motheux, dans lesquels les habitants de Bourg-Robert avaient des droits d'usage. Ce doit être un démembrement de l'ancienne terre de Bourg-Robert située plus au nord et dont le nom s'est perdu, transformé sans doute en celui de la Haie-Bergerie (du nom d'un nommé Hébert).

Ce lieu de Bourg-Robert est cité dans un titre de 1242 qui fixe les limites des comté de Vendôme et seigneurie de Mondoubleau, suivant une vieille charte où l'on voit que le sire de Mondoubleau conservait : « *Omnia quæ continentur a sinistra parte, infra cheminum qui transit eundo a villa Templi, usque ad Burgum Roberti, qui chaminus transit intra medietariam de Bellalande et Espierre* (Epuisé), et qui transit per Burgum Roberti usque ad domum Leprosi qui est ultra burgum, usque ad crucem que est ante domum dicti leprosi; et a dicta cruce, omnia quæ continentur in sinistra parte, infra magnum cheminum qui ducit eundo ad villam Danzéii. » (Bibl. Nat., ms latin, n^o 9067, f^o 367).

Cette pièce a trompé M. de Trémault qui a confondu ce Bourg-Robert d'Azé avec celui de Vendôme à cause du voisinage de la Maison du lépreux qu'il a pris pour la Maladerie de Vendôme. Mais il ne peut y avoir de doute, ce *Burgum Roberti* est bien à Azé, il suffit de voir les noms des fiefs énumérés dans la charte et cédés au sire de Mondoubleau, qui sont : Chauvigny, Romilly, le Fay-Boschet, Moteux, Maret, les Bretonnières, la Frendonnière, qui tous sont au nord d'Azé. — Dans un aveu de l'Hôtel-Dieu en 1405, le Bourg-Robert de Vendôme est appelé le *Grand Bourg Robert*, sans doute pour ne pas le confondre avec l'autre.

Bourg-Robert (d'Azé) est cité avec la Roulière, les Minières et les Places, comme étant parmi les lieux dont les habitants avaient des droits d'usage dans les bois de Motheux. Bois-Robert nous paraît donc être un démembrement de l'ancien Bourg-Robert.

Bourg-Robert (sic), en 1489, est qualifié bordage et vendu le 27 juin de cette année par Guillaume Jeulain et Guillemette sa femme, à Philippot Macé et Jehanne sa femme. — En 1502, Sanxon Fortin, comme détenteur du *Bourg-Robert*, était parmi les usagers des bois de Motteux. — En 1515 le lieu de *Bourg-Robert* (sic) est à Jacques Leprince, à cause de sa femme, indivisément avec Pierre et Isabeau les Sallier. — En 1525 il était encore aux mains de Jacques Leprince et Bonaventure Courtin à cause de Françoise et Isabeau Sallier, leurs

femmes. Ils font la déclaration au prieuré du Temple lez Vendôme appartenant au monastère de la Pitié-Dieu de l'Epau, pour « la cour, aïstrise du lieu et métairie et appartenances de *Bois-Robert* en la paroisse d'Azé, joignant le chemin tendant de Vendôme à Mondoubleau ».

En 1548, Bois-Robert est à François Peschard, maître des Eaux et Forêts de la Ferté-Bernard. — En 1596 à Marie Peschard, dame des Chaudonnières et de Chalopin, veuve de François Queslain, qui possédait aussi le domaine de la Roulière. — En 1617 à Jean Brossier, s^r de la Morandière, présid^t aux Grands Jours du Vendômois, comme époux de Marie Queslain, fille des précédents.

Depuis ce temps, Bois-Robert est une ferme du domaine de la Roulière.

Bibl. Nat., mss latins, n^o 9067, f^o 367 (Communication de M. Eug. Vallée). — *Arch. Nat.*, P 604, n^o 41 (aveu de l'Hôtel-Dieu). — Titres des terres de la Roulière et des Minières. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton 11 des fiefs au mot *Motteux*. — *Chartes vendômoises*, 345.

Bois-Rochambeau. — Voir *Bois-Breton*.

Boisrond, f., c^e de Danzé. — *Les Bois-Ronds* (Cassini). — Ce lieu en 1695 appartenait à César Bourgogne, s^r de Boisrond, capitaine-major de la bourgeoisie de Vendôme, qui avait été commis à l'exercice des tailles de l'Élection de Vendôme.

— En 1705 à César Bourgogne, sieur de Boisrond, bailli de la Ville-aux-Clercs. — (*Bibl. de Vendôme*, mss, Dossier Maréchal — Mss de la Société Archéol., Carton 2, pièce 27. — *Arch. L.-et-Cher*, H [Oratoire]. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 177. — *Reg. paroissiaux de St-Martin de Vendôme*, 1695).

Bois-rouge (Le), f., c^e du Gault. — Ce lieu relevait de Courtalain. — (*Bulletin dunois*, t. II, p. 298 [1595]).

Bois-Ruffin (*Boscus Rufini*), anc. château féodal, aujourd'hui ruiné, et devenu simple ferme, c^e d'Arrou (Eure-et-Loir). — Ce château a appartenu successivement aux familles suivantes : *Arrou* ou *Ruffin*, XI^e et XII^e s.; *Goët*; *La Bruyère*, XII^e, XIII^e et XIV^e s.; *Rouvray*, *Taillecul*, *d'Illiers*, XV^e s.; *d'Avaugour*, XVI^e s.; *Beauxoncles*, XVI^e s.; *Montmorency*, XVII^e s. — (*Bulletin dunois*, t. XI, 1907, pp. 420 à 461).

Bois-Ste-Anne (Le), h., c^e du Gault.

Bois-Ste-Marie (Les), anc. fief, psse de Fréteval, vers Rocheux. — Ce fief relevait de Fréteval à foy et h. et 3 semaines de garde à la Tour de Fréteval. — En 1379 il appartenait à Huet d'Espagne, sgr de Rocheux. Il contenait 76 arpents de bois. — Il a du être absorbé depuis dans la Sgie de Rocheux et contribuer forte-

ment à son importance. — (*Arch. Nat.*, Q¹ 433).

Bois-St-Germain (Le), anc. fief, situé psse de Lisle et St-Firmin. — Il était uni à la Hardonnière. — Il relevait de la Sgie de Lisle. — Il ne paraît pas avoir jamais eu de manoir. — Voir *La Hardonnière* (de Pezou).

Boisseau (Famille). — *La Godelinière*, XVIII^e s. — *Le Soucy*, XIX^e s.

Boisseau, c^e du canton de Marchenoir, arrondt de Blois. — Anc. psse appartenant à la Trinité. — Voir *Cartul. de la Trinité, table*, au mot *Boissellum*.

Boisseleau, h., c^e de Droué, 31 hab. — *Ecclesia de Boisselis*, VII^e s. (Charte de St-Avit). — *Boisseel*, XIII^e s. (id.). — Anc. chef-lieu d'une paroisse qui, réunie à celle de Bourguérin au commencement du XV^e s. a formé la paroisse de Bourguérin-Boisseleau, aujourd'hui devenue la commune de Droué.

Ce hameau de Boisseleau consiste en une vieille église, les bâtiments de l'ancien prieuré et 3 ou 4 autres maisons.

L'église de Bourguérin, aujourd'hui de Droué, n'était que chapelle vicariale, succursale de celle de Boisseleau. Les curés de Bourguérin-Boisseleau résidaient à Boisseleau et le desservant de Bourguérin n'était que vicaire de Boisseleau.

Le château de Droué, ainsi que le hameau de ce nom se trouvaient situés sur la psse de Boisseleau, et la sgie de la paroisse était annexée à ce château dont les sgrs se disaient sgrs de Boisseleau et Droué. Ils gratifiaient généralement un de leurs fils du titre de *Seigneur de Boisseleau*. Au XVII^e s., René du Raynier, deuxième fils de Isaac du Raynier, sgr de Droué, porta d'abord le titre de sgr de Boisseleau. Il échangea cette seigneurie après la mort de son père, vers 1650, avec son frère aîné Louis du Raynier, contre celle de la Fontenelle, mais, ne voulant pas changer son nom de Boisseleau sous lequel il était connu, il obtint de donner le nom de Boisseleau à une terre qu'il acheta, appelée Chevigny, paroisse de Rodon. Cette terre de Chevigny s'appela dès lors du nom de Boisseleau jusqu'à la Révolution (Voir *Chevigny et Boisseleau* de Rhodon).

La sgie de Boisseleau n'était pas toute entière aux seigneurs de Droué. Les moniales de St-Avit de Châteaudun en avaient une grande partie, à cause de leur prieuré de St-Benoît attaché à l'église même de Boisseleau.

Cette église de Boisseleau est aujourd'hui (1900) simple succursale de celle de Droué-Bourguérin, ou plutôt simple chapelle desservie. Mais elle est à peu

près en ruine. Elle paraît dater du XI^e ou XII^e s. — Au XVI^e s. on y ajouta une chapelle latérale, qui passe pour être la chapelle des anciens seigneurs de Boisseleau-Droué. On y voit leurs armes, sculptées sur une jolie crédence de la Renaissance, et aussi sur le croisillon d'une fenêtre. Ce sont les armoiries des du Raynier. *D'or chapé d'azur, l'azur chargé de 2 étoiles d'argent.* C'est en effet un du Raynier, sgr de Droué et Boisseleau qui paraît avoir bâti cette chapelle en 1537, date inscrite sur un pilier. Cet écusson des du Raynier est accompagné d'un autre qui paraît celui de l'épouse du sgr de Boisseleau : *Mi-parti à dextre, de... à un lion de... et à senestre de... à la croix chargée de 5 coquilles.*

Dans cette vieille église se rencontre une statue de grandeur naturelle, représentant la Vierge. Elle est en bois et paraît être du XVII^e s. — Dans cette même église on voit les statues de St Sébastien et de St Claude et aussi des reliquaires en forme de bustes contenant les reliques de St Mause (Maxime) et St Vénérand. Ces reliques ont été amenées là par les soins du curé Guérin le 15 novembre 1698, venant du prieuré de St Mause d'Aquigny, au diocèse d'Evreux, suivant authentique de Potier de Novion, évêque d'Evreux.

Ces deux saints étaient frères, et originaires de Brescia en Italie. Ils furent parmi les apôtres des Gaules au IV^e s., et furent décapités à Acquigny, près Evreux. On les fête le 25 mai. Leurs reliques à Boisseleau étaient encore portées processionnellement dans le village il y a peu d'années.

En l'année 1773, l'Evêque de Chartres fit « Défense de faire l'office paroissial en l'église de Boisseleau à cause de l'indécence du temple et des risques qu'on court d'y être tué, aussi ne le fait-on plus ». (Notes du curé Georges, au registre paroissial de 1773). — En 1793, cette église fut transformée en magasin de salpêtre. Il en fut ainsi jusqu'en 1799 et ce fait doit être en partie cause de sa ruine.

Nous ne connaissons que trois curés qualifiés réellement et uniquement curés de Boisseleau. Ce sont : Laurent de Marvilliers, chevalier, en 1529; Galliot de Beauxoncles en 1570 et Jean de Beauxoncles en 1591. Les autres sont dits curés de Bourguérin-Boisseleau. — (Voir Droué-curés).

La cloche de Boisseleau est de 1865 et a pour parrains Paul et Léonie Goupil. — Une pierre tombale de l'église porte cette inscription : « *Hic jacet | Venerabilis et discretus vir Bartholomeus | Germon,*

presbyter aurelius hujus | Ecclesie parochialis rector et benefactor | Ac domus presbyterialis restaurator | Obiit, 25 aprilis anno 1707. | Aetatis suae 33. | Requiescat in pace. »

L'Abbesse de St-Avit-lez-Chateaudun n'avait pas seulement la nomination de la prieure du lieu, elle présentait en outre à la cure. Cette cure de Bourguérin-Boisseleau était dite en 1738 être d'un revenu de 1.000 livres et comporter 600 communians. Le Prieuré était d'un revenu de 350 livres.

Il paraît que pendant la peste qui ravagea Chateaudun (en 1347 ?) le prieuré de Boisseleau offrit l'hospitalité aux chanoines de cette ville. (Abbé Hardel, d'après l'abbé Georges, curé de Boisseleau).

Noms de quelques prieures de Boisseleau : — Jehanne de Honville, avant 1534; — Marguerite de Honville, 1534; — Antoinette de Chastellux, 1546; — Louise de Manneville, 1601; — Marguerite de Masquerel, 1607; — Catherine d'Illiers, 1613; — Anne Dupin, 1656; — Françoise de Sillans, 1669.

En 1670, les prieurés de Boisseleau, de St-Agil et plusieurs autres furent réunis à la messe de l'abbaye de St-Avit-lez-Chateaudun, il n'y eut plus dès lors de prieures titulaires, ou plutôt les abbeses de St-Avit devinrent en réalité prieures de Boisseleau. — Voir leurs noms à St-Agil (prieuré).

Les bâtiments du prieuré furent alors affermés. Ils furent vendus national^{ts} en 1791, 10.800 l. — Ces bâtiments firent retour à la fabrique en 1851 par le don d'une Dlle Fêtu qui les possédait.

En 1911, le bâtiment de l'église de Boisseleau fut vendu par la municipalité de Droué et acheté par M. d'Attainville.

Il convient de ne pas confondre ce Boisseleau avec le Boisseleau de Rhodon qui a appartenu aussi à la famille du Raynier..

Chartes vendômoises, 102, 271. — *Pouillé du diocèse de Chartres*, XIII^e s. et 1738. — *Bibl. d'Orléans*, Cart. de St-Avit, f^o 115, 117 à 121. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 145; 1866, p. 215; 1903, p. 208. — Courgibet, *Notes sur les paroisses du Dunois*, à la Biblioth. de Chateaudun, p. 27. — *Bulletin Dunois*, VII, p. 71; VIII, pp. 190 à 194. — *Arch. d'Eure-et-Loir*, E 474. — *Arch. L.-et-Cher*, E 34; Q, (Mondoubleau), n^o 4. — *Notes manuscrites de M. Leguay*, maire de Droué en 1861. — Laroque et Barthélemy, *Les Gentilshommes de 1789* (Orléanais). — *Bordas*, II, pp. 70 et suiv. — *Notes manuscrites sur les registres paroissiaux de Droué*, 1773.

Boisseleau, h., c^o de Rhodon. — Ancien chateau dont il reste des ruines enfouies sous les ronces. Ces ruines sont à une cen-

taine de mètres des maisons actuelles de Boisseleau. Le cadastre de Rhodon en dessine les contours. Ce chateau se composait d'une vaste cour rectangulaire flanquée d'une tour à chaque angle. Ces tours ont entièrement disparu aujourd'hui. On voyait encore la dernière il y a une trentaine d'années. C'était le pigeonnier du chateau. Rochambeau en donne un dessin dans son Vendômois épigraphique (t. II, p. 659). — L'habitation proprement dite formait en plan un H à branches courtes dont la façade principale était à l'Est.

Voici ce que dit sur ce chateau, Bernier dans son *Histoire de Blois* : « Boisseleau est une maison située à 5 lieues de Blois dans la Beausse, dont le seigneur est haut justicier. Il y a environ cinquante ans que Barthelemy Savorny escuyer, sieur de la Chaville, la fit bâtir. Charles Michel, architecte, donna le dessin et conduisit l'ouvrage. Elle consiste en un corps de logis accompagné de quatre pavillons avec deux basses-cours aux deux côtés qui font une fort agréable symétrie. Le jardin qui l'accompagne est cotoyé de deux beaux bosquets de haute futaie bornés par un étang, qui a un beau cabinet dans le milieu. Le tout d'une propreté achevée ». (Bernier, *Histoire de Blois*, p. 203, édition 1682).

Ce que Bernier ne dit pas, c'est qu'alors que les Savorny possédaient ce chateau, il ne s'appelait pas Boisseleau mais bien Chevigny et c'est comme seigneurs de Chevigny et Rhodon (en partie) que figurent les membres de cette famille sur les registres paroissiaux de Rhodon. Et tandis qu'on rencontre assez fréquemment ce nom dans les actes et les titres de la fabrique, il cesse de paraître entièrement après la prise de possession du chateau par la famille du Raynier. — (Voir Chevigny).

Les douves, les bosquets et l'étang ont aujourd'hui disparu.

Chevigny, dont Boisseleau a pris la place dut être vendu vers 1660 par les héritiers de la dame de Chevigny, Jeanne de Melissant, veuve de Barthelemy Savorny, sgr de Chevigny. L'acquéreur, René du Raynier, appelé le Chevalier de Boisseleau était sgr dudit lieu près Droué, et de la Fontenelle, capitaine des gardes du roi, sixième fils et neuvième enfant d'Isaac du Raynier, sgr de Montigny et Droué et de Madeleine de Moulitard. — Ayant cédé après la mort de son père sa sgr de Boisseleau au Perche à son frère aîné en échange de la Fontenelle, il obtint de donner le nom de Boisseleau dont il portait le nom à sa nouvelle acquisition

à Rhodon; et Chevigny devint ainsi Boisseleau, nom qu'il conserva dans la suite. — Il avait épousé Marguerite de Longueval qui mourut en 1681. Il mourut lui-même en 1694, laissant pour enfants : 1^o) Alexandre, qui suit; 2^o) Marguerite, baptisée à Rhodon le 20 avril 1664 qui fut religieuse visitandine à Blois et mourut en 1719; 3^o) Henri-Valentin, né le 7 avril 1665 et baptisé à Rhodon le 10 février 1673; il fut abbé de la Madeleine de Chateaudun, le deuxième de ce nom de du Raynier par cession de son oncle et parrain Valentin du Raynier. On l'appelait *l'Abbé de Boisseleau*.

Alexandre du Raynier de Boisseleau, sgr de B. comme fils aîné de René. En 1690 il est capit^e au rég^t des Gardes, mestre de camp des armées du roi en Irlande et gouverneur de Limerick. Il fut, depuis, gouverneur de Charleroi, puis de Cherbourg. Il était sgr de Boisseleau et Rhodon du vivant de son père, puis de la Fontenelle après lui. Il mourut le 8 oct. 1698 laissant pour veuve Françoise Angélique Choart qu'il avait épousée en 1680, qui mourut elle-même à Boisseleau de Rhodon le 26 août 1699, et fut inhumée à Droué. On l'appelait par abus le M^{rs} de Boisseleau; il était dit sgr de la Fontenelle, Rodon et Villeneuve (la Frouville). — Ils laissaient cinq filles qui furent nées sous la tutelle de leur oncle Valentin du Raynier, abbé de Boisseleau : 1^o) Henriette-Madeleine, qui fut dame de la Fontenelle; 2^o) Nicole-Catherine, qui suit; 3^o) Pauline-Catherine, dont sa sœur Marie-Louise fut héritière; 4^o) Marie-Louise, qui épousa François Le Bigot, chr, sgr de Lignéres-la-Carelle; 5^o) Marie-Henriette, dont le sort est inconnu.

Nicole-Catherine du Raynier, dame de Boisseleau et Rhodon, épousa, avant 1715, Jules Cormier, chev^r, sgr de la Courneuve, dont un fils, Jean-Marie, baptisé à Rhodon le 25 août 1705. Ces époux ne paraissent avoir joui de Boisseleau qu'à titre précaire et la qualification de seigneur de Boisseleau qui est donnée à Jules Cormier au baptême de son fils paraît de pure courtoisie. Boisseleau semble réellement être resté indivis entre trois des filles d'Alexandre du Raynier. — En 1731 la vente pour cause de licitation de cette terre de Boisseleau était poursuivie à la requête de François le Bigot, sgr de Lignéres, comme époux de Louise du Raynier, laquelle était héritière de Pauline du Raynier, sa sœur, et elle fut adjugée en 1731 pour 35.100 livres, au suivant :

Michel de Lelez, receveur général des finances d'Artois, qui mourut avant 1764, époque où ses héritiers rendirent avec

au roi pour Boisseleau relevant (en partie) du Château de Blois. Ce Michel de Lelez avait été d'une société fondée pour l'armement des corsaires dans le port de Dunkerque; elle rendit de grands services au temps des guerres avec les Anglais. — Les héritiers de Michel de Lelez vendirent Boisseleau vers 1770 (?) au suivant :

Jean-Baptiste Chevalier, éc^r, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Chandernagor, qui fut convoqué en 1789 avec la noblesse du Blésois. Il était qualifié ainsi : Seigneur de Conan, Boisseleau, Villeneuve, Rodon et Maves. Il était fils de J.-B. Chevalier, éc^r, avocat général en la Chambre des Comptes de Blois, et de Marie-Catherine de la Saus-saye. — Il est mort le 1^{er} mai 1789 à Conan laissant veuve Marie-Anne Rabier d'Aligny de la Tremblaye dont il avait eu 2 enfants : Georges, qui suit, et une fille. C'est ce J.-B. Chevalier qui fit reconstruire le château de Conan où il demeurait, avec des matériaux pris à Boisseleau déjà en ruine.

Georges-Louis-Armand Chevalier de Conan, appelé le baron de Conan, propriétaire de Boisseleau et Conan après son père, en 1789, né à Chandernagor le 14 janv. 1778. Il fut maître des requêtes au conseil d'Etat, et préfet du Var, etc. Il vendit Boisseleau en 1844 à M. Lenormand qui acheva la destruction du château de Boisseleau, abattit les futaies, etc. Ses héritiers, firent vendre la terre en détail. Les ruines de Boisseleau avec les bâtiments de la ferme furent achetés en 1890 par M. Morançais, inspecteur primaire honoraire à Tours.

La chapelle domestique du château de Boisseleau était fondée. Son revenu au XVIII^e s. était estimé par le chanoine Ditley, valoir 300 livres de revenu.

Bernier, *Histoire de Blois*, éd° de 1682, p. 203. — Arch. L.-et-Cher, F 34 ; F, (Fonds Chauvelin), 23 à 26 ; *Rapport sur les Archives de Loir-et-Cher en 1901*, par M. Trouillard, archiviste. — *Inventaire des Archives hospital. de Châteaudun*, B 807. — Reg. de Rhodon, de la Fontenelle, de Droué, etc. — Laroque et Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de 1789*, Orléanais, pp. 12 et 46. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1894, col. 104. — Notes sur Boisseleau par M. Morançais, pp. du lieu. — Notes de M. Storelli sur la famille Chevalier de Conan. — Bibl. de Blois, ms. 123 (Chanoine Ditley).

Boissellerie (La), h., c^e d'Authon. — Ce lieu relevait censiv^t de la châtellenie de Montoire. — Là se trouvait une métairie qui appartenait à l'Abbaye de l'Étoile et était donnée à bail en 1634 au sgr du Fresne. — Une autre, en 1523, est au sgr du Plessis-Godehoust. — Une autre ou la même au même lieu, est en

1716 à Etienne Bourguineau, sieur de la Boissellerie, bailli de Fontenais. — (Arch. Nat., P 606 [1634] ; P 649, n^o 1. [1523]. — *Annales Norbertines* 1888, p. 274. — Rég. de Villechauve, 1716).

Boissière (Famille de la). — *Villetrun, Flammeseec, La Boissière* (de Rocé), et *La Boissière* (de Villiers), XIV^e s. — *La Galoche*, XVI^e s.

Boissière (La), ancien fief, psse de Baillou. — Il faisait partie, avec le Pressoir, de la sgr de Baillou (XVI^e s.). — (Collection R. de St-Venant, Liasse de Baillou, dossier de la Mussuère).

Boissière (La), anc. mét., psse de Danzé. — Elle relevait à foy et h. du Bouchet-Toutteville et se trouvait « à l'issue de la ville de Danzé avec le fief St-Martin au dedans des métés dudit la Boissière ». — En 1445, ce fief est à Etienne Leverrier. — (Arch. Nat. P 611, n^o 32).

Boissière (Le lieu de la), c^e des Hayes. — *La Bocière*, XIV^e s. — Ce lieu paraît être un ancien fief relevant à foy et h. de Lavardin. — Il était au XIV^e s. (sans date précise) *aveu* à Lavardin, par Denyse, dame du Plessis-Godehoust, veuve de Chrétien de Jusieux. — En 1506 il est à Olivier de Silly. — En 1623 à Mathurin Queslin ou Quelain. — (Arch. Nat., P 661, n^o 15 ; PP 50, vol 3, n^o 56 et 57).

Boissière (La), éc., c^e de Lunay. — Anc. fief, relevant censiv^t de la Mézière. — En 1516 il est aux héritiers feu Simon Pasquier. — En 1673 à François de Coutance, s^r de Villeprouvaire. — En 1679 et 1697 à François de Coutance, prêtre, fils cadet du précédent. — Ce fief finit par revenir aux sgrs de la Mézière.

Bibl. de Vendôme, ms 286, p. 18. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 75. — Arch. Nat., P 610, f^o 103 (1546). — Reg. de Lunay, 1673, 1691, 1697. — Titres de la terre de la Bottonnière, liasse des Moulins de Bessé.

Boissière (La), h., c^e de Morée. — Au commencement du XVIII^e s., ce lieu paraît être à la famille Rangeard de la Boissière. — En 1754 il est à Jacques Duru de la Boissière, notaire à Morée, époux de Jeanne-Charlotte Noyer. — En 1785 aux enfants des précédents. — (Collection Bernault, liasse de Morée, papiers de la famille Noyer).

Boissière (La), lieudit, c^e de Rocé. — *La Bouessière*, XIV^e s. — Anc. fief relevant à foy et h. de Boisbreton, réuni au duché. Il paraît n'avoir pas eu de domaine et s'étendait sur les paroisses de Rocé et de Faye. Il consistait en une rente de 6 septiers de blé froment, mesure de Vendôme ; 5 chapons, 3 sous 9 deniers de cens et rente, et la justice jusqu'à 10 sous sur

les terres sur lesquelles cette rente était assise.

Au XIV^e s. il appartenait à une famille qui lui avait donné son nom. — Vers 1370 il est à Jean de la Boissière. — A la fin du XIV^e s. à Jeanne de la Boissière et à sa sœur Macée de la Boissière. La première, épouse de Jean de Boisgarnier. Elles vendent à Jean de Beauvoir, sieur de la Picottière tout ce qu'elles possédaient en la paroisse de Villetrun et leur fief de la Boissière (à Rocé).

Au XVI^e siècle, la Boissière est à la famille Malon. — En 1525 à Guillaume Malon qui rend aveu pour ce fief au duc Charles. — En 1525 à Jean Malon, éc^r, sgr de la Boissière qui avoue pour ce fief relevant de Boisbreton. — En 1530 à autre Guillaume Malon, sgr de la Boissière Montrieux et Villemarest. — En 1539 à Martin Malon. — En 1583 aux héritiers de feu Guillaume Malon qui aurait eu lui-même ce fief de feu Martin Malon. — En 1600 et 1634 à Charles Malon, sgr de Villemarest. — La Boissière resta aux seigneurs de Villemarest jusqu'à la Révolution.

Il ne faut pas confondre cette Boissière avec celle de Villiers et celle de Monthodon.

Arch. Nat., P 601, n^{os} 54, 60, 64, 65 ; P 661, n^o 20 ; PP 50, vol. 114, n^o 70. — Arch. L.-et-Cher, R 192 (1394). — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 90. — Arch. Loiret, A 1624, p. 54 et 1625. — Bibl. de Vendôme ; 1^o Fonds Trémault, Cartons Familles [Malon] ; 2^o Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 83. — Titres de Villeporcher, XVIII^e s.

Boissière (La), h., c^e de Villiers, 92 hab. — *Buxelucia*, XI^e s. (*Cart. vendômois de Marm.*). — *La Bouessière*, XIV^e, XV^e et XVI^e s. (Aveux). — Anc. fief relevant du château de Vendôme à foy et h. simple. Une partie relevait aussi censiv^t du fief de la *Dame d'Asnières* à Lunay. — Les bois de la Boissière relevaient de Courtiras.

On a confondu ce fief avec d'autres du même nom, à Rocé, où il existait un fief de la Boissière qui avait pris son nom des sgrs de cette même Boissière de Villiers lesquels le possédaient simultanément, et encore avec la Boissière de Monthodon.

Au XI^e s., le chevalier Guismand donnait à Marmoutier un manse de terre dans ses alleux situés à la Boissière. (Mais c'est peut-être la Boissière de Monthodon).

Au XIV^e s. la Boissière (de Villiers) appartient à une famille de ce nom, et notamment à Macé de la Boissière, père de Jeanne et Macée de la Boissière, la première étant épouse de Jean de Boisgarnier, puis de Huet Lejay. — Jean de Bois-

garnier et sa femme paraissent avoir vendu aux suivants :

Jean Belon et la femme de feu Gilles de Hernes lesquels sont dits, aux titres de l'Oratoire, posséder en 1363 les bois de la Boissière acquis de Jean de Boisgarnier et de Jeanne de la Boissière, sa femme. Ledit Jean Belon rendit aveu au c^e de Vendôme pour la Boissière en 1371 et 1397. — En 1415 ce fief est à Hervé Belon. — En 1440 à autre Jean Belon. — En 1484 et 1488 à Denis Belon. — En 1508 à un troisième Jean Belon ; de même en 1540. — En 1596 à G. de Galliot, sieur de la Boissière, époux de Anne de Belon qui semble partager avec les héritiers Robert Allard, lesquels paraissent avoir acquis leur part du susdit Jean Belon, dès 1583, ou avoir hérité d'une fille de Jean Belon. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 89).

En 1606, ce fief est à Robert Olivier, s^r de la B., époux de Philippe Chéron. — En 1610 à Louise Deniau, veuve de Jean Olivier, archer des Gardes du corps, qui rend son aveu pour la Boissière à cette date. — En 1634 à René de Vimeur et à Jean Randouineau. — En 1678, pour les 2 tiers à Dlle Madeleine Randouineau, fille majeure, dame de la Berthelottière (en partie). — En 1735 à Henri Ollivier, prêtre, et chapelain de l'Hôtel-Dieu, comme héritier d'André Ollivier, son père. — En 1742 au seigneur de Rochambeau dont les successeurs possédèrent ce fief jusqu'à la Révolution.

Cartul. vendômois de Marm., 33 et 170 (XI^e s.). — *Cart. Trinité*, 515, note, p. 346. — Arch. Nat., P 601, n^{os} 50 à 63 ; P 773, 65a et 65b ; PP 50, vol. 3, n^{os} 50 à 58. — Titres de la Berthelottière de Villiers. — Arch. du Loiret, A 1625. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 89 ; 1887, p. 238. — Bibl. de Vendôme, mss : 1^o ms 285, p. 41 ; 2^o Mémoires de Duchemin, II, p. 83 ; 3^o Fonds Trémault, Cartons des sgrs (Bouchet-Toutteville). — D'Horzler, registre II, *Généalogie Rochambeau*. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Lunay, Titres de la Montellière (Dossiers de la Dame d'Asnières).

Bois-Tertre. — Voir *Bas-Tertre* (Le). **Boisvarièrre** (La), f., c^e de Sargé. — *Nemus Ederriarum*, XII^e s. (*Charles vendômois*, 181). — *La Boisvardière*, (Cassini). — Sous le nom de *Nemus Ederriarum*, ce lieu était donné en 1185 par Hugues, v^{te} de Châteaudun et sgr de Mondoubleau à l'Abbaye de St-Denis en même temps que l'église même de St-Cyr de Sargé. — (*Charles vendômois*, 181. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 514).

Bois-Vendômois (Le), ou *Bois de Vendôme*, c^e de Romilly. — *Boscus vindocinensis*, XII^e s. — Ce bois, situé entre Ro-

milly et Chauvigny fut cédé au couvent de la Madeleine de Chateaudun vers 1150, par Barthélemy le Riche et Marie sa sœur, épouse de Aymeric Gaymar de Lavardin, du temps où vivait le comte Jean de Vendôme (Jean I^{er}, de 1145 à 1182), et avec le consentement de Gosbert du Bouchet, gendre de Barthélemy. — (*Cart. de la Madeleine de Chateaudun*, 27).

Boisvert, f., c^o de Baillou. — *Le Grand et Petit Boisvert*, (Cassini). — Elle était dans la censive de la sgrie de Baillou et était dite en 1468, « maisonnée d'une maison ». — En 1529 ce lieu était du domaine de Baillou et comprenait les bordages de la Prévôté, de la Cosnetière et de la Ragovinière. — Elle fait encore partie du domaine de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23, et P 701, n^o 1).

Boisvert, anc. mét., psse d'Espéreuse. — Elle relevait censiv^t du prieuré d'Espéreuse et fut au xviii^e s. annexée au domaine de Pierrefitte. — En 1588 elle était à François Girault, fille de défunt François Girault, sieur de Boisvert et de Barbe Leblanc. — En 1626 à Françoise Rogier, veuve de Jean Deniau, md à Vendôme. — En 1638 elle est acquise par Barat Lancement, s^r de la Brière et annexée à Pierrefitte. — Elle a auj. totalement disparu. — (Reg. de S^t-Martin de Vendôme, 1588. — Arch. L.-et-Cher, G 328 et 1447. — Titres des Minières, Papiers de la famille Hugu).

Boisvillette (Famille de). — Voir *Guérineau de B.*

Boisvinet, f., c^o d'Azé. — Ancien fief relevant censiv^t de la Baronnie de Montdoubleau à 4 livres 18 sous, tant cens que rentes, et aussi des sgies des Minières, de l'Hopitau et des Bigotteries. — En 1612, il est à Gilles Simonneau; — En 1633 à Toussaint Simonneau; — En 1667 à autre Gilles Simonneau, notaire et greffier de la ville et communauté de Vendôme, époux de Elisabeth Berruyer; — En 1691 à Gilles Simonneau, fils du précédent, qui à cette date épousait Anne, fille de Jacques Grimaudet, sieur des Loges et de feu Anne Dehargne; — En 1696 à Marguerite Simonneau qui paraît sœur du précédent, demeurant à B. avec son mari Charles de Renusson, sieur de la Richardière, marchand, et fermier général de la prieuré de Beaulieu. Ils laissèrent Boisvinet à leur fille Elisabeth de Renusson qui elle-même le laissa à ses neveux: 1^o Jacques-Joseph, fils de Charles de Renusson et de Marie-Catherine de Beaumont; 2^o Jean-Antoine; 3^o Jean-Baptiste; dont le premier (de ces trois derniers) est curé de Mazangé, le second, marchand; le 3^e, curé de la Chapelle-Ans-

chéry, tous trois fils de Jean de Renusson, apothicaire à Vendôme. — Ces Rénusson en 1753 vendirent Boisvinet avec les Evées à Louis-Toussaint Ferrand, sgr des Minières. — Cette ferme, depuis ce temps, fit partie de la terre des Minières.

Il ne faut pas confondre ce Boisvinet avec un autre Boisvinet, fameux par son étang et qui se trouve c^o du Plessis-Dorin et de S^t-Avit. — (Arch. L.-et-Cher, E 498. — Bibl. de Vendôme, mss Fonds Trémault, Cartons Familles [Renusson]. — Chartier de la terre des Minières).

Boisvinet, maison de campagne, trois fermes et deux étangs, c^o du Plessis-Dorin et d'Oigny, et de S^t-Avit. — *Brou-Vint*, xiv^e s. (Aveu de la Sgrie d'Arras). — Ancien fief et sgrie avec droit de haute, moyenne et basse-justice, relevant à foy et h. de la sgrie d'Arras, elle-même fief servant de Meslay-le-Vidame en Chartrain. — La maison de campagne, ancienne maison de garde agrandie, est sur la c^o de S^t-Avit; mais les fermes sont deux sur la c^o du Plessis-Dorin et une sur celle d'Oigny.

Ce lieu est connu par son étang qui est double. Il y a le grand étang qui compte environ 60 hectares dont 20 environ sur le Plessis et le reste sur S^t-Avit et le petit étang appelé aussi l'étang de la Chopinière qui compte à peu près trois hectares et demi, sur le Plessis-Dorin.

Le grand étang est découpé naturellement au nord comme pour un parc anglais.

Sur la chaussée de cet étang se rencontre le chemin qui du Gault mène à Vi-braye. Il passe sur une ancienne voie romaine allant du Mans à Chartres par Chateaudun, dont il y a quelques années, on distinguait encore le dallage. Cette voie romaine, dans le pays, porte encore le nom de *Chemin de César*.

Le manoir de Boisvinet, était avant le xiv^e s., édifié sur une île située dans le grand étang au droit et à quelques dizaines de mètres de la bonde. Il dut être abandonné à une époque fort ancienne et tomba en ruines. Plus tard, on releva la chaussée de l'étang pour obtenir une plus grande étendue d'eau, et l'île fut submergée avec ses ruines.

En 1404, au moment de l'aven fait au sgr de Souday par Catherine de Pathay, le domaine se composait: 1^o) d'un enclos, « où souloit avoir maison », contenant deux arpens; 2^o) du grand étang, qui pour moitié, relevait d'Arras, et en arrière fief de la Chatellenie de Meslay-le-Vidame, et pour l'autre moitié, vers l'ouest, de la chatellenie de Montmirail; 3^o) d'une place de moulin sous la chaussée de l'étang; 4^o) de plusieurs arpens de

prés; 5^o) des bois de Tenneray, (14 arpens) et de ceux de Chiloup, (130 arpens); 6^o) de la métairie du Petit-Boisvinet, que tenait alors Guillaume Hardanché; 7^o) de plusieurs bordes et buissons et morceaux de terre, entre autres les bordes de la Guetterie et de la Molterie, etc. — A ce domaine s'ajoutait un censif de peu de valeur.

Le fief, c'est-à-dire le ressort féodal, était assez important, et comptait au moins neuf vassaux au xv^e s. Ces terres vassales étaient les suivantes: Chillou (Chiloup, le Varanday (au moins en partie), Méhiet (La Borde Mohier), Le Désert, La Frésillière (la Grésillière), la Hetterie, Dourdan, la Joubardière, le Charme, la Prousterie avec la Sainte-Jamière et la Jacquelière, la Grasse-tière..... Toutes ces terres, tant du domaine que du fief, étaient pour la plupart situées sur la paroisse de S^t-Avit. (Notes de l'abbé Chéramy, prises dans le chartier de Glatigny).

Plus tard, le fief fut augmenté de certaines terres possédées jusque là en domaine, et c'est ainsi qu'au xviii^e s., les terres constituant le domaine féodal de Boisvinet étaient les suivantes: La Guetterie, la Joubardière, Dourdan, la Hetterie, la Guittière, la Borde-Morhier, la Grésillière, la Proustière, la Jacquelière, la S^{te}-Jamière, le Petit-Boisvinet, qu'on appelait encore le Désert, Varanday (au moins en partie), et plusieurs morceaux de bois et terres détachées.

La sgrie de Boisvinet paraît avoir été de tout temps entre les mains des sgrs de Glatigny, lequel Glatigny se trouva souvent être l'apanage des cadets de la maison de Souday. Mais les sgrs de Glatigny ne la reportaient pas directement à Arras. Ils en faisaient la foy et hommage à l'aîné de leur famille, sgr de Souday, en même temps que de Glatigny, qui relevait de Souday. Et les sgrs de Souday la reportaient eux-mêmes à Arras. C'est ainsi que, le 18 juin 1404, Catherine de Pathay, veuve de Triboulard de Souday faisait son aveu à Jehan de Souday, sgr dudit lieu, « pour son hébergement de Boisvinet, ou quel il n'a à présent nulle maison », etc... Le dit Jean de Souday devant lui-même reporter ce fief à foy et h. à la sgrie d'Arras.

Cette sgrie de Boisvinet resta ainsi dans les mains des sgrs de Glatigny, sous l'hommage de ceux de Souday jusqu'en 1461, époque où elle passa, à la suite de partages, sous la directe des sgrs de S^t-Agil.

Mais au xv^e s., Jean de la Vove, Sr de S^t-Agil, fit cession de ce droit à Guillaume

du Bellay, Sr de Glatigny et Boisvinet. Depuis ce temps les sgrs de Boisvinet reportèrent directement à Arras leur sgrie de Boisvinet, affranchie ainsi de l'intermédiaire de Souday et S^t-Agil.

Boisvinet était encore aux sgrs de Glatigny à l'époque de la Révolution, et fut vendu national^l sur l'émigré Bochard de Sarron, Sr de Glatigny et de Boisvinet en 1794.

Dans la première moitié du xix^e s., Boisvinet est à la famille Poulard du Boile. Le 21 mars 1849 M. Adolphe Poulard du Boile, âgé de 67 ans fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, en se promenant dans une allée de son jardin de Boisvinet. Cet événement est commémoré par une croix élevée sur le lieu de la catastrophe.

L'étang et la villa de Boisvinet appartinrent ensuite à la famille Abaquesné de Parfouru et par suite d'alliance est à la famille Quentin de Coupigny.

L'étang de Boisvinet a été le théâtre de plusieurs drames. — Le 22 février 1611 Jacques de Vendômeis, sgr d'Alleray, y fut assassiné par son voisin Anne de Voré, sgr de l'Epicière, qui voulait venger une injure grave. Cet événement est raconté en détail par MM. de Maricourt, Chéramy et Chambois dans plusieurs articles insérés aux Bulletins de la Société archéologique du Vendômois. — (Voir aux sources).

Le 18 mai 1652, un neveu d'Anne de Voré l'assassin, appelé Charles Désablancs, qui était prieur d'Oigny, y fut encore assassiné par un sire de Villiers, sans qu'on sache pour quel motif. — (Registres paroiss. d'Oigny).

Les poissons de l'étang de Boisvinet avaient grande réputation. On en rencontrait sur la table du roi François I^{er}, M. l'abbé Blanchard, dans sa publication intitulée *Perche et Perchevons*, donne des détails sur cette pêche. Elle était affermée au xviii^e s. pour 400 livres par an et les bailleurs se réservaient à chaque pêche 52 carpes de 9 livres et 12 brochets de 20 à 50 livres... — On la faisait, cette pêche, jadis tous les trois ans, en vidant l'étang, et depuis un siècle tous les quatre ans. Mais depuis quelques années elle se fait tous les deux ans. — Le brochet et l'anguille se reproduisent naturellement mais non la carpe dont le peuple est fourni par le petit étang ou étang de la Chopinière, ce petit étang étant complètement indépendant de l'autre et alimenté par d'autres sources. Les pêches quatriennales rapportaient, dit-on, 4 à 5 mille francs. La chasse fournit aussi un abondant gibier d'eau.

Aujourd'hui cet étang de Boisvinet est le seul grand étang de l'arrondissement de Vendôme, depuis l'assèchement de l'étang du Grand Gallas, c^o du Poislav.

Abbé Blanchard (sous le pseudonyme de O. B. du P. G.), *Perche et Percherons*; Fascicule du *Plessis-Dorin*, pp. 13 et suiv. (d'après le Chartrier de Glatigny). — Arch. Nat., P 700, n^o 63. — *Bulletin Dunois*, VII, p. 181; X, p. 43. — *Bulletin vendômois*, 1882, pp. 166 et suiv. (Maricourt); 1890, pp. 219 à 243 (Chéramy); 1891, pp. 49 à 92 (Chambois); 1897, pp. 262, 270, 271 (Blanchard). — La Chesnaye des Bois, X, p. 510. — Beauvais de S^t-Paul, p. 352. — Passac, *Vendôme et le Vendômois*, p. 71. — Pétigny, pp. 77 et 580. — Launay, *Répertoire archéol. de l'arrondis^s de Vendôme*, p. 22 — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 30 et 339. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1892, col. 242. — L. Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, n^o 23. — *La Province du Maine*, 1897, p. 74. — Notes ms de l'abbé Chéramy sur le Chartrier de Glatigny.

Boiteaux (Le lieu des), psse de Fontaine-Raoul. — Il relevait censiv^t du prieuré de la Chapelle-V^{tesse}. — (Arch. L.-et-Cher, G 220).

Boitel (Famille). — *Les Grandes Pierres*, XIX^e siècle.

Boivarière (La). — Voir *Boisvarière*.

Boivin ou **Boyvin** (Famille). — *Prépa-tour*, XIV^e s. — *Les Mornas*, XVI^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or, acc. de 3 croissants de même*. — (Adr. Thibault).

Bombarderie (La). — Voir *Bauberderie*.

Bompard, f., c^o de la Chapelle-Huon (?) (Sarthe). — Elle a donné son nom à la famille vendômoise des *Gasselins de Bompard*. — On voit en 1721, un Simon Gasselins, écuyer, être dit sgr de *Bompard*, alias *Boisneuf*, cons du roi, vérificateur au grenier à sel de Vendôme, frère de René-Louis G. éc^r, s^r de la Borde. Ils passent bail pour la Jolivière à la Chapelle-Huon. — (Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, notes div., t. I, p. 243. — Esnault et Chambois, *Invent. des min. des not. de Mans* [Famille Gasselins]).

Bompard (Famille). — *La Mézière*, XVI^e siècle.

Bonamy (Famille de). — *Beaulieu* (d'Azé), XVII^e s. — Armes : *D'argent à 3 canettes de sable*. — (Magny). — Alias : *D'azur à 3 roses d'argent*.

Bonaventure (La), h., ancien manoir et moulin, c^o de Mazangé, 38 hab., sur le ruisseau de Mazangé. — *La Bonnaventure*, *La Bonne Adventure*, *La Bone-venture*, *La Bonnaventure*, XVI^e s. (Vieux titres). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Prévoté de Mazangé.

La Bonnaventure est le lieu d'une station de tramways avec croisement des lignes de Vendôme à Mondoubleau et de Vendôme à Droué. C'est une faute d'avoir

donné à cette station le nom de *Gué du Loir*. Ce dernier nom devant n'être porté que par les maisons situées sur la rive gauche du Boulon.

Il existe une tradition qui porte tous les caractères de la vraisemblance, et qui veut que ce nom de la Bonnaventure provienne de la construction faite en ce lieu au XIV^e s. (?) d'une chapelle dédiée à S^t-Bonnaventure. Cette tradition s'appuie sur une autre. Celle-ci fait savoir que ce lieu de la Bonnaventure, avant de s'appeler ainsi, aurait été un fief appartenant aux Templiers de Vendôme. À la suppression de l'Ordre des Templiers en 1312, leurs biens du Vendômois furent donnés à plusieurs maisons religieuses. Les moines de l'abbaye de l'Epaux au Maine héritèrent en partie de leur fief du Temple au-dessus de Vendôme; et leur fief des bords du Boulon, près le Gué du Loir, aurait passé aux Frères-Mineurs ou Cordeliers qui déjà possédaient par acquisition leur couvent de Vendôme depuis l'an 1223. D'aucuns disent même que ce fief sur le Boulon aurait été vendu par les Templiers aux Cordeliers en même temps que leur maison de Vendôme, ce qui est plus probable.

Il était tout naturel que les Cordeliers, édifiant une chapelle en ce lieu qui leur appartenait, la missent sous le vocable de S^t Bonnaventure. C'était là le plus grand saint de leur ordre.

Jean de Fidenza, dit Bonnaventura (de *Buona Ventura*, bonne rencontre) était né à Bagnorea, en Toscane, en 1221. Il fut initié par saint François d'Assise à la vie mystique, vint étudier à Paris où il se lia avec saint Thomas d'Aquin. Il professa la théologie chez les frères mineurs dont il prit l'habit, et ne tarda pas à être élu leur général. Sa réputation de sainteté était si grande qu'on s'adressa à lui en 1271 pour qu'il désignât le nouveau pape après un interrègne de 2 ans. Son choix tomba sur Thibault Visconti qui fut Grégoire X, lequel fit du frère Bonnaventura un cardinal en 1272. Un tableau du musée de Vendôme le représente en costume de moine occupé dans la cuisine de la communauté lorsque des envoyés du pape viennent lui annoncer qu'il est élevé à la pourpre. Il mourut en 1274, mais ne fut réellement canonisé qu'en 1482 plutôt pour régulariser le culte qu'on lui rendait depuis longtemps que pour inaugurer ce culte. C'est un des plus grands saints du XIII^e siècle. On le surnomme le *Docteur séraphique*. Il fit à Vendôme plusieurs séjours et y présida. L'année même de sa mort, un chapitre provincial. On le fête le 14 juillet.

Au commencement du XV^e siècle, les réformateurs de l'ordre des Franciscains durent forcer les frères de Vendôme comme les autres Frères Mineurs à se défaire de leurs propriétés et à rentrer dans les règles de stricte observance de la pauvreté. Le fief de S^t-Bonnaventure avec sa chapelle dut tomber alors entre des mains laïques et devenir simplement *La Bonnaventure*. Peut-être du reste le malheur des temps et la guerre de cent ans avaient-ils ruiné le manoir et la chapelle. Mais les moines Cordeliers continuèrent à pratiquer la dévotion envers la chapelle du lieu ou ses ruines, car, d'après l'abbé Simon, ils étaient encore en procession vers S^t-Bonnaventure du Gué-du-Loir quand le Cardinal d'Amboise, en 1503 envoya chez eux pour leur signifier à nouveau qu'ils eussent à rentrer dans la règle stricte de leur Ordre qu'ils avaient encore enfreinte.

Si ces faits sont aujourd'hui du domaine de la légende, cela vient de ce que le couvent des Cordeliers de Vendôme ayant été pillé en 1589 par les soldats d'Henri IV, tous les titres en ont été détruits.

Un vieux moine s'avisait alors au commencement du XVII^e siècle de porter en note, sur une feuille volante, les principaux faits de l'histoire de son couvent, faits qu'il avait recueillis plutôt par tradition que de visu sur les anciens titres. C'est dans ce récit qu'on voit le cardinal d'Amboise délégué vers eux pour les rappeler à la pauvreté. Ce rappel à la stricte observance des règles de l'ordre fait par le Cardinal d'Amboise en 1503 fut confondu avec le premier rappel, celui de 1430 et l'on attribua audit cardinal l'ordre donné de vendre la Bonnaventure qui déjà était sortie des mains ecclésiastiques depuis près d'un siècle.

Le récit du moine fait vers 1620, connu des agents du fisc, engagea l'un d'eux en 1683 à réclamer à Charles III de Musset, seigneur alors de la Bonnaventure, les droits de franc fief, c'est-à-dire les droits dus au roi pour l'acquisition faite de biens ecclésiastiques par des laïques. Charles de Musset n'eut pas de peine alors à soutenir que la Bonnaventure n'avait jamais appartenu à des ecclésiastiques, toute trace de ce genre avait en effet disparu, et si quelque titre s'était trouvé chez lui qui prouvât la chose, on peut bien croire qu'il ne se fit pas scrupule de le détruire, à supposer que ce titre eut encore force contre lui après une prescription deux fois centenaire. Car il est certain que depuis tout au moins le 3^e quart du XV^e siècle, la Bonnaventure était en des

maines séculières. Nous ne pouvons donc admettre la thèse qui affirme que jamais les Frères Cordeliers n'ont possédé la Bonnaventure, se mettant ainsi en contradiction avec l'abbé Simon, lequel a du avoir sous les yeux des pièces qui ne nous sont pas parvenues.

Le premier sgr laïque connu de la Bonnaventure est un certain chevalier appelé Thomas Thacquin, qui est cité par Pétigny comme possédant ce lieu en 1478. Pétigny malheureusement ne fournit aucune référence à cet égard.

En 1500 ce fief est à Théodore le Gaynier, appelé Théodore de Pavie, parce qu'il était originaire de cette ville en Italie, époux de Hélène de Guillemont. Il était chevalier et médecin du roi Louis XII, seigneur de la Bonnaventure, le Boulon et la Hacherie. La bibliothèque de Vendôme possède de lui certains livres avec cette inscription : « *Sum Theodori Gaynerii et Amicorum* ». En 1515 il est mort, et sa veuve Hélène de Guillemont est dite dame de la Bonnaventure, conjointement avec ses trois enfants : Charles, prêtre, Claude, écuyer, et Jeanne, épouse de Michel de Montfort. — En 1517 les trois susdits, privés de leur mère sont encore dans l'indivision. Charles est prévôt de Mazangé de 1507 à 1533. C'est lui qui, dit-on, établit sa résidence à la Bonnaventure dont il rétablit, paraît-il, la chapelle qui dut disparaître plus tard, alors que le manoir tomba en des mains hérétiques.

Ces trois enfants de feu Théodore Le Gaynier vendaient en 1518 la Bonnaventure à Pierre Vié, marchand à Lunay, qui ne gardait pas longtemps ce fief attendu qu'en 1533 il est aux mains du suivant :

Nicolas Girard, écuyer, appelé encore Nicolas de Salmet. En cette année 1533 sous le nom de Nicolas Girard, sgr de la Bonnaventure, demeurant en la Ville de Blois, avec Claude de Saule, sa femme, il achète des terres sous la Hacherie à Mazangé. Il a comme témoin de cet acte Charles Le Gaignier, prévôt de Mazangé. — S^t-Allais qualifie ce Nicolas Girard, *vicomte de Valogne*. Il était aussi seigneur du Chalonge, fief qui relevait du château d'Angers et se trouvait paroisse de Chatelets, près Segré. Ce Nicolas était en réalité, barbier, c'est-à-dire chirurgien, et valet de chambre du roi (François I^{er}). Sa femme Claude de Saule qu'il avait épousée en 1537 était en 1559 veuve pour la seconde fois, ayant épousé en secondes noces Guillaume Feau, en son vivant sieur d'Isernay. — Nicolas de Salmet, d'après la tradition, aurait été attaché au service d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre. Le prince

se plaisait à réunir à la Bonaventure de gais compagnons avec lesquels il fêtait les vins du cru. C'est là qu'aurait été créé le refrain : *La Bonne Aventure au Gué*.

Les ennemis des traditions cherchent à démontrer que le duc Antoine ne peut être le héros de ces fêtes champêtres, pour la raison qu'il n'a jamais séjourné en Vendômois d'une manière durable. Et pourtant on constate qu'il y vint au moins 6 fois : d'abord en 1548 avant son mariage ; puis après son mariage en 1549, 1556, 1558, 1559 et 1560, sans compter les séjours que l'histoire ne nous rapporte pas. (*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* par le M^{is} de Rochambeau). — Il y avait là, certes, de quoi trouver largement la place à des agapes joyeuses. L'erreur de ces antitraditionalistes provient de ce qu'ils ont confondu ce refrain du XVI^e siècle avec un autre, créé sur le même modèle et le même air par Molière, qui le met dans la bouche du *Misanthrope* : *J'aime mieux ma mie, oh gai ! j'aime mieux ma mie !*. — Or, chez les lettrés, ce second refrain a tué l'autre qui n'avait pas franchi les limites du populaire.

Il nous paraît donc très sensé de restituer à la Bonaventure la gloriole d'avoir été le lieu d'origine de la chanson de *La Bonne Aventure au Gué (du Loir)*.

De sa femme Claude de Saule, Nicolas de Salmet avait eu trois enfants : 1^o) Jean, qui suit ; 2^o) Marie, qui suivra après son frère ; 3^o) Françoise, qui fut dame d'Ouschette, paroisse de Boisseau en Blésois, et qui en 1574 était veuve de Adrien de St-Amand, sgr de Vélud (?)

Jean de Salmet, fils des précédents est sgr de la Bonaventure en 1572. A la mort de sa mère décédée cette année-là, il reprit le procès commencé par elle contre le sgr de Villeprouvaire au sujet des moulins de la Hotterie au Gué-du-Loir, procès qui se termina le 22 novembre 1573 par une transaction. Il est aussi sgr, en 1577, du Plessis sous Paingouyn (Canton de Courville, Eure-et-Loir). — En 1579 il obtint du roi (de Navarre) Henri, duc de Vendôme, l'autorisation de se clore de fossés et pontlevés en son manoir de la Bonaventure. Le 3 juin 1589 il obtint du même roi qui allait deux mois après devenir le roi Henri IV, une sauvegarde pour n'avoir pas à loger les gens de guerre en son dit manoir. En 1592 il était mort et ses biens passaient à la suivante :

Marie Girard de Salmet, dame de Binas et de la Bonaventure, comme héritière de son frère, d'abord femme, le 8 février 1537, de Claude Musset, sgr de

la Rousselière, la Courtoisie, Montrouveau, Beauvoir et autres lieux, lieutenant du bailli de Blois, dont elle était veuve en 1559, puis femme en secondes noces, en 1561, de Claude de Bombelles, éc^t, sieur de Lavau, dont elle était encore veuve en 1592 et peut-être depuis longtemps. Elle est encore vivante en 1601 âgée d'au moins 85 ans. De son premier mariage elle avait eu un fils, Guillaume Musset, qui mourut avant sa mère laissant pour veuve Cassandre de Peigné, dame de Pray, plus une fille, Marie Musset, dame de Montrouveau et de la Courtoisie, qui en 1605 se portait fort pour ses neveux François et Charles Musset dans une affaire avec le sieur de Courtemblay et décédait sans alliance à Blois en 1621.

Charles de Musset, né le 26 juillet 1588, deuxième fils de Guillaume Musset, sgr du Lude, et de Cassandre de Peigné et frère cadet de François, sgr de Pray, fut sgr de la Bonaventure après 1601, c'est-à-dire après sa grand'mère Marie de Salmet. Il fut gentilhomme de la Chambre du roi Louis XII (1624) et fut tué dans la guerre de la Valteline en 1625, laissant veuve Madeleine Bazin, fille d'Isaac Bazin, avocat, sieur de Crémoux et de Chesnay, qu'il avait épousée au temple protestant de Blois le 12 nov. 1616. Cette dernière se remaria vers 1628 avec Hénocch Le Breton, sieur de Chanceaux près Loches, et en eut encore une fille, Madeleine Le Breton, qui épousa le 22 mars 1616 Georges de Ridonet, sgr de Sancé et de la Denizière, gentilhomme protestant.

Charles de Musset, de sa femme Madeleine Bazin, laissait pour enfants : 1^o) Marie, baptisée au temple protestant de Blois, le 11 décembre 1617 ; 2^o) Charles II, qui suit.

Charles II de Musset, fils de Charles I^{er} et de Madeleine Bazin, était en 1625, à la mort de son père, sgr de la Bonaventure, du Boulon, de Champihard et Vauchaluppeau (le tout à Mazangé), du Mesnil et de la Courtoisie. Il fut tué au siège de Mardick en 1645 étant capitaine au régiment de Gaston d'Orléans. Il avait épousé Anne, fille de Noé Moreau, sgr de la Boissière, conseiller du roi, receveur général et payeur des rentes en la Généralité de Tours. On le connaissait sous le nom de Capitaine Bonaventure. Il laissait pour enfants Charles III qui suit, plus une fille, Marie Musset, qui épousa François Salmon, sgr de la Fertière et probablement encore Antoine de Musset qu'on rencontre à Arville en 1605 comme étant veuf, qualifié Sr de la Tousche, demeurant en la paroisse de Dangeau et se remariant alors avec Marguerite des Perrelles, fille de

feu Marin des Perrelles, écuyer, Sr des Landes, et de Marguerite de Védie [ou Dividis] (Rég. d'Arville 1695). Ces enfants étaient sous la tutelle de leur grand'mère Madeleine Bazin, déjà veuve de son second mari Enoch Le Breton, Sr de Chanceaux, qu'elle avait épousé en 1628 ; elle mourut elle-même vers 1664. Elle avait reçu au nom de ses petits enfants, en 1661, l'aveu de Jean de la Saussaye pour sa terre du Chesnay, près d'Oucques.

Charles III de Musset, sgr de la Bonaventure et de la Ripopière, du Grand et Petit Mesnil et de Patay, né en 1641. C'est à lui qu'arriva en 1683 le procès rapporté par St-Allais dans sa généalogie de Musset, ainsi qu'il suit :

* Le principal manoir ou le château de la Prévôté de Mazangé, dépendant de l'église et chapitre de Chartres ayant été détruit pendant les guerres avec les anglais dans le XV^e siècle, un prévôt de Mazangé nommé Gaygnier, qui possédait à titre d'héritage la maison de la Bonaventure, y fixa son domicile et attribua à cette terre plusieurs des droits qui par la coutume de Chartres appartenaient aux fiefs. Jean de Salmet avait mis cette maison sous la sauvegarde du roi, et obtint de Henri IV la permission de la fortifier. Il y fit construire des tours avec un pont-levis et l'entoura de murs. Une chapelle que M. Gaygnier, prévôt de Mazangé avait disposée de manière qu'on y put faire l'office, donna lieu en 1683 à des prétentions de la part du traitant chargé de la recherche des biens usurpés sur le clergé par les calvinistes. Ce traitant avança, à l'appui de ses injustes prétentions que la chapelle de la Bonaventure était en titre, qu'il en dépendait plusieurs arpents de terre, que la maison de la Bonaventure et toutes ses dépendances avaient appartenu à l'ordre de St-François d'Assise ; que ce domaine lui avait été enlevé par le Cardinal d'Amboise, commissaire du St-Siège pour la réformation des Franciscains. Il fut soutenu au contraire, que la maison de la Bonaventure n'avait jamais fait partie du domaine du clergé séculier ou régulier ; que le nom de Bonaventure avait été imposé à ce manoir dans le quatorzième siècle, mais sans aucun rapport ni à St-François d'Assise, ni à saint Bonaventure ; que la chapelle dont il s'agissait n'était point un bénéfice, qu'il n'en dépendait aucuns héritages. Sur le vu des titres et autres pièces produites, M. Bazin de Bezons, intendant de la généralité d'Orléans, rendit le 6 juillet 1683, une ordonnance par laquelle il déclara le traitant mal fondé dans ses demandes, et maintint le propriétaire de la Bonaventure dans tous ses droits.

Le Prévôt de Mazangé, après de longues contestations sur d'autres points, a de son côté transigé, et du consentement du chapitre de Chartres, confirmé ce qui avait été fait par M. Gaygnier. MM. de Musset ont été reçus à foi et hommage de la prévôté de Mazangé pour le fief et seigneurie de Musset Bonaventure. — (St-Allais, t. III, Généalogie de Musset).

Il est bien évident que si Charles de Musset, à ce propos, avait rencontré dans ses papiers quelque pièce parlant de l'origine ecclésiastique de sa terre, sus-

ceptible de le gêner dans sa défense, il l'aurait pour plus de sûreté fait disparaître, sachant que tous les titres des Cordeliers sur ce sujet avaient été détruits en 1589 ; non que ces titres lui eussent été dangereux à cause d'une prescription plusieurs fois centenaire, mais capables néanmoins de compliquer l'explication des plus simple qu'il lui était alors loisible de produire.

Charles III de Musset fut convoqué en 1689 avec le ban du Vendômois. Il mourut à la Bonaventure et fut inhumé à Mazangé le 2 septembre 1699. Il avait du se convertir à la foi catholique à l'occasion de son mariage contracté en 1676 avec Marie-Jeanne, fille de Hervé de Patay, chevalier, sgr dudit lieu et baron de Cléreau et de Marie Duval, laquelle lui apporta les terres du Mesnil et de Patay. — Il en eut les 10 enfants suivants. 1^o) Charles-Antoine, qui suit ; 2^o) Marie-Anne, baptisée à Mazangé, le 12 août 1680 ; 3^o) Marie-Elisabeth, baptisée le 13 déc. 1682 ; 4^o) Claire-Aimée, inhumée à Mazangé, le 14 mars 1692, âgée de 8 ans ; 5^o) Alexandre-Henri, baptisé à Mazangé le 4 février 1685. Il fut sgr du Puy, brigadier des armées du Roi, lieutenant de roi à la Rochelle, chev^r de St-Louis ; il décéda à la Bonaventure en 1761 et fut inhumé à Mazangé le 10 janvier ; 6^o) Robert-Antoine, baptisé à Mazangé le 8 sept. 1687 et inhumé le 23 nov. même année ; 7^o) Françoise-Michelle, dite Louise-Michelle, née le 6 août et baptisée à Mazangé, le 21 sept. 1687 ; elle épousa Jean du Mouchet, chevalier, sgr de la Tétarderie ; 8^o) Louis-François, baptisé à Mazangé le 21 avril 1690, qui fut sgr du Boulon, cap^e au rég^t de Chartres et mourut sans enfants de son mariage avec Thérèse-Pélagie Potrizel ; 9^o) Olivier-Pierre-César, baptisé, à Mazangé le 3 mars 1692 qui fut aussi cap^e au rég^t de Chartres, chevalier de St-Louis et de St-Lazare, et épousa Marie-Jeanne-Baptiste de Pelssaire, dont trois filles ; en 1759 il prenait possession de la Commanderie de St-René près Chateaudun que lui céda le duc de Berry ; 10^o) Marie-Madeleine, citée par la Chesnaye des Bois comme née le 30 mars 1693 et qui mourut étant élève à St-Cyr le 12 juin 1705.

A la mort de Charles III de Musset la terre de la Bonaventure avec ses annexes de la Ripopière et du Boulon fut saisie par ses créanciers sur sa veuve Marie-Jeanne de Patay comme tutrice de ses enfants mineurs et sur son fils majeur Charles-Antoine qui suit :

Charles-Antoine de Musset, fils aîné de Charles III et de Marie-Jeanne de Patay,

né le 21 janvier 1677 et baptisé à Mazangé le 7 novembre 1683. Il fut lieut^e, puis cap^e au rég^t de Lautrec-Dragons.

Après avoir racheté les créances de plusieurs créanciers de sa famille, il se porta le 1^{er} juin 1707 comme adjudicataire de la terre de la Bonaventure mise alors en criée et vente et en même temps des fiefs du Boulon et de Champihart. (Titres de la Sauverie). — Il mourut en 1732 et fut inhumé le 28 nov. à Mazangé, non pas âgé de 49 ans comme le disent les généalogistes, mais bien de 56 ans (voir l'acte du 7 nov. 1683 à Mazangé). Il avait épousé le 5 sept. 1707 Marguerite-Angélique, née le 21 avril 1680, fille de François du Bellay, sgr de Drouilly-les-Hayes et Ternay, gouverneur du Vendômois, et de Marie du Tillet. Il en eut les 8 enfants suivants : 1^o) Louis-François, qui suit ; 2^o) Charles-Joseph, baptisé à Mazangé le 5 mai 1712, mort le 24 juillet 1715 ; 3^o) Edmond-Bonaventure, né le 2 et baptisé à Mazangé le 9 février 1714. On l'appelait Musset-Signac ; il fut off^r au rég^t de Chartres et mourut à Belle-Isle en 1740 ; 4^o) Françoise-Félicité, baptisée à Mazangé le 31 mai 1716, qui fut dame de la Courtoisie ; 5^o) Marie-Hippolyte, baptisée à Mazangé le 13 août 1717 ; 6^o) Joseph-Alexandre, baptisé à Mazangé le 4 avril 1719, Sr de la Vaudourière (voir *Vaudourière*) ; 7^o) Claude-Séraphin, le 19 mai 1720 ; 8^o) Thérèse-Angélique, qui se rencontre comme fille des mêmes et marraine à Mazangé, le 4 juin 1727 ;

Louis-François de Musset, II^e du nom, sgr de la Bonaventure et de la Courtoisie, de Cogners (Sarthe), etc., appelé le M^{is} de Cogners, né à la Bonaventure le 16 janvier 1709 et baptisé à Mazangé le 19 février suivant. En 1748 il était cap^e de grenadiers au rég^t de Chartres. Il épousa : 1^o) Claude-Angélique de Menou qui fut inhumée à Mazangé le 28 février 1750 à l'âge de 36 ans en donnant le jour à un fils Charles-Louis qui mourut au bout de cinq jours ; 2^o) le 1^{er} mai 1751 sa cousine Suzanne-Angélique du Tillet, fille de Elie du Tillet, chev^e, sgr de Marsay et la Tour de Ris, lieut^e colonel au rég^t de Lassay et de Marie-Renée du Bellay. Il mourut en 1771 et sa veuve en 1793 à Vendôme.

Ils avaient eu pour enfants : 1^o) Marie-Louise-Henriette, baptisée à Mazangé, le 29 juillet 1752 ; 2^o) Louis-Alexandre-François-Marie, appelé le M^{is} de Cogners (voir sa notice) ; 3^o) Jeanne-Françoise-Bonne, qui suit ; 4^o) Charles-Joseph-Louis, chevalier de Musset, baptisé à Mazangé le 25 nov. 1760, mort le 20 février 1790, laissant pour veuve Marie-

Emilie Compaignon de Flosville qu'il avait épousée le 3 juin 1788 à la Madeleine de Vendôme et qui mourut elle-même en 1798.

Jeanne-Françoise-Bonne de Musset, baptisée à Mazangé le 22 août 1758, dame de la Bonaventure, d'abord indivisément avec son frère le chevalier de Musset, puis seule. En 1786, demeurant à Vendôme avec sa mère Suzanne du Tillet, elle donnait à bail la Bonaventure avec la Ripopière, Champiart, le Boulon et la Mérierie pour le prix de 1.700 livres à Gilles Doliveux ; et le 10 floréal an VI (29 avril 1798) elle vendit la Bonaventure à ce même Gilles Doliveux. Le prix était 50 mille livres, dont 20 mille payables après son décès et après le décès d'une certaine veuve Souin. Elle mourut à Paris le 26 mai 1809 et la veuve Souin le 6 déc. 1820. — Le 24 janvier 1802 la veuve Gilles Doliveux vendit la Bonaventure à un prêtre oratorien défrôqué appelé Paul Rodrigue, fils de Michel Rodrigue, trésorier de France à la Rochelle. Ce Paul Rodrigue avait épousé à Vendôme le 5 germinal an II (25 mars 1794) Marie-Madeleine-Catherine-Louise de Musset-Pathay, fille de Joseph-Alexandre, sgr de la Vaudourière et de Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville, née à la Vaudourière et baptisée à Lunay, le 29 avril 1760, promue en 1789 chanoinesse du Chapitre noble de Troarn en Normandie. Ils divorcèrent par consentement mutuel le 9 brumaire an X (31 octobre 1801).

Le 21 septembre 1809, Paul Rodrigue revendit la terre de la Bonaventure avec la métairie de la Hacherie qui en faisait partie à son beau-frère Victor-Donatien de Musset-Pathay, moyennant 20 mille livres, s'en réservant l'usufruit sa vie durant pour lui et pour la vie de son ex-femme. Les dites 20 mille livres payables aux héritiers de Jeanne-Françoise-Bonne de Musset, (probablement des Musset de Cogners). Paul Rodrigue mourut avant 1847.

Le 31 mars 1847, sa veuve redevenue depuis son divorce Mlle Louise de Musset, de concert avec la veuve de Victor-Donatien son frère, cette dernière accompagnée de ses trois enfants parmi lesquels Alfred de Musset, le poète, tous ensemble vendirent la Bonaventure avec la Hacherie à Gervais-Hippolyte Renard, régisseur de la terre d'Ambloy, moyennant 110 mille francs.

Le susdit Renard la vendit en 1853 à Louis-Victor-Gédéon de la Marlier, époux de Marie-Louise de Taillevis de Jupeaux. Ceux-ci la donnèrent à leur fille Mlle

Marie-Amélie de la Marlier, qui le 24 avril 1854, épousait M. Gabriel-Florent de Sacy de Fourdrinoy, cap^e d'Etat-major.

Ces derniers, le 10 novembre 1869 l'échangèrent contre la terre de l'Epau appartenant à la veuve de M. Crosnier, ancien député, qui vendit en détail la terre de la Bonaventure. Les bâtiments furent alors adjugés à M. Hème-Chaufournais, cultivateur, propriétaire actuel.

Le Moulin de la Bonaventure, sur le Boulon, portait le nom de Grand-Moulin de Mazangé et appartenait à la Prévoté du lieu. — Un autre moulin, situé sur le Loir, en amont des moulins mêmes du Gué du Loir, portait au XVII^e s. le nom de Moulin de la Bonaventure. (*Bulletin vendômois*, 1863, p. 180).

Arch. Nat., P 639, n^o 61 ; P 714, n^o 166 et 166 bis alias CCXV et CCXVI. — Arch. L.-et-Cher, H, (Oratoire de Vendôme) ; E 31, 201, 208, 236. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 180 à 182 ; 1870, pp. 40 à 48 ; 1904, p. 57 ; 1905, pp. 257 à 270 ; 1906, pp. 201 à 225, (Art. J. Martellière). — Merlet, *Inventaire des Arch. communales de Chateaudun GG 20* (1759) ; et *Even*, *des minutes des notaires du Duomo*, n^o 823. — Abbé Simon, III, pp. 99 à 110. — *Bibl. de Vendôme* : 1^o) Ms 285, p. 129 ; 2^o) Mémoires de Duchemin, I, p. 450 ; II, pp. 76 et 91 ; 3^o) Pièces manuscrites de la Société Archéol., Carton n^o 2, pièce 16 ; 4^o) Fonds Bouchet, Chemise III, pièce 15 ; chemise V, dossier 1, pièces 2 et 15 et dossier 1bis ; chemise VIII, dossier 4, pièce 2 ; 5^o) Fonds Trémault, cartons fiefs (Bonaventure) ; 6^o) Album Launay, I, p. 102. — Abbé Métais, *Etudes et documents*, III, page 3. — Pétigny, pp. 23, 211, 458, 536, 607, 608. — D'Hoziar, Reg. I, p. 399, *Généalogie de Musset*. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie de Musset*. — S^o-Allais, *Dictionnaire de la Noblesse*, III, p. 54 (Généalogie de Musset). — Collection Eug. Vallée, Documents Partis de la Hila s. fragment généalogique sur la famille de Musset par le M. Onésiphore de Musset-Cogners. — *Compte-rendu du Congrès archéol. de Vendôme en 1872*, pp. 460 et 461. — Titres de la terre de la Blotinière (Dossier du moulin de Bessé). — Titres de la terre de la Sauverie. — Reg. de Mazangé, *passim* ; d'Arville, 1695, etc. — *Le Loir*, du 15 oct. 1841 ; 15 janv. 1854. — *Annales flechaises*, VIII, (1907), pp. 262 à 269 (Abbé Calendini) et 1912 (Janv.). — Passac, p. 61. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 167. — Launay, *Répertoire archéol. de l'arrond^t de Vendôme*, p. 140. — *Guide du touriste dans le vendômois*, p. 113. — Jean Martellière, *La Bonne-Aventure, ses propriétaires, ses hôtes, etc.*, et *La chanoinesse de Musset* (1912). — Armand Brette, *A propos d'Alfred de Musset*, (brochure, *Nouvelle Revue*, 1907).

Bonde (La), anc. mét., psse du Gault. — Elle relevait censiv^t du prieuré-cure du lieu. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1104).

Bonde (La), f., c^e de Mondoubleau.

Bonde (La), anc. mét., psse S^{te}-Anne, au-dessus de l'étang de la Vacherie. — Elle appartenait au commencement du XVII^e s. à Alexandre Deniau, et fut saisie

sur sa succession par la veuve du sieur de la Vacherie en paiement de certaine rente, et vendue en 1639 aux sieurs Henri Du Four, sgr du Plessis-Lacour et Gilles de Signac, sgr du Plessis-Barthélemy. — (Collection Bernault, titres du Plessis. — Arch. Nat., P 628).

Bonde (La), écart du hameau de Berger, c^e de Thoré.

Bondereau, f., c^e d'Azé. — Ce lieu relevait de la Fosse d'Azé. — Il semble que ce soit le même qui en 1774 était dit avoir été jadis aliéné du duché et appartenir à cette époque à un nommé Fougeroux. — On le nomme improprement *Bondaroy* aux archives du Loiret. — (Arch. de L.-et-Cher, H, Layette de la Virginité. — Arch. du Loiret, A 1625).

Bondon (Famille). — Le Petit-Pont (de Lancé), XIX^e s.

Bondonnière (La), éc., c^e des Hayes. **Bonenfant** (Famille). — *La Roche* (de St-Firmin), XV^e s.

Bonfils (Famille de). — Voir *Beaufils*. **Bongard ou Bongars** (Famille de). — *Le Vigneau* (de Montrouveau), *Chiloup* (du Plessis-Dorin), *L'Etang* (de St-Avit), *Touchebelle* et *La Baillévrie* (de St-Ouen), *La Barre* (de Busloup), *Dourdan*, XVII^e s. — *La Touche-Chenard*, *La Bauberderie*, *La Prasle*, *La Touche* (de St-Firmin), XVIII^e s. — Armes : D'azur à 5 besants d'or, en sautoir. — (Busserolle). — Alias : D'argent à la fasce de sable, chargée d'une étoile d'or. — (Chanoine Hubert).

Bonhomme (La). — Voir *Roche-Thiéffrain*.

Bonmars. — Voir *Beaumat*.

Bonnain, anc. fief, psse des Hayes. — Il appartenait à l'abbaye de l'Etoile. — (Arch. Nat., P 606).

Bonnard (Famille). — *Poiriers* (de St-Ouen), XVIII^e s.

Bonnard-Demerson (M^{me}), comédienne, née à Marbeville, canton de Vignory (Hte-Marne), en 1786, morte à Villiers le 20 novembre 1782. — Elle était le *vingt-sixième enfant* de Marcel Demerson, cultivateur et de Marguerite Guyot, et reçut le prénom de Anne. Elle fut admise au Conservatoire en 1809 et débutait à la Comédie-française, le 8 avril 1813. Elle eut les plus grands succès dans les rôles de soubrette. Elle se retira en 1830 avec une pension de 6.000 fr. et acheta à Villiers le manoir de la Berthelottière où elle vécut retirée, à cause de sa santé qui ne lui permettait plus d'habiter la ville. Elle s'y occupa de jardinage et d'élevage de volailles. Elle s'était séparée de corps et de biens d'avec son mari M. Bonnard, sous-intendant militaire, pour cause d'incompatibilité d'humeur. Sa vieillesse se

passa à faire le bien. Elle était renommée pour sa charité et sa bienfaisance. Elle mourut à la Berthelottière à 86 ans le 20 nov. 1872. Le musée de Vendôme possède son portrait gravé. — (Rochambeau, *Biographie vendômoise*, pp. 98 à 105. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 194).

Bonne (La), éc., c^e de Lignièrès.

Bonne (La), anc. mét., psse de Rhodon. — Elle appartenait en 1701 au sieur Deslay. — (Chartrier de Renay, minutes des notaires, 1701, n^o 26).

Bonneau (Famille). — *La Picottière*, xvii^e siècle.

Bonneau (N.), avocat à Vendôme, mort en 1792 à 68 ans, se fit remarquer par sa grande charité et sa piété, comme aussi par son jansénisme. Il reçut des mains de l'abbé Simon son précieux manuscrit sur l'histoire de Vendôme qu'il se proposait de faire publier, lorsque la mort le surprit. Ses héritiers remirent ce manuscrit à la bibliothèque de la ville. Il y est depuis l'année 1808. Il a été édité en 1834. (Voir *Abbé Simon*). — (Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, t. III, p. 126).

Bonnedaux (Famille). — *La Vieille-Haie* (de Savigny), xvii^e s.

Bonnefons (Famille). — *La Bullière*, xix^e siècle.

Bonne-Fontaine (Les bois de), c^e de Faye. — Ils étaient aussi nommés *Les Bois de Villemarest*. — Ils constituaient un fief relevant à foy et h. de Noyers, et appartenait en 1439 à Philippe Moreau, bourgeois de Vendôme. — Les habitants de Faye y possédaient droit d'usage qui leur avait été concédé en 1497 par Perrine de Neufbourg, dame de la Rivière, veuve de Jean Georget, châtelain de Vendôme, et élu en l'Élection, moyennant 18 boisseaux de froment. — Au xvi^e s. ce fief est aux sgrs de Renay. — (Arch. de L.-et-Cher, Titres de la Virginité, aveu de Noyers en 1439. — Chartrier de Renay, 1497. — Arch. Nat., P 610, f^o 25 [1546]).

Bonne-Fontaine (Le Gué de), sur le Réveillon, à Rocé. — En 1374, un nommé Philippe Moreau y avait un habergement qui se trouvait dans la censive de la Béginère de Rocé. — (Arch. Nat. P 609, n^o 46).

Bonne-Ouche (Le Gué de). — *Gué de Bononche* (État-major). — Gué sur la Braye, c^e de Savigny. — Il faisait communiquer les deux paroisses de Savigny et de Marolles. — (Cartes diverses et Cadastre de Savigny).

Bonnéterie (La), éc., c^e du Plessis-Dorin.

Bonneterie (La). — Voir la *Bennetrie*.

Bonnetière (La), f., c^e de Chauvigny. (Cadastre). — Voir *Binetière*.

Bonneval, chef-lieu de Canton, Eure-et-Loir. — C'était le chef-lieu d'une Election qui était jointe à celle de Chateaudun. Les Elus de Chateaudun et de Bonneval devaient exercer alternativement dans ces deux villes la justice de l'Élection. — De l'Élection de Bonneval relevaient les paroisses suivantes situées dans l'arrondissement actuel de Vendôme : Le Gault au Perche, Harville (pour Arville), Oigny, Plessis-Dorin et St-Avit. — L'abbaye de B. avait des biens dans l'arrond^l actuel de Vendôme, particulièrement vers Brévainville. — (Rabouin, *Notice sur Bonneval*, p. 135).

Bonnevau, bourg et commune du canton de Savigny, à 9 kil. sud de ce chef-lieu, et à 30 kil. N.-O. de Vendôme. — *Matovall*, vi^e s. (Triens mérovingien, dans la *Revue numismatique*, 1838, p. 269). — *Maddoallum*, viii^e s. (Charte de Charlemagne). — *Matulalis*, ix^e s. (Vie de Louis le Pieux, Hist. France, t. II). — *Madoalis*, xii^e s. (Cart. St-Calais). — *Bonneval*, xiii^e et xv^e s. (Aveu). — *Bonnevaux* (Cassini). — *Bonneveau* (État-Major et plan Cadastral).

Cette commune est bornée au Nord par Bessé (Sarthe), et Cellé ; à l'Est par Fontaines, au sud par Troo et Sougé et à l'ouest encore par Bessé. — La route qui traverse son bourg est un chemin qui de Bessé va sur Troo, mais n'est pas la route de Bessé à Troo. — Sa station la plus proche est Bessé (4 kil.), ligne de l'État de Paris à Bordeaux, par Chartres et Saumur. — La commune est arrosée d'abord par la Braye qui la sépare du département de la Sarthe, puis par quatre petits ruisseaux, qui tous prennent leur source dans le coteau, se jettent incontinent dans la Braye, et s'appellent les ruisseaux de la Détourne, de l'Aubrais, des Savatiers et des Planches.

Lieux habités : Le bourg qui compte 21 maisons et 57 hab. — Comailles, 25 hab. — La Grande Godelière, château, ancien fief. — La Hauderie, 22 hab. — Les Savatiers. — La Bretonnerie. — La Borde. — Les Vallées. — La Costière. — La Gougetterie. — Beaumont. — La Pagerie. — Aigrefin. — La Chicanerie. — La Bouverie. — Le Chêne de la Croix. — La Détourne. — La Petite Godelière. — L'Aubraie. — Le Château, ancien manoir. — La Baraserie. — Le Grand-Magny, ancien fief. — Marcharon. — La Ruaudière. — La Ressendière. — Savigny, ancien fief. — La Bichaie. — Malitourne. — La Jaquetterie. — Le Pourchassis. — Le Petit Magny. — La Grande-

Volière. — La Moustière. — La Pauerie. — L'Observatoire. — La Trémellière. — Le Chalet. — Les Caves. — Les Planches. — La Pouletterie. — La Croix. — Les Rouères.

Lieux dits : La Prairie des Corvées, l'Échelle, les Margeolles, la Tachannerie, Gratteloup, les Ternais, la Hadaiserie, Ropiquet, les Guillons, Bonnemiette, les Goulets, les Prés-Gougets, l'Anguillerie, les Coutières, les Gaudriniées, les Guettes, l'Embuche, les Hutriers, la Folie, les Géroires, les Courtelières, les Hallotteries, la Pelotterie, le Pré-Potiron, les Cheverseries, le Champ-Gognet, les Prés-Gouget, le Pré-Corbeau, les Auriaux, le Pré-Forget, le Champ-Deret, la Croix-Vignau, les Guinaires, la Bouque, les Anguilleries, les Planches de Margerie, les Pourvaudiers, la Vallée-d'Artins (voir ce nom), le Bois-Berthe, les Bussières, le Pré-Crosneau, la Fontaine-Trouillebout, les Prés à la Belle, le Paradis, les Bretons, la Croix-rouge, etc.

Superficie : 1095 hectares. — Le cadastre est de l'an... (Manque ce renseignement au plan cadastral). — Altitude du bourg : 133 m., et de la vallée de la Braye : 66 m. — Poste de Bessé (Sarthe). — Perception de Savigny. — Assemblée le dimanche 24 juin ou celui qui précède le 24 juin.

Population : 108 feux en 1768. — 300 communiens au xviii^e siècle. — 543 hab. en 1806. — 515 en 1811. — 515 en 1820. — 524 en 1830. — 561 en 1836. — 638 en 1841. — 645 en 1846. — 667 en 1851. — 596 en 1856. — 605 en 1861. — 559 en 1866. — 530 en 1872. — 525 en 1876. — 525 en 1881. — 505 en 1886. — 497 en 1891. — 466 en 1896. — 426 en 1901. — 455 en 1906. — 440 en 1911.

Les Registres de l'État-civil commencent en 1563. — Noms principaux qui s'y rencontrent : De Souvré, Guilloiseau, de la Saulais, Collin, Frédureau, Le Lièvre de la Voute, Galgan de Soudron, de Tullières, Le Tellier de Courtenvaux, de Polignac, Lemoine de la Pilonnière, etc.

Curés : Jehan des Landes, 1491. — N. de Vidard, 1529. — Maurice Orel, avant 1551. — René Tibergeau, 1551. — Robert Heurteloup, 4 sept. 1551. — Benoît Gaudin, 15 févr. 1552. — Jacques Maudhuyt, 1563, enterré dans l'église en 1596. — Léonard Bellamy, 1596, enterré dans l'église en 1600. — Denis Sucher, 1600. — Michel Martin, 1606, enterré dans l'église en 1662. — Clair, 1662. — Charles Pillette, 1665, enterré devant la croix du vieux cimetière en 1712. — Valentin Roberton, 1712. — Pierre Bellanger, 1750, inhumé dans l'église en 1761. —

André-Gédéon Belin, 1762, mort en 1785. — Jean Renouard, 1786. — Lemoine, 1797. — Jean Pierreton, 1801 à 1805. — De 1805 à 1828, vacance. — François-Pascal Masson, 1828. — Sébastien Robert, 1836. — Dieudonné Maupetit, 1864. — Édouard de la Roque, 1869. — Jean-François Martin, 1884 et encore en 1906. Ce dernier a fait en 1905 la *Monographie de Bonneveau*.

Maïres : Julien Support, an II. — Jean Lefrain, an IV. — Benoît Audebert, an IV. — Martin Leroy, an V. — François Boulay, an VI. — Julien Support, 1809. — Jean Doron, 1823. — Gervais Chevalier, 1831. — Jacques Audebert, 1843. — Gervais Chevalier, 1848. — Jérôme Levert, 1854. — Jacques Audebert, 1855. — François Lambron, 1870. — Pierre Viloteau, 1875. — François Lambron, 1876. — Henri Coudray, 1884. — Proust-Pournarin, 1896.

Notaires en la cour de Bonneval : Labureau, 1526. — De Coursille, 1549. — Percheron, 1589. — Amory, 1604. — Baranger, 1605. — Michel Tournemiche et Noël Groisil, 1613. — Claude Amory, 1618.

Avant la Révolution, la paroisse de Bonneveau était du diocèse du Mans, du doyenné de Troo, de l'archidiaconé de Château-du-Loir. Elle était du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. Le chapitre de Troo présentait à la cure qui, au xviii^e siècle, était dite d'un revenu de 500 livres.

L'église, sous le vocable de saint Jean Baptiste a été restaurée nouvellement. Le chœur et l'abside sont du xi^e s. ; la nef est du xiv^e mais a été reconstruite presque en entier au xix^e. L'abside est couverte de peintures à fresques du xv^e. La cloche, de 1829 a pour parrains Elisabeth-Pierre, c^{te} de Montesquiou-Fezensac, pair de France, et Mme Louise-Charlotte Le Tellier de Montmirail, c^{onne} de Montesquiou-Fezensac.

La cure relevait féodalement du sgr du lieu, en garde et ressort et à rétribution du divin service. Le curé avait le titre de *vicair perpétuel de Bonneveau*, dont le doyen du chapitre du Mans était curé primitif. Ce dernier avait droit à une somme de 5 livres par an payée par le vicair perpétuel, plus une livre toutes les fois qu'il visitait sa cure.

A Bonneveau passait une route romaine de Tours à Paris (*Magnum iter quod itur ad Parisios*). On a rencontré tout autour de ce lieu des débris de constructions romaines.

On s'accorde à dire que Bonneveau est sur l'emplacement de Matval, ou Mattoval, ancien palais mérovingien. Pétigny

y croit fermement. Quelques auteurs l'ont mis en doute ; mais il est certain que sans posséder à cet égard des preuves certaines, il y a en faveur de la chose des présomptions sérieuses ; et nous sommes obligés d'adopter ce système auquel se rallient aujourd'hui la plupart des historiens dépouillés de parti-pris.

Matval faisait partie certainement de la *Conditia Labricinensis* (du pays labricin) dont Troo devint le chef-lieu religieux, mais qui put avoir Lavardin comme chef-lieu primitif (?) et dont St-Calais était sans doute un démembrement.

A Matval, St Thuribe, évêque du Mans aux III^e et IV^e s. passe pour avoir fondé l'église, qui n'était peut-être pas celle actuelle de Bonneveau, mais était plus probablement située plus bas, là où fut plus tard édifié le palais mérovingien de Matval. Ce lieu étant alors dépendant du domaine de Gaianus et de Savinia sa femme. — Ce domaine, ravagé par les Saxons au V^e s., tomba en déshérence et fut alors, comme toutes les terres du même genre, réuni au domaine du fisc, ce qui engagea le roi mérovingien Chilbert, 3^e fils de Clovis, à s'y bâtir une villa, au lieu appelé *Matoval*, dont on a fait *Bonneveau*. — Il y établit un atelier monétaire et l'on trouve dans la collection de M. Ponton d'Amécourt, un triens ou tiers de sou d'or datant, croit-on, de son règne, qui porte comme inscription une tête couronnée et le mot *Matowall*. Chilbert demeura à Matval, et pendant un de ses séjours en ce lieu, il passe pour avoir fondé avec sa femme Ultrigothe, le monastère de St-Georges du Bois, en 524, et aussi celui de St-Calais.

Sigebert, neveu et héritier en partie de Chilbert, résida aussi à Matval et donna une partie de son territoire au monastère de Soissons. Les moines de Soissons y fondèrent un important prieuré qui prit le nom de *Cella Matovallis*, et est devenu *Cellé*.

Au IX^e s., Lothaire, fils aîné du roi Louis le Débonnaire, étant en guerre avec son père, établit un moment son quartier général à Matval ou Bonneveau, afin de se rapprocher des Bretons qu'il espérait rattacher à sa cause. Mais il fut peu de temps après obligé de se soumettre et dut rentrer en Germanie.

D'après Pétigny, le palais mérovingien de Matval dut être détruit au X^e s., au moment où des bandes normandes venant de Nantes et passant par nos provinces furent anéanties, près de Matval, au passage de la Braye, dans un combat sanglant.

D'après la légende, les souterrains de

Bonneveau dateraient de l'époque mérovingienne. Un certain four découvert il y a quelques années, dans ces souterrains, aurait la prétention d'être le four monétaire des rois de la première race. Mais cette assertion ne repose sur aucune preuve sérieuse. Ces souterrains assez profonds mais comblés au bout d'une certaine distance par des éboulements, sont voutés en tiers point, ce qui n'indiquerait pas une antiquité plus grande que le XII^e s. A l'entrée se rencontre une niche de 1 m. de hauteur dessinée par Launay dans son album ; elle est avec dais conique surmonté de trois mascarons aux larges bouches ouvertes pour laisser passer la fumée d'une lampe qu'on déposait à cet endroit pour éclairer l'entrée des souterrains. Ces sculptures ont été données pour être mérovingiennes. Elles sont d'un art assez barbare, mais on ne peut affirmer qu'elles datent d'une si haute ancienneté. Il y a des raisons de croire que ces souterrains s'étendaient sous le plateau qui sépare le château de Bonneveau du village.

Bonneveau au X^e s. fit partie des 64 paroisses données par Sigefroy, évêque du Mans au comte Bouchard Ratepilate, et qui ont été incorporées à son comté de Vendôme.

Au Moyen-Age, sur les ruines de la villa royale, on éleva une motte féodale et on la garnit d'une tour au sommet et de remparts, en arrière de fossés profonds. Mais tour et remparts, qui sans doute étaient en bois, ont totalement disparu. La motte a un périmètre à la base d'environ 73 mètres et une hauteur de 9 mètres au-dessus du fossé. Un *castrum* l'accompagnait qui paraît avoir une surface d'environ un hectare, dont on reconnaît encore les fossés d'enceinte.

Nous n'avons rencontré d'autres seigneurs primitifs de Bonneveau que les deux suivants : 1^o *Balterius de Bonavalle*, témoin d'une donation faite à la Trinité en 1079 ; mais comme cette donation se rapporte à Bousseau en Beauce (arrond^t de Blois) il est possible qu'il s'agisse là d'un autre Bonneveau que le nôtre. 2^o *Guiardus de Bonavalle*, témoin dans une charte du Cartulaire de Tiron, relatif au prieuré de Grandry, vers 1132 ; comme ce prieuré de Grandry est voisin de Bonneveau, ce Guiardus est probablement seigneur de notre Bonneveau.

Pour une raison inconnue, sans doute par suite de retrait féodal, les comtes de Vendôme devinrent possesseurs de ce manoir et de la seigneurie ; ils y édifièrent des bâtiments plus en rapport avec les besoins de temps moins barbares. Mais le manoir encore existant, et servant de

batiment de ferme aujourd'hui, paraît être du XV^e siècle, de même que sa curieuse tourelle de défense, située à environ 5 mètres de l'angle sud du manoir. Elle lui est reliée par une galerie qui se répète au premier étage et était alors coupée par un pont-levis dont la rainure se voit encore au-dessous des combles. Ce pont, pour sa défense, était surmonté d'un machicoulis accolé au comble lui-même. Pont-levis et machicoulis servaient à la défense du réduit situé au premier étage de la tour, suprême abri des défenseurs du château en cas de siège. — Les auteurs modernes ont prétendu que cette tour datait du XIII^e s. Nous n'avons rien vu qui put appuyer ce dire. Les meurtrières pour couleuvrines et arquebuses qui paraissent avoir été pratiquées en même temps que la construction même de la tour, sont une présomption de plus en faveur du XV^e siècle.

Les comtes de Vendôme restèrent ainsi en possession de Bonneveau. Au XIII^e s., Bouchard V, comte de Vendôme de 1249 à 1271, donna Bonneveau à Bouchard, qualifié *Miles* (chevalier), sgr de Bonneval, second fils qu'il avait eu de sa femme Marie de Roze. On rencontre celui-ci à une époque indéterminée, mais avant 1341, qualifié seigneur de Bonneval-sur-Braye et faisant un legs de 20 livres au chapitre St-Georges et à la Maison-Dieu de Vendôme, à l'effet d'être distribué en bonnes œuvres. Son neveu Bouchard VI, comte de Vendôme (de 1315 à 1353) ratifie ce legs et assigne cette rente sur la prévosté de Vendôme. Ceci semble indiquer que le sire de Bonneval n'eut pas d'enfants et que son neveu le comte Bouchard fut son héritier.

Les comtes de Vendôme au XIV^e s. et pendant la première moitié du XV^e gardent la sgr de Bonneveau. — En 1405, un aveu est porté au comte de Vendôme comme sgr de Bonneval par Mathurin Moreau, pour la Massuère (psse de Bessé).

En 1450, Jean VIII était qualifié comte de Vendôme, sgr de Montoire, Lavardin, Mondoubleau, Bonneval et Champigny sur Vende (Touraine). Il était encore sgr de Bonneveau en 1458.

En 1459, Bonneveau fut donné, tout au moins en usufruit, et à titre précaire, à Jean, bâtard de Bourbon, fils naturel de Louis, c^o de Vendôme et d'une anglaise, appelée Sybille de Boston. Voir la notice de ce personnage au mot *Bourbon-Vendôme (Bâtard Jean)*. — En 1484, par lettres du 28 avril, François de Bourbon, son neveu, avait, en sa faveur, réuni les sgies de Vancé, de Connelles, de la Roirie et de Tartifume à la chatellenie de Bon-

neveau, pour les faire relever toutes, sous une seule foy et hommage, du château de Vendôme. C'est au bâtard Jean, et à Jeanne d'Illiers, sa seconde femme, qu'on attribue la construction du manoir de Bonneveau dans son état actuel.

Le bâtard Jean mourut en 1496, après avoir, par testament en date du 6 nov. 1495, fait donation à l'église de Bonneveau d'une rente de 10 livres en faveur de la chapelle St-Pierre. Après sa mort, la seigneurie de Bonneveau fit retour au comté de Vendôme, mais fut incontinent donnée au suivant :

Jacques, bâtard de Bourbon-Vendôme, sgr de Bonneveau. Il était fils naturel du comte Jean VIII et de Philippine de Gournay. — (Voir sa notice au mot *Bourbon-Vendôme (Bâtard Jacques)*. — Il fut pourvu du gouvernement du Vendôme en 1496, à la mort et en remplacement du bâtard Jean son oncle, et reçut en même temps, comme lui, les sgies de Bonneveau et Vancé réunies, avec cette stipulation, qu'il ne pourrait en disposer qu'en faveur du prince de la Roche-sur-Yon, lui-même second fils du c^o Jean VIII, dont Jacques était par conséquent le frère naturel. Mais cette condition ne fut pas remplie, et après la mort de Jacques, survenue en 1524, la sgr de Bonneveau avec ses annexes, fit encore retour au comté devenu duché de Vendôme, attendu qu'en 1527, l'aveu du fief de Champ-Jouet est porté au duc Charles comme sgr de Bonneveau.

En 1536, le même duc Charles faisait l'abandon à Pierre de la Curée, sgr de la Rocheturpin, gouverneur de Vendôme, de tous droits qu'il pouvait avoir sur les biens délaissés par feu Marie de Boustillac, bastarde, en son vivant femme de Pierre Mâcé, (de la famille des seigneurs des Noues de Sougé), et à présent demeurant dans sa terre de Bonneval, et qui lui reviennent par droit d'aubaine, même particulièrement les terres de la Gervasière et autres, situées en sa terre de Bonneval.

En 1542, Bonneveau paraît engagé à noble homme Michel de Montfort, sgr de Villehémon, qui se dit aussi sgr de Bonneval.

En 1576, cette sgr est encore engagée, et appartient à la veuve de feu Nicolas Compain, chancelier de Navarre ; et cette dame la donnait à bail pour 9 années, avec la sgr de Vancé, pour le prix de 1780 livres par an. Pourtant le roi de Navarre avait vendu les terres vagues qui lui appartenaient dans les paroisses de Bonneveau, Fontaines et Troo, ainsi que 300 arpents dans la forêt de Montoire au

prix de 40 livres tournois l'arpent, « lesquels deniers sont pour tourner en paiement et remboursement que le dit seigneur roi entend faire des terres de Bonneval et Vançay sur Braye, sur la veuve et héritiers du sieur Compain et autres... »

En 1581, cette terre et scie de Bonneval et Vancé était offerte par le roi de Navarre à son cousin le prince de Condé, en échange de sa part des scies de Chateaufort en Thimerais et de Champrond, sur lesquelles il avait des droits par suite de conventions de famille faites par la génération précédente.

Cette offre ne dut pas être acceptée, attendu qu'en 1582, le 9 mai, François de Bailleul, fille de Jean de Bailleul, sgr de Renouard, chev^r de l'ordre du roi, et de Jeanne d'Aché, l'apporta en dot à son mari Gilles de Souvré, sgr de Courtenvaux. Mais cette terre n'était encore qu'engagée et elle devait devenir propriété définitive du couple l'année même, car le 23 août 1582 par contrat devant Jean Le Maistre et Michel Fouché, notaires en la Cour du Vendômois, les commissaires du roi de Navarre, duc de Vendômois (le futur Henri IV), vendaient les chatellenies de Bonneval et Vancé « avec haute, moyenne et basse justices, hommages... maison seigneuriale d'icelle, métairies de la Trémelière et de Connelles, prés, vergers, rivière, moulin et étang, etc » pour le prix de 23,333 écus en tiers-écus-sols d'or, revenant à 70.000 livres tournois, à messire Gilles de Souvré, maréchal de France, seigneur de Courtenvaux et à François de Bailleul, dame de Renouard, sa femme, qu'il avait épousée le 9 mai 1582. Il était fils de Jean de Souvré et de François Martel. — Et le 19 septembre de la même année cette vente était ratifiée par le roi Henri à la charge de tenir ces deux chatellenies avec sa ferme de Courtenvaux et fiefs en dépendant, dans la mouvance du seigneur roi à cause de son chatel de Vendôme, « à deux fois et deux hommages simples et deux éperviers à longe de soie et vervelles d'argent » de service à chaque mutation de seigneur et d'homme. Dès lors, la chatellenie de Bonneval resta dans les mains des seigneurs de Courtenvaux.

C'est en faveur de ce susdit seigneur qu'Henri IV érigea en marquisat, en 1609, la terre de Courtenvaux avec ses annexes, les chatellenies de Bonneval et de Vancé. — Gilles de Souvré rendait aveu en 1610 au duc de Vendôme pour Courtenvaux et Bonneval et s'exprimait ainsi : « Le domaine de ma chatellenie de Bonneval qui se compose de, Premièrement : Un

chastel composé de trois corps de logis avec les caves, court, etc. le tout enclos de murailles, garennes, etc., contenant 9 arpens environ joignant d'un côté et bout aux terres de la métairie ci-après (celle du domaine), d'autre côté, en pointe, aux terres du Pourchassery et Grenaisière, et d'autre part aux terres de l'Audilerie (Laudignière)..... » et la métairie du château, celle de la Trémelière, les prés de Servigny, le Moulin d'Aigrefin (paroisse de la Chapelle-Huon). — Les vassaux de Bonneval, relevant du lieu à foy et hommage étaient : La Massuère (psse de Bessé). — St-Joué (ou Champ-Jouet). — Une rente inféodée sur Dixmeray, à Troo. — La Godelinière. — Le Pourchassery. — Le Chapitre de Troo pour ses domaines et le fief de la Chapelle du milieu en l'église de Troo. — L'Aître-Freslon près l'étang de Magny. — L'Aître aux Corbins. — La Jacquetière. — La Barésérie. — Cornillé. — La Chelletière. — Le Vallembourg. — La Charpenterie. — La Guérandière, au hameau de Magny. — L'église de Bonneval qui relève du seigneur du lieu en garde et ressort et a retribution du divin service, etc. — (Arch. nat. P 599 et 600).

Gilles de Souvré mourut en 1626 laissant plusieurs enfants, parmi lesquels l'aîné qui hérita de Courtenvaux et qui suit : Jean de Souvré, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Touraine, conseiller d'Etat, capitaine du château de Fontainebleau, grand forestier et capitaine des chasses de la forêt de Bièvre, etc. Il épousa le 3 mai 1620, Catherine de Neufville, dame d'atours de la Reine Anne d'Autriche. Il est inhumé à Bessé en 1656, à l'âge de 72 ans et elle en 1657, laissant Courtenvaux et Bonneval à leur petite fille, la suivante :

Anne de Souvré, fille de Charles de Souvré, qui sans être dans les Ordres fut abbé de St-Calais et après la mort de ses frères aînés, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre du roi. Il mourut avant son père en 1646 laissant de sa femme, Marguerite Barentin, morte le 8 février 1704, une fille unique, Anne de Souvré qui suit :

Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux, dame de Pacé, née posthume le 30 novembre 1646, morte le 2 décembre 1715. Elle épousa le 19 mars 1662 François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, mort le 16 juillet 1691. Par son mariage, ce dernier devint M^{re} de Courtenvaux et sgr de Bonneval. — Voir sa notice. (C'est le grand ministre Louvois).

En 1690, il avait rendu aveu pour Cour-

tenvaux et Bonneval et déclarait Bonneval en ces termes : « Le château de Bonneval situé en la paroisse dudit Bonneval et composé de trois maisons manables, en la première desquelles il y a une chambre basse à cheminée, une antichambre et une garde-robe à côté, une chambre haute à cheminée, antichambre et garde-robe à côté ; la seconde est une tour servant de prison pour la justice de mon marquisat de Courtenvaux, composée d'une chambre basse, et une haute avec une galerie pour y entrer du logis ci-dessus. La troisième maison est composée d'une chambre basse, écurie, grange, étables, cave, caveaux, dans l'une desquelles caves est un four, et l'un des caveaux sont les cachots des prisons, une court dans laquelle est le puits, le tout clos et fermé de murailles, jardin et garennes, etc... » — Il mourut à Versailles en 1691, laissant sept enfants dont : Michel-François Le Tellier, M^{re} de Courtenvaux, né le 15 mai 1663, secrétaire d'Etat le 7 décembre 1681, capitaine-colonel des Cent Suisses de la Garde du Roi en avril 1688, mestre de camp lieutenant du Régiment de la Reine en mai 1689, mort le 11 mai 1721, ayant épousé le 28 novembre 1691 Marie-Anne-Catherine d'Estrées, morte le 22 avril 1741, fille de Jean, c^{te} d'Estrées, maréchal et vice-amiral de France et de Marguerite Morin dont entre autres enfants : François-Macé, M^{re} de Louvois, mort le 24 sept. 1719 avant son père, époux en 1716 de Anne-Louise de Noailles qui eut pour fils le suivant :

François-Michel-César Le Tellier, marquis de Montmirail, puis M^{re} de Courtenvaux et sgr de Bonneval, après son grand-père, né en février 1718, comte de Tonnerre, baron d'Ancy le Franc, Crusy et la Ferté-Gaucher, capitaine-colonel des Cent-Suisses en 1719 étant encore au berceau, colonel-lieutenant du régiment royal en 1740, mort le 7 juillet 1781, après avoir épousé en 1732 Louise-Antonine de Gontaut-Biron, morte en 1737, dont :

Charles-François-César Le Tellier, marquis de Crusy, puis M^{re} de Montmirail, né le 12 sept. 1734, capitaine-colonel des cent-Suisses de la Garde du roi en 1754, mestre de camp, lieutenant du Royal-Roussillon, brigadier des Armées du Roi, mort le 13 déc. 1764, époux le 20 juin 1763, de Charlotte-Benigne Le Ragois de Brétonvilliers, veuve de Marc-Antoine-Front Beauvoil de St-Aulaire, dont deux filles : 1^o Benigne-Augustine, née en 1764, mariée à Ambroise-Polycarpe de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, qui hérita de Montmirail-en-Brie ;

2^o) Louise-Françoise-Charlotte qui suit :

Louise-Françoise-Charlotte Le Tellier de Louvois. — Celle-ci à la mort de François-César Le Tellier, son grand-père, en 1781, hérite de la terre de Courtenvaux-Bonneval ; elle avait épousé en 1780 Pierre-Elisabeth de Montesquiou-Fezensac, qui par sa femme fut ainsi marquis de Courtenvaux et sgr de Bonneval. Ce dernier en 1792 avait été ministre en Saxe, en 1808, président du corps législatif, grand chambellan de Napoléon I^{er}, puis pair de France en 1814. Madame de Montesquiou fut gouvernante du roi de Rome. Pierre-Elisabeth mourut à Courtenvaux en 1834. De leurs cinq enfants, le second, Anatole-Augustin, né en 1788, eut dans sa part d'héritage les terres de Courtenvaux et Bonneval. Il fut officier général et pair de France après son père. Il épousa Marie-Joséphine-Elodie de Montesquiou, sa cousine-germaine, dont entre autres : Thierry, deuxième fils du précédent (après Odon, propriétaire de Courtenvaux).

En faveur de M. Thierry de Montesquiou, Bonneval fut détaché de la terre de Courtenvaux ; il épousa Mlle Marie du Roux ou des Roux.

Actuellement, Bonneval est au fils de ce dernier, le c^{te} Robert de Montesquiou-Fezensac. Mais cette propriété, simple ferme de 45 hectares, est aujourd'hui à vendre (1908).

En 1574 avait eu lieu l'adjudication des landes et terres vagues de Bonneval, au nombre de 200 arpents, appartenant au roi de Navarre, le surplus ayant été abandonné aux manans et habitants de Bonneval. Cette partie des landes de Bonneval appartient encore aujourd'hui à la commune. Elle forme un bloc de 43 hectares et fut défrichée au XIX^e s. Elle est louée au détail pour une somme totale d'environ 2.700 fr. Ce revenu foncier constitue la commune de Bonneval la plus riche commune rurale de l'arrondissement et la dispense de recourir à l'impôt des centimes additionnels. Mais c'est aussi la commune qui, depuis 60 ans a le plus souffert de la dépopulation, passant de 667 habitants en 1851 à 455 en 1906, soit une perte de 212, ou plus du tiers.

(La psse de B. est oubliée au Dictionn. géographique de l'abbé Expilly.)

Abbé Simon, l, pp. 138, 235 à 238, 271 et 272. — Le Paige, art. Bonneval. — Passac, p. 76. — Peligny, pp. 50, 93, 107, 119, 129, 133, 141, 169, 171, 178, 189, 190, 232, 246 à 248, 542. — Abbé Voisin, *Notes historiques sur le Bas-Vendômois*, pp. 37 à 41 ; *Notice sur Matouail*. — Duchesne, *Historia Francorum scriptores*, t. II, p. 312.

— Pasty de la Hylais, *Le Bas Vendômois historique et monumental*, p. 65 et 67. — *Gallia christiana* (S-Médard de Soissons). — *Cartulaire de S-Calais*, préface, p. XI et ch. 1^{er}. — Bibl. Vendôme, 1^o ms 285, p. 17; 2^o Fonds Bouchet, chemise X, dossier 2, pièce 20; chemise VI, dossier 2; 3^o ms 286, p. 191; 4^o ms 322, p. 230 et ms 323, p. 177; 5^o Archives de la Société archéologique, Titres de Sanières et des Nout de Sougé; 6^o Album Launay, III, p. 83. — Bibl. Nat., Manuscrs, Pièces originales, n^o 147. — *La Chesnaye des Bois, Généalogie des familles Letellier et de Souvèrè*. — Père Anselme, I, p. 323; VIII, p. 725. — Arch. Nat., P 599, f^o 70; P 600, f^o 34; P 601, n^o 3 à 9; P 620, n^o 1; P 639, n^o 71; P 686, n^o 67; P 704, n^o 122 et 123; PP 50, vol. 41, n^o 44, et vol. 106, n^o 114. — Collection Eug. Vallée, mss Pasty, Inventaire des fiefs de S-Calais. — Arch. L.-et-Cher, G 285. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 136 et 137; 1869, pp. 258 et 271; 1879, p. 105; 1892, p. 23; 1894, p. 38; 1901, pp. 68 et 247; 1905, p. 125. — *Cart. blésois de Marm.*, 770. — *Cart. Trinité*, 282, 387, note, p. 140. — *Cart. Tiron*, ch. 176. — *Revue numismatique*, 1838, pp. 269 et 270, 400 et 401. — Dipping, *Histoire des expéditions des Normands*, II, p. 140. — *Bulletin de la Soc. d'Agriculture du Maine* VIII, 1862, pp. 67 et suiv. — R. Graffin, *Notice sur la Cour du Bois*, pp. 20, 28. — G. Launay, *Répertoire*, etc., p. 107. — Archives de la fabrique de Bonneveau. — Abbé Martin, *Monographie de Bonneveau*, passim. — Abbé Haugou, Notes ms sur la paroisse de Troo. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Ilhers*, pp. 74, 79, 81; et notes ms sur le Chartrier de Coulonges; — Pesche, Article l'ancé. — Malardier, p. 998. — Emile Marquet, Notes ms. sur Bonneveau et la Godelinière. — Espilly, *Dictionnaire*, etc. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 519. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 312. — Abbé Froger, *Histoire de S-Calais*, pp. 7, 9, 10, 13, 30, 127. — Collection R. de S-Venant, Liasse des C^{tes} et Ducs, Dossier Henri. — Abbé Voisin, *Notice sur Matovall* (1839). — Fleury-Vindry, p. 71.

Bonneveau (Ruisseau de). — Voir *Ruisseau des Savalières*.

Bonnevillerie (La), f., c^e d'Arville.

Bonhomme (La Borde de la), psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine. — En 1635, elle appartenait à François Hameau, maître-maréchal à Lunay. — (Arch. Nat., P. 695, n^o 6. — Rég. de Lunay [1635]).

Bonnières (Les), h., c^e des Hayes.

Bonnin (Guillaume de), commandeur d'Artins en 1388 et 1400. — Armes : *De sable à la croix d'argent*. — (*Loir-et-Cher historique*, nov. 91).

Bonnin de la Bonnière de Beaumont (Famille). — *Migneray, Les Landes* (de Montrouveau), XVII^e s. — *La Godelinière, Brochepoisson*, XIX^e s. — Armes : *D'argent à la fleur de lys de gueules*. — (La Chesnaye).

Bonnin de la Reigneuse (Jacques), commandeur d'Artins, 1632. — Armes : *De sable à la croix d'argent*. — (De Maude).

Bonnommerie (La), psse de Lunay. — Voir *Roche-Thieffrayn*.

Bonmandière (La), anc. mét., psse de Lunay. — Elle était parmi les censitaires de la Bézardière. — (Arch. Nat., P 625, n^o 12).

Bonrepos, f., c^e de Bouffry, ancien manoir et fief dont la mouvance nous est inconnue. — En 1577, ce fief est entre les mains d'une famille Leduc de la Rousselière, dont étaient peut-être les personnages inhumés : 1^o en l'église S-Georges de Cloyes en 1596 sous le nom de Mlle de Bonrepos; 2^o à Bouffry même en 1602 sous le nom de Jacques, fils de M. et Mme de Bonrepos.

En 1644 Bonrepos est à Pierre Barré, procureur au Parlement, seigneur de Bonrepos et de la Boussardièrè. — En 1646 à René Barré, éc^r, sgr de la Boussardièrè, époux de Catherine de Toustain, sœur du sgr de Malitourne. Tous deux demeuraient à Bonrepos.

Vers le milieu du XVII^e s., Bonrepos passe aux mains de la famille Levasseur de Cogners; et Nicole Levasseur, fille de Louis Levasseur, de cette paroisse de Bouffry, est marraine à Bouffry même. — En 1692, Louis Levasseur de Cogners, chevalier, sgr de Fontainevieille, âgé de 65 ans, était inhumé à Bouffry, après avoir abjuré la religion réformée. Il était intitulé, éc^r, sgr de Bonrepos. Mais ces mots ont été rayés par un trait d'encre sur le registre de Bouffry.

En cette même année 1692, Charlotte-Elisabeth Le Vasseur, fille du précédent et de Catherine de Courcillon (?) épousait à Bouffry, Marc-Antoine de Courtarvel, lieutenant d'Infanterie, né aux Berruères de Choue, le 19 mai 1654, fils de feu Jean de Courtarvel, chev^r, sgr de S-Hilaire (sur-Yerre) et de Marie Peschard, de la psse de Boursay. — En 1696 on le voit être sgr de Bonrepos et avoir procès avec la fabrique de Villebout au sujet du testament de Jeanne Barré. — En 1715, il est décédé, et sa fille, Bonne-Henriette, épouse à Bouffry Armand de Prez, chev^r, sgr de Louaville, homme veuf, de la paroisse de Theuville-en-Beauce.

En 1720, Bonrepos est aux sgrs des Diorières et y reste tout le XVIII^e siècle.

Au XIX^e s., Bonrepos appartient à la famille de Villaret-Joyeuse dont hérite à la fin du XIX^e s. le v^{te} de Lorgeril.

Collection Bernault, liasse de S-Jacques. — Rég. de Bouffry, 1596, 1602, 1644, 1646, 1692. — Merlet, *Inventaire des archives communales de Chateaulan*, GG, 53. — Collection R. de S-Venant, Liasse *Familles vendômoises* (Courtarvel) et liasse *Chauvigny-les-Diorières*, notes du chev^r de Meckenheim.

Bonsouval (Famille de). — *La Fontanelle*, XVI^e s.

Bontandrie (La), anc. mét., sur la Carte de Cassini, psse S-Mars du Cor. — Elle paraît s'appeler aujourd'hui *les Châtaigniers*.

Bontemps (Famille). — *Vaulouzeran, Le Chêne de la Bosse*, XVI^e s. — *La Haie-Cocheveau*, XVII^e siècle.

Bonvalet (Famille). — *La Haie-Bergerie*, XV^e siècle.

Bonvalterie (La), f., c^e d'Azé. — *La Bonvalterie* (Etat-Major).

Bonvalterie (La), éc., c^e de Mazangé.

Bonvoist (Famille de). — *Champs, Le Tertre-Foureau, Le Boile* (de Pezou), XVIII^e s. — Armes : *D'argent à deux fasces d'azur accompagnées de 6 merlettes de sable*, 3, 2 et 1. — (Arm. ms.).

Boratière (La), anc. fief, paraissant situé paroisse de Pezou; Monthenri était, au moins pour partie, dans la censiv^t de ce fief. — (Arch. L.-et-Cher, E 523).

Bordage (Le), f., c^e de Souday.

Bordalisier, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Souday, entre les Bordes-Blanches et les Tertres-Rouges (Terres-Rouges).

Bordallier (Le), f., c^e de Boursay. — *Le Bordallé* (Cassini).

Bordassées (Les), h., c^e de Souday, 40 hab. — *Les Bordasses* (Cassini). — *Les Bordes-Dossé* (Etat-Major).

Borde (La), lieudit, c^e d'Arènes. — On l'a improprement confondu, sur la carte d'Etat-Major avec la grande ferme de la Bergerie qui elle-même a englobé celle du Gué, aujourd'hui démolie. — La Borde est sur la c^e de Vendôme. — (Adr. Habert, Notes ms. sur Arènes).

Borde (La), anc. mét. à Artins. — Elle appartenait à la Commanderie du lieu, et fut vendue national^t en 1793 pour 70.000 l. Elle est aujourd'hui détruite. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme] 2129. — P. Clément, Notes ms. sur Artins).

Borde (La), ancien fief, psse d'Azé, relevait à foy et h. de Champrond. — En 1502, Claude Daguier était sgr de Vareilles, la Borde et la Rochelandault. — Ce fief finit par être absorbé par Vareilles ou bien la Rochelandault. — (Arch. Nat., P 773, 65a (Azé). — Arch. des Minières).

Borde (La), f., c^e de Baillou. — *La Borde au Curé*, (Cassini).

Borde (La), écart des Rouères, c^e de Bonneveau. — *La Borde aux prêtres* (Cassini). — Voir *Les Rouères*.

Borde (La), f., c^e de Chauvigny. — Elle a été vendue en 1845 par M. Michel J. P. Marcellin, maire de la Ville-aux-Clercs, à M. Ferdinand Riout. — (*Le Loir*, 1845).

Borde (La), c^e de Choue. — Voir *Borde-Guilloire*.

Borde (La), villa et ferme, c^e de Danzé. — Ce lieu appartenait à l'abbaye de la Trinité, prieuré de Danzé. Il semble que l'abbaye s'en soit défait au XVIII^e s. ou auparavant, attendu que l'on voit comme témoin aux registres d'Epiais, en 1670, un honorable homme Gilles de la Rue, sieur de la Borde, demeurant à Danzé. — Et on ne rencontre pas cette Borde comme ayant été vendue révolutionnairement. — En 1860 la Borde appartenait à la famille Barillon. — En 1880 à M. Milleret, conseiller général du canton de Morée. — Elle appartient aujourd'hui (1900) à la famille Vavon. — (*Cart. Trinité*, 528, note).

Borde (La), h., c^e d'Epuisay.

Borde (La) f., c^e de la Fontenelle.

Borde (La Grande), au Gault. — Voir *Grande-Borde*.

Borde (La), éc., c^e de Montoire. — C'était probablement de cette Borde qu'était seigneur au XVIII^e s., M^{re} René-Louis-Gasselin de la Borde, conseiller du roi et contrôleur au grenier à sel de Montoire, époux de Anne Percheron, tous deux père et mère de N. Gasselin et de Françoise-Rose Gasselin, la première, épouse de N. Gastineau, la seconde de Jean-Baptiste Blanchet de Langeron, aussi contrôleur (sans doute après son b.-père) du grenier à sel de Montoire. — (Manuscrits de la Soc. archéol. du Vendômois, Carton 1, n^o 10, pièce 7).

Borde (La petite), f., c^e d'Oigny. — Ce lieu appartenait à la fabrique d'Oigny. — (Collection R. de S-Venant, Dossiers Chéramy, [Oigny]).

Borde (La), f., c^e du Plessis-Dorin. — Au commencement du XVIII^e s. ce lieu est à la famille de Brossard. — En 1612 à Marin de Brossard, éc^r, sieur de la Borde; de même en 1639. — En 1669 à Jacques de Brossard, sgr de Douville qui avait pour fille Anne de Brossard, marraine à S-Avit en 1669. — Au XVIII^e siècle la Borde est à la famille de Deniau. En 1771, Elisabeth de Giraudeau, veuve de Claude de Deniau de la Borde était inhumée au Plessis-Dorin à l'âge de 70 ans. — En 1743, Pierre de Deniau est sieur de la Borde. — En 1773, Elisabeth de Deniau de la Borde est marraine de la cloche du Plessis-Dorin. — (Rég. du Plessis-Dorin 1612, 1619, 1623, 1639, 1741, 1743, 1773; Id. de S-Avit 1669).

Borde (La), f., c^e de Prunay. — Elle fait partie du domaine de Blanchamp.

Borde (La), anc. mét., au village de Villethion, psse de S-Amand. Elle était du domaine du prieuré du lieu.

Borde (La), f., c^o de St-Avit. — *La Borde-Moyer*, XVII^e s. — Le Bordage de la Borde de St-Avit est au XVII^e s. à la famille d'Eschallard, seigneurs de Rieux. — En 1676, y demeure Charlotte Le Courtois, veuve d'Isaac de Phelines. — En 1742, il est à Nicolas de Bongard, chev^r, sgr de la Touche. — (Reg. de St-Avit au XVII^e s. — Arch. L.-et-Cher, E 557 [1742]. — Collection de R. St-Venant, Dossiers Chéramy [Droué]).

Borde (La Gde et la Pte), anc. mét. situées psse de St-Jean-Frémentel. — La Gde B. relevait à foy et h. du Buisson, et la Pte relevait de Montigny. — La Grande B. était aux Srs de Beauvoir aux XVII^e et XVIII^e s. — La Pte B. était acquise, en 1602, de la famille de Nantonville par le Sr de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 164, 171, 174, 176).

Borde (La), h., c^o de St-Martin des Bois.

Borde (La), f., c^o de Sargé; (au sud de la Crousille). — Ce lieu appartenait au commencement du XVII^e s. à la famille de Mer ou Maires. — En 1614 à Charles de Mer, éc^r, s^r de la Borde, époux de Marie Le Tessier. Ils font baptiser à St-Cyr de Sargé leur fils Elisée, le 10 mars 1618. Ils ont pour fille Marguerite, et vivent encore en 1639. — En 1679, ce lieu appartient à René Granger, s^r de la Borde, qui épouse Marie-Madeleine Déniat, le 26 septembre. — (Rég. de St-Cyr de Sargé, 1614, 1615, 1617, 1618, 1624, 1637, 1636, 1639, 1679).

Borde (La), éc., c^o de Sargé. (Au-dessus du Fief-Corbin).

Borde [1^{re}] (La), f., c^o de Savigny, (rive gauche), au sud est du bourg.

Borde [2^e] (La), éc., c^o de Savigny, (Petit-Savigny). — Elle appartenait au XVIII^e s. au sieur Jean-Baptiste Langlois. — (*Bulletin vendômois*, 1900 p. 322).

Borde (La), f., c^o de Souday. — Ce lieu était au XVI^e s. du domaine de Glatigny. — (*Bulletin vendômois*, 1897, p. 262).

Borde (La), éc., ou f., c^o de Tréhet.

Borde (La), h., c^o de Troo, 34 hab. — *La Borde Chérouste*, 1479. — *La Borde Gaudineau*, 1737. — (Arch. L.-et-Cher, G 885 et 893).

Borde (La), h., c^o de Vendôme, sur la route d'Oucques. — Ancien fief censif relevant du château de Vendôme. — Ce fief s'étendait aussi sur la paroisse d'Arènes. Ses terres joignaient d'un côté à celles de la Bastière, sur le coteau, et de l'autre au moulin de Ronsard, sur la Houzée, en amont d'Arènes. — Ce fief, au XVII^e s. était partagé. Une partie appartenait à l'Oratoire, acquise de la famille Roger ou Rouget; une autre partie appartenait aux sgrs d'Huchigny. — (Ar-

chives Nat. PP 50, vol. 116, n^o 174. — Arch. de Loir-et-C., H Terrier de l'Oratoire, n^o 1797. — Titres de la terre d'Huchigny).

Borde (La), h., mi-partie de Villedieu et de Tréhet. — Voir *Huraudière*.

Borde (La), anc. fief, paroisse de Ville-mardy. — Il relevait directement de Vendôme, et en 1772 appartenait à M. de Verthamon, sgr d'Ambloy. — (Arch. du Loiret, A 1624).

Borde (La), h., c^o de Villerable, 30 hab. Anc. fief relevant à foy et h. du château de Vendôme. — En 1454 il est à Etienne Baillet. — En 1495 à Jean Baillet. — En 1600 aux enfants de Florent Basdelart et de Marie Allard, comme le tenant de la succession de leur mère, et sous la curatelle de Jean de la Saussaye, maître des comptes à Blois. — En 1634, à Renée Durand, veuve Quélain. — En 1659 il était vendu par Marie Proust, veuve Michel Quélain à Gilles Parrain, sieur du Martinet, époux de Marie Roger. — En 1744 il est à René-Louis Gasselin, St de la Borde, qui meurt cette année-là à 59 ans, laissant pour filles Françoise, Rose et Anne Gasselin. — En 1790 la Borde est aux héritiers Louis Jabre des Belles. — (Arch. Nat., P 629, n^o 406 [1454]; P 712, n^o 104 [1659]. — Arch. du Loiret, A 1625 [1634]. — H. de La Vallière, *Le Fief de la Massuère*. — Collection Bernault, Titres du Plessis [1790]).

Borde à la Bordelle (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle était dans la censive de la sgie de Baillou [1468]. — (Arch. Nat. P 700, n^o 23).

Borde-Amas (La), écart du bourg, c^o de Cormenon.

Borde au coq (La), éc., c^o de Souday.

Borde au Curé (La), f., c^o de Baillou. — En 1769 cette métairie était à F. Bellanger, prêtre, vicaire de Valennes. — (Rég. de Baillou).

Borde au Curé (La), anc. mét., c^o de Cellé. — Elle appartenait à la cure du lieu et fut vendue national^e en 1791 pour 5.100 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 55).

Borde au Curé (La), ou la *Carlière*, f., c^o de Cormenon. — Cette métairie appartenait au prieuré de Cormenon, elle contenait 60 arpents. Elle relevait directement de la sgie de Mondoubleau, et était chargée d'une messe par semaine à Cormenon pour les sgrs de Mondoubleau. — Elle fut vendue national^e en 1791 pour 7950 l. — (Arch. L.-et-Cher, E 89; G 1347; Q [Mondoubleau] 205. — Arch. Nat., P 700, n^o 83)

Borde-Audevin (La) ou *Villandevin*. — *Mansura-Aldevini*, XI^e s. — Elle parais-

sait située proche Villerable, et fut donnée à la Trinité entre 1032 et 1046 par le chevalier Hilgod, fils d'Adam, en même temps que des terres près Poulines et Chanteloup. — (*Cart. Trinité*, 52).

Borde au Seigneur (La), anc. mét., psse St-Martin de Sargé. — Elle appartenait aux sgrs de St-Calais. — Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 194).

Borde au Tuillier (La), anc. mét., psse St-Mars du Cor. — Elle était au couvent de la Madeleine de Chateaudun. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Bordeaux (Les), 2 fermes, c^o de St-Jean Frémentel. — *Le Hi et Bas-Berdeau*, (Cassini et Etat-Major). — Ce lieu relevait censiv^t des Turets. — Au XV^e siècle les Bordeaux appartenaient aux C^{tes} de Vendôme. — En 1466 la métairie des Bordeaux était donnée à bail par Jean de Bourbon, C^{te} de Vendôme (Jean VIII) à Gillet Boisgarnier, pour 49 sols de rente et 12 deniers de cens. — Au XVIII^e s. la tenue des Bordeaux est aux sgrs de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, 163, 178, 179).

Borde aux lièvres (La), anc. mét., psse de Choue. — *La Borde au liepvre* (1575). — Elle était dans la censive du Petit-Bouchet et appartenait en 1575 au curé de Cormenon. — (Aveu du Petit Bouchet, Arch. Nat., P 702, n^o 1).

Borde aux loups (La), anc. mét., psse de Lunay. — Elle relevait de la sgie de la Barre, dont elle était proche, et dès la fin du XVII^e s. appartenait au couvent de la Virginité. — (Arch. L.-et-Cher, H, Virginité.)

Borde aux Mareux (La), anc. mét. dépendant du domaine du Chatellier à Savigny. — On l'appelait aussi la Borde de la Pierre. — (Arch. Nat., P 695, n^o 1).

Borde aux Prêtres (La), éc., c^o de Cellé.

Borde aux Robions (La), anc. mét., psse de Cormenon. — Elle avait été bâtie par la famille Robion, des baillis de Mondoubleau. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, Notes sur Choue).

Borde-Baron (La), éc., c^o de Gault.

Borde-Bazouin (Le lieu de la), c^o de Savigny, cité comme lieu habité et comprenant une forge, en 1602. — Il relevait censiv^t de la Brunellière. — (Pasty, Dict. ms. des fiefs de St-Calais [Brunellière].)

Borde-Berthe (La), f., c^o de Sargé. — *La Borde-Berthe* (Cassini). — Ce lieu était dans la censive du Fief-Corbin. — (Arch. L.-et-Cher, E 215).

Bordebeurre (La), h., c^o de Danzé. — *Bordebeurre* (Cassini).

Bordebeurre, h., c^o de Marcilly, 53 hab. — *Métairie de Marcilly et Bordebure*, XVIII^e s. — *Borde-Beure* (Cassini). —

Borde-Beurre (Etat-Major et Service vicinal). — *Bordebure* (Cadastré). — Ce hameau paraît formé d'un démembrément d'une ancienne métairie appelée *Métairie de Marcilly et Bordebure* qui, comme toute la tenue de Marcilly, relevait de Boisbreton, puis du château de Vendôme après la réunion de la seigneurie de Boisbreton au Comté de Vendôme au XV^e siècle.

En 1456 cette métairie était à Coline, veuve de feu Héliot Bienlevault, qui rendait aveu pour elle à la sgie de Boisbreton. — En 1470 à Collin Robert, époux de Perrine, fille de feu Alizon Bienlevault; en 1484 à cette même Perrine, alors veuve du susdit Robert. — En 1500, la métairie de Marcilly qui fut à Collin Robert était alors dans la main du Comte, faute d'aveu par les héritiers de feu M^e Thomas Garnier, en son vivant chantre et chanoine de St-Georges, seigneur de Villeporcher. Ces héritiers étant Jehan Garnier, marchand à Paris, Simon Garnier, Catherine Garnier et autres. — En 1503 elle est à Simon Garnier qui avoue pour la métairie de Marcilly et Bordebure relevant du château de Vendôme.

En 1506, Berthault de Luynes, époux de Catherine Garnier, conseiller élu à Chateaudun rendait aveu au comté de Vendôme pour sa métairie, fief censif, domaine et seigneurie de Marcillé « qu'il a naguère retiré sur messire Jehan de la Rogeraye prêtre » qui lui-même l'avait acquise de Simon Garnier. — En 1516 ce fief est au même Berthault de Luynes, alors élu en l'Élection de Vendôme, sgr de Villeporcher. — En 1529 à Catherine Garnier dame de Villeporcher-St-Ouen, veuve du susdit Berthault de Luynes. — En 1565, à Jacques Margonne et Charles Petit, marchands à Vendôme, héritiers en partie à cause de leurs femmes, filles de feu M^e Claude de Luynes, élu à Vendôme, et de Marie Chalopin. — En 1583, les héritiers de défunt Claude de Luynes, au lieu de feu Berthault de Luynes, étaient dits devoir foy et h. simple au château de Vendôme pour raison de la métairie, fief domaine et seigneurie de Marcilly et Bordebure. — Le 3 septembre 1607, Pierre Léons, marchand, demeurant à Vendôme, mari de Louise de Luynes, fille de défunt Claude de Luynes, avouait pour Marcilly et Bordebure. — En 1634, l'aveu pour la métairie de Marcilly est rendu par Claude Léons, tant pour lui que pour ses cohéritiers, héritiers de défunt Claude Léons, leur père, bourgeois de Vendôme, lequel était fils et héritier de défunts Pierre Léons et Louise de Luynes. — Sur cette métairie de

Marcilly existait alors une rente inféodée relevant de Vendôme et appartenant en cette année 1634 à Françoise Gilles, veuve Louis Lemoine, sieur des Blanchetières.

En 1635 Marcilly et Bordebure étaient à Marguerite Berruyer, veuve de défunt Claude Léons, comme tutrice de ses enfants, héritiers de défunt Pierre Léons et Louise de Luynes leurs grand-père et grand-mère. — En 1649 à Charles Rabot, écuyer, sieur de Monplaisir, Marcilly, la Chapelle, etc., avocat en la cour de Paris, époux de Geneviève du Vau de Viserny qui figure le 2 novembre comme témoin aux registres de St-Lubin de Vendôme

En 1681, l'aveu pour la métairie fief et closerie de Marcilly, sis à *Bordebure*, était fait par Anne de Creil, veuve M^e Barthélemy Auzamé, conseiller du roi en son Grand-Conseil, à cause de l'adjudication à elle faite le 6 février dernier de cette métairie saisie sur M^e Jacques Vivet, avocat aux Conseils du roi et Marguerite Champy, sa femme. — En 1700, l'aveu pour le domaine fief et censif de Marcilly-Bordebure était fait par Anne-Jeanne Auzannet, veuve de François Alliot-Gaillard, chev^r, Sgr de Courence, guidon des gendarmes flamands, échue à elle par partage fait avec les cohéritiers de Anne de Creil, sa mère, veuve de Barthelemy Auzannet, son père.

En 1711 l'aveu est rendu par Louis-Roberdeau, chef de fourrière du duc d'Orléans, comme étant acquéreur, le 17 février 1710, de Jeanne Auzannet, alors épouse en secondes noces de messire Gilbert Gaulmin. — Ce Louis Roberdeau et ses successeurs se qualifièrent depuis lors seigneurs de Marcilly, probablement parce qu'ils avaient réuni à cette métairie de Bordebure la Grande métairie de Marcilly. (Voir *Marcilly*). — (Arch. Nat., P 601, n^{os} 21, 27, 28, 29, 30, 35 et XXVI; P 714, n^{os} 28 ou CXII, 167 ou CCXIII, 168 ou CCXII; PP 50, vol. 3, n^o 17. — Arch. du Loiret, A 1625. — Rég. de St-Lubin de Vendôme, 2 nov. 1649).

Bordeburre (Le lieu de), c^e de Renay. — *Bordebure*, XVI^e s. — Ancien fief appartenant en 1587 aux sgrs de Renay. — Il y avait là un logis où demeurait en 1646, M^e Martineau, not. de Renay; Noelle Mallier, sa femme se fait enterrer à Lignières. — (Chartrier de Renay. — Rég. de Lignières, 1646).

Bordeburre, f., c^e de St-Gourgon, autrement dit *La Forge*. — *Bordebure*, XVII^e s. — En 1667 y demeurait Michel Godeau, sieur de Bordebure. — (Arch. L.-et-Cher, G 292. — *Le Loir* du 3 mars 1854).

Bordeburre, f., c^e de Sargé. — Ce lieu relevait censiv^t du fief de la Galouerie. — (Arch. Nat., P 706, n^o 2).

Bordeburre, f., c^e de Savigny. — *Bordebure* (Etat-Major et Cadastre).

Bordeburre, anc. mét., psse de Ville-dieu. — En 1341, Jean d'Aubemare, chev^r, passait en ce lieu un acte de vente aux religieux de Vendôme de prés appelés *Les Noues d'Aubemare* et les grands prés en la paroisse de Couture. Ce lieu paraît avoir disparu. — (Cart. de la Trinité, 767. — *La Province du Maine*, 1908, p. 27 note).

Borde-Bicherie (La), h., appelé aussi le *Petit Boisneuf*, c^e de Savigny. — Il relevait du fief d'Auvine à 2 s. de cens et trois corvées. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Borde-Braudeau (La), psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t de la Hardouinière. — (Arch. Nat., P 691, n^o 93).

Borde-brulée (La), f., c^e de Souday. — Ce lieu fut vendu national^t à la Révolution sur le M^{is} de Vibraye, émigré, moyennant 27.300 l. — (Arch. L.-et-Cher, Emigrés, Série I, 391, n^o 132).

Borde-Bruyère (La), village, c^e du Plessis-Dorin, 138 hab. — Ce village est proche la verrerie du lieu, et ses habitants se composent presque uniquement de familles de verriers.

Bordebure. — Voir *Bordeburre*.

Borde de l'Isle (La), f., c^e d'Oigny.

Borde de la Roche (La), psse d'Azé. — Elle est citée comme fief près Vareilles. — Elle appartenait en 1560 à la famille Daguiet qui possédaient aussi Vareilles. — (Titres des Minières).

Borde des Landes (La), anc. fief et manoir, psse de Cellé. — Dès le XVI^e s., ce manoir est possédé par la famille de Mellet de Frétay. Il resta entre les mains des sgrs de Frétay jusqu'à la Révolution. — Jean de Mellet, lieut^t du Gouverneur de Vendôme en 1627, avait habité la Borde des Landes pendant tout le premier quart du XVII^e s., avec Suzanne de Ronsart, sa femme. Ils y eurent onze enfants, qui tous furent baptisés à Cellé. (Voir Frétay). — Louis de Jousselin, sgr de Frétay, époux de N. de Négrier de la Crochardière fit raser au XVIII^e s. le manoir de la Borde, dont il ne reste pas trace. — (Reg. de Cellé. — Collection Eug. Vallée, ms. Pasty [Famille Mellet]).

Borde des Tailles (La), f., c^e de Cormenon. — *La Borde d'Ailly* (Cassini). — *La Borde des Railles*, (Etat-Major).

Borde-Dieu (La), moulin sur le Loir, c^e de St-Quentin. — *L'Abord-de-Dieu* (Etat-Major). — Il dépendait autrefois de la terre de Ranay. Par acte du 26

avril 1770, Michel-Louis de Vernage, Sr de Ranay, consentit la cession de ce moulin à François-César Le Tellier, M^{is} de Courtenvaux. — (*Malardier*, pp. 992 et 1025).

Borde du Bois (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Borde du Chesne (La), paraît avoir été située psse de St-Agil. — Elle relevait de St-Agil et en 1469 était aux héritiers Jean Peschard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87).

Borde du Mans (La), h., c^e de Cellé. — *La Borde* (Etat-Major). — En 1685, François Lelièvre, chanoine du chapitre de Troo, vendait cette métairie avec le lieu de la Fauverie à Jean Guillaume, marchand, à la charge de pensions viagères à trois sœurs du vendeur, religieuses à la Bourdellière et à la Virginité, et de diverses sommes à ses beaux-frères Jean d'Argy, sgr de la Rouaudière et de Néron et René de Coutance, sgr de Villeprouvaire. — (Arch. de L.-et-Cher, G 891).

Borde du Marchais-Roux (La), anc. mét., psse de Rocé. — Elle était déjà au XVIII^e s. réunie à celle de la Cigogne et appartenait comme elle aux pères de l'Oratoire, comme successeurs des frères de la Maison-Dieu. — Elle avait été donnée à ceux-ci en 1399 par un nommé Asseline en échange de la métairie de Framanges, psse de Mazangé. — (Bibl. de Vendôme, ms. 287).

Borde du Puits (La), ou *Borde au Puits*, f., c^e de Choue. — Elle relevait féodalement du Petit-Bouchet. — En 1405 elle appartenait à Jean Theroust; en 1458 à Jean Binet. — (Arch. Nat., P 700, n^o 30).

Borde du Puitz (La), f., c^e de Mondoubleau.

Borde du Puits (La), f., c^e de Cormenon. — Anc. mét. appartenant au prieuré de Cormenon et qui fut vendue national^t en 1791, 8600 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 160).

Borde du Puits (La), anc. mét., psse de Savigny (Petit S.). — Elle faisait partie du domaine de la Jeudonnière. — (Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, Inventaire des fiefs de St-Calais).

Borde-Gaudière (La), h., c^e de Baillou, 25 hab. — *La Borde-Girondière*, XVII^e s. — *Les Bordes Giraudières* (Etat-Major). — Ce lieu constituait un bordage qui, en 1694, fut acquis de plusieurs vendeurs par la dame de la Tabaise. Il fit depuis partie de la terre de la Tabaise. — (Collection R. de St-Venant, Liasse de Baillou, dossier *Gujère*).

Borde-Gaudiveau (La), anc. lieu habité,

paroisse de Troo (1767). — (Arch. L.-et-Cher, G 885).

Borde-Godelin (La), f., c^e de Savigny. — En 1659 on voit cette métairie entre les mains des Sgrs de la Fertière. — (Arch. Nat., P 698, n^o 1).

Borde-Guérin (La), f., c^e de Savigny. — *La Borde-Guérinet*, XVII^e s. — Elle était dans la censive du Chatellier (Aveu de 1506); puis dans son domaine (1667). — (Arch. Nat., P 691, n^o 81 et 695, n^o 1).

Borde-Guilloire (La), éc., c^e de Choue. — *La Borde-Guillois*, (Titres de la fabrique). — *La Borde-Guilloire*, (Etat-Maj.). — *La Borde de Pontroud*, (Parler local). — Ce lieu était chargé de 4 l. 16 s. de rente envers la fabrique de Choue. — (Titres de la fabrique de Choue).

Borde-Guillon (La), anc. mét., tenue du Fresne d'Artins, appartenant en 1672 à Pierre Daulier, Sr du Pont-Granger. — (P. Clément, Notes ms. sur la Rochetourpin).

Borde-Hamard (La), anc., met., psse de Cormenon. — Sur cette métairie, l'église de Mondoubleau avait une rente qui fut reconnue en 1726 par la famille de Mères possédant cette Borde-H. — (Arch. L.-et-Ch., G 1746).

Borde-Jacquinet (La), ou *La Petite-Borde*, éc., c^e de Mondoubleau.

Borde-Jahan (La), anc. mét., psse du Temple. — Elle est citée au XVII^e s. aux vieux titres de la Fredonnière, comme étant proche Borde-Raoul et près de la Fredonnière dont elle dépendait. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière)

Borde-Joliet (La), ou *Borde-Solier*, f., c^e de Cormenon. — *La Borde-Jacquineau*, (Cassini).

Borde-Laudinière (La), anc. mét., psse de Souday. — Voir *Audinière*.

Borde-Mohier (La), anc. mét., psse de St-Avit. — *Mahiet, Méhiet*, XIV^e et XV^e s. — Elle relevait féodalement de Boisvinet, et en 1404 appartenait à Jean de Cléranay, avec la Frésillière et le Désert; — En 1504 aux héritiers feu Robin Hudan; — En 1633 au Sr de St-Hilaire; — En 1688 à Pierre de Neveu, Sr des Proustières. — (Chartrier de Glatigny, Aveux de Boisvinet 1404, 1504, 1633, 1688).

Borde-Pierre-Poulain (La), psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Borde-Rameau (La), h., c^e d'Epuisay.

Borde-Raoul (La), anc. mét., psse du Temple. — *La Borde-Raoust, La Borde-Roux*, XVII^e s. — Elle relevait de la Fredonnière à 3 s. de cens, et 40 s. de rente. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière, 1629).

Borderesse (Le lieu de la Grande), à

Savigny, était dans le censive du Chatellier (1687). — (Arch. Nat., P 695, n° 1).

Borderie (La), h., c° de Ternay.

Borde-rouge (La), éc., c° de Souday.

Bordes (Les), f., c° de Baillou.

Bordes (Les), villa et f., c° de Beauchesne.

Bordes (Les), h., c° de Boursay.

Bordes (Les), f., c° de la Chapelle-Vicomtesse. Ce lieu faisait partie de la tenue des Matras. — Il semble que ce soit lui qu'on désigne ainsi en 1552 : « Une borde avec ses appartenances assise en la terre de *Malelas*, nommée *Beauchesne* contenant 18 septerées ... tenant d'une part aux terres de *Chauvigny*, d'autre aux terres de la Bonde de Vaugt (?). — En 1655, ce Beauchesne-les-Matras était donné à bail par le commandeur de Sours et Arville, pour 60 l. par an. Il était dit *situé psse de la Chapelle-Viesse*; de même en 1726, toujours dit *situé même paroisse de la Chapelle*. — Ce nom de Beauchesne a bien pu faire confondre ce lieu avec la paroisse même de Beauchêne située aussi au terroir des Materas. — (Arch. Nat., S 5001 b, 1^{re} et 2^e liasse).

Bordes (Les), h., c° de Crucheray, 28 hab. — Il y avait là une métairie qui en 1650 était vendue par la famille Bry à Jacques Hameau, md à Vendôme. Mais Pierre Bry, époux de Louise Goislard, en portait encore le nom en 1655. — En 1673 Michel Aubry, md, et Renée Hameau sa femme, en étaient Sgrs et détenteurs comme l'ayant de leur beau-père et père Jacques Hameau. Le Sr François Taffu, échevin de Tours, avait alors sur les Bordes une rente de 37 l. — (Bibl. de Vendôme : 1^o Ms. de la Soc. archéol., Carton 2^e, n° 27; 2^o Dossier *Mareschal du Plessis*. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 1655, 1^{er} déc.).

Bordes [2^e] (Les), f., c° de Crucheray.

Bordes (Les), anc. fief, psse des Essarts. Il relevait de la Sgie des Essarts, et était réuni dès le xvi^e s. à celui du Plessis. — Jean Sarrazin était Sgr des Bordes en 1484. — (P. Clément, notes ms. sur la Roche-Turpin).

Bordes (Les), deux fermes, c° de Fontaines.

Bordes (Les), h., c° de la Fontenelle. — En 1615, Louis de Fumée, éc^r, sieur des Bordes, paraissait comme parrain à la Fontenelle. — En 1647, la métairie des Bordes appartenait à Pierre Janvier, peintre ordinaire du duc de Vendôme, époux de Jacqueline Huard. Ils la vendent en 1661 à François de Courtarvel, sgr de Boursay. — (Reg. de la Fontenelle 1615; d'Arville, 1657. — J. Alexandre, *Lettres percheronnes*, du journal le *Caril-*

lon de Vendôme [lettre 53^e]. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Boursay]).

Bordes (Le lieu des), près Lancé. — *Bordæ*, vers 1200. — Ce lieu fut donné à Marmoutier vers 1200 par les prédécesseurs de Jacquelin de Chasell..... — (*Cart. Blésois de Marm.* 193).

Bordes (Les), éc., c° de Lavardin, au sud du château. — *Les Bordes* (Cassini). — La carte de l'Etat-Major donne ce lieu comme étant de Lavardin et la carte du service vicinal le fait de St-Arnoul. — En 1698, Paul Boulst se dit sieur des Bordes. — En 1790, ce lieu faisait partie du Fief-Patrix. — (Rég. de Villavard, 1698. — Arch. L.-et-Cher, D 505, n° 18).

Bordes (Les), h., c° de Marcilly. — Anc. mét. appartenant au chapitre St-Georges de Vendôme. — Elle était affermée en 1743 pour 14 setiers de blé et 4 chapons bons et gras ou 20 sous pour chaque couple. — En 1791, au moment de sa vente, elle était affermée 10 setiers de froment. Elle fut alors vendue nat^l, 9225 livres. — (Arch. L.-et-Cher, G 276; Q [Vendôme] 271. — Titres de la fabrique de Marcilly).

Bordes (Les), h., c° de Rocé, 44 hab. — Ce lieu appartenait aux Frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, puis à l'Oratoire. — En 1340, Bouchard de Vendôme, chev^r, acquiert de Pierre Couvert-de-fer, éc^r, et de Mahaut, sa femme, 21 sols de taille à eux dus sur les Bordes de Rocé, tenus de Jean de Lespine à foy et h. La pièce ne dit pas de quel fief Jean de Lespine était seigneur. — En 1364 Les Bordes sont à Pierre, fils de Jean Thierry (Sr de Champlain).

En 1420, cette mét. était léguée aux frères de l'Hôtel-Dieu par Pierre Bodran ou Bauderan (Badran ?) demeurant à Vendôme, paroisse St-Bienheurez. L'Oratoire qui succéda au xvii^e s. aux frères de l'Hôtel-Dieu paraît avoir donné la terre des Bordes à cens et rente. — En 1638 elle appartient à Pierre Bigot, éc^r, garde du corps du duc d'Orléans, époux de Louise, fille de Michel Goualard, sieur de Repussé. Il tenait son manoir en fief de l'Oratoire. Il a pour fils autre Pierre Bigot, époux de Elisabeth Bélar qui en 1669 fait baptiser son fils Jacques à Rocé.

Bibl. de Vendôme : 1^o ms. 285, p. 16 (1640); 2^o Ms. 286, pp. 7 et 15. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, pp. 289 et 307. — Reg. paroiss. : 1^o de Rocé, 1638, 1640, 1641, 1650, 1669; 2^o de Pezou, 1637; 3^o de Lignéres, 1638; 4^o de l'aye, 4 août 1654, etc. — Chartier de Remay, Liasse de Champlain.

Bordes (Les), éc., c° de St-Agil.

Bordes (Les), f., c° de Sargé (rive

droite de la Braye. — Cette métairie appartenait à l'Abbaye de St-Calais. Une partie, au xvii^e s., était à Michel Molière, époux de Madeleine Gerbereau. — La métairie appartenant aux moines de St-Calais fut vendue nat^l en 1791 pour 4215 l. — (*Bulletin vendômois*, 1901, p. 76. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau] 200. — Abbé Proger, *Hist. de St-Calais*, p. 103).

Bordès (Les), deux fermes, c° de Sargé (rive gauche de la Grenne). — *Les Bordes-Ralluau*, xvii^e s. (Aveu du Fief-Corbin). — Ce lieu, avec le Perré qui lui était proche, était dans la censive du Fief-Corbin. Une des deux fermes était entourée de douves. — (Arch. L.-et-Cher, E 215 [1635]. — Plan cadastral).

Bordès (Les), f., c° de Savigny. — Ce lieu à la fin du xvii^e s., appartenait à Pierre Crosneau, sieur de la Mabilière. — (Collection R. de St-Venant, Liasse des Familles, Dossier *Cadot et Neitz*).

Bordès (Les), anc. mét., psse de Selommes. Elle appartenait à la Trinité. — (*Cart. Trinité*, 856, p. 478).

Bordès (Les), f., c° du Temple. — Ce lieu fut vendu nat^l à la Révolution sur la famille de Montmarin (?). — Arch. L.-et-Cher, L, [Mondoubleau] 110).

Bordès (Les), f., c° de Villechauve.

Bordes (Les), anc. fief, psse de Villeraible. — Il relevait à foy et h. du châ. de Vendôme, et à une paire d'éperons blancs de service à mutation de Sgr et d'homme. — En 1583, il appartenait aux héritiers de Jacques Allard, enquesteur à Blois, et de Jeanne Gallois sa femme. — En 1596, il paraît être à Raymond de la Livre, Sr des Bordes. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 97. — Rég. de St-Martin, 25 janv. 1596).

Bordes (Les), 1., c° de Villiersfaux. — Ancien fief relevant à f. et h. de Vendôme par le moyen des Sgrs de la Mézière, qui eux-mêmes en recevaient la foy-h. — Vers la fin du xvi^e s., cette ferme est à Raphael II de Taillevis, Sr de la Petite Mézière et des Bordes. — Au xviii^e s. il est aux Sgrs de Villiersfaux. — (Bibl. de Vendôme, Mss 285 ou 286, pp. 37, 67, 88, 109, 208. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 251. — Collection R. de St-Venant, Liasse des Familles vendômoises, Généal. *Taillevis*).

Borde-St-André (La), anc. mét., psse de Cormenon. — Elle relevait censiv^t de Vaulouzeran. — (Bibl. de Vendôme, Ms., Liasse de Mondoubleau, terrier de Vaulouzeran).

Borde-St-Clément (La), anc. mét., psse de Choue. — Elle appartenait au prieuré du lieu. — (Arch. Nat., P 704, n° 116).

Borde-Ste-Jemme (La), f., c° d'Oigny.

Bordes aux Bretheaux (Les), f., c° de Mondoubleau.

Bordes-Blanches (Les), f., c° de Souday.

Bordes-Breteaux (Les), f., c° de Choue. — *La Bords aux Bertaux*, (Cassini).

Borde-Solier (La), f. et villa, c° de Cormenon. — Ce lieu appartient au xx^e s. à la famille Bezard.

Bordes-Peschard (Les), f., c° de Savigny. — *La Bords-Peschard* (Cassini). — Ce lieu relevait censivement du Chatellier auquel il fut annexé au xvi^e s. — (Arch. Nat., P 691, n° 80. [Aveu du Chatellier]).

Borde-Tafforeau (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t de la Hardouinière. — (Arch. Nat., P 691, n° 93).

Borde-Tasseau (La), anc. mét., psse St-Mars du Cor. — On l'appelait aussi la Chesnetière. — Elle appartenait au couvent de la Madeleine de Châteaudun. — (Arch. Nat., P 704, n° 116).

Borde-Théroust (La), anc. mét., située à la Hougaire, psse de la Chapelle-Anschéry. — Elle appartenait au xv^e s. à Florent Gaubert, sgr de Baigneux. — (Titres de la maison n° 43 de la rue Poterie à Vendôme).

Borde-Théroust (La). — Voir *Bortroue*.

Borde-Thiercelin (La), anc. mét., psse de Choue. Elle relevait censiv^t de Vaulions. — (Terrier de St-Agil, 1731).

Borde-Touschard (La), anc., mét., psse St-Cyr de Sargé. — Elle relevait censiv^t de la Berruère. — (Arch. Nat., P 706, n° 1).

Borde-Varenday (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle paraît s'être aussi appelée *Les Bordes Rouges*. — Elle était en 1643 aux enfants de François Quélain, bailli de Mondoubleau. — (Titres de la Roulière d'Azé).

Bordier (Pierre), cultivateur, xviii^e s. Il demeurait au Pont, paroisse de Lancé, et a laissé un *Journal* des événements rustiques concernant le Vendômois et aussi de quelques faits d'histoire générale qui sont arrivés jusqu'à lui. On trouve dans ces pages de nombreux renseignements sur la température, le prix des denrées, etc., de 1749 à 1768. — M. Jean Martellière a reproduit ce *Journal* de Pierre Bordier au *Bulletin vendômois* (1900 à 1902) avec des remarques humoristiques et des commentaires. — (*Bulletin vendômois*, 1900).

Borel ou **Bourel**, **Borrel** ou **Bourrel** (Famille). — *Courtaïn et le Poistay*, xii^e s. — Armes : *Un écu burelé de quatre burelles*. — (Seeau, *Bulletin dunois*, t. V, p. 265). — Jehan Borrel au xiii^e s. portait de même au lambel à 5 pendants en chef. — (*Cartul. vendômois de Marm.*, 48 A).

Bornais, éc., c^o de St-Martin-des-Bois.
Borne (La Grande). — Voir *Grande Borne*.

Borne (La Petite), éc., c^o de la Ville-aux-Clercs. — Ce lieu est aujourd'hui compris dans le hameau de l'Usage.

Bornière (Famille de). — *La Croiserie*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à l'aigle éployée d'or soutenue par une étoile de même.* — (La Vallière, notes ms).

Borrelière (La). — Voir *Bourlière*.
Borthon (Famille de). — *Le Fief-Corbin*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux bandes de même et en pointe d'une quintefeuille d'argent.* — (De Maude et abbé Blanchard).

Bortroue (La), f., c^o de Choue. — *La Borde-Théroust*, *La Borde-Throust*, XV^e s. — *La Bolletrou*, 1558 (Chartrier de St-Agil). — *La Bolletrou*, 1641 (Id.). — *Bortrou* (Cassini). — Ancien hief relevant féodalement d'Alleray. — Denis Theroust le possédait au XV^e s. et sa famille paraît lui avoir donné son nom de Borde-Théroust. En 1481 on rencontre ce Denis Th. comme paroissien de Choue. — En 1476, Jean Guillois rendait foy et h. au Sgr d'Alleray pour sa borde appelée la Borde-Théroust ; — Jeanne Guillois, sans doute sa fille, l'apporte à Gilles Thevost ou The-not qui devint Sgr de la Borde-Throust et de l'Épicière. Elle se remarqua avant 1539 avec Jacques de Morée, éc^t, Sgr de Bouville qui devint ainsi Sgr de la Borde-T. et de l'Épicière. — En 1552, la Borde-Théroust est à Léonard Thévoz, éc^t, fils de Gilles Thévoz et de Jehanne Guillois. — En 1554, Louis de Vendômois saisissait ce hief sur la famille Thévoz qui se composait de Léonard Thévoz, homme d'armes en la compagnie du M^l d'Estrées, grand Maître de l'Artillerie, et époux de Catherine de Coutance, et ses sœurs Anne, Thomecte et Agnès Thévoz, cette dernière, épouse de Jacques de la Motte. Cette saisie fut faite faute d'hommage rendu au Sgr d'Alleray.

En 1558 Léonard Thevoz plaidait encore contre Louis de Vendômois, sgr d'Alleray. Ces Thevoz étant néanmoins toujours en possession de la Borde-Théroust. — Anne Thevoz, sœur de Léonard et dame en partie de la Borde T. et de l'Épicière porta l'hommage pour la Borde au Sgr d'Alleray. — On voit encore cette famille Thevoz faire acte de présence à la Borde en 1574.

En 1594 la Borde-Théroust fut vendue par Gilles de Voré, Sgr de l'Épicière et de la Borde, époux de Marie Thevoz, fille elle-même de Léonard. L'acquéreur était Jeanne Hurault, veuve de Louis de

Vendômois, Sgr d'Alleray. — La Borde Th. passa ainsi du hief d'Alleray en son domaine et semble y être restée jusqu'à la Révolution. Elle fait partie aujourd'hui, ainsi qu'Alleray, de la terre de St-Agil. — On l'appelle aujourd'hui la Bortroue.

Bulletin vendômois, 1891, pp. 76 à 70. — Arch. Nat., P 700, n^o 36. — Abbé Chéramy, Notes manuscrites, d'après le Chartier de St-Agil.

Bosco-Barbœ (Famille de). — *Bois la Barbe*, XIII^e s.

Boson (La villa de), située à Poulines, psse de Villerable. — Voir *Villebouzon*.

Bossardière (La), éc., c^o de Lunay.

Bossardière (La), anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Elle appartenait aux Sires de Mondoubleau, et fut vendue en 1658 aux Sgrs des Rouaudières. — (*Revue de Loir-et-Cher*, 1904, p. 139).

Bosse ou de la **Beausse** (Famille de la). — *La Bullière*, XIV^e s. — *La Roche-Bourgogne*, *Pincé*, XVI^e s. — *La Haie-Cochereau*, *Clairefontaine*, *Villemarchais*, *Le Plessis-Hamelin*, *Malitourne* (de Villetrun), XVII^e s. — Armes : *D'azur à un cœur de gueules (?) enflammé d'or, accosté de 2 gerbes de blé de même liées de gueules, et accompagnées en chef d'un soleil d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.* — (Potier de Courcy, Généal. Barentin. — Mais il doit y avoir plusieurs familles de la *Bosse* ou *Beausse* ou *Beauce*).

Bosse (La), c^o du canton d'Ouzouer-le-Marché, arrond^t de Blois. — Ancien manoir avec douves, aujourd'hui détruit. — Ce lieu paraît avoir donné le nom à la famille de la *Bosse* ou de la *Beausse* (?) qui se rencontre assez souvent en Vendômois.

Bosse (La), f., c^o du Gault.

Bosse (La), h., c^o de Morée, 50 hab.

Bosserie (La), anc. mét., située sur la route de St-Calais, psse de Savigny (Petit S.). — (Carte de Cassini).

Botanderie (La), h., c^o de St-Mars du Cor, 21 hab. — *La Bontanderie*, (Cassini).

Bothault, anc. hief, psse de Selonnues. — Il relevait du Bouchet-Touteville. — (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet).

Botterie (La), f., c^o de Baillou.

Boucardière (La), maison dans le bourg de Fréteval, rue du Pont. Elle touchait au clos de la cure, et relevait de la Fosse. — (Arch. L.-et-Cher, E 164).

Bouchard (Famille). — *Frileuse* (de Tourailles), XVI^e s. — Armes : *Lozangé d'or et d'azur, au chef de gueules chargé de 3 coquilles.* — (Adr. Thibault). — *Alias* : *D'or à 2 fasces de sable chargées chacune de 3 besans d'argent.* (Malardier, p. 947).

Bouchard (Saint), ermite à Vendôme. — C'était là un des hommes vénérés de

leur vivant et proclamés saints par la rumeur publique après leur mort. Aucun martyrologe ne donne son nom. Tout ce que l'on sait par la tradition, c'est que Bouchard, disciple et ami de Saint Lubin, évêque de Chartres (2^e moitié du VI^e s.) prit le parti de se retirer dans une grotte ou caverne située dans le petit vallon qui se trouve au pied du château de Vendôme, à l'ouest. Il y édifia une chapelle en l'honneur de Lubin, son maître. De là le nom du faubourg St-Lubin de Vendôme, situé sur la route de Tours. — Cette chapelle fut détruite dans la suite, et réédifiée dans l'enceinte du château. Plus tard, elle fut à nouveau rebâtie dans le vallon. Ce fut la troisième église paroissiale de Vendôme. Le nom du fondateur, Bouchard, est quasi inconnu de nos jours. — (*Compte rendu des séances du Congrès Archéologique à Vendôme* en 1872, article de M. de Salies, p. 117).

Bouchard, C^{te} de Vendôme (?), IX^e et X^e s. — *Burchardus Comes vel Grafio*. (Comte ou Graf, ce dernier mot en allemand voulant dire Comte). — Ce Bouchard, qu'on rencontre nommé ainsi dans deux chartes de St-Martin de Tours des années 891 et 905, passe avec quelque raison pour être un comte de Vendôme et fils lui-même d'un autre Bouchard qu'on rencontre en 849 dans une charte du comte Etienne de Blois. — Le *Burchardus comes vel graphio* serait ainsi le père de Bouchard-Ratepilate, qui jusqu'à présent était considéré comme comte de Vendôme à titre d'office et que l'abbé Simon, qui a fait la nomenclature des comtes, aurait du nommer *Bouchard premier*. Si les deux Bouchard susdits avaient prouvé leur situation de comtes de Vendôme, le Ratepilate n'aurait été que Bouchard III. — (Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénérable*, c^o de Vendôme, page VIII. — *Chartes vendômoises*, 16. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 149 et 150).

Bouchard-Ratepilate (*Burchardus Ratepilata*) ; c'est-à-dire *Chauve-Souris*. — Il est comte de Vendôme au X^e siècle. — L'abbé Simon le considère comme C^{te} de Vendôme simplement à titre d'office ; mais il paraît très probable qu'il le fut déjà à titre héréditaire, attendu que l'hérédité des fiefs était depuis longtemps établie. — Il paraît fils ou peut-être seulement petit-fils de *Burchardus comes vel graphio* des chartes de St-Martin de Tours, qu'on rencontre en 891 et 905, et qui, celui-là, put être en effet C^{te} de Vendôme à titre d'office.

C'est à ce B. Ratepilate que l'on doit l'accession au comté des 64 paroisses qui

depuis formèrent le Bas-Vendômois, et qui lui furent cédées vers 960 par l'évêque du Mans Sigefroy, en récompense de ses services. — B. Ratepilate fut un des principaux conseillers de Hugues le Grand, duc de France, père de Hugues Capet. On devrait le nommer Bouchard I^{er}. — Il dut mourir vers 1056 ou 1060, et fut remplacé comme C^{te} de Vendôme par son fils Bouchard le Vénérable (*Burchardus Vetulus*).

Cart. Trinité, 1, note 1. — *Chartes vendômoises*, 16 et 21. — Abbé Simon, I, p. 2. — Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénérable*, 1892. — *Bulletin vendômois*, 1906, pp. 149 et 150.

Bouchard I^{er}, (*Burchardus Vetulus*) dit Bouchard le Vieux, ou le Vénérable, appelé par les historiens, *Premier comte de Vendôme* (960 [ou environ] à 1005).

Il était fils de Bouchard-Ratepilate, le quel devrait avec plus de raison s'appeler lui-même Bouchard I^{er}, car il était bien C^{te} héréditaire, étant aussi fils d'un C^{te} Bouchard. — Voir *Bouchard* (*Comes vel Graphio*).

On ne sait pour quelle raison ce Bouchard porte le nom de *vetulus* qui veut dire *petit vieux* ; mais il est possible que ce surnom ait signifié *Vénérable* dans l'esprit des populations, et dans ce cas, lui serait advenu à cause de la sainteté de sa vie dans ses dernières années, alors qu'il s'était fait moine.

Il n'était encore que chevalier en 940, époque où il paraît dans une charte de N.-D. de Chartres, et dut hériter du comté au plus tard en 960. Il paraît avoir remplacé son père dans les conseils des ducs de France, et fut l'ami et le lieutenant de Hugues Capet, on dit même son Bras-Droit. Aussi Hugues lui fit-il épouser Elisabeth, c^{tesse} de Corbeil, veuve de Aymon, qui par elle avait été lui-même comte de ce comté. Il lui donna en outre le comté de Melun qui lui appartenait en propre, et enfin le fit Comte de Paris, bien que cet office ne comportât que le titre de vicomte, le comte de Paris étant Hugues Capet lui-même.

Tous ces biens firent de Bouchard un des plus puissants seigneurs de France. Il contribua grandement à assurer la couronne sur la tête de Hugues et à la faire reporter à sa mort sur celle de son fils Robert.

Bouchard eut à soutenir une guerre contre Eudes, C^{te} de Blois. Il ne put l'empêcher de lui prendre la ville de Melun par suite de trahison ; mais peu après, avec l'aide du roi, il s'en rendit maître à nouveau et la conserva.

Il combattit aussi victorieusement à la tête de l'armée du roi Hugues, contre

Arnoul, C^{te} de Flandre, auquel il reprit la chasse de St-Valery qu'il rapporta lui-même sur ses épaules au monastère de Leuck, d'où Arnoul l'avait soustraite.

Bouchard le Vieux se retira vers 1005 dans le couvent de St-Maur des Fossés, près Paris et dut y mourir le 26 février 1007. Il laissait son comté de Corbeil à Bouchard le jeune, son fils aîné et celui de Vendôme à Renauld, son second fils, évêque de Paris. Il avait aussi pour fille Elisabeth, femme de Foulques Nerra, dont les descendants devaient devenir C^{tes} de Vendôme.

Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénérable*. — *Chartes Vendômoises*, 21, 22, 23, 26, 28, 29, (notes pp. 40 et 41) et 33. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 809. — Abbé Simon, I, pp. 1 à 15. — Pétigny, (Voir table au mot *Bouchard le Vieux*). — *Carl. de la Trinité*, IV, p. 379, note 3. — *Carlul. de N.-D. de Chartres*, 84. — *Carlul. de St-Père de Chartres*, I, p. 351. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 106; et *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 7).

Bouchard II, dit le Chauve, quatrième comte de Vendôme, de 1023, ou environ, à 1029. — Il était fils d'Adèle d'Anjou, qui par droit héréditaire, était comtesse de Vendôme, et d'Odon de Nevers. Il jouit du comté, du vivant de ses parents, étant encore en âge de minorité, et fut mis sous la tutelle de son grand-père, le comte d'Anjou, Foulques Nerra.

On ne connaît de son administration que les efforts qu'il fit pour mettre un frein aux empiètements de ses vassaux dans la forêt de Gastines. Il paraît avoir, à ce sujet, agi avec dureté et sans discernement, et son grand-père semble s'être employé à la solution du conflit surgi à ce sujet.

Bouchard, à peine sorti de l'adolescence mourut au cours d'un voyage, peut-être aux Lieux Saints, vers l'an 1029. — A sa mort, sa mère reprit le comté et en donna la moitié à son fils cadet Foulques, surnommé l'Oison (Anserulus).

Une tradition rapportée par Pétigny, fait savoir que le comte Foulques Nerra n'avait rendu le comté à son neveu devenu majeur qu'à la condition qu'il le partagerait avec sa mère Adèle et que tous deux le tiendraient en fief de Geoffroy, fils lui-même de Foulques Nerra et frère consanguin d'Adèle, qui devait devenir lui-même comte d'Anjou après son père, et que telle fut l'origine de la vassalité du Vendômois à l'égard de l'Anjou. Mais cette assertion n'est pas prouvée.

Carl. Trinité, 1, 2, 6 (notes 1 et 2, p. 16); 27 note 4, 147, 188 note 1, 552 note 1. — Abbé Simon, I, p. 36. —

L'Art de vérifier les dates, II, p. 810. — Pétigny, pp. 255, 257, 260, 293, 422. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, I, p. 112).

Bouchard III, dit *Le Jeune*, septième comte de Vendôme, de 1066 à 1085. — Il succédait, étant encore mineur, à son père Foulques l'Oison, et sous la tutelle de son oncle Guy de Nevers, seigneur de Nouâtre (près Chinon), lequel était frère de son père. Ce Guy de Nevers pendant sa régence prit plusieurs fois le titre de comte, ce qui fait que *L'Art de vérifier les dates* le range au nombre des comtes de Vendôme.

Bouchard avait du naître vers 1055, attendu qu'on le voit faire acte de majorité en 1075, et non avant. On ne connaît de son administration que ce qui regarde ses rapports avec la Trinité, lesquels d'abord bons, finirent par s'altérer et l'obligèrent à certaines réparations.

En 1084, son oncle Guy étant mort sans enfants de sa femme Agnès, après s'être fait moine en l'abbaye de Noyers, il hérita de lui la seigneurie de Nouâtre près Chinon. Mais lui-même mourut l'année suivante, le 26 février 1085 (1086 N. S.).

C'est certainement à ce comte que se rapporte la charte 2 de la Trinité, intitulée : *De consuetudinibus Comitibus Buchardi in Vendocino*. — Cette charte a été attribuée, d'abord à Bouchard le Vénérable, puis à Bouchard le Chauve; mais on n'a pas fait attention que dans la charte, le nom de Geoffroy-Martel y est cité au passé. Par conséquent le comte Bouchard, à qui elle se rapporte, est bien Bouchard le Jeune. Il est à croire que la charte a été rédigée par les soins de Guy de Nevers pendant la minorité du jeune comte, afin de bien établir ses droits sur les terres lui appartenant dans les limites de son comté.

Le comté, après la mort de Bouchard, alla par succession directe à sa sœur aînée Euphrosine ou Nifrane, qui avait épousé Geoffroy de Preuilley, dit Geoffroy-Jourdain, lequel devint ainsi C^{te} de Vendôme sous le nom de Geoffroy II.

Carl. Trinité, 2, 188, 215, 247, 249, 256, 258, note 2, 270, 295, 319, 321, 327, note 1, p. 41, et t. IV, p. 380. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 812. — Abbé Simon, I, p. 78. — Pétigny, p. 244. — Busserolle, au mot *Nouâtre*. — *Chartes vendômoises*, 53. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 115, etc.

Bouchard IV, dit Bouchard de Lavardin, onzième comte de Vendôme, de 1180 à 1202. — Il était né vers 1125 ou 1130, fils aîné de Jean I^{er} et de sa première femme, Berthe du Puy-du-Fou.

Il portait le surnom de *Bouchard de*

Lavardin, non pas comme on le croyait jusqu'ici, d'après Simon, Pétigny et autres, parce qu'il avait reçu cette seigneurie des mains de sa mère Richilde de Lavardin (Jaquelle Richilde ne fut que la seconde femme de son père), mais bien par suite du don à lui fait, à la mort de son oncle Geoffroy de Lavardin, après 1140, de la seigneurie même de Lavardin, achetée quelque dix ans auparavant par sa grand-mère, Mathilde de Chateaudun, sur Aymeric dit Gaymar, Sgr de Lavardin, et dont ledit Geoffroy avait été déjà apanagé. Bouchard paraît avoir par conséquent séjourné le plus souvent au château de Lavardin avant son avènement au comté. Il ne faut donc pas non plus chercher la raison de ce fait dans le mariage de Bouchard avec Agathe qu'on a crue à tort être dame de Lavardin. — Voir *Lavardin*.

En 1173, Bouchard avait cru devoir prendre parti pour les jeunes princes, fils de Henri II roi d'Angleterre et comte d'Anjou, lesquels s'étaient révoltés contre leur père, et étaient ainsi devenus momentanément les alliés du roi de France. Bouchard à cette occasion, s'était rendu maître de Vendôme, et il en ferma les portes à son propre père. Mais les jeunes princes se soumièrent, et Bouchard les imita. Son père ne paraît pas lui avoir tenu rigueur de son insoumission.

Le comte Jean, en 1180, au moment de partir pour la Palestine d'où il ne devait pas revenir, confia à son fils Bouchard l'administration de son comté; et c'est de cette époque qu'il faut dater l'avènement de Bouchard, son père ne comptant plus dès lors dans l'administration du comté. Ce père devait mourir, vers 1182 (?) à la Charité-sur-Loire où il s'était arrêté à son retour des lieux saints.

Ce qui distingue l'administration du C^{te} Bouchard IV, c'est avant tout l'accord qui eut lieu sous les auspices du comte d'Anjou, roi d'Angleterre, entre lui et la Trinité, en 1180. Par cet accord prenaient fin toutes les querelles qui avaient fait tant de mal au Vendômois du temps de son père et de ses prédécesseurs. Le comte abandonnait tout droit sur les prieurés et sur les hommes de la Trinité; mais toutefois ces hommes devaient contribuer comme les vassaux du comte à la réparation des fortifications du château de Vendôme. De son côté, la Trinité s'engageait à payer au comte la somme de 3.000 sous dans les trois circonstances suivantes: lorsqu'il mariait sa fille aînée, lorsqu'il allait pour la première fois à la croisade, et lorsqu'il était fait prisonnier dans sa propre guerre ou dans celle du

comte d'Anjou son suzerain. De ce fait la paix ne fut plus troublée dans la suite entre le château et l'abbaye. Comme preuve de cet accord, Bouchard fit entermer son frère Lancelin dans la chapelle de la Madeleine de la Trinité, et fonda une lampe à perpétuité sur sa tombe.

C'est à Bouchard IV que l'on doit la fondation, en la paroisse de Sasnières, du prieuré de la Hubaudière, vers l'an 1190, conjointement avec Hugues d'Amboise son beau-frère. Il fit encore d'autres fondations pieuses en Vendômois, sur la fin du XII^e siècle.

C'est du temps que Bouchard était comte, en 1188, que Philippe-Auguste s'empara de Vendôme où il fit prisonnière la garnison de la ville; mais il ne semble pas avoir pris le château. Plus tard, en 1194, le roi Philippe occupait encore la ville de Vendôme, (mais non pourtant le château) lorsque son armée fut battue vers Fréteval. On ne sait quel fut le rôle de Bouchard en ces circonstances. — Il paraît pourtant avoir plutôt embrassé la cause du roi de France, attendu que, en 1189, il fut traitreusement attaqué, près Mondoubleau, par Hugues de Chateaudun alors rallié au roi d'Angleterre, et son frère Geoffroy faillit perdre la vie dans ce guet-apens.

Bouchard mourut en 1202. Il avait épousé Agathe, dont le nom de famille est inconnu. Les auteurs de *L'Art de vérifier les dates* la croient de la maison de Lavardin et imaginent que c'est par elle que la seigneurie de Lavardin est entrée dans la maison de Vendôme. Mais c'est là une erreur ainsi qu'il a été dit au commencement de cet article.

Bouchard, du reste, ne jouit pas de toute la seigneurie de Lavardin, une partie étant restée aux mains du fils d'Aymeric Gaymar, et ce fut la cause plus tard de procès portés en cour de Rome et intentés aux descendants de Bouchard par lesdits héritiers des vendeurs de Lavardin, défendant leur part de la seigneurie contre les puissants comtes de Vendôme. (*Bulletin vendômois*, avril 1912).

Agathe, femme de Bouchard IV, ne fut pas comtesse de Vendôme, attendu qu'elle paraît être morte avant 1180. Elle laissait au moins quatre enfants: l'aîné, Raoul ou Jean, semble avoir été tué au siège de St-Jean d'Acre, en 1191; le second, Geoffroy, dit *de Lavardin*, parce qu'il avait reçu cette seigneurie en apanage, mourut aussi avant son père; mais il laissait un fils qui devint comte sous le nom de Jean II; le troisième, appelé aussi Jean, était d'église, et devait succéder à son neveu sous le nom de Jean III;

enfin une fille appelée Agnès, qui mourut elle-même avant son père, épouse de Pierre, sgr de Montoire, et dont le fils Jean devait être Comte, sous le nom de Jean IV. — Les historiens ont jusqu'à présent mal démembré les enfants du comte Bouchard IV.

Bouchard avait pour frère et sœur germains : Lancelin, qu'il fit enterrer à la Trinité en 1195, et Mathilde, Ctesse de Penthievre; il avait en outre pour consanguins, fils de Richilde : Geoffroy de Vendôme, Barthélémy, archevêque de Tours, et enfin une deuxième Mathilde, femme de Hugues, seigneur d'Amboise.

(*Cart. Trinité*, 516, 517, 578, 579, 599, 600, 612, 625, 640, 647, 652 p. 27, et t. IV, p. 498. — Abbé Simon, I, p. 114. — Pétigny, (voir table au mot *Bouchard IV*). — *Bulletin vendômois*, 1902, pp. 252 et 253; 1910, pp. 164 à 172; 1912, pp. 189 et suiv., (Procès en Cour de Rome). — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 17).

Bouchard V, seizième comte de Vendôme, (de 1249 à 1271). — Il succédait à son père le comte Pierre. Il accompagna celui-ci à la croisade de Saint Louis en Egypte et semble avoir rapporté son corps de l'île de Chypre où il était mort en 1249. Il était de retour en 1250.

Il fut toujours fidèle à la fortune de son suzerain le comte d'Anjou, le suivit en Hainault en 1254, puis en Italie et en Sicile. Il prit part au siège de San-Germano, et à la bataille de Bénévent. Il partit encore avec Saint Louis à la croisade de Tunis; et le roi, par son codicile en date de 1270, le désigna parmi ses exécuteurs testamentaires. C'est lui qui en décembre 1270, à son retour en Vendôme, fit un accord avec le comte d'Anjou, en vertu duquel la seigneurie de Troo, possédée par les comtes de Vendôme, fut dans la suite relevante de l'Anjou avec le comté de Vendôme même, et par la même foy-hommage.

Il mourut en 1271, et non pas pendant l'expédition de Tunis, ainsi qu'on l'a dit parfois. Ce qui est cause de l'erreur, c'est que le roi Saint Louis, le croyant mort sans doute, le remplaça comme exécuteur testamentaire, alors que, sur son lit de mort, il dicta ses dernières volontés. Le C^{te} de Vendôme est au contraire un de ceux qui ramenèrent en France le corps du saint roi.

Il avait épousé Marie de Roze, veuve de Aubert de Hangest, seigneur de Genlis. Elle lui survécut. Il en avait eu quatre enfants : 1^o) Jean V, qui lui succéda; 2^o) Bouchard de Vendôme, seigneur de Bonnevaux; 3^o) Pierre de Vendôme, qui fut chanoine de Tours, et mourut en 1311; 4^o) Eléonore, dite encore Agnès,

qui épousa Bouchard VII, baron de l'Île-Bouchard, en 1280. — Bouchard fut enterré dans l'église St-Georges.

(*Cart. Trinité*, 716, 722, 729, 745. — *Cart. vendômois de Marm.*, 49A, 85A, 86A. — *Chartes vendômoises*, 365^e, 395, 396. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 816. — Abbé Simon, I, pp. 135 à 139. — Busserolle, art. *Île-Bouchard*, p. 370. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 15. — Pétigny, pp. 540 à 545. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 73; 1876, p. 243; 1879, p. 250 et 251. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 121, etc.

Bouchard VI, dix-huitième comte de Vendôme, (de 1315 à 1353). — Il succédait à son père Jean V. Il se proclamait *Comte de Vendôme, Seigneur de Castres, de Lavardin et de Montoire*. Il assista à l'assemblée des Grands du royaume qui s'occupa de la juridiction ecclésiastique en 1331. Son frère Pierre étant tombé en démence, il fut chargé de sa curatelle mais s'en fit décharger par le roi Philippe VI. Il fut alors obligé de céder à ce frère la seigneurie de Lésignan en Narbonnais, et d'autres biens dans la même région. Il se trouva en 1339 à l'ost de Buironfosse près Vervins, pour combattre les Anglais. — C'est à ce comte que l'on doit la délimitation des comtés de Blois et de Vendôme en 1329. Cet accord fut ensuite ratifié en 1340 par le roi Philippe VI. Il acheta en 1348 la sgr de Lautrec pour la réunir à celle de Castres. Il fut toute sa vie un des fidèles de Jean de France, qui devint le roi Jean le Bon.

Il mourut à Vendôme le 26 février 1354 (N. S.) et fut enterré dans l'église St-Georges. — Voir son épitaphe à *Vendôme* (Eglise St-Georges). — Il fut le dernier comte de Vendôme qui ait frappé monnaie; il avait vendu en 1320 son droit de monnayage au roi Philippe le Long.

Il avait épousé Alix, fille d'Arthur, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, et de Yolande de Dreux, ctesse de Montfort l'Amaury, sa seconde femme, laquelle Yolande était veuve en premières noces d'Alexandre, roi d'Ecosse. Cette Alix de Bretagne devait mourir seulement en 1377, à Montoire où elle s'était retirée, après avoir vu mourir son mari, son fils aîné, son petit-fils ainsi que sa femme, et son arrière-petite fille Jeanne, fille de son petit-fils Bouchard VII. De cette Alix il eut pour enfants : 1^o) Jean VI, qui lui succéda; 2^o) Pierre de Vendôme, qui paraît avoir été tué à la bataille de Poitiers; 3^o) Simon de Vendôme, fait prisonnier à Poitiers, qui épousa Jeanne Savary, dame de Montbazou, qu'il laissa veuve vers 1365; elle se remarqua avec Guillaume de Craon, qui devint en 1381, V^{te} de Châteaudun, après son père; elle lui avait

apporté la terre de Lessart à Danzé, qu'elle tenait de son premier mari, et sur laquelle il bâtit Neufmanoir; 4^o) Bouchard ou Bouchardel de Vendôme, sgr de Feuillet et de Segré en Anjou, qui, en 1337 épousa Marguerite de Beaumont et qui fit la branche de Vendôme-Segré; 5^o) Eléonore de Vendôme, qui épousa Roger-Bernard, comte de Périgord; 6^o) Jeanne de Vendôme, qui en premières noces épousa Renaud, sgr de Brétaincourt, et en deuxième noces en 1364, Guy de Chauvigny, sgr de Châteauroux.

(*Cart. Trinité* (voir table onomastique au mot *Bouchard V*). — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 817. — Abbé Simon, I, pp. 145 à 154. — Pétigny, p. 543. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 124; et *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 15. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 151.

Bouchard VII, vingtième comte de Vendôme (de 1365 à 1371). — Il dut naître vers 1345. Il était fils de Jean VI et de Jeanne de Ponthieu. Il avait, outre les comtés de Vendôme et de Castres, les seigneuries de Montoire, Lavardin, Bonnevaux et la Chartre sur le Loir qui complétaient le comté de Vendôme. Il possédait en outre celles de Lésignan en Narbonnais, d'Épernon au pays chartrain, de Quillebeuf et autres en Normandie, et des terres en Ponthieu qu'il tenait de sa mère.

Il eut le comté de Vendôme à la mort de son père en février 1364 (1365 N. S.). Il passa la plus grande partie de sa courte existence à guerroyer contre les Anglais en Rouergue, d'abord sous les ordres du duc d'Anjou, puis commandant en chef en 1369 et 1370. Il vainquit les Anglais à Roquecésière et se distingua au combat de Montlaur et en plusieurs autres. Il eut enfin la gloire de chasser les Anglais de ces contrées.

Pour le récompenser, Charles lui donna la jouissance du château de Roquecésière, et en outre la ville de Ste-Affrique. Mais les habitants de cette ville protestèrent et firent valoir leurs franchises et le droit qu'ils avaient d'appartenir directement à la Couronne. Charles V révoqua alors sa donation et semble avoir gratifié Bouchard d'autres terres en compensation.

Bouchard VII fit son testament le 15 novembre 1371 à Lavardin et mourut le lendemain même 16 novembre, ainsi que nous l'apprend l'aveu et déclaration du Chapitre St-Georges au duc Antoine, daté de 1546 (Arch. Nat., P 610, f^o 828). Ce fait est resté ignoré jusqu'à présent mais ressort avec évidence de ce document.

Il avait épousé vers 1368 (et non 1364 comme le disent l'abbé Simon et Rocham-

beau) Isabelle de Bourbon, fille de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et de Jeanne de Chatillon-St-Paul. Elle était alors veuve de Louis, vicomte de Beaumont au Maine. Elle avait pour frère aîné Jean qui en 1364 avait épousé Catherine de Vendôme, sœur de lui-même Bouchard. — Isabelle de Bourbon mourut en 1371 peu avant son mari, laissant une fille, Jeanne de Vendôme âgée de quelques jours.

Bouchard, dans son testament daté du 15 nov. 1371 prescrit de faire venir à Vendôme le corps de sa femme déposé encore en l'église de Pouancé en Anjou. Ce fait n'eut lieu qu'en 1400 où les corps de Bouchard, de sa femme et de sa fille furent enfin réunis et mis dans le même tombeau en l'église St-Georges de Vendôme. On y inscrivit des épitaphes fautives qui laisseraient croire que ces personnages moururent tous trois en 1400 et non en 1371 qui est la date véritable de leur mort. Voir *Vendôme* (Eglise St-Georges).

Bouchard et Isabelle laissaient pour héritière leur fille Jeanne encore au berceau et élevée sous la garde et tutelle de Jeanne de Ponthieu, sa grand'mère, laquelle en son nom gouverna les comtés de Vendôme et de Castres l'espace au plus de quelques semaines, car Jeanne était morte avant le 19 janvier 1371 (1372 N. S.) époque où le Comité est dit « dans la main du duc d'Anjou pour cause de rachat ».

En sorte que le successeur réel de Bouchard VII au comté de Vendôme est sa sœur Catherine, femme de Jean de Bourbon, comte de la Marche, et c'est par elle que le comté de Vendôme arriva à la maison de Bourbon.

(*L'Art de vérifier les dates*, II, p. 818. — Abbé Simon, I, pp. 159 à 167. — *Cart. Trinité*, 81 et 782. — Arch. Nat., P 610, f^o 828. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VI, dossier 3, pièces 8 et 13. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 284 et suiv.; 1901, pp. 183 et suiv. — Galland, *Du Franc alleu*, Edition de 1637, pp. 171 et 172. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, I, pp. 139 et suiv.; et *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 18 à 23. — Collection R. de St-Venant, liasse des C^{tes} et Dues, dossier *Bouchard VII*).

Bouchardièrre (La), f., c^o de Baillou. — *L'Attre de la Bouchardièrre*, 1468 (Aveu de Baillou). — Cette ferme a absorbé les terres de l'ancien manoir de la Fortinière, réunies à Baillou dès le xv^e s. — Elle est encore aujourd'hui du domaine de Baillou. — (Voir *Fortinière*). — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 et 701 n^o 1).

Bouchardièrre (La), écart, c^o de Naveil. — Cet écart n'est plus représenté que par : 1^o) une maison rurale aujourd'hui in-

habité, 2^o) une fuie abandonnée au-dessous de la susdite maison et séparée d'elle par la ligne du chemin de fer; et 3^o) enfin, par une tourelle en ruine située tout en haut du coteau et dominant un reste de douves. — C'est à tort que l'on donne le nom de Bouchardièrre à ces dernières ruines. Leur nom est *Maudétour*, car ces ruines formaient le Manoir de Maudétour. — La Bouchardièrre n'a jamais été que la petite métairie de Maudétour, appartenant aux sgrs mêmes de Maudétour.

On a fait courir des légendes sur ce lieu de la Bouchardièrre auquel on attribuait le château de Maudétour. Ces légendes veulent que ce château ait été construit par un des Bouchard, comtes de Vendôme aux X^e, XI^e et XII^e siècles. La Bouchardièrre est bien plus récente et la vérité c'est qu'on ne sait d'où elle tire son nom.

Comme fief, la Bouchardièrre relevait de Courtiras à foy et hommage et cinq sols de service.

Voici l'état de la Bouchardièrre au XIV^e s., d'après l'Extrait des titres de l'Oratoire et suivant l'Etat descriptif des seigneuries vassales de Courtiras (p. 38) : (En marge : « *Bouchardièrre* dite anciennement *La Petite Métairie de Mondétour* ».

..... « *Item* ladite Agnès Malon, audit nom, tient de séant, (sic, ce qui veut dire de Courtiras) à foy et à cinq sols de service, la métairie qui fut jadis à feu Guillaume Duplessis, chevalier, sise à Mondétour et les environs, en la paroisse de Naveil. — Scavoir : Une grange o (avec) les courtils, la cour, o le bois joignant à l'aitre et au bois qui sont des appartenances de sa grande métairie de Mondétour. — *Item*, quarante sestrées dix boisselées de terres en plusieurs pièces y déclarées joignant..... (on n'a pas l'état des joignants). — *Item*, six quartiers de prez sur la rivière de Brennières. — *Item*, deux quartiers de pastiz séant sur ladite rivière. — *Item*, six sols deux deniers de cens à reliefs dus à la saint Christophe sur plusieurs domaines séant au dit terroir de Brennières et aux environs. *Item*, la justice de sept sols six deniers ». — La grande fuie de la basse Bouchardièrre n'était donc pas encore construite.

Un autre état, daté de 1695, donnait ainsi la description de la Bouchardièrre alors divisée en deux métairies, La Haute et la Basse-Bouchardièrre, d'après la criée faite cette année-là, de ce domaine, alors sous le coup d'une saisie :

« La haute Bouchardièrre est un corps de logis couvert de tuiles et bardeau, composé d'une cuisine, cave dessous, deux chambres basses et une haute ayant

chacune une cheminée, un escalier à entrer en la dite cuisine par sous lequel est l'entrée de la cave, plusieurs cabinets et antichambres, greniers dessus lesdits bâtiments, une chapelle, le fournil servant de boulangerie, un petit pressoir à vin et un petit cellier à côté, un autre bâtiment en forme de pavillon et galerie couvert d'ardoises, une écurie et une grange, un puits à eau, un coulombier avec un petit bâtiment servant de logis pour le vigneron, cour, jardin et grand enclos en pastures, le tout contenant environ quatre septérées de terre, fossés, fors du côté de la Basse-Bouchardièrre, un clos de vigne contenant cinq quartiers ou environ, un petit bois de haute futaye, contenant douze boisselées ou environ.

« La Basse-Bouchardièrre, composée d'un corps de logis bas ayant deux chambres à feu, four au pignon de l'une d'icelles, une grange, toits à porcs et à oyes, un puits, fosse à eau, cour, issues, un jardin potager, et un jardin à chenevières enclos de hayes vives et en pastures et allée ou chemin entre lesdites haute et basse Bouchardièrre et les joignant l'une l'autre. — *Item* une pièce de terre labourable appelée la pièce de la fuye, avec une fuye complantée au coin d'icelle contenant dix neuf septérées, ou environ..... »

La terre entière contenait environ une centaine d'arpents. La métairie de la Jametièrre était réunie à son domaine. — (Titres de la Bouchardièrre, chez M. Rolland, notaire).

Au XIV^e s. Philippine Malon, femme de Guillaume de la Fosse avait hérité de la Bouchardièrre, située dans la varenne de Naveil, par suite du décès de Gervais Malon son père et de Agnès Copelet, sa mère. Elle la vendit à Charles d'Argouges, procureur fiscal du Vendômois, vers la fin du XVI^e s.

Au XVI^e s. la Bouchardièrre est à la famille Grenouilleau. En 1574, René Dupont, lieutenant particulier à Vendôme, traitait avec les maîtres et frères de l'Hôtel-Dieu, seigneurs de Courtiras, pour le rachat à eux du par la mort du sieur Grenouilleau son beau-père. — En 1649 les héritiers du sieur Dupont se partageaient sa succession et la Bouchardièrre allait au suivant :

Etienne Dupont, prêtre, protonotaire du St-Siège apostolique, conseiller et aumônier du roi, abbé de Notre-Dame de Lantenac et chapelain de la chapelle royale de Notre-Dame de la Paix au château du Louvre, sgr de la Bouchardièrre. En 1654 ce dernier vendait à messire Hector de Marles, chev^r, sgr de Freschines, 277 livres 15 sous et 6 deniers de rente sur

ses terres et seigneuries de la Bouchardièrre et de la Jametièrre moyennant 5.000 livres. Il renouvelait cet acte le 21 mai 1682. En 1687 il était mort, et ses héritiers, en 1688, renouvelaient encore le titre de la rente susdite le 23 janvier. Ils étaient représentés par Robert Le Prévost de Cocherel, chev^r, sgr dudit lieu au bailliage d'Evreux, Guillaume-Etienne Le Prévost de Cocherel, chapelain des Chapelles royales des châteaux du Louvre et de Bourbon et Dlle Marie et Elisabeth Le Prévost de Cocherel, filles majeures, leurs sœurs.

En 1695, faute de paiement de cette rente, la Bouchardièrre avec la Jametièrre étaient saisies sur la famille Le Prévost, ce qui donna lieu à l'état descriptif établi plus haut et à la criée et adjudication de ces deux terres. — L'adjudicataire paraît être Isaac-Jacques Pothier, président au grenier à sel de Vendôme dont le fils est parrain à Naveil le 18 février 1705.

En 1721 ce fief est à Henri Pothier; — En 1739 à François Pothier de la Bouchardièrre, frère du précédent, qui le 10 février, épousait à Naveil Marie-Anne Gassel, fille de Siméon Gassel de Bompard, brigadier de la Maréchaussée du Vendômois et d'Angélique Neilz. Il décédait le 10 mai 1750 à 61 ans; — En 1751 à la susdite Marie-Anne Gassel de Bompard comme tutrice de sa fille mineure Marie-Anne Pothier. — En 1771 à Jacques-Claude Beaussier, docteur en médecine, époux de la susdite Marie-Anne Pothier. — En 1806 à N. Beaussier-Bouchardièrre, dit l'Enrhumé, officier de santé à Vendôme, lequel est représenté en l'Annuaire de Loir-et-Cher de 1806, comme consacrant ses loisirs à recueillir des matériaux nécessaires pour la confection d'une histoire du Vendômois. Ces documents paraissent aujourd'hui perdus. En 1830 il était parmi les souscripteurs de l'*Histoire de Vendôme* de l'abbé Simon.

En 1843, la Bouchardièrre, mise en vente par les héritiers Beaussier-Bouchardièrre était indiquée ainsi : « Un superbe bâtiment de maître avec une tour nouvellement distribuée ». Le bâtiment a disparu, mais la tour-pigeonnier reste debout dans la plaine au pied du coteau et sert de magasin.

La terre a été vendue au détail. La tour, à la fin du XIX^e s. appartenait au propriétaire de Prépatur.

Arch. Nat., P 607 (1687). — Arch. L.-et-Cher, G 250 (1); H, Terrier de l'Oratoire. — Bibl. Vendôme, 1^o ms. 285, p. 38; 2^o Fonds Trémain, Carton des Familles (Malon); 3^o Album Launay, t. I, p. 106. — Chartrier de Mauge, aveu de Jean de Beauvoir, XIV^e s. — Titres de la Bou-

chardièrre chez M. Rolland, notaire à Vendôme, (Décret du 23 janvier 1688 et saisie de 1695). — *Bulletin vendômois*, 1882, p. 33. — Rég. de Naveil du 7 janv. 1655 et du 10 mai 1750. — *Annuaire de Loir-et-Cher* de l'an 1806, p. XXVI du suppl^l. — *Le Loir*, n^o des 17 et 24 sept. 1841; des 16 et 24 mai 1843. — Neils, *Histoire de la Coultia de Naveil*, p. 83.

Bouchardièrre (La), h., c^o de Villedieu. — En 1638, ce lieu était à Charles Denizot, Sr de la B. et des Fossés. Il fut inhumé à Villedieu le 11 sept. 1669. — (Mallardier, p. 1092)

Boucher ou Bouchier (Famille). — *Champrond et Les Pâtis* (de Savigny, xv^e s.). — *La Hotterie, La Roche-Grignon, Montgrefrier*, XVI^e s. — *La Brunellière*, XVII^e siècle.

Boucherie (Mathurin de la), commandeur d'Artins, 1509. — Armes : *D'azur, au cerf passant d'or.* — (De Maude).

Boucherie (La), anc. mét., psse de de Rocé. — *La Bouchère*, XVI^e s. — Cette métairie était annexée au domaine des chanoines de St-Georges de Vendôme, appelé *La Cour de Rocé*. — (Arch. Nat., P 610, f^o 847. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

Boucherie (La), éc., c^o de la Ville-aux-Clercs.

Bouches d'Aigre, château, c^o de Romilly-sur-Aigre, canton de Cloyes (Eure-et-Loir). — C'était un prieuré de Tiron établi à l'embouchure de l'Aigre. Il possédait la métairie de Chanteloup, paroisse de St-Jean Frémentel. — (*Cart. de Tiron*, préface, page CXXI).

Bouchet (Famille du). — *Le Petit Bouchet, La Mouchetière* (de Choue), *Le Fief-Boursier* (de St-Avit), XIV^e s. — *La Hellerie, La Guetterie*, XV^e s. — *La Guichardièrre, La Picottière*, XVI^e s. — Armes : *D'hermines papellonné de gueules.* — (Eug. Vallée, d'après Pasty).

Bouchet (2^e Famille du). — *Les Muses, Nonais, La Salle d'Artins*, XVII^e s. — *Courtotzé*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à deux fasces de sable.* — (Eug. Vallée, d'après Pasty).

Bouchet (Charles), bibliothécaire de la ville de Vendôme, né et mort à Vendôme, 1814 à 1886. — Poète, littérateur, historien, numismate, paléologue, philosophe, Bouchet avait tout étudié et parlait de toutes choses avec connaissance. — Il était fils d'un honorable commerçant vendômois et avait été d'abord régent de seconde au collège de Vendôme (1836). Il fut ensuite professeur de rhétorique au collège de St-Calais (1838), puis au collège de Mamers (1842). Il professa même quelque temps au collège du Mans (1845). Mais sa surdité le força à quitter

l'enseignement. Il se fit alors nommer bibliothécaire adjoint à Vendôme, mais fut en réalité le vrai bibliothécaire en titre, en 1857. C'est à lui qu'on doit la classification des manuscrits et vieux livres provenant des Bénédictins et des Oratoriens. C'est lui qui fit le transport de la bibliothèque enlevée aux greniers de la lycée, pour venir occuper en 1868 le local où elle est actuellement. Il avait été un des fondateurs de la société archéologique du Vendômois en 1862 et fut pendant longtemps véritablement l'âme de cette société. Il lui fit des communications en grand nombre sur des sujets variés, mais tout particulièrement sur l'histoire locale. Il amassa au cours de sa vie une quantité énorme de matériaux sur le Vendômois. Ces documents sont conservés à la bibliothèque de la ville à laquelle il les laissa par testament. La plupart sont inédits et se composent de simples notes, courtes mais pleines de sagacité et d'érudition. C'est ce que nous appelons le *Fonds-Bouchet*, à la Bibl. de Vendôme. — Tout ce qu'il a laissé de travaux, inédits ou autres, donne la preuve que Ch. Bouchet fut un réel savant, et un travailleur aussi consciencieux que patient. MM. de Maricourt, Nouel et de Rochambeau ont prononcé son éloge et publié sur lui des notices nécrologiques au Bulletin de la société archéologique du Vendômois en 1886, (pp. 84 et 237). Rochambeau y ajouta la liste de ses ouvrages (id., p. 248) parmi lesquels les principaux sont les suivants, qui tous ont été insérés dans le *Bulletin vendômois* : *Les Anglais dans le Vendômois en 1380* (1863). — *Le droit de saucage à la Chapelle-Vicomtesse*, (1882). — *Le Château et la chapelle de Mondoubleau*, (1873). — *Le Rouillis*, (1870). — *Une petite église* (Ruan) et *deux grandes abbayes* (1870). — *Un chanoine au XVIII^e s.* [L'Abbé Simon], (1882 et 1883). — *De la transcription des chartes et des manuscrits*, (1881), etc... Et parmi ses poésies : *A la rivière du Loir*, (1869). — *Le Ciel* (1871). — *Les cuirassiers de Reischofflein* (1872). — *Alsace et Lorraine* (1873). — *Le Jugement dernier des animaux...* (1875). — *La poésie des Mathématiques*, (1883), etc.

Charles Bouchet avait deux frères, le premier, Louis Bouchet, né à Vendôme en 1815, mort à Brest en 1847, fut officier de marine et mourut à Brest, lieutenant de vaisseau en 1847. Il était poète et « a laissé un recueil de poésies manuscrites et de pièces en prose de genres très variés ». Une de ses poésies a été reproduite au *Bulletin vendômois*, 1866, p. 180. Elle est intitulée *Ronsard à Vendôme*.

Le second, Paul-Eugène Bouchet, né à Vendôme en 1817, fut architecte au Mans et mourut dans cette ville en 1884. Il a légué au musée de Vendôme sa collection de tableaux et de faïences. La plupart des belles pièces du musée proviennent de ce legs. La description sommaire en a été faite au Bulletin, t. XXIV, pp. 80 à 83, par M. Louis Martellièrre.

Bulletin vendômois, 1866, pp. 179 à 184 ; 1886, pp. 80 à 88 et 237 à 252. — Dufay, *Les anciens élèves du collège de Vendôme*, 1884, p. 30. — Musée de Vendôme, Portraits de Charles et Paul Bouchet.

Bouchet (La forêt du). — Elle était située sur les psses de Beauchêne et de Romilly. Il en reste, sur Romilly, les petits bois du Fay-Bouchet, et sur Beauchêne le Bois Impérial et le bois du Marchais. Cette forêt du Bouchet n'était en réalité qu'un morceau de la forêt de Mondoubleau. — Elle fut l'objet de différents dons faits aux chevaliers du Temple par les sires de Mondoubleau, au XIII^e s. — (Arch. Nat., S 5001 b, n^o 25 et 37).

Bouchet [de Crucheray] (Le). — Voir *Bouchet-Touleville*.

Bouchet (Le Grand), château, c^o de Choue. — Le château, du XVIII^e s., agrandi au commencement du XX^e s., était bâti sur le côté nord d'un quadrilatère d'environ 30 mètres sur 50, fermé de douves, flanqué de tourelles à ses angles. Les douves sont aujourd'hui presque entièrement comblées.

Comme fief, le Grand Bouchet était vassal de la S^gie de Valennes (Sarthe), dont le chef-lieu était au château de la Quantinière, et qui relevait pour la plus grande partie de St-Calais. Mais à cette s^gie était joint un fief appelé Le Fief de Valennes, relevant de Mondoubleau, et dont la plus grande partie était située paroisse de Choue. C'est de ce *Fief de Valennes* que relevait le Grand-Bouchet, à foy et hommage.

D'après des actes connus, rapportés dans la Généalogie de la famille d'Illiers par Eugène Vallée, (p. 19), il y a apparence pour que le Grand Bouchet ait été simplement le *Bouchet* possédé au XIV^e s. par la famille de la *Berruyère*, la *Berruyère* ou la *Bruyère* ou mieux *La Bruère* (*Brueria*). — Jeanne de la Bruère aurait apporté cette terre dans la seconde moitié du XIV^e s. à son second mari, Alain de Taillecou, Sgr de Courtalain, veuf de Bertranne des Mons. Et de son premier mariage avec Jean de Rouvray, la même Jeanne de la Bruère aurait eu Martin de Rouvray, Sgr de Courtalain, Boisruffin, Launay et le *Bouchet*, qui en premières

noces épousa Marguerite de Taillecou, fille d'Alain de Taillecou, chevalier, et de Bertranne des Mons. C'est dire que le fils du premier mariage de Jeanne de la Bruère épousa la fille d'un premier mariage d'Alain Taillecou, et cela avant ou après que la mère de l'un eut épousé en 2^o noces le père de l'autre. — Il en résulta que Jeanne de la Bruère, veuve pour la seconde fois, fut obligée de faire un accord avec son propre fils qui en sa qualité de gendre de feu son mari à elle, avait des droits, à cause de sa femme Marguerite, sur la succession de feu le mari de sa mère, dont il était lui-même le gendre, et cela en l'année 1397.

En 1407, Martin de Rouvray, Sgr du Bouchet et Marguerite de Taillecou furent père et mère de Catherine de Rouvray, mineure en 1417, qui épousa peu après cette époque Louis d'Avaugour, qui par elle devint Sgr de Courtalain, tandis que de son second mariage avec Pierre d'Illiers, ladite Marguerite veuve de Martin de Rouvray, avait pour fils entre autres Miles d'Illiers qui fut évêque de Chartres.

A cause de ces continuelles doubles mariages et ces alliances en famille, la chronologie de ces seigneurs paraît embrouillée et difficile à suivre.

C'est à Miles d'Illiers, qui fut évêque de Chartres, qu'on attribue la construction du château nommé encore aujourd'hui *les Ruines du Grand-Bouchet* et qui ne fut sans doute jamais achevé. Ces ruines se trouvent dans un petit bois appelé *Le Bois de la Tour*, dominant la vallée de la Grenne à environ un kil. au Nord du Grand-Bouchet actuel. Leur description a paru au *Bulletin vendômois*, année 1898, pp. 167 à 193 et particulièrement p. 176. On peut, à partir de cette époque du XV^e s., suivre la chronologie des Sgrs du G.-B.

Miles d'Illiers, évêque de Chartres (1459 à 1492), premier Sgr incontestable du G.-B. (Voit sa notice). Il paraît avoir cédé de son vivant à la suivante :

Catherine de Rouvray, demi-sœur du précédent. Elle porta le G.-B. à son mari Pierre d'Avaugour, qui s'intitule Sgr de ce lieu en 1849 dans son aveu à Mondoubleau pour la Mabillière qu'il possédait aussi. Ils laissèrent leur terre à la suivante :

Françoise d'Avaugour, fille des précédents. Elle porta le G. B. vers 1526 à son mari, qui fut Foulques de Courtarvel, Sr dudit lieu, de Pezé, etc., d'abord homme d'armes dans la C^o du duc d'Alençon, puis capitaine d'une C^o d'ordonnance à la bataille de Marignan. Fran-

çoise est citée comme veuve de Foulques en 1551. Elle se remarqua avec René de Vieille ou du Vieille, Sr de Courtmont et du Plessis qui avait été l'un de ses pages.

Un aveu du Fief-de-Valennes rendu à Mondoubleau par Jean de Bueil en 1551, donne le détail de son fief servant, le Grand-Bouchet, dans les termes suivants : « Manoir et habergement dudit Grand-Bouchet, enclous de foussés anciens au dedans desquels foussés y a maison, portail, cour et jardins, et en la basse court, granches et vacheries, bergeries, jardins contenant deux arpents de terre ou environ ». (Suit le détail des pièces de terre, dans lesquelles on n'aperçoit aucune qui parle des ruines ou de la construction abandonnée de Miles d'Illiers). On rencontre parmi les joignants de la terre : La Foucaudière, la Robichonnière, la Creuse, (près la Combraise), le Prasteau, la Boutinière, le Grand Tronchay, la Hérissonnière, etc., etc. — « ... Les bois du Château qui sont anciens et de haulte futaye, consistant en six vingt arpens, joignant d'une part aux terres et gast ci-devant déclarés, d'autre part aux terres de la Pilonnière, d'un bout au ruisseau descendant de la fontaine de Merdeuse et d'autre [bout] au ruisseau de l'étang du Grand-Bouchet ; Item, l'étang du Grand-Bouchet assis près dudit lieu et contenant 2 arpens et demi ou environ... ». — Dans le domaine se trouvaient les métairies des Tronchettes et de la Tasse, de la Combraise, des Harassières, le Petit Tronchet, la Théronnière (joignant le lieu de Brehainville et la Coullenardière), la Charbonnière. — Quant aux terres vassales relevant à foy et hommage, c'étaient : La Charmoye, la Bailléverie, la Petite Bailléverie, et une métairie à Courgadil, paroisse de Vallennes.

Françoise d'Avaugour était encore vivante en 1561 d'après un acte de cette date extrait des registres du greffe de Mondoubleau. De son premier mari elle avait eu pour enfants : 1^o) Jacques, qui suit ; 2^o) Pierre de Courtarvel qui fut l'auteur de la branche des Courtarvel de Boisgencif ; 3^o) Françoise de C. qui épousa Guillaume de Mègaudais, Sr du dit lieu et de l'Épinottière.

Jacques de Courtarvel, Sgr de Courtarvel, de Pezé, de la Lucassière, de St-Germain, du Pont de Varennes, du *Grand-Bouchet*, de St-Rémy, de la Courseure, etc., chev^r de l'Ordre, gentilh. ord. des rois Charles IX et Henri III. D'abord homme d'armes dans les Compagnies du comte du Lude et du Maréchal de St-André, puis lieutenant dans celle du Sgr de Chantemesle, blessé à St-Quentin en

1557 et à Gravelines en 1558, mort en 1581, époux en 1544 de Suzanne, fille de René Thouasnon, Sgr du Pont de Varennes, S^t-Rémy, la Gaubertière, etc., et d'Isabeau Rézay, dont vinrent les enfants qui suivent : 1^o) Charles, qui fut Sgr de Courtarvel, de la Lucassière, Pezé, S^t-Germain, etc., et fit la branche aînée; 2^o) André de C. qui fit la branche de S^t-Rémy; 3^o) Louis de C. qui fut chevalier de Malte; 4^o) Pierre, qui suit; 5^o) Jacques de C. qui fut Sr de la Courseure et de la Chevalerie.

Pierre de Courtarvel, quatrième des précédents, seigneur du Grand-Bouchet et S^t-Germain de Coulamer; il était aussi seigneur de Boursay en partie, comme étant Sgr du Boulay de Boursay. Il épousa en 1582 Charlotte, fille de Guillaume de Coutance, chev., Sgr de Baillou et de Négron et de Renée d'Azay; elle était veuve de François de Marescot, Sgr de Souday. Elle fut inhumée à Baillou le 23 oct. 1604. Il en avait eu pour enfants : 1^o) René, baptisé à Choue le 28 déc. 1586, qui paraît n'avoir pas vécu; 2^o) Foulques, qui suit; 3^o) Pierre qui suivra après son frère; 4^o) François, qui fut Sgr du Boulay de Boursay; 5^o) Renée, qui épousa Louis des Pierres, Sgr des Matras, à la Chapelle-V^{tesse}.

Foulques de Courtarvel, fils aîné des précédents. Il fut Sgr du G.-B. et mourut avant le 27 mars 1631, laissant le G.-B. à ses frères.

Pierre de Courtarvel, frère du précédent, Sr du G. B. par partage avec son frère et sa sœur en date du 27 mars 1631. Il épousa Renée, fille de François de Marescot, Sgr de Chalay, et de Jacqueline de Dampierre, et en eut la fille suivante :

Claude-Marie de Courtarvel, dame du G.-B. Elle épousa en 1650 René des Loges, Sr de Villemesle, (frère de Jeanne des L., qui elle même était épouse de Joachim de Courtarvel, Sr de Boisgencif), et fils de Martin des Loges, éc^r et de Jeanne des Personnes. René des Loges était à cette date cap^e au reg^t de Navarre et maréchal de bataille dans les armées du roi. Le G.-B. fut saisi sur eux le 13 mars 1673, puis adjugé le 4 mars 1682 pour 32 mille livres au suivant :

Henri Ollivier, Sgr des Charbonnières, la Herbaudière et les Autels-S^t-Eloy, etc. Le domaine du G.-B. qu'il achetait ainsi se composait alors du château, des trois métairies appelées *Le Domaine*, *Le Grand Pressoir* et *la Basse-Cour*, plus celles de *la Combraise*, *la Harassière*, *la Boutinière*, *la Blottière* et *le Moulin de Connebert*. Dans cette nomenclature, il n'est aucunement question des *Ruines du Grand-*

Bouchet, considérées comme sans valeur, et qui sans doute étaient comprises dans une des métairies mentionnées. Henri Ollivier laissa sa terre à la suivante :

Marie-Françoise Ollivier, fille ou nièce du précédent. Elle épousa en 1684, Eustache-Auguste Leclerc de Lesseville, conseiller au Parlement. Elle mourut en 1688, laissant pour héritière la suivante :

Charlotte-Françoise Leclerc de Lesseville, fille des précédents. Elle épousa en 1708 son cousin-germain, Charles-Nicolas-Leclerc de Lesseville, Sgr de S^t-Luc et de S^t-Prix, baron d'Authon au Perche, conseiller au Parlement. Elle laissa le G.-B. au suivant :

(Ici se trouve une lacune dans la généalogie de la famille Leclerc de Lesseville, et le suivant paraît plutôt le petit-fils que le fils des précédents; car on ne peut imaginer que des personnages qui se marient en 1708 puissent laisser par acte authentique leurs biens en 1775 à leur fils, ce qui leur donnerait au moins 67 ans de mariage).

Charles Leclerc de Lesseville, sans doute petit-fils des précédents. Il devint Sr du G.-B. par cession des précédents par acte du 22 sept. 1775. Il était époux de Hélène-Thérèse Pajot de Marcheval. Ces époux, le 24 mai 1782 vendaient au suivant :

Joseph-Pierre-Honoré Robbé de la Grange, et Marie-Catherine-Renée de Moges, son épouse. Ce Sr Robbé devint colonel de la Garde Nationale de Mondoubleau, et en cette qualité, en 1791, il se mit à la tête d'une émeute sous prétexte de la cherté des grains. Pour ce fait, il fut condamné à un emprisonnement qu'il subit à Blois. Il vendit le 4 floréal an III au suivant :

Pierre Lerasle, homme de loi, et Elisabeth Tirlet, son épouse, tous deux résidant à Belleville, près Paris. Le prix était de 180 mille livres en assignats. Les droits payés au fisc étaient 2093 livres, 16 sous. Trois ans après, soit le 26 avril 1798 (7 floréal an VI), Pierre Lerasle revendait au suivant :

Louis-Alexandre d'Allois d'Herculaïs, ci-devant colonel au 2^e rég^t d'artillerie de marine, époux de Mathilde-Anne Bruce de Gordon. Ces derniers, le 13 juin 1821 revendaient le G.-B. à la suivante :

Alexandrine-Joséphine Latteignant de Bainville, épouse séparée de biens de Pierre-Joseph Fontaine de Biré. Cette dame le laissa par héritage en 1865 à son petit-fils le suivant :

Amédée de Terras, officier d'Etat-Major, et depuis cette époque, commandant aux Mobiles de Loir-et-Cher (1870),

époux de Berthe de Nollet de Mallevoue, décédé en 1890. Le Grand-Bouchet est aujourd'hui possédé (1907) par sa veuve et ses enfants.

Ce qu'on appelle les *Ruines du Grand Bouchet*, se compose des restes d'un château important, enfouis dans un bois appelé *Le Bois de la Tour*, à environ 800 mètres au nord de l'actuel Grand-Bouchet. Ce château ne semble pas avoir jamais été achevé; mais ce qui reste aussi mystérieux que l'époque de sa construction, c'est sa mouvance. Il semble avoir fait partie des fiefs relevant de la seigneurie de S^t-Agil, et s'être appelé *La Creuse* ou *la Décrease*. — Voir la *Creuse*. Ces ruines et le bois de la Tour, sont sur la paroisse de Boursay.

Arch. Nat., P 704, n^o 62 et 63; P 707, n^o 1. — Abbé Chéramy, curé de Choue, Notes manuscrites sur la paroisse de Choue. — Titres de la terre du Gd Bouchet. — *Bulletin vendômois*, 1898, p. 166 à 173. — Chartrier de S^tAgil. — S^tAllais, *Généalogie Courtarvel*. — La Chesnaye Desbois, id. — D'Hoziar, reg. 1^{er}, p. 144, article *Leclerc de Lesseville*. — Beauvais de S^t-Paul, p. 310. — Généalogie ms. de la famille Marescot, au chartier des Minutiers. — Eugène Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, pp. 17 à 20. — R. de S^t-Venant, *Les Ruines du Gd Bouchet*.

Bouchet (Le Petit), h., c^e de Choue et S^t-Mars du Cor. — Anc. fief, relevant de Mondoubleau à foy et h. simple et deux mois de garde en la ville de Mondoubleau. C'est par erreur que quelques érudits ont pensé qu'il y avait une corrélation entre ce fief du Petit Bouchet et celui du Grand Bouchet. Il n'y a qu'une simple similitude apparente. Ces deux noms veulent dire le Grand Bois et le Petit Bois.

Par le fait qu'au XV^e et probablement au XIV^e s., le Petit Bouchet appartient à une famille du Bouchet, on a pu croire que Gosbert de Preuilly, dit *du Bouchet*, et Adélaïde sa femme, qui vivaient au XII^e s., avaient été Sgrs de ce Bouchet dont ils auraient pris le nom; d'autant plus que leur fille Jeanne du Bouchet avait épousé Hugues VI, V^e de Châteaudun et Sgr de Mondoubleau et qu'eux-mêmes possédaient en effet de grands biens dans la forêt du Perche, vers Chauvigny. Mais le Bouchet dont Gosbert avait pris le nom était le Bouchet de Crucheray, appelé depuis le *Bouchet-Touleville*.

Il est pourtant possible qu'Herbert du Bouchet qui au XII^e s. paraît au Cartulaire de Tiron comme témoin de dons faits à cette abbaye par Ursion de Fréteval, ait été Sgr de ce fief du Petit Bouchet. — De même en 1238, Guillaume Roillé (du Rouillis) seigneur du Bouchet, qui donne le bois du Bouchet aux moines

de la Trinité, déjà possessionnés au même lieu. Mais ce bois du Bouchet paraît être plutôt le Fiot-Bouchet, de Romilly.

On ignore les possesseurs réels du Petit Bouchet jusqu'à l'année 1405, époque où Guillaume du Bouchet, écuyer, rendait aveu à Charles de Nesle, écuyer, c^{te} de Dammartin et seigneur de Mondoubleau pour son hébergement du Petit Bouchet, contenant en maison, cour, courtils, colombier, etc... environ 4 arpents... le moulin de Cormenon appelé le Petit-Moulin, le four à ban en la ville de Choue, à présent en ruine, etc. ... et dont les hommes de foy étaient :

1^o) Jean du Bouschet, son frère, pour son habbergement de la Mouchetière et qui tenait de lui en paraige un petit estang près de son dit hostel, à côté des bois à la femme feu Geoffroy de la Berruyère, appelé le bois de l'Estang; — 2^o) Perrot le Bouschier pour son habbergement de la Théronière, dont relève aussi à foy et hommage le fief des Plévetes à Jean Henri; 3^o) Le même Perrot pour ses moulins de Mauvallet, paroisse de Choue; — 4^o) Geoffroy le Gentil pour la Foucaillère appartenant par moitié à lui et à Geoffroy Fayau; — 5^o) Jean Theroust pour la Borde du Puits; — 6^o) Jean Pichois pour sa métairie du cimetière de Mondoubleau; — 7^o) Jean Peschard, pour sa métairie près du moulin d'Arzon (?); — 8^o) Pierre de Vençay pour son moulin d'Arçon; — 9^o) Marguerite, veuve Geoffroy de la Bruyère, pour son habbergement de la Goupillerie; — 10^o) La même pour sa Borde de l'Estanc. — (Arch. Nat., P 700, n^o 30).

Le même Guillaume répétait cet aveu en 1409. On y voit, parmi les hommes de foy, ceux ci qui sont ajoutés : Gervais le Gallois, pour 6 jours de pré sur la rivière de Grenne et Geoffroy Robichon pour la Fizelière. — Il ajoutait encore qu'il devait à Mondoubleau un charroi à 4 boeufs et deux hommes avec charrette, etc... (*ibid.*, n^o 31).

En 1458 le Petit Bouchet est à Pierre Poignant et Guillemine la Grasse, sa femme. Elle paraît veuve en 1473. En 1484 voulant porter à Mondoubleau sa foy pour le Petit Bouchet, elle donnait procuration à son fils Guillaume Poignant ainsi qu'à Jean de Courcillon et Macé Chrétien, tous trois ses procureurs. — Elle donna à l'église de Choue une rente de 2 boisseaux pour faire acquitter deux messes basses par an assigné sur la ferme des Miottières.

En 1503 Le Petit Bouchet est à Dlle Isabeau Poignant, veuve de Pierre Le Bouilleur, baron de Montgaudry; son

fils Pierre le Bouleur est son procureur pour faire sa foy; — En 1547, il est à Pierre Abot, licencié es lois, lieutenant général du C^{te} du Perche, époux de Anne Le Boulleur; — En 1549 à Jehan Abot, lieutenant général de Mortagne qui le vendit en 1559 au suivant :

Louis de Vendômois, Sgr d'Alleray; en 1575 Jeanne Hurault sa veuve en fait l'aveu avec Alleray. A cette occasion l'on a à nouveau le détail du domaine du Petit Bouchet et de ses vassaux : Parmi les vassaux : Le moulin de Cormenon, appelé Pirouette, qui autrefois était du domaine du Petit Bouchet, tandis que les deux tiers du moulin de Mauvallet sont revenus au domaine après en avoir été séparés, la Rousselière ou métairie du Cimetière de Mondoubleau, quatre septiers de blé mouture sur le moulin de Mauvallet au Sr de St-Agil, la Pilonnière et la Borde de Lescherie, La Mouchetière, le Moulin d'Ardon, la Coullendrière, la Grande Troudière, la Miotière, la Robichonnière, la Fiselière, la Foucaudière, tous relevant à foy et h. du Petit Bouchet. — Et parmi les censitaires : le moulin de Cosnebert pour ses bians (4 deniers), la Fousse-Villeret, nombreux cens au bourg de Choue, la Borde au Lièvre, etc. — Depuis cette époque le Petit Bouchet fut jusqu'à la Révolution en la possession des Sgrs d'Alleray.

La maison du XVI^e s. située au bourg de Choue, et qui sert aujourd'hui d'école et de mairie, appartenait aux Sgrs du Petit Bouchet. Il est à croire que c'était là leur maison d'habitation; car, au lieu même du Petit Bouchet ne se rencontre aucune trace de manoir pour y habiter noblement. — Cette maison, du XV^e s., a été démolie en 1910 pour faire place à l'école moderne et la mairie de Choue.

Arch. Nat., P 700, n^o 30 à 35; P 702, n^o 1. — *Cart. de Tiron*, 234 en 267. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy (Choue-Le Petit-Bouchet). — Abbé Simon, II, p. 216).

Bouchet (Le), f., c^o de Plessis-Dorin. — *Le Bouchet*, (Etat-Major).

Bouchet (Le), terre citée par l'abbé Bordas comme étant en Vendômois et avant été donnée vers 1148 à Foucher, abbé de Châteaudun par Barthélemy le Riche et Marie sa sœur, femme de Gaynard de Lavardin, et cela du consentement de Jean, comte de Vendôme. — C'est sans doute le Fiot-Bouché, à Romilly. — (Bordas, II, p. 218).

Bouchet de Sourches (Famille du). — *La Salle d'Artins*, XVII^e et XVIII^e s. — *Les Mussets*, XVII^e s. — *Rougemont, Courtozé*, XVIII^e s. — Armes : D'argent

à deux fasces de sable. La branche des Mussets écartelait de gueules au chef chargé de quatre besans d'argent. (La Chesnaye)

Bouchet-Pelgruau (Le), h., c^o de Selommes, 71 hab. — *Le Bouchet-Pelgruau*, 1329, (Bornage des Comtés). — *Le Bouchet Poilgruau*, 1436 (Aveu). — *Le Bouchet Pellegruau*, XVII^e s., (Titres de la Jousselière). — *Le Bouchet*, (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h., pour les trois quarts de la Noue-Pelgruau et pour un quart, directement du château de Vendôme. — Les Religieux de Bourgmoyn de Blois possédaient la dime sur ce lieu et la reportaient en fief à Vendôme.

Ce fief paraît, de longue date, avoir été divisé en plusieurs parts détachées de celui de la Noue-Pelgruau qui était suzerain. La partie du Bouchet qui relevait de Vendôme directement se composait de 18 septérées de terre seulement, avec deux métairies hébergées. — En 1329 cette part est à Huet Pelgruau qui possède aussi la Noue-Pelgruau. — En 1436 elle est à Jean Beauxoncles; elle était dite toucher celles appartenant au sieur de Fleurigny et à Jean de Lespine. — En 1468 à Catherine de Beauxoncles, femme de Robert de Beauvilliers. — En 1496 à Lionnet de Beauvilliers, Sgr du Plessis St-Martin. — En 1502 à Louis du Bellay, Sgr de Langey et de la Jousselière, puis de Glatigny. — Cette part resta ensuite aux mains des Sgrs de la Jousselière.

Une autre part du Bouchet relevait aussi de la Noue-Pelgruau. Elle se composait de 18 mouées de terre avec deux métairies hébergées, cens et rentes, le tout valant 80 livres de rente. — En 1329 elle est à Huet Pelgruau; — En 1340 à Jean de Vendôme. — En 1436 à Catherine Le Drouais, dite Catherine La Drouaise, dame de Fleurigny et du Bouchet P., elle était nièce du susdit Jean de Vendôme et de Pierre Le Drouais, époux de Jeanne de Cloves; elle avait épousé le 13 juin 1379 Philippe Le Jay, conseiller et chambellan du roi, dit à cause d'elle Philippe de Fleurigny. (Voir Fleurigny). — En 1496 et 1516 à Jeanne Le Jay, dite Jeanne de Fleurigny, veuve de Jean de Saverville (ou Semerville?) bailli et capitaine d'Evreux; — En 1530 à Jean de Malicourt (Maricourt), héritier de la précédente et son « cousin remué de germain », époux de Renée du Quesnel. — En 1562 à François de Maricourt, deuxième fils des précédents, baptisé à Mouchy le Chatel (près Beauvais) le 24 mai 1536, baron de Mouchy le Chatel, Scrifontaine, Roulleboise, Emmerly, Le Chesne sous

Blaru, Monceaux, Les Loges, Laideville, Pasé, Les Moulins-le-Comte., *Le Boschet Pellegruau*, Le Deuil, Tachainville, etc., chevalier de l'ordre en 1579, gentilhomme de la Chambre, premier maître d'hôtel du dauphin, guidon à la Compagnie de Rostaing en 1567.

Cette part du Bouchet P. semble avoir passé aux seigneurs du Bouchet-Touteville qui durent eux-mêmes la donner à cens ou rente. — En 1784 elle appartenait à un sieur Bucheron qui la reporte au Bouchet-Touteville.

Une troisième part de ce fief du B. P. était dite, au XVIII^e s., par suite d'erreur des commis de l'Intendance d'Orléans, relever de la Salle de Vieux-Pont à Vendôme. Mais c'était là une erreur provenant de ce que la Noue-Pelgruau et la Salle de Vieux-pont avaient été dans les mêmes mains. Cette troisième part, qu'on appelait aussi *Le Marchais* ou les *Maisons Rouges*, relevait aussi de la Noue P. — En 1436, elle était à Jean de Lespine, éc., Sr de Claireau. — En 1507 à Jean Regnard, seigneur du Bouchet-Pellegruau et de la Marguerie, époux de Catherine de Vaulevrier. — En 1546, à Michel Regnard, de Villiers. — En 1651 à Alexandre Lhomme, époux de Marie de Rotelles; en 1658 à Marie de Rotelles sa veuve. — En 1666 à Charles Raffart, sieur du Bouchet Pelgruau, officier du duc de Vendôme, époux de Marie Souin. — En 1687 à Louis Raffart, fils des précédents, officier du roi, seigneur du Bouchet et des Marchais, demeurant au Bouchet, époux de Marguerite Goislard, fille de Jean Goislard, sieur de Lespau et de Françoise Ganery. — En 1697 à ladite Marguerite Goislard, veuve, qui demeurait au Bouchet comme usufruitière. Ils avaient eu les enfants suivants tous baptisés à Selommes : 1^o) Marguerite-Thérèse Raffart, le 10 nov. 1660; le 6 juin 1702 elle épousa à Baigneaux Nicolas Lacordaire, agent des affaires de M. Bégon (seigneur des Effets), demeurant paroisse de St-Segondin, fils majeur de défunt M^o Didier Lacordaire, notaire et juge en la justice de Chamerois en Bourgogne et de défunte Anne Queu de Vache; 2^o) Jean-François, qui suit; 3^o) Louis, le 1^{er} septembre 1676; 4^o) Marie, le 22 oct. 1680; 5^o) François, le 8 août 1684; 6^o) Françoise, le 1^{er} nov. 1686.

Jean-François Raffart, baptisé à Selommes le 2 nov. 1671, commissaire d'artillerie à Blois, Sgr du Bouchet à la mort de son père, avant 1694. Cette année même, le 9 janvier, il épousait à St-Martin de Vendôme, Françoise Brevet, fille de feu n. h. Pierre Brevet, offi-

cier du roi, et de Marie Dargis. Ils ont pour fils : 1^o) Jean-François Raffart, baptisé à Selommes le 29 mai 1696; 2^o) Louis Raffart qu'on trouve seigneur du Bouchet en 1739 sur les registres de Selommes. Il vendit à l'Hospital de Blois sa terre du Bouchet appelée les Marchais ou Maisons-Rouges.

Cet hospice avait déjà, au lieu du Bouchet, une métairie que lui avait donnée ou vendue le 17 avril 1676, le seigneur de Beaulieu. En 1779 le domaine de l'Hopital de Blois, au Bouchet Pelgruau, se composait de plus de 75 arpens de terre par saison, de 20 et quelques arpens de bois et d'un très beau fief. Il devait au seigneur de la Noue Pelgruau (dans le fait le seigneur de la Jousselière) homme vivant et mourant à la mort duquel était du le rachat.

Arch. Nat., P 602, n^o 24; P 603, n^o 1; P 610, f^o 25; P 627, n^o 95; P 631, n^o 3 à 7; P 704, n^o 158 et 159; P 714, n^o 159. — Arch. L.-et-Cher, G 297. — Arch. du Loiret A 1624, p. 72. — *Bulletin vendômois*, 1880, p. 288. — *Bulletin Soc. Sciences et lettres de L. et Cher*, 1872, (Bornage des Comtés). — Collection R. de St-Venant, *Liasse Vendômois*, (Ratification du Bornage des Comtés en 1340). — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton des Familles (Lejay). — Fleury-Vindry, p. 418. — Collection Bernault, Dossier de Morée (1687). — Registres : 1^o de Selommes, 1651 à 1739, *passim*; 2^o de Baigneaux; 6 juin 1702; 3^o de St-Martin de Vendôme, 9 janvier 1694. — Titres des terres de Faye (1784); de la Jousselière (1779); de Renay (Minutes des notaires, 1697, pièce 16, et 1698).

Bouchet-Rougemont (Le), anc. fief, situé paroisses de Pezou et de Lignières. — On l'appelait aussi le *Fief Bichet* ou *Bichol*. — Il appartenait à l'abbaye de Vendôme et consistait en quelques quartiers de prés, un four à ban à Pezou avec la maison et les banniers. Il avait été acquis par l'abbaye en 1370 de Simon de Rougemont, chevalier, dit *Le Bichol* de Bourguérin et de Jeanne de Beaugency sa mère. Il relevait alors du fief de Boisbreton, et n'était donc qu'un ancien fief du comté de Vendôme. — L'abbaye obtint à ce propos en 1370 et 1371, des lettres d'amortissement de Bouchard, c^o de Vendôme et de Louis, duc d'Anjou. Le comte, pour ces lettres d'amortissement, retient la grosse voirie et ce qui en dépend, mais il réclame la célébration d'une messe par an pour lui dans la chapelle de l'abbaye dont le titulaire aura les revenus de ce fief plus un marc d'argent à chaque mutation d'abbé. — Ce fief, plus tard, contribua à former celui appelé la *Secrétainerie* ou la *Dixme*, dont le chef-lieu était situé à Pezou. — Voir *Secrétainerie*. — (Arch. Nat., P 661, n^o 20.

— *Bulletin vendômois*, 1879 p. 75 ; 1880, p. 256. — Arch. du Loiret, A 1624, n° 48 ; A 1625 et A 1636).

Bouchet-Touteville (Le), h., situé partie sur la commune de Crucheray, partie sur celle de Nourray (L'ancien manoir est sur Crucheray). — *Boschetum, Boschat*, XII^e et XIII^e s. (Cart. de Marm. et de la Trinité). — *Le Bouchet d'Estouteville*, XV^e s. — *Le Bouchet Fousteville, le Bouchet-Touteville*. Vieux titres. — *Le Bouchet de Toute-Ville* (Cassini). — *Le Boucher* (État-Major).

Il y avait là le chef-lieu d'une des plus importantes, sinon même de la plus importante seigneurie du comté, puis duché de Vendôme. Le nombre des vassaux relevant d'elle à foy et h. était plus considérable que celui des vassaux de Montoire et Lavardin. Beaucoup des terres relevant à foy et h. du Bouchet, avaient elles-mêmes des terres vassales qui compaient au-dessous d'elles, d'autres terres nobles. — En sorte que les Sires du Bouchet étaient chevaliers bannerets, allant de pair avec les barons du comté de Vendôme.

Le Bouchet-Touteville prit ce nom de Touteville de la famille d'Estouteville qui l'a possédé pendant 230 ans, de 1230 à 1460, et que, par habitude, on prononçait simplement *Touteville*.

Il devait foy et h. lige et 40 jours de garde au château de Vendôme et avait droit de justice haute moyenne et basse, et de fourches patibulaires à deux piliers.

A en juger par sa vieille motte et l'enceinte de douves qui compte environ un hectare de superficie, le château du Bouchet devait être important au Moyen-Age. Mais il fut ruiné au temps de la guerre de Cent ans. Au XV^e s. il n'était pas relevé de ses ruines, ainsi que le constate un aveu de 1445 fait par Alison d'Estouteville, veuve de N. de Beauvilliers, dans les termes suivants :

« Et premièrement audit lieu du Bouschet, une belle et ancienne motte tout environnée de fossés, et sur icelle, comme l'on dit, souloit avoir un hébergement et de présent hy en appieza rien. *Item*, et audit lieu à la manoir et demourance de la Seigneurie dont les maisons sont convertis partie de tuyles et partie de bardeaux qui sont en assez souffisment estats suivant la disposition du temps. *Item*, un autre hostel ou qu'ils sont les four et cuisine bien défendus, la court dudit hostel bien grande et tout environnée de foussés, l'enseinte dudit manoir ainsi comme il se comporte. *Item*, un très bel parc de grand boys près dudit manoir qui contient environ trente-trois arpents de

boys, et au dedans d'iceluy parc 16 autres arpens et trois quartiers de moindre bois. *Item*, au-dedans dudit parc a une cave qui fult faicte de grand auctorité à ung traict d'arc ou environ dudit hostel, et sur icelle appert qu'il y souloit avoir une maison couverte de bardeaux et à l'environ d'icelle un jardin d'arbres portant divers fruiets. *Item* certaines terres, etc ».... suit la description des terres. — (Extrait des Arch. nat. P 611, pièce 30, aveu de 1445).

Un extrait des Registres des requestes du Palais (conservé aux titres de Villeporcher), fait savoir qu'en 1667, au moment de la crie de la terre du Bouchet saisie sur messire Louis de la Grange, ladite terre consistait en « maison seigneuriale, parc y joignant » etc. Le château en avait été reconstruit sous forme de manoir du XVI^e siècle, avec pignons aigus, tour d'angle et tourelle à cul de lampe à l'autre angle, tel que le représente un dessin conservé par M. de Trémault. (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des Fiefs, *Le Bouchet*). — La vente en était faite alors à la charge de « payer aux Religieux de l'Abbaye de la Trinité de Vendôme, au jour de la Commémoration des trépassés un muid de blé froment et au prieur de S^t-Lubin de Vendôme deux septiers de blé froment ». — On ne dit pas en vertu de quels actes ces rentes étaient dues.

En 1772 fut établi un Etat de la terre du Bouchet-Touteville, conservé au Chartrier de Meslay (Carton n° 9) et dont voici un extrait : / Cette terre consiste en un château ancien dans la paroisse de Crucheré. — Droits honorifiques dans la même paroisse. — Deux cent cinquante arpents de bois taillis et une métairie à Crucheré ; la métairie affermée 24 septiers de blé, mesure de Vendôme. — Une métairie audit lieu du Bouchet, affermée 40 septiers. — Dime inféodée affermée 500 livres. — Pief et métairie de Villemarchais, psse de Crucheré, affermée 44 septiers. — Une métairie appelée le Boy, psse de Nourray affermée 600 l. — Une métairie au lieu de Cornevache, psse de Périgny, affermée 400 livres. — Moulin au même endroit affermé 250 livres. — Une métairie au bourg de Selommes affermée 1800 livres. — Menus suffrages montant à 250 livres par an. — Cens et rentes seigneuriales produisant par an près de 1.000 l. — Une mouvance féodale étendue dans plus de 30 paroisses du Vendômois qui produit, années communes, en profits et droits seigneuriaux, environ 4.500 livres.

Un autre état imprimé, trouvé au même

Carton n° 9 du Chartrier de Meslay, en date de 1772, donne la liste (incomplète) des fiefs hommages relevant du Bouchet-Touteville.

* Cette terre est située dans le Vendômois, coutume d'Anjou ; elle relève du roi à cause de son duché de Vendôme, et a haute, moyenne et basse justice, plusieurs domaines et de beaux droits seigneuriaux. Presque tout le Vendômois en relève à quint et requint pour les fiefs, et un douzième pour les lots et ventes des biens en roture.

Le chef-lieu est situé paroisse de Crucheré, à deux lieues de Vendôme ; il y a un vieux château, non habité et en mauvais état, mais de belles cours et avant-cours entourées de fossés avec un parc attenant, planté en bois, de la consistance d'environ 88 arpens 22 perches.

Basse-court du Bouchet. — La ferme est composée d'environ trente arpents de terre à la sole non compris un arpent et demi de pré. Le fermier actuel en rend 400 livres d'argent, trois chapons, trois poulets, trois canards et cent livres de beurre frais, ce qui répond à un total de 450 livres.

Ferme de Crucheré. — 18 arpens à la sole (l'assolement était de 4 ans).

Ferme du Bouez, paroisse de Nourray — 28 arpens à la sole.

Ferme de Villemarchais, paroisse de Nourray (plutôt Crucheray). — Ne fait point partie de l'ancien domaine, du Bouchet ; l'acquisition s'en est faite séparément, mais elle y est réunie aujourd'hui. — Chargée d'une redevance envers le chapitre de Vendôme.

Ferme du Petit-Preuilly, paroisse de Selommes, 80 arpens de terre à la sole et 8 de prés, à laquelle on a joint le produit d'un censif et une redevance active de 9 septiers d'avoine et 18 septiers de blé et 50 sols en argent. Affermé 1050 l. 4 chapons et 100 l. de beurre soit 1103 l.

Ferme de Cornevache de 24 à 25 setérées à la sole, deux arpens de pré et un de patis affermé 350 l. en argent, six chapons et 30 l. de beurre soit 360 l.

Moulin de Cornevache avec deux arpens de pré et un arpent de patis affermé 120 livres, six poulets, six canards soit 126 livres.

Dimes du Bouchet affermées séparément, outre les charges, à la somme de 500 livres.

ÉTAT DES PRINCIPALES FÉODALITÉS DANS LES PAROISSES SUIVANTES :

Aizé. — Le fief de la Charmoye ; — le fief du Prieuré de Beau lieu ; — le fief de Sarrault ; — le fief et seigneurie de la Haye ; — le fief de la Poterne ; — le fief, terre et seigneurie de la Roulière ; — une rente féodale sur la même terre ; — le fief des Minières.

Ambloy, Araines et Saint-Amand. — Plusieurs fiefs, paroisse d'Araines, et nombre de déclarations censuelles des biens situés paroisses d'Ambloy, Araines et S^t-Amand qui constatent que la majeure partie des biens de ces trois paroisses relève du Bouchet.

St-Dienheure. — Le fief et seigneurie de Bois-la-Barbe ; — le fief de Brochepoisson ; — le fief de la Bastière et Moulin-Ronsard (doit être sur Araines) ; — une rente féodale sur les dixmes ; — le fief de la Croix-Bodin ; — un autre fief de terres et prés ; — le fief des Besseries.

Champigny. — La terre et seigneurie de Bethon,

(Tenu par M. Begon de Freschines) ; — la terre de la Bequinière, (Tenu par M. de Jugard de Blois) ; — le fief de Masnoy (Rannay) à M. Begon de Freschines) ; — et nombre de déclarations censuelles de biens à Champigny.

Cruc'ère. — Le fief de la Guigneletterie ; — le fief des Robardeaux ; — le fief d'une rente sur les dixmes ; — le fief des dames de la Virginité ; — le fief du Plessis-la-Porte (Plessis-Barthélemy) ; — le fief de la cure de Crucheré ; — le fief et seigneurie de Villethierry ; — le fief des prieurs de S^{te}-Catherine ; — le fief, terre et seigneurie de Pinoche ; — plusieurs déclarations censuelles de biens paroisse de Crucheré.

Danzé. — Le fief terre et seigneurie des Bigotteries ; — plusieurs déclarations de biens, paroisse de Danzé.

Faye. — Le fief de Germerude ; — le fief de Trias ; — plusieurs déclarations de censives en la paroisse de Faye.

Huisseau. — Le fief terre et seigneurie du Plessis-Portia ; — les dixmes d'Huisseau ; — plusieurs déclarations censuelles, paroisse d'Huisseau.

Gombergean. — Plusieurs déclarations censuelles de biens, paroisse de Gombergean.

— le fief et métairie de Goussard ; — le fief terre et seigneurie de la Huquelière.

Lancé. — Le fief et seigneurie de S^t-Martin-Beauxoncles ; — le fief des Maisons-Rouges ; — le fief de Lancé ; — le fief et métairie du Teil ; — le fief des Houpelières et de Pont-Girard ; — le fief de la Bourse-Rouge ; — les dixmes de Lancé ; — plusieurs déclarations censuelles de biens, paroisse de Lancé.

St-Lubin de Vendôme. — Le fief du prieur de S^t-Lubin, (le prieur relève du roi) ; — plusieurs déclarations de censives de biens, paroisse de Meslay.

Naveu. — Plusieurs déclarations censuelles qui constatent que presque toute la paroisse de Naveu relève du Bouchet (?)

Nourray. — Les dixmes de la Poterne ; — le fief du Petit-Perseigne ; — plusieurs autres fiefs, même paroisse ; — le fief de la fabrique de Nourray ; — le fief et métairie des Belles ; — le fief de l'Ormeau-Creux ; — les fiefs de la Plouterie ; — le fief des dixmes ; — plusieurs déclarations censuelles de biens paroisse de Nourray.

St-Onen. — La terre de Villeporcher ; — le fief de la Planchette.

Périgny. — Le fief d'Artins ; — le fief de Bezaré ; — le fief du prieuré de S^t-Sauveur de Blois ; — le fief de la Salle-Marion ; — la dixme de Périgny ; — la terre de Preschine ; — le fief de la Chaussierie ; — le fief de la Poterne ; — le fief de la Guyonnière ; — plusieurs déclarations censuelles.

Selommes. — Le prieuré de Selommes ; — le fief de Chechy (Chissay) ; — le fief de Torigny ; — le fief du Grand-Preuilly ; — le fief, terre et seigneurie de Botlaull (?) (Berthault, à Périgny) ; — le fief de MM. de Bourg-moyen, (tenu par MM. les Genoveffins de Blois) ; — le fief de la Goussandière ; — le fief des Blousses ; — les dixmes de Selommes, (tenues par MM. du Chapitre de Vendôme) ; — deux rentes sur les dixmes des Grammontains ; — le fief des Pigeonniers ; — le fief de la Germaude de la Combe ; — le terrage et une dixme à Selomme ; — le fief de Bellefontaine ; — la dixme du Chapitre de Vendôme (double emploi, c'est la dime de Selommes) ; — le fief de la fabrique de S^{te}-Anne ; — le fief de la Guyonnière (à Périgny) ; — le fief du Petit-

Preully ; — le fief de Contre ou Parfond ; — le fief des Chères ; — le fief de Belgras ; — une foule de déclarations censuelles qui constatent que tous les biens de Selommes relèvent du Bouchet.

Villiers. — Plusieurs déclarations censuelles de biens, paroisse de Villiers.

Villérancaur. — Le fief de Villebourson et le fief de la Pelleterie, tenus par M. Begon de Freschines.

Villetrun. — Le fief et seigneurie de Villetrun (erreur) ; — les dixmes de Villetrun ; — plusieurs déclarations censuelles.

Villieromain. — Le fief de Laumone ; — plusieurs déclarations censuelles.

Villemardi. — Le fief de la Sablonnerie ; — le fief des Chandellans ; — plusieurs déclarations censuelles.

Villavard. — Les fiefs des Ponts de Tournay, (Pins et Turnay). — Celui d'un droit de rivière dans la Loire (sic pour *Le Loir*) ; — Il y a encore plusieurs fiefs de biens détachés — (*en marge* : On en peut porter le nombre à 100).

(*Observations.*) — Dans le nombre des féodalités, il y a des terres qui valent deux et trois cent mille francs, telles que le Plessis-Portia et Meslay, d'autres quarante, d'autres cinquante mille livres et plus.

Bois. — Le parc du Bouchet et les autres bois possédés en domaines et non compris dans les baux, contiennent environ 251 arpens, dont on peut faire une coupe réglée qui donnera tous les ans, 16 arpens et demi ou environ que l'on peut estimer à 1500 livres de revenu.

Cens et rentes. — Les cens en argent, gibier et volaille (gibier est effacé à l'encre) doivent faire un objet de plus de 200 livres par an. — (*Ajouté à la main*) : On a oublié de marquer 234 boisseaux d'avoine, mesure de Vendôme due annuellement par Messieurs de Marmoutier que l'on évalue à 12 sols le boisseau, ce qui fait un objet de 140 l. 8 sols par an.

Droits casuels. — Il y a des biens qui, venant à se vendre doivent produire dix, vingt, trente, quarante, cinquante et même soixante mille livres au seigneur. Mais comme il est juste de faire une évaluation annuelle, l'on croit que eu égard au grand nombre de féodalités et des droits de lods et ventes, on ne peut les estimer moins de 6.000 livres, etc...

Le total du revenu est estimé 11721 livres, et (corrigé à la main) : 12.951 livres.

Un autre Etat, de la même date donne quelques corrections : — Il dit que sur la paroisse d'Arènes il est dû plusieurs fiefs : Le fief de la Savinière et plusieurs prés situés dans la même paroisse relevant en fief et non en roture du Bouchet-Touteville. — Que le fief de la Bastière et du Moulin-Ronsart était rentré au seigneur qui les a retirés sur l'abbé Pinel. — Que, à propos de la paroisse de Selommes, on a omis le fief et terre que possède dans Selommes M. le M^{re} de Landas, neveu de Mlle de Bussy. (C'est Selommes même ou Puyfonds). — Que, sur le territoire de Villieromain, la métairie de la Salle fait partie de la terre du Coudray, et qu'elle est tenue par Madame de Mauny, etc

NOTA. — Il est à remarquer que dans ce tableau des fiefs relevant du Bouchet, on a oublié deux des principaux qui sont 1^o *la terre et seigneurie de Meslay* ; 2^o *celle de la Salle de Vieuxpont, rue Poleyie à Vendôme.* — (Voir Titres de Meslay et de la Jousnelinière) ; 3^o *celle du Plessis-Barthélémy à Crucheray.*

SEIGNEURS DU BOUCHET-TOUTEVILLE

Bien que les cinq personnages qui suivent ne soient pas nommément désignés comme seigneurs du Bouchet, nous les considérons néanmoins comme tels, non qu'ils aient résidé au Bouchet qui n'était peut-être pas construit alors, mais parce que les terres qu'on voit plus tard relever du Bouchet étaient dites dans leur fief.

I. — Foucher le Riche, 1^{er} du nom, né vers 975. On le rencontre dès les premières années du XI^e s. dans une chartre relative à Thoré. Il est témoin vers 1035 (?) de la fondation de S^t-Gilderic aujourd'hui S^t-Martin de Lavardin. Il donne à Marmoutier un alleu situé à Villeruche (Ruscium) vers 1040. Vers 1045 il donne Pinoche à Marmoutier. De sa femme Hildéarde, morte avant 1041, il eut : 1^o Adèle, épouse d'abord de Roger de la Tour, puis de Hugues Doubleau, premier seigneur de Mondoubleau ; 2^o Vulgrin, d'abord chevalier, puis moine, puis évêque du Mans (Voir sa notice) ; 3^o Foucher, qui suit ; 4^o Hersinde, femme de Gradulpe Le-Blanc de Montigny ; 5^o Gauscelin (peut-être bâtard).

II. — Foucher II le Riche, fils du précédent, il hérita de son père la plupart de ses grands biens, son frère (présument aîné) Vulgrin, étant d'église. Il est dit devoir un mois de garde (le mois de mai) au château de Vendôme à cause des églises de Nourray et Lancé (vers 1070). D'une femme inconnue il eut Hildegarde ou Domitille, femme de Ingelbaud le Breton.

III. — Ingelbaud le Breton, dit Ingelbaud de Vendôme, Sgr du Bouchet, comme étant époux de Hildegarde ou Domitille. On le rencontre dès l'an 1030. Il est un fidèle de c^{te} Geoffroy Martel. Il assiste en 1040 à la dédicace de l'église de la Trinité. Il paraît pour la dernière fois vers 1079. — Domitille mourut vers 1100. Ils eurent quatre fils, les suivants : 1^o Vulgrin, deuxième du nom ; 2^o Geoffroy-Payen, qui suit ; 3^o Hugues ; 4^o Foulques ou Foucher, qui fut clerc.

IV. — Geoffroy-Payen, fils des précédents. Il paraît pour la première fois en 1060 puis en 1079, 1094, 1100, 1108, 1112, 1125. — D'une femme inconnue, mais qui pourrait être fille de Hubert de la Ferté,

qui possédait l'église de Crucheray vers 1070, il eut quatre enfants : 1^o Barthélemy, qui suit ; 2^o Engelbaud ou Ingebaud, archevêque de Tours ; 3^o Vulgrin, III^e du nom ; 4^o Maria, femme de Aymeric-Gaymar de Lavardin et mère de Richilde, deuxième femme de Jean 1^{er}, comte de Vendôme de 1145 à 1180.

V. — Barthélemy le Riche ou Barthélemy de Vendôme, fils aîné du précédent. Il fut pendant quelque temps prévôt de Vendôme. Il paraît pour la première fois en 1107. En 1120 il donnait l'église de Crucheray à l'évêque de Chartres qui la rétrocédait à Marmoutier. Vers 1136 il fonda la Celle de Chauvigny qu'il donnait à Marmoutier. Il passe pour avoir donné son nom au Plessis de Crucheray appelé Plessis-Barthélemy. Il partit pour la croisade vers 1147 et y mourut en 1148. C'est par suite d'erreur que M. de Trémault le croit de la maison de Vendôme (Trin. 524, note). Il avait épousé Guiburge une des trois filles de Ilbert-Payen, Sgr de Mondoubleau. Il eut deux filles : 1^o Adèle ou Adélais qui suit ; 2^o Domitille, qui en 1545 était encore enfant et qu'on ne rencontre pas plus tard.

VI. — Adèle ou Adélaïde appelée encore Aalet, fille de Barthélemy le Riche et de Guiburge de Mondoubleau. Elle recueillit la succession de son père, dont elle paraît seule héritière au moment de sa mort vers 1148. Elle épousa Josbert ou Gosbert, Sgr de la Guerche en Touraine, 2^e fils de Pierre 1^{er}, dit de Montrabel, Sgr de Preully, lequel lui-même était fils d'Eschirard de Preully, second fils de Geoffroy-Jourdain, C^{te} de Vendôme et d'Euphrosine. Il était donc, tout comme son cousin Jean 1^{er}, C^{te} de Vendôme, de la Maison de Preully-Vendôme. On le rencontre chevalier au service de Henri Plantagenet, (Henri II d'Angleterre), à une époque indéterminée, mais à la fin du XII^e siècle. Au moment de partir pour l'Angleterre, il donna à la Trinité de Vendôme une rente d'un muid de froment sur les dimes du Bouchet pour faire le service anniversaire de lui et des siens. On l'appelle *Josbert de la Guerche* ou *Gosbert du Bouchet* suivant qu'on le rencontre en Touraine où il avait la seigneurie de la Guerche, ou en Vendômois. Sa femme Adèle vivait encore en 1194, époque où, avec sa fille Jeanne, alors veuve de Hugues de Chateaudun, elle approuve à Orgères un don fait par leur petit-fils et fils Geoffroy de Chateaudun, à la Maison-Dieu de Chateaudun. Il n'est plus question d'elle après cette date. Quant à lui, Gosbert, il comparait encore en 1201 et 1204 vers la Guerche. Mais il

était mort en 1205. Ils eurent trois enfants 1^o Bouchard, qui paraît être mort jeune ; 2^o Guillaume, qui suit ; 3^o Jeanne, qu'on appelait Jeanne de la Guerche ou Jeanne du Bouchet, qui suivra après son frère.

VII. — Guillaume de Preully, dit du Bouchet ou de la Guerche ; il portait ces deux noms comme ayant les deux seigneuries. Il était fils de Gosbert et d'Adélaïde. Il paraît en 1190 du vivant même de sa mère Adélaïde, comme seigneur du Bouchet, au cartulaire de la Madeleine de Chateaudun (ch. 40), de même en 1200 (ch. 43). Carré de Busserolle dans son dictionnaire d'Indre-et-Loire, au mot *Guerche* (p. 273), le fait vivre jusqu'en 1220 et avoir pour fils Geoffroy de Poncé ; mais il fait certainement erreur. Ce Guillaume doit être mort avant 1209 époque où sa sœur Jeanne est en possession du Bouchet et aussi de la Guerche. Il ne paraît pas avoir eu d'enfants et sa sœur hérita de lui.

VIII. — Jeanne de Preully, dite Jeanne du Bouchet et encore Jeanne de la Guerche, fille de Gosbert et d'Adélaïde, dame du Bouchet de Crucheray, comme sœur et héritière du précédent. — Elle épousa en prem. noces Hugues VI, dit *Callidus* (Le Rusé), vicomte de Chateaudun, fils de Hugues V et de Marguerite de S^t-Calais. Il mourut en 1191 la laissant mère de 3 enfants. — En secondes noces elle épousa Robert, C^{te} d'Alençon et Seez, fils de Jehan, C^{te} d'Alençon et de Béatrix d'Anjou.

En 1209, cette Jeanne du Bouchet que Carré de B. dans son dictionn. d'Indre-et-L., fait par erreur femme en sec. n. de Geof. de Chateaudun, alors qu'en réalité elle en était la mère, donnait encore en 1209, à l'abbaye de Perseigne la métairie qu'elle possédait à Nourray, et qui s'appela *Le Petit-Perseigne*. — Elle vivait encore en 1211, mais paraît être morte en 1212, alors que Geoffroy de Chateaudun, son fils, paraît lui-même avec ses 5 enfants pour ajouter au don fait l'année d'avant par sa mère au couvent de la Merci-Dieu. Son second mari, Robert d'Alençon, lui survécut, et mourut en 1217 après s'être remarié avec Emma de Laval, qui, elle-même épousa en sec. n. un Montmorency, d'où les Montmorency-Laval. — Jeanne fut enterrée dans l'église de l'abbaye de Perseigne.

De son prem. mariage avec Hugues de Chateaudun, Jeanne de Preully avait eu trois enfants : 1^o Geoffroy, qui suit ; 2^o Marguerite ; 3^o Agnès ; le sort de ces deux filles reste inconnu. — De son second mariage, avec Robert d'Alençon, elle eut aussi trois enfants : 1^o Jean,

qui d'après l'Art de vérifier les dates (II, p. 884), mourut en 1212, avant son père ; 2^o) Mahaut, femme de Thibault le Jeune, C^{te} de Blois ; 3^o) Alix, qui épousa d'abord Robert Malet, Sire de Gravelle, puis Aymeri, V^{te} de Chatellerault.

IX. — Geoffroy, vicomte de Château-dun et Sgr de Mondoubleau par son père, seigneur du Bouchet et de la Guerche par sa mère, fils de Hugues et de Jeanne, paraît être mineur en 1191 à la mort de son père. Mais en 1194 il est déjà marié avec Alix de Préteval et en 1212, à la mort de sa mère Jeanne il a déjà cinq enfants. Il meurt en 1218 laissant d'Alix de Préteval sept enfants, tous nommés dans une charte relative à l'abbaye de St-Avit de Château-dun et qui sont : 1^o) Geoffroy, vicomte de Château-dun et seigneur du Bouchet, qui suit ; 2^o) Ysabelle qui épousa un Jean d'Estouteville, cousin sans doute de celui qui épousa sa sœur, laquelle Ysabelle en 1260 était déboutée par sentence du Parlement de Paris de ses prétentions sur une partie de la vicomté de Château-dun. (*Bulletin dunois*, VIII, p. 112) ; 3^o) Alice ; 4^o) Jeanne dont la destinée à toutes deux est inconnue ; 5^o) Agnès qui suivra après son frère ; 6^o) Étienne ; 7^o) Philippe, qui fut probablement l'aîné, mais mourut jeune.

X. — Geoffroy V, V^{te} de Château-dun et Sgr du Bouchet, fils aîné de Geoffroy IV. Il épousa Clémence des Roches, veuve de Thibault VI, comte de Blois dont elle fut la seconde femme. Il est cité comme Sgr du Bouchet après la mort de son père en 1219. Il avait alors ses sœurs sous sa tutelle et dut donner en dot le Bouchet à la suivante :

XI. — Agnès de Château-dun, fille, probablement la plus jeune, de Geoffroy IV et d'Alix de Préteval et sœur du précédent. Elle épousa avant 1230 Jean d'Estouteville, seigneur de Valemont, que la Chesnaye des Bois dit par erreur époux de Agnès de Ponthieu, alors que cette Agnès de Ponthieu, fille d'Henri de Ponthieu, vivait, d'après le père Anselme (généalogie de Ponthieu), cent ans auparavant, et d'ailleurs, d'après lui, s'appelaient Hélène. Le père Anselme du reste se trompe encore en nommant cette Agnès Jeanne de Chateaudun. — C'est elle qui, sans l'ombre de doute, apporta aux d'Estouteville la terre du Bouchet.

Jean d'Estouteville et Agnès paraissent pour la première fois, d'après le prieur de Mondoubleau, en 1230, dans une charte relative à la Commanderie de Sours près Chartres. Mais là, Jean n'est pas dit Sgr du Bouchet ; mais il est suffisamment indiqué comme tel dans un acte d'échange

en date de 1242 entre Pierre, C^{te} de Vendôme, avec lequel il a partie liée, d'une part, et Geoffroy V, V^{te} de Château-dun, d'autre part (ledit Geoffroy est son beau-frère) au sujet de leurs fiefs. Par cet échange, Jean d'Estouteville abandonne à Geoffroy l'hommage auquel il a droit de la part de Geoffroy d'Illiers pour St-Mars de Locquenay près Boullaire et reçoit en échange un fief dans la ville de Vendôme (sans doute La Salle de Vieux-Pont), plus le fief de Villeporcher à St-Ouen qui tous deux depuis cette époque relevèrent du Bouchet-Touteville. — On les rencontre encore en 1249, 1250 et 1251, ayant comme Sgrs du Bouchet des démêlés avec le prieur de Lancé ; et à ce propos Jean se fit excommunier, mais il eut bientôt après son absolution.

C'est donc bien à ce Jean d'Estouteville qu'on doit le nom du Bouchet-d'Estouteville qui par élimination devint le Bouchet-Touteville. Et sous ce rapport, le père Anselme et ses copistes se sont étrangement trompés en prétendant que le Bouchet vint à la maison d'Estouteville par Laure de Chambly dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

Jean d'Estouteville et Agnès eurent pour enfants Robert, Raoul et Astolphe, nommés dans une charte de Marmoutier (Vendômois, 71 A ; Blesois, 269) ; tous étaient déjà nés en 1249.

XII. — Robert d'Estouteville, fils aîné des précédents, est donné par Trémault en note de son Cartulaire vendômois de Marmoutier (ch. 85 A), comme ayant fait un accord en 1265 avec le prieuré de Lancé. En 1276, il est bien Sgr du Bouchet et amortit une dime à Selommes en faveur de la Trinité. En 1287 il ratifie certain accord passé en 1219 entre Geoffroy de Château-dun et l'abbé Hamelin. En 1304 avec sa femme Aliénor de Semur il fait un autre accord avec le prieuré de Lancé. Il paraît avoir pour fils le suivant :

XIII. — Nicolas d'Estouteville, Sgr du Bouchet, qui mourut en 1361. Il était époux, d'après le P. Anselme, de Laure de Chambly ; mais c'est par erreur que le P. Anselme dit qu'il tenait le Bouchet de cette Laure de Chambly.

XIV. — Louis d'Estouteville, peut être frère du précédent, époux de Jeanne de Vieuxpont, dame de Vaujoli. On les rencontre en 1350 ; mais ils ne peuvent être Sgrs du Bouchet qu'en 1361 à la mort de Nicolas et le sont sûrement en 1366.

XV. — Robert II d'Estouteville, fils des précédents, Sgr du Bouchet. Il est époux de Robine de St-Brisson. Il rend aveu en 1375. Robine est dite sa veuve en 1400. — D'après le Père Anselme il

aurait eu trois enfants : Louis, Marguerite et Alix. Mais Alix se dit elle-même fille de Louis, dans son aveu de 1445.

XVI. — Marguerite d'Estouteville fut pourvue de la terre du Bouchet à la mort de son père. On la rencontre en 1414 avec son mari Guillaume de la Roche, tous deux qualifiés Sgrs et dame du Bouchet, vendant des terres à Arènes. Elle est aussi dame de Cour-sur-Loire. Elle paraît mourir sans enfants et le Bouchet revient à son frère le suivant :

XVII. — Louis d'Estouteville semble avoir hérité de sa sœur Marguerite. On ne le rencontre nulle part comme Sgr du Bouchet, mais sa fille Alizon, plus tard, en 1445, se proclame dame du Bouchet comme étant sa fille. Il avait, d'après la Chesnaye des Bois, épousé Jeanne Paynel.

XVIII. — Alix ou Alizon d'Estouteville, fille du précédent. Le P. Anselme la dit par erreur fille de Robert et sœur de Louis. Il lui donne aussi trois sœurs ; mais rien de tout cela ne se retrouve dans ce que l'on sait d'elle. Elle est dite dame du Bouchet, de Vaujolis, de la Ferté-Hubert, de la Ferté Nabert (les deux n'en font peut-être qu'une), de Thoury, de Chéré, etc. Elle s'est mariée au moins trois fois : 1^o) Avec Raoul de St-Rémy, chevalier, tué à Azincourt en 1415, dont elle eut un fils, mort avant 1427 ; 2^o) en 1417 avec Jean de Beauvilliers, dit de Bourles, Sgr du Lude, fils de Hervé de Beauvilliers, seigneur de Binas et de Jeannette de la Ferté, sa première femme ; 3^o) en 1429 avec Pierre Dauphin de Maufras ou Mauferas, seigneur de Beaumont et de Grandseigne, dit aussi seigneur de Thoré et du Bouchet-Touteville au moment de sa mort en 1437 et dont elle eut un fils qui mourut en 1439. — Elle aurait peut-être même eu un quatrième mari en la personne de Jean, seigneur de Paumoy (Anselme, t. IV, p. 710).

En 1434 on rencontre son troisième mari comme Sgr du Bouchet d'Estouteville. Il fait un accord avec le prieur de Lancé mais par suite de mauvaise copie de nom on l'appelle Pierre de Mournay et non Maufras.

En 1440 Alix d'Estouteville rend aveu pour le Bouchet, de même en 1445. Dans cette dernière pièce elle se dit dame de la Ferté-Hubert et du Bouchet d'Estouteville. « ... à cause de la succession de son père Mgr Louis d'Estouteville que Dieu absolve ». (Le détail de l'aveu [Arch. Nat., P 611, n^o 30] est porté en tête de cet article). — Elle ne se dit pas veuve dans les deux aveux ; mais elle l'est bien certainement puisqu'elle agit seule sans men-

tion de son mari. — En 1453, elle renouvelle cet aveu et constitue alors pour son mandataire son fils Michel de Beauvilliers. Elle mourut en 1461. Elle avait fondé son anniversaire à St-Martin de Vendôme en 1457.

XIX. — Michel de Beauvilliers, fils de la précédente. Il mourut en 1462 après avoir fondé son anniversaire à la Collégiale St-Georges de Vendôme. Il ne fut ainsi seigneur du Bouchet que pendant un an, laissant ses enfants sous la tutelle de leur mère Annette du Tillay, qu'il avait épousée en 1451. Celle-ci rendit aveu au C^{te} de Vendôme en 1462 et épousa en secondes noces Pierre Prunelé, seigneur d'Ouarville, qui lui-même rendit aveu en 1467 au nom des enfants encore mineurs de Michel de Beauvilliers. — Michel de Beauvilliers eut deux fils qui suivent l'un après l'autre : Jean et Méry et une fille, Marguerite, épouse de Yvon d'Illiers, seigneur des Radrets qui eut 3.400 livres en mariage, assignées sur le Bouchet. Elle était veuve en 1508, époque où elle vendit pour 1.200 livres à Méry de Beauvilliers, son frère, ce dont elle avait hérité de Jean leur frère, sur le Bouchet-Touteville.

XX. — Jean de Beauvilliers, fils aîné de Michel, seigneur du Bouchet-Touteville de la Ferté-Hubert, de Lussay, de la Mairie de Crouy, de Thoury, du Lude (psse d'Ouzouer-le-Breuil), de Martrais, du Brano, de Boisenoul au Perche, vicomte du Pont de l'Arche, chambellan du duc d'Orléans, né à la Ferté-Hubert le 26 juin 1455, mort en juillet 1496. Il avait épousé vers 1492 Antoinette d'Illiers, fille de Jean d'Illiers et de Marguerite de Sourches, née vers 1472, et n'en eut pas d'enfants. Elle se remaria d'abord en 1498 avec Louis de Manton, Sgr de Lornay, capitaine de 100 allemands de la Garde et grand écuyer de la Reine, ensuite vers 1502 avec Robert Chabot, chev^r, baron d'Apremont et de Clervaux, enfin pour la 4^e fois en 1518, avec Hardouin de Maillé, veuf de Françoise de la Tour-Landry, mort lui-même en 1525. Elle mourut elle-même vers 1550.

XXI. — Méry de Beauvilliers, frère cadet et héritier du précédent, Sgr de Thoury, Vaux, Fontaine sous Jouy, Muis-sur-Seine, Vateville en Vexin, gouverneur et bailli de Blois. Il mourut en 1511. Sa femme était Louise de Husson-Tonnerre (Arch. Nat. P 611, n^o 39), dame de St-Aignan. Elle rendit aveu en cette même année 1511 au C^{te} de Vendôme en qualité de tutrice de ses enfants, de même en 1516. Jehan d'Illiers son neveu est son procureur.

XXII. — René de Beauvilliers, C^{te} de

St-Aignan, baron de la Ferté-Hubert, seigneur du Bouchet, de la Salle les Cléry, etc. Gentilhomme de la maison du Roi. Il vendit le Bouchet le 15 mars 1546 au suivant :

XXIII. — Martin du Bellay, chev^r des Ordres du Roi, cap^e de Cheval-Légers, Sgr de Glatigny et de Langey, époux de Ysabeau Chenu, dame de la principauté d'Yvetot. Il était capitaine de 50 hommes d'armes et lieutenant-général en Normandie et décéda le 9 mars 1559 (voir sa notice) et sa femme en 1589. Il semble que ce soit à partir de ce personnage que le manoir du Bouchet fut délaissé définitivement. C'était un bâtiment à pignons aigus, ne comportant que trois fenêtres de façade, flanqué à l'angle Sud-Est d'une haute tourelle carrée qui paraît contenir l'escalier, et en pendant au Nord-Est, d'une petite tourelle à cul de lampe. — A. de Trémault en a conservé un dessin dans ses Cartons (Biblioth. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs, au mot *Bouchet*). Ce manoir datait évidemment du xv^e siècle. Depuis cette époque le siège de la seigneurie fut transporté à Vendôme, hôtel du Bellay, aujourd'hui *le Saillant*, rue Poterie. — Martin du Bellay et Ysabeau Chenu ne laissèrent que des filles. 1^o) Marie qui suit; 2^o) Catherine qui épousa Charles de Beaumanoir-Lavardin, qui fut tué à la St-Barthélémy; 3^o) Jeanne, morte sans alliance.

XXIV. — Marie du Bellay, fille aînée des précédents, princesse d'Yvetot, dame de Glatigny, de Langey, du Bouchet, etc. Elle épousa en 1558 son cousin René du Bellay, baron de la Lande de Thouarcé, fils de Jacques du Bellay et de Antoinette de la Pallu. Elle mourut le 27 mai 1611 veuve depuis le 27 mars 1606. Ils avaient eu au moins neuf enfants, dont trois fils, établis à l'article Glatigny et parmi lesquels le second, qui suit :

XXV. — Martin II du Bellay, prince souverain d'Yvetot, marquis de Thouarcé, baron de la Haye-Jouslain et du Plessis-Macé, Sgr de Glatigny, de Langey, du Bouchet-Toutteville, etc., lieutenant général au gouvernement d'Anjou, chevalier du St-Esprit, maréchal des camps et armées du roi, décédé en 1636. Il avait épousé en premières noces Louise de la Châtre, dont il n'eut pas d'enfants; en secondes noces Louise de Savonnières, fille de Jean de Savonnières, Sgr de la Bretesche, veuve de N. de Villequier. Il en eut cinq enfants dont deux fils seuls ont vécu; en troisièmes noces Louise du Mée. — Il donna en 1600 la terre du Bouchet à son fils aîné, René du Bellay, qui rendit aveu pour cette terre au duc

de Vendôme. Ce René mourut au siège de la Rochelle en 1629 et son père reprit alors la terre du Bouchet, qu'il donna à bail en 1632. Il était dit là, être époux de dame Louise du Mée.

XXVI. — Charles du Bellay, second fils de Martin du Bellay, seul héritier de ses père et mère est qualifié chevalier, conseiller d'Etat, prince souverain d'Yvetot, marquis de Thouarcé et du Gué de l'Isle, Sgr de Glatigny, du Plessis-Macé, du Bouchet-Toutteville, etc. Il épousa « pour son malheur » le 19 septembre 1632, Claude-Hélène de Rieux dont il n'eut pas d'enfants et qui lui survécut. Ses dilapidations et les désordres de sa femme le précipitèrent à la ruine. Ses biens furent saisis et vendus presque tous de son vivant. Il mourut le 8 juillet 1661. L'usufruit de la terre du Bouchet, laquelle était entre les mains des créanciers restait à sa veuve en représentation de ses apports matrimoniaux. (Voir *Glatigny*).

En 1664 le président de la Grange, syndic des créanciers, obtint de faire faire crie et adjudication du Bouchet dont la nue-propriété lui resta comme adjudicataire et fut à sa propre requête de nouveau saisie sur lui-même en 1667 pour arriver à régler les créanciers opposants. — Hélène de Rieux mourut en 1671.

L'Étiquette de saisie de 1667 faisait savoir de quoi se composait alors la terre du Bouchet « consistant en maison seigneuriale, parc y joignant, garennes, ... terres et bois... la métairie de la court, les logis et granges des dixmeurs et terrageurs, situés en la paroisse de Nourray... La petite métairie du Bouet... la métairie et moulin de Cornevache, paroisse de Selommes et Périgny... la métairie de Langey, même paroisse de Selommes, bois et prés, etc... paroisses de Villierfaux et Marcilly.... La Justice de ladite seigneurie ayant coutume d'être exercée au lieu de la Salle de Vieil-Pont, paroisse St-Martin de Vendôme (sans doute depuis la vente de l'Hôtel de Langey, rue Poterie où se tenait jusqu'alors le siège de la justice du Bouchet).

XXVII. — Louis de la Grange-Trianon, seigneur de Naudy et de Marcouville, président en la deuxième chambre des requêtes à la date de décembre 1651, époux de Marguerite Martineau. Il n'eut la propriété complète du Bouchet qu'à la mort d'Hélène de Rieux l'usufruitière, en 1670. Il mourut lui-même en 1706 après sa femme décédée en 1695. — Il avait, à une date incertaine, donné le Bouchet à son fils (ainé de 10 enfants) qui suit :

XXVIII. — Louis-Armand de la Gran-

ge-Trianon, chevalier, baron du Plessis aux Tournelles, seigneur du Bouchet-Toutteville, Villemarchais et autres lieux, conseiller du roi en son grand conseil. Il était époux de Marguerite-Madeleine Joly d'Oudenil, dame de Fontaine. — Il fait l'aveu du Bouchet en 1701 et meurt en 1702. — L'aveu du Bouchet est porté en 1703 par le procureur des enfants du défunt qui sont : 1^o) Marguerite-Madeleine-Louise, âgée de 18 ans qui plus tard, épouse de Jacques-Edmond Thibert des Martrais, meurt le 15 novembre 1716, et dont la fille suivra après sa tante comme dame du Bouchet; 2^o) Marie-Madeleine, 17 ans, qui suivra après son frère; 3^o) Sébastien-Charles, 14 ans, qui suit; 4^o) Charles, 2 ans et demi, qui dut mourir jeune. — Marie-Madeleine Joly en secondes noces épousa en 1721 Claude-Justin de Thimbrune, M^{ls} de Valence. Elle conserva une partie du Bouchet qu'on la voit, avec son second mari, donner à bail en 1725. Elle demeurait alors en son château du Plessis aux Tournelles, paroisse de Cucharmoy en Brie, près Provins.

XXIX. — Sébastien-Charles de la Grange-Trianon, baron du Plessis aux Tournelles, devenu Sgr du Bouchet après la mort de son père et sous la tutelle de sa mère. Il est maître des Requestes en la cour du Parlement. Il donne à bail le Bouchet en 1715 et meurt en 1718 laissant pour héritière sa sœur la suivante et sa nièce qui suivra après elle.

XXX. — Marie-Madeleine de la Grange-Trianon, née en 1685, qui épouse le 20 août 1714 Jacques de Monceaux, M^{ls} d'Aucy et d'Hauville (?) capitaine aux Gardes Françaises, colonel du régiment Royal-Comtois, chevalier des Ordres du roi. Elle paraît veuve en 1731 et meurt le 28 juillet 1753 âgée de 66 ans. Elle paraît avoir partagé la possession du Bouchet avec sa nièce la suivante :

XXXI. — Marie-Madeleine Thibert des Martrais, nièce de la précédente. Elle épousa : 1^o) en 1733 Alexandre-Jacques Briçonnet, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et intendant de Montauban. Il donne à bail la terre du Bouchet-Toutteville en 1740, et meurt la même année; 2^o) en 1742 Henri-Claude d'Harcourt, c^{te} de Cheverny, lieutenant-général des Armées du roi. On les voit donner à bail le Bouchet en 1767. La comtesse d'Harcourt, veuve depuis 1769, donnait encore des terres à bail au Bouchet en 1771. Elle mourut en 1780, après avoir vendu le Bouchet en 1772 au suivant :

XXXII. — Armand-Louis, M^{ls} de Sérent, Pair de Bretagne, brigadier des

Armées du roi, époux de Bonne-Félicité de Montmorency-Luxembourg. En 1773 et 1774 il donnait à bail les terres du Bouchet qu'il vendit en 1776 au suivant :

XXXIII. — Jacques-François de Trémault de Spoir, acquéreur du Bouchet-Toutteville en 1776 est qualifié chevalier, seigneur du Bouchet-Toutteville, Crucheré, Pinoches, Petit-Preuilly, Cornevache, Villemarchais et autres lieux, conseiller du roi, lieutenant général civil et de police au bailliage royal de Vendôme, capitaine conservateur particulier des chasses de Monsieur, frère du Roi (alors possesseur du duché de Vendôme). Ces titres lui sont donnés par le curé de Périgny faisant aveu en 1783, pour le lieu et manoir du prieuré de Périgny relevant du Bouchet-Toutteville. — Le 21 Germinal an V (10 avril 1797), le citoyen Jacques-François Trémault donnait à bail le château du Bouchet-Toutteville avec quelques terres, à la citoyenne Louise-Françoise Créquy jeune. Cette Dlle est citée plus tard dans d'autres baux sous le nom de Mlle de Créquy.

XXXIV. — Etienne Crignon-Bonvallet, qui fut député de Loir-et-Cher, époux de Jeanne Françoise Malleran, acquéreur de M. de Trémault en 1800 et qui en 1830 vendit au suivant :

XXXV. — N. Paulze d'Ivoy, préfet du Rhône, dont les héritiers en 1858 cédèrent à Messieurs Renou, de Lancé, qui vendirent la terre en détail.

Aujourd'hui, le manoir du Bouchet, amputé de ses deux tourelles est converti en grange. On y a accolé des bâtiments servant de demeure rurale qui le défigurent et lui enlèvent toute espèce de marque esthétique. Un grand cercle de douves en partie comblées et une vieille motte attestent seules son antique importance féodale.

Cart. blésois de Marm., 8, 95, 174, 252, 269, 270, 271, 272, 304, 590. — *Cart. vendômois de Marm.*, 105, 177; et 71, 72, 73, 75, 76, 78, 85 de la série A. — *Cart. Trisul.*, 2, 27, 728, note, 325, n. 2, 513, 524 et note, 530 n. 1, 531, 635, 637 et note, 714, 715, 721, 728 note 1, 806, 807, 836, 840, 856. — *Cart. Dunois de Marm.*, 183, 185, 225 — Passac, p. 87. — Arch. Nat., P 611, n^o 30 à 42; P 609, n^o 17; P 627, n^o 64; P 714 *ter*, n^o 150 et 152; PP 50, vol. 29, n^o 65; vol. 13, n^o 27 à 37; vol. 114, n^o 65; vol. 116, n^o 229 à 231. — *Cart. Madeleine de Chateaudun*, 27, 40 et 43. — *Cart. Maison-Dieu de Chateaudun*, page 28. — *L'Art de vérifier les dates*, Généalogies des c^{tes} de Ponthieu, d'Alençon, de Blois, etc. — Arch. Loiret, A 1624, 1625 et 1636. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 199 et 222; 1867, p. 231; 1869, p. 272; 1876, pp. 114 à 116; 1877, pp. 42 à 44; 1879, p. 85; 1885, p. 242; 1897, pp. 95, 116 et 259; 1911, p. 256 (art. *Bonhoure*). — *Bibl. Nat.*, mss. latins, n^o 9067, f^o 367 et

368 (1242); mss. français, 24126, f^o 233, 282, 283. — *Bulletin dunois*, VIII, article *Cuisard* sur les V^{ies} de Chateaudun, pp. 82 à 112. — Rabouin, *Notice sur Landes*, p. 46, (d'après le Bulletin Orléanais, t. 23, p. 784). — B^l. de Vendôme : 1^o Ms. 285, p. 100; 2^o Fonds Trémault, Carton des fiefs (Bouchet) — Carré de Busserolle, aux articles *Preuilly*, la *Guerche*, *Bossay*, *Benais*, *Chateigneraye*. — Moréry, article *Bellay*. — Père Anselme, articles *Beauvilliers*, *Ponthieu*, *Estouville*, etc. — La Chesnaye des Bois, articles *id.*, et *La Grange*, *Thiherl des Martrats*, etc. — Arch. L.-et-Cher, E 202; H, (Oratoire de Vendôme); G (Fabrique de Périgny). — Titres des terres de Meslay, du Plessis-de-Crucheray et du Bouchet, de Villeporcher, etc. — Pétigny, p. 467. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 445. — *Guide du Touriste dans le vendômois*, p. 205, etc.

Bouchier (Famille du). — Voir *Bouchet*.

Bouery de St-Venant (Famille). — *La Berthelottière*, XIX^e siècle.

Boudairie (La), f., c^e de Sargé. — Ce lieu relevait censiv^l de la Bougrerie. — Au XVII^e s., il était aux sgrs de la Bernière de Sargé (aujourd'hui les Radrets). — (Arch. Nat., P 704, n^o 12. — Titres de la terre des Minières).

Boudaisières (Les), anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Citée en 1644 aux titres de la Fredonnière. — (Collection Bernault).

Boudet (Famille). — *Fréteval*; *Villeluisant*; *Rhodon*; *la Gouabellière*; *Les Ormeaux* (de Selommes) XVI^e s. — Armes: *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un porc-épic d'or* (Rochambeau). — *Alias*: *D'azur au sanglier d'or surmonté de deux roses d'argent*. (Blanchard, *Armorial des conseillers au parlement*).

Boudinerie (La), anc. moulin sur la Grenne, psse de Boursay. — (Cassini).

Boudinière (La), h., c^e de Villechauve.

Boudreau (Le lieu de), paraissait situé sur Azé ou Danzé ou Epuisé. — Le Sgr de Boudreau avait un droit d'usage sur les bois de Motteux à Danzé. — (Titres des Minières).

Bouetterie (La), éc., c^e de Choue. — *La Boiterie*, XIX^e s. — Ce lieu relevait féodalement de St-Agil et en 1469 appartenait aux héritiers Jean Peschard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87).

Bouffeu, moulin sur la Grenne, c^e de Choue. — Il appartenait à la tenue féodale de Guériteau et fut loué par les Religieux de Saint-Vincent du Mans aux Sgrs d'Alleray, par bail emphytéotique du 31 août 1587. — En 1788, ce moulin faisait encore partie du domaine d'Alleray. — (Notes manuscrites de l'abbé Chéramy d'après le Chartier de St-Agil).

Bouffry, bourg et commune du canton de Droué, à 4 kilom. sud de ce chef-lieu et

à 26 kil. N. de Vendôme. — *Castellum Buserici*, XI^e s. (Cart. dunois de Marm.). — *Sancta Maria de Planis, Castella Bausfredi, Castrum Bofferici, Ecclesia de Boferi, Castrum Boferi ou Bofferi*, XII^e s., (Cart. de Tiron). — *Bosferi*, XII^e s., (Cart. de N.-D. de Chartres). — *Buferium*, XII^e s., *Boferium, Boferium*, XIII^e s. (Cart. Madeleine de Chateaudun). — *Boferi*, XIII^e s., (Pouillié du diocèse de Chartres et de la Maison-Dieu de Chateaudun). — *Bouferi*, XIII^e s. (id.). — *Bofferium*, XVI^e s. (Arch. L.-et-Cher). — *Bouffry*, (Cassini). — *Bouffry* (Etat-Major et Cadastre).

Cette commune est bornée au nord par Droué, par Boisgasson, (E.-et-Loir) et et par Ruan; à l'ouest par Ruan et Fontaine-Raoul; au sud par la Chapelle-Vitesse; à l'ouest par Droué. Son territoire est extrêmement découpé et de forme bizarre. Sa configuration indique que cette paroisse a été formée de démembrements de Ruan. — La route de Fontaine-Raoul à Droué passe par son bourg; et dans sa partie du nord elle est traversée par celle de Cloyes à Droué. Sa station la plus proche est Droué (5 kil.) sur la grande ligne de l'Etat, Paris à Bordeaux par Chartres et Saumur. — Le ruisseau de Droué appelé aussi l'*Aigronne* ou *Egouvonne* et anciennement l'*Yron*, arrose sa partie nord. Quelques petites fontaines intermittentes sourcent de son coteau nord et pendant la saison des pluies vont perdre leurs eaux dans le ruisseau de Droué.

Lieux habités: — Son bourg qui compte 128 habitants. — L'Allier. — La Pinellière. — Les Dupré. — Les Granges. — La Goillardière. — L'Ercy. — La Boudinerie. — Les Fouteaux, ancien prieuré. — Le Péron ou Peronet. — La Lande. — La Petite-Lande. — Les Laurières. — La Prallière. — Grandlay. — La Pontoirie. — Les Faux-Prix. — La Fontaine. — Les Vallées. — Les Pâtis. — La Girarderie. — La Roncerie. — La Bégauddière. — Montjoli. — Le Durand. — La Pagerie. — La Michetterie. — La Duboisserie. — Les Forêts. — La Cronerie. — La Pagerie, ancien manoir et fief. — Bonrepos, ancien fief. — La Délanderie. — St-Jacques, ancien fief et chapelle. — Les Quatre-Vents. — Les Ferrandières. — La Monnetière. — La Chalhoire. — La Tugésérie.

Lieux-dits. — Les Mazards, le Clos de Candé, la Justice, la Mare ferrée, la Noue aux Florins, Châteauvert, etc.

Superficie. — 1804 hect. (Joanne dit à tort 1753 h.), dont 323 hect. de bois et 59 de prairies. — Le point culminant du département de Loir-et-Cher se trouve sur le territoire de cette commune à 256

mètres sur la hauteur de Cormont; mais le bourg n'est qu'à 190 mètres au-dessus de la mer. — Cadastre terminé en 1827 par Besson, géomètre. — Poste et perception de Droué. — Assemblées: 1^o le dimanche de la Pentecôte; 2^o le 1^{er} juin; 3^o le 8 septembre.

Population. — 45 feux au XIII^e s. — 400 communicants en 1671. — 220 et 245 communicants au XVIII^e s. — 94 feux en 1762 (Expilly). — 555 hab. en 1806. — 557 en 1812. — 560 en 1823. — 606 en 1831. — 615 en 1836. — 632 en 1841. — 642 en 1846. — 620 en 1851. — 631 en 1856. — 624 en 1861. — 637 en 1866. — 570 en 1872. — 552 en 1876. — 540 en 1881. — 534 en 1886. — 547 en 1891. — 547 en 1896. — 539 en 1901. — 483 en 1906. — 493 en 1911. — (Cette c^e est une de celles qui ont le plus perdu d'habitants depuis 40 ans).

Registres paroissiaux commençant à l'année 1587 avec de nombreuses lacunes jusqu'en l'an 1602. Principaux noms qui s'y rencontrent: Le Courtois du Tartre, de Lorrin, de la Barre, de Renty, de la Grange, Renault des Vallées, Duvallet, du Chesneau, Poussin, de Bonrepos, de Villessan, de Bruneau, de Beauxoncles, d'Allonville, de la Forest, de Phelines, des Lineries, du Raynier, Barré des Parles, de Thiviers, Despaigne, Drouin, de Tascher, Brossoy, Bresson, de Louvencourt, de Courcy, de Mervilliers, Ferré, des Loges, Gabilleux, de Maigret, de Graffart, Grandineau, Pionnier de la Barre, Barré de Bonrepos, de Toustain, de la Ferrière, de Chenu, de Plainchesne, de Louis, de St-Méloir, Bignon, Oudineau, de Maussabré, Beaugendre, Deniau, de Courtarvel, Levasseur, Peschard, la Coussillère, Charnal, de Salmon, Charron.

Curés: Fulco, Planorum presbiter, 1166 (Cart. Tiron). — Léger Secrétain, 1479. — Rouault, 1596. — Barthélemi Davy, 1601. — Camy, 1607. — Julien Chéramy, 1613. — Lemercier, 1664. — Delacroix, 1679. — Poussebotte, 1687. — Lefort, 1699. — Villedieu, 1720. — Delacroix, 1729. — Jean de la Boissière, 1768 (assermenté). — Paris, 1792. — (Vacance, jusqu'en 1835). — Dumiaud, 1835. — Papillon, 1839. — Bouttier, 1842. — Bruneau, 1847. — Gougeon, 1886. — Oudin, 1892. — Bellair, 1896. — Vauxion, 1904. — Le Dimna, 1911.

Maires: Pierre Gougeon, officier public, 1793, puis agent municipal, an IV. — Pierre Bertin, an V. — François Dorsemaine, an V. — François Trécul, an V. — François Dorsemaine, 30 germinal an VII. — Joseph Coursimault, 19 ventose an X. — Mathurin Huchet, janvier 1807. —

Louis Bertheau, août 1813. — Jean-Louis Neveu, mars 1826. — Jean-Augustin Beaugendre, sept. 1840. — Jean-Baptiste Rossignol, adjoint, avril 1842. — Jacques Germond, sept. 1848. — Jean-Louis Gouin, nov. 1865. — Alexandre Bertin, 7 déc. 1870. — Jean Daubert, adjoint, 27 nov. 1883. — Jean-Jacques Guenet, 30 juin 1884. — Albert Binois, 1904.

Notaires à Bouffry. — Louis Duvallet, 1636. — Jacques Mourice, 1675.

Avant 1780 la paroisse de Bouffry était du diocèse de Blois, doyenné de Cloyes, archidiaconé de Vendôme, de l'Election de Chateaudun, du Bailliage de Mondoubleau. — L'abbé de Tiron, en communauté avec le Chapitre de la cathédrale de Chartres présentait à la cure qui était dite d'un revenu de 800 livres au XVIII^e siècle. — Ce droit de présentation partagé donna lieu au cours des temps à quelques litiges.

L'église a été construite au XII^e s. On y rencontre des traces de style roman. Elle a été remaniée à différentes époques, notamment au XV^e s. On y voit à l'extérieur une double litre où M. l'abbé Peschot, curé de Langey, croit distinguer des restes d'armoires des Thiroux de Villemesle. — Le clocher était à la charge de la fabrique qui avait un revenu de 100 livres au moins. Le curé était principal décimateur, il avait pour son gros 20 boisseaux de blé et 20 d'avoine. — La cloche de B. est de 1833, avec, comme parrains, Adolphe et Marie Rosalie Raimbert. Elle en remplace une autre de 1775 qui avait pour parr. Pierre-Marie Thiroux, S^r de Villemesle et Bouffry, et Anne-Marie-Marguerite Guéau, épouse de Pierre-Nicolas de Villemain, S^r de la Bullière. — A l'intérieur de l'église se trouve au-dessus de la porte d'entrée une belle statue en bois d'un St-Martin à cheval coupant son manteau pour le donner à un pauvre. — Cette église est sous le vocable de la Nativité de la S^{te} Vierge. Son second patron est saint Jouin ou saint Jovin dont la statue est encore l'objet d'un pèlerinage assez fréquent.

Saint Jouin ou Jovin vivait au IX^e s.; il était né à Monterre-Silly, près Loudun (Vienne). De ses frères, l'un, saint Maximin, était évêque de Trèves, l'autre, saint Maixent fut évêque de Poitiers. St Jouin fut le fondateur du monastère d'Anson sur la Dive, près Loudun, lequel devint dans la suite le célèbre monastère de St-Jouin de Marnes (près Montcontour), qui passe pour être, avec Ligugé, le premier établissement monastique des Gaules. Il en fut le premier abbé. Il dut mourir vers l'an 368.

Les droits réciproques des deux maisons copropriétaires de l'église de Bouffry furent réglés par une charte datant du XII^e s., probablement entre 1133 et 1147, qui porte le n^o 40 du *Cartulaire de Chartres* et le n^o 189 de celui de Tiron et dont voici la traduction : « Nous faisons savoir que par l'intermédiaire de Richer l'archidiacre nous déclarons notre église de Bouffry commune entre nous et le Chapitre de la Bienheureuse Marie de Chartres, de telle sorte que, toute espèce de revenus provenant soit des dîmes soit d'autre chose dont Richer ou bien le susdit chapitre, auront fait l'acquisition dans le passé ou feront dans l'avenir, (d'après le désir de Richer), deviendra commune entre nous et ledit Chapitre. Le desservant de cette église sera élu et remplacé d'un commun accord entre nous et le Chapitre sauf toutefois les droits de l'évêque et aussi de l'archidiacre tant en cela qu'en autre chose. Tous nos colons de Fontaine-Raoul et des Fouteaux seront paroissiens de cette église et paieront là les droits paroissiaux, à l'exception pourtant des dîmes provenant de ces colons et de toute notre terre, tout aussi bien les menues dîmes que les prémices et les autres, quelles qu'elles soient, qui toutes nous resteront acquises, comme elles le sont pour le présent. Et si par hasard un paroissien de Bouffry veut être enterré chez nous (aux Fouteaux) il en sera le maître après avoir acquitté toutefois les droits dus au desservant et à l'église (de Bouffry). — Quant à nos serviteurs domestiques, ils seront exemptés de tout droit paroissial ».

Cette charte donne le *modus vivendi* qui régit les rapports des deux parties au cours des siècles, dans ce patronage commun d'une même église. L'accord susdit et celui qui avait eu lieu antérieurement (1133) entre Tiron et la Madeleine, au sujet de l'église de Ruan, furent cause de la découpe bizarre de cette paroisse de Bouffry qui emprunte à celle de Ruan des terres situées tout en longueur, lesquelles en bonne logique devraient dépendre de Ruan.

L'église de Bouffry resta débitrice de 20 sous de rente envers le chapitre de Chartres.

Mais on ne sait comment les moines de Tiron se trouvaient dès avant l'époque susdite en possession de cette église de Bouffry. C'était sans doute une donation faite par un seigneur du lieu en faveur du prieuré des Fouteaux fondé non loin de là par Guérin Sans-Barbe. Et peut-être cette donation est elle contenue dans celle plus large par laquelle *Hamericus Baufr-*

di et son frère Hugues donnèrent à Tiron, en 1131, la terre « de Castellis Baufredi » avec le baignon de l'Egrenne et la terre des Plains de Bouffry, favorisant ainsi l'établissement des moines au lieu même où s'établit le prieuré de la Chapelle-Vicomtesse. Les mots *Plains de Bouffry* semblant indiquer toute la partie plate située entre Bouffry même et l'Egrenne ou la Graisne.

En 1147, cette église de Bouffry est citée dans deux bulles du pape Eugène III ; la première fois sous le nom de *Sancta Maria de Planis*, (Sainte Marie des Plains) que Bouchet croit, à tort selon nous, être le nom primitif de la Chapelle-Vicomtesse ; la seconde fois sous le nom de *ecclesia de castro Baufredi*. Ces bulles la rangent parmi les possessions de Tiron.

Nous n'avons plus rien de relatif à cette église jusqu'à la fin du XVIII^e s., époque où, le diocèse de Blois étant formé en grande partie d'un débris de celui de Chartres, il y eut litige, paraît-il, entre les deux établissements religieux présentateurs à la cure et les évêques du nouveau diocèse. Ce litige est signalé au milieu du XVIII^e s. par l'*Etat des bénéfices du diocèse de Blois*. (Bibl. de Blois, ms. 123). — Nous n'en connaissons pas l'issue.

A cette époque la Cure de Bouffry était estimée être d'un revenu de 800 livres. La dime en appartenait en grande partie au curé du lieu et à celui de Langey. — Le curé de Bouffry avait en outre une dime inféodée de 20 boisseaux de blé et 20 d'avoine. Le clocher était à la charge de la fabrique et non des communautés patronnes de l'église.

Seigneurie. — Il existe encore, non loin de Bouffry près la bifurcation des routes conduisant d'un côté à Fontaine-Raoul, d'autre à St-Jacques, dans un endroit appelé *Chateauvert*, un site antique que les gens du pays considèrent comme l'emplacement de l'ancien château de Bouffry. En outre, dans les bois de Bouffry, qu'on appelle aussi *Bois des Vallées*, vers la gauche en allant à Fontaine-Raoul, on rencontre au milieu des halliers touffus d'antiques murailles prises pour les restes d'une vieille forteresse qui pourraient bien être les débris de l'ancien *Castrum Bofferici*. Nous ne pouvons adopter une opinion ferme à ce propos.

Launay, dans son Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme (p. 1^{re}) a l'air de croire que le château de Bouffry était à St-Jacques. C'est une erreur ; St-Jacques au moyen-âge était une simple léproserie.

La première fois qu'il soit question de Bouffry, c'est au milieu du XI^e s., où l'on

voit un certain prêtre appelé Foulques, désireux de se faire moine de St-Martin, donner pour cela un arpent et quart de vigne vers Cormont, en un lieu appelé Montfusignard proche la villa appelée *Castellum Biferici*. (Le château de Bufféric ou Bouffry).

Au siècle suivant paraît une famille portant ce nom de Bouffry. — Vers 1131 Hameric de Bouffry (*Hamericus Baufredus*) ainsi que son frère Hugues, qui était moine de Tiron, figurent dans une charte de Tiron comme fondateurs du prieuré des Plains de Bouffry qui devint depuis le prieuré de la Chapelle-Vicomtesse. — Au cours de ce même siècle, en 1163 et 1190 on rencontre encore Gualterius Baufrei et Mathieu Beaufrei ; tous deux paraissent être de Bouffry et sont témoins de donations à St-Vincent du Mans et à la Trinité de Vendôme. — Gilbert de Bouffry paraît en 1176 au *Cartulaire* manuscrit de St-Avit. — En 1246 et 1247 Raoul de Bouffry paraît comme ayant des rapports avec les moines de Tiron et ceux de la Madeleine. — En 1248 Hugues de Bouffry (Hugo de Boferi, miles) et Agathe sa femme vendent au couvent de la Madeleine de Châteaudun le tiers de la grosse dime de Villeboust. — En 1250, Raoul de Bouffry, du consentement de sa femme Isabelle, de son fils Philippe et de sa fille Jeanne, fait un arrangement avec l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. — En 1252, Guillaume de Bouffry est cité comme possédant une dime à Ruan.

La famille du nom de Bouffry semble disparaître dans les chartes aussitôt que furent constitués les prieurés du pays, et les derniers du nom paraissent avoir eu leurs biens hors du territoire où se forma la paroisse. Il y eut néanmoins toujours des seigneurs laïques du fief de Bouffry ; mais ils paraissent résider à Langey, paroisse voisine (Eure-et-Loir) et être aussi seigneurs de cette paroisse. — D'après M. l'abbé Peschot, curé de Langey, qui a étudié avec soin l'histoire de ces contrées, la seigneurie de Bouffry aurait été, à partir du XIII^e s. incorporée à celle même de Langey. Ce sont donc les sires de Langey qui fournirent les seigneurs de Bouffry, à partir de Hugues de Montigny, fils cadet d'un sire de Viévy-le-Rahier. Il est qualifié Sgr de Langey en 1282. Il avait pour femme Jeanne de Baillieu. Tous deux vivaient encore en 1308. — Ces seigneurs de Langey (et de Bouffry) étant aussi seigneurs de la Jousselinère, on trouvera leur nomenclature au mot *Jousselinère* tout au moins jusqu'aux suivants qui vivaient dans la seconde moitié du XVII^e siècle :

René de Cordouan, fils d'Elisabeth de Beaumanoir, dame de Langey et de la Jousselinère. Ses biens saisis sur sa mère étaient demeurés saisis sur lui-même. Il était époux en secondes noces de Diane de Montault-Navailles. On l'appelait le M^{re} de Langey. Langey et Bouffry étaient saisis alors (vers 1670) à la requête de Henri de Daillon, C^{te} du Lude.

Langey et ses annexes furent adjugés sans doute à Diane de Montault pour ses reprises, attendu qu'en 1677, on voit Langey appartenir au frère de Diane : Philippe de Montault de Bénac. Il est époux en 1651 de Suzanne de Beaudéan de Parabère. Il décéda en 1684 laissant Langey à sa veuve, au moins en usufruit.

Suzanne de Beaudéan de Parabère, veuve du précédent, dame de Langey en 1684.

Gabrielle de Montault-Navaille, fille de Suzanne de Beaudéan et femme de Léonard-Elie de Pompadour, 1695. Le domaine de Langey (et Bouffry avec lui) fut saisi sur ces époux en 1719 et adjugé au suivant :

Sébastien Héricart de Thury (1719) qui sans doute vendit au suivant :

Claude Thiroux de Villersy, Sgr de Villemesle, puis Sgr de Langey et Bouffry en 1725, mort en 1735, veuf de Anne Le Meignan.

Pierre-Marie Thiroux de Villemesle, maître des requestes ordinaires de l'Hôtel du roi, Sgr de Langey, 1735.

Claude-Philibert Thiroux d'Ouarville, fils du précédent, officier aux gardes françaises, gouverneur de Cloyes. Il était seigneur de Langey en 1789. (Sa veuve, en l'an XI, vendit Langey à François Collignon).

Mais Bouffry n'était plus sans doute qu'un fief sans domaine, ce fief disparut en 1789.

Un autre Bouffry existait paroisse du Mée, (c^{on} de Cloyes, Eure-et-Loir), qu'on confond parfois avec le Bouffry du c^{on} de Droué.

Cart. Tiron, 69, 157, 185, 186, 189, 227, 291, 321, 326, 392. — *Cart. St-Vincent*, 844. — *Cart. Magd. de Châteaudun*, 138, 144, 165, 181. — *Cart. dunois de Marm.* 12. — *Cart. Maison-Dieu de Châteaudun*, — *Cart. Trinité*, 606. — Bordas, II, p. 47. — Passac, p. 69. — Merlet, *Invent. des min. des Not. du Dunois*, E 63 ; et *Invent. des Arch. communales de Châteaudun*, GG 93. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 137 ; 1891, pp. 21 à 41. — *Bulletin dunois*, V, p. 207 ; VII, p. 412 ; 1906, p. 139. — Arch. Eure-et-Loir, G 844. — Arch. L. et-Cher, G, (Fabrique de Bouffry). — Titres de la Terre de Montigny d'Huisseau. — Expilly, *Dictionnaire*. — Abbé Boudevillain, *Notice sur Ruan*. — Bibl. de Blois, Ms. 123, (chanoine Ditley), notes sur les bénéf. du dioc.

de Blois, XVIII^e s. — Launay, *Répert. archéol. de Vendôme*, de Vendôme, p. 1. — *Petits Bollandistes*, VI, (St-Jouin). — Notes mss. de M. Gouin, instituteur à Bouffry. — Collection Bernault, doss. Bouffry, St-Jacques et Chauvigny. — Notes ms. de M. l'abbé Peschot, curé de Langey, sur Bouffry, Langey et Laneray. — Gaudron, p. VIII. — Armand Brette, *Atlas des bailliages de 1789*, tableau VI, (Généralité d'Orléans) — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 219. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, t. II, p. 9. — R. de St-Venant, *Le Fresne de St-Jacques et la Butte de Cormont*. — Bibl. de Blois, ms. 123 (chanoine Ditély et abbé Plat, curé de Lantenay).

Bouglériè (La), f., c^o de St-Mars du Cor. — *La Bouvellerie* (Cassini). — Elle relevait censiv^t de St-Mars et faisait partie au XVII^e s. de la terre des Mézières. — Elle fut saisie avec elle en 1693 et adjugée au même acquéreur Pierre Crosneau. — En 1695 elle est à autre Pierre Crosneau, sieur de la Mabilière, fils du précédent. Elle est maintenant de la terre du Grand-Bouchet. — (Collection R. de St-Venant, Liasse de Romilly-St-Mars, dossiers Mézières et Famille Neils).

Bougnière (La), anc. mét., psse de la Ville-aux-Clercs. — Elle relevait censiv^t de cette Sgie et appartenait au commencement du XV^e s. à Robert de Gournay, éc^r. — (G. de Trémault, Notes sur Etat-civil des c^os, p. 121).

Bouguelière (La), anc. mét., qui était des pses de Naveil et Villiers en tournée. — (Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 159).

Bouguerie ou **Bougrerie** (La), ancien fief, psse d'Artins. — Il relevait à foy et h. de la Rocheturpin, et à 5 sols de service. — En 1409, il est à Pierre Chevrier; — En 1489, à Jacques Chevrier. — Au XVI^e s. il était vendu par Christophe de Chapuiset à Gilbert de la Curée, Sr de la Rocheturpin. — En 1516, Marguerite Renard, veuve Regnard Gaubert avait sur ce lieu 50 livres de rente, pour laquelle rente elle devait foy et h. au Sr de la Rocheturpin. — En 1527 ce fief est à Pierre Bretheau. — (P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin. — *Bulletin vendômois*, 1399, pp. 267 et 268. — Arch. L.-et-Cher, E 143).

Bouguerie (La) f., c^o de Sargé. — *La Bouguerie*, XV^e s. (Aveu). — *La Bouguerie*, (Cassini). — *La Vougrerie* (Plan cadastral). — *La Bougrerie* (Feuille de recensement, Mairie de Sargé). — (Manque à la carte d'Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Crousille, laquelle jusqu'en 1658 fut du domaine de Mondoubleau. — Aux XV^e et XVI^e s., ce fief était sans domaine. La métairie de la Couldre y était jointe et paraît être devenue *La Bouguerie*. — En 1475 ce fief

avec la Couldre est à Jean Vendosmoys qui en rend aveu au c^o de Vendôme, Sgr de Mondoubleau. — En 1553 il est à Jeanne de la Berruyère, dame des Plasses et de la Bouguerie. — De ce fief relevaient censiv^t les métairies de la Boudairie. — On disait de ce lieu en 1553 qu'il joignait le ruisseau qui descend de l'étang du Gaulli à celui de la Carrière. — (Arch. Nat., P 704, nos 13 et 151).

Bouillant (Le), h., éc. du bourg, c^o de Villedieu, 35 hab. — Ce lieu tire son nom de la fontaine de Bouillante qui lui est proche. — On l'appelle aussi La Bouillonnerie. — Parmi ses maisons s'en trouve une plus importante, qu'on appelle Maison-Neuve et qui date du XVIII^e s. C'était la maison de la famille Pesson, qui a fourni des notaires à Villedieu et dont une branche s'est appelée *Pesson-Maison-neuve*.

Bouillante-Niclos (La), ruisseau, appelé encore le Ruisseau de Villedieu, affluent du Loir. — Il prend sa source à la Fontaine-Roisson, dite aussi la Bouillante, c^o de Villedieu. — Ce ruisseau est torrentueux sur presque tout son cours, au point de donner lieu, à Boisneuf, à une chute d'eau de 3 mètres. Il arrose les bourgs de Villedieu et de Tréhet, et va se jeter dans le Loir au-dessous de Tréhet, après un parcours de 4 kil. — Il fait ou faisait tourner les moulins de Boisneuf, du Crouteau, de Peau-d'Oie, de Portau et de Tréhet. — Le journal *Le Loir* du 22 sept. 1848 (aux annonces), l'appelle *Le Niclos*. — Voir *Fontaine-Roisson*.

Bouillas (Les), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul, se trouvait entre les chemins de Fontaine-R. à Préteval et à Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, E 154).

Bouillé de Créance (Famille de). — *La Jousselinière*, XVI^e s. — *Le Fief-Corbin*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à la fasce de gueules frettée de sable, accompagnée de deux burelles de gueules, une en chef et une en pointe*. — (La Chesnaye des Bois).

Bouillerie (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, entre Ranay et le Gué, psse de St-Martin des Bois.

Bouillon, éc., c^o de Lunay.

Bouillon (Le), éc., c^o de St-Hilaire.

Bouillonnerie (La), h., c^o de St-Hilaire. — La métairie de la Bouillonnerie appartenait avant 1665 à Marguerite Ragot, veuve de Pierre Noyer, et après 1665 à son fils Jean Noyer, praticien. — (Collection Bernault, Papiers de la famille Noyer).

Bouillonnerie (La), h., c^o de Villedieu, écart du bourg. — C'est au commencement de ce h. que prend sa source le

Niclos, à la fontaine appelée *La Bouillante*.

Bouinerie (La), éc., c^o de Bouffry.

Bouju (Famille). — *Tréhet*, XIV^e et XV^e s. — Armes : *D'or à trois aigles de sable, becquées et membrées de gueules*. — (Malar-dier, p. 1124).

Boulaie (La), f., c^o d'Ambloy. — *La Boulaye*, XVII^e et XVIII^e s. — *La Boulas* (Cassini). — Au XVI^e s. ce lieu appartenait aux Viméur, Sgrs d'Ambloy; — Au XVII^e, à René Le Petit, sieur de la Boulaye, époux en 1660 de Madeleine de Viméur, fille de Rolland de Viméur, Sr d'Ambloy; — En 1699 à François Le Petit, fils de René, époux de Marie Fariau. — En 1766 ce fief fut vendu par le sieur Petit de la Boulaie au Président de Verthamon. — Il fit ensuite partie de la terre d'Ambloy et n'en sortit qu'au XIX^e s. — (Reg. d'Ambloy. — Arch. du Château de Rochambeau. — Titres de la famille Godineau à l'Epau (1710). — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton *Municipalité* et *Divers*).

Boulaie (La Grand), anc. mét., c^o de Beauchêne, détruite au XIX^e s. — Elle faisait déjà en 1575 partie de la terre de la Fredonnière et était vers la fin du XVIII^e s. en la possession d'un Sr de Chabot. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Boulaie (La), f., c^o de Boursay. — En 1616, ce lieu paraît appartenir à Claude Despaigne, éc^r, sieur de Launay, époux de Françoise de St-Méloir, auparavant femme de François d'Avril, éc^r, sieur de Villejoint. Ils demeuraient à la Mauratière, paroisse de Sargé. — (Arch. L.-et-Cher, E 190).

Boulaie (La), f., c^o de la Fontenelle. — *La Boulaye*, (Cadastre). — Cette ferme dépendait du domaine du château de la Fontenelle (1850). — (*Le Loir* du 7 juin 1750).

Boulaie (La), f., c^o de St-Mars du Cor.

Boulaie (La), f., c^o de Sargé. — *La Boulaie* (Cassini et Etat-Major). — *La Boulas* (Cadastre). — Ce lieu relevait censiv^t de l'Esclancherie. — En 1695, il était à Pierre Crosneau, conseiller du roi et son procureur en l'Élection de Vendôme. — (Arch. Nat., P 700, n^o 27. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Familles, [Neils]).

Boulaie (La borde de la), psse St-Cyr de Sargé. — *La Boulaye*, XV^e s. — Elle était de 40 septers² de terre et faisait partie de la terre de la Galourie (1460). — (Arch. Nat., P 700, n^o 57).

Boulaie (La), éc., c^o de Thoré.

Boulaie (La), h., c^o de Villeporcher. — *La Boulaye*, (Cassini). — En 1686 ce lieu est à Elie de la Ferrière, époux de Char-

lotte de Ramezay, tous deux protestants. Il est convoqué en 1689 avec l'arrière-ban du Vendômois. Il demeurait au Désert, psse de Lisle et possédait aussi Brulaine et Chappedasne d'Arènes. — En 1795 la Grande et Petite Boulaie furent saisies nationalement sur le sieur Besnard, prêtre reclus, et vendus au sieur Mercier, la première 30 mille livres et la seconde 21.100 livres. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chem. VIII, doss. 4, p. 9. — *Bulletin vendômois*, 1870, pp. 40 et 49. — Arch. L.-et-Cher, Q [Emigrés de Vendôme], 1050 et 1051).

Boularderie (La), f., c^o de Fontaine-Raoul.

Boulas (La), éc., c^o de Prunay.

Boulas (La), f., c^o de Sargé.

Boulay (Famille du). — *La Rotasière*, *La Blicière*, XVII^e s.

Boulay (Famille). — *Montfrat*, XVII^e s.

Boulay (2^e Famille). — *La Barre* (de St-Martin des Bois), XVII^e s. — *Maison du Cadran solaire* (à Montoire), *La Bécharfière* (de St-Arnoul), *Pins-et-Turnay*, *Vaupian*, XVIII^e s.

Boulay (Le), c^o du canton de Châteauneault (Indre-et-Loire). — *Capella Budolū*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Boolé*, XIII^e s. — En cette paroisse existait un prieuré de religieuses fondé en 1135 par Thibault, c^o de Blois. — (Busserolle, *Dictionnaire d'Indre et Loire*).

Boulay (Le), anc. fief qui paraissait situé psse d'Arènes ou St-Bienheure de Vendôme. — Il relevait de la Bastière et appartenait en 1445 à Hardouin de Mailly (Maille). — (Arch. Nat., P 611, n^o 32 [Aveu du Bouchet]).

Boulay (Le), h., c^o d'Authon. — Ce lieu est un écart du bourg du Boulay, (Indre-et-Loire) sur la limite du L.-et-Cher. — Il semble que ce soit le même que le fief des Boulais, qui en 1542 était aux ducs de Vendôme, et dont relevait celui de la Chancellerie à Prunay. — En XVII^e s. il était dit relever de Lavardin, et était aux Sgrs du Fresne. — (Arch. Nat., P 714, n^o xxxi; PP 50, vol. 114, n^o 209).

Boulay (Le), éc., c^o de Bailou. — Anc. mét. appartenant à la Maladrerie de Mondoubleau. — (*Le Carillon de Vendôme*, 8 juin 1890 [Lettres Percheronnes]).

Boulay (Le), f., c^o de Boursay. — *Le Boullay*, XVII^e s. — Ancien fief et sgie, relevant à foy et h. de la châtellenie du Mée, située psse d'Arrou (Eure-et-Loir).

Au XVII^e s. ce fief avait absorbé celui de la Gardière et ne faisait qu'un avec lui. — Il avait pour domaine : Le Boulay, la Juinière, la Cointerie et le moulin de la Gosdinerie ou Gaudenerie. Il avait pour vassaux les fiefs et métairies de la Co-

nardière, la Renardière et la Rembourgère. Son censif, uni à celui de la Gonardière, s'étendait sur 8 maisons du bourg de Boursay et sur 2.000 arpents de terre.

Au XVI^e s. et auparavant, ce fief du Boulay est à une famille Guérin, de la bourgeoisie de Châteaudun. — En 1595 les enfants de Marie Guérin vendirent à Pierre de Courtarvel, Sgr du Grand-Bouchet et de St-Germain, la tierce partie du fief du Boulay, dont le reste était aux sieurs de Voré et de Vendômois.

Au XVII^e s. Le Boulay était partagé entre les Sgrs du Grand Bouchet, du nom de Courtarvel, et ceux du Bois-la-Lande, du nom de Lévisston.

Cette Sgie du Boulay resta toute à la famille de Courtarvel dont les membres, de ce chef, prirent le titre de Sgrs de Boursay. — La Gonardière paraît être restée aux mains des Sgrs du Bois-la-Lande. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Boursay], d'après le Chartier de Bailloy).

Boulay du Sud (Le), f., c^e de Boursay, appelé aussi *Le Boulay de la Boutinière*. — C'était avec la Boutinière un fief relevant féodalement de St-Agil. — En 1469 il est aux héritiers feu Pérot Gastelier. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87).

Boulay (Le) et le petit *Boulay*, fermes, c^e de Chauvigny. — *Le Boulet* et le *Petit Boulet* (Etat-Major). — Le lieu du Boulay relevait censiv^t de la Sgie de Chauvigny et appartenait avec la Monnaie et le Bignon ainsi que la Raimbaudière, en 1490, à Denis l'homme. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 63).

Boulay (Le), f., c^e de Cormenon. — Ce lieu relevait censiv^t du fief de Vaulouzeran et lui devait par un conjointement avec le lieu du Bois-des-Arcis, 8 deniers de cens et une pinte de vinaigre. — En 1547 il est aux Sgrs des Rouaudières; de même en 1695. — (Bibl. de Vendôme, mss., Liasse de Mondoubleau, terrier de Vaulouzeran [1695]. — Revue de Loir-et-Cher, 1904, p. 135 [1547]. — Arch. Nat., P 707, n^o 2).

Boulay (Le), f., c^e de Danzé. — Ce lieu, en 1450, appartenait à Guillaume Garnier, par moitié indivisément avec d'autres. — En 1590 à Esau de Gaston, sieur du Boulay. — En 1718 à M^e François Blanchard, notaire à Lisle. — Un autre Boulay, ferme de la même commune, pourrait bien avoir été confondu avec le premier, pour ce qui est de Esau de Gaston et de François Blanchard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 55 [1450]. — Registres de Romilly, 1590. — Arch. L.-et-Cher, E 510 [1718]).

Boulay (Le), f., c^e d'Epuisay, près Liaudon. — *La Boulaye* (Cassini). — En

1468, ce lieu était dit relever de Maugasteau, à foy et h., et cinq sols de service. Il avait été à messire Jean Labelle, puis était venu aux mains de Thibault Brachet, Sgr de Maugasteau, par suite du défaut d'hommage. — En 1529, il est à Guillot, Pierre et Louis les Prément. — C'est là que se percevaient les droits féodaux pour le fief de Maugasteau. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23; P 701, n^o 1).

Boulay (Le lieu du), composé de deux fermes, c^e de Fontaines.

Boulay (Le), éc., c^e de la Fontenelle. — *Le Boulé* (Cadastre).

Boulay (Le), f., c^e d'Oigny. — Près de là se trouve un dolmen. — Ce lieu relevait à foy-h. de St-Agil. — En 1465 il appartenait à Pierrot Le Gastelier; — En 1469 à Gervais de Hallay, à cause de Marie de Bailloy, sa femme. — Au XVII^e s., le Boulay est à la famille de Neveu; — En 1670 à Pierre de Neveu demeurant aux Proustières, époux de Suzanne de Brosard; — En 1690 à René de Neveu, époux de Charlotte d'Eschallard. — Le Boulay appartenait encore en 1789 à la famille de Neveu et en 1791 à François-Joseph de Neveu. Il était alors estimé valoir 10.400 livres. — (*Bulletin vendômois*, 1891, p. 144. — Arch. Nat., P 700, n^o 87. — Rég. de St-Avit, 1670, 1674, 1682. — St-Allais, t. V p. 55 [Neveu] 1789. — Esnault et Chambois, *Minutes des Notaires du Mans*, t. V, p. 172.)

Boulay (L'étang du), anc. étang, c^e de Ruan, auprès de la Bullière. On l'appelle encore la Noue-Boulay. — En 1198, l'abbaye de la Madeleine, par le moyen de ses chanoines résidant à Ruan, reçut de Jean de Montigny et sa femme Isabelle, la moitié de l'étang du Boulay. — (Abbé Boudevillain, *Notice sur Ruan*, tiré de l'abbé Bordas).

Boulay (Le Grand), anc. mét., psse de St-Cyr de Sargé. — En 1629 elle appartenait à Madeleine Le Pelletier, veuve Paul de Coutance de la Fredonnière qui la donnait à bail pour 200 livres. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Boulay (Le), f., c^e de Souday. — *Le Gd et le Petit Boulay*, (Etat-Major). — Le Grand Boulay est à moitié sur la c^e de Valennes (Sarthe). La limite des deux départements coupe la maison en deux. — Il fait partie de la terre de la Cour. — (Abbé Blanchard, *Notice sur Souday*, p. 73).

Boulay de la Barre (Famille). — *La Barre* (de St-Martin des Bois), XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois feuilles de houx de sinople*, 2 et 1. — (Malardier, p. 951).

Boulaye (La). — Voir *Boulaie*.

Boulé (Le), éc., c^e de la Fontenelle.

Bouleaux (Les), anc. mét., aujourd'hui détruite, c^e d'Arville.

Bouleaux (Les), f., c^e de la Fontenelle. — Ce lieu dépendait du domaine du château de la Fontenelle. — (*Le Loir* du 17 juin 1850).

Bouleaux (Les), h., c^e de Houssay.

Bouleaux (Les), f., c^e de Lignières. — Cette ferme, à la fin du XVII^e s., faisait partie de la terre de Renay. — Elle est aujourd'hui de celle de Rocheux. — (Chartier de Renay, Minutes des Notaires, 1680).

Bouleaux (Les), h., c^e du Poislav, 24 h.

Bouleaux (Les), éc., c^e de Romilly.

Bouleaux (Les), f., c^e de Souday. — Ancienne ferme du domaine de Glatigny.

Bouleaux (Les), f., c^e du Temple.

Boulet (Le). — *Betuletum*, XI^e s. — Anc. mét., ou borde donnée à la Trinité vers 1040, par Hilgod, fils d'Adam. — Elle paraissait située non loin de Villefrable. — (*Cartul. de la Trinité*, 52).

Bouletière (La), h., c^e d'Epuisay, 24 h. — *La Bouletière* (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^t du fief de Maugasteau. — En 1645 il était à Jacques de Ramezay qui se disait sieur de la Bouletière. — En 1669 à Jean de Ramezay. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23. — Rég. de St-Bienheure de Vendôme, 25 janv. 1645 et 8 juillet 1669).

Boulets (Les). — Voir *Boulets*.

Boulidière (La), éc., sur la carte de Cassini, psse de St-Ouen, paraît être aujourd'hui la *Baillèrie*. — Il y avait en 1682, une certaine dame de la Boulidière qui était aussi dame de la Blottière, psse de Romilly. — (Arch. L.-et-Cher, E 79, chem. 2, n^o 6).

Boulière (La), anc. mét., psse de Ternay. — Au XVII^e s., ce lieu appartenait à la famille Lemoine. — Philippe Lemoine, garde du corps de la reine-mère, sieur de la Boulière en 1665, demeurait à Couture, époux de Jeanne Breton. Il décéda à Couture en 1677. — Pierre Pasquier, époux de Anne Reboul est Sr de la B. en 1661. — Il est inhumé à Couture en 1673. — (*Malardier*, p. 1092).

Bouliardière (La), anc. mét., psse de Danzé. — Ce lieu relevait des Motteux. — En 1450, Guillaume Garnier possédait là par moitié indivise une borde pour laquelle il rendait aveu à Mondoubleau en même temps que de sa métairie de la Champignelle. — (Arch. Nat., P 700, n^o 55).

Bouliardière (La), h., c^e de St-Mars du Cor. — Il était dans la censive du prieuré du lieu. — Y demeurait en 1673, Mathurin Henry, notaire en la court de Mondoubleau. — (Arch. Nat. P 704, n^o 116. —

Collection R. de St-Venant, liasse Bailloy, dossier Fosseronde [1673]).

Boulinière (La), anc. mét., psse de Montrouveau.

Boulaies (Les), anc. fief, psse d'Authon. — Voir *Boulay*.

Boulets (Les), f., c^e de Fréteval. — *Les Boullais*, XVI^e et XVII^e s. (Vieux titres) — *Les Boullées*, XVII^e s. (id.). — *Les Boullais*, XVIII^e s. (id.). — *Le Boulay* (Cassini). — *Les Boulets* (Etat-Major et Cadastre). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. simple du château de Fréteval.

Vers 1580 le manoir des *Boullais* est à Martin de Bruet, sommelier d'échansonnerie du roi de Navarre, époux de Marie Leblanc. Cette dernière est sa veuve en 1588. — En 1593 il est à autre Martin de Bruet, conseiller et maître d'hostel du roi de Navarre et capitaine d'une Compagnie du régiment de Navarre, époux de Esther Allard, veuve de Octavien de Juston, Sgr de Brumpléssé. Il achète Chicheray en 1632. Ils ont pour enfants : 1^o) Henri de Bruet, qui suit; 2^o) Louise de Bruet qui suivra après son frère; 3^o) Marguerite de Bruet, dame des Ormeaux à Migneray, qui épousa Florimont Le Mesureur, sieur de Champrenault.

Henri de Bruet, Sgr des Boulets et de Chicheray, époux de Antoinette Destailleur. Il céda les *Boullées* à sa sœur qui suit et devint Sgr de la Chesnaye près Blois (psse de Chailles). Il avait trois enfants : 1^o) Joachim, Sgr de Chicheray; 2^o) Henri, Sgr de la Chesnaye; 3^o) Marie, marraine à Morée en 1630.

Louise de Bruet, sœur du précédent, dame des *Boulets*, née en 1601. Elle épousa René du Plessis, Sgr de Beaujeu, quatrième fils de René du Plessis, Sgr du Mée en Dunois et de Claude de Beauvais de Villepion. Il devint capitaine et gouverneur du château de Fréteval en 1637. Il vivait encore en 1658. Elle fut inhumée à la Madeleine de Vendôme en 1671, âgée de 70 ans. — Ils eurent pour enfants : 1^o) François du Plessis, Sgr de Beaujeu; 2^o) Louise; 3^o) René, qui suit; 4^o) Michel, baptisé à Romilly-sur-Aigre le 22 octobre 1638, qui fut Sgr de la Motte-Hamelin (psse de Fréteval) en 1653 et paraît n'avoir pas laissé de postérité.

René du Plessis, chev^r, Sgr des *Boulets* et de la Motte, gouverneur et capitaine de Fréteval en 1666, époux de Anne de Libéault, fille de Gacharnault de Libéault, Sgr d'Ansonville, dont naquirent : 1^o) Hector, qui suit; 2^o) Anne du Plessis; 3^o) Louise du Plessis qui épousa Charles de Moulins, sieur des Gats.

Hector du Plessis, Sgr des *Boullées*,

enseigne des vaisseaux du roi, puis capitaine du château de Fréteval. On le voit pourvu de cette charge le 24 octobre 1695.

Au cours du XVIII^e s., Les Boulllets semblent appartenir à la branche du Plessis qui porte le nom de St-Hilaire. — Voir *St-Hilaire*.

En 1777 les Boulllets sont à Mathieu-Pierre Combret, Sgr des *Boullais*, de la Motte et autres l., avocat au parlement de Paris, et conseiller du Point d'Honneur. Il est aussi directeur de la monnaie à Orléans et en 1788, Sgr de Clairefontaine de St-Hilaire.

Aujourd'hui, la terre des Boulllets fait partie de la grande terre de la Gaudinière.

Arch. L.-et-Cher, E., 4, 161, 178. — Bibl. de Vendôme Album Icaunay, t. III, p. 16. — Merlet, *Inventaire des Arch. comm. de Châteaudun*, GG 5 et 25. — *Bulletin vendômois*, 1889, p. 138. — *Bulletin dunois*, 1910, p. 109. — Arch. du Loiret, A n° 1636. — Chanoine Hubert; *Armorial*, VII, p. 194. — Reg. de Fréteval, *passim*, de Lignéres, 1777; de Chauvigny, 1694; de la Ville-aux-Clercs, 1609 et 1613; de Fontaine-Raoul, 1648; de St-Amand, 1393; de la Madeleine de Vendôme, 1588, 1630, 1671; de Pezon, 30 août 1608. — La Chesnaye des Bois, article *Plessis* (de Beaujeu et du Mée). — Titres de la fabrique de Périgny. — Abbé Peschot, curé de Langey, notes ms. sur famille Sublet. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 329.

Boullier (Famille). — *La Chappe*, (de St-Gourgon), XVI^e s.

Boulon (Le), ancien fief situé psse de Mazangé. — *Villa quæ Bolun dicitur*, *Bolon*, *Bollon*, XI^e s. — *Terra de Bool*, *Bolonium*, XII^e s. (Cartul. de la Trinité). — *Bolon*, *Bolun*, XI^e s. (Cartul. de Marm.). — *Le Boulon*, le *Bouillon*, XVI^e s. — Anc. fief relevant du Fief-Rorteau, lequel lui-même paraît dans le principe avoir été le Boulon même et avoir pris le nom de Rorteau de ce qu'il a été possédé au XV^e s. par la famille de ce nom. — Lorsque le Fief-Rorteau a été, au commencement du XVI^e s. absorbé par le comté de Vendôme, le manoir du Boulon disparut et le fief du Boulon porta principalement sur les droits de rivière au cours d'eau du Boulon.

Au XV^e s., un aveu du Boulon dit que « ce lieu et habergement du Boulon joint d'une part aux terres de la Ripopière et de l'autre au ruau du Brillard » (Arch. Nat., P 615). Il était donc sur la rive gauche de la rivière du Boulon.

Au XI^e s. paraissent plusieurs personnages portant le nom de Boulon. — Theodricus de *super Bolon* paraît dans la première moitié du XII^e s. dans un acte relatif à l'église de Naveil. — Vers 1059, un gentilhomme (*homo curialis*) appelé

Guismandus de *Villa quæ Bolun dicitur*, appelé encore *Wismandus de Super Bolon* se rencontre, soit comme donateur, soit comme témoin, dans plusieurs chartes relatives à Marmoutier et à la Trinité.

— En 1076 Landricus de *Bolone* tenait des Moines de Courtozé à titre de fief, l'étang même de Courtozé avec son église. On le rencontre encore comme témoin en 1079 et 1090. — Vers la fin du XII^e s. Jean du Boulon, fils de Pierre du Boulon qui partait pour Jérusalem, avec le consentement de Théophanie son épouse, vendait aux moines de la Trinité un demi-arpent de terre sur les biens composant la dot de sa femme, pour la somme de neuf sous. Plus tard il se fit lui-même moine de la Trinité.

En 1439, le Boulon est aux hoirs Jacquelin Couet qui font leur aveu au Fief-Rorteau pour raison de l'habergement et appartenances appelé Boulon avec les choses garanties en paraige aux hoirs feu Guillet du Boulon et Jehan Plessis.

— En 1459 ce fief est à Pierre Breton, chanoine de St-Georges. Il rend son aveu à Julien Rorteau, écuyer, sieur de la Bernardière au regard de son fief de la rue Gasnault à Vendôme, (c'est le Fief-Rorteau) pour cause de son habergement du Boulon... en la paroisse de Mazangé.

En 1505 il est à Pierre Breton et maître Théodore Guesnier (Le Gaynier) dit *Pavie*, seigneur de la Bonaventure, qui lui-même est au lieu de Jacquelin Huet; mais une partie est encore aux héritiers Berthelot du Boulon.

En 1515 le Boulon avec la Hacherie sont aux seigneurs de la Bonaventure.

En 1522 à Hémond de la Berruyère, à cause de Dlle Anne Le Guaynier sa femme. Il rend aveu au duc de Vendôme, Sgr du Fief-Rorteau pour cause de son fief, terre et Sgie du Boulon en la psse de Mazangé.

En 1525 il est à Léandre Simoneau, *éc*, comme lui provenant de la succession de Thomas Simoneau.

En 1548, le duc Antoine plaide au sujet de la seigneurie du Boulon contre Antoine Ribault, envers lequel il paraît vouloir exercer son retrait féodal. Le duc semble perdre son procès, et reçoit aveu pour le Boulon le 15 février 1553.

Vers 1560, la terre et sgie du Boulon passa par acquet, des mains des héritiers Souriau à Raphaël de Taillevis, qui en 1565 rendait aveu et se déclarait homme de foy et h. simple... pour le fief du Boulon relevant du fief Roteaulx, dépendant de la Chatellenie de Vendôme et pour raison aussi du fief et seigneurie de la Rivière du Boulon, qui doit

au Sgr duc 5 sols de service. Quatre années auparavant, c'est-à-dire en 1561, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avait fait audit Raphaël, son médecin et ami, la concession de toute la pêche dans la rivière du Boulon depuis la fontaine d'Azé jusqu'au Gué-du-Loir, et ceci à la charge de payer une somme de quarante livres tournois et en outre de tenir ladite rivière bien peuplée; et encore à la condition que les ducs de Vendôme et leur famille pourront y faire pêcher quand bon leur semblera, mais pour leur bouche seulement. Cette concession donna lieu plus tard à procès entre le Sgr du Boulon et celui des Bellesevries qui se prétendait le droit, avec raison semble-t-il, de pêcher dans le cours d'eau en amont et en aval de son moulin de Galette.

Les frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme avaient aussi au même endroit un fief qu'ils appelaient de même *Le Boulon*, et qu'ils vendirent en 1572 au même Raphaël de Taillevis.

En 1583, ledit Raphaël rendait aveu encore au duc de Vendôme et disait bien dans cet aveu qu'il avait acquis ce fief des héritiers Thomas Souriau.

En 1606, René de Taillevis était Sgr du Boulon et rendait aveu pour cette terre avec « un fief censif de 25 sols tournois » et la rivière du Boulon depuis la fontaine d'Azé jusqu'à la fosse des Bondes au lieu du Gué-du-Loir...., « la quelle rivière avait été baillée par feu Antoine, roi de Navarre à défunt Raphaël de Taillevis, son père, pour le tenir en fief du Chatel de Vendôme à foy et h. et cinq sols de service annuel » et le droit pour le duc de pêcher quand il réside dans son château [de Vendôme].

Vers le milieu du XVII^e s., la seigneurie du Boulon paraît avoir fait retour aux possesseurs de la Bonaventure. En 1671, Charles de Musset, chevalier, Sgr de la Bonaventure et de la Ripopière fait aveu au duc de Vendôme pour ce dernier fief et encore pour son habergement et appartenances du Boulon, le fief appelé Champihard (Champiart) et Vauchalapeau, comme étant fils et héritier de défunt Charles de Musset, Sgr du dit lieu de la Bonaventure. Mais le droit de pêche dans la rivière depuis sa source jusqu'au moulin des Dames de la Virginité avait passé aux Sgrs des Bellesevries. Le Boulon resta encore dans la famille de Musset, car en 1423 Louis-François de Musset, capitaine au rég^t de Chartres, était dit Sgr du Boulon. Il était époux de Thérèse-Pélagie Potrisel.

Il semble que ce fief du Boulon soit

resté entre les mains des seigneurs de la Bonaventure, jusqu'à la Révolution.

Arch. Nat., P 611, n° 23, 24, 25; P 615; P 714, n° 166 bis ou CCXV. — *Cart. Trinité*, 132, 257, 281, 334, 634. — *Cart. vendômois de Marm.*, 4, 7, 9, 47, 128. — Arch. L.-et-Cher, G 321. — *Bibl. de Vendôme*, Ms. 286 (Oratoire), page 37. — Titres de la terre de la Roulière. — St-Affais, III, art. *Musset*, p. 62. — *Cartul. titres de Marm.*, 173. — Arch. Loiret, A, n° 1654 (années 1439 et 1505); n° 1605 (années 1731 et 1761). — *Bulletin vendômois*, 1879 p. 102; 1905, p. 267).

Boulon (Le), rivière, affluent du Loir. — *Bolium*, XI^e s.; *Bolonis*, *Bollon*, *Bolon*, *Bolonium*, *Bolum fluvius*, XII^e s. (Cart. de la Trinité). — *La rivière de Bouillon*, XV^e s. (Titres de la Jousseinière). — Cette rivière prend sa source près d'une ferme appelée *Le Marchais aux Biches*, sur la commune de Danzé, non loin de Romilly au Perche; et après un parcours d'environ 7 kil. se perd dans un gouffre à un kil. en aval de Danzé, pour ne reparaître qu'à Azé, c'est-à-dire 5 kil. plus loin. C'est là qu'est sa vraie source. Elle fait alors tourner cinq moulins, qui sont ceux de Galette, Chétivau, Courtozé, le Lierre et la Bonaventure et va se jeter dans le Loir au Gué-du-Loir, après avoir traversé la partie Est de la c^e de Mazangé. Son cours véritable est ainsi de 7 kil. sans compter les 7 autres entre sa source et son gouffre, et les 5 de son cours souterrain. Elle ne reçoit qu'un tributaire, le ruisseau de Mazangé.

Cette rivière du Boulon, au XVIII^e s., était appelé la *Rivière du roi*, parce qu'elle appartenait au roi comme héritier du duc de Vendôme. Elle appartenait bien au duché, mais avait, de longue date, été donnée en fief. — Au XVI^e s., le roi de Navarre, comme duc de Vendôme, l'avait donnée à rente au Sgr de la Mézière. Elle retourna ensuite au domaine du Duché. Au XVIII^e s., elle était affermée par tranches à divers particuliers, Sgrs des manoirs voisins, et qui étaient les sieurs de la Roulière, des Bellesevries, de Bellatour, de Courtozé et de la Bonaventure. Elle était alors très fournie de poissons, et particulièrement de truites. Mais le braconnage inconsidéré des gens du pays l'a présentement presque complètement dépeuplée. — Au moyen-âge, la première partie du Boulon, au-dessus du gouffre, faisait tourner un moulin, celui de Danzé.

Cart. Trinité, 257, 281, 334, 611, 625. — Arch. du Loiret, A, n° 1695, (XVII^e s.). — Titres de la Roulière et des Minières. — *Le Loir* du 23 oct. 1841, p. 4).

Boulonnrière (La), anc. mét., psse de Lunay. — *La Rouillonnière*, (Cassini).

Boulonnrière (La), anc. mét., psse St-

Mars du Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu. — (Arch. Nat., P 704, n° 116).

Boulonniers (La), éc., c^e de Souday. — *Les Boulonniers* (Cadastre). — Anc. mét. appartenant au prieuré de Souday. — Elle fut vendue national^t en 1791 pour 6000 livres. — (Arch. de L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n° 263).

Boult (Famille). — *Langeon*, XVII^e s. — Armes : *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois roses de même*, 2 et 1. — (Arm. ms.).

Bouquet (Le), anc. mét., psse de la Chapelle-V^{esse}, proche la rivière de Garenne (sic pour Grenne), et joignant les Mathelas ou Matras. — (Arch. Nat., S 5001 b, XVI^e s.).

Bouquetière (La), h., c^e du Gault, 27 hab. — Anc. mét. relevant censiv^t de Courtalain et contenant 3 muils et 9 setiers de terre. — (Arch. Nat., Q¹ 495, f° 28, verso).

Bouquetière (La), anc. mét., psse St-Mars du Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu, et appartenait en 1513 à Dlle Hélène de Quillemont. — (Arch. Nat., P 704, n° 116).

Bouquets (Les), f., c^e d'Ambloy.

Bouquets-St-Claude (Les), tenue de bois d'environ 300 hectares, c^e de Brevainville. — *Les Bouquets-St-Claude* (Cassini). — *Bois de St-Claude*, (Etat-Major). — C'est un démembrement de l'ancienne terre de Frémenteau ou St-Claude Frémentel, divisée dès le Moyen-Age. Ces bois sont formés d'un reste de la *Silva longa* des vieilles chartes.

En 1333 ces bois de Frémenteau appartenaient au Sire Jehan Larchevesque. Ils furent brûlés en 1592. Ils étaient alors du domaine du comté de Dunois. — Ils ont appartenu ensuite aux Sgrs de Rougemont.

En 1793, ils furent saisis comme bien national sur l'émigré Montsoreau, propriétaire de Rougemont. — N'ayant pas été vendus par la Nation, les Bouquets St-Claude firent retour en 1815 à M. Yves-Marie du Bouchet de Sourches de Montsoreau. Ils furent ensuite possédés indivisément par les filles de M. de Montsoreau : Henriette du Bouchet de Sourches, duchesse de Blacas d'Aulps, et Marie-Charlotte, sa sœur. Cette dernière, veuve du c^{te} Auguste-Pierre de Ferronnays, céda sa part à sa sœur aînée en 1843. La duchesse de Blacas devint ainsi seule propriétaire des Bouquets-St-Claude. — Dans le partage entre les enfants de cette dernière en 1856, St-Claude tomba dans la part du R. P. de Blacas, de la C^{te} de Jésus, deuxième fils du duc. Il vendit en

1858 au C^{te} Timoléon de Villebresme. — Le fils de ce dernier, le C^{te} Arthur de Villebresme y bâtit le Chalet, comme rendez-vous de chasse, puis revendit en 1880 à M. Charpentier, propriétaire actuel. — M. Charpentier fit, du simple rendez-vous de chasse, la confortable habitation d'aujourd'hui.

Bibl. de Blois, Archives Joursanvault, n° 26 (Biens de Guiot Mauvoisin). — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 146. — Titres de la propriété du Chalet St-Claude. — Bordas, II, p. 162).

Bouquières (Les), anc. fief, psse de Villiers. — Il était au XVIII^e s. en la possession des Sgrs de Rochambeau. — (Rochambeau, *Monographie de Thoré*, P. 37).

Bouquinière ou Boutinière (La), f., c^e de Faye. — *La Butinière*, (Cassini). — Au XIX^e s. cette ferme est à la famille Desronzières.

Bourbier (Le), h., c^e de Fontaine-Raoul.

Bourbier (Le), c^e de Vendôme. — Voir *Putibal*.

Bourbon-Careney (Maison de). — *Savigny*, XVI^e s. — Armes : *De Bourbon-Vendôme, à la bordure de gueules*. — (Père Anselme).

Bourbon-Soissons (Maison de). — *Fréteval*, XVII^e s. — Armes : *De Bourbon-Vendôme, à la bordure de gueules*.

Bourbon-Vendôme (Maison de). — Comté et Duché de Vendômois, de 1371 à 1597. — Armes : *D'azur à 3 fleurs de lis d'or, au bâton de gueules pétri en bande, et chargé de trois lionceaux d'argent*.

Bourbon-Vendôme (Les Bâtards de). — *Bonneveau*, XVI^e s. (On les appelle aussi *Bourbon-Ligny*). — Armes : *De Bourbon-Vendôme chargé d'un filet mis en barre*. — ((P. Anselme).

Bourbon-Vendôme (Les bâtards de), sires de Rubempré. — Armes : *Ecartelé au 1 et 4 de Bourbon-Vendôme, brisé d'un filet mis en barre; au 2 et 3 d'argent à trois jumelles de gueules qui est Rubempré*. — (Abbé Simon, t. I, p. 274).

Bourbon-Vendôme (Charles 1^{er}, Cardinal de), 35^e Abbé de la Trinité, (1548 à 1565) du temps des ducs Antoine (son frère), et Henri (le roi Henri IV). — Il succédait à Antoine Sanguin, et était le 3^e commendataire.

Il était né le 22 décembre 1523, 5^e fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon. Nul ne fut plus que lui pourvu de bénéfices ecclésiastiques. Il était en même temps archevêque de Rouen, évêque de Beauvais, et abbé des abbayes de St-Denis, de St-Germain des Prés, de St-Ouen de Rouen, de Jumièges, de Corbie, de la Couture

du Mans, de Signy près Mézières, d'Orcamp, de Montebourg près Valogne, de Vallemont, de Perseigne au Mans, de St-Germer, des Châtelliers, de Froidmont, de St-Etienne de Dijon, de St-Lucien de Beauvais, de St-Michel en l'Erm, etc... Il était en outre Pair de France et Commandeur des Ordres du Roi, etc. Il avait même été évêque de Nevers à 17 ans et évêque de Saintes à 21 ans. Enfin en même temps qu'il était pourvu de l'abbaye de Vendôme par suite de la démission du Cardinal Sanguin, il était lui-même promu Cardinal du titre de St-Sixte (mai 1548). Il n'avait encore que 25 ans. — Une pareille énonciation de bénéfices et de sinécures est faite, non peut-être pour justifier, mais pour expliquer l'ardeur mise par certains à embrasser la cause de la Réforme. Le roi Henri II le fit Lieutenant général de Paris et de l'Île-de-France en 1551 et 1557, puis en 1565, le Pape Pie IV le fit son Légat à Avignon.

Tant d'honneurs auraient dû le rassasier, mais il voulut encore être Roi. Comme il était ardent catholique, (la chose est concevable avec un si grand nombre de bénéfices), les Ligueurs vinrent le chercher et s'en firent un roi sous le nom de *Charles X*.

Il eut un enfant naturel, qu'on voit plus tard recevoir du roi Henri IV la somme de 1.000 écus de gratification.

Il avait résigné l'Abbaye de Vendôme au Cardinal Altieri en 1565.

Charles de Bourbon mourut à Fontenay-le-Comte le 9 mai 1590, âgé de 68 ans. Il portait pour armoiries : *Ecartelé de Vendôme et d'Alençon*. — (*Cart. Trinité* 833 et 836 note I. — Abbé Simon, I, pp. 317 à 325 et II, p. 1359. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1378... etc.).

Bourbon-Vendôme (Charles II, Cardinal de), trente-huitième abbé de Vendôme (et 6^e Commendataire), de 1591 à 1595, du temps du duc Henri, (le roi Henri IV). Il succédait à Louis de la Chambre. — Il était né en 1562, fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, et d'Éléonore de Roye. — On l'appelait le Cardinal de B. le jeune. — Ses armes étaient : *De France à la bande de gueules*. (Père Anselme). — Il était aussi archevêque de Rouen, abbé de St-Denis, de St-Germain-des-Prés, de Bourgueil, de St-Catherine de Rouen et d'Orcamp. — Il aspira à se faire lui-même nommer roi de France à la mort de son oncle, comme lui cardinal Charles de Bourbon et abbé de Vendôme, qui avait été proclamé roi par la Ligue. Mais la conversion du roi Henri mit fin à cette fantaisie. — Il mourut âgé de 32 ans, le 30 juillet 1594, à St-Germain-des-Prés.

— Sa nomination d'abbé de la Trinité ne fut jamais agréée par le pape qui le considéra comme un intrus, faute d'investiture régulière. — (*Abbé Simon*, t. II, p. 369. — *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1378. — *Cart. Trinité*, 998 et 1.000, note I, p. 252).

Bourbon-Vendôme (Jacques, bâtard de) fils du C^{te} Jean VIII et de Philippine de Gournay, sa maîtresse. Il dut naître avant 1454. Il avait un frère aîné, fils bâtard comme lui du C^{te} Jean VIII, mais d'une autre femme.

Ce Jacques a été confondu avec un autre bâtard appelé Jean qui comme lui et avant lui fut légitimé, fut naturalisé et fut comme lui gouverneur de Vendôme, et seigneur de Bonneveau, mais qui était fils de Louis de Bourbon.

Le bâtard Jacques fut légitimé en 1469, non par son père, ainsi que le dit l'abbé Simon, (car ce pouvoir n'appartient qu'au roi), mais par le roi Louis XI à l'époque où il était en bons rapports avec le comte Jean VIII, dans les années qui suivirent la bataille de Montlhéry (1465).

Marie de Luxembourg, alors tutrice de son fils Charles, le nomma gouverneur du Vendômois en remplacement du bâtard Jean qui venait de mourir (1596). Mais il fallait pour remplir cette charge, obtenir des lettres de naturalité; car Jacques était fils d'une étrangère, et probablement né au pays messin, patrie de la famille de Gournay. Ces lettres de naturalité sont datées d'Amboise en 1496. Il dut en même temps recevoir de la munificence de Marie de Luxembourg, la Sgie de Bonneveau, tout au moins en usufruit. Ses services militaires et autres le firent gratifier de nombreuses terres et Sgies, ce qui, avec les terres qu'il eut de sa femme, le faisaient qualifier ainsi : Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme, chevalier, seigneur de Bonneval et Vaucay, Fortel, Heux en Ternois, la Vaquerie et Vierge, baron de Ligny, chambellan du roi François 1^{er}, gouverneur de Valois et du Vendômois, capitaine d'Arques, bailli de Vermandois et de Valois.

Il épousa en 1505, alors qu'il avait plus de 50 ans, Jeanne de Rubempré, veuve en premières noces de François de Crèveœur. Etant veuve de lui, elle épousa en troisièmes noces, en 1528, Pierre de Sépoy, Sgr de Villette, enseigne dans la C^{te} du duc Antoine de Vendôme. Le bâtard Jacques en avait eu pour enfants : 1^o) Claude de Bourbon-Vendôme, Sgr de Ligny, qui fit la branche de Bourbon-Ligny; 2^o) André de Bourbon-Vendôme, Sgr de Rubempré, qui eut aussi postérité; 3^o) Jean de Bourbon-Vendôme,

abbé de Cuissy ; 4^o) Jacques de Bourbon-Vendôme, grand archidiacre de Rouen ; 5^o) Catherine de Bourbon-Vendôme, qui épousa Jean d'Estrées, seigneur de Vallieu et de Cœuvres, Grand-Maître de l'Artillerie ; 6^o et 7^o) Jeanne et Madeleine, qui toutes deux furent abbesses de St-Étienne de Reims. — Il mourut le 1^{er} oct. 1534.

Père Anselme, *Généalogie de la Maison de Bourbon*. — Abbé Simon, I, pp. 271 et suiv. — Fleury-Vindry, p. 72. — Abbé Martin, *Monographie de Mauval ou Bonnevaux*, p. 139. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie d'Estrées*.

Bourbon-Vendôme (Jean, bâtard de), seigneur de Bonnevaux, Vancé, du Plessis de Sasnières, des Epineaux, etc., né vers 1420, mort en 1496. — C'était le fils naturel que Louis, comte de Vendôme, avait eu, vers l'an 1420, d'une anglaise sa maîtresse, appelée Sybille Boston, alors qu'il était prisonnier en Angleterre à la suite de la bataille d'Azincourt.

Ce bâtard fut légitimé par lettres du roi Charles VII, datées de Razilly, près Chinon, en mai 1449, soit trois ans après la mort de son père. Il dut aussi, à une date indéterminée, recevoir des lettres de naturalité, comme fils d'anglaise et né en Angleterre. On l'a confondu, pour ces lettres de naturalité et de légitimation, avec un autre bâtard de Bourbon-Vendôme, comme lui fils de comte, comme lui fils d'étrangère, et comme lui seigneur de Bonnevaux, comme lui encore gouverneur de Vendôme. Cet autre bâtard était Jacques, fils naturel du comte Jean VIII, et par conséquent neveu du bâtard Jean, et son successeur comme gouverneur du Vendômois.

Ce bâtard Jean de Bourbon-Vendôme a été aussi confondu avec le bâtard de Wandonne, qui fit Jeanne d'Arc prisonnière à Compiègne en 1430 ; mais à cette époque le bâtard de Vendôme n'avait guère que 10 ans.

Il était dans sa jeunesse qualifié seigneur de Préaux (près Mortagne ?).

Il fut créé chevalier en 1551, au siège de Fronsac en même temps que son frère le comte Jean. Quelques années après, (après 1458), il recevait de son dit frère les Sgies de Bonnevaux et Vencé en Vendômois. Mais ces dons semblent n'avoir été faits qu'en usufruit, vu qu'après lui ces biens devaient retourner à la maison de Vendôme. Ce bâtard Jean fut nommé gouverneur de Vendôme à une époque indéterminée, mais probablement pendant la minorité de son neveu François, dont Louis de Joyeuse, mari de sa sœur consanguine Jeanne, avait la tutelle,

c'est-à-dire vers 1480. Il fut depuis conseiller du comte et en 1482 était curateur de son neveu le C^{te} François.

En 1487 il est parmi les signataires de l'érection de l'église de la Madeleine en paroisse.

Il mourut en 1496 après avoir fait son testament en 1495.

Il s'était marié deux fois. En premières noces il avait épousé en 1451 Gillette Perdrielle, native de la ville de Sens en Champagne. Il en eut 6 enfants : 1^o) Jean de Bourbon-Vendôme, qui fut curé de Lunay, et conseiller au parlement ; 2^o) François de Bourbon-Vendôme, chanoine et prévôt de la collégiale St-Georges, qui succéda à son frère dans la cure de Lunay, et devint ensuite (d'après Duchemin de la Chesnaye), curé de St-Martin de Vendôme où il mourut en 1540, étant en outre protonotaire apostolique ; 3^o) Jacques de Bourbon-Vendôme, écuyer, qui mourut sans postérité ; 4^o) Louise de Bourbon-Vendôme, épouse de Jean des Loges, Sgr de Toucheronde, cap^e et gouverneur du château de Lavardin ; 5^o) Mathurine de Bourbon-Vendôme, mariée en 1479 à Pierre de Montigny, Sgr de la Bouesche, maître des Eaux et Forêts du Vendômois ; cette Mathurine qui avait été élevée par sa tante Jeanne de Bourbon, dame de Joyeuse, fille du C^{te} Jean VIII, mourut avant le 3 mars 1483, et son mari avant le 13 juin 1489, époque où Jean le bâtard, son père, avait le bail (la tutelle) de François de Montigny, son petit-fils, fils des deux défunts ; 6^o) Marie de Bourbon-Vendôme, qui, d'après l'abbé Simon, épousa un sieur de la Valette en Limousin, et qu'on rencontre encore en 1539, épouse de Jacques de Gaudebert, Sgr de Forges, et recevant des terres vagues entre Lavardin et Montoire de la part d'Antoine de Bourbon.

En secondes noces, à une date inconnue, et non pas en 1451 ainsi que le disent, paraît-il, les *Pièces Originales* de la Bibliothèque nationale, il épousa Jeanne, fille de Jean d'Illiers, seigneur des Radrets et de Catherine de Maillé ; cette seconde femme lui apporta la seigneurie de Vaubouet, près Villeromain. Elle ne lui donna pas d'enfants. Elle vivait encore en 1490, et paraît être morte la même année que lui, soit en 1496, époque où son frère Yvon d'Illiers était dit son héritier. (Voir *Bourbon-Vendôme* [Jacques] et *Bonnevaux*). — Ce bâtard Jean de Vendôme fut un des meilleurs serviteurs et conseillers de sa famille.

Arch. Nat., JJ 224, n^o 128 ; P 620 ; P 639, n^o 71 ; P 704, n^o 122. — Anselme, T. I, p. 323. — Abbé Simon,

I, pp. 235 à 238. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, pp. 79 à 81. — Bibl. de Vendôme, Ms., 1^o) Fonds Bouchet, chemise X, doss. 12, pièce 20 ; 2^o) Ms. 287 (Oratoire), p. 191. — Abbé Martin, *Monographie de Mauval ou Bonnevaux*, pp. 37 à 39. — Titres de la Blotinière, liasse du Moulin de Bessé (1482). — *Cart. Trinité* 928, note p. 174. — Arch. L.-et-Cher, G 2346, f^o 132.

Bourbon-Vendôme (Louis de), Prince de Condé. — Voir *Condé*.

Bourbon-Vendôme (Louis, bâtard de), fils du C^{te} Jean VIII, et de Guyonne Peygné, sa maîtresse. — Il fut Grand-Chantre de l'église St-Georges, et conseiller au Parlement, puis évêque d'Avanches en 1485. C'est lui qui fit bâtir le palais épiscopal de cette ville. Il mourut à Tours le 21 oct. 1510. Ses armes étaient : *De Bourbon-Vendôme, brisés d'un filet mis en barre*. — Il avait un frère cadet, comme lui bâtard, mais d'une autre mère, qui s'appela Jacques. — Voir *Bonnevaux*, XVI^e s. — (Abbé Simon, T. I, p. 274 et 275, d'après le P. Anselme, *Généalogie de Bourbon*).

Bourc ou **Bourg** (Le), anc. moulin et métairie, psse St-Jacques-les-Guérets. — Le moulin en 1408 appartenait au sire de Villemalour et la métairie était à Jean Lesbay et relevait de Villemalour à loy et h. et 3 sous de service. — En 1526 le moulin était à Louis de Lavardin, chev^r, Sgr de Boissay. — Ce lieu tirait son nom du bourg de St-Jacques. C'est aujourd'hui le moulin de St-Jacques. — (Arch. Nat. P 652, n^o 76 ; P 656, n^o 1).

Bourchère (Le lieu de la), psse de Chauvigny, était cité comme lieu habité au XVII^e s. ; il ne se trouve pas sur la carte. — (Collection Bernault, papiers de Chauvigny).

Bourcheveau. — Voir *Bourg-Cheveau*. **Bourcier** (Famille). — *Mézières*, XIV^e s. — La *Picotière*, *Le Coudray-Turbault*, XVI^e s. — Armes : *De gueules à une fasce fuselée d'argent*. — (Armorial Chartrain).

Bourdaine (La), éc., c^o de St-Hilaire.

Bourdazerie (La), h., c^o de Fontaines. — Là demeurait, en 1664, Jeanne Poscheveux, veuve Pierre Guignard qui fit un testament en faveur de l'église de Fontaines. — (Rég. de Fontaines, 20 sept. 1664).

Bourdeilles, (Henri-Joseph-Claude de) 44^e et dernier abbé de la Trinité, (1753 à 1791), du temps du duc Louis IV (le roi Louis XV), et Louis V, (le roi Louis XVIII, alors comte de Provence et duc de Vendôme). Il succédait à Mgr de Rastignac. — Ses armes étaient : *D'or à deux pattes de griffon de gueules onglées d'azur et posées en contrebande l'une sur l'autre*. — (La Chesnaye des Bois).

Il était le deuxième fils d'Henri de Bourdeilles, C^{te} de Mastas, et de Marie-Suzanne Prévost de Sansac. D'abord mousquetaire, puis entré dans les Ordres, il fut nommé abbé de la Trinité en 1753, âgé de 33 ans. Il fut ensuite vicaire général de l'évêque de Périgueux, puis en 1762 nommé évêque de Tulle, et enfin évêque de Soissons en 1765. Il fut encore abbé de Ribémont en Vermandois, abbaye qu'il délaissa bientôt pour celle de St-Jean-des-Vignes en son diocèse. Mais il conserva toujours son abbaye de Vendôme.

Pour ce qui est de son administration à la Trinité, on le voit par procuration donner à bail emphytéotique la Prévoté de Courtoisé en 1757 à Charles du Bouchet ; et en 1753 louer à des particuliers certains bâtiments de l'abbaye comme les grands greniers et la Case-Barbière.

Henri de Bourdeilles refusa de prêter serment à la Constitution civile du Clergé et fut obligé d'émigrer en 1791 à Bruxelles puis à Granolf, près Munster. Il donna sa démission d'évêque au moment du Concordat, revint à Paris en 1802 et mourut le 12 décembre de cette année.

On ne sait si jamais il a visité son abbaye de Vendôme. — On croit qu'il a prêté les mains au projet de la suppression de l'abbaye et à la réunion de ses revenus après sa mort, à la mense de l'évêché de Blois et à celle de St-Georges de Vendôme, projet qui n'a pas abouti, à cause de la Révolution. — (*Cart. de la Trinité*, 444 note 2, 602 n. I, 728 n. I, 732 n. I, 836 n. I, 857. — Abbé Simon, T. II, p. 390. — *Bulletin vendômois*, 1883, pp. 123, 126 et 127).

Bourdelache, ou plutôt *Bourg-de-l'Arche*, quartier du bourg de Fréteval, entre la route et les prés du Loir. — Ce quartier était, comme presque tout le bourg de Fréteval, de la psse de St-Lubin des Prés, aux dépens de laquelle s'était établi le bourg St-Nicolas formant paroisse spéciale. Son nom provenait d'une arche qui se trouvait située sur le ruisseau devenu fossé de la ville de Fréteval. — Bourdelache est toujours quartier du bourg de F. C'est dans ce quartier qu'a eu lieu le plus fort de l'affaire dite *Le combat de Fréteval*, du 14 déc. 1870. — (Arch. L.-et-Cher, E 178. — Chartier de Renay, titres de Champlain. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 136).

Bourdelache, h., c^o de Lancé. **Bourdeuil** (Famille de). — *Poiriers* (de St-Ouen), XIV^e s.

Bourdigal, h. formé de caves, c^o de Cellé.

Bourdigalle, anc. mét., psse du Temple.

— Ce domaine de B. était réuni à la Sgie de Mondoubleau. Une partie fut vendue en 1646 à Elie de Coutance, Sr de la Fredonnière. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy. — Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Bourdigal, anc. mét., psse de Villerable, entre Poulines et Pincé. — *Bordégale*, XVI s. — Cette métairie appartenait au couvent de la Virginité. Elle contenait environ 46 arpents et un quartier de pré. — Elle fut vendue national¹, unie au grand Puteaux, pour 14.600 l. — Sur ce lieu, le Chapitre St-Georges avait une dime, qui en 1551 était affermée moyennant un setier de blé, moitié froment, moitié seigle. — (Arch. Nat., P 714, n° 13. — Arch. L.-et-Cher, G 303; H [Virginité]; Q [Vendôme], n° 334).

Bourdigou, éc. du bourg, c° de St-Gourgon.

Bourdilleau (Famille). — *La Bailleverie* (de St-Ouen), *La Mare ou Margotterie*; *Les Ormeaux* (de Pray), XVII^e s. — *Poiriers* (de St-Ouen), XVIII^e s.

Bourdin (Famille). — *Les Serrandières*, XVII^e s.

Bourdinellerie (La), éc., c° de St-Martin des Bois.

Bourdoisière (La), h., c° de St-Hilaire, 26 hab. — *La Bourdaisière*, XVII^e s. (Arch. L.-et-Cher, E 723. — *La Bordaisière* (Cassini)).

Bourdonneau (Famille). — *Noyers*, XIX^e siècle.

Bourellière (La), ou *Bourellière*, h., c° de Savigny (le Petit).

Bourgadière (Famille de la). — *Arras*, XV^e siècle.

Bourg-aux-Moines (Le), situé au faubourg de Fréteval, vers l'église St-Lubin des Prés. — Ce lieu relevait en partie de la Sgie de la Fosse. — (Arch. de L.-et-Cher, E 155).

Bourchevreau, lieu-dit, c° de St-Amand. — Ancien fief uni à la Ruffinière. — Voir *Ruffinière*.

Bourg-de-Blois (Le), h., c° de St-Rimay, 48 hab. — *Bourg-de-Blais* (Service vicinal). — Ce hameau est un écart du bourg de St-Rimay. Il a un moulin sur le Gondré. — Malgré l'existence de ce moulin, ce lieu de Bourg-de-Blais qui relevait censivement de Fleurigny, se trouvait parmi les estagers du moulin de Bessé et ses habitants étaient forcés d'aller moudre leurs grains à ce dernier moulin. — (Titres de la terre de la Blotinière, liasse du moulin de Bessé).

Bourgeois (Famille). — *Le Fief-Ror-teau*, XV^e siècle.

Bourgeois (Louis), dit l'abbé *Bourgeois*, géologue, né à Artins-près-Montoire en

1819, d'une famille de cultivateurs, mort à Pontlevoy en 1878. — D'abord professeur de philosophie, puis directeur du Collège de Pontlevoy (en 1867), il conserva cette direction jusqu'à sa mort. Il se consacra particulièrement à l'archéologie préhistorique. C'est lui qui découvrit « l'homme tertiaire ». Il était membre du conseil supérieur de l'Instruction publique. Il a laissé une riche collection d'instruments préhistoriques. — L'abbé Bourgeois collaborait à un grand nombre de revues scientifiques. Son éloge funèbre a été prononcé par le Père Monsabré. — (Rochambeau, *Biographie vendômoise*. — *Bulletin vendômois* 1878, p. 206).

Bourgeoiserie (La), h., c° de Mazangé et Savigny. — *La Bourgeoisie* (Cadastre).

Bourgeoisie (La), éc., c° de St-Mars du Cor.

Bourgeries (Les), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine — (Arch. Nat., P 695, n° 6).

Bourget (Le), éc., c° de Mazangé.

Bourget (Le lieu du), psse de St-Rimay. — C'était le lieu où se payaient les cens du fief de Vauboyon ou Vaubujon. — (*Revue du Maine*, t. XV, [1884], p. 122).

Bourgjoli, h., c° d'Ambloy, éc., du bourg, 38 hab. — *Bourgjoly* (Cassini).

Bourg-Joli (Le), ou *La Barre*, c° de Lunay. — Voir *La Barre*.

Bourgjoly, éc. du Bourg, c° de Cellé.

Bourgjoly, psse de Danzé. — Voir *Garaudière*.

Bourgjoly, anc. mét., psse du Temple, au sud du bourg (Cassini). — Ce lieu appartenait à la famille de Coutance. — En 1607, Jean de C., Sgr de la Maillardière et du Clos-Rouge, et Marie du Plessis, sa femme, tous deux huguenots, demeurèrent en leur maison de B. psse du Temple. — Bourgjoly fut vendu en 1716 avec le Clos-Rouge, par Madeleine de Coutance, veuve de Pierre de Biars. Il resta dans la suite aux mains des Srs du Clos-Rouge. — (Arch. L.-et-Cher, E 79, [1607]. — Arch. du Cognier, E, 15, 7. — Collection R. de St-Venant, liasse Danzé-Clos-Rouge).

Bourgmoyen (Abbaye de), située à Blois. — Elle avait presque toutes les dimes de la psse de Selonnies, et le droit de présenter à la cure de cette psse. — Son cartulaire, encore inédit, existe aux Archives du Vatican. — M. l'abbé Métais, en a pris, dit-on, copie. — (Arch. Nat., P 714, n° 159 et 160).

Bourg-Neuf, éc., c° de Gombergean.

Bourgneuf (Le), écart du bourg, c° de Marcilly. — Ancien fief. — Au XVII^e s. il était possédé par une famille de Lesbaly ou L'Esbay qui l'habitait. — En

1635 il est à Vincent de l'Esbay. — En 1635 à Pierre de l'Esbay, veuf de Marie Robin. En 1672, âgé de 45 ans, il épousa à Marcilly, Anne-Françoise de Villesan, âgée de 28 ans, fille de défunt François de Villesan, Sgr de Guignanville et de défunte Marie de Lommeaux. — (Reg. de Marcilly).

Bourgneuf (Le), éc., du bourg c° de St-Agil. — *Le Bourneuf*, XVII^e s. — Ce lieu relevait censiv^t du château de St-Agil. — (Terrier de St-Agil, 1731).

Bourg-Neuf (Le), éc., c° de St-Gemme.

Bourg-neuf (Le), anc. mét., psse de Souday, entre le bourg et les Chalumelles. — Ce lieu fut, en 1553 donné avec Pigré, en douaire à Marie de la Motte, veuve Jacques de Marescot, l'assassiné du pré de Taillefer à Souday. — (Arch. de Glatigny).

Bourg-neuf (Le), écart du bourg, c° de Sougé.

Bourg-neuf (Fief du), psse St-Martin de Vendôme. — *Burgus novus*, XI^e s., (Cart. Trinité). — Il appartenait à la Trinité et lui avait été donné par Geoffroy-Martel en même temps que le terrain même où fut construite l'abbaye et dont il était un morceau détaché. Il se composait d'un triangle dont la base était la rue du Change, un des côtés était le canal du Pont-Perrin, et l'autre côté l'abbaye. C'est encore le quartier du Bourg-Neuf. La route venant de Paris passait par le Bourg-neuf, c'est aujourd'hui la rue Parisienne. Ce fief était exempt de foy et hommage envers le comte, comme formant le domaine primitif de l'abbaye. La justice moyenne et basse était aux moines; mais la haute justice pour les cas pouvant entraîner la peine de mort restait au comte. Ce fief avait son moulin, (le moulin du Pont-Perrin) et son four banal. Bien qu'il soit sur le territoire de la paroisse St-Martin, le Bourg-neuf avait son église propre qui était Notre-Dame de Pitié dans le clos des Moines. Ce Bourg-neuf fut clos de murailles en 1357 en même temps que l'abbaye, du côté des Grands Prés. Une tour de ces remparts existe encore appuyée à l'arche du Dos d'Ane. Elle fait partie de l'immeuble rue Parisienne, n° 23. — Une rue de ce quartier porte le nom de rue du Bourg-Neuf. — (*Cartul. Trinité*, voir la table aux mots *Burgus novus* et *Bourgneuf*).

Bourgogne ou **Bourgongne** (Famille). — *La Mollière*, XV^e s. — *La Galardière*, XVII^e s. — *Boisrond*, XVII^e et XVIII^e s. — *La Galoche*, XVIII^e s. — Armes : D'azur au chevron, accomp. en chef de 2 trèfles et en pointe d'une gerbe de blé, le tout d'or. — (Arch. du Cognier, E 35, n° 4).

Bourgogne (Le bois de), c° de Gombergean. — L'abbé Métais, dans son *Cart. blésois de Marm.*, traduit par ce mot le *Nemus quod vocatur Burcaium* de la Ch. 288; mais nous croyons devoir identifier *Burcaium* avec *Burzeium*, *Burzay*. — Voir *Burzay*.

Bourgognerie (La), h., c° de Lavardin, 24 hab.

Bourg-Robert (Le), anc. fief, psse d'Azé. — Voir *Haie-Bergerie*.

Bourg-Robert (Le), ancien fief, situé au Nord de la ville de Vendôme, hors la porte St-Michel. — *Le Boys-Robert*, 1548 (Aveu du prieur de St-Ouen). — *Le Grand Bourg-Robert*, 1583 (Comptes du Duché). — Il a donné son nom à la rue du Bourg-Robert devenue la rue de la Mare. — On a confondu ce fief avec un autre du même nom situé à Azé ou Danzé et qui est devenu le hameau de la Haie-Bergerie (*Burgus Roberti* de 1242), et encore avec un autre *Burgus Roberti* qui est devenu le hameau de Ville-l'Evêque, au Pincerais, doyenné de Mantes (Pouillé Chartrain, p. 298).

Le Bourg-Robert de Vendôme qui relevait censiv^t du château de Vendôme, avait formé en 1228 avec la Jousselinière une partie de la dot de Mathilde de Vendôme, fille du C^{te} Jean IV, alors qu'elle épousait Hugues de Montigny, Sgr de Viévy.

Hugues de Montigny, fils cadet du précédent, Sgr de Langey et de la Jousselinière, époux de Jeanne de Baillon, échangea ce Bourg-Robert vers 1270 avec son cousin le C^{te} Bouchard V, contre une certaine terre appelée la Hamelinère. Depuis cette époque, le censif du Grand-Bourg-Robert appartient aux Comtes et Ducs de Vendôme. Il commençait près la porte St-Michel « à l'endroit où l'on souloit couper les pieds aux larrons », en allant par le grand chemin droict à Azé, à main senestre, jusqu'au petit censif du Bourg-Robert qui commence au Fossé-Chevrier.

Ce petit censif appartenait aussi aux comtes depuis le XV^e s., époque où le C^{te} Louis de Bourbon l'acquies de Jean d'Avouésé.

Sur les cens du Grand Bourg-Robert, les religieuses de la Virginité près Montoire avaient droit de percevoir une rente de 100 sols tournois, et sur la dime de *Boys-Robert* et de la Varenne qui lui appartenait, le prieur de St-Ouen devait au curé de St-Lubin un septier de froment de rente (1548).

Les chanoines de St-Georges avaient aussi un censif au Bourg-Robert. Il était

affecté au chapelain de la chapelle de l'Annonciation et comportait la basse justice.

Bulletin vendômois, 1879, pp. 44, 111, 174 ; 1880, p. 56 ; 1888, p. 227. — *Bibl. nat.*, ms. latins, n° 9067, f° 367 (1242). — *Cart. dunois de Marm.*, Introduction, p. XLV (1270). — *Arch. Nat.*, P 609, n° 17 et 27 (1548 et 1549) ; P 714, n° 155 (1549). — *Arch. du Loiret*, A 1625 (1772). — *Abbé Simon*, I, p. 129. — *Passac*, p. 116.

Bourg-St-Martin (Le Fief du), psse St-Martin de Vendôme. — Ancien fief qui comprenait le terrain même ou était bâti l'église St-Martin et tout au moins une partie du bourg de ce nom. — Il paraissait borné au Nord par le canal de la Salle de Vieux-Pont qui coulait du Pont-Perrin au Pont-Rondin ; au sud par la rue Guesnault et la rue Saulnerie ; à l'Est par l'abbaye, à l'Ouest par le bourg St-Pierre la Motte. — Il appartenait aux C^{tes} et Ducs. Mais il avait été donné par eux en fief à des particuliers.

Hugues l'archidiacre le possédait au XI^e siècle et de lui le tenait un certain Frodon qui en prit le nom et paraît avoir été la souche d'où est sortie cette famille de St-Martin (?) qu'on rencontre du XI^e au XIV^e s. en Vendôme.

Ce Frodon de St-Martin paraît vers le milieu du XI^e s., sous le nom de *Frodo de Burgo Sancti Martini*. Le 16 mai 1060 il s'oppose à ce que les moines de la Trinité bâtissent une chapelle dédiée à S^{te} Marie (la chapelle Notre-Dame de Pitie) sous prétexte que cette chapelle située sur le territoire de la paroisse St-Martin devait faire tort à l'église même de St-Martin. Mais sur le point de mourir il renonça à son opposition. Il avait cinq fils : Frodon, Foulques, Guillaume, Simon et Geoffroy. Sa femme s'appelait Hildegarde.

Frodon de St-Martin, fils du susdit Frodon, paraît au XII^e s. nombre de fois comme témoin dans les chartes de la Trinité. Il a lui-même pour fils Bérard et Ramelin.

Les chartes de la Trinité font encore connaître aux XII^e, XIII^e et XIV^e s. plusieurs personnages de ce nom mais sans qu'on puisse en établir la filiation. Leur rattachement à Frodon de St-Martin reste simplement probable. — On les rencontre au XIV^e s. à Faye, à la Salle de Vieux-Pont (à Vendôme). Ils ont donné leur nom au Plessis-St-Martin, paroisse de St-Mandé (auj. c^o de Viévy en Blésois). Ils semblent s'éteindre au XV^e s. Mais depuis longtemps le fief de St-Martin de Vendôme était retourné à la directe du château. — (*Cartul. Trinité*, 94, 114, 134, 151, 334, 430, 471, 484, 486, 516, 517, 611,

635, 636, 671, 712, 753, 785. — *Cart. vendômois de Marm.* 72. — *Archives Nat.*, P 952 à 986, *passim*).

Bourguell (Le lieu de), c^o de St-Ouen. — Anc. mét. relevant de Villeporcher à foy et h., etc. — Elle était chargée d'offrir le jour de Pâques « par chacun an à toujoursmais en l'église St-Aouan un pain à bénir et du vin pour fournir au dit jour aux communians de la dite paroisse de St-Aouan ». — Elle a appartenu au XVII^e s. aux familles Allard, Mauclerc, Bertheré, Brossier, Salmon, etc. — Elle fut morcelée à la fin du XVII^e s. — (*Arch. Nat.*, P 773, 65b. — Titres de la terre de l'Epau, pap. de la famille Augry. — Titres de Villeporcher. — *Arch. L.-et-Cher*, G (Fabrique de St-Ouen).

Bourguérin, ancien château, aujourd'hui simple ferme, écart du bourg de Droué. — *Burgus Guarini, Boscus Guarini*, XIII^e s. (*Cart. de Notre-Dame de Chartres*). — *Bois-Guérin*, XV^e au XVII^e s. (Vieux titres). — Ancien fief et Sgie relevant à foy et h. de la châtellenie de Montigny-le-Ganelon.

Bourguérin était une paroisse du doyenné du Perche, archidiocèse de Dunois. Elle comptait 170 paroissiens au XIII^e s. d'après le Pouillé Chartrain de cette époque, et 207 feux en 1762 (Expilly). — L'abbesse de St-Avit présentait à la cure.

L'église St-Nicolas de Bourguérin est devenue l'église paroissiale de Droué. C'est proprement l'ancienne chapelle du château de Bourguérin ou Boisguérin, dont l'enceinte est à quelques mètres par derrière. Elle a remplacé une ancienne église paroissiale située sur le bord du ruisseau dans une prairie encore aujourd'hui existante, et qu'on réparait encore en 1500. Cette église étant tombée en ruines, les habitants furent obligés de fréquenter l'église de Boisseleau qui pendant longtemps fut leur église paroissiale.

Puis ils obtinrent plus tard de transformer la chapelle du château (alors abandonnée), en église à leur usage, après qu'on lui eut fait subir les agrandissements nécessaires. Cette transformation eut lieu en 1621 ; car dès 1603 (d'après Bordas) l'église de Boisseleau, à cause de son mauvais état, avait été abandonnée comme paroissiale.

Cette église de Bourguérin n'était en réalité que vicariale et succursale de celle de Boisseleau, ainsi que l'indique une bulle du pape Alexandre III en date de 1177 confirmant les possessions de l'abbaye de St-Avit : « Ecclesiam Beatæ Mariæ de Boisselis... et in eadem parochia capellam sancti Nicholai ». Elle était desservie par un vicaire à la nomi-

nation du curé de Boisseleau. Mais en 1603 par suite du mauvais état de l'église de Boisseleau, elle devint paroissiale.

Sous cette église de Bourguérin existait un caveau sépulcral des seigneurs de Droué. En 1793, ces tombes furent violées et leurs cendres jetées au vent.

A la reprise du culte en 1802, l'église de Bourguérin fut définitivement consacrée au service paroissial de l'ancienne paroisse de Bourguérin-Boisseleau, devenue celle de Droué.

Aujourd'hui le bourg de Droué a envahi le terrain autour de cette église et le nom de Bourguérin n'est plus donné qu'à la ferme dont une partie des bâtiments se trouve dans l'enceinte des douves de l'ancien château.

L'ancien château de Bourguérin ou Boisguérin n'est plus représenté que par une motte féodale circulaire de 67 mètres de diamètre, entourée de douves d'environ 10 mètres de largeur. Cette motte se trouve à quelques cent mètres derrière l'église.

Une plaque de cheminée en fonte, conservée au musée de Vendôme et dont on retrouve d'autres exemplaires en d'autres endroits, représente la Conversion de St Paul et porte un écusson armorié avec cette légende *Boys-guay-me-revient*. Un des exemplaires de cette plaque se trouve encore au bourg de Droué ; un autre garnit le fond d'une cheminée de l'Hôtel Langey ou du Saillant, à Vendôme. On s'accorde à dire que ces plaques proviennent de la démolition du château de Boisguérin et que la devise *Boys guay me revient* proviendrait d'un jeu de mots sur le nom de Boisguérin. L'écusson armorié est inconnu, mais paraissant du XV^e s., il pourrait appartenir à la famille de Launay dont un membre posséda le château vers l'an 1500.

La paroisse de Droué porta jusqu'à la fin du XVIII^e s. le nom de Bourguérin-Boisseleau qui accouplait ceux des deux églises du lieu. En 1483 déjà, le curé du lieu portait le nom de curé de St-Nicolas de Bourguérin et de Notre-Dame de Boisseleau. Il avait ainsi deux églises et deux paroisses à régir.

L'église de Bourguérin fut ruinée au siècle suivant ; les curés devinrent alors seulement curés de Boisseleau et les paroissiens de Bourguérin furent obligés de se servir de Boisseleau comme église paroissiale. Il en fut ainsi jusqu'à ce que l'église de Boisseleau étant à son tour ruinée au XVIII^e s. et celle de Bourguérin ayant été réparée, cette dernière devint seule paroissiale définitivement sous le

nom d'église de Bourguérin-Boisseleau, puis enfin simplement église de Droué.

D'après une note de M. de Trémault, Boisguérin aurait appartenu au XII^e s. à un riche seigneur vendômois appelé Barthélémy de Vendôme qu'il croit à tort frère de Geoffroy Grisegonelle, C^{te} de Vendôme. Nous ne savons où est la source de l'information donnée par Trémault et nous n'avons nulle part rencontré Barthélémy comme Sgr de Boisguérin même. Il est certain pourtant qu'il était possesseur de grands biens dans la contrée tant par lui que par sa femme Guiburge, fille de Payen, Sgr de Mondoubleau.

Toujours d'après Trémault, les descendants de ce Barthélémy auraient conservé Boisguérin jusqu'à la fin du XIV^e siècle, époque où cette famille s'éteignit dans une branche collatérale de la maison de Vendôme, celle des seigneurs de la Chesnuère et de l'Epine en Gastine au Bas-Vendôme.

En 1215 on rencontre un certain *Nicolas de Burgo-Guarini*, chevalier, avec Nivelon son fils, Goia, Mathilde et Maria ses sœurs et encore Efforcei, mari de Mathilde et les fils de ceux-ci, Hugues et Geoffroy, et aussi Nivelon, époux de la susdite Maria. Tous ensemble réclament aux chanoines de Chartres la terre de Barjouville qui leur avait été laissée par Simon, frère du susdit Nicolas. — En 1237 Nivelon de Bourguérin, accompagné d'Hugues de Montigny fait un accord avec les chevaliers du Temple au sujet de prés situés en un lieu nommé Presles.

— En 1360 Bourguérin est à Simon de Rougemont, dit le Bichot, chevalier, fils de Jean de Rougemont et de Jeanne de Beaugency. S'il faut en croire Trémault, dans ses notes sur Bourguérin, la famille issue de Barthélémy le Riche ou Barthélémy de Vendôme ayant possédé Bourguérin jusqu'au XV^e s., ces personnages seraient des descendants de Barthélémy.

Par suite d'alliance ou autrement, Bourguérin était à la fin du XIV^e s. à un personnage issu de la maison de Vendôme, sans doute descendant d'un fils de Jean IV, dit Jean de Montoire, C^{te} de Vendôme de 1217 à 1239. Ce fils du comte Jean étant probablement le troisième, après Pierre et Geoffroy. Il s'appelait Jean. Il fut la tige des seigneurs du Fresne de St-Arnoul et de ceux de Lespine en Gastine et de la Chesnuère, paroisse de la Chartre.

Jean de Vendôme, chev^r, Sgr de Rougemont et Bourguérin, du Fournil (psse de St-Hilaire-sur-Verre), des Fousses (psse de Villebout), du Teil, de la Ferté couverte de Fer (psse de Boissagasson),

de Coltainville en Beauce (au C^o d'Estampes), de Jouy en Josas, de St-Clément en la Comté de Castres, etc. Il était en 1385, époux de Marguerite de Rochefort, qui devenue veuve, fit en 1439 son testament et élit sa sépulture en l'église de la Maison-Dieu de Vendôme devant l'image Notre-Dame et choisit pour son exécuteur testamentaire Martin, Sgr de Bourguérin, son fils et son principal héritier. — Ces époux avaient eu pour enfants : 1^o) Pierre de Vendôme, tué à Azincourt en 1415; 2^o) Gilles de Vendôme, décédé sans postérité vers 1420; 3^o) Martin, qui après avoir recueilli les successions de ses frères, décéda aussi sans postérité; 4^o) Catherine, dont on ne sait rien; 5^o) Jeanne de Vendôme, qui suit.

Jeanne de Vendôme, dernière fille des précédents et héritière de ses frères, dame de Rougemont, Bourguérin et des autres terres susdites. Elle fit son testament devant Navisseau, curé de Bourguérin en 1416. Elle légua à sa petite fille et filleule Jeanne, fille de Philippe, les terres de la Bretesche et du Fournil-Gallier. Elle avait épousé (avant d'avoir hérité de ses frères) : 1^o) Jehan de Vallaines, Sgr de Fargot près Montoire dont elle était veuve en 1452 avec une fille qui eut la terre de Fargot; 2^o) Geoffroy de Vendôme, son cousin, Sgr de la Chesnière et l'Espine en Gastiné dont elle était veuve en 1441 ayant pour enfants les suivants : 1^o) Philippe de Vendôme, qui suit; 2^o) Marguerite de Vendôme, mariée au château de Lavardin en 1435 à Pierre de la Chataigneraie, Sgr de la Blotinière qui fut capitaine du château de Lavardin; 3^o) Jean de Vendôme, dont on ne sait rien que le nom.

Philippe de Vendôme, Sgr de la Chesnière, Rougemont, Bourguérin, St-Chamant, etc., etc., époux de Jeanne Tesson. On le rencontre en 1460 et 1464. D'après un partage de ses biens fait en 1499, il n'eut que des filles : 1^o) Marie de Vendôme, mariée en 1482 à Philippe de Cantiers, Sgr de Cantiers près Gizors qui eut dans son lot la terre de Rougemont; 2^o) Isabelle de Vendôme, épouse de Antoine du Raynier, Sgr de Droué, qui eut la Ferté-Couverte-de-Fer et Coltainville en Beauce 3^o) Jeanne de Vendôme, qui suit.

Jeanne de Vendôme, d'abord dame de la Bretesche et du Fournil-Gallier par héritage de sa grand-mère, puis dame de Bourguérin par partage fait en 1499, était épouse de Michel de Launay, Sgr d'Eguilly. — Une pièce conservée aux Archives de Loir-et-Cher (E 163), donnant le partage fait en la Court de Baugé

le 7 mars 1499, fait connaître le détail et les revenus de la terre de Bourguérin qui composait le premier lot dans ledit partage et échut à la dite Jeanne. Voici ce détail :

* Bourguérin, et de même la Coustière et ce qui s'en suit, vallant ledit Bourguérin et ladite Coustière en cens et rentes 23 l. 18 s. — *Item* sept arpens de prés ou environ estimés à 7 s. — *Item* les estangs dudit lieu estimés valloir par an 40 l. — *Item* la maison et jardin dudit lieu et lanclousture d'icelle estimés à 60 s. — *Item* la touche de derrière le chasteau estimé valloir par an 60 s. (sans avoir apprécié la tonture des bois dudit lieu). — *Item* 24 arpens de boys aux Soutivières en plusieurs pièces, lesquels le détenteur des Soutivières sera tenu fournir au lot dudit Bourguérin, estimés à 4 l. 16 s. (Sans la tonture d'iceux bois en ce non compris, laquelle coupe sera partie p. entre eulx). — *Item* la justice dudit lieu, ensemble les vassaux, foires, marchés, coutumes, et l'usage desquels rien n'est conché pour ce qu'il en sera parlé en un article cy-après qui en suit. — *Item* a été trouvé par les adveux, deux arpens de boys en la touche dudit lieu qui n'auraient point été appréciés, et trois septiers myne d'avenue que doivent les patures des Soutivières lesquels demeurent en ce présent lot avec tout ce qui est contenu au précédent article pour le récompenser de l'intérêt qu'il pourrait avoir tant et vassours de Rougemont que en la justice du dict lieu sans qu'il en puisse rien demander audit lot de Rougemont. — *Item* la métairie du dict lieu ainsi qu'elle se poursuit et comporte contenant 43 arpens estimés à 12 l. — *Item* 4 muils trois setiers froment assis sur les Soutivières et sur la métairie de la Sablonnière valant par l'estimation 26 l. 10 s. — *Item* 9 septiers métal assis sur ladite métairie de la Sablonnière valant 75 s. — *Item* 2 muys seigle assis sur la métairie de la Scilleterie estimés valloir 8 l. — *Item* 4 muys et demi avenue assis sur les Soutivières, sur la Salletière et sur la Sablonnière vallant 9 l. — *Item* des trois septiers et myne d'avenue des quels a été fait mention nen est point faite de appréciation pour les causes devant dites. — *Item* quatre pourceaux assignés sur les dites Soutivières Sablonnières et Salletières estimés 40 s. — *Item* 6 chapons assis sur plusieurs des sujets du dict lieu vallant 63 s., 9 d. — *Item* deux poules vallant 20 d. — *Item* toutes les choses qui sont baillées à vie et temps retourneront quand le cas y echerra à ce présent lot sans que les autres y puissent rien demander pour le temps avenir. — *Item* eschet en ce présent lot pour parfaire son partage montant à la somme de huit, vingt et six livres, six sous, neuf deniers, la somme de 20 l., 2 s., 4 d., sur les nouvelles baillées de Rougemont s. — (Extrait des Archives de Loir-et-Cher, E 163).

De cette sorte, la terre de Bourguérin donnait en 1499 un revenu de 139 livres 11 sous et 5 deniers.

Michel de Launay et Jeanne de Vendôme deviennent Sgr et dame de Bourguérin en vertu de ce partage de 1499. Ils ont pour fille Edmonde de Launay qui en 1542 épouse à Boisseleau un certain François de la Lande. Mais cette Edmonde paraît mourir sans postérité et

laisser Bourguérin à sa cousine la suivante :

Edmonde du Raynier, fille d'Antoine du Raynier, Sgr de Droué et d'Isabelle de Vendôme. Elle porte Bourguérin à son mari Jean de Beauxoncles, chev^r, Sgr de Cigogne et de Rocheux qu'elle avait épousé en 1526 (d'après Fleury-Vindry). Ils paraissent avoir eu pour enfants les suivants : 1^o) René de Beauxoncles, Sgr de Cigogne et de Rocheux, gouverneur de Châteaudun, époux de Jeanne des Essars, dont le fils Jean-Antoine devait plus tard avoir Bourguérin après son oncle Antoine; 2^o) Antoine, qui suit; 3^o) Marie de Beauxoncles, qui en 1602 est encore marraine à Boisseleau avec son frère René.

Antoine de Beauxoncles, seigneur de Bourguérin, la Brosse, la Barre, etc., enseigne de la compagnie de M. de Chavigny (1555 à 1564), gentilhomme de la Chambre en 1580, époux, 1^o) de Mélusine de Tucé, et 2^o) de N. de Bouard. Il paraît père de Galliot de Beauxoncles qu'on trouve Sgr d'Autainville en 1593, et qui, à cette date, passe un accord avec les religieuses de St-Avit au sujet du patronage de la cure de Boisseleau. Il disparaît ensuite. Bourguérin passa alors au neveu d'Antoine, qui suit :

Jean-Antoine de Beauxoncles, fils de René et de Jeanne des Essars, Sgr de Cigogne, Rocheux, les Rivaudières, Achères, puis de Bourguérin après son oncle Antoine. Il avait épousé en 1593 Jeanne de Montmorency, huitième enfant de Pierre de Montmorency, Sgr de Courtaulin et de Jacqueline d'Avaugour. Elle lui apporta la terre de Boisruffin et aussi celle de St-Calais, dont le roi Henri IV s'était dépeuplé en sa faveur. On l'appelaient le M^{is} de Bourguérin. — Jeanne de Montmorency mourut en 1601, laissant veuf son mari qui en 1603 obtint de l'évêque de Chartres que le curé de Boisseleau, alors Thomas Taranne, prit le titre de curé de Bourguérin-Boisseleau, et confia le soin de la paroisse de Bourguérin à un vicaire qui devait être logé par le seigneur du lieu. C'est de cette époque que date la réunion des deux paroisses. — Jean-Antoine de Beauxoncles laissa deux enfants : Pierre, qui suit, et Jacqueline.

Pierre de Beauxoncles, Sgr de Bourguérin et Boisruffin, après la mort de ses parents. Il paraît être mort sans enfants à une date qui ne nous est pas connue. — Bourguérin alors revint à l'arrière-petit-fils d'Antoine du Raynier, le susdit père d'Edmonde, qui était alors le suivant :

Isaac du Raynier, Sgr de Droué et de

Montigny. Il abandonna le château de Bourguérin et annexa cette terre à celle de Droué-Montigny. Bourguérin tomba dès lors tout-à-fait en ruine, sa chapelle devint paroissiale pour le bourg de Droué et son hameau fut absorbé par Droué. — (Voir Droué).

Arch. Nat., P 711, n^o 5, f^o 136; Q1 495, f^o 20, v^o (1596) — Arch. Eure-et-Loir, E 86; G 955. — Arch. Loir-et-Cher, E 44, 163, 356; G 221. — *Cart. N.-Dame de Chartres*, 217, p. 75. — *Cart. de la Trinité*, 527 note 1; 607 note 3; 687 note 3. — *Métails, Arch. du diocèse de Chartres*, VII, (Tempeliers), ch. 124. — *Bibl. d'Orléans*, mss 489, f^o 67, r^o; ms. 556, f^o 236. — *Bibl. de Vendôme*: 1^o) Fonds Bouchet, chem. VIII, doss. 3; 2^o) Fonds Trémault, Carton des Piefs, au mot *Bourguérin*; 3^o) Album Launay, II, pp. 5 et 6. — *Froger, Histoire de St-Calais*, pp. 205 et 206. — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 52; 1880, p. 9. — *Bulletin dunois*, II, p. 292; VI, p. 400; X, p. 193, XI, pp. 321 et 443. — *Bordas*, II, pp. 70 et 71. — *Père Anselme*, III, p. 582. — *Pétigny*, p. 78. — *Notes mss. de Pasty de la Hilaire sur la Chatellenie de St-Calais*. — *Courgibet, Notes mss. sur les paroisses du Dunois*, p. 192 (*Bibl. de Châteaudun*). — *Fleury Vindry*, p. 420. — *St-Allais, Généalogie Montmorency*, III, p. 127. — *Mairie de Droué, Notes manuscrites de M. Legué, maire du lieu*. — *G. Launay, Répertoire etc.*, p. 6. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 235 à 237. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 299. — *Reg. de Droué, passim*; de Bouffry, 1609; du Gault, 1629; de la Fontenelle, 1609 et 1615; de Savigny, 1594. — *Chartes vendômoises*, 102. — *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, 43, 75, 82, 120, 356, 941. — *Expilly, Dictionn. Géographique*.

Bourguetterie (La), éc., c^o de Villiers. **Bourguignon** (Famille). — *La Blanchardière*, XVII^e s.

Bourgyneau (Famille). — *L'Epinay* (de Danzé), XVII^e s. — *La Boissellerie*, XVIII^e s. — *La Boinière*, XVII^e s.

Bourguinellerie (La), h., c^o de St-Martin-des-Bois.

Bourguinières (Les), f., c^o de Danzé. — Ce lieu, au XVII^e s. est à la famille Lefebvre. — En 1722 il est encore à Philippe Lefebvre, procureur fiscal au bailliage de Vendôme. — En 1765 à René Gilles-Silvestre d'Eschallard, sieur de la B., ancien lieut^{ant} au rég^{iment} de Bourgogne qui épouse Renée-Geneviève Vié, fille de Pierre Vié, Sr de la Cochetière, fourrier du duc d'Orléans, et de Renée Breton. — En 1771 à Jean-Louis d'Eschallard, Sr des B. chev^r de St-Louis, époux de Marie-Louise du Plessis-Châtillon de St-Hilaire. De même en 1788. — (Reg. d'Azé 1655, 1673, etc. — *Titres de Buissay d'Azé*. — *Malardier*, p. 1071. — *Reg. du Gault*, 1788).

Bourgyneau, anc. fief, psse de St-Amand. — Il relevait du Plessis-St-Amand et appartenait en 1552 à Fran-

çois de Beaussé. — (Bibl. de Vendôme, ms. 326 [Aveu du Plessis au Bouchet-Touteville]).

Bourjoly. — Voir *Bourg-Joly*.

Bourmandière (La), h., c^e de Lunay. — Ancien fief uni à celui de la Joncherie qu'il paraît avoir absorbé. — Il relevait à foy et h. du fief de la Bézardière. — En 1437 il est à Jean Letort. — En 1463 à Jean Rorteau. — (Arch. Nat. P 639, n^o 20 et 28).

Bournais (Le grand et le petit), anciennes métairies situées au hameau des Vaux, psse S^t-Martin de Sargé. — Elles relevaient comme les Vaux, de Lussault près S^t-Calais, puis au XVIII^e s., on les voit faire partie du censif de la Basse-Roncherie, alors que les Vaux furent réunis à Montmarin au XVI^e s. — En 1564, les Bournays sont aux Ronsard. — En 1610 ces métairies appartenaient à Jean Boban, marchand tanneur, comme héritier de son aieul, Denis Chaussetier. — En 1629 à Catherine Belot, veuve du précédent. — (*Bulletin vendômois*, 1901, pp. 70 et 80. — *Annales fléchoises*, 1905, 2^e sem. p. 188. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Dictionnaire des fiefs de S^t-Calais [Lussault]).

Bournais (Les), deux fermes, c^e de Sougé.

Bournet-Verron (Famille). — *La Fontenelle*, XIX^e siècle.

Bournigal, ancien fief, psse de Villefranche. — Il relevait du château de Vendôme et appartenait à la Virginité. — (Arch. Loiret, A. 1625).

Bourreau (Famille). — *Etangé*, XV^e s.

Bourrelière (La), f., c^e de Sargé (rive droite de la Grenne). — *La Bourrelière*, XIII^e s. — *La Bourrelière*, XVIII^e s. — *La Bourlière*, (Etat-Major). — Cette métairie fut concédée, avec le moulin du Gravier en 1233 par le Sgr de Mondoubleau à l'abbaye de S^t-Vincent du Mans pour l'établissement de Guériteau. — Elle fut vendue national^e en 1791 pour 22.400 livres. — (*Bulletin vendômois*, 1873, p. 97. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 153).

Bourrelière (La), f., c^e de Savigny, (Petit S.).

Bourrelière (La), f., c^e de Souday. — *La Bourrelière* (Cassini). — Elle relevait féodalement du Petit Souday et appartenait en 1466 à la veuve Jean des Pezeries. — En 1531, une métairie de ce nom était dite appartenir au prieuré de Guériteau. — (Arch. Nat., P 700, n^o 54; P 704, n^o 102).

Bourrinière (La), anc. mét., psse de Baillou (1468). — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Bourrot (Famille de). — *Boisfreslon, Le Grand Léhon*, XIV^e s.

Bourru (Famille). — *Anseys, La Gueltière* (de Villiersfaux), XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois bouteilles de sable 2 et 1.* — (Busserolle).

Boursay, bourg et commune du canton de Droué, à 10 kil. Sud-Est de ce chef-lieu et à 28 k. Nord de Vendôme. — *Ecclesia et villa de Burselo*, XII^e s. (Cart. de la Madeleine). — *Borseium*, XIII^e s., (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Bursetum, Burseium, Borsesay*, XIII^e s., (Cart. ms. de S^t-Avit). — *Boursé*, XVI^e s. (Bulletin vendômois, 1890, p. 223). — *Boursé*, (Cassini). — *Boursay*, (Etat-Major et service vicinal).

Cette commune est bornée au nord par celles de S^t-Agil et de la Fontenelle; à l'Est par Droué; au sud par la Chapelle-V^{tesse} et Choue; à l'Est par Choue et S^t-Agil. — La route de la Chapelle-V^{tesse} à S^t-Agil et Souday et celle de Choue à Droué se croisent en son bourg. Elle a une station du chemin de fer de l'Etat, grande ligne de Paris à Bordeaux. — La Grenne arrose la partie sud de cette commune et le petit ruisseau de Pontrond la sépare de Choue et de S^t-Agil à l'Est.

Lieux habités : Le bourg qui compte 193 hab. — La Gaudinière, 32 hab. — Les Vallées. — Les Blanchetières, 28 hab. — La Boutinière, ancien fief. — La Cointerie. — Les Vigneaux. — La Buréserie. — Villenoble, ancien fief. — Le Petit Gault. — Le Boulay (du Sud). — La Renardière. — La Tudinière, ancien fief. — Connebert, moulin. — La Carillière. — L'Essert. — La Barauderie. — Rocheux, ancien fief. — Le Boulay (de l'Est), ancien fief. — La Glomerie. — L'Huisserie. — La Gortière. — La Juinière. — La Gâte. — La Terpinrière. — La Tuffairie. — L'Aître de Lasneau ou de la Noue. — Le Châtelet ou les Chatelées. — Touche-ronde. — Les Solteaux ou Solleaux. — Les Petites Berruères. — La Lombardière. — Les Louettes. — La Hardangerie. — La Herpinière. — La Ravaudière. — La Mennerie ou Méannerie. — Les Brières. — L'Aître-Dubois. — La Hémonnière. — La Morandière. — La Piltière. — La Butte aux Chiens. — Le Bordialier. — La Tréculière. — La Boulaie. — La Saulaie. — La Billetière. — Les Gougettes. — La Haie. — Les Rodières. — Reinebruyère. — La Gohardière. — Les Bordes. — et en plus, les 5 maisonnettes de passage à niveau 75 à 79 sur la ligne de l'Etat Paris-Bordeaux.

Lieux dits : La Berthellerie, Les Jau-neaux, les Cassières, les Noudes-Personnières, le Pré de Nation, la Burette,

le Patural, le Champ-S^t-Pierre, la Routinière, les Ruines du Grand Bouchet, Moselle, la Creuse, etc.

Superficie : 2144 hectares. — Cadastre terminé en 1837 par Veilhan. — Altitude du bourg, 181 mètres. — Assemblées le dimanche 29 juin ou le dimanche suivant et le dimanche d'octobre qui suit la S^t-Denis.

Population : 100 feux au XIII^e s. — 108 feux en 1762 (Expilly). — 744 habitants en 1805. — 742 en 1810. — 742 en 1820. — 753 en 1825. — 819 en 1831. — 848 en 1836. — 843 en 1841. — 811 en 1846. — 721 en 1851. — 738 en 1856. — 735 en 1861. — 707 en 1866. — 688 en 1872. — 682 en 1876. — 642 en 1881. — 633 en 1886. — 633 en 1891. — 645 en 1896. — 652 en 1901. — 687 en 1906. — 675 en 1911.

Registres paroiss. commençant en 1602. — Noms principaux qui s'y rencontrent : — XVII^e s. : Courtarvel, Bernard de Bouville, de Gènes, Fresneau, des Loges, Marmaise, Martigny, Chenu, Marescot, Rivaulde, des Pierres, Leviston, Hamard, Vendômois, d'Amilly, du Val, du Raignier, Beauxoncles, Ourceau, Le Boindre, du Vivier, de Granges, Peschard des Rouaudières, Langan, Trajen, Fontainier, Longueval, du Portail, Montmorency-Posseux, Lejay, Gombault, Cogny, Crosneau, Paris du Guigny, Cabassol de Bellegarde, Vidal, Le Poitevin, de Varennes, Gramont-Bidache, Le Féron, Brossier-de la Roulière, Bonamy, Guiard d'Amilly, de Charon. — XVIII^e s. : Courtarvel, Bellanger, Courtemblay, Gigault de Bellefond (prêtre), Crignon-Bonvalet (prêtre) Salmon, Montifroy (abbesse de S^t-Avit); du Portail-d'Apremont, Foucher de Bonnemare, (prêtre); Coutance, La Morlière (prêtre); Gheerbrandt, Dupin de Labaine, (prêtre); Juré du Buisson, Beauvais de S^t-Paul, Surmont, Volant, Chevessailles, Tucé, Chabot des Radrets.

Curés : Noël Beaugendre, vers 1572. — Laumer Arrault, 1608. — Lucas, 1615. — Guillaume Lévesque, 1639. — François Lechastelain, 1643. — Laurent de Mervilliers, 1652. — Mathurin Pouliot, 1662. — Grossetête, 1670. — Baudouin, 1702. — P. de Courtemblay, 1732. — Bon Bernardin Gigault de Bellefond, 1736. — Jean Plessis, 1768. — Renard, 1791. — Blot, 1792, (devenu officier public).... — Brix, 1812. — Gaudin de S^t-Amand, 1819. — Arnoux, 1828. — Latron, 1847. — Marion, 1893. — (Vacance 1907).

Maires : Pierre Belot, 1793. — François-Eustache Bouquerel, 7 avril 1793. — Jacques Olivier, 2 pluviose an II. — François-Casimir Godet, 18 Germinal

an V. — François-Eustache Bouquerel, 22 floréal an VII. — Louis Bessé, 7 déc. 1811. — Jacques Lhuërre, 23 juin 1815. — François-Eustache Bouquerel, 28 déc. 1818. — Louis-François Cené, 26 janvier 1826. — Armand-Amédée Dessommes, 24 mars 1831. — René Bertelot, 2 avril 1857. — Jacques-Julien Gauthier, 14 avril 1860. — François Forest, 25 nov. 1870. — Alexandre Bigot, 20 mai 1888.

Notaires : Julien Hamard, 1600. — Toussaint Hamard, 1611. — Augustin Chevalier, 1650. — André Trécul, l'aîné, 1656.

Avant la Révolution, la psse de Boursay était du diocèse de Blois et du doyenné de Mondoubleau. — Elle était de l'Election de Château-du-Loir avant 1731 puis de Vendôme depuis cette époque. — La limite du Dunois et du Vendômois passait par cette paroisse. Les appels de sa justice allaient à Château-dun pour le nord de la paroisse et à Mondoubleau pour le reste. Cette justice pour une partie du bourg était exercée par un prévot qui tenait ses fonctions des religieuses de S^t-Avit de Château-dun. — Ce fief des religieuses s'appelait le *Fief des Docteurs de la Loi* (voir ces mots) l'autre fief qui partageait le bourg, s'appelait *Le Boulay* (voir ce mot). — Tous deux pour la justice relevaient du Bailliage de Dunois. — Le présentateur à la cure était l'abbé de S^t-Avit de Château-dun. — La paroisse suivait la coutume du Dunois.

L'église de Boursay est sous le vocable de S^t-Pierre. Elle est du XI^e s. mais a subi au cours des âges diverses transformations. Sa voute est en lambris, sur poutres et tirants sculptés. Cette voute est ornée d'arabesques et de divers écussons dont l'un représente un lion de sable sur fond d'argent. Plusieurs lames de cette voute portent des inscriptions que voici :

1^o) 1515 *Primitias sacerdoti obtulit Petrus Jure*; 2^o) 1538 Fut Julien Drugeon vicaire pour Boursay; 3^o) 1555 Fut P. D. R. E. pievre (?); 4^o) 1556 Fut chantré Leciestre (?). — La cloche est de 1768 et a pour parrain Louis-Alexandre Angran, sgr d'Alleray et marraine Catherine-Aimée-Maria de Montmarin. — Cette église possède entre le chœur et la nef une croix triomphale supportée par un fronton reposant sur deux colonnes, le tout du plus gracieux effet. — A gauche de la porte d'entrée, se rencontrent des restes de peinture à fresque du XIV^e (?), représentant les âmes du purgatoire, et aussi les supplices de l'enfer. Ces peintures ont été découvertes vers 1895 par le curé Marion, et décrites par le C^{te} de Janssens dans le *Bulletin de la Société dunoise*, 1896, pp. 494 et suiv.

D'après Doyen, (Histoire de l'Eglise de Chartres, t. I, p. 248), l'église de Boursay (*Burzeium*) aurait été donnée à l'abbaye de St-Père par Geoffroy I^{er}, évêque de Chartres en 1086. — Mais il est bien probable qu'il s'agit là d'une autre église de Burseium située dans le même diocèse attendu que postérieurement, on ne voit nulle part les moines de St-Père faire aucun acte de possession de droits sur ce Boursay. — En 1135, un certain Guillaume de Vaupillon aurait donné à Tiron certaines terres *in villa quæ dicitur Borsei in Belsia*, que Merlet traduit par *Boursay*. Mais il est clair, par les noms cités dans la chartre, qu'il s'agit là d'un autre Boursay.

Dès le XII^e s., l'église de Boursay était aux religieuses de St-Avit-lez-Châteaudun. En 1177, le pape Alexandre confirma toutes les possessions dudit couvent de St-Avit, entre autres : *Ecclesiam et villam de Burseto*, avec ses métayers, la justice, les terres, cens, dîmes et prémices, etc. — Ce fief de Boursay avait été donné aux dites religieuses par Girmundus Dartins. Il relevait du fief des Docteurs de la loi « *de Feudo legis doctorum* » dont le possesseur primitif paraît être un certain *Gaufredus Legis-Doctor* qui apparaît vers 1080 comme témoin d'un don fait à Marmoutier accompagné de Hugues de Châteaudun (*Cart. bles. de Marm.*, 59).

Ce fief même des Docteurs de la Loi, cité encore dans des pièces du XVII^e s., paraît être entré en la possession des mêmes religieuses en 1209, par suite du don de Geoffroy, V^e de Châteaudun, qui leur abandonna tous ses droits sur le fief de *Burseto*; fief qu'il avait commun avec elles moyennant un cens à payer à Mondoubleau, cens qu'il finit même par abandonner aux mêmes religieuses. Il avait soin de dire que cette convention devait rendre saufs les droits de Robert du Mée sur son moulin (la Gaudinerie), situé dans la même paroisse. Cette même année, Robert du Mée, du consentement de sa femme Pétronille, de son neveu Guillaume de Morville et de Robert de Membrolles, neveu dudit Guillaume, donnait à l'hospice de Châteaudun ce même moulin.

En 1226, Gauthier, évêque de Chartres, confirmait tous les biens de l'abbaye de St-Avit, entre autres les dîmes et prémices dans les paroisses de Boursay, St-Agil et Romilly.

Les religieuses avaient commis un pré-vot pour gouverner leur fief de Boursay. En 1225 et 1227, un certain Hubert était leur prévot en ce lieu et cette même année 1227 elles passaient accord avec cet Hubert et un métayer, au sujet de leurs biens à Boursay. — On voit encore en 1440 et

1450 ces mêmes moniales de St-Avit donner à bail leur moulin de Lacesson (Accesson), sur la rivière de Grenne. — En 1603 elles donnaient à bail pour 99 ans leur fief, seigneurie, et prévôté de Boursay, à Gilles de Voré, Sr de l'Epicière (Arch. E.-et-Loir, E 514), dont les descendants en jouirent jusqu'en 1628, époque où Barbe de Voré épouse de Gérard Gaignereau et dame de l'Epicière vendit ses droits sur le fief et prévôté de Boursay, moulin à eau sur la Grenne appelé La Gaudinière. deux tiers de la seigneurie du Boullay, etc., à Jacques de Leviston, éc^r, sieur de la Provostière et Judic du Buisson, sa femme, pour la somme de 7250 l. — Ces choses en 1644 étaient à Pierre de Leviston, sieur du Bois de la Lande fils du sieur de la Provostière et en partie par acquet à François de Courtarvel, sieur de la Mabilière, demeurant à Boursay.

En 1791 la grande métairie de Boursay fut vendue nationalement sur les religieuses de St-Avit pour 7.075 livres.

La justice de Boursay appartenait aux vicomtes de Châteaudun qui y avaient aussi un prévôt. Cette prévôté paraît relever d'eux directement à foy et hommage. — D'après *Courgibet*, cette prévôté dépendait du bailliage de Châteaudun. Le Prévot avait la justice jusqu'à 60 sous (moyenne justice). — En 1611 Jean Duvallet était bailli, juge et garde de la justice prévôtale de Boursay. — En 1656 Charles Landau licencié es lois possédait cette charge.

En 1596, Marie de Bourbon, duchesse de Longueville qui possédait le comté de Dunois et aussi la vicomté de Châteaudun que ce comté avait absorbé, vendait à Jacques de Vendômois, Sgr d'Alleray, moyennant 870 escus d'or sol « le droit de justice prévostale, du greffe, notariat et droit de billette, autrement appelé prévosté, au lieu de Boursay » (Arch. E.-et-Loir, E 486). Ce qui fait que Jacques de Vendômois, Sgr d'Alleray, est aussi qualifié *seigneur de Boursay* dans un acte de cette même année 1596 subséquent à l'autre.

Une autre portion du village de Boursay appartenait aux Sgrs du Boulay qui possédaient aussi la Guignière ou Guyonnière. Ils reportaient ce fief du Boulay à la chatellenie du Mée, psse d'Arrou (E.-et-Loir). A la suite de procès avec les religieuses de St-Avit, au XVII^e s., les Sgrs du Boulay finirent par prendre le titre de Sgrs de Boursay qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution. On voit ainsi le titre de Sgr de Boursay être pris par les suivants :

Pierre de Courtarvel, chev^r, Sgr de Boursay, le Grand-Bouchet et St-Germain de Coulamer, fils puiné de Jacques de Courtarvel, Sgr dudit lieu, de Pezé, de la Lucasière, etc., et de Suzanne Thoison. Il épousa en 1582 Charlotte de Coutance, fille de Guillaume de Coutance, Sgr de Baillou et de Renée d'Azay, dont il eut : 1^o) Foulques qui mourut avant le 27 mars 1631 ; 2^o) Pierre, qui fut Sgr du Grand-Bouchet ; 3^o) François, qui suit ; 4^o) Renée qui épousa Louis des Pierres, éc^r, Sr des Matras, psse de la Chapelle-V^{tesse}.

François de Courtarvel, troisième fils de Pierre et de Suzanne Thoison, Sgr de Boursay, la Mabilière et de St-Hilaire-sur-Yerre, lieut^t de la C^{ie} du seigneur de Boisruffin, époux en 1613 de René Fresneau, fille de Charles Fresneau, éc^r, Sgr des Ploux et de feu Françoise de Racine de Villegomblain. Tous deux étaient morts avant le 13 mars 1663, époque du partage de leurs enfants dont les noms suivent : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Claude, qui fut Sr de Rocheux et de partie de Boursay ; 3^o) Jean, Sr de St-Hilaire-sur-Yerre, des Berruères, etc ; 4^o) René, Sr de Lessart et des Loges.

François de Courtarvel, 2^e du nom, chev^r, Sgr de Boursay, la Guinière, le Boulay, etc., baptisé à Boursay le 29 sept. 1614. Gentilhomme de la Maison des rois Louis XIII et Louis XIV, commandant pour le roi dans la ville de Montmirail au Perche (1641) ; il épousa : 1^o) en 1634, Marie Ourceau, fille de feu François Ourceau, bailli du Mans et de Marie Danguy ; 2^o) en 1656, Renée Le Féron, fille de Jacques Le Féron, éc^r, Sr de Lonné et de Nicole du Chesne. Il vivait encore en 1699 et demeurait à la Guinière près le bourg de Boursay. — De sa première femme, il eut 6 enfants dont 5 moururent jeunes et les 2 suivants : 1^o) César, qui suit ; 2^o) Charlotte de Courtarvel, qui épousa Pomponne de Pâris, Sgr du Guiny.

César de Courtarvel, Sgr de St-Rémy, Boursay, Lierville, Verdes, etc. né le 17 février 1642, cap^e au rég^t du Roi-infanterie en 1666. Il épousa en 1688 sa cousine Marie-Anne de Coutance, fille de feu Elisée-Joseph de Coutance, Sgr de Baillou, etc. et de Hélène Foulon dont il eut un fils, le suivant :

César de Courtarvel, 2^e du nom, dit le M^{is} de St-Rémy, Sgr de Boursay, Verdes, Lierville, etc., baptisé le 15 sept. 1694, épousa en 1719 Marie-Jeanne, fille de feu Jules, M^{is} de Prunel^e, Sgr de St-Germain le Désiré, et de Marguerite Dorat. Il mourut en 1757 laissant pour enfants : 1^o) Jean-Louis-Hubert de Courtarvel,

Sgr de Baillou, Valennes, Lierville, etc., né en 1722, mort sans postérité en 1781 ; 2^o) René-César, qui suit ; 3^o) Marie-Jeanne, qui resta célibataire.

René-César de Courtarvel, chev^r, Sgr de Baillou, la Cour de Souday, Boursay, Valennes, Lierville, etc. off^r au rég^t de la marine, etc. — (Voir *Baillou*).

La seigneurie de Boursay resta aux Sgrs de Baillou jusqu'à la Révolution. Le chef-lieu du fief était dans le bourg même, représenté par une maison à tourelle, du XV^e s. — Le domaine se composait des fermes et anc. manoir de la Guinière, du Boulay, de l'Essert, de la Juinière, etc. — Dans la seconde moitié du XIX^e s. ces biens étaient à la M^{is} de Monteynard, née de Courtarvel.

Au XVII^e il existait à Boursay un pont à péage dont les revenus appartenaient au seigneur du lieu, d'après un mémoire de M. de Bouville, intendant d'Orléans (1698). C'est là ce qui leur donnait le droit de *billette*.

Cart. St-Père de Chartres, Pouillé du XIII^e s. — Doyen, *Histoire de Chartres*, I, p. 248. — Courgibet, *Histoire ms. du Dunois*, p. 191. — *Chartes vendômoises*, 102, 263. — *Cart. de la Madeleine*, 63, note. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 149 ; 1885, p. 128 ; 1890, pp. 219 et suiv., 223 ; 1898, p. 171. — Registres de Boursay, *passim*. — Bordas, II, p. 54, (Ed^m de 1884). — Collection Bernault, (Papiers de Boursay-Bouffry). — Etat sommaire des Notaires de l'arrondissement de Vendôme, 1861. — Bibl. de Vendôme, 1^o) Mémoires mss. de Duchemin, I, p. 59 ; II, p. 93 ; 2^o) Album Launay, II, p. 11. — Passac, p. 67. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, Liasse d'Oigny-l'Epicière (1615). — Launay, *Répertoire*, p. 2. — *Cart. de Tiron*, 224. — Bibl. d'Orléans, ms. 489, 1^o 73, 112, 114 et 115, (*Cartul. de St-Avit*). — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 247. — Expilly, *Dictionn. géographique*, etc. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 486. — Arch. L.-et-Cher, G, fabrique de Boursay ; Q, (Mondou leau) 19. — *Bulletin dunois*, VII, p. 171 ; VIII, p. 494 et suiv. ; X, pp. 180, 184, 187. — La Chesnaye des Bois, *Art. Courtarvel*, Prunel^e, etc. — Armand Brette, *Atlas des Bailliages de 1789*, tableau n^o 6 (Généralité d'Orléans). — Arch. Nat. Q1, 495 (Aveu du C^{ie} de Dunois), 1^o 1, 4^o. — Bibl. de Blois, ms. 123. Bénéf. du diocèse au XVIII^e s. — Merlet, *Des Assemblées de communautés d'habitants... du Dunois* (1887), p. 276. — Lainé, *Arch. de la Noblesse de France*, vol. VIII (Maison de Courtarvel). — I. Merlet, *Inventaire des Min. des not. dunois*, 486. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 303.

Bourserie (La Gde et la Pte), fermes, c^o de Villedieu.

Bourse-rouge, anc. fief, psse de Lancé. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Toutteville. — Il était appelé ainsi parce que ses tenanciers étaient tenus tous les ans de fournir une bourse rouge dans laquelle chacun mettait 15 deniers. — (Chartrier

de Meslay, papiers du Bouchet-Touteville).

Boursier (Famille). — *Flammesec*, xv^e s. — *La Perrine*, (de Villetrun), xvi^e s. — *Les Musssets*, xvii^e s.

Boussardière (La), h. ou f., psse de Villedieu, entre Tréhet et la Ribochère (Cassini).

Boussigal (Le), anc. mét. au h. de Puteaux, psse de Villerable. Elle était unie au Grand-Puteaux. — (Collect. R. de St-Venant, Liasse Villerable).

Boutarvilliers (Famille de). — *Les Augerats*, xvii^e s.

Boutault (Famille). — *Mihaudouin*, xvii^e s.

Boutefée, éc., c^e de Mazangé.

Boutemie ou **Bouthemie** (Famille de). — *La Ripopière*, xv^e et xvi^e s. — *L'Ormeau* (de Villavard), *la Guinaudière*, xvi^e siècle.

Bouteville, anc. mét., aujourd'hui détruite, psse de Sougé. — *Les Boutevelles* (Cassini).

Boutillon (Famille de). — *La Charbonnerie* (de Souday), xv^e s. — *La Praste*; *la Touche-Chenard*, xviii^e s. — Armes : *D'azur au rocher d'or mouvant du flanc dextre de l'écu surmonté d'un lion de même.* — (Busserolle).

Boutinerie (La), ou *Boutinière*, f., c^e de Faye.

Boutinière (La), h., c^e de Boursay. — La Grande B., qui consistait en 42 arpens de terre relevant de St-Agil à foy et h. et 20 sous de service. — En 1469 elle appartenait aux héritiers de feu Perrot Gatelier.

— La Petite B., avec le moulin de Cosnebert et ses dépendances et une pièce de terre appelée *la Creuse* (voir) relevaient aussi à foy et h. du château de St-Agil, et à 7 sous 6 deniers de service le jour de St-Jean-Baptiste. Elle dépendait du domaine du Grand Bouchet. — (Chartrier du Grand-Bouchet. — Terrier de St-Agil, 1731. — Arch. Nat., P 700 n° 87).

Boutinière (La), f., c^e de Montrouveau.

Bouton-Méloteau (Le), écart de Villanmoi, c^e de Villemardi.

Boutrais (Famille). — *Les Murats*, *Les Moulins de la Ville* ou *Moulins de Montrieux*, *Le Coudray* (de Villiers), xix^e siècle.

Boutrie (La), f., c^e de Choue. — *La Boulerie*, xvii^e s. (Terrier de St-Agil). — Ce lieu relevait de St-Agil à 2 den. de cens et se composait de 2 mét., la Gde et la Pte B., d'une contenance totale de 100 arpens aujourd. réunis en une f. — La B., en 1620 appartenait à un Sr de Chabot. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy sur le Chartrier de St-Agil. — Titres de fabrique de Souday).

Boutrie (Le lieu de la), psse de Savigny. — Il relevait censiv^t du Chatellier. — En 1582 et 1585, il est à Jean Le Pelletier, Sr de la Bouterie et de la Rivière (de Sasnières), qui est époux de Jacqueline de Cordon; ils ont pour fille Anne Le Pelletier. — En 1610 et 1633, il est à Scipion Le Pelletier, Sr de la B. — (Arch. Nat. P 691, n° 81. — Reg. de Prunay, 1582 et 1585; du Plessis-Dorin, 1633; de Mondoubleau, 1610).

Boutry (Famille). — *Varemmes* (de Sargé), xiv^e et xv^e s. — *La Vacherie* (de St^e-Anne), xvii^e s.

Boutry (Le), h., c^e de Villiers, 73 hab.

Boutefée, anc. mét., psse de Mazangé, au sud du bourg. — (Cassini).

Bouvard (Charles), médecin, né à Montoire en 1572, mort à Paris en 1658. — Il fut le premier médecin de Louis XIII et surintendant du Jardin des Plantes de Paris. — On a de lui divers ouvrages de médecine qui furent estimés en son temps. Il avait épousé la fille de Riolan, médecin célèbre et doyen de la Faculté. Il en eut plusieurs enfants parmi lesquels : 1^o) Charles Bouvard qui fut abbé de St-Florent de Saumur, et 2^o) Michel Bouvard, intendant du Jardin des Plantes. Une de ses filles avait épousé Cousinot qui fut premier médecin de Louis XIV, de 1643 à 1646; un autre épousa Ribier, conseiller aux requêtes. — (Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 266).

Bouvarderie (La), f., c^e de St-Arnoul. — Cette ferme faisait autrefois partie de la terre du Fresne.

Bouvarderie (La), éc., c^e de Sougé.

Bouvenarderie (La borde de la), psse de Savigny. — Elle appartenait en 1482 au chapelain de la chapelle de Glatigny, fondée en l'église de St-Calais et relevait de St-Calais. — (Arch. Nat., P 714, XLIV)

Bouverie (La), h., c^e de Bonneveau.

Bouverie (Le lieu de la), psse de Choue, relevait censiv^t de Vaulouzeran, et en 1531 était dit appartenir au prieuré de Guériteau. — (Arch. Nat. P 700, n° 54; P 707, n° 2).

Bouvet (Famille). — *La Petite Pilonnière* (de Choue), xvi^e s.

Bouvetière (La), h., c^e de la Fontenelle, 24 hab. — *La Boufetière* (Cassini).

Bouvetterie (La), éc., c^e de Souday. — Ce lieu est du domaine de la Cour de Souday.

Bouviere, f., c^e de Choue. — Une partie de Bouviere relevait de la Ralluère à foy et h. et appartenait en 1520 à Julienne, veuve Michel Cogniart. — (Arch. Nat., P 705, n° 1).

Bouviere, h., c^e de Savigny (Petit Savigny). — *Bouviere-Frogerie*, xvi^e s.

(Pasty). — Ancien fief relevant directement de St-Calais à foy et h. lige et 15 jours de garde au château de St-Calais. Il était régi par la Coutume du Maine. — Réuni à la Frogerie au xvi^e s., il devint membre du marquisat de Vic à sa formation. — Il était sans manoir seigneurial; mais « le lieu du Genest devait fournir une chambre pour le seigneur ou ses officiers pour tenir les plaids et faire sa recette, et outre, une perche à mettre son oiseau » (Pasty). — Tant de son péage que de son censif il avait en cens et rentes 68 livres 16 sous et 5 deniers de revenu, et en nature, 86 boisseaux d'avoine, 6 chapons et un pain. — Il avait comme vassaux, les fiefs de la Basse-Rocherie et de Montfreslon (arrond^t de St-Calais) et ceux de Vaulambert et du Haut Coulieu psse de Savigny.

En 1461 Bouviere était à Guillaume de Villiers à cause de sa femme Jeanne Tiercelin. Pour ce fief ainsi que ses moulins de la Rocherie, il était dit devoir à St-Calais 15 jours de garde par an. — En 1471 il est à Jeanne Tiercelin, veuve du susdit; de même en 1486. — En 1511, à Marguerite de St-Amadou, veuve de Jean de Villiers, puis à sa fille Françoise de Villiers, dame des Mézangères. — En 1518, à François de Baif, Sgr de Bouviere et des Mézangères, comme époux de Françoise de Villiers. — En 1534, il est uni à la Frogerie et appartient à Madeleine de Baif, fille du précédent, qui en 1549 et 1555 est femme de Felix de Sourches; elle est dite dame de Maugé, les Mézangères, Riverelles, la Cour du Bois, etc. — En 1576 à Jean de Sourches, Sgr de Malicorne, Bouviere, Villehémon, la Perche, etc.; de même en 1606. — En 1647, à François de Longueval, chev^r de l'ordre du roi, V^{to} de Haraucourt, Sgr de Bouviere, la Frogerie, etc.; de même en 1674. — En 1677, avec la Frogerie, la Perche et autres terres dépendant du moulin de la Rochette, il est acquis par Louis-Nicolas Le Tellier de Rébenac, marquis de Souvré et de Louvois. C'est sans doute à cette date qu'il composa un membre du marquisat de Vic, en formation, devenu le marquisat de Courtenvaux. Il resta dudit marquisat jusqu'en 1730.

En 1730, François-Louis le Tellier, M^{rs} de Louvois, le vendit à Michel Havet, Sr de Neuilly, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, Sgr de Montmirail, la Fourerie, les Mézangères, puis de Bouviere et autres lieux. En 1734, ce dernier donnait à bail au sieur Philippe Ignard de la Charmois, demeurant à la

Garelière, les terres fief et Sgies de Bouviere et la Perche, consistant en la métairie de la Perche et celle de la Frogerie, avec le moulin de la Rochette, moyennant 550 livres par an y compris 100 livres de rente sur le fermier général de la Garelière, Marcé et Monthodon « à cause de la réunion faite au moulin de Marcé des sujets moutaux des dites terres de Bouviere et la Perche ». (Arch. Cognier, E 471).

En 1759, François César Le Tellier, M^{rs} de Courtenvaux et de Villequier, C^{to} de Tonnerre et de la Ferté-Gaucher, baron d'Ancy le Franc, capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde ordinaire du Roi, l'acquérait de Michel Havet de Neuilly et il faisait à nouveau partie du marquisat de Courtenvaux.

Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty, Dictionnaire des fiefs de St-Calais, au mot *Bouviere*. — Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 199. — Eug. Vallée, *Documents historiques sur le Bas-Vendômois*, au *Bulletin Vendômois*, 1900, pp. 324 à 330. — Roger Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, pp. 10, 11, 15, 17, 19. — Arch. du Cognier, E 47, n^{os} 1, 4, 6, 8, 9, 10, 14, 24, 25, 26, 34, 40, 42. — Arch. Nat., P 711, n^o 5, f^{os} 219 et 222. — Pasty de la Rilais, Inventaire féodal de St-Calais, t. II, p. 169.

Boyaux (Les), anc. fief, psse de Sougé. — Il était dit relever censiv^t de Villée avec la Renardière. — (P. Clément, notes sur les fiefs de Sougé).

Boydan, h., c^e des Roches. — *Bouédan*, xvi^e s., (Aveu de 1542). — *Boisdan*, (*Boscaus damnatus*, d'après Pétigny). — *Les Châteaux St-Gervais*, (Pétigny). — Ancien manoir et fief relevant de la châtellenie des Roches à foy et hommage. —

On ne rencontre les Seigneurs de Boydan qu'au xvi^e s. — En 1542 Bernard de Vanssay, écuyer, Sgr de la Barre de Conflans et de la Barre de Lunay, avoue tenir de la châtellenie des Roches l'Evesque; Premièrement son manoir de la Barre de Lunay... « Item, son habergement de *Bouédan*, ainsi qu'il se poursuit et comporte, en maisons, caves, estables, courts, jardins et vignes, le tout en ung tenant, contenant un arpent et demi ou environ, joignant d'une part au chemin que l'on va du dit lieu de la Barre aux Roches, d'autre part aux choses de vostre chastel des Roches l'Evesque, d'autre, aux choses des héritiers feu Perrot Rousseau et d'autre part au chemin tendant de la Barre à Montoire ». — On remarquera que dans cet état du château de Boydan il n'est pas question de la chapelle St-Gervais.

Nous ne rencontrons plus d'aveux où il soit question de Boydan. Les sgrs du lieu furent probablement les Sgrs de la

Barre pendant la seconde moitié du XVI^e et la première du XVII^e s.

Dans la seconde moitié du XVII^e s., Boydan est à René Morin, procureur en l'Élection de Vendôme, qui était inhumé à la Madeleine de Vendôme, âgé de 70 ans, le 20 nov. 1686, en présence de son fils le suivant :

François Morin, sieur de Boydan, conseiller du roi et de son Altesse, lieutenant-général au bailliage de Vendôme qui épousait à St-Martin de Vendôme, le 21 avril 1690, Françoise Platrier, veuve d'Henri Guimont, éc^r, Sgr de la Guinebaudière. Il devenait maire de Vendôme en 1693. Il mourait le 19 déc. 1708 et sa veuve en 1729.

En 1757, Boydan est à une famille Rouvelin ; — En 1769 à un nommé Almir Moulins.

La suppression des droits féodaux paraît avoir enlevé toute importance à ce lieu sans domaine, et le manoir en fut abandonné. — Ce qui fait la curiosité des ruines actuelles de Boydan, c'est ce fait que le manoir à l'air de sortir du rocher. Une partie de ses appartements était en effet dans les caves. Rochambeau le dessina dans son *Vendômois*, (t. II, p. 168) mais quelque peu différent de la réalité. — Hors du rocher se trouve encore un bâtiment en ruine pourvu de fenêtres à meneaux et terminé par un pignon aigu existant dans toute sa hauteur. Ce bâtiment qui paraît être du XV^e s. se composait de deux pièces, une au niveau du sol ou à peu près, l'autre au-dessus, toutes deux pourvues de hautes cheminées. Ces deux pièces communiquaient avec le rocher où se trouvaient de grandes salles qui leur faisaient suite. Une de ces salles, au premier étage, était pourvue d'une énorme cheminée encore subsistante, et éclairée d'une manière incomplète par une fenêtre à côté de la cheminée. A droite et à gauche, dans le rocher, se trouvaient d'autres appartements encore facilement reconnaissables malgré la chute des parois de rochers qui laisse à découvert une galerie paraissant se diriger vers la chapelle St-Gervais, située à une cinquantaine de mètres de là vers le nord. (Voir *St-Gervais*).

Un jardin soutenu par un gros mur en terrasse complétait l'entourage de ce château de Boydan dont les écuries se trouvaient dans des caves.

La situation même de ce château permet de croire qu'il a dû être formé, comme fief, d'un démembrement du château même des Roches qui le dominait. Ce démembrement dut se faire à une époque qui nous est inconnue jusqu'à présent ;

Le seul aveu connu de Boydan, datant de 1542 ne permet pas de percer ce mystère.

Aujourd'hui ce vieux manoir et ses alentours sont à un particulier qui exploite ses dépendances comme carrier. On en tire une belle pierre blanche qui sert aux constructions dans cette partie du pays et ailleurs.

Arch. Nat., P 689, n° 1. — Pétigny, pp. 230 et 671. — Launay, *Repert. archéol. de l'arrond^s de Vendôme*, p. 49. — *Compte-rendu du Congrès archéologique à Vendôme*, 1872, p. 466. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, supplément, p. XIII. — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, pp. 119, 120, 125, 143. — Arch. L.-et-Cher, G, Dossier *Cure des Roches*. — Reg. de la Madeleine de Vendôme, 20 nov. 1685. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 126.

Boyer (Famille de). — *Villemardi*, XVI^e s. — *La Roche-Bourgogne, Rocquentuf*, XVI^e et XVII^e s.

Boyers (Les), anc. fief, psse de Villemardy. — Il relevait du château de Vendôme et était divisé en nombreux morceaux au XVII^e s., vraisemblablement dépecé de la terre de Villebresme. — En 1610 il est à une famille Regnard. — (Arch. Nat., P 714, n° 240 et 241, P 773, 65 A [Villemardi]).

Boys (Famille). — *Villemaigne*, XVII^e s.

Bozarière (La), éc. ou f., c^e de Villiedieu.

Bozérien (Jules-François Jeannotte), né et mort à Paris (1825-1893). — Il était fils et petit-fils de relieurs renommés. — Avocat à la Cour de Cassation, il possédait des biens à Arènes, ce qui le fit se présenter (avec un programme d'opposition à l'Empire) et le fit élire au conseil général pour le canton de Vendôme en 1861. Il fut ensuite nommé député en 1871 le premier de la liste par 32.462 voix. Il siégea à la gauche républicaine. Il fut élu sénateur en 1876 et le resta jusqu'à sa mort. Bozérien était un juriste estimé. — Comme député ou sénateur on lui reproche, entre autres choses, d'avoir pris l'initiative d'une entrave à la nomination des gardes de propriétés particulières, ce qui paraît avoir eu pour effet d'augmenter la difficulté de la répression du maraudage et du braconnage. — Il a publié plusieurs ouvrages : *Noir et Blanc* (1850) ; *La Bourse, ses opérateurs et ses opérations* (1858) ; *Etude sur la révision de la constitution de 1875* (1884).

Son fils, Gaston B. fut aussi député de Vendôme en 1893, et le resta jusqu'à sa mort en 1899 ; il siégeait à la gauche modérée. — (Larousse, *Dictionnaire illustré*. — *Annuaire de Loir-et-Cher*).

Brachet (Famille). — *Mézières, Maugasteau*, XV^e s. — *Villemporun*, XV^e et

XVI^e s. — Armes : *D'azur au chien braque assis d'argent*. — (La Chesnaye).

Bracueil, h., c^e de Villerable. — *Bracueil*, XVIII^e s. — Anc. fief relevant en partie du chapitre de St-Georges, en partie du prieuré de St-Mars, en partie de la Trinité. — Le manoir de B. est encore debout, entouré de douves.

Une moitié des menues dîmes du lieu appartenait au chapitre de St-Georges et l'autre moitié au curé de Villerable. Dès le XVI^e s., ce fief était divisé. — En 1548, une métairie à Bracueil appelée la Gravelle paraît être à Michel de Cherbeye, déclaré pour ce fait vassal de St-Georges. — Cette métairie au XVII^e était à la famille d'Eschallard après les Lecousturier. — Une autre métairie, contenant 63 arpents de terre qui est celle où s'est élevé le manoir, appartenait en 1537 à François Lenoir, qui la vendait le 6 juin à Jean Faurel, maître enhasteur (?) du roi à condition qu'il la lui bailerait à rente perpétuelle. — En 1623 Bracueil était saisi sur les héritiers Lenoir et adjugé le 7 février à Renée Brossier, veuve Gilles Haudebert. — En 1625 ce lieu est à Gilles Haudebert, fils de la précédente. C'est lui qui bâtit le manoir. — En 1666 Bracueil est à Léonard Cadot, officier du duc d'Orléans, comme héritier collatéral du précédent à cause de Louise Lefebvre, sa femme. — En 1690 à Léonard Cadot, fils du précédent, conseiller en l'Élection de Vendôme, frère de Louise Cadot, femme de N. Jourdain. Il est époux de Marie Olivier. — En 1724 à Léonard François Cadot, conseiller au bailliage de Vendôme, époux de Catherine Neilz. — En 1759 à Marie-Catherine Cadot, fille unique du précédent, épouse de Corentin Billoart de Kervaségan, Sgr de la Montellière, qui hérita de sa femme. — Au XIX^e s., les héritiers Kervaségan vendirent Bracueil en détail.

Dans une autre métairie de Bracueil demeurait en 1731 et 1746 Alexandre Roussel, éc^r, Sgr de Chambly, gendarme de la Garde du roi ; il avait pour femme Marie Crosneau ; et sa fille Françoise-Louise en 1746 se faisait religieuse ursuline. — (Arch. Nat., P 609, n° 17. — Arch. L.-et-Cher, G, 303. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 172. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Villerable, dossier Bracueil. — Reg. de Villerable 1731 ; id. des Ursulines de Vendôme, 1746).

Braimpressé. — Voir *Brumpressé*.

Braitel (Famille de). — *Le Plessis-Dorin*, XI^e siècle.

Branças (Famille de). — *Droué et la Fontenelle*, XVIII^e s. — *Les Bois de St-Claude*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à un*

pal d'argent chargé de trois tours de gueules et accompagné de quatre pattes de lion d'or mouvantes des flancs de l'écu, les deux à dextre en barres, et les deux à senestre en bandes. — (Armorial chartrain).

Branchardière (Ja), anc. mét., psse de Renay, dans le bourg. — *La Haye*, XV^e s. — *La Tuilerie*, XIX^e s. — Elle relevait à foy et h. de Renay. — Cette métairie avait été possédée au XV^e s. par une famille Branchard qui lui avait donné son nom. Elle fut ensuite appelée *La Haye*. — Elle appartenait en 1499 à Gilles de Gallon, époux de Jeanne de Lodière. Il dut la vendre à la famille Chantosome qui la céda au XVI^e s., en échange de terres éparses à Renay au suivant : — Robert Stuart d'Aubigny, maréchal de France, qui avait ces dites terres d'héritage de sa femme Jacqueline de la Queille. Ce dernier la vendit en 1543 à Jeanne Aménard, dame de Renay.

Cette métairie avait droit de justice et de mesure, et four à ban dans le bourg de Renay, et son censif s'étendait sur partie du parc actuel de Renay et de la paroisse. — Elle resta depuis le XVI^e s. aux Sgrs de Renay et était affermée en 1685 pour 20 septérées de blé méteil, 6 chapous et 6 poules. — (*Bulletin vendômois*, 1895, pp. 128, 132, 133, 229, 289. — R. de St-Venant, *Les Seigneuries de Renay*, etc., pp. 56, 60, 61, 111, 151, [d'après le Chartier de Renay]).

Brandellerie (Le lieu de la), psse d'Azé, habité en 1687. — (Titres de la Roulière, chemise 33^e).

Branle (La), rivière. — *La Bransle*, 1549 (Aveu de l'Étoile). — *La Bransle*, 1650 (Aveu de Blanchamp, au reg. terrier de l'Oratoire). — Ce nom a été donné aux deux rivières qui arrosent Authon ; l'une qui est la Brenne, et l'autre qui est le Rondy. — En 1549, un aveu du monastère de l'Étoile, porté au château de Montoire s'exprime ainsi : « Notre rivière de *Bransle*, depuis la planche de la Bersillière, (moulin sur le Rondy), jusqu'au lieu de Guinemoreau, psse d'Auton », et il ajoute encore que le bâtiment de l'abbaye touchait à « notre rivière nommée *Bransle* ». C'était donc bien le Rondy... — Mais, un aveu de 1650, porté par Benjamin de Thisart à la Sgie de Courtiras, pour sa terre de Blanchamp, rapporté par le Reg. terrier de l'Oratoire (Arch. Nat., Série H), s'exprime ainsi : « Et la pesche deffensible en la rivière de *Bransle* à commencer depuis la Sgie de Longpré jusqu'aux fiefs de Cottereau et de la Chardonnerie, etc. ». — Or, Longpré, Cottereau et la Chardonnerie sont sur la Brenne. C'est donc bien la Brenne dont

il est ici question. — D'où l'on peut conclure que les gens, au XVI^e et au XVII^e s., donnaient le nom de Branle aux deux rivières de la Brenne et du Rondy. — De nos jours, le *Loir-et-Cher historique* donne à tort le nom de *Branle* au ruisseau qui vient de St-Cyr-du-Gault et va se jeter dans la Brenne à Châteaurenault. — Voir *Brenne* et *Rondy*. — (Busserole, au mot *Brenne*. — Arch. Nat., P 605 [1549]. — Arch. L.-et-Cher, H [Reg. terr. de l'Oratoire, 1650 et 1673]. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1894, p. 68).

Branloirs (Les), f., anc. moulin, c^e de Busloup. — En 1851, le moulin des Branloirs faisait partie de la terre de Fort-Girard. — (*Le Loir*, 7 mars 1851).

Brantes (Famille de). — Voir *Sauvage de Brantes*.

Brassetière (La), f., c^e de St-Gourgon. **Brassil** (Le), éc., c^e de St-Martin des Bois.

Braudeau (Famille). — Voir *Brodeau*. **Brault** (Famille). — *La Tuilerie* (du Gault), XIX^e s.

Bray, anc. mét., psse St-Claude-Frémentel. — Elle relevait à foy et h. de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 164).

Bray, f., c^e de St-Amand. — *Braye*, (Cassini). — Anc. fief relevant de la Sgie de St-Amand à laquelle il devait droit de champart de la sixième partie des fruits croissant sur son territoire. — En 1552, Bray est à Jehan de Champaigne, Sgr du Plessis-Frontentières et Claireau. — En 1579, à Jean Savarre. — Aujourd'hui Bray est une ferme de la terre du Plessis-Fortia. — C'est à Bray que se trouve la source actuelle de la rivière de Brenne. Mais cette source est captée au profit du bourg de St-Amand, et par un tuyau de 1700 mètres est amenée à une pièce d'eau de la commune en amont du pont de St-Amand, à l'ouest du bourg, où elle forme un lavoir public. — (Bibl. de Vendôme : 1^o) Mss de la Soc. archéol. du Vendômois, Carton n^o 2, titres de St-Amand ; 2^o) Ms. 326, Avenu du Plessis-Frontentières en 1550 ; 3^o) Fonds Trémault, Cartons des fiefs, *Bouchet-Touteville*).

Bray, h., c^e de St-Quentin, 57 hab. — *Bré*, xv^e s. — (Arch. L.-et-Cher, G 807).

Braye (La), rivière. — *Brigia*, XI^e s. (Vita sancti Juliani aux *Chartes vendômoises*). — *Bria*, (Charte de fondation de St-Calais). — *Flumen Breye*, 870, (Charte de Robert, évêque du Mans). — *Braya*, 1225, (Chartes vendômoises). — *Braja*, XVIII^e s. (Trin. 854). — *Breia aqua*, XII^e s., (Cart. Vend. de Marm.). — *Aqua quae dicitur Breia*, XI^e s., (Cart. blésois de Marm.).

La Braye prend sa source au bas du

bourg de St-Bomer, canton d'Authon (Eure-et-Loir), et entre presque aussitôt dans la Sarthe, dans la commune de St-Ulphace ; après avoir arrosé Vibraye, elle borde la commune de Souday l'espace de 2 kil., rentre dans la Sarthe, puis sépare Baillou de Valennes et Rahay. Elle entre dans le Loir-et-Cher à Sargé, baigne Savigny, rentre dans la Sarthe à Bessé, revient enfin dans le Loir-et-Cher à Sougê et incontinent va se jeter dans le Loir en face Couture, par trois bras formant deux îles de près de 100 hectares à elles deux.

La Braye reçoit de nombreux affluents : dans l'Eure-et-Loir, le ruisseau de St-Ulphace, grossi du Ponay ; dans la Sarthe, les ruisseaux de la Pinellière et de la Bretesche ; ceux de la Brétoire et de la Borde-Brulée ; puis le Coitron (voir), qui vient de Glatigny de Souday. Tous ces affluents sont sur la rive gauche ; enfin, sur la rive droite, elle reçoit le ruisseau de Fresnay, qui vient de la forêt de Montmirail, et qui se grossit à Valennes de celui de Boutry. Elle reçoit encore le Coulonge, sur la même rive. A Sargé, elle se gonfle de la Grenne (voir), qui vient de la Chapelle-Vicomtesse, puis elle reçoit le petit ruisseau du Fief-Corbin. Sur Savigny, elle prend les eaux des ruisseaux du Marais, de l'Écoute-s'il-pleut, de Savigny même, de Courgenard et de la Courcelle ; sur Cellé, ceux de la Vairie et de Cellé ; sur Bonneveau, ceux de Bonneveau et de Magny. Elle reçoit sur la droite son principal affluent, l'Anille ou rivière de St-Calais, qui la rejoint à Bessé. Enfin avant de se jeter dans le Loir elle se charge encore des eaux du Tusson, presque aussi gros que l'Anille.

La Braye est ainsi une rivière qui n'intéresse l'arrondissement de Vendôme que près de son embouchure. Elle fait encore, sur Sargé, sur Savigny et Sougê, tourner un certain nombre de moulins ; mais ce nombre tend à diminuer. Ce sont : sur Sargé, les moulins ou usines de la Bissèze, de la Cour d'Étain, de Taillefer et de Conillon ; sur Savigny, ceux du Crouteau, du Bas-Bossay, d'Auvine, les Grands Moulins de Savigny, les moulins de Marcé et de la Fertièrre ; sur Sougê, le moulin des Annaies. Quelques-uns de ces moulins ne fonctionnent plus.

La rivière de Braye paraît avoir appartenu aux riverains, chacun dans la mesure de ce qu'il possédait en rive ; mais au XVIII^e s., cette rivière fut proclamée flottable par un arrêt du conseil d'État en date du 13 avril 1783. Cet arrêt avait pour but de favoriser l'exploitation des bois de la forêt de Montmirail, qui appar-

tenait alors à Philippe-Martin Mengin de Montmirail, Grand Audiencier de France, conseiller à la Cour des Aides, etc. Mais il souleva des réclamations de la part des riverains et surtout des meuniers, obligés de tenir leurs écluses levées au passage des trains et donna lieu à une ordonnance de la part du Maître particulier de la Maîtrise des Eaux et Forêts du duché de Vendôme. Cette ordonnance est rapportée au *Bulletin vendômois* en 1904.

La Braye n'est plus considérée comme flottable, depuis 1807.

D'après la tradition, le premier établissement de saint Richimer ou Rimay, aurait été à l'entrée de la vallée de la Braye, près du château de la Flotte, dans un lieu où depuis fut établi un couvent de Camaldules. (Abbé Simon et Pétigny).

Cart. Blésois de Marm., 8 et 9. — *Cart. vendômois de Marm.*, 11 A et 12 A. — *Cart. de la Trinité*, 854. — *Chartes vendômoises*, 2, 19, 308. — R. de Chauvigny, *Le lotage de la Braye en 1785*, au *Bulletin vendômois*, 1904, pp. 58 à 61. — Abbé Simon, III, p. 304. — Pétigny, p. 145. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e sem., p. 91.

Brayer (Famille). — *La Cour de Souday*, XVIII^e s. — Armes : D'azur à la bande d'argent chargée de trois tourteaux de gueules et accostée de 2 croissants d'argent. — (La Chesnaye).

Bréard (Famille). — *Clairefontaine*, XVIII^e siècle.

Brécherie (La), écart de la Rougerie, c^e du Gault.

Brèche rouge (La), anc. mét., psse de St-Avit. — (Cadastre de St-Avit).

Brèdes (Les), anc. mét., psse de St-Arnoul entre la Bouvarderie et les Tuileries. — (Carte de Cassini).

Brée (Famille de). — *Chalay, La Gruerie, Les Crénoaux* (de St-Quentin), xv^e s. — *La Grambaudière*, XVII^e s. — Armes : Fascé d'argent et d'azur de 6 pièces, au lion brochant, armé, lampassé et couronné d'or. — (*Revue du Maine*, 1878, I, p. 278).

Bréhainville, éc., c^e de Choue.

Bréhault, f., c^e de Lavenay (Sarthe). — Anc. fief, situé par extension, psse de Sougê. Il avait droit de moy. et b. justice et de mesure à blé et vin. Il relevait à foy et h., etc., de Maisoncelles au Maine et dès le commencement du xv^e s. appartenait à la famille du Bellay, dont Jean du B. qui acheta la Sgie de la Flotte. — Ce fief, depuis, fut toujours aux Sgrs de la Flotte. — (*Pasty de la Hilais, La Baronnie de Bouloire*, p. 59. — *Revue du Maine*, 1884, pp. 56, 96. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 153 et 156 ; 1909, p. 127).

Bréhémont (Famille de). — *La Salle d'Artins*, xv^e s.

Breloques (Les), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul. — *Les Breloques* (Cassini). — Étang ancien, nouvellement agrandi et qui fournit de l'eau à la pièce d'eau de la Gaudinière.

Breloques (Les), éc., c^e de St-Jean-Frémentel.

Brelubance (La), éc., c^e de Rahard. — *La Brelubance* (Parler local).

Brénaudière (La), éc., c^e de Rocé.

Brenaudières (Les), éc., c^e de Montrouveau.

Brénerie (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle relevait de l'abbaye de St-Calais et appartenait au xv^e s. à Jean Tiercelin. — (Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 98).

Brénéterie (La), maison à Fréteval, contre les murs de ville, sous le château. — (Arch. L.-et-Cher, E 164 [plan]).

Brénière (La), anc. fief, psse de St-Amand ou d'Huisseau. — Il appartenait à l'Hôtel-Dieu de Vendôme. — (Arch. Loiret, A 1624, p. 61).

Brénières, ancien fief sans domaine, psse de Naveil. — *Brenerie*, XI^e s. (Cart. vend. de Marm.). — *Brennerie*, 1328 (Cart. bles. de Marm.). — *Le fief de la Brénière*, xv^e s. — *Fne de Brunière* (Service vicinal). — (Ce lieu n'est nommé ni sur Cassini ni sur l'État-Major).

Brénières était un ancien fief, sans domaine, qui relevait du château de Vendôme, partie à foy et h. et partie censivement. Il paraît avoir été de longue date morcelé, et dans le principe devait constituer une partie du fief même de Naveil.

Au XI^e s. Ingelbauld le Breton possédait à B. un fief qu'il tenait censivement du comte. — Une tenue de terre, dite La Tenue des Maillets, relevait à foy et h. du comté ; elle était dans le fief de Brénières. En 1583, cette tenue ou métairie dite aussi de Brénières, appartenait aux hoirs feu Macé Collin qui l'avait reçue lui-même de Jehan Maillet. Elle était dite devoir foy et h. au château de Vendôme et une paire d'éperons blancs de service. — En 1588, Pierre Rabot se disait Sr de B. aux reg. de la Madeleine. — Aux XVII^e et XVIII^e s. on voit cette terre de B. appartenir à diverses familles, dont les principales sont Haudry, Desfontaines, Guillemot, Cousin, etc., etc.

Dans ce fief de Brénières se trouvait une fontaine (qui toujours existe) et qu'on appelait la *Fontaine St-Marc*. Elle donna lieu en 1775 à un règlement d'eau de la part d'Alexis Hallouin, maître particulier des Eaux et Forêts du Vendômois, pour arriver à régler l'arrosage des prairies au dessous de son cours. — Le village

de Chanteloup paraît avoir eu des droits sur cette fontaine. Elle semble aujourd'hui être devenue communale.

Une closerie qui paraissait dater du XVIII^e portait le nom de B. et était située au bas du coteau. Elle a été détruite à la fin du XIX^e s.

Cart. vend. de Marm. 8 et 10. — *Cart. bissois de Marm.*, 722, (1328). — *Arch. Nat.* P 704, n° 14 ; PP 50, vol. 116, n° 51, 68, 69, 145. — Collection R. de St-Venant, Dossier Villérable, Titres de Chanteloup. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 112. — *Reg. de la Madeleine*, 1589.

Brenne (La), rivière. — *Breenna, Bre-dana, Bruenna*, XI^e s. (Charte des abbayes de Cormery et de Marm.). — *La Braine*, 1547 (Charte de l'abb. de Fontaine-les-Blanches). — *La Bransle*, XVI^e s. (Titres de l'abb. de l'Etoile et terrier de l'Oratoire).

Elle prenait autrefois sa source au village de Villethierry, paroisse de Crucheray, ainsi que l'indique la carte de Cassini et aussi un aveu du Bouchet-Touteville en 1440. (*Arch. Nat.*). Sa source aujourd'hui est réellement au lieu appelé *Bray*, mais son eau en est amenée par un tuyau souterrain d'environ un kilom. de long, jusqu'au bourg de St-Amand, où elle alimente un lavoir et un abreuvoir. On peut donc dire que la source de la Brenne est à St-Amand même. Elle gagne encore de l'eau à la fontaine de la Coudre ou de la Haie du Rit, proche Villethiou, là où elle peut être considérée comme rivière permanente.

Elle sert quelque temps de limite entre St-Amand et St-Gourgon, et entre Villechauve et Longpré, puis Authon. Elle limite ensuite Authon et Neuville. C'est dans cette dernière commune qu'elle entre dans l'Indre-et-Loire qu'elle ne quitte plus, et va se jeter dans la Cisse au lieu appelé Port-de-la-Cuve, ou Parc-Moreau, c^e de Vernou, à environ 12 kil. au-dessus de Tours.

La Brenne a un cours de 54 kil., dont 20 environ dans le Loir-et-Cher.

Elle alimentait jadis 6 moulins dans les communes vendômoises : c'étaient ceux de Villethiou, de Longpré, du Chevalet, de Gouin, de Cottereau, et de Villefrain. La plupart sont aujourd'hui arrêtés ou même détruits.

Elle reçoit, dans l'arrondissement de Vendôme quelques petits affluents qui sont : les ruisseaux de Blanchamp, d'Authon et enfin le *Rondy* (voir) sur Authon.

Dans le milieu de sa course, cette rivière prend parfois le nom de Bransle.

Cart. vendômois de Marm., 117, 118, 119. — *Arch. d'Indre-et-Loire*, Cart. ms. de Fontaine-les-Blanches,

(1547). — *Arch. Nat.*, P 611, Aveu du Bouchet-Touteville, 1440. — *Abbé Landau, N.-D. de Villethiou*. — *Arch. de L.-et-Cher*, H, 1^o) Terrier de l'Oratoire 1650 (*La Bransle*), etc. ; 2^o) Titres de l'Abbaye de l'Etoile. — *Busserolle*, aux mots *Bransle* et *Brenne*.

Brémond, éc., c^e de la Chapelle-Auschéry.

Bréonnière (La), h., c^e de Fontaines. — *La Brehonnière, L'Haberonnière, La Bréchonnière*, XVI^e s. — *La Bichonnière* (Cassini). — Ancien fief relevant de la Rochefrondebœuf et Champoiseau, puis de Montoire. — En 1408 il est à Colin Habéry qui pourrait bien lui avoir donné son nom déformé. — En 1437 et 1456, il est à Macé Pellerin. — En 1504 et 1546 à Catherine Tesnière, veuve de Thomas Vau-mour, châtelain de St-Calais. — En 1586 à Nicolas de Marescot, éc^r, Sgr du Verger et de la Bréonnière, époux de Claude de la Sansonnière. — En 1600 à Guillaume Moynerie. — En 1663 Jacqueline de Marescot, fille usante de ses droits, demeurait à la Bréonnière. — En 1699 il est aux seigneurs de la Fosse. — (*Arch. Nat.*, P 639, n° 61 ; 648, n° 21 et 22 ; PP 50 vol. 50, n° 21 à 23 ; vol. 114, n° 57 et 184. — *Arch. L.-et-Cher*, H, layette de la Virginité. — Titres de la terre de la Roulière d'Azé).

Brésilière (La), h. et moulin sur le Rondy, c^e d'Authon. — *La Bercillière*, (Cassini). — *La Beuzilière, la Brissellerie, la Bresselière*, (Vieux titres). — Ce fief relevait du Plessis-Godehoust et appartenait à l'abbaye de l'Etoile. — (*Arch. Nat.*, P 605).

Bresson (Famille de). — *Le Vivier*, XVII^e s.

Bretache (La), lieudit, c^e de St-Amand. — Ce lieu paraît être au XVII^e s. à une famille Renou. — On voit à St-Amand, être parrain en 1652, honor. h. Louis Renou, Sr de la Bretache. — (*Reg. de St-Amand*).

Breteau (Famille). — *La Rondellière*, XVIII^e siècle.

Bretèche (La), f., c^e du Plessis-Dorin.

Brétellerie (La), éc., c^e d'Auton.

Bréthé (Famille). — *Beaulieu d'Azé*, XVII^e siècle.

Bretiau (Famille). — *Les Fiefs-Communs*, XVI^e s.

Breton (Famille). — *Le Boulon*, XV^e s. — *La Varisière*, XVII^e s. — *Montsimier*, XVII^e s. — *La Perrière* (de Ternay), XVII^e et XVIII^e siècle.

Breton de la Baronière (Famille). — *La Baltière ; La Réchignerie ; La Maison-Rouge* (du Poislav), XVII^e s. — *Vaupian*, XVIII^e siècle.

Bretonnerie d'Azé ou de Buissay (La),

f., au hameau de Buissay, c^e d'Azé. — Ancienne métairie. démembrement de Barrault. — En 1499, cette métairie est à Thomas Braudeau. — En 1512, elle est, ainsi que Nuisement, à Denis Buffereau, qui se qualifie *Sr de Buissay*, et est auditeur des comptes à Vendôme, époux de Collette, fille de Thomas Braudeau. — En 1549 et 1552 à Claude Buffereau, clerc au greffe du Palais à Paris, époux de Perette de Loigny. — Au XVI^e s., à la famille Lefebvre, bourgeois de Vendôme, et notamment à Joachim Lefebvre, recev. des Consignations du duché de Vendôme. — En 1638, à François Bouvier, marchand, demeurant à Vendôme, et N. Lefebvre sa femme qui vendent à Mess. Jacques Ferrand, sieur de Teillé, huissier de salle du roi « le lieu et métairie situé au village de Buissay appelé *La Bretonnerie*, consistant en... tenue ladite Bretonnerie... en partie du fief de Buissay-Barreau et le surplus de la dame de Maimbré à cause de son fief de la Jouscellière » Le prix de cette vente était de 7.000 livres — En 1660, ce lieu est à François Ferrand, qui en prend le nom. Il est gendarme du roi, puis en 1682, brigadier, puis M^o des logis des gendarmes de la garde du Roi, époux de Louise Geslain. Il décéda en 1708, âgé de 81 ans et fut inhumé le 1^{er} mars à St-Martin de Vendôme. Il avait eu une fille, Louise, baptisée le 12 août 1658 à Mondoubleau, et laissa la Bretonnerie au suivant qui paraît son neveu : Gabriel-Charles Ferrand, Sgr de la Bretonnerie, puis des Minières, enfin de Barrault, en 1738 ; il fit don de la Bretonnerie avec Buissay-Barrault à son second fils Louis-Toussaint Ferrand qui hérita des Minières à la mort de son aîné Charles-Jacques Ferrand. — La Bretonnerie suivit alors le sort de Barrault. — (*Voir les Minières*). — On a confondu cette Bretonnerie de Buissay avec celle de St-Bienheure de Vendôme. — (*Voir Barrault, Limeray avec La Haie du Verger et La Paillarderie*. — Titres de Belair-Buissay. — *Reg. St-Martin de Vendôme*, 1^{er} mars 1658 et 6 mars 1660. — *Reg. Azé, passim*).

Bretonnerie (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle faisait partie du domaine de Baillou en 1468 et 1529. — (*Arch. Nat.*, P 700, n° 23 et P 701, n° 1).

Bretonnerie (La), h., c^e de Bonneveau. — *La Bretonnière*, (Etat-Major).

Bretonnerie (La), f., c^e de Choue. — *La Brethonnière*, XVI^e s. — Elle est proche la limite de la Chapelle-V^{essac}. Elle avait du, avant le XV^e s., faire partie du domaine des Chauvellières, et était restée du domaine de la baronnie de Mondou-

bleau, et comme telle, vendue national^t en 1792. — M. Chevalier, not. à la Chapelle-V^{essac} y bâtit une villa qui demeure inhabitée. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue. — *Merlet, Invent. des Min. des Not. dunois*, E 847).

Bretonnerie (La), anc. moulin, psse de Lunay, sur lequel le Chapitre St-Georges de Vendôme possédait une rente. — (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

Bretonnerie (La), f., c^e de Montrouveau.

Bretonnerie (La), éc., c^e de Romilly.

Bretonnerie (La), anc. mét., psse de Souday. — En 1687, elle est à Jacques Le Vayer, lieut^t général du Mans. — (Es-nault et Chambois, *Invent. des Min. des Not. du Mans*, T. V. p. 77).

Bretonnerie (La), f. et villa, c^e de Vendôme, ancienne métairie avec manoir, paroisse St-Bienheure. — (Lépinos et Merlet dans leur *Cartulaire de N.-D. de Chartres* identifient ce lieu avec *Britonis cortis ultra Perticum*, qui au moyen-âge fut donné à Notre-Dame par un certain Hemeric, frère de Gelduin. Mais cette supposition nous paraît erronée).

Il n'est pas question de la Bretonnerie de St-Bienheure avant le XVIII^e s. On l'a confondu auparavant avec la Bretonnerie de Buissay (voir *Bretonnerie d'Azé*).

En 1740, la Bretonnerie est à Henri-Joseph Godineau, conseiller en l'Election de Vendôme qui prend le nom de *La Bretonnerie*. Il paraît en construire le manoir. Il était né en 1703 et épousait le 19 janvier 1720 Suzanne Lochon, fille de Jean Lochon, avocat au Parlement, officier de la duchesse de Berry, et de Anne Bellanger. Il mourut en 1782 et sa femme en 1761 âgée de 57 ans. Ils avaient eu trois enfants, deux filles, plus le suivant :

Henri-Jacques Godineau de la Bretonnerie, né le 1^{er} avril 1744, conseiller du roi et avocat au bailliage de Vendôme, mort à Vendôme le 18 février 1801, époux en 1766 (4 juin, église de Mer) d'Elisabeth de l'Ecluse de l'Arche, dont trois enfants : 1^o) Henri-François, né à Mer le 16 oct. 1778, docteur en médecine, mort en 1816 ; 2^o) Louis-Henri-Aimé, qui suit ; 3^o) Henriette-Suzanne-Elisabeth, née à Mer en 1777 qui épousa à Vendôme le 3 juillet 1798 Michel-Salomon Hème et en eut Charles-Michel Hème (de Thoré) et Mesdames de Sachy, de Vilers, de Fromont et de Malartic.

Louis-Henri-Aimé Godineau de la Bretonnerie, né en 1784, époux de Marie-Anne-Alexandrine, fille de Charles-Louis Bulté de Chéry, éc^r, Sgr des Chauvellières et de Elisabeth-Marie Pointeau, dont il eut deux fils : Henri-Alexandre, architecte, mort à Vendôme en 1877 et Louis, mort

en Egypte, aussi en 1877. — Ils avaient vendu la Bretonnerie en 1848 à un sieur Coupé qui lui-même revendit à M. Couthoux, propriétaire actuel (1897). — (Chartrier de l'Épau, Papiers de la famille Godineau. — *Cartul. Notre-Dame de Chartres*, table, au mot *Britonis Cortis*).

Bretonnerie-S^t-Michel (La). — Anc. fief censif à Vendôme, psse de la Madeleine. Il a donné son nom à la rue Bretonnerie. — Il relevait directement du château, auquel il fournissait annuellement 9 livres et 11 deniers oboles. — On l'appelait aussi le Grand Censif. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 109).

Bretonnière (La), f., c^e du Plessis-Dorin.

Bretonnière (La), f., c^e de Romilly. — (*Le Loir*, 7 mai 1852).

Bretonnière (La), f., c^e de Souday. — Ce lieu, au xv^e s., était aux Srs de Glatigny, et fut donné à rente perpétuelle en 1476 par Raoulet de la Tour, Sr de Glatigny, avec Marigny et l'Aître-Biard, aux frères Buisson. — Au xviii^e s., les métairies de la Grande B. et de la Borde B. appartenaient à la famille Fontaine, et furent données par les sœurs Fontaine, en 1722, à la fabrique de Souday à l'effet de pourvoir à l'entretien d'une école de filles. Elles valaient alors 2.500 livres. — Vendues nation^e en 93 pour 13.100 l. — (*Arch. L.-et-Cher*, L., 927, n^o 348. — *La Province du Maine*, 1874, T II, p. 240. — Abbé Métais, *Les petites écoles en Vendômois*, p. 57. — Abbé Blanchard, *Notice sur Souday*, p. 92. — Chartrier de Glatigny, [1476]).

Bretonnières (Les), f., c^e de Baillou. — Elle fait partie de la terre de Baillou.

Bretonnière (Les), h., c^e de Danzé. — *Britonevia*, 1199 (Chartes vendômoises). — Ancien fief relevant de Mondoubleau. — En 1199, Guillaume de S^t-Martin, Sgr d'Espéreuse, et Archambault de Caresno donnaient aux frères du Temple un droit d'usage dans leurs bois des Bretonnières. — Ce fief était, avec Maret, parmi ceux qui, en 1242, furent cédés par le C^{te} Pierre de Vendôme au vicomte de Châteaudun en échange d'autres fiefs à Vendôme et aux environs. — En 1561 cette tenue fut divisée en un grand nombre de concessionnaires par les officiers du duché. — (*Arch. Nat.*, Q 432 ; S 5001 B, n^o 21, reproduit par le *Bulletin dunois*, t. VIII, p. 396. — *Bibl. Nat.*, Fonds latins, n^o 9067, f^o 367, [Eug. Vallée]. — *Arch. L.-et-Cher*, E 79, — *Chartes vendômoises*, 137).

Bretonnières (Les Grandes et Petites), deux fermes, c^e de Morée. — Les Grandes B. appartenaient à la Collégiale S^t-Georges de Vendôme, du legs de Jean Lecomte

en 1516. — En 1554, les chanoines la donnaient à bail à Jacques Bernaud, Sgr de Boissay, secrétaire de la reine-douairière Eléonore (de Portugal), seconde femme du roi François I^{er}. — En 1563, ils le donnaient encore à bail à Pierre de Champgirault, éc^r, Sr de Morsant, moyennant 25 l. t. Cette ferme en 1849 appartenait à Mlle J. Paris de la Bergère, d'Orléans, qui par son testament en date du 24 mai 1870, la laissa à l'Hospice de Morée.

La petite B. était au xvii^e s. à la famille Trignier. — En 1609 et 1615 elle est à Etienne Trignier, sieur de S^t-Aubin et des B., époux de Françoise Lenfant. — En 1638 à Etienne Béquignon, Sr des B., époux de Françoise Rousseau. — En 1664 au même ou autre Etienne Béquignon. — En 1696 à François Béquignon, Sr des B., y demeurant. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 723 (1696) ; G 277 (1563), G 1513 (1664). — Collection Bernault, liasse de Morée, [1609 et 1697]. — Merlet, *Invent. des Min. des Not. dunois*, 1009 [1554]. — *Reg. de Lignières* [1652] ; de Morée, 3 avril 1615, 29 juin 1638, et *passim*).

Breuil (Famille du). — *Le Gd Lehon*, xvii^e s. — Armes (?) : *D'azur à 2 macles d'argent posées en fasce, accomp. en chef d'une fleur de lys d'or et en pointe d'une gerbe de même.* — (*Adr. Thibault*).

Breuil (Le), f., c^e de Brévainville. — Ancien fief relevant de Rougemont à foy et h. — Il appartenait en 1614 à Jacques Leveil qui en rendait homm. à Rougemont. — Près de là se rencontrent des vestiges d'habitations anciennes qu'on nomme *Le Château de la Barrière*. — Non loin encore se trouve un dolmen décrit par G. Launay, au *Bulletin vendômois*, 1878. — (Pétigny, p. 229. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 169. — Merlet, *Invent. des Min. des Not. dunois*, p. 560).

Breuil (Le lieu du), c^e de Faye, écart de Cornailles. — Ce lieu paraît avoir appartenu au xv^e s. à l'Hôtel-Dieu de Vendôme. — (*Bibl. de Vendôme*, ms. 285, p. 115).

Breuil (Le), éc., c^e de Fontaine-Raoul. — *Le Petit-Breuil* (Cassini). — Il s'appelait le Petit Breuil par opposition au Grand Breuil, ou Breuil S^t-Jouin, ancien château, dans la même paroisse.

Breuil (Le), ferme et villa ruinée, c^e de Lignières. — *Le Breuil, Le Breuil ou Pierre-Véron, Le Breuil-Héliou, Le Breuil et Minsonnière*, xvi^e au xviii^e s. (Vieux titres). — *Le Breuil* (Cassini). — *Le Berruet* (Etat-Major). — Ancien fief relevant féodal^t de la tour de Fréteval. — Ce manoir paraît dater du xiii^e s. (Launay). — Au manoir du Breuil était atta-

chée la seigneurie de Lignières. Le contrat d'acquet fait de la terre du Breuil en 1736, porte textuellement ces termes : « La terre et Sgie de Lignières, située dans le Vendômois (elle était en réalité en Dunois), coutume locale du Dunois, dont la plus noble et principale dépendance consiste en la terre fief et seigneurie du Breuil et Minsonnière, dans l'étendue de laquelle est l'église paroissiale de Lignières, etc. ». — Ce titre de Seigneur de Lignières fut contesté au Sgr du Breuil en 1788, au moment d'une nouvelle transmission de la propriété, ainsi que le droit de sépulture dans le chœur de l'église ; mais il est certain que les Sgrs du Breuil avaient joui de ce droit, ainsi que le constate la pierre tombale d'Elisée d'Illiers, Sgr du Breuil et du Tertre, mort en 1629.

Le Breuil en 1255 paraît être à N. de la Villeharmois, qui cette même année vendait à l'Aumône de Châteaudun les dîmes de Lignières et le droit d'autelage (altalagium) en l'église du lieu.

Dans la première moitié du xv^e s., Le Breuil est à la famille de Nèzement, qui possédait aussi le Plessis-l'Echelle près Marchenoir. Catherine de Nèzement, apporta ce fief à son mari Jacques, fils de Jean de Morvilliers, lequel Jacques était « élu pour le roi à Blois pour le fait des Aydes ordonnées pour la guerre de 1580 et 1585 ». Ils eurent quatre enfants : 1^o Etienne de Morvilliers, Sgr de Nèzement ; 2^o Jacques de Morvilliers, Sgr de S^t-Lubin et de la Sourdière, archidiacre de Graçay en l'église de Bourges ; 3^o Philippe de Morvilliers, Sr de Puisseaux ; 4^o François, qui suit.

François de Morvilliers, Sr du Breuil et de Lignières, reçu Conseiller au Parlement le 6 mars 1502, qui mourut en 1520, après avoir épousé Jeanne Hurault, fille de Jean, Sr de Belesbat et de Boistaillé, président en la Cour des Aydes, et de Marie de Guetteville, dont quatre enfants, mineurs à la mort de leur père, et mis sous la tutelle de leur mère : 1^o Jacques, Sgr du Breuil, qui suit ; 2^o Claude, qui fut prêtre et doyen de Saulieu (près Semur ?) ; 3^o Marie, femme de Nicolas de la Barre, Sr de la Primaudaye ; 4^o Geneviève, qui épousa François Miron, premier médecin de François I^{er}.

Jacques de Morvilliers, fils aîné des précédents, encore mineur en 1520, Sgr du Breuil après son père. Il mourut sans enfants et la terre du Breuil et Lignières fut partagée entre ses sœurs ou les enfants de ses sœurs. — On rencontre alors comme Sgrs du Breuil :

Jacques de la Primaudaye, en 1579, d'après les reg. de Lignières. Il paraît fils

de Nicolas de la Barre, Sr de la Primaudaye, et de Marie de Morvilliers, et posséder la terre du Breuil avec sa tante Geneviève de Morvilliers, épouse de François Miron, puis avec le fils et les petits enfants de celle-ci qui furent les suivants :

Gabriel Miron, fils de François et de Geneviève de Morvilliers, Sgr de Beauvoir-sur-Cher et du Breuil, au moins en partie, conseiller au Parlement en 1546, commissaire royal en Touraine et Vendômois pendant les troubles des guerres, Intendant de Lyon de 1564 à 1567, mort en 1572, époux de Madeleine Bastonneau, laquelle mourut en 1614 après avoir eu les dix enfants suivants, mineurs à la mort de leur père : — 1^o François, qui suivra ; 2^o Robert Miron, qui devint conseiller au Parlement et comme son frère aîné, Prévot des Marchands en 1614, et enfin ambassadeur en Suisse ; 3^o Marguerite Miron, née le 6 mars 1554, qui épousa Antoine de Rancher, Sr de la Foucaudière, cons^r au Parlement, président aux Enquêtes ; 4^o Madeleine Miron, qui épousa en 1587, Anne de la Chambre, baron de Ruffey, et en 2^{es} noces Nicolas Choart, Sgr de Magny S^t-Loup, avocat au Parlement, mort en 1616, dont entre autres Gabriel Choart, Sgr de Magny-S^t-Loup, Damville, le Tremblay et de Chevrau, trésorier général des Ponts-et-Chaussées, etc., qui lui-même paraît avoir eu pour fils Louis, appelé Louis de Chevrau, et qualifié Sgr de Lignières aux registres paroissiaux, en 1618, 1619 et 1620 ; 5^o Geneviève Miron, née le 7 février 1561, qui devint femme de Jacques de Pommereu, conseiller d'Etat, maître d'hôtel du roi, Grand Audiencier de France ; 6^o Gabrielle Miron, née en 1566, qui épousa Josias de Pajot, maître des Comptes. — Tous ces enfants sont indivis sur la terre du Breuil, pour laquelle, leur mère Madeleine Bastonneau rendait aveu en leur nom au duc de Longueville, le 18 déc. 1573. La terre fut alors partagée et la plus grande partie du Breuil alla au suivant :

François Miron, né en 1560, aimé des fils de Madeleine Bastonneau, (voir sa notice), Sr du Breuil, au moins en partie, mort en 1609, laissant de sa femme Marie Brisson, un fils, Jean Miron, qui paraît avoir vendu sa part du Breuil à son cousin le suivant :

Louis Miron, cons^r au parl^t de Bretagne, fils de Marc Miron, frère lui-même du susdit Gabriel, et par conséquent cousin-germain du Prévot des Marchands. Le 2 juin 1635, devant Vigeon et Fief, notaires au Chatelet, il vendait à Marguerite de la Vove, veuve d'Elisée d'Illiers, Sr du

Tertre (à Lignéres), « un cinquième au total, et les deux tiers aux quatre autres cinquièmes de la terre et Sgr de Breuil, plus le lieu et fief de la Manchonnière (Minsonnière), sis paroisse de Lignéres ». Sur le tiers restant, l'acquéreuse, avait déjà acheté, devant Grandin, notaire à Mondoubleau, le 7 juin 1632, une rente de cent livres. — Elisée d'Illiers et Marguerite de la Vove s'étaient déjà rendus acquéreurs, en 1613, du lieu des Noux qui paraissait avoir appartenu aussi aux héritiers des Morvilliers.

A partir de la date de l'acquisition des Noux, les d'Illiers des Radrets, Sgrs du Tertre, se qualifient Sgrs de Lignéres et font enterrer leurs morts dans le chœur de l'église. Et ce titre fut pris successivement par tous les Sgrs du Tertre et du Breuil jusqu'à la Révolution. Mais le Breuil était inhabité depuis le XVI^e s. (voir *Tertre*). Il passa, comme le Tertre, aux familles Guichard de Renay, de Corbinelli et de la Porte de Meslay, puis Catherinet de Villemarest, Sr de Villeporcher. Ce dernier, acquéreur en 1788, se vit contester le titre de Sgr de Lignéres par l'Intendant du duc de Chevreuse, comte de Dunois, bien que cette qualification ait appartenu à ses prédécesseurs ainsi que la sépulture dans le chœur de l'église de Lignéres.

A la mort de Villemarest, en 1799, ses biens furent partagés, et le Breuil alla à sa fille aînée, la suivante :

Julie Catherinet de Villemarest, épouse de Hubert Rohault de Fleury, élève de l'École Polytechnique, qui devint Président du Conseil général des Bâtiments civils et mourut en 1845, laissant quatre enfants : 1^o) Charles, élève de l'École polytechnique (voir sa notice) ; 2^o) Paul, ingénieur civil, époux en 1^{res} noces de Elodie de Vergniol, et en sec. n. de N. Auzou, dont deux filles, Mesdames de Forceville et de la Vallière. Il mourut assassiné à Xérès en Espagne, où il était occupé à ses travaux d'ingénieur ; 3^o) Félix, magistrat, époux de Sophie Fourret, dont une fille qui épousa le G^{nl} de l'Abadie d'Aydrin. Il mourut en 1890, conseiller à la Cour de Cassation ; 4^o) Julie, qui suit.

Julie Rohault de Fleury, née en 1818, morte en 1885, épouse de Adhémar-Jean-Claude, C^{te} Barré de St-Venant. Elle eut en dot le Breuil en 1837, et laissa 6 enfants. (Voir *Villeporcher*).

Le Breuil appartient aujourd'hui à la 6^e fille de ces derniers, Geneviève, actuellement religieuse de Marie-Réparatrice, en résidence à Jérusalem (1910).

Tout proche le Breuil, notamment au

bois dit de *Refuge*, dépendant de la terre, on a découvert en 1865 une grande quantité de haches de pierres grossièrement taillées sur place dans les rognons siliceux du sous-sol appartenant à un étage crétacé. On voit encore là des restes de carrières, des traces de puits d'extraction éboulés, des amas de pièces de rebut et d'éclats, des emplacements de petits ateliers : l'endroit commence à être fort connu sous le nom d'*Atelier néolithique du Breuil*. On a là une preuve de la division du travail dès ces temps reculés, la taille à petits éclats, puis le polissage se faisant dans d'autres ateliers parfois fort éloignés. (Note de M. J. de St-Venant.)

Moréri, Article Morvilliers. — Bordas, II, 115. — Reg, de Lignéres, 1639, 1700, 1784 et *passim*. — P. Anselme, II, pp. 307 et suiv. (Art. Choart). — S^t-Allais, art. Myron. III, p. 331. — Titres de la Terre du Breuil à Villeporcher. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 91 ; 1888, p. 85 et suiv. — Maricourt, *Les ateliers de l'âge de pierre dans le Vendômois* (Congrès archéologique de France, XXXIX^e session à Vendôme en 1872, compte-rendu, p. 29). — Le Laboureur, *Addition aux Mémoires de Castelnau*, 3^e vol., p. 167. — A. Miron de l'Espinay, *François Miron et l'Administration municipale de Paris sous Henri IV*, p. 3, note 5. — Notes ms. de l'abbé Chéramy sur famille d'Illiers, d'après les *Min. des notaires de Mondoubleau*. — Arch. Nat., Q1 495, f^o 98, v^o. — Notes ms. de M. J. de St-Venant sur ateliers néolithiques de la région.

Breuil (Le lieu du), c^e de Lunay. — *Le Broil*, XIII^e s. (Titres de la Virginité). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. des Roches-l'Évêque. Le manoir, ainsi que celui de Boydan aux Roches et celui de Chauffour se composait en partie de pièces creusées dans le roc. (Au Breuil, il ne subsiste pas trace du manoir, seules restent les caves dans le rocher). — Une chapelle en dépendait, dédiée à S^{te}-Catherine, le pignon Est de cette chapelle, percé de trois fenêtrures romanes, existe encore au bord du chemin dans le bas du coteau, non loin du Loir. — (Voir *St-Catherine du Breuil*).

Les grottes qui faisaient partie de ce manoir et qui pour la plupart débordaient à droite et à gauche des bâtiments, auraient été creusées, d'après Pétigny (cité depuis et quelque peu corrigé, par Launay et Rochambeau), par les Celtes ou les Gaulois qui en auraient fait leur demeure. Mais il est hors de doute que ces excavations ont servi à l'habitation seigneuriale à l'époque féodale. — Une d'elles s'appelle encore *La Prison*, elle doit sans doute ce nom à ce qu'elle servait de geôle à la justice du lieu. — Ces grottes ont été décrites par Pétigny, par Rochambeau et par Launay.

Sur le haut du coteau se trouve une

motte féodale qui dut, dans l'origine, être une tombelle sur laquelle a pu être édifié le château primitif du Breuil.

Au Breuil existait l'habitude de tirer la quintaine. Tous les hommes mariés, âgés de moins de 28 ans, demeurant dans la dépendance de la seigneurie, étaient soumis à cette obligation. La quintaine était fixée à un poteau planté au milieu du Loir en face l'ancien château du Breuil. Les hommes, en bateau, la frappaient en passant, à l'aide de longues perches d'aune ; cet exercice se continuait jusqu'à ce que les perches fussent brisées. (Thillier, *Bulletin*, 1879, p. 481). Cette cérémonie avait lieu le jour de la Fête-Dieu ; les manquants étaient soumis à l'amende.

De la seigneurie du Breuil de Lunay relevaient plusieurs terres hommées. La rivière de Rougemont, située au-dessous du Breuil, la Vaudourière et Vaubon, toutes deux à Lunay (la seconde peut-être seulement en relevant à cens) ; enfin le Léhon, situé sur les psses de Savigny et Fortan en relevant aussi à rente depuis 1437.

En 1285, le Breuil est à Macé de Trou, chevalier, Sgr de Villemalour et du *Broil*. Il donne son consentement à la vente de la métairie de Vaubon qui était dans son fief. — En 1376 à Pierre d'Arquenay, éc^r, Sr de Champfleury et huissier d'armes de Louis, duc d'Anjou et C^{te} du Maine. Il est en 1396 chev^r et chambellan du duc d'Anjou puis du duc de Berry. Il avait épousé Alix de Trou. — En 1384, étant veuf d'Alix de Trou, il a un procès en la cour du parlement et devant le bailli de Touraine, et aux grands jours d'Angiers, contre Jean de Tussé, sgr de Juillié et de la Guierche, lequel soutenait que, à cause de sa femme Jehanne de Juillié « compétoit et appartenoit de avoir par retrait tous les héritages et possessions qui jadis furent à Madame Alips de Troo (sic), femme dudit d'Arquenay et tant ceux qui sont tenus en nueuse de Madame la Comtesse de Vendôme, comme ceux qui sont en son arrière-fief, et aussi tous les héritages et possessions dont mourut vestue ladite Alips qui estait de la ligne de Madame Jehanne de Juillié, femme dudit de Tussé à cause de la ligne de ceux de Troo »..... « sauf et réservé certaine donation à lui faite sur la terre du Breuil et autres choses en ladite nueuse ». — Ce procès finit en 1397 par un accord en vertu duquel Pierre d'Arquenay céda aux Tussé sa terre de la Perrigne en la paroisse d'Avoisé, diocèse du Mans. En retour le Sire de Tussé lui abandonnait tout ce qui est de l'héritage d'Alix de Troo dans la nueuse et même en arrière-

fief de la C^{tesse} de Vendôme (qui est Catherine, veuve de Jean de Bourbon) plus le huitième des moulins des Roches l'Évesque.

Il épousa en secondes noces Jeanne de Baubigné, qui, étant veuve de lui, se remariait en 1399 avec Jean de Vertou. Il en avait eu le suivant :

Pierre d'Arquenay, 2^e du nom, Sgr de Champfleury, rend encore aveu en 1408 pour son habbergement du Breuil et pour sa chapelle dudit lieu « étant hors la clouaison dudit habbergement ». Il épousa Jeanne Cueillette qui paraît fille de Jean Cueillette, Sgr de Chicheray. En 1420, il vend à Catherine de Monceaux, veuve de Constant Dubois et dame de la Barre, la pêche de la Loir aux Roches, et reçoit en échange certaines terres sur St-Rimay « joignant au moulin dudit messire d'Arquenay au-dessus du pont des Roches ». — En 1422 il était mort et la tutelle de ses enfants était à leur oncle Geoffroy de Courliètes (Cueillette ?). Ces enfants étaient Pierre, qui suit, Gilles et Louis.

Pierre d'Arquenay, fils aîné de feu messire Pierre d'Arquenay, jadis chevalier et de dame Jeanne de Courliètes (Cueillette) Sr du Breuil en 1433. En 1440, ce Pierre vend à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, son fief des Créneaux à Thoré. En 1443 on le rencontre encore comme Sgr du Breuil, il est accompagné de Louis d'Arquenay son frère. Il est époux de Jeanne de Ronsard en 1453 et marie sa fille Gillette avec Michelet Havart, fils aîné de Isabeau la Gogné. — En 1462, avec ses frères Gilles et Louis, il vend à l'abbaye de Vendôme certains cens sur des terres à Villanmoy, psse de Villemardi.

En 1490, le Breuil est à Jehan de la Beschère qui rend aveu au comte de Vendôme pour la Fertière, le Breuil et Fretay.

En 1506, il est à François de la Beschère, qui rend aveu pour le Breuil à cette date.

Nous ne connaissons rien sur le Breuil de Lunay, de tout le cours du XVI^e s. ; mais il est probable qu'il appartient aux Sgrs de la Mézière, dès 1550. — En 1600, il est à René I de Taillevis, Sgr de la Mézière, qui le laisse à son fils cadet le suivant :

René II de Taillevis, Sgr du Breuil et de la Petite Mézière, (psse St-Mars du Cor). Il épouse en premi. noces Marguerite Rousseau, qui teste en 1642 et lègue à la fabrique de Mondoubleau 50 livres de rente (Arch. L. et Ch., G 1751). En sec. noces il épouse Marguerite de Biterney, fille de Charles de B., Sr dudit lieu (à Lignéres), et de la Chambre, (psse de la

Bosse). Il meurt avant 1669. (Voir *Les Mézières*). De son premier mariage, il paraît avoir pour fils le suivant :

Jean-René de Taillevis, Sr du Breuil de Lunay en 1671. Cette sgie semble avoir été rachetée sur lui dans la seconde moitié du XVII^e s. par son cousin, César-René de Taillevis, second fils d'Abel de Taillevis, Sgr de la Mézière, lequel est mort sans enfants après 1709. — Depuis cette époque, le Breuil appartient aux Sgrs de la Mézière.

Les caves du Breuil, aujourd'hui habitées, font encore partie de la terre de la Mézière appartenant à M. Cottreau.

Le Chapitre St-Georges de Vendôme avait aussi au Breuil un fief accompagné de deux autres appelés Les Hayes et S^{te}-Radegonde, pour lesquels trois fiefs il rendait aveu à la Sgie des Roches vers 1620.

Arch. Nat., P 686, n^{os} 8, 30 à 32 ; P 687, n^o unique ; P 700, n^o 9 ; P 712, n^o 231 ; PP 50, vol. 88, n^{os} 29 à 31 ; vol. 89, n^o unique ; vol. 700, n^o 9. — *Bulletin vendômois*, 1862 p. 91 ; 1863 pp. 158, 193 à 198 (Rochambeau) ; 1864, p. 191 ; 1869 p. 139 ; 1874, pp. 48, 53, 113, 118 ; 1879, pp. 48, 175, 178 ; 1880 p. 76 ; 1897 p. 178. — Arch. L.-et-Cher, E 237, 276 et 1751 ; H (liasse de l'Oratoire et Hasse de la Virginité. — Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, articles *Arquenay* et *Champfleury*. — Bertrand de Broussillon, *Documents inédits sur l'histoire du Maine*, n^o 425 (Arch. Nat. X¹⁶, 75^e, 89), années 1381 et 1397. — *Revue du Maine*, 1880, 2^e sem. p. 287, note. — Bibl. de Vendôme, mss : 1^o) Fonds Trémault, Cartons fiefs (Le Breuil) ; 2^o) Album Launay, III, p. 97 ; 3^o) Fonds Bouchet, chemise V, dossier 2. — Titres de la terre de Buissey d'Azé. — D'Hozière, reg. I, Généal. de la famille Salmon. — Reg. de Lunay, 1696, 1697, 1739, 1765 ; de Romilly, 1649 ; de St-Mars du Cor, 1671. — Collection R. de St-Venant, *Dossier Familles vendômoises*, Généalogie ms. des Taillevis. — Passac, p. 77. — Pétigny, pp. 21, 25, 35, 53, 230, 231. — Launay, *Répertoire*, p. 111. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 566. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, vol. VII. — *Cart. de la Trinité*, 701 note.

Breuil (Le Grand), à St-Gourgon. — Voir *Breuil-Fontenais*.

Breuil (Le Petit), éc., c^e de St-Gourgon.

Breuil (L'Ile du), à St-Quentin. — Voir *Ile du Breuil*.

Breuil de Chasserio (Jacques du), commandeur d'Artins, 1646. — Armes : *D'argent, à la croix ancrée de gueules*. — (De Maude).

Breuil-Fontenais (Le), f., c^e de St-Gourgon. — *Le Grand Breuil* (Cassini, Etat-Major et Cadastre). — Ancien fief et Sgie, annexé au XV^e siècle à la Sgie de Fontenais à Villechauve. — Les anciens bâtiments du manoir ainsi que les douves ont aujourd'hui disparu. Ce fief, comme

Fontenais, relevait du Chapitre St-Gatien ou de la cathédrale de Tours.

Au XV^e siècle, le Breuil est à Ambroise de Fontenais.

En 1450, il est à Annette de Fontenais, fille du précédent. Elle l'apporte à son mari, Pierre de Beauvau, Sr de la Besse-lière, qui mourut des blessures reçues à la bataille de Castillon en 1453. Sa veuve alors abandonna au chapitre la Mairie de Fontenais à Villechauve qu'elle possédait héréditairement et conserva seulement la Sgie du Grand-Breuil, qui devint ainsi le Breuil-Fontenais.

Dans le troisième quart du XV^e s., il est à Catherine de Beauvau, fille des précédents, qui, le 27 août 1470, avait épousé Guillaume de Prunelé, Sgr d'Herbault, Gazon, etc., conseiller et chambellan de Charles, duc d'Orléans. Il était fils de Guillaume de Prunelé et de Bertrande d'Illiers.

En 1508, il est à leur fils, François de Prunelé, Sgr d'Herbault et époux d'Antoinette, fille de René Leroy, Sr de Chavigny, chambellan du roi Louis XII, et de Madeleine Gouffier. La Sgie du Breuil resta alors indivise entre leurs 5 enfants, qui sont : 1^o) René de Prunelé, Sgr d'Herbault et de Gazeran, pannetier du roi ; 2^o) François, Sr de Macherainville, Beauverger et Glatigny, écuyer tranchant du dauphin ; 3^o) Jacques, qui suit ; 4^o) Louise, abbesse de St-Remy des Landes au dioc. de Chartres ; 5^o) Bonaventure, épouse de Nicolas de Chambray.

Un partage du 24 juillet 1541, fit passer le Breuil en la possession du suivant : Jacques de Prunelé, aumônier du Roi, archidiacre de Chateauroux, prieur de St-Georges, qui renonçant à l'état ecclésiastique, se fit relever de ses vœux (il n'avait que les Ordres Mineurs), et épousa Marie Payen dont il n'eut pas d'enfants. Il vendit le Breuil-Fontenais au suivant :

Benoît Gaultere, apothicaire et valet de Chambre du Roi, époux de Catherine Boullier, demeurant à Blois. Ils achètent conjointement le Breuil le 7 mai 1549, moyennant 5450 l. t. — L'acquéreur mourut quelque temps après, laissant sa veuve en possession de cette terre. Elle même mourut en 1565, laissant de nombreux héritiers qui se disputèrent l'héritage.

Le Breuil paraît finalement être devenu la possession de deux d'entre eux : 1^o) Nicolas de la Halle, aussi apothicaire et valet de chambre du Roi, Sgr de Bury-lez-Chaumont (sur Loire), demeurant à Blois ; 2^o) Léonarde Gaultere, sœur du décédé, qui elle-même mourut en 1571. A sa mort, il y eut nouveau partage du Breuil,

ce qui en fit retirer deux métairies, appelées Le Liège et la Chappe.

En 1651, le Breuil-Fontenais est à une dame de Méry, qui cette année-là, le vend au suivant :

Dominique de Vic, conseiller du Roi, Sgr d'Ermenonville près Senlis, de Morant et Autrèche en Touraine, époux d'abord de Marie de Bar, puis de Marie Bussant. Il était fils de Gédéon de Vic, comte de Fiennes, maréchal de Camp, et de Marie de Boulaivilliers, et petit-fils de Méry de Vic, comte de Fiennes, garde des Sceaux de France. Il mourut en 1676, et ses enfants renoncèrent à sa succession, d'où des procès fort longs, qui ne se terminèrent qu'en 1701. La Sgie du Breuil fut alors adjugée à l'un des créanciers poursuivants, le suivant :

Guillaume Sublet, chev^r, secrétaire d'Etat, Sgr des Noyers en Normandie, qui lui-même décéda sans enfants, laissant indivis ses biens à ses quatre héritiers, les suivants :

1^o) Louis Sublet, M^{re} de Nainville ; 2^o) Barbe Le Prévost, épouse de Julien de Nargonne, Sgr de Berchère ; 3^o) Paul Le Prévost, Sgr d'Oisonville ; 4^o) Madeleine Le Picard, épouse de Thomas Briçonnet, conseiller à la Cour des Aydes. Ces quatre héritiers conservèrent le Breuil indivis, et le vendirent en 1713 au suivant :

Thomas Marchais, éc^r, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, demeurant à Paris, lequel, deux ans après, revendit au suivant :

François-Antoine de Verthamon de Villeménon, Sgr d'Ambloy et de St-Amand, fils d'Antoine de V., conseiller du Roi au Parlement de Paris, et de Catherine du Maitz, dans la famille duquel le Grand-Breuil resta jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Il est aujourd'hui à une famille Bauge.

Bulletin vendômois, (article Malardier), 1885, pp. 253 et suiv. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 501. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 271. — Collection R. de St-Venant, liasse St-Gourgon. (Aveu de la Chappe et du Liège). — Busserolle, art. *Fontenay*.

Breuil St-Jouin (Le), lieudit, c^e de Fontaine-Raoul. — *Le Grand Breuil* (Cassini). — (On ne le trouve pas sur la carte de l'Etat-Major). — Ancien château, dont subsistent les douves avec quelques restes de fondations, le tout recouvert par les taillis, non loin de la source initiale du Gratteloup. — Il était déjà en ruine au XVI^e siècle.

Le saint Jouin (Jovinus) qui avait là une chapelle (ancienne chapelle du château), était un personnage qui vivait au

IV^e s. Il était du Loudunais dans le Poitou et eut pour frères deux autres saints renommés qui furent Maixent (St Maixent, évêque de Poitiers) et Maximin (St Maximin, évêque de Trèves). Quant à Jovinus ou Jovin, qu'on prononce aujourd'hui *Jouin*, il était né à Mousterre-Silly, près de Loudun dans la première moitié du quatrième s. Il fonda le monastère d'Ansson en Poitou, qui aujourd'hui porte son nom (St-Jouin de Marnes) et qui passe pour être, avec Ligugé, le monastère le plus ancien des Gaules. Il mourut dans une grande réputation de sainteté vers le 3^e quart du IV^e s. Le bruit de ses mérites lui fit élever des oratoires dans toute la Gaule.

Le Breuil St-Jouin ou Grand Breuil relevait à foy et h. de la baronnie de Fréteval dont il était une des principales Sgies vassales.

En 1190, on rencontre un *Hamericus de Sancto-Juin*, témoin d'un accord entre Ursion de Fréteval et les moines de Morée.

Au XIII^e s. les dimes du lieu appartenaient à Rotrou de Montfort, comme seigneur suzerain, et effectivement à Mathieu d'Orcey, fils de Hubert d'Orcey (de Orceio), lequel Mathieu, conjointement avec ses frères Pierre, Philippe, Rotrou et Herbert donnait aussi aux religieuses de St-Avit la dime du Breuil à l'occasion de la profession de Petronille leur sœur. Cette donation fut amortie par Rotrou de Montfort. Il est à croire que les personnages qui précèdent ont été Sgrs du Breuil-St-Jouin. On trouve après eux comme Sgrs de ce fief :

En 1432 Eustache du Breuil, qui donnait à la même abbaye de St-Avit une terre à Etauville, à l'occasion de l'entrée en religion de ses filles Edéarde et Adélarde.

En 1550, Pierre Levavasseur, chev^r, Sgr d'Eguilly, Louasville et la Bourde.

En 1577, Jean de Vassé, chev^r de l'Ordre du roi, conseiller en son conseil privé, gouverneur de Chartres et du pays chartrain, Sgr baron de Vassé, la Roche-Mabille, Esguilly, le Breuil et Louasville, comme époux de Jeanne Levavasseur, fille de Pierre Levav., chev^r de l'Ordre, Sgr d'Esguilly, etc.

En 1610, Charles de Vassé, Sgr de la Roche-Mabille et François de Vassé son frère, Sr de Classé, tous deux Sgrs du B. par suite de la mort de Jeanne Levavasseur, leur mère.

En 1618, François de Vassé susdit, Sgr de Classé, par suite de partages avec son frère Charles. En 1620 il est qualifié chevalier des ordres du roi, Sr de Louas-

ville et du Breuil, époux de Renée de Couterne.

En 1659, René de Vassé et Anne de Vassé, sa sœur, Sgrs du Breuil et Louasville par suite de la mort de François de V., leur père et de autre François de V., leur frère aîné. Ce fief alors, par suite de partage, resta à Anne de Vassé, qui épousa Martin de Loubes, chev^r, Sr de Choisé, dont elle était veuve en 1703. Elle demeurait au bourg de Soizé au Perche, près Authon.

En 1860, René de Loubes, sans doute comme fils des précédents.

En 1709, Paul de Marescot, chev^r, Sr de la Pierre, né en 1665, fils de François de Marescot, Sgr des Frétons et de Suzanne Henriette de Varennes, par suite de son mariage célébré le 20 juin de cette année-là avec Geneviève de Loubes, fille de Martin et sœur de René. Paul de Marescot fut inhumé à Fontaine-Raoul en 1735. Il était alors veuf de Geneviève de Loubes, décédée avant 1721, et ayant laissé la nue-propriété du Breuil St-Jouin à Jacques François de Loubes, chev^r, Sr de Soizé.

En 1744, Denis de Givès, Sgr des Boisbesnards, psse d'Arrou, époux de Andrée de Loubes, héritière en partie de son père Jacques-François de Loubes.

En 1770, la seigneurie du Breuil St-Jouin est aux Sgrs des Diorières. A cette époque, le manoir est occupé par Jacques Vinsot ou Vinxot, marchand de bois. Il est probable que c'est de cette époque que date sa décadence.

Aujourd'hui, les taillis recouvrent les douves et l'enceinte du manoir du Breuil St-Jouin. — Les bois du Breuil font partie de la forêt de Fréteval.

Cart. blés. de Marm., préface, p. XLVIII. — *Cart. Dunois de Marm.* 200. — Arch. L.-et-Cher, E 161, doss. 24 et 177; G 221, Doss. 9, pp. 41 et 51. — Bordas, II, p. 76. — D'Hozier, Reg. II, 1^{re} partie (Gyvès). — St-Allais, *Dictionn. de la Noblesse*, III, p. 142 (Gyvès). — Chartier des Minières, Généalogie ms. de la famille Marescot. — Dom Verminac, (Biblioth. d'Orléans), ms. 489, f^o 113, r^o. — Launay, *Répertoire*, p. 7. — Rochambeau, *le Vendémois épigraphique*, I, p. 263. — La Chesnaye des Bois, article *Vassé*. — Reg. de Droué, 30 oct. 1634; du Gault, 1680. — Arch. Nat., Q1 495, f^o 98, v^o. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Chateaudun*, E 4 et 5.

Brevainville, bourg et commune du canton de Morée, à 7 kil. nord de ce chef-lieu et à 28 de Vendôme. — *Brevainville*, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Brevannula*, *Brevainvilla*, (Bordas).

Cette commune est bornée, au nord par Romilly et Charray (E.-et-Loir); à l'Est par Ouzouer-le-Doyen et Moisy (arrond^t de Blois); au sud par Morée; à l'ouest,

par St-Jean Frémentel. — Elle est traversée par les routes d'intérêt commun, n^o 19 d'Oucques au Gault et n^o 42 de Cloyes à Beaugency qui se coupent en son bourg. — La station la plus proche est St-Jean-Frémentel (4 kil.), ligne de Paris à Tours par Vendôme. — Elle est arrosée à l'ouest par la rivière du Loir qui la sépare de St-Jean-Frémentel.

Lieux habités : — Le bourg qui compte 60 hab. — St-Claude, 61 hab., ancien chef-lieu de commune. — Assée, 53 hab. — Herbouville la Bredache, 46 hab. — Le Petit Vernouillet, 28 hab. — Muloteau, 21 hab. — Montgrenon, 21 hab. — Rouvray, ancien fief. — L'Orière. — L'Usage. — Le Chalet. — Les Gats. — Saunay, ancien fief. — Le Casseau, ancien manoir. — Le Breuil. — La Gonnetière. — L'Anglechère. — Rabineau. — La Bégrière. — Les Granges. — Maison-Neuve. — La Sablonnière.

Lieux dits : — Nonenville, La Butte à la Bonne Femme, la Rubric, l'Aubrage, la Butte de Marne, la Justice, Bredoulin, les Ridrets, l'Orme à Ouville, la Croix-Colas, le Huquet, la Piquetterie, le Goufre, les Manées, les Giseaux, les Morésons, Monteau, le Muid d'Alouette, la Croix de l'Orme d'Ambeau, les Javrois, la Queue des Rois, les Tirelles, la Bécanne, le Bois-Lépinet, la Haie-Chartier, le Clos-St-Etienne, les Gruets, la Fosse-Blin, l'Orme-Gasseau, les Villeperdues, Malabry, la Rousselière, le Bray, les Taffreaux, la Huberderie, le Bray, la Rainville, le Jord, la Servoie, Richebourg, la Drugeonnière, *Le Chateau de la Barrière*, la Brulerie, Girault, la Beaussière, le Champier, *Frémenteau*, anc. château.

Superficie : 1578 hectares. — Altitude : 120 à 140 m. (95 m. sur le bord du Loir). — Cadastre terminé en 1832 par Vanvot. — Poste de St-Jean-Frémentel — Perception de Morée. — Assemblée le 8 juin ou le dimanche suivant.

Population : — 54 paroissiens au XIII^e siècle. — 92 communicants en 1668. — 100 communicants au XVIII^e siècle. — 40 feux en 1762 (Expilly). — 190 hab. en 1806. — 343 en 1812 (après l'annexion de St-Claude-Frémentel). — 343 en 1816. — 354 en 1824. — 353 en 1831. — 353 en 1836. — 353 en 1841. — 362 en 1846. — 408 en 1851. — 401 en 1856. — 421 en 1861. — 407 en 1866. — 386 en 1872. — 375 en 1876. — 354 en 1881. — 356 en 1886. — 368 en 1981. — 389 en 1896. — 402 en 1901. — 425 en 1906. — 442 en 1911.

Reg. Etat-civil commençant en 1624. On y rencontre les noms principaux suivants : Du Coudray, Halou, Le Chartier, Vimeur, Bellanger, Hurault, Courtin,

Rivière, Francesqui, Briant, de Torqua, des Loges, Courtarvel, Marchand d'Ecoman, Regnard, Courtois, de la Vove, La Forest, Acarie, Pichot du Breuil, Grimaudet, Michaud d'Arbouville, d'Auteroche (XIX^e s.).

Curés : André Saultereau, 1610. — Sallery, 1624. — C. Housset, 1650. — Auzou, 1655. — Le Pesteur, 1657. — Marquet, 1662, décédé en 1666. — Simon de la Vove, prieur de Bellegarde, 1667, inhumé dans l'église en 1693. — Michel Rousseau, 1694. — Urbain Lefevre, 1734, décédé en 1744 à 54 ans. — René Grillet, 1747, inhumé à 57 ans en 1769. — P. Simon, 1769. — H. Guillard, 1783, et encore en 1793. — — *Vacance* jusque'en 1837. — Bessé, 1837 à 1854. — Bordier, 1855 à 60. — Interim de 1860 à 64. — Pinaudier, 1864. — Juquain, 1874 à 1894. — *Vacance* à partir de 1894.

Maires : Alexis Rigollet, 1792. — Pierre Sevestre, 1806. — Alexis Rigolet, 1808. — Louis Gauron, 1812. — D'Auteroche-Desmarts, 1815. — Laurent Peigné, 1820. — Thierry, 1835. — Jean Chereau, 1848. — Després, 1867. — Rigolet, 1874. — Cointepas, 1878. — Lemoine, 1882. — Eugène Bigot, 1888. — Léon Bruolé, 1908.

Avant la Révolution, la psse de Brévainville était du diocèse de Blois, doyen de Cloyes, archidiaconé de Vendôme. — Pour la justice elle relevait de Thierville, paroisse de Charray (Eure-et-Loir) et en partie directement de Chateaudun. Elle était de l'Election de Chateaudun et suivait la coutume de Blois. L'abbé de Bonneval présentait à la cure qui au XIII^e s. était dite rapporter 18 livres et au XVIII^e siècle 600 livres. Le gros décimateur était le Sgr d'Ecoman. — Il y avait là un maître d'école dont la situation ne paraît garantie par aucune fondation (Reg. paroiss.).

L'église, dédiée à saint Médard a été construite au XI^e s. et remaniée au XIII^e. Elle ne présente aucun caractère artistique. Le clocher, sur la nef était à la charge des habitants. La cloche, fait assez rare, est de 1793; elle porte l'inscription suivante : « *L'an 1793, 2^{me} de la République, ai été bénite et nommée MARIE-MARGUERITE-BARBE par Fois Charles Guillard, curé de la paroisse, et Marguerite-Antoinette Lange, mde à Cloyes. Alexis Rigolet, maire, S. Bigot, marguillier, Mauge, off^{ers} et J. Foyers, P. R.* »

(Pour la vie de saint Médard, patron de la cure, voir St-Mars du Cor).

Brévainville possède un dolmen situé près la ferme du Breuil. Il a été décrit par Launay. Non loin de ce dolmen se trouvent les ruines d'un monument gallo-

romain, que dans le pays on appelle Le Vieux chateau de la Barrière. — (Voir *Chateau de la Barrière*).

Cette paroisse ne se rencontre pas dans les chartes de la région. On ne saurait dire ce qu'il peut en être avant le XVI^e s. — A cette époque, on voit l'abbé de St-Florentin de Bonneval posséder les dimes, terrages et censives de Brevainville. C'était lui le véritable seigneur du lieu. — Adjudication fut faite de ces dimes de Brévainville par les commissaires députés du diocèse de Chartres pour l'aliénation des biens ecclésiastiques dudit diocèse, le 22 juin 1577. Elles furent achetées par Florent du Grou, écuyer, sieur de la Brière, et cela à condition de les tenir dans la suite en fief, à foy et h. etc., et à 100 sols de service, de l'abbé de Bonneval. Ce personnage fut le premier seigneur laïque de Brévainville.

De Florent du Grou, la seigneurie de Brevainville passa à une époque inconnue à la famille de Bernardon de Bouville, qui à une date incertaine encore, la vendit ou l'échangea avec Jacques Courtin, chev^r, Sgr du Moncel et de Saunay, qui en est Seigneur au XVII^e s. — Après lui, la Sgie de Brévainville resta aux mains des Sgrs de Saunay. (Voir *Saunay*).

Le presbytère relevait lui-même à cens du seigneur du lieu ainsi que la plupart des biens de la Cure; mais le seigneur lui-même tenait son fief de l'abbaye de Bonneval.

Une partie de la paroisse relevait aussi à cens de la seigneurie de Thierville (c^e de Charray, Eure-et-Loir).

On conserve aux Archives d'Eure-et-Loir de nombreux procès-verbaux d'assemblées d'habitants de Brevainville (25 assemblées), de l'an 1601 à 1623, pour traiter des affaires de la paroisse, nommer les gagers et marguilliers, et délibérer sur les procès engagés au nom de la Communauté; notamment un procès contre la dame d'Herbouville qui refusait de se laisser imposer à la Taille pour la réparation de l'église et du presbytère, et en 1603 « pour eslire un d'entre eux pour garder et gouverner les plants de meuriers qu'il est nécessaire de faire en chaque paroisse au désir de la Commission envoyée par les Esleus de Chateaudun ».

(Ces plants de muriers étaient créés ou devaient l'être dans chaque paroisse en vertu d'une ordonnance royale de 1603). — Ces Assemblées d'habitants ont lieu généralement devant Jean Daguet, notaire à Brévainville et devant Jacques Tazard, notaire à St-Claude-Frémentel.

En 1811, la commune de St-Claude-Frémentel qui comptait environ 180 ha-

bitants fut réunie à celle de Brévainville qui en comptait autant.

En 1840, le propriétaire de Saunay M. de Loynes d'Aueroche, testa en faveur des communes de Charray et Brévainville. Il laissa à ces deux communes une somme de 10 mille francs à partager par moitié, à l'effet, pour Brévainville, d'établir une école de filles. Il mourut en 1848. Après bien des vicissitudes, ce legs fut enfin accepté en 1852. La somme fut employée en un titre de rente sur l'Etat. — Il ne semble pas que les conditions du legs aient été remplies, car Brévainville ne possède encore aujourd'hui (1908) qu'une école mixte.

Launay, *Répertoire*, etc., p. 68. — Bordas, II, p. 49. — Arch. L.-et-Cher, E 162, 172, 341, 353, 403, 723. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 3678; G 841. — Merlet, *Inventaire des min. des not. dunois*, 962, 966, 985, 981. — St-Allais, VI, notice sur *Courtin*. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 138; 1878, p. 170. — Archives de la mairie de Brévainville et reg. état-civil du lieu. — Courgilbet, *Hist. ms. des églises du dunois* (Brévainville). — *Cart. St-Père de Chartres, Protégés*, Pouillé du diocèse de Chartres. — *Bibl. de Vendôme*, Album Launay, II, pp. 7 et 8. — Bergevin et Dupré, *Histoire de Blois*, t. II. — Gaudron, *Essai histor. sur le dioc. de Blois*, p. VIII. — L. Merlet, *Des assemblées des Communautés... d'habitants du Dunois*, 1887, pp. 304 à 309. — *Bibl. de Blois*, ms. 123, sur les Bénéf. du dioc. de Blois au XVIII^e s. — Docteur Bigot, *Abrégé de l'Hist. de l'abbaye de Bonneval*, p. 172.

Breviaires (Les). — Voir *Brévières*.

Bréviande, anc. mét., psse d'Authon. — Elle a été réunie à Belair pour former avec Belair une ferme qui dépendait encore en 1832 de la terre du Hêtre ou Conichard. (Voir *Belair*). — (Carte de Cassini. — *Journal l'Hebdomadaire* [de Vendôme] du 30 avril 1830).

Bréviande, h., c^e de Fortan, 20 hab. — En 1517, ce lieu est à Marc Martin, Sgr de Bréviande. — En 1623, à Samuel de Ronsard, qui, plus tard, devint Sgr de Glatigny, Fauxigny et Bréviande. — En 1698, Bréviande paraît être à Blaise-Claude Méliand (?). — (Arch. de L.-et-Ch. E 201, [1517]. — *Revue du Maine*, 1884, p. 125. — *Rochambeau, La Famille de Ronsard*, p. 53. — *Reg. de St-Arnoul*, 1623; de Savigny, 1633. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 175).

Bréviande, f., c^e de Romilly. — Anc. mét., contenant 40 arpents de terre avec un étang aujourd'hui à sec. Elle relevait censiv^t de Mondoubleau. — Au XVI^e s., cette métairie paraît être à la famille protestante des Courcillon. — En 1572 à Jacques de Courcillon et Jacqueline de Saintray, sa femme, Sgrs et dame de Bréviande. — En 1603 à Anne de Courcillon, veuve d'Agésilas du Plessis, dame

de Bréviande. — En 1632 à la famille des Sgrs de la Petite-Mézière qui en 1635 vendent à Jacques de Gennes, procureur du roi au Mans. — A partir de 1666 elle est inféodée à la terre des Chauvellières. — Au XIV^e s. elle est à la famille de la Barre de la Fredonnière. — (Arch. L.-et-Cher, E 79 et 290. — *Bulletin vendômois*, 1904, p. 118. — *Collection R. de St-Venant*, liasse Beauchesne-Romilly).

Bréviande, lieu-dit, c^e de Villetrun. — Ancien fief volant relevant de la Sgie de Villetrun à foy et h. et à 12 deniers de service annuel. — Son censif portait sur 36 septerées de terre et consistait en trois deniers tournois de cens et 10 setiers de froment avec 2 de seigle à prendre le jour des Morts. — Il appartenait au XVI^e s. à la famille Mesmin, puis à la famille Neizl qui en prit le nom.

En 1608 et 1615, il est à André Neizl. — En 1618 à Jeanne Lorient veuve de François Neizl qui se disait femme de foy de Villetrun pour le fief de Bréviande. — En 1654 à Marie Brossier, veuve André Neizl, receveur des tailles à Vendôme. — En 1683 et 1715 à André Neizl, sieur de Bréviande, l^r partic. au siège du Bas-Vendômois et maire perpétuel de Montoire, époux de Marie-Catherine Crosneau. — En 1727 à André-François Neizl, fils des précédents, l^r général criminel au bailliage de Vendôme. — En 1734 à André Laurent Neizl, Sgr de Bréviande, des Tourelles, Asnières, St-Calais et autres lieux, l^r général criminel au bailliage de Vendôme, et subdélégué (en 1719) de l'Intendant d'Orléans, époux de Catherine Brédir, laquelle fut inhumée à St-Martin de Vendôme le 27 mai 1765. — En 1779 à André Léonard Neizl, Sgr des mêmes terres, fils du précédent. — En 1783, Bréviande fut vendue par les créanciers de la succession d'André-Léonard Neils, sur Dlle Henriette Neils de Bréviande, sa fille unique mineure, et adjudgée pour 4.500 livres à Mess. Corentin Billoart de Kervaségan, ancien off^r d'artillerie, Sr de la Montellière et autres lieux.

Arch. Nat., P 622, n^o 1. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 31. — *Collection Eug. Vallée*, mss Pasty, Notes diverses, I, p. 465. — Titres de la terre des Minières, *Dossier Pièrretille* (Mesmin). — *Rochambeau, La Famille de Ronsard*, p. 279. — *Revue du Maine*, 1884, p. 125. — *Reg. de Savigny*, 1890; de St-Martin de Vendôme, 20 août 1734. — Titres de la terre de Villetrun. — *Collection R. de St-Venant* liasse, Familles vendômoises (*Cadot et Neizl*, dossier Bréviande).

Brévières (Les), f., c^e de St-Amand. — *La Brévière*, 1583, (Compte de la recette de Vendôme). — *Les Brévières* (Cadastre).

— *Les Bréviaires* (État-Major). — Il y avait en ce lieu deux métairies l'une appartenait au domaine du duché, l'autre en relevait censivement. — La seconde, dès 1592, appartient aux Sgrs de la Noue. — La première fut vendue par le roi, duc de Vendôme, le 29 avril 1693 à Raymon de la Livre, Sgr des Bordes, époux de Esther Authier, qui devint Sgr de Faye. — A la fin du XVII^e s., les B. sont encore aux Srs de Faye. — Au XIX^e s. cette ferme est à l'hospice de Vendôme. — (Arch. Nat., P 773, n^o 66 b. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 174. — Titres de la Noue-St-Amand).

Brianneries (Les), à Sargé. — Voir *Mulle* (La).

Briant (Famille). — *Le Guettelet*, XVI^e s.

Briard (Le). — Voir *Brillard*.

Brice (La), rivière. — *Torrens Bergarecia*, 1070 (Cart. de la Trinité). — *Bricellum*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Le Brice*, XIV^e s. (Aveu de Maugué). — *Le Brissine*, XV^e s. (Aveu du Bouchet-Touteville). — *La Brisse* (Cassini et État-Major).

Cette rivière prend sa source au dessous de Martigny, c^e d'Huisseau, traverse la c^e de Huisseau, sert de limite aux c^{es} de Villerable et Marcilly, puis de Marcilly et Villiersfaux, se rapproche du Loir vers Varennes au point de n'en être éloignée que de 250 mètres, et là, se détournant vers l'ouest va se jeter dans le Loir après avoir arrosé la commune de Thoré et formé ainsi avec le Loir une presque île qui prend le nom de Thoré et où se trouve le château de Rochambeau.

La Brice avait autrefois plusieurs ponts à péage, à Huisseau, à l'Arche, à Villiersfaux et à Berger.

Le cours de la Brice est marécageux sur les communes de Huisseau, Villerable et Marcilly. Elle donne naissance ainsi aux marais dits de Poulaine. Son parcours est de 15 kil. environ. Elle ne fait tourner aucun moulin. — Elle formait autrefois le grand étang de Berger, aujourd'hui en culture et qui, jusqu'en 1767, appartenait au duché. — (Voir *Etang-Berger*).

Le lit de la Brice, depuis une fontaine au-dessous de Villiersfaux jusqu'à l'endroit où il coupe la route de Vendôme à Montoire à l'ancien étang de Berger, servait de limite entre le *Pagus-Vindocinensis* et la cité des *Cénomani*.

Cart. vendômois de Marm., 9 A. — *Cart. Trinité*, 824. — Arch. Nat., P 611, n^o 37, f^o 6. — Pétigny, p. 32. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 149 (Mémoires de Bouville). — *Passac*, p. 88.

Bricoterie (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Sasnières, près Gastines.

Brichanteau (Famille de). — *St-Amand*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à 6 besants d'argent*, 3, 2, 1. — (Armorial chartrain).

Briconnet. — Voir *Brissonnet*.

Bricsard. — Voir *Brixard*.

Bridellières (Famille des). — Voir *Le Nicolais des B.*

Brière (La), éc., c^e de Fontaine-Raoul. — Ce lieu fait partie de la terre de la Gaudinière.

Brières (Les), f., c^e de Boursay. — *Les Brillères* (plan cadastral). — Cette métairie relevait censiv^t du Boulay. Elle était jointe à celle des Chatellées qui lui était proche et appartenait aux mêmes. Elle suivit le même sort en 1495, 1499, 1503 et fit alors comme elle, partie de la terre de Villenoble. — Mais en 1519, le 30 octobre, Jean de Favrières, Sr de Villenoble, la vendait à Robin Lemoyne, md, demeurant psse de St-Rimay. — En 1616 elle avait fait retour à la terre de Villenoble. A cette date, Claude Despaigne, sieur de Launay, époux de Françoise de St-Meloir, avait droit d'avoir et prendre 100 sous de rente annuelle sur les Brières. — (Arch. L.-et-Cher, E 190).

Brières (Les), anc. mét., psse de Savigny (le Petit-Savigny). — Ce lieu relevait de la Fourrière (Sarthe) à foy et h. simple par dépié de fief et cheval de service abourné à cinq sols à mutation de Sgr. Il était en outre chargé d'un legs de 40 s. de rente, le jour des Trepasés, envers le curé de St-Calais, conjointement avec les codétenteurs de la frarèche des Clou-seaux. — (Pasty, *Dict. des fiefs de St-Calais*).

Brières du Vau (Les), anc. mét., psse d'Azé. — Elle appartenait à l'abb. de la Virginité et fut vendue national^l en 1792 pour 125 l. — (Arch. Nat., P 714, n^o 183. — Arch. L.-et-Cher Q, [Vendôme] n^o 1048. — *Le Loir*, 1^{er} avril 1894).

Brilhac (Famille de). — *Vievy-le-Rahier* XV^e s. — Armes : *D'azur à 3 fleurs de lys d'argent*. — (La Vallière, *Bulletin* 1888, p. 246).

Brillard (Le), h., c^e de Mazangé. — *Le Briard*, (État-Major).

Brillay (Le), f., c^e de Sargé. — *Le Brulé* (Cassini). — Voir *Breuil* (de Sargé).

Briilières (Les), anc. mét., aujourd'hui détruite, psse de Sasnières.

Brimplesse. — Voir *Brumplesse*.

Briochetterie (La), éc., c^e d'Azé.

Briolas, lieu-dit, c^e de Sargé, autrement appelé *Les Landes*. — Ce lieu relevait censiv^t du fief de la Galourie (1565). — (Collection R. de St-Venant, liasse de Sargé [1565]).

Briolas, f. et villa, c^e de Souday. — *Vibros*, 1105 (Cart. St-Vincent). — *Vi-*

rolay, 1404, (Aveu de Villoseau). — *Briolay*, 1468 (Aveu de Baillou). — *Bryolas* (Etat-major). — Ancien fief relevant à foy et h. du Petit Souday, et aussi au moins pour partie, du fief du Buisson, à Valennes. — Ce lieu vers 1105 paraît être à *Engelranus de Brioles*, qui est témoin dans une charte de St-Vincent. — Au XIV^e s. il est à la famille Peschard. — En 1466, à Dreux Budé; — En 1507, à Antoine de la Vove, Sr des Noues et de Briolas; — En 1529, aux héritiers Mareschal et Baron. — Ce fief fut, depuis, annexé à St-Agil auquel il appartenait certainement en 1731. — (*Cart. de St-Vincent*, 203. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 103. — Collection Bernault, avenue de Villoseau, 1404. — Arch. Nat., P 700, n° 102; P 701, n° 11; P 704, n° 102. — Terrier de St-Agil, 1731. — Titres de la fabrique de Souday).

Brion (Famille de). — *La Haie-Bergevie*, XV^e et XVI^e s. — *La Bellangerie*, XVII^e s. — Armes : *D'azur au lion d'or, au chef d'argent fretté de sable*. — (Busserolle).

Briionnière (La), éc., c^e de Fontaines.
Briquerie (La), éc., c^e d'Epuisay.
Briquerie (La), four à briques, c^e de Savigny.

Briquerie (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle faisait partie du domaine du Châtellier. — (Arch. Nat., P 691, n° 81 [aveu de 1501]).

Brisacs (Famille de). — *Vindrinville*, XIII^e s. (Peut-être *Brissac*). — Armes : *De gueules à la bande onlée d'or, accomp. en chef d'un lion léopardé d'argent*. — (La Chesnaye).

Brisay (Famille de). — *La Durandière* (de St-Martin-des-Bois), XVI^e s. — Armes : *Fascé d'argent et de gueules de 8 pièces*. — (Armorial Chartrain).

Brisoult (Famille de). — *Chicheray*, *Chêne-Carré*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à la croix d'or alésée, cantonnée au 1 et 4 d'une branche de lys au naturel et au 2 et 3 de 2 épées d'or en sautoir*. — (Trémault).

Brisse (La), rivière. — Voir *Brice*.
Brisserie (La), éc., c^e de Beauchêne. — *La Bricerie* (Etat-Major).
Brisset (Famille). — *Valrond*, XVI^e et XVII^e s.

Brissonnet ou **Briconnet** (Famille). — *La Touche-Berthault*, *La Roche-Bourgoigne*, *Le Plessis-Barthélemy*, XVI^e s. — *Le Bouchet-Touteville*, *Le Breuil-Fontenay*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à la bande composée d'argent et de gueules de 6 pièces; le premier compon de gueules chargé d'une étoile d'or et senestré d'une autre de même au canton senestre du chef*. — (Le P. Ménétrier).

Brizard, h., c^e de Renay, et en partie de la Chapelle-Anschéry, 60 hab., dont 18 sur la Chapelle. — *Briquesard*, *Brixard*, *Briquesac*, XVI^e au XVIII^e s. (Titres de Renay). — *Brissard* (Cassini). — *Brixard* (Etat-Major et Cadastre). — Ce lieu relevait en partie de la Sgie de Noyers, à foy et h., et en partie censiv^t de Champlain. — Les Chanoines de St-Georges y avaient une métairie, appelée *La Petite Métairie de B.* et une tenue de bois qui contenait environ 170 arp. — Les habitants de la Chapelle y avaient aussi un bois communal pour lequel ils payaient aux chanoines une rente de 8 l. et 15 s. Ce bois fut, sur la demande des habitants, mis en adjudication en 1790, et vendu à un Sr Sébastien Tassin. — A Brixard demeurait, en 1680, un appelé Christophe Renard, qui se disait renoueur et restaurateur (rebouteur ?) et était procureur fabricant. — (Arch. Nat. P 773, 65 b, doss. Ste-Gemmes. — Arch. L.-et-Cher, G 264; H, liasse Virginité. — Chartier de Renay, Divers titres. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

Brocard (Le), éc., c^e du Temple.
Brocerie (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t du Châtellier. — (Arch. Nat., P 697, n° 1).

Brochepoisson, f., c^e de Vendôme. — *Broce-Poisson*, *Brosse-Poisson*, XIV^e s. (Cart. Trinité). — *Broce-Poisson*, XV^e s. (Arch. L.-et-Cher). — Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville. — Une petite partie relevait censiv^t du duché. La partie qui relevait du duché appartenait en 1583 à Jean Trottier, succ^r en ce lieu de feu Guérin le Charbonnier. — Le Chapitre de St-Georges y avait aussi des terres, qui en 1438, étaient louées à Jehan d'Artigalobe, éc^r, demeurant à Vendôme, et à Anne Beauxoncles, sa femme, moyennant 2 setiers froment et un setier seigle; et en 1487, la même terre était louée à Jehan de Fromentières, Sgr du Plessis-St-Amand, pour 6 setiers de blé par an. — Une métairie, qui paraît être la ferme actuelle de Broche-Poisson, relevait censiv^t du Bouchet-Touteville. Elle appartenait en 1290 et 1300 à Robert de la Galloiche, (la Galoche), éc^r, qui constituait une rente d'un setier de métal en faveur de la Trinité, sur sa *guarquine* (sic, Trin. 746, n° 1) de Broce-Poisson. — En 1519, cette métairie est au Sgr de Périgny, qui l'affermé moyennant 20 set, de froment, 10 set. d'avoine, un pourceau, ou pour sa valeur, la somme de 30 s. t., 2 chapons, 6 poulets, une oye grasse, 10 livres de beurre nect, et 6 fromages.

En 1582, ce lieu est à Claude Daguiet, Sr de Bois-la-Barbe et de Broche-Poisson.

Il resta ensuite aux Sgrs de Bois-la-Barbe, et leur appartenait encore dans la seconde moitié du XVIII^e s. — Au commencement du XVII^e s., Henri Druillon, contrôleur général en l'Élection de Blois, avait sur Brosse-Poisson une rente qui lui venait de sa femme, Marguerite Daguiet.

La Trinité, en 1790, jouissait encore de la rente d'un setier de grain constituée en sa faveur par Robert de la Galloiche en 1290.

Au XIX^e s., cette ferme de Broche-Poisson appartenait à la famille de la Bonnière de Beaumont, et par elle à M. Charles-Louis-Auguste, M^h de Geoffre de Chabrignac, décédé en 1874, veuf de Mlle de la Bonnière de Beaumont. — La famille de Geoffre l'a vendue depuis.

Cart. Trinité, 692, note I (1582), 746 (note I, 1290 et 1300); 856, page 479 (1790). — Arch. L.-et-Cher, G 231, (XV^e s.). — Titre de la fabrique de Périgny, doss. 15 (1519). — Arch. Nat. P 773, boîte 65a, doss. 2. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 180 (1583). — Chartier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville, XVII^e s. — Biblioth. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs, (Broche-P.).

Broche-Souche, paraît le nom d'une métairie située sur la paroisse de Sargé ou Cormenon, et qui est citée dans une charte de donation du seigneur de Moudoubleau à l'abbaye de St-Vincent du Mans en 1233. — (*Bulletin vendômois*, 1873, p. 96. — *Chartes vendômoises*, 228).

Brochet (Le), éc., c^e de St-Agil.
Brodeau (Famille). — *Buissay*, XV^e s. — *Nuisement*, *L'Aubrière*, XVI^e s. — Armes : *D'azur à la croix d'or recroisetée, au chef d'or chargé de trois palmes naturelles*. — (J. Martellière, *Annales fléchoises*, 1910, p. 37).

Broissin (Famille). — *Les Granges* (de Bouffry), XVII^e s.; *la Thibaudière*, *la Touche-Gonthier*, XVIII^e s. — Armes : *De... à la croix de... cantonnée de 12 merlettes de... — (Adr. Thibault).*

Brompelle. — Voir *Brumplessé*.
Brossard (Famille de). — *Palteau*, *Mauvoisin*, XVI^e s. — *Gratteloup*, *La Verrierie de la Bussonnière*, XVII^e s. — *Dourdan*, *La Grassetière*, (de St-Avit), *La Joubardière*, *Clairefontaine*, *La Saulaie* (de Boursay), *La Blotterie*, *La Griselière* (de Pezou), *L'Aumône* (de Fréteval), *La Madeleine* (de Fontaine-Raoul), *Le Petit Fontaine-Raoul*, *La Boyde* (du Plessis-Dorin), *La Barre* (de la Ville-aux-Clercs), XVII^e s. — *Beauvoir* (de St-Jean-Frémentel), *Bellassise*, *La Prasle* (à Selommes ou Périgny), XVIII^e s. — *Touchebelle* et *la Bailleverie* (de St-Ouen), XIX^e s.

Famille de gentilshommes verriers qui passent pour être issue d'un bâtard de

la maison de France, fils de Charles de France, C^o de Valois au XIII^e s. et de sa maîtresse Hélène Brossard. — Leurs armoiries sont rapportées de différentes manières : — 1^o) *De France à la barre d'argent*, alias *la cotice en barre*. — 2^o) *Escartelé, au 1 et 4 d'azur au gantelet d'argent surmonté d'un autour de même accompagné de 3 fleurs de lis d'or soutenues de 3 mouchetures d'hermine d'argent; au 2 et 3 de sable, à 3 fasces d'argent, et sur le tout de sable au chevron d'or, accomp. en chef de 3 besans d'argent et en pointe d'une molette d'éperon du même*, (Chanoine Hubert). — 3^o) *D'azur à 3 fleurs de lys, mi-parti d'azur et de gueules, 2 et 1, et une cotice de gueules brochant sur le tout*, (De Maude). — 4^o) *De sable à 3 fl. de lis d'or, à un baton de gueules en barre brochant sur le tout*, (Beauchet-Filleau). — 5^o) *Tiercé en barre, d'argent, d'hermines et d'or*. (D'Hosier, Arm. ms.). — (Il semble que les armoiries données par Beauchet-Filleau soient celles à adopter).

Brosse (Famille de la). — *Les Murats*, XVI^e siècle.

Brosse (La), anc. mét., psse de Choue. — Elle relevait d'Alleray et appartenait en 1521 et 1541 aux Sgrs des Grandes Peschardières. — (Arch. Nat., P 700, n° 36; P 703, n° 1).

Brosse (La), h., c^e de Droué, 26 hab. — *La Broce*, XVI^e s. — Ancien fief. — Antoine de Beauxoncles, enseigne des gardes du roi, époux de Mélusine de Tucé, était dit Sgr de la Broce en 1560. — (Merlet, *Inventaire des min. des not. Dunois*, 356. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 356).

Brosse (La), anc. fief censif, psse d'Epiais. — Il appartenait au Prieuré du lieu (1679). — (Arch. Nat., P 714, n° 168).

Brosse (La), h., c^e d'Epuisay.
Brosse (La), anc. mét., psse de Houssay; elle était en 1644 à Mme de Joffre, dame de Sannières. — (Titres de Sannières).
Brosse (La), a.c. mét., psse de Montrouveau. — Elle était du domaine du prieuré de Croixval. — (Arch. Nat., P 639, n° 38).

Brosse (Le bois de la), c^e de Renay. — Ce bois fait partie de la terre de Renay.
Brosse (Le bordage de la), autrement *La Farderie*, psse de St-Amand. — Il fait partie de la terre du Plessis-Fortia. — (Arch. du Loiret, A 1624, p. 61).

Brosse (La), f., c^e de St-Gourgon.
Brosse (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois. — Anc. mét. appartenant à l'abbaye de St-Georges. — Elle a absorbé au XVII^e s., celle de Montlioa qui lui était proche. Elle fut vendue national^l en 1791 pour 11.600 l. — (Arch. L.-et-

Cher, H, Titres de St-Georges du Bois ; Q, [Vendôme] n° 92).

Brosse (La), anc. mét., psse de Sasnieres et Ambloy. — Elle paraissait faire partie de la terre de Sasnieres, au XVIII^e s. — (Titres de Sasnieres).

Brosse (La), f., c^e de Savigny. — Ce lieu relevait censiv^t de la Brunelière. — En 1660 il est à Sébastien Charlot, off^r du roi, S^r de La Brosse, époux de Marie du Four. — (Reg. de Savigny 1660 ; de Sargé, 1714. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 323).

Brosserie (La), f., c^e des Hayes. — Cette ferme, en 1747, semble avoir été en la possession de l'Abbaye de l'Etoile, à moins qu'on ne la confonde avec la Brosserie d'Authon. — (Annales Norbertines, 1888, p. 176).

Brosserie (La), h., c^e de Savigny. — Ce lieu relevait censiv^t du Châtelier. — (Arch. Nat., P 695, n° 1. — Arch. L.-et-Cher, E 17).

Brosserie (La), f., c^e de Villechauve. — Ancien fief et manoir dont les douves existent encore. — En 1680 ce fief est à Jacques Dufour, éc^r, sieur de la B., époux de Madeleine Desmiers. Il est inhumé dans le chœur de l'église de Villechauve le 22 janvier 1689. — Aux XVIII^e et XIX^e s., cette ferme est à une famille de Chesneau. — (Reg. de Villechauve, 1680, 1689, 1693, XVIII^e s., *passim*).

Brosses (Les), éc., c^e d'Artins. — C'était un ancien fief uni à la Sgie de Pineau. Sa maison manable était en partie dans le roc. — (P. Clément, notes ms. sur Artins).

Brosses (Les), f., c^e d'Azé. — Elle fait partie de la terre des Minières.

Brosses (Les), f., c^e de Choue. — Elle formait une métairie relevant à foy et h. de St-Agil et appartenant en 1465 à Pierre de la Beccane avec la Vaumoisière et le Téson. — En 1469, la métairie des Brosses en Choue était retenue dans la main du Sgr de St-Agil pour défaut d'hommage. — (*Bulletin vendômois*, 1891, p. 144 — Arch. Nat., P 700, n° 87. — Terrier de St-Agil, 1731).

Brosses (Les), h., c^e de Danzé. — En 1504 ce lieu appartenait à la famille Le Breton. — En 1629 à la famille de Haugron ; — En 1640 à Jacques de Haugron, sieur des Brosses ; — Au XVIII^e s. aux Sgrs de la Sauverie. — (Titres de la maison Barillet, rue Ferme, 17, à Vendôme. — Titres de la Roulière et de la Sauverie).

Brosses (Les), ancien étang, commune du Poislay ; il était du domaine de Courtalain. — « Le grand étang des Brosses, assis près le Gallas en la paroisse de Poylé, contenant six vingt-huit arpens et demye

de terre ». (Tiré d'un aveu de Jacqueline Davaugour, pour la Sgie de Courtalain, au duc de Longueville, comte de Dunois, 1595). — En 1601, Jehan de Beaumont, époux de Jeanne de Montmorency est dit Sgr de Bourguérin et des Brosses. — (*Bulletin dunois*, II, p. 292. — Arch. Nat., P 711, n° 5, f° 136).

Brosses (Les), f., c^e de Romilly. — Elle appartenait en 1701 à Julien Floreau, md. — (Arch. L.-et-Cher, E 503).

Brosses (Le lieu des), c^e de Sargé. — Il relevait de la Galouerie à foy et h., et en 1521 appartenait à Macé Cadayne. — (Arch. nat., P 706, n° 2).

Brosses (Les), f., sur la carte de Cassini, psse de Savigny, près la Mêlerie.

Brosses (Les), éc., c^e de Ternay.

Brossier (Famille). — *Le Martinet, La Morandière*, XVI^e s. — *L'Aître aux Prêtres, Belair* (de Sargé), *Belair* (de Souday), *Le Plessis-Barthélemy, Villebauvru*, XVII^e s. — *La Roulière* (d'Azé), *Bois-Robert*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur, au chevron d'or, accomp. en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent.* (Arm. ms.).

Brotheau (Le), f., c^e du Temple.

Brouasse (La), éc., c^e de Couture.

Brousse (La), éc., c^e de Souday.

Brouard (Le), anc. mét., psse de Rhodon.

— Elle relevait à foy et h. du Duché, et appartenait en 1583 aux héritiers de feu Richard Neveu et Jean Le Vacher. — En 1612, cette terre est indivise entre les religieuses de St-Avit de Châteaudun, Nicolas Colas, Jean de Chateaufort, et Léonard Richer, et autres. — En 1668, elle est à Jacques Rigault, bourgeois de Paris. — Au XVIII^e s., les commis de l'Intendant d'Orléans déclaraient la métairie du Brouard, *autrefois Villegrimon*, être pour un quart aux religieuses de St-Avit, et le reste... à *s'informer* (sic). — Une partie du fief était sur Champigny. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 43 ; 1880, p. 267. — Arch. Nat., P 602, n° 31 ; P 714, n° 43 ; P 773, 65 a [Rhodon] ; PP 50, vol. 4, n° 28 à 48. — Arch. Loiret, A 1625, XVIII^e s.).

Broudières (Les), h., c^e du Gault, 28 h. — *Les Broudières*, XVII^e s. — Le lieu des Broudières qui contenait en 1595 quatre muids, cinq arpens et demi de terre, était soumis au droit de terrage de dix gerbes l'une, envers la Sgie de Courtalain, et relevait censiv^t de même. — En 1694 ce lieu paraît appartenir à Nicolas-Anne de Montlibert. — (*Bulletin dunois*, II, p. 295, [1595]. — Reg. du Gault, 1694).

Brouillard (Le), anc. mét., psse de Périgny. — Sur ce lieu et sur celui de Raton qui lui était proche, les dimes appartenaient

naient au Chapitre de St-André de Châteaudun et celui-ci les tenait en fief du duché de Vendôme (1583). — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 80).

Brouillard (Le), f., c^e de St-Mars-du-Cor. — *Le Brouillays*, 1409. — (Aveu du Petit Bouchet, Arch. Nat., P 700, n° 31).

Brouillerie (La), éc., c^e de Morée.

Brouiller, anc. mét., psse de Villero-main. — Elle appartenait à la Virginité. Les bâtiments en étaient démolis déjà au XVIII^e s. — (Papiers de la fabrique de Périgny).

Brouse (La), éc., c^e de Souday, au nord du Coitron.

Broussel (Famille de). — *Epeigné*, XVIII^e siècle.

Broussis (Les), f., c^e du Gault.

Broussils (Les), éc., c^e de St-Martin-des-Bois. — *Le Brossy* (Cassini). — *Le Brossil* (Cadastre).

Bruc (Famille de). — *Rocheux* (de Fréteval), XVIII^e s. — Armes : *D'argent à la rose de gueules boutonée d'or.* — (St-Allais).

Bruère (Famille de la), alias de la Bruyère, la Berruère, la Berruyère. — Voir *Berruyère*.

Bruère (La), anc. mét., psse d'Azé. — Elle appartenait à la Virginité et faisait partie de la terre de la Fosse d'Azé. — (Arch. Nat., P 608).

Bruère (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t du Châtelier. — (Arch. Nat., P 607, n° 1).

Bruère (La), h., c^e de Villedieu en partie, et en partie c^e des Pins (Indre-et-Loire). — Ce lieu paraît être le *Petit-Puits* de la carte de Cassini.

Bruèrerie (La), h., c^e de Fontaine-Raoul.

Bruères (Les), anc. mét., psse d'Authon, au sud du bourg (Cassini). — Ce lieu appartenait au couvent de l'Etoile. — En 1668, Frère Louis Lucas, chapelain de St^e-Radegonde, et pr^r de N.-D. de Lorette, était aussi qualifié S^r de la Haute-Closerie des Bruères. — (*Bulletin vendômois*, 1870, p. 139).

Bruères (Les), anc. mét., psse de Mazangé. — Elle dépendait du fief St-Martin de Briconard. — Un aveu du Bouchet-Touteville met cette métairie tantôt à Mazangé, tantôt à Danzé, et l'attribue en 1445 à Guillaume Leverrier. Mais il est de fait qu'elle dépendait du Fief St-Martin de Danzé. — (Arch. Nat., P 611, n° 32 et 33, Aveu du Bouchet-Touteville de 1445).

Bruères (Les), éc., c^e de Villedieu.

Brueria (Famille de). — Voir *Berruyère*.

Bruet (Famille de). — *Les Boulllets* (de Fréteval), *Chichery*, *Migneray* avec

les Ormeaux et le Carroi (à Pray), *La Mare ou Margotterie*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à 3 têtes de lion arrachées de sable, et lampassées de même.* — (Vitrail de l'église de Pezou, et *Le L.-et-Cher histor.*, 1872, p. 336).

Bruet (Le), h., c^e de St-Martin-des-Bois.

Brugère (Famille). — *Le Bignon* (de Couture), XV^e s.

Bruicellerie (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle faisait partie au XIV^e s. de la terre du Plessis-Godehous. — (Arch. Nat., P 648, n° 34 bis).

Bruillerie (La), anc. mét., psse St-Jean-Frémental. — Elle faisait partie de la terre de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 179).

Brulage (Le), f., c^e de St-Agil. — Elle fait partie du domaine du château.

Brulaines, f. et villa, c^e d'Arènes. — *Bruslaine*, XVII^e s. (Aveu de Chappedasne). — *Burleine*, XVI^e s. (Vieux titres). — *Brulaine*, (Cassini). — *Brutenne*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant des frères de l'Hôtel ou Maison-Dieu de Vendôme à foy et h. simple à cause de leur fief et Sgie d'Arènes. — Dès 1506, *Burleine*, psse N.-D. d'Arènes, était acquis par Claude Salmon, S^r du Châtelier, receveur des tailles en l'Electon de Vendôme. Les vendeurs étaient les membres de la famille Dardenne, eux-mêmes héritiers de Jean Coudray. — En 1608 ce fief est à Michel Hardouin, md à Vendôme ; — En 1610 à N. Chalopin, époux de Anne d'Argouges ; — En 1635 à Jean de Ramezay qui possédait aussi le fief de Chappedasne d'Arènes ; — En 1686 à Elie de la Ferrière, époux de Charlotte de Ramezay qui le vendit alors avec Chappedasne à Pierre Souin, apothicaire à Vendôme. — En 1691 il est à Noémy de Champrond, fille majeure, qui demeurait jusque là au Bas Fontenay, mais peut-être l'avait-elle seulement en location. Le 4 sept. 1699, cette dernière abjurait la religion protestante en l'église St-Martin de Vendôme, et mourait le 26 déc. 1700.

Au XVIII^e s., ce fief est encore à la famille Souin de la Savinière, ainsi que la métairie de Chappedasne.

Au XIX^e siècle la ferme de Brulaine avec sa maison de campagne appartenait à la famille de Bernabé de la Haye. En 1848, Marie-Anne, fille de François de Bernabé de la Haye et de Delphine de Montlibert, épousait à Vendôme Claude Ernest de St-Bauzille et lui apportait Brulaine. Après la mort de ces époux, Brulaine fut possédée par l'héritier de M. de St-Bauzille, appelé M. Leblanc de Chanéac qui vendit Brulaine vers la fin du XIX^e s. à un cultivateur. — (Arch.

Nat., P 608 ; P 625, n° 31 ; P 773, 65 a, dossier 3^e. — Bibl. de Vendôme : 1^o) Ms. 285, p. 267 ; 2^o) Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 4, pièce 9. — Titres de la terre de Renay, Min. des Not., an 1691. — Arch. Loiret, A 1625. — Reg. St-Martin de V., 4 sept. 1699 et 26 déc. 1700. — Etat-civil de Vendôme, an 1848).

Brularde (Famille de la). — *Les Perles*, XIV^e siècle.

Brulé (Le), f., c^e de Sargé. — *Le Brulé* (Cassini). — *Le Brulé*, (Etat-major). — *Le Brulay*, (Cadastre).

Brulées (Les), h., c^e de St-Arnoul.

Brulerie (La), éc., c^e de St-Jean-Frémentel. — Ancien bordage faisant partie du domaine de Rougemont, vendu nationalement en 1794 sur l'émigré Montsoireau, et acheté 2,500 l. par le citoyen J. Villain. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Emigrés de Vendôme], n° 839).

Brulleux, éc., c^e de Sougé, (rive droite de la Braye). — *Bruloux*, XVI^e s. (Anciens titres). — *Brulé* (Cassini). — Ancien fief relevant de Bréhault (en Lavenay). — Il était aux Sgrs de la Flotte. — (Collection Eug. Vallée, Documents Pastys, *Les Roches de Sougé*).

Brulon (Famille de). — *Les Chauvellières*, XII^e s.

Brulon (Le), h., c^e de Cellé, 27 hab. — *Le Brulon* (Cassini et Etat-Major). — Il y avait là une métairie, qui appartenait au prieuré de Cellé et fut vendue par François de Dannemont, prieur baron de Cellé en 1646 à Dlle Marie d'Hervault. — (Abbé Martin, Notes mss sur Bonneveau et Cellé).

Brulonnière (La), anc. fief et manoir, aujourd'hui disparu, psse de Busloup. — *La Brulonnerie*, XVIII^e s. — *La Verrierie de la Bulonnerie* (Cassini). — En 1640, ce lieu était habité par Pierre de Mégret, éc^r, sieur de la Garenne ou Varenne, qui était dit verrier de Busloup. Il était époux de Catherine de Gabilleux ; — En 1676, par Gaspard de Massard, éc^r, qui plus tard devint S^r des Mussets ; en 1683 par Claude Bongard, éc^r, S^r d'Etourville, veuf de Catherine de Mégret. — En 1732, Louis de Bussière, éc^r, sieur de Vancé, était dit demeurer à la *Verrierie* de la Brulonnerie. — Voir *Verrierie*. — (Abbé Gauthier, *Monogr. de Busloup*, [1907], p. 117. — Reg. de Busloup et la Ville-aux-Clercs. — *Id.* de Morée, 29 sept. 1647).

Brulonnière (Le lieu de la), psse St-Cyr de Sargé. — Anc. fief relev^t de Mondoubleau à foy et h. — En 1485, il appartient à Guillaume Guibert qui rend aveu à Mondoubleau pour ce fief. — En 1696, il est à Louis Molière. — (Arch. Nat. P 713, n° 10.

— Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Divers)).

Brulons (Les), h., c^e des Hayes.

Brumplessé, h., c^e de Nourray. — *Brumplessé*, 1582, (Dalles funéraires de Nourray). — *Bronplessé*, *Brumplessey*, *Brumplessay*, (Reg. de Nourray). — *Braimplessé* (Etat-major et cadastre). — Ancien fief qui s'étendait sur les deux paroisses de Nourray et de Lancé et relevait à foy et h. du Plessis St-Amand (Plessis-Fortia). Il consistait en cens, rentes, amendes et autres profits de fief, sans maisons. Les dimes de Brumplessé appartenaient à Marmoutier.

En 1552, ce fief est à Pierre Gallois, dont la fille Marguerite Gallois, épousa Alexandre de Juston, S^r de la Fosse, et qui paraît avoir eu pour enfants : 1^o) François de Juston, qui fut S^r de la Fosse ; 2^o) Octavien de Juston, qui suit ; 3^o) Anne de Juston qui fut dame des Tourelles ou Petit-Fontenaille, et épousa Pierre de Taillevis, S^r de la Judonnière, second fils du S^r de la Mézière.

Octavien de Juston, Sgr de Brumplessé, décédé en 1589 (et non en 1582 comme il a été lu par erreur sur son épitaphe à Nourray). Il avait épousé Esther Allard, qui, étant veuve, épousa en secondes noces, en 1593, Martin de Bruet, S^r des Boulets à Fréteval, dont elle eut Louise de Bruet. Il eut pour enfants : 1^o) Jean de Juston, qui suit ; 2^o) Jacqueline de Juston qui épousa Hector de Lestang, S^r de Larche.

Jean de Juston, fils des précédents, hérita de Villanmoy et de Brumplessé et en 1635 partagea avec Jacqueline de Juston sa sœur, veuve de Hector de Lestang, sieur de Larche. Il paraît à tant en son nom que comme ayant les droits de Louise de Bruet, sa sœur utérine, qui avait abandonné en sa faveur la succession de Esther Allard, leur mère, par acte devant Rasteau à Vendôme en 1628. Par ce partage il eut le Haut-Bezay et abandonna sa propriété de Brumplessé à sa sœur Jacqueline qui semble n'avoir pas eu d'enfants. Cette même année 1635, le 6 février, Jean de Juston épousait à St-Martin de Vendôme Marie Olivier, fille de Martin Olivier, conseiller aux Grands Jours du Vendômois, dont il semble avoir eu pour fille la suivante :

Françoise de Juston, dame de Brumplessé en 1672. Elle épousa Jean de Houdan, chev^r, S^r du Mortier et de Brumplessé, et mourut avant 1683 après avoir eu deux fils, Jacques et Jean de Houdan. Ce dernier fut baptisé à Crucheray en 1678. Ces deux enfants avaient pour curateurs en 1690, François-Paul de Taillevis. — La

famille de Houdan vendit Brumplessé à la fin du XVII^e s. à Jacques Honorat de Gallois, S^r de Bezay, et ce fief resta aux Sgrs de Bezay jusqu'à la Révolution.

Bibl. de Vendôme, 1^o) Manuscrit 326 ; 2^o) Fonds Trémault, Cartons des Familles, au mot *Juston*. — Arch. L.-et-Cher, E 343 (1678), 344 (XVIII s.), 401 (1635). — Chartier de l'Épau, Papiers de la famille Godineau. — Dalles funéraires dans l'église de Nourray. — *Bulletin vendômois*, 1877, p. 25. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 473 et suiv.

Brune (Le Gué de la), sur la limite des c^{es} de Choue et de St-Mars-du-Cor, sur le ruisseau de St-Mars, traversé par l'ancien chemin de St-Mars à Choue ; il est ainsi nommé sur la carte d'Etat-Major.

Bruneau (Famille). — *Les Bellesevries*, *Villebautru*, *La Roche* (de St-Firmin) ; *la Touche-Chenard*, XVI^e s. — Armes : *D'argent à trois têtes de maure de sable en pal, l'une sur l'autre, accompagnées de deux branches de terre de sinople*. — (Potier de Courcy, *Généalogie Barentin*).

Bruneaux (Les), f., c^e de St-Avit, dans le bourg. — (Journal le *Carillon de Vendôme*, annonce du 7 avril 1899).

Brunelière (La), f., c^e de la Fontenelle. — *La Brunelière*, (Cassini). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h. du château de la Fontenelle. — Le manoir était ruiné déjà au XVIII^e s. Il en reste une enceinte de douves et un vaste étang. — Au XVI^e s. il est à la famille du Buisson ; — A la fin du XVI^e, à Pierre du Buisson. — En 1609, il est à Jacques du Buisson, époux de Louise de Funée, qui paraît mourir vers 1619, laissant un fils, Louis du Buisson. — En 1635, il est à François Le Camus, éc^r, S^r de Fontaine, la Baratterie, la Moussière, la Brunelière, châtelain de Villefort en Poitou, etc., époux de Louise de Trajan ; — Vers 1660, à autre François Le Camus, Sgr des mêmes lieux, époux de Claude Marie Carrion, qui est sa veuve en 1670 et à cette date reconnaît devoir une rente à la fabrique de la Fontenelle ;

— En 1684, à Gabriel Le Camus, qui paraît fils des précédents ; — En 1686 à N. Chérouvrier, sieur de la Martinerie, avocat en parlement, et Dlle Hélène Le Camus, son épouse qui font baptiser à la Fontenelle leur fille Louise-Catherine ; — En 1759 à Charles-Paul Le Camus, sieur de Villefort ; — En 1772 à Pierre Lumière, orfèvre à Châteaudun ; — En 1786 à Martin-Jean-Baptiste Lumière, prêtre, vicaire de la Recouvrance à Orléans. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, pièce 13^e ; G 1487. — Reg. de la Fontenelle et du Gault, *passim*).

Brunelière (La), village, c^e de Savigny, 108 hab. — *La Brunellère* (Cassini). —

La Brunelière (Etat-major et serv. vicinal). — La Brunelière possède aujourd'hui une station sur la ligne de Tours à Sargé, sous le nom de Savigny-La-Brunelière. C'est en réalité une 2^e station de Savigny, la 1^{re} étant sur la ligne de Paris-Bordeaux (Etat). Cette seconde station est éloignée de Savigny, d'environ 1 kil. — Dans ce village se trouvent deux fermes, qui sont la Basse-Cour et le Champ-Pinceloup, toutes deux faisant partie de la terre des Pâtis.

Comme fief, la B. relevait à foy et h. de la Sgie de Riverelles, psse St-Gervais de Vic (Sarthe). Il n'avait lui-même aucun arrière-fief, et ne possédait que le droit de basse justice. Son censif s'étendait sur 25 objets divers, maisons et terres en Savigny, et son domaine n'était que de deux arpents de terre et quelques 15 arpents de pré.

En 1690, d'après le Dictionnaire des fiefs de St-Calais, le manoir de la Brunelière se composait « d'un grand corps de logis composé de 3 chambres basses et une haute à cheminée avec leurs antichambres et 2 fours au pignon....., colombier à pigeons et puits, le tout clos de murailles neuves en grande partie, avec un grand portail de pierres de taille regardant une grande allée plantée d'arbres depuis quelques années qui sert d'avenue au dit logis, etc... »

Pierre Boucher est S^r de la Brunelière en 1493, époque où il fait hommage au S^r de Riverelles pour ce fief et celui du Pont aux Prêtres. — Mais nous ignorons la B. de tout le XVI^e s.

En 1602, ce fief est à M^{re} Jean Gerberon, lic. en droit, bailli de Savigny ; — En 1633, il est à Jean de Méhabert, cons^r de Mgr le duc et lieut^t du bailli à Savigny ; il possède ce fief comme époux de Marguerite Lasneau. Ils ont deux fils, Jacques qui suit, et Jean qui suivra après son frère.

Jacques de Méhabert, S^r de la B., comme héritier de sa mère. En 1643, il est dit ancien lieutenant de Savigny.

Jean II de Méhabert, héritier de son frère Jacques vers 1650. Il a pour fils les suivants :

Jean III de Méhabert, curé de Baillou, qui meurt avant 1690, et dont hérite Jacques, son frère, prêtre de l'Oratoire. Ce dernier rend aveu à la Sgie de Riverelles comme héritier de son frère en 1690 et 1692.

En 1720 et 1723, la B. est à Jacques-Michel de Méhabert, Sr de la B., la Morinière et Villefoulon, cons^r du roi et élu en l'Élection de Vendôme, puis chef de Paneterie du Roi. Sa femme est Madeleine Françoise Barreau.

En 1754, la B. est à Dame Françoise-Sébastienne Charlot, veuve de M^e Henri Picault, cons^r du roi en l'Élection de Blois. À cette date elle testait en faveur de ses petits-enfants, déshéritant son fils Henri Picault, à cause de sa mauvaise conduite.

Ce fief passe ensuite à la famille Bertin, qui, sous Louis XV, donna un ministre des parties casuelles (Contrôleur général des finances).

En 1773, ce lieu et domaine de la B. est aux mains de la famille Buscheron de Boisrichard. Mme de Passac, née Buscheron de Boisrichard y mourut vers 1850, étant veuve de M. Philippe-Gaucher de Passac, auteur de l'ouvrage *Vendôme et le Vendômois*. La Brunellière, à cette époque comme depuis, fit partie de la terre des Patiss.

Arch. du Cognac, E 49. — Arch. Nat., P 691, n^o 84. — Eug. Vallée, Documents sur le Bas-Vendômois, au *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 322 et 324. — Collection Eug. Vallée : 1^o) Dictionn. de Pasty sur les fiefs de St-Calais, (Brunellière); 2^o) Notes diverses (de Pasty), II, f^o 4; 3^o) Id. Notes sur familles, (Méhabert). — Titres de la terre des Minières (1634). — Passac, p. 75.

Brunellerie (La) ou *Brunellière*, h., c^e d'Azé. — Au XVII^e siècle, c'était une métairie qui appartenait à la famille Berruyer. — (Reg. d'Azé, 1678).

Brunellerie (Le lieu de la), paroisse de Choue, consistant en plusieurs maisons et 50 arpents de terre, relevant à 15 deniers de cens de la Sgie de Voulouzeran. — (Bibl. de Vendôme, pièces ms., Dossier Mondoubleau, Registre terrier de Vaulouzeran, 1690).

Brunerie (La), autrement dit le *Gué la Brune*, ancienne métairie, psse de Choue. — Elle était située proche le chemin de Mondoubleau à St-Mars et se trouvait dans la censive de Vaulouzeran. — Au milieu du XVII^e s. ce lieu appartenait à Françoise Graffard, veuve Antoine Lorin, S^r de St-Jacques. — (Biblioth. de Vendôme, ms., liasse de Mondoubleau, Terrier de Vaulouzeran, XVII^e s.).

Brunetière (La), f., c^e d'Oigny. — Elle appartenait au prieuré d'Oigny et fut vendue national^t en 1791 pour 13.000 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 88).

Brunetière (La), anc. mét., psse St-Jean-Frémental. — Elle faisait partie de la terre de Rougemont, et fut vendue national^t sur le citoyen Montsoreau, émigré, et achetée par le citoyen Lemoine 20.300 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Émigrés, Vendôme], n^o 811).

Brunetière du Plessis de Gesté (Guy de), commandeur d'Artins, 1672. — Armes :

De sable à trois lions d'argent armés, lampassés, couronnés d'or. — (De Maude). — Alias : *D'hermines à trois chevrons de gueules* (Abbé Porcher).

Brunier (Famille de). — *Chicheray*, XVIII^e et XIX^e s. — *Chappedasne*, (de St-Firmin), *La Montellière*, XIX^e s. — Armes : *D'or à la croix patriarcale de gueules.* — (Arm. ms.).

Brunottière ou **Brunoterie** (La), écart du bourg, c^e de Coulommiers.

Bruyère (Famille de la). — *Les Romeaux*, XVI^e et XVII^e s. — *Villemisson*, XVII^e s. — Armes : *D'or à 3 bruyères de sinople, 2 et 1.* — (Armorial chartrain). — (Ne pas confondre avec la famille de la Bruyère qui plus anciennement habitait la même contrée).

Bruyère (La), f., c^e de la Fontenelle. — *La Brière* (Cassini).

Bruyère (La), f., c^e d'Oigny. — *La Brière*, 1645. — Cette ferme était du domaine de l'Épicière. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, liasse Oigny-l'Épicière).

Bruyère (La), éc., c^e de Souday.

Bruyères (Les), anc. mét., psse d'Au-thon, près la Rocherie, sur le chemin d'Au-thon à Chateaurenault. — Cette métairie relevait en fief de l'abbaye de l'Étoile. — En 1549 elle appartenait à Vincent des Mézeris. — En 1634, frère Jean Guénot, prêtre et relig. de l'Étoile et chapelain de N.-D. de Lorette la tenait en fief. Elle était dite venir de feu Esmond des Mezeris.

— Au XVIII^e s. elle était revenue au domaine de l'abbaye de l'Étoile. — Elle fut vendue nat^t en 1791 pour 7.000 l. — (Arch. Nat., P 605 et 606, n^o 2. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], n^o 250. — Métais, *Études et documents*, t. III, p. 73).

Bruyères (Les), h. et f., c^e d'Azé. — La ferme appartenait au couvent de la Virginité et fut vendue national^t en 1792 pour 1.125 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], n^o 1048).

Bruyères (Les), f., c^e de Fontaine-Raoul. — *La Briererie* (Cassini). — Au XVIII^e s., ce lieu paraît être du domaine du Grand-Breuil.

Bruyères (Les), h., c^e de Prunay. — En 1371 Jean Limousin donnait ce domaine à l'abbaye de l'Étoile. — (*Annales Norbertines*, 1887, p. 227).

Bruyères (Les), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — Ancien fief mouvant de Lavardin. — En 1311, Odet Freslon avouait au C^{te} de Vendôme pour sa mét. des Bruyères et usage en la forêt de Gastines. — En 1393 et 1399 le même aveu était rendu à Montoire pour le lieu de Labit, l'usage en la forêt de Gastine et la mét. des Bruyères par Odet de St-Martin. — En 1405

Jean de St-Martin fils de feu Huet de St-Martin déclare devoir foy et h. au comte pour sa mét. des Bruyères et usaige en Gastines. — En 1457, aveu pour les Bruyères, par Etienne de St-Martin. — En 1466 par Claude de St-Martin. — (Arch. Nat., P 648, n^o 39 à 41; P 652, n^o 77; P 661, n^o 64 et 65; PP 50, vol. 50, n^o 41 à 43 et 61 à 65).

Bruyères ou *Bridères* (Les), h., c^e de Savigny (le Petit). — Anc. fief, relevant de celui de la Pouterie à foy et h., et 24 s. t. de devoir au jour des trépassés, et partie en censive sous le devoir de 12 den. t. — En 1557 ce fief était à Julien Pichot. — (Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, notes diverses. — R. Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 15).

Bruyères (Les), f., c^e de Villedieu. — Ce lieu appartenait au XVI^e s. à la famille de Savary, Sgrs du Fresne sur Rorthe. — (Chartier de Renay).

Bry (Famille). — *Boisrichard*, *La Chauvinière* (de Selommes), *Les Bordes* (de Crucheray), XVII^e s.; *Buissay*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'azur à 3 trèfles d'or.* — (Adr. Thibault).

Buansay, ancien fief sans bâtiments, situé psse de Périgny, relevant de la Guilloitière, et comme arrière-fief, de Périgny. — (Titres de la fabrique de Périgny).

Buarderie (La), éc., c^e de Prunay.

Buchée (La), éc., c^e de Droué.

Bucher (Le), h., c^e de St-Arnoul.

Buchère (La), f., c^e de Cellé.

Buchetière (La), f., c^e d'Oigny. — En 1701 on la voit faire partie du domaine de l'Épicière. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, liasse Oigny-l'Épicière).

Bucy (Famille de). — *Les Moulins de Pesou*, XVI^e s. — *Selommes* et *Montault*, XVI^e au XVIII^e s. — Armes : *D'or à 10 billettes de gueules 4, 3, 2 1.* — (Armorial chartrain et Gourdon de Genouillac).

Budé (Famille). — *La Chauvignière*, (de Montoire), xv^e s. — *Girondeau*, *Vaulion*, *Le Petit Fresnay*, *Briolas*, *Grimouard*, *La Mouchetière* (de Souday), *Chalopin*, XVI^e s. — Armes : *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 grappes de raisin d'azur 2 et 1.* — (La Chesnaye).

Budinière (La), f., c^e de Mazangé.

Budinière (La), h., c^e de Savigny. — Ce lieu relevait à foy et h. du fief de la Dame-d'Asnières, et censiv^t du prieuré de Fortan. — La partie relev^t de la D.-d'Asn. appartenait en 1518 à Guillaume Dupont, et la partie relev^t du Pr. de Fortan appartenait en 1518 à Pierre de Rougemont et Thibault Vallée; et en 1550, à Jean Chastain. — (Arch. nat., P 611 n^o 12; P 614, n^o 1. — Collection R. de St-Venant,

liasse Lunay, Titres de la Montellière, Dossier de la Dame-d'Asnières, 1518).

Bueil ou **Bouil** (Famille de). — *La Voue* (de Naveil), XIII^e s. — *Les Roches* (de Sougé), *Le Chaillou* (des Hermites), *St-Calais*, XIV^e s. — *Crassay*, *Le Portau de Valennes*, *Chevelu*, XV^e s. — *Epeigné-sur-Dême*, *Le Fief-Valennes* (de Choue), *Les Hayes*, *Razilly*, XVI^e s. — Armes : *D'azur, au croisillon d'argent, accompagné de 6 croix recroisettées au pied fiché d'or, 3 en chef, et 3 en pointe.* — (La Chesnaye).

Buffa (Jean III, dit Jean de), 23^e abbé de la Trinité, (1320 à 1342), du temps du comte Bouchard VI. — Ses armes étaient *de... semé de fleurs de lis de... à la bordure de... (Clefs de voue).* — Il succéda à Guillaume II. On peut lui attribuer tout au moins l'achèvement de la construction du chœur, du déambulatoire et de ses chapelles rayonnantes, des deux travées de la nef de l'église, les plus proches du transept, qui paraissent bien du milieu du XVI^e s. Il y fit ajouter, hors murs, la chapelle de St-Jean qu'il dota le 7 mars 1341. Il s'y fit inhumer et l'on voit encore son enfeu sous une arcade de cette chapelle. Il avait fondé son anniversaire en l'église St-Georges de Vendôme. Il mourut le 10 mars 1342. Il avait, en 1327 ou 1328, obtenu la faculté de réunir le prieuré de Villedieu à la mense abbatiale, à l'effet de permettre l'achèvement de la reconstruction de l'église de la Trinité. Il eut pour successeur Michel. — L'abbé Simon fait de ce Jean de Buffa deux abbés qui se succèdent, dont l'un est appelé tout simplement Jean, et l'autre Jean de Buffa. — (*Cart. Trinité*, 530 note I, p. 372, 756 note I, 766, 767, 782 note I; et T IV, pp. 83, 302, 382, 386 et 406. — *Cart. vendômois de Marm.*, 10 A. — Abbé Simon, II, pp. 245 à 250. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1373. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 246).

Buffereau (Famille). — *L'Aubrière*, *Les Rochettes* (de St-Ouen), *Buissay-la Bretonnerie*, *Nuisement*, XVI^e s. — *Naveil* (Tenue des Maillets), XVII^e s. — *La Varenne* (de Vendôme), *Lubidé*, XVIII^e siècle.

Bufferelle (Le bois de), situé en partie c^e de Selommes. Il fait partie de la tenue de Monteaux.

Buffetière (La) ou *Bouffetière*, f., c^e de la Fontenelle. — Elle dépendait de la terre et château de la Fontenelle. — (Journal *Le Loir*, 1^{er} mars et 7 juin 1850).

Buffière (La), f., c^e de Baillou. — *La Buffetière* (Cadastre). — Anc. mét., appartenant à la cure de Mondoubleau. Elle a été vendue national^t en 1791 pour 12.000 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q,

(Mondoubleau), n° 212. — Beauvais de St-Paul, p. 182, note).

Buffière (La), f., c^e de Sougé. — Dès le xv^e s. elle fait partie du domaine de la Berruère. — Au commencement du xvi^e, elle en fut momentanément détachée pour en relever censiv^t, et en 1521 formait l'apanage de Dlle Marie de la Berruyère, tante de Jean de la Berruyère, Sgr dudit lieu. — (Arch. Nat., P 704, n° 18 et P 706, n° 1).

Bugy (Famille). — *Villeporcher* (de St-Ouen), *La Bastière* (d'Arènes), *Huchepie* (de Vendôme), *Chappedasne* (d'Arènes), *La Poissetière*, xv^e s. — *La Chape*, xvii^e s. — Armes : *D'azur, à l'arbalète en bande, chargée de son carquois en sautoir le tout d'or.* (Chanoine Hubert). — Alias : *D'azur à un arc et un carquois d'or posés en sautoir, deux empennes de flèche issant du carquois.* — (Armorial chartrain).

Buignon (Le), anc. mét., psse de Couture. — Elle relevait à foy et h. et un demi cheval de service de la Ratellerie, dont elle avait été détachée comme domaine. — Elle appartenait en 1469 à Dlle Bertranne Ronsart. — (Arch. Nat., P 661, n° 26).

Buis (Les), maison forestière, c^e de Fontaine-Raoul. — *Le Pas de Bourreau*, xiv^e s. (Titres de Rougemont). — *Les Bouis* (Anciens titres). — *Paboureau*, xvi^e s. (Titres de Rougemont). — *Le Buis ou Paboureau* (Cassini). — *Les Buis* (Etat-major). — Ce lieu était autrefois plus connu sous le nom de Pas-Bourreau. Ce dernier nom paraissant provenir du *Bois-Borel* ou *Bois-Bourreau*, du nom des seigneurs de Courtalain au xiii^e s.

Comme fief, Paboureau relevait à foy et h. de la Sgie du Rameau, paroisse de Langey (canton de Cloyes, Eure-et-Loir). Une partie était dans la censive de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Ce fief consistait (en 1664) en droits de haute, moyenne et basse justice, cens et rente en deniers à prendre sur trois à quatre cents arpents de terre et bois, maisons, etc. ; droit de garenne pour toutes bêtes sur tous les dits lieux, « Savoir treize livres douze sols deux deniers de cens par chacun an payables au jour de St Jean-Baptiste, ledit cens portant gants, lods et ventes, defaulx, saisine et amende, quand le cas y échet ; 46 livres, 10 sols, 7 deniers de rente seigneuriale foncière à prendre sur lesdits 3 à 400 arpents, payables par chacun an à pareil jour de St Remy, et 36 boisseaux d'avoine, mesure de Rougemont, lesquels 3 à 4 cents arpents tiennent d'un côté aux Usages de Fontaine-Raoul, d'autre aux terres du bois de l'Aumosne et de St^e-Cécile, d'un bout

à la forêt de Fréteval et d'autre bout aux terres de la Nardoucière et aux dites terres de St^e-Cécile ». — (Extrait des Arch. de L.-et-Cher, E 44).

En 1333 Guillaume Lescuyer rendait aveu au Sgr de Rougemont pour le bois de Loisville qu'il avait acquis de lui avec le Pas de Bourreau.

Dès 1499 cette Sgie de Paboureau appartenait, au moins pour les 2 tiers, à Philippe de Cantier, Sgr de Rougemont, et depuis paraît être restée toute entière entre les mains des Sgrs de Rougemont jusqu'au 22 août 1664, époque où M^e Charles de Franceschi, Sgr de Rougemont et de Paboureau, la vendit à noble homme Henri Ollivier, huissier ordinaire du roy en ses conseils, dem^t à Paris dans le cloître St-Germain l'Auxerrois.

Relevaient de cette seigneurie les lieux suivants : La Joubardière, la Triquellerye, le May du Paboureau, les Loges, etc. — La justice de Pasboureau se rendait au lieu des Buis.

En 1729, les Buis sont au Sgr du Grand Bouchet, puis ils passent aux Sgrs du Breuil-St-Jouin.

La maison forestière des Buis qui n'était qu'un morceau de la terre de Paboureau, se trouve aujourd'hui le seul lieu habité de l'endroit. Elle est située dans la forêt de Fréteval sur la route de la Ville-aux-Clercs à Cloyes. Elle est maison de garde de la terre de la Gaudinière. — (Arch. L.-et-Cher, E, 44 [Layette de Rougemont].) — *Bulletin dunois*, t. IV, p. 113. — Collection Bernault, liasse de Fontaine-Raoul).

Buisardières (Les), anc. mét., psse de la Chapelle-V^{tesse}. — Elle relevait censiv^t du prieuré du lieu. — (Arch. L.-et-Cher, G 2519).

Buissard, f., c^e de St-Amand.

Buissay, h., c^e d'Azé, 26 hab. — *Buxeium*, *Busseium*, xii^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgie des Créneaux de Thoré, puis du château de Vendôme à partir de 1440 et en partie du fief de Morillon. Le censif relevait de la Jousselière et de la Fosse d'Azé. La partie relevant de la Jousselière lui avait été incorporée par un décret du Parlement en date de l'année 1445.

Ce hameau se compose de quatre fermes qui ne forment pas agglomération ; ces quatre fermes portant respectivement les noms de *Barvaut*, *la Bretonnerie*, *Limeray* et *la Paillarderie*. — (Voir ces 4 noms).

Buissay en 1199 paraît être à un personnage appelé *Willelmus de Buxeio*, qui avec *Harduinus de Villaporcherii*, donne aux frères du Temple ce qu'ils

avaient à Bellelande. Ce Guillaume de Buisson avait pour femme Benedicta et pour enfants Pierre, Guillaume, Philippe, Béatrice et Jeanne. On ne les rencontre plus dans la suite. (Chartes vend. 137).

Au xiv^e s., Buisson est à un certain Jean Barrault, qui paraît bourgeois de Vendôme et donne son nom au manoir appelé depuis lors Buisson-Barrault ou simplement *Barrault*. — Voir *Barrault*. — (Chartes vendômoises, 137. — Titres de Belair et Buisson. — Titres de la Jousselière, 1637. — Arch. nat., P 603, n° 1).

Buisson (Famille du). — *Bois-la-Lande*, xvi^e s. — *La Brunelière* (de la Fontenelle), xvii^e s. — Armes : *D'azur à trois roses quintefeillées d'or.* — (De Maude). — Alias : *D'argent fretté de guules de 6 pièces à la bordure de sable.* — (Abbé Blanchard).

Buisson (Famille). — *La Ramée*, xv^e s. — *Le Plessis-Marcé*, xvii^e et xviii^e s. — *Les Noues* (de Sargé), xviii^e siècle.

Buisson (Le), i., c^e d'Arville.

Buisson (Le), anc. mét., psse d'Azé. — Y demeurait en 1674, François Ferrand, éc^r, sr de la Bretonnerie, l'un des gardarmes du Roi, avec Louise Geslain, sa femme. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Le Temple]).

Buisson (Le), h., c^e de Baigneaux, 53 hab. — Il y avait là une métairie importante qui appartenait à la Trinité. — Elle fut vendue national^t 42 mille l. — Aujourd'hui, cette métairie devenue ferme, s'appelle encore le Couvent. — En 1677, Jean Guilloiseau, sieur de Villeclèche, bourgeois de Blois, époux de Madeleine Guymon, demeurait au Buisson, paroisse de Baigneaux. — (*Bulletin vendômois*, 1896, p. 123. — Notes ms. de M. Jean Martellière sur la famille Guymont. — Arch. L.-et-Cher, E 577 ; Q [Vendôme] 337. — *Cart. de la Trinité*, 589, note 1).

Buisson (Le), h., c^e de Cellé.

Buisson (Le Petit), anc. mét., psse de la Chapelle-V^{tesse}. — Elle appartenait au prieuré de la Chapelle. — (Arch. L.-et-Cher, G 221, doss. 8, p. 5).

Buisson (Le grand et le petit), h., c^e de Chauvigny. — *Gros-Buisson*, (Cassini). — Le petit B. est aussi appelé *Le Pouilleau*.

Buisson (Le Haut et Bas), écart du bourg, c^e de Danzé. — Ce lieu, au xvii^e s., paraît appartenir à la famille Grimaudet, des Srs de la Croiserie. — En 1632 il est à François Grimaudet, fils de feu n. h. François G., St de la P...tière, recev. du Grenier à sel de Vendôme, et de feue Marie Hugues. Ledit Fr. G., en 1659 est élu en l'Élection de Vendôme ; il a pour

femme Marie Rivière, et meurt avant le 16 oct. 1692, époque où sa fille Marguerite G. épouse à St-Lubin de Vendôme le Sr Gervais Deprés. — En 1731 le B. est à Charles Grimaudet. — (Reg. de Danzé, 1632 et 1636 ; de Romilly, 1659 ; de St-Lubin de Vendôme, 16 oct. 1692. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton Vendôme-ville, maison du Ponceau. — Arch. L.-et-Cher C, Eaux et Forêts, liasse 2, doss. 3).

Buisson (Le), f., c^e d'Epuisay. — Elle fait partie du domaine de Courtemblay.

Buisson (Le), deux bordages voisins, c^e de la Fontenelle.

Buisson (Le), ferme, c^e d'Oigny. — Ce lieu en 1640 est à la famille de l'erré. — (Adr. Thibault, Arm^t de L.-et-Cher av^t 1789).

Buisson (Le Grand et le Petit), fermes, c^e du Plessis-Dorin.

Buisson (Le), anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Elle était proche la Varenne et le Moulin au Voyer. — En 1522 elle appartenait à une famille Mouchard. — (Arch. Nat., P 704, n° 98).

Buisson (Le), éc., c^e de St-Jean-Frémental. — Ancien fief relevant à foy et h. de Montigny-le-Ganelon. — Du fief du Buisson relevaient une partie des terres de la psse de St-Jean et particulièrement les fiefs de Montainville, des Gatsbillées, partie de la Varenne de St-Jean et des Tourtilles d'Aumont, plus une quinzaine de maisons dans le bourg même de St-Jean.

En 1610, le manoir du Buisson consistait en un grand corps de logis pour le Seigneur, couvert de tuiles, chambre basse et haute et garde-robe à côté, avec greniers dessus. — Au xv^e s. il appartenait à la famille de Nantonville. — En 1496 à Michel de Nantonville, Sgr du Bouchet et du Buisson. — En 1523 à Jacqueline Le Tommelier, veuve du précédent. — En 1535 à autre Michel de Nantonville qui en 1543 est dit Sgr du Buisson, de Rougeterre, de la Mauditière, la Rifaudière et des Vaux, avocat et conseiller du roi à Châteaudun. — En 1574 et 1577 à autre Michel de Nantonville, licencié es lois, cons. du roi, l^r criminel au bailliage de Blois ; de même en 1601.

En 1607 ce fief du Buisson était acquis pour 10.500 l. par Simon Franceschi, Sgr de Rougemont. Depuis cette époque il resta en la possession des Sgrs de Rougemont.

En 1665, il était habité par h. h. Antoine Bigot, sieur des Vergereaux, garde du corps du duc de Longueville. Il passa ensuite aux Sgrs de Rougemont.

En 1793 le Buisson était vendu nation^l sur le citoyen Montsoreau (de Rougemont), émigré, 36.500 l. — (Arch. L.-et-Cher, E 160, 164, 173, 174, 175, 179, 179 bis, 394, 395 ; G 153 ; Q [Vendôme, Emigrés], 563. — Arch. Nat., Q¹ 495, f^o 24, v^o).

Buisson (Le), h., c^e de St-Mars du Cor. — Là était une métairie qui appartenait au couvent de la Madeleine de Chateaudun et était affermée en 1784 pour 180 l. Elle fut vendue nation^l en 1791 pour 330 l. — (Arch. L.-et-Cher, E, 240 ; Q [Mondoubleau], 28).

Buisson [1^{er}] (Le), f., c^e de Savigny, au S.-E. et au-dessus du bourg. — Ce lieu relevait de la Sgie d'Auvine à 10 d. de cens et 3 corvées. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Buisson [2^e] (Le), éc., c^e de Savigny, entre la Grilletière et la Roncière.

Buisson (Le), anc. mét., psse de Selommes. — Elle appartenait à la Trinité et fut vendue 42 mille l. en 1793. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 123).

Buisson-Laudinière (Le), ancien fief, psse du Gault. — Ce fief en 1689 appartenait à Alexis Baugé, Sr des Loges, lieutenant de la Chatellenie de Droué et en 1789 à N. d'Arlanges. — (Arch. L.-et-Cher, E 34).

Buissonnet, éc., c^e de Selommes.

Buisson-Ramier (Le), lieudit, c^e d'Azé. — Anc. mét. dont les bâtiments ont été détruits, et les terres réunies à Bellatour. — (*Le Loir* du 9 juin 1848).

Buissons (Les), éc., c^e de Chauvigny.

Buissons (Les), éc., c^e de Lavardin.

Buissons (Les), éc., c^e de St-Jean-Frémentel.

Bullièrre (La), château, c^e de Ruan. — *Buxeria*, *Busloeria*, XIII^e s. (Cart. Tiron et de la Madeleine). — *Bulloeria*, XIII^e s. — *La Bulleyre*, XIV^e s. (Cart. de la Madeleine). — *La Bullière*, (Cassini). — Ancien fief paraissant relever de Montigny-le-Ganelon.

En 1169 Raimbaldus de Busloeria paraît comme témoin dans une charte de Tiron (324). — En 1243 Jean de Montigny et sa femme Isabelle donnent aux chanoines de la Madeleine de Chateaudun la moitié d'un étang avec une aulnaie, situés près de la Bullière, l'autre moitié appartenant à Renaud, maire de Ruan, qui le tient en fief de lui à cause de sa femme Isabelle. Il donne encore aux mêmes chanoines des droits qu'il possède sur une vieille place de moulin appelé le Moulin-Bernard, autrefois situé entre Pontblossier et la Bullière. Il semble ainsi que la femme de ce Jean de Montigny ait été en possession de la Bullière.

En 1284, il y eut échange entre les

mêmes chanoines et Odin ou Andouin et Pierre de la Bullière et leur sœur Agnès. D'après cet échange, l'étang et l'aulnaie ci-dessus restaient entièrement en la possession des Sgrs de la Bullière, moyennant 12 sous de rente à payer aux religieux. Cet échange portait en outre sur les droits assis sur les métairies du Chesne et de Vindrinville.

En 1337, Philippe de la Bosse, Sgr de la *Bulleyre* reconnaissait devoir un muid de grains de rente au prieur des Fouteaux.

Nous n'avons pas d'indications sur la Bullière aux XV^e et XVI^e siècles.

En 1606, la Bullière est à Anne de Renty et Urbaine de Bruneau, sa femme ; — En 1618 à Pierre de Renty ; — En 1636 aux héritiers de feu Pierre de Renty, parmi lesquels le suivant :

Gilles de Renty, chev^r, Sr de la Bullière, Marson et Vindrinville en 1646, cap^e au rég^t de Normandie, époux de Bonne de Maussabré ; il meurt en 1663 et laisse sa veuve enceinte. Une fille posthume fut baptisée cette année là à Ruan. Bonne de Maussabré vivait encore en 1691.

En 1683 la B. est dite à François-César de Renty qui est qualifié Sr de Villemesle et de la Bullière, cap^e au rég^t de Normandie. Il est fils probablement des précédents. Il épouse en 1696 Catherine, fille de Urbain de Salmon, Sr du Châtellier et de Marie Martiu. Il est inhumé à Ruan le 24 déc. 1738. On leur voit pour enfants : 1^o) Catherine, qui épouse le 6 juin 1716 François-Louis du Bellay, Sr de Drouilly-Hayes, gouv^r du Vendômois, veuf de Madeleine de Fromentières ; ladite Catherine morte sans laisser d'enfants vivants, avant 1727 ; 2^o) Gilles-César de Renty, baptisé à Ruan en 1699, s-lieut^t dans les Gardes françaises, chev^r de St-Louis, etc. ; il fut inhumé à Ruan le 17 sept. 1787 ; il était célibataire ; 3^o) Bonne-Charlotte, baptisée à Ruan en 1700 ; 4^o) Madeleine, baptisée à Ruan en 1703. — Ces deux dernières après la mort de leur père décédé en 1738, avaient vendu la Bullière au suivant :

Nicolas Pierre de Villemain, président honoraire au bailliage de Chartres et capitoul de Toulouse. Il est époux de Anne Gueau de Gravelle, qui paraît comme marraine à St-Jean-Frémentel en 1757 et est qualifiée dame de la Bullière, mais Mlles de Renty paraissent avoir conservé l'usufruit de la Bullière. En 1760, y demeurait encore Dlle N... de Renty, dame d'honneur de la princesse de Condé. — Anne Gueau de Gravelle dut hériter de son mari, attendu qu'en 1771 la B. est dans sa famille et appartient à Guillaume-Nicolas Gueau de Gravelle de Rouvray,

chev^r, Sr du Breuil-St-Jouin, Pasboureau, la Bullière, etc., qualifié ainsi dans l'acte d'acquisition faite par lui de la terre des Diorières. Il était époux de Honorine de Montginot. Il laissa la B. à son fils, le suivant :

Gabriel-Jacques Gueau de Gravelle de Rouvray, chev^r, l^r des Maréchaux de France, et juge du point d'honneur de la noblesse au département de Chateaudun, Sgr châtelain de Chauvigny-les-Diorières, Rouvray, le Breuil-St-Jouin, Ruan en partie, la Bullière, etc.

La Bullière en 1789 paraît être à Louis Charles de Maussabré, ancien mousquetaire du roi et chevalier de St-Lazare. C'est sur lui que cette terre fut vendue nation^l en 1793 et achetée depuis par le sieur Mouchard de Chaban (voir sa notice). Ce dernier la laissa à sa fille Mme Belland et celle-ci revendit vers 1835 à Charles Auguste Armand, C^{te} de Laulanhier qui lui-même revendit en 1843 à M. Bonnefons de la Vialle, commissaire-priseur à Paris. — M. Bonnefons laissa la Bullière à sa sœur Mme Elise Bonnefons, femme de M. Ernest Basset, ancien secrétaire du domaine privé de Louis-Philippe, qui mourut en 1879.

Aujourd'hui ce château appartient à M. Rolland d'Estape.

Cart. Tiron, 324. — Merlet, *Invent. des arch. communales de Chartres*, E 4 et 57. — *Cart. Madeleine de Chateaudun*, 7, 130, 211, 215. — Arch. E.-et-Loir, H n^o 1894. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 32. — Arch. L.-et-Cher, G 221. — Titres de la terre de Sassières, de celle des Diorières, etc. — Reg. de Ruan, *passim* ; de Bouffry, 1606 et 1609, de Fontaine-Raoul, 1686. — D'Hoziere, registre IV, *Généalogie de la famille Salmon*. — Merlet, *Inventaire des Min. des not. Dunois*, 592. — Launay, *Répertoire*, p. 11. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 293. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 297.

Bulliod (N. de), lieutenant des maréchaux de France à Vendôme, XVIII^e s. — Armes : *Tranché d'argent sur azur à trois tourteaux d'azur sur l'argent et trois besants d'argent sur l'azur, rangés en orle*. (Bachelin-Deflorenne).

Bulonnaire (La), f., c^e de Sargé.

Bulté de Chéry (Famille). — *Les Chauvellières et Vaulouzeran*, XVIII^e s. — Armes : *De sable à une croix à double traverse d'or, deux jumelles d'argent brochant sur le tout*. — (Arm. ms. Orléans).

Bunardièrre (La), f., c^e de Sargé, rive droite de la Braye. — *La Bénardièrre* (Cassini et Cadastre).

Burais (La). — Voir *Burèze*.

Bure, éc., c^e des Hayes. — *Le Petit Bure* (Cassini). — *La Fontaine de Bure* (Etat-Major). — Ce lieu faisait partie du domaine de la Roche-Perdriel ou de l'Au-

berdière, appartenant à l'abbaye de l'Etoile. — En 1792, il était de la dépendance de la terre du Fresne d'Authon. — Près de là se trouve la fontaine de Bure, qui donne naissance au ruisseau de Roquentuf, un des bras de la Cendrine. — (P. Clément, Notes ms. sur les Hayes).

Bureau de la Rivière (Famille). — *Mondoubleau*, XIV^e et XV^e s. — Armes : *De sable à la bande d'argent*. (La Chesnaye — Alias : *D'argent à trois annelets de sable*. (Beauvais de St-Paul). — Alias : *De gueules à la bande d'argent*. (Armorial chartrain).

Burèl ou Bureau (Famille). — *Frémenteau*, XII^e s.

Burellerie (La). — Voir *Busellerie* ou *Busellière*.

Burellière (La), anc. fief, près Fontenaille, psse de Nourray. — Il appartenait en 1548 au Sr de Fontenaille. — (Arch. Nat., P 609, n^o 17 ; P 625, n^o 79 ter).

Buressart. — Voir *Bussard*.

Burets (Les), anc. mét., psse de Crucheray. — Elle était en 1449 à Guillaume de la Tousse, Sr du Plessis-la-Cour et à Jean de Lespine qui l'avaient donnée à rente à Julien des Palys, lequel leur en fit exposer cette année là même, par acte devant Malon, not. à Vendôme. — Elle fut encore baillée à rente en 1481 par Nicole de Roisne, épouse de André de la Tousse, Sgr de Fontenaille. — (Bibl. de Vendôme, Doss. Maréchal, Titres du Plessis, 1449 et 1481).

Burèze (La), f., c^e de Sargé, rive droite de la Braye. — *La Burasse*, 1525. — *La Buresse*, XVI^e s. (Aveu). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Cour du Bois. — En 1509 il est au Sr de la Trousserie et paraît depuis avoir été réuni au domaine de cette Sgie. — En 1602, il est dit appartenir à Anne Poytevin. — En 1793 ce lieu fut vendu nation^l sur l'émigré Montmarin 16.200 l. — (Arch. L.-et-Cher, E 331 ; L 931, n^o 106. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 72. — Collection Eug. Vallée, mss Pasty, Dictionnaire des fiels de St-Calais. — Reg. de Mondoubleau, 1602).

Burèzerie (La), deux fermes, c^e de Boursay. — *La Beuriserie* (Cassini). — *Les Beurseries* (Cadastre).

Burgo-Sancti-Martini (Famille de). — *Bourg St-Martin*, XI^e siècle.

Burlièrre (La), anc. mét., psse d'Authon, (Cassini). — Elle était dans le fief de la Guyerie (1506). — (Arch. Nat., P 648, n^o 51).

Burloquet (Le). — Voir *Berloquet*.

Buroche (La), éc., c^e d'Artins. — La statistique réunit ce lieu à Pineaux.

Buroche (La), éc., du bourg, c^e de

Choue. — Ancien fief, chargé de 3 l. de rente envers la fabrique de Choue. — (Arch. de la fabrique de Choue).

Buroche (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Buron (Le), anc. mét., psse du Gault. — Elle semble aujourd'hui avoir disparu; elle relevait de la Sgie-cure du Gault. — (Arch. E.-et-Loir, G 1104).

Buronnière (La), lieudit, c^e de Busloup. — Ancien manoir et fief aujourd'hui disparu. Il relevait à foy et h. de la Sgie de Lisle. — Au milieu du XVI^e s. il appartenait à Jacques Mégret, éc^r, S^r de la B., époux de Hélène Thizart, fille de Jean Th., S^r de Moncé, du Coudray et de la Montellière, et de Jacqueline Boursier. — Dès 1583 cette ferme faisait partie du domaine des Mussets et paraît y être restée jusqu'au XIX^e s. époque où elle fut morcelée. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 118. — Abbé Gauthier, *Monogr. de Busloup*, pp. 89 et 93. — Titres de la terre de la Montellière, mémoire sur le fief de la Dame-d'Asnières).

Bursay (Le), éc., sur la carte de Cassini, psse de Cellé, au sud du bourg.

Bury, f., c^e de Rhodon, dans le bourg. — A cette ferme on a réuni celle du Prieuré de Rhodon. Elle faisait partie de la terre de Conan et appartient aujourd'hui à la famille de Broc. — (Tradition orale à Rhodon).

Burzay, lieudit ancien, dont l'emplacement est aujourd'hui oublié, et qui devait être situé sur Nourray ou Lancé. — *Burzeium*, *Burziacum*, XI^e s. (Cart. vendômois de Marm.). — *Burcaium*, XIII^e s. (Cart. blésois de Marm.). — Ce lieu a été confondu avec Bezay dont il était proche, mais était différent, ainsi qu'en fait foi la Ch. 60 du Cart. vendômois qui dit ceci : « *Super quibusdam terra particulis inter ceteras nostras apud Buziacum silis, et super alia itidem terra unius carruce apud Burzeium consistente* ». — A *Burzeium* ou *Burcaium*, les moines avaient un bois qu'ils défrichèrent, et sur ce défrichement l'évêque de Chartres possédait la dime, mais pour les indemniser de leur peine, il leur abandonna les deux tiers de cette dime en 1258. — La table du *Cartul. blésois de Marm.* identifie ce *Burcaium* avec le *Bois de Bourgogne* à Gombergean. Nous croyons que c'est une erreur. — Toutes ces terres de *Burcaium*, *Burzeium*, etc., étaient du prieuré de Lancé. — Nous croyons Burzay plus près du *Mas* ou *Ausmois* (*Mansilis terra*), que de Bezay. — (*Cart. vendômois de Marm.* 59, 60, 61, 97, 98 A. — *Cart. blésois de Marm.* 288, et table au mot *Burcaium*).

Buscheron (Famille). — *Le Bouchet-*

Pelgruau, Boisrichard, la Brunelière, La Panacherie, XVIII^e et XIX^e s. — *La Varenne* (de Vendôme), XVIII^e s. — *Les Patis* (de Savigny), XIX^e s.

Buscheron de Boisrichard (Antoine-René), né à Vendôme le [mort en] — Il fut d'abord officier de la maison du roi, puis conseiller au bailliage, enfin maire de la ville en 1790. Remplacé en 1792 par Chevé, il fut réélu le 5 déc. 1792 et resta dans ces fonctions jusqu'au 21 mai 1813. — Sa fille épousa Jérôme de Passac qui fut un des historiens du Vendôme. — (Passac, p. 274. — Liste des maires de Vendôme à la Bibl. de la Ville).

Busellerie (La), h., c^e de Fréteval, 29 hab. — *La Busellerie*, XVIII^e s. — Anc. fief relevant de la Sgie de Fréteval. La ferme située dans ce hameau et qu'on appelait aussi la Thierrie, appartenait au XVII^e s. aux Sgrs de Rougemont. Elle consistait en 40 septiers de terre et un arpent de pré. Cette ferme fait aujourd'hui partie de la terre de la Gaudinière. On y a réuni les terres de la Tuilerie. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, 44, 158, 162, 178. — Titres de Rougemont).

Busellière (La), éc., c^e d'Authon. — *La Burellière* (1500). — En 1500 ce lieu appartenait à l'abbaye de Gastines. — (Arch. nat., P 648, n^{os} 93 et 94).

Busloup, bourg et commune du canton de Morée, à dix kilom. ouest de ce chef-lieu et à 16 kil. nord de Vendôme. — *Busloo*, XI^e s. (Cart. vendômois de Marm.) — *Buslo*, *Buslou*, *Busleium*, *Buslot*, *Busloup*, XII^e s. (Cart. de la Trinité). — *Bullo*, XIII^e s. (Pouillé du dioc. de Chartres). — *Bullo*, *Buslo*, *Bullou*, *Parochia de Bulloto*, XIII^e s.; — *Bullotum*, *Bulou*, XIV^e et XV^e s. — *Bullou*, XVI^e s.; *Bullotum*, XVII^e s. (Cart. de la Trinité). — *Buslou* (Cassini). — *Busloup* (Etat-major et service vicinal).

Cette commune est bornée au nord par St-Hilaire, à l'est par Fréteval, au sud par Pezou et Lisle, à l'Ouest par la Ville-aux-Clercs. — La grande route du Mans à Orléans traverse son bourg où elle est coupée par celle de Pezou à Fontaine-Raoul. Sa station la plus proche est Pezou (3 kil.) sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme. — Elle est arrosée par le Gratteloup, ruisseau qui vient de la Ville-aux-Clercs et va se jeter dans le Loir à Pezou. Elle possède en outre deux fontaines qui contribuent à alimenter le Gratteloup, ce sont celles de St^e-Radegonde et de St-Etienne qui toutes deux sont consacrées à des pèlerinages.

Lieux habités : — Le bourg qui compte 129 habitants. — Groschène, village, 95 hab. — Beaugard, 90 hab. — L'E-

cotière, 73 hab. — La Blotterie, château. — La Pichotterie. — Les Barres. — Nuisance, Le Volimbert, 37 hab. — Pont-l'Ane, 22 hab. — Les Haies. — Colnoir. — La Verrerie. — Richeray, ancien fief. — St^e-Radegonde, chapelle. — Corbigny, ancien fief. — Palteau, ancien fief. — St-Etienne, ancienne chapelle. — Les Mussets, château, ancien fief. — Le Pissot. — Montgreffier. — La Devaudière. — Le Colombier. — Les Branloirs. — La Hersonnière. — Le Chesne-Breteau. — Bellevue. — La Haie-aux-Biches. — La Fosse. — Le Tertre-Fourreau, château, ancien fief.

Lieux-dits : — *La Buronnière*, anc. fief, le Bois-aux-Moines, Le Turet, la Marcerie, la Roussellerie, la Devenièrre, la Pauvrette, le Poirier-Guimard, le Mont-du-Bois-du-Roi, le Mont-de-Gournay, les Sous-Piquets, le Champ-Bourcier, Lenfert, la Rue-Tourneur, les Hautpiaux, le Bois du Cochet, le Bois du Saussay, la Fosse-Fondue, le Van-Grief ou Fond de Grillet, la Daguetière, la Magdeleine, le Gué-Bertrand, la Justice-de-Coullenoir, *Mauvoisin*, anc. manoir.

Superficie : 1893 hectares dont environ 600 en bois. — Altitude du bourg : 108 mètres. (Le point le plus élevé de la commune paraît être 144 m.). — Cadastre terminé en 1833 par Lamotte, géomètre. — Poste et perception de Pezou. — Assemblées le dimanche 28 juillet ou le dimanche suivant, et le dimanche après le 15 août.

Population : — 88 paroissiens au XIII^e siècle. — 100 feux et 6 à 700 communians en 1659. — 400 communians au XVIII^e s. ? — 40 feux en 1762 (Expilly). — 697 hab. en 1806. — 660 en 1811. — 722 en 1824. — 743 en 1831. — 735 en 1836. — 788 en 1841. — 792 en 1816. — 816 en 1851. — 828 en 1856. — 837 en 1861. — 803 en 1866. — 734 en 1872. — 715 en 1876. — 697 en 1881. — 677 en 1886. — 677 en 1891. — 646 en 1901. — 666 en 1906. — 661 en 1911.

Registres de l'Etat-civil commençant en 1610. — Noms principaux qu'on y rencontre : — De la Folie, Le Courtois, d'Estable, du Boulay, du Plessis, du Val, Girondeau, Menou, Mascard, Cremainville, de Paris, Bonvoust, Beauvez de Boisvinet, Bodin de Vaux, Mirleau d'Illiers, Huard de Beaulieu, Megret, Taillevis de Jupeaux, Trémault, Brossard, etc.

Curés : Geoffroy, (peut-être était-il Prieur-Curé), 1227. — Etienne Poitevin, 1491. — Thomas Bigot, 1500. — Etienne des Houx, 1548. — Jean Maupille, 1593. — François-Jean Mallot, 1597. — Gabriel Pineau, 1643. — Jacques Vaumour,

1650. — Toussaint Lancelot, 1658. — Michel de la Chevallerie, 1682. — Gabriel Alliphonse, 1686. — René Nourry, prieur-curé, 1728. — François Moussu, 1740. — Charles Chênétrier, 1757. — César-Auguste Raimbault, 1770 à 1791 (insertement). — *Vacance* de 1791 à 1802. — Fourni, 1802. — Drouineau, 1836. — Lacombe, 1857. — Vénier, 1858. — Girard, 1893. — *Vacance* de 1894 à juin 1895. — Chevalier, 1895. — Gauthier, 1902. — Seveau, 1909.

Maires : Jacques Rasquier, 1792. — François Housset, 1796. — Jacques Goudeau, 1798. — Dady, 1798. — Pierre Norget, 1800. — Mirleau d'Illiers, 1800. — Rasquier, 1801. — Deschamps, 1806. — De Musset, 1815. — De Malartic de Fondat, 1827. — Gasnot, 1846. — Gallois, 1860. — C^{te} de Massol, 1871. — Saturnin Goudeau, 1881. — Barthélemy Goudeau, 1885. — Saturnin Goudeau, 1888. — Verrier, 1898. — Cornilleau, 1902.

Noms de quelques gens de justice de Busloup : Jehan Garnier, bailli, 1485. — Guillaume de la Fosse, licencié ès lois, id, 1505. — Georges Viau, avocat du roi, bailli de Mazangé et Bullou, 1583. — Louis Chaufourneau, bailli de la Ville-aux-Clercs, Groschène et Busloup, 1605. — René Rivière, procureur fiscal, 1613. — Charles Ollivier, bailli 1617. — Jacques Prudhomme, bailli, 1627. — René Daniel, avocat au présidial de Blois, bailli, 1644. — Pasquier-Chevreau, procureur fiscal, 1650. — François Ollivier, proc. fiscal de la Ville-aux-Clercs et bailli de Bullou, 1652. — Thomas Soreau, proc. fiscal, 1666. — Henri Valentin Huard, bailli 1684. — Jean Dugué, proc. fiscal, 1695. — Pierre Huard, sieur de Beaulieu, bailli, 1731. — Claude Goudé de Beurepaire, 1754. — Charles-J.-B. Ballyer, bailli, 1784. — La plupart de ces officiers de justice l'étaient aussi bien de Busloup que de Groschène.

Busloup était aussi la résidence d'un notaire exerçant dans le ressort de la Cour de Lisle.

Noms de quelques notaires résidant à Busloup : Jehan Delolive, 1485. — Serpin, 1601. — Legué, 1607. — Royau, 1626. — Jean Croisille, 1649. — Michel Rivière, 1663. — Louis Joubert, 1666. — Pierre Huard, 1684. — Jean Huard, 1716. — Louis Rivière, 1729. — Michel Parrain, 1757. — François Bois, 1770. — Pinson, 1790. — (Pour la plupart ils étaient aussi notaires de Groschène, et encaire de la Ville-aux-Clercs).

Avant 1789, la psse de Busloup au point de vue religieux était du doyenné

de la Ville-aux-Clercs (diocèse de Chartres puis de Blois depuis 1698). — Pour les finances et pour la justice elle était séparée en deux parties. La partie rive droite du Gratteloup ainsi que le bourg étaient de l'Élection de Vendôme, et la partie rive gauche, de celle de Château-dun. Le prieur était Sgr du bourg et avait justice haute, moyenne et basse sur ses vassaux ; mais les appels de cette justice, suivant que les terres étaient rive droite ou rive gauche, allaient soit à Lisle (fief de Montmirail, arrière-fief de Janville) soit à Fréteval et Blois, et suivaient la coutume soit de Chartres, soit de Blois suivant la situation. Le Dunois n'avait ainsi que la moitié de la paroisse. Le reste était du Vendômois mais simplement comme territoire géographique et pour les finances. Il lui était au contraire soustrait pour la justice et les devoirs de vassalité.

L'abbé de la Trinité était gros décimateur et présentait à la cure.

L'église S^{te}-Anne de Busloup est des plus anciennes. Launay, dans son répertoire la croit du x^e s., au moins dans sa partie du milieu. Nous croyons qu'on peut plutôt la faire dater du xi^e siècle. Elle a été agrandie au xiv^e du côté du chœur, et du côté du bas de la nef au xvi^e. Des armoiries frustes décorent le dessus de la porte d'entrée. Ce devait être l'écusson d'un prieur du lieu, au xvi^e siècle. Cette église était différente de la chapelle du prieuré qui existait à l'ouest sous le vocable de S^t-Pierre et qui fut démolie au commencement du xix^e s. Le clocher, sur la nef, était à la charge de la fabrique, et le chœur, à la charge de l'abbé de la Trinité comme gros décimateur de Busloup. La Cure au xiii^e s. rapportait 20 livres ; au xvii^e siècle 600 livres et 900 livres au xviii^e siècle. En 1507 le curé avait pour lui les offrandes de l'église (sauf les jours de feste) et la tierce partie des oblations, des menues dimes et des premisses. — Pour son gros il prenait sur les dimes noales 8 sextiers froment, 8 de seigle, 8 d'avoine avec les oblations portées et annotées chaque jour en l'église paroissiale. — Il y avait à Busloup un vicariat fondé. Une maison du bourg s'appelle encore le *Vicariat*. Elle avait été léguée à la fabrique pour cet objet, par le curé Vaumour en 1657.

Le Prieuré. — Le fondateur du Prieuré de Busloup nous est connu par la notice de l'abbé Simon (t. III, p. 242). Il faut croire que l'abbé a eu sous les yeux d'autres documents que les nôtres. Nous n'avons à ce sujet que les chartes de la Trinité qui parlent du don fait par Gautier

le Diable de tous ses biens au monastère, sans nommer Busloup, et cela pour se préparer à la mort. Mais l'abbé Simon donne plus de détails et dit que ce Gautier le Diable donna tous ses biens pour être reçu à la participation des prières lui, ainsi que ses père et mère, et pour être enterré honnêtement ainsi que sa mère, dans la Galilée du couvent, et même pour être reçu religieux s'il en avait la volonté afin d'expier les forfaits qui lui avaient valu son surnom de *Diabolus*. Ce qui fait qu'on dit de lui, quand il prit l'habit, que lorsque le Diable fut vieux, il se fit ermite. Ceci est tiré du manuscrit de la Trinité n^o 415 qui ne nous est pas parvenu. L'abbé Simon ajoute que le même Gautier donna la moitié de l'église de Busloup que son père avait achetée, « si toutefois on pouvait la tirer des mains de celui qui en était Sgr détenteur ». Il ajoute que cette donation n'eut pas lieu et que l'église de Busloup fut donnée plus tard à la Trinité par un chevalier appelé *Rainardus de Ruere-Vassalorum*, que par ailleurs on appelle *Rua* ou *Ruga-Vassalorum* ou *Rua-Vassalaria*, et cela avec le consentement de Jérémie, fils de Foucher de la Tour (Sgr suzerain comme châtelain de Lisle). — En sorte que les commencements du prieuré de Busloup sont assez obscurs. Toujours est-il que les seigneurs de Lisle avaient les terres de Busloup ou Buslo dans leur vassalité.

Les moines eurent à se débattre pour rester en possession complète et sans conteste des biens qu'ils avaient reçus. Au xii^e siècle des difficultés s'élevèrent entre eux et un appelé Geoffroy le Breton qui prétendait que Jérémie de la Tour, Sgr de Lisle, lui avait donné la dime de Busloup ; puis ce fut avec Renaud, fils de Jérémie de la Tour, mais ces contestations furent réglées finalement au profit des moines.

A la même époque, Gautier Papillon donna aux moines de Busloup la moitié d'une terre qui lui appartenait ; mais l'autre moitié étant à son fils Pierre, des difficultés s'élevèrent pour la cultiver et elle resta en friche. Ce que voyant Pierre Papillon l'abandonna toute aux moines. — Plus tard un nommé Ulric de Galechix contesta encore à la Trinité une certaine dime sur Busloup. Mais les moines le firent renoncer à ses prétentions, lui et son fils Payen.

Devenus ainsi sans conteste en possession de la seigneurie de Busloup, le prieur du lieu se trouva au nombre de ceux qui furent taxés par l'abbé de la Trinité pour l'entretien de la bibliothèque du Couvent. La taxe à laquelle il se trouva assujéti fut d'un setier de seigle alors que ceux

de Pezou, de Dauzé et autres circonvoisins l'étaient d'un setier de froment, ce qui prouve qu'il était moins riche qu'eux.

Le prieuré de Busloup au xvi^e s. (?) prit titre de Baronnie ainsi que nombre de prieurés du pays pourvus de commendataires. Le prieur avait un droit assez curieux dont l'origine est inconnue. D'après une lettre de l'abbé Chénétier, curé de Busloup, en 1762, et écrite par lui à l'abbé Courgibet, un des historiens du Dunois, « le prieur de Busloup avait droit de se faire ouvrir, une fois dans sa vie, les portes de l'église abbatiale de Vendôme par les religieux qui lui doivent présenter une chape dont deux [religieux] sont obligés d'en tenir chacun un coin, et le mener en cet état faire son adoration au bas du marchepied de l'autel. » Ce qui certainement est erroné.

Les revenus du prieuré étaient de quatre cents livres au xiii^e s. et estimés 3.000 livres au xviii^e s., ce qui paraît exagéré. Les métairies du Vau, de la Bardinière, de Pont-Lasne et divers morceaux de terre faisaient partie de son domaine. Dans sa censive se trouvaient : L'aistrise de la Rainbergère, le bois du Souchay, la Fosse, etc. — En 1576, le prieur Jacques Bruneau louait le prieuré et ses terres la somme de 300 livres tournois et 18 livres de beurre, un porc et douze quenouilles de lin par an.

Prieurs de Busloup. — Tebaldus de Busloo, xi^e s. — Ingelbaldus de Busleio, xii^e s. — Geoffroy de Buslou, prêtre, 1214. — Jean Auderon, 1383. — Philippe Moreau, 1440. — Jean Beraudeau, 1442. — Hugues Lasseur, 1448. — Jean Polite, chantre de l'abbaye, 1461. — Pierre Cousin, premier commendataire, 1468. — Jean de Fyennes, 1485. — Simon Leconte, 1492. — René Massé, 1522. — Jacques Bruneau, fils du seigneur de la Roche, près Lisle, étudiant à l'Université de Poitiers, 1576. — Restitut Girault, clerc du diocèse de Paris, 1592. — De Lardièrre, 1597. — Pierre-Antoine Malmert, 1630. Il l'est encore en 1671 tout en étant curé d'Authon. — René Nourry, prieur-curé, baron de Busloup, 1728. — François Greslin, 1760. — Jean-Baptiste Tardif, clerc tonsuré, bénéficiaire de l'église S^t-Martin de Tours, résidant à Chilières en Touraine, 1778 ; ce dernier le 21 août 1783 vendit (pour sa vie durant) la baronnie de Busloup, et les droits honorifiques qui en dépendaient, ainsi que la justice haute, moyenne et basse, au Sgr des Mussets qui était alors M^{re} René de Paris. Ce Sgr des Mussets, à partir de cette date, se qualifie *Baron de Busloup* jusqu'à la Révolution.

En 1791 et 92 les biens de la Cure de Busloup furent vendus en plusieurs lots 17.400 livres et la maison du vicariat 160 livres. Quant au prieuré nous n'avons trouvé que la vente d'un morceau de sa terre pour 205 livres.

Courgibet, Histoire ms. des églises du Dunois, *Busloup* ; (Biblioth. de Château-dun). — Abbé Simon, III, p. 242. — Passac, p. 97. — Bords, II, p. 50. — Pétigny, pp. 73 et 350. — *Cart. Trinité*, 480, 482, 528, 533, 534, 549, 646, 656, 673, 708 note, 771 bis, 782, 785, 791, 813, 836, 854, 856, 857, 859, 948, 994. — *Cart. vendômois de Marm.*, 50. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 125. — Abbé R. Gauthier, curé de Busloup, *Monographie de Busloup*, 1907. — *Cart. de S^t-Père de Chartres*, Pouillé Chartrain du xiii^e s. — Arch. L.-et-Cher, H, 71, 72 ; G, 1158 ; B, 517, 542. — Arch. de la mairie de Busloup et reg. par., *passim*. — Arch. des Mussets, du Tertre Fourreau, de la Gaudière, etc. — Arch. Nat., Q¹, 432. — Expilly, *Dictionnaire*. — Bibl. de Vendôme, 1^o) Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 242 ; 2^o) Album Launay, II, p. 9. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 295. — Launay, *Rèpert. archéol. de l'arrond^e de Vendôme*, p. 70. — Bibl. Blois, ms. 123 (Ditely et abbé Plat, Bénéfices du diocèse au xviii^e s.). — Bor-las, II, pp. 50 et 109.

Bussoilière (La), h., c^e de Fontaines.

Bussard, f., c^e de S^t-Amand. — *Buressart*, xiii^e s. (Arch. de la Sarthe). — Anc. mét. relevant censiv^t de S^t-Amand. — En 1252 ce lieu est à Guillaume de Marcilly, chev^r, qui vendait alors au prieuré de la Hubaudière toute la dime qu'il possédait sur ce lieu de Buressart. — En 1260 il est à Geoffroy de Marcilly. Il abandonne au même prieuré l'usufruit de sa terre pour 8 ans moyennant 56 livres tournois. — Au xviii^e s. cette ferme fait partie de la terre de la Noue. — (Arch. de la Sarthe, H 1112. — *Bulletin vendômois*, 1893, pp. 49 et 51. — Chartier des Minières, titre de la Noue. — *Chartes vendômoises*, 409).

Bussardièrre (La), anc. mét., psse de Villeporcher, entre les Haies et la Boinière. — (Cassini).

Bussetière (La), anc. mét., psse d'Oigny. — Elle était du domaine de l'Épicière. — (Collection R. de S^t-Venant, Dossiers Chéramy, liasse d'Oigny-l'Épicière, 1642).

Bussièrre (Famille de la). — *Le Marchais* (de la Ville-aux-Clercs), xvi^e s. — *La Bauberderie*, xvii^e s. — Armes : *D'azur à la bande d'argent accompagnée de deux vols d'épervier de même en barre, et en pointe d'une grue de même portant au bec un serpent de sinople.* — (Busserolle).

Bussièrre (La), anc. mét., psse de Bailou. — Elle relevait à foy et h. de la Gaudellerie et appartenait au prieuré de Mondoubleau (1529). — (Arch. nat., P 701, n^o 1).

Busson (Famille). — *Chassepot*, xix^e s.

— *Maison des Frédureau*, à Montoire, XIX^e siècle.

Busson (Charles), peintre paysagiste, né à Montoire en 1822, mort à Paris en 1908. — Il fut d'abord élève de Launay au coll. de Vendôme, puis à Paris, de Rémond et de François. — C'est un des meilleurs peintres de paysage français. Il produisit ses œuvres à plusieurs expositions, et obtint une médaille d'or à celle de 1878. Il fut membre du jury en 1889 et 1900. La plupart de ses paysages reproduisent des sites du Vendômois. Le musée de Vendôme en possède trois, des meilleurs. — Il laisse un fils, lui-même peintre de talent qui s'applique tout particulièrement aux scènes hippiques et cynégétiques. — (Bonhore, *Hist. du coll. de Vend.* au *Bulletin vendômois*, 1911, p. 158. — *Revue des Deux-Mondes*, 1912, p. 603, note).

Busson (Le), éc., c^e de Savigny.

Bussy (Famille de). — Voir *Bucy*.

But (Famille du). — *La Jametière*, XVII^e siècle.

Butardièrre (La), anc. mét., aujourd. détruite, c^e de Villechauve. — *La Bussardièrre*, (Cassini). — *La Butardièrre* (Cadastre).

Butinièrre (La), h., c^e du Poislav. — Ce lieu relevait de Chaussepot. — (Arch. Eure-et-Loir, B 566).

Butte (La), h., c^e de Couture.

Butte (La), anc. mét., psse de St-Amant, entre la Barre et la Méaltièrre. — (Cassini).

Butte (La), éc., c^e de St-Gourgon.

Butte (La), éc., c^e de Sargé. — *La Mutte*, (Cassini).

Butte (La), f., c^e du Temple.

Butte (La), éc. du bourg, c^e de la Ville-aux-Clercs.

Butte aux Chiens (La), éc., c^e de Bour-say.

Butte aux Lièvres (La), éc. du hameau de Beauchamp, c^e de Baillou.

Butte-Catherinet (La), lieudit, c^e de St-Ouen. — Ce nom vient d'une butte artificielle élevée au XVIII^e s. sur le point culminant du coteau de St-Ouen par Jean-Baptiste-Etienne Catherinet, Sgr de Villeporcher. — De ce point, on découvre toute la vallée du Loir, depuis St-Jean-Frémentel jusqu'au Gué-du-Loir et Thoré.

Butte-Marcadet (La), à Troo. — Voir *Marcadé* et la *Marquadais*.

Buvette (La), éc., (cabaret), c^e de St-Jean-Frémentel, proche la station.

Buxeio (Familia de). — *Buissay*, XII^e s.

Buzardièrre (La), anc. fief paraissant situé psse de St-Avit ou environs. — Il était vassal de la Grande-Thierraye et appartenait en 1595 à N. Cochinhamp (ou Clinchamp), écuyer, sieur de la Buzardièrre. — (*Bulletin dunois*, t. II, p. 298).

Buzelet (Famille de). — *Anseys*, XVI^e s. — *La Moussardièrre*, XVII^e s. — Armes : De gueules à 3 roses d'argent au croissant d'or posé en cœur. — (Busserolle).

Buzenval (Famille de). — Voir *Choart de B*.

C

Cabella (Le lieu de la), c^e de Villeboubt. — C'est un écart du hameau de l'Ebinerie, c^e de Cloyes. — (Carte État-maj.).

Cabrièrre (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle appartenait en 1687 à Louis de Queslin, éc^r, Sr de Courparant. — (Arch. nat., P 695, n^o 6).

Cacereau (Le), anc. mét., psse de St-Agil, au nord-est des Galoudries. — (Cassini).

Cacheleu de Baromesnil (Charles-François de), dernier Commandeur de Sours et Arville, 1782 à 1790. — Armes : D'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre tulipes, au chef de Malte. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Romilly-St-Mars, Cachet aux titres de la Petite Mézière).

Cacoquery (Famille de). — *Villethiou*,

XIX^e s. — Armes : D'or à trois roses de gueules. — (Armorial chartrain).

Cadaine (Famille). — *Les Brosses* et *Les Godinières* (de Sargé), XVI^e siècle.

Cadasserrie (La), h., c^e de St-Gourgon. — *La Cardasserrie* (Cassini). — Ce lieu qui compte 6 maisons et 18 hab. est en réalité un écart de la Moinerie de Villechauve, et cette Moinerie est elle-même un écart de Villethiou.

Cadinièrre (La), f., c^e de Villechauve. — *La Catinièrre* (Cassini).

Cadiou (Famille). — *Villemarchais*, XVII^e s.

Cadot (Famille). — *Bracueil*, XVI^e et XVII^e s. — *La Poterie* (de Rahart), *La Petite Mézière*, *La Galignette*, *Cherchenois*, *Le Cassereau* (de la Ville-aux-Clercs), XVII^e s. — *La Rabattière*, XIX^e s. —

Armes : De gueules, à la hure de sanglier de... défendue d'argent, couronnée d'or, accompagnée de 3 étoiles de même. — (Trémault).

Cahaing (Famille de). — *La Malèclèche*, XV^e siècle.

Cahier (Famille). — *La Chalotterie*, XV^e et XVI^e siècle.

Cahoterie (La), éc., c^e de Beauchêne.

Caillardièrre (La), h., c^e de Prunay.

Caillardières (Les), h., c^e de Villedieu.

Caillaudièrre (La), h., c^e de Droué.

Caillaut (Famille). — *La Garde*, XVII^e s.

Caillères (Les), éc., c^e des Essarts. — *La Caillèrrie*, (Cassini).

Caillèteau (Le), moulin sur le Mardron, c^e de St-Martin-des-Bois. — Il est aujourd'hui monté en scierie. On l'appelle aussi *Le moulin à bois*.

Caillèrrie (La), écart du bourg, c^e de Danzé. — *La Caillèrrie*, (Cassini).

Caillèrrie (La), f., c^e de Savigny.

Caillèrrie (La), éc., c^e de la Ville-aux-Clercs, maison du domaine de la Gaudi-nière.

Caillèrrie (La), h., c^e d'Epuisay.

Caillèrrie (La), h., c^e de Savigny. —

Ce lieu relevait censivement de la Gil-lottière. — (Arch. Nat., P 691, n^o 79).

Caillots (Les), écart du bourg, c^e de Chauvigny.

Caillots (Les), h., c^e du Plessis-Dorin. — *Les Cailleaux*, (Cassini).

Caillou (Famille). — *La Pépinière*, XVI^e siècle.

Cainière (La). — Voir *Quesnière*.

Calais, h., c^e de Lunay, écart du bourg, 47 hab. — *Fief-Calais*, XVIII^e siècle. — *Vieille-Calais* (Carte de l'Etat-major ancienne). — Ancien fief relevant à foy et h. de la chatellenie de Savigny. Il était d'un revenu annuel de 10 livres et appartenait au XVIII^e siècle à une famille Guény. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 321).

Calarderrie (La), f., c^e de Sougé.

Calbaudièrre (La) ou la *Mullonnièrre*, f., c^e de Villechauve. — Elle est aujourd'hui détruite.

Calaurie (La), f., c^e de Sargé, rive droite de la Bray. — *La Calurie* (Vieux titres). — *Les Caluries*, (Cadastre). — Ce lieu était dans la censive du Chatellier dont il relevait à 2 sous 6 deniers de cens. — Il appartenait en 1683 à René du Vivier, lic. ès lois, avocat à St-Calais. — En 1687, aux héritiers feu Michel Moussu, sieur de la Huraudière. — (Arch. Nat., P 695, n^o 1 ; P 697, n^o 1).

Callpel de Villetard (Famille). — *La Tuinière* (de Faye), XVI^e s.

Calland (Famille). — *Villanmoy* (de Rahart), XIX^e s.

Calotterie (Le lieu de la), situé à la Vallée, près la Commanderie d'Artins. — Là se trouvait au commencement du XVIII^e siècle une maison de campagne appartenant à la famille Frédureau et qu'on appela d'abord le *Petit Grenier à sel*, parce que les Frédureau, ses possesseurs, étaient grénétiers à Montoire. — (P. Clément, *Notice sur la Communauté d'Artins*, Bulletin vendômois, 1904, p. 281).

Calotterie (La), f., c^e d'Epuisay.

Calotterie (La), éc., c^e de Souday.

Callu ou Quallu (Famille). — *Sasnières*, *Villavard*, XIV^e siècle.

Calvaire (Le), éc., c^e de Lancé.

Calvaire (Le couvent du). — Voir *Vendôme*, (Maisons religieuses).

Cambour de Valleran (Jean du), commandeur d'Artins, 1610. — Armes : De gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur. — (De Maude).

Cambrai ou **Combret** (Famille). — *Les Boullets* (de Fréteval), XVIII^e s.

Cambuse (La), éc., c^e de Fontaines.

Cames (Moulin de), (Cassini). — Voir *Comes*.

Camp, anc. mét., psse de Nourray, paraît avoir été un démemberement de la terre de Villemarchais et être passée au XVII^e s. dans le domaine du Bouchet-Touteville. — (Arch. L.-et-Cher, H, [Oratoire], année 1706).

Camp de César (Le), f., c^e de Sougé. — Cette ferme est sur l'emplacement d'un camp romain très caractérisé, dont il ne reste plus que la butte ou motte du Castellum et son fossé. Au commencement du XIX^e siècle on en distinguait encore parfaitement les enceintes qui couvraient une superficie d'environ 6 hectares. Il se trouve sur le promontoire ou bec formé par les vallées du Loir et de la Bray se rejoignant. Il a été maintes fois décrit : 1^o) par le C^{te} de Caylus dans son *Recueil d'antiquités* (XVIII^e siècle), t. IV, p. 377 et planche 113, (Bibl. nat., J 1113, n^o 4) ; 2^o) par le journal *Le Loir*, 1^{er} et 29 janvier 1847 ; 3^o) par Salies dans le compte rendu du Congrès archéologique de Vendôme en 1872, pp. 90 et 91 et 106. — Les fossés d'enceinte de ce camp sont aujourd'hui détruits.

Camp-Romain (Le), à Villeboubt, signalé par Duchemin de la Chesnaye et par Pétigny comme ayant commandé la route à l'entrée de la forêt du Perche. On en voit les vestiges entre Ruan et Villeboubt.

Camus (Famille). — *L'Epicière*, XVII^e s.

Camuserie (La), anc. fief, paroisse de Villiers. — Il relevait du fief de l'Infirmierie de la Trinité ou de Villiers même. —

(Biblioth. de Vendôme, fonds Bouchet, chem. XII, doss. 1, p. 2).

Canardières (Les), c^o de Boursay (?). — Voir *Gonardières*.

Canardièrre (La), éc., c^o de Savigny. — Cette habitation qui compte à peine 50 ans d'existence tire son nom du sobriquet de *Canard*, donné à celui qui l'a fait construire. — (Renseig. locaux).

Candie, f., c^o de Pray. — *Candeum*, 1212. — (*Chartes vendômoises*, 196).

Candore ou **Candole** (Famille de). — *La Rougerie* (du Gault), XVII^e siècle.

Canongette de **Canecaude** (Famille de). — *Gastines*, XIX^e s. — Armes : *D'argent à trois pals de gueules, au chef d'azur chargé d'une croix d'argent*. — (Annuaire héraldique, 1895).

Cantée (Le bordage de la), paraissait situé paroisse de Montoire. — Il fut vendu, le 12 juin 1705, par Abraham Bigot à Jean Guimont, avocat et lieutenant du maire perpétuel de Montoire, époux de Marthe Ducharme. — (Malardier, p. 349).

Cantiers (Famille de). — *Rougemont*, XV^e et XVI^e s. — Armes : *D'azur à la croix engrêlée d'argent*. — (Armorial chartrain).

Cantinerie (La), h., c^o de St-Hilaire. **Cantinière** (La), f., c^o de Droué. — Ce lieu, en 1727, est à Nicolas Dumans, bailli de Droué. — (Chartrier de Glatigny).

Capiellerie (La), c^o de Houssay. **Capitainerie** (La), à Vendôme. — Voir *Vendôme*, (Château).

Capucins (Les). — Voir *Vendôme*, (Maisons religieuses).

Carabins (Les), briqueterie, c^o de Souday.

Carantinerie (La). — Voir *Quarantinière*.

Carcassonne, f., c^o de St-Avit. — *Carquasson*, 1621, (Rég. de St-Avit). — Ancien fief et manoir qui relevait à foy et h. de Boisvinet. — En 1404 il est à Etienne d'Arras. — En 1483 à Philibert de Montlibert, éc^r, à cause de sa femme Isabeau de Beaucorps, qu'il avait épousée en 1476 et qui elle-même le tenait de son père Guillaume de Beaucorps, sgr de Carcassonne et d'Arras. — En 1509 à Michel de Montlibert, fils des précédents, époux de Renée Lefayvre de la Fromidière. — En 1549 à Louis de Montlibert, fils des précédents, époux de Marie de la Goupillière. — En 1569 à Robert de Montlibert, fils des précédents, époux de Charlotte de Blondel. — En 1598 à Foulques de Montlibert, leur fils, époux en premières noces de Rachel de Courtalain et en sec. noces de Gabrielle de St-Mélor. — Vers 1600 à Elisabeth de Montlibert,

femme de Jacques de Girondeau, Sr de la Noue, à qui elle apporte Arras et Carcassonne. Elle est enterrée à St-Avit le 10 mai 1608. Elle paraît laisser trois enfants : 1^o Renée de Girondeau, épouse de François de Pribourg, éc^r, Sr de Vauguérin ; 2^o Aliénor de Girondeau, épouse de Julien de Phelines dont les enfants plus tard eurent Carcassonne ; 3^o Jacques, qui suit. — Tous trois furent indivisément Sgrs d'Arras.

Jacques de Girondeau, Sgr de Carcassonne et de partie d'Arras. En 1617 il est qualifié Sgr de cette paroisse (de St-Avit), à cause de la possession d'Arras (indivisément avec ses sœurs). Il est époux de Elisabeth ou Isabelle de Brossard. Il mourut en 1627 et sa femme fut inhumée à St-Avit le 5 janv. 1636, le lendemain de l'enterrement de sa belle-fille. Ils avaient eu jusqu'à neuf enfants parmi lesquels les suivants : 1^o Jean de Girondeau, baptisé le 11 nov. 1612 qui devint Sr de la Noue ; 2^o César, baptisé le 19 oct. 1615, qui fut Sr du Verger ; 3^o Claude, baptisé le 22 mai 1616 ; 4^o Charlotte, baptisée le 3 oct. 1619 ; 4^o Jacques, baptisé le 14 juillet 1622. — Cette famille fut obligée de vendre Carcassonne à un cousin qui suit :

Pierre de Phelines, né en 1633, fils de Julien de Phelines et de Aliénor de Girondeau. Il épouse Barbe Le Bourgeois qui meurt en 1661, âgée de 22 ans ou environ. En sec. noces il épouse Suzanne de Graffart. Il demeurerait à la Girouardièrre et mourut en 1673 ; sa veuve en 1676 se remaria avec Jacques de Brossard. Il avait eu pour enfants de l'une ou de l'autre de ses deux femmes : 1^o Marie de Phelines qui fut épouse de François de Faucour, écuyer, inhumé au Plessis-Dorin le 7 févr. 1705 ; 2^o Jacques, qui suit ; 3^o Pierre, baptisé en 1668.

Jacques de Phelines, éc^r, Sr de Carcassonne. Il épouse : 1^o en 1689 Anne de Bongard, qui est enterrée le 7 nov. 1703 à St-Avit ; 2^o Louise du Cemetière, qui paraît comme marraine à St-Avit le 1^{er} juin 1704 ; 3^o le 8 juillet 1715, Marie de Phelines, sa cousine au quatrième degré ; et 4^o en 1723, Anne-Renée de Fauchois, fille de N. de Fauchois, Sr de la Faucherie et de Marie-Madeleine d'Aranges, de la psse des Etilleux, près Authon du Perche. Elle mourut veuve en 1835. Du premier mariage il a : 1^o Anne, née en 1689 ; 2^o Hector, qui suit ; 3^o Jacqueline-Renée, née en 1693.

Hector de Phelines, Sr de Carcassonne, né en 1699, inhumé à St-Avit, le 9 oct. 1751. — Il n'est plus question ensuite des seigneurs de Carcassonne. — (Rég. de

St-Avit, *passim*. — G. de Trémault, *Le Trésor de Familles*, Généalogie Montlibert, aux ms. de la Soc. archéol. du Vendômois).

Carelière (La), c^o de Cormenon. — Voir *Borde au Cuvé*.

Carème (Le), f., c^o de Souday.

Carémenterie ou **Carentinière** (La). — Voir *Quarantinière*.

Caresmot, **Carismot**, **Caremot**, **Caresmot**, etc. (Famille de). — *La Chapelle-Anschéry*, *St-Mars de Vendôme*, *Villemot*, XI^e s. — *Croixval*, XII^e s. — (Voir tables des Cartulaires).

Caresmot, **Carismot**. — Ce lieu a fortement intrigué les chercheurs. Il appartenait à une famille de chevaliers du moyen-âge dont les représentants paraissent nombre de fois dans les chartes. Il tirait sans doute ce nom d'un manoir qui a perdu cette appellation primitive. — Merlet croit devoir l'identifier avec *Caresme*, qu'il traduit par *Couesmes*, hameau près Château-la-Vallière. L'auteur du Cartulaire St-Vincent du Mans pense que c'est *Caremus*, commune de St-Maixent, canton de Vibraye (Sarthe). Le plus probable encore est pour *Chérament*, hameau, c^o de St-Nicolas des Mottets, c^o de Châteaurenault, entre cette ville et Blois, là où il existe des restes de vieux château avec mottes féodales se rapportant à l'époque du Moyen-Âge. — (Carré de Busserolle, *Dictionn. d'Indre-et-Loire* au mot *Chérament*).

Carli (Le moulin). — Voir *Lierre*.

Carillièrre (La), f., c^o de Boursay. — *La Caravillière*, 1694 (Minutes des Notaires de Renay). — *La Carrière*, (Cassini). — *La Quarrelière* (Vieux titres). — Ce lieu relevait à foy et h. de Mangasteau, psse d'Épuisay. — En 1468 il était aux mains du Sr de Mangasteau par retrait lignager sur feu Guillaume le Gastelier. — En 1529, il y avait là deux métairies, toutes deux relevant féodalement de Mangasteau, et appartenant, l'une aux héritiers Pierre Pavy, l'autre à Pierre Guilloys comme ayant les droits de Messire Jehan Trécul, prêtre, lui-même héritier de feu Michel Le Gastelier. — (Arch. nat., P 700, n^o 23 ; et 701, n^o 1. — Chartier de Renay, *Minutes des notaires*, année 1694, pièce 17)

Carlier (Famille). — *Les Volomberts*, XVII^e siècle.

Carlière (La), f., c^o d'Arville. — *La Cortière*, (Cassini).

Carlière (La). — Voir *Garelière* et *Carrivière*.

Carlière (La), f., c^o de Savigny (le Petit).

Carmelot (Famille de). — *La Musse* (de Fréteval), XVII^e siècle.

Carmélière (La), ancien fief situé psse des Roches et par extension, psse de Lunay. — Il relevait à foy et h. de la Chatellenie des Roches-l'Evêque. — Une partie en appartenait à l'abbaye de la Virginité, et l'autre partie, dès le XV^e s. est à une famille Trouessard. — En 1490, elle est à Jean Trouessart. — En 1546, à Alizon, veuve Hilaire Trouessard (sic). — En 1610, à autre Hilaire Trouessart. — Vers 1650 à Philippe Doubleau qui en rend aveu. — L'abbaye de la V. en faisait encore l'aveu en 1786. — (Arch. nat., P 686, n^{os} 10 et 11, [1480 et 1546] ; PP 50, vol. 114, n^o 233 pour 243 [vers 1650] ; P 773, 65 a [Lunay, 1610]. — Arch. L.-et-Cher, H [Virginité]. — Arch. de la Mairie de Montoire, Papiers des Emigrés).

Carmenterie (La), f., c^o de Villeromain, dans le bourg. — Cette ferme, en 1832 a été vendue par la famille de Lamolère, héritière des Trémault, à M. Lemaignan. — On y a trouvé en 1862 un petit objet représentant un animal fantastique en bronze doré, qui a été offert au musée de Vendôme. — (Journal *L'Hebdomadaire*, 1^{er} oct. 1832. — *Le Loir*, 24 oct. 1851. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 22).

Carnutes (Les). — Peuplade de la Gaule dont Chartres était la capitale et qui s'étendait sur les départements d'Eure-et-Loir et Loir-et-Cher, les arrondissements d'Etampes et de Rambouillet et partie de ceux de Mantes et de Versailles. Leur territoire confinait d'un côté à la Loire, de l'autre à la Seine tandis que la grande forêt du Perche, au nord, le séparait des cités armoricaines. (Pétigny). Le *Pagus vindocinensis* faisait partie de la Cité des Carnutes. Cette Cité a formé le diocèse de Chartres. — Voir *Chartres* (Ville de).

Carouget (Famille). — *La Blotterie*, XIX^e siècle.

Carpe-Fraiche (La), éc., c^o de St-Hilaire.

Carreau de la Carrelière (Famille). — *Ambloy*, *Montiron*, *Mailtourne* (de Villetrun), XVI^e s. — Armes : *D'argent au lion rampant de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*. — (De Maude).

Carpentier (Famille). — *Le Cormier* (de Prunay), XVIII^e s.

Carquelain (Le), éc., c^o de Mazangé.

Carré (Le), f., c^o du Plessis-Dorin.

Carreau (Le), h., c^o de Chauvigny. — *Les Quarreaux* (Cassini).

Carrefour (Le), éc., du bourg, c^o du Plessis-Dorin. — *Le Carrefour*, (Cassini).

Carrefour (Le), éc., c^o du Poislay. **Carrefour de la Forge** (Le), éc., c^o de Sougé.

Carrefour du Poirier (Le), f., c^o de Baillou.

Carrefour des Forges (Le), éc., c^o de Villiers.

Carrie (La), f., c^o de St-Mars du Cor.

Carrière (La), c^o de Boursay. — Voir *Carillière*.

Carrière (La), éc., c^o de Choue. — Ce lieu tire son nom d'une carrière de rous-sard ou grès ferrugineux propre aux constructions et d'un usage constant dans le pays.

Carrière (La), éc., c^o de Fontaines.

Carroir de Chanteloup (Le), psse de Villerable. — Lieu habité en 1668. Il appartenait alors à un sieur Adam Bernier. — (Collection R. de St-Venant, liasse de Villerable, Titres de Chanteloup).

Carroir du Pilori (Le), éc., c^o des Hayes. — *Le Carroi*, (État-Major).

Carroir (Le), f., au hameau de Migneray c^o de Pray. — *Le Carroi*, *Le Carroy*, XVIII^e s. (Titres de la fabrique de Pray). — Cette métairie relevait de la Chambre-rie de Pray à 13 sols de cens. — En 1683 elle est à Nicolas Le Mesureur, sieur de Champrenault. — En 1703, à Joachim de Bruet, Sr de la Chesnaye, qui la vend à Martin de Bruet, lequel en 1706 la vend à César Jabre, Sr de la Cousinière, avocat au parlement. — En 1731 elle est à un sieur de Fleury. — (Arch. L.-et-Cher, E 4 et 5).

Carroir (Le), h., c^o de Cellé.

Carroir (Le), f., c^o de Fontaines.

Carroir (Le), éc., c^o de Montrouveau.

Carroir (Le), h., c^o de St-Jacques-les-Guérets.

Carroir (Le), éc., c^o de St-Martin-des-Bois.

Carroir (Le), éc., c^o de Savigny.

Carroir (Le), h., c^o de Sougé, 51 hab.

Carroir (Le), écart du bourg, c^o de Thoré, 64 hab.

Carroir (Le), h., c^o de Villiers, 95 hab. ; écart du bourg.

Carroir-Crépan (Le), éc., c^o de Troo.

Carroy (Le), éc., c^o de St-Martin-des-Bois.

Cartes (Les). — Voir *Quartes*.

Casernes (Les), éc., c^o de la Ville-aux-Clercs, citée en 1851 comme dépend^t de la terre du Fort-Girard. — *Le Loir*, 21 mars 1851).

Cassandre Salviati, dame de Pray. Elle était fille de Bernard Salviati, Sr de Talcy-en-Beauce, et femme de Jean de Peigné ou d'Epeigné, Sr de Pray (XVI^e s.). Ce qui la rendit célèbre, c'est d'avoir été la Dulcinée de Ronsard le poète. — (Voir les Œuvres de Ronsard, et les articles de M. J. Martellière au *Bulletin vendômois*, 1904, pp. 51 à 57, et 1906, pp 165 à 183).

Casseau (Le), f., c^o de Brevainville. — *Les Casseaux*, (Cassini). — Anc. manoir entouré de douves. — En 1606, René de Hélye se disait Sgr du Casseau. — En 1716 Pierre-Jacques Rossard et Rose-Marguerite Bry en possédaient le manoir. — Aujourd'hui la ferme du C. fait partie de la terre du Chalet-St-Claude. — (Merlet, *Inventaire des Minutes des Not. du Dunois*, 986. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 28 juillet 1716).

Cassereau (Le), h., c^o de Prunay. — *Le Casserot* (État-major). — C'est là que se trouve la station sur la ligne de Sargé à Tours par Montoire et Châteaurenault, à laquelle on a donné le nom de *Prunay-Cassereau*. — Il y a une assemblée en ce lieu, le 1^{er} dimanche de mai.

Cassereau (Le bordage du), psse de St-Agil. — Ce lieu relevait censiv^t du château de St-Agil. — (Terrier de St-Agil, 1731).

Cassereau (Le), éc., c^o de Fortan.

Cassereau (Le), f., c^o de Savigny.

Cassereau (Le), h., c^o de la Ville-aux-Clercs. — Anc. mét. qui au XVII^e s. appartenait à la famille Olivier qui fournit des officiers de justice à la Ville-aux-Clercs et à Busloup; et par cette famille, à la famille Cadot, puis aux Kervaségan à la fin du XVIII^e s. et au commencement du XIX^e. — (Collection R. de St-Venant, liasse de la Ville-aux-Clercs, dossier du Cassereau).

Cassereau (Le), éc., c^o de Villedieu.

Casse-Sabots, h., c^o de Fontaines.

Casteau (Le), anc. mét., psse de Fortan. — Elle a été vendue national^t en 1791 pour 1100 l. et appartenait au prieur de Fortan. — (Arch. L.-et-Cher, O, [Mondoubleau], n^o 246).

Castel (Le), éc. du bourg, c^o de Fontaines.

Castela, **Castegrem**, **La Chataigneraie**. — Voir *Chataigneraie*.

Castries (Famille de). — Voir *Croix de Castries*.

Catelas (Le), f., c^o de Danzé. — *Le Catelars*, XVII^e s. — Au XVII^e s., cette ferme faisait partie de la terre de la Croiserie et fut donnée en partage en 1723, avec le Marchais-Vert et la Guibardièze à Dlle Angélique de Bornière, fille majeure. — (Bibl. de Vendôme, mss., dossier Mareschal).

Catherine (de Vendôme), f^e du C^{te} Jean VII. — Voir *Jean VII*.

Catherinet (Famille). — *Villeporcher* (de St-Ouen), *Le Breuil* et *Le Tertre* (de Lignièrès), *Villemarest*, *Villemisson*, *La Haie aux Chats*, *La Poterie* (de Rahard), XVIII^e s. — Armes : *Parti d'azur et d'argent, l'azur chargé de 3 merlettes d'or, et*

l'argent de trois molettes de sable. — (Gourdon de Genouillac).

Catherinet (Jean-Baptiste-Etienne), Sgr de Villemarest et de Villeporcher, né à Paris en 1739, mort à St-Ouen de Vendôme en 1799. — Il était fils de Jean-Baptiste-Etienne Catherinet de Vennevaux, substitut du procureur général à Paris et de Nicole-Barbe de Goullons. — Il devint vendômois par l'acquisition qu'il fit d'un de ses cousins, Joubert de Villemarest, des deux terres de Villeporcher à St-Ouen et Villemarest ou Villemarais, à Faye en 1771. — Il fut élu membre du directoire du district de Vendôme et en devint quelque temps président. A ce titre il s'associa aux mesures les plus vexatoires et les plus tyranniques de la période révolutionnaire. Son caractère despotique et autoritaire ne tarda pas à lui faire de nombreux ennemis même dans son propre parti. Ceux-ci l'attaquèrent dans de violentes diatribes dont quelques-unes furent imprimées. Renversé du pouvoir il se retira dans sa maison de Villeporcher en 1794, sans plus s'occuper des affaires publiques.

Catherinet était un philosophe sectaire, athée et révolutionnaire, mais ce ne fut jamais un terroriste. C'est à tort que Duchemin de la Chesnaie fils l'accuse dans une brochure, d'avoir voulu se faire le pourvoyeur de la guillotine. Le président du district au contraire a pu se vanter, sans être contredit, d'avoir su faire « à Vendôme avancer le char de la Révolution sans écraser personne ». — On doit lui tenir compte en outre de certaine lettre inspirée par lui, signée de lui et de ses collègues du district et adressée à la Convention le 9 mai 1793. Dans cette lettre ces citoyens avaient l'audace de signaler l'infamie des agissements de Marat alors tout puissant, et les dangers que faisait encourir à la paix publique les violences de la commune de Paris. Une telle lettre en un pareil moment témoigne d'un réel courage civique.

Catherinet mourut en 1799 en son habitation de Villeporcher, à l'âge de 60 ans, abandonné des siens qu'il s'était aliénés tant par sa vie publique que par sa conduite privée qui était détestable. De son mariage avec Catherine Duflos, veuve du chevalier de Jaume, il eût entre autres un fils, connu dans le monde des lettres sous le nom de *Maxime de Villemarest*. (Voir *Villemarest*).

Duchemin de la Chesnaie, fils, *Tableau des prisons de Vendôme*, (Bibl. de la Ville). — *Réponse de Catherinet aux différents mémoires de Chevè, an III (id.)*. — *Réponse en aperçu au mémoire encore ignoré du citoyen Chevè, etc...*

(id.). — *Le citoyen Chevè..... à ses concitoyens, an III (id.)*. — Collection R. de St-Venant, liasse Familles (Catherinet). — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 240. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, (Catherinet), etc.

Catinerie (La), h., c^o de St^e-Anne. — On l'appelait aussi *Le Petit Villesus*. — (Cadastre de St^e-Anne).

Cattin (Famille de). — *Villeporcher St-Ouen*, XVIII s. — Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à trois fasces ondées d'argent; aux 2 et 3 d'azur au lion d'or.* — (Armorial chartrain). — Alias : *D'azur au haume d'argent, au chef de même, chargé de trois molettes de sable.* — (Gourdon de Genouillac).

Cattinière (La), éc., ou f., c^o de Villedieu.

Caustièrre (La), éc., c^o de Rocé.

Caudy (Famille de). — Voir *Trablaine de Caudy*.

Caumartin (Famille de). — Voir *Lefebvre de C.*

Caumartin (Jean-François-Paul *Lefebvre de*), né à Châlons-sur-Marne en 1668, mort à Blois en 1733. — Il était fils de Louis-François Lefebvre de C., intendant de Champagne et seigneur du Fresne d'Authon, et de sa seconde femme Marie-Madeleine-Catherine de Verthamon. — A l'âge de 7 ans, il était nommé abbé de Buzay, abbaye qui lui valait 80 mille livres de rente. En 1717 il était nommé évêque de Vannes, puis en 1718 évêque de Blois (second évêque de ce siège). C'est lui qui fit la dédicace de la cathédrale de Blois, le 9 juillet 1730. On lui doit aussi l'établissement du Séminaire de Blois qu'il installa dans la partie nord des bâtiments de l'évêché, qu'on nomme aujourd'hui *la Psalette*. — L'Académie française lui avait ouvert ses portes en 1694. Il était fortement entaché de jansénisme, voilà pourquoi il ne put obtenir d'évêché tout le temps que vécut Louis XIV, malgré sa science théologique incontestable. — (Abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, t. III, p. 558. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 279, etc.).

Cauvigny (Famille de). — *L'Epicière*, XVII^e s. — Armes : *D'argent au chevron de sable accomp. de 3 merlettes de même, au chef de sable chargé de 3 coquilles d'argent.* — (La Chesnaye).

Cave (La), anc. mét., psse du Gault. — Elle relevait censiv^t de la Sgie cure du lieu et paraît avoir disparu aujourd'hui. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1104).

Cave (La), éc., c^o de St-Firmin.

Cave (La), f., c^o de Savigny. — *Les Caves* (Cassini).

Cave (La), éc., c^o de Villedieu.

Cave (La), h., c^o de Villerable, 45 hab

Cave au Diable (La), c^e de Pezou. — C'était une ancienne cave voutée existant sur l'ancienne route de Pezou à Renay. Elle paraît avoir été détruite par la nouvelle route. C'était sans doute la cave du domaine de la Rocheturbault (la Thibaudière). — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 26).

Cave au Diable (La), lieu dit, au hameau de Lubidé, près Montrieux, c^e de Vendôme. — Cette caverne qui paraît naturelle mais en partie aménagée par la main de l'homme, a été décrite par Neilz dans sa *Conditia de Naveil*, pp. 102 et 103.

Caveaux (Les), h., éc. de Courtiras, c^e de Vendôme. — Ce hameau se compose surtout de galeries reliant entre elles de nombreuses caves qui ont servi d'habitations aux temps anciens. On y a découvert des ossements humains mêlés à des cendres et à des débris de charbon et d'autres objets, entre autres une lampe en terre qui paraît gauloise et se trouve aujourd'hui au musée de Vendôme. — (*Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 230. — Neilz, *La Conditia de Naveil*, p. 105).

Cave aux Caux (La), lieu dit, c^e de Thoré, à 800 m. du bourg. — On a trouvé là, vers 1836, des tombes antiques en forme de puits, sur lesquelles a été lu un rapport par Charles Bouchet au *Bulletin vendômois*, 1862, p. 76. — (Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 197).

Cave aux Hodons (La), h., c^e de Savigny.

Cave aux Renards (La), éc., c^e de Lunay.

Cave-Brune (La), éc., c^e de Lunay.

Cavée (La), h., c^e de St-Hilaire, 33 hab.

Cavée (La Basse), éc., c^e de St-Hilaire.

Cave-Laurent (La), éc., c^e de Villiers.

Cave-Logeas (La) ou *Cave-Lugas*, h., c^e de Villiers.

Cave-Margot (La), éc., c^e de Lunay.

Caves (Les), éc., c^e d'Artins.

Caves (Les), éc., c^e d'Azé.

Caves (Le lieu des), c^e de Bonneval, appelé aussi les *Caves d'Illiers*. — Ce nom vient sans doute des possessions de la famille d'Illiers au XVII^e s. comme héritière de Jeanne d'Illiers, dame de Bonneval. — Bien que situé sur le territoire de la paroisse de Bonneval, ce lieu était néanmoins dépendant de la paroisse d'Artins, avec tous les hameaux de la *Vallée d'Artins*. — Voir *Vallée d'Artins*. — (Abbé Martin, *Monographie de Bonneval*, p. 7. — *Le Loir*, 18 avr. 1851).

Caves (Les), h., c^e de Cellé. — *Les Caves de Cellé* (Cassini).

Caves (Les), h., c^e de Fontaines. — Ce

lieu, en 1645, paraît être à Jean Garault, Sr des C. — (Reg. de St-Oustrille de Montoire, 1645).

Caves (Les), éc., c^e de Pezou.

Caves (Les), lieu dit, c^e de Sasnières. — Voir *Pasquerie*.

Caves (Les), éc., c^e de Savigny (le Petit)

Caves (Les), h., c^e de Villerable, 45 hab., écart de Chanteloup.

Caves-Blanches (Les), éc., c^e de Lavardin.

Caves-Brunes (Les), h., c^e de St-Rimay.

Caves-Chartraines (Les), lieu dit, c^e de Thoré, proche Varennes, au commencement de l'avenue de Rochambeau. — Elles avaient été autrefois habitées. — (Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 197).

Caves de la Rivière (Les), lieu dit, anciennement *La Rivière*, c^e de Sasnières. — *Ripperia*, 1256 (Cartul. blésois de Marm.). — *La Rivière*, (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. et une paire de gants blancs de service de l'Ormeau de Villavard. — De la Rivière relevaient à cens les fiefs de l'Aitre-Pellé, de la Coupellière et de la Moinerie.

Aujourd'hui le manoir de la Rivière est détruit et n'est plus représenté que par des caves et un pigeonnier dans le rocher, rive gauche du ruisseau de Sasnières, entre Sasnières et Maubert.

En 1256 Guillelmus de Ripperia, chevalier, et Marcechia sa femme donnaient au prieur de Lavardin deux sous de cens assis sur leur maison de la rue des Etaulx à Lavardin. — En 1459 ce fief est à Pierre Chauveau, qui pour cela est vassal de l'Ormeau. — En 1515 et 1519 à Mathurin de Courdhomme ou Cordhomme, tuteur de sa fille Jehanne. — En 1549 à autre Mathurin Courdhomme tuteur de son frère, de même en 1560. — En 1584 Jean de Badère, sieur de la Chalonge et de la Rivière en partie et Dlle Marie de Courdhomme, sa femme, vendent à Jean Le Pelletier, écuyer, sieur de la Bouterie et du lieu de la Rivière à cause de Jacqueline de Courdhomme, sa femme, leur portion du fief de la Rivière, provenant de Mathurin de Courdhomme, père de la dite Marie et de Jacques de Courdhomme son frère par suite du décès de Renée de Courdhomme, sœur de la dite Marie. — En 1626 ce fief est à Charles de Gilbert, sieur de la Barre et de la Rivière, fils de Charles de Gilbert et de Louise de Courdhomme. — Vers 1640 à Jean de Gilbert, éc^r, Sgr du Chesnay, époux de Madeleine le Forestier qui se rencontre comme veuve de lui encore en 1656. — En 1647 à François de Gilbert, sieur des mêmes lieux, qui paraît frère du précédent, et

Madeleine de Rohard, sa femme. Ayant vendu la Barre en 1640 à la dame de Sasnières ils étaient venus demeurer à la Grapellerie, et cette année 1647 ils vendirent à la même dame le fief de la Rivière avec celui du Chesnay de Prunay. — En 1667 cette terre était donnée à bail à rente perpétuelle par Esther de Fromentiers, veuve de César Martin de Geoffre, seigneur de Sasnières, au sieur Robert Mesmin, contrôleur au grenier à sel de Vendôme, lequel en 1667 la recédait à César de Martin de Geoffre, Sgr de Sasnières. — Depuis cette époque la Rivière paraît avoir été partie intégrante de la seigneurie de Sasnières. — (*Cart. blés. de Marm.*, 286. — Arch. Nat., P 639, n^o 50. — Bibl. Vendôme, ms. de la Soc. archéol., Cartons des titres de Sasnières. — Arch. L.-et-Cher, G 295 [1515]. — Reg. St-Martin des Bois, 1656).

Caves des Renards (Les), éc., c^e de Houssay.

Caves des Vierges (Les) ou *Grottes des Vierges*, lieu dit, c^e de Lavardin. — Caves ou grottes renommées qui, d'après Pétigny, qui les décrit, seraient druidiques. Elles ont sûrement servi d'habitations humaines. — (Pétigny, pp. 53 à 59).

Cave-violette (La), éc., c^e de St-Rimay.

Caynière (La). — Voir *Quesnière*.

Célanerie (La), h., c^e du Gault. — *La Sellenerie*, (État-major).

Cellé, bourg et commune du canton de Savigny, à 6 kil. sud de ce chef-lieu, et à 23 kil. ouest de Vendôme. — *Cledæ*, IV^e, VII^e et IX^e s. (*Gesta episcop. cenoman.*). — *Cledæ*, X^e s. (*Analepta Mabilonis*). — *Sceleis villa*, *Sydeliacus*, 870, (Charte du prieur de Cellé). — *Selliacus*, 1247 (*Gallia Christiana*, VII, 247). — *Celleyum*, XVI^e s. (Cauvin).

Commune bornée au nord et à l'est par Savigny, au sud par Fontaines et Troo ; à l'ouest par Bonneval et les c^{es} de Bessé et de la Chapelle-Huon (Sarthe). — Elle est arrosée par deux ruisseaux qui portent le nom, l'un de *Ruisseau de Cellé* l'autre de *Ruisseau de la Vairie* ou de *l'Archidiacrerie*. Ils se jettent tous deux dans la Braye. — Sa station la plus proche est Bessé (3 kil.), sur la ligne de l'État de Paris à Bordeaux. — Son bourg est traversé par un chemin vicinal dit de Cellé à Fontaines.

Lieux habités : Le bourg qui avec ses annexes de la Tour, Bourjoly, la Croix, la Georgerie et les Ferronniers, compte 30 maisons et 115 habitants. — Le Colombier. — Belair. — Le Buisson. — Beauvallon, anc. fief. — Chauvigny, château, ancien fief. — La Bouchère. — Le Pont. — La Cussouinière. — La Maison-

Neuve. — Le Moulin-Cheveau. — Les Rueux. — Vauvert. — Les Caves. — La Vairie. — La Fontaine. — Beaugard. — Les Guillons. — Chatvert. — L'Archidiacrerie. — La Frélonnière. — L'Estre ou l'Aitre des Champs. — Les Orgères. — Les Guédières. — Le Pressoir. — Le Brulon, 27 hab. — Le Carroir. — La Berthelottière. — Bourdigal. — La Gaillotière. — La Toinardière. — La Borde-aux-prêtres. — La Blanchetière. — La Bandetterie, ancienne chapelle St^e Anne, détruite. — La Herbénière. — L'Estre, ou l'Aitre-Hardouin.

Lieux dits : La Joutisse, le Bois-Jacques, les Cimetières, les Levinières, la Hongras, la Chupinière, la Fosse-aux-Deniers, la Brulas, la Blotterie, la Fosse aux Demoiselles, les Barillaux, les Croulières, la Guillonne, Champ-Blanchet, les Guéranges, l'Aiguedier, le Clos-aux-Bœufs ; la Commune-des-Ruoux, les Tournois, les Brèches, Champdernier, les Champs-d'Avignon, le Champ-Vain, les Bruneries, les Mauclercs, la Grosse-Bonde, la Barthellière, la Vaubique, le Périche, le Clos-Taupin, les Fermeries, le Logereau, les Bazollière ou la Baillaulière, la Balottière, le Hériceau, la Fontaine-aux-Repusseaux, le Crotrichet, les Buroches, les Lindaines, *St-Anne* (anc. chapelle), Vauvert, les Caves-Gallas, les Baillis, Petit-Frétoy, le Clos-Aubry, la Gaillotière, le Bois-de-Chappé, l'Écusseau, Villeneuve-Fleury.

Superficie : 1266 hectares. — Cadastre terminé en 1837 par Dufeu. — Altitude du bourg, 140 mètres. — Poste et perception de Savigny ; assemblée le 15 aout.

Population : 220 feux au XV^e s. — 200 communians au XVIII^e s. — 100 feux en 1762 (Expilly). — 479 hab. en 1806. — 479 en 1820. — 510 en 1831. — 503 en 1836. — 505 en 1841. — 460 en 1846. — 452 en 1651. — 448 en 1856. — 429 en 1861. — 430 en 1866. — 424 en 1872. — 407 en 1876. — 389 en 1881. — 391 en 1886. — 432 en 1891. — 399 en 1896. — 413 en 1901. — 392 en 1906. — 379 en 1911.

Registres paroissiaux commençant en 1586. Noms principaux qui s'y rencontrent : — Le Maistre de la Massuère, Mellet de Frétoy, la Bonnière, Souvré, la Chastaigneraie, Salmon, Mauduit de Vauvert, Massuart, Brossillon de Fontaine, Bouchet de Renonval, de la Croix, Ronnard, Chapuiset, Coutance, Gasselien de la Charmois, Aubert, Beaumanoir (évêque du Mans), Longueval, Boivin, Dannemont, Lelièvre, Barilleau de la Blennière, Moyreau de Chauvigny, Preaux, Fautrier, La Noue, Allaire de Monchenou,

Rigault de la Vallée, Joussein de la Roche, Bonneval, Girois, Petitjean, Dionneau, Grelin de Beauvallon, Courtin de Beauray, Marin de la Massuère, Lestenois. Liger de la Morinière et de Chauvigny.

Curés : Jean Crémère, 1487. — Pierre Pillon, 1568. — Mathurin Le Marié, 1586. — Michel Guilloiseau, 1608. — Mathurin Barbereau, 1643. — Pierre Chéron, 1668 ; il teste le 18 avril 1720. — François Rochet, 1724. — François Ploux, 1743. — Louis Ploux, maître ès arts en l'Université d'Angers, 1752 ; il est encore curé en 1791..... — Ploux (neveu), 1812. — Meunier, 1835. — Yvon, 1836. — Maupetit, 1844, mort en 1892 après 46 ans de ministère à Cellé. Sa plaque mortuaire est dans l'église. — Lebon, 1892. — Deschesnes, 1893. — Cerisier, 1897. — Têtu, 1905.

Maires : Jacques-Marie Berger, 1792. — Charles-Pierre Duhamel, 1806. — Étienne-André Launay, 1820. — François Guillaume, 1840. — Jacques-Claude Sallier, 1867. — René-François-Benjamin Liger de Chauvigny, 1892.

Avant la Révolution, la paroisse de Cellé était du diocèse du Mans, de l'archidiaconé de Château-du-Loir, doyenné de Troo ; du Bailliage de Vendôme, Election de Château-du-Loir. — L'abbé de St-Laumer présentait à la cure qui, au XVIII^e s. (d'après Lepaige) était d'un revenu de 300 livres. — C'est par erreur que Cauvin, répété par le *Bulletin vendômois* (1865, p. 140), parle d'un Couvent des Camaldules à Cellé. Il a voulu dire à Bessé.

L'église de Cellé, consacrée à la S^{te} Vierge, est moderne. Une tradition locale veut qu'elle ait été incendiée par les Bretons, à une époque incertaine. En effet une des fameuses *Grandes Compagnies* avait ravagé le pays en 1362, et s'était même emparée de Vendôme ; or cette Compagnie était composée en grande partie de Bretons ; il est donc possible que l'incendie de Cellé date de cette époque.

L'église incendiée était à quelques mètres de la nouvelle, laquelle était alors simple chapelle du prieuré. Avec les matériaux de l'église ruinée, on construisit une tour énorme qui avait près de 100 pieds de haut, et qui, à elle seule, augmentait d'une manière notable la surface de l'église. — Cette tour reposait sur quatre piliers massifs. Elle était encore debout au XIX^e s. L'un de ses piliers menaçant alors ruine par l'effet du salpêtre, la municipalité fit procéder à sa réfection sans prendre la précaution de l'étayer ; et le 18 avril 1833, cette tour s'effondra, entraînant la ruine de tout

l'édifice, et notamment d'un groupe de l'Assomption, sculpté dans la pierre tendre, qui dominait le Maître-Autel. La tour n'a pas été reconstruite. On en a un dessin à la bibliothèque de Vendôme (Album Launay, III, p. 85), et aussi au *Vendômois épigraphique* de A. de Rochambeau, II, p. 520.

L'église actuelle, reconstruite dans le style néo-grec, a été bénite le 21 déc. 1837. Elle possède sur sa façade deux remarquables statues de St Pierre et St Paul (œuvre de Vallée, sculpteur) ; et dans l'intérieur plusieurs bons tableaux, l'un représentant le baptême de J.-C. qui provient du couvent des Carmélites de Bessé, signé Coyvel, 1685 (classé comme objet historique) ; un portrait de saint Bonaventure, un *Ecce homo* et une remarquable Sainte Famille à laquelle le peintre blésois Cathelineau a donné les traits de sa femme et les siens propres. Le bénitier en marbre vient de l'abbaye de la Virginité et est aux armes d'une abbesse (*De gueules au lion de..., à la fasce vivrée en chef*). On y voit encore un beau monument élevé à la mémoire de M. Maupetit, curé de Cellé pendant 46 ans, mort le 23 février 1892, œuvre du sculpteur Allouard. — La cloche est de 1789 ayant comme parrain Guy-François Fleury, le dernier prieur baron de Cellé. — Cette église était le but d'un important pèlerinage à la Sainte Vierge dont la cérémonie avait lieu le 5 août et qui subsiste encore, mais affaibli. L'antique statue de Notre-Dame de Cellé portant une couronne fleurdelisée a été replacée dans l'église nouvelle.

Le prieuré avait aussi sa chapelle, mais elle a été incendiée elle-même au temps des guerres de religion. Une partie des murs de ce prieuré subsiste encore, notamment un pan de son mur de clôture avec une tour d'angle connue sous le nom de *La Prison*, reste probable des dépendances de l'auditoire de la justice de Cellé.

Le bourg de Cellé est divisé en rues et quartiers dont les noms sont : La rue Rodet, la rue des Ormeaux, la Maison St-Christophe, le Château-Gaillard, etc.

Cellé, sous le nom de *Cledæ*, fut de ces villas que le *Defensor* du Mans au III^e s. donne à saint Julien, premier évêque du Mans avec celles d'Artins, de Lavardin (?), de Couture, Sougé, Baillou et Sargé. — Sous le nom de *Cella* on le trouve dans le manuscrit d'un moine du X^e s., comme ayant été parmi les 38 églises fondées par saint Thurribe, évêque du Mans au IV^e s. et dont il exigeait le tribut en cire, en huile et en argent.

Le roi Sigebert, au VII^e s., donna Cellé

aux moines de St-Médard de Soissons qui y fondèrent un prieuré sous le nom de prieuré de Matval. Cette localité était sur le territoire de la villa royale de Matval ou Bonneveau qui appartenait aux princes mérovingiens.

Au VII^e s., cette église était en des mains laïques, et un certain *Alanus* la donna à Hadoin alors évêque du Mans, ainsi que douze autres églises. Plus tard elle retomba en des mains séculières. Elle se trouve énumérée parmi celles qui, sous les rois mérovingiens, avaient été usurpées par des laïques auxquels Charlemagne appliqua des règles spéciales et qu'il soumit à des impôts extraordinaires, aussi rentra-t-elle en la possession de l'église du Mans et Charlemagne lui en confirmait la jouissance en 802.

Vers 870, Robert, évêque du Mans, en investit *Frandanus* ou *Frodoinus*, abbé de Corbion qui se trouvait dans la nécessité de fuir avec ses moines devant les invasions normandes. La charte relative à ce fait, autorise l'abbé de Corbion à établir dans ce lieu *in villa Scelei*, autrement appelée *Sydeliacus*, sur la rivière de Braye, un petit monastère en l'honneur de la Vierge Marie, ou de saint Michel Archange, et encore de saint Laumer, afin de se soustraire à la persécution des payens. Elle mettait lesdits religieux en possession des dîmes du lieu et leur abandonnait un manse tout entier composé de douze bonniers et cultivé par une famille de six serfs de la glèbe. C'est là l'origine du prieuré de Cellé qui fut toujours possédé par les moines originaires de Corbion, lesquels devinrent les religieux de Saint-Laumer de Blois en 924.

L'évêque du Mans avait toujours la possession de la villa de Cellé, comme des autres paroisses du *Pagus* de Troo et le lieu de *Cledæ* fut parmi ceux que se fit céder le comte Bouchard Ratepilate par Sigefroy, évêque du Mans, vers l'an 960 et qui constituèrent une bonne partie du Bas-Vendômois. — Au XI^e s. la suzeraineté directe sur Cellé (Commandisia de Cledais) appartenait encore au comte.

C'est probablement en vertu d'un acte propre de Geoffroy Martel que Cellé passa de la directe des comtes de Vendôme à celle des C^{tes} d'Anjou. Un titre conservé dans des archives particulières, à Cellé, fait savoir que la Sgie de la paroisse, qui appartenait au prieuré, relevait directement du comté d'Anjou. C'est un aveu du prieur en date du 14 septembre 1481, établi en ces termes : « Ils (les religieux de St-Laumer) tiennent et avouent tenir en nueuse (nuement) au domaine-sei-

gneurie du roi notre sire, au regard du duché d'Anjou, savoir : leur prieuré, grènerie, fié et seigneurie de Cellé, lequel prieuré tient à présent frère Jehan du Temple, prêtre, bachelier en droit, religieux de ladite abbaye, auquel lieu et seigneurie de Cellé les religieux ont haute justice sur tout ce qui en dépend avec scel à contrats, et ont plusieurs personnes sujettes, les unes tenant à foy et hommage, les autres à terrage et censivement ladite terre, prieuré et grènerie de Cellé, avec le domaine d'icelle, le tout en un tenant, et joint d'une part à la chatellenie de Savigny sur-Braye, de l'autre à la chatellenie de St-Calais et de l'autre à celle de Bonneval et à la terre et Sgie du Grand-Ry ».

Certaines terres du fief devaient en outre relever de la Sgie de St-Calais et aussi de Courtenvaux. Les fiefs vassaux du prieuré étaient ceux de la Vairie, de Vauvert et de Chauvigny. — Quant aux droits seigneuriaux, ils étaient de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse, de pêche, de moulin, four et pressoir à bans, droit de scel à contrats, de tabellionage et de greffe. Le greffe était dit rapporter au XVII^e s., 10 livres tournois ; la ferme des amendes, 5 livres ; le droit de tabellionage, 7 livres 10 sous, le tout annuellement.

Dans le pourtour du territoire de ce prieuré se trouvait une vaste étendue de landes appelées *Les Landes de Chappé* qui appartenaient au prieuré lui-même et dont la possession lui fut contestée en 1563 par Jeanne d'Albret. Le jugement rendu à ce propos donna raison au prieur et reconnut non seulement les droits du prieuré sur ces landes de Chappé, mais encore tous ses autres droits, entre autres « droit de baronnie, de haute, moyenne et basse justice... le droit de faire prendre, fustiger, bannir et autrement châtier les délinquants en son territoire, droit de les rappeler », etc... La propriété de ces landes fut encore contestée au prieur, mais en vain, en 1779, par les officiers du comte de Provence, duc de Vendôme. Elles restèrent au prieur. Le domaine du prieuré était considérable mais fut diminué au cours des temps par certaines ventes opérées par le prieur au nom des moines de St-Laumer, et qui portèrent : 1^o en 1575 sur le fief des Orgères ; 2^o en 1646 sur la métairie de Brulon ; 3^o en 1693 sur 200 arpens de landes pris aux *Les Landes de Chappé*, vendus aux habitants mêmes de Cellé.

Ce domaine, en 1790, fut affermé par messire François Fleury, dernier prieur, pour 1600 livres plus 325 livres de rente

à faire à deux personnages qui étaient M. de Marescot, Sgr de la Massuère et M. de Salmon, Sgr de Courtemblay. Il devait aussi à l'évêque du Mans une rente de 10 livres 18 sous 9 deniers. — Il se composait, en dehors des cens et rentes dus par divers tenanciers, des biens suivants : 1° Le moulin du Pont-aux-Prêtres, situé paroisse de la Chapelle-Huon ; — 2° Le moulin-Chevau ; — 3° Le lieu de Beauvallon ; — 4° Le lieu du Pont ; — 5° Le lieu de la Gaillotièrre ; — 6° Le lieu de la Herbéchère ; — 7° Les bois taillis du Prieuré ; — 8° Deux morceaux de vigne à Troo. — Le tout, saisi et vendu nationalement en 1791 paraît avoir été adjugé pour environ 50 mille livres. Le prieuré seul fut vendu 13.200 livres.

Le prieur de Cellé avait le devoir de dire ou faire dire à ses frais tous les dimanches de l'année et jours de fête une première messe matinale dans l'église du lieu. Il n'avait pas la dime sur la paroisse de Cellé ; cette dime appartenait au couvent même de St-Laumer de Blois. Mais le prieur la prenait à ferme. Le prix de cette ferme était en 1563 de 60 livres tournois. Le prieur était tenu en outre à une rente de 10 livres par an pour l'entretien des petits novices du couvent de St-Laumer.

Ce prieuré avait reçu d'office, de d'Hoziar à la fin du XVIII^e s., les armoiries suivantes : *Tiercé en bande de sable, de vair et d'hermines, ou d'hermines, d'or et d'argent.* — (*Le Loir-et-Cher historique*, 1889, p. 32).

Prieurs de Cellé rencontrés : Frandanus ou Frodoinus, abbé de Corbion, fondateur, 870. — Inghilrême, 871. — Gostbertus de Sellé, témoin à Mazangé, 1131 (Cartul. de Tiron, 151). — Jean du Temple, 1481. — Antoine du Temple, 1518. — Guillaume Le Vassor, 1563. — Le Cardinal de la Barre, 1568. — Arnoul de Métal, 1575. — Pierre Pilon, 1576. — Guillaume Fouquet de la Varenne, 1583. — Jean de Mellet, écuyer, 1600 ; il teste en 1618. — François de Dannemont, 1613 ; il teste en 1662 et est enterré dans l'église en 1666. — Bonaventure de Dannemont, neveu du précédent, 1666. — Joseph de Lesteno-Chambrière, 1678 ; il teste en 1713. — Guillaume de Metz, 1713. — Joseph Girollet, bénédictin de la Congrégation de Grandmont, 1723 « lequel a écrit quelques curiosités » (Bulletin 1901, p. 311). Il était d'une mauvaise réputation sous le rapport de l'honnêteté. (Notes ms. de l'abbé Maupetit). — Antoine de Meaux de Vallière, 1728. — Claude-Marin Souin de la Tibergerie,

1735. — Henri de Belloy de Morangle, 1736. Il était aussi prieur de St-Martin de Cholâtre le Petit, et de N. Dame-Le-Roy, au diocèse de Sens, et de St-Pierre d'Happonvilliers au diocèse de Chartres, mort en 1749. — Nicolas-Vincent Pingré, prêtre, bachelier en théologie, 1749. — Michel-Eustache Bourlet de Louvigny, 1751. — Gabriel-Louis Le Pelletier, prêtre, prieur de St-Loup (Dioc. du Mans), 1754. — Macé Etienne du Pied de Montméa, chanoine d'Evreux, 1762. — Louis Royer, clerc tonsuré à Paris, 1770. — Guy-François Fleury, avocat au parlement, prieur de Jarnac et chanoine de St-Honoré à Paris, 1772, dernier prieur, mort à Mortain en 1814 à 88 ans.

Baillis de Cellé : — Jean Barilleau, bailli de la Baronnie de Cellé et procureur à Savigny, 1623. — René Moreau, sieur de Vienne, bailli, 1712. — Chéron, 1751.

Notaires à Cellé : René Lenain, 1634. — Pourmarin, 1654. — François Laboureau, 1663. — Simon Boureau, 1697. — Pourmarin le jeune, 1707. — Lucas, 1754. — Marie, 1780. — (Leurs Minutes sont à Savigny).

On a trouvé au XIX^e s. dans le coteau au-dessus de Cellé un cimetière antique dont les squelettes étaient placés sur une couche de cendres. — Encore au XIX^e s. on a découvert dans le même coteau, entre Cellé et Beauvallon une ancienne chapelle taillée dans le roc avec deux statues représentant la Sainte Vierge et saint Jean. Depuis cette époque la roche s'est écroulée et l'emplacement exact de cette chapelle s'est perdu.

Cart. Trinité, 2 p. 9. — *Cart. Tiron*, 51. — Arch. L.-et-Cher, E 31 ; G, liasse de Cellé ; Q, (Mondoubleau), 55 à 62. — *Bulletin vendômois*, an 1865, p. 140 ; 1876 pp. 122 et 260 ; an 1888, p. 239 ; an 1900, p. 324 ; an 1901, pp. 246, 247, 309, 310. — Robert Charles, *Notice sur Courde-manche*, p. 33. — Abbé Martin, *Monographie de Matval ou Bonneveau*, pp. 19 à 30 et 71. — Arch. Sarthe, G 389. — Le Paige, (Cellé). — *Revue du Maine*, I (1876), n° 5. — *Compte rendu de Congrès archéologique à Vendôme en 1872*, p. 113 (art. Salies). — Dupré, *L'Histoire de St-Lomer*, par Noël Mars, p. 382, note 2. — Collection Eug. Vallée, *Dictionnaire ms. des familles de St-Calais*, par Pasty (famille Pourmarin). — *Etat sommaire des notaires de l'arrondissement de Vendôme*, 1861. — Reg. de Cellé, *passim*. — Abbé Froger, *Fondation du Prieuré de Cellé*. — *Chartes vendômoises*, n° 2, 5 et 13. — *Le Loir*, du 8 nov. 1844 (article de l'abbé Voisin sur Cellé). — Passac, p. 76. — Petigny, pp. 50, 164, 182, 248, 624. — Launay, *Répertoire*, pp. 107 et 108. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 529. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 314. — Emile Marquet, Notes manuscrites sur le château de la Godelinière. — *Le Loir-et-Cher historique*, n°s du 15 avril et 15 mai 1892. — Bibl.

de Vendôme : 1° Fonds Bouchet, chemise V, dossier 1 ; 2° Album Launay, III, p. 85 ; 3° Mss de la Soc. archéol., Carton II, Dossier 17, pièce 2 (Lettres de M. de Chauvigny sur Cellé, nov. 1864) et carton II, Titres de Sasnières, chem. 11, pièce 14 (1576). — Notes manuscrites de M. R. de Chauvigny, maire de Cellé (1909).

Cendrine (*La*), rivière, affluent du Loir. — *La Sandrine* (Cassini). — Cette rivière prend sa source à la fontaine de Bure, c^e des Hayes. — Après 5 kil. de parcours, elle reçoit sur la rive gauche, à Croixval, un petit affluent qui vient de Montrouveau (2 kil.). Elle arrose la c^e de Ternay et se jette dans le Mardron, bras du Loir qui forme une grande île, de St-Jacques à Artins. — Son parcours total est d'environ 12 kil. Elle fait tourner 5 moulins qui sont ceux de Croixval, Laugis, le Bas-bourg de Ternay, l'Aunay, les Augeolets ou la Ronce.

Cénomans (Territoire de la Cité des). — *Cenomani, Les Manceaux*. — Ce territoire forma le diocèse du Mans dont faisaient partie un très grand nombre de paroisses de l'arrondissement actuel de Vendôme. — Voir *Mans*.

César. — Il existe, dans le Vendômois, plusieurs chemins, ponts et camps dits de César. Mais qui tirent leur nom moins de Jules César que des empereurs romains qui tous portaient le nom de César. (Pétigny). — Un chemin de César très caractérisé traverse les communes du Plessis-Dorin, Oigny, Arville, la Fontenelle et le Poislav. C'est l'ancien chemin du Mans à Chateaudun et de là à Chartres et à Orléans. On y voyait naguère encore l'empierrement datant des Romains ; mais une route moderne empruntant sa voie a détruit ces vestiges antiques. — Ce chemin passait sur la digue de l'étang de Boisvinet, c^e du Plessis-Dorin ; et sur son parcours sont échelonnées plusieurs métairies portant les noms du *Chaussay* et du *Perray* (Petigny).

César, quatrième duc de Vendôme, de 1598 à 1665. — Il était né à Coucy-le-Château en juin 1594, fils naturel du roi Henri IV, troisième duc de Vendôme, et de Gabrielle d'Estrées. Le roi le gratifia du duché de Vendôme en 1598 alors qu'il n'avait que 4 ans. Il le munit en outre de lettres de légitimation qui le rendaient apte à succéder, et à remplir tous les honneurs. Sa mère paraît avoir fait acte de gouvernement à Vendôme pendant au moins un certain temps de sa minorité, ainsi qu'en témoigne une lettre qu'elle écrivit aux échevins de la ville en 1599, reproduite au *Bulletin vendômois* de 1875.

En 1598, la même année qu'il recevait le duché de Vendôme, il était fiancé à

Françoise de Lorraine, fille unique de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, duchesse d'Etampes et de Penthievre, princesse de Martigues. Cette jeune princesse passait pour être la plus riche héritière de France. Le mariage fut célébré en 1609.

César passa la première partie de sa vie à intriguer contre la reine-mère, contre le maréchal d'Ancre, puis contre le cardinal de Richelieu.

Il était gouverneur de Bretagne, et fut accusé d'avoir essayé de s'y tailler une principauté quasi indépendante. On dut faire avancer contre lui une armée. Alors il se soumit et combattit même pour la reine aux Ponts-de-Cé, le 1^{er} août 1720. Mais là encore son rôle fut assez louche, et il paraît avoir eu quelque peu la velléité de trahir.

Les années suivantes il semble avoir définitivement servi la cause de la reine, et en 1625 il reprit la place de Port-Louis en Bretagne sur les protestants. Mais après ces faits, il recommença à conspirer, et chercha à renverser le cardinal de Richelieu. Il fut alors arrêté à Blois le 11 juin 1626, avec son frère le Grand-Prieur de Malte. Il resta quatre ans en prison au fort de Vincennes. Le Grand-Prieur y mourut. César ne fut délivré qu'en 1630, et à la condition de sortir du royaume. Il se réfugia en Hollande où il combattit sous les ordres du prince d'Orange.

Il paraît être rentré en France en 1632. Il y vécut retiré des affaires, tantôt en son château d'Anet, tantôt à Vendôme. Mais il semble s'être encore complu à conspirer, et fut accusé d'avoir comploté l'assassinat du cardinal. Invité à venir se justifier, il passa en Angleterre et ne revint en France qu'après la mort du Cardinal.

De nouveau il fut accusé d'intrigues contre Mazarin, et ne fit sa paix avec lui que quand son fils aîné, le duc de Mercœur, eut épousé Laure Mancini, nièce du Cardinal. Dès lors il fut tout acquis à la cause de la reine et de Mazarin et fut nommé Grand Amiral de France en 1651. Il reprit Bordeaux sur le parti des Mécontents, en 1653 ; et en 1655 il mit en fuite la flotte espagnole devant Barcelone.

Il dut rester dans l'inaction les dernières années de sa vie à cause de ses infirmités, et mourut le 22 oct. 1665, âgé de 71 ans.

Son corps fut ramené à Vendôme, et déposé dans la collégiale St-Georges, tandis que son cœur était remis à la chapelle du collège qu'il avait fondé. Sa veuve lui fit élever dans cette chapelle un monu-

ment qui a disparu à la Révolution, et fut remplacé depuis par un cénotaphe en marbre blanc.

On doit à César, pour le duché de Vendôme plusieurs réglemens fort sages au sujet de la Justice et aussi la fondation du fameux collège de Vendôme; non qu'il y ait grandement contribué de ses deniers, mais c'est grâce à son initiative et à ses sages prescriptions que la fondation put aboutir. Il reforma aussi la collégiale St-Georges.

Il séjourna à Vendôme assez longtemps notamment pendant ses années de disgrâce; et dans sa vieillesse, il fit construire dans la cour du château un grand bâtiment pour s'y loger; mais ce bâtiment paraît n'avoir jamais été achevé. Il tomba tout à fait en ruines au XVIII^e s. et disparut définitivement à l'époque de la Révolution. Pour l'édifier, César avait du détruire l'ancienne église St-Lubin du château. Il la fit reconstruire accouplée à la chapelle St-Léonard, au faubourg même de St-Lubin.

Françoise de Lorraine, sa veuve, lui fit faire en l'église du collège un beau mausolée pour lui et pour son frère le Grand Prieur. Elle se retira ensuite au couvent du Calvaire où elle fit bâtir un pavillon exprès pour elle. Mais elle alla mourir à Paris le 8 sept. 1669, âgée de 77 ans. Elle avait deux ans de plus que son mari. Elle lui avait donné trois enfans: 1^o) Louis, duc de Mercœur, qui lui succéda comme duc de Vendôme; 2^o) François-Gaston, duc de Beaufort, (voir sa notice); 3^o) Elisabeth de Vendôme, née en 1645, qui épousa Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, lequel fut tué en duel en 1652 par son beau-frère le duc de Beaufort.

César et Françoise de Lorraine avaient favorisé l'établissement de plusieurs maisons religieuses à Vendôme. C'est ainsi que les Capucins s'y établirent en 1605; les Oratoriens (dans le collège) en 1620; les religieuses du Calvaire en 1625 et les Ursulines en 1632; toutes ces fondations faites sur le vœu et en général moyennant des subsides fournis par les habitans.

Abbé Simon, I, pp. 438 à 464. — Pétigny, pp. 638 et suiv. — Passac, pp. 187 à 192. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 124 et 125. — Collection R. de St-Venant, liasse des Comtes et Ducs. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 68, 1901, pp. 89 et suiv. (Voyage de César en Guyenne par Dupré); 1902, pp. 175 et suiv. (Hist. du Collège de Vendôme par Bonhoure). — Expilly, *Dictionn.* (Celle).

Cessac (Famille de). — Voir *Lacué de Cessac*.

Cesson, c^o de Boursay. — Voir *Accesson*.

Chaban (Famille de). — Voir *Mouchard de Chaban*.

Chaban (François-Louis-René Mouchard de), Sgr de Chaban en Aunis, né à en 1756, décédé à Hambourg en 1814. — Il était officier aux Gardes Françaises et refusa de servir dans les troupes de la Révolution. Il se fit alors voiturier et passa dans cette situation le temps de la Terreur. Il fut nommé par le premier Consul sous-préfet de Vendôme en 1800, puis en 1803 préfet du département du Rhin et enfin du département de la Dyle à Bruxelles. Il devint ensuite comte de l'Empire et conseiller d'Etat, puis intendant général à Hambourg. Il avait épousé Marie-Madeleine Dugeon ou du Jon qui mourut à Ruan le 8 janvier 1809 dans sa 47^e année. La cause de la mort du C^{te} de C. est attribuée aux visites qu'il fit dans les hôpitaux pleins de malades au moment du blocus de Hambourg.

Il avait acheté vers l'an 1804 le château de Ruan qu'il avait connu, dit-on, alors qu'il était voiturier entre Cloyes et Courtalain.

Il eut un fils qui fut officier au 1^{er} Carabiniers et mourut en 1819 à 29 ans, époux de Héloïse-Désirée Marganne, dont un fils, Charles-Louis-Marie Mouchard, C^{te} de Chaban, né à Vendôme en 1815, mort à Amboise en 1887, qui a laissé plusieurs opuscules, insérés au *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, sur les origines des noms de Vendôme, Lavardin, Troo et en général des noms locaux (Voir *Bulletin vendômois* 1880, p. 273 et suiv.; 1881, p. 231 et suiv.). C'est à lui qu'on doit aussi le don du Dolmen de la Taulière, fait à la même Société en 1887. Il avait eu un fils, décédé officier de spahis au Sénégal en 1873.

Les tombes de la famille Mouchard de Chaban sont dans le cimetière de Ruan.

Beauvais de S-Paul, p. 249. — *Bibl. de Vendôme*, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 358. — Abbé Boudévillain, *Notice historique sur Ruan*, p. 35. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 295. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 201 et suiv. — Passac, p. 69.

Chabannes (Famille de). — *Les Hayes*, (?), XVI^e s. — Armes: *De gueules au lion d'hermines, armé lampassé et couronné d'or.* (La Chesnaye des Bois).

Chabillaudière (La), anc. fief, situé à Lunay ou Fortan. — Il relevait des Roches et appartenait avec le Pesle et le Cibot au prieuré de Fortan. — (Archives Nat., PP50, vol. 113, n^o 12 et vol. 114, n^o 234).

Chabocière (La borde de la), psse St-Cyr de Sargé. — *Chabosseau*, XVI^e s. — Elle faisait partie de la terre de la Galouerie (XV^e s.). — En 1521 elle relevait censiv^t, de la Galouerie. — (Arch. Nat., P 700, n^o 57, et 706 n^o 2).

Chabot (Famille) ou de C. — *La Morrolière*, XV^e et XVI^e s. — *L'Habit*, *Le Fresne* (d'Authon), *Les Essarts*, XVI^e s. — *Les Fontenils*, *La Petite Pilonnière*, (de Choue), XVII^e s. — *Moncé*, *La Grappée*, *La Roche-St-Firmin*, *Haie de Champs*, *Courbenion*, *Bellassise*, *Les Ventes* (de St-Mars), XVIII^e s. — *Prépatour*, XIX^e s. — Armes: *D'or à 3 chabots de gueules l'un sur l'autre.* — (La Chesnaye des Bois).

Chabot (2^e Famille de). — *La Grande-Borde* (du Gault), XIX^e s. — Armes: *D'azur à une étoile d'or chargée d'une tour de gueules, donjonnée de trois tours de même, maconnée de sable.* — (La Chesnaye des Bois).

Chacé. — Voir *Chissay*.

Chadiu (Famille de). — *Fort-Girard*, XVI^e s. — Armes: *D'hermines à la fasce de gueules.* — (Adr. Thibault).

Chahier (Famille). — Voir *Cahier*.

Chailier (La), f., c^o de la Fontenelle.

Chailerie (La), h., c^o du Temple. — Ce lieu relevait de la Sgie de la Fredonnière. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Chailloire (La), f., c^o de Bouffry. — En 1641 et 1667, la Chailloire était à M^{re} Jacques Grandineau et Anne Despaigne, sa femme. Ils y demeuraient. — (Reg. de Bouffry).

Chailloire (La), f., c^o de la Fontenelle. — *La Chailloire*, (1479). — *Le Chailloüy* (1595). — En 1479 le lieu était un bordage de la commanderie d'Arville. Il relevait de Courtalain. — En 1641, il est à Jacques Grandineau, Sr de la Chailloire, époux de Anne Despaigne. — En 1850, cette ferme contient 37 hect., et dépend du château de la Fontenelle. — (Arch. Eure-et-L., G 1109, (1479). — *Bulletin dunois*, II, p. 298 [1595]. — Registres de Bouffry, [1641]).

Chaillon (Le lieu de), c^o de St-Amand. — *Cadilona*, *Calunna*, XI^e s. (Cartul. vend. de Marm.). — *Chalon*, 1304, (id.). — Au XI^e s., les filles d'un certain Fulcois, nommées Isemburge et Rainburge donnent à Marmoutier leurs parts de la *Villa-Cadilone*. — A la même époque Rainard, sénéchal de *Calunna* donne à Marmoutier son alleu de Rigny. Ce *Calunna*, à la table du Cartulaire, est donné comme étant Chalonne près d'Angers. Mais la proximité de Rigny indique bien qu'il s'agit de Chaillon. — La métairie de Chaillon était une dépendance du prieuré de Lan-

cé. Elle était donnée à bail par Marmoutier en 1707 pour 600 livres. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 107, 108, 122. — *Cart. blésois de Marm.* 592. — Titres de la terre de Sasières).

Chaillou (Famille de). — Voir *Amelot de Chaillou*.

Chaillou, f., située c^o de Boisseau, canton de Marchenoir, arrond^t de Blois, ancien fief, qui s'étendait sur la psse de Boisseau et relevait de Marchenoir à foy et h. — *Chadeolardum*, *Chadailodum*, XI^e s., (Cartul. Trinité). — Au XI^e s., le C^o de Vendôme était dit avoir sur ce lieu, droit de vicariat et de commandise. — Vers 1070, Geoffroy, Sgr de Preuilly donnait à la Trinité son fief de *Chadeolardum*. — (*Cart. Trinité*, 2 et 225. — Arch. Q¹ 495, f^o 87, r^o).

Chaillou (Le), f. et châ., c^o des Hermites, (Indre-et-Loire). — Ancien fief relevant de Lavardin. — En 1398, 1403, 1406 et 1458, il est à Jean de Bueil. — En 1496 à Jean du Bois, Sr de Fontaine. — En 1502 et 1513 à Jacques Rageol. — En 1520 à Marguerite Rageol. — En 1602 et 1634 à Gatiin du Perray. — Vers 1660 à Marc du Perray. — En 1687 à Jacques Frédeureau, juge au présidial de Tours, époux de Claude-Françoise Chavanne; en 1724 à Philippe Frédeureau du Chaillou, fils du précédent, proc^t du roi en l'Electio d'Amboise, époux de Marguerite Culère. — La Trinité y avait aussi une ferme et un moulin. — (Arch. Nat., P 631, n^{os} 38 à 48; P 712, n^o 3. — Carré de Busserolle, *Dictionn. d'Indre-et-Loire*, au mot *Chaillou*. — Souchet, *Hist. de Chartres*, t. II, p. 582. — *Cart. Trinité*, 530, note 1, p. 373; 642).

Chaillouel (Le), f., c^o de Baillou. — *Le Chaillouay*, XVI^e s. — *Le Chaillouy* (Cassini). — *Le Chailloir*, (Cadastré). — Ce lieu relevait censiv^t de la Sgie de Baillou et appartenait au XV^e s. à la famille Pilon. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1. — Collection Bernault, avenue de Villoseau, 1404).

Chaillouère (La). — Voir *Challoire*.

Chaillouterie (La), éc., c^o de St-Ouen.

Chaîne (La), h., c^o du Poislay. — *Chaisne* (Cassini).

Chainay ou Chainet. — Voir *Chesnay*.

Chainstre (La), lieu dit, c^o de Morée. — *Chainstra*, *Cainstra*, XI^e s. — Ce lieu est cité au Cart. dunois de Marm. (Ch. 82, 87, 90, 91) comme ayant été donné à Marmoutier par Mathieu de Fréteval et autres, et situé entre Vernouillet et la Chapelle-St-Cyr de Morée.

Chaise (Famille de la). — *La Chaise* (d'Authon), XV^e siècle.

Chaise (La). f., c^e d'Authon. — *La Chèze*, XVI^e s. — Anc. fief, relevant de la Rocheturpin à foy et h. simple.

Cette terre au XIV^e s. appartenait à Macé du Plessis qui était aussi Sgr de la Chaise, paroisse de Thiville en Dunois. Il laissa celle d'Authon à son fils Bouchard du Plessis, seigneur de Périgny. — Bouchard du Plessis vendit la Chaise d'Authon par acte devant Jean de la Rogerais, notaire, le 30 octobre 1449, au suivant :

Jean de la Chaise, serviteur de la reine, époux de Philippe N., qui fit cette acquisition moyennant 220 écus d'or, monnaie courante.

En 1548, 1587 et 1606, la Chaise d'Authon, unie au moulin de la Rocherie, appartenait aux Sgrs du Plessis-Godehous et du Fresne.

En 1640 Nicolas de Launay, Sgr de Mondan et de la Chaise, prieur de St-Martin de Lavardin rendait aveu pour la Chaise au Sgr de la Rocheturpin. — En 1656, la Chaise est à Pierre de Launay, fils naturel du susdit et de Marie Charlot de Valence, légitimé par mariage le 29 août 1649. Il est prieur commendataire de St-Martin de Lavardin. — Ce fief revient ensuite aux seigneurs du Fresne.

En 1717, M. de Caumartin, Sgr du Fresne et de la Chaise, vend la Chaise avec le Fresne à M. Legrand de Marizy, qui fait foy pour la Chaise à la Sgr de Montoire en 1731. — La ferme de la Chaise fait aujourd'hui partie du domaine de Blanchamp.

On a confondu ce *La Chaise* avec un autre lieu du même nom, psse de Thiville en Dunois qui appartenait à la même famille du Plessis.

Bulletin vendômois, 1864, p. 73 ; 1899, p. 279 et suiv. — *Cart. blésois de Marm.*, 634. — *Reg. d'Authon*, (1649 et 1656). — *Arch. nat.* ; P 611, n^o 37 ; P 649, n^o 1. — *Mémoires de Ribier*, I, p. 300. — Père Anselme, *Généalogie de la Maison du Plessis*, IV, p. 744.

Chaise (La), h., c^e de Naveil, 76 hab. — *Cathedræ*, XI^e s. — *Casa*, XIII^e s. (Cartul. Trinité). — *Clausus de Chesa*, XIV^e s. (Cartul. de Marm.). — *Clausus de Chesa de Breneris*, 1328 (Cart. Trinité, 824). — Il y a apparence pour que la Chaise se soit appelée *Cathedræ* au XI^e s. et que ce soit le fief possédé avec Rias (Villaria) et Lulmas (?) par Hervé de St-Mars qui pour cela devait faire la garde du château de Vendôme pendant le mois d'octobre. — Ce lieu fut donné à la Trinité à une époque incertaine mais probablement au XII^e s. — En 1328 il fut l'objet d'un accord entre la Trinité et Marmoutier au sujet du pressoir possédé par le dernier couvent situé à la Chaise même, accord

en vertu duquel les moines de Marmoutier, s'engagèrent à payer à la Trinité un cens de six deniers. — Ce fief de la Chaise fut réuni à celui de Beauregard à une époque inconnue. — Un incendie survenu à la Chaise en 1742 consumma 6 maisons. — Il y avait là, d'après Neizl, une chapelle dédiée à St-Pierre. — (*Cart. Trinité*, 2, 824, 852. — *Cart. vendômois de Marm.*, 9 A. — Collection Bernault, liasse de Naveil [pour l'union de la Chaise à Beauregard]. — Neizl, *Histoire de la Conditio de Naveil*, p. 85).

Chaise (La), f., c^e de Rocé. — **Chaise** (La), éc., c^e de Ternay. — *La Chaise* (Cassini). — Anc. mét. dépendant au XVII^e s. de la terre de Boisfreslon. — Sur cette métairie était assise en 1617 une rente de 6 livres en faveur de la chapelle de Boisfreslon. — (*Bulletin vendômois*, 1899, p. 247. — P. Clément, *Monographie de Ternay*, p. 24).

Chaise-Martin (Famille de). — *La Berthelottière*, XIX^e siècle.

Chalay ou **Chaslé** (Famille de). — *Challay*, XIII^e siècle.

Chalay. — Voir *Challay*. — **Chaleau**, lieu dit, ancien moulin, c^e de Périgny. — *Chalohel*, XII^e s. (Charte de St-Lomer). — *Chaillou*, XIV^e s. (Bornage des comtés). — *Challuan*, 1546 (Aveu de St-Georges). — *Chasliau*, 1654 (Rég. de St-Georges). — *Chasliau*, 1654 (Rég. de Périgny). — *Chailleau*, 1642 (Chartrier de l'Épau). — *Chaillou*, (Cassini). — **Chaleau** (Carte 1^{re} de l'État-Major). — Ce lieu relevait censiv^t du Chapitre St-Georges au regard de sa Sgr de la Cour de Rocé. Il relevait aussi de la Sgr de Périgny à 26 deniers de cens. — En 1519 il est au prieur de Périgny. — En 1642 à Jacques Huet le jeune, offi^r de son Altesse Royale, frère du roi ; il se disait sieur de Chaleau. — (Dupré, *Histoire de St-Lomer par Noël Mars*, p. 361. — *Arch. Nat.*, P 610, f^o 971 [1546]). — *Chartrier de l'Épau*, Papiers de la famille Huet [1642]. — Titres de la fabrique de Périgny).

Chalerie (La), f., c^e de Baillou. — *La Chaslerie*, XVIII^e s. — *La Chazerie* (Cassini) — En 1711, La Chaslerie appartenait au moins en partie, à la famille Ignard de la Charmoye ; — En 1758 à la famille de Vanssay. — (*Revue de Loir-et-Cher*, 1904, p. 164. — Collection Eugène Vallée, mss. Pasty, Notes diverses, I, f^o 221).

Chalerie (La), f., c^e de Beauchêne. — *La Cherrerie* (Cassini). — *La Chaslerie*, (État-Major).

Chalerie (La), f., et la *Petite Chalerie* éc., c^e de Sargé. — *La Grande Chaillerie* (Cassini). — Ce lieu relevait de Mont-

doubleau, et appartenait au XVIII^e s. aux Srs des Rouaudières. — (Beauvais de St-Paul, p. 321).

Chalerie (La), h., c^e de Savigny. — *La Chellerie*, (Cassini).

Chalerie (La), f. ou écart, c^e du Temple.

Chalerie (La), éc., c^e de Ternay.

Chalet (Le), éc., c^e de Bonnevaux.

Chalet (Le), c^e de Brévauxville. — Ancienne maison forestière, devenue villa, dans le Bois de St-Claude. — (Voir *Bouquets-St-Claude*).

Challards (Famille des). — Voir *Eschallard*.

Challay, château, c^e de St-Quentin. — *Challès*, XIII^e s. (Rev. Maine, 1903, 2^e sem, p. 52). — *Chaslé*, XIV^e, XV^e et XVI^e s., (Aveux). — *Challé*, XIII^e au XV^e s., (*id.* et Arch. de Loir-et-Cher, G 896). — *Challès*, XIII^e s., (Arch. L.-et-Cher, G 893). — *Chalay*, (Cassini et État-major). — *Challay*, (Orthogr. moderne). — Ancien fief relevant à foy et h., d'abord de la Roche-Frondebœuf, puis de Montoire. Il s'étendait jusqu'aux portes de Troo.

Il y a apparence pour que, au XIII^e s., Challay ait été entre les mains de la famille de La Bruère ou Berruyère et notamment à Geoffroy de la Bruère, capitaine du château de Troo, qui pour cela était dit seigneur de Troo. — En 1242 ce personnage qualifié seigneur de Troo, vendait à Mathieu Personne, de Fontaines, doyen de Troo, la terre de la Couture à Challé, paroisse de St-Quentin, et cela du consentement de sa femme Onoria, laquelle d'après certains documents paraît elle-même fille de Jean de Montoire qui devint C^{te} de Vendôme sous le nom de Jean IV. — Ce Geoffroy était sans doute fils de Jean de la Bruère, auquel Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, confiait en 1202, la garde des châteaux de la Chartre et de Troo.

En 1247 on rencontre un Nicolas de Challès, chanoine du Mans, qui achète une rente de froment au sire de Pescheré (*Revue du Maine*, 1903, 2^e Sem., p. 52).

En 1300, Challay est à Jehan de Chaslé, Sgr dudit lieu. Il constitua cette année-là, en faveur des religieuses de la Virginité, une rente de six livres, assise sur sa terre même de Chaslé. — En 1389 et 1396, il est à Guillot de la Mesurière, époux de Marguerite de Chaslé, qui est sa veuve en 1408. — En 1429, à Jean de Brée, Sgr de Chaslé, à cause de Simone de Grillemont sa femme. De même en 1445, époque où il rend aveu pour son hébergement de Chaslé et la Guissonnière ainsi que pour le moulin de Papillon, et la sergenterie fieffée des Créneaux, cette dernière étant tenue, non de la Roche-Frondebœuf,

mais bien de Montoire même. — En 1462, à Jacqueline de Vassé, veuve Jean de St-Berthevin. — En 1475 à Jean de St-Berthevin, Sgr de Souday, fils de Jacqueline de Vassé, marié en premières noces avec Jeanne de Tucé, morte en 1474, dont deux enfants : Guillaume et Catherine ; en 2^{es} noces, en 1478, avec Renée de Vendômois, veuve de Parceau de Halley, qui le fit assassiner en 1483 par son amant Guillaume du Plessis. (Voir *Souday*). Leur fils François, né en 1479 mourut en 1500 et ses biens échurent à sa sœur Catherine, son frère aîné Guillaume étant mort en 1487.

Catherine de St-Berthevin, dame de Challay et de Souday porta ces Sgrs à son mari François de Mézange, éc^r, Sr de la Bussonnière, fils de René de M., Sr de St-Paul le Gaultier. Elle mourut en 1504 laissant l'usufruit de C. à son mari qui, en 2^{es} noces, épousa Jeanne de Gouzzoles. — Ils avaient eu deux filles François et Alexise qui toutes deux épousèrent deux frères, François et Nicolas de Marescot. — D'après la généalogie Marescot, conservée au château des Minières, Nicolas aurait été l'ainé et aurait épousé Alexise, le 30 mai 1515 ; et François le cadet aurait été le mari de Françoise de Mézange qui était l'ainée.

Nicolas de Marescot, seigneur de la Source du Loiret après son père Jean de Marescot, puis Sgr de Challay. Il épousa le 30 mai 1515 Alexise ou Alix de Mesange fille de François de Mesange et de Catherine de St-Berthevin susdite dont deux fils : 1^o) François de Marescot, qui suit ; 2^o) Jacques de Marescot, Sgr de Souday et Pigray, qui épousa Marie de la Motte et fut assassiné le 7 juillet 1545 par René Bellanger, Sgr de Planchubert, laissant un fils, Martin de Marescot, qui avait 13 ans lors de la mort de son père (voir *Souday*) ; 3^o) Marguerite de Marescot, épouse, en 1586, de Jacques de Vendômois, Sgr d'Alleray qui fut assassiné en 1612 par Anne de Voré, Sgr de l'Épicière (Voir *Alleray*).

François I de Marescot, chev^r, Sgr de Challay, Vaux, les Guissonnières et la Tendronnière, chev^r de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa maison et capitaine de 50 hommes d'armes. Il était mort en 1583. Il avait épousé en premières noces (avant 1551) Isabel ou Elisabeth Lenepveu, fille probablement de Jean Lenepveu, écuyer, et de Renée de Sarcé, Sgr et dame de la Tendronnière et veuve de François de Vendômois, éc^r, Sgr d'Alleray. En deuxième noces, le 19 novembre 1564 il épousa Jacqueline de la Chataigneraie. — Du premier lit il

eut : 1^o) François II, qui suit ; 2^o) Marie de Marescot, épouse de Pierre de Chenu, capitaine du château de Mondoubleau ; 3^o) Nicolas, qui fut seigneur de Beauverger et de la Bréhonnière.

François II de Marescot, chev^r, Sgr de Challay, la Tendronnière, Orthon et les Frétons, chev^r de l'Ordre, un des cent gentilshommes de la maison du roi, né en 1558. Il épousa le 10 février 1585 Jacqueline de Dampierre, née en 1568, fille de Louis de Dampierre, chev^r, Sr de la Chênelière, Faings, les Grands et Petits Frétons, chev^r de l'Ordre, et de Jacqueline du Bellay, dame d'honneur de la Reine et fille de Jean du Bellay, Sr de la Flotte et de Catherine de Mailly. — François de Marescot mourut le 12 nov. 1624 et fut inhumé à St-Quentin. Jacqueline de Dampierre mourut le 11 septembre 1649 à la Houssaye, psse de Savigny. Elle fut inhumée à St-Quentin. Ils eurent 6 enfants : 1^o) Jean, Sgr de Challay qui suit ; 2^o) Louis de Marescot, qui épousa en 1622 Catherine Bourguignon, fille de Simon B., chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi ; 3^o) Renée de Marescot, qui épousa Pierre de Courtalvert, éc^r, Sr du Grand-Bouchet ; 4^o) Catherine de Marescot, baptisée le 6 janv. 1602 à Tréhet, qui épousa le 31 août 1626, César de Maires, Sr de la Bréhonnière, parent et homonyme de celui qui, en 1614, avait épousé Marguerite de Marescot, cousine de celle-ci, veuve de Jacques de Vendômois et dame d'Alleray et Souday ; 5^o) Jacqueline de Marescot, qui épousa Alexandre Le Bouleux, éc^r, Sgr de Broc ; par son testament en date du 25 août 1663, elle légua 15 livres de rente à la paroisse de Fontaines ; 6^o) Jacques de Marescot, Sr d'Orthon et des Frétons dans le Dunois, né vers 1592, qui épousa le 27 sept. 1620, Marie le Bienvenu, fille de René le B. éc^r, sr de la Pierre et de Madeleine de Beauxoncles (dont la Branche des Sgrs des Frétons).

Jean III de Marescot, chev^r, Sr de Challay, la Tendronnière, Orthon, les Frétons, les Bigotteries, les Créneaux, Vaux, etc., gentilh. ord^{re} du duc d'Orléans, né en 1592, mort le 24 mars 1662, inhumé dans le chœur de St-Quentin. Il avait épousé en prem. noces, le 24 déc. 1628 Marguerite de Villiers de l'Isle-Adam, fille de Louis de Villiers de l'Isle-Adam, chev^r, Sgr de la Graffinière, et de Marguerite Gauthier d'Aussigné, dont il n'eut pas d'enfants ; et en secondes noces, le 13 février 1631 Catherine Distret d'Elfin, fille de Benoît Distret, chev^r, Sr d'Elfin, maître d'hostel ord^{re} de la duchesse d'Orléans et de Nicole de Nico-

las. Catherine Distret fut inhumée à St-Quentin le 28 sept. 1682. Il en eut 3 enfants : 1^o) Benoît de Marescot, Sgr de Souday et Challay qui suit ; 2^o) Emmanuel de Marescot, chev^r, Sgr d'Elfin dans le Dunois, puis de Chichery, né en 1634, époux le 22 juillet 1664 de Françoise Guerry, fille de Pierre Guerry, éc^r, Sgr de Boisgauthier et de Jeanne Blanchet et veuve de François Moreau, Sr de Brézolles, conseiller du roi, commissaire ordinaire de ses guerres, dont plusieurs enfants morts en bas-âge (à Chichery près Pezou ; 3^o) Jean de Marescot, prêtre, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Bon-Désir en Touraine, né le 27 mai 1637, tué d'un coup de tonnerre vers 1697.

Benoît de Marescot, susdit, chev^r, Sgr de Souday, Chalay, Vaux, les Créneaux, Vallembourg, gentilh. ord^{re} de Mgr le duc d'Orléans et écuyer de Madame la Duchesse, né le 12 décembre 1631, épousa le 14 mai 1664 Marie-Madeleine, fille de Jacques Le Jay, chev^r, Sgr baron de Tilly, Cogners, la Fourerie, etc. et de Louise Le Forestier. Benoît mourut en 1684, et sa veuve épousa le 16 juillet 1685 Nicolas Scarron, chev^r, Sgr d'Orsay dans le Perche. Elle mourut à 69 ans en 1713 et fut inhumée à Ternay le 18 octobre. Elle devait avoir eu l'usufruit de Challay, même après son second mariage, attendu qu'en 1703 cette terre et seigneurie fut saisie entre ses mains comme veuve de feu Nicolas Scarron, sieur d'Orsay, dont la succession était vacante. Il est probable que cette saisie fut opérée induement, Challay n'étant en aucune façon de la succession du sieur Scarron. De son premier mari elle avait eu 4 enfants : 1^o) Benoît II, qui suit ; 2^o) et 3^o) Gabrielle-Madeleine, et Louise-Angélique ; cette dernière née le 6 oct. 1688 épousa en 1702 Jean de Vieuxpont, Sgr de Boisfreslon qui mourut sans enfants en 1742 ; 4^o) Angélique-Madeleine, inhumée à Ternay en 1744, âgée de 78 ans.

Benoît II de Marescot, chev^r, Sgr de Chalay, Vaux, les Créneaux, etc., capitaine au rég^t de la Châtre, né le 22 juillet 1665, mort à Vendôme, le 24 décembre 1732. — Il avait épousé en premières noces, le 22 février 1693, Louise Geneviève, fille unique de Louis de Ronsard, chev^r, Sgr de la Linotterie et de Fleurigny, et de Geneviève Cottin. Elle mourut en 1714 laissant les douze enfants dont la nomenclature va suivre ; en secondes noces il épousa à St-Martin de Vendôme, le 16 avril 1716, dame Marie Foreau, veuve Bellanger de l'Épinay dont il n'eut pas

d'enfants. Il eut de son premier mariage : 1^o) Louise-Genève de Marescot, dame de la Linotterie, à Prunay, née le 23 sept. 1694, qui épousa le 5 juin 1722 Paul du Bellay, chev^r, Sgr du Désert à St-Amand, capitaine de dragons. Elle mourut en 1723 laissant deux jumelles : a) Marie-Elisabeth qui fut dame de la Linotterie et épousa Charles-Louis Bataille de Méry, b) Louise-Angélique du Bellay qui fut dame de Drouilly et épousa Guillaume de Montigny ; 2^o) Balthazar de Marescot, qui suit ; 3^o) Benoît de Marescot, prêtre, né le 12 mars 1699, qui fut curé d'Écoman ; 4^o) Samuel de Marescot, chev^r, Sgr de la Massuère, Ternay, l'Archidiacrerie, Servigny, la Noue, et après son frère, Sgr de Vaux, les Créneaux et le Vallembourg, chev^r de St-Louis, exempt des Gardes de corps du roi dans la C^{te} de Villeroy, mestre de camp de cavalerie, né le 1^{er} octobre 1703 à la Linotterie, paroisse de Prunay, mort à la Massuère le 4 août 1788, qui avait épousé le 13 juin 1757 Anne-Elisabeth Colas de Malmusse, née le 5 avril 1735, dame de la Perrine en Touraine, fille unique de Julien-Nicolas Colas de Malmusse, chev^r, Sgr dudit lieu et de Elisabeth Jouan ; il hérita de la nue-propiété de Challay après la mort de son frère Balthazar en 1785, l'usufruit restant au genre de ce dernier, Fulcran de Ginestous, qui va suivre ; 5^o) Angélique-Madeleine de Marescot, religieuse Bernardine à Bonlieu en Touraine ; 6^o à 12^o) Six enfants morts en bas-âge.

Balthazar de Marescot, fils aîné de Benoît et de Louise de Ronsard, chev^r, Sgr de Challay, Vaux, les Créneaux, Vallembourg, lieut^t dans le rég^t Royal-marine, né le 13 février 1696, épousa le 9 oct. 1734 Madeleine-Françoise de Jousselin, fille de Louis-François de Jousselin, chev^r, Sgr de Fretay et de Anne-Françoise de Bertré ou Bertheré. — Balthazar est mort le 20 juillet 1785 et elle était morte en juin 1747 laissant une fille qui suit :

Flore-Madeleine de Marescot, née le 2 janvier 1736 qui épousa à St-Quentin le 14 mai 1770, Henri-Fulcran, chevalier de Ginestous, chev^r de St-Louis, lieut^t, de cavalerie en quartier à Montoire, lieutenant de roi en la ville du Vigan en Languedoc, puis capitaine au rég^t de Colonel-général-cavalerie, fils de Pierre de Ginestous, chev^r, vignier d'épée de ladite ville du Vigan et de Françoise Daudé. Balthazar donna en dot à sa fille, par contrat devant Quantin, notaire à Montoire, la terre de Challay. Lui-même alors alla habiter Montoire et plus tard la Chalottière. Fulcran de Ginestous fut le restaurateur de Challay. C'est à lui que

l'on doit la façade actuelle du château. Flore-Madeleine de Marescot décéda sans enfants le 31 octobre 1782 et fut inhumée à St-Quentin. A la mort de sa fille, Balthazar de Marescot reprit la nue-propiété de Chalay dont l'usufruit resta à son gendre, et mourut en 1785. Henri-Fulcran de Ginestous décéda en 1788 et fut inhumé le 1^{er} novembre en l'église St-Laurent de Montoire, laissant pour héritiers ses deux frères Joseph-Louis et Jean-André de Ginestous, qui sans doute émigrèrent, car leurs meubles furent mis sous scellés à Montoire en l'an VI.

La propriété de Challay revint alors aux enfants de Samuel de Marescot, lui-même héritier de son frère Balthazar, lequel avait hérité en 1782 de la nue-propiété de Challay à la mort de sa fille. — Samuel de Marescot et Elisabeth de Malmusse avaient eu quatre enfants : 1^o) Armand-Samuel de Marescot, qui suit ; 2^o) Anne-Julie, née le 5 juin 1759 à la Noue, psse de St-Amand, qui épousa en 1803 à Vendôme, André de Fontenay de Montpertuis, mort en 1823. Elle mourut sans enfants en 1847 ; 3^o) Charles-Honoré-Victor de Marescot, chev^r, né le 20 août 1760 à la Noue. Il fut officier du génie et fut tué au siège de Williamstadt le 15 mars 1793 après avoir épousé le 21 décembre 1792 Bonne-Augustine, fille de feu Pierre Denis, avocat à Douay dont : a) Augustin-Charles-Joseph de M. né avant mariage le 11 décembre 1790, qui épousa à Vendôme le 1^{er} février 1816 Julienne-Henriette-Bathilde Boutault de Russy dont naquit un fils, mort en bas-âge ; 4^o) Bernard-François de Marescot qui va suivre après son frère Armand-Samuel.

Armand-Samuel de Marescot, susdit, chev^r, Sgr de Challay, Vaux, les Créneaux, le Vallembourg, la Massuère, Ternay, l'Archidiacrerie, Servigny, etc., fils aîné de Samuel, né le 1^{er} mars 1758 à Tours, psse St-Vincent, officier du génie, (voir sa notice). Il fut général de division du génie, pair de France sous la Restauration qui le créa marquis. Il avait épousé le 4 novembre 1788 Cécile-Françoise-Charlotte-Rosalie, fille unique de Antoine-Joseph d'Artis de Thiézac, chev^r, Sgr dudit lieu, de Rivière et de Moulède en Auvergne et de Marie-Charlotte Martel de Gaillon, dame de la Garde en Auvergne et de Dolbeau en Touraine. Il en eut deux enfants : a) Antoine-Samuel de Marescot, né le 28 août 1789 à la Massuère, paroisse de Bessé-sur-Braye, qui fut blessé à la bataille de Leipzig en 1813 et mourut à Dresde de ses blessures, le 26 octobre 1813 sans laisser d'enfants, b) Joséphine

de Marescot, née en 1804 qui épousa Victor, C^{te} de Lentillac et mourut à Paris, le 20 novembre 1823 environ un an après son mariage laissant une fille morte à l'âge de deux ans en 1824.

Armand-Samuel de Marescot mourut à Challay en 1833, laissant la nue-propriété de ses biens à son frère Bernard-François qui suit, et l'usufruit à sa veuve qui mourut elle-même à Challay en 1863 à l'âge de 99 ans.

Bernard-François de Marescot, propriétaire de la nue-propriété de Challay en 1833 à la mort de son frère, avait été Sgr de la Noue, psse de St-Amand. Il était né à la Massuère le 20 avril 1767. Il fut comme son frère officier du génie. Il mourut à Vendôme deux ans après son frère, le 4 février 1835, étant colonel du génie, chevalier de St-Louis et membre du corps législatif. Il avait épousé le 10 avril 1796 Louise-Sophie Durant de Pérignat qui décéda à la Noue en 1837 laissant trois filles : a) Anne-Louise-Ernestine de Marescot, née à Vendôme, le 8 octobre 1797, et qui fut inhumée à St-Ouen près Vendôme le... non mariée, b) Augustine-Julie-Sophie, qui suit, c) Louise-Sidonie de Marescot, née à Vendôme, le 1^{er} septembre 1813, qui épousa le 24 septembre 1831 Alexandre-Jacques-Marie Penet, vicomte de Monterno, ancien officier de cavalerie. Elle décéda à St-Ouen en 1844 laissant une fille morte sans alliance en 1850.

Augustine-Julie-Sophie de Marescot, née à Vendôme le 8 octobre 1799, fille du susdit Bernard-François, épousa à Vendôme en juillet 1827 Emile-Auguste, comte de Querhoent, ancien capitaine d'infanterie qui décéda à St-Georges-des-Bois, le 27 avril 1838. Il était 2^e fils de Jean-Sébastien, marquis de Querhoent-Montoire, et de Marie-Joséphine Audet. Elle recueillit la nue-propriété de Challay, par tiers avec ses sœurs en 1833 à la mort du général de Marescot, puis seule, à la mort de Mlle de Monterno en 1850, et enfin la propriété complète à la mort de la générale de Marescot en 1863. Elle décéda le 4 avril 1875 et fut inhumée à St-Ouen où se trouvait la tombe de sa fille Mme de Monterno. — Elle laissait trois filles : 1^o) Augustine-Marie-Françoise de Querhoent qui va suivre ; 2^o) Louise-Marie-Joséphine-Sophie de Querhoent, née à St-Georges-des-Bois, le 6 juin 1830 qui épousa le C^{te} Paul de Lozé, dont postérité ; 3^o) Pauline-Sydonie-Félicie de Querhoent, née à St-Georges, le 3 novembre 1831, qui épousa à St-Amand (La Noue), le 7 novembre 1848, M. Louis-Frédéric-Ernest de Tarragon dont plu-

sieurs enfants (voir les Minières), entre autres Madame de La Vallière qui va suivre.

Augustine-Marie-Françoise de Querhoent, l'aînée des trois filles susdites, née à St-Georges le 25 novembre 1828, épousa à St-Amand le 10 juin 1847 Louis-Ambable de la Rue du Can, fils de Armand-Pierre, capitaine de cavalerie et de Françoise-Marie de Chalus. Elle eut la terre de Challay par partage avec ses sœurs après la mort de sa mère en 1875. Elle décéda, veuve sans enfants, le 11 novembre 1892, laissant comme héritière sa sœur Mine de Tarragon et les enfants de son autre sœur Mme de Lozé.

En vertu de conventions de famille, la terre de Challay fut dévolue à Madame Marie de Tarragon, fille de M. Ernest C^{te} de Tarragon et de Madame née Pauline-Sydonie-Félicie de Querhoent, et veuve, depuis le 27 janvier 1892 de M. Frédéric-Ludovic de Boisguéret de La Vallière, dont deux enfants. Elle habite le château de Challay, 1908.

Il existe à Challay une chapelle située à environ 100 mètres à l'Est du château. Elle a été construite par les soins de Mme de Marescot, née d'Artis de Thiézac et contient les restes des membres de la famille. Cette chapelle a été donnée, avec une rente pour l'entretenir, à la fabrique de St-Quentin.

Cart. blésois de Marm., 635. — Arch. Nat., P 639, n^{os} 61 à 69 ; P 645, n^o 1 ; P 648, n^{os} 33 bis, 49 à 50 ; P 657, n^{os} 16 à 19 ; PP 50, vol. 47, n^o 1 ; vol. 50, n^{os} 51 et 52 ; vol. 114, n^{os} 42 et 171. — Arch. L.-et-Cher, G 881, 893, 895, 896 ; H (layette de la Virginité). — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons fiefs, (Virginité et divers). — Rég. St-Laurent de Montoire, 10 nov. 1788, de Trechet 1602, de St-Quentin, de Troo, de Ternay, etc. : *passim*. — Bussierolle, (article Dolbeau). — Passay, p. 83. — Launay, Répertoire, etc., p. 54. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 374. — P. Clément, Notes ms. sur les Essarts et les Hayes et Ternay. — Malardier, pp. 1026 à 1036. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 203. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 172 ; 1890, p. 114 ; 1894, pp. 133, 269 et 270 ; 1896, p. 214 ; 1901, p. 222. — *Annales fléchoises*, 1907, pp. 357 à 360. — Notes ms. de l'abbé Haugon sur Troo. — Généalogie ms. de la famille Marescot au château des Minières. — *Revue du Maine*, 1903, 2^e sem., p. 52.

Challay (Le Petit), éc., c^o de St-Quentin. — Ancien fief, relevant comme le Grand-Challay, de la Roche-Frondeboeuf. Au XVI^e s., son manoir était déjà en ruine, et ne paraît pas avoir été réédifié depuis. — En 1479, il est à Jehan Provoust. — En 1484 et 1498 à Denis Chahier ou Cahier. — En 1504, à Robert Cahier. — En 1589, à Nicolas Pageau, Sr du Petit-Challay, fermier général de

la seigneurie de la Fosse (de Fontaines). — Il appartient ensuite aux Sgrs de Challay. — (Arch. Nat. P 639, n^{os} 61 à 66 ; P 647, n^o 1).

Challerie (La). — Voir *Chalerie*.

Challière (Le lieu de la), c^o d'Azé. — *La Chassière* (Cadastré). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Chalopinière, et à une paire de gants blancs à nuance de seigneur ; il relevait aussi de Champ-rond. — Il appartenait en 1407 à Jean Pastureau. — (Arch. Nat., P 652, n^o 72 ; P 773, 65a [Azé]).

Challoire (La), f., c^o de Bouffry. — Elle relevait censiv^t du prieuré de la Chapelle-Viesse et appartenait à la Ste-Chapelle de Châteaudun et fut vendue national^t en 1791 pour 8050 l. — (Arch. L.-et-Cher, G 2520 ; Q [Mondoubleau], 124).

Challoire (La), deux bordages, c^o de Souday. Il y a la Challoire d'en haut, et la Challoire d'en bas. — *La Challoire*, XV^e s. — *La Chaillouère*, XVI^e s. — *Les Chaluels*, (Cassini). — *La Chaillouère* (Cadastré). — *La Chalouère* (Etat-Major). — Anc. fief relevant à foy et h. de la Sgie du Fief-Valennes qui lui-même relevait de Mondoubleau. — En 1460 la Challoire était saisie par le Sgr de Valennes par défaut d'hommage. — En 1758 ce fief est à M^{re} Julien Gheerbrant, avocat, receveur des gabelles de Mondoubleau, ainsi que les Noues et Lormois. — Sur cette mét. était assise une rente de 30 s. en faveur de la Chapelle Ste-Geneviève de Souday. — (Arch. Nat. P 704, n^o 62. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 7. — Arch. de la fabrique de Souday).

Chalonge, c^o de Ternay. — *La Chalonge*, XVI^e s. — Ce lieu en 1584 est à Jean de Badère, sieur de la Chalonge et de la Rivière. — Au XVII^e s. il appartient à la famille de Rottier. — Louis de Rottier, Sr de Chalonge, fils de Charles et de Louise Badère. Il fut inhumé à Ternay, le 27 novembre 1653. — (Malardier, p. 1093. — Bibl. de Vendôme, ms. de la Soc. arch. Cartons des titres de Sasniers [1584]).

Chalonière (La), éc., c^o de Souday.

Chalonneau, anc. mét., psse de Fortan, citée dans un aveu du prieur du lieu en 1443. — L'abbé de St-Calais en percevait la dime. — (Arch. Nat., P 611, n^o 12. — *Cart. St-Calais*, 27).

Chalonneire (La), anc. mét., psse St-Jacques des Guérets. — Elle appartenait à l'abbaye St-Georges-du-Bois et joignait à l'Angelière. — (Arch. Nat., P 651).

Chalonnrière (La), anc. mét., psse de Baillou. Elle relevait censiv^t de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 [1468]).

Chalons (Famille de). — Mondoubleau, XIII^e s. — Armes : *De gueules à la bande d'or*. — (La Chesnaie des Bois, au mot *Orange*).

Chalopin (Famille). — *Brulaines, Chap-pedasne* (d'Arènes), XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois roses de gueules tigées de sinople* (Froger, *Général. de Vanssay*, p. 138).

Chalopin, f. et anc. moulin sur le Coitron, c^o de Souday. — Ce lieu relevait à foy et h. du Petit Souday. — En 1466, il est à Dreux Budé. — En 1596, à Marie Peschard, veuve François Queslain, lieut^t à Mondoubleau. — En 1643, à Robert Queslain, cons^t au bailliage de Blois. — En 1789, au Sr Mangin de Montmirail. — Aujourd'hui, Chalopin est du domaine de la Cour. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102. — Titres de la Roulière d'Azé. — Abbé Métais, *Vendôme pendant la Révolution*, T. I, p. 19).

Chalopinière (La), h., partagé entre les ces d'Azé et de Mazangé, 40 hab., dont 30 sur Mazangé. — Ancien fief relevant de la Sgie de Montoire pour partie et pour partie du prieur de Fortan et du Sgr de la Montellière. — La partie relevant de Montoire était à foy et hommage. De cette partie relevaient trois vassaux : Le Sgr de la Challière qui en relevait à foy et h. et une paire de gants blancs à nuance de seigneur, et deux autres vassaux pour terres à Villiers. — En 1400 et 1407, la Ch. appartenait par moitié à Etienne de la Fontaine et Denis Moreau. — En 1495, ce fief paraît réuni au comté, car le C^{te} de Vendôme est dit Sgr de la Ch. et du Boil. — Sur le censif de la Ch., les chanoines de St-Georges avaient droit de percevoir une rente d'un demi-muid de blé. — La Chalopinière est aujourd'hui station du tramway de Vendôme à Droué. — (Arch. Nat., P 609, n^o 31 ; P 614 ; P 639, n^o 28 ; P 652, n^{os} 71 et 72. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 173, et 1880, p. 56).

Chalopinière (La), éc., c^o de Lavardin. — Anc. mét., appartenant au prieuré de St-Genet de Lavardin. — En 1723 J.-Baptiste Dehargne, prieur-curé, le donnait à bail. — (Malardier, p. 949).

Chalotterie (La), villa, c^o de St-Quentin. — Elle a été reconstruite au XIX^e s. sur le coteau de Challay, par la famille de Salmon de Loiray.

Chalottière (La), écart de Haie de Champs, c^o de St-Firmin. — *La Chalottière*, XVII^e s. (Arch. Nat. PP 50, vol. 111, n^o 195). — *La Chalotterie, la Charlottière, l'Eschalottière, la Caillotterie*, XVI^e au XVIII^e siècle. — Il y avait là deux métairies distinctes. La première relevait

de Montoire et aussi en partie de la Hardouinière, la seconde, appelée aussi *la Touche*, relevait de Lisle. Toutes deux, semble-t-il, provenaient d'une même terre relevant de deux fiefs dominants différents.

La Chalottière, avait été vendue par Geoffroy Renard, éc^r, demeurant à Vendôme et par Gilles Bachelier pour 44 écus d'or vieil à Jehan Allard et Perine sa femme le 18 juillet 1429. Ceux-ci en 1441 en firent don à la Maison-Dieu de Vendôme au moment où leur fils Lucas y entra comme frère condonné. — En 1478 cette métairie était baillée moyennant 12 setiers froment et 5 sous 6 deniers de cens à Charles Fichépin, md à Tours ; mais les frères se réservaient la foy et h. à rendre à Montoire. Elle était chargée envers cette chatellenie de Montoire d'un muil de froment à mutation de Maître de l'Hotel-Dieu. — Dans un aveu en date de 1528, rendu à Montoire par le Maître de l'Hotel-Dieu elle était dite toucher au Bois St-Germain.

Aux XVI^e et commencement du XVII^e s. elle était tenue par les Baranger, Sgrs de Haie de Champs. — Elle resta aux mains des Sgrs de Haie de Champs jusqu'à la Révolution, époque où elle fut vendue national^t avec la terre de Haie de Champs sur l'émigré Paul-Louis de Chabot, héritier des Baranger.

L'autre partie de la Chalottière qui prit au XVIII^e le nom de *La Touche* était en 1639 à Charles Le Tellier, Sr de Paradis, comme ayant les droits de dame Judith Presteau, veuve en premières noces de François Baranger, Sr de Haie de Champs et en secondes noces de René Rivet, président aux Grands Jours du Vendômois. — En 1688 elle semble être à François Hérauld, sieur de la Chalottière qui comme tel est parrain à Espéreuse. Elle passe ensuite à une famille de la Touche. — En 1719 Paul de la Touche, conseiller en la Chambre des Comptes de Blois, la vend à César de Giraudeau, alors Sgr du Tertre-Fourreau et Champs. — Elle paraît revenir ensuite aux Sgrs de Haie de Champs.

Les documents sur les deux Chalottières et le manoir de Champs sont confus et embrouillés et il est possible que des erreurs soient faites à leur égard.

Arch. Nat., P 604, n^o 42 et 43 ; P 773, n^o 63 b (dossier S-Firmin) ; PP 50, vol. 114, n^o 59 et 195. — Arch. L.-et-Cher, E 509, 512, 519, 551, 569 ; H, Terrier de l'Oratoire, p. 170. — Bibl. de Vendôme, Parchemin de 1429 au carton de la Société archéologique. — *Bulletin vendômois*, 1877, p. 212. — Titres de la terre de Buissay. — Registres de St-Firmin, *passim*.

Chalumeau (Le), h., c^o de Choue.
Chalumelles (Les), h., c^o de Souday.
Chalumerie (La), f., c^o de la Chapelle-V^{tesse}. — Elle relevait censiv^t du prieur du lieu. — (Arch. L.-et-Cher, G 2520).

Chamaillardière (La), éc., de Rocheux, c^o de Lignièrès. — Anc. mét., qui en 1586 appartenait à Marin Bourgogne et deux cohéritiers. Elle devait annuellement 9 s. de rente à la fabrique de Lignièrès, et aussi 9 s. à la boîte de charité de la même psse. — (Titres de la fabrique de Lignièrès).

Chamarre (La), h., c^o de St-Quentin, 20 hab.

Chambon (Famille). — *Les Deffails*, XVI^e s. — Armes (?) : *D'or à la tour d'argent* (?), *maçonnée de sable*. — (La Chesnaye).

Chamboudray, c^o de Lancé, éc. de la Gasnerie. — (Plan cadastral de Lancé).

Chambord, éc., c^o de Crucheray.

Chambord, éc., c^o de Gombergean.

Chambord, h., c^o de Lignièrès.

Chambord, ou *Le Marchais-Blondin*, éc., c^o de Lisle.

Chambray (Famille de). — *Poncé, La Roche-Turpin, Chevelu*, xv^e s. — *Les Quatre-Seigneurs*, XVI^e s. — Armes : *D'hermines, à trois tourteaux de gueules*. — (Arm. ms.).

Chambre (*Louis de la*), 37^e abbé de Vendôme, et 5^e Commendataire, (1571 à 1591) ; du temps du duc Henri (le roi Henri IV). — Armes : *De....., à la bande de....., au semis de fleurs de lys brochant, au chef de Malte*. — (Sceau, Trin. 830).

Il fut le premier Commendataire non pourvu par avance de la pourpre cardinalice. Il faisait partie de l'Ordre de Malte et était Grand Prieur d'Auvergne. Son caractère était tellement bizarre que certains le déclaraient insensé. Malgré l'avis de ses moines il s'avisait de vendre aux Sgrs de Chicheray la Sgrie de Chesne-Carré qui leur appartenait depuis deux siècles, et par là, il s'aliéna tous les esprits.

C'est à cet abbé que l'on doit le retour à Vendôme de la S^{te}-Larme que l'abbé Charles de Bourbon avait expédiée à l'abbaye de Chelles, près Meaux, au moment des guerres de Religion. Malgré cet heureux évènement, la prélature de cet abbé fut à charge aux moines à cause de son caractère tracassier. — C'est encore à lui que les Protestants de Vendôme durent d'être obligés de reporter leur prêche hors la ville, sur les arrières-fossés du Mail, non loin du faub. Chartrain en 1587.

Il résigna son abbaye en 1591 en faveur de Charles de Bourbon le Jeune. — (Cart.

de la Trinité, 515 note 1, 555 note 1, 845, 603 note 1, 830, 831, et IV, pp. 257 et 278. — Abbé Simon, II, pp. 362 à 368. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1378).

Chambrierie (La Grande), f., c^o de Pray, dans le bourg. — C'était le chef-lieu des domaines et Sgrs appartenant à Marmoutier à Pray. Elle fut dès le XIII^e s., annexée à l'office de Chambrier (moine intendant) de l'abbaye, d'où son nom. — Au XVIII^e s., elle était réputée rapporter 1.000 liv. de revenu. Elle a été vendue national^t en 1791 pour 20.100 livres. — Elle a aujourd'hui une contenance d'environ 100 hectares. — On y remarque encore la très curieuse charpente de sa grange, appelée *Grange des dimes*, et qui est en forme de carène de vaisseau retournée. — (Cart. blésois de Marm. [voir table au mot *Peveium*]). — Arch. de L.-et-Cher, Q [Vendôme], 355. — Bibl. de Blois, ms. 123, Etat des bénéf. du dioc. de Blois au XVIII^e s., par le chanoine Ditley).

Chambrierie (La), éc., du bourg, c^o de St-Gemmes. — Cette métairie était à la Chambrierie de Marmoutier. — Elle fut vendue national^t en 1791, 28.400 l. — En 1901 elle appartenait à la succession de M. Legourd. — (Cart. blésois de Marm. 594. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 138).

Chambrieries (Les), anc. mét., psse St-Pierre du Bois. — Ce lieu relevait d'Assé et au xv^e s. était à Pierre de Salmon. Il passa ensuite à l'abbaye de St-Georges. — (Arch. Nat. P 651).

Chambrieries (Le bois des), c^o de Pray. — Ce bois était du domaine de la Chambrierie de Marmoutier.

Chambres (Les), h., c^o de Lavardin.

Chambrie (La). — Voir *Chambrierie*.

Chambris (Les), éc., c^o de St-Martin-des-Bois.

Chamillart de la Suze (Famille). — *Glatigny* (de Souday), XIX^e s. — Armes : *D'azur, à la levrette d'argent colletée de gueules, au chef d'or chargé de trois molettes de sable*. — (Sceau et De Maude).

Chamors, anc. fief, psse de St-Firmin, derrière Savateau. — *Chamor*, XII^e s. (Cartul. de la Trin.). — *Chamol, Chamots*, xv^e au XVIII^e s. (Vieux titres). — *Chamor*, xv^e s. (Chartrier de Meslay). — Il en reste la fontaine et le ruisseau de Chamors. — Ce fief relevait à foy et h. de Savateau et fut vendu en 1445 avec la Grapperie par Louis de Morvilliers et Jeanne de Courbenton sa femme à Jean de Lespine, Sgr du chatel de Lisle. Il fut toujours depuis aux Sgrs de la Grapperie. — Voir la *Grapperie*. — Pétigny croit voir dans ce nom une étymologie rappelant *Champ de Mars*. — (Chartrier de

Meslay, carton n^o 9, papiers de la Grapperie. — Arch. Nat., P 608, *in fine*, [Savateau]. — Pétigny, p. 80).

Chamors (Fontaine et ruisseau de), c^o de St-Firmin. — Ce ruisseau tirait son nom du fief de Chamors, qu'il baignait au moins en partie. — Il naît au pied du coteau de Chesne-Carré et se jette dans le Loir au-dessus de St-Firmin, après un parcours d'environ 1.500 m., tout dans la vallée du Loir.

Chamotterie (La), éc., c^o de Lignièrès.

Chamotterie (La), éc. de Belle-Assise, c^o de Pezou.

Champagne (La Maison de), comtes de Blois. — Armes : *D'azur à la bande d'argent accompagnée de 2 cotices potencées et contre-potencées d'or*. — (P. Anselme).

Champagne (Famille de). — *Claiveau* et le *Plessis-Fromentières*, XIX^e s. — Armes : *De sable fretté d'argent, au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules*. (Généalogie de la famille d'Authenaise). — (La Chesnaye des Bois donne à cette famille les armes de la Maison de Champagne, C^{tes} de Blois).

Champallan (Le lieu de), psse de Savigny. — Il était dans le domaine de la Prévôté de Villeprovaire aux Bois. — (Arch. Nat., P 691, n^o 101).

Champars, h., c^o d'Ambloy, 23 hab. — *Champgar*, (Cassini). — Anc. fief relevant du Plessis-Portia. — Trémault identifie ce lieu avec *Champais* indiqué dans le Cartulaire de Marmoutier comme étant un bois où les habitants de Rigny avaient le droit de prendre leur bois. — En 1722 il a été réuni au Plessis-Cléreau. — (Cart. vendômois de Marm. 122. — Titres de la Noue St-Amand au Chartrier des Minières. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons I des fiefs [Bouchet-Toutville]).

Champarts de Chaussepot (Les), psse du Poislay. — Ils formaient un fief à part, dont était Sgr en 1753 Mess. Charles-François de Villiers-Rosière, éc^r, qui lui-même était fils de Michel-Éléonore de Villiers-Rosière et de Marie-Françoise-Gertrude Herpin. — (Rég. St-Agil).

Champ-Bonais (Le), éc., c^o de Savigny.

Champ-Blanc (Le), éc., c^o de Luay.

Champ-Blanc (Le), éc., c^o de Rahart.

Champ-Brulé (Le), f., c^o d'Oigny. — Là se sont rencontrées au XIX^e s. des substructions d'une importante villa avec pavages en mosaïque, briques à rebord, médailles en argent et en bronze. Le champ est encore couvert de charbons et de cendres. — (*Compte rendu du Congrès archéologique à Vendôme*, 1872, p. 92).

Champcadet (Le), éc., c^o de Souday.

Champcadet (Le petit), éc., c^e de Souday.

Champ de Bataille (Le), lieu dit, c^e de St-Avit. — D'après Beauvais de St-Paul, on aurait découvert là jadis un grand nombre d'ossements humains. — (Beauvais de St-Paul, p. 396).

Champ d'Israel (Le), lieu dit, c^e de Sargé. — Il appartenait à la cure de Cormenon et fut vendu national¹ en 1791, 1050 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 156).

Champ de la Croix (Le), f. ou éc., c^e de Souday. — Ce lieu fait partie du domaine de la Cour de Souday.

Champs de Marne (Le), éc., c^e de Souday.

Champ de Mars (Le), éc., c^e de Vendôme, 41 hab. — Son nom vient de ce que ce lieu est sur le chemin qui conduit au terrain de manœuvres (le petit terrain) de la garnison. La rue qui y conduit s'appelle *Rue du Champ de Mars*. — Autrefois, le Champ de Mars (encore dans la première moitié du XIX^e siècle), se trouvait en bordure de la route de Paris, là où se rencontre aujourd'hui la gare de dépôt des tramways, sur l'emplacement de l'ancienne maladrerie.

Champ des Genets (Le), éc., c^e de Lancé.

Champ des Quatre Nations (Le), lieu dit, c^e de St-Avit, au-dessus de la Thierraye. — Une tradition veut que là se soient réunis, au temps des grandes guerres, les représentants de quatre nations pour traiter de la paix... et que ces quatre nations aient été les Français, les Anglais, les Flamands et les Bourguignons. Cette tradition doit évidemment se rapporter à un épisode de la guerre de Cent ans. — (Tradition locale, notes ms. de M. de Maricourt).

Champ des Taillis (Le), f. ou éc., c^e de Souday. — Ce lieu fait partie du domaine de la Cour de Souday.

Champ de Vesce (Le), éc., c^e de Souday.

Champdolan, anc. fief, situé psse de Villemardi. — *Les Chandelans*, XVIII^e s. (Chartrier de Meslay). — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — (Chartrier de Meslay, Notes sur le Bouchet-T.).

Champ du Débat (Le), lieu dit, c^e de St-Avit. — C'était là qu'à certaines époques les Sgrs de Courtalain envoyaient leurs officiers de justice tenir leurs plaids. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 455).

Champenserie (La), appelée aussi *La Vallée-Yon*, moderne petite villa, entre la Garde et Courtiras, c^e de Vendôme. — Elle fut habitée dans la deuxième moitié du XIX^e siècle par M. de Martonne. (Voir sa notice).

Champfort, lieu-dit, c^e de Villiers, ancien fief. — En 1656, il appartenait à Paul Pineau, avocat et échevin à Vendôme. — (Registres municipaux).

Champgast, h., c^e de Crucheray, 31 hab. — *Champgast*, XV^e et XVI^e s. (Vieux titres). — *Champgats*, (Cassini). — *Champgars*, (Etat-Major et cadastre). — Anc. fief relevant du Bouchet-Touteville à foy et h. lige. — En 1437 et 1449 il est pour moitié à Jean Beauxoncles, héritier par représentation de sa mère, de feu Guillaume de St-Martin; et pour l'autre moitié à Jacques Rebours demeurant à Vendôme. — En 1445 à Guillaume Le Seine pour cette seconde moitié. — En 1556 à Emery Bigot, huguenot. — En 1611 à Anne Le Tourneur, veuve Isaac Bigot, fils d'Emery, tutrice de ses enfants mineurs. — En 1620 à Antoine Bigot, prêtre, sieur de Champgast, fermier général du prieuré de Sargé. — En 1667 à Jacques Bigot, sieur de Champgast, époux de Suzanne Arnoult. — En 1691, à Jean Guymont, avocat au Parlement et Marthe Duchesne, sa femme, héritière par représentation de Marthe Bigot, sa mère, de M^e Jacques Bigot, Sr de Champgast. — Au XVIII^e s. ce fief fait partie du domaine du Bouchet-Touteville. — (Ne pas confondre avec un lieu du même nom à Ambloy). — (Arch. nat., P 611, n^o 32 et n^o 37, f^{os} 11 et 14. — Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire]. — Bibl. de Vendôme: 1^o Fonds Trémault, Carton II des fiefs, [*Pinoches*]; 2^o Ms. 285, pp. 100 et 127. — Titres du Bouchet-Touteville et du Plessis-Barthélémy. — Malardier, p. 250. — Reg. de Sargé, 1611 et 1620).

Champgars, anc. mét., psse de Souday. — Elle faisait partie du domaine de la Hallaudière au XV^e s. — (Arch. Nat., P 704, n^o 1020).

Champgirault (Famille de). — *Les Bretonnières* (de Morée), XVI^e siècle.

Champ-Guibert (Le), f., c^e du Plessis-Dorin.

Champhouet. — Voir *Champvooy*.

Champiart, anc. fief, psse de Mazangé, rive gauche du Boulon. — *Champiart*, (Aveux du XVII^e s.). — Il joignait les terres du Boulon et paraît avoir toujours été en la possession des Sgrs mêmes du Boulon. Il relevait, comme le Boulon, du Fief-Rorteau, à foy et h. simple et demi roussin de service. — (Arch. Nat., P 616; P 714, n^o 166. — Arch. Loiret A 1625 et 1654. — *Bulletin vendômois*, 1879 p. 104).

Champignelle (La), f., c^e de Danzé. — *Champaignelle*, 1618, (Reg. de Sargé). — Anc. fief relevant de la Sgie des Motteux; de lui relevait la mét. de la Vauverie. —

Dès le XV^e s., ce fief paraît partagé par moitié, une moitié appartenant aux Sgrs de la Varenne de Sargé, et l'autre en 1450 est à Guillaume Garnier, Sr de Villeporcher qui en cette même année rendait aveu à Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme et dame des Motteux pour sa moitié de la Ch. — En 1529, cette moitié est à Catherine Garnier, dame de Villeporcher, veuve de Berthault de Luynes. — En 1560 à Jean de Luynes qui pour cette moitié de la Ch., est rangé parmi les usagers des Bois de Motteux. — En 1560, la Ch., est pour partie à François de Luynes et pour partie au Sr de la Varenne de Sargé (Claude de Coutance). — En 1618, ce lieu semble être en entier à Catherine de Coutance, dame de la Varenne de Sargé. — Au XVIII^e s., la Ch. est aux Sgrs de la Ville-aux-Clercs et Gratteloup. — En 1856, cette ferme fut achetée par l'hospice de Montoire. — Nous ne savons pourquoi la psse du Temple qui est proche s'est appelée parfois *Le Temple de Champignelle*. — (Arch. Nat., P 700, n^{os} 55 et 56. — Arch. L.-et-Cher, E 207 et 536. Q. [Vendôme], n^o 433. — Arch. Loiret A 1654. — *Bulletin vendômois*, 1890, p. 112. — Chartrier des Minières, Titres des bois de Motteux. — Reg. de St-Cyr de Sargé, 1618).

Champigny, h., c^e de Montoire. — *Champigné*, XV^e s. (Arch. Nat.). — Anc. mét. relevant de Villemalour et de Montoire. — Ce lieu en 1408 est à Huet de Juillé, homme de foy de Villemalour pour sa métairie de Champigné près Montoire. — En 1600 et 1603, elle est aux Sgrs de Fargot. — En 1628 elle paraît être à Etienne de Jussac, Sgr de Faings et à Dlle Madeleine du Perray, sa femme, fille de Jean du Perray, Sgr de Beaulieu et de Villavard. — (Arch. Nat., P 652, n^o 76; PP 50, vol. 114, n^o 28. — Arch. du Cogner, E 21 et 42. — Reg. St-Oustrille de Montoire, 1628).

Champigny-en-Beauce, c^e du canton d'Herbault, arrondissement de Blois. — Anc. chef-lieu de doyenné qui comprenait les paroisses de Rhodon et de Tourailles situées aujourd'hui dans le canton de Selommes. — Champigny faisait autrefois partie du Vendômois et fut une des paroisses cédées au Comté de Blois par le traité de 1329. — (Pétigny, pp. 30, 35, 482, 544. — Bibl. de Blois, ms. 123. — Gaudron, *Le Diocèse de Blois*).

Champilandière (La), h., c^e de Lunay.

Champillon, h., c^e de Savigny, 20 hab. — Ce lieu relevait de la Sgie de Teillé, psse d'Espéreuse. — En 1406 et 1442, il est à Jean Pastureau. — Au XVIII^e s.,

aux Sgrs des Patis. — (Arch. Nat., P 625, n^{os} 58 et 59. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, p. 54).

Championnière (La), h., c^e de Lunay, 40 hab. — En 1678, Anne Dupont, veuve Glandas, dame de la Championnière était inhumée à Mondoubleau en présence de son gendre, Jean Brossier, bailli de Mondoubleau. — (Reg. de Mondoubleau, 3 nov. 1678).

Champion (Famille). — *L'Aître-Allain*, XVI^e s. — *Les Connillons*, *Les Bataillères*, XVII^e siècle.

Championnière (La), éc., c^e de St-Agil.

Champ-Jouet (Le), ancien fief, psse de Troo. — *Champ-Juest* (1527). — *Saint-Jouet* (Abbé Martin, sur Bonneveau). — Ce fief était situé dans la plaine, au bord du Loir, sur le chemin de Troo à Artins, et sur celui de Cornillé au Loir. — L'Aître de Champ-Juest, ou soloit avoir anciennement maison et caves qui depuis sont fondues avec le dit aistre (1527, aveu à Bonneveau). — Il relevait de Bonneveau à foy et h. simple et 2 sols de service le lendemain de la St-Laurent. — En 1454, il appartenait à Perrin Sédillau qui en faisait l'aveu à Jean de Bourbon, C^{te} de Vendôme et Sgr de Bonneveau. — En 1527, il est à Marie Gasnier, veuve de Jean Sédillau qui en fait aussi l'aveu au duc Charles. — En 1610 et 1690, il est aux Sgrs de la Voute. — (Arch. Nat., P 599, f^o 70; P 600, f^o 34; P 704, n^{os} 122 [1454] et 123 [1527]. — Abbé Martin, *Monogr. de Bonneveau*).

Champlain, village, c^e de Renay, 116 hab. — *Campus Planus*, XI^e s. (Cart. Trinité). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgie de Renay. — Son manoir a aujourd'hui entièrement disparu.

Vers 1070, un certain chevalier, appelé Simon, fils de Frodon, avec le consentement de Comtesse, sa femme, de Raoul, son fils, de Frodon, son neveu, fils de son frère Guillaume, donnait à la Trinité une terre appelée *Campus Planus*, et une autre appelée *Cultura*, (la Couture, aujourd'hui la *Chauvinière*, c^e de la Chapelle-Anschéry). — En 1091, un autre chevalier, appelé Garnaud, fils de Hilgod de Charismot et d'Odeline, donnèrent encore des terres au même lieu. On est porté à penser que ces personnages étaient des Sgrs de Champlain.

Au XIV^e s., Champlain est à la famille Thierry. — En 1395 à Pierre Thierry, fils de Jean Thierry, qui reconnaît un enfant naturel, appelé Guillaume Thierry. Pour laisser son fief à cet enfant naturel, il simule une vente à un prêtre appelé Gilles Chéreau, lequel, incontinent après, rétrocède par une autre vente cette terre

de Champlain audit enfant naturel. Ce même enfant est légitimé ensuite par acte en date de 1399. — En 1449, Champlain est à Henri de Boismagny. — Avant 1494 il est à Jeanne Hutine, veuve de Doubté Poulleur et mère du suivant :

Jean Poulleur, Sgr de C. en 1499 qui a pour fille la suivante :

Catherine Poulleur, dame de C., épouse de Louis Savary, Sgr du Fresne de Rorthe, dit Le Fresne-Savary. Elle est veuve en 1531 et morte en 1534. Elle laisse les enfants suivants : 1^o) Jacques Savary, qui eut le Fresne ; 2^o) Guillaume, qui eut lui-même une fille Jeanne, qui épousa Pierre des Croix ; 3^o) Françoise, femme de Alexandre Salmon ; 4^o) Charles Savary, homme d'armes de la C^{te} de M. de Chateaubriand. Champlain fut indivis entre ces trois derniers, ainsi que Villanmoy, psse d'Espéreuse.

En 1561, la terre et Sgr de Champlain se trouve divisée en trois parts. Un tiers appartient à Jeanne, fille de feu Guillaume Savary, qui suit ; les deux autres tiers appartiennent à Alexandre Salmon, Sgr du Léhon, veuf de Françoise Savary, qui paraît avoir racheté leurs parts, non seulement à son beau-frère Charles Savary, mais encore à sa propre fille, Jeanne Salmon, qui devint femme de Jean Lepelletier, secrétaire de la reine de Navarre. Il vendit, cette année même sa part de Champlain à Jeanne Aménard, dame de Renay, qui réunit ainsi à sa terre de Renay ces deux tiers de Champlain qui en relevaient féodalement. Champlain était alors habité comme fermiers et locataires par Jean de Novion, Sgr du Vivier, et Jeanne Salmon, sa femme. Tous deux déguerpissent alors Champlain qui revient à la suivante :

Jeanne Savary, fille de Guillaume Savary, lui-même fils cadet de Catherine Poulleur. Elle est femme de Pierre des Croix, Sgr de Spoir. Ils viennent habiter Champlain, dont ils prennent en location les deux tiers. Ils ont pour fille Charlotte des Croix, qui naît à Champlain. En 1605, Jeanne est veuve, et vend sa part de Champlain au suivant :

Jacques de Phelines, éc^r, Sr de la Bichetière et de la Guesterie, et Nicole Deniau sa femme, lesquels incontinent revendent à Jean Guichard, seigneur de Renay, qui, possédant déjà par héritage les deux tiers de Champlain, réunit à son domaine et fief de Renay la totalité de Champlain.

Depuis cette époque la terre de Ch. resta réunie à celle de Renay. Cette terre se composait, à l'époque de la vente, d'un domaine formé de 30 à 40 arpents

de terre, et d'un fief important, donnant environ 240 livres par an. — Une ferme de Champlain, située dans la censive du fief, et appelée la Bigotterie parce qu'elle avait appartenu au xvii^e s. à Pierre Bigot, fut encore vendue en 1854 par la famille Brette à M. Raguet-Lépine, propriétaire de Renay.

On a agité la question de savoir si ce Champlain n'était pas le lieu d'origine de Samuel Champlain, dit aussi Samuel de Champlain, fondateur de la ville de Québec au Canada. Quelques auteurs le pensent, entre autres le vicomte Oscar de Poli, qui en exprime l'opinion dans son *Annuaire héraldique* (1894 p. 42 et suiv.). Mais il ne peut en fournir la preuve. On ne peut non plus rattacher à ce fief les personnages du même nom qui se rencontrent dans les Cartulaires chartrains au xii^e, xiii^e et xiv^e s. Mais il y a, pour ceux-ci, certaines présomptions. Il n'a donc pas été possible jusqu'à ce jour de donner la moindre preuve de l'origine vendômoise de Samuel Champlain, le fondateur de Québec.

Tout ce que l'on peut invoquer en faveur de cette thèse, c'est que, par suite des donations faites à la Trinité de Vendôme par Geoffroy Martel au xi^e siècle, donations portant sur les territoires Saintongeais, autour du lieu ou depuis s'éleva Brouage, lieu de naissance du fondateur de Québec, il est possible que les relations établies entre les deux pays de Saintonge et Vendômois aient provoqué quelques exodes de chevaliers chartrains vers la Saintonge, et que parmi eux se soit trouvé un sire de Champlain qui aura fait souche à Brouage, pays de marins. D'où serait sorti le héros canadien.

Cart. Trinité, 227, 335, 787. — R. de S-Venant, *Les seigneuries de Renay, Champlain*, etc. au Bulletin vendômois, 1895, p. 289 à 314. — Oscar de Poli, *Annuaire héraldique de 1894 et 1895*. — Chartrier de Renay. — *Le Loir*, du 31 mars 1854, supplément.

Champoiseau (Famille). — *Piehuiche*, xviii^e siècle.

Champoiseau, h., c^e de Fontaines. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Rochefrondebœuf, puis de Montoire. — C'est dans ce lieu que se payaient les cens dus au fief de la Rochefrondebœuf. — De ce fief de Champoiseau relevait un nombreux censif sur Montoire et Fontaines. — En 1285, il paraît être à Macé de Trou. — En 1408 à Jehan Poulain. — En 1440 au même ou autre Jehan Poulain. — En 1600, à Jean de Chapuiset, Sgr de la Fosse. — En 1629, à Antoine Fréreau, Sr de Champoiseau, contrôleur au grenier à sel de Montoire, époux de Mi-

chelle Bigot. — (Arch. Nat., P 639, n^o 60 et 61 [1408] ; P 648, n^o 12 et 13 [1440] ; P 712, n^o 41 et 175, [1600]. — Arch. L.-et-Cher, H [Virginité, 1285]. — Reg. de Ternay, 1629).

Champ-Pinceloup (Le), f., à la Brunelière, c^e de Savigny. — Ce lieu relevait du Catellier à 4 deniers de cens. — Il était en 1787 du domaine de la Brunelière. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Champ-Raimbert, h., c^e d'Azé. — *Champrimbœuf*, xvii^e s. (Titres de la terre de la Roulière). — *Champrambert*, xvii^e s. (Reg. d'Azé). — *Charimbart* (Cassini). — Ce lieu en 1597 est à Jean Lefèvre, Sr de C. l'un des chevaliers de la Garde du Roi, époux de Anne Olivier qui est sa veuve en 1613. — En 1608, aux enfants de Jean Lefèvre, et particulièrement à François Pineau, Sr de C., archer de la Porte du Roi qui paraît son gendre et être veuf en premier mariage de Madeleine Collas. — En 1790, aux héritiers du Sr Louis Jabre des Belles. — (Arch. Nat., P 608. — Reg. d'Azé, 1597. — Titres de la Roulière. — *Bulletin vendômois*, 1907, p. 63. — Titres du Plessis de Crucheray [Collection Bernault]).

Champrenay, h., c^e de Savigny. — *Les Chanrenais*, (Cassini). — *Le Champ-Renais* (Etat-major).

Champrond (Famille de). — *Le Petit Neufmanoir*, xvii^e s. — *Brulaine, Fontenay, Rahart*, xvii^e s. — Armes : *D'or fretté de sable*. (Chanoine Hubert). — *Alias* : *D'azur, au griffon rampant d'or*. (Armorial chartrain).

Champrond, lieu dit, ancien fief, psses d'Azé et Epuisay. — Il relevait de la Poterne à foy et h. simple. Son censif se montait à 17 sols en menus deniers. — De lui relevaient trois fiefs hommages : La Chalière, la Rochelandault et la Borde. — Au commencement du xvii^e s., ce fief était à François Nourry, conseiller du roi, président en l'Élection de Vendôme et à Pierre Martin, avocat fiscal général du Vendômois. — En 1610 à la veuve de François Nourry puis à Martin et François Nourry, sans doute ses fils. — En 1655 à Jean Courtin. — Au xviii^e s. il est, avec Pierre-Percée, réuni au fief de la Roche-Landault. — (Arch. Nat., P 773, 65a [Azé et Epuisay]. — Arch. Loiret, A 1624 et 1642. — Reg. de Villiers, 1655).

Champrond, h., c^e de Savigny, 24 hab. — Anc. fief, relevant à foy et h. de la Sgrie de Teillé, psse d'Espéreuse. Il relevait aussi censiv^t de la Gilottière. — En 1498 il était uni à Champillon et appartenait à Pierre Bouchier, demeurant à Savigny. — Au xvii^e s. il est à la famille Barillau qui avait le droit de présenter le principal

du Collège de Savigny. — En 1633 et 1649 il est à Antoine Barilleau, sieur de Ch., officier chez le Roi, époux de Florentine Labbé. — En 1762 Marin Barilleau le vendit au Sgr des Patis ainsi que le droit de présentation du Principal du Collège. — (Arch. Nat., P 625, n^o 61 [1498] ; P 695, n^o 2. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, p. 54. — Reg. de Savigny, 1649 et autres).

Champrond, lieu dit, c^e de Thoré, entre le bourg et la Cunaille. — Ancien fief relevant du fief de la Poterne d'Azé lequel relevait en partie des Créneaux. — En 1549, Champrond est à Mathurin Guillot et Jean Châtain. — En 1707 à Jean-François Joseph de Courbeville. — En 1771 aux Sgrs de Rochambeau. — A. de Rochambeau, dans son travail sur la Cunaille au *Bulletin vendômois*, 1866, p. 107, parle de Champrond comme ayant été recouvert d'une antique forêt. Il a du confondre ce Champrond avec un autre Champrond, situé à la source du Loir ou existait la forêt de ce nom, vendue par Henri IV en 1594. — (Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 198. — *Bulletin vendômois*, 1868, p. 192 ; 1866, p. 107 ; 1876, p. 294 ; 1897, p. 177. — Arch. Nat., P 610, f^o 985 [1549]. — Arch. Loiret, A 1625 [1771]).

Champs (Les), éc., c^e d'Ambloy.

Champs (Les), éc., c^e d'Epuisay.

Champs, f. et h., c^e de St-Firmin, 23 h. — Anc. fief relevant à foy et h. pour partie du château de Montoire et pour partie de la Sgrie de Lisle. Ce fief était dit, au xv^e s., se composer de l'habergement, mestayerie et appartenances de Champs, tant en court, courtils que autres choses, et relever de Montoire, excepté ce qui est au fié de Lisle... *Item* 36 septeerées de terre ou environ en un tenant, joignant d'une part aux choses des hoirs feu Jean de Charron et au fié de Lisle d'autre part, et abutant d'un bout aux bois dits de St-Germain, et d'autre au chemin comme l'on va de Haye de Champs à Lisle... etc. — (Aveu de Jehan Allart, à la Chatell. de Montoire, 1446).

En 1400 ce fief est à Jehan Guerriou. — En 1437 à Jehan Allard, époux de Perronne ou Perrine, dont le fils est frère condonné à Vendôme. Cet Allard est aussi Sgr de Haie de Champs. — Le fief de Champs paraît rester au xvi^e siècle entre les mains de la famille Allard.

En 1610 il est à Judith Festeau, veuve de défunt noble François Baranger, conseiller et maître des requestes du roi en sa maison de Navarre, président en sa Chambre des Comptes et lieutenant

des eaux et forêts du Vendômois. Elle fait sa déclaration au bureau des francs fiefs pour les fiefs et Sgies de Haye de Champs, la Chalottière et Champs, etc.

Champs semble appartenir aux Sgrs de Haye de Champs au XVII^e siècle ; et en 1718, Paul-Louis Dajon, écuyer, Sr de Haie de Champs, Dajon et la Chalottière est inhumé à St-Firmin.

Ce fief paraît ensuite partagé entre cette famille Dajon et celle de Girondeau. Il est en 1719 à César de Girondeau ; y demeurant avec sa femme Marie d'Eschallard. Leur fille Françoise-Henriette épouse en 1728 Claude-François de Bonvoust, Sgr de Ray. — César de Girondeau est aussi Sgr de la Hardonnière, Bellassise, Bois St-Germain et la Chalottière. Il est inhumé en 1450 à St-Firmin.

Champs revient alors à la famille d'AJon qui possède aussi la Sgie de Haie de Champs, puis par héritage à celle de Chabot de Moncé. — Au XVIII^e s. il est à la famille Godineau, qui le 20 novembre 1841, le vendait à M. Adrien Guiauchain, de Montoire. Il est aujourd'hui aux héritiers de ce dernier. — Cette ferme est encore entourée de douves en partie comblées.

Il ne faut pas confondre ce *Champs* de St-Firmin avec *Champs* de Melleray, (Sarthe) appartenant au XVIII^e s. aux Crémainvilliers des Mussets.

Reg. de St-Firmin, *passim*. — Arch. L.-et-Cher, E 347, 549, 735. — Chartier de l'Epau, titres de la Haie aux Chais (1841). — Arch. Nat., P 639, n° 49 ; P 648, n° 15 et 16.

Champs-Berger (Les), éc., c^e de Romilly.

Champs-Blancs (Les), lieu dit, c^e de Villerable. — En 1671, un sieur Baptiste Regnard se qualifiait sieur des Champs-blancs : il demeurait à Sougé et était fils de feu M^{re} Pierre Regnard, notaire et fermier général de la terre de Poulines, paroisse de Villerable. — En 1751, c'est un sieur Louis Motheron des Champs-blancs qui figure comme père à un baptême en l'église de Villerable. Il est époux de Marie Martellière. — (Titres de la terre de Poulines, 1671. — Reg. de Villerable, 1751).

Champs-Brulés (Les), éc., c^e de Souday.

Champs-Cadets (Les), f. et h., c^e de Souday.

Champs-Hérault (L'aitre des), à Sougé, se trouvait dans le fief censif des Roches de Sougé et devait 12 deniers, et pour le vivier situé derrière la dite maison 14 sous de rente et une maille de cens. — (P. Clément, notes manuscrites sur Sougé, d'après les Arch. L.-et-Cher).

Champvoy, h. situé c^{es} de Fortan et de Savigny. — *Champhahoué*, (Aveu du prieuré de Fortan, 1443). — *Chanvoy* (Cassini). — *Champvoy*, (Etat-major). — *Champhouet*, (Cadastre de Fortan). — *Champvoy*, (Cadastre de Savigny). — Ce lieu relevait censivement du prieuré de Fortan, et aussi du Grand Lehon, à 5 sols 8 deniers de cens, et 2 boisseaux et demi d'avoine. — (Arch. L.-et-Cher, E 17. — Arch. Nat., P 611, n° 12).

Champ-Uvet, anc. mét., psse d'Artins. — Elle se trouvait près de la Salle. — (P. Clément, notes ms. sur la Rochetourpin, p. 118).

Chanard ou Chenard (Famille). — *La Touche-Chenard*, XI^e s.

Chancellerie (La), anc. fief, situé psse de Prunay qui en 1542 appartenait aux héritiers Hameau. — Il relevait de celui des Boullaies qui appartenait au duc de Vendôme. — (Arch. Nat., P 714, n° 31 [XXXI]).

Chancellerie (La), f., c^e de St-Mars-du-Cor. — *La Chancellerie*, (Cassini). — Au XVIII^e s., ce lieu est à la famille Courtin. — Au XIX^e, à la famille Hamonière. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 492).

Chancellerie (La), anc. mét., psse de St-Ouen. Ce lieu figurait comme métairie entre la Panacherie et Villeporcher sur un plan de la terre de Meslay, aux environs de 1750. — (Chartier de Meslay).

Chandelans (Les). — Voir *Champdolan*.

Chandelay, h., c^{es} de Lancé et St-Amand, 31 hab. — *Chandellé*, 1264 et 1304, (Cart. de Marm.). — *Champdélai* (Cassini). — Les dimes de Chandelay ont motivé en 1264 un échange entre Jehan, Sgr de St-Amand, et Marmoutier. — Au XVIII^e s., il y avait là une mét. appartenant à la famille Renard. — (Cart. vendômois de Marm., 77 A. — Chartier de l'Epau, Papiers de la famille Godineau)

Chandellerie (La), écart du bourg, c^e de Tourailles.

Chandonnet (Famille). — *Les Haies*, (de St-Hilaire), XVII^e siècle.

Chanoinerie (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — Ancien manoir du XV^e s. — En 1463 ce lieu appartenait à l'abbaye de St-Georges-du-Bois. Il contenait alors 80 septérées de terre et 6 arpens de bois. — (Arch. Nat., P 648, n° 78. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 134).

Chanoinerie (La), anc. mét., au hameau de Villarcéau, psse de Selonnes. — Elle appartenait au Chapitre St-Georges, et en 1470 était affermée 18 setiers de froment et 6 d'avoine. — En 1778, on l'affermait encore 70 setiers de froment et 6 couples de chapons ou 30 s. pour chaque couple.

— En 1791, elle fut vendue nationn^l 20.000 liv. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, Chem. XI, doss. 1, p. 8. — Arch. L.-et-Cher, G 297 et 750 ; Q [Vendôme], 338).

Chanoinie (La), anc. mét., psse St-Bienheure de Vendôme, au Clos-Montpensier. — Elle appartenait au chapitre St-Georges. — (Arch. Nat., P 609, n° 45 [XVI^e s.]).

Chanteaux (Les), éc., c^e de Danzé.

Chantebergal (Famille de). — *La Chevallinière*, XVI^e siècle.

Chanteloire. — Voir *Chantoire*.

Chanteloup (Famille de). — *Chanteloup* (de Renay), XIV^e s. — *Selonnes*, XVI^e s. — Armes : *D'or au loup passant de sable accompagné de trois tourteaux de gueules*. — (Malardier, p. 854).

Chanteloup, h., c^e de Renay, 32 hab. — Ancien fief relevant à foy et h. du château de Renay. — Il consistait en droit de moyenne et basse justice, « droit de pilier à carcan, et fourches patibulaires ». Ces derniers droits, étant seulement attribués à la haute Justice, c'est par erreur que dans « L'Etat de la Terre de Renay en 1751 », ils se trouvent ainsi constatés comme existant pour Chanteloup. Ils appartenait réellement à Chesne-Carré dont la Sgie faisait aussi partie de la terre de Renay mise en vente, et dont les fourches patibulaires se trouvaient établies non loin de Chanteloup, ce qui a motivé la confusion.

Au XIV^e s. ce fief était encore entre les mains d'une famille qui en portait le nom. — En 1363, il est à Colin de Chanteloup. — En 1366 à Johannet de Chanteloup, éc^r. — En 1449, à Thomin Belloneau. — Dans la seconde moitié du XV^e siècle, à la famille Cueillette, qui possédait Freschines et Chicheray. — En 1525, à Guillaume Prudhomme, trésorier de France, dit le Trésorier sans reproche, Sgr de Freschines et de Chanteloup, par suite de son mariage avec Marie Cueillette. — En 1599 et 1611, à François Prudhomme, Sgr des mêmes terres, gentilhomme de la chambre du Roi. — En 1649 à Claude Prudhomme, dame de Freschines, femme de Claude du Ber, chev^r, Sgr M^{is} de la Brosse, puis à René-Hector de Marles, chev^r, Sgr de Freschines et Grandvilliers. — En 1678, à Marin de Vanssay, Sgr de Rocheux près Mondoubleau, et de Freschines et Ch., lieutenant criminel au bailliage de Blois, époux de Marie Lepoupardin, veuve de Nicolas Guérin, éc^r, Sr de Beaumont, maître en la Chambre des Comptes de Blois. Il avait en ce fief par échange, avec Dlle Françoise de Marle, fille majeure, demeurant au château de Perreux, près Jouarre-en-Brie, en 1678. Il

donnait ses terres en garantie d'emprunts, en 1691. — En 1730, Chanteloup est à François Courtin, chev^r, Sgr de Freschines, lieutenant au rég^t des Gardes Françaises, époux de Blanche Charmolue, qui déclare avoir recueilli cette terre de la succession de messire Charles Courtin, chev^r, Sgr de Péreu, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Meaux, et de Françoise Hector de Marle, ses père et mère en 1719. En cette année 1730, il vendait Chanteloup à Jean-Baptiste-Geoffroy Petit de St-Lienne, Sgr de Renay, Champplain, etc. — Depuis cette époque, la terre de Chanteloup fut unie à celle de Renay, dont elle était vassale. Elle en fut détachée au XIX^e s. et divisée.

Une portion du domaine de Chanteloup avait ses revenus affectés à l'entretien du chapelain de la chapelle du château de Freschines ; c'était sept quartiers de pré situés à la Planchette, appelés La Pointe, au Clos des Haies. Ces prés en 1697 étaient affermés 30 livres par M^e Jean-Bapt. Ladvenas, chapelain de ladite chapelle.

Il ne faut pas confondre ce Chanteloup avec celui de Villerable, qui formait le domaine de la vicomté de Vendôme, ainsi que l'a fait M. Joseph Thillier dans son article sur le compte de la Recette de Vendôme en 1583.

Bibl. de Vendôme : 1^o Ms. 285, p. 49 ; 2^o Ms. 286, p. 27. — Cart. *Trinité*, 759, note 1, p. 208. — Père Anselme, IV, p. 640, D. — Chartier de Renay, minutes des notaires. — R. de St-Venant, *Les Seigneuries de Renay*, etc. — *Bulletin vendômois*, 1880, p. 204 ; 1895, p. 123 et suiv., 137, 151, 209, 215, 217, 228. — Reg. de Selonnes, 1690. — Arch. Nat., P 660, n° 20.

Chanteloup, f., c^e de St-Jean-Frémental. — Anc. mét., appartenant au prieuré de Bouches-d'Aigre. — Elle fut vendue nationn^l en 1791 pour 27.200 l. — Au XIX^e s. elle a fait partie de la terre de Beauvoir et fut vendue en 1898 à M. Duru par M. Hely d'Oissel, propriétaire de Beauvoir. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], n° 1. — *Journal Le Loir*, du 19 août 1898).

Chanteloup, h., c^e de Savigny. **Chanteloup**, village, c^e de Villerable, 197 hab. — *Campus Lupi*, XI^e s. (*Cantalupus*, XII^e s. (Cartul. de la Trinité, 52 et 444). — *Chantalo*, 1269 (Titres de la Hubaudière). — *Chantelou*, XIV^e, XV^e et XVI^e s. (Aveux). — *Chanteloup-le-Vicomte*, XVII^e s. (Aveu du Pressoir de Sasniers). — *La Vicomté de Vendôme*, XVI^e au XVIII^e s. (Titres divers). — Anc. fief et seigneurie auxquels était attaché le titre de *Vicomte de Vendôme*, ce qui fait qu'on l'appelait *La Vicomté de Ven-*

dôme. Il relevait en fief, à foy et h. du C^{te} de Vendôme jusqu'au xiv^e s., époque où le C^{te} de Vendôme, (sans doute Bouchard VII) en céda l'hommage aux seigneurs de la Salle de Vieuxpont en échange de celui de l'Arrêté. Mais il en garda l'hommage pour la haute justice, ne cédant que le fief et domaine avec la moyenne et basse justice.

Un château, qui existe encore, rebâti dans le style du xviii^e s., dont on a conservé la fuye, du xvi^e (?), était le chef-lieu de ce fief. De lui relevaient censiv^t une partie du village de Chanteloup et les terres alentour.

Il semble qu'on devrait attribuer à ce fief, comme seigneurs, tous les personnages qui depuis le moyen-âge ont possédé le titre de Vicomte de Vendôme. Mais faute de preuves, nous ne pouvons les considérer réellement comme Sgrs de Chanteloup.

Vers 1040, un chevalier appelé Hilgaut, fils d'Adam, donnait à la Trinité des terres à Poulines et aussi à *Campus Lupi* et encore ailleurs. Ce sont là les premières terres possédées par la Trinité en ce lieu.

En 1269 Johannes Répano, (Jean Repan ou Rospanon), écuyer, seigneur de *Chantalo*, ratifiait l'acquisition faite par les frères de la Hubaudière de la terre de la Vallée-noire qui était dans son fief. Le même, sous le nom de Johan Roupenon, écuyer, avait un fief à Sasnières en 1288. Il possédait aussi un moulin à la Chape.

Au xiv^e s., Chanteloup est à la famille Copelet dont est Agnès Copelet, veuve Jean Malon et épouse de Jean de Beauvoir qui à cause d'elle, en 1377 rend aveu au C^{te} de Vendôme pour la haute justice de sa terre de Chanteloup « laquelle terre avec la voierie de 60 sous etc., il tient de Madame Jehanne la Freslonne (dame de la Salle de Vieuxpont), veuve de M^{re} Jehan de St-Martin ».

Le même, vers la même époque dans la déclaration des biens qu'il possédait dans le C^{te} de Vendôme, avoue tenir de ladite « Jehanne la Freslonne, femme jadis de feu mons. Jehan de St-Martin, chevalier, à une foy et à un roussin de service, sa terre de Chanteloup, acquise de Berthelot Dupin, o les appartenances qui sont telles : Premièrement, le habbergement de Chanteloup, o mesons, courtils, vergiers, bois, plessis, garenne et brueires, contenant les dites choses XV arpens. — *Item* iii mouées de terre. — *Item* environ xi lb. que rentes que tailles deus à Notre-Dame en septembre. — *Item* lx sous de cens à Pâques flories. — *Item* iiiii oblies fournies lendemain de Noel. — *Item*

terrages valant communs ans iiii sextérées de blé commun. — *Item* vi quartiers de vignes appartenant audit habbergement.

— *Item* un sext. froment et un sext. de seigle de rente à la St-Michel. — *Item* viii corvées de ses hommes de Chanteloup, chacun au, c'est assavoir un jour à plessier ses plessis, un jour à faner, et un jour à vendanger. — *Item* ix sous de cens à la mi-caresme à Vendosme. — *Item* iiiii sous de cens à la Trinité à Vendôme. — *Item* une livre de cire de rente que l'église de St-Georges de Vendôme a droit chascun an à la mi-caresme pour certaines choses à Villelaunoy... Voerie, de lx sous et le dessous... [Mémoire que l'autre justice, c'est assavoir la Haute, est tenue de Mgr le C^{te} de Vendosme] »... (Arch. Nat. P 627, n^o 33).

En 1397, Chanteloup est à Bertrand Daguier, Sgr de Maugué et de Chanteloup à cause de Agnès, sa femme, fille de Jean Malon. Il rend aveu à cette date à la C^{tesse} de Vendôme pour ses moulins de Chanteloup situés à la Basse-Chape à Vendôme et pour « les trois grands méfaits de justice que je ai en ma dite terre de Chanteloup, laquelle terre souloit être tenue de nos seigneurs C^{tes} de Vendosme nuement; et fut baillé le fié postchange (?) (en échange) excepté les trois grands méfaits dessus dits, aux précédésseurs de feu monss. Robert de Vielzpoint, en récompense du fié de la Riete (la Raité), etc. » (Arch. Nat. P 627, n^o 34).

Le même Bertrand Daguier rendait à nouveau aveu au C^{te} Louis en 1409 et 1415 pour les mêmes moulins et pour sa haute justice de Chanteloup. — (Ces moulins dits de Chanteloup ou de la Vicomté devaient rester aux mains des seigneurs de Chanteloup jusqu'au xvii^e s.) — A cette occasion, sont cités les vassaux qui relèvent de Chanteloup; ce sont : Le Pressoir de Sasnières, un censif à Villiers-faux, le fief de Malevau (à Villiers-faux ?), le Chaillou, psse de Boisseau en Blésois, la métairie de Frileuse, psse de Tourailles, (mais, pour ce dernier, par l'intermédiaire des Sires de Fontenaille, Sgrs dominants).

En 1433, l'aveu de la haute justice de Chanteloup est porté au C^{te} Louis par Loup de Talentès, second mari d'Agnès Malon, veuve de Bertrand Daguier. — En 1459 Chanteloup est à Jean Daguier, Sgr de Maugué et de Chanteloup, fils aîné du susdit Bertrand Daguier. Il avait soin dans son aveu de dire que cette terre et la voierie de 60 sous, il la tenait en fief de la Salle de Vieuxpont. — En 1516 et 1530 à François Daguier, fils probable du précédent, Sgr de Maugué et de Chanteloup. C'est le premier qui donna

à ce fief le titre de Vicomté et qui se qualifie V^{te} de Vendôme. (Nous n'avons pas pu savoir pour quelle cause).

En 1531, Ch. est à autre Jean Daguier licencié es lois, vicomte de Vendôme, époux de Marguerite de Rougemont, dame de Vareilles et veuve de René Proust. En secondes noces il paraît épouser Marie Poisson qui se dit sa veuve en 1587. En 1560 il habitait la Roulière d'Azé. — En 1583 à Claude Daguier (et non Jean comme le porte à tort le compte de la recette de Vendôme à cette date). Il est époux de Marguerite Forest qui est sa veuve en 1589 et qualifie son feu mari *Vicomte de Vendôme*, Sgr de Vareilles et de Bois-la-Barbe. Elle épousa en secondes noces Nicolas Lestringant, sieur de St-Martin, exempt des Gardes du corps du roi.

Vers l'an 1600, Ch. est à François Daguier, qui paraît frère et héritier du précédent et est époux de Anne de Rancher, fille de Nicolas de Rancher, Sr des Trésoriers et d'Armanché. Etant veuve de lui, elle se maria avec Charles de Faverolles. Ce François Daguier avait cédé le tiers de son fief de la Vicomté à son cousin Nicolas Bouchard, lequel tiers portait sur trois petits fiefs situés à Vendôme même et aux environs, rue des Béguines, et sur le chemin de St-Lubin à Chanteloup. Ce tiers fut, au xvii^e s. aux familles Hémon et Léons. Cette partie de Chanteloup était au xviii^e s. à la famille Le Breton de la Rigaudière.

En 1608, Jean Daguier, fils des précédents, est Sgr de Ch. — Il eut cette année-là un procès avec le Sgr de la Rocheturpin au sujet du droit de conduire la hacquenée sur laquelle montait la D^{esse} de Vendôme, le jour où elle faisait son entrée solennelle dans sa bonne ville. Il perdit ce procès et mourut l'année même 1608, laissant des héritiers (peut-être ses sœurs) mineurs sous la tutelle de Nicolas Lestringant, sieur de St-Martin, second mari de sa grand-mère.

En 1634, Chanteloup est à un héritier de Jean Daguier, qui est César de Moulins, seigneur de Villelard, de Bois-la-Barbe, etc. — Il reçoit cette année-là, comme vicomte de Vendôme l'aveu de Esther de Fourmantières, dame de Sasnières pour son fief du Pressoir, relevant de *Chanteloup-le-Vicomte*. Il meurt en 1642 laissant pour veuve Claude de Lorme. — Ses enfants, avant 1648, vendent Chanteloup au suivant :

Jean Jourdain, conseiller élu en l'Élection de Vendôme, puis conseiller aux Grands-Jours du Vendômois, époux de Barbe Lefebvre. Il meurt en février 1663.

Il a pour enfants les suivants, tous baptisés à St-Martin de Vendôme : 1^o) Jean Jourdain, le 2 août 1641, qu'on voit conseiller aux Grands-Jours en 1666 et 1673 ; 2^o) René, le 7 sept. 1643 ; 3^o) Geneviève-Marie, le 7 oct. 1644 ; 4^o) Jean [2^e], le 2 mai 1647 ; 5^o) Jean-Louis, le 19 juillet 1648 ; 6^o) René [3^e], le 8 févr. 1651 ; 7^o) César-René, le 21 mars 1652 ; 8^o) Elisabeth, le 31 avril 1653, qui devint femme de Jacques Barbault, officier de la D^{esse} d'Orléans et mourut le 13 mars 1716 ; 9^o) Geneviève (2^e), le 12 juillet 1654 ; 10^o) René (3^e), le 30 juin 1656 ; 11^o) François, le 2 juillet 1658.

A cette liste il convient d'ajouter les deux suivants qui ne sont pas baptisés à St-Martin et qui probablement l'ont été à Villerable : 12^o) Marguerite [majeure en 1670] qui le 29 janvier 1674 épousait à St-Martin de Vendôme, Valentin de Marcé, sieur de Dom... de la paroisse de Coulommiers ; 13^o) Anne [majeure en 1670] qui le 10 oct. 1673 épousait à St-Martin, Pierre le Gallois, Sgr de la Bourguinière, fils de Jean, Sgr de Bezay. — De tous ces enfants, seuls restaient en 1670 au moment des partages, les 5 suivants : Marie, femme de Maurice Berruyer, Marguerite et Anne, majeures, Jean (sans doute le même que René) et Elisabeth, mineure.

Marie Jourdain, dame de Chanteloup, (sans doute la même que Geneviève-Marie, née en 1644). Elle épousa le 29 juin 1666 à St-Martin de Vendôme, Maurice Berruyer, huissier de salle du roi, fils de feu Maurice Berruyer, aussi huissier de salle du roi et de dame Ambroise Gobinet. Elle lui apporta Chanteloup. — En 1689 il est dit officier vétérans du roi, et fut inhumé à Villerable le 5 déc. 1703 à 72 ans.

En 1695 Chanteloup est au fils des précédents : Maurice Berruyer, Sgr de Chanteloup et du Martinet, officier de son Altesse Royale *Monsieur*, frère unique du roi, puis de la Duchesse de Bourgogne, époux de Marie Bourguineau, laquelle fut inhumée à Villerable le 4 juin 1705, laissant pour enfants : 1^o) Maurice, qui suit ; 2^o) Marie-Anne qui suivra après son frère.

Maurice Berruyer, 3^e du nom, né vers 1696 (?). Etant garde de Sa Majesté, il épousa le 7 nov. 1729 à St-Georges de Vendôme, Marie-Thérèse, fille de François Day de la Chapelle, chef de pannerie et bouche du roi et de feu Catherine Cadot de l'Olivierie. Il mourait sans enfants en 1737 et son service mortuaire était fait le 25 août à St-Georges de Vendôme. Il laissait pour héritière sa sœur la suivante :

Marie-Anne Berruyer, dame de la

Valinière, baptisée à Villerable, le 19 oct. 1697. Elle épousa aussi à Villerable le 6 février 1727 Charles-François de Taillevis, éc^r, Sgr du Coudré (le Coudray-Feuillet), fils de René de Taillevis, chev^r, Sgr des Chatelliers et de Marie Ursule de Villesan, de la paroisse de Fortan. — Étant veuve à la mort de son frère, elle vendit le 10 novembre 1738, le lieu, terre, fief et Sgr de Chanteloup, vicomté de Vendôme, pour 6.000 livres au suivant :

Joseph Lenoir, bourgeois de Paris, fils de Joseph Lenoir, md, demeurant à Vendôme. Il est garde de la Porte du Roi. En 1739 il rendait son aveu à M. le Musnier de Nantouillet, Sgr de la Jous-selinère et de la Salle de Vieuxpont pour son fief de Chanteloup et en 1740 achetait la Sgr de Villeromain. Il était in-humé à Villerable le 7 oct. 1762 à 57 ans et sa sœur et héritière Marie-Madeleine Lenoir, veuve elle-même de Jean Lenoir, md à Paris, vendait Chanteloup et le Martinet en 1764 au suivant :

François Day de la Chapelle, éc^r, officier de paneterie et bouche du roi, Sgr de Chanteloup, vicomté de Vendôme, le Martinet, Villerable et autres lieux. En 1783 il est dit demeurer dans la maison de la messe abbatiale de la Trinité (aujourd'hui le presbytère). — Day de la Chapelle vendait sa terre de Chanteloup en 1795 à Antoine Raymond, négociant suisse. Ce dernier peu d'années après la rétrocédait à la famille Day de la Chapelle représentée par Michel-Pierre, baron de Régnier (qui, d'après Passac, était frère du général prussien de ce nom) et fils de Pierre-François-Joseph de Régnier et de dame Marie-Thérèse Day de la Chapelle et époux de Marie de la Goulande. — Il était, d'après Duchemin, petit-fils de N. Renier (sic) qui avait été prévôt général de la généralité d'Alençon. Il décédait le 25 août 1825 à 79 ans, veuf depuis le 17 décembre 1823, et laissait Chanteloup à sa fille ou nièce la suivante :

Eléonore de Régnier, épouse de François-Louis-Furcy Malot, officier de cavalerie, fils de Marc-Antoine-Lazare Malot et de Madeleine Rousseau, de la ville d'Avallon. Il décédait le 6 avril 1833, laissant un fils, Alphonse Malot, qui naquit le 3 février 1826 et paraît mourir avant son père. Sa veuve décédait elle-même en 1865 à Chanteloup, laissant pour héritiers les suivants, sans doute ses cousins :

Le baron Charles-Michel-Pierre de Régnier, propriétaire, époux de Marie-Elisabeth-Anne Berthelot de la Brévalaye et Natalie-Louise-Joséphine de Régnier, sa sœur, épouse de Jean-Victor le Pannetier de Roissay, demeurant en Bretagne. —

Ces derniers vendirent la terre de Chanteloup au détail.

Le château, réduit à l'état de simple demeure rurale fut acquis par le sieur Gérard Renard qui en 1896 le revendit au Sr Voisin-Bergeot, cultivateur, propriétaire actuel.

Cart. Trinité, 52 (XI^e s.) et 715 (XIII^e s.). — Arch. Nat., P 611, n^o 37, f^o 6 ; P 627, n^o 31 à 41. — Arch. L.-et-Cher R, 491 ; G 228. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 41, 80, 94, 264, 266 ; 1893, pp. 52 et 57 ; 1897, pp. 144 et 184. — *Bibl. Vendôme*, mss : 1^o) Dossiers du Boisseau d'eau, 1516 2^o) Fonds Trémault, cartons des Fiefs (Chanteloup) ; 3^o) Titres de la terre de Sannières, 1603, 1634, 1659 ; 4^o) Mémoires de Duchemin, II, p. 76. — *Reg. Villerable*, *passim* ; *id.* de S-Martin de Vendôme, 25 juin 1634, et *passim* de 1640 à 1670, 10 mai 1739 ; *id.* de Moudoubleau, 16 juillet 1739 ; *id.* de St-Georges de Vendôme, 7 nov. 1729, 25 août 1737. — *Chartrier de Renay*. — Titres de la Jous-selinère (La Salle de Vieux-Pont). — Titres de Mangué, XIV^e s. — Collection R. de St-Venant, liasse Villerable, Dossier Chanteloup. — P. Clément, Notes sur la Rocheturpin. — Titres de la fabrique de Villerable. — Passac, p. 64. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 218. — St-Allais, IV, p. 259 (art. *Rancher*).

Chantemêlé, f., c^o d'Authon. — Anc. fief relevant à foy et h. de Montoire. — En 1457 il appartient à Pierre Lesbahy, bourgeois de Blois. — De lui relevait un autre fief à Chantemesle même, et qui cette même année appartenait à Gillet Guerriou. — (Arch. Nat., P 648, n^o 17).

Chantemerle, éc., c^o de St-Gourgon. — Ce lieu relevait au moins en partie à foy et h. de Soigny. — (Arch. Nat., P 648, n^o 17).

Chantemerle, éc., c^o de Ternay.

Chantemerle, éc., c^o de Villedieu. — Anc. mét., appartenant au commencement du XVII^e s. à la famille Bigot. — René Ligier, époux de Michelle Bigot, la laissait à sa fille (1633) Marie Ligier, femme de Raphael de Gennes. — Celle-ci, la laissait elle-même, vers le milieu du XVII^e, à sa fille Marguerite de Gennes, femme de Pierre Morillon, cons^r élu à Montoire. — Cette dernière la passa à son fils Laurent Morillon, avocat au Parlement, époux de Suzanne Vénier, qui le 9 févr. 1679 la vendit au Sr de la Ribochère. — Depuis ce temps, jusqu'à la Révolution, Chantemerle fit partie de la terre de la Ribochère. — (Notes ms. de l'abbé Brisset, d'après le chartrier de la Ribochère).

Chantemesle (Famille de). — *Varennes*, XIV^e s. — Armes : *Ecartelé au 2 et 4 d'or à 2 fasces de gueules accompagnées de 9 merlettes de même en orle ; aux 2 et 3 d'azur au sautoir d'argent*. — (La Chesnaye).

Chanteraine, moulin sur le Loir, c^o de Villiers. — *Chanteraine*, XV^e s. — *Chan-*

teraine (Cassini et Etat-major). — En 1497 ce moulin appartient à Pierre d'Arquené, seigneur du Breuil de Lunay. — En 1426 il est à Jeanne de Laval, C^{tesse} de Vendôme, qui, agissant au nom de son mari, le donnait à bail. — En 1440 elle donne encore à bail à Gilles Courtin et Laurence sa femme une place de moulin à Chanteraine. Les preneurs requéraient alors permission d'y bâtir un moulin.

En 1525 Pierre d'Anglebermez, chev^r, Sgr de Languy, chambellan de Mgr le duc de Vendôme le donne encore à bail au nom du duc pour 100 sols tournois de rente, deux chapons et 2 sols 6 deniers tournois de cens. Le titre porte qu'il y a là deux moulins. Pasquier Desneux en était preneur et le 2 avril 1526 il le cédait à Jean Fleyru. Il passa ensuite à un sieur Jean Courtin. — En 1576 le duc de Vendôme qui l'avait donné à bail perpétuel, n'était plus que possesseur, sur ce moulin, d'une rente d'un muid de froment, un de seigle, un quarteron d'anguilles, plus deux sous de cens et encore 5 livres et deux chapons de rente. — Jean Courtin le vendit le 12 déc. 1606 à René de Vimour, Sgr de Rochambeau. — Il resta depuis aux seigneurs de Rochambeau. — En 1908, il est loué à la Société d'éclairage électrique de Villiers. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs [Le Loir], d'après le Chartrier de Rochambeau. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 191. — Arch. du Loiret, A 1624 [1596]. — Neilz, *Histoire de la Condita de Naveil*, p. 121. — Renseignements locaux.)

Chanterie (La), anc. fief, psse de Coulommiers. — Ce fief était aux moines de la Trinité, et était affecté à l'office de Chantre du couvent. Sa dixme appartenait au couvent de la Virginité. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 120. — Arch. Nat., P 608).

Chantoire (Le), f., c^o de Faye. — *Chantelouère*, 1610. — Ancien fief, réuni à celui de Villemarest. — (Titres de Villeporcher. — Arch. Nat., P 773, n^o 65 a, [Dossier de Faye]).

Chantosme (Famille de). — *La Haie* (de Renay), *Villempourtun*, XV^e s.

Chanu (Famille). — *Noyers*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *D'azur à un chêne d'or, englanté de même, au chef d'argent, chargé de trois taus de sable*. — (Adr. Thibault).

Chaurours (Famille de). — Voir *Chourses*.
Chape (La), h., écart de Vendôme, 140 hab., au bout du faubourg St-Bienheure. — *Cappa*, XI^e siècle. — *Capa Vindocinensis*, XIII^e s. (*Cart. Trinité*). — *Capa*, XIII^e siècle (Cart. de Marm. et de la

Trinité). — *La Chappe* (Titres divers). — Ce lieu est divisé en haute et basse Chape, la Basse-Chape comprenant les moulins sur le Loir. La Haute-Chape étant encore appelée la Bourdaine. — Chappa ou Cappa voudrait dire, en basse latinité, d'après Cocheris, le lieu où on remise les chars ou charrues (Ducange et Cocheris). Mais l'orthographe *Chaps* avec un seul *p* a prévalu, à cause de la légende. Car une légende existe qui veut que, vers 1060, saint Arnoul, alors moine de la Trinité, ait rencontré en ce lieu un enfant qu'on venait de retirer de l'eau, sans vie. Etendant alors sur le corps de cet enfant la chape dont il était revêtu, le Saint rendit la vie à l'enfant. De là serait venu le nom de la Chape donné à ce lieu. Mais ceci n'a que la valeur d'une légende. La chape légendaire de St Arnoul a été conservée dans le monastère de la Trinité jusqu'à la Révolution.

La Chape était un ancien fief relevant à foy et h. du Comté de Vendôme et aussi du Bouchet-Toutteville. De plus, il y avait à la Haute-Chape un censif appartenant directement aux comtes et ducs.

Les moines du Petit-Citeaux (dans la forêt de Marchenoir) possédaient à la Chape un fief avec une roche dans laquelle se trouvait une carrière de pierre. Ayant permis à ceux de la Trinité de tirer des pierres dans leur carrière, ces derniers, pour les récompenser, les affranchirent en 1271 de tous cens ou autres droits qu'ils pouvaient devoir pour leurs propriétés de la Chape au monastère de la Trinité qui lui-même dans ce lieu possédait des biens lui provenant du don de Foucher de la Tour en 1090.

Le fief des moines de Citeaux à la Chape finit par revenir à des mains laïques, attendu qu'en 1610 déclaration était faite au bureau des Francs-Fiefs par « Claude Bugy, fils et héritier de feu Jean Bugy, vivant Sr de Villeporcher, demeurant à Selommès, pour diverses terres et pour le *Fief de la Chape*, autrement dit le *Petit Citeaux* situé paroisse St-Bienheure, relevant à foy et h. du château de Vendôme... à charge et rétribution du divin service (sans doute au couvent du Petit Citeaux), à cause que les religieux du Petit Citeaux l'ont échangé contre divers héritages avec les prédécesseurs dudit Bugy lesquelles choses valent environ 20 livres de revenu annuel ». — (Arch. Nat., P 773, 65 a [Rocé]).

Il existait à la Basse-Chape plusieurs moulins ; l'un s'appelait le Moulin-Frabort (Voir ce nom). Deux autres portaient les noms de : 1^o Moulin de St-Mars ; 2^o Moulin

de Chanteloup ou de la Vicomté. Tous deux sont parfois appelés simplement Moulins de la Chape, ce qui est cause d'un grand nombre de confusions. Tous relevaient en fief, à foy et hommage du château de Vendôme.

Le Moulin de S^t-Mars ou S^t-Mard, ou encore S^t-Médard appartenait à l'abbaye de Marmoutier et avait été affecté à la grènerie de Blois. Son nom de S^t-Mars provenait ce qu'il était situé au-dessous de la roche de ce nom appartenant au prieuré de S^t-Mars qui lui-même était aussi une dépendance de Marmoutier.

L'origine de la propriété des moines de Marmoutier sur ce moulin est assez confuse. Il semble qu'au XI^e siècle, il ait été double. Ces deux moulins appartenaient à une famille de chevaliers qui se nommaient Guismand, de père en fils. L'un d'eux était gendre de Hugues Doubleau, premier Sgr de Montdoubleau. Or, Hildiarde, femme de Foucher le Riche peu de temps avant sa mort, vers 1040 acheta un de ces moulins à Guismand et le donna à Marmoutier. Ce don fut, 25 ans plus tard, contesté par ses petits-enfants ; mais les moines finirent par leur faire abandonner leurs prétentions.

L'autre moulin resté aux mains des Guismand fut donné aux mêmes moines dans la seconde moitié du même XI^e s. et cela à certaines conditions insérées dans l'acte et avec le consentement de Salomon, fils d'Otrad qui était Sgr du fief.

Il semble qu'au moins un de ces moulins échappa aux mains de Marmoutier, parce qu'en 1248 on voit Pierre le Bordelais, archidiacre de Vendôme, auquel les moines avaient cédé leur maison de S^t-Médard proche Vendôme, acheter de ses deniers certains moulins appelés Les moulins de la Chape, situés au dit Vendôme et les concéder aux moines pour qu'ils en jouissent après son décès, et cela moyennant la célébration de son anniversaire. — Ces moulins étaient donnés à bail par Marmoutier pour 40 sols par an en 1436. L'un d'eux était détruit et le bail à cet égard portait seulement sur une place de moulin.

Au XIX^e s., ce moulin fut employé à une fabrique de ouate. Il fut vendu en 1865, remis en moulin à blé et finalement revendu vers 1890 à la C^{te} des Eaux de Vendôme pour servir de force motrice au puits artésien nouvellement construit en cet endroit.

L'autre moulin, dit *Moulin de Chanteloup ou de la Vicomté* existait au même lieu, situé sur la partie aval de l'ilot Frabot. Il est aujourd'hui détruit et il n'en

reste plus qu'un hangar étant dans la dépendance du Puits artésien.

Peut-être ce moulin est-il un de ceux qui appartenaient à Marmoutier au XI^e s. et était il sorti des mains des moines comme le premier au XII^e s. — Au XIII^e s. il est à une famille Roupenon appelée aussi *Ruspano* ou *Repano*, qu'on traduit parfois par *Répain*. Cette famille possédait ce moulin en même temps que la terre de Chanteloup de Villerable, fief héréditaire des Vicomtes de Vendôme, ce qui fait qu'on a donné à ce moulin le nom de *Moulin de Chanteloup* ou *Moulin de la Vicomté*. — En 1229 il est à Jean de Meun (de Meanna ou de Meduana), lui-même héritier de Geoffroy Roupenon. — En 1256 à Guillaume Roupenon qui donne à la Trinité un muid de froment de rente pour célébrer les anniversaires de son père André et de sa mère Agnès. Il a pour frères Jean et Bouchard Roupenon. Le moulin est alors dans le fief du Seigneur du Bouchet (Touteville). — Ce moulin de Chanteloup ou de la Vicomté reste aux mains des Sgrs de Chanteloup jusqu'au XVII^e s. — On le voit en 1370 ou environ à Jean de Beauvoir, Sgr de Chanteloup comme époux de Agnès Copelet, v^e Jean Malon. — En 1397 et 1405 à Bertrand Daguier, époux de Agnès Malon. — En 1516 et 1530 à François Daguier, vicomte de Vendôme et seigneur de Chanteloup. — En 1583 à Claude Daguier, toujours qualifié V^e de Vendôme. — En 1607 il est aux héritiers feu Jacques Rué et Rose Potier, sa femme. — En 1634, à Anne de Rancher, veuve de Jacques de Faverolles, chev^r, Sr de Bléré. — En 1657 et 1670 à Madeleine Soulé, veuve de François Leschany, sieur de la Pasqueraye, demeurant à Tours. Elle en avait acquis le tiers par contrat du 8 janvier 1657, de Jacques de Faverolles, chev^r, Sr de Bléré, et les deux autres tiers lui étaient venus par succession de Anne de Rancher sa tante.

En 1674, il y eut offre de foy et hommage au château de Vendôme par Claude Leschany, Sgr de la Pasqueraye, demeurant à Tours pour les Moulins de la Chape, comme fils aîné et principal héritier de défunte Dlle Madeleine Soulé, veuve de François Leschany, vivant sieur dudit lieu... tant pour lui que pour M. Charles Leschany prieur du prieuré de Begnay (?), Noël Chenutier, sieur de la Ferrière, mari de Dlle Anne Leschany, tous enfants et héritiers de ladite défunte veuve de François Leschany, et cela pour raison de deux moulins, situés à la Basse-Chape sur la Rivière du Loir, appelés vulgairement les moulins de Chanteloup,

autrement de la Vicomté, l'un desquels est ruiné et l'autre subsiste et fait œuvre, appartenant audit sieur de la Pasqueraye et ses cohéritiers, de la succession de ladite Dlle Soulé, veuve François Leschany, décédée depuis 2 mois et relevant de Son Altesse à foy et hommage simple et cheval de service, etc. — (Extrait des Archives nationales, P 714 bis, n^o 54).

Une rente inféodée se montant à 22 boisseaux de méteil et seigle, était assise au commencement du XVII^e s., sur le moulin de la Vicomté et relevait elle-même à foy et h. du duché. — En 1607 elle est à Michel Bouchard, aide de paneterie et bouche de la Reine. — En 1634 aux héritiers Percheron, à Jean Hélye, marchand, à Antoine Hémon, chevalier de S^t-Georges, fils de Michel Hémon et à César de Moulins, écuyer, sieur de Villelard et de Bois-la-Barbe à cause de Claude de Lorme, son épouse. — Au XVIII^e s. ce moulin est au chapitre S^t-Georges qui le donne à bail en 1747 pour 90 livres par an. — La famille de Trémault paraît le tenir à bail en 1780.

A ce moulin était annexé un fief, appelé Fief de la Vicomté, qui portait sur un certain nombre de maisons éparses à Vendôme. — Voir *Vicomté* (Fief de la).

Cart. blésois de Marm., 482 et 611. — *Cart. vendômois de Marmoutier*, 23 à 34 et 7 A. — *Cart. Trinité*, 136, 359, 444 note 2, 677, 713, 715, 736. — Arch. Nat., P 605, n^{os} 39 à 40 ; P 621, n^o 62 ; P 627, n^{os} 32 à 50 ; P 714, n^o 54 ; P 773, 63a (Rocé) ; PP 50, vol. 116, n^o 86. — Arch. d'Indre-et-Loire, H 225, f^o 30, n^o 24 à 30. — Arch. du Loiret, A 1655 (an 1657). — *Bulletin dunois*, III, p. 84 et IV, p. 426. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 109. — Chartier de Maigné, aveu de 1370 par Jean de Beauvoir — Cocheris, *Les Etymologies des noms de lieu, au mo. Chappa*. — Petigny, pp. 339 à 342. — *Le Loir*, 25 janv 1850. — Arch. de Loir-et-Cher G 251 (1747). — Titres de la Blotinière. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton Vendôme-Ville, Dossier Vieilles maisons.

Chapeau (Famille). — *Les Rochettes* (de S^t-Ouen), XVIII^e s.

Chapelain (César), curé de Couture (1685). — Armes : *D'azur au chevron d'argent chargé de 2 levrettes affrontées de sable*. — (Bulletin Soc. hérauldique de France, 1892, p. 609).

Chapelière (La), f., c^o du Gault. — En 1635 Anne Perreau, fille ou sœur de Loys Perreau, cons^r du Roy et procureur au grenier à sel de Châteaudun était veuve de déf^t Armand de Chelier (?) qualifié sieur de la Chapelière. — En 1710, ce lieu est à Marie Candolle, femme de Pierre Blandin qui lègue à S^t-Avit une rente sur son bien de la Chapelière. — (Reg. du Gault, 1635 ; *id.* de S^t-Avit, 1710).

Chapelière (La), éc., c^o de S^t-Gourgon.

Chapelle (Urbaine de la), abbesse de la Virginité, (1585 à 1600). — Armes : *D'or à la croix de sable*. — (Cauvin).

Chapelle (La), à Brévainville. — Voir *Mélinière*.

Chapelle (La), anc. mét., psse de Crucheray. — Elle appartenait aux Ursulines de Vendôme et fut vendue national^l en 1791 pour 22.200 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 255).

Chapelle (La), éc., c^o de Longpré.

Chapelle (La), h., c^o de Prunay.

Chapelle (La), h., c^o de S^t-Arnoul. — *La Chapelle de la Madeleine et S^t-Mars du Fresne* (Vieux titres). — *La Chapelle du Vieux-Fresne* (*id.*) — *La Chapelle-Serieu*, fin XVIII^e s. (Archives de Montoire, papiers des émigrés).

Ce hamelet tient son nom de l'ancienne chapelle du Vieux-Fresne qui possédait là une métairie constituant son domaine. Cette chapelle était d'abord dédiée à S^{te}-Madeleine, puis à S^t-Marc. Elle dut être tout d'abord dans l'enceinte du château, puis après la destruction du château, à la fin du XIV^e s. ou au commencement du XV^e, on la transporta sans doute là où se trouvait le domaine qui lui était affecté. Nous ne savons à quelle époque se fit le changement de vocable de cette chapelle.

La nomination du chapelain appartenait au couvent de S^t-Georges-du-Bois. Comme fief elle relevait de la Sgrie du Fresne. — Cette chapelle jouissait d'un droit bizarre sur les Sgrs mêmes du Fresne. Le jour de S^t-Marc, le Sgr du Fresne avait l'obligation de distribuer aux pèlerins qui venaient là en foule, un panier d'œufs comme devoir féodal pour certaines terres qu'il possédait et qui relevaient du fief de cette chapelle.

On a aux Archives de Loir-et-Cher, (Série H, Dossier S^t-Georges-du-Bois), une déclaration faite par le prieur Guillaume Reboulleau, au Sgr du Fresne pour le temporel de la dite chapelle en 1468. « Le lieu de ladite chapelle avec une place de maison et jardin contenant le tout une septérée ou environ, joignant de toutes parts à mes choses. — *Item* une métairie nommée vulgairement *La métairie de la Chapelle du Fresne*, contenant tant en maisons, etc..... quarante arpens ou environ... lesquelles choses dessusdites sont l'ancienne fondation et dotation et augmentation de ladite chapelle, et tenue dudit seigneur à rétribution du divin service, fait et célébré en ladite chapelle ou autre par chacun an par le chapelain de ladite chapelle sans autre devoir..... »

Une autre déclaration faite en 1499 par

Pierre de Montesson, chapelain, s'exprime ainsi : « C'est à savoir une métairie appelée la métairie de la chapelle du Fresne.... contenant 35 arpens joignant Simon Godeau... et Jean Ligier, sieur de Coulonges, etc. ».

Une visite de cette chapelle faite le 17 septembre 1713 par Michel Hardy, archidiacre de Château-du-Loir, à la réquisition de maître Bertrand Baillou, chapelain, indique que cette chapelle « dans laquelle nous a été représenté qu'on n'y disait plus la messe depuis 15 ans ou environ, sans qu'on en puisse savoir les raisons. Nous, ayant visité ladite chapelle, avons trouvé les murailles et la couverture en bonne réparation ; avons trouvé l'autel garni de gradins, d'un crucifix et de deux chandeliers, d'un autel portatif que le titulaire a fourni, et de plus fait présent à ladite chapelle de nappes, aubes, chasubles et autres ornements que nous avons bénis à cet effet. Nous lui avons ordonné de se pourvoir par devers Monseigneur l'Évêque pour en obtenir la réalisation si besoin est ».

En 1779, le chapelain fit constater les réparations urgentes à faire à cette chapelle, c'est-à-dire : 1° Refaire à neuf les deux pignons et la basse goutte, comprenant 50 toises de maçonnerie, estimée 250 livres ; 2° refaire à neuf la couverture, 184 l. ; 3° réparer la porte, 3 l. ; 4° recarrel à neuf la chapelle, 53 l. ; 5° réparer l'autel, le garnir d'un rétable et d'ornements, 50 l. ; 6° réparer les vitraux, 15 l. — Soit une dépense à faire de 555 livres. De plus les réparations à faire aux bâtiments de la métairie se montaient à 390 livres. (Malardier).

En 1747, la métairie était donnée à bail pour 70 l. annuelles par François Jallon, chapelain. — Cette chapelle et sa métairie furent vendues national^{es} en 1791 pour 7.050 livres.

La carte de Cassini n'indiquant pas cette chapelle, nous avons lieu de croire qu'elle était ruinée au milieu du XVIII^e s. et que les réparations indiquées comme nécessaires en 1739 ne furent jamais faites.

Dans une des maisons du lieu de la Chapelle, appartenant au sieur Emile Bertereau, se trouve une statue informe en bois, fort mutilée, qu'on dit représenter St Marc, ancien patron de la chapelle.

Chapelains de la Chapelle St^e. Madeleine et St-Marc du Vieux-Fresne : Guillaume Reboulleau, 1468. — Pierre de Montesson, 1499. — Catherin Gastin, 1533. — François Noellet, 1538. — Guillaume Volleau, 1564. — Louis de Locques, 1570. — Mathurin Jallier, religieux de Gastines, avant 1593. — Gilles Parrain, 1593. —

François Baudeau, 1675. — Isaac Pallu, 1682. — Jean Lemoine, avant 1712. — Bertrand Baillou, 1712. — Louis Homo ou Omo, non installé, 1738. — François Jallon, curé de Talcy, 1738. — Jacques de la Noue, 1770. — Jean Tolin, p^r curé de St-Pierre-des-Bois, 1787.

En 1738, il s'était produit un conflit entre Louis Homo et François Jallon. Le premier avait eu sa collation de la cour de Rome, le 14 juin, confirmé par l'évêque du Mans et par l'abbé de St-Georges. Il avait pris possession le 30 juin 1738. Mais le second avait obtenu de la même cour des provisions au mois de janvier. Le premier contestait la validité de ces provisions bien qu'antérieures aux siennes sous prétexte que ce bénéfice étant régulier, ne pouvait être donné à un séculier. Finalement il y eut entre eux transaction. Louis Homo résigna ce bénéfice et celui de Fosse-Poudrière qu'il possédait aussi, mais il garda les fruits perçus. — (Arch. L.-et-Cher, G 2454 [1787] ; H, Layette de St-Georges, liasse de Fosse-Poudrière ; Q [Vendôme], 565. — *Bulletin vendômois*, 1896, p. 194. — Malardier, pp. 895 et 896. — Renseignements verbaux reçus en 1896, de l'abbé Gatien, anc. curé de St-Arnoul).

Chapelle-Anschéry (La), bourg et commune du canton de Selommes, à 9 kil. nord de ce canton, et à 12 kil. Est de Vendôme. — *Capella Anscherici* ou *Anserici*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Capella Anscherii*, XII^e s. (id.). — *Capella Angerii*, XIII^e s. — (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Villa Anchery*, XIII^e s. (Cart. Trinité). — *La Chapelle Enchéry*, 1595 (id.). — *La Chapelle Anchéri*, XVII^e s. (id.). — *La Chapelle Enchérie* (Cassini, Etat-major et Cadastre).

Elle est bornée au nord par Renay et Lignéres et encore par Beauvilliers (arrondissement de Blois) ; à l'est par Epiais ; au sud par Ste-Gemme et Faye ; à l'ouest par Renay. — Elle est traversée par les routes de Faye à Beauvilliers et d'Epiais à Renay. Sa station la plus proche est Faye sur le tramway de Vendôme à Orléans. — Elle est arrosée par le ruisseau du Réveillon qui prend sa source en plusieurs fontaines à l'est du bourg.

Lieux habités : Le bourg, 151 hab. — La Hougaie, 121 hab. — La Chauvinière, 40 hab. — Maugué, château, ancien fief. — La Gredinière. — Brixard. — Guetten. — La Tuilerie. — Le Courtil. — Les Ventes.

Lieux dits : Les Hauts et Bas-Raguins, le Petit-Terrage, la Mousse-Souris, le Buisson-Gendarme, la Lambarderieu, les Médailles, Cornebeuf, le Paradis, les

Cornets, le Bois des Hougazeaux, le Bois-Breton, le Bois-de-Vendôme, le Bois-Rochambeau, la Vallée de Montprofond, les Harris, le Fond-d'Oie (fontaine), le Pont-Muloteau, la Paquerie, la Fosse-aux-Cereles, la Ferrière, les Arsanmors, le Gué de la Grosse-Pierre, le Bois de Villetrun, la Fosse-Patte-de-Loup, la Couture, les Mouais, le Cloteriau, la Trogne-Portan, la Noue-Montfort, la Vallée des Trois-Pendus, les Vallées-Raguins, les Noues d'Arables, la Trogne de la Moide, la Fontaine-aux-Malades, la Pinoterie, le Pré-Logereau, le Poirier-Roussin, le Druyseau, le Richoux, les Escharbottes, le Bois des Tarnes, la Noue de Brion, le Bois du Mans, le Bois de Ternay, la Pige de Champlain, Cochelin, la Fennière, Germerande ou Germeraude.

Superficie : 1039 hectares dont 489 en bois. — Cadastre terminé en 1831 par Barré et Pluchard, géomètres. — Altitude : 113 à 155. — Poste de Oucques (arrond^e de Blois). — Perception de Villetrun. — Assemblée le dimanche suivant le 17 août.

Population : 25 feux au XIII^e s. — 80 communiants et 26 feux au XVIII^e s. — 309 hab. en 1806. — 238 en 1812. — 270 en 1824. — 294 en 1831. — 305 en 1836. — 362 en 1841. — 362 en 1846. — 460 en 1851. — 437 en 1856. — 441 en 1861. — 436 en 1866. — 410 en 1872. — 429 en 1876. — 419 en 1881. — 459 en 1886. — 455 en 891. — 1402 en 1896. — 386 en 1901. — 358 en 1906. — 348 en 1911.

Registres paroissiaux commençant en 1627. Noms principaux qu'on y rencontre : Guichard, Renard de Maugué, Rabot, Blanchet, Hérodod, Remilly, Bruet, La Livre, Monnepveu, Fleury, Denis de Beaulieu, Bellanger de l'Épinay, Bastard, Riet d'Orval, Beauxoncles, Goislard, Giroudeau de la Noue, Brunyer, Bouteville, Marganne, Rénusson.

Curés : Sanctio, prior Capelle-Anscherici, XII^e s. — Jehan Rogier, 2^e moitié du XVI^e s., (titres de Renay). — Jacques Habert, 1625. — Julien Levaseux, 1626. — René Lebreton, 1645. — Pierre Duclos, 1650. — Noel Jullien, 1680. — Drouin, 1700. — Patault, 1704. — P. Hameau, 1736, inhumé dans le chœur le 14 juillet 1744 à 69 ans. — L. Montaru, desservant, 1744. — Dugué, 1745, inhumé le 24 avril 1747. — François Mathieu, 1756 (?) inhumé le 20 août 1787 à 67 ans. — Racinet, 1787. — Dedain, desservant, 1792. — René Dumans ou Dunant, curé, 1792. — (Vacance jusqu'à 1835). — Ravion, 1835. — Tavernier, 1839. — Rodet, 1849. — Yvon, 1851. — Maindon, 1899. — Aulfert, 1900. — Brosset, 1906. — Guittou, 1910.

Maires : Chevallier, officier public, 1792. — Pierre Gangnebien, id., 1793. — François Dady, agent, an IX. — Jacques Oury, maire, an VIII. — Elisée Lidoreau, maire, an XI. — Joseph Mondamert, 1813. — Louis Gangnebien, 1818. — Charles-Ernest Vinet, 1831. — Laurent Salmon, 1836. — Marie-Honoré-Thimothée Luce, 1846. — Jacques Beequereau, 1870. — Jules-Albert-Romain Hénissart, 1876. — Jean-Pierre Patry, 1881. — Jules-Romain Hénissart, derechef, 1884. — Romain-Henri-Alfred-Albert Hénissart, 1906.

Avant la Révolution, la paroisse de la Chapelle-Anschéry était du doyenné d'Oucques, archidiaconé de Vendôme, Bailliage et Election de Vendôme. L'abbé de la Trinité présentait à la cure, qui au XIII^e s. était d'un revenu de 12 livres et de 350 livres au XVIII^e s. — Elle suivait la coutume de Blois. — En 1667 la chapelle était la résidence d'un notaire appelé Charles Marthon.

L'église de la Chapelle-Anschéry est moderne, bâtie au milieu du XIX^e s. en remplacement d'une autre du XIII^e s. qui tombait en ruines. — Sa cloche est de 1773 ayant pour parrain le C^{te} de Rochambeau, qui devint Maréchal de France et qui était Sgr des Bois-Bretons. — Elle est dédiée à St Sulpice. (Pour la vie de St Sulpice, voir saint Sulpice de Vendôme) — Le clocher sur la nef était à la charge des habitants. Le curé était le gros décimateur de la paroisse. (Ditely).

La Chapelle-Anschery, (*Capella Anscherici* du XI^e s. prend évidemment son nom de *Anschericus* ou *Anscheric*, personnage qui devait vivre sous la première race de nos rois. Par corruption on a fait au XII^e s. *Ancherius* et les modernes ont fini par écrire *Enchérie* ce qui nous paraît tout à fait fautif.

Dès le second quart du XI^e s. on rencontre *Capella Anscherici*, comme étant une église donnée à l'abbaye naissante de la Trinité, par un prêtre appelé Ansold ou Ausod, frère de Bouchard de Caresmot. Il donne cette église avec un moulin à Naveil, du consentement de son suzerain frère, de Guithurge, femme de ce dernier et de leurs enfants Hilgod, Gervais et Gauthier. Cette donation fut complétée en 1091 par le petit neveu du donateur appelé Garnaud, fils d'Hilgod, lui-même fils aîné de Bouchard de Caresmot. Il est accompagné là par sa mère Odeline. Ils donnent tout ce qu'ils ont de terre « *ad Capellam Anscherici et apud Campum Planum* » (Champlain). Deux fils d'Odeline approuvent ce don, l'un appelé Gautier, dit *Baumons*, chanoine de Sainte-

Croix d'Orléans, et l'autre appelé Henri, chanoine de St-Maurice de Tours. Ils promirent encore de conduire leur jeune sœur dans le couvent de Sainte-Marie de Saintes. Les moines devaient se charger des dépenses occasionnées par cette admission.

Sur la fin du XI^e s., Hamelin de Langais qui était devenu Sgr de Montoire, ainsi que ses fils, s'avisèrent de revendiquer la possession de la terre de la Chapelle-Anschéry sous prétexte qu'elle était dans leur fief ; mais les moines en l'année 1100 ou environ, finirent par leur faire abandonner leurs prétentions. L'abbé Geoffroy pour confirmer leur accord leur donna à cette occasion un palefroy.

En 1109, la Chapelle comptait parmi les obédiences de la Trinité qui furent taxées annuellement à un bacon (jeune porc), pour l'entretien des moines du couvent même de la Trinité.

En 1157, cette fois pour l'entretien de la bibliothèque du couvent, cette église eut à payer, comme d'autres similaires un sextier de froment (12 boisseaux ou 15 décalitres), ce qui pouvait équivaloir à un sou de monnaie.

Dans la seconde moitié du XII^e s., les religieux de la Trinité en possession paisible de la terre de la Chapelle-Anschéry eurent encore à résister à des prétentions d'une famille de seigneurs voisins. Hugues de Marcheil avait épousé Oalet, fille de Raoul de Montfolet (aujourd'hui St-Mandé, c^e de Viévy). Tout le temps qu'il vécut, il ne revendiqua aucun droit sur ladite Chapelle ; mais une fois lui mort, sa veuve réclama le droit de procuration, c'est-à-dire droit de gîte dans le prieuré. Et comme le moine Sanction, alors prieur de la Chapelle, lui déniait ce droit, cette femme avec ses serviteurs envahit le prieuré en l'absence du titulaire, s'y fit servir à boire et à manger et y causa toutes sortes de déprédations. — Citée pour ce fait dans la cour de l'abbaye, elle se vit contrainte de reconnaître ses torts ; son père, Raoul de Montfolet avouant lui-même qu'il n'avait jamais eu ce droit et qu'il ne l'avait pu donner à ses filles en dot.

Ce droit de gîte sur la *Villa-Anscheri* était exercé annuellement par Josselin Bodel en même temps que le droit au paiement d'une rente d'un setier de froment ; mais dans les premières années du XIII^e siècle, il renonça à ces avantages en faveur des moines ; l'abbé Hamelin lui donna pour cela 8 livres. Josselin confirma ensuite le don du bois appelé Bois du Bouchet fait autrefois par son père Hilgod. Et pour cela, il reçut encore un marc d'argent.

Jusqu'à l'an 1329, la Chapelle-Anschéry fut des fiefs dits *Fiefs-blésois* relevant de Beaugency ; à partir de l'accord établi en 1329 entre les deux comtes de Blois et de Vendôme, cette paroisse passa avec d'autres au comté de Vendôme, mais suivit toujours la coutume de Blois.

Les moines de la Trinité restèrent ensuite en possession paisible de l'obédience de la Chapelle-Anschéry jusqu'à la Révolution.

Chaque maison de la Chapelle devait par an à l'abbaye de Vendôme une poule de rente payable au lieu de la Secrétainerie à Pezou. Ce qui est constaté par une pièce de 1685 aux minutes des notaires de Renay (Chartrier de Renay).

La cure de la Chapelle-Anschéry au XVIII^e siècle donnait 350 livres environ de revenu. La fabrique avait un revenu de 30 livres et devait 8 boisseaux de blé et 4 d'avoine de rente aux chanoines de Vendôme. — Les dîmes de la paroisse appartenaient au curé. L'entretien du clocher, sur la nef, était à la charge des habitants. Cette paroisse est oubliée au Dictionnaire Géographique d'Expilly.

Cart. Trinité : 70, 76, 107, 146, 325, 397, 423, 549, 566, 582 note 1, 635, 646, 673, 691, 757, 836, 854, 856. — *Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Blois*, 1872 (Bornage des Comtés). — Chartrier de Renay, Minutes des notaires, pièce 11 (1685). — Notes de l'abbé Plat, curé de Lantenay sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e s., (extraits du ms. 123 de la bibl. de Blois). — *Bulletin vendômois*, années 1864, p. 9 ; 1865, p. 140 ; 1879, p. 99 ; 1886, p. 299 ; 1887, p. 252. — Petigny, pp. 200, 441, 465, 544. — Passac, p. 90. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 591. — Launay, *Répertoire archéologique de l'arrond. de Vendôme*, p. 121. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 407. — Gaudron, *Essai historique sur le diocèse de Blois*, p. VIII.

Chapelle des Essarts (La). — Voir *Notre-Dame des Essarts*.

Chapellerie (La), anc. mét., qui paraissait située psse de Savigny et formait une partie du domaine du titulaire de la chapelle Ste-Catherine en l'église de Savigny. Elle joignait les terres de la Guilberdière. — (Arch. Nat., P 667, n^o 4).

Chapelle-St-Etienne (La), lieu dit, c^e de St-Avit. — Voir *St-Etienne*.

Chapelle-St-Père (La), ancien lieu dit, psse de Savigny. — Ce lieu est cité comme étant *chapelle* dans un aveu du Chatellier, daté de 1506. — (Arch. Nat., P 691, n^o 80 ou 81).

Chapelle-Vendômoise (La), commune du canton d'Herbault, arrond^t de Blois. — Elle faisait autrefois partie du Vendômois. — Le dolmen de la Chapelle-Vendômoise situé au confluent des deux Cisses servait de limite entre le Vendô-

mois et le Blésois (Pétigny). — Elle fut cédée en 1329 en toute propriété au comte de Blois par le comte de Vendôme. Mais elle continua à porter le nom de Chapelle-Vendômoise. — L'église de la Chapelle-Vendômoise était dans la dépendance du Prévot de Mazangé qui avait la présentation du curé de la paroisse. — Du prévot de Mazangé relevait en fief une partie de la paroisse. — (Bornage en 1329 des deux comtés de Blois et de Vendôme, au *Bulletin de la Soc. des sciences et lettres de Blois*, 1872.)

Chapelle-Vicomtesse (La), bourg et commune du canton de Droué, à sept kil. s.-o. de ce chef-lieu, à 24 kil. de Vendôme vers le nord. — *Prioratus Sancti Michaelis de Plana*, 1179 (*Tiron*). — *La Chapelle-des-Plins*, XIV^e s. [?] (Arch. nat., P 714, n^o 192). — *Capella Vicomtesse ou Vicontesse*, 1204, 1220 (id.). — *Capella de Planis quae Vicecomitissa dicitur*, 1226, (Arch. Eure-et-Loir H, 1391). — *Capella vice-comitisse*, XIII^e s. — (*Pouillé du diocèse de Chartres*). — *Sanctus Michael de Capella-Vicomitissa*, 1516, (Cart. Tiron). — *La Chapelle-Vicomtesse*, XVII^e s. (Cassini et Etat-major). — *La Chapelle-sur-Grenne*, (Epoque Révolutionnaire).

Elle est bornée, au nord par Droué et Bouffry, à l'est par Bouffry et Chauvigny, au sud par Chauvigny et Romilly, à l'ouest, par St-Mars-du-Cor et Choue. — La rivière de Grenne prend sa source dans cette commune, qu'elle arrose seule. — La c^e est coupée à l'Hotellerie ou la Tuilerie par deux routes, celle de Vendôme à Droué et celle de Cloyes à Mondoubleau. — Sa station la plus proche est Droué sur la ligne de l'Etat, Paris-Bordeaux par Chartres et Saumur. Elle a depuis 1904 (?) une station de tramway de Vendôme à Droué.

Lieux habités. — Le bourg qui compte 144 hab. — La Grillère. — Les Bizardières (grande et petite). — Boisneuf. — Les Gâtes. — La Préculière. — Les Joncs-Blancs. — Maison-Rouge. — Beauchêne. — La Vinoterie. — La Massarie. — Bois-Bourg. — L'Epinet. — Les Tronchets. — La Charnoise, ancien manoir détruit. — Le Verger. — La Charrerie. — Le Gauthier ou Gonthier. — Les Plains. — Le Petit Langé. — La Tuilerie ou l'Hotellerie, 30 hab. — L'Aître-Breteau. — Maison-Neuve. — La Guilloiserie. — Le Perron. — Frileuse. — La Chalumerie. — La Ranjauderie. — La Gibaudière. — La Hellerie. — La Petite-Blotière. — Les Chauvellières, ancien château détruit. — Les Loges. — Les Matras, ancien fief et manoir. — Malboisseau. — Guetteloup.

— La Beaugendrierie. — Les Bordes. — La Blanchetière. — La Thouanne. — La Pointe. — La Terpinerie.

Lieux dits : Le Champ de Chapelle, la Gorgetterie, le Marchais-Fourrier, *St-Blaise*, anc. chapelle, le Clos-aux-Bœufs, la Croix-St-François, la Pillouère, la Chalumerie, la Noue-Gaudrier, la Longaudière, la Motte-de-Fée, la Fontaine-des-Berbins ou Bertins, *Ste-Apolline* (anc. chapelle).

Superficie : 1502 hectares. — Cadastre terminé en 1827 par Bessas aîné. — Altitude du bourg environ 200 mètres. — Poste et perception de Droué. — Assemblées le 19 septembre (saint Michel) et le 11 mai (saint Mamert) ou le dimanche suivant. — Résidence d'un des trois notaires du canton de Droué.

Population : 230 communians en 1670. — 67 feux en 1700. — 200 communians au XVIII^e s. — 53 feux en 1762 (Expilly). — 344 hab. en 1792. — 434 en 1806. — 372 en 1811. — 374 en 1826. — 393 en 1830. — 436 en 1836. — 432 en 1841. — 480 en 1846. — 480 en 1851. — 486 en 1856. — 523 en 1861. — 503 en 1866. — 453 en 1872. — 460 en 1876. — 464 en 1881. — 446 en 1886. — 446 en 1891. — 502 en 1896. — 463 en 1901. — 475 en 1906. — 455 en 1911.

Les Registres paroissiaux de la Chapelle commencent en 1601. — Noms principaux qui s'y rencontrent. — XVII^e s. : Des Pierres, de Cybert, du Vallet, de St-Meloir, Le Pelletier, de Phelines, des Personnes, des Loges, de Chenu, des Ligneris, Juchet, notaire, de Courtalvert, de Chabot, d'Amilly, Drouin de la Goupillière, Baudouin, de Plainchesne, du Portail, de Leviston, de Taillevis, Goujet, notaire et lieutenant de la viconté de la Chapelle, de Remilly, Bordin de Fredefontaine. — XVIII^e s. : Bordin de Fredefontaine, prieur de la Chapelle, du Portail, de Chenu, Le Marchand, de la Tournelle, de Courtarvel, de Montlibert, de Robion, de Coutance, Goujet, Bodineau, de Martin de Joffre, Georges, notaire, Angeneau de Conche, Goudé de Beaurepaire, Dabos, de Maillé de Friardelle, de Lorieère la Forêt, Juré du Buisson, Bulté de Chery et de la Troiterie, Josse de Bois-Bery, d'Aigremont, Leclerc de Touffreuil.

Sur le registre de 1644, se voit écrit : « Il est à remarquer que trois compagnies de gens de guerre fuissent logés par estap-pe à la Chapelle-Vicomtesse. La plupart des gens de guerre ne trouvant leurs hostes, entrèrent dans l'église du lieu et y commirent quelque désordre, et même déchirèrent le présent registre pour avoir les papiers blancs qui y restaient,

et y eut quelques baptêmes perdus, ce fut le 13 juin 1644. Les gens de guerre conduits par le sieur Duchos.

Curés : Raoul Cruchet, 1489. — Jean Godelain, 1563. — Mathurin Davy, 1579. — Bailleau, 1599. — Jean Cheramy, 1613, avec Joyneau longtemps vicaire. — Catherin Forest, desservant, puis Lozet, vicaire, 1629. — Mathieu Goudé, 1633, enterré dans l'église en 1658, d'après son épitaphe. — René Goudé, 1658, avec plusieurs vicaires successifs, entre autres Mathurin Dugué, vicaire, inhumé à la Chapelle à l'âge de 80 ans en 1649 et Etienne Griset, inhumé en 1656. Ce René Goudé, curé, serait, d'après une note non signée, écrite au registre de 1701, resté en fonctions 68 ans ; mais il y a erreur, on a voulu mettre 48 ans. — Frère G. Antoine Percevaux, desservant, 1702. — J.-B. Allard, 1705. — Boyer, 1709. — Claude Desert, 1711, inhumé en 1720. — Delavieille, 1720. — Magrat, puis François Laurent, desservants, 1730. — Aican des Londres, 1730. — Anjubault, 1736. — Nicolas Gouffault, 1746, doyen rural de Mondoubleau, décédé en 1775, âgé de 58 ans ; plusieurs vicaires successifs l'assistent dans ses fonctions. — Joseph de Lalaurie, est mis en possession, le 20 février 1775 par Marganne, notaire apostolique à Vendôme.... — Bureau, 1807. — Desepvray, 1816. — Briand, 1819. — (Vacance de 1819 à 1825). — Provost, 1825. — Jouet, 1838. — Bruyère, 1849. — (Vacance de 1875 à 1881). — Vigier, 1881. — Soteau, 1884. — Cauret, 1888. — Joseph Martin, 1893. — Bels, 1897. — Saulnier, 1909.

Maires : Etienne Lecomte, 1791. — Jacques Chenesec, 1793. — François Habert, officier public, an II. — Lecomte, agent, an V, puis maire, an VIII. — Jacques Trumeau, 1813. — François Bordeau, 1826. — François Champeau, 1837. — Nicolas Chevalier, 1840. — Jean-Hyacinthe Bouquerel, 1857. — Marin-Désiré Chevallier, 1861. — François-Désiré Houdebert, 1870. — François-Arsène Goguery, 1874. — Jacques-Désiré Vallet, 1877. — Jean-Louis Léger, 1880. — Pierre-Eugène Silly, 1881. — Ferdinand-Michel de Terras, 1884. — Jean-Honoré Guillaux, 1892.

Notaires : Jean Juchet, 1623. — Jean Duvallet, 1649. — Gilles Duvallet, 1653. — Nicolas Lemoyne, 1661. — Jean Goujet, 1681. — Pierre Peschard, 1704. — Jacques Bodineau, 1724. — Guillaume Georges, 1732 (Il réside à Fontaine-Raoul) — Michel Charbonnier, 1755. — Jean Bodineau, 1756. — Antoine Leroy, 1760. — Louis-François Hubert, 1779. Celui-ci

fit une demande en 1780 à l'effet d'être pourvu de l'office de notaire royal avec réunion des paroisses de la Chapelle et de Fontaine-Raoul. — Louis-Jacques Trumeau, 1810. — Chevallier, 1839. — Vallet, 1857. — Henry, 1875. — Beurdy, 1897.

Avant la Révolution, la paroisse de la Chapelle-Vicomtesse était du diocèse de Blois, du doyenné de Mondoubleau, bailliage de Mondoubleau, puis du Mans, et élection de Château-du-Loir jusqu'en 1731, puis de Vendôme. — L'abbé de Tiron présentait à la cure qui était dite au XVIII^e s. d'un revenu de 700 livres. Armand Brette dans son Atlas des bailliages de 1749 met cette paroisse comme étant du Bailliage du Mans.

Le patron de la paroisse, saint Michel, est celui qui est représenté terrassant Lucifer ou le démon. La tradition rapporte qu'il serait apparu plusieurs fois à certains chrétiens dans les premiers siècles de l'Eglise. On lui éleva plusieurs temples dont les principaux sont ceux du Mont-Gargan ou *Mont-Saint-Angelo* près Siponto dans la Pouille au royaume de Naples, fondé au V^e s. ; celui du Fort-S^t-Ange à Rome (ancien môle d'Adrien), établi au VII^e s., et en France, le Mont-S^t-Michel en Normandie, bâti au XIII^e s. La fête du Saint a lieu le 29 septembre ; mais on le fête aussi le 11 septembre, notamment à la Chapelle-Vicomtesse, jour de la dédicace de l'église du Mont-Gargan. On l'invoque spécialement pour triompher des tentations mauvaises, attendu qu'il est tout particulièrement vainqueur du génie du mal. — Le second patron de la chapelle, saint Mamert était archevêque de Vienne en Dauphiné au X^e s. C'est lui qui établit ou rétablit la solennité des Rogations ou processions des trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension.

L'église est du XI^e ou XII^e s., avec au sud, une chapelle du XV^e s. qui dut être la chapelle du prieuré. Ses ouvertures, au nord comme au midi sont à plein cintre, de même que son portail. Une litre courrait à l'extérieur. — A l'intérieur, on trouve un assez bon tableau au-dessus du maître-autel ; il est dû à Pierre Janvier (voir sa notice), et représente la Résurrection. Le marché conclu avec Pierre Janvier par le curé et les marguilliers pour la confection de ce tableau se trouve conservé aux Archives de L.-et-Cher, série G. (Titres de la fabrique de la Chapelle-V.), et reproduit par Rochambeau dans son *Vendômois*, I, p. 268.

Dans cette église sont conservées plusieurs inscriptions : — Sur le rétable, dans deux cartouches : — 1^o « *Faict par Jean Gry, m. menuisier et sculpteur demu-*

*rant à Vendôme, l'an 1660 » ; — 2^o « *Faict l'an 1660 du vivant de M. René Goudé, ptre curé de céans. Robert Mapoile, Louis Gonet, procureurs de l'an 1660 ».**

Dans le dallage de l'église, une première pierre tumulaire avec cette inscription : « *Ci-gist et repose le corps de deffunct messire Mathieu Goudé, vivant curé de céans, lequel décéda le XXIII décembre M^VIC LVIII. Priez Dieu pour son âme. REQUIESCAT IN PACE. AMEN.* » — Au-dessous de cette inscription, une tête de mort supportée par deux os en sautoir.

Une seconde pierre funéraire, très belle, encadrée de larmes, portées les armoiries du défunt et sont surmontées d'un ovale ou se lisent les mots suivants en grandes majuscules : « *Ci-gist Francois Leboulx, vivant chev^r, Sr des Chauvellières, Vaulouzeran, vicomte sieur de la Chapelle-Vicomtesse, Fontaine-Raoul et autres lieux conseiller du Roi en ses conseils, maistre enquesteur et réformateur des Eaux et Forests au département et provinces de Touraine, du Maine et Anjou lequel décéda le onze septembre mil six cent quatre vingt onze, âgé de trente sept ans, priez pour le repos de son âme.* — REQUIESCAT IN PACE. AMEN. »

La cloche de la Chapelle est curieuse. Elle porte cette inscription : « *Nous jumes faictes pour servir à l'église de la Chapelle-Vicomtesse, 1579. Pour lors était curé Mathurin Davy. Thomas Mousset nous a faictes ».* — Au-dessous se trouve une grosse fleur de lys flanquée de deux écussons : à senestre l'écu de France aux trois fleurs de lys surmonté de la couronne royale, et à dextre un autre écusson assez chargé, enfermé dans un cartouche et ayant pour supports deux branches de lauriers : *Ecartelé au 1 de... à trois chevrons, au 2 parti de France et d'Angleterre, au 3 parti de... à un oiseau (?) et de... semé de billetes sans nombre, au 4 de... bandé de... et de...*

La seigneurie de la paroisse était affectée au prieuré qui relevait de Mondoubleau à foy et h. Il avait droit de haute moyenne et basse justice, droit de mesure et jauge, etc., et droit de Chatellenie, dont les causes étaient portées en seconde instance au présidial du Mans. Les prieurs étaient seigneurs spirituels et temporels des deux paroisses de la Chapelle et de Fontaine-Raoul, et ce n'est que par abus que les Sgrs des Chauvellières, au XVIII^e s. se qualifièrent Sgrs de la paroisse. Ils n'avaient dans leur censive que quelques maisons dans le bourg.

Lorsque Mondoubleau passa des mains royales au pouvoir des seigneurs engagis-

tes, les prieurs de la Chapelle pour leur justice s'affranchirent de la juridiction des sires de Mondoubleau et il en fut ainsi jusqu'à la fin du XVIII^e s., même quand Mondoubleau eut fait retour à la couronne, mais l'affaire était en litige à cette époque, et il est certain que la justice de Mondoubleau était celle du premier appel de la Chapelle-Vic.

Merlet, dans l'Introduction de son Cartulaire de Tiron dit que la Chapelle-Vicomtesse s'appelait d'abord Notre-Dame des Plains. Mais nous croyons bien qu'il se trompe et confond avec Notre-Dame de Bouffry qu'on appelait aussi *Sancta Maria de Planis* (Cart. de Tiron, 191) ; confusion assez naturelle quand on voit la terre constituant le prieuré de la Chapelle être appelée *Les Plains de Bouffry*. (Cart. Tiron, 157).

L'origine de la paroisse de la Chapelle se confond avec celle de son prieuré et ce prieuré lui-même est un démembrement de celui des Fouteaux situé paroisse de Bouffry ; en sorte que l'on peut dire que la paroisse de la Chapelle, dans sa partie centrale et septentrionale est formée au détriment de celle de Bouffry et pour ce qui regarde la partie méridionale, au détriment de celle de Choue.

La première origine du prieuré de la Chapelle provient du don fait vers 1130 aux moines de Tiron résidant aux Fouteaux par Haimeric de Bouffry et son frère Hugues (ce dernier étant moine de Tiron), du *beugnon*, c'est-à-dire du *baignon* ou vallon initial de la rivière d'Egrenne (La Grenne ou Graisne) et de toute la terre qui joignait ce beugnon située aux Plains de Bouffry. — Merlet croit à tort que c'est là la fondation des Fouteaux parce qu'il confond l'Egrenne avec l'Aigronne ou l'Yron, rivière de Droué. Le présent don n'était qu'une augmentation des biens du prieuré des Fouteaux déjà fondé vers 1125. Mais ces terres nouvellement données étant d'une réelle importance et d'ailleurs assez éloignées des Fouteaux pour n'être pas d'une exploitation facile, elles devaient inévitablement former un nouvel établissement qui prit le nom de S^t-Michel des Plains.

Mais la véritable fondation de ce prieuré de la Chapelle, celui qui finit par absorber les terres données à Tiron aux alentours, eut lieu en 1133. A cette date, Geoffroy, vicomte de Chateaudun, et sa femme Helvise de Mondoubleau prièrent l'abbé de Tiron d'établir un prieuré de leur obédience sur leur propres terres en ce lieu, et pour cela lui donnèrent quatre charrées de terre à Fontaine-Raoul, deux autres au baignon de l'Egrenne et

encore deux autres de l'autre côté de la rivière (par rapport à Fontaine-Raoul) et tout ce qu'ils avaient aux *Plains de Bouffry* plus une autre charnuée de terre proche Mondoubleau à un endroit appelé *Fosse-Robert*. Tout cela constituait le domaine du Prieuré de la Chapelle-Vicomtesse.

Une erreur du clerc du Moyen-Age chargé de rassembler les chartes du Cartulaire de Tiron a fait donner à cette charte comme titre : *De Gurgitibus Ermendarde*. Cette Ermendarde ou Ermengarde étant une vicomtesse de Meullant donatrice à Tiron à la même date et qu'on aura confondue avec la vicomtesse Helvise. Quant au mot *Gurgites* il vent sans doute dire Gorth. La dite vicomtesse ayant donné le lieu appelé le Gorth du Mée (*Gorth de Mese*).

En cette même année 1133 survint un accord entre les moines de Tiron et ceux de la Madeleine de Châteaudun au sujet de l'église de Ruan. Par cet accord étaient fixées les limites de Ruan et de Bouffry et par cela même de la Chapelle qui se constituait en grande partie au détriment de Bouffry.

En 1140 Barthélemy de Vendôme qui venait de fonder tout près de là le prieuré de Chauvigny en faveur de Marmoutier et avait épousé Guiburge, sœur de la vicomtesse de Châteaudun, ajouta encore deux charnuées au même lieu des Plains.

Parmi les possessions de Tiron énumérées dans la Bulle d'Eugène III datée de 1147, le prieuré de la Chapelle ne porte pas le nom de St-Michel-des-Plains qu'il devait déjà pourtant avoir pris. On le nomme simplement *Ecclesia de Gurgitibus* suivant ainsi l'erreur initiale qui fit appeler ce lieu, dès 1133 : *Gurgites*.

En 1159, le V^e de Châteaudun, Sgr de Mondoubleau ajoutait encore à ces faveurs celle d'avoir l'exemption pour les religieux et les hommes du dit prieuré de tout droit de barrage, chantelage, travers, etc. sur les territoires de la Sgrie de Mondoubl. et de la V^{ie} de Châteaudun. (Arch. L.-et-Cher, 2523).

En 1169 Rahier de Montigny faisait un échange avec les moines habitant aux Plains (*Apud Planos habitantibus*). Il leur abandonnait une terre appelée la Queue-Ganelon et prenait en échange la métairie de Pressenville et une charnuée et demie à Fontaine-Raoul. La métairie de Pressenville était des dépendances des Fouteaux et sans doute la charnuée et demie de terre à Fontaine-Raoul dépendait de St-Michel des Plains. Il est permis de croire que la Queue-Ganelon fut partagée entre les deux prieurés.

En 1179 enfin, le Prieuré de St-Michel des Plains (Prioratus sancti Michaelis de Plana) est cité dans une bulle d'Alexandre III confirmant les possessions de Tiron. Il est vrai de dire que Merlet déclare cette charte fautive. Quand bien même elle aurait été fabriquée au XVI^e s., elle nous fournit dans tous les cas une indication précieuse, c'est que la tradition voulait que cette église se fut appelée alors *St-Michel-des-Plains*.

Le nom de Chapelle-Vicomtesse ne paraît qu'en 1204, évidemment parce que cette appellation était courante et avait fini par prévaloir. Et c'est ce qui fait savoir que la vicomtesse de Châteaudun, Helvise, veuve vers 1140, mit le comble à ses dons en faisant bâtir l'église qui devint paroissiale et dans la circonscription de laquelle se trouvait sa terre des Chauvellières où il y avait un manoir, sa résidence probable.

En cette année 1204, les chanoines de la Madeleine de Châteaudun et les moines de Tiron firent un accord au sujet des Chauvellières sur le territoire de la Chapelle-Vicomtesse.

En 1220 le nom de *Capella-Viccomitisse* est définitivement établi. Jean de Montigny cite son bois de la Queue-Ganelon, situé *apud Capellam Vicomtesse*.

En 1226 Geoffroy, vicomte de Châteaudun confirmait à Tiron les dons de ses prédécesseurs entre autres « *Capellam suam de Planis que vicecomitissa dicitur* ».

En 1516, dans l'Etat des abbés et prieurs de Tiron on cite enfin *Prior Sancti Michaelis de Capella-Viccomitissa*, accompagné du *prior de Fostellis*.

Il résulte donc de ces Chartes que cette église fut construite par Helvise de Mondoubleau, veuve de Geoffroy, vicomte de Châteaudun vers 1140 ou 1145, et que la paroisse se composa des terres du prieuré et de celles des Chauvellières situées au sud ; les premières prises sur le territoire de la paroisse de Bouffry, les secondes sur celui de Choue dont St-Mars lui-même paraît être un démembrement.

L'église de Fontaine-Raoul dépendait de ce prieuré et le territoire de cette paroisse en général était partie intégrante de la seigneurie de la Chapelle.

Les moines avaient constitué un prévôt pour rendre la justice aux hommes de leur prieuré. *Reginaldus* paraît en 1204 comme prévôt de la Chapelle. — Ces prévôts dans la suite furent remplacés par des baillis. Voici les noms des baillis et autres officiers de justice qui se rencontrent comme ayant exercé à la Chapelle-Vicomtesse :

Jean de Courcillon, bailli de Mondoubleau et de la Chapelle, 1513. — Jean Beautru, *id.*, 1532. — René Rousseau, sieur de Chaumanteau, bailli, 1644. — Gabriel Rousseau, avocat en parlement, bailli, 1652. — Claude Belot, procureur fiscal, 1653. — Jean Rousseau, sieur des Ventes, bailli, 1688. — Jean Guouget, lieutenant du bailliage, 1692. — Guillaume Georges, procureur fiscal, 1729. — Jean Rousseau, sieur des Ventes, avocat en parl^t, 1740. — Jacques Lehoux, procureur fiscal, 1745. — Claude Goudé de Beurepaire, bailli de la Chapelle et Droué, 1748. — N. Lebreton, bailli, résidant à Mondoubleau, 1755. — N. de la Barre, procureur fiscal, résidant à Droué, 1755. — N. Destouches, de Mondoubleau, procureur fiscal, 1785.

Ce prieuré de la Chapelle-Vicomtesse devait durer comme prieuré environ 600 ans. Il avait pour armoiries *D'azur à une église d'argent*. (Arms. ms.).

Fondé dans la première moitié du XII^e s., il disparut en 1738, par suite d'un accord entre le dernier titulaire et l'évêché de Blois formé depuis 40 ans. Il fut réuni à la messe du Séminaire de Blois par suite de lettres patentes du roi en date de janvier 1738. Et l'abbé de Courtarvel, grand vicaire de Blois et sup^r du Grand Séminaire en prit possession cette année-là. — L'abbé de Tiron, en donnant son consentement à cet accord, stipulait qu'il se réservait la nomination d'un élève pauvre de trois ans en trois ans au Séminaire de Blois pour trois années scolaires pleines.

A cette occasion on fit un relevé des revenus et charges du prieuré. — Les droits seigneuriaux se montaient chaque année à 165 livres 8 s. 3 d. en argent et 300 boisseaux d'avoine et 48 boisseaux de blé. Le prieuré possédait 6 métairies, dont une sans maison à Fontaine-Raoul ; une dixme sur les deux tiers de la paroisse de la Chapelle et trois petits morceaux de bois taillis, etc. D'autre part le Séminaire, héritant des charges de l'abbaye de Tiron, devait au curé 104 boisseaux de blé, 108 d'avoine le tout valant 210 livres, plus 35 livres pour la cession de ses dimes noyales et d'autres charges ; entre autres 22 livres au bailli, 15 livres au procureur fiscal, etc., au total 793 livres. — La cure, d'autre part, devait au prieuré par chacun an 12 deniers tournois de cens et une rente foncière de 20 sous tournois en argent, 2 chapons, 2 poules et 8 deniers pour la saulce. — Les revenus nets étaient estimés 14 à 1500 francs, qui même étaient réduits par suite d'une autre évaluation à 1.000 livres. — C'était de cette somme

que bénéficiait le Séminaire de Blois. Il conserva les revenus de ce bénéfice jusqu'à la Révolution.

En 1791 les biens de l'ancien prieuré appartenant au séminaire de Blois furent vendus nationalement.

Voici quels étaient ces biens : La maison du prieuré, vendue : 3.225 livres ; — Le pré du prieuré, 1.125 l. ; — La ferme de la Basse-cour (148 arpens), 12.800 l. ; — La ferme des Plains (100 arp.), 8.250 l. ; — Une maison dans le bourg, 1.675 l. ; — La métairie du Bois-Neuf (131 arpents), 7.400 l. — Le moulin des Gaults, 6.600 l. ; — Le bois du Bois-Neuf (12 arp.), 5.100 l. ; — La ferme de l'Epinay (66 arp.), 17.000 l. ; — Le bois des Plains (16 arp.), 3.300 l. ; — Le bordage du Petit-Buisson (7 arp.), 400 l. ; — La métairie de Fontaine-Raoul, 3.500 l. ; — La métairie de la Grillière à la Chapelle (69 arp.), 6.500 l. ;

Soit au total le produit de la vente du Prieuré : 86.225 livres, mais le tout payé en assignats.

Voici les noms des prieurs de la Chapelle que nous avons pu rencontrer. Il est évident que les premiers étaient des moines. Mais le revenu de ce bénéfice était assez important pour tenter les commendataires, aussi est-il probable que dès le XV^e s. ces prieurs cessèrent d'être résidents :

Adam de Courtalain, 1204. — Pierre Belin, 1387. — Sosthène Le Bichon, 1463. — Robert Taillevent, 1471. — Guillaume Debris, 1476. — Louis de Coutures, 1479. — Pierre Guérin, 1482. — Louis du Moustier, 1483. — Guillaume Chapuis, 1492. — François Le Courtois, 1494. — Philbert Chapuis, 1496. — Mathieu Gouffier, qualifié prieur baron de la Chapelle-Vic., 1501. — Antoine Chapuis, 1504. — Mathieu Gouffier, derechef, 1505. — Jean Morisset, 1519. — René Barrault, 1536. — Antoine Berruyer, 1554. — Pierre de Montalais, baron de Chambellé, 1605. — Pierre Leclerc, baron de Saultrait, 1633. — Pierre Bourdin, 1600. — Charles-Bernard Laboureaux, Sr de la Garanne, 1666. — Henri Bordin de Frefontaine, 1687. — Robert Hermenault, 1733. — M. l'abbé Isaac de St-Pau, dernier prieur, 1737.

En 1649, la Chapelle Notre-Dame de Lorette, ancienne chapelle du prieuré, autrefois profanée par les Huguenots était encore convertie en grange pour les besoins du fermier du prieuré.

En 1659, les gentilshommes de Beauce, conjurés contre le pouvoir de Mazarin paraissent avoir tenu une assemblée le 2 janvier, à la Chapelle-Vicomtesse. C'est du moins ce qui ressort du rensei-

guement donné par d'Hozier dans la généalogie des Rochambeau, et aussi dans le récit des détails de cette conjuration ou René de Vineur, seigneur de Rochambeau joua un rôle important. (Jarry, *Les Suites de la Fronde*, etc., t. XVII de la Société archéol. de l'Orléanais).

En 1787, la paroisse de la Chapelle Vicomtesse fut une des premières à se conformer à l'édit royal du 18 juillet de cette même année, qui ordonnait la formation des municipalités. Le 9 septembre les principaux habitants s'étant réunis, s'occupèrent de nommer « trois membres et un syndic qui, avec le seigneur et le curé de la paroisse doivent composer l'assemblée municipale ». Étienne Lecote laboureur, déjà syndic des habitants, fut élu syndic de l'Assemblée municipale, avec Lalaurie, curé, André Heurtault, laboureur, Jacques Chesnesec, aussi laboureur, comme membres, et Louis-François Hubert, notaire, comme greffier. Les nommés Valentin Hertault, Jacques Bertin et Pierre Berger, tous trois laboureurs furent nommés adjoints le 14 septembre 1788.

Les jours suivants les membres de la municipalité nommèrent les collecteurs, puis se livrèrent à tous les actes rentrant dans les attributions des municipalités.

Passac, p. 70. — Pétigny, p. 358. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 265 à 270. — Launay, *Repertoire*, etc. p. 3. — Archives de la mairie de la Chapelle-Vicomtesse. — *Carl. Tiron*, Introduction, p. cxxiv ; et ch. 69, 157, 185, 186, 191, 227, 272, 291, 324, 328, 344, 356, 419. — Reg. de la Chapelle, *passim* et particulièrement, 13 juin 1644. — D'Hozier, *Registre II*, 2^e partie, *Généalogie Rochambeau*. — R. de St-Venant, *La Paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation*, (voir table). — Bibl. d'Orléans, ms. 435 bis, 1^o 234. — Beauvais de St-Paul, p. 134. — *Compte rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, p. 649. — Abbé Penschot, curé de Langcy, Notes manuscrites sur la Chapelle-Vicomtesse. — Bibl. de Vendôme : 1^o) Dossier Leroy ; 2^o) Dossier Mondoubleau ; 3^o) Album Launay, II, p. 13. — Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, E 12, 62 et 65. — Arch. d'E-et-Loir, G 831 et 843 ; H 1391, 1423, 1424, 1891 ; E 2701, 2751, 2764. — Armand Brette, *Atlas des Bailliages de France en 1789*, tableau 6 (Généralité d'Orléans). — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 292. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 140 ; 1866, p. 121 ; 1869, p. 262 ; 1870, p. 73 ; 1880, p. 186 ; 1895, p. 86 ; 1900, pp. 162 à 194 ; 1901, pp. 253 et suiv. ; 1902, pp. 50, 224 à 248 ; 1903, pp. 244 à 265 ; 1904, pp. 98 à 145. — Arch. L.-et-Cher, G 220 à 223, 1232 à 1236, et 2512 à 2524 ; L. (Vendôme), 945 et 946.

Chapellière (La), f., c^e du Gault.

Chapellière (La), éc., c^e de St-Gourgon.

Chapellière (La), anc. mét., psse St-Martin-des-Bois. — Ce lieu, vers 1600, est

à Jacques du Tertre, Sr de la Chap., époux de Renée de Gennes qui est veuve en 1616. Ils paraissent avoir pour fille Louise du Tertre qui épousa André Neils. — En 1655, la Chap. est à Jacques Garrault, qui est époux de Catherine Panthou et qui a pour fils : 1^o) Jacques, bap. à Sougé le 25 avr. 1677, et 2^o) Jean, bap. au même lieu le 12 févr. 1680. — En 1713, la Ch. est à Jacques Garreau (sic), Sr de la Ch., parrain à Sougé. — (Malaridier, p. 1002. — Reg. de Sougé, *passim* ; de la Madeleine de Vendôme, 1616. — Titres de Sasières).

Chapilantière (La), ancien fief, paraissant situé psse de Villiers. — En 1643 ce fief est à François Pineau, officier du roi. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Lunay, Titres de la Montellière, Mémoire n^o 1 sur le fief de la Dame d'Asnières, p. 15).

Chapitre (Le), f., c^e de Faye. — Elle est située au village de Cornailles et appartenait au chapitre de St-Georges de Vendôme. — (Arch. Nat. P 610, f^o 33 et P 791).

Chapitre (Le), c^e de Marcilly. — Anc. mét. appartenant à la Collégiale St-Georges. — Elle fut vendue nation^l en 1791 pour 5675 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme] 134. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

Chapitre (Le), f., c^e de Villiersfaux, dans le bourg. — Elle appartenait au Chapitre St-Georges de Vendôme, et fut vendue nationalement en 1791 pour 2.400 l. Elle appartient aujourd'hui à la famille de Rochambeau. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 419).

Chaponel (Michel), chanoine et chantre de St-Georges de Vendôme, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un coq ; l'écu appuyé sur une masse couronnée*. — (Cachet sur une lettre missive aux titres de la Montellière, liasse de Bracueil).

Chappe (La), f., c^e de St-Gourgon, écart du bourg. — *La Chappe*, XVI^e s. — Anc. mét. et fief relevant de la Sgie de Fontenay (à Villechauve). — Au XV^e s. elle faisait partie du domaine du Grand Breuil. — En 1549 elle est unie au fief de Liège. — A la fin du XVI^e s., elle est à une famille Boullier. — Au XIX^e s. à la famille Renou-Huet. — (*Bulletin vendômois*, 1885, pp. 256 et 264. — Collection R. de St-Venant, Liasse Villechauve-St-Gourgon [1549]).

Chappé (Les landes de), paroisse de Cellé. — Elles appartenait au prieuré du lieu. — Le prieur de Cellé, Joseph de Lestenois, en vendit 200 arpents en 1693

pour 100 livres tournois, aux manants et habitants de Cellé. Ces 200 arpents, depuis, restèrent propriété communale. — En 1790 on leur en contesta la jouissance sous prétexte qu'elles appartenait au prieuré, et comme telles, devaient bien national. Mais le curé de Cellé prit en main la défense des droits des habitants et eut gain de cause. — Ces andes avaient brûlé en 1663, par suite de malveillance. — Elles ont été vendues au détail depuis 1820 par la c^e de Cellé. — (Abbé Martin, *Monographie de Matval ou Bonneveau*, pp. 22, 25 et 26, d'après les archives de Cellé. — *Loir-et-Cher Historique*, 1892, p. 132).

Chappedasne, lieu-dit, c^e d'Arènes. — *Cappa asini*, XII^e et XIII^e s. (Cart. de Marmoutier, de Fontaine-les-Blanches, etc.). — L'étymologie de ce nom de *Cappa* est hangar ou étable (d'après Cocheris). En sorte que Chappedasne veut dire : *Hangar*, ou *Etable de l'Ane*.

Chappedasne d'Arènes était un fief relevant du château de Vendôme à foy et h. et une paire d'éperons blancs de service à mutation de seigneur. Il avait droit de basse justice. — Une partie de ce fief relevait aussi du Bouchet-Touteville.

Au XVII^e s. la métairie de Chappedasne d'Arènes était affermée 16 septiers de blé, moitié froment, moitié mesteil, deux chapons et quatre poules.

Cette métairie a aujourd'hui disparu ou est confondue avec les autres maisons du bourg, et encore avec d'autres qui lui étaient jointes, comme Brulaines, la Savinière, la Rochière, etc.

En 1635, un aveu du Sgr de Chappedasne au château de Vendôme s'exprime ainsi : « C'est assavoir la métairie, fief et seigneurie de Chappedasne et Brulaine situées es paroiss d'Arraines et Meslé, consistant en maison manable, grange, cour, courtils, terres labourables et prés, le tout contenant 22 septeères de terre ou environ en plusieurs pièces ». — (Arch. nat. P 625, n^o 31).

Une métairie appelée la Thiellerie, située paroisse de Meslé, au-dessus de Fontenay en relevait censivement, ainsi qu'une autre métairie au bourg d'Arènes qui s'appelait la *Chappedasnière* laquelle était brûlée à cette époque de 1635.

En 1454, Chappedasne d'Arènes est à Pierre Bouchier. — En 1466 à Jehan Couldray le Jeune, demeurant à Vendôme à cause de Jehanne sa femme. — En 1498 à Pierre Couldray, prêtre, Gervais Etienviron et Guillaume Dardonne. — En 1502 à Macé Regnard, fils aîné et principal héritier de feu Guillot Regnard. — En 1564 à Raoul Buggy, maître des

requestes de la reine de Navarre et président des Grands Jours du Vendômois, époux de Catherine Belot. — En 1583 à François Buggy. — En 1610, à N. Chalopin, époux de Anne d'Argouges, demeurant à Baugé. — En 1635 et 1650 à Jean de Ramezay, éc^r, exempt des Gardes Écossaises du Roi et capitaine d'une Compagnie entretenue au régiment écossais pour le service de Sa Majesté ; le même possédait aussi Brulaines, la Bastière et le Moulin-Ronsard. — Chappedasne est ensuite à Jacques de Ramezay, fils du susdit Jean. — En 1669 et 1671 à autre Jean de Ramezay, comme héritier de son frère Jacques. — En 1679 il est à Charlotte de Ramezay, fille mineure de défunt Jean de Ramezay, éc^r, sieur de la Bastière. Elle rend alors aveu pour le lieu, métairie et herbages de Chappedasne consistant en maison, cour, jardins, etc. situés paroisses d'Arènes et de Meslé, et contenant 8 boisselées (pour les jardins) et 21 septeères de terre labourable avec deux petits censifs séants en icelles paroisses dont l'un est appelé Chappedasne et l'autre Brulaines, valant en menus deniers deux six deniers.

En 1683, ce fief est à Elie de la Ferrière, chev^r, Sgr de la Boulaye, la Bassetière, Chappedasne et autres lieux, époux de Dlle Charlotte de Ramezay, fille et héritière de défunt Jean de Ramezay, seigneur de la Bastière. Ces deux époux qui demeureraient au Désert, psse de Lisle, vendirent Chappedasne en 1686 à Pierre Souin, maître apothicaire à Vendôme.

En 1721, Ch. est à Joseph Souin, chanoine, chantre de la Collégiale et Agatangue Huet de la Poirière, bourgeois de Vendôme. Ils le donnent à bail, à charge entre autres de payer au prieur de St-Père-la-Motte une rente de 5 boisseaux et demi d'avoine. — En 1750 il est à Bernard-François Souin de la Savinière, capitaine au régiment de Tournais. — En 1780, la nue-propiété des lieux de Chappedasne, du Gué et de la Savinière, était vendue par le sieur Siméon Souin de la Savinière à M^e René Beaunier, procureur au bailliage de Vendôme, et à Anne-Angélique Savatier, sa femme. Leur famille paraît avoir possédé Chappedasne jusqu'au milieu du XIX^e s. Les terres font aujourd'hui partie de la grande ferme du Gué-la-Bergerie.

Cocheris, *Les Étymologies des noms de lieux*, au mot Chappa. — Du Cange, *Glossaire*, etc. au mot *Cappa*. — Arch. nat. P, 625, n^o 31 à 35 ; P 714, n^o 262, 281 à 283 ; P 773, n^o 65 a, dossier 3. — Bibl. Vendôme : 1^o) Fonds Trémault, cartons fiefs (Bouchet-Touteville) ; 2^o) Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 4, pièce 1 et dossier

2, pièce 10. — Arch. du Loiret, A 1625. — Titres de Maugué, aveu de 1370 par Jean de Beauvoir. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 101.

Chappedasne, h., c^e de St-Firmin, 40 hab. — *Cappa-Asini*, XII^e et XIII^e siècles (Chartes des Templiers, de Fontaine-les-Blanches, et de Marmoutier). — *Chappedasnières*, XIV^e s. (Chartrier de Maugué). — *Chappedame*, (Cassini).

(L'étymologie de ce nom, d'après Cocheris proviendrait de Cappa, hangar ou remise, c'est-à-dire remise de l'Ane).

Chappedasne était un fief relevant censivement de Savateau. — On voit au Moyen-Age plusieurs personnages affublés du nom de Cappa-Asini qui pourraient être Sgrs de ce Chappedasne. — Au XIII^e s. *Fulcherius Cappa-Asini* et Gaufridus son frère sont témoins dans une charte relative aux Templiers. — En 1197 *Villelmus Cappa-Asini* est témoin de dons faits à Fontaine les Blancs — En 1215 un certain *Cappa-Asini* est encore témoin dans une charte de Marmoutier relative à Chauvigny.

En 1342, une certaine Jeanne Labelle est dame de Chappedasne et comme telle est dite vassale de Savateau. — En 1370 ce fief est à Jean de Beauvoir, Sgr de Maugué comme époux de Agnès Copelet, veuve de Jean Malon. Un aveu de ce personnage, non daté, mais paraissant de cette époque, et conservé au château de Maugué, déclare qu'il tient de l'abbaye de la Virginité, (qui possédait Savateau) « sa mestairie de Chappedasnière à une foy et à un roussin de service, avec les appartenances qui sont telles : Premièrement le habbergement avec mesons et courtils et les appartenances ; Item environ deux mouées de terre et demie ; item six quartiers de prés et de pastures ; item deux sous de cens ; item bléages, deux setiers ; item la garenne es dites choses... etc. ».

En 1510, Chappedasne paraît être entre les mains de la famille Salmon du Châtellier (d'après d'Hozier). — En 1601 ce lieu était acheté par Claude II de Réméon, éc^r, sieur de Mocquet, appelé le capitaine Mocquet, fils de Claude I de Réméon, capitaine d'arquebusiers et de Marie Deschamps ; il est époux de Françoise Viau et meurt avant 1624. Il a pour enfants : 1^o) Claude III qui suit ; 2^o) Claude ou Claudine qui devint la femme de Jacques Doulein, sieur de Putereau, lieutenant gⁿ en l'Élection de Vendôme.

Claude III de Réméon de Mocquet, Sgr de Chappedasne, conseiller du roi au présidial de Blois en 1623, épousa en 1631 Marie Cellier. Il devint maître des

requestes de la reine Anne d'Autriche. Il eut quatre enfants : 1^o) Claude IV de R., Sgr de Thorigny ; 2^o) Charles de R., Sgr de Fougerolles ; 3^o) Gilles de R., curé de St-Sauveur de Blois ; 4^o) Michel, qui suit.

Michel de Réméon, éc^r, Sgr de Mocquet (que je crois l'ainé) et de Chappedasne, enseigne au régiment de Bretagne en 1666, épousa le 21 nov. 1672 Luce-Agnès de Vernaison et mourut le 21 juillet 1685 laissant pour fils :

Claude-Michel de Réméon de Mocquet mort à Blois le 29 janvier 1709 ; il était Sgr de Mocquet et de Chappedasne et se disait Sgr de Lisle et de St-Firmin. Mais ces titres lui étaient contestés à bon droit. Il avait dans sa censive peut-être une maison de St-Firmin et aussi des terres ayant fait partie de la Sgie de Lisle. Le titre de seigneur de St-Firmin lui était contesté par le prieur du lieu et celui de Sgr de Lisle par l'abbé de la Trinité et les Sgrs de Méslay et de la Grapperie qui possédaient aussi le fief du Chatel de Lisle. Il avait épousé le 8 mars 1695 Françoise Le Roux, fille de Claude Le Roux, éc^r, Sgr de la Héronnière et de Marie Minier dont il eut : 1^o) Claude V de R., qui suit ; 2^o) Françoise de R., née en 1698 qui épousa à Blois le 28 nov. 1720 Abel Brunier qui devint Sgr de Chicheray en 1728.

Claude V de Réméon, éc^r, Sr de Mocquet, de Chappedasne puis du Plessis-Sasnières, né à Blois en déc. 1695, mort en 1771 à Vendôme. Il avait épousé le 29 juin 1718 Jeanne Colheux de Longpré, née en 1693, morte à St-Firmin en 1743, fille de Charles Colheux, sieur de Longpré, éc^r ordinaire de la bouche du roi, et de Jeanne Mirault. Au temps où ce personnage possédait Chappedasne il en avait sans doute donné à loyer la maison, attendu qu'on voit aux registres de St-Avit le 15 janvier 1732 l'aïeule de Pierre de Giraudeau (le marié dans l'acte) déclarer sa résidence à Chappedasne, paroisse de St-Firmin et s'appeler Marguerite Grafard, veuve de feu Jacques Massue, éc^r, professeur royal de mathématiques d'une compagnie de six cents gentilshommes dans la ville de Charlemon.

De sa femme Jeanne Mirault, Claude de Réméon avait eu pour enfants : 1^o) Claude-Michel, qui suit ; 2^o) Jeanne-Elisabeth de Réméon qui suivra, après son frère.

Claude Michel de Réméon, éc^r, sieur de Mocquet et de Chappedasne après son père, baptisé à St-Firmin le 20 mai 1719, mort à Vendôme sans enfants le 17 mai 1798. Il avait été capitaine de

cavalerie et chevalier de St-Louis et avait épousé le 8 mai 1764 Marie-Anne de Rancher qui mourut à Chappedasne le 20 sept. 1791. Elle était fille de Joseph de Rancher, chev^r, Sgr de Bergette et de Marie-Charlotte du Perray. En secondes noces il épousa le 4 mai 1797 Elisabeth-Marie de Fontenay, née à Vendôme le 20 avril 1771, fille de François-César de Fontenay et de Marie-Renée-Anne de la Fresnaye de Beaurepos qui, veuve au bout d'un an, se remariait à Vendôme le 28 déc. 1798 avec Louis-César-Leufroy Dividés qui suivra en 1807.

Jeanne-Elisabeth de Réméon de Mocquet, héritière de son frère en 1798. Elle était née le 5 juin 1720 et mourut à Vendôme le 16 mai 1805, veuve sans enfants de Alexis-Joseph de Martin de Joffre, chevalier, seigneur de Sasnières, qu'elle avait épousé le 10 mai 1757 et qui était mort à Sasnières le 4 octobre 1761. Elle laissait Chappedasne et Sasnières à ses cousins de Brunier de Chicheray, qui le 5 février 1807, vendait la propriété de Chappedasne au suivant :

Louis-César-Leufroy Dividés (alias de *Védie*) époux de la veuve de feu Claude-Michel de Réméon, lequel né en 1770, décéda au Tertre-Fourreau en 1846. — Vers 1810 ou 1815 le manoir de Chappedasne avait subi un incendie qui le détruisit presque complètement. — La terre de Chappedasne resta dans les mains de la famille Dividés pendant tout le XIX^e s. Elle est aujourd'hui morcelée. Le manoir est à M. Deloier, ancien officier de cavalerie (1910).

Cart. dunois de Marm., 225. — Chartrier de Maugué, aveu de 1370. — *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1874, p. 69. — *Bibl. Vendôme*, mss. : 1^o) Titres de Sasnières ; 2^o) Le Trésor des familles par G. de Trémault, pp. 200 à 202. — Chartrier de Meslay, carton n^o 9 (Titres de la Grapperie). — Collection J. Martellière, Dossier de Lisle — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 117 ; 1870, p. 93 ; 1894, p. 94 ; 1906, pp. 115 à 125. — Pétigny, *Généalogie de la famille de Brunier*. — Collection R. de St-Venant, liasse de Lunay, (titres de la Montellière) et liasse de St-Firmin. — D'Hozier (Registres), *Généalogies Réméon et Salmon*. — Reg. de St-Firmin, *passim*. — Reg. de St-Avit, 15 janv. 1733. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 368. — Passac, p. 67.

Chappedasnière (La), anc. mét., psse d'Arènes. — En 1635, les héritiers Gilles Houdebert tenaient du fief de Chappedasne et Brulaines une place en laquelle y avait une mestairie bastie qui a été brûlée, située au bourg d'Araines devant le cimetière, contenant trois boisselées ou environ avec plusieurs pièces de terre qui en dépendent.... laquelle métairie s'appelait Chappedasnières et elle était

alors déjà détruite et brûlée ». — (Arch. Nat. P 625, n^o 31).

Chapt de Rastignac (Famille de). — *La Ville-aux-Clercs et Fort-Girard*, XVIII^e s. — Armes : D'azur au lion d'argent, armé lampassé et couronné r'or. — (D'Hozier).

Chapt de Rastignac (Jacques de), 43^e et avant-dernier abbé de Vendôme, du temps du duc Louis IV (le roi Louis XV), de 1727 à 1750. — Il succédait à Philippe de Vendôme. — La bulle de sa nomination est du 1^{er} oct. 1727 et sa prise de possession le 16 avril 1728. — Il avait été d'abord évêque de Tulle, puis en 1723 archevêque de Tours. — En cette dernière qualité il prit une mesure qui n'était pas pour plaire aux moines de Vendôme ; il fit du prieuré d'Oléron qui était un prieuré de l'abbaye de Vendôme, un bénéfice uni à la mense capitulaire de la cathédrale de Tours, et procura ainsi aux chanoines une augmentation de 35 mille livres de revenus. — Jacques de Chapt de Rastignac mourut le 3 août 1750 d'une indigestion ; on accusa naturellement les Jésuites de l'avoir empoisonné, car il était leur adversaire. — Il eut pour successeur Claude-Henri de Bourdailles, dernier abbé.

Cart. Trinité, 602 note 1 ; 733, p. 153, 836 note 1, p. 381 et t. IV, ch. 1004. — Abbé Simon, II, p. 386. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1370. — Carré de Bussacrolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, au mot Chapt.

Chapuiset (Famille de). — *Les Fontaines de Chappé*, XVI^e s. — *La Fosse* (de Fontaines), XVII^e s. — *L'Épinay* (de Danzé), XVI^e s. — *Champoiseau*, XVII^e s. — Armes : D'azur, à trois quintefeuilles d'argent, et en cœur un écu de sable (?) chargé d'une étoile d'or. — Alias : D'azur à l'écusson de sable (?) chargé d'une étoile d'or en abîme, et accompagné de 3 quintefeuilles d'argent. — (De Maude). — Alias : D'azur à 3 roses d'argent. — (Pasty).

Chapuisy (Famille). — *Les Ronces* (de Romilly), *La Roche*, (de St-Firmin), XIX^e s.

Charbonnerie (La), éc., c^e d'Azé. — *La Gerbronnerie*, 1775. — Ce lieu appartenait en 1775 à M^e Antoine Ferrand, not. à Azé. — (Collection Bernault, Papiers percherons).

Charbonnerie (La), f., c^e de Choue. — Elle était du domaine du Grand-Bouchet en 1551. — (Arch. Nat., P 707, n^o 1).

Charbonnerie (La), f., c^e de Souday. — *La Charbonnerie*, xv^e s. — *La Carbonnière* (Cassini). — En 1466, Jehan Boutillon était dit homme de foy du Petit Souday pour la moitié de la Charbonnerie. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Charchenay, Charcigny ou Charchigné et Chassenay. — Voir *Cherchenois*.

Charcigny ou Charcigné (Famille de). — *Les Haies* (de St-Agil), XVI^e s. — *La Grisardière* (d'Ambloy), XVI^e et XVII^e s.

Chardon de Beauvais-Chesnemoireau (Famille), à Vendôme, XIX^e siècle. — Armes : *D'azur à trois chardons fleuris d'or, tigés et feuillés de même 2 et 1.* — (Arm. ms.).

Chardonneraye (La), ancien fief, psse de Lunay (?). — Il était uni au XVI^e s. à celui de la Courcelle. — (*Bulletin vendômois*, 1863, p. 181).

Chardonnerie (La), f., c^e d'Authon, sur la Brenne. — On l'appelait aussi *La Fontaine des Tailles*, au XVI^e s. — En 1551, Nicolas d'Argouges rendait aveu à la chatellenie de Montoire, pour ce lieu. — Vers la fin du XVI^e s., Paul de St-François, éc^r, sieur de Blanchamp, fils de Marie d'Argouges et époux de Marthe Bellotteau, avait vendu à réméré la Chardonnerie à Pierre Toutemps (ou Toutans) marchand à Authon. Sa mère, Marie d'Argouges, alors femme de Jehan Deschevrier demeurant au bourg de Villechauve, exerça le réméré. — En 1620 elle était à Claude de Coutance, écuyer. — Elle fait aujourd'hui partie de la terre de Blanchamp. — (Arch. du Cognac, E 71 n^o 8. — Arch. Nat., P 648 n^o 11 ; 657, n^o 28 ; 712, n^o 178 bis).

Chardons (Les), deux fermes, c^e de St-Agil.

Charles-d'Harcourt (Famille). — *Fleurigny*, XIX^e siècle.

Charles I^{er} (de Bourbon), 25^e comte de Vendôme, et premier duc, (de 1495 à 1537). Il était fils aîné de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg. Il était qualifié Comte, puis Duc de Vendôme, Pair de France, Comte de Soissons, de Meaux, Seigneur d'Épernon, de Mondoubleau, de Condé, de Ham, de Grave-lines, de Dunkerque, de la Roche, de Bohain, de Beaurevoir et de Hesdin, châtelain de Lille, gouverneur de Picardie, de Paris et de l'Ile-de-France. — Il était né au château de Vendôme, le 2 juin 1489. Il fit ses premières armes en Italie, au service du roi Louis XII ; il représenta le C^{te} de Flandre au sacre du roi François I^{er} alors qu'il n'était pas encore pair de France ; mais l'année même, c'est-à-dire en février 1514, (1515 N. S.), il fut élevé à cette dignité, et le comté de Vendôme transformé en Duché-Pairie. (Il était déjà fief relevant directement de la Couronne depuis 30 ans).

Il assista à la bataille de Marignan (1515), comme capitaine de 70 lances. Il

fit encore la guerre en Flandre, et resta toujours un des plus fidèles serviteurs de François I^{er}. Pendant la captivité du roi à la suite de la bataille de Pavie (1525), il fut appelé par la reine régente et mis à la tête de son conseil.

Il combattit encore les Impériaux en 1536, et mourut à Amiens le jour des Rameaux de cette année-là. Son corps fut rapporté à Vendôme, et enterré dans l'église St-Georges avec cette épitaphe : *« Ici dessous repose en sépulture très haul et très magnanime prince Monseigneur Charles de Bourbon, premier duc de Vendosme, gouverneur et lieutenant général pour le roy en son pays de Picardie, filz de Monseigneur François de Bourbon, dernier comte de Vendosme, et de Madame Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul et de Marles, son épouse, et décédé le dict Seigneur à Amiens le 24 mars mil cinq cens trente six »*. C'est de son temps, c'est-à-dire en 1516 et 1517 que la peste ravagea la ville de Vendôme. Il n'avait réellement possédé le duché de Vendôme que comme nu-propiétaire, sa mère en ayant conservé l'usufruit et gouvernement.

Il avait épousé à Châteaudun, le 18 mai 1513, Françoise d'Alençon, veuve de François d'Orléans, duc de Longueville et C^{te} de Dunois, et fille aînée de René, duc d'Alençon, comme lui prince du sang (de la branche des Valois), et de Marguerite de Lorraine. Il en eut les enfants suivants : 1^o) Louis de Bourbon-Vendôme, comte de Marles, né en 1514, mort en 1516 ; 2^o) Antoine, qui devint duc de Vendôme ; 3^o) François de Bourbon, duc d'Enghien, né en 1519, qui fut gouverneur du Hainaut, du Piémont et du Languedoc ; il combattit les Impériaux en Italie, gagna la bataille de Cérizolles, en 1544, et mourut d'accident l'année suivante à l'âge de 27 ans ; 4^o) Louis le deuxième, né en 1522, mort en 1525 ; 5^o) Charles de Bourbon-Vendôme, appelé le Cardinal de Bourbon, deuxième du nom, qui fut le roi de la Ligue, (Voir sa notice à *Bourbon*) ; 6^o) Jean de Bourbon-Vendôme, qui fut tué à la bataille de St-Quentin à l'âge de 29 ans en 1557 ; il avait épousé sa cousine, Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, 3 mois avant sa mort ; 7^o) Louis, le troisième du nom, qui donna son nom à la maison de Bourbon-Condé, (voir sa notice) ; 8^o) Marie de Bourbon, qui mourut célibataire en 1538, âgée de 23 ans ; 9^o) Marguerite, née en 1516, qui épousa François de Clèves, duc de Nevers ; 10^o) Madeleine de Bourbon-Vendôme, qui fut abbesse de St^e-Croix de

Poitiers ; 12^o) Catherine, qui fut abbesse de Soissons ; 12^o) Renée, qui fut abbesse de Chelles ; 13^o) Léonore, qui fut abbesse de Fontevault.

Carl. Trinité, 325 note 3 ; 697, note 2 ; 811, note 3 ; 818, note 1 ; 820, note 1 ; 822. — P. Anselme, *Généalogie de Bourbon*. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 280. — Abbé Simon, I, pp. 297 à 327. — Pétigny, pp. 582, 602, 611. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 185 ; 1865, p. 96 ; 1866, p. 134, 138 ; 1868, p. 33 ; 1869, p. 245 ; 1870, p. 12 ; 1897, p. 232 ; 1898, pp. 201, 257. — Collection R. de St-Venant, Hs des Comtes et Ducs, Dossier *Charles de Bourbon*. — Gaignières, tombeaux, XIV, f^o 96.

Charles II, dixième duc de Vendôme. — C'est le roi Charles X. — Il succéda en 1824 à son frère le roi Louis XVIII. — Il abdiqua en 1830 en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, plus connu sous le nom de *Cte de Chambord*, et que les légitimistes appellent Henri V. — (Voir *Henri II*).

Charlot (Famille). — *Servigny, La Brosse* (de St-Gourgon), *La Fontaine*, (de Savigny), XVII^e s. — Armes : *D'argent à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or 2 et 1.* — (Pasty).

Charlotterie (La), h., c^e de St-Jean-Frémentel. — Ce lieu relevait censiv^t de Rougemont. — (Arch. L.-et-Cher, E 725).

Charlotterie (La), f., c^e de Villiersfaux. — Ce lieu au XVIII^e s. était à la famille Godineau, dont un membre, Charles-François Godineau en portait le nom. — (Reg. St-Martin de Vendôme, 1758). — Chartrier de l'Épau, Papiers des Godineau).

Charlottière (La), éc., c^e d'Azé. — *La Chalotière* (Cassini). — *La Chalotière ou la Papotière*, (*Le Loir*, du 10 nov. 1895). — Ce lieu en 1757 était possédé par M^e Philippe Hibert, not. royal à Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, E 572).

Charmay, f., c^e de Savigny. — A Charmay se trouve un étang qui donne naissance au ruisseau dit de *la Courcelle*.

Charme (Le), éc., c^e de Beauchêne.

Charme (Le), h. et moulin, c^e de Cormenon, sur un bras de la Grenne appelé *Rivière de Villeuisant*, 72 hab. — *Le Charme*, XVI^e s. — Ancien fief relevant de Mondoubleau. — En 1475 ce moulin appartenait par moitié indivisément au prieur et au curé de Cormenon. — En 1601 il est à Marguerite Belot, veuve de François de Coutance, qui le vend à François Belot, Sr de la Perrière. — En 1636 Jean Belot, sieur de la Perrière, le céda par bail à Jean Peschard, Sr des Rouaudières, lequel en 1658, le céda à son tour au baron de Mondoubleau. — En 1661, il était dit faire partie du

domaine de la baronnie de Mondoubleau. — (Arch. Nat., P 700, n^o 83. — Arch. L.-et-Cher, E 79. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 847 [1661]. — *Revue de L.-et-Cher*, 1904, p. 140. — Collection R. de St-Venant, liasse de Baillou).

Charme (Le Gd et le Pt), c^e de Souday. — Il y a là 3 fermes. Ce lieu en 1638 est à Honorat Le Breton, Sr du Ch., fermier du prieuré de Souday, puis à Madeleine Berthelot, sa veuve. — En 1658 et 1661, François Lebreton, demeurant à Souday, se disait Sr du Charme. — (Collection R. de St-Venant, Notes de l'abbé Chéramy sur Choue et Guériteau [1651]. — Titres des Minières, 1661. — Reg. de Souday (1658). — Chartrier de Clatigny, Procès de 1726. — Arch. Sarthe, H 222).

Charmes (Les), anc. fief, psse de St-Cyr de Sargé. — Ce fief aux XVI^e et XVII^e s. était aux Sgrs de la Berruère. — (Eug. Vallée, *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers*, p. 93, note 7).

Charmeteau (Le), f., c^e des Hayes, ancien fief. — Au XVI^e s., ce lieu était à François Tergat, Sr de Charmeteau. — Au XVI^e s., il est aux Sgrs des Hayes. — (Arch. Loir-et-Cher, H, Layette de l'Étoile. — L'hermite Souliers, *La noblesse de Touraine*, article Coningham).

Charmiers (Les), h., c^e de Montoire.

Charmille (La), éc., c^e de St-Arnoul.

Charmoie (La), éc., c^e d'Azé. — *La Charmoye*, XVIII^e s. — Anc. mét. relevant en fief à foy et h. du Bouchet-Touteville. — Ce lieu, en 1635 est à Hélie Cupif, avocat au parlement. — En 1644 à Robert Cupif, évêque de Léon. Il en rendait aveu à cette date à Charles du Bellay, Sgr du Bouchet-Touteville. — En 1675 à Louis Lefèvre, sieur de la Charmoie, époux de Marie Cadot. — En 1696 à Michel Lefèvre. — En 1738 à Anne Allard, veuve de Louis René Lelarge de la Guibardièrre, conseiller du roi, élu en l'élection de Vendôme. — En 1772, ce lieu est possédé par Mlles Lelarge de la Guibardièrre et le seigneur de la Ville-aux-Clercs. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, cartons des fiefs [Le Bouchet-Touteville]. — Reg. d'Azé, 1675. — Registre terrier de la Ville-aux-Clercs, communication de M. de la Vallière. — Chartrier de Meslay, Carton n^o 9 [Le Bouchet-Touteville]. — Arch. L.-et-Cher, E 553).

Charmoie (La), f., c^e de la Chapelle-Vivasse. — *Charmeia*, XIII^e s. (Cart. de la Madeleine, 52). — *Le Charmois*, Cassini, État-Major). — *La Charmoye*, XVI^e s. — Ancien manoir dont il ne reste plus que

des vestiges de douves et des fondations de tourelle. Il relevait comme fief du Grand-Bouchet. — Au moyen-âge, les hommes du Tronchet et de la Charmoye étaient censitaires du prieuré de la Chapelle-V^{tesc.} — En 1551 la Charmoye est dite relever du Grand Bouchet à foy et h. et appartenir à Jehan Le Barillier. Mais le titre d'où est tiré ce renseignement cite des faits antérieurs (Arch. Nat., P 707). — Vers la même époque, la Charmoye passe aux mains de la famille des Loges. — En 1550, ce manoir est à Jacques des Loges. — En 1614 et 1616 à Martin des Loges de la Charmoye. Il est époux de Jeanne ou Louise des Personnes. Il mourut à la Charmoye en 1653. Il paraît avoir pour fille la suivante :

Marguerite ou Madeleine des Loges, dame de la Charmoye qui épouse dès avant 1641 René du Portail, Sr d'Apremont, dont : 1°) Pierre qui suit ; 2°) Jacqueline.

Pierre du Portail, Sgr d'Apremont et de la Charmoye. En 1666 avec sa sœur Jacqueline il partage la succession de leurs père et mère. Il meurt lui-même en 1668 et laisse d'une femme inconnue, au moins deux enfants : 1°) Pierre, qui suit ; 2°) Marguerite qui est marraine à St-Martin de Vendôme le 4 février 1668, et est dite majeure, dame de Maisonneuve et fille de feu Pierre du Portail, sieur d'Apremont. Elle épouse ce jour-là même à St-Martin de Vendôme, Claude de Remilly, sieur de la Champinière et du Coudray, écuyer de Son Altesse la D^{esse} d'Orléans.

Pierre II du Portail, Sgr d'Apremont et de la Charmoye en 1667. Il est époux de Marguerite de Rémilly, dont vinrent les enfants qui suivent : 1°) Jean (1668) mort en 1676 ; 2°) Jeanne (1669) ; 3°) César-François (1670) ; 4°) Marguerite-Angélique (1671) qui épousa en 1694 Louis Lelièvre, chev^r, Sgr de la Voute ; 5°) Françoise (1674). — En 1691 ce lieu est à Jean du Portail, cousin germain de Pierre. — En 1694, La Charmoye paraît être indivise entre les membres de la famille du Portail. — En 1704 Pierre-François du Portail d'Apremont se dit encore seigneur de la Charmoye. — En 1719 ce manoir est à Alexandre du Portail. Il épousait le 17 août 1720, à la Chapelle même, Anne-Marie Désert, fille de défunt Jean Désert et de défunte Roberde Meunier et de ce coup légitimait trois enfants : Michelle, Jeanne et Marie qu'il déclara être de son fait.

Alexandre du Portail était trouvé assassiné avec sa fille Michelle sur la fin de juin 1757 au manoir même de la Charmoye et tous deux inhumés le 1^{er} juillet

à la Chapelle-Vicomtesse. Il était âgé d'environ 80 ans et sa fille de 38 ans, ayant été baptisée à La Chapelle le 31 mars 1719. On ignore les détails de cet assassinat. Les registres paroissiaux indiquent que la justice de Mondoubleau donne la permission d'inhumer les victimes. Les registres paroissiaux de la Chapelle sont muets après cette date sur les possesseurs de la Charmoye.

Il est probable que le manoir abandonné tomba en ruine. C'est aujourd'hui une simple demeure rurale.

Arch. Nat., P 707, n° 1. — Abbé Peschot, notes sur les Minutes des notaires de Cloyes. — *Bulletin vendômois*, 1904, pp. 127 à 138. — R. de St-Venant, *La Paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation*, pp. 114 à 125. — Reg. de la Chapelle-Vicomtesse et de Romilly, *passim*.

Charmoye (Le bois de la), lieudit, c^e de Chauvigny, (situé section D du cadastre n° 264). « Le sol de ce bois n'est que pierres et que ruines. On dit qu'il y a là des caveaux et que dans ce lieu se trouvait autrefois l'église paroissiale sous le vocable de St-Jean-Baptiste..... ». — (Collection R. de St-Venant ; Notes ms. de M. de Meckenheim sur Chauvigny-les-Doirières [1863]).

Charmoye (La), f., c^e de St-Arnoul.

Charmoye (La), anc. mét., psse de St-Avit. — Elle relevait de Boisvinet à foy et h. et en 1404 appartenait à Guillaume de la Motte. — (Aveu de Boisvinet, 1404).

Charmoye (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle était du domaine de Prétay. — (Mairie de Montoire, biens des émigrés).

Charmoye (La), ou la Charmoye, f., c^e de Troo. — *La Charmois*, xvii^e s. — Ancien fief relevant de la Voute, à deux sols six deniers de service. Il contenait 20 arpents ou environ, dont le quart en brières et glands (A. N., P 773). — En 1600, ce fief est à n. h. Jacques Gassel, sieur de la Charmois, licencié ès lois, avocat fiscal à Vendôme, économiste nommé par le Roi pour le régime, gouvernement, et administration du temporel de l'abbaye de la Virginité. — En 1610 à Jacques-René Gassel, demeurant à Bessé, homme d'armes de la Compagnie de Mgr le Dauphin. Sa femme est Marie Le Mercier. — En 1618 et 1645 à René Gassel, écuyer, sieur de la Charmoye, conseiller du roi, prévôt général de la Maréchaussée de France, maître d'hôtel du maréchal Gilles de Souvré. Il est aussi Sr de la Massuère. Sa femme est Marie Rigault de la Vallée. — En 1686, à Antoine Gassel, Sgr de la Charmois, conseiller du roi, bailli

des eaux et forêts du Maine, veuf de Marie Roger et père de autre Antoine Gassel, Sgr de la Jolinière, époux de Madeleine Chauffourneau.

Au commencement du xviii^e s. la Charmoye est à la famille Jousset de Prété ou Frétay. — Madeleine-Françoise, fille de Louis-François de Jousset, seigneur de Prété, épousa à St-Quentin le 9 octobre 1734 Balthazar de Marescot, Sgr de Challay et paraît lui avoir porté la Charmoye. — (Malardier dans ses notes ms. sur le canton de Montoire a fait erreur au sujet de la Charmoye qu'il attribue, aux Du Bellay confondant ainsi ce fief avec la Charmoye en Champagne).

Arch. Nat., P 773, 668 (Troo). — Arch. L.-et-Cher, H (Virginité 1600). — Notes ms. de M. de La Vallière sur Bessé et la Massière. — Reg. St-Martin de Vendôme, 24 juin 1686. — Malardier, p. 126. — Esnault et Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans* (Gassel).

Charmolue (Famille). — *Chanteloup* (de Renay), xvi^e s. — Armes : *De gueules à deux barbeaux adossés d'or surmontés d'une croix patée, au pied fiché d'argent.* — (Trémault).

Charmoy (Le), f., c^e du Gault. — Cette ferme semble être *Charmayum* du polyptique de Notre-Dame de Chartres qui était dit situé au Gault et dont la dime, évaluée à un muid de blé et un muid d'avoine était due à la prêtre du Gault. — (Cart. de N. D. de Chartres, *Polyptique*, t. II, p. 375).

Charmoy (Le), éc., c^e du Poislay. — Anc. mét. relevant censiv^t de la Houdonnière. — Elle appartenait en 1770 à Paul-René Gabriel, chev^r du Chesnay, maréchal des logis de feu Mme la Dauphine, demeurant psse d'Authon au Perche, comme époux de Jeanne-Elisabeth Rousseau, héritière de feu Pierre Rousseau, avocat en parlement et Bailli de Droué. — (*Le Carillon*, 8 février 1900 [Lettres Percheronnes]).

Charnellerie (La), éc., c^e de Bonneval.

Charnellerie (La), éc., c^e de Sougé.

Charnellerie (La), f., ou éc., c^e de Ville-dieu.

Charniers (Les), h., c^{es} de Montoire et de St-Martin-des-Bois.

Charonerie (La), éc., c^e de Bouffry.

Charonnerie (La), h., c^e de Fontaine-Raoul.

Charonnerie (La), écart du bourg, c^e de Lancé. — (Cadastré de Lancé).

Charonnerie (La maison de la), au bourg de Souday. — Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue national

en 1790 pour 900 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 268).

Charonnière (La), h., c^e de Morée.

Charpenterie (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Charpenterie (La), f., c^e de Troo. — Ancien fief relevant de Bonneval. — En 1610, il était avec Vallembourg à la veuve de Louis Tesnières, Sr des Landes. — (Arch. Nat., P 599, n° 146).

Charpentier (Famille). — *Morillon*, xvi^e s. — Armes : *D'azur à la bande échiquetée d'or et de gueules de 2 traits accompagnée de deux licornes effarées d'argent.* — (Trémault).

Charpizière (La), f., c^e de Droué.

Charrault (Famille). — *Malitourne* (de Villebout), *Les Vaux*, (de St-Hilaire), xvii^e et xviii^e s. — *Les Jubaudières*, xviii^e siècle.

Charré. — Voir *Gué de Charré*.

Charrerie (La), ou *La Cherrerie*, f., c^e de la Chapelle-V^{tesc.}. — Cette ferme était dans le domaine de la Chapelle-St-Blaise. Elle a absorbé deux autres métairies appartenant aussi à St-Blaise, appelées les Bordes-St-Blaises et le Taffourin. — Elle appartient au xix^e s. à l'hospice de Châteaudun qui paraît l'avoir vendue en 1858. — (Merlet, *Inventaire des Arch. hospitalières de Châteaudun.* — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 248. — *Le Loir* du 20 mai 1853 [annonces]).

Charronnière (La), h., c^e de Morée.

Charrons (Les), f., c^e du Gault. — *La Calurière* (Cassini).

Charsenay, ou **Charchenay**. — Voir *Cherchenoy*.

Chartelain, h., c^e d'Azé. — *Chartelain*, Etat-major). — Ce lieu relevait en fief du prieuré du Temple-lez-Vendôme, membre dépendant de l'abbaye de l'Épau (depuis 1329). — Il appartenait au xv^e s. à la famille Sallier, qui possédait aussi la Roulière. — (Titres des terres de la Roulière et des Minières).

Charterie (La), f., c^e de St-Arnoul. — Elle fait partie de la terre du Fresno d'Authon. Elle contient dans sa tenue les ruines ou plutôt l'emplacement de l'ancien château du Fresno appelé aujourd'hui *Le Vieux Fresno*, même c^e. — (*Bulletin vendômois*, 1893, p. 194).

Chartier (René), né à Vendôme ou à Montoire en 1572, mort à Paris en 1634. — Il fut médecin du roi Louis XIII en 1613 et professeur de Chirurgie au Collège royal de 1617 à 1624. Il avait la réputation d'être un des premiers chirurgiens de son temps et voyagea en Angleterre, en Espagne et en Italie, partout reçu avec la plus grande considération. Il a publié

divers ouvrages et entre autres une nouvelle édition en 13 vol. des œuvres d'Hippocrate et de Gallien. — (*Biographie Michaud*. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 290).

Chartier-Arnoul (Famille). — *La Daulerie*, XVIII^e et XIX^e siècles.

Chartre-sur-le-Loir (La), ville et chef-lieu de canton (Sarthe), 1654 hab. — Ancienne seigneurie relevant du comté du Maine, qui en partie était de l'ancien Vendômois. Elle a été érigée en baronnie vers 1580 puis en marquisat en 1697. — La ville de la Chartre avait pour armoiries : *D'azur au navire d'or, accosté de deux crosses de même*.

Elle était chef-lieu de doyenné qui avait pris en 1640 au doyenné de Troo les paroisses (entre autres), de Tréhet, Villedieu et Couture.

Seigneurs de la Chartre :

- I Geoffroy de Mayenne, époux de Mahaut d'Alluyes (Deuxième moitié du XI^e siècle).
- II Gaultier de Mayenne, ép. de Aïx de Beaugency, (vers 1100).
- III Juhel de Mayenne, ép. de Clémence de Bellesme (vers 1135).
- IV Geoffroy de Mayenne, 2^e du nom, ép. 1^o de Constance de Bretagne et 2^o de Isabeau de Meulant (v. 1150).
- V Juhel de Mayenne 2^e, ép. de N. (v. 1189).
- VI Jeanne ou Gervaise de Mayenne, épse Pierre, qui fut C^{ie} de Vendôme (v. 1230).
- VII Geoffroy de Vendôme, 2^e fils du précédent, ép. Marguerite N. (v. 1260).
- VIII Jehan de Vendôme, ép. Philippe de Mesalent (v. 1329).
- IX Amaury de Vendôme, ép. Marie de Dreux (v. 1350).
- X Robert de Vendôme, ép. Jeanne de Méseraye, vidamesse de Chartres (v. 1372).
- XI Charles (al. Pierre) de Vendôme, ép. Jeanne d'Angennes (1404).
- XII Jean de Vendôme 2^e, vidame de Chartres, frère du précédent, ép. Catherine de Thouars, veuve de Gilles de Laval, M^{ou} de France, seigneur de Retz, surnommé Barbe-Bleue. (v. 1420).
- XIII Jean de Vendôme 3^e, ép. Jeanne de Brézé (v. 1465).
- XIV Jacques de Vendôme, prince de Chabanais, ép. Louise de Mallet de Graville (1497).

- XV Louis de Vendôme, prince de Chabanais, ép. Hélène Gouffier de Rouannés (1507).
- XVI Louise de Vendôme, sœur du précédent, épse François de Ferrières, sieur de Maligny (1519).
- XVII Jean de Ferrières, ép. Françoise Joubert, veuve Charles Chabot (v. 1560). Ses biens sont saisis en 1570 et vendus à la suivante :
- XVIII Jacqueline de la Trémoille, c^{esse} de Sancerre, ép. de Louis de Bueil. (Elle achète vers 1572).
- XIX François d'Amboise, Sgr de Bourot, ép. de Anne-Marguerite Cousinet, acquéreur (vers 1601).
- XX Pierre de Rebuffé, Sr de Beauregard, ép. de Valentine d'Almany, acquéreur (v. 1618).
- XXI Louis de Courtoux, Sr de la Gidonnière, ép. de Geneviève de Longueil, (acquéreur en 1631).
- XXII Jacques de Courtoux, ép. Catherine des Touches (1649).
- XXIII Marc-Antoine de Courtoux, ép. Anne de Gennes (1685).
- XXIV Catherine de Courtoux, épse Anne-Nicolas-Robert, Sr de Beaume, (1697).
- XXV Marc-Antoine Le Pellerin de Gauville, neveu de la précédente, ép. Madeleine Legendre (1758).
- XXVI Marguerite Le Pellerin de Gauville, épse de Anne-Claude de la Bonninière, M^{ou} de Beaumont, 1771.

Abbé Denis, *Histoire de la Ville et du château de la Chartre* (1901). — *Cartul. de la Trinité* (voir tables aux mots *Carcor, Carla, Cartra, Castrum*, etc.). — *Chartes vendômoises*, 404. — Abbé Simon, I, pp. 170 à 176.

Chartres, chef-lieu du département d'Eure-et-Loir. — *Autricum* (Appellation romaine). — Ancienne capitale de la cité des Carnutes dont faisait partie le *Pagus Vindocinensis*. — C'était le siège de l'évêché dont dépendait l'archidiaconé de Vendôme jusqu'en 1698. — Au IV^e s., sous le règne de Gratiens, Orléans (Aurélianum) fut élevé au rang de cité aux dépens de la cité de Chartres ; mais le Blésois et le Vendômois restèrent attachés à la Cité des Carnutes. Cette Cité, dont le Vendômois dépendait, avait été comprise dans la quatrième lyonnaise, autrefois province celtique qui, avec la Belgique et l'Aquitannique, formaient les trois provinces des Gaules. Cette quatrième lyonnaise avait pour capitale *Sens*, et

ou l'appelait aussi Sénonaise. Et voilà pourquoi dans la suite, le siège métropolitain de l'évêché de Chartres, c'est-à-dire le chef-lieu de l'Archevêché fut à Sens avant la création de l'Archevêché de Paris.

Les armes de la ville de Chartres sont : *De gueules à 3 besants d'argent, chargés chacun d'un hiéroglyphe gaulois de sable, au chef d'azur chargé de 3 fl. de lys d'or.* (Arm. chartrain).

L'église de Chartres fut fondée par Saint Aignan au V^e s. — Les évêques de Chartres étaient réellement suzerains primitifs du Vendômois. Le fait est reconnu encore par Pierre, C^{ie} de Vendôme, en 1240, et auparavant, par les comtes Jean III et Jean IV.

L'église de Chartres, c'est-à-dire le Chapitre de sa cathédrale possédait en Vendômois la prévôté de Mazangé en toute propriété avec droit de haute justice et nombre de privilèges.

Le Vendômois comme le Blésois furent soustraits à l'évêché de Chartres en 1697, au moment de la formation de l'évêché de Blois. — (Pétigny, [Voir table aux mots *Carnutes, Chartres*, etc.]. — Gaudron, *Essai histor. sur le diocèse de Blois...* etc.).

Chartres (Famille de). — Armes : *D'or à 2 fasces de gueules, à l'orle de 6 merlettes de même*. — (Père Anselme, t. VI, p. 399). Il est à remarquer que ce sont là les armoiries des sires de Fréteval-Meslay, vidames de Chartres au XIII^e s.

Charuellerie (La), h., c^o de Sougé.
Charuellerie (La), f., c^o de Villedieu. — **Charvan** (Famille). — *Villemisson*, XIX^e siècle.

Charzenay. — Voir *Cherchenois*.
Chaslé. — Voir *Challay*.
Chasléon (Famille). — *La Cussonnière*, XVI^e siècle.

Chassaigne (Florent de la), docteur médecin, né à Châteaudun en 1589, et mort à Vendôme (?) vers 1650. — Il exerça la médecine à Vendôme dans la première moitié du XVII^e s. Il était zélé protestant et c'est à lui, conjointement avec le président Deslandes, que les Réformés durent l'acquisition de leur cimetière au coin du Mail et du faub. Chartrain (1649). — Florent de la Chassaigne se fit surtout connaître par une publication importante qu'il intitula : *Aléxiltère contre la peste tiré des plus célèbres médecins, tant anciens, grecs et arabes que des modernes*, par Florent de la Chassaigne, docteur en médecine de Montpellier, résidant à Vendôme, (Vendôme La Saugère, MDXXIX). — (Notes ms. de Rochambeau pour 2^e vol. projeté de sa *Biographie vendômoise*).

Chassay. — Voir *Chissay*.
Chassenay. — Voir *Cherchenois*.
Chassennui, villa, au bourg de Villavard. — (*Le Loir* du 11 mai 1849).

Chastellux (Antoinette de), prieure de Boisseleau en 1546. — Armes : *D'azur à la bande d'or accostée de 7 billettes du même mises en bande, 3 en chef et 3 en pointe et une septième au canton senestre de l'écu*.

Châtaigneraie (Famille de la). — *La Blotinière, Asnières, Le Gd Gué* (de St-Martin), XV^e s. — *St-Calais* (d'Asnières), *Les Hayes, Chaufour, La Loupe, La Perrine, La Barre* (de Lunay), *Tafforeau, Glatigny* (de Savigny), *Fleurigny, Fontaine de Gondré, La Freslonnière, La Reinerie*, (de Villedieu), XVI^e s. — Armes : *D'or à 3 fasces de gueules*. (Après leur alliance avec une Vendôme, en 1435, ils écartelèrent du lion de Vendôme). — (*Revue du Maine*, I, p. 322).

Châtaigneraie (Le bois de la), c^o des Hermites, Indre-et-Loire). *Silva de Castellano*, (Cart. Trinité). — Ce bois faisait partie de la forêt de Gastines, et fut donné à la Trinité par Geoffroy Martel. Il était proche le moulin et l'étang de Chaillou qui appartenait au même couvent. Il paraît avoir fait partie des dépendances de la prieuré baronnie de Villedieu. — Il fut cause d'un accord avec Marmoutier en 1296. — (*Cart. Trinité*, 2, p. 84 ; 35, p. 57. — *Cart. bles. de Marm.*, 348).

Châtaigneriers (Les), h., c^o d'Authon. — *Les Chateigniers*, (Cassini).

Châtaignier (Famille). — *Baillé*, XVII^e s.
Châtaignier (Le), f., c^o de Sargé.

Châtaignière (La), 2 fermes, c^o d'Epuisay. — Ce lieu relevait censiv^t de Maugasteau. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Châtaignière (La), f., c^o de Périgny. — *Châtinière* (Cassini). — *La Châtaigneraye*, XVI^e s. — Anc. mét. qui appartenait aux chanoines de St-Georges et était annexée à leur domaine de Rocé. Elle a été vendue national^t en 1791 pour 7.750 l. — C'est la seule localité de ce nom que nous ayons rencontrée dans la Beauce vendômoise dont le sous-sol calcaire est impropre à la culture du châtaignier. Cela suffit pour faire rejeter la légende des vieilles charpentes en bois de châtaignier qui auraient été employées autrefois dans le pays. La vérité est que le vieux chêne prend la forme fibreuse du châtaignier sous l'influence des différences considérables de température des greniers l'été et l'hiver. — (Voir le *Bulletin de la Société de l'Emulation du Doubs*, 1900, p. V). — (Arch. Nat., P 610, f^o 851. — Arch. L.-et-Cher, G 328 ; Q [Vendôme], 267. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 211. — Titres de la fabrique de Périgny).

Châtagnière (La), éc., c^o de Sargé.
Châtagniers (Les), h., c^o de S^t-Mars-du-Cor.

Châtagniers (Les), h., c^o de Ternay. — Ce lieu était aussi appelé l'*Aitre-Auvert*. Il relevait censiv^l de la Sg^e de Fains. — (Arch. L.-et-Cher, E 99).

Chatain (Famille). — *La Porcherie* (de Lunay), *La Gonardière*, XVII^e siècle.

Chat-Blanc (Le), éc., c^o de S^t-Agil.

Château (Le), f., c^o de Bonneveau. — C'est l'ancien manoir de Bonneveau. — Voir *Bonneveau*.

Château (Le), écart du bourg de Mazangé. — Au-dessus se trouve le *Bignon*, vulgairement appelé le Château du Bignon (voir ce nom).

Château (Le), c^o de Sasnières. — C'est le château du Plessis-Sasnières. — Voir *Sasnières*.

Château-Bellebiche, éc., c^o de Lunay.

Châteaubriand (Famille de). — *Le Plessis-Fromentières* (Fôrtia), XVI^e s. — Armes : *De gueules semé de fleurs de lys d'or*. — (La Chesnaye).

Châteauchalons (Jacques de), Commandeur d'Artins, 1467. — Armes : *D'argent à une bande d'azur chargée de trois tours crénelées et donjonnées de trois donjons d'or, au lambel de gueules brochant sur le tout*. — (De Maude).

Château-Chenard ou **Chevard**. — Voir *Touche-Chenard*.

Château de la Barrière (Le), lieudit, c^o de Brévainville. — En ce lieu se rencontrent des nombreux vestiges d'habitations, près de la ferme du Breuil, et non loin du dolmen de ce nom. Ces ruines sont présumées gallo-romaines, et ont été décrites par Launay dans son *Répertoire* — (Launay, *Répertoire archéol. de l'arrond^t de Vendôme*, p. 68. — *Bulletin vendômois*, 1898, p. 169).

Château de Pologne (Le), éc., c^o de la Ville-aux-Clercs.

Château-Doré (Le), éc., c^o de Danzé. — (Le Loir, 20 févr. 1848).

Château du Bignon (Le), ancien petit monument gallo-romain qui paraît avoir été dédié à une divinité quelconque et était situé sur le coteau en face Mazangé. — Il a été décrit par Neils au *Bulletin vendômois*, en 1862. Il était carré avec 10 pieds de côté. — Son culte paraît avoir fait place à un culte chrétien, car à côté s'est élevée une chapelle dédiée à sainte Emérentienne. Mais aujourd'hui, temple et chapelle ont entièrement disparu. — A la place du temple se trouve un buisson qui recouvre un amas de pierres. — Il n'y a plus traces de la chapelle. — Quand il a été visité par Neils et Launay au XIX^e s. le Bignon ne mesurait plus que 2 m. 50

de hauteur, mais il avait du être plus élevé. Il était massif et semble avoir été un simple *ex-voto*. — (*Bulletin vendômois*, 1868, p. 29 ; p. 58. — Compte rendu du Congrès de Vendôme en 1872, p. 88. — Launay, *Répertoire archéol. de l'arrond. de Vendôme*, p. 138).

Château-du-Loir, ville et chef-lieu de canton de l'arrond. de S^t-Calais (Sarthe). — Ancien chef-lieu d'archidiaconé du dioc. du Mans dont ressortissait le doyenné de la Chartre duquel relevaient en Vendômois diverses psses, et aussi le doyenné de Troo qui en dépendait tout entier. — Ch. du L. était aussi un chef-lieu d'Élection de la généralité de Tours dont le ressort s'étendait sur un certain nombre de psses vendômoises.

Châteaudun (Les Vicomtes de), Sgrs de Mondoubleau et du Bouchet de Crucheray, XII^e et XIII^e s. — D'après le *Bulletin dunois* (VII, p. 400, pl. IV) les Vicomtes de Ch. auraient porté au XIII^e siècle : *Burelé de 8 ou 10 pièces, à l'orle de merlettes*. — D'après le sceau fourni au t. IV des *Etudes et documents* de l'abbé Métais, p. 214, pl. III, Hugues V, époux de Marguerite de S^t-Calais (XIII^e s.), portait *Burelé de 10 pièces, sans merlettes*, et Hugues VI son fils, surnommé Callidus, époux de Jeanne du Bouchet, portait un *écu à une escarboucle à 8 rais chargée en cœur d'un aigle mi éployé*. Mais Geoffroy IV, fils du précédent, s'armait d'un *écu burelé de 10 pièces, à l'orle de merlettes*. — Enfin Palliot, d'après Pasty de la Hilais donnerait pour armes aux Vtes de Châteaudun : *Losangé d'or et de gueules au bâton d'argent en bande*. (Ce sont les armes des Vtes de Châteaudun de la maison de Craon). — Le mieux indiqué paraît être l'Écusson fourni par le *Bulletin dunois*, aux merlettes. Il a du prévaloir. — Geoffroy V (1215) a son sceau reproduit au *Cartulaire blésois* de Marmourier, planche XIII. Il est : *De... à 3 fascés*. C'est un burelage grossier. — Le P. Anselme au t. I, p. 451, art. de Dreux dit : *De... à un chef de... etc.*

Châteaudun, ville d'environ 7.000 hab., chef-lieu d'arrondissement (Eure-et-Loir). — Armes : *D'azur à trois croissants d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'une croix de la légion d'honneur*.

C'était le chef-lieu du *Pagus Dunensis*, qui, comme le *Pagus vindocinensis* dépendait de la cité des Carnutes. Elle devint la capitale du comté de Dunois. — Vers la fin du v^e siècle, Châteaudun fut le siège d'un évêché qui comprenait les pays du Blésois, du Dunois et du Vendômois. Cet évêché dura jusqu'en 573, mais d'une manière irrégulière. Il devint alors

chef-lieu d'un archidiaconé appelé l'Archidiaconé de Dunois, qui en 1698, au moment de la fondation de l'évêché de Blois fut scindé en deux.

Les paroisses suivantes qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Vendôme et du diocèse de Blois étaient, jusqu'à la Révolution de l'archidiaconé de Dunois : Droué, le Poislav, le Gault, la Fontenelle, S^t-Avit, le Plessis-Dorin, Oigny, Arville.

Châteaudun était en outre le siège d'une Election dont le ressort s'étendait sur les paroisses suivantes qui font partie de l'arrondissement de Vendôme : Arville, Bouffry, Brévainville avec S^t-Claude-Frémentel, Busloup, Droué, Fontaine-Raoul, la Fontenelle, Fréteval, avec S^t-Lubin-des-Prés, le Gault, Lignières, Morée, Oigny, le Plessis-Dorin, le Poislav, Renay, Ruan, S^t-Avit, S^t-Hilaire-la-Gravelle, S^t-Jean-Frémentel, Villebout.

Cette ville appartenait aux comtes de Dunois qui, dès le fond du Moyen-Age, par suite de ce qu'ils étaient comtes de Chartres et de Blois, et qu'ils résidaient en cette dernière ville, avaient commis pour administrer et gouverner le Dunois et la ville de Châteaudun un officier qui prit le titre de Vicomte, lequel titre fut communément désigné sous l'appellation de *Vicomte de Châteaudun*. Cet office devenu ainsi héréditaire fut une des baronnies constitutives du comté de Dunois.

Cette vicomté de Châteaudun appartient à plusieurs familles, dont la première ne porta que le nom même de Châteaudun. Elle passa par héritage à des membres des maisons de Dreux, de Clermont-Nesle, de Dampierre-Flandre, enfin tomba dans la maison de Craon, par mariage, en 1337.

Guillaume de Craon vendit la vicomté de Châteaudun au comte de Blois et de Dunois en 1395, et depuis ce temps la vicomté de Chat. fut confondue avec le comté même de Dunois.

Pour avoir la chronologie des vicomtes de Châteaudun, voir *Mondoubleau*, dont la seigneurie dès la fin du XI^e s. ou le commencement du XII^e, passa par mariage dans leur maison ; puis à la fin du XIV^e, se reporter à *Fréteval* dont la seigneurie appartient dès lors aux comtes de Dunois, vicomtes de Châteaudun et y resta depuis.

Le 20 juin 1723, la ville de Châteaudun subit un incendie qui dévora 1022 maisons sans compter les lieux inhabités, et ne put jamais se relever de ce désastre. Cette ville fut encore brûlée par les Allemands en 1870. Sa conduite remarquable au point de vue de sa défense, lui valut

la croix de la Légion d'honneur dans ses armes. — (Bordas, [voir à la table des deux volumes]. — *Bulletin dunois*, VIII, pp. 25 à 120, [Art. Ch. Cuissard sur les Vtes de Châteaudun]. — Piche, *Encyclopédie littéraire*, [Vendôme, 1839].)

Château-Gaillard (Le lieu de), était cité comme situé au-dessus des Moulins-Le-Comte, en la rue de la Grève, à Vendôme, dans un aveu de l'Étoile en date de 1507. — Arch. Nat., P 604, n^o 4.

Château-Margot, éc., c^o d'Arènes.

Château-Margot, c^o de Lisle, maison dans le bourg, appelée aussi *Maison Deschamps*. — Son nom lui vient probablement de ce qu'elle est bâtie sur l'emplacement de l'ancien manoir de Lisle, qui étant aux moines de la Trinité, avait pris le nom de la maison abbatiale du monastère qu'on appelait le *Château-Margot*. — (Le Loir, 19 avr. 1850).

Châteauroux (Le), éc., c^o de Romilly.

Château-Razé (Le), éc., c^o de S^t-Arnoul. — *Château-Razé*, (État-Major). — Nous ignorons l'étymologie de ce nom de lieu, où il ne paraît pas y avoir jamais eu de château. — (Cadastre de S^t-Arnoul).

Châteaurenault (Les premiers sires de). — Armes : *D'argent à trois chevrons de gueules*. — (La Vallière).

Châteaurenault, chef-lieu de canton de l'arrond^t de Tours, 4261 hab. (1006). — Ville renommée pour ses tanneries. — Ce canton touche à celui de S^t-Amand, et compte quatre communes qui jadis étaient du Vendômois : Monthodon (qui a absorbé le Sentier), le Boulay, la Ferrière et les Hermites. — La seigneurie de Chat. a été possédée par les maisons de Château-Gonthier, de Champagne, d'Amboise, de Chatillon, d'Orléans, de Gondy, de Rousselet, etc. — Voir pour l'histoire de Chat.-R. le dictionn. de Carré de Busserolle qui donne pour armes à la ville de C. celles de la maison de Châtillon : *De gueules à 3 pals de vair*. — Au XI^e s., Pétronille de Château-Gonthier, fille d'un Sgr de Châteaurenault, a épousé le comte de Vendôme Foulques l'Oison.

Châteauvert, lieudit, c^o de Bouffry. — En ce lieu, situé dans un bois près la bifurcation des routes de Bouffry à Fontaine-Raoul et à S^t-Jacques, on rencontre des fondations de bâtiments qui passent pour avoir été le château antique de Bouffry. — (Renseignements locaux).

Château-Vert, h., c^o de Fontaines, 22 habitants.

Châteaux (Les), éc., c^o de Danzé.

Châteaux (Les), c^o de Thoré. — Voir *Bel-Essor*.

Chatel de Lisle (Le), lieudit, c^o de S^t-Firmin. — *Castrum de Insula, Insula*

Jeremia, XI^e s. (Cart. Trinité). — Ancien château-fort, chef-lieu de la Sgîe de l'Isle ou Lisle, construit dans une île du Loir à 300 mètres de l'église actuelle du bourg de Lisle auquel cette île a donné son nom. — Sa seigneurie portait tout d'abord sur les deux rives du Loir, la partie rive gauche relevant de Vendôme et la partie rive droite relevant de Montmirail.

L'île où était construit ce château présente encore des traces de fondations, mais on ne sait trop si ces fondations, situées tout près du grand bras de la rivière, ne proviennent pas du moulin qui a pris la place du castel après sa destruction.

Ce château porta à la fin du XI^e s. le nom de l'Isle-Jérémie, du nom de son possesseur à cette époque. Il semble avoir disparu par suite de l'incendie allumé par ordre de Philippe-Auguste en 1494 et n'avoir jamais été rétabli depuis. Mais sa mouvance subsista, ainsi que ses droits féodaux.

Ce château de Lisle connu sous le nom de *Chatel de Lisle* avec toute la partie de sa seigneurie située sur la rive gauche du Loir, relevait donc du château de Vendôme directement, à foy et h. à 40 jours de garde audit château et en plus une paire d'éperons dorés de service à mutation de seigneur. Il avait droit de justice haute et basse en tous ses fiefs et reuefiefs (Aveu du XIV^e s.).

Une tradition, recueillie par M. de Trémault dans ses notes manuscrites sur Lisle (Biblioth. de Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des Fiefs, au mot *Lisle*) veut que la Sgîe de Lisle ait été dès le X^e s. en la possession d'une famille se transmettant de père en fils le titre de vicomte de Blois. Il semble qu'il y ait là une erreur. Ce titre de vicomte de Blois paraît n'être venu à la famille de Lisle qu'au XII^e s. en la personne de Robert de Lisle.

M. l'abbé Métais donne une généalogie des premiers seigneurs de Lisle dans sa note 1 de la charte 595 du *Cartulaire de la Trinité*. Bien que cette généalogie nous paraisse douteuse en plusieurs points, elle semble bien exacte pour ce qui est du commencement, alors qu'elle dit que la seigneurie de Lisle paraît avoir été comprise dans les possessions de Foucher le Riche, puissant seigneur vendômois qui vivait entre 960 et 1050.

SEIGNEURS DE LISLE

I. — Foucher Le Riche, époux de Hildgarde, ou Hildiarde, dont il eut les enfants suivants : 1^o) Adèle, qui suit ; 2^o) Vulgrin, évêque du Mans ; 3^o) Foucher appelé Foucher II le Riche ; 4^o) Hersende ;

5^o) Gauscelin, (ce dernier, peut-être bâtard).

II. — Adèle, fille de Foucher Le Riche, née vers 980 ou 990. Elle épousa : 1^o) Roger, dit Roger de la Tour, sans doute frère de Robert de Montcontour qui possédait le château de Coulommiers. De ce Roger elle eut deux enfants : 1^o) Foucher, dit de la Tour, qui suit ; 2^o) Agnès, femme de Gilduin de Maillé, qui fut l'auteur second de la grande famille des Maillé, de Touraine. Étant veuve de Roger de la Tour, vers 1010, Adèle épousa, vers 1015 Hugues Doubleau (voir ce nom de *Doubleau*), déjà veuf lui-même et père d'au moins deux fils. Elle en eut encore de nombreux enfants (Voir *Mondoubleau*).

III. — Foucher de la Tour, dit encore *Foucher de Vendôme*, ou encore de la *Tour de Vendôme*, né vers 1010, mort vers 1090. De sa femme Béatrix, il eut trois enfants : 1^o) Herpin, qui semble n'avoir pas vécu ; 2^o) Jérémie, qui suit ; 3^o) Richilde, laquelle épousa Roger, qui s'appela aussi Roger de la Tour, II^e du nom.

IV. — Jérémie de la Tour ou Jérémie de l'Isle, fils des précédents ; il eut la seigneurie de l'Isle à la mort de son père en 1090. De lui cette seigneurie prit le nom de l'Isle-Jérémie (*Insula Jeremiae*) qu'elle porta pendant le XII^e et le XIII^e siècles. Il épousa Helvise ou Arvis surnommée Sarracéna ou Sacraserra. Il dut mourir vers 1120. Il avait des biens loin de Lisle, vers Arrou et Boisruffin (E.-et-Loir). De sa femme Sarracène il eut plusieurs enfants, tous nommés dans une charte de Tiron (ch. 5^e) : 1^o) Renaud qui suit ; 2^o) Philippe, appelé aussi Barthélémy ; 3^o) Hugues ; 4^o) Hamelin ; 5^o) Foucher ; et en outre trois filles, l'une appelée Helvise, la seconde Aanor et la troisième, Béatrix qui fut femme de Ursion de Fréteval.

Renaud de la Tour, I^{er} du nom comme seigneur de Lisle, devenu seigneur de ce lieu à la mort de son père Jérémie vers 1120, eut pour femme Berthe, connue dans son veuvage, (1140) sous le nom de Berthe de Lisle. C'est elle qui fonda en 1146 l'église et le village de Lisle là où ils sont aujourd'hui. (Trin. 512).

Renaud était mort avant 1140, puisque sa femme fait acte de dame de Lisle à cette époque. Ils avaient pour fils : 1^o) Robert qui suit ; 2^o) Renaud, dit de la Tour.

VI. — Robert, seigneur de Lisle, porta le premier le titre de vicomte de Blois, car c'est par erreur qu'avant cette date, on a fait des seigneurs de Lisle les Vicomtes de Blois. Et le Robert, vicomte de Blois au XI^e siècle, qui fut le premier

mari de Mathilde de Châteaudun, femme en deuxième nocces de Geoffroy Grise-gonelle, C^{te} de Vendôme, n'a jamais été seigneur de Lisle, mais bien de la Ferté-Villeneuil.

Ce Robert de Lisle était fils aîné de Renault et de Berthe. Il avait épousé Mathilde, et non Luce comme on l'a dit à tort. C'est probablement par sa femme Mathilde, qu'il fut pourvu de la charge de Vicomte de Blois. Il aumôna les lépreux de Blois en 1106. Dans la charte où il fait cette aumône il nomme une vicomtesse de Blois du nom de Luce, mais non comme étant sa femme. C'était la femme d'un de ses prédécesseurs. (Arch. Nat., S 4831 b.).

C'est pendant que ce personnage était en possession de la Sgîe de Lisle que le roi Philippe-Auguste semble y être venu prendre un instant de repos le 5 juillet 1194, durant le combat d'embuscade que soutint son armée contre l'armée du roi Richard. C'est là qu'il devait se trouver au moment où l'on vint lui annoncer le désastre de ses troupes. C'est de là qu'il s'enfuit pour gagner Châteaudun au travers de la forêt du Perche, non sans avoir mis le feu au château de Lisle et à ses ponts pour garantir sa fuite.

Il est probable que le châtel de Lisle ne se releva jamais de cette ruine. On suppose qu'il était construit en bois, comme la plupart des forteresses de second ordre du moyen-âge. Les seigneurs de Lisle durent l'abandonner comme habitation et choisir pour y résider quelque une de leurs autres possessions. Mais l'emplacement du château, sous le nom de *Chatel de Lisle*, resta encore le chef-lieu de la seigneurie bien qu'il n'ait plus eu comme bâtisse sans doute qu'un moulin.

De sa femme Mathilde, Robert de Lisle eut plusieurs enfants : 1^o) Renaud, qui suit ; 2^o) Geoffroy ; 3^o) Berthe ; 4^o) Isabelle. Dès 1197 il partageait le pouvoir sur sa Sgîe de Lisle avec son fils aîné Renaud. Il dut mourir dans les premières années du XIII^e siècle.

VII. — Renaud II de Lisle, vicomte de Blois et Sgr de Lisle, du vivant même de son père, eut pour femme Aliénor qu'on rencontre en 1197 et 1214. Il paraît être mort avant 1219, époque où son fils aîné appelé comme lui Renaud est en possession de la seigneurie. Son second fils était Philippe.

VIII. — Renaud III de Lisle, vicomte de Blois après son père mourut en 1277 et fut enterré dans l'abbaye d'Évron au Maine. Il ne paraît pas avoir eu d'enfants de sa femme Hersende, nommée avec lui en 1119. — Du temps de ce Renaud, la

seigneurie de Lisle semble avoir été partagée, et cela dès la première moitié du XIII^e siècle. Son oncle Geoffroy avait une partie de la seigneurie vers Pezou, et aussi vers Romilly, aux Mornas.

IX. — Philippe, frère de Renaud, devint après lui Sgr de Lisle et paraît avoir eu pour fils le suivant :

X. — Jean de Lisle, Sgr dudit lieu en 1304, fils de Philippe, Il vendit à Macé du Rouillis la pêcherie du Loir entre Fortunas et Posse-Darde. Il avait pour sœur Jeanne, épouse de Alleaume du Plessis qui eut un tiers de la seigneurie du Chatel de Lisle, et pour lui fournir sa part, Jean de Lisle en 1329 lui abandonna Savateau qui formait le domaine cultivable de la seigneurie et qu'elle devait vendre en 1342 à l'abbaye de la Virginité. Jean de Lisle, à une date inconnue rendit avec au comte de Vendôme Bouchard V pour sa seigneurie du Chatel de Lisle. Il parlait dans son aveu de son hébergement de Lisle, ses moulins, courtils vergers, viviers, ponts, « et la motte qui sied devant les dits moulins » ; preuve que le château avait disparu. Cet aveu ne peut dater que d'une année située entre 1339 époque où fut détaché Savateau, et 1353 époque de la mort du C^{te} Bouchard V.

XI. — Pierre de Lespine, seigneur de Lisle en 1397. Il paraît petit-fils du précédent et probablement fils de Jean de Lespine et de Isabeau [de Lisle ?] qui paraissent en 1338 comme bienfaiteurs envers le chapitre St-Georges. — En 1397, il rend avec au comte de Vendôme pour « le Chastel de Lisle avec le tiers des moulins de Lisle et appartenances », le moulin de Savateau, et encore « la garenne à toutes bêtes appartenant d'ancienneté au château de Lisle, située paroisse de St-Firmin et Meslé ». Il vit encore en 1436.

Le Chatel de Lisle, à partir de cette date, entra dans la famille des seigneurs de Meslé et y resta jusqu'à la Révolution.

XII. — Jean de Lespine, Sgr de Meslay et du Chatel de Lisle en 1415. Il est fils cadet probable de feu Bouchard de Lespine, époux de Jeanne de Trou laquelle était veuve dès 1429 dudit Bouchard, fils aîné probable lui-même du susdit Pierre de Lespine et de femme inconnue. Jean de Lespine avait épousé en 1435 Agnès, fille de Pierre d'Illiers et d'Alix de Chaumont-Quitry dont : 1^o) Isabeau de Lespine, qui suit ; 2^o) Marguerite, femme de Jacques de Renty, S^r de Montigny-le-Ganelon. — C'est ce Jean de Lespine qui paraît avoir bâti le manoir de la Grapperie vers 1450. Il avait acheté ce fief en 1445 de Louis de Morvilliers.

Il y établit le chef-lieu de son fief du Chatel de Lisle.

XIII. — Isabeau de Lespine, fille du précédent, dame de Meslay, du Chatel de Lisle, la Grapperie, Cléreau, etc., épouse de René de Fromentières, écuyer d'Écurie du roi Louis XI. Elle en a les enfants suivants : 1^o) Guy ou Guyon, qui suivra après Jacques ; 2^o) André, seigneur de Meslay ; 3^o) Jacques, qui suit. Elle est veuve en 1484, époque où elle donne procuration à son aîné Guyon, pour rendre son aveu au C^{te} de Vendôme pour son chatel de Lisle.

XIV. — Jacques de Fromentières, troisième fils d'Isabeau de Lespine (après Guyon et André) devient en 1516 au plus tard seigneur du Chatel de Lisle et de la Grapperie et aussi des bois de Meslay que son frère André, Sgr de Meslay, lui avait abandonnés avec la Grapperie. Ce Jacques de Fromentières est prêtre et chanoine de Chartres. En cette année 1516 il s'intitule seigneur de Martigny, de la Grapperie et « chastelain du Chatel et seigneurie de Lisle ». Le manoir de la Grapperie devint sa résidence. C'est là qu'il faisait acquitter les droits seigneuriaux dus au chatel de Lisle. De la vint la coutume de considérer la Grapperie comme chef-lieu de la seigneurie du chatel de Lisle et du fief de Chamours qui lui était joint. Mais la Grapperie relevait de Savateau, non du château de Vendôme. — L'aveu de 1516 par Jacques de Fromentières porte sur « la justice haute, moyenne et basse qu'il avait sur les sujets dudit lieu de Lisle et la Grapperie, sceaux aux contrats, prévosté, amendes, défauts, voyeries, cens, rentes, revenus, droits et profits de fiefs, etc. ».

Il mourut avant 1523, laissant le Chatel de Lisle et la Grapperie à ses frères, parmi lesquels le suivant est l'aîné :

XV. — Guy ou Guyon de Fromentières, seigneur de Fromentières, Beaumont-laronce et du Plessis-St-Amand. — En 1523, il confesse être homme de foy du duc de Vendôme, en qualité de principal héritier de son frère Jacques. Décédé, « pour raison du chastel et chastellenie de Lisle, haute justice sur les sujets dudit lieu de Lisle et de la Grapperie », etc. Ce fief, par suite d'accord, la même année 1523, passait aux Sgrs de Meslay, et tout d'abord au suivant :

XVI. — Jean de Fromentières, Sgr de Meslay, neveu du précédent. Il paraît comme Sgr du Chatel de Lisle en 1523. Il a pour fils le suivant (Voir Meslay) :

XVII. — René de Fromentières, Sgr de Meslay, de la Grapperie et du Chatel de Lisle, (1570), époux de Anne de Renty.

XVIII. — François de Fromentières, second fils et troisième enfant des précédents. Il est en 1600 Sgr de la Grapperie et du Chatel de Lisle. A sa mort, vers 1630 ses biens reviennent encore aux Sgrs de Meslay ; et la Grapperie comme le Chatel de Lisle ne les quittent plus jusqu'au XIX^e s. (Voir Meslay).

XIX. — Anne de Fromentières, dame de Meslay, la Grapperie et le Chatel de Lisle, fille aînée de Joachim de Fromentières et d'Anne de Girard, dame de la Grapperie, etc., 1651. Ses terres sont saisies et adjugées au suivant :

XX. — Urbain Bodineau, Sgr des mêmes terres par suite d'acquisition en 1656. (Tous les suivants sont Sgrs de Meslay).

XXI. — Pierre-Paul Bodineau, 1676.

XXII. — Urbain-Louis Bodineau, 1709.

XXIII. — François de la Porte de Féraucourt, 1719.

XXIV. — Jean-François de la Porte, 1730.

XXV. — Pierre-Jean-François de la Porte, 1742. — En cette année 1742, à propos de la donation faite de la terre de Meslay et annexes par Jean-François de la Porte à Pierre-Jean-François son fils, il était dit que le Chatel de Lisle relevait toujours du château de Vendôme à foy et h. lige, un cheval de service et une paire d'éperons dorés et qu'il consistait « premièrement en le Chastel et domaine appelé Le Chastel de Lisle et fort ancien dudit lieu où il ne reste plus que quelques murs, entouré de toutes parts de la rivière du Loir, où il y avait jadis avec ledit bâtiment, cour, vignes, et autres dépendances dont il ne reste plus aucuns vestiges mais bien quelques bois (quelques arbres) de toute nature, contenant au total quatre quartiers de pré, compris ce qui est en nature de pré fauchable. En outre avait anciennement le tiers des moulins de Lisle qui n'existent plus. Plus le moulin appelé Savateau, au même lieu qui n'existe plus depuis longtemps, n'en ayant autre notion que par un ancien aveu rendu à M. de Vendôme en 1466, etc... »

La pièce ajoutait que le domaine se composait encore de quelques boisselées de terre et prés autrefois en relevant censivement et réunies au dit domaine, et que le fief comprenait une censive « à raison de 2 deniers par quartier de pré et 4 deniers par septérée de terre payable au logis seigneurial de la Grapperie le dimanche de Reminiscere ». (Archives du Loiret, A 1654, comme extrait du f^o 104 du répertoire n^o 57).

D'après une enquête sur les fiefs de la Généralité d'Orléans aux Archives du

Loiret (A 1625) cette seigneurie de Lisle ne rapportait plus féodalement au XVIII^e siècle, que 10 sous de rente, 50 sous de cens, ventes et reliefs, en dehors de son domaine établi ci-dessus, sa garenne (à eau) et sa justice.

XXVI. — Jean-Baptiste-François de la Porte, 1793.

XXVII. — Anne-François-Hippolyte de la Porte 1818.

Dès avant cette époque, le Chatel de Lisle ne devient plus qu'un simple pré dépendant de la ferme de la Grapperie. Les droits féodaux ayant disparu.

La ferme de la Grapperie, qui était devenue, jusqu'à la Révolution, le chef-lieu du domaine du Chatel de Lisle, faisait encore au XIX^e s. partie de la terre de Meslay. Elle en fut détachée vers 1870 et attribuée aux enfants de la M^{l^{re}} de Roussy de Salles, née de Lavau. Elle a été depuis vendue au détail.

L'île du Loir où se trouvait le château de Lisle forme un pré d'environ un hectare entouré de peupliers.

Cart. Trinité, 23, 174, 225, 299, 355, 356, 357, 363, 413, 509, 512, 529, 536, 541, 564, 571, 577, 595, 600, 612, 625, 629, 635, 647, 562, 655, 661, 684, 697, 733, 771, 776, 785, 786, 789, 826, 840, 841, 851, 854, 856, 857. — *Cart. blésois de Marm.*, 193 et 194, 195, 209. — *Cart. dunois de Marm.*, 14, 15, 16, 22, 35, 102, 126, 132, 173. — *Cart. vendômois de Marm.*, 30, 31, 34, 59, 61, 80, 111, 117, 126, 128, 130, 167, 186, 79 A, 80 A. — *Cart. Tiron*, 5. — *Cart. de St-Père de Chartres*, 365, 483, 486. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 200 ; 1870, pp. 200 à 205 ; 1874, pp. 40 et 41 ; 1879, p. 87 ; 1880, pp. 120, 121 et 261 ; 1897, p. 142 ; 1905, pp. 11 à 45. — *Launay, Répertoire*, p. 78. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, II, p. 343. — *Pétigny*, pp. 81 et 347. — *R. de St-Venant, Nouveaux aperçus sur le combat de Fréteval*, en 1194, pp. 28 à 34. — *Biblioth. de Vendôme*, 1^o) Mémoires de Duchemin, II, p. 171 ; 2^o) Fonds Trémault, Cartons des Fiefs, (Lisle) — *Arch. Nat.*, P 611, n^o 37, f^o 17 ; P 621, n^o 36 à 50 ; P 627, n^o 54 et 57 ; P 714, n^o 201 ou 178 ; PP 50, vol. 23, n^o 42 à 63 ; S 4831. — *Arch. Loiret*, A n^o 1625 et 1655. — *Chartes vendômoises*, 84. — *Cart. de la Madeleine de Châteaudun*, 38, 45, 93. — *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1874, p. 18. — *Cart. N.-D. de Chartres*, 41 et 146. — *Bulletin dunois*, 1902, pp. 184 et 186. — *La Thaumassière, Hist. du Berry*, VIII, p. 639. — *Arch. L.-et-Cher*, G 238, 254, 297. — *Don Housseau*, XX, n^o 97. — *Carré de Bussierolle, Dictionn. d'Indre-et-Loire* (Beaumont la Ronce). — *Abbé Augis, Essai historique sur... la Ferté-Villeneuil*, p. 91.

Chatelées (Les), f., c^e de Boursay. — *Les Chatelliers*, (Cassini). — *Le Chatelet*, (Etat-Major). — Ce lieu relevait censiv^t du Boulay. — En 1495, Girard Le Mercier et Ysabeau sa mère, vendaient sur cette métairie et sur celle des Bruyères une rente de 60 sous ; et en 1499 le même Girard vendait encore sur ces mêmes

lieux une rente de 40 sous, total 100 sous. Et cette rente se montait en 1503 à 13 livres tournois et 8 septiers de blé. Girard Le Mercier en 1503 en faisait alors expose à Philippe de Bois-Cornu, Sgr de Villenoble qui possédait cette rente. Cette ferme fit depuis partie de la terre de Villenoble. — En 1572 Françoise Leclerc, femme séparée de biens de François de Favières, éc^r, S^r du dit lieu et de Villenoble, la vendait à M^e Emarde de Vabres, notaire et secrétaire du roi, demeurant à Paris. — Au XVII^e s. elle retourna aux Sgrs de Villenoble. Elle est dite leur appartenir en 1617 et en 1675. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 190 et 191).

Chatelet (Famille du). — *Villeporcher* (de St-Ouen), XVII^e s. — *Armes* : D'or à la bande de gueules chargée de 3 fleurs de lys d'argent dans le sens de la bande. — (La Chesnaye).

Chatelet (Le Grand et le Petit), h., c^e de Morée. — Là demeurait en 1694 Julien Toupin, médecin chimique (sic), époux d'Anne Duru. — (*Chartrier de Renay, Minutes des Notaires*, 1694, pièce 17).

Chatelet (Le), f., c^e de St^e-Anne. — C'était le chef-lieu de la seigneurie de la Galoche. — Voir la *Galoche*.

Chatelet (Le Petit), éc., c^e de St^e-Anne.

Chatelet (Le), f., c^e de Selommes. — Ce lieu relevait en fief à foy et h. moitié du château de Vendôme, moitié de Villeuisant. — En 1503 il est à Patry Gaillard. — En 1632 à Marie Héritte, dame du Chatelet. — En 1634 à Loys de Riolle qui en faisait l'aveu à Vendôme. — Au XVIII^e s. à la famille de St-Pélerin. — La dime du Chatelet appartenait aux religieux de Bourgnoyen de Blois. — Au XIX^e s. le Chatelet est aux familles Lemaire et Savarre. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 79 [XVIII^e s.]. — *Reg. Selommes*, 1632. — *Arch. Nat.* P 631, n^o 2 [1634]. — *Arch. L.-et-Cher* B 297 [1503]. — Titres de la fabrique de Rhodon, [XVIII^e s.]).

Chatellier (Charles-Louis de Salmon du) connu sous le nom de *Monseigneur du Chatellier*, était né au château du Chatellier, psse de Savigny en 1761, fils de Charles-Alexandre, appelé le marquis de Salmon du Chatellier et de Catherine-Aimée de Marin de Montmarin. — Sa famille était fort ancienne dans le pays où depuis le XVI^e s. elle possédait le château du Chatellier. — Il fit ses études au collège de Vendôme, puis au Séminaire de St-Sulpice. Il prit ensuite sa licence en Sorbonne et fut nommé fort jeune, grand vicair de l'évêque du Mans. — À la Révolution, il fut forcé d'émigrer avec sa famille et passa aux Pays-Bas et de là en Angleterre. Il occupa le temps

d'émigration à des œuvres de dévouement et entre autres à soulager les misères des prisonniers français sur les pontons anglais. — A la restauration, le comte d'Artois l'attacha à sa maison en qualité d'aumônier. Nommé par le roi à l'évêché de Laon, qui par suite d'arrangement avec la curie romaine, ne fut pas constitué, il fut ensuite promu à celui de Mende, mais non installé, et enfin nommé définitivement en 1721 au siège d'Evreux qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1841. — Mgr du Chatellier avait plusieurs frères et sœurs. L'aîné Charles-Léonor de Salmon, M^{is} de Chatellier fut officier de cavalerie ; le second, Louis Palamède, fut de même officier jusqu'à l'émigration. — De ses trois sœurs, l'une Catherine ne se maria pas et vécut avec son frère l'évêque ; elle a laissé des poésies inédites, et du reste sans grande valeur. La seconde mourut en émigration ; la troisième épousa le C^{te} de Dion et mourut jeune. — (Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, III p. 139. — Notes prises dans les papiers de la famille de Montmarin).

Chatellier (Le), f., c^e de Baillou.

Chatellier (Le lieu du), c^e des Hayes. — Là se trouve une enceinte de fossés de forme quadrangulaire qui paraît provenir d'un camp romain. Cette enceinte a été décrite par M. P. Clément au *Bulletin vendômois*, 1909, pp. 300 et suiv.

Chatellier (Le), château et fermes, c^e de Savigny, 28 hab. — *Les Chatelets*, xv^e s. (Arch. Nat. P 686, n^o 6). — *Castellartum*, xvi^e s. (Reg. de Savigny). — Ancien fief et S^gie relevant à foy et h. de la S^gie de Savigny, avec droit de haute, moyenne et basse justice. De lui relevait un fief noble, *Les Landes*, situé en la même paroisse et dans sa censive se trouvaient les lieux suivants : Les Bois-Peschard, la Pierre, la Borde-Guerrier, la Conardièrre, la Bouterie, la Lussardièrre, les Joncherets (la Jonchere) et la Godelinièrre (de Sargé). — En 1506 les métairies suivantes faisaient partie de son domaine : La Giraudièrre, le Petit-Chatellier (dans le bourg de Savigny), la Briquetterrie, la Roulièrre (les Roulières) et le moulin à draps du Croteau sur la Brayre, etc.

Le 24 janvier 1506, Claude de Salmon rendait aveu au C^{te} de Vendôme, Sgr de Savigny, pour son fief et S^gie du Chatellier, dans les termes suivants :

«... C'est assavoir mon habergement dudit lieu du Chastellier clos à mur et fossés à eau, composé de maison, chapelle et portail et tout le boys. Près duquel habergement, devers Savigny, a un jardin sur une motte close à fossés à eau, joigt à ma toulouse, le fossé dudit jardin entre deux sur la quelle motte dudit jardin semble estre

le lieu ou anciennement estait la maison et habergement dudit lieu du Chastellier, le tout contenant un arpent de terre ou environ. *Item* devant mon dit habergement est ma cour, ma grange, mon pressoir, mon puis et autres choses avecques un jardin, le tout contenant un arpent de terre ou environ. — *Item* une pièce de noue contenant un arpent et demi ou environ, joignant d'un côté à mon dit jardin et grange, d'autre costé à mes garennes cy après déclarées, et d'autre bout au chemin tendant de la Roulièrre aux Hayes. — *Item* une garenne close à fossés, etc ». (Suit l'énumération des choses du fief... — Arch. Nat. P 691, n^o 80).

Dans un aveu subséquent, de 1583, sont énumérées les métairies qui composent le domaine du Chatellier : Le Petit Chatellier (dans le bourg de Savigny), Coudelou, la Girardièrre, la Borde de la Pierre, la Maison de la Fontaine, près Savigny et dans la censive se trouvent les métairies suivantes : Les Gâneries, Larthaudièrre, la Lussardièrre, la Brosserie, la Bruèrre, la Conardièrre, Logerie, la Poulinière, Viloiseau, la Bénardièrre, la Joguelinièrre, les Borderesses, la Chérellerie, la Raffetièrre, la Caleurie, les Joncherets. (A. N., P. 697 n^o 1).

SEIGNEURS DU CHATELLIER

Au xv^e s. le Chatellier appartient à la famille de St-Martin. — En 1452 à Jehan de St-Martin, Sgr de la Bissaise et du Chatellier. — Il passe ensuite à Louis de Cissé, éc^r, Sgr de Vauvineux au Comté du Perche, qui le 8 janvier 1493, le vendit au suivant pour 1826 livres :

Claude III de Salmon, fils de Claude II de Salmon, Sgr de la Gilottièrre, et de mère inconnue. Il fut lui-même Sgr de la Gilottièrre, puis après 1493, du Chatellier et de Brulaines. Il était alors receveur des tailles en l'Élection de Vendôme. Il obtint de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, en 1499 la permission de construire un portail à pont-levis au Chatellier et rendit pour ce fief en 1506 l'aveu analysé ci-dessus. Il mourut avant 1515, époque où son neveu, Louis Salmon, Sgr du Lehon était dit par sentence du 29 novembre 1515 chargé de la tutelle des enfants de son *cousin germain* Claude Salmon, Sgr du Chatellier. D'Hozier fait à tort ce Claude fils de Jean et de Marie N.

— Il avait épousé en 1493, l'année même où il achetait le Chatellier, Jeanne de Cherbeye, sœur de Michel de Cherbeye, à la charge duquel il succéda comme trésorier du Vendômois. Il eut les 4 enfants suivants : (La généalogie de Salmon suivante est tirée de d'Hozier, reg. IV ; mais légèrement corrigée et augmentée, d'après les registres paroissiaux des paroisses voisines du Chatellier). 1^o) Jean, qui suit ;

2^o) Claude de Salmon, curé de Coulonges en 1579 et 1543 ; 3^o) Louis, mort jeune (après 1529) ; 4^o) Jeanne, épouse de Julien de la Pierre ou des Pierres, éc^r, sieur de la Fontenelle ; et en plus deux bâtards.

Jean de Salmon, Sgr du Chatellier, né vers 1499 ; il est en 1531 homme d'armes des ordonnances du roi dans la C^{te} du duc de Vendôme. Il épousa en 1529 Marie Le Boucher, fille de Raoulin Le Boucher, ch^r, Sgr de la Varenne, capitaine des gardes des enfants de France, et de dame Marie Laloiau. Il mourut en 1537 au siège de Théroüanne et sa femme en 1602, après être restée veuve pendant 65 ans. Ils eurent pour enfants : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Louise qui épousa le 6 sept. 1551 dans la chapelle du Chatellier, Jean de Vançay, éc^r, sieur de Rocheux et de la Malécèle et en secondes noces Vincent Palvoisin ; 3^o) Madeleine, qui épousa N. Leboucher, et mourut avant le 12 mai 1603.

François de Salmon, Sgr du Chatellier, de la Fertièrre, la Gilottièrre, Fief-Vaudour, la Roncièrre, Estangé, Moncinier, Bois-moreau, la Javardièrre, les Tuaudières, la Rougonnièrre et les Créneaux, maître d'hotel de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville et gouverneur du château de Briquebec. Il avait épousé en 1563 Jacqueline de la Beschère, fille de Jacques de la Beschère, Sgr de la Fertièrre et de Jeanne de Tibivilliers, dont vinrent 6 enfants : 1^o) Jean qui suit ; 2^o) Gilles de Salmon, éc^r, sieur du Liaudon et des Tuaudières, homme d'armes à la C^{te} des gens d'armes du roi, époux de Suzanne de Renard, fille du Sgr de Courtemblay ; 3^o) Lucrèce, qui épousa François de St-Méloir et mourut sans enfants ; 4^o) Marie, femme de Pierre de la Croix, éc^r, sieur de la Plaine et de Monnet en Anjou ; 5^o) François, qui le 30 mai 1617 est religieuse à Fontevrault ; 6^o) Jacqueline, religieuse à Blois ; 7^o) autre Jean, qui paraît en 1581 et 1585 sous le nom de *Joannes junior*, aux registres de Savigny ; 8^o) Marin qui paraît aux mêmes registres comme parrain à Savigny le 30 janvier 1591 avec sa sœur Marie.

Jean II de Salmon, Sgr du Chatellier, etc., homme d'armes de la C^{te} du C^{te} de St-Pol en 1597. Il vivait encore en 1626, chev^r de l'Ordre du roi. Il avait épousé le 26 avril 1593 Renée, fille de Louis de Coutance, éc^r, sieur de Negron et de Marçon, et de Françoise Pinard. D'Hozier ne lui donne que 6 enfants. Il en eut en réalité onze, mais sept seulement paraissent avoir survécu, qui sont les suivants : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Léo-

nor, qui fut Sgr de la Fertièrre et de Negron et fut l'auteur de la branche de Courtemblay ; 3^o) René, baptisé à Savigny, le 24 octobre 1605, qui fut religieux de la Trinité et prieur de Savigny, et non religieux de St-Calais comme le dit d'Hozier (voir *Cart. Trin.* ch. 841, p. 412) ; 4^o) Lucrèce, qui épousa le 25 oct. 1630 Claude de Besnard, éc^r, Sgr d'Harville ; 5^o) Louise, baptisée à Savigny le 18 oct. 1617 qui fut la femme de Antoine de Girois, Sgr de Bonneval, fils d'Antoine de Girois et de Félèce de Gruel ; 6^o) Angélique, qui fut religieuse à Blois ; 7^o) Jacqueline qui épousa René de Guillot, éc^r, fils de René de Guillot, sieur de la Frémillonnière.

François II de Salmon, éc^r, d'abord Sgr de la Fertièrre, du vivant de son père (1619), puis du Chatellier, Vaudour, les Mazures, Montgreffier, Courtenjon, la Fontaine, la Gilottièrre, Auvine, les Roches, Marçon, Lesheltière, la Boutillonnière, Naubrets, etc., mort en 1632, après avoir épousé le 8 juin 1622 Anne de Menon fille de François de Menon, seigneur de Turbilly et de Madeleine de Maillé de la Tour-Landry. Il en eut les enfants qui suivent : 1^o) Madeleine, née en 1623, morte avant 1650 ; 2^o) Anne, qui en 1644 épousa Jean du Boul, éc^r, Sgr de Cintray en Anjou ; 3^o) François, qui suit ; 4^o) Urbain qui suivra après son frère ; 5^o) Léonor, né posthume en 1632 à Savigny, qui fut commandeur d'Artins en 1658.

François III de Salmon, Sgr du Chatellier ; on le rencontre comme tel aux reg. de Savigny en 1633, 1637 et 1640. Il mourut avant 1643, époque où l'on voit le Chatellier à son frère le suivant :

Urbain de Salmon, frère du précédent, éc^r, Sgr du Chatellier, Auvine, les Roches, Marçon, Malitourne, la Gilottièrre, Fief-Vaudour, Montgreffier, les Vallées, etc. — Il testa en 1689 et mourut en 1693. Il avait épousé en 1650 Marie Martin, fille de Jacques Martin, éc^r, Sgr de Villiers, président en la Chambre des comptes de Blois et de Marie Viart, dont il eut : 1^o) Marie-Anne ; 2^o) Thérèse ; 3^o) Jeanne, baptisée à Savigny le 4 févr. 1655 ; toutes trois furent religieuses Ursulines ; 4^o) François, qui suit ; 5^o) Jean, baptisé à Savigny le 1^{er} janvier 1657 ; 6^o) Antoine, baptisé le 1^{er} mars 1659 qui fut Sgr de la Giraudièrre et de la Brosse, et fut auteur de la branche de la Brosse ; 7^o) Jean-Henri, baptisé le 14 sept. 1660, qui fut religieux et prieur de Chesne-Gallon ; 8^o) Charles-Claude, baptisé à Savigny le 1^{er} mai 1663, auteur de la branche de Salmon de Loiray (paroisse de Marçon) qui épousa à Marçon, le 8 mars 1695, Marie-Anne, fille

de Jean-François de Gaigné, seigneur de Loiré; 9^o) Joseph, baptisé le 5 juin 1674; 10^o) Catherine, qui en 1696 épousa César François de Renty, Sgr de la Bullière.

François IV de Salmon (appelé par d'Hozier, François III parce qu'il ne tient pas compte de celui qui eut le Chatellier de 1632 à 1643), Sgr du Chatellier, Marçon, les Roches, Auvines, etc., off^r de cavalerie. Il partagea avec ses frères en 1694 et mourut en 1708. Il épousa en 1692 Catherine, fille de François de la Barre, conseiller au présidial de Tours et de Catherine Patrix, dont il eut le suivant :

François V de Salmon, Sgr du Chatellier, Marson, la Gilotière, Auvines, les Roches, S^{te}-Cérotte et du Vau, né en 1695, 1^{er} des maréchaux de France en Vendômois, décédé en 1753, époux en 1723 de Anne Elisabeth Gigault de Bellefont, sœur de Jacques Gigault de Bellefont, évêque de Bayonne puis archevêque d'Arles, puis de Paris, et fille de Charles Gigault, Sgr de Bellefont. Il en eut : 1^o) Charles-Alexandre, qui suit; 2^o) François-Jacques, né le 20 décembre 1728, cornette au rég^t de Bellefont, blessé ainsi que son frère en 1747 à la bataille de Laufeld; 3^o) Elisabeth-Jeanne, née le 17 sept. 1730 qui épousa en 1764 Henri de Trémault, Sgr de Nonais.

Charles-Alexandre de Salmon, Sgr du Chatellier, etc., né le 16 oct. 1726, off^r de cavalerie dans le rég^t de son oncle Bellefont, blessé en 1717 à la bataille de Laufeld. Il épousa à Sargé le 19 mars 1753, Catherine-Aimée Marin de Montmarin, fille de Pierre-François Marin, Sgr de Montmarin et de Marguerite de Gallois, dont il eut : 1^o) Charles-Eléonor, né au Chatellier en 1755, décédé à Vendôme le 17 novembre 1823, veuf de Angèle de Gourdeau; 2^o) Catherine-Elisab.-Aimée; 3^o) Jeanne-Angélique-Françoise, née en 1757; 4^o) Louis-Palamède-Félicité, qui suit; 5^o) Charles-Louis de Salmon du Chatellier, né en 1761, appelé Mgr du Chatellier, (voir sa notice au mot *Chatellier*); 6^o) Marie-Louise-Adelaïde, baptisée à Savigny.

Louis-Palamède-Félicité de Salmon, chev^r, Sgr du Chatellier, off^r au rég^t de Piémont. Il émigra, et le Chatellier fut saisi sur lui en 1791. Les fermes furent vendues et en 1793 le château servit, comme Montmarin, de caserne pour une partie du bataillon des recrues du district de Mondoubleau dans la levée de 300 mille hommes. — Louis-Palamède de Salmon revint d'émigration pour habiter Vendôme où il mourut le 3 juillet 1854, âgé de 95 ans. Il avait épousé le 6 mai

1789 Marie-Henriette, fille de feu mess. Michel Boutault de Russy, chev^r, Sgr de Fourne en Limousin, et 2^o vers 1825, N. de Laiglehoust de Goinville dont il eut un fils et une fille.

Il dut vendre, à son retour d'émigration, son château du Chatellier, d'ailleurs quasi ruiné, à la famille Comte-Maréchal qui le possédait au temps où Passac écrivait son *Vendôme et le Vendômois*. — Depuis, le château fut démoli, on n'en conserva qu'un pavillon auquel on accola des bâtiments formant villa. Les anciens bâtiments du domaine ont été divisés en plusieurs fermes appartenant à des propriétaires différents. Il reste une enceinte carrée de 40 mètres de côté entourée de larges douves maçonnées de 10 mètres d'ouverture, et à une centaine de mètres vers le sud se trouve une motte aplatie entourée elle-même d'autres douves en partie comblées.

Sur la carte de Cassini le château du Chatellier se trouve au milieu d'une étoile de larges et longues avenues dont on voit encore des traces; une d'elles à 3 kil. de long. Ces avenues doivent être une création de François V de Salmon dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Arch. Nat., P 686, n^o 6; P 691, n^o 80 à 83; P 695, n^o 1; P 697, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, E 31 pièce 4, 163, 447. — D'Hozier, Reg. IV, *Généalogie de Salmon*. — Collection Eug. Vallée, Mss Pasty de la Hilais, Inventaire des fiefs de St-Calais (La Bissaire et Auvine) et Notes diverses I, f^o 47. — Notes ms. de Gédéon de Trémault sur famille Salmon. — Bibl. Vendôme, Fonds Bouchet, chemise III, doss. 8. — *Bulletin vendômois*, 1892, p. 48; 1900 p. 252; 1901, p. 69. — Roger Graffin, *La seigneurie de la Cour du Bois*, pp. 19 et 20. — Arch. de la Sarthe, H n^o 1841. — Passac, p. 75. — Beauvais de St-Paul, p. 224. — Lannay, *Répertoire*, p. 117. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 318. — *Cart. Trinité, nécrologe*, IV, p. 464. — Reg. Savigny, *passim*.

Chatellier (Le Petit), anc. fief, psse de Savigny. — En 1583 il est au Sgr du Chatellier. — Il se composait d'une maison et de prés, et relevait de la Sgie du Chatellier à 27 deniers de cens, plus un denier pour les prés. — Une maison au bourg de Savigny portait ce nom. — En 1687 François de Salmon, Sgr de la Fertièrre se déclarait dans la censive du Chatellier pour une partie de sa maison du Petit Chatellier « faite et édifée par feu Léonard (Eléonor) Salmon, Sgr aussi de la Fertièrre, son père.... avec petite tour servant de fuye... etc. ». — Cette maison du Petit Ch. appartenait à la fin du XVIII^e s. à dame Marie de la Roche, femme de Gabriel-Jacques de Neveu. — Aujourd'hui une rue du bourg de Savigny s'appelle *Rue du Petit Chatellier*. — (Arch.

Nat., P 691 n^o 81; P 695, n^o 1; P 697, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, E 17).

Chatelliers (Les), anc. mét., psse de Boursay. — Elle relevait censiv^t du Boulay, et faisait au XVIII^e s. partie du domaine de Villenoble, mais en fut détachée en 1675 au moment des partages des enfants de Martigné. — (Pièces égarées aux titres de la terre de Martigny [d'Huisseau]).

Chatenay (La forêt de), *Castellanum, Castellani foresta*, XI^e s. — Elle fut donnée à la Trinité en 1070 par Ingelbaud le Breton et sa femme Domitille appelée aussi Hildegarde, à l'effet d'être défrichée par les moines. — Ce bois appelé aussi des Chataigniers devait être sur le territoire de la paroisse du Boulay (Indre-et-Loire). — (*Cartul. de la Trinité*, 218. — Pétingny, p. 517).

Chatière (La), éc., c^e de la Ville-aux-Clercs. — Ce lieu en 1634 et 1653 était à Antoine Legrand, S^r de la Chatière, off^r ordinaire de Mgr de Loménie, Sgr de la Ville-aux-Clercs. — (Notes ms. sur les fiefs de la Ville-aux-Clercs, par H. de la Vallière).

Chatillon (Maison de), C^{tes} de Blois. — *Fyétéval*, XIII^e et XIV^e s. — Armes : *De gueules à trois pals de vair, au chef d'or*. — (*Cart. Blésois de Marm.*, pl. XIX, et P. Anselme).

Chatvert, h., c^e de Cellé. — *Chavert* (État-major).

Chauchepot, c^e du Poislay. (Voir *Chaussepot*).

Chauchepot, anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait de Girondeau et appartenait au prieur de Souday en 1466. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Chaufetières (Les), h., c^e de Baillon.

Chaufour, h., c^e de Lunay, 43 hab. — *Chaufour*, XV^e au XVIII^e s. — Ancien fief et manoir relevant de la chatellenie des Roches-l'Évesque à foy et h. simple. — Le manoir existe encore. Il est du XV^e s. et se compose d'un unique pavillon à deux étages formés chacun d'une seule fenêtre. A ce pavillon est accolée une tourelle en encorbellement; le tout est plaqué contre le rocher ou se trouvent creusées de nombreuses pièces servant encore de logement aux propriétaires de ce manoir transformé en villa rustique.

En 1399 Chaufour paraît être à Guillaume Chaufourneau qui rend aveu aux Roches pour terres situées à Chaufour. — En 1434 à Mathieu Chaufourneau. — En 1505 à Isabeau de Boutemie. Cette année-là, François de Lavardin, chev^r, au nom et comme procureur de Dlle Isabeau de Boutemie *sa sœur* (sa belle-sœur), rendait aveu « pour raison d'une métairie et

appartenances appelée Chaufour, relevant des Roches-l'Évesque à foy et hommage simple et à 10 deniers de service payables au jour des Morts à la grange de Naunays signé *Delavardin*. — (Arch. Nat., P 686, n^o 27).

En 1517, Chaufour est à Jean d'Illiers, gouverneur de Vendôme. — En 1575, à Jean de la Chataigneraie, éc^r, Sgr de Bourgoing, demeurant au lieu de Chaufour; avec Marie de la Cherve, son épouse, il acheta la Barre de Lunay. — En 1601 à Charles du Plessis, Sgr de Ternay et d'Asnières. — En 1620 ou environ à Roger du Plessis, sieur de Liancourt et la Rocheguyon qui rend aveu pour Ternay, la Vallée d'Asnières et Chaufour. — En 1635 à Raphael de Taillevis et Judith du Plessis, son épouse, Sgrs de la Barre et de la Blotinière qui donnèrent Chaufour à leur fils Esme de Taillevis.

Depuis cette époque jusqu'au XIX^e s., Chaufour fit partie de la terre de la Blotinière. — Au XIX^e s. il est à des cultivateurs, puis passe aux mains de M. Coutanceau, instituteur à Romorantin.

Arch. Nat., P 686, n^o 32 à 36; P 712, n^o 241 bis; PP 50, vol. 88, n^o 23 à 28; vol. 114, n^o 61. — Arch. L.-et-Cher, GG 3 (Bauzy). — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 51. — Reg. de Lunay, *passim*; de Selommes, couverture parchemin du registre de 1729. — *Revue du Maine*, 1884, p. 131. — Bibl. Vendôme, mss. : 1^o) Fonds Trémault, Cartons fiefs (Asnières); 2^o) Album Lunay, III, p. 94; 3^o) Titres de la terre de Sassières. — Titres de la fabrique de Périgny. — Collection R. de St-Venant, liasse des familles vendômoises. Généalogies manuscrites de la famille de Taillevis.

Chaufourneau (1^{re} famille). — *Chaufour*, XIV^e et XV^e s.

Chaufourneau (2^e famille). — *Le Domaine* (de la Ville-aux-Clercs), *Les Énages*, *La Gaudinière* (de la V.-aux-Cl.), *Les Rochettes* (de St-Ouen), *La Guibardière* (de Villerable), XVII^e s. — Armes : *D'azur, au chevron d'or accomp. d'un agneau pascal d'argent en pointe, au chef d'or chargé de 3 trèfles de sable*. — (Busserolle).

Chaulin, f., c^e de Villeporcher. — *Le Chaulin*, (Cassini).

Chaume (La), h., c^e de Villedieu. — Ce lieu dépendait de la terre du Fresne de Rorthé (c^e de Beaumont-la-Chartre, Sarthe). — Il appartenait au XVI^e à la famille Savary. — (Chartrier de Renay).

Chaumelle (La), f., c^e de Souday.

Chaumont (Famille de). — *Chevigny*, XVI^e s. — Armes : (?) *D'argent au mont de sable fumant de gueules*. — (La Chesnaye).

Chaumont-Quitry (Famille de). — *La Barre* (de Lunay), XVII^e s. — Armes :

Fascé d'or et de gueules de 8 pièces. — (Armorial chartrain).

Chaussay (Le Grand et le Petit), deux fermes, c^o d'Oigny, au-dessus du ruisseau du Perray. — *Le Chaussay*, 1623. — *Le Chaussay* (Cassini). — *Les Chaussés* (Etat-major). — *Les Chaussées* (Cadastre). — Ce lieu relevait de la Sgie de Courtalain. — Il est situé près de la voie antique appelée *Le Chemin de César*. — En cet endroit se rencontrent de nombreux vestiges de ruines romaines. Beauvais de St-Paul y croit voir les ruines d'un Temple; Pétigny, une villa romaine; l'abbé Blanchard pense que ce lieu était *Piciacus*, auprès duquel se réfugia Avitus (saint Avit), qui fuyait les honneurs, au VI^e siècle. — Quoiqu'il en soit, il est certain que là se rencontrent des traces de constructions importantes. Et on y a recueilli beaucoup de médailles et des monnaies romaines d'argent et de bronze. — En 1633, un certain Gaspard Guyot, sieur de la Bretasche, demeurait au lieu du Chaussay, psse d'Oigny. — (Pétigny, pp. 11 et 233. — *Bulletin dunois*, II, p. 298 [1595]; et VII, p. 450, [art. Blanchard]. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, liasse d'Oigny).

Chaussé (Le), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Gombergean, à l'ouest et près du bourg.

Chaussée (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle était unie à l'Aître-Martin-Brossier et faisait partie de la terre du Plessis-Godehous. — En 1506, Jehan de Montigny, Sgr du Plessis-Godehous, la garantissait en parage à Jehanne de St-Martin, sa cousine germaine. — Elle fait encore partie du domaine du Fresne, ancien Plessis-Godehous. — (Arch. Nat., P 649, n^o 1 et 2).

Chaussée (La), lieu situé sans doute jadis sur Couture ou psse environnantes, et dont portait le nom la famille Lemoine, souvent rencontrée au Pin de Couture et environs. — Cette Chaussée paraît après les Lemoine être parvenue par succession à la famille Mousseron de la Chaussée. — (Reg. de Couture, de Villedieu, etc. *passim*).

Chaussepot, château, c^o du Poislay. — *Chauchepot*, 1202; (Cart. dunois de Marm.) — *Chauchepot*, XIII^e au XVII^e s. (Vieux titres). — *Chaussepot*, (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief avec haute, moyenne et basse justice relevant à foy et h. de la Sgie du Poislay, elle-même annexée de longue date à celle de Courtalain. Mais les Champarts censuels de Chaussepot étaient tenus féodalement à part et relevaient directement de Courtalain sans qu'il se puisse trouver l'origine de cette

distinction des deux fiefs. Ce fief de Ch. avait pour vassaux les sires de Boisbernard et des Blossiers, psse d'Arrou.

Le château de Ch. bâti à l'extrémité N.-E. de la c^o du Poislay est sur la limite du département d'Eure-et-Loir. Il est encore entouré de ses douves et se compose d'un bâtiment carré du XV^e ou XVI^e s. accosté à l'angle N.-O. d'une tour, et au sud d'une tourelle en encorbellement.

En 1202 Eudes de Cormeray, chev^r, abandonnait à Marmoutier sa dime de Chauchepot. On est fondé à croire qu'il était Sgr du lieu. Eudes Borel, Sgr de Courtalain confirmait cette donation. Ce lieu de Chauchepot en ce même XIII^e s. était cité comme devant à la prétrière du Gault une rente de trois setiers de blé et autant d'avoine.

Vers 1416 Chaussepot est à Bertrand de Malefède ou Malefrède. Il est signalé comme présent à la défense de Château-dun contre les Anglais. — En 1436 à Guillaume de Mallefède, qui se trouve prisonnier à Dreux. — Au cours du XV^e s., à Charlot de Villeneuve; il paraît avoir pour fille Jeanne de Villeneuve qui est épouse du suivant :

Guillaume de Blères, Sgr de Chauchepot, époux de Jeanne de Villeneuve. Ils meurent avant 1510. A cette date leur succession est partagée par leurs enfants qui sont : 1^o Louis, qui suit ; 2^o Pierre ; 3^o Isabeau, femme de Pierre de la Chaussée ; 4^o Françoise, femme de Hardy de Pâris, Sgr de la Gauchardière ; 5^o Catherine, veuve de Jean Allain, sieur de la Bischetière.

En 1510 Louis de Blères est seigneur de Chaussepot par partage avec ses frères et sœurs sans qu'on ait sur lui d'autres renseignements. Il semble n'avoir pas eu d'enfants.

Vers 1575 ce fief est à Louis de Pâris, sans doute fils de la sœur de Louis de Blères. Il est époux de Catherine de Racine. Il semble partager ce fief avec Marin et Jean de Méan, Sgrs de Chaussepot en 1581 (Arch. E.-et-Loir, B 511). — En 1587, à Jacques de Pâris, fils des précédents, Sgr des Boisbernards et de Chauchepot; il avait épousé vers 1575 Antoinette de Fauville, veuve de Jacques des Personnes, Sgr de Villemesle et de Boisgasson. Ils semblent avoir seulement une partie de Chaussepot et avoir partagé ce fief avec d'autres qui sont dits aussi seigneurs de Chaussepot : Guy de Beaumont qui est dit Sgr du lieu en 1581, ainsi que Thibault, Louis-Marin et Jean Méan qui paraissent frères, tous cités comme Sgrs de Chaussepot. — En 1595, dans un aveu de Courtalain porté au V^o de Châ-

teaudun, Jacqueline d'Avangour citait comme vassaux de Chauchepot Jacques de Pâris, écuyer, sieur des Boisbernards, Guy de Beaumont-Pied-de-Bœuf, seigneurs de Blossiers et Perrette de Felnies (Félines) : Cette dernière étant femme ou veuve de Guy de Beaumont. Le chef-lieu de la seigneurie était sans doute alors par retrait féodal dans les mains du seigneur dominant.

En 1597 Chaussepot est à Léonard de Phélines. Il paraît comme époux de Louise des Pierres en 1601. — En 1603 et 1609 à Jacques des Pierres, éc^r, licencié ès-lois, avocat en la Cour du Parlement, époux 1^o de Madeleine Drouin ; 2^o de Lucrèce de Laumosnier. De ces deux mariages il eut de nombreux enfants : 1^o Jacques, né du premier lit, qui suit ; 2^o Pierre, né en 1626 ; 3^o Julien, qui fut Sgr des Pierres paroisse d'Arrou, et fut inhumé au Poislay le 29 juillet 1674 ; 4^o Lucrèce, née en 1634 ; 5^o Anne ; 6^o Louise ; 7^o Marie des Pierres ; cette dernière se rencontre en 1694 comme dame de la Dédaise.

Jacques II des Pierres, dit Jacques le jeune, gendarme de la C^{te} du roi, fils de Madeleine Drouin, parrain de son frère Pierre en 1626, déjà co-seigneur de Chaussepot du vivant de son père. Il épousait à Droué en 1642 Marie Le Breton, fille de défunt Charles Le Breton, éc^r, sieur du Noyer, et de Madeleine de Louven-court. Elle fut inhumée au Poislay le 2 nov. 1704 à 77 ans. — D'elle étaient nés les enfants suivants : 1^o Jacques des Pierres, qui suit ; 2^o Charles, qui suivra après Jacques ; 3^o Madeleine, qui suivra après Charles ; 4^o Valentin, qui vivait encore en 1668 ; 5^o Louis, baptisé au Poislay en 1653 ; 6^o Henriette, *id.* en 1660. Ces deux derniers vivaient encore en 1668.

Jacques des Pierres, baptisé au Poislay en 1643, inhumé dans la même église en 1673, laissa Chaussepot au suivant :

Charles des Pierres, Sgr de Chaussepot, frère du précédent. En 1688 il est cap^e au rég^t des dragons de la reine; il paraît vendre vers 1700 Chaussepot à sa sœur, qui va suivre; on le voit se marier au Poislay le 25 février 1713 avec une nommée Françoise Malescot, mais il n'avait plus Chaussepot.

Madeleine des Pierres, dame de Chaussepot après son frère Charles, vers l'an 1700. Le 6 mai 1702, étant âgée de 55 ans elle épousa au Poislay Nicolas de Boisguyon, éc^r, sieur de la Rozaie, âgé de 28 ans, cap^e aide-major au rég^t de Grançay, fils de feu Paul de Boisguyon, éc^r, sieur de la Rozaie et de Santeuil et de Margue-

rite Mulard ou Malart. Les deux époux se mariaient sous le régime de la séparation de biens et s'engageaient à donner l'hospitalité à Marie Le Breton leur mère et belle-mère encore vivante. — Madeleine des Pierres mourut le 26 octobre 1707 laissant Chaussepot à son mari qui le 18 juin 1708 se remariait dans l'église d'Arrou avec Marie-Marguerite, fille de Denys de Gvvés, éc^r, Sgr des Bois-Bernards et de feu Marguerite Bourgeois. Il mourut en 1737 laissant sa seconde femme veuve avec les 8 enfants qui suivent : 1^o Nicolas-Armand qui suit ; 2^o Marie-Françoise, baptisée au Poislay en 1710 ; 3^o Angélique, *id.* en 1711 ; 4^o Nicole, le 10 octobre 1714 ; 5^o Gabriel-André, né le 8 mai 1717 à Chaussepot, qui épousa Anne-Marie Cuperly de Jany et devint seigneur des Chateliers en Lanneray et écuyer de Madame Adélaïde de France ; 6^o Louis Nicolas, baptisé au Poislay en 1727 qui épousa Henriette Buchère de la Beauvoisière ; 7^o Denyse-Marguerite qui épousa au Poislay le 6 mai 1743 Gilles-Alexandre, fils de Alexandre du Bois de la Velle, éc^r, sieur des Chesnes ; 8^o une fille dont on ne sait rien.

Nicolas-Armand de Boisguyon, né en 1709, baptisé au Poislay en 1715, Sgr de Chaussepot en 1737, off^r au Rég^t de Beaujolais, chev^r de St-Louis, époux de Marie-Anne-Henriette de St-Pol, mort à Chaussepot en 1764, laissant trois enfants : 1^o Nicolas-Philippe-René, baptisé le 12 mai 1756 ; 2^o Marie-Gabrielle-Pauline, baptisée le 5 octobre 1757 ; 3^o le suivant :

Jean-Baptiste François de Boisguyon, baptisé le 18 juin 1759 d'abord page de la C^{tesse} d'Artois puis officier au Royal-Comtois, chev^r de St-Louis. Il épousa Marie-Anne-Rosalie Brochard du Fresne, fille de Pierre-Eloi Brochard, éc^r, Sgr du Fresne et de Marie-Rosalie Vallon de la Garanchère. Il fut inhumé au Poislay en 1832 laissant un fils, le suivant :

Paul-Auguste, C^{te} de Boisguyon, off^r de la Garde royale, né le 24 mai 1801, époux en 1829 de Adélaïde-Emilie Casin de Cnamartin dont il eut quatre fils, tous quatre morts sans enfants, avant leurs parents. Paul-Auguste de Boisguyon avait vendu Chaussepot en 1833 au duc de Montmorency de Courtalain, et depuis ce temps cette terre fait partie du domaine de Courtalain.

Raoul, duc de Montmorency, propriétaire de Courtalain et de Chaussepot par suite de l'acquisition faite en 1833, époux de Euphémie-Théodora-Valentine de Harchies, laquelle mourut le 22 sept. 1858 à Paris et lui le 18 août 1862 à Cour-

talain, laissant Courtalain à sa nièce la suivante :

Félicie de Baufremont, fille de Pierre, prince de Baufremont et d'Anne-Elisabeth-Laurence de Montmorency, épouse de Louis-Charles de Gontaut-Biron, M^{re} de St-Blancard ; elle est née en 1820 et vit encore (1909).

Le château de Chaussepot aujourd'hui inhabité (?) a eu au XIX^e s. divers locataires. — D'abord le duc de Rohan, sous le règne de Louis-Philippe ; puis le baron de Maussion qui mourut à Chaussepot en 1858 ; puis M. Bousson, intendant des biens de la famille d'Orléans, enfin en 1860 (?) M. Ielong, notaire honoraire.

Bulletin dunois, II, pp. 279, 290 à 297 ; IV, pp. 337 et 57 ; V, p. 463 ; VI, p. 392 ; X, (article de M. l'abbé Peschot sur Chaussepot), pp. 134 à 159. — *Cart. dunois de Marm.* 212. — *Cart. de N.-D. de Chartres*, p. 376. — Arch. d'Eure-et-Loir, B 541, 557 ; E 2728, 3683, 3689, 3691, 3733, 3733, 4243. — Reg. du Poislay, 1606, 1609, 1626, 1634, 1673, 1674, 1688, 6 mai 1702, 2 nov. 1704, 26 nov. 1707, 1711, 25 fév. 1712, 1714, 1715 et *passim*. — D'Hozier, registre VII, complément, Généalogie Boisguyon. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 284. — Merlet *Inventaire des minutes des notaires du dunois*, n^{os} 39 et 683. — Reg. Droué, 1642. — Arch. Nat., Q¹ 495, f^o 32, v^o. — Armorial Chartrain (Méan, 1581).

Chausserie (La), anc. fief, psse de Périgny. — Il relevait du Bouchet-Touteville et au XVIII^e s. faisait partie de la Sgie de Périgny. — (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet-Touteville).

Chaussés (Les), h., c^o de Villavard.

Chausseux, éc., c^o de Faye.

Chaussinière (La), c^o de St-Martin-des-Bois. — Cette mét. était à l'abbaye de St-Georges et fut vendue national^l en 1791 pour 30.100 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 86).

Chaussy ou **Les Chaussés**, h., c^o de Villavard. — En 1675, ce lieu paraît appartenir à Louis Carrière, S^r de Chaussy. — (Reg. de St-Martin-des-Bois [ou St-Martin de Vendôme]).

Chautard (Famille). — *Malignans*, XIX^e siècle.

Chautard (Charles), poète, littérateur et philosophe, né à Monfoire en 1814, mort à Vendôme en 1884. — Son père était notaire à Monfoire et le mit au collège de Vendôme dont il fut un des plus brillants élèves. Il étudia le droit à Paris puis vint à Vendôme où il fut nommé juge suppléant. Mais il quitta de bonne heure la magistrature pour se consacrer uniquement à la littérature et à la poésie. Esprit très libéral, il fit dans un petit cénacle à Vendôme une opposition tenace à l'Empire. Ses concitoyens le portèrent à la mairie en 1872, et il occupait ces

fonctions à Vendôme quand le Congrès archéologique de France vint y tenir cette année-là sa XXXIX^e session, pour l'inauguration de la statue de Ronsard. Nul n'était mieux qualifié que lui pour recevoir un congrès de savants. — Chautard unissait à ses idées libérales des sentiments religieux très prononcés. Il était en même temps fort attaché à la forme républicaine du gouvernement, aussi donna-t-il sa démission de maire quand, à la chute de Thiers, il crut que la République était menacée. — Il vécut dès lors dans la retraite en cultivant la littérature et la poésie. On a de lui une très remarquable traduction d'Horace en vers, ce qui constitue une vraie merveille poétique. Il a aussi composé un recueil de grand mérite intitulé *Chansons de métier et chansons de village*. Quelques-unes de ces chansons sont de véritables petits chefs-d'œuvre. Elles ont été couronnées par la Société d'Encouragement au bien.

Chautard avait été un des fondateurs les plus estimés de la Société archéologique du Vendômois dont il fut président en 1870. — Les dernières années de sa vie ont été attristées par la mort de son fils, seul survivant des deux enfants qu'il avait eus. Son ami Charles Bouchet a publié sur lui une belle notice nérologique au Bulletin de la Société archéol. du Vendômois, dans lequel on trouvera de lui de nombreuses pièces de vers. — (*Bulletin vendômois*, 1862, p. 107 ; 1863, p. 117 ; 1866, p. 60 ; 1868, p. 265 ; 1872, p. 130 ; 1873, p. 225 ; 1875, p. 292 ; 1881, p. 352 ; 1882, p. 178 ; 1884, p. 159 ; 1885 (Art. Ch. Bouchet), pp. 57 à 65, et 116 à 126 ; 1886, p. 225 ; 1891, p. 155 (art. Bonhoure). — Dufay, *Les anciens élèves du coll. de Vendôme*, p. 29).

Chautard (Jules), cousin du précédent, savant chimiste et numismate, né à Vendôme en 1826 et mort à Croissanville (Calvados), en 1901. — Il était fils d'un pharmacien vendômois, fut élève du collège de Vendôme et se destina d'abord à succéder comme pharmacien à son père. Mais le professorat lui agréa davantage. Il fut quelque temps professeur de mathématiques à Vendôme même, dont le collège était devenu lycée. Entré ainsi dans l'Université et devenu docteur ès-sciences, il fut en 1853 nommé professeur de physique et chimie à la Faculté de Nancy, dont après 17 ans de professorat il devint le doyen. Il garda ce titre jusqu'en 1876, époque où on vint le prier de créer à l'Institut catholique de Lille qui venait de se fonder, la chaire de physique et de chimie. Chautard accepta d'autant plus volontiers que ses convictions religieuses

le portaient à applaudir à l'idée de cette nouvelle création. Il y resta jusqu'à l'année 1888, époque où il se retira à la campagne dans sa propriété normande où il mourut. Ses dernières années furent attristées par la mort de sa fille qui vivait avec lui et qui le consolait de l'absence de son fils entré dans l'Ordre des Jésuites.

Chautard produisit de nombreux travaux scientifiques dont la liste a été publiée dans le Bulletin de la Soc. archéol. du Vendômois en 1901, pp. 109 à 115. Il était membre de nombre de sociétés savantes ; mais ses études ne l'avaient pas seulement porté du côté des sciences physiques, il était de plus numismate éminent. C'est en cette qualité qu'il a publié dans le *Bulletin vendômois* nombre de communications intéressantes sur les jetons et médailles des ducs de Vendôme. (Il avait été un des membres fondateurs de la Société en 1861). On trouvera ces notices au *Bulletin vendômois* aux dates qui suivent : 1862, p. 99 ; 1881, p. 329 ; 1882, p. 98 ; 1883, p. 41 ; 1888, p. 82, 1896, pp. 273 à 332 ; 1897, p. 201 ; 1899, p. 47 ; 1900, pp. 19 et 257 et enfin 1901, pp. 106 à 115, sa *Notice biographique*.

Chauvalinière (La). — Voir *Chevalinière*.

Chauvallerie (La), anc. mét., psse St-Martin ou St-Pierre-du-Bois. — Elle appartenait à l'abbaye de St-Georges-des-Bois. — (Arch. Nat., P 648, n^o 78).

Chauveau (Famille). — *Les Caves de la Rivière*, XV^e siècle.

Chauvel de la Martinière (Famille). — *Chauvigny*. — *Les Diorières*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à la croix échiquetée d'or et de gueules, cantonnée de quatre têtes humaines chauves de sable*. — (Armorial chartrain).

Chauvelin (Famille). — *La Saumerie* (de Thoré), XVI^e s. — *La Bausserie* (de Savigny), XVII^e s. — Armes : *D'argent à la tige de choux arrachée de sinople, au serpent d'or tortillé à l'entour, la tête haute*. (Arm. ms.).

Chauvellerie (La), ferme et h., c^o de Prunay. — La ferme fait partie du domaine de Blanchamp.

Chauvellière (Le lieu de la), paraissant situé paroisse d'Azé ou de Villiers. — Sur ce lieu, en 1342, Jean Thierry recevait la foy de Hervé Mesnard, et abandonnait cette foy-hommage à Robert d'Estouteville, Sgr du Bouchet, avec d'autres biens, en échange du bois de Villemarchet. — (Arch. Sarthe, H 1424).

Chauvellière (La), anc. mét., psse de Baillou, (Cassini). — Ce lieu paraît aujourd'hui être devenu *La Croix*.

Chauvellière (La), c^o de la Chapelle-Vivonne. — Voir *Chauvellières*.

Chauvellière (La), anc. mét., psse de Couture, non loin d'Aubemare (ou Beaumat), citée dans un aveu de 1510. — (Arch. Nat., P 648, n^o 74).

Chauvellière (La), écart du bourg, c^o de Faye. — Anc. mét. appartenant en 1745 à Henri de Bongars d'Etourville, Sgr de la Touche-Chenard, comme l'ayant acquise de Paul-Louis Dajou, Sgr de Haie de Champs. — (Titres de la Fabrique de Faye).

Chauvellière (La), h., c^o de St-Hilaire, 32 hab.

Chauvellières (Les), f., c^o de la Chapelle-Vivonne. — *Chavaleria*, XII^e s. (Cart. Madeleine). — *Calvaleria*, 1203, (id.). — *Eschawilliers*, XVIII^e s. (Titres des Chauvellières). — *Les Chauvellières*, (Cassini). — *La Chauvellerie* (Etat-major). — *La Chauvellerie* (Cadastre). — Ancien château et seigneurie relevant de Mondoubleau, à foy et h. simple.

Il ne reste de l'ancien château qu'une enceinte de douves comptant environ un hectare et comprenant un *castrum* et un *castellum* très caractérisés. Dans le *castellum* qu'on appelait *la Cour du donjon*, une cave est le seul vestige des anciens bâtiments. Dans le *castrum*, ou première enceinte, se trouvait avant la Révolution une chapelle dédiée à S^{te} Apolline (voir ce nom). Il n'en reste plus trace pour ainsi dire. Les bâtiments de la ferme actuelle se trouvent tous dans la première enceinte. — Sur les douves étaient établis deux pont-levis, l'un pour pénétrer dans la première enceinte, l'autre pour accéder à la Cour du donjon. Entre les deux, une allée pavée conduisait de l'un à l'autre. Mais cette allée pavée ne doit dater que du XVII^e s. — En avant de la première enceinte se trouve une grande demi-lune d'où partent trois larges avenues, une de face et les deux autres de chaque côté, coupant la première à angle droit. Ces avenues, de 32 mètres de large sont bordées d'arbres, et donnent un air seigneurial à ce lieu des Chauvellières. Mais ces avenues elles-mêmes ne datent non plus que du XVII^e siècle.

En 1663, le Sgr des Ch. (François Le-boult) obtint que la chapelle S^{te}-Apolline, située dans l'enceinte de son château fut érigée en chapelle paroissiale pour lui, sa famille et ses tenanciers avoisinants. (Voir S^{te}-Apolline).

Au XVII^e s., les Chauvellières avaient comme dépendances les lieux et métairies de Malboisseau et Belair qui lui avaient été inféodés par acte du 28 mars 1666 et

la métairie de Bréviande inféodée par acte du 10 avril 1669. Le censif de la terre s'étendait sur sept maisons du bourg de la Chapelle-Vicomte qui devaient 5 sols et 6 deniers de cens, et deux maisons à Fontaine-Raoul qui devaient 5 sols de cens. Sur ces maisons, le Sgr avait droit de justice et cela suffisait pour lui permettre de se dire Sgr de la Chapelle-Vicomte et même de prendre le titre de vicomte de la Chapelle-Vicomtesse sans qu'on puisse y trouver d'autre raison que le nom de vicomtesse porté par ce bourg. De plus le seigneur avait droit de haute justice sur l'enceinte de son château, mais seulement moyenne et basse justice hors cette enceinte sur les terres dépendant du domaine.

En 1669 fut de même réuni au fief des Chauvillières celui de Vaulouzeran appartenant au même Sgr, mais relevant non de Mondoubleau mais de Pief-Valennes. — Le seigneur avait un droit de banc seigneurial dans l'église de Romilly « un pied plus bas que celui réservé au seigneur de Mondoubleau ».

L'aveu de 1682 fait au baron de Mondoubleau, indiquait l'état du château à cette époque : « Notre château des Chauvillières, basti d'un grand pavillon dans lequel il y a une salle au milieu, accompagnée de deux chambres avec leurs garde-robes et cabinets, d'une chambre desgagée, le tout au premier estage (rez-de-chaussée) et au-dessus autant de bastiments (chambres), ledit pavillon situé dans un donjon (citadelle) ou il y a une court qui a de longueur 24 toises deux pieds et de largeur douze toises, revêtue de murailles tout à l'entour, entourée de grands fossés à eau de 8 toises de largeur. De laquelle court on passe dans une court qui a de longueur 22 toises et de largeur par un bout 14 toises et par l'autre bout 3 toises où sont les cuisines, garde-manger, offices, dispense, fournil, caves. Au-dessus des bâtiments en la court des cuisines il y a une chambre et des greniers et cabinets... Suit la description de l'avant-cour, des pontlevis et avenues, etc. (Voir *Bulletin vendômois*, 1904, p. 116). — Cet aveu donne en outre la contenance. Les Chauvillières contenaient 25 arpents, Malboisseau, 26 arpents, Belair, 59 arpents, Bréviande, 40 ; soit au total 150 arpents ou environ et avec les bois 245 arpents.

Il paraît à peu près certain que cette terre des Chauvillières au moyen-âge appartenait déjà aux sires de Mondoubleau. — Une fille de la maison de Mondoubleau probablement la fille de Payen de Mondoubleau mariée avant 1167 à

Payen de Souches dut porter cette terre à son mari ainsi que la terre de Brulon. D'elle sont issus deux fils : le premier, Patrice, qui devint Sgr de Souches et le second, Geoffroy, dit de Brulon, parce qu'il eut cette terre avec les Chauvillières et peut-être aussi d'autres terres. C'est ce Geoffroy de Brulon qui fut le premier Sgr connu des Chauvillières. On le rencontre comme fondateur de la Chapelle-S^{te}-Apolline dans l'enceinte de son château entre 1188 et 1190. En 1200, il paraît mort et son château par suite d'héritage ou de retrait féodal ou lignager se trouve entre les mains de Geoffroy, 4^e du nom, vicomte de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau.

En 1202 Geoffroy, V^{te} de Châteaudun datait de la Chauvillière (*actum Calvalerie*) une charte relative à Cormont. — En 1203 et 1209 il dotait sa chapelle des Chauvillières de rentes assises sur le cens de Choue et la prévôté de Mondoubleau, ce qui prouve bien que là, le Vicomte était chez lui.

Les Sgrs de Mondoubleau continuèrent à jouir de cette terre jusqu'à une époque indéterminée mais que nous croyons bien être la fin du XVI^e s. Et il est probable que la vente des Chauvillières fut de celles que pratiqua le roi Henri IV sur ses domaines du Vendômois pour payer les dettes qu'il avait contractées en faisant la conquête de son royaume.

(Il faut mentionner ici l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur de ce présent dictionnaire dans sa brochure intitulée *La Paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation* [au Bulletin vendômois, année 1904, p. 105] qui par suite d'une méprise dans les classements faits aux Archives Nationales [série PP 50, vol. 102, pièces 61 à 65] a confondu les Chauvillières, paroisse de Chitenay en Blésois [aujourd'hui canton de Contres], avec les Chauvillières, près Mondoubleau. — Ces Chauvillières de Chitenay, par une anomalie singulière étaient aussi relevant de Mondoubleau, ainsi qu'une partie de ladite paroisse de Chitenay. — En conséquence il faut supprimer tout ce qui se rapporte aux Chauvillières avant la famille de Cybert, fin du XVI^e siècle).

En 1602, Jacques de Cybert est Sgr des Chauvillières, il est époux de Marie des Loges. Il eut plusieurs enfants : 1^o) Guillaume, qui suit ; 2^o) Florence ou Florentine, qui en 1639 épousa François de Megret, sieur de Neufville ; 3^o) Jacques, baptisé en 1617 ; 4^o) Barbe, en 1620.

Guillaume de Cybert, fils aîné des précédents, baptisé en 1602. Il est dit Sgr des Ch. en 1628 et épouse le 2 juin 1630

Louise de Phelines, veuve de Charles de St-Meloir, Sr de la Reine-Bourgère dont elle avait trois enfants. Il en eut une fille, Françoise, baptisée en 1631 à la Chapelle. Cette famille disparaît du pays en 1631.

Vers le milieu du XVII^e s., la terre des Chauvillières est aux mains de Louis Tuffier, éc^r, Sgr de Vaulouzeran, conseiller du roi et correcteur en sa chambre des comptes à Paris où il devait plus tard devenir maître ordinaire. Il donnait sa terre à bail en 1654 pour 9 années à Claude Roger, procureur du roi au grenier à sel de Mondoubleau. Le bailleur se réservait seulement dans le château « la salle, le cabinet y joignant et la chambre joignant ladite salle avec le cabinet de ladite chambre ». Cette même année, il faisait réparer les pont-levis de son château.

C'est Louis Tuffier qui fit ériger la Chapelle S^{te}-Apolline des Chauvillières en chapelle paroissiale pour son usage. On ignore le nom de sa femme, mais il a une fille, Françoise Tuffier qui en 1672 est dite veuve de M. Pallu, seigneur d'Andigny.

Louis Tuffier avait, en 1666 et 1669 fait inféoder aux Chauvillières les terres de Malboisseau, Belair et Bréviande. Il avait en plus obtenu du prieur de la Chapelle en vertu de nous ne savons quel échange, en 1666, les droits de justice sur le prieuré même de la Chapelle. Mais ses successeurs furent obligés en 1703 d'abandonner ce droit qui fut de nouveau réuni au prieuré. (Arch. L.-et-Ch., G 2523, n^o 3). — Il réunit en 1669 aux Chauvillières le fief de Vaulouzeran dont les droits pourtant furent toujours perçus à la Clergerie. Ces personnages disparaissent après 1676.

En 1682 François Leboult, Sgr de Vaulouzeran, conseiller à la troisième chambre des enquêtes au Parlement de Paris était acquéreur des Chauvillières et procédait à l'aveu et déclaration des héritages qu'il tenait du baron de Mondoubleau, c'est-à-dire les Chauvillières et terres annexées. (C'est cet aveu qui est relaté plus haut). Ce nouvel acquéreur avait 28 ans et était célibataire. Le 18 novembre 1683, il épousait Marie d'Abos ou Dabos fille de Léonard d'Abos, Sgr de Jaucourt et de Thénéricourt. — Comme Sgr des Chauvillières, il était convoqué avec l'arrière ban de la noblesse du Vendômois en 1689. Il mourut le 11 sept. 1691 et fut enterré à la Chapelle où se voit son épitaphe sur laquelle il est qualifié : « Seigneur des Chauvillières et Vaulouzeran, vicomte de la Chapelle-Vicomtesse et Fontaine-Raoul, conseiller du roi en ses conseils, maître enquêteur et réformateur

des Eaux et Forêts aux départements et provinces de Touraine, Maine et Anjou ». Il paraît frère de Louis Leboult, qui lui succéda dans sa charge de maître des Eaux et Forêts de Touraine et fut seigneur de Chanteloup près Amboise, terre qu'il avait achetée en 1695.

En 1701 Marie d'Abos qui paraît avoir eu les Chauvillières comme douaire ou plutôt même comme reprise de ses droits, se remariait avec messire Nicolas de La Tournelle, chev^r, Sgr d'Angé et de la Salle, colonel de cavalerie et brigadier des Armées du roi. En 1705 elle était veuve à nouveau et tutrice de son fils François-Léonard Le Boult et se portait comme créancière de son second mari. Elle avait eu, de son premier mari, deux enfants 1^o) François-Léonard Leboult qui fut lieutenant de dragons et mourut le 2 déc. 1733 à l'âge de 37 ans chez sa sœur la dame de la Prédonnière laissant par testament une somme de 30.000 livres aux paroisses du Temple, d'Épuisay, de Choue et de Sargé, à l'effet de fonder des écoles ; il fut inhumé au Temple ; 2^o) Marie-Catherine Le Boult, qui épousa Elisée de Coutance, Sgr de la Prédonnière et mourut sans enfants en 1749 après avoir succédé à sa mère comme dame des Chauvillières. Elle laissa les Chauvillières à sa cousine la suivante :

Marie Dabos, dame des Chauvillières. Elle était épouse de Yves de Maillet de Friardel. Elle mourut en 1761 âgée de 78 ans laissant les Chauvillières à son fils François-Yves de Maillet qui le 29 juin 1772 vendait la dite terre au suivant :

François-Vincent Bulté, non autrement qualifié qui devait mourir peu après, laissant pour héritier son frère Charles-Louis Bulté de Chery, éc^r, conseiller du roi en ses conseils, ancien avocat général en la chambre des comptes de Blois, époux de Elisabeth Marie Pointeau. — En 1784 ces derniers mariaient leur fils mineur, Jean-Alexandre Silvain Bulté de Chery, éc^r, ex-officier de cavalerie, avec Marie-Anne de Chabot d'Haie-de-Champs. Les frères de l'époux étaient Charles-Vincent Bulté de Chery, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, chapelain de la Chapelle S^{te}-Apolline des Chauvillières ; Charles Bulté de la Troiterie, éc^r, ancien gendarme de la garde du roi et ses sœurs Anne-Marie, Marie-Julienne, Marie-Françoise et Marie-Anne. — En 1791 M. Bulté de Chery était nommé colonel de la Garde nationale de la Chapelle-Vicomtesse. Il fit ses partages le 20 prairial an III, (mai 1795). Les Chauvillières lui restèrent jusqu'à sa mort.

Le domaine des Chauvillières fut vendu

en 1818 par deux filles de M. Bulté de Chery l'une appelée Mme Daigremont, l'autre Mme Godineau de la Bretonnerie. L'acquéreur était M. Crignon de Méraïnville. Celui-ci laissa tomber en ruine le château des Chauvellières et eut pour héritière au lieu des Ch., réduite à l'état de simple ferme, sa petite-fille, Mme Raymond de Fontenailles, laquelle revendit vers 1898 la ferme des Chauvellières, morcelée, à des cultivateurs.

Pussac, p. 70. — Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 115. — *Cart. de la Couture du Mans*, pp. 82 et 83. — Abbé Ledru, *Histoire des Seigneurs de Sourches*. — Dupré, *Histoire de St-Laumer*, p. 159. — Titres de la terre du Grand-Bouchet. — *Bulletin dunois*, VIII, p. 120. — Arch. Nat., PP 50, vol. 102, n^{os} 61 à 65 ; P, 700, n^{os} 69 à 75. — Abbé Peschot, curé de Langey, notes manuscrites. — Abbé Chéramy, curé de Choue, notes manuscrites. — Arch. de L.-et-Cher, E 79. — Carré de Buserolle, *Armorial de Touraine* (article Le Bouls). — *Id. Dictionn. d'Indre-et-Loire*, article *Chauteloup*, p. 110. — La Chesnaye des Bois, articles *Abos et Maillet*. — *Bulletin vendômois*, 1870 p. 41 ; 1901, p. 251 et suiv. ; 1904, pp. 98 à 127. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 268. — Titres de la propriété de la Clergerie. — R. de St-Venant, *La paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation*, pp. 85 à 114. — Reg. du Temple de 1733 ; de la Chapelle Vicomtesse, *passim*.

Chauvigné, ancien fief relevant de Ponce, appartenant aux Sgrs de la Godelinière et dont nous ignorons l'emplacement. Il ne doit pas être confondu avec Chauvigny de Cellé qui relevait du prieuré même de Cellé. — En 1458 ce fief est à Thomas Lebro. Certaines terres de ce fief relevaient de la Godelinière à 4 sous de rente et deux chapons et 2 sous six deniers de cens. — (Arch. Nat., P 691, n^o 84 ; P 661, n^{os} 3 et 4).

Chauvignière (La), anc. fief, psses des Roches et Montoire ; il relevait à foy et li. de Fargot. — Aux XV^e et XVI^e s., ce lieu est à la famille Budé. — En 1456 à Dreux Budé. — En 1548, à autre Dreux Budé. — Peut-être a-t-il donné le jour à Geoffroy Freslon, qui fut évêque du Mans au XIII^e s. (Voir sa notice). Il passe pour être originaire des Roches. — (Arch. Nat., P 631, n^{os} 23 et 25).

Chauvigny (Famille de). — Voir *Liger de Ch.*

Chauvigny, commune du canton de Droué à 10 kil. sud de ce chef-lieu et à 20 kil. nord de Vendôme. — *Calviacum*, 1173 ; *Calumniacum*, 1175 ; *Calviniacum*, XII^e s. ; *Calvigniau*, 1342 ; (Cart. Marm.). — *Calviyagum*, 1173 (Arch. Eure-et-Loir, H 2034). — *Chauvegniacum*, *Caligniucum*, *Calviniacum*, XIII^e s., (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Chauvigny*, (Cassini et Etat-major).

Commune bornée au nord par la Chapelle-Vicomtesse, Bouffry et Fontaine-Raoul, à l'est par Fontaine-Raoul et la Ville-aux-Clercs, au sud par la Ville-aux-Clercs, et à l'ouest par Romilly et la Chapelle-Vicomtesse. — Le Thierray, petit ruisseau, prend sa source à Chauvigny ; il tarit souvent l'été, mais sa source étant toujours vive, son eau va se perdre dans les prés en temps de sécheresse. — Le Gratteloup reçoit le Thierray et arrose la commune vers l'est. Plusieurs étangs s'alimentaient autrefois des eaux de ces deux ruisseaux ; mais ils sont aujourd'hui en culture, sauf un de ceux des Diorières. Le Gratteloup lui-même reçoit les eaux de plusieurs sources, à St-Gilderic et aux Diorières. — La route de Vendôme à Droué passe par le bourg de Chauvigny. Les stations les plus proches sont Droué, Cloyes et Pezou, toutes à environ 12 kil. ; Droué sur la ligne Paris-Bordeaux (État), les 2 autres sur la ligne Paris-Tours par Vendôme (Orléans). — Mais Chauvigny, depuis 1909, est devenu station du tramway de Vendôme à Droué.

Lieux habités : Le bourg, qui compte 76 maisons et 208 hab. — La Beauchère, 50 hab. — L'Oiselière, 35 hab. — La Vieilletrie, 20 habit. — La Thuaudière, 20 hab. — Les Bénardières. — La Conventière. — Les Diorières, château, ancien fief. — Le Moulinet, ancien moulin. — La Thomasserie. — La Tuilerie. — La Flécherie. — La Borde. — La Sirotière. — La Huchetière, ancien fief. — L'Orgerie. — La Moinetière. — Les Grisons. — L'Aître du four. — Le Boulay. — Les Buissons. — Les Epoisses. — La Choiselière. — St-Gilderic, chapelle. — Les Bernières. — Les Genêteix. — La Rousseière. — La Simonière. — La Bardière. — La Rainbaudière. — La Houlardière. — La Guiche. — Les Rottes. — La Tauvelière. — La Vallée. — L'Hotellerie. — La Ménaudière. — Les Paris. — La Lagnière. — Le Carreau. — La Bonnetière. — La Ferrière. — La Vinardière. — La Louvetière. — La Fontaine. — Les Caillots. — La Fosse, ancien fief. — Lodièrre, ou la Lognière, château. — La Picauderie ou le Touchereau. — La Sortière.

Lieux dits : Les Grands Billots, le Grand-Clairet, Sortoire, la Retraite, le Clos-Fortin, le Pont-Vinard, la Tirelle, le Lion d'or, le Pré-Moreau, le Fer à Cheval, les Calluts, les Pommereaux, le Jeu de Paume (aux Diorières), le Champ de la pendue, le Clos-Gas, le Pré-de-Laglése, la Parie, l'Étang-à-Rieu, les Haubardières, le Petit-Corbin, le Pré-Giroux, les Ficelleries, les Binets, les Saugées, le

Champ de Bouillon, le Clos-de-Drognet, la Piotterie, le Clos-Cochin, les Longuettes, la Huestière, la Fullardière, la Guilletière, la Pennière, la Bonnardière, la Choisière, la Monnerie, le Bignon, la Bequillière, la Gommerie, le Champ de Bataille, le Pré-Moreau, l'Étang-à-Dieu, la Napotière, le ruisseau de la Salle, les Lombardières, le Clos-Verdier, le Gué-de-la-Ménauderie, Beaulieu.

Superficie : 2277 hectares. — Cadastre fermé en 1827 par Bessas aîné, géomètre. — Altitude du bourg, 191 m. — Poste et perception de la Ville-aux-Clercs. — Assemblées le dimanche 14 mai, sinon le dimanche suivant et le 24 juin.

Population : 100 paroissiens au XIII^e s. — 350 communians vers 1750. — 118 feux en 1762 (Expilly). — 650 hab. en 1806. — 642 en 1810. — 841 en 1836. — 747 en 1841. — 839 en 1846. — 792 en 1851. — 810 en 1856. — 851 en 1861. — 828 en 1866. — 674 en 1872. — 678 en 1876. — 650 en 1881. — 671 en 1886. — 682 en 1891. — 689 en 1896. — 700 en 1901. — 703 en 1906. — 644 en 1911.

Les registres paroissiaux de Chauvigny commencent en 1646. — Noms principaux qu'on y rencontre : — XVII^e s. — Lesage Sgrs de Montigny et la Huchetière. Battener, de la Couronne, Maillé de la Tour-Landry, de la Verge, Bodineau notaire, Huard chirurgien, de Nicolay, Bourdon sieur du Bois, Fauchette sieur de la Fosse, de Cheronnier, de St-Méloir, la Bissonnière, Lucas baron de St-Mars, de Maigret, de Felines de la Guestière, du Teil baron de Samoie, Fillette proc^r fiscal, Vivier oîr du duc de Beaufort, Decollet, de Blancpignon, de Lorin de St-Jacques, Bodineau notaire, de la Porte, Lucas de St-Chartier, de Lunel, de Grattard, de Journainville, Magny, de la Salle, du Raynier de St-Gervais, du Raynier de Boisseleau, Lucas de Chauvigny, Lebel Sgr de Valchanceuse (?), Lebel de Chauvigny, Lucas de St-Gouar, de Creil intendant d'Orléans, Leclerc de Lesseville, Courtarvel de Boursay, des Boullais, Navy de la Pailletterie, Lucas de la Martinière, d'Ysarn d'Haussy. — XVIII^e s. — Lucas de Chauvigny, Goudé de Beaurepaire, Lebel de Chauvigny, Chauvel de la Martinière, de Lorin, Coutance de la Fredonnière, d'Ysarn d'Haussy, de St-Mars de la Martinière, Fournier d'Ysarn, de Villefort, de Marescot Sgr du Breuil, de Renty, de Martin de Joffre, Dabos, de la Tournelle, Jacquesson, Rouge des Montaus, de Landelles (?), de Bellefunde, d'Haussy de Villefort, d'Ysarn de Villefort, de Launay, Maillé de Friardel, d'Ysarn de Montjeu, Bodineau, Villemain

Sgr de la Bullière, Guion de la Mollière, de Garance, de Bussy Sgr de Chauteloup-la-Villette, Le Breton de la Loutière, de Lorin de St-Jacques, Gueau de Gravelle de Rouvray Sgrs de Chauvigny, de Montgino, de France, Gueau de Réversaux, Brouillet de la Carrière, Courtin notaire, Lenoir, Sgr de Chauvigny-en-Bourbonnais, d'Arras d'Handrecy, de Paris des Mussets, Fournier de la Chataigneraie, Lecomte, de Caqueray, Chenetier procureur.

Curés : Pierre Laval, curé de Chauvigny et notaire de l'abbaye de Vendôme, 1460 (Trin. 953 et 956). — Louis Gallous, 1550. — Jacques Bodineau, 1646. — François Coison, 1655, mort en 1676. — Michel Lasneau, 1676. — P. Courtin, 1683. — Michel Rivière, 1695. — Castera, 1719, décédé en 1726. — Gorteau, 1726. — Bossard, desservant, 1739. — Cretté, 1741. — Ciraffe, 1753. — Pierre Vincent, 1760. — François Scivane, 1753. — Lebreton de la Loutière (Voir sa notice), 1769. — Gabriel-Antoine Chereau, 1770. — Perreau, puis Buisson, puis Cayer, desservants, 1787. — Dumée, desservant, 1788. — Lecour, 1789. — Lamotte, 1791 (inscrément). — Guérin, 1806. — Juquin, 1836. — Bernier, 1849. — Van Wanghen, 1853. — Foussereau, 1871. — Louis Renault, 1874. — Luxereau, 1909.

Il existait à Chauvigny un vicariat fondé, dont les émoluments étaient à la charge du seigneur et du curé, par moitié. Le revenu de la cure au XVIII^e s. était estimé 800 livres. Celui de la fabrique 140 livres. Le clocher de l'église, sur la nef était à la charge des habitants.

Maires : Louis Vaillant, procureur de la commune, 1791. — Pierre Goudeau, 1792. — Jean-François Lamotte, membre du conseil général de la commune, 1793. — Pierre Goudeau, officier public, floral an II. — Charles-François Beaudouin, vendémiaire an IV. — Marin Picart, agent, frimaire an IV. — Pierre Goudeau, agent, pluviôse an VII. — Louis Beulé, agent, fructidor, an VII. — Louis Beulé, maire provisoire, floral an VIII. — Jean-Charles-François Dufournier, délégué, brumaire an IX. — Louis Beulé, vendémiaire an X. — Pierre-Mathieu-Michel Chardon, 1808. — Anselme Crignon de Méraïnville, 1812. — Pierre-Marin Picard, 1813. — Anselme Crignon de Méraïnville, 1817. — Jean-François Dufournier, adjoint délégué, puis maire, 1838. — Louis Hallouin, 1846. — François Héron, adjoint délégué, 1847. — Julien-Michel Trécult, 1848. — Jacques-Fidèle Neizl, 1871. — Le Chevalier de Meckenheim (Henry), 1874. —

Kiout de Lodièrre, 1876. — Auguste Neils, 1904. — Aug. Rousseau, 1908.

Anciens officiers de Justice rencontrés : Louis Poirier, bailli, 1577. — Jacques Egasse, bailli, 1643. — Pierre Fillette, procureur fiscal, 1657. — Louis Chauvigney, bailli de la Ville-aux-Cleres et lieutenant-général de Chauvigny, 1663. — Jacques Bodineau, procureur fiscal, 1687. — Valentin Huard de Beaulien, lieutenant de la Chatellenie de Chauvigny, 1699. — Jean-Pierre Bodineau, procureur fiscal, 1750.

Notaires : Pierre Quenier, 1557. — Guillaume Deshayes, 1577. — Chauvigney, 1627. — Claude Huron, 1629. — Pierre Bodineau, 1650. — Jacques Bodineau, 1667. — Dumnans, 1739. — Jean-Pierre Bodineau, 1745. — Parrain, 1745. — Félix Courtin, 1772. — (Registres patoisiaux et *Etat des notaires*, 1861).

Avant la Révolution, la paroisse de Chauvigny était dans le ressort du présidial et sénéchaussée de Chartres et de l'Élection de Château-du-Loir, puis depuis 1731 de celle de Vendôme. Elle faisait partie du diocèse de Chartres, et depuis 1697 de celui de Blois, archidiaconé de Vendôme, doyenné de la Ville-aux-Cleres. L'abbé de Marmontier présentait à la cure qui au XIII^e s. était d'un revenu de 100 livres et de 800 livres au XVIII^e s. — En 1793 elle était du district de Mondoubleau et du canton de la Ville-aux-Cleres.

L'église de Chauvigny était tout d'abord placée sous le vocable de St-Gildéric dont la chapelle mortuaire était tout proche. Mais à une époque indéterminée elle fut dédiée à l'Assomption de la Vierge et saint Gildéric ou Joudry n'en fut que le second patron. (Voir St-Gildéric pour la vie du patron). — Cette église porte des traces du XIII^e s. Elle a été remaniée et agrandie à différentes époques. Deux collatéraux au nord et au sud lui ont été ajoutés et lui donnent un aspect moderne.

— Il est probable que cette église était d'abord la chapelle du prieuré et qu'elle ne devint paroissiale qu'à une époque postérieure, remplaçant l'église primitive qui aura été détruite. Le presbytère actuel semble être sur l'emplacement de l'ancien prieuré lui-même. Avant la dernière réparation de l'église de Chauvigny, faite vers 1855 on voyait encore dans le mur du Nord qui menaçait ruine et fut détruit pour faire place à une nef latérale, plusieurs portes murées qui avaient autrefois communiqué avec les bâtiments du prieuré. Dans un jardin voisin se trouve encore un puits qui en a dépendu. — La cloche est de 1818 et eut pour parrain Anselme Grignon de

Merinville, ppre des Diorières et pour marraine Marie-Alexandrine Bulté de Chéry.

On a agité la question de savoir si Chauvigny n'était pas du pays chartrain, bien que situé entre le Dunois et le Vendômois. Certains titres relatifs à un procès entre le seigneur des Diorières et le curé de Chauvigny au XVIII^e s., au sujet des dîmes de la paroisse, disent tantôt Chauvigny au pays chartrain, tantôt en Vendômois. Il semble résulter des discussions qui ont eu lieu sur la question (voir *Bulletin de la Société archéol. du Vendômois*, 1864, pp. 206 à 213) que la paroisse de Chauvigny était bien du Vendômois ; mais que, relevant directement en fief de l'évêque de Chartres, elle suivait la coutume du pays chartrain.

Le territoire où était situé Chauvigny était au XI^e s. parmi les possessions d'un chevalier vendômois appelé Ingelbaud le Breton et resta dans sa famille après lui.

La création de la paroisse est d'une époque indéterminée quant à la date exacte, mais pas antérieure au XII^e siècle ; son territoire paraît avoir été primitivement formé des possessions du prieuré même de Chauvigny ainsi qu'elles sont limitées dans la charte 225 du *Cartulaire Dunois de Marmoutier* par Mabile. C'est la superficie des terres données en 1127 par Barthélemy de Vendôme, petit-fils du susdit Ingelbaud le Breton et confirmées en 1215 par Geoffroy, V^e de Châteaudun, époux de sa petite-fille. Il faut remarquer que ce territoire n'avait pas été concédé en domaine mais pour la plus grande partie en fief constitué. Sur cette surface considérable qui englobait une partie des terres formant aujourd'hui les paroisses voisines, les domaines évidemment étaient à des particuliers qui les cultivaient, mais relevaient en fief du chef-lieu de la seigneurie appartenant à Barthélemy de Vendôme. Car les moines auraient été incapables de défricher et cultiver une aussi grande étendue de terrain.

Voici la traduction de la partie de cette charte, relative à la délimitation du prieuré de Chauvigny. — « La présente donation est ainsi limitée : De la maison des lépreux d'Aigrefaim (St-Jacques d'Aigrefaim), en se dirigeant sur l'Orient vers la fontaine du Coudrier (probablement la source du Gratteloup) ; de là vers le Marchais de la Porrée (inconnu aujourd'hui, mais peut-être le Marchais de la Madeleine) ; de là au bois de Corbigny ; du bois de Corbigny à la fontaine de la Pleuriette ; de là à la nonne de Guttiz (inconnue) ; de

là au chêne des Trois-fourches (inconnu aujourd'hui) qui est aux Deux-Marchais (probablement le Marchais-aux-Biches) et de ces Deux-Marchais jusqu'au Baignon de l'Egrenne et de là en remontant, à la maison des lépreux d'Aigrefaim ». Cette limite englobait une partie des paroisses plus modernes de Fontaine-Raoul et de la Ville-aux-Cleres et aussi de Romilly.

On ne peut mieux faire pour établir l'histoire de la fondation du prieuré de Chauvigny que de reproduire la notice donnée sur ce sujet par Mabile dans l'Introduction de son *Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois* (p. 29-XV), en y ajoutant quelques renseignements de détail découverts depuis.

Le prieuré de Chauvigny a été fondé entre les années 1116 et 1136 pour Barthélemy de Vendôme, dit le Riche, chevalier, frère d'Engelbaud, alors prévôt de Vendôme, et plus tard archevêque de Tours. Ce chevalier donna pour le salut de son âme et de celle de ses parents, d'abord à Guillaume, prieur de Fontaine-Géhard, à (Chatillon-sur-Colmont, diocèse du Mans), puis, après l'éviction de celui-ci pour cause de négligence, aux religieux de Marmoutier, une terre située dans le Perche, à Chauvigny, suffisante pour occuper quatre charrues. Par le même acte, il accorde aux religieux qui viendraient habiter le nouveau domaine, les droits d'usage nécessaires en eau, prés, bois pour la construction et le chauffage, la glandée pour les pores, et l'emplacement d'un moulin. Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, reçut la donation et en investit le prieur Guillaume. Les dignitaires du Chapitre de Chartres assistèrent à la rédaction de cet acte, ainsi que Geoffroi, abbé de Vendôme, et Geoffroi Grisegonelle, comte de Vendôme, Engelbaud et Vulgrin, frères de Barthélemy le Riche, et Marie leur sœur, avec Gaynard, sire de Lavardin, son mari, Payen de Fréteval, etc. — En 1147 ou 1148, au moment de partir pour Jérusalem, Barthélemy renouvela cette fondation et la fit confirmer une seconde fois par ses frères Vulgrin et Engelbaud l'archevêque de Tours, par Marie, sa sœur, et par Gosbert du Bouchet, son gendre et son futur héritier. En 1155, Gosbert et sa femme Adèle, fille de Barthélemy, firent une nouvelle confirmation de l'acte de donation et augmentèrent considérablement les bienfaits de leur beau-père et père. Marie, femme de Gaimard de Lavardin, tante d'Adèle, Vulgrin, son oncle, et les enfants de l'un et de l'autre assistèrent à la charte qu'à cette occasion Gosbert fit

dresser et y donnèrent leur consentement. Cette charte de Gosbert fut confirmée en 1215 par Geoffroy, vicomte de Châteaudun, et par sa femme Alix, petite-fille de Gosbert du Bouchet.

Mais cette notice de Mabile ne tient pas compte de la charte 129 du *Cartulaire vendômois de Marmoutier* qui fait savoir que vers 1060, Ingelbaud le Breton, riche seigneur vendômois, gendre de Foucher le Riche (Foucher II) donna à Marmoutier des terres à St-Gildéric, à l'Orgerie, et des droits de païsson pour 300 pores dans la forêt du Perche voisin de ces lieux. Il retenait seulement la haute justice sur ces terres. Il est donc à croire que Ingelbaud le Breton était en possession de Chauvigny même et qu'il retenait ainsi pour ses successeurs, seigneurs de Chauvigny la haute suzeraineté sur les terres de St-Gildéric. — Cette seigneurie de Chauvigny passa au fils d'Ingelbaud, appelé Geoffroy-Payen, puis au fils de celui-ci, Barthélemy le Riche qui fut le fondateur du prieuré de Chauvigny, dans les conditions indiquées plus haut.

D'après Bouchet (*Bulletin vendômois*, 1864, p. 207) cette fondation aurait eu lieu en 1127. Aux témoins cités par Mabile il convient d'ajouter les suivants : Frodon de St-Martin, Guillaume du Rouillis, Foucher de la Ferrière, Payen de Fréteval, Gauthier de St-Martin, etc.

Encore vers la même époque (1148), l'évêque de Chartres, Geoffroy de Lèves fit savoir que ledit Barthélemy s'était présenté devant lui avec Robert Février, son forestier pour témoigner comme quoi un nommé Giraud et sa femme Hildegarde, son frère Renauld ainsi que Hugues, fils d'Aimon et encore Eudes Espiart, tous ensemble s'étaient résolus à donner aux moines résidant à Chauvigny tout ce qu'ils possédaient d'héritages dans la forêt du Perche sauf pourtant le produit des abeilles dont ils se réservaient la moitié. Moyennant cela ils obtinrent trente sous de monnaie dunoise. Quant à la femme du susdit Giraud, elle reçut un porc ; son fils Ansold eut six pièces d'argent. Pour Renauld, il en obtint 18. C'est cet acte que Barthélemy et son forestier priaient l'évêque Geoffroy de confirmer, ce qui fut fait.

Mais vers le même temps, Barthélemy de Vendôme croyant voir que les moines de Fontgéhard, auxquels il avait confié le prieuré de Chauvigny, étaient incapables de bien gérer leurs biens et de donner le salutaire exemple des vraies vertus monastiques, alla trouver ceux de Marmoutier qui par les soins de son grand-père Ingelbaud le Breton étaient

déjà depuis près d'un siècle établis non loin de là à St-Gildéric, et les invita à se charger de la Cella même de Chauvigny, comme aussi à prendre comme compagnons les moines de Fontgéhârd en résidence en ce prieuré naissant. Pour cela, il ajouta à son premier don de quatre charruées, une cinquième charruée, avec l'usage dans ses bois ainsi que la paisson pour cent porcs et la dime du pasnage qui lui appartenait. Il y ajoutait encore la justice sur les colons résidant en ces lieux, cette justice que son grand-père Ingelbaud le Breton avait lui-même retenue un siècle auparavant alors qu'il donnait aux mêmes moines de Marmoutier la terre de St-Gildéric, et de plus le cens qu'il percevait sur eux ainsi que la dime sur ceux qu'il gardait dans son apanage. Et comme Barthélémy était alors sur le point de partir pour Jérusalem (voyage dont il ne devait pas revenir), il intéressa à cette donation ses deux frères, Engelbaud l'archevêque (de Tours) et Vulgrin, ainsi que Marie sa sœur (femme de Gaymard de Lavardin) et encore son propre gendre Gosbert (dit de Preuilly, ou du Bouchet).

Le prieuré de Chauvigny ayant été ainsi constitué de manière à en faire une Cella très importante, Robert, évêque de Chartres (1156 à 1164) se décida à en confirmer les biens, et il en profita pour affranchir les deux églises de Chauvigny et de St-Gildéric de toute servitude envers lui. C'est ainsi que les moines eurent l'élection et la présentation du curé du lieu. A cette occasion l'évêque cite les bienfaiteurs du prieuré : Gosbert du Bouchet et Adélaïde, sa femme, Marie, veuve de Gaymard de Lavardin et son fils Jean, Vulgrin le frère de Marie, ainsi que sa propre femme Marie et ses fils Geoffroy et Hervé ainsi que ses filles Agnès et Domitille. Il donne les limites des terres des moines commençant à la maison des Lépreux, telle que nous l'avons établie plus haut. Il cite le vrai fondateur du lieu, Barthélémy de Vendôme et ses largesses confirmées (en 1155) par Gosbert du Bouchet. Cet acte paraît être d'environ 1160.

Quelques années plus tard, vers 1165, Robert de Lisle, vicomte de Blois, exempta les mêmes moines de Chauvigny de tout droit féodal qu'il avait sur les vignes possédées par eux à Pezou sauf pourtant un simple cens de 18 deniers. Cet acte est approuvé par sa femme Mahot, et par ses enfants Renauld, Geoffroy et Berthe.

Vers 1170 Guillaume, évêque du Mans, par une charte formelle proclama les

droits des religieux de Marmoutier sur des biens que réclamait Barthélémy (dit de Vendôme), alors doyen de l'église de Tours. Ces biens étaient assis à Chauvigny, *situé au pays Chartrain* (in pago carnotensi situm). Barthélémy affirmait que ces biens lui appartenaient par droit héréditaire. Quant aux moines, ils soutinrent qu'ils avaient été donnés par les ancêtres du susdit doyen à l'église de Fontgéhârd dont les droits avaient passé à Marmoutier. Cette reconnaissance des droits des moines eut lieu sous l'autorité du pape Alexandre (III^e du nom, 1159 à 1181). Parmi les témoins de cette chartre se trouvent Hugues, frère du doyen et Engébaud, son cousin. On a confondu ce Barthélémy, doyen de Tours avec son homonyme et parent qui devait lui-même devenir archevêque.

En 1173, Ansold, forestier de ces lieux, abandonna aux moines de Chauvigny les droits de cens qui lui étaient dus. Pour cela il reçut 20 sous, un cheval et deux porcs. Quant à Marie sa femme et à son fils Adam, les moines leur donnèrent un sextier de seigle et 8 deniers. Parmi les témoins figure Gosbert du Bouchet, seigneur suzerain, et Mainard de Chauvigny, sans doute le prieur du lieu.

Peu de temps après, les moines de Chauvigny acquirent de Hugues (V^e du nom) vicomte de Châteaudun un bien fort important. C'était le bois, dit de Vendôme, situé entre Romilly et Chauvigny, borné d'un côté par les terres des frères du Temple et de l'autre par celles des religieuses de la maison des Lépreux d'Aigrefain (les Nonnes de St-Avit). Pour satisfaire les seigneurs de fief ayant des droits inégaux sur ces bois, les moines remirent à chacun d'eux les sommes suivantes : Jean de Lavardin eut 40 livres ; Geoffroy de Lavardin 100 sous ; Hugues de St-Agil 10 livres, sa femme Domète et son fils 20 sous ; Geoffroy Vogrin 25 sous ; Ursion de Fréteval, Nivelon son fils, leurs femmes et enfants et leur famille, 4 livres 10 sous ; Ansod le forestier, 100 sous, Adam son fils, un cheval de 30 sous ; Geoffroy de Hauz, 40 sous ; Gilles le Forestier, une mesure de seigle, sa femme Domina, ses fils et filles 10 sous, enfin Geoffroy Daude une mesure de seigle. Quant au vendeur, Hugues de Châteaudun, il reçut 3 mille sous comme prix de vente, moyennant quoi il s'engagea à protéger les moines envers les feudistes qui dépendaient de lui. Jeanne sa femme et son fils Geoffroy eurent 10 livres pour prix de leur consentement. Et parmi les témoins Gosbert du Bouchet eut 100 sous, Henri du Puiset, 46 sous, Yger était

alors prieur de Chauvigny. — Toutes les sommes remises par les moines indiquent que ces terres de Chauvigny étaient soumises à un grand nombre de propriétaires et seigneurs, mais qu'elles avaient une valeur infime.

Les moines de Marmoutier n'étaient pas les seuls à posséder des biens à Chauvigny. Barthélémy de Vendôme avait encore fait profiter de ses générosités, l'Aumône, c'est-à-dire la Maison-Dieu de Châteaudun. Il lui avait donné quatre charruées de terre proche la fontaine de St-Gildéric. Mais les moines de Chauvigny ayant prétendu que les frères de la Maison-Dieu avaient pris plus de terrain que n'en comportaient leurs droits, Hugues de Châteaudun vint lui-même en 1184 pour juger le différend surgi entre eux et faire borner les terres. Son frère Payen en fut témoin ainsi que Henri du Puiset son cousin et aussi les seigneurs voisins. Robert Archer était alors prieur de Chauvigny. — Plus tard, en 1108, Geoffroy, fils de Hugues, devenu lui-même vicomte de Châteaudun confirma la sentence de son père.

Mais Ansold Borane, le forestier, trouva moyen encore de molester les moines de Chauvigny dans l'administration de la paroisse. Afin de faire cesser la chose, les moines convoquèrent ledit Ansold, sa femme Marie et leur fils Adam devant Ursion de Meslay (seigneur de Fréteval) qui apaisa la querelle et s'engagea à assigner devant lui les perturbateurs de la paix dans le cas où ils recommenceraient. (1192).

Malgré tous ces arrangements les moines de Marmoutier n'avaient pas encore leurs biens en ce lieu quittes et nets de toute charge ; car les chanoines de la Madeleine ont soin, en l'année 1208, de faire confirmer par Foucher et Mathieu de Meslay (de la famille des seigneurs de Fréteval), la rente d'un demi-muid de blé qu'ils possédaient sur le terrage de Chauvigny même.

C'est alors qu'en l'année 1215, Geoffroy V, vicomte de Châteaudun, et sa femme Alix, pour donner plus de force aux dons généreux de leurs ancêtres, se déterminèrent à les reconnaître solennellement ; et tout particulièrement le don fait en 1155 par Gosbert de Preuilly (dit du Bouchet) leur grand-père. Ils font approuver cet acte par leurs enfants, c'est-à-dire Geoffroy leur fils, et leurs quatre filles Elisabeth, Alix, Jeanne et Agnès. Geoffroy cite le texte de la donation de Gosbert portant sur le bois de Vendôme, ajouté à ce que les moines possédaient auparavant, savoir est : quatre charruées

à Chauvigny et une à St-Gildéric. Il répète tous les droits et coutumes appartenant aux moines en ce lieu et donne encore les limites exactes de leurs possessions, limites déjà citées. Cette chartre importante est datée de Sargé, l'an 1215, le 5 des Calendes d'octobre.

L'année suivante (1216), Ursion de Meslay, seigneur de Fréteval, complétait les possessions des moines à Chauvigny en leur donnant l'étang du Moulinet sur le Gratteloup, le pré adjacent ainsi que quatre deniers de cens qu'on lui rendait en ce lieu. Mais il se réservait le droit de pêche dans l'étang et le droit d'en lever la bonde, mais non de rompre la digue. Sa femme Emma souscrivait à ce don, et ses filles Adèle et Marguerite. Comme témoins : André, prévôt de Fréteval, Hémeric, prieur de Fréteval.

En 1237, Geoffroy de Lisle fut condamné par la justice des moines à payer 12 deniers au prieur de Chauvigny pour les violences commises dans ses vignes de Pezou.

En 1316 eut lieu la visite faite par des moines inspecteurs au prieuré de St-Marie de Chauvigny. A cette occasion on fit savoir que ce prieuré était d'une valeur de 20 livres de revenus ; mais que comme dime il n'était tenu à rien envers le monastère.

En 1325, autre visite, le 22 février. Les inspecteurs trouvent là comme prieur le frère Pierre Maillet. Le frère Geoffroy de Pray y était comme écolier. La vie des moines du lieu était régulière. Mais ils n'avaient d'autres ornements d'église que ceux qui leur étaient communs avec la paroisse. Leurs livres liturgiques étaient de petite valeur et anciens. Les bâtiments du prieuré étaient en mauvais état ; leurs vignes de Pezou bien cultivées. La paix régnait dans les dépendances du prieuré. Relevait de ce prieuré l'église du lieu rapportant environ 20 livres. Quant aux dettes du prieur, elles se montaient à ceci : 1^o envers N. St-Père le Pape, environ 43 livres ; 2^o au seigneur abbé 25 livres et environ 33 livres envers la chapelle St-Gildéric que le prieur, du reste, affirmait ne point devoir. Il devait aussi au frère Geoffroy de Pray 30 sous. Là, les inspecteurs, pour leur visite, dépensèrent 102 sous.

Les moines de Marmoutier peu après cette visite, en 1342, abandonnèrent ce prieuré de Chauvigny. Ainsi que le constate la chartre suivante, datée de 1342 : Accord, par lequel l'évêque de Chartres (Guillaume Lamy) consent que les prieurés dépendant de Marmoutier situés dans son diocèse, demeurent quittes

et déchargés du droit de visite (du fait de l'évêque) moyennant que les abbés et religieux y mettent des vicaires (curés) pour avoir soin des âmes. Les dits religieux de Marmoutier abandonnent audit seigneur évêque le prieuré de *Calvigniau* (Chauvigny) proche la ville ou bourg de Clerc (La Ville-aux-Clercs), diocèse de Chartres, avec ses dépendances, à la réserve de la nomination à la cure dudit lieu.

Les vieux titres de château des Diorières citent une charte du roi Jean II (Jean le Bon) datée du 3 févr. 1350 (1351 n. s.), qui relate une bulle du pape Clément (VI) laquelle sur un différend élevé entre Aymery, jadis évêque de Chartres (de 1332 à 1342) prêtre cardinal du titre de St^e-Marie aux Montaignes, d'une part, et Simon (abbé de 1331 à 1352), jadis abbé de Marmoutier au diocèse de Chartres (sic pour Tours), d'autre part, par l'entremise de Taillerand, prêtre, cardinal du titre de St-Pierre, relativement au droit de visite et contribution réclamé par ledit évêque sur le monastère de Marmoutier et ses dépendances, décide que ce monastère sera à toujours exempt desdits droits de visite logis et contributions et que l'évêque de Chartres et ses successeurs devront recevoir en compensation le prieuré de *Chauvigny*, appartenant audit monastère, avec les maisons, murailles, édifices, juridictions, rentes, revenus, prés, pâtures, et tous autres droits dépendants du prieuré susdit excepté seulement le droit de présentation à la cure de Chauvigny, réservé à l'abbé de Marmoutier, mais à charge par ledit évêque de payer la dîme qui sera due à raison du prieuré de Chauvigny. Les évêques de Chartres devaient recevoir en outre la somme de 114 livres payable moitié à Noël, moitié à la St Jean-Baptiste par les prieurés d'Épernon, Bizainville, Chimé et Bertaucourt dépendant dudit monastère et ce, pour toute nourriture. Cette bulle est du 10 décembre 1342. — Suit l'approbation du roi en 1350. C'était la cession réelle du prieuré qui des mains des moines de Marmoutier, passait aux évêques de Chartres.

Nous avons cru devoir faire connaître quelque peu le détail des chartes de l'établissement de la *Cella* de Chauvigny parce qu'elles indiquent bien d'abord de quelle façon a été formée cette paroisse, puis qu'elles peuvent fournir comme le prototype des créations similaires dans nos contrées, pour lesquelles en général on ne possède pas de renseignements aussi circonstanciés.

C'est probablement ainsi que depuis le

milieu du XIV^e s. on considéra la paroisse de Chauvigny comme relevant uniquement de l'évêché de Chartres. Et les évêques de Chartres qui avaient toujours la prétention d'être suzerains du comté de Vendôme se dispensèrent d'en reporter l'hommage aux comtes de Vendôme qui s'étaient parfois soumis à se proclamer eux-mêmes hommes liges des évêques.

Les évêques de Chartres depuis cette année 1342 doivent donc être considérés comme seigneurs réels de Chauvigny, jusqu'à l'année 1532, qu'ils crurent devoir donner en fief la Sg^{ie} de Chauvigny aux Sgrs des Diorières qui étaient leurs censitaires et dont le fief censif fut par eux, pour cela, érigé en fief hommagé.

Voici donc la liste des évêques de Chartres (d'après le *Gallia Christiana*) qui furent seigneurs de Chauvigny, et cela depuis le 82^e jusqu'au 102^e évêque : Guillaume Lamy, 1342. — Louis de Vaucemain, 1350. — Simon Le Maire, 1358. — Jean d'Anguerant, 1361. — Guillaume de Chanac, 1369. — Guérin d'Arcey, 1370. — Eble du Puy, 1377. — Jean Lefevre, 1381. — Jean de Montaigu, 1391. — Martin Gouge de Charpaigne, 1408. — Philippe de Boisgiloud, 1416. — Jourdain des Ursins, 1418. — Jean de Frétigny, 1419. — Robert Dauphin, 1434. — Thibault Lemoine, 1435. — Pierre de Comborn, 1442. — Pierre Bêchebien, 1446. — Mile d'Illiers, 1459. — René d'Illiers, 1493. — Erard de la Marck, 1514. — Louis Guillard, 1525.

C'est ce dernier qui par acte en date du 25 janvier 1532 dans lequel il s'intitule baron de Pontgouin et seigneur de Chauvigny, érigea les Diorières en fief hommagé de la terre de Chauvigny et céda la dite chatellenie au Sgr des Diorières. Mais l'acte de cession ne nous étant pas parvenu, il se pourrait donc que le suivant ait été encore seigneur de Chauvigny : Charles Guillard, 1554 à 1573.

À la date de 1574 François Allard ayant fait acte de foy et hommage comme seigneur de Chauvigny, il est évident que les évêques s'en étaient dépossédés auparavant.

Il existe aux archives d'Eure-et-Loir (G 63), un acte de déclaration censuelle faite à la seigneurie de Chauvigny possédée alors par Miles d'Illiers, évêque de Chartres, et reçu par son fondé de pouvoirs Jean Moreau, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Vendôme en l'année 1490. Parmi les déclarants, les suivants possédaient des métairies : Martin Pousin pour l'Aistre de la Hustière et les aistrises de la Sortière et de la Fullardière ; Gilles Houdeys pour l'Aistrise de la

Guilletière ; — Germain Moreau pour les Aistrises de la Péronière, la Massacrière et la Simonière ; — Robin Picault pour l'aistrise de la Bonnardière et l'aître de la Choiseillère ; — Denis Lhomme pour l'aistre de la Monnerie, le Boulay, le Bignon et l'aistrise de la Raimbaudière ; — Jehan Roger pour l'aître de la Bui-gnetière ; — André Brossard, seigneur de Mauvoisin pour la métairie de la Louvatière et les Bordes de la Bequillière et la Gonnerie ; — Pierre Giroust pour la métairie de St-Joudry.

Pour la suite des Sgrs de Chauvigny, voir *Diorières*.

On a trouvé à Chauvigny même vers 1875 un important polissoir de l'âge préhistorique. Il appartient aujourd'hui à la famille de Bodard.

Passac, p. 70. — Expilly, *Dictionnaire*, etc., (*Chauvigny*). — Petigny, pp. 35, 467, 521. — Launay, *Répertoire*, p. 4. — *Bulletin vendômois*, 1864, pp. 89, 206 à 213 ; 1865, pp. 26 à 33, 141 ; 1866, pp. 171 et 218 ; 1868, pp. 93, 99 et 108 ; 1878, pp. 185 et 187. — *Gallia Christiana*, VIII, col. 1173 et 1175. — Reg. de Chauvigny, de la Ville-aux-Clercs, Romilly, Chapelle-Vicomtesse, Bouffry, etc., *passim*. — *Cart. Trinité*, 953 et 956 (Bullaire). — *Etat des notaires de l'arrondissement de Vendôme* (année 1861). — Collection Bernault, Papiers de Chauvigny. — Expilly, *Dictionn. Géographique*, etc. — *Cart. danois de Marm.*, Introduction p. xv et chartes 170, 176, 183, 185, 201, 208, 225, 226. — *Cart. blésois de Marm.*, 166, 174, 193, 245, 381, 390, 647. — *Cart. Madeleine de Châteaullou*, ch. 39 et 55. — *Chartes vendômoises*, 91, 95, 97, 99, 100, 108. — Arch. L.-et-Cher, R 153, 160, 304. — Arch. nat., P 704, n^o 68 et 69. — *Pouillé du diocèse de Chartres du XIII^e s.* (au Cart. de St-Père). — Arch. d'Eure-et-Loir, H, 2034. — *Cart. vendômois de Marm.*, 129. — Notes manuscrites du XVIII^e s. sur l'Etat du diocèse de Blois, conservées par M. l'abbé Plat au XIX^e s., d'après le chanoine Ditley. — Bibl. de Vendôme, (Manuscrits) : 1^o Mémoires de Duchemin, I, p. 59 ; 2^o Album Launay, II, p. 43. — Collection R. de St-Venant, Mémoires ms. du Chev^e de Meckenheim sur Chauvigny-des-Diorières, 1865.

Chauvigny, château, c^o de Cellé. — Ancien fief relevant à foy et h. de la baronnie-prieuré de Cellé et à deux livres de cire de service. — De lui relevait le fief de Beauvallon.

En 1583, « la terre fief et Sg^{ie} de Chauvigny, comprenant les logis seigneurial, cour, douves, fuye, vigne, granges et étables » appartenait à Jacques le Maistre, éc^r, Sgr de la Massuère, écuyer de l'écurie du roi, capitaine et gouverneur de Clermont-sur-Oise. Il vendit le 23 août 1616 au suivant :

Jean Aubert, Sgr de Chauvigny, procureur du roi aux Grands Jours de Vendôme, conseiller de Mgr le Duc et son procureur fiscal au siège du Bas Vendômois, qui eut pour fille unique la suivante :

Saba Aubert, mariée à Jacques Moyreau, éc^r, sieur de Boisfranc, conseiller du roi, et lieutenant criminel de robe courte à Montrichard. Elle fut inhumée le 22 déc. 1638 sous le banc seigneurial de la Sg^{ie} de Chauvigny à Cellé. — La fille ou héritière de Jacques Moyreau et de Saba Aubert porta Chauvigny à François Courtin, éc^r, Sgr de Beauray, prévôt des Maréchaux à Montrichard, qu'elle avait épousé le 18 janvier 1655, dont un fils qui suit :

François Courtin, éc^r, S^r de Chauvigny, capitaine aide-major au rég^t d'artillerie de la Père qui mourut sans postérité en 1755, laissant Chauvigny à son petit neveu, petit fils de sa sœur Marie-Courtin, le suivant :

François Liger de la Morinière, Sgr de Chauvigny, officier commensal de la Maison de Madame la Dauphine né en 1720, mort en 1783, qui épousa le 5 juillet 1745 à Montoire, Marie-Madeleine Lemoine, morte en 1785, fille de Jacques Lemoine, Sgr du Tremblay, avocat au parl^t, l^r au bailliage de Montoire, subdélégué de l'Intendance d'Orléans et de Marie Mouchard dont un fils, le suivant :

René-François Liger, Sgr de Chauvigny, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au bailliage de Vendôme, puis commissaire du roi près le tribunal du district de St-Calais en 1792, époux de Catherine-Françoise Hérisson de Villiers qui mourut à Cellé le 16 mai 1795 et lui le 22 septembre 1813 après avoir eu pour fils le suivant :

René-Louis-Auguste Liger de Chauvigny né à Cellé le 9 mai 1795 qui fut mousquetaire du roi Louis XVIII et décéda en 1867, laissant veuve Mlle de Belloy, dont deux fils, les suivants :

René qui suit ; Louis, officier d'Infanterie.

René Liger de Chauvigny, ancien conseiller de préfecture, maire de Cellé depuis 1892, époux de Mlle de la Guibourgère. Ce dernier rebâtit le château de Chauvigny dans les premières années du XX^e siècle.

Le Loir-et-Cher historique (*La Revue de Loir-et-Cher*), 1895, p. 242. — *Bulletin vendômois*, 1901, pp. 309 et 310. — Reg. de Cellé, 19 sept. 1752 ; 8 juillet 1626, 20 floréal, an III ; de Montoire, 5 juillet 1745, 25 nov. 1783 ; de Savigny, 1705 ; de Ternay, 1774 ; de Vendôme, 24 juillet 1792. — H. de la Vallière, *Le fief de la Massuère*. — Biblioth. de Vendôme, Manuscrits de la Soc. archéol. Carton II, dossier 17, pièce 2 (lettre de M. de Chauvigny sur Cellé, 1864). — Notes manuscrites de M. René de Chauvigny, maire de Cellé (1909). — Passac, p. 76.

Chauvillière (La), anc. mét., psse de St-Hilaire. — (Arch. L.-et-Cher, R 31).

Chauvin (Famille). — *La Grève*, XIV^e s. — *Cornailles*, XVI^e s. — Armes : *D'argent à l'aigle d'azur écartelé d'un burelé d'azur et d'argent*. — (Busserolle).

Chauvin (2^e Famille). — *La Voute*, *La Salle d'Artins*, XIX^e s.

Chauvinière (La), h., c^o de la Chapelle-Anschéry, 40 hab. — *La Chevinière*, (Etat-Major). — Ce lieu portait autrefois le nom de *Cultura*. Il avait été donné à la Trinité vers 1070 par un chevalier appelé Simon, fils de Frodon, avec une terre sise à Champlain. — Cette donation fut accordée par Raoul, fils du donateur, par Comtesse sa femme, et Frodon son neveu, fils de son frère Guillaume. — (*Cart. Trinité*, 227 et 856, p. 480).

Chauvinière (La), f., au hameau de Villarcéau, c^o de Selommès. — *La Chevinière*, XIV^e au XVII^e s. — Anc. mét. relevant de Courtiras à foy et h. — Elle se composait au XVII^e s. de 84 septérées. — En 1363, elle était à Jean de Lespine, indivisément avec Pierre Breton, ce dernier à cause de sa femme. — En 1442 elle appartenait à Perrine Asseline, veuve de Jean Beauvoir. — En 1501, Michel Boudet, seigneur de Fréteval et de Rougemont, en faisait l'acquisition, au moins en partie, de Georges Gaston qui vendait l'autre partie à Jacques de Lassay, lequel en était possesseur encore en 1511. — En 1524 elle était à Jeanne de Lassay, femme de Guillaume Arnoul, écuyer de cuisine de la Reyne, à autre Jacques de Lassay et autres héritiers du susnommé Jacques de Lassay, à Etienne Robin, à cause de sa femme N. de Lassay, et aussi aux enfants de François Gallois et de Jacques Aubert par l'acquet fait par eux de Jacques de Lassay, chanoine de St-Agnan d'Orléans. — Elle finit par être acquise en 1548 par Etienne du Houx, curé de Busloup, de Jeanne de Lassay, v^e de Guillaume Arnoul et de Marie de Lassay, f^e de Etienne Robin. — En 1585, elle était de nouveau divisée et la 8^e partie de cette métairie était adjugée par décret sur Marie des Houx, veuve de Jean Becquereau à la famille Hardouin du Mas. — En 1610, elle était à Laurent Bry, avec Boisrichard. — Elle est tout à fait divisée au XVII^e siècle. — (Arch. L.-et-Cher, H, registre censif de l'Oratoire, 1692, et page 158. — Bibl. de Vendôme, ms. 285, pp. 40, 108, 115, 317, 318, 341. — Arch. Nat. P 773, 65b (Ville-rable 1610). — *Le Loir*, 15 déc. 1848).

Chédanerie (La), anc. mét., psse d'Oigny. — Elle appartenait à la Commanderie d'Arville. — (Arch. Nat., S 5435).

Chellerie (La), anc. mét., psse de Sa-

vigny, entre la Poissetière et la Rave-tière. — (*Carte de Cassini*).

Chelletière (La), ancien fief, psse de Bonneveau. — Il relevait féodalement de Bonneveau, et en 1610 appartenait à Robert Breton et Marie Grasseteau, sa femme. — (Arch. Nat. P 599 1^o 70).

Chémans (Famille de). — *Huchigny*, XVI^e siècle.

Chemay, éc., c^o d'Huisseau.

Cheminais (Timoléon), Jésuite, né à Souday en 1650, fils du sacristain de l'église du lieu. Il mourut à Paris en 1689. — Il a laissé des sermons qui ont été imprimés en 5 volumes. Ces sermons, dit Piganol de la Force, « sont écrits avec un naturel, une noblesse et une onction que l'on ne trouve point ailleurs ». — (Piganol de la Force, Nouvelle description de la France, IX, pp. 254 et 255 [Ed. de 1754]).

Chemin de Bourfin (Le), lieu dit, c^o de Fréteval. — Ce nom doit être la corruption de *Boisruffin*. — C'est le chemin cité par Bordas, qui de Fréteval allait vers Boisruffin en passant par Bellelande, psse de Villebout, et qui gagne le *Chemin de César* pour le traverser. Il n'a pas été continué plus avant. On l'appelle aussi *Chemin de Henry* parce que, dit Bordas, c'est un chemin fait par Henri II d'Angleterre » (au XII^e siècle). — (Arch. L.-et-Cher, E 155. — Bordas, II p. 78).

Chemin de Querhoent. — Ce nom est donné par la carte de Cassini à l'avenue qui conduit du bourg d'Authon au château du Fresne. Il conduisait en effet d'Authon à Montoire ou Querhoent.

Chemin-Fort (Le), ancien fief, psse de Thoré. On l'appelait aussi le *Petit-Cimelière*. — Il appartenait par moitié au chapitre St-Georges et à la Trinité. — (Arch. Loiret, A 1624, p. 77).

Chemin-rude (Le), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Beauchêne. Ce lieu paraît être sur l'emplacement actuel de la Hersonnière.

Chemin-vert (Le), éc., c^o d'Oigny.

Chemiron, h., c^o de Fortan. — *Chevivron*, XVII^e s. — Anc. fief sans domaine relevant à foy et h. du château de Vendôme et à 2 sous de service annuel. — En 1583 il est à Jean Larcher. — Aux XVII^e et XVIII^e s., aux Sgrs de la Montelière. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Familles [Kervaségan]. — *Bulletin vendômois*, 1866 p. 169 ; 1879, p. 104 ; 1880, p. 267. — Arch. Nat., P 714, n^o 238 dt 239. — Arch. Loiret A 1625. — Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, II, p. 190).

Chénaie (La), Le Chénay, etc. — Voir *Chesnaie*, *Chesnay*, etc.

Chenairie (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait féodalement du Petit Souday et appartenait en 1466 à Etienne Baron et Perin Cérant. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Chenard ou Chanard (Famille). — *La Touche-Chenard*, XI^e s. — Armes : (?) *D'azur à 3 channes ou marmiles à 3 pieds avec anses, le tout d'or*. — (La Chesnaye).

Chenardière (La), c^o de Lancé, éc., de Penillet. — (Plan cadastral de Lancé).

Chenardinière (La), f., c^o de Droué. — *La Chenarde* (Cassini).

Chenaudière (La), h., c^o des Roches, 25 hab.

Chêne (Le). — Voir *Chesne*.
Chênevières (Famille de). — *Glatigny et Souday*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à l'écusson d'argent chargé d'une merlette de sable à une orle de 8 étoiles d'argent*. — (Cauvin).

Chenevriil (Le), éc., c^o de Ternay. — *Les Chenevris* (Etat-Major).

Chenvière (La), éc., c^o de Faye.

Chenevriils (Les). — Voir *Templerie* (de Savigny).

Chénillé, h., c^o de Troo, 76 hab. — *Cenillais*, XIII^e s. (Arch. Nat., S. 5000 A. — *Les Chenilles* (Cassini). — Ancien fief relevant de Troo. — Au commencement du XIII^e s., la terre de *Cénilleis* était à un nommé Arnoul le Desve et il la tenait du Sgr de Troo. — Ce lieu fut donné aux Templiers en 1217 par les exécuteurs testamentaires de Jean de la Bruère pour apaiser le désaccord surgi entre lui et lesdits Templiers. — A Chénillé, se trouvait aussi un fief faisant partie de la tenue de l'Arable et appartenant au XVIII^e s. aux Sgrs de la Flotte. Il était en 1711 d'un revenu de 3 l. 6 s. — (*Bulletin vendômois*, 1894, pp. 55 et 97 d'après Arch. Nat. S. 5000 A, n^o 43 et 48. — P. Clément, notes mss. sur la Flotte, p. 34).

Chénollière (La), anc. mét., psse de Baillou. Elle relevait féodalement de Baillou et appartenait en 1529, ainsi que la Moussière, aux héritiers Chrestien et Denizot. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Chenollière (La), f., c^o de Ternay. — *La Chesnolière*, *La Chenoslère*, (Vieux titres). — Ancien fief relevant de la seigneurie des Hayes à cinq sols de service ; ses terres étaient aussi dans la censive de la Rochebaudouin (Ternay). — Ce fief fut entre les mains des Sgrs de Fains jusqu'à la mort de Jacqueline du Bellay, femme de Louis de Dampierre, sieur de Fains et de la Chenollière qui mourut à la Chénollière et fut inhumée à Ternay le 2 octobre 1619. — Guy de Dampierre, fils de Gilles et petit-fils de la précédente, fut Sgr de la Chenollière. Il était époux

de Suzanne de Charmière, veuve en 1633. — Jacqueline de Dampierre, sœur du précédent, dame de la Chénollière, la porta à son mari Claude de Préaux, seigneur de Préaux, Ranay, etc., gouverneur des ville et château d'Argentan. Il en est seigneur en 1643. — Ce fief passa ensuite aux mains des Sgrs des Hayes et Drouilly.

Il y avait là une chapelle fondée et dédiée à saint Jean. Elle était d'abord dans les dépendances du chapitre de Troo. Elle fut transportée à une époque inconnue, en l'église de Ternay. Une pièce de terre proche ce lieu porte encore aujourd'hui le nom de St-Jean. — (Voir Ternay *Eglise*). — La ferme actuelle doit être celle de la Chapelle. Elle a été vendue national¹ en 1791 10700 livres.

Arch. Nat., P 657, n^o 1 ; P 639, n^o 38. — Arch. L.-et-Cher, E 132 ; Q (Vendôme), n^o 68. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 216. — P. Clément, 1^o) Notes mss. sur la Roche turpin ; 2^o) *Monographie de Ternay*, p. 31. — Le Paige, (Ternay). — Malardier, p. 1093.

Chenu de Touet, de la Pagerie et de Villarcéau (Famille). — *Boisbercy*, *La Pagerie* (de Bouffry), XVII^e s. — Armes : *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois hures de sanglier de sable*. — (Notes ms. de A. de Trémault).

Chéramy (Famille). — *La Godaserie*, XVII^e s.

Chéramy (L'abbé), né à la Fontenelle en 1844, et mort curé de Choue en 1910. — Il avait été d'abord curé des Hayes, en 1863, puis fut nommé curé de Choue en 1878. Son goût pour les recherches historiques locales le porta à travailler les archives des paroisses où il exerça son ministère et les paroisses voisines. Il put ainsi fournir de précieuses indications à l'auteur de ce dictionnaire, notamment sur Drouilly-les-Hayes, Choue, St-Agil, Baillou, Souday, la Fontenelle, etc. — Il a publié au *Bulletin vendômois* plusieurs notices estimées : 1^o *Le crime de Boisvinet* (1890) ; 2^o *Meurtre de Jehan de St-Berthevin* (1891) ; 3^o *Notice biographique sur Louis Lasneau*, évêque de Metellopolis (1906). — Il a laissé, au même auteur de ce dictionnaire, nombre de notices mss. contenues dans ce qui est indiqué comme *Dossiers Chéramy*, et autres. — (*Bulletin vendômois*, 1890, pp. 219 à 243 ; 1891, pp. 266 à 279, 332 ; 1906, pp. 87 à 102).

Cherbaye, Cherbeye ou Cherboye (Famille de). — *Le Grand Mas et Bracueil*, XVI^e s. — Armes : *De gueules à 6 têtes de lion arrachées d'argent, couronnées d'or*. — (Busserolle).

Cherchenois, h., c^o de St-Rimay, 67 hab.

— *Charcaniacum, Charcheniacum, Carchaniacum*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Charchenay*, 1140 (*Id.*). — *Charchenay*, 1403 et 1529, (Aveux, Arch. Nat. P 704). — *Cercenay*, 1516 (Aveu de Fleurigny). — *Chassenay*, 1587 (Reg. de St-Martin de Vendôme). — *Charchenair*, 1602 (Aveu de Gilles de Ronsart, Arch. Nat. P 638). — *Cherchenois*, 1698, (Reg. de St-Rimay). — (Nom oublié sur la carte de Cassini). — *Cherchenois* (Etat-Major, Service vicinal et Cadastre).

Il existait là dès le XI^e s. un moulin appuyé sur une île du Loir. Il figure dans la charte de dédicace de la Trinité en 1040, comme une possession dont ce monastère jouissait déjà. Il avait été acheté pour les trois quarts à un certain Fromond et Ermentrude, sa femme, par le moine Haimon qui fut le premier prieur de Houssay, vers le milieu du XI^e s. On ignore comment fut acquis le quatrième quart.

En 1056, une dame appelée Haremburge, veuve de Teduin le Borgne y ajouta des terres, après la mort de ses fils Gauthier et Hamelin, tous deux tués à la guerre. Enfin en 1140, un chevalier du château des Roches, appelé Simon Sauvrain, qui possédait sur ce moulin une rente de 18 deniers l'abandonna aux moines, qui de la sorte le possédèrent libre de toute servitude.

Un autre fief existait au même lieu, qui appartenait à la collégiale St-Georges de Vendôme. Il relevait à foy et h. de la châtellenie de Montoire, et faisait partie de la mense du Chevecier du Chapitre. On en a plusieurs aveux portés à Montoire par le chevecier au XVII^e s. (Arch. Nat. P. 609, n° 48 et PP 50, Vol. 114, n° 44 et 125).

Le Chapitre y avait constitué, pour régir ce fief, une mairie ou mairerie qui devint héréditaire sous le nom de *Seigneurie de Cherchenay*, et releva de lui à foy et h. Cette mairie ou seigneurie de C. était possédée en 1518 et 1526 par Robin Le Meusnier ou Le Moulmier. — En 1546, elle est à René Le Meusnier qui est déclaré relever du Chapitre pour raison de sa Mairerie de Charchenay. — En 1557 à Jacques de Gennes, Sr de Charchenay et de la Ribochère qui paraît père du suivant :

Pierre de Gennes, Sr de Charchenay et de la Ribochère en 1587 et 1607. Il est époux de Jacqueline de la Bausse, et paraît père des 6 enfants suivants : 1^o) Jacques, qui fut Sr de la Ribochère, lieutenant du roi en Bas-Vendômois ; 2^o) Raphaël, qui suit ; 3^o) Madeleine ; 4^o) Charles, né en 1592 ; 5^o) Louise, qui apparaît

en 1599 comme marraine à la Madeleine de Vendôme et est qualifiée fille de M. de Charchigné ; 6^o) Marguerite.

Raphaël de Gennes, éc^r, Sr des Allez et de Charchenay, époux en 1605 de Renée-Marie Ligier, fille de René Ligier, Sr des Touches, procureur fiscal de Villedieu ; en 1613, il est conseiller du roi, élu en l'Élection de Vendôme. Il paraît avoir trois enfants : 1^o) Raphaël, qui suit ; 2^o) Marie, qui suivra après son frère ; 3^o) Marguerite, qui épousa Pierre Morillon, aussi élu en l'Élection de Vendôme.

Raphaël II de Gennes, Cons^r élu en l'Élection de Vendôme, qualifié Sr de Charchigné, alors qu'il épouse à la Madeleine de Vendôme le 4 févr. 1636 Louise du Mer ou du Mur, veuve Laurent Marganne. Il semble n'avoir pas eu d'enfants et Cherchenois alla à sa sœur la suivante :

Marie de Gennes, sœur du précédent, dame de Charchenay, épouse de Louis Bodineau, élu en l'Élection de Vendôme, qui en 1648, est dit Sr de Charchenay.

En 1693, ce fief est à François Ollivier, argentier des écuries de S. A. R. Mademoiselle, époux de Marie Bourguineau. Il a trois enfants : 1^o) François, conseiller aux Grands Jours ; 2^o) Nicolas, diacre ; 3^o) Marie, qui épouse Léonard Cadot, conseiller en l'Élection de Vendôme. Les époux Ollivier avaient donné à l'église de St-Rimay une somme de 500 livres pour aider à la célébration d'une première messe le dimanche.

En 1729, Charchenay est à Léonard-François Cadot, fils de Marie Ollivier, et époux de Catherine Neiz de Bréviande.

— En 1737, à Louis Deslandes, éc^r, sieur de la Reinebouvier (?), officier du Roi, demeurant à Montnuirail ; en 1740 il passait bail de la métairie de Charchenay. —

En 1746 et 1753, à Jeanne de Labesse, femme de Léonard Jabre, écuyer, sieur de Malitourne. — En 1718, à René-François de Salmon, Sgr de Courtemblay, Charchenay, Pintorné, l'Orneau, etc., chev^r de St-Louis, maître de camp de cavalerie demeurant à Courtemblay, paroisse d'Epuisay. De lui, le manoir de Charchénois pris le nom de Courtemblay qu'il porte encore aujourd'hui. — En 1792 furent vendus les meubles existants à Cherchenay et appartenant au citoyen René-François Salmon-Courtemblay, émigré. — Le manoir appartient aujourd'hui à un cultivateur.

On nous a cité différents papiers, épars en divers dépôts d'Archives, comme attribuant à Charchenay ou Cherchenois le nom de Courtemblay, dès avant que ce fief fut possédé par les Salmon de Courtemblay. Mais la chose nous paraît si

extraordinaire, que nous pensons qu'il y a là quelques papiers égarés, et relatifs à Courtemblay d'Epuisay.

Les habitants de Charchenay ou Cherchenois étaient tenus, au moins en partie, de faire moudre leurs blés au moulin de Bessé.

A 50 mètres de ce manoir de Cherchenois, s'ouvre le tunnel de 500 mètres qui donne passage à la voie du chemin de fer de Blois et Vendôme à Montoire et Ponts de Braye, et qu'on appelle *Tunnel de St-Rimay*. — Un peu plus loin, toujours sur le flanc du même coteau, se rencontrent des grottes curieuses, creusées dans le roc, et qui paraissent avoir servi d'habitations à des peuplades antiques.

A Cherchenois se trouve un autre manoir, ancien fief détaché de Charchenay à une époque ancienne et qu'on appelle *Fleurigny*, aujourd'hui villa. — Voir *Fleurigny*.

Carl. Trinité, 36, 38, 111, 262, 263, 487. — Arch. Nat., P 609, n° 48 ; P 610, F° 250 ; PP 50, vol. 114, n° 44 et 125. — Arch. L.-et-Cher, G 226, 294 ; E 31 et 101. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 1587 ; de la Madeleine, 1599 ; de Villerable, 1729 ; de St-Rimay, *passim*. — *Bulletin vendômois*, 1885, pp. 210 et 211 ; 1905, p. 232. — Titres de Chanteloup de Villerable, (1785) ; de Sannières, (1601) ; de la Blotinière (liasse du moulin de Bessé). — Arch. de la mairie de Montoire, Dossier des Emigrés. — Mularrier, pp. 1063 à 1066. — Collection R. de St-Venant, liasse de Villerable, dossier de Bracucel (1724). — Notes ms. de M. l'abbé Brisset sur la Ribochère.

Chéreau (Famille). — *Le Coudray-Turbaull*, XV^e s. — *La Saunerie* (de Thoré), XVI^e s. — *La Touche-Gonthier*, XVIII^e siècle.

Chérellerie (Le lieu de la), psse de Savigny, cité comme relevant censiv^t du Chatellier (1687). — (Arch. Nat., P 695, n° 1).

Chères (Les), anc. fief, psse de Selomes. — Il relevait du Bouchet-Touteville à foy et h. — (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet-Touteville).

Chéret (Famille). — *Le Grand-Lehon*, XVII^e siècle.

Cherotes ou Chérètes, f., c^e de Saint-Amand. — *Chertes*, XVI^e s. (Aveu). — *Chérette*, (Etat-Major). — Ce lieu paraît être la *Chasotte* de la charte de Marmoutier où il est question de dons faits à ce monastère dans les paroisses de St-Amand, des lieux nommés *Nojentes*, *Chasotes*, *Regniacus* et *Villaosonii*, (XI^e s.). — Au XVI^e s., il dépendait de la terre de Cléreau. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 106. — Arch. Nat., P 609, n° 17).

Chéroute (Georges-Aubin), maire de Villetrun de 1795 à 1817. Il était fils de Chéroute, notaire à Villetrun de 1743 à

1791, puis, paraît-il, à Renay (?) en 1792. (Celui-ci fut assassiné à Morée le 26 août 1792). Il était le frère de Chéroute, procureur de la com^e de Vendôme. — Georges-Aubin Chéroute n'est connu que par la mort de son père, et par un cahier manuscrit donnant l'histoire de Villetrun. Cette bizarre et incohérente notice qui paraît dater de 1808 contient des énormités et des absurdités sans nombre, entre autres celle qui donne Villetrun comme fondé en l'an 50 de J.-C. — Mais à côté de cela elle fournit quelques actes précieux sur Villetrun à partir du XIV^e s. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton II des fiefs, au mot *Villetrun*, [Manuscrit Chéroute]. — Registre de la Municipalité de Vendôme [1792], n° 21, f° 107. — Abbé Métais, *Vendôme pendant la Révolution*, I, p. 136).

Cherpinière (La), éc., c^e de Souday.

Cherrierie (La). — Voir *Charrierie*.

Chéry. — Voir *Chissay*.

Chesnaie (La), éc., c^e de Choue. — *La Chesnaye* (Etat-Major).

Chesnaie (La) f., c^e d'Epuisay.

Chesnaie (La), anc. mét., psse de Renay — *La Chesnaye*, XIV^e s. — Elle devait être située dans les bois, non loin de la Sallerie. — En 1351 elle fut vendue dev^t Cordier, not. à Vendôme, par Pierre Bigot, prêtre, à Jehan Bobin, éc^r, Sr de Renay, et à Catherine sa femme, moyennant 50 liv. — (Chartrier de Renay).

Chesnaie (La Grande), f., c^e de St-Gourgon. — *La Chesnaye*, XIV^e s. — *Les Chesnays* (Cassini). — Ancien fief relevant de Montoire à foy et h. simple.

En 1484 ce fief est à dame Renée de Cuigy, veuve de feu M^e Jehan François, licencié ès lois. Elle rendait alors aveu au C^{te} de Vendôme, Sgr de Montoire, comme tutrice de ses enfants. — En 1567, il est à Jacques François, fils et héritier de Jacques François, lieutenant particulier au bailliage de Blois. — En 1583 aux héritiers Marguerite Malon, veuve de feu Jacques François, lieutenant général du bailli de Blois. — En 1600 à la veuve et aux héritiers d'autre Jacques François. — En 1683 à Françoise Simoneau, veuve Pierre Péan, éc^r, sieur de Liyaudière, comme lui étant échu de la succession de Denis Simoneau, sieur de Choseau, et de Marie François, ses père et mère. — En 1774 ce fief est à Antoine de Ruël. — On a confondu cette Chesnaie avec le Chesnay de Fortan. — (Arch. Nat., P 621, n° 34 ; P 639, n° 54 ; P 712, n° 190 bis ; P 714, n° 29. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 92 ; 1880, p. 264. — Arch. Loiret, A 1624 et 1625).

Chesnaie (La), f. et moulin, c^o de Souday et de Vibraye. — Le moulin est sur Vibraye. — *La Chesnaye*, XIII^e au XVIII^e siècle. — Ancien fief qui paraît avoir relevé de Vibraye. — Vers 1210 il est à Gervais de Souday. — En 1214, à Geoffroy de Souday, chanoine de Tours, qui, du consentement de Denise sa mère et de son frère Hugues, fait accord avec les moines du Gué de l'Aunay, au sujet du moulin. — Au XIV^e s. ce fief appartient à la famille de St-Berthevin. — En 1400, il est à Hugues de St-Berthevin, Sgr de Sougé le Gannelon, qui en 1408 le donnait en dot à son fils, Jehan de St-Berthevin, qui épousait Jehanne de Laleu, et dont les descendants devaient posséder la Sgic même de Souday. — La Chesnaye resta en douaire à Jehanne de Laleu après son veuvage survenu en 1413; ce fief reentra ensuite au domaine de Souday, et fut encore donné en dot, avec Pigray, par Jehan de St-Berthevin à sa sœur Roberde au moment de son mariage avec Jehan Moreau, S^r de Montmirail. Elle mourut sans enfants en 1460 et la Chesnaye reentra encore au domaine de Souday. Cette Roberde avait fait bâtir le manoir de la Chesnaye qui était en ruines au XVII^e s.

La Chesnaye paraît avoir cessé d'être aux Sgrs de Souday au XVIII^e s. — (*Cart. Tiron*, 306. — Arch. Sarthe, H 84 à 87. — *Revue du Maine*, XVI, pp. 80 et suiv. et XX, p. 306. — Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Chesnaie-Robineau (Le lieu de la), psse de Souday, relevait censiv^l de St-Agil. — (*Bulletin vendômois*, 1891, p. 155).

Chesnay (Famille du). — *Le Charmoy* (du Poislay), XVIII^e siècle.

Chesnay (Le Grand et le Petit), fermes, c^o de Fortan. — *Le Chesné, Le Chesnay*, XVI^e s. — *Le Haut et Petit Chesnaye*, XV^e s. (Cart. Trinité, ch. 738, n.). — *Les Chenay* (Cassini). — Ce lieu relevait censivement du prieuré de Fortan, membre dépendant de l'abbaye de St-Calais.

L'abbaye de la Trinité possédait sur le Haut et le Petit Chesnay une rente de 62 sols 6 deniers qui relevait de l'abbaye de St-Calais à 20 sous de rente envers le prieur de Fortan. La Trinité pour cette cause devait en outre au même prieur 50 sous à chaque mutation d'abbé, suivant une déclaration de 1495.

Le Chesnay était avant 1444 à Pierre Belin. — En 1444 à Jehan Hugondier (le Petit Chesnay). Ce dernier acquit le Haut Chesnay en 1466, de Julien de Villeprouvaire. — En 1512 il paraît être à Nicolas Corbin (ou bien un autre Chesnay) — En 1609 à Jehan de Thizart, éc^r, sieur des Moulins, époux de Elisabeth ou Barbe de la Vallée. — Vers 1630 à Urbain de

Thizart, époux de Jeanne de la Pallu dont deux enfants : 1^o Charles de Thizart qui fut Sgr de la Dianière ; 2^o Marie de Thizart qui devait épouser Louis de Frémont, sieur de la Merveillère. — Jeanne de la Pallu, veuve d'Urbain de Thizart épousait en secondes noces, vers 1640, Pierre de Frémont, sieur de la Merveillère, veuf de Marguerite Jourdain, dame de Bellassise qui était alors un des gens d'armes de la C^o du roi et devait devenir capitaine du château de Vendôme et gouverneur du Vendômois. Il était alors père de : 1^o Louis de Frémont qui devait épouser Marie de Thizart, belle-fille de son père, et 2^o de Marguerite de Frémont. — Ces nouveaux époux eurent deux filles jumelles nées en 1641, Catherine-Ursule et Gatiennette. — Catherine-Ursule de Thisart, dame du Chesnay, épousa François de Villessan, écuyer, sieur du Buisson dont elle eut deux enfants : 1^o Marie-Ursule qui fut dame de la Dianière et la porta à René de Taillevin, sieur des Chatelliers, et Félix de Villessan, né le 7 février 1661, qui paraît avoir le Chesnay.

Le Chesnay paraît être resté dans la famille de Villessan au XVIII^e siècle (?). — Il a été confondu avec la Chesnaye de Gumbergean, aux Archives du Loiret (A. 1624) et aux Arch. Nat. (P 621, n^o 35).

Cart. Trinité, 738, note. — Arch. Loiret, A. 1624. — Rég. de Fortan, 1638, 1639, 1641, 1644, 1645, 1649, 1650, 1659, 1661, 1675. — Arch. Nat. P 611, n^o 12; P 614, n^o 1; P 621, n^o 35.

Chesnay (Le), h., c^o d'Huisseau.

Chesnay (Le), éc., c^o de Mazangé.

Chesnay (Le), h., c^o de Prunay. — *Le Chesnay*, XVI s. — *Le Chainet*, (Cadastre de Prunay). — *Le Chainay* (Etat-Major). — Ancien fief relevant de Lavardin à foy et hommage simple. — Avant la Révolution ce lieu était de la paroisse de Sasnières.

Le Chesnay se composait d'un habbergement etc., garenne à connins, justice moyenne et basse. Un aveu du Chesnay porté en 1440 au château de Lavardin, emploie ces termes : « Item, mon jalon que je prends à votre esset (étalon), lequel je prends pour bailler mesure à vin à tous ceux qui vendent vin en mon fief, et la visitation d'icelles mesures, et le levaige des vins et de toutes autres choses qui donnent levaige de raison quand le cas y echie et que aucune chose en est levée et mise hors de mon fief ainsi que on a accoutumé de faire en votre dite chatellenie ». — De ce fief relevait celui de la Poupounière, à foy et h. simple et 5 sols de service.

Le Chesnay appartenait en 1400 à Pierre Hameau; en 1440 à Jehan Hameau. Tous deux rendaient aveu au Comte de Vendôme, seigneur de Lavardin.

En 1484, il est à Girault d'Acumont. — En 1515 à Perrette de Mezière dame de la Barre. — En 1544, Claude de Chateaugiron, veuve de Bernard de Venczay, éc^r, Sgr des Barres de Conflans et Lunay rendait aveu pour le Chesnay, la Haie de Chéray, Vauroulin et la Hubelière, mouvant de Lavardin, au nom et comme tutrice de François de Vanczay, son fils mineur. — En 1550 c'est Calais de Vanssay qui rend aveu comme tuteur de François de Vanssay, fils et héritier unique de Bernard.

Après la vente de la Barre de Sasnières, le Chesnay est aux seigneurs de la Rivière. — Le 23 mars 1647 il était vendu devant François Bordier, notaire au Bas-Vendômois par François de Gilbert, Sgr de la Barre et de la Rivière à Esther de Fourmantières veuve de César de Martin, Sgr de Geoffre et de Sasnières. Il était donné comme s'étendant sur les paroisses de Prunay, Ambloy et Sasnières. — Il paraît être resté aux Sgrs du Plessis de Sasnières jusqu'à la Révolution.

Ce lieu de Chesnay, bien que tout proche de Prunay, était néanmoins avec celui de Blanchefontaine qui lui était voisin, de la psse de Sasnières avant la Révolution. — (Bibl. Vendôme, mss. de la Société Archéol. du Vend.). Carton des titres de la terre de Sasnières. — Arch. Nat., P 631, n^{os} 32 et 33; P 657, n^{os} 51 à 53; PP 50, vol. 59, n^o 52 à 54; vol. 114, n^o 20).

Chesnay (Le Petit), ancien fief, psse de Sasnières. — Il relevait du fief de la Haye de Chéray, portion de la Barre de Sasnières, « sans foy, sans loy, sans amendes, à maille requérable ». — Ce fief était annexé à la Sgic du Plessis-Sasnières. — (Bibl. de Vendôme, ms. de la Soc. Archéol. Carton des Titres de Sasnières).

Chesnay (Le), f., c^o de Souday. — Voir la *Chesnaye-Robineau*.

Chesnaye (Famille de la). — *Les Hayes*, XVI^e s. — Armes (?): *D'argent à 3 roses de gueules, à une feuille de chêne de sinople* [en abyme]. — (La Chesnaye).

Chesno (Le), f., c^o d'Arville. — *Les Chesnes*, 1525. — *Le Chesne*, XVII^e s. — Ce lieu relevait à foy et h., partie de la Commanderie d'Arville, partie du prieuré d'Oigny. — En 1525 il est à François Leboindre, md. — En 1665 et 1674 il est à Michel Jourdain, qui se dit sieur du Chesne. — En 1746 la métairie du Ch. était réunie au domaine de St-Agil par l'acquisition qui en était faite par le Sgr

de St-Agil du sieur Pierre Dubost. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Oigny]. — Reg. d'Arville, 1674; d'Oigny, 1665. — Registre terrier de St-Agil, 1731).

Chesne (Le), h., c^o d'Azé. — *Le Chesne* (Cassini). — Ce lieu, au sud de Courtozé, était autrefois des deux paroisses d'Azé et Mazangé en tournée. — (Arch. L.-et-Cher, D 595).

Chesne (Le), f., c^o de Baillou. — Cette ferme relevait de la Sgic de Valennes et faisait partie de la terre de la Tabaise. — (Collection R. de St-Venant, liasse Baillou, Titres de la Tabaise).

Chesne (Le), f., c^o de Choue. — Anc. mét., relevant à foy et h. d'Alleray. — En 1461, cette métairie est à Pierre de Venczay. — En 1521 à Calais de Vanssay. — En 1539 et 1541 à Bernard de Venssay. Celui-ci la vendit à Jean Bautru, châtelain de Mondoubleau, puis la lui reprit en 1542 avec la Malécliche comme paiement de partie de la Ruffinière et Bourgchevreau, paroisse de St-Amand, qu'il venait de lui vendre. — Cette métairie resta dans les mains des Seigneurs de Rocheux jusqu'à la fin du XVII^e s., époque où elle appartient à la famille Aubert. — Elle était en 1788 réunie au domaine d'Alleray. — (Arch. Nat., P 700, n^o 36; P 702, n^o 1; P 703. — Notes manuscrites de Pasty sur St-Calais. — Abbé Chéramy, Notes ms. sur Choue d'après le Chartier de St-Agil).

Chesne (Le), anc. mét., psse de Crucheray. — Elle relevait du Bouchet et en 1610 appartenait à la famille Roberdeau, d'où lui vint le nom de Chêne des Roberdeaux. — (Arch. Nat., P 773, 65^e, dossier Crucheray, pièce 8).

Chesne (Le lieu du), psse de Fontaine-Raoul. — Il appartenait en 1504 à Jehannot Lelièvre, éc^r, S^r de Beauvays et du lieu du Chesne à cause de Dlle Marguerite, sa femme. — En 1720 le Chêne est aux Sgrs des Diorières et y reste pendant tout le XVIII^e s. — (Arch. L.-et-Cher, G 221. — Collection R. de St-Venant, Liasse Chauvigny-Les Diorières, Notes ms. du chev^r de Meckenheim sur les Diorières).

Chesno (Le), f., c^o du Gault.

Chesno (Le), h., c^o de Mazangé. — *Le Chesno* (Cassini et Cadastre). — Il est sur le coteau au sud de Courtozé et manque sur la carte de l'Etat-major.

Chesno (Le), h., c^o de Mazangé, 37 hab. — *Le Chesnay* (Cadastre).

Chesno (Le), anc. mét., psse de St-Hilaire. — *Le Chesno* (Cassini). — Ce lieu était à peu près sur l'emplacement du Marchais-Pilot.

Chesne (Le), f., c^e de Villeboubert. — *Le Chesne*, (Anc. titres). — En 1284 c'était une métairie qui appartenait au Sgr de la Bullière. Elle devait alors quatre setiers de blé de rente aux religieux de Ruan. — En 1561 elle est à Louis de Thiville, huissier ordinaire de la Chambre du roi. — En 1619 à René Barré, sieur du Chêne. Il achète à cette date la justice de Ruan pour 800 livres avec la métairie du Petit-Chêne. — En 1640 elle est à noble homme Claude Barré, sieur du Chêne. — (*Cart. Madeleine de Châteaudun*, 211. — Arch. L.-et-Cher, E 158 et 304. — L. Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires de Dunois*, 367).

Chesneau (Famille). — *La Godelinière*, XIX^e siècle.

Chesneau de la Croix (Famille). — *La Brosserie* (de Villechauve). — *Le Plessis la Cour*, XVII^e s. — *Le Martinet*, *La Guitardière* (de Villerable), XVIII^e s.

Chesne au Loup (Le), f., c^e de St-Amand, écart de Villethiou. — Cette ferme faisait jadis partie du domaine de Notre-Dame de Villethiou. Elle contenait 22 arp. de terre et un arpent de pré à la Fontaine-Aubert. — (Abbé Landault, *Noire-Dame de Villethiou*, p. 18 ; avec du chapelain de Villethiou au seigneur du Plessis, 1552).

Chesne au Loup (Le), anc. mét., psse de Ternay, entre l'Aillierie et le bourg. — *Le Chesne au loup* (Cassini).

Chesneaux (Les), deux fermes, c^e de Souday. — *Les Châteaux* (Cassini). — *Les Chesneaux* (Etat-maj. et Cadastre).

Chesne aux Bourreaux (Le), h., c^e de Montrouveau.

Chesne aux Moines (Le), éc., c^e d'Artins. — Ce lieu dépendait du prieuré des Essarts. On prétend qu'il était relié à la Rocheturpin par un souterrain. — (Notes ms. de M. P. Clément, instituteur à Artins).

Chesne-Bidaux (Le lieu du), c^e du Plessis-Dorin. — Cassini l'indique sur sa carte entre la Voierie et la Coquetterie. — Ce lieu était sur l'emplacement de la Verrerie actuelle qu'on appelle parfois la *Verrerie du Bidaux*. — Voir *Verrerie*.

Chesne-Bouchet (Le), éc., c^e de St-Agil. — En 1180, *Er[em]burge*, abbesse de St-Avit-lez-Châteaudun, à la prière de Hugues, V^{ic} de Châteaudun et de Payen [de Mondoubleau] son frère, accorde, du consentement de son chapitre, à *Ada de Toraille*, l'usufruit pendant sa vie des deux métairies du Chêne Boschet, (*in duobus hospitiiis de Quercu Boschet*). — La métairie des moniales de St-Avit fut vendue national^e en 1791 pour 9.200 l. — Il y avait là aussi un fief dont était Sgr en 1653 René Ganery, contrôleur du gr.

à sel de Mondoubleau, époux de Marie Robion ; — en 1672 il est à René Ganery le jeune ; — en 1675 à P. Ganery. — (Bibl. d'Orléans, ms. 480, f^o 112. — Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 74. — Reg. Mondoubleau, 1653 et 1672).

Chesne-Breteau (Le), h., c^e de Busloup. — *Chêne Breteau* (Cassini). — Au XVII^e s., Jacques de Mégret, S^r des Arpents et Dlle Hélène Thizart, sa femme, demeuraient à Chesne-Breteau en la psse de Bullou. — (Biblioth. de Vendôme, manuscrits : 1^o Titres de la maison de Courtenvaux, rue Poterie ; 2^o Fonds Trémault, Cartons Familles [Thizart]).

Chesne-Carré, h., c^e de Pezou, 46 hab. dont 2 sur St-Firmin en une maison. — *Chesne Quarré*, XV^e au XVIII^e s.

Ancien fief volant, relevant à foy et h. directement du Comté de Blois. Il consistait seulement en une justice haute, moyenne et basse, droit de pilier à carcan et fourches patibulaires, droit de notariat et tabellionage. Il n'avait d'autre domaine que le clos où se trouvait sa maison de justice et la place du Moulin de Réveillon ou Révillon avec l'étang et certains prés environnants. — Il avait un censif portant sur les terres d'alentour, entre autres sur celles dépendant du domaine de Chichery qui pour cela lui devait un cens annuel de 100 sous. — Plusieurs vassaux relevaient de lui à foy et h. : c'étaient : 1^o Les possesseurs d'un domaine composé de 5 septentrés de terre et d'une touche de bois de 30 arpents à Chesne-Carré même, qu'on appela depuis Le Grand-Mortier ; c'est là ce qui devait constituer le domaine primitif du lieu, aliéné à une époque très ancienne ; 2^o le Seigneur de Renay ; 3^o le Seigneur de Chichery ; 4^o le seigneur de Toupenay, ce dernier fief situé paroisse de Josnes en Blésois.

Chesne-Carré, comme tous ces fiefs relevant de lui, était en Blésois et suivait la coutume de Blois.

Dès les temps les plus anciens connus, ce fief paraît appartenir aux Sgrs de Lisle ou du Chatel de Lisle.

Jérémie de la Tour, Sgr de Lisle se donne implicitement comme étant en possession de Chesne-Carré en 1131 quand il se déclare seigneur suzerain de Chichery. — Ce fief volant resta aux mains des Sgrs de Lisle jusqu'en 1372, époque où Renaud de Graçay vendait sa part de la Sgr de Lisle aux religieux de la Trinité et en même temps tout ce qu'il avait sur la rive gauche du Loir tant à Révillon qu'à Chesne-Carré, et cela sous certaines conditions spécifiées dans l'acte.

En 1377 les Religieux obtenaient du

C^e de Blois des lettres d'amortissement pour cette acquisition à la charge de faire la foy à chaque mutation d'abbé, de payer un demi-marc d'argent et célébrer une messe par an pour les Comtes au grand-autel de la Trinité, au mois d'août.

L'abbé Louis de la Chambre voyant que ce fief était plutôt onéreux à cause de l'entretien de ses officiers de justice se décida à le vendre en 1572. (Le droit de notariat en avait déjà été détaché en faveur des seigneurs de Renay à une époque qui ne doit pas être antérieure au XVI^e s.).

Les acquéreurs étaient deux beaux-frères : Bernard Prévost de St-Cyr, Sgr de Morsans et Jacques Potier, Sgr de Blancmesnil, gendre et fils de Jacques Potier de Blancmesnil, Sgr de Freschines et de Chichery et de Françoise Cueillette. — Mais les moines ne pardonnèrent pas à leur abbé cette aliénation d'un bien appartenant à leur couvent ; aussi au XVII^e s., la Sgr de Chesne-Carré était-elle revenue aux mains des religieux de la Trinité sans doute à la suite de la vente de Chichery par Madeleine Potier, vers 1632.

En 1668 l'abbé de la Trinité prescrivit de transporter le siège de la justice de Chesne-Carré dans le bourg de Lisle. L'auditoire de la justice avait alors disparu à Chesne-Carré.

Enfin le 11 septembre 1676 la chatellenie et fief-volant de Chesne-Carré avec sa justice, etc. étaient définitivement vendus par Philippe de Vendôme, abbé de la Trinité, à Messire Jean Guichard, chev^r, Sgr de Perray, Renay, etc. Le prix était de 60 livres de rente perpétuelle, laquelle le vendeur déclarait être destinée à payer les services de son valet de chambre.

Ce fief volant de Chesne-Carré resta entre les mains des Sgrs de Renay jusqu'à la Révolution. — Mais les seigneurs de Chichery au XVIII^e s. se qualifièrent aussi Sgrs de Ch.-C. parce qu'ils possédaient autour du hameau les terres qu'ils paraissent avoir achetées en 1557 aux Sgrs du Grand-Mortier cités parmi les vassaux hommages.

Pétigny parlant de Chesne-Carré pense que ce siège de haute justice attribué à un simple hameau sans importance ne peut avoir qu'une origine gauloise et que le nom de Chesne-Carré proviendrait d'un de ces chênes de justice dont les peuplades gauloises aimaient à faire les chefs-lieux de leurs juridictions que l'on appelait pour cela *La Justice du Chêne*. Mais l'explication en paraît plus simple. Chesne-Carré

à la suite du Concordat de 1329 qui délimitait les deux comtés de Blois et de Vendôme resta du Blésois alors que le chatel de Lisle était mis du Vendômois. Il fallut alors faire un autre chef-lieu de justice d'où ressortissaient les fiefs vassaux de Lisle qui restaient du Blésois comme Renay et Chichery, etc. On fit alors de Chesne-Carré le siège d'une haute justice reportant à Biois, tandis que le siège de la justice du Chatel de Lisle reportait à Vendôme, suivant les nouvelles conventions.

Par le fait que Chesne-Carré était du Blésois, alors que Pezou, le chef-lieu de la paroisse était du Vendômois, il y avait pour les tailles un rôle spécial dressé pour Chesne-Carré comme pour Fontaine, même psse, qui était du Dunois.

En 1790 Chesne-Carré fut chef-lieu de commune, dont Chichery était un hameau. Mais cette commune fut supprimée par décret en 1791 et son territoire réuni à Pezou. — En 1791, François Motte était maire des hameaux de Chesne-Carré et Chichery (Arch. L.-et-Ch., D 68).

Certains terroirs autour de Chesne-Carré portent des noms rappelant le siège de la justice du lieu : *Les Quatre Demoiselles* (fourches patibulaires), *les trois piliers*, *le Chêne des Plaids*. Les vestiges de toutes ces choses ont aujourd'hui disparu.

Les notaires de Chesne-Carré devinrent notaires de Lisle et de Renay. — (Voir leurs noms à Lisle et à Renay).

La ferme actuelle de Chesne-Carré appartenant à la famille de Brisoult n'est qu'un démembrement de celle de Chichery, constitué en ferme nouvelle dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La seigneurie de Chesne-Carré n'avait jamais eu de domaine cultivable.

Pétigny, p. 81. — *Bulletin vendômois*, 1895, pp. 313 à 336 ; 1896 p. 43. — R. de St-Venant, *Les Seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré*, pp. 7, 12, 19, 62, 94, 106, 122, 135, 136, 177 à 196, 216 à 223. — Chartier de Renay, *liasse de Chesne-Carré*. — Arch. L.-et-Cher, D 595, (1791). — Abbé Simon, II p. 363. — Bordas, II, p. 155. — *Mémoires de la Soc. des Sc. et lettres de Blois*, (Bonnage des Comtés en 1329), VIII, (1872) E. — *Cart. de la Trinité*, 464, 697 note 2, 785, 787, 796, 829, 836, 840, 850, 851 notes 1 et 2, 856, 857.

Chesne-Courbe (Le), ancien fief, psse de Rocé. — *Le Chesne-Courbe*, XVIII^e s. — Il est cité comme fief au dossier *Rocé* aux Arch. Nat., P 773, 65 A.

Chesne-Creux (Le), h., c^e de St-Avit. **Chesne de Cormont** (Le) ou *Chêne de Cassini*. — Voir *Cormont*.

Chesne de la Bosse (Le), deux fermes, c^e de Sargé. — Ce lieu fut acquis en 1559

par Jean Bontemps, licencié ès-lois, Sgr de Vaulouzeran, de Mathurin de St-Quentin, éc^r, sieur de la Gueutonnerie. — (Collection Bernauld, Titres de la Frendonnière).

Chesne de la Croix (Le), h., c^o de Bonnevau. — *Le Chesne de la Croix*, (Cassini).

Chesne des Plaids (Le), lieu dit, près Chesne-Carré, c^o de Pezou. — C'était évidemment l'endroit ou anciennement se rendait la justice de Chesne-Carré. — Le 10 mars 1603, dans un bail passé devant M^e Dubreuil, notaire à Chesne-Carré, se trouve indiquée : « une boisselée et demye située au Chesne des Plaids, faisant moitié de trois boisselées à prendre le côté du vent de galerne, joignant Clau-de Lasne, d'autre côté au second lot; d'un bout à la métairie de Chesnequarré, d'autre bout au chemin dudit Chesnequarré à l'Estre aux Fisseaux ». — (Titres de Renay, Minutes des notaires, année 1693).

Chesne-Drouet (Le), éc., c^o de St-Martin-des-Bois.

Chesne-Gervasière (Le), ou *Chêne-Gervasière*, f., c^o d'Arville. — Anc. mét. relevant censiv^t de la Commanderie d'Arville. — Cette ferme, au XIX^e s., appartient aux familles de Montlibert et Bernabé de la Haye. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1109. — *Journal Le Loir*, 21 mai 1852).

Chesne-Mertou (Le), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de la Ville-aux-Clercs entre la Gaudinière et la Verrerie.

Chesnemoireau (Famille de). — Voir *Chardon de Beauvais de Ch.*

Chesne-Nasery (Le), éc., c^o de Vendôme, au-dessus des Fontaines. — Ce lieu appartenait au XIX^e s. à la famille de Martonne.

Chesne-Rigaud (Le), h., situé c^o de St-Martin-des-Bois et des Hayes.

Chesnerond, anc. fief, psse de Fontaines. — *Chesnerand*, 1534 (Aveu). — Ce fief relevait à foy et h. de Montoire et appartenait en 1534 à Louis de Ronsart, chev^r, Sgr de la Poissonnière, de la Ratellerie et de la Chapelle-Gaugain, lequel l'avait naguère acquis de René de Voré, Sr de la Fosse. — En 1547, il est à Mathieu Denyau, Sr des Epineaulx. — (Arch. Nat., P 639, n^o 75; [1547]; P 648, n^o 14, [1534]).

Chesnes (Les), anc. mét., psse d'Oigny. — Elle relevait du prieuré du lieu.

Chesne-Suard (Le), h., c^o de Savigny (Le Petit S.). — *Chêne-Suard* (Cassini). — Ce lieu relevait du fief de Marcé. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 332).

Chesnet (Le), h., c^o des Essarts. — *Le Cheney* (Cassini).

Chesneteau (Le), f., c^o de Morée.

Chesnetière (La), anc. mét., psse d'Espéreuse. — Elle est citée aux titres de Maugué du XVII^e s., comme étant proche Villanmoy. — En ce lieu de la Chesnetière, en 1639, décédait dame Tiennette de Haricourt, veuve Jean Tantier, de la psse de Merlerault, (près Argentan). — Ce lieu a auj. disparu. — (Chartrier de Maugué. — Reg. d'Espéreuse, 1639).

Chesnetière (La), anc. fief, proche Montoire. — Il était en 1610 à André Aubry. — (Arch. Nat., P 773, 65b).

Chesnetière (La), éc., c^o de Sargé. — Ce lieu fait partie de la terre du Fief-Corbin; c'était une métairie qui, au XVI^e s., avait été détachée de la terre du Fief-Corbin pour être baillée en partage à divers cohéritiers, mais avait été, avant 1635, de nouveau réunie au domaine. Elle consistait alors en maison, grange, colombier, etc. et terres autrefois plantées en vigne et alors en gats et non valeur. Elle contenait 19 arpents et demi. — Anne d'Avril, femme de Jean de Vallée l'habitait entre 1610 et 1630 avant d'hériter du Fief-Corbin; et en 1661, sa fille Perrine de Vallée. — (Arch. L.-et-Cher, E 215. — Reg. de St-Cyr de Sargé, 1611, 1613, 1617, 1620, 1621, 1622, 1624, 1627, 1661).

Chesnevert (Le), f., c^o d'Authon.

Chesne-vert (Le), éc., c^o du Gault.

Chesnevert (Le), h., c^o de St-Hilaire, 32 hab. — Ancien fief appartenant au XVII^e s. à la famille de Gillebert. — En 1651 et 1660 il est à Louis de Gillebert, époux de Catherine Roger. — (Registres de St-Hilaire, 1658 et 1660, de Fontaine-Raoul, 1651).

Chesnot (Famille). — *La Roche* (de St-Firmin), XIX^e s.

Chesnuère (La), château, c^o de Ruillé-sur-Loir (Sarthe). — *La Chesnière*, XV^e s. — *La Chênuère* (Cassini). — *La Chenuère* (Etat-major). — Ancien fief relevant à foy et hommage de Lavardin. — Au XV^e s. cette Sgie est à une branche de la maison de Vendôme, probablement issue des Sgrs du Fresne de St-Arnoul. — Au XVI^e s., aux La Chataigneraie, par suite d'alliance avec les Vendôme, puis aux de Bueil. — (Voir *Le Fresne* (de St-Arnoul), *Fargot*, *Bourguérin*, *la Blotinière*, etc. — (Arch. Nat., P 639 n^{os} 10 à 19; P 712, n^o 210).

Chessé (Robert), moine cordelier, pendu à Vendôme en 1589. — Il était provincial des Cordeliers et Ligneur ardent. Comme tel il avait offert asile dans son couvent de Paris au président *De Thou*, traqué par les Huguenots. Il s'était mis à la tête d'un complot qui devait livrer la ville de Tours au duc de Mayenne. Il se jeta dans Vendôme ou Maillé de Bénéhart

commandait pour la Ligue, et fut l'âme de la résistance au roi Henri qui était venu l'assiéger. — A la prise de la ville, le père Chessé fut pendu et le gouverneur Maillé-Bénéhart décapité (nov. 1589). — (Pétigny, pp. 632 et suiv. — Rochambeau *Biographie vendômoise*, p. 294).

Chésy. — Voir *Chissay*.

Chétivau, moulin, c^o d'Azé. — *La Davesnière ou Chétivau*, XVII^e s. (Aveu de Bellatour). — Anc. fief relevant de Courtoz et de Bellatour. — En 1476 il est à Collin Sallier, Sr de la Roulière. Il le vendait cette année-là à Jehan Hémon. — En 1612 il est à Pierre Signac, éc^r, sieur du Plessis (de Crucheray) et de Fontenay. — En 1667 il appartient au Sgr de la Rochelandault. — En 1771 à M. de Rochambeau, Sgr de la Rochelandault, avec la maison et fief censif de Champroud et le fief censif de Pierre-percée; il était mi à Pierre-percée. — (Titres de la terre de la Roulière, 1476 et 1612. — Arch. Nat., P 621, n^o 9. — Chartrier de Renay, 1667. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625 [1771]).

Chevaire (La), éc., c^o de Souday.

Chevais (Famille). — *Anseys*, XVIII^e s.

Cheval-Blanc (Le), éc., c^o de St-Ouen. — Ce lieu fait aujourd'hui partie du hameau de la Plaine-St-Ouen. — Il constituait une auberge dont le nom se trouve sur la carte de Cassini et qui donnait des chevaux de renfort aux rouliers pour monter la côte de Belair. Il est situé au coin de la route de Paris et du chemin de St-Ouen. — On l'appela depuis *Le Pavillon Français*. — (*Le Loir* du 11 mai 1849).

Chevalerie (Famille de la). — *St-Jacques d'Aigreval*, XVIII^e et XIX^e s.

Chevalerie (La), écart du bourg, c^o de Villedieu.

Chevalerie (La), h., c^o de Villiersfaux, 20 hab.

Chevalet (Le). — Voir *Corilet*, psse de Houssay.

Chevalet (Le), f., c^o de Longpré. — *Le Moulin-Chevalet* (Cassini, Etat-Major et cadastre). — Ancien moulin et manoir entouré de douves, et fief relevant du Plessis St-Amand. — En 1552, il appartenait avec la Jarriais à Jehan d'Argouges. — En 1782 à Martin Alliot, maître en chirurgie à Vendôme, Sr de la Jarriais, du Chevalet, de la Haye du Ris, etc. — (Bibl. Vendôme, ms. 326, avec du Plessis au Bouchet-Touteville en 1552. — Arch. L.-et-Cher, Eaux et Forêts, 1782).

Chevalier (Famille). — *La Fosse* (de St-Martin), XV^e s. — *La Cuvier* (de Montrouveau), XVII^e s. — *Le Crail* (La Croix de Sougé), XV^e s.

Chevalier de Conan (Famille). — *Boisseleau* (de Rhodon), XVII^e s. — *Le Fief du Gué de la Ville*, XIV^e s. — Armes : *D'azur à la tête de licorne coupée d'argent, au chef d'argent chargé de trois demi-nols de sable rangés en fusée*. — (Trémault).

Chevalière (La maison de la), au bourg St-Cyr de Sargé. — *La Chevalerie*, XVI^e s. — Elle appartenait, dès l'an 1444, aux Sgrs de la Berruère. — En 1521 elle était tombée dans leur censive. — (Arch. Nat., P 704, n^o 18; P 706, n^o 1).

Chevalinière (La), f., c^o de St-Martin-des-Bois. — *La Chauvalinière*, XVI^e s. — Ancien fief et seigneurie, relevant au moins en partie du Tertre de Montoire à foy et h. et cinq sols de service. On l'appelait aussi *le Vieux Ranay*. — Dans sa mouvance était l'église St-Jacques-les-Guérêts.

En 1526 la Chevalinière est à Jacques de Haubergeon ou Auberjon. — En 1528, à Françoise Drouyn, comme veuve de Jacques de Haubergeon. — En 1543 et 1553, Jeanne Georget, veuve de Jehan de Haubergeon, tutrice de ses enfants, paraît comme dame de la Chevalinière et de l'Autrudière. — En 1581, César de Chanfebergai, Sgr de la Chauvalinière fut tué par son fils d'un coup d'arquebuse. Pour ce fait, ce dernier fut rompu vif sur la roue. — En 1632, la Chevalinière est à Achille du Gast, Sgr d'Arthigny à cause de sa femme dont on ne dit pas le nom. Il paraît comme Sgr de la Chauvalinière et de l'Aunay. — En 1658 Claude du Bellay, Sgr de Drouilly, les Hayes et Ternay est aussi Sgr de la Chauvalinière.

Dans cette seconde moitié du XVII^e siècle, les Sgrs de Ranay achetèrent la Chevalinière, sans doute aux Sgrs de Drouilly.

Ce manoir avait une chapelle seigneuriale dans l'église St-Martin-des-Bois. Il apparaît comme probable que cette chapelle a été transportée dans l'église à une époque quelconque et qu'elle était primitivement chapelle du château de la Chevalinière; et c'est de cela, sans doute, que les Sgrs de Ranay se prévalaient, au XVIII^e s., pour prétendre des droits honorifiques dans cette église de St-Martin. C'est à cela qu'on doit encore le nom de Vieux-Ranay donné à la Chevalinière par suite de confusion, à cause de ces droits seigneuriaux anciens dans l'église.

Les bâtiments de la ferme actuelle de la Chevalinière présentent encore des restes remarquables d'architecture de l'époque du XV^e s. avec une belle tour polygonale saillante au milieu. Launay l'a dessinée dans son album, mais l'appelle à tort *la Chanoinerie*.

Arch. Nat., P. 939, n° 50 et 51; P. 048, n° 1; P. 653, n° 1; P. 658, n° 1. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 245; 1890, p. 307; 1899, p. 249. — P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin. — Malardier, p. 962. — Launay, *Répertoire*, p. 53. — Bibl. Vendôme, Album Launay, II, p. 134.

Chevé (Famille). — *Vaugouffard*, XVIII^e siècle.

Chevé (Claude), maire de Vendôme en 1791 et 1792. — Il était maître de la Poste aux Chevaux et fut surtout connu par ses diatribes contre Catherine qui l'avait accusé de Terrorisme. — Un de ces libelles a été imprimé sous ce titre : *Le citoyen Chevé à ses concitoyens*, et se trouve à la Bibl. de Vendôme. — (Rochambeau, *Biographie vendômoise*, [Chevé]. — Collection R. de St-Venant, *Liasse Familles vendômoises*, [Catherinet]).

Chevelu, h., c^e de Couture, 40 hab. — *Chevelus*, XIV^e s. — *Chevelue*, (Cassini). — *Chevelu*, (Etat-Major). — Ancien fief divisé dès le XV^e s. en Grand et Petit Chevelu. Le Grand Chevelu étant aussi appelé la Cour de Chevelu. — Tous deux relevaient de Poncé, le premier à foy et h. lige; le second à foy et h. simple et cinq sols de service.

Au XV^e s., Chevelu consistait en manoir (dont il subsiste quelques restes), garnie à connins, touche de bois, fuye, etc. et six septerées de terre, un censif assez étendu, droit de moyenne et basse justice, mesure à blé et vin au patron et essef de Poncé, etc., etc.

En 1398, on rencontre « les hoirs feu Robin Chevelu » qui sont vassaux du Plessis-Godehoust pour une rente de 40 sous. — En 1414 Guillaume de Bueil et Guy de la Roche sont hommes de foy lige de Poncé pour Chevelu. — En 1457 Chevelu est à Jehan de Bueil puis peu après à son frère puiné, Pierre de Bueil, chev^r, Sgr de la Motte-Sonzay, qu'on appelle *l'Amiral de Sancerre*. Ils sont fils de Jean de Bueil et de Marguerite de Clermont.

En 1476 Chevelu est à Jacques de Bueil, Sgr de la Motte-Sonzay, du Boys, du Portau-de-Vallaines et de Chevelu. Il est fils du précédent et époux en 1458 de Loyse de Fontaine-Guérin (en Anjou) qui en 1479 est dite sa veuve. — Leur fils Georges de Bueil offre foy et h. au Sgr de Poncé en 1484, 1489 et 1498. Il est qualifié chev^r, Sgr de Crassay, du Portau de Vallaines, Chevelue, Fontaine, le Boys et la Roche-au-Moyen. Il épousa : 1^o Françoise des Touches; 2^o Marguerite de Broc, laquelle étant veuve de lui, fit aven à la date du 10 mars 1512 à la Sgie de Poncé pour la terre et Sgie de Chevelu

dépendant du Portau, au nom de ses fils Jean, qui suit, et Georges de Bueil.

Jean de Bueil, seigneur de Fontaine-Guérin, la Motte-Sonzay, la Roche, Chevelu, etc., il épouse Françoise de Montailié ou Montalais-Fromentière par contrat du 3 mars 1535. De ce mariage devaient naître plusieurs enfants, entre autres Louis de Bueil, sieur de Racan, qui de Marguerite de Vendômois allait avoir pour fils Honorat de Bueil, dit *Le poète Racan*.

Le 6 juillet 1539 Jean de Bueil et Françoise de Montailié son épouse, vendaient le Portau de Valennes, Rasilly et Chevelu à Claude de Ronsard, (fils aîné de Olivier de Ronsard, Sgr de la Poissonnière) et époux de Anne Tiercelin pour la somme de 8.000 livres. Le 11 décembre 1549 ce dernier donnait aven à Poncé pour la Cour de Chevelu. Anne Tiercelin, sa veuve, vendit une partie de Chevelu à Madame Eléonore des Feugerets dame de Poncé et veuve de Jean de Chambray.

Louis de Ronsard, seigneur de la Poissonnière, époux de Anne de Bueil fut seigneur de la partie de Chevelu qui lui resta après cette vente et la laissa à Jean de Ronsard, son fils, époux de Marie Louet. Ce dernier en 1602 est dit en possession de Chevelu pour « en tant qu'il lui en est resté par suite de l'acquisition que Dame Eléonore des Feugerets, dame de Poncé en a faite de Anne Tiercelin, veuve Claude de Ronsard ».

En 1617 Charles de Chambray, Sgr de Poncé se qualifie sgr de Chevelu.

Le Grand Chevelu paraît dès lors être retourné aux seigneurs de Poncé. En 1663 et 1680 en effet la famille de Thiville qui possédait Poncé est dite aussi en possession de Chevelu (Archives du Cognier, E. 24, 40); mais elle ne l'avait qu'en partie, les Ronsard en ayant conservé une part. Cette dernière partie était à Anne de Ronsard, sœur du susdit Jean de Ronsard, et épouse de Jacques de Baussan, S^r du Poirier. Elle laissa à son fils Pierre de Baussan ce fief de Chevelu avec une partie de la Poissonnière. Ce dernier vendit tout ce qu'il possédait en ces lieux, soit la Cour de Chevelu et une partie de la Poissonnière à son cousin-germain qui en possédait déjà une part et qui s'appelait Jean Lejay ou Le Geay, S^r de la Giraudière, lequel eut pour fille la suivante :

Marie Lejay, dame de Chevelu et de la Poissonnière. Elle épousa François de Rousselet, M^{re} de Châteaurenault, et lui porta ces terres. Dans le 3^e quart du XVIII^e s. on trouve Chevelu aux mains des Sgrs de Poncé, du nom de Durcet.

De Chevelu relevait en fief celui de la Baudouinière ou Baudonnière à Couture, et celui du Moulin de l'Aunay à Artins. Mais ces deux fiefs étaient réunis à la châtellenie de Poncé dès avant le XVII^e s.

Le Petit Chevelu qui paraît être un démembrement du grand, et qu'on appelait aussi « La métairie de dessous Chevelu » était en 1414 à Gervais Ronsard — En 1476 à Blanc Ronsard, seigneur de la Denisière et Montchenou. Il dut rester aux mains de la famille de Ronsard jusqu'en 1573. — A cette époque, Madeleine de Monceaux, veuve de Guillaume de Ronsard ayant été assassiné par ses beaux-frères, héritiers de son mari, la famille de Ronsard fut privée de cette succession, et le Petit Chevelu fut vendu par les héritiers de ladite veuve à Jacqueline de Montigny, dame de Saultré, attendu qu'en 1602, Jacques Le Vasseur, Sgr de Fargot et Louise de Villiers, dame d'Onglée et de Mondan tous deux héritiers de Jacqueline de Montigny sont dits possesseurs du Petit Chevelu, relevant de Poncé.

En 1663, il appartient à Georges de Ridouet de Sancé, S^r de la Denisière, époux de Madeleine Le Breton. Le Petit Chevelu paraît avoir suivi depuis lors, au moins jusqu'à la Révolution, le sort de la Denisière.

(Il est possible, à cause du peu de clarté des textes qu'il ait été fait quelques confusions entre ces deux fiefs du Grand et du Petit Chevelu).

Arch. Nat., P. 648, n° 34; 661, n° 3 et 4; 662, n° 1. — Arch. du Cognier, E. 24, 40, 52. — *Revue du Maine*, année 1884, 1^{re} Sem., pp. 114, 202. — P. Clément, notes manuscrites sur Couture. — Reg. de Couture, *passim*. — Malardier, Notes sur Couture. — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 95. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hilaire sur les fiefs de St-Calaix.

Chévenièrre (La), éc., c^e de Selommes. — Voir *Chauvinière*.

Chevernay. — Voir *Chevernay*.

Chevernay, éc., c^e de Morée.

Chevenièrres (Les), f., c^e de Souday. — *Les Chevenièrres*, XVI^e s. — *Les Chevenièrres*, (Etat-Major). — *Les Chevenièrres* (Cadastre). — En 1590, ce lieu est à Marie Peschard, veuve de François Quelain, lieu^t à Mondoubleau. — En 1643, à Robert Queslain, fils des précédents. — Au 3^e quart du XVII^e s. à Jean Brossier, bailli de Mondoubleau. — En 1900, ce lieu est à M. Barrault. — (Titres de la Roulière, 1590 et 1643. — Chartrier de Glatigny. — Renseignements locaux).

Chevernay, lieu dit, c^{es} de Faye et de St^e-Gemme. — *Chevernay*, XV^e et XVI^e s. (Aveux). — *Chivernay*, 1583, (Compte de

la Recette de Vendôme). — *Chevernay* ou *Chavernay*, (Cadastre de Faye). — *Le Tertre Rouge*, (appellation moderne). — Ancien fief relevant à foy et h. du château de Vendôme. Le manoir de ce fief était autrefois sur la psse de Faye. On y trouve encore une motte avec reste de douves qui dans le pays porte le nom de *Tertre-rouge*. Il y avait là une chapelle dédiée à St-Brice dont la statue a été transportée en l'église paroissiale de Faye.

Pendant tout le XV^e s. et le commencement du XVI^e ce fief est à la famille Chrestien. — En 1518 une partie de Chevernay était acquise par Jean de Courbenton et Gillet de Courbenton son frère. Cette partie fut possédée ensuite par Adrienne de Courbenton qui la porta à Jacques Le Boessellier, son mari. — En 1549 ce fief est à Thomas Girardin, époux de Perrine Chastain laquelle étant veuve le porte en mariage à Mathurin Oury qui en est Sgr en 1583. — En 1607 il est aux Sgrs de Faye qui le donnent à rente et le laissent tomber en ruines (1645). — En 1668 il est uni à celui de Beaulieu et vendu par décret sur la famille Denis (?) et adjugé à Pierre de Juglart, éc^r, sieur de Villeray qui en rend aven en 1672. — Au XVIII^e s. Beaulieu et Chevernay sont aux Sgrs de Noyers. — (Arch. Nat., P. 618, n° 2; P. 625, n° 86 à 101; P. 714, n° 22; PP. 50, vol. 116, n° 118. — Titres de la terre de Faye. — Arch. du Loiret, A. 1625. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 99; 1880, p. 26. — Renseignements locaux à Faye).

Chevesserie (La), anc. fief, psse de Périgny. — Il relevait du Bouchet-Toutenville et joignait les bâtiments du château lui-même de Périgny. Il appartient de tout temps aux seigneurs de Périgny. — (Arch. Nat., P. 618, n° 45. — Titres de la Fabrique de Périgny).

Chevigny, lieu dit, c^e de Rhodon. — *Cheugny*, XVI^e s. — Ancien fief et manoir, relevant pour partie du château de Blois et pour partie des châteaux de Viévy et de Marchenoir. — Le manoir de Chevigny prit au XVII^e s. le nom de Boisseleau.

En 1409, d'après l'aven du C^{te} de Dunois de 1586, ce lieu relevait de Marchesnoir et appartenait à Pierre de Verneuil, sieur de Vienne. — En 1596, d'après un testament relaté au dos du registre de Rhodon portant cette date, Chevigny est à un sieur de Chaumont. — En 1620 il est à Barthélemy de Savorny qui est parraïn à Rhodon. Il est époux de Jeanne de Méliissant. Il est qualifié conseiller du roi au Conseil de l'Etat et intendant des turcis et levées des rivières de Loire et du Cher et autres, seigneur de Chevigny,

Rhodon et autres lieux. Il mourut à Paris de mort violente ainsi que le constate une note en latin très peu lisible, insérée au registre de Rhodon de l'an 1631. Sa pierre tombale avec inscription a demi-effacée se trouve dans l'église de Rhodon. — C'est lui qui bâtit le château de Chevigny, tel que le décrit Bernier dans son histoire de Blois. — Sa veuve conserva Chevigny. Elle est marraine ou témoin d'actes à Rhodon jusqu'en 1648. Elle décéda en 1651 et fut inhumée à Rhodon.

Chevigny du être vendu par les héritiers de Jeanne de Melissant vers 1660 à René du Raynier, qui en 1664 s'intitule Sgr de Boisseleau, Chevigny et autres lieux; de même en 1665. C'est là la dernière mention qui soit faite de Chevigny à Rhodon. René du Raynier fit donner à ce château le nom de *Boisseleau*. — Voir *Boisseleau*. — (Reg. de Rhodon de 1596 à 1665. — Arch. Nat. Q 495, f° 89, v°. — Bernier, *Histoire de Blois*, édition 1682, p. 203).

Chevinière (La), — Voir *Chauvinière*.

Cheviron, ancien fief, psse de Fortan, relevant du château de Vendôme. — Il était en 1670 et 1680 entre les mains de Mathieu de Thizard. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 116, n° 238 et 239).

Chevreaux (Les), anc. mét., psse de Villetrun. — Elle faisait partie de la terre de Villetrun. — (Arch. Nat., P 622).

Chevrenaie (La), h., c° de Morée.

Chevrière (La), f., c° de Savigny.

Chevretterie (La), f., c° de Lunay. — Elle fait partie de la terre de la Vaudourière.

Chevretterie (La), éc., c° de Rahart.

Chevrie (La), f., c° du Poislay.

Chevrie (La Grande et la Petite), deux fermes, c° de Souday. — *La Chevarie*, XVII^e s. — *Les Chevesries*, (Cassini). — Ce lieu conjointement avec l'Huisardière était chargé d'une rente envers la chapelle S^{te}-Geneviève de Souday. — En 1659 il appartenait à Yves Barré, S^r de la Ch., maître chirurgien. — (Titres de la fabrique et Reg. de Souday).

Chevrie (Le fief de la), en la ville de Vendôme. — *La Chièverie* (Titres de la Jousselinière). — Ce fief relevait censivement du château, et portait sur les maisons et jardins qui se trouvaient entre le cours d'eau de la Cheverie qui va à l'Arche aux Bourreaux et celui qui va à l'Arche-S^t-Pierre-la-Motte. Il se prolongeait au-delà des murs de la ville, et portait encore sur les prés de l'Île jusqu'au moulin à tan. — Il était dès le XV^e s. et auparavant entre les mains des Sgrs de

la Jousselinière. — (Titres de la Jousselinière).

Chevrier (Famille). — *La Grassière*, *Le Boile* (de Pezou), XV^e s. — Armes : *D'argent à trois chevrons de gueules à la bordure engreslée d'azur*. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 616).

Chevrieux, h., c° de Troo.

Chevriigny, lieu dit, c° d'Azé. — Anc. mét. située entre Champrimbert et Nuiselement. — En 1514 elle était à Michel Leprince et Guillemine Le Moulmier, sa femme, veuve de Nicolas Sallier. — Au XVI^e s. aux Sgrs de la Roulière. — Ses terres font aujourd'hui partie du domaine de la Roulière. — (Titres de la Roulière. — Arch. Nat., P 608 ; P 773, 65a [Azé]).

Chevroterie (La), f., c° de Rahard.

Chevrotin, h., c° de Souday, 25 hab. — *Les Chevrotins* (Etat-Major).

Chicanerie (La), h., c° de Bonnevue.

Chicaudière (La), éc., c° du Poislay.

Chicheray, château et h., c° de Pezou, 127 hab. — *Chichericum*, XII^e s. — *Chiceré*, 1390 (Cart. Trinité). — *Chicheré*, 1583, (Comptes du trésorier de Vendôme).

— *Chisseray*, XVIII^e s. (Bibl. Blois, ms. 123). — *Chicheray* (Cassini et Etat-Major).

— Ancien fief relevant à foy et h. de la Chatellenie de Chesne-Carré et à 100 sous de service annuel. Il avait droit de moyenne et basse justice dont les appels allaient à Chesne-Carré. — Tout le hameau de Chicheray était dans sa censive. — Ce lieu suivait, ainsi que Chesne-Carré, la coutume de Blois et faisait partie du Comté de Blois.

On rencontre des Sgrs de Chicheray dès le XII^e s., époque où le fief était entre les mains d'une famille Papillon. — Vers 1100, un personnage appelé Gauthier Papillon est témoin de dons faits à Lignéres au couvent de Marmoutier. — En 1131 le même Gauthier Papillon affaibli par les infirmités donnait à la Trinité la dime de Chicheray, et il était approuvé en cela par sa femme Albia et par ses enfants Pierre et Garnier et par sa fille Aremburge. Jérémie de la Tour (seigneur de Lisle et de Chesne-Carré), son suzerain, donnait son consentement à ce don, ainsi que ses fils Renauld et Barthélemy. Peu de temps après, le même Gauthier Papillon donnait à la Trinité une terre à Busloup mais cette terre resta indivise entre les moines et Pierre Papillon, fils de Gauthier. Vers l'an 1150 ledit Pierre voulant faire cesser cette indivision concéda aux moines une quantité de six muids de terre hors sa part, et cela avec le consentement de Albia sa mère et de Papillon le clerc, son frère. — En

1190, le même Pierre Papillon partant

pour la croisade vendit aux moines de la Trinité pour 30 livres angevines tous les droits féodaux qu'il percevait dans leur bourg de Pezou. Il est approuvé là par Marie, sa femme par Pierre son fils, et encore par Robert de l'Isle qui était son suzerain.

C'est à ces Papillon qu'appartenait le manoir de Chicheray en 1194 lorsque l'armée de Philippe-Auguste fut surprise dans la vallée de Chicheray par Richard Cœur de Lion et entièrement défaite. C'était le combat dit de *Fréteval*.

Un Pierre Papillon se rencontre encore vers 1200, époque où il prie les moines de la Trinité de recevoir comme religieux son neveu Philippe, lequel a pour mère Aubia et pour frère Symon. Pour ce fait, les moines reçoivent en don une dime à S^t-Pirmin et vers la même époque le même Pierre Papillon était témoin du consentement donné par le C^o de Vendôme Bouchard IV au don d'une vigne fait à l'abbaye de Gastines par Jean de Lavardin. Il n'est plus ensuite question des seigneurs de Chicheray de tout le XIII^e siècle.

Au XIV^e s., Chicheray est à la famille Cueillette, bourgeois de Vendôme. — En 1351, à Jean Cueillette. — En 1390, Thiphaine Lamorce, veuve de Aimeric Cueillette bourgeois de Vendôme constituait en faveur de l'abbaye de la Trinité, sur sa terre de Chicheray une rente de quatorze livres, dont 10 vendues et quatre données. Cette femme laisse pour fils présument Pierre Cueillette qui est déjà défunct en 1399, époque où il est cité comme tel dans un aveu d'Honorée de S^t-Martin, femme de Fouquault de Beauvilliers.

En 1459, Jean Cueillette, bourgeois de Vendôme et Sgr de Chicheray, fils ou petit-fils du précédent, adressait une réclamation aux religieux de la Trinité, au sujet de cette rente de quatorze livres qui n'était pas payée depuis longtemps, ce qui avait motivé un procès. Jean Cueillette disait que « les terrages dudict lieu de Chicheray ny la dicte terre ne valaient pas pour le présent ce que faisaient au temps passé et estoit fort déméliée ». Les religieux le déchargeaient alors de trois livres pendant trois ans.

En 1488 Chicheray est au même ou autre Jean Cueillette, secrétaire du roi, trésorier de Mgr de Bourbon, et époux de Guillemette Brodeau, fille de Nicolas Brodeau et de Guillemette de Beauvoir.

En 1493 Jean Cueillette, probablement fils du précédent, pour amortir cette rente de 14 livres qui chargeait la terre de Chicheray, fit don aux moines « des fiefs, rentes et seigneuries de la Roche et

Vannorin qu'il venait d'acheter de Jean de Nocé, sauf quatre sols quatre deniers de rente dus par des héritages relevant de ces fiefs et situés sur la rive gauche du Loir entre Chicheray et Chesne-Carré qui dorénavant relèveront de Chicheray et seront tenus en hommage des dits religieux à cause de leur terre de Chesne-Carré ». L'acte est passé en la cour de Vendôme le 8 mars 1493. (Titres de Renay, liasse du moulin de Pezou). — Jean Cueillette y est qualifié notaire et secrétaire du roi et contrôleur en ses pays de Languedoc. Il est époux de Eléonore Ruzé, dont on connaît trois enfants : 1^o) Jean Cueillette, qui suit ; 2^o) Marguerite Cueillette, femme de Denis Musset ; 3^o) Anne Cueillette, qui épousa le 27 mai 1502, Charles d'Argouges, procureur général du Vendôme.

Jean Cueillette, 6^e du nom, Sgr de Freschines, (psse de Villefrancoeur), de Chicheray et de Chanteloup, contrôleur général en Languedoc en 1509, maire de Tours en 1511, rend aveu pour Chicheray en 1518. En 1532, il fonde la chapelle S^t-Sébastien en l'église de la Madeleine de Vendôme. Il avait épousé en prem. noces, vers l'an 1500, Jeanne Roland, et en 2^e noces Jeanne de Neufbourg, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants. — Du premier lit il eut : 1^o) Françoise Cueillette qui suit ; 2^o) Marie Cueillette qui épousa vers 1525 Guillaume Prudhomme, trésorier de l'Épargne, appelé *Le Trésorier sans reproche*, et lui porta Freschine et Chanteloup et aussi l'hôtel de Chicheray à Vendôme : Cet hôtel, par les Prudhomme, passa à la famille de Marillac et devint le Collège de Vendôme (auj. l'Hospice).

Françoise Cueillette, dame de Gevres et de Chicheray en 1523, épousa Jacques Potier, Sgr de Blancmesnil et lui porta Chicheray. Il mourut en 1555 et elle en 1567. — Ils eurent pour enfants : D'abord trois fils morts jeunes, puis : 1^o) Nicolas Potier, Sgr de Blancmesnil, qui suit ; 2^o) Madeleine Potier, mariée vers 1550 à Bernard Prévost, Sgr de Morsans, président au parlement de Paris, fils de Jean Prévost, Sgr de S^t-Cyr (du Gault), président aux requêtes du Palais. Ce Bernard Prévost fut coseigneur de Chicheray avec son beau-frère.

Nicolas Potier, Sgr de Blancmesnil, conseiller au parlement en 1564, puis président à mortier après la mort de Bernard Prévost son beau-frère, en 1585, puis chancelier de Marie de Médicis, mort en 1635 à 94 ans. Les deux beaux-frères furent pendant quelque temps seigneurs par indivis de la terre de Chicheray et y réunirent pour un temps Chêne-Carré en 1574.

Nicolas Potier était époux de Isabelle, deuxième fille de René Baillet, Sgr de Tresmes, président au parlement. Il en eut sept enfants (Voir Père Anselme), dont le septième fut la suivante :

Madeline Potier, dame de Chicheray, qui épousa le 21 avril 1608 Théodore Choart, chev^r, Sgr de Buzenval, (paroisse de Rueil près Paris). Elle mourut à Port-Royal des Champs où elle s'était retirée, le 3 juillet 1671, âgée de 84 ans. Elle avait vendu Chicheray vers 1632 au suivant :

Martin de Bruet, éc^r, Sgr des Boulets, pss de Fréteval, époux de Esther Allard, veuve de Octavien de Juston, Sgr de Brumplésé. Il rend aveu pour le Fief de la Rivière-Beauxoncles (sous Pezou) qu'il a acheté en même temps que Chicheray, le 3 mars 1634.

En 1636, Chicheray est à Henri de Bruet, Sgr de la Chesnaye (paroisse de Chailles près Blois) et de Chicheray, époux de Antoinette des Tailleurs, dont trois enfants : 1^o) Joachim, qui suit ; 2^o) Henri, Sgr de la Chesnaye près Blois, mineur en 1651, qui épouse à St-Firmin en 1654 Geneviève Jourdain, fille du seigneur de Moncé ; 3^o) Marie, qui paraît comme marraine à Morée en 1630.

Joachim de Bruet, Sgr de Chicheray, prévôt provincial de la Maréchaussée à Châteaudun et Bonneval, office qu'il vendit en 1656. Il épousa, par acte devant Michel Mauduit, notaire dunois, en janvier 1654, Elisabeth, fille de André Hazon, sieur de la Gennetière. Il est mort avant 1668, époque où Louis Dargy, chevalier, curateur de son fils Joachim, rend aveu pour la Rivière-Beauxoncles dépendant de Chicheray. La terre de Chicheray fut saisie sur le mineur Joachim de Bruet et par sentence rendue en l'audience des décrets du bailliage de Blois le 29 nov. 1670, fut adjugée aux suivants :

Emmanuel de Marescot, chev^r, Sgr d'Elphin en Dunois, né en 1634, second fils de Jean de Marescot, Sgr de Challay et de Catherine Distret d'Elphin, époux le 22 juillet 1664 de Françoise Guerry, fille de Pierre Guerry, écuyer, seigneur de Boisgaultier et de Jeanne Blanchet, et veuve en premières noces de François Moreau, éc^r, sieur de Brézolles, commissaire des Guerres, dont elle avait une fille, Marguerite Moreau, qui est marraine à Pezou le 28 juillet 1673 et qui disparaît ensuite. Emmanuel de Marescot mourut lui-même avant 1677 et sa veuve en 1719, à 83 ans, après avoir perdu leur fils Emmanuel qui se rencontre comme parrain à Pezou en 1677 et 1686. — Françoise Guerry en 1717 avait fondé la chapelle

dite de Chicheray en l'église de Pezou. Elle fut inhumée à Pezou le 3 août 1719. Sa succession passait au suivant :

Tanneguy Guerry, sieur de la Chesnaye conseiller, puis président en la Chambre des Comptes de Blois, né en 1668, neveu et héritier de la précédente et Sgr de Chicheray de 1719 à 1726, époque de son décès. Sa succession étant fort obérée, ses héritiers y renoncèrent. C'étaient le sieur Guerry de la Chesnaye (à Chailles près Blois) et le sieur Guerry de Buscodière (?) lieutenant de milices, eux-mêmes héritiers de Victor Guerry leur oncle, qui était archidiacre de Blois. — Le syndic des créanciers de cette succession fit vendre la terre de Chicheray, qui par contrat devant Lambert, notaire à Blois, fut adjugée le 21 avril 1728 au suivant :

Abel Brunyer, éc^r, Sgr de Villesablou en Blésois, né le 1^{er} février 1695, époux le 27 nov. 1720 de Françoise, fille de Claude de Réméon, éc^r, Sgr de Mocquet, Chappidasne, etc., et de Françoise Leroux, décédée en 1730. Il décéda lui-même le 13 avril 1767 laissant les enfants suivants : 1^o) Abel-Philippe, qui suit ; 2^o) François-René Brunyer, né en 1724, chanoine de Ste-Geneviève à Paris, décédé à Paris en 1785 ; 3^o) François Brunyer, né en 1726, capitaine d'Infanterie, époux en 1788 de Devode de la Mairie dont une fille, Françoise, qui épousa à Vendôme le 29 mai 1793 Jérôme Valleteau de Chabrefy, décédé lui-même en 1846.

Abel-Philippe Brunyer, éc^r, Sgr de Chicheray après son père, capitaine d'Infanterie, chev^r de St-Louis, époux en 1752 de Anne Bruzeau, fils de Louis André Bruzeau, lieutenant en l'élection de Tours. Il fut convoqué avec la noblesse du Blésois en 1789 et décéda à Vendôme le 12 mars 1803 et elle le 4 juillet 1801, laissant les enfants qui suivent : 1^o) Marie-Victoire, née en 1753, décédée célibataire, à Vendôme en 1800 ; 2^o) Jacques-Philippe-Abel, qui suit ; 3^o) Elisabeth-Joséphine-Marie de Brunier, née en 1763 qui épousa en 1806 Paul-Julien, chevalier de Jouffrey, off^r de cavalerie. Elle décéda sans enfants en 1847 en son hôtel Prinquembault à Vendôme.

Jacques-Philippe-Abel de Brunier, né à Tours le 18 mars 1761, propriétaire de Chicheray, époux en 1795 de Marie de Brossard, fille de Nicolas de Brossard, éc^r, sieur de Boismalet en Berry, gendarme du roi, et de Mathieue de Noyant. Il décéda à Chicheray le 28 juillet 1828 et elle à Vendôme en 1854. Ils laissaient pour enfants : 1^o) Abel de Brunier (voir la Montellière) ; 2^o) Henri de Brunier, né en 1799, qui fut substitué du procureur du

roi à Vendôme, époux en 1832 de Armande, fille du C^{te} Armand de la Bonnière de Beaumont et de Catherine Céleste Lemoine de la Godelinière ; 3^o) Hippolyte de Brunier, qui suit ; 4^o) Joseph de Brunier, né en 1804, capitaine d'Etat-major, décédé célibataire à Vouvray près Tours le 22 janvier 1836 ; 5^o) Augustin de Brunier, né à Chicheray en 1809, ingénieur civil, décédé à Paris, célibataire, en 1873 ; 6^o) Constance de Brunier, née à Chicheray le 14 février 1813, mariée à Vendôme le 7 février 1835 à François-Jules de Pétigny de St-Romain (l'Historien du Vendômois ; voir sa notice).

La terre de Chicheray resta indivise entre eux jusqu'au 28 avril 1834, époque où Madame de Brunier fit abandon de ses droits sur Chicheray à son troisième fils le suivant :

Hippolyte de Brunier, né en 1801, garde du corps du roi Charles X, époux, en 1833, de Anna Jenks. Le 15 juin 1838 il vendit Chicheray au suivant :

Adolphe, C^{te} de Ferrières-Sauvebrœuf, époux de Anne-Louise-Elisabeth Geoffroy d'Assy. Celui-ci construisit le château tel qu'il est aujourd'hui et le 2 juillet 1845 vendit au suivant :

Marc-Antoine de Brisoult, ancien sous-gouverneur des Pages de la Maison du roi Charles X, époux de Charlotte Colmet. Il décéda à Vendôme en 1862 après avoir fait donation de Chicheray le 19 octobre 1849 à son fils qui suit :

Jules-Philippe de Brisoult, décédé le 19 mars 1864, laissant pour veuve Mathilde-Reine de Montigny qui conserva l'usufruit de Chicheray jusqu'à sa mort en 1877, époque où cette terre reste indivise entre ses quatre enfants dont l'aîné M. Gaston de Brisoult, époux de Mlle Gabrielle Maigreau, en est actuellement encore propriétaire (1909).

Il existait à Chicheray une chapelle datant au moins du XVI^e s. et dont les vestiges ont eux-mêmes entièrement disparu. Elle fut transférée en 1717 en l'église de Pezou par les soins de Françoise Guerry veuve de Marescot et dotée de 300 livres de rente au capital de 7.200 livres, par acte devant Jacques Renard, notaire à Blois. Cette fondation était spécialement destinée à l'entretien du vicar de Pezou chargé de desservir cette chapelle. Lorsque le vicar fut supprimé vers 1780, la rente cessa d'être servie. Il s'ensuivit un procès fait à M. de Brunier, Sgr de Chicheray, par les descendants des héritiers de la testatrice. La rente étant devenue insuffisante pour l'entretien d'un prêtre, on capitalisa les revenus et ceux-ci formaient déjà en 1788 un fonds

de 35 livres de rente. — Au milieu du XVIII^e s., le chanoine blésois Ditley estimait arbitrairement cette chapelle être d'un revenu de 800 livres, ce qui était fortement exagéré. — En 1790 un vicar s'était rencontré à nouveau pour desservir la chapelle de Chicheray. Il s'appelait Briard et ne conserva qu'un an ses fonctions.

Les vieux vitraux de cette chapelle de Chicheray représentant les armoiries des Potier unis aux Cueillette et aussi des Bruet ornent aujourd'hui les fenêtres de l'église de Pezou.

Cart. Trinité, 377 note 1, 464, 533, 595, 629 note, 630, 652 note, 796, 829, 851 note 2, 856, 857, 1010 à 1014. — *Cart. vendômois de Marm.*, 186. — *Cart. Madeline de Châteaudun*, 38. — *Arch. Nat.*, P 608, f^o 49 ; P 627, n^{os} 66 à 70 ; P 714, n^{os} 204 et 205. — *Arch. L.-et-Cher*, E 520, 548, 558, 734. — *Arch. Loiret*, A 1636. — *Arch. Eure-et-Loir*, F 804. — *L. Merlet, Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 804, 822. — *Bibl. Vendôme*, ms. 285, p. 344 ; et Mémoires manuscrites de Duchemin, II, p. 174. — *Bibl. de la Soc. Archéol. du Vendômois*, Carton n^o 1 (Pap. de Chicheray). — *Lhermite-Souliers*, art. *Colerac*, p. 483. — *P. Anselme*, IV, p. 764, art. *Potier*. — *La Chesnaye des Bois*, art. *Potier, Choart et Ma-rillac*. — *Le Loir-et-Cher historique ou Revue de Loir-et-Cher*, 1892, p. 326. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 189 et 199 ; 1870, p. 142 ; 1895 ; pp. 112, 243, 245, 246, 249, 316, 328, 321, 323, 332 à 335 ; 1896 pp. 40, 43, 61. — *Chartiers* : de Renay, titres de Chêne-Carré ; *id.* de Moncé, titres de la terre de Blancmesnil ; *id.* des Minières, Généalogie de Marescot ; *id.* de Chicheray ; *id.* de la terre de Baigneux. — *Notes manuscrites de H. de Lavallière sur Pezou et Beauvoies*. — *Reg. de Pezou, passim* ; de Lignéres, 1649 ; de St-Firmin, 1698. — *Laroque et Barthelemy, Etat des Gentilshommes de 1789, Orléanais* p. 12 (*Brunier*). — *Collection R. de St-Venant, liasse de Pezou-Chicheray*. — *Abbé Simon*, II, p. 362 et suiv. — *Pétigny*, p. 79 à 81, 470, 504, 636. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 354 et 355. — *Bibl. de Blois*, ms. 125 (*Chan. Ditley*). — *R. de St-Venant, Les seigneuries de Renay, Champlain et Choe-Carré*, (voir table au mot *Chicheray*).

Chiennerie (La), f., c^o d'Oigny. — *Les Chienneries*, (Cassini). — Il y avait là un bordage qui en 1759 fut acquis par la fabrique d'Oigny. — (*Arch. d'Eure-et-Loir*, B. 2907).

Chignerie (La), h., c^o du Gault. — La carte de Cassini paraît appeler ce lieu *La Basse Réchinerie*.

Chiloup, h., c^o de Choue, 20 hab. — Ancien fief, relevant à foy et h. de Vaulouzeran. — En 1551, il appartenait aux enfants de Pierre de Verdelay. — En 1684 et 1690 à Dame Marie de Verdelay, veuve de François de Moges, sieur des Preaulx. — Au XVIII^e s., ce lieu est à Nicolas de St-Méloir, s^r de Panet. — En 1789 à N. Mauny, secrétaire du roi, qui

pour cela comparait à l'assemblée de la noblesse du Vendômois. — (Arch. Nat., P 707, n° 2. — Bibl. de Vendôme, Mss., Dossiers Leroy et liasse de Mondoubleau, terrier de Vaulouzeran, 1690. — Titres de la Montellière, 1789).

Chiloup, h., c^e de St-Avit et du Plessis-Dorin. — *Chillou*, XIV^e s. (Aveu de Boisvinet). — Ce lieu relevait d'Arras à f. et h. — En 1397, il est à Jehanne de Souday; Charles de la Tour, son beau-frère, en fait l'aveu pour elle. — En 1504 il est du domaine de Boisvinet. Les sgrs de Boisvinet paraissent le donner à cens. — On voit ce lieu, en 1673, à Isaac de Phélines, Sr de Montfort, et Charlotte de Courtois, sa femme; — en 1688 à la famille du Doit; — en 1694 à Paul de Bongard, éc^r, Sr d'Etourville. — Mais il dut y avoir là plusieurs manoirs. — Les bois de Chiloup étaient du domaine de Boisvinet. — (Chartrier de Glatigny, Aveux de Boisvinet et d'Arras, 1397, 1404, 1504, 1524, 1688. — Reg. de St-Avit, *passim*).

Chimporchien (Le Paturage de), psse de Lunay. — Il constituait un fief relevant de la Montellière, et appartenait en 1437 à Huet de Voré, et au XVI^e s. au Sgr de la Montellière. — (Arch. Nat., P 639, n° 28. — Collection R. de St-Venant, Liasse Lunay, dossier *Montellière*).

Chinier (Le Grand et le Petit), éc. du bourg, c^e de Villepoercher.

Chiquet (Le), éc., c^e de Selommes.

Chissay, h., c^e de Selommes, 42 hab. — *Villa Thecies, Villa Cecheia, Chechianum, Alodium Teschæ*, XI^e s., (*Cart. Trinité*). — *Scachia*, XIII^e s. (*Cart. blésois de Marm.*). — *Chissé*, XV^e et XVI^e s., (Aveux). — *Chassay*, 1541 (Aveu). — *Chissé, Chissay*, XVI^e s. (Titres de St-Georges de Vendôme). — *Chéry*, 1623 (Chartrier de Meslay). — *Cherey*, autrement La Salle, 1635 (Aveu de Villehuisant). — *Cissay*, 1665 (Reg. de St-Martin de Vendôme). — *Chissay*, 1679 (Aveu). — *Chizé*, 1706. (Reg. de St-Martin de Vendôme, 11 octobre). — *Chy*, 1761, (Arch. L.-et-Ch. Liasse de St-Georges). — *Sichay*, (Cassini) *Schy* (Etat-Major, 1^{re} édition et Service vicinal). — *Schéry* (Etat-major 2^e édition) — *Schy* (Cadastre). — Ancien fief et Sgr appartenant tout d'abord aux comtes de Vendôme, aliéné en 1594. — Il avait droit de haute, moyenne et basse justice. Il était chargé d'une redevance d'une paire d'éperons dorés à mutation de Seigneur et de 10 éperons de service annuel. Les domaines des Deffaits et de la Salle en furent des démembrements.

Entre 1040 et 1046, une dame appelée *Tescha* ou *Thetsa*, femme de *Sulpicius de Contriviis*, chevalier du château d'Am-

boise, avec le consentement de son fils Sulpice, donnait à la Trinité une terre qu'elle avait à *Cecheia*, dite encore située *auprès de la Villa-Thecies*, et qui faisait partie de ses biens dotaux, s'en réservant la moitié en usufruit, sa vie durant. — Environ 30 ans après, soit vers 1075, une charte de la Trinité énumérant les droits féodaux appartenant au comte Bouchard (le Jeune) fait savoir que « Apud Chechianum » le comte avait en propre un domaine avec la justice sur tout le hameau. Mais une partie de ce fief était aux mains de particuliers, attendu qu'en 1259, un certain Jehan Despinois, Sgr de *Chacé*, psse de Selommes, aurait accordé aux religieux de Bourgmoyen de Blois, la faculté de tirer pendant 20 ans de la pierre sur son fief, afin de réparer l'église de Selommes. (Abbé Hardel).

La terre et seigneurie de Chissay resta aux mains des Comtes de Vendôme jusqu'en 1594. Seulement la dime du lieu appartenait aux Religieux de Bourgmoyen de Blois.

Dans le premier quart du XVI^e s., le duc Charles avait vendu sur ce domaine aux chanoines de Vendôme, pour le prix de 2.000 livres, une rente foncière de 100 livres. — En 1571 le roi de Navarre (Henri, duc de Vendôme) en donnait à rente la garenne à conils à Claude Poulain, Sgr des Deffaits, moyennant 2 sols 6 deniers tournois, tant cens que rente, et en 1583 cette terre appartient à Louise Boudet, veuve de Louis (ou Denys) Hurault. Elle en rend aveu au duc de Vendôme avec Villehuisant.

Etienne Le Bordier, sire de Vignolles, gouverneur du Vendômois en faisait l'acquisition avec la Salle le 3 juillet 1594. Il semble que le vendeur était le roi. — En 1612, ces deux fiefs sont encore aux héritiers Le Bordier.

Chissay passe ensuite, ainsi que la Salle, à Claudé Barentin, époux de Espérance Luillier. — En 1665 il est à son fils Barnabé Barentin, qui épouse le 12 octobre à St-Martin de Vendôme, Madeleine Lefebvre, fille du Sr des Bourguignières. Il est qualifié Sgr de *Cissay* et des Minières, du Pigeonnier et de la Salle. Il cède ensuite, à la mort de sa mère, la Salle et Chissay, à ses frères les suivants :

Joseph Barentin, Sr de la Salle, par suite du partage fait avec son frère Gilles en date du 4 octobre 1673, de la succession de leur mère Espérance Luillier. — En 1706 ce lieu est à autre Joseph Barentin, éc^r, Sr de *Chizé* (sic) et des Minières, lieutenant des vaisseaux du roi, et capitaine d'une Compagnie de Marine, époux de Elisabeth Jaugier. Ils font bap-

tiser en 1706 à la Madeleine de Vendôme, leur fille Madeleine qui a pour parrain Joseph Barentin, éc^r, sieur de la Salle, lequel paraît grand oncle de l'enfant. — En 1725 avec Angélique Barentin, sa sœur, il rendait aveu pour la Salle et Chissay et en 1749 vendait la Salle et Chissay à Louis-Jean-Baptiste Bégon, Sgr des Deffaits, qui fut capitaine de cavalerie, et fut inhumé à l'âge de 46 ans, le 7 avril 1764, en l'église St-Bienheure de Vendôme.

En 1775 Chissay est à N. Bégon, Sgr de Freschines, ancien receveur général à Montauban, demeurant à Paris.

Au moment de la Révolution, le fief de Chissay appartenait ainsi que la Salle et les Effets ou Deffaits, à Antoine Laurent Lavoisier, Sgr de Freschines, Villefrancœur, etc. (Voir sa notice). — Cette terre dut être vendue nationale^l sur lui comme la Salle.

De ce fief de Chissay relevait à foy et h. la moitié de celui de Villehuisant dont l'autre moitié relevait directement du duché; de même celui des Ormeaux de Selommes. — (Voir la Salle).

Cart. Trinité, 2, 58 et 39. — *Cart. blésois de Marm.* ch. 538. — Arch. Nat., P 602, n° 22 à 24; P 610, n° 985; P 611, n° 43 et 58; P 631, n° 22 et 23; P 714, n° 58-182 et 183. — Arch. L.-et-Cher, G 297, Titres de St-Georges de Vendôme. — Chartrier de Meslay, carton n° 9, Papiers relatifs au Bouchet-Toutteville. — *Bulletin vendômois* 1879, pp. 91, 174, 196; 1880 p. 263. — Reg. par. de la Madeleine, 1707; de St-Bienheure de Vendôme, 7 avr. 1764; de St-Martin *id.*, 12 oct. 1665. — Arch. Loiret, A 1624 p. 72; A 1625; A 1734. — Notes de l'abbé Chérôme d'après les titres de la fabrique de Souday (1583). — *Journal L'Avenir de L.-et-Cher*, 5 mars 1897 (Art. abbé Hardel, 1259). — Bibl. Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 22. — *Bulletin Soc. sc. et lettres de Blois*, 8 janv. 1897.

Chitenay, c^e du canton de Contres, arrond^t de Blois, dans laquelle se trouvaient des fiefs relevant de Mondoubleau : ceux de la Motte-Cormeray et des Chauveillières. — Ce dernier nom a été confondu avec celui des Chauveillières, psse de la Chapelle-V^{tesse}. — (*Bulletin vendômois*, 1904, p. 105. — Arch. Nat., PP 50, vol. 102, n° 61 à 65).

Choart de Chevreau et de Buzenval (Famille). — *Le Breuil et Lignièrès*, XVI^e s. — *Chicheray*, XVII^e s. — Armes : D'or au chevron brisé d'azur, accompagné de trois merlettes de sable. — (La Chesnaye des Bois).

Choiseau, voir *Echoiseau*.

Choiselière (La), f., c^e de Chauvigny. — *La Chouadelière* (Cassini).

Choiset (Famille de). — *Les Essarts*, XVIII^e s.

Choisne (Famille). — *La Guinetière*, XVII^e s. — Armes : D'argent à 6 mouchetures d'hermines, 3, 2 et 1. — (Adr. Thi-bault).

Chollet (Famille). — *La Cholletière*, XV^e s.

Cholletière (La), f., c^e de Couture. — Ce lieu relevait censiv^l du Portau (Aveu de 1493). — En 1422, Gilles Chollet, Sr de la Cholletière, André Ronsart et Jehan Georget étaient exécuteurs testamentaires de Blanche de Roucy, décédée, femme du comte Louis de Vendôme, alors prisonnier à Londres. — (Arch. Nat. P 653, n° 1. — Decamps 103, f° 108).

Chopinière (La), éc., c^e de Mazangé.

Chopinières (Les), h., c^e du Plessis-Dorin. — Ancien fief relevant de Montmirail. — Il y avait là une ferme faisant partie du domaine de Boisvinet. Elle avait donné son nom au petit étang de Boisvinet qui s'appelait l'Etang de la Chopinière. — Une autre métairie au même lieu appartenait à la fabrique de l'église de Montmirail. — (*Bulletin vendômois*, 1897, pp. 262 et 275. — Arch. L.-et-Cher, L 927, n° 256. — Chartrier de Glatigny, Partages Chenevières en 1739).

Chotard (Famille). — *Les Petits Plumaviers*, XV^e et XVI^e siècle.

Chouannerie (La), éc., c^e d'Épiaisay.

Chouannerterie (La), éc., c^e de St-Ouen.

Chouarderie (La), éc., c^e de Fréteval.

Chouarnières (Les), anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait du Petit Souday et en 1466 appartenait à Dreux Budé. — (Arch. Nat., P 704, n° 103).

Choubardièrre (La), f., c^e de Romilly. — *La Chopardière*, XVII^e s. (Etat civ. de Romilly). — *La Chouardièrre*, (Cassini).

Choue, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 3 kilom. N.-E. de ce chef-lieu, et à 27 Nord de Vendôme. — *Choa, Chioa*, XII^e s. (Cart. de St-Vincent du Mans). — *Choa*, XII^e s., 1132 (Bulle du pape Eugène III). — *Choux*, XIV^e s. (Testament de Jehan Peschard). — *Choe*, XIV^e au XVI^e s. (Registres paroissiaux). — *Choié*, XVIII^e s. (Bordas). — *Choue*, (Cassini).

Cette commune est limitée, au Nord par St-Agil et Boursay, à l'Est par la Chapelle-V^{tesse}, au Sud par St-Mars-du-Cor, le Temple et Cormenon, à l'Ouest par Mondoubleau, Baillon et Souday. — Elle est arrosée par la Grenne et par plusieurs ruisseaux affluents de la Grenne. Deux, rive droite, qui sont ceux de Pontron et de Romeau; ce dernier était en 1390 désigné sous le nom de La Blanche-Herbe dans le testament de Jean Peschard, de Souday; deux, rive gauche de la Grenne, l'un appelé le Couraillon appelé aussi la

Merdeleuse et le ruisseau des Pirouettes, qui va rejoindre la Grenne à Cormenon. — On trouve aussi dans la c^e de Choue des anciens étangs, reconnaissables à leurs chaussées toujours subsistantes. Il y en a à la Bortroue, à Alleray, au Grand-Bouchet, à Beaufeu, au Cornier, à la Belotière, à Monlhuisard, à la Baillévrie. Sur la c^e de Choue existaient autrefois six moulins dont trois sont détruits : Quincampoix, Ardon et Ruzon. Il reste ceux de Bouffeu, Monvalet et Moulin-Neuf. — Les routes traversant la c^e sont les suivantes : Route départementale n^o 8 de Mondoubleau à Vendôme, qui écorne la c^e au Sud-Est ; celle n^o 9 de Châteaurenault à Brou ; le chemin de grande communication n^o 17 de Mondoubleau à la Ferté-Bernard, et celui n^o 6 de Mondoubleau à Cloyes. — La gare la plus proche est Mondoubleau (3 kil. 1/2), ligne de l'État de Paris à Bordeaux. Le chemin de fer traverse la commune sur une étendue de 5 kil. Entre Boursay et Mondoubleau, la ligne passe la vallée de Pontron sur un viaduc de 240 m. de long et 22 m. de hauteur. La commune est exclusivement agricole. Elevage de chevaux perchérons. Tuilerie à Alleray ; carrières de pierre de rousard près les Rouaudières, anciennes mines de fer.

Lieux habités : Le bourg qui compte 83 feux et 206 hab. — La Ferrière. — Bréhaïville. — Les Troudières. — La Martinière, grande et petite. — Les Miottières. — Les Friches. — La Charbonnerie. — Le Fourneau. — La Clergerie, ancien fief. — La Robichonnière. — Le Débarras. — Le Tracas. — Le Grand Bouchet, château, ancien fief. — Les Baillévries. — Les Gaults. — La Combraise. — Les Harassières. — La Vonasière. — La Soucharie. — Les Brosses. — La Couvardière. — Ardon, ancien moulin. — Bouffeu, moulin. — Les Grandes Pierres, château moderne. — Les Petites Pierres. — Quincampoix, ancien moulin. — Les Berruères, ancien fief et château. — La Grange. — L'Aunay. — La Borde-Guilloire. — Pontron. — La Bortroue. — Les Peschardières, ancien fief. — La Touche. — Alleray, ancien fief et manoir. — Les Haies. — Le Chêne. — Les Galocheries. — La Gâte. — Les Godardières. — La Papillonnerie. — La Boutrie. — Les Romeaux. — Etrivet. — Les Virboulins, ancien fief. — La Hérissonnière. — L'Épinay, ancien fief. — Les Juliannières. — Les Auneaux. — Bouviers. — La Ferpinière. — La Fosse. — La Mabillicre, ancien fief. — Les Vauxlions, ancien fief. — Guériteau, ancien fief et prieuré. — La Métairie, ou Grand Guériteau. — Les

Maisons-Neuves. — Ruzon, ancien moulin. — La Guicherie, ancien fief. — Fortaluche, ancien fief. — La Bignonnerie. — Le Verger. — La Ralluère, ancien fief. — Le Moulin-Neuf. — La Chouardière, château, ancien fief. — La Limonerie. — Le Pavillon. — La Mouchetière. — Le Cormier. — Bif-en-Baf. — Villemaigre. — Les Jumeaux, ancien fief. — Tournebourse. — La Culbute. — La Tasse. — Le Tronchet. — La Petite Maison. — Les Souches, château moderne. — La Grande Pilonnière. — La Bretonnerie. — Le Petit-Bouchet, ancien fief. — Le Gué de la Brune. — La Binerie. — La Petite-Pilonnière. — Le Chalumeau. — Le Croc. — Les Hayes-Berry. — La Goupillière, ancien fief. — Montlhuisant. — La Vigne. — La Grande et Petite Barre. — Chiloup, ancien fief. — L'Aitriche ou les Trises. — Belair. — La Cyrière. — Bellevue. — La Belotière. — La Chesnaye. — La Vallée. — La Courtinerie, ou Petit-Beaufeu. — Le Bois d'Assise. — Et en plus les 3 maisonnettes des passages à niveau du ch. de fer de l'État Paris-Bordeaux, n^{os} 81 à 83.

Lieux dits : La Judée, l'Isonnerie, le Champ-Fidèle, le Cesson, les Ravaudières, le Pré-Connebert, le Pré de Beuvron, le Bignon, la Fosse-au-Mort, la Fosse-Villeroit, le Bois du Marchais-Vert, la Coulenaudière, le Champ des Bignons, le Couraillon, ruisseau.

Superficie : 3738 hectares dont 115 de bois et 248 de prairies. — Altitude du bourg 133 mètres. — Le plan cadastral dressé par Crépin a été terminé en 1812. — Bureau de Poste et perception de Mondoubleau. — Assemblées le lundi de Pâques et le 3^e dimanche de juillet.

Population : 220 hab. au XIII^e s. — 201 feux (Expilly) et 750 communicants en 1760. — 1249 hab. vers 1805. — 1208 en 1820. — 1122 en 1831. — 1105 en 1836. — 1085 en 1841. — 1043 en 1846. — 1047 en 1851. — 1047 en 1856. — 1002 en 1861. — 990 en 1866. — 954 en 1872. — 957 en 1876. — 1173 en 1881, dont 220 ouvriers du chemin de fer en construction. — 1010 en 1886. — 1034 en 1981. — 991 en 1896. — 972 en 1901. — 972 en 1906.

Les registres de l'Etat-civil de Choue commencent en 1538. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — XVI^e s. : Vaumour, de Morée, de Vendômois, Bautru, Nepveu, St-Meloir, Lepelletier, de Courcillon, Hurault, Peschard, Houbert, de Chenu, du Boulay, Souefve, de Voré, Regnard, Savarre, Maresscot, Courtarvel, Ronsard de Glatigny, du Plessis du Mée, Lenormand de la Mouche-

tière, Rousseau, Chéron, de Thevot ou Thenot, de la Motte du Breuil, Chauffourneau, de Vannes, Lasneau, Rochebounet. — XVII^e s. : Courtarvel, Quélain, Hurault, Vendômois, du Bouchet, Houbert, Maresscot, Savarre, Rochebounet, Ourseau, Binet, Bautru, Rousseau, Drouin, de Mère, d'Amilly, Briant du Guettelet, la Chateigneraye, Salmon du Chatellier, Coutance, Oudineau de St Aubin, Brosier, Méhabert, de la Porte, Chauffourneau, Blanchard de la Fresnaye, Lochon de la Cassotière, Bouquet de Romeau, Drouin de la Goupillière, Peschard, Ganery, Herve de la Borde, Bouquet des Mulotières, d'Arrot, Chastain de la Gonardière, de Gruels de Varty d'Amilly, Crosneau, des Loges, de Commargon, de Liscoet, Estienvrain, Drouin de Beaulieu, Rouget de l'Avenage, de Quiqueran, Breton des Bordages, Moysant du Tremblay, de Chenu, du Portail, Lambert de l'Arpent, Deniau, Le Boul des Chauvelières, Lhermite, Robion de la Rousselière, Ferrand de la Bretonnerie. — XVIII^e s. : Mouchard, Lambert d'Alleray, Gheerbrant, Lorieux de la Fontaine, Rotrou, Brosier, Lasneau de la Rousselière, Lharmite, de Mehabet, du Portail d'Apremont, Courtarvel, Robion de la Rousselière, de Tascher, Nepveu, Goy d'Alleray, Mignon de Clerville, Chasselou, de Coutance, Angran d'Alleray, Glandaz, Courtin, Desvaux, Crignon de Bonvalet, Gougeon de la Ralluère, Georget de la Chouardière, Boisseau de la Borde, Martin de la Mairie, Serrault de Plessis, de la Morlière, de Beauvais, Robbé de la Grange, Martin Destouches, Lebreton du Buisson, etc.

Prieurs-Curés de Choue. (Ils étaient tous chanoines réguliers de la Madeleine de Châteaudun, et portaient des soutanes blanches) : on les appelait les Curés blancs) : Bernardus de Choa, témoin à Tiron vers 1130. — Raginaldus, prior de Choa, 1173 et 1201. — Frère Guillaume de Choue, 1209. — Jehan Racquant, 1375. — Jean Vincent, 1424. — Jean Guillepin, 1469. — Thomas de Villeneuve, 1513. — Michel Cibot, XVI^e s. — Jean Rousseau, 1539. — Guillaume Mercier, XVI^e s. — Louis Barbereau, 1576. — Michel Bourgeois, 1584. — Antoine Goyer, 1627, mort le 16 avril 1631. — François de la Porte, 1631, inhumé en 1658. — Jean Cousin, 1651. — N. de Fontanes, 1681. — François Pingot, XVII^e s. — F. Berthe, 1684. — René de Valéry, mort à Choue en 1698. — Jean-Bapt. Guillonnet, 1697, tombé en démence en 1712 ; son portrait est au presbytère de Choue. — Pierre-François Rozée, 1714. — François Beau-

grand, 1721, mort d'apoplexie, le 28 oct. 1736 à 53 ans. — Claude-Nicolas de la Morlière, 1738, son portrait est au presbytère de Choue. — Nicolas Joseph Huttier, 1770, mort le 31 août 1782. — Charles Barbier, 1783. — Balleu, 1787, chassé en 1791. (Malgré cela, M. Ballay, après la Révolution fit un don de 1500 fr. à la paroisse de Choue et lui fit avoir en 1803 des reliques de saint Clément). — Toussaint Pierre-Charles Duval, ancien vicaire du Gault, curé assermenté, 22 mai 1791. — Joseph-Yves-Edmond Ollivier, ancien vicaire d'Arrou, 25 sept. 1791. — Pierre-Patience Jabre du Plessis, 1803. — N. Lamperrière, 1807. — N. Lefranc, 1823. — Bardet, 1824. — François Gardy, 1829. — Eugène Chéramy, 1878. (Voir sa notice). — Sedilleau, 1910.

Maires : Lorieux, 2 févr. 1790. — François Matras, 13 juin 1790. — Louis Dion, 28 nov. 1790. — Louis Deniau, 26 nov. 1791. — F. Trécul, 2 déc. 1792. — Beauvais de St-Paul, 1800. — Trécul, 15 mai 1809. — Denis Pateau, 1814. — Laporte, 1815. — Mauclerc, 1816. — Gheerbrandt, 1829. — Moreau, 1841. — J.-F. Trécul, 1843. — Béringier, 1851. — Jouvot, 1853. — Chedé, 1854. — Edouard Bezar, 1860. — Amédée de Terras, 1888. — Désiré Hégon, 1900. — Auguste Lucas, 1906.

On trouve quelques notaires résidant à Choue aux XVI^e et XVII^e s. — Pasquier Binet, 1595. — Molard, 1637. — Auguste Chevallier, 1641. — François Gauthier, 1647. — Jean Coullon, 1670. — Charles Barré, 1671.

Avant la Révolution, la paroisse de Choue était d'abord du diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois, doyenné du Perche. — En 1697, du diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme, doyenné de Mondoubleau. L'abbé de la Madeleine de Châteaudun présentait à la Cure à laquelle était annexé un prieuré de son ordre. — Pour la justice elle était du bailliage secondaire de Mondoubleau, pour les finances, d'abord de l'élection de Chateau-du-Loir, puis depuis 1730, de celle de Vendôme à la suite d'une pétition des habitants, appuyée par M. Angran d'Alleray, président à mortier au parlement de Paris. — Les dîmes de la paroisse étaient perçues par l'abbé de la Madeleine, le prieur de Beaufeu, les seigneurs d'Alleray et le prieur-curé pour les menues dîmes. — La cure paraît avoir eu un revenu d'environ 1200 livres au XVIII^e s. Le prieuré relevait féodalement de Mondoubleau. — Le patron de la paroisse est saint Clément, pape et martyr, au I^{er} siècle de l'Église.

Clément était Romain de naissance, mais juif d'extraction. Il fut un des disciples de saint Paul et aida saint Pierre dans le gouvernement de l'église naissante. Aussi saint Pierre le désigna-t-il pour son successeur. Mais il ne fut pape qu'après saint Lin qui avait été le vrai coadjuteur de saint Pierre et après saint Anacleto. Il fut pape de l'an 67 à l'an 76. Trajan l'exila dans la Chersonèse-Taurique (La Crimée), où Clément trouva environ deux mille chrétiens romains exilés pour la même cause : Avec eux il y forma une colonie chrétienne, y convertit les infidèles, en baptisa des multitudes, et fonda, dans cette presqu'île du Pont-Euxin, plus de 75 églises. C'est alors qu'avec nombre d'autres, il subit le martyre par ordre de Trajan et le 23 novembre de l'année 100, fut jeté à la mer avec une ancre au cou. Aussi on le représente généralement avec une ancre comme attribut. On le fête le 23 novembre. — Saint Clément a laissé plusieurs écrits dont le plus célèbre est sa fameuse épître connue sous le nom de Première Epître aux Corinthiens, où il proclama l'unité de doctrine de l'Église.

L'église St-Clément de Choue est un bâtiment de 37 mètres de long bâti à différentes époques. La nef paraît être du XI^e ou XII^e s., et le chœur du XV^e ou environ. Elle porte les marques habituelles de la consécration. — Elle avait une chapelle Saint-Antoine qui était fondée. — Sur un enfeu du côté de l'évangile, se rencontrent les armoiries sculptées des familles de Vendômois et Hurault, qui se disaient Sgrs de Choue. — Sa tour est fort belle, quadrangulaire et couverte d'un toit en forme de dôme surmonté d'une flèche aigue. Sa base est du XII^e s., mais au-dessus on trouve des traces de remaniements faits au XVI^e s. Une litre extérieure faisant le tour de l'église porte des vestiges d'armoiries, qui paraissent être celles des Nau, seigneurs d'Alleray au XVII^e s. Du côté sud de l'église, se rencontrent des traces d'une descente à une crypte ou un enfeu qui se trouvait sous le chœur, du côté de l'épître. C'était l'enfeu des Sgrs d'Alleray.

On trouve dans cette église plusieurs inscriptions :

1^o Au-dessus de la porte d'entrée :
« D. O. M. Sub invocatione S. Clem. »

2^o Dans le chœur, sur une pierre tombale placée du côté de l'épître et portant la gravure d'une dame couchée et mains jointes : « Cy gist et repose hault et puissante dame Jeanne Hurault, vivante femme de hault et puissant seigneur messire Louis de Vendômois, chevalier de l'Ordre du roy,

seigneur Dailley, Laroche, Fontenaille et autres lieux, laquelle décéda le 23 de février 1606 ».

Mais cette pierre porte une date fautive pour ce qui est de la mort de Jeanne Hurault. Elle fut mise là plusieurs années après sa mort, et se trouvait du reste du côté de l'Épître au-dessus de l'enfeu des Srs d'Alleray. La véritable date de la mort de cette dame est donnée par une plaque de plomb découverte en fouillant cet enfeu vers le milieu du XIX^e s. Voici cette inscription :

« Ci-gist et repose le corps de hault et puissante dame Jeanne de Hurault, veuve de feu messire Loys de Vendosmois, vivant chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, dame d'Alleray, Fontenaille, Forialuche, la Bortroue, Tref-jours, le Rocher et la Roche, sœur de messire Philippe de Hurault, vivant chevalier des deux Ordres du Roy, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, chancelier de France sous le règne des rois Henry trois et quatriesme, et le premier qui par ce souverain festé et comblé d'honneur a mérité par ses vertus estre en l'ordre de chevalier du Saint Esprit institué par le roi Henry troisieme et de messire Jacques de Hurault, vivant chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en ses conseilz d'estat et privé, grand audiencier de France, et seigneur de Vibraye, laquelle a laissé pour filz aîné et successeur de ses biens et vertuz Messire Jacques de Vendosmois, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine et lieutenant de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté sous la charge de Monseigneur le Marechal de Boisdauphin, seigneur d'Alleray et Souday. Elle décéda le second jour de mars Van Mil six cens quatre, âgée de soixante et dix sept ans ».

Le sarcophage de cette dame était élevé de deux pieds dans le chœur, du côté épître et sur ses côtés étaient sculptées en demi-relief les armoiries de ces deux époux un seul de ces écussons est conservé, celui des Vendômois ; il est maintenant encasté dans le mur du côté de l'Évangile.

D'après l'abbé Expilly, répété par Beauvais de St-Paul, Mondoubleau aurait eu son église jusqu'au XV^e s., simple succursale de celle de Choue. Cette assertion repose sur une réelle probabilité.

Un aveu de l'abbaye de la Madeleine de Chateaudun fait au baron de Mondoubleau, en l'année 1513 donne quelques détails sur les possessions du prieuré de Choue. Il avait comme propriété : 1^o L'Aitrisse des Poiriers ; 2^o la Borde-St-Clément ;

3^o) une minée de blé de rente, suite du legs fait au prieuré à une date inconnue, par Colin de Montdoulcet, Sgr de la Mabilière, assignée sur la métairie même de la Mabilière.

Les Sgrs de Mondoubleau conservèrent la Sgr de la paroisse de Choue dont les prieurs relevaient d'eux à foy et h. — Mais, vers la fin du XVI^e s., les sires d'Alleray prétendirent aux droits de Sgrs patrons et fondateurs de l'église même de Choue ; ils eurent procès à ce sujet avec les sires de Mondoubleau, leurs propres suzerains, et finalement s'accordèrent avec eux en 1629. Par cet accord en date du 14 nov. de cette année-là, le M^l de Sourdis, baron de Mondoubleau, accorda à Jean d'Amilly qui, à cause de sa femme, Denise de Vendômois, était alors Sgr d'Alleray, le titre de patron fondateur de la dite église. Les Sgrs d'Alleray jouirent de cet avantage jusqu'à la Révolution. Ils avaient une litre à leurs armes autour de l'église. Leurs droits provenaient de la possession des deux fiefs de la Guicherie et du Petit-Bouchet dont tout le bourg de Choue relevait à cens.

La formation de la paroisse de Choue paraît se confondre avec la formation même du diocèse de Chartres. C'était là sans aucun doute une *condita* ou division administrative du *Pagus-Dunensis*, lui-même division de la cité des Carnutes. Son territoire n'avait pour limites que les territoires des paroisses primitives de cette contrée : au nord Souday et Boursay, à l'Est Ruan, au sud Danzé et Sargé, à l'ouest Baillou. C'est à son détriment que se seraient formées non seulement les paroisses de Mondoubleau et Cormenon mais encore celles de St-Marc et La Chapelle-Vicomtesse, tout au moins en partie.

On voit l'église St-Clément de Choue citée dès l'année 1030 dans une charte de Eudes, comte de Chartres, confirmant une donation faite par Hugues Doubleau à l'église de Mondoubleau. Cette donation consistant en deux métairies avec leurs hôtes, lesquelles deux métairies étaient devant l'église St-Clément de Choue, etc. C'était là en partie la dotation de l'église Ste-Marie de Mondoubleau nouvellement fondée.

C'est dans le deuxième quart du XII^e s. que fut fondé le prieuré de Choue par Gosbert ou Goscelin, alors archidiacre de Dunois. Il était neveu de Geoffroy de Lèves, lui-même évêque de Chartres, et devait lui succéder. Il tenait cette église de son oncle même, l'évêque Geoffroy. — C'est alors que Geoffroy II, V^o de Chateaudun et Sgr de Mondoubleau à cause

d'Helvise ou Euloïse sa femme, et du consentement de celle-ci, fit don aux mêmes moines de ce qu'il possédait de droits dans l'église de Choue. On ne connaît pas la date de cette générosité. Nous la croyons faite aussitôt le retour de la croisade entreprise par Geoffroy, vers 1145.

Mais Guillaume, surnommé Guillaume aux Blanches Mains, quatrième fils du comte de Chartres Thibault IV, celui-là même qui devint évêque de Chartres en 1164, puis archevêque de Sens en 1169 et enfin de Reims en 1177, et qui fut même régent du royaume pendant la croisade de Philippe-Auguste en 1191, s'avisait vers cette même année 1145, alors qu'il était encore tout jeune, d'élever des prétentions sur l'église de Choue, au mépris des droits des moines ; mais il ne tarda pas à venir à résipiscence et abandonna ses prétentions vers l'an 1149.

En 1154 Hugues IV, V^o de Chateaudun, confirma à la Madeleine le don fait par son père Geoffroy et sa mère Helvise. Le même Hugues avait conservé des revenus sur Choue. En 1176 il ajoutait aux générosités faites 150 ans auparavant par son ancêtre Hugues Doubleau aux desservants de l'église de Mondoubleau en leur accordant 6 livres angevines de rente annuelle sur ces mêmes revenus à Choue et la dîme sur son four au même lieu. Les religieux de Chateaudun n'étaient donc pas seuls à posséder des biens au bourg de Choue.

Tous ces titres ne suffirent pas encore pour assurer aux chanoines de la Madeleine la jouissance paisible de leur église St-Clément. Gauthier, archidiacre de Dunois afficha encore des prétentions sur elle. Et l'on voit en 1177 Jean de Salisbury, évêque de Chartres, confirmer un accord entre l'abbaye et le dit Gauthier, en vertu duquel l'archidiacre abandonna toutes ses prétentions. — Puis c'est Geoffroy, IV^o du nom, V^o de Chateaudun et Sgr de Mondoubleau qui en 1203 donne aux mêmes religieux de Choue le bois mort nécessaire à leur chauffage, à prendre dans sa forêt près Mondoubleau, don qui fut plus tard confirmé par Alix de Fréteval sa veuve.

A partir de cette époque, les chanoines de Chateaudun eurent la possession incontestée de l'église de Choue, où ils fondèrent un prieuré qui subsista jusqu'à la Révolution. Ce prieuré avait pour armoiries : *D'or à l'aigle de gueules*. Mais ce sont là, à dire le vrai, les armoiries de l'abbaye de la Madeleine de Chateaudun, dont dépendait le prieuré de Choue.

Les noms des prieurs de Choue sont confondus avec ceux des curés. Depuis le

temps du moyen-âge, les prieurs ayant été en même temps curés.

Les registres de fabrique de Choue parent de scènes de pillage provenant d'une bande de soldats qui, on ne sait pour quelle cause, firent séjour en cette paroisse en l'hiver 1537 à 1538. Ils détruisirent entre autres une verrière de l'église et se livrèrent à plusieurs actes de violence.

La maison qui sert aujourd'hui (1908) de mairie et d'école dans le bourg, passe pour avoir été le manoir des seigneurs du Petit-Bouchet. Elle a été occupée au XVII^e s., peut-être à loyer, par un gentilhomme appelé M. de Sirot. (Elle est aujourd'hui démolie [1910] et remplacée par une mairie neuve).

Une ancienne chapelle était, dit-on, construite au nord de l'église dans un champ appelé le Champ des Bignons. Elle a totalement disparu. Dans ce même champ on a découvert au XVI^e siècle de nombreux cerceaux de roussard qu'on attribue à l'époque mérovingienne. — Un polissoir a été rencontré en 1865 à Choue. Il a été acheté par le M^{re} de Vi-braye.

Il y avait au XVIII^e siècle à Choue une école fondée de 30 livres de rente par le testament de Baptiste Guyonneau, curé en 1712 et augmentée en 1733 par le legs de M. Fr. Le Boults, lieutenant au rég^t du Roy-Dragons, frère de Madame de Coutance de la Fredonnière, et fils de la dame des Chauvellières. Cette école subsista jusqu'à la Révolution. A cette époque l'école de garçons était fondée de 100 livres de rente pour l'entretien du maître d'école, avec maison et jardin; et l'établissement des filles, de 300 livres, pour l'entretien de 2 sœurs avec une maison où elles logèrent et un bâtiment séparé pour faire la classe. Elles avaient aussi à soigner les malades. Ces sœurs étaient de la communauté de Montoire.

Cart. de St-Vincent, 11. — *Cart. de la Madeleine*, 13, 18, 19, 21, 22, 25, 26, 28, 32, 42, 44, 49, 50. — *Bordas*, I, p. 141; II, pp. 142, 147 et 224. — *Cart. de Tiron*, ch. 78. — *Biblioth. de Vendôme*, manuscrits: 1^o Album Iau-nay, II, p. 43; 2^o Fonds Bouchet, chemise V, Dossier 2, pièces 10, 11 et 12. — 3^o Mémoires manuscrits de Duchemin, I, p. 59; II, p. 93. — *Abbé Blanchard, Perche et Percherons*, (Semaine religieuse de Blois) n^o du 30 août et 6 sept. 1890, p. 639. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e sem., p. 112. — *Bulletin Dunois*, VII, p. 389. — *Métails, Les Petites écoles dans le Vendômois*, p. 44. — *Arch. Eure-et-Loir*, G 819. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 141; 1866, p. 114; 1873, p. 841; 1878, p. 178; 1903, p. 93. — *Compte-rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, p. 434. — *Launay, Répertoire etc.*, p. 16. — *Pannac*, p. 721. — *Expilly, Dictionnaire géographique*. — *Pétigny*, pp. 34, 22, 478. — *Beauvais de St-Paul*, pp. 294 à 318. — *Rochambeau*,

Le Vendômois épigraphique, I, pp. 363 à 384. — *Notes manuscrites sur Choue*, par l'abbé Chéramy, curé de Choue. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 325. — *Cart. Maison-Dieu de Châteaudun*, 21 et 86. — *Arch. Nat.*, P 700, n^o 87; P 704, n^o 116. — *Arch. L.-et-Cher*, GG, n^o 5. — *Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy*, (Choue). — *Cart. de St-Père* (Pouillé du diocèse au XIII^e s.). — *Les Petits Bollandistes*, article St-Clément, 23 novembre. — *Armand Brette, Atlas des Bailliages de 1789*, Tableau n^o 6 (Généralité d'Orléans).

Chouardière (La Grande), château et ferme, c^o de Choue. — *La Chouardière, autrement La Penoy*, XV^e s. (*Arch. Nat.*, P 704, n^o 62). — Ancien manoir et fief relevant à foy et h., partie du Fief-Valennes et partie de Vaulouzeran.

Au XV^e s., la Chouardière est à la famille Peschard, et en particulier à Pierre Peschard, S^r de la Ch., bailli de la Ferté-Bernard. — En 1460, Philippe Bautru, S^r de la Chouardière, autrement appelée *La Penoy*, se trouvait parmi les vassaux déclarés par Jean de Daillon, dans un aveu à la Sg^{ie} de Mondoubleau pour son Fief-Valennes, en la paroisse de Choue. — En 1485 ce lieu est à Jean Bautru et ses cohéritiers. — En 1551 aux héritiers de Thibault Bautru, parmi lesquels Mathurin Lepelletier, qui était déclaré homme de foy de Vaulouzeran pour son fief, lieu et Sg^{ie} des Grandes-Chouardières et autres. — Le 24 mars 1605, François Le Pelletier, éc^r, Sgr de la Ch., époux de Louise des Pierres, fut tué sur le chemin, près de son logis, par Jacques Guymard ou Guymardes, contrôleur au grenier à sel de Mondoubleau, qui était son créancier, et qui fut pour cela condamné à être pendu.

La Chouardière fut alors vendue par décret sur Louise Despierres, veuve de François Le Pelletier et sur Aliénor, Marie et Anne ses sœurs, dont l'aînée, Aliénor, était femme de Paul de Mégrét, sieur des Arpens, et achetée le 7 janvier 1612 par François Quélain, bailli de Mondoubleau, qui eut pour fille la suivante :

Michelle Quélain, épouse de Henri Lasneau, S^r de Villeneuve, président au grenier à sel de Mondoubleau. En 1690 la Ch. est à leurs enfants, parmi lesquels la suivante :

Madeleine Lasneau, épouse de N. Robion de la Rousselière, qui la laissa par héritage à son neveu Laurent-Julien Gheerbrant, avocat et receveur du grenier à sel de Mondoubleau fils de Jean-Laurent Gheerbrant, procureur fiscal au même lieu et de Marie Lasneau, lequel la laissa à son fils Jean-Laurent Gheerbrant, qui fut le dernier bailli de Mondoubleau.

La Chouardière appartient encore à sa famille qui rebâtit le château au milieu du XIX^e s.

Outre la foy et h., la Grande Chouardière devait à Vaulouzeran une rente annuelle de 42 boisseaux d'avoine et deux sous tournois de service.

La Petite Chouardière, proche la Grande était aussi appelée *Le Perray*. — (Voir ce nom).

Bulletin vendômois, 1903, pp. 97 et 98. — *Arch. Nat.*, P 704, n^o 62 et 63; P 707, n^o 1 et 2; P 773, n^o 654 (Choue). — *Notes manuscrites de l'abbé Chéramy*, d'après le Chartrier de St-Agil et les rég. paroissiaux, etc. — *Bibl. Vendôme, Dossier Mondoubleau, Titres de Vaulouzeran*.

Chouardière (La Petite). — Voir *Le Perray*.

Chourses ou Chaourses (Famille de). — *Boisfreslon*, XVI^e au XIX^e s. — *Armes: D'argent à cinq burelles de gueules*. — (*Armorial chartrain*).

Chourses (Jean de), gouverneur de la ville et du château de Vendôme. Il était fils de Gauvain de Chourses et de Anne de Gouzolles, dame de Boisfreslon. Il fut Sgr de Boisfreslon, Monthulé, Neauphle, Ablis, Frauville, la Herbaudière, baron de Lombetz, gouverneur de Vendôme de 1593 au 13 février 1577; gentilhomme du duc de Vendôme du 27 déc. 1551 au 17 déc. 1557; gentilh. de la Chambre du duc d'Alençon le 26 octobre 1571; cap^e de gendarmerie, chev^r de l'Ordre le 20 déc. 1568; gentilh. de la Chambre du roi du 23 mars 1571 au 17 nov. 1575; lieut^e de la C^{te} de Chabot-Charny, de 1563 à 1571; mort avant 1597. Il avait épousé le 11 mars 1557 Antoinette de Castelnaud-Clermont dont il eut 6 enfants. — (Fleury-Vindry, p. 123. — Malardier, p. 1088 bis. — D'Hoziar, Reg. I, p. 145).

Choussy h., c^o de Villavard.

Choyne (Famille). — *L'Ormois*, XVII^e s.

Chrestien (Famille). — *Cheverny*, XV^e s.

Chrestien (Florent), né à Orléans en 1541, mort à Vendôme en 1596. — Il était fils de Guillaume Chrestien, médecin de François I^{er} et de Henri II et fut lui-même précepteur du jeune prince de Béarn, (le roi Henri IV). — Le roi Henri le fit son bibliothécaire à Vendôme et garde de ses archives. Les Ligueurs le firent prisonnier et le roi dut le racheter par 1.000 écus payés à celui qui l'avait fait prisonnier. — Ce Florent Chrestien fut un des érudits les plus distingués du XVI^e s. Il excellait en vers latins. Rochambeau donne la liste de ses œuvres. Sur la fin de sa vie il se convertit au catholicisme. — (*Bulletin vendômois*, 1869, p. 290; 1879, p. 54; 1880, p. 150. — Ro-

chambeau, *Biographie vendômoise*, p. 299. — *Reg. de St-Martin*, 28 août 1588).

Chrétien (Michel), né et mort à Mondoubleau, 1723-1808. — Elève des Oratoriens de Vendôme, il fut d'abord vicaire dans sa ville natale. Il devint ensuite docteur en Sorbonne. Il fut enfermé à la Bastille pour avoir approuvé un ouvrage condamné. Nommé ensuite chanoine de la Collégiale de Lens en Artois, il finit par aller habiter Arras où il devint membre du conseil supérieur de la Ville. Il était membre de l'Académie d'Arras. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres une *Dissertation sur le mariage*. — Il testa en faveur de l'hospice de Mondoubleau où il revint habiter en 1803. — Ses papiers, laissés par lui à M. Leroy-Buffereau, ont été donnés par ce dernier à la Bibliothèque de Vendôme. — (*Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin*, III, p. 132. — Dufay, *Les anciens élèves du Collège de Vendôme*, p. 6. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 302. — Beauvais de St-Paul, p. 344).

Chretienneau (Famille). — *Le Pin* (de Couture), XV^e siècle.

Chupinière (La), f., c^o de Savigny.

Chy. — Voir *Chissay*.

Ciconiois, terre située en un lieu incertain, et qui paraît différente de la Cigogne de Rocé et de celle de St-Léonard, de même que de la *Ciconolia* de la Trinité. — Cette terre relevait directement du Comté de Vendôme, et au XI^e s., appartenait à Hubert de la Ferté, qui pour elle devait faire guet et garde au château de Vendôme, ainsi que pour l'église de Crucheray qu'il possédait aussi avec la Couture (Cultura). — Nous n'avons pu identifier cette Cigogne qui paraît avoir disparu. — (*Cart. Trinité*, 2).

Ciconolia, terre qui paraît différente de la Cigogne de Rocé et de celle de St-Léonard en Blésois. — Celle-ci paraît être près de Danzé. Elle appartenait à la Trinité, dès avant 1040. — (*Cart. Trinité*, 35 à 38).

Cigogne (La), f., c^o de Rocé. — Anc. mét. relevant à foy et h. de la Sg^{ie} de Villenarest. Cette foy-h. fut amortie en 1679 par les pères de l'Oratoire entre les mains de Philippe Malon, Sgr de Villenarest. Mais la Cigogne continua à relever de Villenarest à deux deniers de devoir annuel.

En 1351 elle fut acquise par Gervais Menaud, de Vendôme et Jeanne sa femme de René Loreau et Gilloane, sa femme. Elle était alors tenue de Pierre Couvert-de-fer, écuyer, à cause de Mahaut la Courtoise, sa femme à 4 sols de cens et

4 setiers froment de devoirs. Cet acquet était fait moyennant 70 livres.

En 1363 cette métairie fut exposée (rendue) à Jeanne la Menaude, sœur de la Maison-Dieu, par Jehan Bougier qui la tenait d'elle, pour se libérer d'un septier de froment de rente, mais il lui paya 5 écus d'or.

En 1399 elle fut donnée (en partie) à la Maison-Dieu de Vendôme par un frère condamné appelé *Le Maincaude* (plutôt Menaude ou Menaud), et se trouvait tout entière aux frères de cette maison au XVI^e siècle. Ils l'affermèrent en 1543 avec la Borde du Marchais-Roux, pour 3 muids de grain, tiers en froment, avoine et seigle, un porc gras ou 60 sous, 6 chapons et 12 livres de beurre. — En 1789 l'Oratoire qui avait succédé aux frères l'affermait 21 septiers de blé et 50 boisseaux d'avoine. — Elle fut vendue nationalement en 1792 pour 11.700 l. — (Bibl. Vendôme, ms. 285, pp. 19 et 34. — *Bulletin vendômois*, 1887 p. 346 ; 1905 p. 211. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 295 ; Q [Vendôme], 1082. — Collection R. de St-Venant, *Liasse Vendôme* [Hotel-Dieu] 1399).

Cimetièrre (Le grand), h., écart du bourg, c^e de Couture.

Cimetièrre (Le grand), h., c^e de Huisseau — Ce lieu tient son nom d'un ancien cimetièrre qui fut vendu par lots au moment de la Révolution. — (Renseignements locaux).

Cimetièrre (La mét. du), à Mondoubleau. — Voir *Rossellière*.

Cimetièrre (Le), éc., c^e de Vendôme, proche le cimetièrre de la Ville.

Cimetièrre (Le), anc. mét. à Villiers-faux. — Elle appartenait au Chapitre St-Georges. — (Arch. Nat., P 610, f^o 19 [1546]).

Cingy (Famille de). — Voir *Cuigy*.
Cinq-Bornes (Les), éc., c^e de Savigny.
Cinq-Dames (Les), h., c^e du Plessis-Dorin, 28 hab. — Ce hameau n'est composé que des familles des ouvriers verriers de la verrerie proche.

Cinq-Ormeaux (Les), f., c^e de Savigny. (Petit Savigny).

Cinq-Pierres (Les), éc., c^e d'Huisseau.

Cinq-Vouges (Les), h., c^e de Beauchêne, 50 hab. — *Le Saint-Vouge* (titre du 14 nov. 1681 aux Archives de la Sauverie). — En ce lieu était une ferme qui dès le XVIII^e s., appartenait aux Sgrs de la Croiserie. — (Bibl. Vendôme, Titres manuscrits, Dossier *Mareschal*. — Titres de la terre de la Sauverie).

Cirardières (Les), f., c^e de Fontaine-Raoul. — Elle fait partie de la terre de la Gaudinière.

Cironnière (La), anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Au XVII^e s. elle faisait partie du domaine de la Berruère. — (Bibl. Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, doss. 10, p. 4).

Cirotièrre (La), f., c^e de Chauvigny. — Elle fait aujourd'hui partie de la terre de l'Odière.

Cirotières (Les), h., c^e de St-Agil, 21 hab. — *La Girotièrre*, xv^e au xviii^e s. — La tenue des Cirotières comprenant Les Bordes, le Dos d'Ane et la Bégaudière, consistait en 69 arpens de terre. Elle relevait du château de St-Agil à foy et h. simple et 100 sous de service annuel pour abonnement de charrois. — En 1405 ce fief, distraint de St-Agil, était garanti en pdaige à Guillaume de St-Martin par le Sgr de St-Agil. — En 1469 il appartenait aux héritiers feu Jehan Peschard. — En 1650, y demeurait Augustin Chevalier, notaire et tabellion juré de la prévosté de Boursay. — En 1788 il était réuni au domaine de St-Agil. — (Terriers de St-Agil, 1731 et 1788. — Arch. Nat., P 700, n^{os} 86 et 87. — Arch. L.-et-Cher, E 190 [Titres de Villenoble]).

Cissé (Famille de). — *Le Chatellier* (de Savigny), xv^e s. — Armes : D'azur à 2 chevrons d'or, chargés chacun de 5 coquilles de gueules. — (Adr. Thibault).

Cisternes (Famille). — *Pincé, La Courtaudrie*, XIX^e s. — Armes : D'argent à la citerne de sable, maçonnée d'argent, chargée en cœur d'une étoile de même. — (St-Allais).

Citadelle (La), lieudit, c^e de Lancé, proche le bourg. — Il y avait là, paraît-il, un lieu habité autrefois, et même entouré de douves. Les bâtiments en ont été détruits et les douves comblées au cours du XIX^e s. — (Renseignements locaux).

Citeaux (Le Petit), ancien fief, situé à Rocé. — Il relevait à foy et h. du château de Vendôme, et appartenait jusqu'au XVI^e s. (?) à l'abbaye de l'Aumône ou de Citeaux, près Marchenoir. — Les moines le vendirent vers cette époque à la famille Bugy ou prédécesseurs. — En 1671, il est à Jean Bugy, qui en fait l'aveu en déclarant qu'il a été autrefois aliéné par les religieux de l'Aumône, et lui provient de la succession de déf^t Jean Bugy. — En 1676, il appartient à Marie Ploton, veuve Jean Bugy. — De ce fief relevaient certaines maisons situées faub. St-Bienheure à Vendôme. — (Arch. Nat. P 714, n^o 42, [1671]. — Chartier de l'Epau, Titres des Godineau [1676]).

Civrerie (La), h., c^e de Fontaines.
Cize (Le ruisseau de la), c^e de Lunay. — Il prend sa source au-dessous de la Montellière, arrose le bourg de Lunay,

le h. de la Loupe, Villeprouvaire, et va, au-dessous d'Imbeuf, grossir le ruisseau du Boil qui vient de naitre et est déjà plus fort que lui. Ce ruisseau de la Cize faisait autrefois tourner les moulins de la Montellière, de la Loupe et d'Imbeuf. — Ce dernier seul fonctionne encore. — Le parcours de la Cize est d'environ 4 kil. jusqu'au moulin d'Imbeuf, au-dessous duquel a lieu son embouchure. — On confond souvent les deux ruisseaux qui se suivent dans la même vallée. — Voir *Boil*. — (Collection R. de St-Venant, *Liasse Lunay-Montellière*).

Cizerais, f., c^e de Souday, au nord du Coitron.

Cizeray (La), f., c^e de Souday, au sud du Coitron. — *Ciseraye*, (Cadastre). — Ce lieu fait partie de la terre de la Cour de Souday ; il avait été légué en 1784 au bureau de charité de Souday, par Jean Paton, ancien curé. — Il fit depuis partie du bureau de bienfaisance et fut vendu en 1887 au pppe de la Cour. — (Abbé Blanchard, *Notice sur Souday*, p. 86).

Clabaudières (Les), villa, c^e de Villeboub, écart du bourg.

Clais (Les), f., c^e de Sargé. — *Les Clais, les Clayes*, xviii^e s. (Reg. Sargé). — *Les Clais*, (Cassini). — *Les Clers* (État-major). — Ce lieu relevait à foy et h. de la Trousserie. — En 1525 il est à Jean Girois, S^r des Clais et de la Popelinière, époux de Dille de Cordon. — En 1583 à Gabriel de Girois, époux de Marie de St-Méloir. — En 1617 à François le Texier ou le Tessier, éc^t, S^r des Clais, époux de Marie de la Bonnière, et encore en 1637 ; en 1660 ceux-ci demeurent à la Poupelinière. — En 1673 et 1681 à Jacques Le Texier. — Ce lieu appartient ensuite aux Sgrs de Montmarin et fut vendu en 1791 sur l'émigré Montmarin pour 20.700 livres. — Il fut racheté en 1854 par M. Raoul de Montmarin. — (Eug. Vallée, Notes ms. d'après le Chartier de Coulonge (1673). — (Reg. St-Martin de Sargé, 1614, 1615, 1617, 1619, 1625, 1637 ; id. de St-Cyr, 1660. — Arch. L.-et-Cher, E 331 (1525) ; L [Mondoubleau 1791] n^o 107. — *Le Loir*, 3 févr. 1854. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 73).

Clairaunay (Famille de). — *La Grisellière, Le Désert* (de St-Avit). — *La Borde-Mahiet, La Blottière, Clairauunay*, XIV^e s. — Armes : *Ecartelé d'argent et de sable*. — (Adr. Thibault).

Clairaunay, f., c^e de St-Avit. — *Clairaunay*, xvii^e s. (Reg. St-Avit). — *Clairaunay* (Cassini). — Ce lieu aux XIV^e et XV^e s. paraît appartenir à la famille du même nom qui possède à St-Avit les fiels de la Grisellière, de la Blottière, du

Désert, etc. — A la fin du XVI^e s. il appartenait à la famille de Savignac. — En 1608 à Jean de Savignac, époux de Anne de Phelines. Il est gendarme sous le commandement de M. le Maréchal de Lavardin. Il a les enfants suivants : 1^o) Jacques qui suit ; 2^o) Isaac qui suivra après Jacques ; 3^o) Elisabeth baptisée en 1608 ; 4^o) Louise qui devient femme de François Secretain, dit Cymetère et qui en a un fils, Isaac, baptisé à St-Avit en 1632 ; 5^o) Jacques 2^e, baptisé en 1618 ; 6^o) Jeanne, baptisée en 1620.

Jacques de Savignac ou Savignat, Sgr de Cleraunay après son père Jean. Il est époux de Adrienne de Larche qui meurt en 1627 en donnant le jour à une fille ; et lui-même paraît mourir peu après et laisser Clairauunay à son frère le suivant :

Isaac de Savignac ou Savignat, S^r de St-Bomert, puis de Clairauunay après son frère. Il paraît déjà comme parrain et fils de Jean en 1611. En 1636 il fait don à l'église de St-Avit conjointement avec Anne de Phelines, sa mère (on dit a tort son épouse) de 15 sous de rente à prendre sur le lieu de Cléraunay pour faire la prière pour lui et pour Jacques et Jean de Savignac. Il est inhumé à St-Avit en 1663 et sa veuve Anne de Brossart en 1667, âgée de 56 ans.

En 1685 Clairauunay est à Hector de Girondeau, époux de Louise de Neveu. Il est inhumé à St-Avit en 1701 à l'âge de 50 ans laissant pour fils le suivant :

Hector II de Girondeau, déjà parrain en 1699 et qui meurt en 1764 à l'âge de 76 ans, époux en secondes noces de Marie-Jeanne Philippe de Guiton. — (Reg. St-Avit, *passim*, et notamment le registre de 1673 pour le legs de 1636).

Clairaunay (Le Grand), f., c^e de St-Amand. — *Clarellum*, XI^e s. (Cart. vendômois de Marm.). — *Clareaux*, XIV^e s. (Arch. L.-et-Cher, H, Oratoire). — *Clairaunay*, XV^e s. (Cart. blésois de Marm.). — *Le Plessis-Clairaunay*, XVI^e et XVII^e s. (Anc. titres). — *Le Grand et le Petit Clairauunay*, XVIII^e s. (Arch. Loiret, A 1624). — *Le Grand Clairaunay* (Cassini). — *Clairaunay* (État-Major). — Ancien manoir encore entouré de douves et fief relevant à foy et h. du Plessis-St-Amand, (aujourd'hui le Plessis-Portia).

* Au XI^e s., trois sœurs appelées Guitburge, Adélasie et Dodète, vendaient aux moines de Marmoutier sept arpens de leur alleu de *Clarellum*, et leur en donnaient la 8^e partie pour le repos de l'âme d'une autre sœur qu'elles avaient perdue. — Vers la même époque, Odon Le Roux et son frère Renault, donnaient à St-Martin leur alleu au même lieu. Ces person-

nages semblent donc en possession de Claireau.

En 1364, Perroche du Boulay, veuve de Collin de Clareaux, possédait des terres à Lancé, lesquelles terres relevaient de Poymule. Il est possible que ce Collin de Clareaux ait été membre de la famille de Lespine, attendu qu'en 1374, Gillette de Lespine femme de Jean du Plessis qui vend une rente sur deux métairies à Périgny, est dite par le père Anselme, de la famille des seigneurs de Claireau en Vendômois.

Au xv^e s., Claireau est toujours aux mains de la famille de Lespine. — En 1435 Jean de Lespine, Sgr de Cléreau, épousa Agnès, fille de Pierre d'Illiers et de Marguerite de Tailleoul et sœur de Miles d'Illiers, évêque de Chartres et de Florent d'Illiers, capitaine de Chartres. Elle était veuve en 1488 et vivait encore en 1494. — Ils eurent pour enfants : 1^o) Marguerite de Lespine, femme de Jacques de Renty ; 2^o) Isabeau de Lespine, femme de René de Fourmantières ou Fromentières dont 3 fils : a) Guy ou Guyon de Fromentières qui suit ; b) André de Fromentières, Sgr de Meslay ; c) Jacques de Fromentières, Sgr de la Grapperie ; 3^o) Jeanne de Lespine, qui épouse Jehan de Fromentières, Sgr de Bouvert (?) et qui décéda sans enfants avant 1479.

Guy ou Guyon de Fromentières, Sgr de Cléreau et de Beaumont-la-Ronce, fils aîné de Isabeau de Lespine et petit-fils de Jean de Lespine et de Agnès d'Illiers. Il hérita de Claireau au plus tard en 1487. Il avait épousé : 1^o) en 1474 à l'âge de 12 ans, par contrat devant Michel Juge, notaire à Châteaudun, sa cousine demiegermaine alors âgée de 4 ans, Jeanne de Fromentières, fille de René de Fromentières, Sgr de Beaumont-la-Ronce et de Christine de Daillon. Il en eut une fille unique, Anne de Fromentières, qui épousa le 7 juin 1504, Pierre de Champagne, III^e du nom, sire de Pescheseul au Maine, la Motte-Achard, etc., premier baron du Maine et chevalier des ordres du roi, et lui porta Cléreau avec le Plessis dont son père avait hérité par la mort de son oncle Jean de Fromentières, seigneur dudit lieu et dont vinrent trois fils, tous trois appelés Jean (Aveu de Plessis-Cléreau et Martigny en 1552), dont l'aîné fut le suivant :

Jean de Champagne, Sgr du Plessis-Cléreau qui rendit avoué en 1552 au Sgr du Bouchet-Toutteville pour le Plessis-Fromentières et Clareaux, ce dernier fief uni à sa terre du Plessis dont il était anciennement tenu à foy et hommage.

Le manoir de Claireau se composait

alors de « maison seigneuriale et appartenances d'icelle, fuye, portail, chapelle, étables, cour, garennes, etc., enclos de murailles, et les granges et étables de la métairie le tout clos à fossés... » etc. Il avait épousé en 1538 Anne de Laval-Boisdauphin dont il eut pour fille la suivante.

Hardouine de Champagne, dame du dit lieu, Parcé, Pescheseul, Avoisé, le Plessis-Fromentières, Cléreau, etc. Par contrat en date du 9 octobre 1559, elle épousa Philippe de Chateaubriant, fils de Louis de Chateaubriant et de Marguerite de Vernou, dame de Grossay. Ces époux le 15 novembre 1556 vendirent Claireau à dame Jeanne Myron, veuve de Bernard de Fortia, III^e du nom, président en la Chambre des Comptes de Bretagne, Sgr de Paradis, la Branchoire et les Touches, laquelle mourut en 1575 et laissa Claireau à son troisième fils, Bernard de Fortia, IV^e du nom, qui le 23 nov. 1555 avait épousé Charlotte Gayant, fille de Louis Gayant, conseiller au Parlement, dont il eut : 1^o) Bernard V, qui suit ; 2^o) Jean, mort célibataire ; 3^o) Marc, qui fut sieur de Paradis, maître en la chambre des Comptes de Bretagne et trésorier de France à Tours en 1583, célibataire ; 4^o) Philippe ou Philippine, femme de Jean Lecoq, seigneur de Grisy, etc., procureur du roi au bailliage de Paris en 1576 ; 5^o) Marie de Fortia, mariée en 1586 à Jérôme de Larche, Sgr de St-Mandé, l' du bailliage du Palais de Paris ; 6^o) Louise de Fortia, mariée 1^o) en 1595 avec Barthelemy Berthier, Sgr de Clairbois, gentilhomme de la Chambre du roi ; 2^o) avec Antoine Joussier, sieur de St-Bon, officier de la vénerie du roi ; 7^o) Marguerite, femme de Jean Arnault, Sgr d'Andrion.

Bernard de Fortia, V^e du nom, Sgr de Claireau par sa mère Jeanne Myron, épousa le 21 janvier 1586 Marguerite Leclerc de Lesseville. Avec elle, le 8 avril 1599, il acheta de Philippine de Chateaubriant, veuve de Gilbert du Puy du Fou, la terre du Plessis-Fromentières qui devint le Plessis-Fortia, quand il en eut reconstruit le château. — Dès lors Claireau fit partie de la terre du Plessis-Fortia et cessa d'être habité. — Il forme encore aujourd'hui (1909), une ferme de la belle terre du Plessis-Fortia. — (Voir *Plessis-Fortia*).

De la Sgr de Claireau relevaient à foy et h. : 1^o) Le fief de la Méaltière pour moitié, l'autre moitié relevant de la cathédrale St-Gatien de Tours ; 2^o) Le tiers de la métairie des Homas dont les deux autres tiers étaient tenus de Courtiras, le tout par indivis.

Bibl. Vendôme : 1^o) Ms. 326, Aveu de Plessis-Fortia au Bouchet-Toutteville (1552) ; 2^o) Ms. 286, p. 101 ; 3^o) Fonds Trémault, Cartons des fiefs (La Joussellière). — Merlet, *Inventaire des Minutes des Notaires de Dunois*, R 38. — *Cart. vendômois de Marm.*, 68 et 110. — Arch. T.-et-Cher, H, (Oratoire) pp. 297 et 307. — Père Anselme, IV, p. 744 C. — Arch. Nat., P 609, n^o 19. — Arch. Eure-et-Loir, R 2727. — Eugène Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, pp. 23 et 24. — Courcelles, *Généalogie de la maison de Fortia*, pp. 11 et suiv. — Bonneserre de St-Denis, *Généalogie de la maison d'Authemaise*, p. 44. — Fleury-Vindry, p. 128. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 107 ; 1880, p. 260. — *Cart. Trémault*, 721, note 2. — *Bulletin Dunois*, janv. 1909 p. 437. — *Cart. blésois de Marm.* 611.

Claireau (Le Petit), f., c^e de Huisseau. — Ancien fief relevant du Plessis-la-Cour, psse de Crucheray. — En 1620, ce fief appartenait à Antoine de la Saussaye, éc^r, Sgr de la Motte, gendarme des chevaux-légers du roi. Il y demeurait. — Cette ferme aujourd'hui fait partie de la terre du Plessis-Fortia. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, carton des Familles, (Rochebouet). — Collection Bernault, série 1 [?]). — Titres du Plessis-Fortia [1728]).

Claireau (Le), h., c^e de Savigny, 37 hab.

Clairefontaine, f., c^e de St-Hilaire-la-Gravelle. — Ancien fief relevant à foy et h. de Fréteval et en partie censiv^t de la terre du Noyer (de St-Hilaire). — Son nom lui provient d'une source abondante située au pied du coteau et donnant naissance à un petit ruisseau qui va se jeter dans le Loir après un parcours d'un kil.

Au commencement du xv^e s., le lieu de Clairefontaine, psse St-Hilaire-la-Gravelle appartenait à Odet de St-Martin, Sgr du Plessis-St-Martin (en Viévy), la Bosse, la Riffaudière, (Rivaudière), Clairefontaine et Villegomblain. — En 1435 il est à Catherine de St-Martin, fille du précédent, qui épouse Jean de Beauxoncles, Sgr de Faye. — En 1467 à Catherine de Beauxoncles, leur fille, qui épouse Robert de Beauvilliers. — Vers la fin du xv^e s. à Lionnet de Beauvilliers, leur fils, Sgr de St-Martin, la Bosse, la Rivaudière, Clairefontaine, etc., époux 1^o) de Anne de Villereau ; 2^o) de Marguerite de St-Léonard. Celui-ci passe Clairefontaine et la Furetière, psse St-Hilaire, à sa sœur la suivante :

Perrette de Beauvilliers, épouse de Gilles Potin, Sgr de Mitantville et de Faye, qui probablement après la mort de son mari, c'est-à-dire après 1512, céda Mitantville en échange de Clairefontaine. Elle semble n'avoir pas eu d'enfants.

En 1554 ce lieu est à Jacques de Beauvilliers qui vend cette année-là tous ses

droits sur la terre de Clairefontaine à Marin de la Bosse, écuyer, lequel, même année, est qualifié sieur de Clairef., et se trouve retenu en prison comme caution du Sire de Villegomblain (Arch. E.-et-Loir, 304 et 1010).

Au commencement du xvii^e s., Clairefontaine est à Madelon de Brossard, qui se dit Sgr de Clairef., époux de Yolande de Mervilliers. Il demeure à la Petite-Madeleine, psse de Fontaine-Raoul.

En 1621, Jean de Senonne, éc^r, Sgr d'Aigremont, habite à Clairefontaine. Il est époux de Rachel de Villereau, mais le fief appartient à Etienne de la Bosse ou la Bausse, éc^r, qui en 1522 est qualifié Sgr du Plessis et de Clairefontaine. Il paraît genre de Madelon de Brossard, et après lui cette terre va au suivant :

Charles de Brossard, Sgr de Clairef. en 1649. Il est fils de Madelon de Brossard et de Yolande de Mervilliers, et épousa : 1^o) Madeleine du Vallet ; 2^o) Charlotte de Guesderoy. De son premier mariage, il eut le suivant :

Charles II de Brossard, Sr de Clairefontaine, né en 1649. En 1670, il est Sr de C. et époux de Charlotte de Phélines qui est sa veuve en 1682. En 1687, cette dernière habitait le Petit-Fontaine, psse de Fontaine-Raoul où elle fit construire un manoir. Mais dès avant 1675, ils avaient vendu Clairef. au suivant :

Guy Cupif, éc^r, Sr de Clairefontaine, qui prend cette qualité, étant parrain à Danzé en 1675 et à Romilly en 1684.

Clairefontaine paraît alors passer à la famille du Plessis de St-Hilaire qui possédait déjà les Estrets. — (Voir *St-Hilaire*, ses Seigneurs).

Vers le milieu du xviii^e s., ce fief est à Hector du Plessis-St-Hilaire, 3^e fils de François du Plessis-Chatillon, Sgr de St-Hilaire, des Estrets (et de Clairefontaine), gouverneur de Châteaudun et de Madeleine Noel de Tourville. Il est époux de Marie-Françoise Bardet dont une fille Marie-Madeleine-Agnès qui épousa N. Dubois-Delaville. Ces époux vendirent Clairefontaine par contrat du 15 juillet 1785 au sieur Guillaume Bréard, époux de Marie-Madeleine Kinaret. — Cette terre fut alors reprise par retrait lignager sur la susdite Marie Kinaret, alors veuve, le 9 juin 1788, par René Jacques Guyot, chevalier d'Ainfreville, lequel la revendit à l'audience des criées de Paris le 23 août 1788 au suivant :

Mathieu-Pierre Combret, directeur de la Monnoye d'Orléans, seigneur des Boulets, la Mothe et autres lieux. — Elle alla par succession en 1808 au neveu de ce dernier, Louis-Augustin-Emmanuel Bor-

das, ancien receveur particulier de l'arrondissement communal de Châteaudun qui le 13 janvier 1810 la vendit à Pierre-Joseph Louvencourt, géomètre et greffier de la justice de paix de Cloyes et Emélie-Scholastique Morard, son épouse. — Elle passa ensuite par succession à la famille Lucas-Louvencourt puis, toujours par succession, en 1899, à M. L. Trudert, notaire à Châteaudun qui possède encore aujourd'hui la ferme de Clairefontaine.

Arch. L.-et-Cher E 44 (pp. 10 et 11), 304, 1010. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 1039. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 111. — *Bulletin Dunois*, t. X, p. 44. — Père Anselme, IV, p. 73. — *Le Loir-et-Cher historique*, 15 oct. 1894, p. 294. — Reg. de Fontaine-Raoul, 1612, 1615, 1617, 1620, 1640, 1649, 1658, 1670, 1682. — Reg. de la Ville-aux-Clères, 1613. — *Id.* de Romilly, 1684. — Notes ms. de M. Trudert, pp. de Clairefontaine (1910).

Clairerie (La), anc. fief et manoir, psse d'Authon. — Il était dans la censive du Plessis-Godehous et appartenait en 1506 à Marin des Hayes, écuyer. — (Arch. Nat., P 649, n° 2).

Clairêt (Le), éc., c° de Prunay.

Clairêts (Abbaye féminine de N.-D. des), située psse du Teil (Orne). — Cette abbaye possédait des biens dans le Vendômois, des maisons à Vendôme qui lui avaient été données au XIII^e s. et un fief, non nommé, vers St-Rimay, du don de Geoffroy de St-Quentin en 1214. — Ses armes étaient : *D'argent à deux chevrons de gueules*. — (Armorial chartrain. *Carte N.-D. des Clairêts*. — *Chartes vendômoises*, 208, 211, 272, 301, 311, 320 à 323, 348, 382).

Clairêts (Les), éc., c° d'Authon. — Ancien fief relevant de Lavardin. — Peut-être est-ce à ce lieu que se rapportent les renseignements suivants : — En 1227 Jean IV, C^{te} de Vendôme et Jean d'Amboise donnaient au prieuré de la Hubaudière le domaine des *Clairêts*. Il était situé dans les limites des terres du prieuré. — En 1500, les Clairêts d'Authon sont à l'abbaye de Gastines. — (Arch. Nat., P 648, n° 93 et 657, n° 55. — *Bulletin vendômois*, Chartes de la Hubaudière, 1893, p. 42).

Clairière (La), h., c° de la Fontenelle.

Clairmarchais, f., c° d'Authon. Ancien fief relevant de Montoire. — En 1407 c'était « un aistrise ancien ou qu'il souloit avoir un méoir et hébergement appelé Clermarchais ». Il avait droit de justice et grosse voirie. — En 1523, c'était un « manoir clous à fossés ». — Il paraît avoir été de tout temps aux seigneurs du Plessis-Godehous. — Ces seigneurs en portèrent la foy à Montoire en 1401,

1407, 1458, 1484, 1523, 1544, 1571, 1600. — Cette ferme fait encore partie du domaine du Fresne, ancien Plessis-Godehous (Arch. Nat., P 648, n° 46, 55 à 59, 60, 61 ; P 712, n° 164).

Clancherie (La), et la *Petite Clancherie*, trois fermes, c° de Sargé. — Ces fermes sont établies sur le territoire de l'ancien fief de l'Esclancherie. — Voir *Esclancherie*.

Clacquée (La), éc., c° de St-Jean-Frémentel.

Clareau (Famille de). — *Claireau*, *La Salle* (de Lancé), XIV^e siècle.

Clavierie (La), anc. mét., qui était dite joindre les fossés du château de Lavardin. — En 1467, elle est aux hoirs feu mess. Guill. de Tréniel, chev^r, et Cath. de Villerault, sa femme. — En 1523 elle est au S^r du Plessis-Godehous. — (Arch. Nat., P 661, n° 67, P 649, n° 11).

Claveton (Le), éc., c° de Coulommiers.

Clavetterie (La), écart du bourg, c° de Lunay.

Clemenceau (Famille). — *La Perrine* (de Morée), XVI^e s.

Clément (Famille). — *Assée*, XV^e s.

Clément (Jean), charpentier vendômois, né et mort à Vendôme, (1780-1810). — Il était fils d'un jardinier. Outre son état de charpentier, il exerçait encore celui de sapeur dans la C^o des Pompriers de Vendôme. — Il a laissé des mémoires sous le titre de *NOTES FIDÈLES de ce qui s'est passé de plus remarquable à Vendôme depuis 1789*. — Ces Mémoires, ou plutôt ce Journal a été reproduit ou tout au moins analysé avec soin par Ch. Bouchet, au *Bulletin vendômois*, en 1869. — Ce journal de Clément est parfaitement consciencieux, et des plus intéressants. Il donne des détails inédits, et souvent contrôlés par ailleurs, sur les événements de Vendôme pendant la Révolution et le commencement de l'Empire. — (*Bulletin vendômois*, 1869, pp. 187 à 196, et 227 à 234).

Cléraunay. — Voir *Clairaunay*.

Cléreau, psse de St-Amand. — Voir *Claireau*.

Clergerie (La), f., c° d'Authon. — Elle appartenait à l'abbaye de l'Etoile et fut vendue nat^l en 1792 pour 12.000 livres. *alias* 13.300 livres. — Elle dépend encore aujourd'hui du château de l'Etoile. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], n° 380 et 1015).

Clergerie (La), h., c° de Choue. — Il relevait à foy et h. de Vaulouzeran. — Au XVII^e s., le Sgr de Vaulouzeran, par puissance de fief, réunit à son domaine les deux tiers de la Clergerie. Sous le nom de *Grande Clergerie*, ce lieu devint alors le

chef-lieu du fief de Vaulouzeran et suivit la fortune de ce fief.

En l'an III, par suite du partage fait de ses biens par Charles-Louis Bulté de Chéry, Sgr des Chauvellières et de Vaulouzeran, entre ses dix enfants, la Clergerie devint le lot de Charles-Vincent B. de C., l'un de ses fils, qui jusqu'à la Révolution avait été chanoine de Paris et chapelain de la chapelle des Chauvellières.

Le 26 prairial an IV (14 juin 1796), le susdit, alors qualifié simplement cultivateur et époux de Jeanne Vaquet, vendit par contrat devant Hubert, notaire à la Chapelle-V^{tenne}, la ferme de la Clergerie au citoyen François-Nicolas-Jacques Verdier qui lui-même revendit le 15 nivose an IX (5 janvier 1801) à Dame Dominique Keillezenska, épouse du sieur Parandier, ancien agent diplomatique. Cette dernière revendit le 26 nov. 1801 à Charles-Antoine Mannay, lequel décéda laissant pour héritière sa sœur Jeanne Mannay, qui le 15 juin 1818 revendait la Clergerie à M. Laurent-Julien Gheerbrant et à Mme Catherine-Élisabeth Desfray, sa femme (Laya notaire).

Cette ferme passa ensuite à la famille Béringier. Elle est encore aujourd'hui à Mlle Béringier (1909).

Quant au tiers non réuni au domaine de Vaulouzeran, il constitua la petite Clergerie et appartenait au XVI^e s. à Guillaume Joury, à cause de N. Brodeau, sa femme, par la succession de Jeanne Amart sa mère. — En 1551 elle appartenait à une veuve Leclergeau. — (Arch. Nat., P 707 n° 1. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Choue-la Clergerie]).

Clergerie (La), f., c° de Sargé. — Elle faisait et fait encore partie du domaine du Fief-Corbin. — Au XVII^e s. elle servit à lotir les filles des Sgrs du Fief-Corbin. — En 1615 elle est à Renée d'Aprvil, fille de feu Jacques d'Aprvil, Sgr de la Ciffière et du Fief-Corbin. — En 1631 à Perrine de Vallée, fille de Jean de Vallée et de Anne d'Aprvil, nièce de la précédente. Elle est aussi dame de la Chénétière. — (Arch. L.-et-Cher, E 215. — Reg. de St-Cyr de Sargé, 27 mai et 20 oct. 1615 et 1621 ; de St-Martin de Sargé, 29 janv. 1631).

Clergerie (La), h., c° de Villédieu.

Clermont-Nesle (Famille de). — *Mon-doubleau*, XIII^e s. — Armes : *De gueules semé de trèfles d'or à 2 bars adossés de même brochant*. — (P. Anselme).

Clers (Les). — Voir *Clais*.

Cliequetière (La), ou *Coq-Billet*, ou encore *Cognebelle*, anc. mét., psse de Savi-

gny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine et appartenait en 1582 à Jean Le Pelletier, Sgr du Lehon. — (Arch. Nat., P 695, n° 6 ; P 700, n° 14).

Clocheaux (Les), c° des Roches. — Voir *Clotereau*.

Cloche-Menoul (La), ancien fief, psse de Morée. — Là demeurait, en 1758, René-Luc-Abel de Paris de Rougemont, qui était parrain à Mazangé et était dit demeurant au château de la Cloche-Menoul, paroisse de Morée. — (Reg. de Mazangé, 1758).

Cloîtres (Les), maison située au bourg de Lignièrès. — Elle devait 3 livres de rente foncière à l'église du lieu. Elle est située sur le chemin de Lignièrès à Fréteval et abute au cimetière et à l'église. (Maison Pilon). — (Titres de la fabrique de Lignièrès).

Clos (Le), ancien fief, psse de Brevainville. — Il relevait de Montaulx et appartenait à Jacques de Langlois qui le vendit en 1603 à Thomas de Bellanger, sieur du Plessis-Maillé. — (Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 984).

Clos (Le), c° de Savigny. — Voir *Clos-Esnault*.

Clos-Blin (Le), f., c° de Rahart.

Clos-Boiteau (Le), deux fermes, c° de St-Mars du Cor. — Ancien défrichement dans la forêt de Mondoubleau, ce lieu a pris son nom de Michaud Boiteau qui le possédait au XVI^e s. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Romilly-St-Mars, Dossiers de la Petite-Mézière).

Clos-Chauds (Les), aux Roches. — Voir *Clotereau*.

Clos de Chissay (Le), éc., c° de Savigny.

Clos de Troo (Le), ancien fief, psse de Troo ou Sougé. — *Le Clos de Troo*, XV^e s. — En 1476 Mathurin Garrault rendait aven aux Roches de Sougé pour Villemisson et le *Clos de Troo* qui lui venaient de la succession de Pierre Garrault, son cousin-germain. — (Arch. Nat., P 704, n° 15).

Clos du Bourg (Le), éc., c° de Montrouveau.

Cloiseaux (Les), h., c° de Fréteval. — *Les Cloiseaux*, XVI^e s. — *Les Cloiseaux* (Etat-Major). — La demeurait en 1555, messire Nicole Grandin, prêtre. — (Collection Bernault, liasse de Morée).

Closerie (La), éc., c° de Montrouveau.

Clos-Esnault (Le), h., c° de Savigny. — *Le Clos-Hénault* (Cassini). — *Le Clos* (Etat-Major et cadastre). — Ce lieu relevait du Chatellier, avec la Brosserie, à 15 deniers de cens et 6 boisseaux d'avoine de rente. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Clos-Haudry (Le), ancien lieu habité, psse de Lancé. — Il appartenait au XVII^e s.

à la famille de Juston de Brumpléssé. — (Chartrier de l'Épau, Titres des Godineau)

Clos-Joubert (Le), dans la rue du Pont-St-Georges, à Vendôme, contenait 4 septe-riées de terre et se trouvait en 1364 dans le fief de Julienne de l'Épine, v^e de Hugues Bonnin, lequel fief relevait de Cour-tiras. — (Bibl. Vendôme, ms. 286, p. 35).

Clos-Margot (Le), lieu-dit, c^o de Sargé. — *Le Cloux-Margot*, XVI^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de Mondoubleau.

— En 1440 ce fief est à Françoise de Crassay, veuve de Michel de Vendômois. — En 1473 et 1485 à Robin Richard. — En 1524 à Guillot Richard; md à Mondoubleau. — Au XVII^e s. aux Sgrs de la Berruère. — (Arch. Nat., P 704, n^{os} 84 à 87; P 713, n^o 7. — Eug. Vallée, *Généalogie d'Illiers*, p. 93, note. — Bibl. Vendôme, Fonds Bouchet, chemise III, p. 1^{re}).

Clos-Martin (Le), éc., c^o de St-Quentin.

Clos-Montfrancourt (Le), lieu-dit, c^o de St-Ouen ou de Vendôme, sur la route de Paris. Il tirait son nom de la famille Thiroux de Montfrancourt qui le possédait. — (Reg. de St-Martin, 17 nov. 1750).

Clos-Montpensier (Le). — Voir *Montpensier*.

Clos-Pasquier (Le), éc., c^o de Fortan.

Clos-Pasty (Le), éc., c^o de Lisle.

Clos-Pignon (Le), éc., c^o de Troo.

Clos-Rouge (Le), f., c^o de Danzé. — *La Maillardière ou le Clos-Rouge*, XVI^e s. et XVIII^e s. (Titres de la Fredonnière et Archives du Loiret, A n^o 1708). — Ancien fief et manoir qui relevait à foy et h. de la Sgrie de Mondoubleau. L'ancien manoir devenu simple ferme est encore entouré de douves. Dans l'intérieur se trouve une grande salle pourvue d'une cheminée où se voient encore peints trois écussons armoriés. Au milieu celui des Coutance; à dextre un autre qui est parti Coutance et des Loges, et à senestre un troisième qui est parti de Coutance et du Plessis. Ces écussons ont du être apposés par Elie de Coutance, Sgr de la Fredonnière, vers 1650, alors qu'il hérita du Clos-Rouge à la mort de Jean de Coutance, son cousin, époux de Marie du Plessis.

En 1575 le Clos-Rouge est à Jean de Coutance qui paraît être troisième fils de Calais de Coutance, Sgr de la Fredonnière et de Louise de Longueau. Il est chevalier de Malte en 1552 et laisse le Clos-Rouge à son neveu qui suit :

Jean II de Coutance, Sgr de la Maillardière et du Clos-Rouge. Il est fils de Made-lon de Coutance, Sgr de la Maillardière et de Charlotte des Loges. On le trouve, quoique protestant, parrain de la petite cloche du Temple le 1^{er} juin 1603, mais

associé avec son cousin Claude de Coutance, Sgr de la Varenne, qui est probablement catholique. Il épousa le 20 avril 1605 en l'église réformée de Châteaudun, Marie du Plessis, fille de défunt Agésilas du Plessis, Sgr de la Perrine et de Anne de Courcillon. Ils habitèrent le Clos-Rouge qui prit le nom de la *Maillardière*. On le trouve nommé ainsi dans un acte du 17 avril 1623 passé devant Michel Deniau, notaire à Mondoubleau, portant cession de droits sur l'Épicière par François du Ravier, Sgr de Vallières à Jean de Coutance, Sgr de la Maillardière, y demeurant, *paroisse de Danzé*. L'acte est passé audit lieu de la Maillardière. — Il mourut avant 1640, époque où Marie du Plessis paraît comme veuve de lui et dame de la Maillardière, parmi les tenanciers du prieuré du Temple. — Ils laissaient les enfants suivants : 1^o) Claude, qui suit; 2^o) Jouachim qui suivra après son frère Claude; 3^o) Daniel; 4^o) Marie qui épousa en 1629 Samuel Papillon, Sgr de Vaubert, près Amboise; 5^o) Anne. — Ces 4 derniers figurent au contrat de mariage de leur sœur Marie, le 29 avril 1629.

Claude de Coutance, Sgr de la Maillardière. Il paraît avec sa mère comme étant l'aîné parmi les tenanciers du prieuré du Temple et semble disparaître ensuite.

Jouachim de Coutance, Sgr de la Maillardière après son frère. Il est époux de Suzanne de Tascher et est mort avant 1674, laissant pour fille la suivante :

Marie-Madeleine de Coutance. Elle est, en 1674, sous la tutelle de Marc de Thory, Sgr de la Chevalerie. Ils résident ensemble à cette date au Clos-Rouge. Elle épouse en.... Pierre de Biars, éc^r, Sgr de St-Georges dont elle est veuve déjà en 1692 et dont elle a trois enfants : 1^o) Louis de Biars qui est possessionnaire ailleurs; 2^o) Marie-Marthe de Biars qui le 14 janvier 1716 épousait à Beauchesne, Claude de Besnard d'Harville, Sgr de Villegager (en partie); 3^o) Marie-Louise Françoise, qui épousait, même année, à une date indéterminée mais après le 28 mars, Jean-Louis de Vezien, éc^r, Sgr de la Guette, cap^e au reg^t de Champagne.

Le 8 février 1716 Marie-Madeleine de Coutance vendait le Clos Rouge à son futur gendre Jean-Louis de Vesien de la Guette. Celui-ci mourut en 1724 laissant le Clos-Rouge à son fils, autre Jean-Louis de Vezien de la Guette qui fut off^r du Royal-Cravates et décéda pensionnaire de Sa Majesté et fut inhumé au Temple le 8 avril 1775; (cinq ans avant sa mère) en présence de son propre fils appelé aussi Jean-Louis de Vezien de la Guette.

En 1744 la vente du Clos-Rouge faite

en 1716 par Madeleine de Coutance fut attaquée par son petit gendre, Louis-Charles de Villesan, Sgr d'Étival, époux de Françoise-Madeleine de Biars, fille elle-même de Louis de Biars et petite-fille de la vendeuse, sous prétexte que « la vendeuse étant issue de parents protestants et nouvellement convertie, n'avait pu aliéner son bien sans la permission du roi ». (Arch. du Cognier, au Mans, E 15, n^o 7). — Mais le Clos-Rouge paraît bien être resté aux Vezien jusqu'en 1780. Et le dernier possesseur, Jean-Louis III de Vézien dut mourir avant sa grand-mère Marie-Madeleine de Coutance, veuve de Biars, qui elle-même décéda en son manoir de la Guéraudière au bourg du Temple, et fut inhumée au Temple le 28 avril 1780, âgée de 90 ans ou environ. — Le Clos-Rouge fut vendu par ses héritiers avec la Guéraudière et Bourgjoli au suivant :

Joseph-Georges Poitrineau, acquéreur du Clos-Rouge le 30 octobre 1780. En 1781 le fisc lui réclamait les droits de franc-fief sur le Clos-Rouge, la Guéraudière et Bourg-joli.

En 1788, le Clos-Rouge est à Jean-Firmin Lorin et Elisabeth Legrand, son épouse qui sont dits Sgr et dame du Clos-Rouge.

En 1831 cette ferme appartenait à M. Marganne-Hervet, receveur des finances à Vendôme. La faillite Marganne le vendit en 1845 à un sieur François Duval.

L. Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, GG 93, pièce 66, n^o 2. — Arch. L.-et-Cher, E 79. — Arch. Loiret, A n^o 1708 (1780). — Rochambeau *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 308. — L. Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, E 522. — *Le Loir* du 7 mars 1845 et du 1^{er} nov. 1851. — Arch. du Cognier, E 15, n^o 7. — Reg. de Beauchêne, 14 janv. 1716 et 1788; de Mazange, 28 mars 1716; du Temple, 1^{er} juin 1603, 8 avril 1775, 29 avril 1780. — Collection R. de St-Venant, liasse Danzé; et Dossiers Chéramy, liasse d'Oigny (1358 et 1623). — Collection de l'abbé Bernault, Titres de la Fredonnière.

Clos-Roux (Le), éc., du bourg c^o de Tourailles.

Clos-Royer (Le), ancien fief, psse de Ternay. — Il relevait cens^t de Croixval. — (Arch. Nat. P 39, n^o 38).

Clos-S^{te}-Anne (Le), éc., c^o de S^{te}-Anne.

Clos-St-Martin (Le), lieu-dit, c^o de Danzé. — Voir *St-Martin de Briconard*.

Clos-Salmon (Le lieu de), psse d'Authon. — Il relevait comme fief de l'Étoile, et en 1634 appartenait à Michel Mesnard, Sgr de Conichart et consorts. — (Arch. Nat. P 606).

Clossets (Famille des). — *Les Volomberts*, XVII^e s.

Clos-Vallier (Le), anc. mét. près Cour-tiras, psse de la Madeleine de Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire, 1673]).

Clotheaux (Famille de). — *Le Moulin-au-Voyer*, XVI s.

Clotereaux (Les), écart du bourg des Roches, dont il forme comme un fors-bourg. — *Les Clozerez, les Clocheaux*, XIV^e s. (Aveux). — *Les Clouteriaux*, (Cadastre). — *Les Clocheaux*, (Journal *Le Loir* du 21 mai 1852). — *Les Clos-Chauds* (Cadastre). — Ce lieu, dont la plupart des habitations sont comprises dans le rocher, prolonge le bourg des Roches vers le nord, après la Tourette. Il formait un fief qui relevait du château même des Roches à foy et h. lige et un mois de garde. — En 1276, il est à Guillaume Morchier, qui, dans son aveu, à cette date, se déclarait homme de foy de la C^{tesse} Marie de Vendôme (Marie de Roys, veuve du C^{te} Bouchard V) pour « Closerez et des appartenances qui suette ou fié et chatellenie de Laverdin à un mois de garde à cheval et armes rendu à Laverdin ». (Le château des Roches était alors détruit). — En 1375, à Guillot Marquier (sic), écuyer, qui rend aveu au C^{te} de Vendôme (Jean VII), pour son lieu des *Clocheaux*, relevant de la chatellenie des Roches, à foy et h. lige, et un mois de garde.

Ainsi, à 100 ans d'intervalle, le mois de garde du par le vassal passait de Laverdin aux Roches. La vérité est que le suzerain des deux localités voisines se considérait comme le droit d'exiger ce service dans l'un ou l'autre de ces deux endroits. Et si en 1276 le mois de garde devait être fait à Laverdin, c'est que la veuve du C^{te} de Vendôme devait y faire sa résidence. En 1375, le vassal reprenait la formule ancienne, la seule juste, mais purement platonique, le château des Roches devant être déjà en ruines. — Les Clotereaux finirent par appartenir à la cure des Roches. — (Arch. Nat., P 661, n^{os} 14 et 76. — Archives de la Mairie des Roches, titres de la cure).

Clotte (La), éc., c^o de Savigny. — Ce lieu est aujourd'hui confondu dans le hameau de la Hardonnière. — Au registre cueilleret de 1787 du château du Châtelier, on le confond avec Étangé. — On l'appela aussi les *Renardières*. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Clouseaux (Les), éc., c^o de Fréteval.

Clouseaux (Les), anc. mét., psse de Choue. — Elle relevait de Vaulouzeran et appartenait en 1609 à Jacqueline Randouineau, veuve de Louis Valleau,

licencié en droit et procureur du Roi à Mondoubleau. — (Arch. Nat., P 773, n° 65^a [dossier de Choue]).

Clouseaux (Les), h., c^e de Lunay, 78 hab. — *Le Clouseau*, XVI^e s. — *Clouseau* (Cassini). — Ancien fief relevant du château de Vendôme. — Il appartenait à l'Oratoire de Vendôme; mais les deux tiers de sa dime appartenaient au Chapitre St-Georges. — (Arch. Nat., P 607, n° 1. — Arch. L.-et-Cher, E 210; G 275).

Clouseaux (Les), ancienne fraresche hommagée, située psse du Petit-Savigny dans la mouvance du fief de la Fourrière. — De cette fraresche (bien indivis entre frères), dépendait le bordage des Brières. — (Collection Eug. Vallée, Dictionnaire ms. des fiefs de St-Calais, par Pasty. [Clouseaux]).

Clouterie (La), éc., c^e de St-Amand.

Clouveau (Le), f., c^e de Cellé.

Cloyes, chef-lieu de canton de l'arrond^t de Châteaudun (Eure-et-L.). — C'était le chef-lieu d'un doyenné qui faisait partie de l'archidioc. de Vendôme et fut ainsi du dioc. de Blois depuis 1698 jusqu'à la Révolution. — Il comptait 12 paroisses, parmi lesquelles les suivantes ont été incorporées à l'arrond. de Vendôme: Brévainville, St-Jean et St-Claude-Frémentel, Bouffry, Villebout, Ruan et Fontaine-Raoul. — Les autres paroisses de ce doyenné encore aujourd'hui situées dans le diocèse de Chartres sont: Authueil, Romilly-sur-Aigre, St-Hilaire-sur-Yerre, St-Lubin et St-Georges de Cloyes, auj. réunis et dont la seconde était le chef-lieu du doyenné. — M. l'abbé Peschot, curé de Langey a fait paraître une histoire de Cloyes en 1911. — (Gaudron, p. VIII. — Bibl. de Blois, Ms 123, Bénéf. du dioc. de Blois. — Abbé Peschot, *Recherches historiques sur Cloyes-sur-le-Loir*, 1911).

Cocherie (La), éc., c^e d'Authon. — On voit aux registres de Prunay le 29 mars 1753, figurer comme marraine Marie Le Fusellier, veuve de Nicolas-Auguste de Laiglehoust, écuyer, sieur de la Cocherie. — Mais est-ce cette Cocherie?

Cochetière (La), h., c^e de Fortan, anc. mét. qui était dans la censive du prieuré du lieu. — En 1604 ce lieu est à Lomer Aubert, avocat à Montoire, époux de Marie Garrault. — En 1619 elle est à Thomas Aubert, aussi avocat à Montoire. — (Arch. Nat., P 611, n° 12. — Reg. Fortan, 1619).

Cochetière (La), ancien fief, psse de Rocé et de Faye. — Cette tenue de la C. relevait à cens de plusieurs Sgrs: les Chanoines de St-Georges, le Bouchet-

Touteville, la Touche-Chenard, et enfin le château de Vendôme, directement. — Sur ce lieu, les bénédictins de la Trinité avaient de plus une rente de 30 livres. — A la Cochetière, en 1445, Léonard Bouchard possédait 40 sept. de terres relevant du Bouchet-Touteville à cause de sa femme, fille de Jehan Boursier. — La C. en 1499 appartenait en partie à Perrine de Neufbourg, v^e Jehan Georget. — En 1507, Jacques Le Tillier, dit Fleury, y possédait des terres qui relevaient de Vendôme et faisaient partie de sa terre de Villetrun. — En 1610 Michel Pineau, avocat à Chateaudun, y possédait aussi du bien relevant en partie de Vendôme et en partie de la Touche-Chenard. — En 1791 la C. appartenait au Calvaire de Vendôme. Unie à la Pallue, elle fut vendue national^t 19.600 l. — (Arch. Nat., P 610, n° 975; P 611, n° 33 [1445]; P 623, n° 62 [1507]; P 773, 66^a [1610]. — Chartier de Renay [1499]. — Arch. L.-et-Cher Q [Vendôme] 130. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 121).

Cochetière (La), h., c^e de Villavard, 28 hab. — *La Coichetière*, 1434. — *La Cossetière* (Cassini). — Ancien fief relevant de Lavardin. — En 1434, il est à André Ronssart. — En 1566, il était vendu par Jean de Lavau et Marie Bodineau, sa femme, à Jean Noizieu ou Nagieu et Louis Lemaire. — En 1614 il est à la veuve Florent Desvans qui est pour cela taxée au rôle des Francs--fiefs. — En 1703 il est à Gilles Vié, éc., S^r de la Cochetière, fourrier du duc d'Orléans, époux de Geneviève Bourguigneau, qui est inhumé à Montoire en cette année 1703 et sa femme en 1723. — En 1723 à Pierre Vié, fils des précédents, fourrier du duc d'Orléans, époux de Renée-Julienne Lebreton; il en eut 9 enfants, parmi lesquels l'aînée fut Renée-Geneviève, mariée à Montoire, d'abord avec René-Gilles-Silvestre Eschallard, le 9 février 1765; ensuite avec Jean-Baptiste de Vouges le 31 janvier 1778 et dont le 3^e fut Pierre-Jacques, né en 1724, avocat à Mondoubleau. — Il semble qu'au XVIII^e siècle, la Cochetière soit entre les mains de la famille d'Eschallard qui se rencontre plusieurs fois dans la contrée. — A la Cochetière se trouve une cave curieuse décrite au *Bulletin vendômois*, 1884, p. 79. — C'est dans cette cave de la Cochetière que la statue de la Vierge Noire de Villavard fut cachée par une famille chrétienne pendant la Révolution. — (Arch. Nat., P 773, n° 65 b [Villavard]. — *Bulletin vendômois*, 1884, p. 79. — P. Clément, Notes manuscrites sur la Rocheturpin. — Malardier, pp. 347, 373, 1071,

1285. — H. Longnon, *Pierre de Ronsard*, p. 475, [1434]).

Cochin, anc. mét., psse de St-Agil. — Elle relevait féodalement de St-Agil et appartenait en 1460 aux héritiers feu Jehan Peschart. — (Arch. Nat., P 700, n° 87).

Cochon (Famille). — *Les Couillons*, *La Poterne* (d'Azé), XV^e s. — *Naveil*, *La Sergenterie fieffée des Roches*, la *Cochonnerie*, XVI^e s. — *Les Epineaux*, XVII^e s. — Armes: D'or au chevron de gueules, accompagné de 3 hures de sanglier de sable. — (Malardier). — (Mais peut-être y a-t-il là plusieurs familles du même nom).

Cochonnerie (La), h., c^e de St-Rimay, près le pont des Roches. — Anc. mét., qui prend évidemment son nom de la famille Cochon qui résidait aux Roches jusqu'au XVII^e s. — Elle joignait la chapelle St-Nicolas et relevait censiv^t du fief de St-Rimay. — Elle appartenait à l'abbaye de la Virginité et fut donnée à bail en 1656 par l'abbesse à Jacques Garrault, sieur de la Chapellière, résidant à Montoire. — Elle fut vendue national^t en 1791 pour 24 mille livres. — (Arch. L.-et-Cher, E 103, p. 705, layette de la Virginité; Q [Vendôme], 79).

Coeffée, anc. mét., psse d'Artins, détruite vers 1860. — On l'a appelée aussi *L'Aître-Corbon*. — (Notes ms. de M. P. Clément, instituteur à Artins).

Coeffeteau (Nicolas), passe pour être d'origine vendômoise, et sa famille est encore représentée dans le vendômois. — Il naquit vers 1574 à Château-du-Loir. D'abord moine dominicain, il fut à 32 ans définitif général et assistant de l'Ordre de St-Dominique pour la France. Il fut ensuite attaché comme aumônier à la maison de la reine Marguerite de Valois, femme de Henri IV, puis devint prédicateur ordinaire du roi. Il entreprit la traduction des œuvres de St Thomas d'Aquin, qui ne fut jamais achevée, mais qui lui fit la réputation d'un écrivain remarquable. Il fut nommé, par le roi Louis XIII, auxiliaire de Henri de Verneuil, évêque de Metz, et administrateur de son évêché, puis promu par le pape, évêque *in partibus* de Dardanie, enfin évêque de Marseille. Mais il mourut en 1623 sans avoir pris possession de son évêché. Il portait pour armoiries: D'azur à la croix d'argent cantonnée au 1 et 2 d'une étoile de même. — (J. Chautard, article sur Coeffeteau au *Bulletin vendômois*, 1897 pp. 200 et suiv. — Abbé Simon, III, p. 581).

Coessonnières (Les), h., c^e de la Fontenelle. — (Cité au *Loir* du 15 mars 1850).

Coetterie (La), écart du bourg, c^e de

Danzé. — *Les Couetteries* (Registres paroissiaux). — Ancien fief, semblait être autrefois réuni à celui des Bigotteries. — Il était au XVII^e s. en la possession de la famille Cupif et appartenait en 1675 à dame Marie Cupif, épouse de mess. Christophe Fouquet, C^e de Chalais, présid^t au parlement de Rennes, lequel en 1691 partageait avec la famille Grimaudet, la succession de Charles Grimaudet, archidiacre de Dol. — La voûte en lambris de l'église de Danzé porte sur le côté gauche, vers le milieu de la nef, les armes des Cupif et Grimaudet avec la date de 1624. — (Reg. de Danzé, 1675. — Arch. L.-et-Cher, E 161 [1681]).

Cofferie (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait de Monthodon. — (Arch. Nat., P 773, n° 66 b, [Dossiers Savigny]).

Coffinière (La), h., c^e de Morée.

Cognecivière (Famille). — *L'Aître-aux-Fisseaux*, XVIII^e s. — **Cognée (La)**, h., c^e de St-Quentin.

Cognetouche ou Coquetouche, anc. mét., psse de Crucheray, proche celle de Bioret. — (Collection Bernault, Titres du Plessis).

Cogniard (Famille). — *Bouvières* (de Choue), XVI^e siècle.

Cognu. — Voir *Coq-nu*.

Cohérie (Le lieu de la), à Authon, était dans la censive du Plessis-Godehoust. — (Arch. Nat., P 649, n° 1).

Cohue (La), anc. mét., psse de Fontaines. Elle appartenait au prieuré de Grandry et était située au-dessus de sa chapelle. — (Arch. Nat., P 652, n° 25 à 28).

Cohue (La), h., c^e de Mazangé.

Cohue (La), f., c^e de Ruan. — Elle appartenait au prieuré du lieu, et fut vendue nation^t en 1791 pour 24.000 l. — Elle est aujourd'hui devenue grande ferme modèle, au bourg même de Ruan et du domaine du château. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], n° 132).

Cohue (La), h., c^e de Savigny. — Ce lieu relevait du fief d'Auvine, à 6 den. de cens, 6 boiss. de froment et 3 corvées. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Cohue (La), maison, au bourg de Villeporcher. — C'était le siège de la justice seigneuriale de Villeporcher et de Fontenay. — Voir *Fontenay* et le *Breuil*.

Cochetière (La), psse de Villavard. — Voir *Cochetière*.

Coignerie (La), 2 fermes, c^e de Droué. — *La Coignarie* (Cassini).

Coine (La), anc. mét., psse de Rocé. — Elle appartenait au chapitre St-Georges de Vendôme et fut vendue nation^t en 1791, pour 21.800 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 165).

Cointault (Famille). — *Les Radrets* (de Villeromain), XVII^e siècle.

Cointeau (Famille). — *La Griselière*, XIV^e siècle.

Cointerie (La), h., c^e de Boursay.

Coitron (Le Grand et Le Petit), fermes, c^e de Souday. — *Conatrum*, XII^e s. (Cart. de St-Vincent). — *Le Quétron*, 1466. — *La borde de la Couetronne*, XV^e s. (Aveu du Petit-Souday). — *Le Couetron*, (Cassini). — *Le Coitron*, (État-maj). — Ce lieu relevait à f. et h. du Petit Souday. — En 1103 et 1109, Giraud et Poulques *Coitrum* sont témoins d'une donation faite au monastère de St-Vincent du Mans par Girbaud de Souday, de terres à Souday même. — Vers 1135, un certain Gauterius de Couatrum était témoin de la donation faite par Guillaume de Souday, de la terre de l'Isle-Gosselin au monastère de Tiron. — Au XIV^e s., Jean Le Gallois, Sr de Souday, donnait ce lieu à sa sœur Jeanne qui épousait Jean Barberot. Après sa mort, sans enfants, le Coitron retourna au domaine de Souday. — En 1466, un des deux Coitron paraît être du domaine de la Cour de Souday, et l'autre de celui de Montjoly. — Le Grand Coitron est auj. du domaine de la Cour de Souday. — (Cart. Tiron, 124. — Cart. de St-Vincent, 203. — Arch. Nat., P 704, n^o 102. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e sem. p. 80).

Coitron (Le), rivière, affluent de la Brayre. — *Rivulus Coitron*, XI^e s. (Cart. de St-Vincent). — *Le Couetron*, (Cassini). — *Le Coitron*, (Pétigny). — Elle prend sa source un peu au-dessus d'Arville et même remonte auprès du Gault pendant l'hiver. — Elle arrose Arville, Oigny et traverse le territoire de Souday. Elle se jette dans la Brayre vers la limite des deux départements de Loir-et-Cher et de la Sarthe, près d'un endroit dans la Sarthe appelé Rougemont, commune de Valennes, après un parcours d'environ 20 kil., pendant lequel elle reçoit plusieurs affluents qui sont : Le ruisseau du Perray d'Oigny, celui de Boisvinet qui prend sa source au fameux étang de ce nom, celui de la Grande-Vallée ou du Plessis-Dorin, et celui de la Bouveterie. — Elle faisait tourner plusieurs moulins, pour la plupart détruits aujourd'hui, ceux de Nouvel, de Glatigny, de Taillefer, de la Cour et de Chalopin. — (Cartes de Cassini et de l'Etat-Major. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e Sem., p. 94).

Coitrum (Familia de). — *Le Coitron*, XII^e s.

Colas (Louis-Alfred), né et mort à Vendôme, 1825-1900. — Elève brillant du collège de Vendôme, il y fut nommé

profess. de Math. en 1857. Il passa en 1859 en la même qualité au lycée Henri IV, alors lycée Napoléon. On parla de lui un moment pour en faire le profess. du fils de Napoléon III. Mais Colas resta 30 ans prof. au lycée H. IV. Il se retira à Vendôme en 1888 et devint bibliothécaire archéologue de la Société Archéol. à laquelle il a rendu d'éminents services, notamment en confectionnant, à lui presque seul, la table du *Cart. de la Trinité*, et en publiant dans le bulletin des rapports remarquables. — Il est auteur d'un Cours de géométrie élémentaire fort estimé. — Colas était de plus très bon musicien et violoniste de talent. Il était chrétien pratiquant et plein de foi. — Une notice nécrologique a été publiée sur lui au *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 82 à 88. — (Bulletin vendômois, [art. Bonhoure] 1911, p. 160).

Colasière (La), f., c^e d'Arville. — Elle appartenait à la Commanderie d'Arville. — Elle fut vendue national^e en 1793 21 mille livres. — (Arch. L.-et-Cher, L 931 [Vendôme], n^o 79. — Arch. Nat., S 5433).

Colasière (La), h., c^e d'Epuisay. — *La Cholasière*, (Cassini). — *Les Cholasières*, (Cadastre).

Colasserie (La), éc., c^e de Lancé.

Colbert (Famille de). — *Mondoubleau*, XVIII^e s. — *Les Diônières*, XIX^e s. — Armes : D'or à la couleur d'azur en pal. — (P. Anselme).

Colheu de Longpré (Famille), à St-Firmin, XVIII^e s. — Armes : D'azur à la bande d'or accompagnée en chef d'un aigle s'essorant de même, et en pointe de trois canettes d'argent 2 et 1. — (Société héraldique, 1833).

Collet (Famille). — *Sasnières*, XV^e s.

Collet Pierre, né à Ternay, près Montoire en 1693, mort à Paris en 1770. — Il était missionnaire de la Congrégation de St-Lazare et professeur de théologie, puis supérieur du Collège des Bons-Enfants à Paris. Il a publié pas moins de 28 ouvrages de théologie en général, dont Rochambeau donne la liste, et entre autres une vie de St Vincent de Paul. — (Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, t. III, p. 135. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 307. — Malardier, p. 1114, d'après le Dictionnaire Larousse).

Collin (Famille). — *Prépatour*, XIV^e et XVI^e siècle.

Collinières (Les), lieu dit, c^e d'Artins. — *La Cosnillière*, XV^e s., (Vieux titres). — Ancien fief, relevant de la Roche-Turpin à foy et h. simple et 6 sols de service. — En 1411, ce fief était à Jean Pasquier. —

En 1470, à André Le Danseur de la Cosnillière. — En 1494 à René, fils aîné de André Le Danseur. — Au commencement du XVI^e s. à Jean Baudouin. — En 1555 à Nicolas Frapin. — En 1582 à Guyonne Saillard, veuve Nicolas Frapin. — En 1595 il était entre les mains des Sgrs de la Rocheturpin, et cette année-là, le 16 mars, Charlotte Errault, dame de la Rocheturpin et Jacques Bouju, sergent royal, vendaient à Denis Seur, ou autrement Denis Sabre, dit le Chevalier, le fief, terre et Sgie de la Cosnillière, moyennant 133 écus 1/3. — Et le 2 déc. 1608, le même Denis Seur revendait ce même fief à Gilbert de la Curée et Madeleine Spifame, sa femme, Sgrs de la Rocheturpin, moyennant 267 livres. — Depuis ce temps, le fief de la Cosnillière fut réuni à la Sgie de la Rocheturpin. — (P. Clément, notes ms. sur la Rocheturpin. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 63. — Arch. L.-et-Cher, E 110).

Col-noir, h., c^e de Busloup. — Là se dressaient les piliers de la haute justice de Busloup. — (Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup* [1901]).

Colombert (Le), moulin, c^e de Sargé. — *Conembert*, XVI^e s. (Aveu de Baillou). — Il relevait censiv^e de Baillou. — C'était un moulin à foulret en 1468 et 1529. A cette dernière date, il était à Jeanne, veuve Colin Percheron. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 ; P 701, n^o 1).

Colombier (Le), f., c^e de Busloup. — Cette ferme possède une grange assez curieuse, toute en charpente, en forme de tente de soldat. On l'appelle dans le pays, à tort, *la Grange des dimes*. — La métairie du Colombier faisait partie de la terre de la Devaudière appartenant elle-même au duché de Vendôme. — Au XVIII^e s., le Colombier était donné à bail à vie à un sieur Béchade pour 950 livres avec le bordage de la Devaudière. — En 1771, au décès du sieur Béchade, ces deux métairies furent données à Elisabeth Barbe, veuve de Charles Ballyer, qui avait pris à bail de même l'étang de Bergé, psse de Marcilly. — A la Révolution, cette ferme fut vendue national^e sur MONSIEUR, frère du roi, comme étant duc de Vendôme, pour la somme de 39.900 livres. — Au XIX^e s. elle appartenait à la famille Deschamps, puis à la famille Lemaire. Au commencement du XX^e s., elle fut réunie à la terre des Mussets. — (Arch. du Loiret, A, n^o 1691. — Arch. L.-et-Cher, [Vendôme] Q 1281 et 1383).

Colombier (Le), écart du hameau de Haie-de-Champs, c^e de St-Firmin, situé entre les deux chemins venant, l'un de St-Firmin, et l'autre de Moncé. — *Le Coulombier*, situé à la Chalothière, XVII^e s.

(Chartrier de l'Epau). — Ce lieu relevait à foy et h. de Montoire. — En 1597, le C. était vendu par Jacques de Meaulné, éc^r, Sr des Fourneaux, psse de Brayre en Anjou et Elisabeth des Noyers, sa femme, à Jean de la Fontan, éc^r, cap^e de 200 h. de pied au rég^t de Navarre pour le service du roi, et à Anne Baranger, sa femme, demeurant à Vendôme. (Ce lieu était alors dit joindre René Le Tellier). — En 1627, le même ou autre Jean de la Fontan demeure au C. — En 1655, le C. est à Jean de la Fontan, éc^r, Sr des Charbonnières et Fidèle Cottin, sa femme ; ce lieu lui appartenant comme fils de déf^t J. de la F., Sr des Charbonnières et de Suzanne Baranger. Ils vendent cette année-là à Pierre Dajon ou d'Ajon, éc^r, Sgr de Vaugrimault et Jeanne Baranger, sa femme. — Au cours du XVIII^e s. cette métairie reste aux mains des d'Ajon qui par le fait étaient Srs de Haie-de-Champs. — Par les d'Ajon de H. de Ch., le C. passa aux Chabot, Srs de Moncé, et fut vendu nation^e en 1794 sur le citoyen Chabot, émigré, qui était dans l'armée de Condé, et fut tué au combat d'Oberkamlach, le 12 août 1796. — L'acquéreur était le citoyen Bulté de Chéry, parent de l'émigré, et le prix en assignats, 5250 l. — (Chartrier de l'Epau, Papiers de la famille Godineau, XVI^e au XVIII^e s. — Arch. L.-et-Cher, E 551 ; Q [Vendôme émigrés], 440. — *Le Loir-et-Cher Historique*, Janv. 1897, [1796]).

Colombier (Le). — Voir *Coulombier en Grève*.

Colonie de Nourray (La). — On donnait ce nom à la Colonie agricole fondée en 1863 par le M^{is} de Gouvello, (voir sa notice), dans sa ferme de Fontenaille, c^e de Nourray. — Cette colonie fut tout d'abord confiée aux Frères de S^{te}-Croix, puis à ceux de St-François Régis. Elle avait pour but de recueillir de jeunes orphelins, de les élever dans le goût et la pratique des travaux agricoles. Elle en compta d'abord 20, puis 40, et finalement fit l'éducation de plus d'un millier de jeunes cultivateurs dont la plupart restèrent campagnards. — La Colonie de Nourray fut dissoute au moment de la dispersion des congrégations, vers 1903. — (Renseignements locaux).

Comaille, h., c^e de Bonneval, 25 hab. — *Comaille*, (Cassini). — Ce lieu relevait à foy et h. de la Voute de Troo. — Là se trouve une fontaine appelée Fontaine des Trouillebouts, qui alimente le ruisseau des Savatiers. — (Malardier, p. 1229. — Abbé Martin, *Monographie de Bonneval*).

Combarel de Gibanel de Sartiges (Louise

Araunde de), religieuse de la Virginité. — Armes : *D'azur à deux chevrons d'or accompagnés de trois étoiles d'argent 2 et 1, celles du chef surmontées d'une fleur de lys d'or.* — (Malardier, p. 864). — Mais une lettre écrite par cette religieuse en 1781, et conservée aux Arch. L.-et-Cher (Série H, layette de la Virginité) porte pour cachet un écu en losange qu'on peut blasonner ainsi : *Parti d'azur et de gueules, l'azur chargé de six tourteaux, 2, 2, 2, et de gueules chargé d'une mollette d'éperon.*

Combraise (La), f., c^e de Baillou. — Ce lieu appartenait aux Sgrs des Mézangères et fut vendu en 1556 à la famille de St-Méloir avec le fief des Ponts. — En 1669 Robert Bretheau, notaire, y résidait. — (Collection R. de St-Venant, liasse de Baillou, dossier *Les Ponts*. — Rég. de Baillou, testaments [1669]).

Combraise (La), f., c^e de Choue. — *La Gambrayre*, (Cartes de l'Etat-Major et du Service vicinal). — En 1551 cette métairie était du domaine du Grand-Bouchet. Elle en sortit depuis et y reentra au XIX^e s. — (Arch. Nat., P 707, n^o 2. — Titres du Grand-Bouchet. — Abbé Cheramy, Notes mss. sur Choue).

Combret (Famille). — *Les Boulllets* (de Preteval), *Clairefontaine*, *Le Plessis-Hamelin et la Motte*, XVIII^e s.

Combière (La), anc. mét., psse de Couture. — Elle était dans la censive du Portau. — (Arch. Nat., P 653, n^o 1).

Comes, ancien moulin, c^e de Sargé. — Ancien fief, relevant à foy et h. de la Cour du Bois. — *Queulmes*, 1494 (Avenue de la Berruère). — *Cornes*, XVI^e s. — *Moulin de Cammes* (Cassini). — *Comme* (Cadastre). — Il appartenait dès le XV^e s. aux Sgrs de la Trousserie, puis de Montmarin. — (Arch. Nat., P 704, n^o 21. — Arch. du Cognier, E 42, n^o 7. — *Bulletin vendômois*, 1901, n^o 72. — Notes de l'abbé Chéramy sur les minutes de l'Étude-Gohier à Mondoubleau, 1645).

Commanderie d'Artins (La), h., c^e d'Artins. — Ses armoiries étaient : *De gueules à la croix pattée d'argent à 8 longues pointes.* (Pasty).

Ce lieu tire son nom d'une ancienne Commanderie d'Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem (depuis chevaliers de Malte).

Les bâtiments ruraux actuels de la Commanderie sont formés des ruines ou restes de l'ancien monument lui-même. Ces bâtiments sont décrits, tels qu'ils existaient encore au milieu du XIX^e s., par G. Launay dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*. Depuis, ces bâtiments anciens ont été de plus en plus profanés. Rien ne les distingue plus guère d'autres bâtiments de

ferme, si ce n'est une vieille tour dont une des fenêtres, sert de niche à une vieille statue de saint, (saint Jean, sans doute) et une terrasse soutenue par une muraille à contreforts. La chapelle de la Commanderie a été convertie en grange. Ses peintures à fresque, du XIII^e s., ont disparu. Une partie de ces peintures représentait des chevaliers dont les chevaux étaient couverts de housses armoriées et semblables à ceux qui depuis ont été découverts à St-Jacques-des-Guérets. Des dessins les reproduisant se trouvent dans l'*Album Launay* à la Bibliothèque de Vendôme. Ils ont été en outre décrits dans le *Répertoire* sus-nommé, et surtout dans l'*Histoire du Vendômois* de Pétigny (2^e édition, p. 459).

Cette commanderie relevait à foy et hommage du château de Montoire et avait droit de haute, moyenne et basse justice.

On attribue à Foulques le Jeune, comte d'Anjou et du Maine, la fondation dans nos contrées de la plupart des prieurés du Temple et de St-Jean de Jérusalem. — Mais pour Artins, la fondation paraît bien plutôt en être due à des seigneurs du lieu. Tout d'abord les comtes du Maine n'étaient plus en possession de la vallée du Loir vendômois (sauf la citadelle de Troo), depuis le X^e s. Puis selon la remarque de M. Clément, instituteur à Artins, les terres des sires de la Rocheturpin et celles des commandeurs d'Artins se trouvaient si bien enchevêtrées qu'il est tout indiqué de leur attribuer même origine. Or la Sgie de la Rocheturpin était elle-même un démembrement de celle d'Artins au XI^e ou XII^e s. On peut en conclure que la fondation du prieuré d'Artins provient des libéralités des Sgrs d'Artins.

Parmi les fresques anciennes, aujourd'hui détruites, de la Commanderie, qui, dit-on, étaient du XIII^e s., une représentait un chevalier dont les armoiries étaient *Losangé d'or (ou d'argent) et de gueules*; or, ce sont là les armes de la famille de Turpin-Crissé qui à la prétention d'avoir pour premier ancêtre connu Fromond Turpin auquel on attribue la Roche-Turpin. Il y a donc lieu de croire que ce serait, soit ce Fromond, soit son frère Guy Turpin, à qui on devrait l'établissement de la Commanderie d'Artins.

Pétigny et autres historiens avouent qu'ils ignorent si la Commanderie d'Artins avait été tout d'abord aux Templiers, détruits en 1312, et dont héritèrent les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem (appelés depuis chevaliers de Rhodes et enfin chevaliers de Malte). Mais des

investigations plus récentes, faites par M. P. Clément aux Archives de la Vienne, permettent de dire que le *prieuré*, depuis *Commanderie* d'Artins, a toujours été aux chevaliers de St-Jean. — C'est un compromis entre Guillaume Turpin, chev^e, et le commandeur d'Artins, au sujet de droits de chasse en litige entre eux, lequel compromis ou accord est fait « à l'Hôpital d'Artins, le samedi qui suit le dimanche où l'on chante *Oculi mei* (3^e dimanche de Carême) en l'an 1281 ». C'est-à-dire 31 ans avant la suppression des Templiers. Artins a donc toujours été aux frères hospitaliers de St-Jean de Jérusalem.

C'était une des principales commanderies du centre de la France. Le Commandeur d'Artins avait sous son autorité six autres prieurés situés dans le diocèse du Mans. C'étaient les suivants : — 1^o St-Jean-des-Aizes, à Villavard, appelé aussi le Temple des Aizes, preuve qu'il avait appartenu aux Templiers ; — 2^o St-Jean du Boulay, près Châteaurenault (Indre-et-Loire) ; — 3^o St-Jean-des-Ruisseaux à Marçon (Sarthe) ; — 4^o St-Jean de Rortre, c^e d'Epeigné-sur-Dême ; — 5^o St-Jean-du-Cogner, (Sarthe) ; — 6^o St-Jean-de-Château-du-Loir (Sarthe).

Cette Commanderie faisait partie du Grand Prieuré d'Aquitaine, dont Poitiers était le chef-lieu, et qui comprenait 65 commanderies, dont celle d'Artins. Le Grand Prieur d'Aquitaine occupait le 13^e rang sur les 54 grands dignitaires de l'Ordre.

Une déclaration faite en 1527 nous fait connaître approximativement les biens et revenus de la Commanderie à cette époque. On y trouve un total d'environ 166 arpents de terre, prés et bois, parmi lesquels la métairie de Beauvoir et celle de la Borde, à Artins, et le bois de la Feuillade à Couture. A ces terres on devait ajouter des rentes se montant à 74 ou 75 sols, plus 16 septiers de froment, 5 septiers 9 boisseaux de méteil, 24 septiers 12 boisseaux d'avoine, 37 chapons et 10 poules. (Le septier comptant 12 boisseaux ou 2 hectolitres 34).

En 1551, les réparations à faire à la Commanderie étaient estimées à 4.600 livres ; tous les bâtiments étant en mauvais état. — En 1622, elle était donnée à bail pour 1225 livres. — En 1635, Frère Gilles Peschard de la Battéleraye, commandeur du Guesliard (?) procureur et receveur pour l'Ordre de St-Jean de Jérusalem au grand prieuré d'Aquitaine faisait avec et déclaration au château de Montoire pour la haute justice de l'Hôpital et Commanderie d'Artins et membres dépendant d'icelle, plus différentes terres

autour, et maisons près la porte de St-Calais en la ville de Troo. — (Arch. Nat. P 661, n^o 88).

On trouve aux archives de la Vienne le montant des revenus de la Commanderie avec ses annexes à la date de 1749 : — A cette époque, Artins était affermé 1040 l. ; — Cogaers, 200 l. ; — Le Boulay, 150 l. ; — Rortre et les Ruisseaux, 870 l. ; — Château-du-Loir, 450 l. ; — St-Jean-des-Aizes de Villavard, 450 l. ; — Les Moulins d'Artins, 160 l. ; — soit un total de 3.320 livres. — Mais les charges de la Commanderie envers l'Ordre lui-même de Malte étaient d'environ 1.000 livres par an.

Une notice sur cette commanderie d'Artins due à M. P. Clément a paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 1904, pp. 250 à 291. Elle donne quelques détails sur les incidents qui ont marqué l'administration des divers commandeurs et leurs rapports avec les seigneurs du pays, et nous fournit la liste chronologique des Commandeurs que nous donnons ci-après et à laquelle nous ajoutons trois noms qui nous ont paru être ceux des commandeurs d'Artins à différentes époques. — Le premier en 1281, d'après le titre même de la transaction de cette époque entre le prieuré et le seigneur de la Rocheturpin ; le second en 1658, d'après la Généalogie des Salmon par d'Hozier ; le troisième, en 1759 d'après les registres paroissiaux de Couture ou le commandeur est parrain.

1. — Thomas Bac, 1281 ;
2. — Thibault de Dreux (*de Drois*), 1339 ;
3. — Ernest Giroust, 1362 ;
4. — Gervais Giroust, 1366 ;
5. — Hamelin Giroust, 1377-1389 ;
6. — Guillaume Bonnin, 1389 ;
7. — Nicolas Le Comte, 1416-1454 ;
8. — Jean Le Comte, 1454-1470 ;
9. — Jacques de Château-Challon, 1467 ;
10. — Guillaume d'Appelvoisin, 1471 ;
11. — Mathurin de la Boucherie, 1506 et 1520 ;
12. — Bault de Lynaine, 1528-1539 ;
13. — Jean Haudebert, S^r de Laubage, 1539-1531 ;
14. — Jacques Péloguen, 1551 ;
15. — Loys de Nuchèze, 1564. (Celui-ci, bien que chevalier de Malte, dut être relevé de ses vœux. Il épousa Madeleine-Jeanne de St-Gelais-St-Séverin. Il fut chevalier de l'Ordre, lieutenant à la C^{ie} de Damville en 1563, puis capitaine de gendarmerie en 1567. Il fut gouverneur de Cognac et mourut avant le 23 janvier 1584 [Fleury-Vindry]).

16. — Claude de Persy ou Percil, 1578-1610 ;
 17. — Jehan de Cambout de Valleron, 1610-1626 ;
 18. — Jacques Bonnin de la Régneuse, 1626-1635 ;
 19. — Ambroise de Périers du Bouchet 1636-1646 ;
 20. — Jacques du Breuil de Chasse-non, sieur de St-Gilles, 1646-1655 ;
 21. — Léonor de Salmon (d'après d'Hozier), 1658 ;
 22. — François de Laval, 1658 (?) à 1672 ; mort et inhumé en 1691 à Couture.
 23. — Guy de Brunetière du Plessis-Gesté, 1672 ;
 24. — Jacques de la Barre d'Haute-pierre, inhumé en 1686 dans la chapelle de la Commanderie ;
 25. — Benjamin du Breuil-Hélion de Combes, 1686-1697 ;
 26. — Jean de Neuchèze, 1697-1728 ;
 27. — Pierre-Jean-Baptiste de Persy, 1728 ;
 28. — Alexis-François de Villedon de Sanxay, 1748 ;
 29. — Charles-Auguste Grélier de Con-cise, 1759 ;
 30. — N. Lingier de St-Sulpice, 1778-1782 ;
 31. — N. d'Auray de St-Poix, 1782-1789.

On trouvera les armoiries de la plu-part de ces personnages à leur rang alpha-bétique dans ce dictionnaire.

En 1791 la Commanderie d'Artins fut déclarée bien national et vendue en détail à Vendôme dans les journées des 7 thermidor an II, au 6 vendémiaire an IV (25 juill. au 28 sept. 1795). — Les bâtiments et le domaine principal furent adjugés pour 201 mille livres. Le moulin d'Artins pour 125 mille livres. — Le total des biens des religieux dans la pa-roisse d'Artins monta à 580 mille livres sans compter la vente des meubles. Mais ces sommes, qui paraissent considérables, étaient payées en assignats. Or, les assi-gnats en l'an III perdaient jusqu'à 80 pour cent de leur valeur nominale. En réalité on n'en obtint pas plus de 120 mille livres en argent.

Recue du Maine, IX, pp. 268 à 276. — G. Launay, *Répertoire*, p. 33. — Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénéral*. — Pétigny, p. 459. — *Cart. Trinuité*, 2. — P. Clément, *Notice sur la Rochetourpin et Artins* (d'après les Arch. de la Vieune, H, n° 158). — Arch. L.-et-Cher, L, 963 ; Q, (Vendôme), 2128. — Carré de Busserolle (*Rothres*). — Le Paige (*Château-du-Loir*). — Cpte-rendu du Congrès archéol. de France, 39^e session, Vendôme 1872, p. 503. — Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 201. — D'Hozier, registre IV, *Généalogie Salmon*. —

Passac, p. 84. — Malardier, p. 498. — Fleury-Vindry, p. 357 (1564). — *Le Loir-et-Cher historique*, 1891, pp. 165 et suiv. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 52 ; 1890, pp. 303 à 313 ; 1891, pp. 280 à 290 ; 1892, p. 26 ; 1899, pp. 106 et 195 ; 1904, pp. 250 et suiv. — *Bibl. Vendôme* : 1^o Album Launay, II, pp. 89 à 94 ; 2^o Mémoires de Duchemin, t. II, p. 153. — Arch. Nat., P 661, n° 88 ; P 691, n° 1 à 4 ; P 712, n° 133 ter. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 394.

Commanderie d'Arville (La). — (Voir *Arville*).

Commargon (Famille de). — A St-Avit, XVII^e s. — Armes : *D'argent ou d'or à 3 canettes de sable, becquées et onglées de gueules*. — (De Maude).

Compaignon de Flosville (Famille), à Vendôme, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois branches de marjolaine de même, celle de la pointe soutenue d'un croissant d'argent*. (Armorial chartrain).

Compain (Famille). — *Bonneveau*, XVI^e siècle.

Comté (La), h., c^e de Fontaines.

Conan (Famille de). — *Fief du Gué de la Ville*, XIV^e s. — *Les Blettières*, XV^e s. — Armes : *D'azur à 10 billettes d'or*, 4, 3, 2, 1. — (Adr. Thibault).

Conan, c^e de l'arrond^t de Blois, à l'Est de Rhodon. — Ce lieu a donné son nom au *Fief du Gué de la Ville*, situé à Ven-dôme, par suite de ce que ce fief fut aux mains des Sires de Conan pendant plu-sieurs siècles. — Voir *Fief du Gué de la Ville*. — Conan a appartenu en 1375 à Guillaume Chevalier ; — en 1459 à Jean de Gaignon ; — en 1484 à Etienne de Gaignon. — (Arch. Nat., P 627, n° 60 à 62).

Conardièrre (La), ou *Borde-Brulée*, anc. mét., psse de Choue. — Elle relevait, moitié du Petit-Bouchet et moitié de Valennes, et appartenait en 1609 à Gilles du Frou. — (Arch. Nat. ; P 773, n° 65^u [dossiers de Choue]).

Conardièrre (La), h. et villa, c^e de Sa-vigny. — Ce lieu relevait du Chatellier à 5 s. 6 d. de cens. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Condé (Louis de Bourbon-Vendôme, prince de), né à Vendôme le 7 mai 1530, mort à la bataille de Jarnac en 1569. — Il était le septième fils de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon. — Il fit d'abord campagne contre les Impériaux, de 1552 à 1558. Après la mort de Henri II, en 1559, il se jeta dans le parti huguenot, et fut compromis dans l'affaire de la Con-spiration d'Amboise. Il resta alors quelque temps en prison, et ne fut relâché qu'à l'avènement de Charles IX.

Il fut élu chef des Protestants en 1562. Mais il a été un guerrier malheureux. Il perdit la bataille de Dreux en 1562, celle de St-Denis en 1567, et enfin celle de Jarnac en 1569. A cette dernière bataille, il fut grièvement blessé et fait prisonnier. Il fut alors lâchement assassiné par Mont-esquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou.

Il avait épousé en premières nocés Eléonore de Roye, fille du comte de Roucy ; et en secondes nocés Françoise d'Orléans-Longueville, fille du M^{ch} de Rothelin. Il eut des enfants de ces deux mariages et fut ainsi l'auteur de la branche de Bourbon-Condé (qui ne s'est éteinte qu'au XIX^e siècle) et de celle des Bourbon-Conti, et des Bourbon-Sois-sons. — Il fut enterré dans la Collégiale de Vendôme. — (P. Anselme, *Généalogie de la Maison de Bourbon*. — Abbé Si-mon, I, pp. 328 à 358. — Passac, pp. 157 à 171. — Rochambeau, *Biographie ven-dômoise*, p. 311).

Condonnés (Frères). — (*Cum-dati*). — Nom donné aux frères qui au moyen-âge s'occupaient de donner le gîte et les soins aux pieux pèlerins. — A Vendôme ils soignaient les malades quels qu'ils fus-sent. Leur chapelle existe encore, c'est aujourd'hui celle du lycée. Elle est du XII^e s., remaniée au XV^e. — Voir *Hos-pice et Chapelle Saint-Jacques*, à Ven-dôme.

Cono (La), h., c^e de Savigny, (le Petit-S.). — *La Cone* (Cassini).

Conichard. — (Voir le Hêtre).

Conillon. — Voir *Connillon*.

Coningham (Famille de). — *Les Hayes*, XVI^e s. — Rhodon, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *Ecartelé d'argent au pairle de sable, et d'azur à 3 fermaux d'or*. — (Lher-mite-Souliers).

Conivardièrre (La), h., c^e de St-Rimay.

Connebert, moulin sur la Grenne, c^e de Boursay. — *Cosnebert*, 1575 (Aveu du Petit Bouchet). — Ancien fief relevant féodalement de St-Agil. — En 1469, Miles d'Illiers, évêque de Chartres et Sgr du Grand Bouchet, était dit vassal de St-Agil pour son moulin de Connebert et sa borde de la Creuse. — En 1575, Jac-ques de Courtarvel, S^r du Grand-Bouchet devait 4 deniers de cens au Petit-Bouchet pour les byans de son moulin de Cosne-ber. — Ce moulin fait encore partie du domaine du Grand-Bouchet. — (Arch. Nat., P 700, n° 1 et 87. — Titres de la terre du Grand-Bouchet).

Connetière (La), anc. mét., psse St-Mar-tin des Bois. — Elle appartenait à l'Ab-baye de St-Georges et fut vendue na-

tion¹ en 1791 pour 21,000 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q (Vendôme), n° 80).

Connillon, h. et moulin, c^e de Sargé, rive gauche de la Braye. — *Connillon*, XII^e s., (Cart. St-Vincent). — *Connillon*, (Cassini). — *Connillon, Moulin des Con-nillons*, (Etat-maj.). — Anc. fief relev^t à foy et h. de Mondoubleau. (A ne pas confondre avec le Gd et le P^t C. près Montmarin). — En 1163, André et Rob-ert de Connillon sont témoins d'une chartre de S.-Vincent. — En 1548, C. est à Jehan et Pierre Leroy, frères. — En 1614 au S^r de la Maillardière. — En 1767 au S^r de Courtemblay. — (Arch. Nat. P 704, n° 121 ; P 773, 66 [Doss. Savigny]. — Beauvais de St-Paul, p. 134. — *Cart. St-Vincent*, 844. — Arch. du Loiret, A n° 1708).

Connillons (Les), h., c^e de Sargé, rive droite de la Braye. — *Connillon*, XII^e s. (Cart. de St-Vincent). — *Cosnillon*, XVII^e s. (Eug. Vallée, manuscrits Pasty). — *Conillon* (Grand et Petit), (Cassini). — *Les P^t et G^d Connillons* (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sg^{ie} de la Trousserie, qui devait le reporter à celle de Conflans. Il paraît tirer son nom du Moulin de Connillon dont il était séparé comme mouvance, et avec lequel il faut éviter de le confondre.

En 1293, ce lieu était à Philippe Tier-celin, S^r de Connillon et de la Durandière. Il donna ces deux fiefs en mariage à sa fille Jeanne Tiercelin qui épousait Ollivier de la Poçonnière ou Possonnière avec la permission de Philippe de Poncé, Sgr de Conflans qui donne son consentement comme seigneur dominant, moyennant 200 livres tournois et en stipulant que ce fief continuera à relever à foy et h. de Conflans.

En 1415 Les Connillons sont à Jean Sautereau qui rendait pour cela homma-ges à Jehan Tiercelin, sieur des Mésangè-res. — En 1445 à Denise, veuve Gilles Parfait. — En 1448 et 1469 à Macé Co-chon, époux de Marion, héritière de Denise la Parfaite et à Jean du Tertre, héritier de Jean Sautereau qui font foy et h. pour ce lieu à Guillaume de Villiers, S^r de la Trousserie. — En 1498 à Louis Cochon. — En 1515 à René Péret, époux de Perine, fille et héritière de feu Loys Cochon. — En 1522 à Jean Salmon, époux de Perine, v^e de René Péret. — En 1529 à Périnne Péret, fille de René Péret et de Périnne Cochon et épouse de Jean Vié.

Au XVII^e siècle ce fief est indivis entre les membres de la famille Champion, et en 1654 tombe en tierce foy ; M^e René Champion, prêtre, principal du Collège

de St-Calais en ayant les 2 tiers et les autres héritiers de Jean Champion, son père possédant l'autre tiers qui relève de la part de l'aîné.

En 1692 le fief des Connivals est acheté par le Sgr de Montmarin et de la Trousserie, seigneur dominant. — Ce fief fit depuis partie de la Sgr de Montmarin, mais les diverses métairies composant le hameau continuèrent à appartenir à divers particuliers. — (Arch. L.-et-Cher, E 462 et 472. — *Bulletin vendômois*, 1901, pp. 75 à 79. — Collection Eug. Vallée, miss. Pasty, Dictionn. des Fiefs de St-Calais. — Roger Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 9. — *Annales fléchoises*, 1904, 2^e sem., p. 135. — Eug. Vallée, *Documents sur... le Bas-Vendômois*, 1901, pp. 75 et suiv.)

Connival, f., c^o de Sargé. — *Cognivart*, 1466 (Aveu à Maisoncelles). — *Connyvart*, 1540 (Documents historiques sur le Bas-Vendômois, n^o 665). — *Conival* (Cassini). — *Connival* (Etat-Major). — Ancien fief, situé paroisse de St-Martin de Sargé, relevant de Maisoncelles (Sarthe) à foy et h. simple.

On trouve comme Sgrs de C. : — En 1408, les héritiers de feu Jean de Mathefélon qui en font l'aveu le 14 déc. à Maisoncelles.

Pierre Lejeune, fils de Jamet Lejeune, chev^r et de Agnès Tiercelin. Il est dit lui-même en 1440, chev^r, Sgr de Manteaux, Gué-Joubert, le Boulé, Lussault, Valennes, Connival et Romigny, époux de Rachel des Loges qu'il avait épousée en 1420.

Michelet Lejeune, fils des précédents, Sgr des mêmes lieux en 1488. — Il avait été gouverneur de St-Michel sur Loire et maître d'hôtel d'Arthur III, duc de Bretagne (en 1450), époux vers 1470 de Louise, fille de Jean de Malherbe et de Jacqueline de Poillé qui lui apporta la Sgr de Malherbe.

Yves Lejeune de Malherbe, chev^r, fils des précédents, Sgr de Malherbe, Follet, Manteaux, Connival, Morant, la Chevalière, Lussault, Valènes, le Plessis, etc. chev^r de St-Michel, cap^e de 50 hommes d'armes, maréchal de camp des armées du roi dans la campagne d'Italie en 1506, mort en 1538, époux de Jeanne, fille de Simon Le Roy, écuyer, seigneur de la Vérouillère et de Catherine de la Chesnaye.

Simeon Lejeune de Malherbe, chev^r, Sgr des mêmes terres, fils des précédents, lieut^g d'artillerie, chev^r des ordres, un des 100 gentilshommes de la Chambre, époux : 1^o) de Françoise Duval, nièce du maréchal d'Estrées ; 2^o) de Jeanne Tiercelin, dont il eut la suivante :

Françoise Lejeune de Malherbe, dame d'honneur de la princesse de Condé, qui en 1588 épousa Gilbert de Louviers, chev^r, Sgr de St-Merry, dont le suivant :

Gilbert II de Louviers, Sgr de St-Merry, de Connival et autres lieux (1647) ; il mourut sans alliance après avoir vendu Connival au seigneur des Tuaudières et de la Trousserie, (aujourd'hui Montmarin) vers 1660.

Depuis ce temps, Connival appartient aux Sgrs de Montmarin et fut vendu nation^l en 1793 sur le citoyen Montmarin, émigré, pour 33.000 livres.

Connival a inspiré M. de Passac en lui donnant l'idée d'en faire le sujet d'un roman assez joli appelé *Rosé de Connival*, ou la *Chronique de la Vallée*.

Arch. Nat., P 691, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher E 368, 377 ; L. 931, n^o 98. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, pp. 26 et 61. — St-Allais (art. Lejeune), IV p. 164. — Collection Eug. Vallée, Miss Pasty de la Hylaïs, Notes Diverses, n^o 460 et 461 et Dictionnaire ms. des Fiefs de St-Calais (Lussault). — Beauvais de St-Paul, p. 2. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 500. — *Revue du Maine*, juin 1903, p. 191. — Archives du Cognier, E 23, n^os 2, 6, 13, 15, 18. — Eug. Vallée, *Notice sur la seigneurie des Loges*, p. 14. — Passac, *Rosé de Connival ou la Chronique de la Vallée*, suivie d'une notice sur Agnès Sorel (Blois, Aucher Roy, 1824).

Constantine, éc., c^o de St-Jean-Frémentel.

Conterie (La), éc., c^o du Gault.

Conterot des Ormes (Famille). — *Villeprouvair*, *La Perrine* (de Lunay), XVIII^e s.

Contre (Le fief de), à Selommes. — On l'appelait aussi *Fief de Parfond*, et il appartenait aux seigneurs de Selommes. — Il relevait du Bouchet-Touteville à foy et h. — (Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-T.)

Contriviis (Familia de). — *Checheia* ou *Chissay*, (de Selommes), XI^e siècle.

Convertière (La), f., h. et maison forestière, c^o de Chauvigny. — Ce lieu relevait de Fréteval et il appartenait à l'abbaye de l'Aumône du Petit-Citeaux, située dans la forêt de Marchenoir. — Il lui avait été donné au commencement du XII^e s. par Barthélemy le Riche, seigneur vendômois, le même qui avait donné à Mar-moutier la Celle de Chauvigny et cela sous la forme d'une étendue de bois à défricher près la fontaine de St-Joudry et composée de quatre charnuées. — Un litige s'éleva alors entre ces moines de Citeaux et ceux de Chauvigny sous prétexte que ceux de Citeaux avaient pris une quantité de terrain plus considérable que celle qui leur avait été accordée. Ce litige fut apaisé en 1184 par Hugues le Rusé, vicomte de Châteaudun, lui-même

époux de la petite-fille de Barthélemy le Riche. Le vicomte attribua à chacun ce qui lui était dû, et en 1198, Geoffroy de Châteaudun, fils de Hugues, confirma la décision de son père. Le partage entre les moines devint ainsi définitif.

Ces biens du Petit-Citeaux furent encore augmentés en 1216 par Adam Bérenne, fils et petit-fils de deux personnages appelés tous deux Ansold et qu'on rencontre par ailleurs comme forestiers de ces bois, qui eux-mêmes avaient été déjà bienfaiteurs de l'Abbaye en ce lieu ; et encore en 1218 par Jean de Rougemont qui donna son bois situé entre Gratteloup et Beaufou, puis en 1227 par un clerc nommé Etienne de Fréteval.

Plus tard, en 1244, Renaud, fils de Payen, écuyer, reconnut le droit des moines en ce lieu à propos de haies qu'il avait fait faire dans les bois de la Convertière afin d'y prendre plus facilement des sangliers, par suite d'une simple tolérance des moines. — Les religieux du Petit-Citeaux devinrent ainsi paisibles possesseurs de la Convertière dont une partie fut convertie en terre cultivée.

Pour se conformer à l'édit du roi qui imposait les biens du clergé du royaume, et les soumettait à une taxe proportionnée à leur richesse, les moines du Petit-Citeaux se déterminèrent, en 1563, à vendre la Convertière à un certain Jean Bernard, S^r de Goulard, moyennant une somme de 1810 livres. La taxe fut alors payée par eux en 1564. Mais en 1565 Eustache du Bellay, abbé commendataire de Citeaux, reprit la Convertière en remboursant à l'acquéreur la somme de 1810 livres, plus 30 livres de frais et loyaux couts, et s'avisait de la donner à bail (par acte devant Guérineau, notaire à Moisy, le 18 juillet 1565) pour trois vies et 59 ans moyennant une rente annuelle de 100 livres, plus 1.000 livres payées comptant. Cette dernière somme devant être employée aux réparations des bâtiments de l'abbaye. Le preneur de ce bail était François Allard ou Hallard, seigneur des Diorières et Catherine Provost, sa femme. — Ce bail bizarre devait être dans la suite, une source de difficultés et de procès qui durèrent jusqu'au XVIII^e siècle.

Ce bail de la Convertière passa par héritage, de François Allard à Jeanne des Monts, femme de Maclou de la Haye, Sgr des Diorières et Chauvigny, et se perpétua ensuite par vente ou autrement entre les mains des Sgrs des Diorières, successeurs de Maclou de la Haye.

Mais les moines, à la fin du XVI^e s., contestèrent à l'acquéreur des Diorières le droit au bail de la Convertière. Il en

résulta un procès terminé par une transaction à la date du 1^{er} septembre 1615 par laquelle Martin de Racines, abbé du Petit-Citeaux, obtint de Théodore des Ligneris, acquéreur des Diorières et du bail de la Convertière, un supplément de 40 livres tournois de rente seigneuriale afin de rester paisible possesseur de la Convertière.

Cette métairie resta aux mains des Sgrs des Diorières jusqu'au milieu du XVIII^e s. mais non paisiblement, car les titres de l'abbaye analysés par M. de la Vallière dans la *Revue de Loir-et-Cher* (1899) constatent une succession interminable de procès entre eux et l'abbaye, jusqu'en 1745.

Il semble qu'à partir de cette dernière époque l'abbaye du Petit-Citeaux soit rentrée en possession de la Convertière qu'elle loua par baux réguliers jusqu'à l'époque de la Révolution. — Cette métairie a été vendue nation^l en 1791 pour 8.075 livres. Les bois pour la quantité de 100 hectares ont été attribués à l'hospice de Romorantin, qui en 1844, les vendait à la duchesse de Montmorency, laquelle les annexa à sa forêt de Fréteval (La Gaudinière).

La Grande et la Petite Convertière, la première devenue pavillon de chasse avec parc clos, et la seconde, simple ferme, font aujourd'hui partie du domaine de la Gaudinière.

Chartes vendômoises, ch. 108, 215, 225, 284. — *Revue de Loir-et-Cher*, année 1899, pp. 95, 111, 113, 227. — *Bulletin dunois*, t. IV, p. 428. — *Cart. dunois de Marm.*, ch. 185 et 201. — Arch. L.-et-Cher, Q, (Mondoubleau), 299. — *Le Loir* du 3 et du 10 janvier 1845.

Copelet ou **Le-Copelet** (Famille). — *Maugé*, *Chappedasne* (de St-Firmin), *Crèvesec*, *Chanteloup* (de Villerable), *Les Murals*, XIV^e siècle.

Coq-nu, éc., c^o de Bailou. — *Cognu* (Etat-major).

Coquetterie (La), f., c^o de Montoire.
Coquetterie (La), f., c^o du Plessis-Dorin et maison de garde de la forêt de Montnuirail.

Coquillardière (La), écart du bourg, c^o de St-Arnoul.

Coquille (La), éc., c^o de Sargé.
Coquillère (La), anc. mét., psse St-Mars-du-Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu (1513). — (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Coquillère (La), f., c^o de Sargé. — Ce lieu relevait censiv^l de la Chalerie. — En 1758 il fut vendu par les époux Legrand Bernond à Louis-Joseph de Vanssay, S^r des Rouaudières, et Henriette-Marie-Françoise Edme, son épouse. Il est encore

du domaine des Rouaudières en 1837. — (Collection Bernault, Titres de la Frédonnière. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1904, p. 164 et 169).

Coquinière (La), anc. mét., psse de Couture. — Elle était dans la censive de Fortan et appartenait en 1493 aux héritiers Jean Pointvillain. — (Arch. Nat., P 653, n° 1).

Coraudières (Les), f. ou h., sur la carte de Cassini, psse d'Arville, au sud du bourg.

Corbière (La), écart de Beauchêne, c^e d'Ambloy.

Corbigny, h., c^e de Busloup et en partie sur la Ville-aux-Clercs. — *Corbiniacus*, XII^e et XIII^e s. (Cartulaires de Marmoutier, de Notre-Dame de Chartres et de la Trinité de Vendôme). — Au XII^e s., le bois de Corbigny paraît s'être étendu dans la plaine au nord de la Ville-aux-Clercs. Il est alors cité comme limite du prieuré naissant de Chauvigny. — Ce bois de Corbigny appartenait alors pour les deux tiers, à la Trinité de Vendôme et pour un tiers aux Sgrs de Fréteval, ainsi que le reconnaît Ursion, quatrième seigneur de Fréteval sur le point de mourir vers 1149.

En 1197 Nivelon, IV^e du nom, huitième seigneur de Fréteval et arrière-petit-fils du susdit Ursion donnait aux clercs de La Déconfiture (La Ville-aux-Clercs), l'usage dans le bois de Corbigny et celui de Gratteloup. C'est probablement l'origine du défrichement fait de ce bois, au nord de la Ville-aux-Clercs. — En 1214, par suite d'un accord entre la Trinité et Ursion III, neuvième seigneur de Fréteval, l'abbaye abandonna audit Ursion son bois de Corbigny qui fit ainsi retour à la baronnie, moyennant quoi Ursion lui abandonna ceux de la Poutée (sauf la chasse) et ses possessions de Fontaine et de Château-Maroil. — Le bois de Corbigny en 1586 était dit se composer de 1.100 arpents.

Le lieu de Corbigny fut plus tard, comme fief, réuni à celui de Richeray dont il constituait le censif. On appelait en 1653 ce fief *Richeray-Corbigny*. — (Cart. N.-D. de Chartres, 136. — *Cart. Trinité*, 492, 493, 656. — Arch. Nat., Q 495, f° 96. — Pétigny, p. 529. — La Vallière, Notes ms. sur la Ville-aux-Clercs et son registre terrier de l'an 1653).

Corbillonnière (La), f., c^e de Droué.

Corbillons (Les), h. c^e de Droué. — Là demeurait en 1659 dame Madeleine de Courcy, veuve en secondes noces de défunt Hugues du Boulay, sieur de la Blicière. Elle faisait alors son testament. — (Arch. L.-et-Cher, G 1427).

Corbin (Famille). — *Le Chesnay* (de Fortan), XVI^e s. — Armes : *Palé de 7 pièces, à la bande brochant*. — (Cart. Trinité, 698, Sceau de Nicolas Corbin en 1511).

Corbinelli (Famille de). — *Le Breuil, Le Tertre et Lignières*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'azur au cerf rampant d'argent ramé de même*. — (P. Anselme).

Corbinière (La Gde), f., c^e d'Epeigné-sur-Dême (Indre-et-Loire). — Ce lieu relevait féodalement de Lavardin et au XVI^e s. appartenait à la famille de Bueil. — (Arch. Nat. P 639, n° 1 ; P 661, n° 17).

Corbinière (La), h., écart de la Haute-Chape, c^e de Vendôme, 32 hab. — Ancien fief. — En étaient seigneurs : En 1610, Christophe Laboureau, Sr de la Corbinière ; en 1682, un deuxième Christophe Laboureau, échevin de Vendôme et de même en 1716. Il est alors époux de Marie-Josèphe Lefebvre. — En 1730 la Corbinière est encore au même ou autre Christophe Laboureau. — (Rég. de St-Martin de Vendôme, [1610 et 1730]. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton Vendôme-Echevinage, [1682]. — Arch. de L.-et-Cher, E 489 [1716] ; et G 290 [1692]).

Corbinière (La Petite), f., c^e de Ville-dieu. (La Grande Corbinière étant sur Epeigné).

Corbonei, ancien fief vendômois, dont l'emplacement est perdu et qui pourrait bien avoir été situé vers Gombergean ou on trouve encore un bois de Corbon. — Il formait, paraît-il, un superbe fief « *magnum beneficium de Corboneis* » qui appartenait au XI^e s. au vicomte Hubert qui pour cela devait fournir la garde du château de Vendôme pendant le mois de janvier. — (Cart. Trinité, 2, page 7).

Corbonnière (La), éc., c^e de Mondoubleau.

Corbonnière (La), h., c^e de Morée, 80 habitants.

Corderie (La), h., c^e de Ternay.

Cordier (Famille). — *La Hougaise, Les Rochettes* (de St-Ouen), XV^e s.

Cordouan (Famille de). — *Bouffry, La Jouselinnière*, XVII^e s. — Armes : *D'or à la croix engrelée de sable, cantonnée de 4 lionceaux de gueules armés et lampassés de sable*. — (Chan. Hubert).

Corilet (Le) ou *Chevalet*, ancien fief, psse de Houssay. — *Coriletum*, XIII^e s. (Cart. Trinité). — Il a aujourd'hui disparu. Il était donné en 1216 ou 1217 à la Trinité par Pierre de Turné (Terné), chev^r, du consentement de Marie, son épouse et de ses neveux Jean, Pierre et Geoffroy le Croisé. — Ce fief a du se confondre avec les autres que la Trinité possédait sur

la même paroisse. — (*Bulletin vendômois*, 1866, pp. 7 et 47. — *Cart. Trinité*, 660).

Cormenon, bourg et commune du canton de Mondoubleau, à 2 kil. sud de ce canton et à 25 kil. nord de Vendôme. — *Curtis-Magnonis, Cormanum*, XI^e s. ; *Ecclesia Sancti Petri de Curto-Magnonis*, XII^e s. ; *Curia-Mennonis*, XIII^e et XIV^e s. ; *Cormanon*, XIV^e s. (Cart. de la Trinité). — *Cormenon* (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est bornée au nord par Mondoubleau, à l'est par Choue, au sud par le Temple et Sargé, à l'ouest par Sargé. — Elle est arrosée par la Grenne qui la sépare de Sargé à l'ouest et qui se coupe en deux bras dont l'un, portant le nom de Rivière de Villeuisant, passe dans le bourg, et par le ruisseau du Parc ou du Pas, appelé encore de *St-Mars* ou des *Pirouettes*, qui se jette dans la Grenne à Cormenon même, et au sud par le ruisseau de la Tuilerie qui la sépare encore de la commune de Sargé et reçoit celui des Rouaudières. — Elle est traversée en son bourg par la route départementale n° 9 de Châteaurenault à Brou. Celle de Vendôme à Mondoubleau la coupe aussi au nord. — Elle a une station du tramway de Vendôme à Mondoubleau et sa station de chemin de fer la plus proche est Mondoubleau même (2 kil.).

Lieux habités : Son bourg qui compte 44 maisons et 170 hab. — La Poterie, 123 hab. — Le Guettelet, moulin et h., 116 hab. — Le Charme, moulin et h., 72 hab. — Les Arcades, 60 hab. — Le Mauvais-Pas, 37 hab. — La Minauderie. — La Folie. — La Borde-Solier. — La Borde des Tailles. — La Borde-Amas. — La Tuilerie. — Le Huet. — La Borde-aucuré. — Les Rouaudières, château, ancien fief. — Le Boulay. — La Maillardièrre, anc. fief. — La Perrière. — La Vallée aux Guigniers. — La Tournée. — Les Tardivières. — Guette-Loup. — Le Gaulay. — La Maison de St-Eloy, (au bourg).

Lieux dits : La Pierre-Blanche, la Vallée-de-Josaphat, le Four-à-Chaux, la Borde-aux-Rabions, la Séguinerie, les Entes, les Procès, la Croix-Bertrand, la Grande-Rosse, la Rivière de Vaulouzeran, le Champ d'Israël.

Superficie : 576 hectares. — Cadastre achevé en 1812 par Lecoy. — Altitude : 113 (bourg), à 190. — Poste et perception de Mondoubleau. — Assemblée le 29 juin ou dimanche suivant. — Cormenon possède d'importantes tanneries.

Population : 28 feux au XIII^e s. — 56 feux en 1672 (Expilly). — 432 hab. en 1806. — 479 en 1824. — 465 en 1831. — 485 en 1836. — 464 en 1841. — 477

en 1846. — 474 en 1851. — 418 en 1856. — 446 en 1861. — 454 en 1866. — 480 en 1872. — 551 en 1876. — 606 en 1881. — 529 en 1886. — 606 en 1891. — 600 en 1896. — 771 en 1901. — 707 en 1906. — 667 en 1911. — (Les grandes différences de population proviennent de l'état plus ou moins prospère des tanneries.)

Les registres de l'Etat-civil commencent en 1582. — Noms principaux qu'on y rencontre : St-Meloire, Coutance, Lévisson, du Buisson, Lhermite, Poitevin, Méhabert, Quélain, Cadaine, Chenu, Grignon, Peschard, de Gennes, d'Illiers, Vassé, Bouthéraye, Salmon, Fousteau, Robion, Dammartin, Chery, Glandaz, Blanchecotte, Lelièvre, Ganery, La Fresnais, Bercher, Gaston, Rousseau de la Galougère, Amelot, Vendômois, Amilly, Gauthier de la Gautellerie, Courtarvel, Beaurepos, Marin de Montmarin, de Méré, Lemaigre, Clinchamps, des Loges, Frédureau, Rasle, Chabot, Le Breton, Edme des Rouaudières, Vanssay, Gheerbrandt.

Curés : Guido, 1201 (Cart. de la Magd. de Châteaunaudun). — Guillaume, prêtre de Cormenon, 1334 (Arch. Nat., P 704, n° 1). — Jean Pelet, 1452. — Pierre Legastellier, 1489 (note sur le registre de 1613). — Jean Trioul, 1513 (Arch. Nat. PP 50, vol. 102, p. 60). — Mathurin Pinaudier 1540 (note sur rég. par. de 1613). — Marc Binet, 1572 (id.). — Jean Rabeuf, 1578 (registre de St-Cyr de Sargé) — Les suivants sont pris aux régistres paroissiaux à leur rang : Jean Cuilleron, 1582, inhumé le 19 décembre 1610. — Jean Roger, 1696. — Amateur Hougué, 1611. — Michel Le More, 1654. — Michel Blondel, 1663. — P. Lucas, 1673. — François Bousard, 1685. — Henry Poyer, 1711. — François-Denis Mavré, 1728. — B. Sallis, 1743. — Louis Faussabry, 1750, inhumé dans le cimetière en 1764, à 52 ans. — Grison, 1764. — Barra, 1791. — Maurec, 1793. — Et après la Révolution : (Vacance jusqu'à 1820). — Bénard, 1820. — Arnoult, 1824. — Grandin, 1828. — Cretté, 1830. — Berté, 1834. — Besnard, 1838. — Mangot, 1860. — Lefebvre, 1863. — Noffray, 1879. — Meunier, 1885. — Dupuy, 1887. — (Vacance en 1901). — Etoc, 1904. — Macé, 1907. — Pezié, 1910.

Maires : Chevais, officier public, 1792. — Louis Chateil, id., 1794. — François Verdier, id., 1795. — Brienne, an V. — Jean-Auguste Germont, 1806. — Etienne Bureau, 1812. — François-Germain Deniau, 1819. — Verdier-Lhermitte, 1830. — Chaintron, 1838. — Lormeau, 1853. — Trouet, 1858. — Cheron, 1862. — Du-

mans, 1884. — Renard, 1885. — Albert Javary, 1889. — Georget, 1901. — Bernard-Chaintron, 1904. — Jules Renard, 1906. — Fourmy, 1908.

Notaires à Cormenon : Marin-Garnier, 1602. — Pasquier Cherry, 1612. — François Chevreul, 1665 à 1696. — Jean Chasselou, 1705.

Avant la Révolution, la paroisse de Cormenon était du diocèse de Blois et avant 1698, de celui de Chartres et du Doyenné de Mondoubleau; elle était du bailliage de Mondoubleau, de l'élection de Vendôme depuis 1731, et auparavant de celle de Château-du-Loir. La cure était à la présentation de l'abbé de la Trinité, dont l'abbaye possédait son prieuré. Cette cure au XVIII^e s., était d'un revenu de 700 livres.

L'église de Cormenon (classée), est dédiée à Saint Pierre et se compose d'un grand vaisseau rectangulaire de 28 mètres environ de longueur sur 9 mètres de largeur. L'autel est surmonté d'un rétable du XVII^e s., cachant à demi malheureusement un très beau vitrail du XVI^e s. assez maladroitement restauré et encore en très mauvais état. Ce vitrail (classé) représente les portraits de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme et Françoise d'Alençon, sa femme, surmontés d'un écusson aux armes de Bourbon-Vendôme (*trois fleurs de lis, au bâton de gueules péri en bande*).

On voit dans cette église de curieux fonts baptismaux en pierre (classés) divisés en compartiments trilobés portés par trois chiens dont l'un porte en sautoir un écu sans armoiries; à ce trilobé est jointe une colonne supportant un petit bassin. — Le portail est de la Renaissance, avec des sujets assez finement sculptés. — La voute en lambris est de 1622. — La cloche est du XVII^e s. — Il y avait aussi à Cormenon une chapelle dans le cimetière. On voit aux registres paroissiaux qu'il y fut dit une messe le 27 octobre 1613.

Les Sires de Mondoubleau avaient à Cormenon un domaine qu'ils donnèrent en fief aux moines de la Trinité dès le XI^e s., peu d'années après la fondation de la célèbre abbaye par le comte Geoffroy Martel. C'est ainsi que vers 1040 on voit les fils de Hugues Doubleau, premier Sgr de Mondoubleau, appelés Hugues l'Archidiacre, et Eudes ou Odon son frère en faire don à l'abbaye de la Trinité en même temps que de l'église St-Bié, proche la ville de Vendôme, qui était aussi en leur possession. Les moines obtinrent à ce propos le consentement de Geoffroy-Martel, puis plus tard celui des enfants de Eudes qui était mort pendant

son voyage à Rome, c'est-à-dire Hugues le jeune, et Adierne, femme de Hamelin de Langeais et encore Frédésinde, femme de Nivelon-Payen de Fréteval, toutes deux sœurs de Hugues le jeune.

En 1057 et 1058, les moines complétèrent leurs possessions à Cormenon en achetant l'église elle-même du lieu avec des terres autour. Les vendeurs étaient Thibault, fils de Létérius, Nivelon, fils de Groulfe ou Granulfe, qui en possédaient chacun la moitié. Quant aux seigneurs de fiefs, c'étaient : Hugues l'Archidiacre, Eudes le Roux, Ebroin de Poncé, Ascelin son fils, et les frères de ce dernier. Le prix payé par les moines était d'abord quarante sous tourangeaux pour la première moitié. La seconde moitié fut payée cent sous poitevins et 3 cycles d'or, mais cette seconde moitié était accompagnée de terres, de prés, de 12 arpents de vignes et en plus, d'un moulin. Nivelon ajouta à ces choses 20 places de maisons, un bordage, etc. — Il eut pour cela le bénéfice de l'association. Quant à Ascelin, fils d'Ebroin de Poncé, seigneur du fief, qui était venu à mourir sur ces entrefaites, il fut enterré dans le couvent. — Ces achats faits par les moines eurent lieu en 1057 et 1058.

Toutes ces possessions furent confirmées aux moines en 1134 par les sires de Mondoubleau. C'était alors Geoffroy, vicomte de Châteaudun, sa femme Helvise de Mondoubleau et leurs enfants, Hugues l'ainé, Ilbert-Payen, et les sœurs de ceux-ci : Alpet, Heloïse et Mathilde. Hugues leur confirmait spécialement la terre des Perrières et celle de Renaud l'Enforcé (l'Excommunié).

En l'année 1157, l'abbé Fromond avant cru devoir imposer à chaque prieuré de la Trinité un cens annuel pour l'entretien de la bibliothèque du couvent, celui de Cormenon fut taxé à 12 deniers par an.

En 1202, Geoffroy de Châteaudun, Sgr de Mondoubleau et sa femme Alice confirmèrent à nouveau les immunités du prieuré de Cormenon.

Au XIV^e s., la misère des temps était devenue telle que malgré ses biens, le prieuré de Cormenon ne pouvait entretenir qu'un seul moine et celui de Savigny deux. L'abbé Michel en 1345 crut devoir alors réunir ces deux obédiences en une seule sous l'autorité d'un seul prieur. La charte qui consacre le fait est du 5 avril de cette année 1345.

On ne connaît le nom d'aucun prieur de Cormenon avant l'union des deux prieurés. On trouvera les noms des prieurs subséquents à Savigny.

On a plusieurs aveux des prieurs de Cormenon rendus au château de Mondoubleau, ainsi que d'autres de la part des curés dont le temporel relevait aussi à foy et h. des mêmes seigneurs. — Ces aveux font connaître le détail du domaine du prieuré. L'aveu du prieur en date de 1456 porte sur : Une maison dans le bourg tenant d'un côté à l'église et de l'autre à la cure (c'était la maison du prieuré), plusieurs prés, et les métairies de la Borde (la Borde au Curé), la Roulière, la Guyardière ou Guerdère et la Perrière. Toutes ces métairies formaient ce qu'on appelait la terre d'Enforcé ou de l'Enfers, donnée par Renaud l'Enforcé au XI^e ou XII^e s. Elle tenait d'une part au chemin de Mondoubleau à la forêt (de Mondoubleau), d'autre au chemin de Mondoubleau au Temple et à l'Etang du parc (le ruisseau du Parc ou du Pas), et encore la borde du Cruchet, la Tardièvre et la Gaullay et en outre la moitié des dîmes de Cormenon et le moulin du Charme. Il faut que les malheurs des temps aient été bien grands pour qu'en 1345 tout ce domaine n'ait pu entretenir qu'un moine, mais le pays était ruiné.

La Sgrie de Cormenon appartenait au prieur du lieu, c'est-à-dire celui de Savigny; mais celui-ci en 1746 la donna à bail emphytéotique pour 99 ans au Sgr des Rouandières, qui le 30 avril 1758, en faisait l'aveu à Mondoubleau.

Les biens de la cure de Cormenon furent vendus au détail au moment de la Révolution.

Il y avait dans le bourg de Cormenon plusieurs maisons anciennes ayant l'apparence de manoirs; une qu'on appelait maison de St-Eloi (voir St-Eloi), qui relevait à cens de Vaultouzeran; d'autres qui au XVII^e siècle étaient occupées par les familles de Méré et de Grignon.

Le bourg de Cormenon était de longue date un bourg industriel. Une fabrique de serge qui existait à Mondoubleau employait une quantité d'ouvriers dont la plupart habitait Cormenon. Le bourg s'est dépeuplé quand cette fabrique a décliné. — De même pour l'industrie du cardage des laines qui a disparu aujourd'hui. — Mais une autre partie de la population se compose d'ouvriers tanneurs. Les tanneries de Mondoubleau existaient au nombre de trois du temps de Beauvais de St-Paul (première moitié du XIX^e s.) dont deux à Cormenon. Suivant que cette industrie est prospère ou non la population de Cormenon augmente ou diminue. Des faillites qui eurent lieu dans le commencement du XX^e siècle

ont eu pour effet de diminuer de plus de 60 habitants entre 1901 et 1906 la population de Cormenon.

Il y a peu de temps s'est créée dans le bourg une nouvelle industrie, sur le ruisseau du Parc; c'est celle du lavage des cheveux qui occupe un certain nombre d'ouvrières.

Il existe à Cormenon, c'est-à-dire tout proche Mondoubleau, une tuilerie renommée qui fabrique d'excellents carreaux de pavage.

Cart. Trinité, 46, 116 à 119, 250, 471 et note 1, 549, 638, 639, 673, 769, 854. — *Arch. Nat.*, P 700, n° 43; P 704, n° 1; PP 50, vol. 102, n° 60, 70, 71. — *Arch. L.-et-Cher*, E 75, 313, 385; G 1347; Q (Mondoubleau) 156 à 200. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 44. — *Etat sommaire des notaires de l'arrondissement de Vendôme de 1861*. — *Gallia Christiana*, XIV, p. 450. — Beauvais de St-Paul, p. 318. — Passac, p. 71. — Pétigny, pp. 256, 351, 448, 460, 603. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 162; 1866, pp. 56, 118, 119, 224, 227; 1868, p. 94; 1874, pp. 77, 79. — G. Launay, *Répertoire*, p. 18. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, p. 387. — Expilly, *Dictionnaire géographique*. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 310. — Rég. de Cormenon, *passim*. — Collection Bernault, Dossier de Mondoubleau. — *Bibl. de Blois*, ms. 123, Notes ms. sur le diocèse de Blois, XVIII^e s. — *Bibl. Vendôme*, miss : 1^o) Dossier Mondoubleau, Pièce du Terrier de Vaultouzeran; 2^o) Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 25; 3^o) Album Launay, II, p. 45.

Cormeray (Famille de). — *Chaussepot*, XIII^e s. — Armes : *De sinople au cormoran d'argent*. — (Armorial chartrain).

Cormeray (Guillaume et Jean de), vingtième et vingt et unième abbés de l'Étoile. — Armes : *De sinople au cormoran d'argent*. — (Annales Norbertines, 1887, p. 273).

Cormerie (La), éc., c^o de Lunay.

Cormerie (La), métairie, psse de Villedieu sur la Carte de Cassini; paraît être devenu *La Maréchaussérie*. — Ce lieu est possédé en 1632 par Philippe Pasquier, époux de Jacqueline Bigot, dont la fille Jacqueline Pasquier avait épousé en 1588 ou 1589 Charles Bigot, Sr de la Guillebaudière, qui devint gouverneur de Villedieu (Voir sa notice). — (Reg. de Villedieu. — Notes de l'abbé Brisset sur la Ribochère).

Cormier (Famille). — *Le Vau et Villée* (de Sargé), XV^e siècle.

Cormier de la Courneuve (Famille). — *Boisseleau* (de Rhodon), XVIII^e s. — Armes : *D'argent à la fasce accompagnée en chef d'un pélican et en pointe d'un cœur, le tout d'azur*. — (Adr. Thibault).

Cormier (Le), éc., c^o de Choue. — Ce lieu était anciennement nommé *La Borde de l'Etang*. — (Notes ms. de l'abbé

Chéramy, d'après les titres du Petit-Bouchet).

Cormier (Le), f., c^o du Gault. — *La Borde du Cormier* était parmi les biens relevant de la Sgie cure du Gault avant la Révolution. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 1104).

Cormier (Le), h., c^o de Gombergean.

Cormier (Le), f., c^o de Mazangé.

Cormier (Le), h., c^o de Prunay. — Anc. mét., qui au XVIII^e s. appartenait à une famille Carpentier. — (Mairie de Montoire, Papiers des Emigrés).

Cormier (Le), métairie sur la carte de Cassini, psse de Romilly. — Ce lieu paraît être aujourd'hui *La Torchonnerie*.

Cormier (Le), éc., c^o de Souday. — Ce lieu est du domaine de la Cour de Souday.

Cormier (Le), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Villeporcher, entre le Long-du-Bois et les Grouettières.

Cormière (La), anc. mét., psse St-Mars du Cor. — Elle était au couvent de la Madeleine de Châteaudun. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Cormiers (Les), f., c^o de Villedieu. — En 1629 ce lieu appartenait à François Diguat, sieur des Cormiers. — (Malardier, p. 1336).

Cormont (Le Haut et le Bas), fermes, c^o de Ruan. — *Curtus-Mons*, XI^e s., (Cartul. Dunois de Marm.). — *Curvus-Mons*, XI^e s. (Cartul. de la Madeleine). — Ce lieu appartenait au prieuré de Ruan.

Vers 1050, on voit un certain prêtre nommé Foulques, donner à Marmoutier un arpent et quart de vigne au lieu nommé Montfusignard, près Cormont, proche Bouffry « ad curtum montem, in loco quem montem fusignardum appellans, juxta villam que vocatur Castrum-Buferici ». Cette vigne était dans le fief d'un chevalier appelé Gauthier dit *Œil de chien*. — En 1081 en effet deux chevaliers du nom de *Oculus Canis*, Théodoric et Gauthier possédaient le fief de Cormont.

Cent ans plus tard, Hugues V, V^e de Châteaudun demandait à Goslein, évêque de Chartres, de confirmer aux chanoines de la Madeleine le don qu'il venait de leur faire d'une terre « in latere curvi-montis ». Guillaume, évêque du Mans confirmait aussi cette vente. C'était la terre avec le bois qu'il possédait depuis la terre de Ruan jusqu'au grand chemin qui conduit de Bouffry à Cloyes joignant la lande de Lozard ainsi qu'elle est limitée par la terre des moines de Fontaine-Raoul et celle de Rahier de Montigny. Il donnait aussi la justice sur ces terres.

La charte entre dans le détail des cens dus et des droits féodaux.

En 1202, Geoffroy IV, V^e de Châteaudun, qui percevait justement le droit de cornage et de métive sur le territoire de Cormont, en fit l'abandon aux chanoines de la Madeleine ainsi que la justice sur ce territoire. Cet abandon fut l'origine de l'établissement agricole de Cormont qui appartient au prieuré de Ruan, c'est-à-dire aux chanoines de la Madeleine de Châteaudun jusqu'à la Révolution. Un notariat y était attaché. En 1701 l'abbé de la Madeleine, prieur de Ruan, donnait ce notariat à bail.

En 1791 ces deux fermes furent vendues nationalement, le Haut-Cormont pour 5075 livres et le Bas-Cormont pour 4075. — Cette terre appartient aujourd'hui à la famille Gorteau.

C'était non loin de Cormont qu'existait un fameux chêne fort ancien, célèbre dans la première moitié du XIX^e siècle sous le nom de *Chêne de Cormont* ou *Chêne de Cassini*. Comme il était situé à peu près au point culminant du pays, il en résultait qu'on l'apercevait aussi bien des tours de Vendôme que des clochers de Chartres. Il a été frappé de la foudre vers 1820 ; dès lors il se creusa et finit par tomber de vétusté en 1850 ou environ. Il était dans un champ à cent mètres à gauche de la route quand on va de Fontaine-Raoul à Bouffry. Il est aujourd'hui remplacé par un autre chêne, une trogne de chétive apparence, qui porte encore des traces de la plate-forme construite entre ses branches par les officiers chargés de la confection de la carte d'Etat-major. Ce dernier chêne est connu dans le pays sous le nom du *Chêne des Ingénieurs*. Il est au vrai point culminant du pays, 256 mètres, juste sur le bord de la route susdite. Mais cet arbre est trop peu apparent pour être aperçu de loin. Un autre arbre avait remplacé comme célébrité le chêne de Cormont, c'était le Frêne de St-Jacques, situé sur Bouffry, à la ferme de St-Jacques, à 250 mètres d'altitude et se voyait d'à peu près aussi loin que le chêne de Cormont. Mais lui-même a été abattu par une tempête en 1892.

Cart. Madeleine de Châteaudun, 14, 15, 24, 48. — *Cart. dunois de Marm.*, 12. — *Bulletin dunois*, V, p. 258. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 21 ; 1892 p. 177. — Arch. d'Eure-et-Loir, E, 1042. — Arch. L.-et-Cher, E, 240 ; Q (Mondoubleau), 136 et 303. — Abbé Boudevillain, *Notice historique sur Ruan*. — Notes manuscrites de M. Gorteau, prop^{te} de Cormont (1892). — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 291.

Cornailles, h., c^o de Faye, 66 hab. — *Cornuailles*, XV^e au XVII^e s. — *Cornouail-*

les, (Cassini). — Ancien fief relevant du château de Faye. — Il était tout d'abord aux chanoines de St-Georges de Vendôme, du don de Jean Chéreau, fait au XIV^e s. — En 1414 ces chanoines en vendirent une partie à Jean Rougemont. Ils en conservèrent une autre partie appelée *La Vallée-Bescher*. Ils la possédaient encore en 1791.

En 1529, Cornailles est au seigneur de Martigny en Touraine, (du nom de Pierre Chauvin, d'après Carré de Busserolle). Claude de Luynes en est alors bailli. — En 1582 il est à Charles de Fromentières, sire de Faye. Après la mort de Charlotte Descartes, sa veuve, en 1612, la Sgie de Faye avant été partagée, le Perray, Cornuailles et Germerade formèrent une Sgie particulière qui, sous le nom de *Perray*, alla à sa seconde fille, Madeleine de Fromentières, épouse de Pierre de Bagneux, Sgr de Courcival. Ceux-ci vendirent peu après leurs terres de Faye à Raymond de La Livre. — Cornailles depuis lors resta uni à la Sgie de Faye. — En 1701 demeuraient à Cornailles Alexandre Denys de Tierceville et Marguerite le Mesureur, sa femme. — (Arch. L.-et-Cher, G 267. — *Bulletin vendômois*, 1885 p. 211. — Titres de la terre de Faye à Maugué. — Carré de Busserolle, article *Marligny*. — Reg. de Faye, 1701).

Corne de Cerf (La), lieu dit, c^o de la Ville-aux-Clercs. — C'était, paraît-il, le nom d'une auberge située dans la forêt de la Gaudinière. Il y avait encore là une maison en 1863. C'était un reste du hameau du Grand-Gratteloup. Le nom de *Corne de Cerf* est resté à une allée de la forêt. — (*Journal l'Hebdomadaire* du 26 mars 1832. — *Le Loir*, 14 juil. 1843. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 211).

Corne de Lisle (La), h., c^o de St-Firmin, écart du bourg de Lisle. — Là demeurait en 1668 Louis Cheminant, Sgr de la Reine Bourgière, garde des Chasses de Son Alt. de Vendôme. — (Reg. de St-Firmin).

Corneillerie (La), f., c^o de Sargé. — Elle fait partie de la terre de la Fredonnière. — *La Petite Corneillerie* est une maison de garde.

Corneillerie (La), écart du bourg, c^o de Villemardi.

Cornelles, lieu-dit, c^o de Lancé. — *Corneia*, 1282 (Cart. blésois de Marm.) — Anc. fief appartenant au prieuré de Lavardin et lui paraissant uni. — Il fut saisi par le duc de Vendôme Charles de Bourbon, faute d'aveu et déclaration à la chatellenie de Lavardin. Main-levée de cette saisie fut ordonnée par le roi François I^{er} en 1529 et le prieur de Lavar-

din fut ensuite exempté d'aveux pour ce fief. — (*Cart. blésois de Marm.*, 630).

Cornet (Famille). — *La Touche-Chenard*, XIX^e siècle.

Cornevache, f., et ancien moulin sur la Houzée, c^o de Périgny. — Ce lieu faisait partie du domaine du Bouchet-Touteville avant la Révolution. — (Arch. Nat., P 611, n^o 36. — Titres du Plessis-la-Porte, liasse du Bouchet. — Chartier de Meslay, dossier du Bouchet. — Bibl. de la Soc. archéol. du Vendômois, manuscrits : *Le Trésor des Familles*, par G. de Trémault, Généalogie ms. de la famille de Trémault, p. 47).

Corniche (La), éc., c^o de Villavard.

Cornille, h., c^o de Troo, 33 hab. — *Le Haut et le Bas-Cornille* (Etat-Major). — La mét. du Bas-Cornille était un fief qui relevait de Bonnevaux et appartenait en 1610 à Gatien Moreau. — Une partie de Cornille relevait du Prieuré de Lavardin. — (Arch. Nat., P 599, f^o 70. — Arch. L.-et-Cher, E 141).

Cornilleau (Le lieu de), ancien fief, psse de Crucheray. — Il relevait du Bouchet-Touteville, et appartenait en 1445 à Jean Roger. — (Arch. Nat., P 611, n^o 32).

Cornillon, ancien fief, relevant de Lavardin, psse de St-Arnoul. Il joignait les terres du Vieux-Fresne. — En 1402 Jean Collinet possédait la moitié de Cornillon. — En 1511 Robert Bourgogne rendait aveu pour ce même fief. — (Arch. Nat., P 631, n^{os} 35 et 36).

Cornillon, (à Sargé). — Voir *Connillons*.

Cornillon (Famille de). — *Connillon*, XII^e siècle.

Cornouailles, anc. fief et moulin, psse de St-Arnoul. — *Cornuailles*, XV^e s. — Il faisait partie du temporel de la Chapelle de Prenpinçon en l'abbaye de St-Georges, et était pris par bail emphytéotique par les Sgrs du Fresne au XV^e s. — De ce fief relevait à foy et h. le moulin avec mét. du même nom, qui au XV^e s. appartenait à Jacques Rougemont. — (Arch. Nat., P 661 ; n^o 60, P 773, 65 b [St-Arnoul]).

Cornu (Famille). — Voir *Lecornu*.

Cornu. — Voir *Couveux*.

Corpin (Famille). — Voir *Turpin*.

Corvée (La), éc., c^o de Savigny. — Ce lieu en 1367 fut vendu par Renault de Graçay à la Trinité. — (*Cart. Trinité*, 772, note p. 237).

Cosnard (Famille). — *Le Tertre-Fouveau*, XIX^e siècle.

Cosnetière (Le bordage de la), psse de Baillou. — Il était dans la censive de la Seigneurie de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Cosnier (Famille). — *Montigny* (de Villechauve), XVII^e siècle.

Cosnier (Charles), curé du Plessis-Dorin, né en 1745, mort au Plessis-D. en 1809. — Il fut d'abord profess^r à l'Université d'Angers, fut nommé curé du P.-D. en 1784. Il y devint off^r public en 1791, puis en 1799 bibliothécaire de la ville de Mondoubleau. Il retrouva son poste de curé du P.-D. en 1806 et mourut en 1809. — Il est connu par quelques recueils de poésies dédiées pour la plupart à M. Mercil, son ami, directeur de la verrerie du Plessis-Dorin. — Ses œuvres ont, paraît-il, été insérées dans le journal de la Préfecture de Blois, vers 1808 à 1810. — Son épitaphe, au Plessis-D., était singulière; la voici : — *Hic Carolus Cosnier, doctor theologiæ, rector Plessiacus, apud Diablenes Aulercos (les Percherons) sepultus iaceo.* — Et cette épitaphe était suivie de ces deux vers, fabriqués par lui :

Sum quod eris ; quod es ante fui ;

Vis nosse, viator,

Quid, quod es et quod sum dividat ?

Hora brevis.

Cet original avait, paraît-il, un caractère heureux et plein d'aménité. — (*Annuaire de L.-et-Cher*, 1810, p. 80. — Bibl. de Vendôme, Mémoires de Duchemin, III, p. 134).

Cosnillière (La), — Voir *Collinières*.

Cossardière (La), anc. mét., située psse S^t-Martin de Sargé. — Ses revenus appartenaient au chapelain de la Chapelle Notre Dame de Putron en l'église abbatiale de S^t-Calais et lui avaient été concédés par son fondateur Philippe de Putron, abbé de S^t-Calais au XIV^e s. — (Abbé Froger, *Histoire de S^t-Calais*, p. 344).

Cossart d'Espies (Famille). — *Le Gâ-Gué*, XVIII^e s. — *Fontaines (de Grandry)*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à la croix encrée d'or, chargée de 5 ancras d'azur.* — (La Chesnaye).

Cossette (Famille de). — *La Roulière* (d'Azé); *Martigny, Teillé, Les Chauvelières, Le Bois-Ancelin*, XIX^e s. — Armes : *D'or, à la croix échiquetée de gueules et d'argent.* — (Busserolle).

Cossonnière (La), éc., c^o de S^t-Arnoul. — *La Coursonnière, la Couessonnière*, XIV^e et XV^e s. — Cette métairie qui joignait les terres de la Chapelle du Fresne appartenait en 1350 à Renaud de Graçay, Sgr de Savigny, qui la bailla à Guillaume des Hayes, en échange de ce que celui-ci possédait en la psse de Savigny. — En 1394 elle fut donnée à cens par les moines de Marmoutier possédant la terre de Laurière, dont elle faisait partie, moyennant 20 sols tournois, pour

deux vies, à Jean Soullaq et Honnôure, sa femme. — En 1492, Léonard Hubert faisait déclaration aux moines pour l'Aistre de la Coursonnière contenant 25 septérées de terre et joignant d'un côté à la forêt de la Charmoye et à la métairie de la Grue. — En 1649 Charles Badère, époux de Renée Lubin, officier du duc de Vendôme, était sieur de la Cossonnière. — Au XVII^e s. elle avait été aussi à Léger Badaire. Elle fut réunie au XVIII^e s. à la terre de la Grue. — Près de là est la source du ruisseau de S^t-Arnoul. — (Arch. d'Indre-et-Loire, H 225, pièces 12, 15 et 32. — Malardier, pp. 894 et 969).

Cossonnière (La), éc., c^o de Villeporcher.

Costeau (Le), lieu dit à Epuisay. — Avec la Pièce de la Cure il formait une tenue appartenant à la cure du lieu qui fut vendue nation^l en 1791 pour 2.300 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], 245 et 246).

Costeaux (Les), éc., c^o du Poislav.

Costière (La), h., c^o de Bonneveau. — *La Cossetière*, (Cassini).

Costière (La), anc. mét., psse de Fortan; elle appartenait à l'abbaye de S^t-Calais ou plutôt au prieuré du lieu qui relevait de S^t-Calais. Elle a été vendue nation^l en 1791 pour 2950 l. — (Arch. L.-et-Cher Q, [Mondoubleau], 243).

Costière (La Grande et la Petite), deux fermes, c^o du Poislav. — *La Coutière*, (Cassini).

Côte (La), éc., c^o de Droué.

Coteau (Le), écart de Chanteloup, c^o de Villerable.

Coteau-Pelé (Le), éc., c^o de Fréteval.

Coteaux (Les), éc., c^o d'Authon. — *Les Couteaux*, (Cassini).

Coteaux (Les), h., c^o de Houssay.

Côte de la Dindorière (La), éc., c^o de Villedieu.

Côte de la Maison-Rouge (La), éc., c^o de Villedieu.

Cotinière (La), anc. mét., psse S^t-Martin-des-Bois. — Ce lieu faisait partie de la terre de Ranay (1446). — (Arch. Nat., P 661, n^o 36).

Cotinières (Les), éc., c^o de Villedieu.

Cotrais (Famille de). — *Les Malmoues*, XVII^e siècle

Cottereau (Famille). — *Cottereau* (Le), XIV^e siècle.

Cottereau (Pierre-Louis), docteur médecin, né à Vendôme en 1797, mort à Paris en 1847. — Il fut membre de nombreuses sociétés de médecine et de pharmacie et a publié un très grand nombre de travaux dans divers recueils. La liste en est fournie par Rochambeau. — (Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 329. — *Bulletin vendômois*, 1911, p. 137 [Art. *Bonhouré*]).

Cothereau (Le Haut), éc., c^o de Villechauve.

Cottereau ou **Cothereau** (Le), ancien moulin sur la Brenne, aujourd'hui simple ferme, c^o d'Authon. — En 1343 il est à Guillaume Cottereau. — En 1371 Jean Limousin faisait donation de la dime de ce lieu au couvent de l'Etoile et en 1387 sur ce même domaine le même couvent recevait une rente de 2 setiers de blé méteil de la part de Jean Jarriau, S^r de la Jarriaye. — En 1549, un bordage appelé Cottereau relevait de l'Etoile et appartenait à Catherine de Brion, veuve de Michel Lelarge. — Comme fief, le moulin de Cottereau relevait de Montoire à foy et h. simple et depuis au moins le XVI^e s. était en la possession des Sgrs de Blanchamp. — De lui relevait en partie celui de la Boissière, psse de Monthodon. — Cette ferme fait encore partie du domaine de Blanchamp. — (*Annales Norbertines*, 1887, p. 227; 1888, p. 133. — Arch. Nat. P 601, n^{os} 58 à 63; P 605; P 648, n^{os} 6 à 8; PP 50, vol. 114, n^o 174. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 261 [1343]).

Cottières (Les), éc., c^o de Troo. — *La Cottière* (Cassini).

Cotten ou **Cottin** (Famille). — *La H^{ve}. Métairie*, XVI^e s. — *La Rabatière, La Noue-S^t-Amand, Martigny, La Roche-Bourgogne*, XVII^e s. — Armes : *D'azur au chevron accomp. en chef de 2 étoiles et en pointe d'une feuille de trèfle, le tout d'or.* — (De Maude, et *Bulletin Héraldique*, 1892, p. 609).

Cottreau (Famille). — *La Mézière*, XIX^e siècle.

Coualonniers (Les), ou **Colonières**, deux fermes voisines, c^o de la Fontenelle. — *Les Coislonniers* (Cassini).

Couanetterie (La), h., c^o de Lunay, sur le coteau en face Thoré, 49 hab. — Ce lieu a toujours été et est encore dans les dépendances de la terre de la Mézière. — Il existe là un grand four à chaux qui fut créé au XIX^e s. — La C. était un ancien fief qui au XVIII^e s. avait servi à apanager des cadets des Srs de la Mézière. — En 1724, ce fief est à Pierre de Taillevis, éc^r, S^r des Chatelliers et de la C., fils de feu René de T., S^r du Chatellier et du Coudray-Feuillet. — Il épouse à S^t-Martin de Vendôme, le 2 mai 1724, Catherine Gertrude Laboureaux, fille de feu h. h. Christophe L., bourgeois de Vendôme et de Marie Lefebvre. — (Reg. S^t-Martin de V. et de Lunay, 1724).

Couarde (La), ancien fief, psse de Thoré. — La cure de Thoré possédait sur ce lieu 4 quartiers de pré et 40 sous de rente foncière, du don de Jean de la Haye et de Dlle Jeanne de Poigné (sans doute au

XV^e s.) — (Reg. de Thoré, de l'année 1617, note finale).

Coudammerie (La), f., c^o de Fontaines.

Coudeloup, f., c^o de Savigny. — *Coudelou*, XVI^e s. — Cette f. était du domaine du Chatellier. — (Arch. Nat., P 691, n^o 81, Avenu de 1506).

Coudor (Famille). — *La Coudorière*, XV^e siècle.

Coudraie (La), à Fontaine-Raoul. — Voir *Trois-Marchais*.

Coudorière (La), h., c^o de Fontaines. — *La Coudorée*, XV^e s. — En 1408, ce lieu appartenait à la fille feu Colin Coudor. Il est évident que son nom vient de cette famille. — (Arch. Nat., P 639, n^o 61).

Coudraie (La), éc., c^o de Souday. — *La Coudraye* (Cadastre).

Coudraie (La), f., c^o de Tréhet.

Coudraie (La), f., c^o de la Ville-aux-Clercs. — Elle dépend de la terre de Fort-Girard.

Coudrairies (Les), h., c^o de Montrouveau. — Ce lieu relevait du prieuré de Croixval. — En 1635, il appartenait à une famille de Jussac. Il faisait partie de la terre de Fains. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38. — Arch. L.-et-Cher, E 99, Titres de la Rocheturpin).

Coudras (La), f., c^o de Sargé. — *La Coudraye* (Cassini). — *La Coudras* (État-Major et Cadastre).

Coudray (Famille du). — *Saunay*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *Fascé d'argent et de gueules, au lion de sable armé et lampassé de gueules brochant sur le tout.* — (Adr. Thibault).

Coudray (Le), h., c^o de Beauchêne.

Coudray (Le Grand et le Petit), anciens fiefs, psse de Chauvigny. — Le Petit-Coudray en 1586, tenu du Grand-Coudray en roture, appartenait à Ambroise Leclerc. — En 1703 ce Coudray paraît être à Charles Caboche, S^r du Coudray, médecin, veuf de Jeanne Prévost, qui épouse à Azé, Anne Robertin du Hamel, veuve Courbeville. — (Arch. Nat., P 773, 65a [Chauvigny, 1586]. — Reg. d'Azé, 1703).

Coudray (Le), c^o de Fortan. — Voir *Coudray Feuillet*.

Coudray (Le), éc., c^o de Villedieu. — *Coldreium, Villa Coldree*, XI^e s. (Cart. Trinité). — Anc. mét. appartenant à la Trinité. — Au XI^e s., un certain Guibert donna à la Trinité son fief situé *in villa Coldree*; mais ce don n'était fait que pour sa vie durant et celle de ses fils pour le cas où ses deux fils Guibert et Durand décéderaient sans enfants. — Plus tard Eudes Le Roux affranchit de tout droit cette terre du Coudray appartenant à la Trinité. — (Cart. Trinité, 25 et 196).

Coudray (Le), h. et villa, c^e de Villiers, 118 hab. — Ce lieu relevait censiv^t du fief du Gué-du-Loir ou de la Presle, appartenant à la Maison-Dieu de Vendôme. — Au xvi^e s., il est à la Maison-Dieu elle-même, qui le vendit à Raphaël de Tailleviss, Sr de la Mézière, lequel en 1572 le rétrocéda à la dite Maison-Dieu.

La closserie du Coudray, devenue villa et relevant de la Maison-Dieu, paraît appartenir en 1668 à Gilles Aubert, échevin de Vendôme et procureur au grenier à sel, sieur du Coudray ; en 1691 à Marie Aubert, veuve Etienne Plastrier, lequel avait été secrétaire de la feue reine et ancien conseiller pour le roy aux royaumes de Tunis et Barbarie. — En 1772 elle est à dame Anne-Marguerite Guenette, épouse séparée de biens de François Dubois. — Au commencement du xix^e s., à M. Manguéret, négociant à Montoire. — Au milieu du xix^e s. à M. Geoffroy Boutrais dont la famille vendit à M. Desportes de la Fosse. Elle passa ensuite par plusieurs mains et appartient aujourd'hui (1909) à M. Leroy-Courvoisier. — (Bibl. de Vendôme : 1^o ms. 286, p. 38 ; 2^o Fonds Trémault [Échevinage de Vendôme, 1668] ; 3^o Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 85. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 7 août 1691).

Coudray (Le), f., c^e de Villiersfaux. — *Le Coudré ou Colombier*, xvii^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Rocheturpin. — Il y avait là deux métairies, l'une appartenant au Chapitre St-Georges qui fut vendue nation^t en 1791 pour 16700 l. ; l'autre, au xvii^e s., appartenait à la famille Reboulleau. — En 1667 Sebastien Guillon, aide de fourrière de la défunte reine, mère du roi, veuf de Jeanne Reboulleau, demeurant au Pin de Couture, vendait au nom de ses enfants le Coudré ou Colombier, psse de Villiersfaux, à Jean Picheray, receveur de la terre de Houssay. — (Arch. Loir-et-Cher, G 309 ; Q [Vendôme] 157. — *Bulletin vendômois* 1899, p. 281. — Titres de Sasnières [1667] et de la Rocheturpin [1410]).

Coudraye (La), anc. mét., psse de Tréhet, sur le bord du Loir, en face Ruillé. — (Carte de Cassini).

Coudray-Feuillet (Le), lieu dit, c^e de Mazangé. — *Le Coudray*, 1530. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgie de la Mouline, psse St-Firmin. Il était composé d'un domaine de 15 arpents et d'un fief portant sur 216 arp. de bois, terres et prés.

Avant 1530, ce fief est à Michaud du Coudray. — En 1530 il est, pour cause de retrait, dans la main de Jean Cueillette Sgr de Chicheray et de la Mouline. — En

1678, il est à Léonor de Salmon et en 1720 à Marie de Petitjean, veuve du précédent. — En 1724 à René de Tailleviss, éc^r, sieur des Chatelliers et du Coudray-Feuillet qui le 4 mai 1679 avait épousé Marie-Ursule de Villessan (baptisée à Fortan en 1659) fille de François de Villessan, Sr du Buisson et de Catherine-Ursule de Frémont, fille elle-même de Pierre de Frémont et de Jeanne de la Pallue. — Marie-Ursule de Villessan fut inhumée à Fortan en 1739, âgée de 80 ans, en présence de Dames Marie et Renée de Tailleviss ses filles et de Louis Le Boucher, son gendre. — Elle avait eu pour enfants : 1^o Charles, qui suit ; 2^o Marie, baptisée à Savigny, le 21 sept. 1782, qui épousa Louis Le Boucher ; 3^o René, baptisé à Fortan le 4 juin 1686 ; 4^o François, 7 nov. 1687 ; 5^o Pierre, qui fut seigneur des Chatelliers et de la Couanetterie ; 6^o Abel-César, 28 févr. 1700 ; 7^o Renée.

Charles de Tailleviss, fils aîné des précédents, Sgr du Coudray-Feuillet en 1727, est époux de Marie-Anne Berruyer, fille du Sr de Chanteloup. — En 1779 le fief du Coudray-Feuillet est à Dlle Jeanne de Tailleviss des Chatelliers.

Arch. Nat., P 603, n^o unique (1530). — Reg. de Fortan, *passim* ; de Fontaines (1682) ; de St-Martin de Vendôme (2 mai 1724) ; de Villerable (1727) ; de Savigny, 21 sept. 1681. — Titres de la terre des Minières (1720). — Chartier de Meslay, Carton n^o 9, notes sur la Jousselinière (1779). — Titres de la Jousselinière (1779).

Coudray-Turbault (Le), château et fermes, c^e de Périgny. — *Coldreium*, xi^e s. (Cart. Trinité). — *Le Coldray-Turbault, Le Coudray-Turbot, Le Coudray-Turbault*, xiv^e et xv^e s. — *Le Coudray Turbaut-Bourcier, Le Coudray-Turbot et Bourcier*, xviii^e s. (Vieux titres). — *Le Coudray* (Cassini et Etat-Major).

Ancien fief relevant à foy et h. de la seigneurie de Diziers, près Suèvres en Blésois.

Ce lieu du Coudray-Turbault était avant la Révolution de la paroisse de Villeromain et n'en fut détaché pour être annexé à la c^e de Périgny qu'au commencement du xix^e siècle, probablement en 1811.

Au xiv^e s. ce manoir du Coudray était dit situé proche la rivière de Villerahart, la fontaine de Veas, le moulin de Vaupeureux et le Grand-Pas de Chesneau.

En 1334 il existait une dame de Turbot du Coudray qui vendait une dime avec frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme pour laquelle les frères obtinrent permission de Philippe de Vendôme de la tenir en leurs mains.

En 1363, le C.-T. appartient à Jeanne, fille de Jean Rochier, pour laquelle son

curateur, Pierre Chéreau, rend aveu aux héritiers de Hubert de Beauvilliers, Sr de Diziers.

En 1413, il est à Jeanne la Bobine (Jeanne Bobin) sans doute de la famille des seigneurs de Renay. Elle légua le manoir où elle demeure, appelé le Coudray-Turbault, paroisse de Villeromain, à Thibaut Labelle et à ses enfants.

En 1446 Jean Chéreau, chanoine de St-Croix d'Orléans et de St-Georges de Vendôme légua au chapitre St-Georges sa métairie du Coudray-Turbault ; et le Chapitre St-Georges, en 1449, rendait alors aveu pour le Coudray-Turbault à dame Marguerite de Beauvilliers, dame de Diziers et de Cour près Suèvres. Et en 1450 Renaud de Cintray et sa femme Marguerite de Tillières, fille de Marguerite de Beauvilliers amortissaient la dime du Coudray en faveur du Chapitre.

Les chanoines de Vendôme ne paraissent pas avoir gardé ce manoir du C.-T. On le voit en 1453 et 1460 entre les mains de Jean Boursier, bourgeois de Vendôme, qui, à la première de ces deux dates, constituait aux chanoines de Vendôme une rente de 10 l. sur le Coudray.

En 1466 il est à la veuve et aux enfants de feu Nicolas Boursier.

En 1502, il est à Jean Boursier, époux de Renée d'Argouges. C'est à cette famille Boursier que le Coudray dut de s'appeler aussi le Coudray-Boursier. Ce nom était porté particulièrement par certaine métairie annexe qui se trouvait sur le chemin de Villeromain à Vaupeureuse. Jean Boursier laissa le C.-T. à sa nièce, la suivante :

Jacquette Boursier, dame du C. T., épouse en prem. n. de Jean Tiercelin, bailli du Vendômois, puis en sec. n. de Jean Tisard ou Thisard, trésorier des Écossais de la garde du Roi, Sr de la Montellière, de Moncé et par elle du Coudray. — (Voir *La Montellière*).

Vers 1550, le C.-T. est à Jean Thisard le jeune, pour le distinguer de son père, fils aîné de Jean et de Jacquette Boursier. Il en est déjà Sgr du vivant de son père. Il mourut sans enfants de Jeanne de Salmon, sa femme qui se maria avec Louis de Heulant éc^r, Sr du Gué. Il avait laissé le C.-T. à son frère le suivant :

Emery Thisard, Sgr du Coudray-Turbot et Boursier et de la Grand-Cour de Gomerville. Il en était seigneur en 1587 et poursuivait la liquidation de la succession de son père Jean Thisard, alors en litige entre les enfants de sa première femme Jacquette Boursier et de sa seconde femme Hélène Leroy. (Voir *Montellière*). — Cet Emery de Thisard était

devenu huguenot, mais sa femme Marie de la Porte reste catholique et est maraine le 29 décembre 1587 à St-Martin de Vendôme. Il mourut avant l'an 1600 laissant sa veuve avec les trois enfants suivants : 1^o Mathieu, qui suit ; 2^o Philippe de Thisart, éc^r, Sgr de la Grand Cour, qui lui-même fut père de Benjamin de Thisart, Sgr de Blanchamps ; 3^o Simon de Thisart qui fut Sgr de la Montellière et père de Sidonie, qui morte jeune, testa en faveur de son oncle, le susdit Mathieu.

Mathieu de Thisart, Sgr du Coudray-Turbot et Boursier, époux de Suzanne de Dorthe. Il hérita de la Montellière par suite du décès de sa nièce Sidonie, fille unique de Simon de Thisart, Sgr de la Montellière et de Suzanne Turquan, laquelle Sidonie était femme sans enfants de Samuel de Flains, sieur de Bantelu et mourut en 1628. Il mourut lui-même avant 1644 laissant pour enfants : 1^o Mathieu qui suit ; 2^o Louis-Joseph de Thisart, baptisé à St-Georges de Vendôme le 14 juillet 1644.

En 1652, le Coudray était saisi par les créanciers de feu Mathieu de Thisart, sur ses enfants représentés par Benjamin de Thisard, Sr de Blanchamps, leur tuteur, mais racheté sans doute par le dit tuteur au nom du suivant :

Mathieu II de Thisard, fils du précédent, chevalier, Sgr du Coudray, la Montellière, etc., né vers 1640, époux de Marie de Montliard de Rumont, fille de Charles de Montliard, chevalier, M^{rs} de Rumont au diocèse de Sens, et de Catherine de Verton dont vinrent les enfants qui suivent : 1^o Mathieu de Thisard, baptisé à Villeromain le 17 nov. 1666 ; 2^o Marie, baptisée le 24 avril 1669, religieuse calvairennaise morte à Vendôme en 1744 ; 3^o Anne, baptisée le 1^{er} février 1623, qui fut dame de Blanchamps ; 4^o Marie-Thérèse, baptisée le 1^{er} juin 1673, mais née le 27 mai 1670 ; 5^o Suzanne, baptisée le 3 mars 1674 ; 6^o Thérèse, baptisée le 3 mai 1678 ; 7^o Joseph-Louis, qui suit ; 8^o Bonne-Madeleine, née en 1680, qui épousa à Villeromain le 26 avril 1706 Jacques-Honorat de Gallois, Sgr de Bezy et mourut le 20 avril 1733 à 53 ans.

Joseph-Louis ou Louis-Joseph de Thisard, deuxième fils des précédents, Sgr du Coudray, de Blanchamps, la Montellière, etc., né le 15 mars 1676 et baptisé à Villeromain le 30 octobre 1688, époux vers 1710 de Marie-Marguerite Louet de Térouanne morte avant 1741. Lui-même fut inhumé à Villeromain le 14 déc. 1743. Ils laissaient les trois filles qui suivent : 1^o Marie-Hélène de Thisard, qui suit ;

2°) Bonne-Charlotte, baptisée à Villeromain le 3 avril 1715, qui épousa en 1748 Corentin Billoard de Kervaségan et lui porta la Montellière; 3°) Marie-Geneviève, baptisée à Villeromain le 25 octobre 1717, qui épousa à Villeromain le 19 sept. 1748 Hercule Charlemagne de Taillevis, Sgr de Périgny et lui porta Blanchamps.

Marie-Hélène de Thisard, fille aînée des précédents, baptisée à Villeromain le 15 avril 1714, épousa à Villeromain le 30 mai 1741, Claude-Charles de Reviers, chev^r, Sgr de Mauny et de Bois-le-Pré, né à Bois-le-Pré le 16 nov. 1693, capitaine de cavalerie, fils de feu Claude de Reviers, Sgr de Mauny et de Françoise Besque de Bassanville, de la paroisse de Pré-S^t-Martin, diocèse de Chartres. Elle lui apporta le Coudray-Turbault et Boursier et le fief de la Rochebourgogne. Il décéda sans postérité en 1769 au Coudray et sa veuve le 27 février 1791. Elle laissa le Coudray à sa nièce et filleule, qui suit :

Marie-Geneviève de Taillevis de Périgny, baptisée à Périgny le 16 septembre 1750, fille de feu Messire Hercule-Charlemagne de Taillevis, chevalier, Sgr de Périgny, Jupeaux, etc., et de Geneviève de Thisard de Jupeaux, dame de Blanchamps. Elle avait épousé à Villeromain le 5 février 1778 Gaston-Louis-Guillaume de Montigny de Boulainvilliers, vicomte héréditaire de Dreux, capitaine de dragons au régiment de Noailles, fils de Guillaume de Montigny, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et écuyer de Madame Victoire de France, seigneur de Montigny, les Hayes-Drouilly, etc., et de Angélique-Louise du Bellay de Drouilly. Il décéda à Drouilly le 8 mai 1812, et elle le 8 septembre 1830. — Ils laissaient plusieurs enfants (voir Les Hayes) parmi lesquels le suivant :

Henri-Théodore, V^{ie} de Montigny, officier de chasseurs, 6^e enfant et troisième fils du précédent, décédé en 1866. Il eut le Coudray pour sa part d'héritage et le vendit vers le milieu du XIX^e siècle à la famille Laurand, dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

Cart. Trinité, 25, 35, 196, 361 note p. 106. — Arch. Nat., P 714, n^{os} 238 et 239. — Arch. L.-et-Cher, G 305; H (Oratoire) année 1703. — Arch. du Loiret, A 56. — Bibl. Vendôme, Manuscrits : 1°) Fonds Trémault, Cartons des fiefs (Bouchet-Toutteville 1502) et Carton des Familles (Thisard et Reviers); 2°) Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 152. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 40 et 48. — Chartrier de Meslay, Notes sur le Bouchet-Toutteville. — Titres du Plessis-la-Porte à Crucheray; de Chanteloup de Villerable, de la Biotinière, etc. — Reg. de S^t-Martin de Vendôme, 1587, 1644, 1674, 1698; de S^t-Georges de Vendôme, 14 juill. 1644; de Périgny,

Villeromain, Nourray, etc., *passim*. — *Bulletin Dunois*, VI, p. 321. — *Journal l'Hebdomadaire de Vendôme du 17 septembre 1832*; et *Le Loir du 29 nov. 1844*. — G. de Trémault, *Le Trésor des familles*, (à la Bibl. de la Soc. Archéol. manuscrit), Généalogie de la famille de Montigny. — Collection R. de S^t-Venant, liasse de Villerable, dossier de Chanteloup; liasse des Familles vendômoises Généalogie des Taillevis (manuscrit).

Coudre (Fontaine de la) ou de la *Haie du Rit*, appelée encore Fontaine-Aubert, près du village de Villethiou, c^o de S^t-Amand. — C'est la fontaine miraculeuse de Villethiou. — Dans cette fontaine, d'après la tradition, la statue miraculeuse de la Vierge fut rencontrée, à une époque inconnue, mais fort ancienne, ce qui donna lieu au pèlerinage de Villethiou, et à la construction de sa primitive chapelle. — L'eau de cette fontaine forme le plus gros du débit de la rivière initiale de la Brenne qui coule tout proche. — Voir *Villethiou, le Rit et la Brenne*.

Coudre (La), anc. mét., psse S^t-Cyr de Sargé, proche les Radrets. — Elle était du domaine des Radrets dès le XV^e s. et paraît avoir aujourd'hui disparu. — (Arch. Nat., P 704, n^o 18).

Coudre (La), anc. mét., psse de Villiers-faux. — Sur ce lieu, les Chanoines de S^t-Georges percevaient une rente. — Au XVII^e s., la C. semble appartenir à des membres de la famille de l'Estang qui paraît comme fournissant des S^{rs} de la C. aux rég. de Rocé, 1617 et 1644. — (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

Coudun (Aimery de), 31^o abbé de la Trinité (1472 à 1487). — (*Americus de Cosduno*). — Il vivait du temps des C^{tes} Jean VIII et François. — Ses armes étaient : *De gueules au sautoir d'argent*. — (Sceau, Trin. 811, et vitrail Eglise de la Trin.)

Il succédait à Richard Olivier de Longueuil. Mais il faut dire qu'il avait été une première fois élu par les moines eux-mêmes en 1461, à la mort de Jean de Villeray; et il avait gouverné l'abbaye pendant trois ans, tout le temps que dura le procès qu'il soutint contre Richard Olivier son compétiteur, lequel, nommé par le pape, avait excommunié les moines et finit par avoir gain de cause. — Il y eut pourtant transaction entre eux; et Aimery eut comme dédommagement le prieuré d'Oléron que lui abandonna Richard. Tout cela fait que Aimery de Coudun ne peut être compté comme abbé qu'à partir de 1472, époque de la mort d'Olivier. — Il eut encore à cette nouvelle époque un compétiteur en la personne de Thibault de Luxembourg, évêque du Mans. Mais celui-ci, bien que pourvu en

Cour de Rome, se désista, craignant les procès qu'Aimery de Coudun se disposait à soutenir contre lui.

Aimery de Coudun devint donc alors sans conteste abbé cardinal de l'abbaye de Vendôme. Il dut payer à cause de cela, pour différents services en cour de Rome une somme de 1.020 florins et plus. (Abbé Simon).

Il avait probablement été nouvellement élu en plein Chapitre; c'est là ce qui lui donnait une nouvelle force contre ses compétiteurs. L'abbé Simon dit que ses moines pleurèrent de joie en lui ouvrant les portes du monastère, le jour de sa reprise de possession le 25 juillet 1472.

C'est à Aimery de Coudun que l'on doit les 5^e et 6^e travées de la nef de l'église de la Trinité à partir de l'entrée. Les quatre premières, postérieures, sont de Louis de Crevant.

Au temps de la prélature d'Aimery de Coudun, l'évêque de Chartres, Milon d'Illiers, voulut officier pontificalement à la Trinité. Étant entré dans la cour de l'abbaye avec ses ornements pontificaux, les moines, en l'absence de leur Abbé, s'opposèrent à ce qu'il passât outre, et allèrent jusqu'à le précipiter à bas de son cheval. Ce procédé fut blâmé par l'Abbé à son retour, mais il en profita pour l'avenir.

Aimery de Coudun résigna son abbaye le 2 déc. 1487 en faveur de Louis de Crevant. Il conservait 500 livres tournois de rente, les prieurés de Villedieu, de Chemillé et de Marcé, et fut pourvu en outre par le pape Innocent VIII du prieuré de Beaugency.

Il mourut le 29 août 1492. Il fut enterré dans la chapelle des trois Rois (auj. la S^{te}-Vierge).

Cart. Trinité, 697, note 2; 754, note I, 807, 809, 811, notes 1 et 2, 815, 816, 836 et T. IV (voir Table, aux mots : Coudun, Cosdun, Cosduno, Coudun). — Abbé Simon, II, pp. 310 à 331. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1375.

Couet (Famille). — *Le Boulon*, XV^e s. **Couétron** (Le). — Voir *Coitron*.

Couetterie (La), f., écart du bourg, c^o de Danzé. — *La Coyterie*, XVII^e s. — *La Colterie*, XVIII^e s. — Ancien fief et manoir relevant des Bigotteries.

Au XVI^e s. La Couetterie est à la famille de la Fosse qui, en 1585 paraît le partager avec la famille Grimaudet. — En 1590 on voit, comme marraine à la Ville-aux-Clercs, Louise de la Couetterie, fille de M. de l'Aître-Allain. — En 1593, ce fief est à Charles de la Fosse, S^t des Bigotteries et de la Couetterie. — En 1594 à Florent Grimaudet. — En 1618 à Michel Grimaudet, éc^r, S^t de la Coyterie, qui

devint S^t de la Croiserie après son frère René. — En 1624 et 1632 à Marie Grimaudet, sœur des précédents, et épouse de Hélié, alias Robert Cupif, S^t de la Chaisne en Bretagne et président aux Grands-Jours du Vendômois. Elle vivait en viduité à Blois en 1640. — En 1674 et 1685, à Marie Cupif, épouse de Christophe Fouquet, V^{te} de Chaslain, président à mortier au Parlement de Bretagne. Il mourut en 1692, et elle en 1696. — Ils laissaient pour fils Bernardin Fouquet, qu'on ne rencontre pas comme Sgr de la C.

La Couetterie au XVIII^e s. passe aux Sgrs de la Ville-aux-Clercs et Neufmanoir, entre les mains desquels on la trouve en 1730 et 1745.

Au XIX^e s. Cette ferme est à la famille Lemaire-Deschamps, puis à M. Joseph Lemaire.

Arch. Nat., P 773, 65 A (Danzé). — Arch. L.-et-Cher, E 207. — Notes ms. de MM. de la Vallière et Adr. Thibault. — Reg. de Danzé, de Romilly, de la Ville-aux-Clercs, *passim*. — Titres des terres de la Sauverie, et des Minières. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 181. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 306. — Reg. de S^t-Martin de Vendôme, 27 mars 1594, 10 mars 1623, 19 sept. 1638.

Couetterie (La), f., c^o de S^t-Martin-du-Bois. — *La Couellerie* (Cassini). — Elle appartenait à l'abbaye de S^t-Georges-du-Bois et relevait cens de Ranay, XVI^e s. — (Arch. Nat., P 651 et 664).

Couettières (Les), éc., ou f. c^o de Villeporcher.

Cougnard (Famille). — *S^{te}. Jamière*, XVII^e siècle.

Cougnot (Famille). — *La Quainière*, XVII^e et XVIII^e siècles.

Coujartières (Les), deux fermes, c^o du Gault. — *La Court-Jarretière* (1595). — Ce lieu était dit relever de Courtalain. — (*Bulletin dunois*, II, p. 298).

Couldray (Famille). — *Chappedasne* (d'Arènes), XV^e s.

Coulée (La), éc., c^o de Souday.

Coulenardièrre (La). — Voir *Couvardière*.

Coulieu, f., c^o de Savigny (Petit-Savigny). — *Coulieu* (Cassini). — Elle appartenait à la maladrerie de S^t-Calais et était chargée d'une rente de 150 livres envers la chatellenie de S^t-Jean de Coulieu en l'église N.-Dame de S^t-Calais. — (Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, Inventaire de la Chatellenie de S^t-Calais, p. 49. — Abbé Froger, *Histoire de S^t-Calais*, p. 351. — *Revue du Maine*, 1878, 1^{er} Sem., p. 318).

Coullis (Les), écart de Vendôme, au bout de la rue de la Grève, 24 hab. — *Le Couleys*, 1482; *les Coullées*, 1644. (Arch. L.-et-Cher, G 330. — *Le Côtis*,

(Etat-Major, 1^{re}). — *Le Coulis* (Etat-Major, 2^{me}). — *Les Coulis* (Service vicinal). — Bien que ce lieu soit marqué sur les cartes comme étant de la c^o de Naveil, il est en réalité sur Vendôme. — Il relevait censivement du château et du prieuré S^t-Lubin. — En 1482, il paraît être à Charles Dargouges, bourgeois de Vendôme, preneur à bail de terres aux Coulis. — En 1548, il appartenait à Jehan d'Argouges, S^r de Morillon, avocat à Vendôme. — En 1561, à Florent d'Argouges, fils mineur du précédent et de Claude Renazé sous la tutelle de son oncle Claude Renazé, marchand à Tours. — En 1564, le lieu et bordage des Coulis, autrement dit de la Folliette, était vendu à réméré par Florent d'Argouges, fils du précédent, à Philippe Fleury et Renée Bigot, sa femme, et en 1570, le même Florent d'Argouges cédait son droit de réméré à son cousin le lieutenant Dupont. Depuis cette époque, le lieu des Coulis est à la famille Dupont. — En 1595 à René Dupont, licencié ès-lois, et à son fils Michel Dupont, aussi licencié ès-lois.

Dans la seconde moitié du XVII^e s., la closierie des Coulis paraît appartenir à François Forest, procureur Vendômois, et poète. (Voir sa notice).

Au XVIII^e s., ce lieu paraît abandonné à la culture. Le manoir se distingue encore aujourd'hui par un grand pignon et un grand portail de grange à plein cintre.

Il y avait dans ce censif des Coulis d'autres maisons que le manoir des Dargouges.

Arch. Nat. P 609, n^o 17 (1548). — *Bulletin vendômois*, 1867, pp. 173 et 174 (XVII^e s.); 1879, p. 111. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, Chem. III, pièces 12 et 12 bis (1561); Chem. VIII, doss. 4, p. 2 (1595), et doss. 5, p. 3 bis (1564). — Arch. de L.-et-Cher, G 320, (1482 et 1644).

Coullon (Famille). — *Fortaluche*, XVII^e siècle.

Coulombier (La forêt du), où cantonnèrent les Anglais en août 1380 dans l'idée de venir attaquer Vendôme. — C'était la forêt de *Coulommiers* dont le reste forme encore auj. le bois de Montault ou Monteaux. — *Bulletin vendômois*, 1683, p. 167 [Art *Bouchet*, d'après Froissard].

Coulombier (Le), f., c^o de Cellé — Ancien fief paraissant relever du prieuré du lieu — Y demeurerait au XVII^e s. dame Rose Rigault, veuve de Gilles Boivin, off^r de panneterie du roi. — (Notes ms. de l'abbé Moulin sur Cellé. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 247).

Coulombier-en-Grève (Le), anc. fief, psse S^t-Lubin de Vendôme. — *Le Coul-*

ombier en Grève, 1672, (Chartrier de Renay). — On l'appelait parfois tout simplement *La Grève*. — Il relevait du château de Vendôme à foy et h. simple.

Le chef-lieu du fief paraît avoir été en face les Moulins-le-Comte ou Grands-Moulins. Son censif portait sur le côté sud de la rue de la Grève et sur le coteau au-dessus, vers la motte S^t-Léonard. L'église elle-même de S^t-Lubin au faubourg, et la chapelle S^t-Léonard paraissaient en faire partie, de même la verrerie appelée aussi le *Grand feu* au bas de la rue des Ecoles. Le quart des dîmes de la paroisse S^t-Lubin appartenait aux Sgrs de ce fief.

Le Colombier-en-Grève, dès le moyen-âge, appartenait à l'abbaye de l'Étoile. Il semble que ce fief lui ait été donné par son fondateur ou plutôt son restaurateur, Geoffroy Grisegonelle, C^{te} de Vendôme, dans la première moitié du XII^e s. Les religieux de l'Étoile l'avaient reçu comme rétribution du service divin dans leur église et devaient pour cela un verre de cristallin au comte à chaque mutation d'abbé. — Ils comprirent ce fief dans leurs aveux de 1530 à 1583. — Au XVII^e s. ils le donnèrent à rente, et en 1672, François Picheré, marchand à Vendôme, en était détenteur par bail.

Arch. Nat., P 603, 604 et 606 et P 714, n^o 138. — Chartrier de Renay, Dossier de Naveil. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des Fiefs (Le Colombier). — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 112. — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 38.

Coulommiers, bourg et commune du canton de Selommes, à 6 kil. O. de ce chef-lieu de canton, et à 7 kil. E. de Vendôme. — *Columbarium*, 1096, (Cartul. Dunois de Marm.). — *Columbarii*, XI^e au XIV^e s., *Columerii*, XII^e et XIII^e s.; *Columiers*, XIII^e s.; *Colomerii*, *Colomiers*, *Colemerii*, *Coulomier*, *Colomerium*, XIII^e s.; *Collommiers*, *Colomiers*, XIV^e s.; *Coulommiers*, XV^e s. (Cart. Trinité). — *Colomiers*, XIV^e s. (Cart. blésois de Marm.). — *Coulommiers* (Cassini, Etat-maj., serv. vicinal et Cadastre).

Commune bornée au N. par Meslay et Rocé; à l'Est par Villetrun; au sud par Périgny et Crucheray; à l'ouest par Vendôme et Arènes. — Elle est traversée par la Houzée, par le ruisseau de Flamme-sec qui vient de Villetrun, se jette dans la Houzée à la Gravelle et que vient grossir le ruisseau lui-même de Coulommiers, appelé le *Méteau*, dont la source est au milieu du bourg. — La route de Vendôme à Selommes passe par ce bourg. Il a une station de chemin de fer, ligne de l'Etat de Blois à Pont-de-Braye; cette station

à 500 m. du bourg, porte le nom de *Villetrun-Coulommiers*.

Lieux habités : Le bourg qui compte 223 hab. — La Touzerie, 68 hab. — Villejumard, 45 hab. — Huchigny, château et moulin, 21 hab. — La Forêt. — Barillaut. — La Court, ancien prieuré. — Le Claveton. — La Denielle. — Le Méteau. — La Berloque. — La Fromagerie. — La Brunetière. — La Vallée. — Malitourne ancien fief. — La Tricoterie. — Vaupereuse, anc. moulin. — Veteuil, anc. moulin. — Malignas, moulin. — La Touche. — La Roche. — Beton, ancien moulin. — Moulinauf, moulin. — La Sellerie. — Et en plus les 4 maisonnettes de passage à niveau n^{os} 41 à 44 sur la ligne de Pont-de-Braye à Blois.

Lieux dits : Les Ardennes, Abon, les Champs-Fuseaux, Pontloie, les Frogiaux, les Chaudes-Têtes, les Malmerts, le Clos-Tocquat, le Coquetier, la Morinne, le Noer-Corbin, le Bisson, les Closets, la Fosse-aux-Loups, la Bourdiche, les Zéblis, Pellebêche, Fossibault, les Mergers, la Fosse-Vassor, la Croix-Bezard, la Vallée-Béchereau, Villemet, le Clos-Vendômois, Fosse-Macon, Villesuet, la Palette, les Hautes-Villées, les Etangs-Meteaux, la Guinellerie, les Feux, le Champ-Bourreau, la Tauperie, la Nourraye, les Hubériaux, la Prairie-Morat, Briançon, la Rue-Brenneuse, les Maras, la Mesle, Grattesemaine, Fosse-Grillée, la Rue du Cimetièrre, le Pré-Garnelle, le Clos-Crichet, le Bois-Beauxoncles, la Crépinerie, Larmonierie, le Maruzeau, Rucheux, le Buisson-Bricailier, le Bourreau, Praelle, la Couamelière, la Passée-Morais, Fosse-Barillaut, le Cormier-Tempier, Fosse-Chapeau, l'Arrest, le Pré-Merger, l'Atelier, le Clos-Mortier, les Gards, le Pré-Dallon, les Plantes-à-Brou, les Mingrières, Fosse-Michel, le Marc-d'Argent, la Rabattière, le Seux, le Boiras, le Clos-Dolent, la Grigne, les Hièbes, Villechatin, Fosse-Martin, la Chaponnière, les Pézeries, Bois-Ballon, les Blotinières, le *Pont-aux-Chevaux*, anc. fief, la Garenne, Bourdiche, la Dorée, la Palette, la Vallée des Fourches, le Marchais-Grillet, le Courtil-Goujan, l'Ardaire, la Duboiserie, l'Ouche du Météau, Villesigond, le Bois-Rousseau, la Flametterie, le Courtil-Lambert, le Ruisseau de Claveton, la Pierre, ancien fief.

Superficie : 1164 h. — Cadastre terminé en 1831 par Bisson aîné. — Altitude du bourg 132 m. — Poste de Vendôme. — Perception de Villetrun. — Assemblées le 2^e dimanche de mai et le 29 août ou dimanche suivant. — Atelier de construction de machines agricoles.

Population. — 126 feux au XIII^e s. — 200 à 240 communians au XVIII^e s. — 65 feux en 1762 (Expilly). — 351 hab. en 1806. — 344 en 1811. — 375 en 1823. — 367 en 1831. — 354 en 1836. — 361 en 1841. — 405 en 1846. — 403 en 1851. — 403 en 1856. — 421 en 1861. — 411 en 1866. — 406 en 1872. — 406 en 1876. — 445 en 1881. — 439 en 1886. — 431 en 1891. — 438 en 1896. — 440 en 1901. — 416 en 1906. — 393 en 1911.

Les Registres paroissiaux commencent à l'année 1621. Noms principaux qui s'y rencontrent : — XVII^e s. : Juffroy, Regis, Boutrais, Savarre, Danguy, Malon, Estenou, Richard de Fleury, Rousseau, Taifu, Vernay, Bourot de la Noue, Juston, Rochebouet, Bry, Beauxoncles, Malherbe, Vachez, Chapuiset, Monneveu, la Salle, Thiville, Herbelin, l'Hospital, Rotelles, Cadot, Michelin, Gestart, Poitrine, Vancé, Brislard, d'Esté, Toutan, Le Gallois, Houdan, Levy, Lathenas, Jabre, Lardière, La Bouvernelle. — XVIII^e s. : Remilly, Losé, Moulmier, Delouze, Salmon, Le Vieuge, Thiville, Jabre de Malitourne, Hubert des Fossés, du Vivier, Gasselien de Bompard, Marganne, Bodineau, Neilz, Huet de la Poirière, Bucheron de Boisrichard.

Curés : Pierre Habert, 1473. — Jean Regnard, 1621. — Lambert, 1637. — Jacques Tardiveau, 1675. — René Buffereau, 1688. — Hannel, 1720. — Philippe Hubert, 1722, enterré à C. comme ancien curé, âgé de 67 ans en 1761. — Charles Janvier, 1752. — Pierre-Louis Bergeron, 1758. — Moreau, 1759. — Jean-Baptiste Hubert, 1761. — Buisson, 1791. — Michel René Chénier, 1807. — Farges, curé de Selommes, desservant, 1817. — Bardet, 1822. — A. Fichepain, curé de Selommes, desservant, 1824. — Victor Salmon, 1826. — Guillon, 1848. — Moulin, 1865. — Alphonse-Hippolyte Aubert, 1878. Il restaura l'église, en partie de ses deniers, mais il se rendit coupable de la destruction du fameux porche-abri du XV^e s. — Breton, 1906.

Maires : Jean-Julien Brizion, 1793. Mathurin-Jean-Baptiste Bruère, au XXI. — Mathurin-Pierre Bruère, 1831. — Noël-Joseph-Sebastien Liger, 1848. — Jean-Baptiste Bruère, 1852. — Mathurin-Pierre Bruère, 1874. — Jacques Colas, 1882. — Mathurin-Eugène Bruère, 1888. — Langot, 1895. — Nouvelon, 1908.

Notaires à Coulommiers : Templier, 1499. — Robert Thuault, 1600. — Regnard, 1605. — Pierre Roussineau, 1622. — Pierre Thuault, 1627. — Jean Brissart, 1629. — François Fromaget, 1689. — Jacques Tardiveau, 1724.

Avant la Révolution, la paroisse St-Jean-Baptiste de Coulommiers était du Doyné de Selommes, archidiaconé de Vendôme, du bailliage et de l'élection de Vendôme. — Le titulaire de la Chapelle St-Pierre des Bénédictins de la Trinité avait nominalement la présentation à la cure.

L'église St-Jean-Baptiste de Coulommiers a été construite à différentes époques. Elle est sur un plan rectangulaire avec nef et deux collatéraux. La tour du clocher paraît être du XI^e s.; sa partie inférieure, d'après Launay, daterait de l'époque mérovingienne (?). Ses murs sont de 1 m. 40 d'épaisseur, en pierres de petit appareil. Son rez-de-chaussée est voûté et elle a une chapelle au 1^{er} étage. Sa cloche datait de 1522, mais la foudre la brisa en 1866 et elle fut refondue en 1878. Le pignon de l'ouest de l'église paraît être du XI^e s., comme la tour, et est percé d'une porte romane surmontée d'une fenêtre à plein cintre. Autrefois devant cette porte se trouvait un curieux porche en bois, à auvent, datant de la Renaissance. Il a été détruit vers 1880. G. Launay et Rochambeau en ont reproduit le dessin. — Les vitraux derrière l'autel sont du XIX^e s. et reproduisent les armoiries des Leforestier de Vendœuvre et des Phillemin. — Il existait dans cette église une chapelle St-Eloy qui était fondée et dont le revenu au XVIII^e s. était estimé 650 livres (Ditely).

Le revenu de la cure au XVIII^e s. était de 750 livres et ceux de la fabrique 200 à 283 livres. — (Le domaine de la cure fut vendu en 1791 pour 8.350 livres). — Les décimateurs de la paroisse étaient : Le Chapitre de la Collégiale de Vendôme, l'Abbaye de la Virginité et l'Abbaye de la Trinité. (Pour le patron de la paroisse, voir *St-Jean-Frémentel*).

La paroisse de Coulommiers, bien que comprise dans le Vendômois (ancien *pagus vindocinensis*) se trouvait être de ce que l'on appelait les *Fiefs-Blésois* (voir ce mot), qui relevaient de la Sgîe de Beaugency et suivaient la coutume d'Orléans. Elle ne releva de Vendôme qu'à partir de 1329, époque du bornage des deux comtés.

Au lieu dit *Les Murgers*, se rencontre un amas de pierres formant un carré de 12 mètres de côté. On y a trouvé, en fouillant sous le sol à environ un demi mètre de profondeur, les fondations d'une construction gallo-romaine divisée en plusieurs compartiments. Ce lieu a été décrit par Launay dans son *Répertoire* et dans le compte rendu du Congrès de 1872 à Vendôme. Dans le cimetière ancien, au-

tour de l'église, on a aussi rencontré des tombeaux mérovingiens décrits au même compte rendu (p. 142). — Ces découvertes indiquent que Coulommiers est une localité fort anciennement habitée et les nombreux outils de silex qu'on y a ramassés prouvent que ce lieu était occupé déjà aux temps préhistoriques.

La tour féodale de Coulommiers dont le tiers environ reste debout a été dessinée par Launay dans son album du Vendômois (à la Bibliothèque de Vendôme). Elle porte les caractères d'une construction du XI^e s., mais on n'a aucune donnée sur cette construction. — Le même Launay en donne la description dans son *Répertoire Archéologique*. Elle avait 9 mètres de diamètre intérieur avec 3 étages. Ses murs à la base avaient 2 m. 80 d'épaisseur. — Construite sur une motte élevée, elle était ceinte d'une chemise et de larges douves dont l'eau était alimentée par une fontaine. Ces douves sont aujourd'hui converties en prairies.

Au XI^e s., Coulommiers se trouve au nombre des possessions d'un chevalier poitevin appelé Robert de Montcontour, qu'on croit avoir été de la suite de Geoffroy-Martel et attiré par lui en Vendômois. Il était oncle paternel (patruus) de Foucher de la Tour, autre fameux chevalier vendômois. — (Voir sa notice).

Un peu avant 1080, Robert de Montcontour devenu vieux, faisait avec son fils Bertran, un accord en vertu duquel le père abandonnait au fils ses biens et seigneuries, et Bertran promettait à son père de lui garder et conserver sa terre de Coulommiers afin qu'il en put jouir sa vie durant. Cet accord une fois établi, Robert de Montcontour, en l'année 1080, offrit à la Trinité tout ce qu'il possédait à la villa de Coulommiers, (de *Columbariis*), c'est-à-dire toute la terre, avec serfs et serves, les colliberts des deux sexes, les vignes, le bois, les moulins, les prés, les eaux et pêcheries et tous les revenus de ces terres... Cette concession était faite gratis, pour la rédemption de ses péchés, pour le salut de son âme et de celles de ses parents. Et afin que cette donation fut bien assurée, lui et ses deux fils Gervais et Hameric déposèrent un couteau sur l'autel et ordonnèrent d'en établir la charte. Cette donation fut approuvée, séance tenante, par le suzerain du lieu, Lancelin de Beaugency, et par son fils Raoul. — Le donateur stipulait en outre qu'il conserverait la jouissance de cette terre sa vie durant, dans le cas où il se déciderait à rester sous l'habit laïque mais qu'après sa mort,

elle passerait en toute propriété aux moines. Mais si au contraire il devait revêtir la robe de moine, les religieux entreraient en jouissance le jour même de sa prise d'habit. Il appelait en outre à témoigner de cet acte son seigneur le comte Bouchard (Bouchard le jeune, C^{te} de Vendôme), non que la terre dont il était question fut en quoi que ce fut du fief de ce dernier, mais simplement parce qu'il était homme puissant et que son devoir l'obligeait à protéger les moines de Vendôme et que sans nul doute il leur porterait secours dans le cas où les héritiers du donateur attaqueraient cette donation. Il ferait sûrement cela, pour Dieu d'abord et ensuite pour le donateur qui se glorifiait d'avoir été au plus haut point de ses fidèles. Les moines alors promettaient de ne pas lui en demander davantage dans le cas où il entrerait en leur couvent. Mais qu'il se fasse moine ou non, son nom et celui de ses enfants et de ses deux épouses Marie et... (l'autre n'est pas nommée) seront inscrits au martyrologe de l'Abbaye et leurs anniversaires seront célébrés selon la coutume. Un grand nombre de témoins paraissent dans cet acte, entre autres Lancelin et Raoul, tous deux fils de Lancelin de Beaugency et Foucher de la Tour (neveu du donateur) avec son fils Hugues. Cette charte de donation ne parle aucunement de l'église du lieu, ni de la forteresse, non que cette dernière ne soit bâtie; mais parce qu'il était probablement hors du pouvoir du donateur d'en disposer à son gré, cette forteresse restant sous la puissance du seigneur du fief, dans le fait le seigneur de Beaugency, pour y commettre un gouverneur militaire.

Robert de Montcontour paraît encore en 1081 comme témoin, puis il disparaît. On voit plus tard qu'il s'est fait moine.

Après la mort de Robert de Montcontour, son fils Bertran attaqua en 1092 la donation faite par son père. N'ayant pas assez de pouvoir dans ce pays pour reconquérir ce qu'il revendiquait, il s'attaqua aux possessions des moines en Sainctonge, là où il était plus puissant, et leur causa de grands préjudices. De plus il eut l'art d'intéresser à sa cause le comte de Vendôme Geoffroy-Jourdain, et de le faire pencher en sa faveur. Mais voici que pour une cause inconnue la guerre s'alluma entre ledit Geoffroy et Lancelin de Beaugency. Geoffroy y fut vaincu et pris. Or, dans le besoin où il se trouva de chercher à payer sa rançon, il affirma sous serment, sur l'invitation de Lancelin et de son fils Raoul, que Robert avait bien donné Coulommiers aux moines et qu'il leur

ferait récupérer cette terre envers et contre Bertran et tous les mortels. Saisi ensuite de crainte à cause de son serment, il donna l'ordre à Bertran ou de proclamer cette donation comme juste, ou bien de venir la confirmer dans la cour du sire de Beaugency. Mais Raoul de Beaugency irrité de n'avoir pas été consulté s'empara de Coulommiers. On parvint pourtant à lui faire rendre ce qu'il avait pris.

Peu d'années après, c'est-à-dire en 1096, Etienne, comte de Blois, et sa femme Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, séjournèrent à Coulommiers. C'est même là qu'ils donnèrent aux moines résidant à Fréteval toute la partie de la Forêt-Longue comprise entre Fréteval et St-Jean-Frémentel.

Plus tard, en 1098, le susdit Bertrand de Montcontour voulant partir pour Jérusalem pria l'abbé Geoffroy de venir par devers lui et lui abandonna complètement la terre de Coulommiers dans les conditions où son propre père l'avait lui-même abandonnée à la Trinité. Domitille, femme de Bertrand souscrivit à cet acte ainsi que ses fils Pierre, Philippe, Robert et Guillaume. Pour ce consentement, Domitille reçut cent sous, Pierre eut 4 livres et ses trois frères cadets chacun douze deniers. Bertrand eut soin de demander le consentement de Raoul de Beaugency, suzerain du lieu, qui alors était à Poitiers. C'est de là évidemment que date pour les moines la possession de la tour elle-même.

A partir de cette date, la Trinité paraît avoir la jouissance paisible de Coulommiers, la lutte pour cette possession n'avait pas duré moins de 18 ans.

En 1109, l'abbé Geoffroy imposa à tous les prieurs de la Trinité certaines redevances pour l'entretien des religieux de l'abbaye. Chacun, suivant son importance, devait payer un, deux ou même trois bacons (porcelets). Un seul prieuré, celui d'Oléron, eut à payer trois bacons, la plupart n'en payaient qu'un, mais Coulommiers ainsi que Craon en Anjou, et Château (La Vallière) étaient imposés à deux bacons, ce qui prouve leur importance relative.

Ce don de Robert de Montcontour, fait en 1080 n'avait pas eu pour conséquence de mettre l'église du lieu dans la main des moines. Et ce n'est qu'en 1172, soit près de 100 ans après, que l'abbaye entra en jouissance de l'église de Coulommiers par suite du don que lui en fit Archambaud de Caresmo, chanoine d'Orléans, qui la possédait. De plus, vers l'année 1188, un certain Geoffroy de la Geneste fit

don aux moines du quart du four banal de Coulommiers que lui-même avait construit avec d'autres participants, à l'encontre du droit des moines.

Les possessions de l'abbaye à Coulommiers s'augmentèrent encore en 1230 par suite de dons importants. Ils reçurent de Jean Pener et de Mathilde, femme de de Robin de la Poterne et de Jean, fils de cette Mathilde, les bois que ceux-ci possédaient à Coulommiers, et qu'on appelait *Les Haies-Pener du Mesnil*. Les moines crurent devoir donner pour ce don, à Jean Pener six livres, et à Robin, à sa femme Mathilde et Jean leur fils, aussi six livres. C'est alors que Geoffroy de la Poterne, chevalier, jura de garantir ce don et de mettre sa conservation sous sa sauvegarde. Un autre chevalier appelé Horric Borrel en fit autant.

La même année Geoffroy du Rouilly, chevalier, leur donna toute la censive qu'il avait à la Roche-Ysuart en ladite paroisse de Coulommiers et avec cela il donna encore l'étang et le moulin qu'il avait construit dans cette censive, moulin auquel étaient tenus de moudre ses hommes demeurant au cimetière de Coulommiers. Il ajouta à ce don celui du bois qu'il avait en commun avec les moines. Hylgod et Macheus, ses frères, de même que Guillaume, Jean, Simon et Geoffroy de Tourailles ainsi que Geoffroy fils d'Hylgod ses neveux approuvèrent cette donation, de même aussi que Hugues du Rouilly, frère du dit Geoffroy, qui donna son approbation plus tard. La même année encore, Symon de Beaugency qui avait droit de past ou de repas sur cette terre de Coulommiers en fit l'abandon aux moines, ce droit de past équivalant à une rente de 60 sous. Puis Hugues du Rouilly, susnommé, fit don aux moines en 1237 d'une rente d'un setier de blé sur la métairie de Maudétour à Coulommiers. — Enfin en 1240, Pierre de Montoire, C^{te} de Vendôme, abandonna aux moines les haies (boqueteaux) qu'il possédait là.

En 1321 il y eut accord au sujet de la justice de Coulommiers, entre le C^{te} de Blois, seigneur de Beaugency, et les moines. Le comte de Blois abandonnait aux moines la justice haute et basse, sauf toutefois sur le lieu appelé la Rue du Cimetière, moyennant quoi les moines prenaient à leur charge six livres de rente auxquelles était tenu le C^{te} de Blois. — D'autres accords furent encore passés au sujet de cette justice en 1327 avec le C^{te} de Blois et en 1332 avec le C^{te} de Vendôme, car sur ces entrefaites, les Fiefs blésois, parmi lesquels se trouvait Coulommiers étaient devenus Fiefs vendô-

mois par suite d'accord entre les deux comtes (1329). En outre dans un accord de 1353 entre le C^{te} de Vendôme et les moines, il fut stipulé que ceux-ci auraient à Coulommiers haute justice avec « une fourche en deux estaches fichées en terre ».

Tant par les divers dons énumérés ci-dessus que par d'autres acquisitions faites par eux depuis le XIV^e s., les possessions des moines à Coulommiers étaient considérables. Elles sont énumérées en partie dans la note de la charte 361. Ils avaient : la forêt de Coulommiers, les Hayes du Bouchet, le Buisson, la Dodée, la maison dite Borne-Gallois, l'Aître du Gast, le Pré Bouillant, des terres à la Vallée de Bécheran, à la rue de Minuyet, aux Bruyères, aux Marchais de la Martine, à la Vieille-Rouche, au lieu du Bourreau, aux Fourches, à la rivière d'Houzée, aux Aulnays, à Villejumar, à Bournigale, etc.

Le 20 juillet 1585, Louis de la Chambre, abbé de la Trinité, donnait à bail emphytéotique, à Coulommiers, « le four banal, le pressoir banal, la fuye à pigeons, le tout ruiné, et les garennes et bois, plus deux étangs, l'un appelé le Clos-Dolent et l'autre la Gravelle, le Moulin-Neuf, etc., pour 160 livres de rente et 17 sous 6 deniers de cens, avec charge de rétablir le tout en bon état, à Baptiste de Poges (de Poggi), gentilhomme Lucequois, demeurant à présent audit Vendôme ». — Ce même bail était transformé en vente pour 1.560 escus sols, le 15 décembre 1586. Mais cette vente fut poursuivie en nullité par un moine appelé Mathieu de Renusson en 1599. Elle fut annulée au palais des Requestes à Paris.

De nombreux personnages portant le nom de Coulommiers paraissent dans les chartes jusqu'au commencement du XIII^e s. D'aucuns sont moines ; d'autres sont laïques. On ne peut distinguer toujours leur situation. Quelques-uns doivent être prieurs du lieu ; ce sont :

Robert, moine obédient de Coulommiers ; il est en même temps hospitalier et cellerier de l'abbaye, 1102 ; — Ebrard, prévôt de Coulommiers, 1146, 1159 ; — Frodon, prieur, vers 1148 ; — Radulfus de Columbariis, 1152 ; — Geraudus de Columbariis, laicus, 1160, 1191 ; — Petrus, pretor de Columbariis, 1188 ; — Robertus ou Robinus de C., moine, 1190, 1207 ; — Mathieu de Colemeris, miles, (chevalier), 1195, 1202, 1207. Il est dit serviteur des moines, en 1211.

Parmi ces personnages qui presque tous ne paraissent que comme témoins dans les actes, il y en a qui sont sans doute des hommes d'armes, dont les pères étaient attachés au château de Coulommiers

du temps des sires de Montcontour, et qui ont continué à servir féodalement les moines comme ils auraient servi la famille des seigneurs laïcs du lieu. On n'en rencontre plus après 1211.

A partir du XV^e s., les revenus de la terre de Coulommiers furent attribués à la messe conventuelle de l'abbaye et administrés par les amoniers du couvent. Ce sont ces derniers qui pouvaient être regardés comme les prieurs ou seigneurs du lieu. On trouvera leurs noms à l'article *Trinité* (Aumoniers).

Ce prieuré avait pour armoiries : *D'azur à un lion d'argent, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.* — (L.-et-Cher historique, 1889, p. 52).

Dans l'inventaire fait le 6 septembre 1790 des titres des religieux bénédictins de Vendôme, ceux relatifs à Coulommiers comportaient dix-huit liasses et 589 pièces. — En 1791, les biens de la Trinité à Coulommiers furent vendus nationalement. La métairie dite de Coulommiers qui comportait la propriété de la tour en ruines fut vendue 21.000 livres et celle de la Cour, 35.000 livres. — La tour aujourd'hui appartient à la famille Gobet.

On ignore l'époque du démantèlement de la tour de Coulommiers. On s'accorde à croire qu'il date de la guerre de Cent Ans. On pense que les religieux se servaient des matériaux pris à ce vieux donjon pour bâtir leur prieuré de la Cour et aussi pour réédifier l'église du lieu au XV^e siècle.

La forêt de Coulommiers (de Columbariis) servit de repaire aux Anglais en 1380, lorsque, partant de Marchenoir, ils s'avançaient sur Vendôme pour aller de là à St-Calais ; et c'est au sortir de cette forêt qu'eut lieu une rencontre où le sire de Mauvoisin fut fait prisonnier.

Il existe, au musée de Vendôme, une statue en bois sculpté peint et doré provenant de Coulommiers et représentant la Vierge portant sur son bras l'enfant Jésus qui lui-même tient une boule dans sa main. Cette statue haute de 0 m. 95 paraît du XVI^e siècle.

Cart. Trinité, 95, 249, 252, 255, 281, 285, 295, 298, 299, 302, 340, 350, 360, 361, 367, 406, 407, 423, 472, 513, 524, 526, 538, 549, 555, 570, 583, 584, 595, 598, 600, 605, 608, 612, 613, 625, 634, 646, 651, 653, 675, 679, 680, 681, 682, 691, 694, 695, 703, 750, 756, 757, 762, 773, 818, 836, 840, 854, 856, 859. — Arch. L.-et-Cher, G 265 et 266, 1363 et 1364 ; Q (Vendôme) 741. — Titres de la terre d'Huchigny. — Reg. de Coulommiers, de Villefran, de Pave, de Meslay, etc. *passim*. — *Compte rendu du Congrès archéologique de 1872 à Vendôme*, pp. 92 et 143. — *Bibl. Vendôme* 1^o Fonds Gervais Launay, Les Points fortifiés du vendômois, Tour de Coulommiers ; 2^o Mémoires ms. de Du-

chemin, II, p. 194 ; 3^o Album Launay, II, pp. 109 à 111. — Abbé Simon, III, pp. 267 et 268. — Pétigny, pp. 84, 200, 353, 403, 441, 465, 544. — Passac, p. 90. — Launay, p. 121. — *Bulletin vendômois*, 1862, pp. 12, 66 ; 1863 p. 169 ; 1864, p. 137 ; 1865, p. 67, 142 ; 1868, p. 94 ; 1880, pp. 221, 261 ; 1871, p. 87. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 241. — *Cart. blisais de Marm.*, 779. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 597. — Père Anselme, III, pp. 429 D, 430 E ; V, p. 640 C ; VIII, p. 536 E. — Expilly, *Dictionnaire géographique*. — *Cart. dunois de Marm.*, 92. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1892, p. 259. — *Bibl. Blois*, ms. 123 sur bénéf. diocèse de Blois au XVII^e s. (Chan. Ditley).

Coulommiers (Les), anc. mét., psse de Coulommiers. — Cette métairie s'appelait aussi la Tour, elle était proche la tour de Coulommiers et appartenait à la Trinité.

Coulorge (Le Petit), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse St-Pierre, aujourd'hui St-Martin-des-Bois, près du bois des Malassisses.

Coulonge (La), f., c^{te} de St-Arnoul. — *La Coulonge des Auberts*, XV^e s. — *Le Grand et le Petit Coulonge*, (Cassini). — Ancien fief, uni à la Roche-Langlois. — En 1499, il appartenait à Jean Ligier. — En 1610 à Joseph Lelièvre, Sgr de la Voute, époux de Françoise Ronsard. Il l'avait acheté depuis un an d'Alexis Martin, de Lunay. — En 1652 il est à Claude Lelièvre, fils du précédent et S^r du Verger qui figure cette année-là comme Sgr de la Roche-Langlois et de la Coulonge et qui mourut avant 1675, époque où eut lieu le partage de sa succession. — En 1699 à Jacques Lelièvre, S^r de Pontchatel, officier au régiment de Bourbonnois, fils de Joseph Lelièvre et de Geneviève de Tullières, qui était baptisé en 1679 à Troo et marié avant 1699 à Marie Madeleine Desjardins. Il décéda le 5 octobre 1744. Sa succession fut partagée le 12 septembre 1751 par ses petits neveux : Louise-Madeleine Lelièvre, épouse de François de Jouffrey, ainsi que Pélice et Urbain d'Argy, enfants de sa sœur. En 1751 Louise-Madeleine Lelièvre, épouse de François de Jouffrey eut la Roche-langlois et la Coulonge par suite de ce partage. — Ces métairies paraissent être restées, depuis, dans les mains des Sgrs de la Voute. — (Arch. Nat., P 773, n^o 65 b [Dossier St-Arnoul]. — Malardier, pp. 894, 1236 et 1237. — Arch. L.-et-Cher, H, layette de St-Georges-des-Bois [1499]).

Coulonges (Les), h., c^{te} de St-Agil, 40 hab. — Le lieu des Grandes-Coulonges relevait à foy et h. de la Sgrie de St-Agil. — Là demeurait en 1677, M^e Jean Gallois, notaire en la baronnie de Mondoubleau. — En 1731 il appartenait au Sgr de Ville-

bautru. — Les petites Coulonges formaient en métairie qui en 1405 était garantie en parage par les S^{rs} de St-Agil à Guillaume de St-Martin. — En 1469 elle est à Guillaume de la Berruyère. Elle relevait censiv⁴ de St-Agil. — (Arch. Nat., P 400, n° 86. — Collection Bernault, liasse de Mondoubleau. — Terrier de St-Agil, 1731).

Coulonnière (La), éc., c^o du Poislav. — *La Coulonnière*, XVI^e s. — Anc. mét. relevant censiv⁴ de Courtalain. En 1586 elle était du domaine de la Piquetière. — (Arch. Nat., Q 495, f° 28, v° et f° 57, v°).

Coumont (Famille). — *La Haie-aux-Chats*, XVI^e s.

Coupillère (La), f., c^o de Savigny (le Petit S.).

Coupa (Famille). — *Courtiras-l'Oratoire*, XIX^e et XX^e siècles.

Coup de Pied (Le), f., c^o d'Authon. — *Coupe-pied*, XVI^e s. — Elle appartenait à l'abbaye de l'Etoile, et en 1791 elle fut vendue national¹ 17.000 l. — Elle est encore du domaine de l'Etoile. — (Arch. Nat., P 605. — Abbé Métais, *Etudes et documents*, t. III, p. 73. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], n° 379).

Coupe (Famille). — *La Bretonnerie*, (de Vendôme), *Le Couvent* (de Baigneaux), XIX^e siècle.

Coupeau (Le), éc., c^o de St-Arnoul.

Coupières (Les), Petite et Grande, deux fermes, c^o de Sasniers. — En 1459, l'Aître de la Coupière était dit se trouver dans la censive de la Rivière. — (Arch. Nat., P 639, n° 50).

Couperie ou Copperie (La), anc. mét., psse de Villemardil. — Ce lieu relevait de Crévecé à foy et h., etc. — Il devait aux nonains du Boulay, 2 set. de météil de rente et 4 à l'abbé de Vendôme. Sa dime appartenait à la chapelle St-Jean de la Trinité. — En 1303, la C. est à Robin de Brion, éc^r. — En 1415 à Marg. de Laurette, veuve de Jean de Conan. — En 1438, à Jacqueline la Pérelle, v^e de Jean le Pêcheur. — Cette métairie paraît ensuite arriver aux mains des Chan. de St-Georges qui semblent la donner à rente. — En 1471 elle est à N. Grison, secrétaire du roi, ou à une dame Baudry de Blois. — (Arch. Nat., P 610, f° 25 [1546]. — Bibl. Vendôme, ms. 285, pp. 39, 86, 103. — Arch. L.-et-Cher, H [Terrier de l'Oratoire], p. 302. — Arch. Loiret, A n° 1624, [1741]. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 119).

Coupes (Les), f., c^o de Fontaines. — *Les Courbes*, (Cassini). — Anc. fief et manoir dont les douves existent encore. Il relevait de la Virginité. — Dès le XVI^e s. il appartient aux Sgrs de la Ri-

chardière et de la Fosse. — En 1617 il est à René de Chapuiset qui paraît frère d'Antoine. Il est époux de Marie Bigot qui est sa veuve en 1628. — En 1632 à Jean de Chapuiset, Sgr de la Fosse. — En 1640 à Jean-Baptiste de Chapuiset, époux de Louise Leconte; il meurt avant 1648 et laisse à sa sœur Marie, femme de Joseph le Boucher de Martigny, son fief des Coupes. — Au XVIII^e siècle, ce lieu est à la famille Verthamon d'Ambloy. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons Fiefs [La Fosse]. — Arch. de L.-et-Cher, H, layette de la Virginité).

Coupille (La), éc., c^o de Houssay.

Coupille (La), h., c^o de Villavard. — *La Coupillère* (Aveu de l'Ormeau 1459).

— Ce lieu était dans la censive de la Sgrie de la Rivière. — (Arch. Nat., P 639, n° 50).

Cour (La) ou *La Court*, ferme, c^o de Coulommiers. — Cette ferme est constituée par les terres et bâtiments de l'ancien prieuré de Coulommiers, appartenant aux moines de la Trinité. — Les bâtiments d'après Launay, porteraient des traces du XI^e s. Le principal bâtiment a 31 m. de long sur 8 m. 50 de large. Il a de belles caves voutées, des cheminées monumentales, et comportait une chapelle dédiée à St Jean-Baptiste, aujourd'hui détruite. Un colombier monumental, détruit à la fin du XIX^e s. s'élevait à 50 mètres au nord des bâtiments. — Cette ferme fut vendue nation¹ en 1791 pour 35.000 l. — Au XIX^e s. elle appartient à la famille Crignon de Merinville puis à la famille Nouvellon qui le possède encore aujourd'hui. — Voir *Coulommiers* (bourg). — (Arch. L.-et-Cher, E 585, et Q, [Vendôme] 430, 426. — Launay, *Répertoire*, p. 121. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 123).

Cour (La Gde), h., c^o du Gault.

Cour (La), éc., c^o de St-Quentin.

Cour (La), château, c^o de Souday. — *Le Petit-Souday*, XV^e s. — *La Cour de Souday*, XVI^e au XIX^e s. — Voir *Souday*.

Cour (La Petite), f., c^o de Souday. — Elle est du domaine de la Cour de Souday.

Cour (La), anc. mét., psse de Tourailles. — Elle appartenait au Chapitre de Blois et fut vendue national¹ en 1791 pour 19.000 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme] 650).

Cour (La), anc. mét., psse de Villiers-faux. — Elle appartenait au chapitre de St-Georges. — (Arch. L.-et-Cher, G 309).

Courailon (Le), h., c^o de Choue. — Il prend son nom du ruisseau du même nom sur lequel il est situé.

Courailon (Le), ruisseau, qui se jette dans la Grenne auprès du bourg de Choue. — On l'appelait aussi jadis le ruisseau de Merdeleuse, du nom de la fontaine

qui commence son cours sur la commune de St-Mars-du-Cor. L'eau n'y coule à l'éché que depuis la Ferrière, 600 à 800 mètres. — Sa source sur la carte d'Etat-major est près de la ferme de la Charbonnerie. Proche celle du Pourceau, il reçoit le petit ruisseau du Grand Bouchet qui ne fournit de l'eau courante que l'hiver. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Courault de la Roche-Chevreuse (Jacques-César), commandeur d'Artins (1725) — Armes : *De sable à la croix alaisée d'argent.* — (Rochambeau).

Cour-au-Trot (La), écart du bourg, c^o de St-Arnoul. — Ce nom provient probablement de la famille Thérot, de St-Arnoul, qui aura possédé ce lieu au XVIII^e s.

Cour-aux-Renards (La), ou **Les Bois-Renards**, lieu-dit, c^o de Villemardy dans la tenue de Villamoy. — Anc. mét. appartenant à la Trinité. — (*Cart. Trinité*, 856, p. 484).

Courbenton (Famille de). — *La Fortinière* (de Gombergean), XIV^e s. — *Noyers, Renay, la Grapperie, la Gouabellière*, XIV^e et XV^e s. — *Cheverny*, XVI^e s. — Armes : *Fusée de 4 pièces... au chef chargé de..* — (Adr. Thibault).

Courbenton (Le), f., écart du h. de Noyers, c^o de St-Gemmes. — Cette ferme au XVIII^e s. appartenait à la famille de Chabot de Moncé. Elle fut saisie sur le citoyen Chabot, émigré, et vendue en 1794 en deux lots; le premier pour 8850 livres et le deuxième pour 18.700 livres, et adjugée au citoyen Lambon. — Ce lieu avait pris le nom de la famille de Courbenton qui possédait la Sgrie de Noyers aux XV^e s. — (Chartrier de Renay, XV^e s. — Arch. L.-et-Cher, Q [Emigrés de Vendôme] 928 et 929).

Courbes (Les), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Fontaines, à l'est de la Séverrière.

Courbeville (Famille de). — *La Roche-laudault, Beaulieu* (d'Azé), XVII^e s.; — *La Fosse-Alleau*, XVIII^e siècle.

Courbonnier (Famille de). — *Le Tertre* (de Montoire), XVI^e s. — Armes : *D'argent au lion de sable rampant.* (Arch. Nat., P 658).

Courcel ou Courcelles (Famille de). — *Courcelles* (de Lignéres), XIII^e et XIV^e s.; — *Villiers-faux*, XIV^e et XV^e siècle. — Armes : *De... à six losanges de... 3, 2 et 1.* — (Ces armoiries sont sur la porte de l'ancienne ferme de Villiers-faux).

Courcelle (La), ancien fief, psse de Lanay. — Il relevait à foy et h. de la Sgrie de Villeprouvaire. — Au XV^e s. il est à Guillaume ou Gilles de Vezins, puis à Jean Georget qui avant 1487 le vendit à la famille de Gemmes. — En 1571 il est à

Alain Beau, secrétaire du roi à cause de François Leclere, sa femme. — (*Bulletin vendômois*, 1863, pp. 181 et 182. — Titres de la terre de la Blotinière).

Courcelle (La), h., c^o de Savigny, 33 hab. — *Courcelles St-Martin*, XVIII^e s. — La mét. de C.-St-M. au XVIII^e s. appartenait à la famille de Malherbe. — (M^{re} de Beauchesne, *Les Musset au Maine*, p. 31).

Courcelles (Les), anc. mét., psse d'Azé, citée en 1602 dans un aveu de Vareilles au Sgr de Villeporcher. — (Titres de Villeporcher).

Courcelles (Le Haut et Bas), hameaux, c^o de Lignéres et Fréteval. — Les deux hameaux réunis donnent 94 hab. dont 41 sur Lignéres et 53 sur Fréteval. — *Corcella*, 1222 (Cart. de Marm.). — *Le Haut-Courcelles* ou *Les Hauts de Courcelles* ou encore *Les Hautes Courcelles*. — (On l'a appelé aussi le *Refuge*, du nom de la famille qui l'a possédé longtemps). — Ancien fief et Sgrie relevant à foy et h. de la tour de Bréteval.

En 1222, ce fief est à Philippe de Puteaux (de Puteolis), chev^r, époux de Eremburge. Ayant donné à Marmoutier des prés qui constituaient la dot de sa femme, celle-ci réclama auprès des moines qui obtinrent de Philippe qu'il lui assignât pour dot sa terre de Courcelles. — En 1231 cette terre paraît être à Geoffroy de Courcelles qui est témoin de dons faits à la Trinité entre Pezou et Fréteval. — En 1258 et 1287 à Jean de Courcelles, époux de Agathe. Ils vendent au Chapitre St-Georges de Vendôme une rente de 2 muils de froment sur leurs métairies de Courcelles.

En 1399, Courcelles est acheté par Raoul de Refuge, chanoine d'Orléans, fils de Gauvin de Refuge. — Il reste à la famille de Refuge pendant tout le cours du XV^e s. — En 1499, on le voit encore aux mains du suivant :

Raoulet du Refuge, S^r du Four et de Courcelles, M^e d'hôtel du roi Louis XII et M^e ordinaire en sa chambre des comptes, époux de Catherine Ruzé. Il était deuxième fils de Raoul, lui-même neveu du chanoine, le premier Raoul de R. mentionné ci-dessus. Il a pour fils le suivant :

François de Refuge, S^r de Courcelles et de Précy-sur-Marne, avocat général à la Cour des Aydes, époux de Jeanne Allegrin, mort en 1531. Il avait pour fils aîné le suivant :

Jean de Refuge, S^r de C. et cons. au parl¹ de Bretagne en 1531, puis en 1563 au parl¹ de Paris, époux : 1^o de Marie Barthélémy; 2^o de Anne Hennequin. Du second lit il eut :

Jean II de Refuge, S^r de C. et de la

Ravinière, vers la fin du XVI^e s. ; gentilhomme, de la Chambre du roi. Il fut tué en duel par M. de Montmorency. Il avait pour femme N. de St-Mauris, dont il eut une fille qui dut mourir avant lui, vu qu'il avait testé en 1613 (d'après un titre de Courcelles-Baigneux), et qu'en 1617 un arrêt du conseil d'Etat ordonnait le partage de sa succession entre ses frères et sœurs, les suivants :

Eustache de Refuge, son seul frère consanguin, cons. au parlement en 1592, maître des requêtes en 1600, ambassadeur en Suisse, en Hollande et en Flandre, cons. d'Etat ordinaire, qui mourut en cette même année 1617, époux de Hélène, fille de Pomponne de Bellière, chancelier de France. Il n'eut pour sa part qu'un sixième de la Sg^{ie} de Courcelles et moulin de Baigneux. — Ce sixième de Courcelles resta entre les mains de la maison de Refuge jusqu'au XVIII^e siècle et les cinq sixièmes restants étaient au frère et à la sœur *germains du de jusus*, c'est-à-dire Bernard de Refuge, sieur de Dammartin, maître des comptes en 1602, mort en 1625, époux de Hélène Girard, et Anne de Refuge, femme de Timoléon Grangier, sieur de Liverdis, lui-même aussi conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé et président aux enquêtes.

En 1639 cette part (les 5 sixièmes) est à Anne-Marie de Refuge, fille de Bernard, alors épouse de Gabriel Thiboust, chevalier, Sgr des Aulnoys, premier fauconnier, conseiller et chambellan de Mgr le duc d'Orléans. Elle avait en premières noces épousé Jean Lescuyer, conseiller du roi en sa Cour du Parlement à Paris, et en troisièmes noces épousa ensuite Alphonse de Fabvry, chevalier, C^{te} dudit lieu, maréchal de bataille des armées du roi. En 1667 elle faisait donation de Courcelles (les cinq sixièmes) à son fils du premier lit, Jean François Lescuyer, C^{te} d'Ognon et Balagny, qui en 1671 achetait la terre de Baigneux à la veuve de François de Lozeré et vendit sa part de Courcelles à son oncle, appelé aussi François Lescuyer, Sgr de Montiffault, doyen en la chambre des Comptes de Paris.

En 1688 Courcelles est au fils du neveu qui venait d'hériter de son grand oncle le précédent, et qui s'appelle Hiérosme François Lescuyer, chev^r, C^{te} de Muret. En 1703 il était colonel du régiment de Beauvois et brigadier général des Armées du roi. Il passait bail des cinq sixièmes de Courcelles et du moulin de Baigneux pour 346 livres. Il était aussi Sgr de la terre même de Baigneux.

Vers 1745, Courcelles et le moulin de Baigneux (les cinq sixièmes) sont au fils

mieur du précédent, Jérôme-Louis Lescuyer, sous l'autorité de son tuteur, le M^{re} de Sabrevoye.

En 1773 la terre de Courcelles et Baigneux était saisie (pour les dits cinq sixièmes) par les créanciers de Jérôme-Louis, de son père et de son grand oncle, et l'administration en était confiée par le syndic de ces créanciers au sieur Ballier, contrôleur des actes des notaires à Vendôme, qui lui-même avait acquis l'autre sixième de la terre, de messire Jean Aymar de Nicolay, premier président en la Chambre des Comptes à Paris qui possédait lui-même ce sixième par sa femme Madeleine de Vintimille, fille de Gaspard de Vintimille du Luc et de Marie-Charlotte de Refuge.

En 1790 la totalité des terres de Baigneux et Courcelles était vendue par les créanciers de la famille Lescuyer et les successeurs de Ballier à maître Pierre-Simon Deschamps, procureur au châtelet de Paris, époux de Félicité Cousin. L'acte portait que le fief de Courcelles avait droit d'usage aux Bois-Normands, droit de chasse et pêche et nomination d'un sergent pour la garde de la rivière et du bois. — Le moulin de Baigneux, faisant partie de la terre du Haut-Courcelles était alors chargé de trois rentes de 12 boisseaux de blé méteil chacune, dont une envers le prieur de Fréteval. Le prix était de 20.600 livres, compris la ferme même de Baigneux. Ce prix fut payé en assignats en 1791.

M. Deschamps vendit le moulin de Baigneux à M. Bessirard-Latouche, maître de forges à Courcelles, puis réunit ses terres de Courcelles à sa ferme de Baigneux (voir *Baigneux*).

Au Haut de Courcelles, il existait une métairie qui relevait du fief même de Courcelles. Au XVII^e s., elle faisait partie de la terre du Breuil et appartenait à Mess. Jean Guichard, Sgr de Renay et du Breuil. Elle a été depuis mise en détail et ses bâtiments sont ruinés.

Le *Bas-Courcelles* forme un hameau et une usine sur le Loir, c^{te} de Lignéres et Fréteval. Il y a 53 habitants sur Fréteval, à peu près tous ouvriers.

En 1335 Renauld de Lisle, chev^r, tenait les moulins de Courcelles en fief du C^{te} de Blois, baron de Fréteval, et lui en demandait la réfection à laquelle était tenu le suzerain. Pour cela Renauld recevait 30 livres dudit comte.

En 1430 le moulin de Courcelles était donné à bail à Perrin Herpin par les officiers du duc d'Orléans, Sgr de Fréteval. — En 1535 une transaction eut lieu entre le prieur de St-Nicolas de Fréteval et le

baron de Fréteval au sujet des dîmes sur ce lieu. Cette transaction obligeait les détenteurs du moulin de Courcelles à payer audit prieur le profit d'une semaine sur dix sur ce moulin, et en 1539 le bailli de Dunois condamnait les détenteurs dudit moulin et de celui de Fréteval à payer ce droit au prieur de St-Nicolas. Parmi ces détenteurs se trouvait Jean de Morée, Sgr de Rocheux. Depuis cette époque ce moulin appartient aux seigneurs de Rocheux.

En 1778, il était vendu par Guillaume François Le Trosne, Sgr de Rocheux, à Mess. César Mollerat, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, Sgr de Soissons, et au sieur Joseph-Ignace-Armand Lombard, intéressé dans les affaires du roi, et autres copropriétaires, en même temps que le privilège pour l'exploitation des mines de fer situées dans le comté de Dunois. Le libellé de l'acte disait : « Le moulin de Courcelles sis sur la rivière du Loir et les chaussées en dépendant paroisse de Fréteval... le droit de jet de marteau, la maison du meunier, et les écuries paroisse de Lignéres... à la charge de faire courir et rompre les perches au jour accoutumé ainsi que tous les propriétaires des moulins dans la baronnie y sont obligés... de payer annuellement à M. le duc de Luynes 130 livres de rente foncière et non rachetable créée par bail à rente du 4 décembre 1426, par lequel le comte de Dunois a aliéné les deux moulins de Fréteval et de Courcelles à maître Guillaumeau, marchand à Beaugency et Jean Hallegrain, marchand à Meung. — Cette vente faite à la charge d'une rente foncière et non rachetable de 15 septiers ou 180 boisseaux de blé, mesure de Fréteval, due par moitié solidairement par les deux moulins de Courcelles et Fréteval à la cure de Fréteval, aux termes d'une transaction du 23 juillet 1549 entre frère Guillaume de Montailly, prieur de Fréteval et les religieux de Marmoutier, d'une part, et Jean de Morée, seigneur de Rocheux, Jean Huart, avocat, Jacques Petit et sa femme, marchands à Vendôme, Jean Launay, receveur à Vendôme, etc. ». (Titres de la terre de Rocheux). — Le prix de cette vente était de 27.400 livres.

A partir de cette époque ce moulin de Courcelles devint usine métallurgique unie à celle de Fréteval.

Cette usine à la fin du XVIII^e s. ou au commencement du XIX^e s. appartient à M. Bessirard de la Touche qui l'exploita ; puis elle passa à la famille des propriétaires de la forêt de Fréteval. (Luynes et Montmorency).

Abandonnée comme usine métallurgique au milieu du XIX^e s., elle a été, vers 1875 ou 1880, transformée en papeterie occupant une centaine d'ouvriers, ce qu'elle est encore aujourd'hui.

Cart. blésois de Marm., 225. — Cart. dunois de Marm., 231. — Cart. de la Trinité, 683, 708. — Chartes vendômoises, 384. — Bibl. de Vendôme, ms. 286, p. 113. — Arch. L.-et-Cher, G 329. — Bulletin vendômois, 1897, p. 142. — Bibl. de Blois, Archives Joursanvault, n° 3098. — Titres des terres de Rocheux, de Renay, du Breuil, etc. — Arch. Nat., Q 433 (1430).

Courcillon (Famille de). — *Richeray, Bréviande* (de Romilly), XVI^e s. — *Renay, Fargot*, XVII^e s. — *Armes : D'argent à la bande de gueules, au lion d'azur en chef à senestre.* — (P. Anselme).

Courcillonnière (La), anc. mét. et moulin à vent, psse du Temple. — Ce lieu faisait en 1575 partie du domaine de la Fredonnière. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Courcillons (Les), h., c^{te} de St-Hilaire.

Cour d'Etain, moulin sur la Brayé, c^{te} de Sargé. — *Courdestain*, XVII^e s. — *Courdetain* (Cassini). — Ancien fief, relevant à foy et h. de la Sg^{ie} des Margerites, vers St-Calais, qui était aux ducs de Vendôme. — Il appartenait en 1651 à Marie de Verdelay, dame de Coulonge, Courdetain et la Martinière, épouse de François de Moges, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, qui rendait avec pour ce moulin au duc Antoine. En 1673 elle est veuve. — Il y avait aussi à Cour d'Etain une métairie qui relevait censiv^t de la Morotière, et en 1681 appartenait à Jacques Le Teissier, sieur des Claies et aux héritiers de Marie Godet, v^o de Raymond de Lorne, sieur du Plessis. — (Arch. Nat., P 639, n° 2 [1651]. — Eug. Vallée, *Registre censier de Montmarin*, 1673. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 74).

Courd'homme (Famille de). — *Les Caves de la Rivière*, XVI^e siècle.

Court de Rocé (La), f., c^{te} de Rocé, dans le bourg même de ce nom. — *Castrum Chenardi*, 1213 (Charte de St-Georges). — *La Court de Rocé*, 1546 (Aveu de St-Georges). — *La Court de la Béginère ou Béguinière*, 1577 (Titres de St-Georges). — Ancienne Sg^{ie} qui englobait la plupart des terres de la paroisse de Rocé comme domaine ou comme fiefs. Elle avait droit de haute, moyenne et basse justice, et relevait directement du château de Vendôme à foy et h. simple et une pièce d'or de service, au coin du roi, à chaque mutation de seigneur. Le manoir de la Cour était devant l'église de Rocé, « la rue entre deux ».

Un aveu des chanoines de St-Georges

de Vendôme qui le possédaient, rendu en 1546 au duc Antoine fait connaître le détail de ce fief dont le domaine se composait des métairies de la Cour, de la Bouchère, de la Béguinière et de l'Ormeau ou de la Ferté. Cet aveu s'exprime ainsi :

« Et premièrement notre terre fief et seigneurie de Rocé... C'est assavoir un hébergement séant devant l'église parochial dudit lieu de Rocé appelé d'ancienneté et de tout temps immémorial si comme encore est de présent appelé *La Court de Rocé*, composé de maisons, granges, tects à bestes, et une aultre maison servant communément et destinée à l'usage de nos prisons de la justice de notre dicte terre et seigneurie, court, courtils, jardins et vergers à l'entour et à l'environ dudit manoir et hébergement le tout en un tenant, contenant trois septérées ou environ, situées devant l'église dudit lieu, joignant d'un costé aux terres de la métairie de la Béguinière [Béguinière] à nous appartenant, et aux choses qui furent à Arnould Hoyou, et aux [aistrises] de la métairie feu Colin Rougemont, d'autre costé à Julien Garreau le jeune, au curé de Rocé, et à la mestayerie de la Rivière, d'un bout au dit curé de Rocé et d'autre bout au chemin qui passe par devant l'église du dit Rocé tendant de la maison de Symon Hamelin à la maison dudit Rougemont, etc... » — (Arch. Nat., P 610, f^o 840).

L'aveu énumérait ensuite les métairies annexées au domaine : — La métairie de la Ferté, autrement l'Ormeau ; — La métairie de la Bouchère ; — La métairie de la Béguinière, laquelle fut à feu Bégin ; — La métairie de la Chataigneraye ou Chataignière, à Périgny. — Parmi les censitaires, situés paroisse de Rocé ou paroisses voisines : M^e Jean d'Argouges au lieu de Mess. Robert Stuart, seigneur d'Aulbigny, maréchal de France, tenant au lieu de Jean de Chantosme, qui auparavant tenait au lieu de la veuve Jean Branchart, pour un quartier de pré séant au lieu de la Mollière ; Les cens de Ville-riart ; Ceux du Clos-St-Barthélemy, paroisse de St-Ouen ; Le moulin de Chalhau, paroisse de Périgny.

Fiefs relevant à foy et hommage de la Cour de Rocé : — Le Tertre de Lignéres. — L'Aistrise de la Rivière à Rocé avec le lieu de la Cochetière. — La dixme de Villebadin depuis le chemin qui départ la terre de S^{te}-Maure de la terre de Mihaudouin appartenant en cette année 1546 à Charles de Maillé.

L'origine des possessions des Chanoines de Vendôme à Rocé se trouve dans le don à eux fait en 1213 par l'un d'eux appelé

Gaufridus Simeonis (Geoffroy fils de Simeon). — Ce don consistait en une métairie appelée *Medietaria Castri Chevardi ou Chenardi* (la métairie de Chateau-Chenard ou de la court Chenard). — A cette Court-Chenard s'ajoutèrent dans la suite plusieurs autres fiefs dont le principal fut celui de la Béguinière (qu'on appelait aussi la seigneurie de Rocé) acquis de Pierre Bégin vers 1400, pour faire le remploi de la somme de 1160 fr. donnée aux chanoines par la comtesse Catherine en 1395, et aussi les métairies de la Bouchère (ou de la Boucherie) et de la Ferté, autrement dit l'Ormeau, toutes situées au bourg de Rocé.

Une estimation faite en 1563 de la valeur de cette terre de Rocé portait « que le dict lieu, censif, seigneurie et métairie de la Court vaut bien, une fois vendu, la somme de six à sept mille livres tournois ».

C'est à cette Court de Rocé que les chanoines se retiraient en temps de peste et qu'ils continuaient leur service canoinal dans l'église de Rocé, ce qu'ils firent notamment en 1516 et 1530 ou 1531.

La métairie de la Cour de Rocé, appartenant aux chanoines de Vendôme fut vendue national^e en 1791 pour le prix de 21.800 l. — A cette somme il faut ajouter le prix de vente des terres et métairies annexées, le tout formant un total de prix de vente de 71.750 l.

Arch. Nat., P 610, f^o 840, 847, 851. — Arch. L.-et-Cher, G 273, 287 à 289, 328 et liasse non inventoriée de St-Georges ; et Q (Vendôme) 127, 161, 165, 276, 493 à 497, 717. — *Compte-rendu du Congrès archéologique de Vendôme en 1872*, pp. 323 à 328. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 211. — Bibl. Vendôme, ms. : Le Calendrier historique du Chanoine du Bellay..., etc.

Cour de Ternay (La), éc., c^o de Ternay. — *La Court de Ternay*, XVI^e au XVIII^e s. — *La Cour de Ternay*, (Cassini). — Ce lieu a remplacé le manoir de la Roche-Baudouin situé au-dessus, et est devenu après lui le chef-lieu de la seigneurie de Ternay. — C'est aujourd'hui une simple métairie. Dans ses vastes caves, Launay, vers le milieu du XIX^e s., a découvert des restes de peintures qui ont aujourd'hui entièrement disparu. Une de ces caves a dû servir de chapelle. — Voir *Ternay et La Rochebaudouin*. — (G. Launay, *Répertoire*, etc., p. 58).

Cour du Bois (La), c^o de Conflans (Sarthe). — Ancienne seigneurie dont relevaient plusieurs fiefs en St-Martin de Sargé. — (Roger Graffin, *La Sgie de la Cour du Bois*).

Cour du Bois (La), anc. mét., c^o de Lavardin, autrefois de la paroisse de St-Arnoul. — Elle dépend aujourd'hui

de la terre de la Linotterie. Ses bâtiments sont en ruines. — En 1619, elle appartenait à Mathieu Pageau, sieur de la Cour du Bois. — En 1724 elle était déjà du domaine de la Linotterie. — (Malardier, p. 773).

Courcil (Le), h., c^o d'Arville. — *Le Courcil* (Cassini). — *Le Coursil*, (Etat-major).

Courgady, moulin sur la Braye, c^o de Valennes. — Ce lieu relevait en fief de Valennes qui le reportait à Mondoubleau. Il faisait ainsi partie du *Fief-Valenne* reporté à Mondoubleau. — (Arch. Nat., P 704, n^{os} 62 à 66).

Courgenard, h., c^o de Savigny. — *Courgenard* (Cassini). — *Courgena* (Etat-maj.).

Courgenard (Le), ruisseau, c^o de Savigny. — Il prend sa source à la ferme de Courgenard, et va se jeter dans la Braye au-dessous de Savigny, après avoir alimenté les douves du manoir des Pastis, et fourni un cours d'environ 2 kil. et demi.

Courlesvaux (Famille). — *La Salle* (de Lancé), *Prépatour*, XVIII^e siècle.

Courmesnil (Gilles-Bernard de), commandeur de Sours et Arville en 1641. — Armes : *D'argent au chevron de sable, accompagné de trois trèfles de sinople*. — (Arch. Nat., S 5420).

Couronne d'Or (La), éc., sur la carte de Cassini, psse de Huisseau, sur la route de Vendôme à Tours, près du Plessis. — Ce lieu doit tirer son nom de l'enseigne d'une auberge.

Courouzière (La), f., c^o de St-Martin-des-Bois. — *La Courouzière* (Etat-major).

Cours (Les), h., c^o de St-Hilaire, 31 hab.

Cours (Les), écart du Bourg, c^o de Tréhet.

Coursil (Le), — Voir *Courel*.

Coursimeau (Le), ou *Les Verreries*, éc., c^o de Romilly.

Court (La), f., c^o de Coulommiers. — Ce sont les bâtiments de l'ancien prieuré de Coulommiers. — Voir *la Cour* (de Coulommiers), et *Coulommiers*.

Court, ancien fief, cité au Cartulaire de St-Calais, comme étant situé psse de Sougé, et appartenant au XIII^e s. à feu Balduin des Roches, chevalier. — (*Cart. de St-Calais*, 27).

Couet (La), c^o de Tourailles, lieu dit où se trouvait au XVIII^e s. une maison appartenant au chapitre St-Sauveur de Blois. — (Arch. L.-et-Cher, G 195).

Courtairie (La), h., c^o de Prunay. — *La Courterrie* (Cassini).

Courtalain, commune du canton de Cloyes (E.-et-Loir). — Ancien château des Montmorency. — Sa seigneurie s'étendait sur les paroisses du Gault, de St-Avit et du Poislay qui font aujourd'hui partie

du Vendômois. — (*Bulletin Dunois*, t. IV, 1881-1884, p. 110. — Abbé Métais, *Arch. historiques du dioc. de Chartres*, 1901, pp. 83 et 84 et 1902, p. 85).

Courtarvel (Famille de). — *Boursay*, *Le Grand-Bouchet*, *Les Berruères*, *La Mabilère*, *Les Souches* (de Chouy), XVI^e s. — *St-Agil*, *Rocheux* (de Boursay), *Bonrepos*, *L'Essert* (de Boursay), XVII^e s. — *Les Ronaudières*, *La Cour de Souday*, *Baillou*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au sautoir d'or, accomp. de 16 losanges de même en orle*. — (La Chesnaye).

Courtarvel (Louis-François-René, M^{is} de), né à la Cour de Souday, le 19 déc. 1759, mort le 27 juin 1841, fils de René César, C^{te} de C., Sgr de la Cour de Souday, Baillou, Boursay, Valennes, Verdes et Lierville, la Quentinière, etc., et de Thérèse des Ligneris. — En 1776, il est sous-lieutenant de Guienne-Infanterie, capitaine en 1778, mestre de camp en second de Penthievre-Dragons en 1783, colonel de Vivarais-Infanterie en 1786 ; il émigra en 1791, devint lieutenant général en 1814, commandeur de St-Louis et Chev. de la Leg. d'honneur en 1821, et fut élu en même temps député de Loir-et-Cher. Il fut encore nommé Grand-Croix de St-Louis en 1825 ; et enfin promu pair de France en 1827. — Il avait épousé, le 14 juillet 1783, Marie-Louise de Lambert, fille de Henri Joseph, M^{is} de Lambert, maréchal de camp, inspecteur général de la Cavalerie, gouverneur d'Arras, qui décéda en 1808 officier général au service de Russie, et de Marie Anisson du Perron. — Le M^{is} de Courtarvel était possesseur de Baillou et de Lierville, terres qu'il laissa à sa mort à ses frères, l'un âgé de 80 ans et l'autre de 78 ans. — (Chartrier de Baillou, *Généalogie de la famille de Courtarvel*, par Lainé).

Courtaudrie (La), villa, à Courtiras, c^o de Vendôme. — Ancienne closerie située dans la censive du fief St-Lubin du château de Vendôme. — Elle fut achetée 613 livres en 1758 par l'abbé Simon, l'historien de Vendôme, et à sa mort, adjugée pour 2.000 livres à Dlle Française-Félicité de Musset (1781). — Au XIX^e s., cette villa fut habitée par Gabrielle Anne Cisternes, vicomtesse de Poilloue de St-Mars, connue dans les lettres sous le nom de *Comtesse Dasch*. C'est là que celle-ci composa une grande partie de ses romans. (Voir sa notice). — Cette villa est auj. à la famille Loiseau qui l'a rebâtie dans le style moderne, vers 1902. — (*Bulletin vendômois*, 1882, p. 154. — Renseignements locaux).

Courtay. — Voir *Courteil*.
Court de la Béguinière (La). — Voir *Cour de Rocé*.

Courtebotte, éc., c^e de Thoré.

Courteuil, f., c^e de Baillon. — *Courteays*, *Courtlay*, xv^e s. (Aveux). — *Courtlay* (Cassini). — (Ce lieu n'est pas indiqué sur la carte d'Etat-major). — *Courlais* (Cadastré). — Ancien fief qui paraît un démembrément de la terre ancienne de Baillon ; il relevait de Mondoubleau à foy et hommage. — En 1451 et 1455 il est à Jean Levasseur qui en fait l'aveu à Mondoubleau. — En 1493 à Alain Levasseur, Sgr de Cogners. — En 1529 à Antoine Levasseur. — Cette ferme fait aujourd'hui partie du domaine de Baillon. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1 ; P 704, n^{os} 2, 90 et 91).

Courtemblay ou Courtremblay (Famille de). — *Courtemblay* (d'Epuisay), XII^e au XV^e s. — *Poncé et la Rocheturpin*, XIV^e et XV^e s. — *Villepéan*, XV^e s. — Armes : *D'or et de vair de 6 pièces*. (Arm. du Maine) — Alias : *D'argent à 2 fasces de sable accompagnées de 6 roses de gueules*, 3, 2, 1. (De Maude).

Courtemblay, ferme, c^e d'Epuisay. — *Curtemblum*, XI^e s., (Cartulaire de St-Vincent du Mans). — *Curtramblum*, XII^e s., (Cart. de Tiron). — *Courtremblay*, XIV^e s., *Courtremblain*, XV^e s. (Aveux). — *Courtremblay*, (Chartier du château de Coulonges). — *Courtremblay* (Cassini). — *Courtremblay* (Etat-maj. et Cadastre). — Ancien château et fief relevant de Mondoubleau à foy et h. simple. Le château a été détruit après la Révolution.

Varinus de Curtemblo, est témoin à la fin du XI^e s. à St-Vincent du Mans (charte 221). — *Wido de Curtemblo*, est témoin de la fondation de l'abbaye du Joug Dieu au diocèse de Lyon en 1118, avec d'autres chevaliers de la Beauce et du Perche.

On voit paraître, dès le XII^e siècle Gervais de Courtemblay et Guérin son fils ; et Boussard de Courtemblay, mort en 1214. — Richard de Courtremblay, croisé en 1272 (?). — Jean de Courtremblay en 1375 est Sgr de Poncé et de la Roche-Turpin. — Bouchard de Courtremblay, Sgr de Conneré, la Roche-Turpin et Poncé, au XV^e s. — La plupart de ces personnages, depuis Gervais, sont cités par de Maude en son armorial vendômois (aux mots Bouchard et Boussard).

En 1407 Raoul de Courtremblay était, parmi les chevaliers qui vendirent au roi Charles VI certains biens pour lui permettre de faire des libéralités au chapitre du Mans, entre autres Villepéan à Ville-mardi et les cens de Villetrun. Ce Courtremblay est identifié avec Courtemblay d'Epuisay par les auteurs manceaux et Jeanne de Courtremblay en 1414 est dite femme de Jean d'Angennes, Sgr de Poncé.

Mais on ne peut donner une liste chrono-

nologique à peu près suivie des Sgrs de C. qu'à partir du suivant :

Pierre Asselin, Sr de Courtemblay dans la première moitié du XV^e s. Il a pour fille la suivante :

Ysabeau Asselin, qui a épousé Berthier Regnard, lequel, en 1458, rend aveu à Mondoubleau pour son fief de C. Il est aussi Sr de la Musse, psse de Selommes. Ladite Ysabeau est veuve en 1475 et a pour fils Gilles Regnard auquel elle donne procuration en 1475 pour faire pour elle à la baronnie de Mond. l'aveu de sa Sgrie de C. — Le suivant paraît plutôt le petit-fils que le fils d'Ysabeau.

Gilles Regnard, sans doute II^e du nom, Sr de C., en 1541, époque où il fait sa déclaration « pour le manoir, mésons, etc., de Courtemblay » et il ajoute que ladite terre joint la métairie des Grandes Cartes, celle des Maisons Blanches, les Péseries, l'Arcif, etc. Il avoue encore pour partie de son grand étang « de cà les bornes plantées sur la chaussée dudit étang qui départent les Sgies de Mondoubleau et de Vibraye ». — Le lieu de Larcif relevait de C. à foy et hommage et dans sa censive se trouvaient les métairies des Péseries, des Girardières, de la Huberdière ou Roumeau joignant Liaudon, la Hézardière, l'Estang et Rebray (ce dernier relevant en partie de Vibraye). — En 1570 le même Gilles Regnard, Sr de Courtemblay prend à bail la métairie de l'Epau Il paraît avoir pour fils, le suivant :

François Renard ou Regnard, qui, comme Sr de Courtemblay, est parrain à Savigny en 1589. Il paraît mourir à cette date attendu qu'on voit Courtemblay la même année 1589 au suivant :

Laurent de Regnard, éc^r, Sgr de Courtemblay et de la Motheraye (psse du Mée, près Courtalain) demeurant audit lieu de Courtemblay en 1589. Il constitue cette année-là, conjointement avec Philippe de Nambu, éc^r, Sgr de Courtozé, une rente de 16 écus deux tiers au profit de Claude Leroux, Sr des Corneaux. On le rencontre encore en 1605 comme Sr de Courtemblay. Sa femme est Charlotte Pinard. — Ils ont au moins 6 enfants : 1^o Laurent II qui suit ; 2^o Louise, qui épousa en 1610 à Epuisay Jacques de Courtarvel, fils de Jacques, seigneur de Corbon et de Anne d'Estureaux ; 3^o Suzanne, qui épousa en 1626 Gilles de Salmon, Sr du Liaudon ; 4^o Louis, Sr de la Blinière ; 5^o Jacques, Sr du Mars, puis de la Toisne ; 6^o Marin ; 7^o Françoise, qui en 1629, est marraine à Epuisay et est dite femme de M. de Challé (?).

Laurent II de Regnard, éc^r, né vers 1590, d'abord Sgr de la Toisne puis de

Courtemblay, épousa vers 1620 Geneviève Le Blanc de la Baume, fille du seigneur de la Vallière en Touraine dont il eut au moins 12 enfants baptisés à Epuisay : 1^o Edme-Laurent, qui va suivre ; 2^o Laurent, baptisé à Epuisay le 23 septembre 1629 ; 3^o Louise, le 29 septembre, même année ; 4^o François, le 10 mars 1632 ; 5^o Jean, le 18 mars 1633 ; 6^o Laurent 2^e, le 18 mai 1634 ; 7^o Geneviève, le 2 novembre 1635 ; 8^o Antoine, le 30 nov. 1636 ; 9^o Marguerite, le 25 nov. 1637 ; 10^o Jacques, le 15 janvier 1639 ; 11^o Charles, le 12 février 1641 ; 12^o Léonard, le 24 janvier 1642. — Laurent de Regnard dut mourir avant 1646, époque où son fils Edme est dit seigneur de Courtemblay. Sa veuve le 2 janvier 1647 était dite ayant la garde noble de ses enfants. Elle mourut elle-même après 1656.

Esme ou Edme-Laurent de Regnard, éc^r, né vers 1625, Sgr de Courtemblay en 1646 et encore en 1689. Il fut convoqué à cette date avec l'arrière-ban du Vendômois comme Sgr de Courtemblay. Il dut vendre au suivant :

Léonor de Salmon, éc^r, fils de Léonor II de Salmon, éc^r, sieur du Liaudon et de la Vignonnère et de Anne de Guillot, né le 25 octobre 1664, inhumé à Epuisay le 29 juin 1714. Il fut Sgr de Courtemblay, du Coudray et de la Fertière, cornette de cavalerie au rég^t de Vaillac et épousa en 1698 Anne-Marie de Petitjean, sa cousine germaine, décédée en 1729 à 48 ans dont il eut 5 fils et deux filles : 1^o Léonor-Jacques, qui suit ; 2^o François-Joseph, Sr de la Fertière, né le 9 août 1702, capitaine d'infanterie, tué en 1748 au combat d'Ettingen ; 3^o Pierre, né le 2 août 1705, chanoine de St-Martin de Tours ; 4^o Marie-Félicie, née le 13 octobre 1706 ; 5^o René-Louis, seigneur de la Roussardière, né le 13 mai 1708, époux en 1736 de Eléonor Lejeune de Malherbe ; 6^o Jean-Louis, né le 14 mai 1710, chanoine de Vendôme ; 7^o Marie-Madeleine, née en 1712, décédée célibataire en 1772 à Epuisay.

Léonor-Jacques de Salmon, éc^r, Sgr, après son père, de Courtemblay et d'Epuisay, épousa le 17 novembre 1727 Renée de Bellanger, sa cousine germaine, fille de Pierre de Bellanger et de Renée de Petitjean dont deux enfants : 1^o Jacques, né le 26 mai 1729 ; 2^o René-François, qui suit.

René-François de Salmon, éc^r, second fils du précédent. Il est dit Sr de Courtemblay, Epuisay, Cherchenay, la Roussardière, Pintourné, l'Ormeau, etc. Il avait été baptisé à Epuisay le 16 mars 1732. Il eut pour parrains un serviteur et une

servante. Il fut colonel de cavalerie et chev^r de St-Louis. Il épousa en 1766 (?) Anne-Rosalie de la Motte-Baracé, née le 6 nov. 1747, 5^e enfant et 2^e fille de Claude-Philippe de Lamotte-Baracé, Sgr du Coudray-Montpensier et de N. dont il eut trois enfants baptisés à Epuisay : 1^o Modeste, fille, le 20 mars 1768 ; 2^o Baptiste-Auguste, le 27 juillet 1771 ; 3^o Zoé, le 10 janvier 1774. — René-François de Salmon émigra à l'époque de la Révolution avec sa famille. Ses biens furent confisqués et vendus nationalement.

Le château de Courtemblay en 1793 servit quelque temps de caserne pour une partie du bataillon de recrues du district de Mondoubleau dans la levée de 300 mille hommes. Il fut démoli par le sieur Langlecher, ci-devant président à St-Calais, acquéreur.

En 1846 la terre de Courtemblay fut vendue en détail par suite de saisie sur faillite Bordier. Elle se composait alors de la ferme du domaine, la ferme de la Basse-Cour, celle du Buisson, celle du Boulay et celle du Chataignier, toutes sur Epuisay ; et en plus, le Cibot sur Lunay, la Poterie sur Beauchêne et la Brunelière à Azé. — Le domaine même de Courtemblay avec son étang fut acheté par la famille Douchement qui le possède encore actuellement (1909).

Arch. Nat., P 611, n^o 32 ; P 700, n^o 64, PP 50 vol. 102, n^{os} 57 et 59. — Arch. L.-et-Cher, E 31, 378, 457. — Arch. Loiret, A 1708 (Etat des fiefs de Mondoubleau au XVIII^e s.) — *Cart. de St-Vincent (Curtemblum, xv^e s.)* 221. — *Bulletin vendômois*, 1866 pp. 109 et 110 ; 1870, pp. 42, 43, 87 ; 1900, p. 251. — *Cart. Tiron (Courtremblum 1118)*, 16. — *Bulletin dunois*, t. IV, p. 359. — *La Province du Maine*, juillet 1897, p. 217. — Pasty de la Hilaire, *Le Bas-Vendômois historique et monumental*, p. 25. — Eug. Vallée, *Documents sur le Vendômois*, Chartier de Coulonges (1673). — De Maude, *Armorial du Vendômois*, aux mots Bouchard et Boussard. — D'Hozer, registre IV, *Généalogie de la famille Salmon*. — Passac, p. 76. — St-Allais, t. XIII, *Généalogie de Courtarvel*, p. 190. — Beauvais de St-Paul, p. 135. — Reg. d'Epuisay et de Savigny, *passim*. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 307. — *Le Loir* du 22 mai 1846. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 336. — Bibl. de Vendôme, 1^o Ms. 285, pp. 163 et 180 ; 2^o Ms. 313, *Mémoires de Duchemin de la Chesnaie*, t. II, p. 188.

Courtemblay, ancien manoir, psse de St-Rimay. Il est situé au hameau de Charchenay ou Cherchenois. C'est l'ancien siège de la seigneurie du lieu qui a pris le nom de Courtemblay de la famille Salmon de Courtemblay qui le posséda au XVIII^e s. — Le 8 février 1792 furent vendus à Courtemblay de Cherchenay, les meubles de l'émigré René-François Salmon-Courtemblay. — Voir *Cherche-*

nois. — (P. Clément, notes mss. sur les émigrés du canton de Montoire. — Reg. d'Épiaisay, XVIII^e s. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, p. 138).

Courtemiche (La), éc., c^e de Fréteval.

Courtenjon, lieudit, c^e de Lunay — *Courtenjon, Courtanjon ou Courtaujon, Courteangeon*, (Titres divers). — Ancien manoir et fief relevant du château de Montoire, à foy et h. lige et deux mois de garde. — Cette Sgie de Courtenjon avait plusieurs vassaux : Le Grand et le Petit Lehon, Étangé, la Fontaine, tous trois situés paroisse de Savigny.

Courtenjon au commencement du xv^e s. est aux Sgrs du Breuil, puis aux Sgrs de la Montellière, du nom de Rougemont.

Au commencement du xvi^e s., il est partagé. — Thibault Vallée en prend une partie comme mari de Ambroise de Rougemont. C'est ce qu'on appela le Petit Courtenjon. En 1576, ce Petit Courtenjon fut vendu par Pierre Hardouin, bourgeois de Vendôme et Renée Vallée, sa femme, à Raphaël de Taillevis, Sgr de La Mezière, moyennant 150 livres de rente à prendre sur les tailles de l'Élection de Vendôme. Ce fief relevait du Grand Courtenjon. Il resta aux mains des Sgrs de la Mézière. Le Grand Courtenjon resta lui-même fief uni à celui de la Montellière.

A ce fief du Grand Courtenjon appartenait « Le Salage des Saliers des foires et marchés de Montoire et Lavardin ». — (Arch. Nat., P 639, n^o 27 ; P 686, n^{os} 6 à 9 ; PP 50, vol. 88, n^{os} 6 à 9 ; vol. 114, n^{os} 228 et 231 ou 241. — Collection R. de St-Venant, liasse de la Montellière. — Arch. L.-et-Cher, E 17).

Courtenvau ou Courtenvaux, château, c^e de Bessé (Sarthe). — Il relevait à foy et h. du château de Vendôme, et appartenait aux familles suivantes : *De Doucelles*, xiv^e et xv^e s. — *Letort*, xv^e s. — *Berziau*, xv^e et xvi^e s. — *Souvré*, xvi^e et xvii^e s. — *De Montesquiou*, xviii^e et xix^e s. — Uni à Vancé et Bonnevaux, Courtenvau fut érigé en marquisat en 1609 en faveur de Gilles de Souvré. — Les Seigneurs de Courtenvau avaient à Vendôme rue Poterie un hôtel que l'on appelait *Le logis de Courtenvau*. C'est le Musée actuel. — Voir *Bonnevaux*. — (Arch. Nat., P 599, 600 et 601. — Pesche, II p. 155. — Abbé Martin, *Monographie de Matval ou Bonnevaux*, pp. 66 à 70).

Courterrie (La), éc., c^e de Houssay.

Courterrie (La), éc., c^e de Montrouveau.

Courterrie (La), h., c^e de Prunay. — *La Courtrie* (Cadastre).

Courtevue, éc., c^e de Savigny.

Courtifeuill, éc., c^e de Lancé.

Courtillerie (La), ancien fief censif au faubourg chartrain de la ville de Vendôme. — Il était situé en face le grand cimetière de l'autre côté du chemin de la Maladrerie (le Faub. Chartrain) et touchait aux rottes allant à la justice (auj. impasse Guénard, rue du St-Cœur et rue des Usines). — Ce fief appartenait à la Trinité. — (Cart. Trinité, 856, p. 482. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 108 ; 1886, p. 121. — Chartrier des Minières, xvi^e s.).

Courtills (Les), h., c^e de la Chapelle-Anschéry. — *Le Courty* (Etat-Major).

Courtills (Les), écart du bourg, c^e de Rhodon.

Courtin (Famille). — *Pinoche*, xv^e s. — *Laurière, la Roulière* (d'Azé), *Chanterraine*, xvi^e s. — *Rougemont, Chauvigny* (de Cellé), *Saunay*, xvii^e s. — *Chanteloup* (de Renay), *La Berthelottière*, xviii^e s. (Il est certain qu'il y a là plusieurs familles C.). — Armes : *Écartelé au 1 et 4 d'azur à 3 croissants d'or ; au 2 et 3 d'argent au chevron d'azur accompagné en chef de 2 glands de sinople et en pointe d'une hure de sanglier de sable*. — (St-Allais).

Courtinerie (La), f., c^e de Choue. — On l'appelle aussi le *Petit Beaujeu*.

Courtinerie (La), anc. mét., psse de Montrouveau. — Elle relevait de la Sgie de Montrouveau. — Gilbert de la Curée l'avait réunie en 1612 à sa Sgie de la Rocheturpin en l'achetant moitié à Jean Roger, Sgr des Rochettes, mari de Jacqueline Taffu, et moitié à Antoine Taffu. — En 1758 elle était à Pierre-Barthélemy de Cissay. — (*Bulletin vendômois*, 1899, p. 245. — Arch. L.-et-Cher, E 107, 129. — P. Clément, notes manuscrites sur Montrouveau).

Courtiras, village et château, c^e de Vendôme, 277 hab. — *Curtirast*, xi^e s., (Cart. de Marmoutier et de la Trinité). — *Curtiras, Villa Curtirast*, xi^e s. (Cart. de Marmoutier). — *Courtiras*, 1361, (Cession de Courtiras à la Maison-Dieu). — *Courtyrais*, xvii^e s. — Ancien fief et Sgie, relevant du château de Vendôme à foy et h. lige et une livre de cire de service le jour de la Toussaint. Il avait droit de haute, moyenne et basse justice. Mais la haute justice fut retenue en 1362 par le comte Jean VI au moment où il approuva la cession de Courtiras aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme.

Cette terre se composait d'un manoir avec métairie et d'environ 800 arpents de bois en la forêt de Vendôme.

On trouve l'Etat de la terre et Sgie de Courtiras, d'après un rouleau en parchemin de l'an 1364 et un aveu de 1444, inséré dans l'*Extrait des titres de l'Oratoire*, page

35. (Ms. 285 de la Bibl. de Vendôme). — ... Courtiras... consistant dans son habbergement, terres, prés, vignes, bois, garenne, chasse à toutes bêtes, poursuite des malfaiteurs des bois jusque dans la ville de Vendôme, moulin et four au forsbourg du pont St-Georges, cens à ventes sans reliefs à la Chandeleur, cens à ventes et reliefs à la mi-carême sur plusieurs domaines, partie à Courtiras, partie ès vallées et costils de Courtiras et de Chalumeau, partie en Vaujoye, partie à Putibale, partie à la Perchais, partie aux Margats ; — *Item* quatre-vingt onze courvées y détaillées ; — *Item* dix gelines de rente ; — *Item* cinq sestiers d'avoine ; cinq chapons, cinq pains et cinq deniers de devoirs appelés oblies au lendemain de Noël ; — *Item* deux étangs au-dessus dudit hébergement ; — *Item* le pressouer à vin, o la maison, o la banie, o les appartenances ; — *Item* nos ombres que nous avons au Loir au droit de notre domaine et de notre censif ; — *Item* notre voirie et justice de soixante sols et le dessous ».

De Courtiras relevaient les fiefs et seigneuries suivants : Villemarchais et le bois de Montagu à Nourray ; la moitié de la dime de Vaulart, psse de Villiers ; le fief du Bois de Vaulevrier, psse de Villiers ; le fief de Pierre-Lévée au dessus de Vendôme, appartenant à la maison même de l'Hôtel-Dieu ; la dime de Marcilly ; des dimes et cens à Chassay, psse de Landes, appartenant à plusieurs ; la Bouchardière, ou petite métairie de Maudétour, psse de Naveil ; la métairie de Crèveccé ou Crèvesec, psse de St^e-Gemmes, avec la Copperie, psse de Villemardi, qui relevait de Crèvesec ; le fief de Julienne de Lépine veuve de Hugues Bonin, chevalier, situé aux vallées de Mérioles, à Vauhamelin, au vau de Boucas et au Clos-Joubert (autour de Vendôme), dans la rue aux Béguines et au Bois aux Moines ; la Ratellerie, psse de Villiersfaux ; la Chauvignière, psse de Selommes ; le moulin de la Grève, à Vendôme ; la Taffourie, au-dessus de Courtiras ; le fief des bois de la Boyssière, entre Courtiras et Courtozé, la Roche, psse de Villerable ; un fief assis au Vau de Boucas et la Periche, psse St-Lubin de Vendôme, la Tour de Varennes et son moulin, psse de Naveil et Marcilly ; Villeclèche, psse de Selommes ; la métairie de St-Firmin, appartenant à Pierre Thierry ; la dime de St-Firmin ; la Taise, psse de Pray ; le fief de Jean de l'Épine au Pont St-Bié et à la Roche St-Léonard ; Les Murats, psse de Villeromain et divers domaines aux alentours ; Villebouzon, psse de Villefranceur, le bois de Poymule à Lancé, avec di-

verses terres, même psse ; le fief du Bois, même psse de Lancé ; les fiefs de l'Aubepin, de l'Essart, de Poymule, de la Salle et du Gazon, encore même psse ; divers héritages à Pierre Thierry à Rocé ; divers héritages à la Rocherie, psse de [St-Firmin] ; le sixième de la dime de Rocé ; le fief à Bouchard de St-Amand, psse de Landes qui comprenait la grande dime de Rivères. — Tous ces fiefs constituaient le nombre de vingt-huit vassaux, devant foy et h., et en outre, pour la plupart, un roussin de service à la Sgie de Courtiras. — (Extrait des titres de l'Oratoire, ms. 285 de la Bibl. de Vendôme, p. 35).

On a, par erreur, revêtu Courtiras du titre de Baronnie, considérant ce titre comme lui appartenant dès le xi^e s., du temps du C^{te} Geoffroy de Preully. Cette seigneurie a bien pu en effet être appelée baronnie au xvii^e s., alors qu'elle était en des mains ecclésiastiques, suivant une coutume répandue alors pour les prieurés ou fiefs ecclésiastiques importants. Mais au moyen-âge, et même depuis, ce n'a été là qu'une seigneurie, peut-être la seconde comme importance dans le haut Vendômois, (après le Bouchet-Touteville), parmi celles relevant directement du Comté de Vendôme. — Au xviii^e s., alors que Courtiras était à l'Oratoire de Vendôme, on donnait par plaisanterie le titre de *baron de Courtiras* au professeur de sixième. Nous ne savons en vertu de quelle règle celui-ci avait été choisi à l'exclusion des autres professeurs. Le véritable seigneur de Courtiras était alors le Directeur de la maison de l'Oratoire de Vendôme.

Les premiers Sgrs connus de Courtiras sont prévôts héréditaires de Vendôme. — Dès la première moitié du xi^e s., cette seigneurie est au suivant :

Hilgald ou Hilgald, qui lui-même est fils de Hugues, appelé aussi Adam, Sgr de Poulaines, et d'Adèle ou Adélaïde. Il a pour frère le suivant :

Archambaud I^{er}, Sgr de Courtiras et prévôt de Vendôme, frère cadet et successeur du précédent. Il paraît nombre de fois, soit comme bienfaiteur, soit comme témoin, dans les chartes du 3^e quart du xi^e s. Vers 1050, pour le repos de l'âme de son père Hugues, d'Adélaïde sa mère et de Hilgod, son frère, ainsi que de son âme à lui-même et celle de Pétronille, sa femme, il donne à Marmoutier une terre d'une charrie à 4 bœufs dans la villa appelée *Curtirast* et peu après il augmente ce don en faveur du prieuré de St-Mard ou St-Mars (qui était proche). En 1056 il donne encore à la Trinité un colibert, toujours pour le repos de l'âme

de son frère Hilgod; et au même convent, en 1058, une terre dans la Vallée-Manfred ou à Vaumainfroid, près de la rivière appelée Coturnosa (peut-être la Gubernesse, aujourd'hui le Rondi, près Monthodon). — C'est cet Archambaud que M. l'abbé Toublat, dans sa brochure sur Poncé, déclare (sans preuves fournies), le premier seigneur connu de Poncé. — Archambaud, outre ses trois frères : 1°) Hilgod, à qui il a succédé; 2°) Hugolin (que son aîné Hilgod fait enterrer par les moines de la Trinité, qui pour cela reçoivent une charruée de terre à (Poulines); 3°) Eudes, dit Bridier, moine de la Trinité, a encore pour sœurs : 1°) Adèle ou Adélaïde, femme de Eudes et mère d'autre Archambaud et de Hildegarde, laquelle Adélaïde donne à la Trinité l'église de Boisseau; 2°) Héloïse; 3°) Christiane, dite encore Ameline, qui elle-même a pour fils un troisième Archambaud.

Ce premier Archambaud sus dit a donc pour femme Petronille, que M. de Trémault croit être fille de Robert de Gratelou et de Garote, et sœur d'une certaine Milesende, mariée à Pierre qui paraît être Pierre de Candé, fils de Rahier de Montcontour (Marm. Vendômois, ch. 17, note 1, p. 29). Ses fils sont : 1°) Hugues, qui suit; 2°) Geoffroy; 3°) Guillaume.

Un autre Archambaud qui semble être un des deux neveux du premier, fils de sa sœur Christiane, paraît plusieurs fois dans les Chartes; il est époux d'Alburge et se fait moine en 1079; il donne alors à la Trinité un demi-arpen de vigne près Villeseur, dans le fief de St-Georges.

Hugues, fils aîné d'Archambaud et de Pétronille, est Sgr présumé de Courtiras; en 1065 il est déjà prévôt de Vendôme. On l'appelle aussi Hugues de Poncé. En 1079 on le voit approuver le don de l'église de Boisseau fait à la Trinité par sa tante Adélaïde. C'est lui certainement qui, en sa qualité de Sgr de Poncé, tint en main le cheval sur lequel Geoffroy de Preully fit son entrée dans la ville de Vendôme en 1085. Il a pour femme Agnès et paraît avoir pour fils Archambaud le Prévôt qui suit, et Hugues de Poncé.

Archambaud II, prévôt de Vendôme. Pas plus que le précédent, Hugues le prévôt, présumé son père, et son fils Archambaud qui suit, il n'est dit Sgr de Courtiras; mais il paraît évident qu'ils le furent tous deux. — Archambaud le prévôt paraît comme témoin dans plusieurs chartes de la Trinité entre 1108 et 1145. Il a pour femme Jéroa et pour fils le suivant:

Archambaud II, fils du précédent et de Jéroa. Il a pour femme Héloïse en 1151. A cette date, il donne à la Trinité le che-

min qui de Danzé conduit aux moulins de Navell, (ce chemin paraît passer par la forêt de Courtiras) et dans la charte de donation, donnée à tort comme étant du XI^e s., (chartes 379 et 529) il est dit *Archambaud le prévôt, fils d'Archambaud le prévôt*. Il paraît avoir eu pour seconde femme Berthe, pour l'âme de qui il donne une vigne avec le consentement de son fils aîné Guillaume.

On ne rencontre aucun prévôt de Vendôme au XIII^e s. Mais l'abbé Toublat, dans sa brochure sur Poncé, ne paraît pas faire doute que la seigneurie de Courtiras n'ait été dans la main de la famille de Poncé. — Dans ce cas, cette terre aurait été en 1230 à Hugues de Poncé, époux d'Agathe; — en 1256 à Philippe de Poncé fils aîné de Hugues et d'Agathe; — en 1278 à autre Philippe de Poncé, probablement fils du précédent, de même en 1329; — en 1339 à Jean de Poncé; — en 1340 à Philippot de Poncé, prévôt de Vendôme, qui possède des biens dans les fiefs blésois vers Rocé; de même en 1347, et ce dernier a pour fils : 1°) Jean de Poncé, Sgr du Boys en Touraine, qui mourut avant son père; 2°) Guillaume, qui suit; 3°) Hugues, dit La Loupe, qui vivait en 1362 avec ses deux filles Alix et Epiphannie.

Guillaume de Poncé est en 1361 Sgr de Poncé et de Courtiras. Il céda en cette même année aux maîtres et frère de la Maison-Dieu de Vendôme sa métairie et seigneurie de Courtiras. — Voici les termes de l'acte de cession de la terre et seigneurie de Courtiras aux maîtres et frères de la Maison-Dieu de Vendôme, daté du vendredi après la Purification de Notre-Dame (février) de l'année 1361, tels que le donne l'*Extrait des titres de l'Oratoire* à la bibliothèque de Vendôme (ms. 285, p. 26).

« Donation faite par Guillaume de Ponçay, fils de Philippot de Ponçay jadis Sgr dudit lieu de Ponçay et de Courtiras, aux M^o et frères de la Maison-Dieu de Vendôme et leurs successeurs aux charges y contenues de toute la terre de Courtiras o (avec) l'hébergement dud. lieu, o maisons, roches, courtils, terres gagnables et non gagnables, estangs, prés, patures, pasturages, fossez, viviers, vignes, pressoirs, bois, hayes, arbres, bruyères, landes, fours, moulins o leurs banniers, pescheries et autres droits, cens et rentes, reliefs o tous les autres droits et profits, corvées, garennes et chasse à toutes bêtes grands et menues, justices, seigneuries, fiefs, rerefiefs, services, hommages, et à tout cela poursuite, prise et punition des malfaiteurs desd. bois jusques aux metes ac-

coutumées. C'est à savoir du côté de Vendôme jusqu'à la porte merresse de Vendôme, et d'icelle porte jusqu'au pont St-Georges dudit lieu de Vendôme, o toutes les autres appartenances, droits et appendances de ladite terre et dudit habbergement de Courtiras, tenues icelles dites choses de Mgr le C^{te} de Vendôme à foy et hommage lige et au service accoutumé. »

« Et o tout ce, tous les domaines, fiefs et rerefiefs, hommages, services, justices, seigneuries, droits et autres choses quiconques, que ledit Guillaume de Ponçay tenait dud. Mgr le comte de Vendôme, à une foy et hommage et au service ancien accoutumé, les quelles choses dernièrement nommées ses prédécesseurs soulaient tenir du comte de Blois, assises au dedans des metes de la Chatellenie de Vendôme, toutes les autres choses immeubles et héritaux quelconques que ledit Guillaume de Ponçay avait et percevait en la chatellenie de Vendôme tant es ressorts de Beaugé et de Chartres comme d'ailleurs, avec réserve toutefois sa vie durant de la garenne et chasse et de son habitation quand il lui plaira en la salle dudit lieu de Courtiras et en la chambre, cuisine et chapelle qui joignent ladite salle et en la roche aussi dudit lieu; et aux dits maître et frères le droit que ledit Guillaume de Ponçay leur avait accordé avant ce fait de leurs usages tant à bois que pour les pasturages, pessons et nourissements de leurs bêtes en tous les bois susdits et en toutes ses places. *Signé* : Meloteau pour J. Boyleve. »

Le 13 juillet 1362, le comte Jean de Vendôme approuva et confirma par lettres ladite donation, a charge de foy et hommage et une livre de cire par chacun an au jour de la Toussaint et vingt livres à chaque mutation de maître et d'une messe a note par chacun an, messe du Saint-Esprit pendant sa vie, et des trépassés après sa mort. Il retenait en outre la haute justice et laissait aux frères la voirie et justice de soixante sols, à la charge que lui et ses successeurs auront la faculté de chasser la grosse bête dans les bois dépendant de la terre de Courtiras.

« Et en cas qu'ils encourussent envers nous, nos hoirs et ayant cause quelque forfaiture, ses hoirs et ayant-cause (sic) ne pourront lever sur eux que soixante livres et qu'au cas qu'elles fussent telles qu'ils en dussent perdre leur justice, que cette privation de droit de justice ne durerait que pendant la vie du maître qui gouvernerait la maison au temps d'icelle, a charge en outre de tous les

profits de fief qui adviendraient pendant l'année de mutation de maître. »

Dans un autre libellé : « En cas de forfaiture de la part desdits M^o et frères l'amende ne pourra être que de 60 livres et en cas qu'elle ne fut telle qu'ils en dussent perdre leur dite justice, que cette forfaiture ne durera que le temps que ledit maître gouvernera ladite maison. » — (Bibl. de Vendôme, manuscrit 285, pp. 26 et suiv.)

Dès l'année 1362, les frères s'occupèrent d'amortir les rentes dues sur Courtiras à divers particuliers entre autres à Gervais Malon, bourgeois de Vendôme et Agnès, sa femme, qui avaient acquis 62 livres de rente et plusieurs muids de froment et méteil de Guillaume de Poncé et Huet de Poncé, son frère. Pour cela ils échangeèrent un grand nombre de rentes qu'eux-mêmes possédaient sur divers héritages dans le pays. Et aussi au chapitre St-Georges qui possédait sur Courtiras deux muids de froment de rente, et auquel on en donna deux, assis sur une métairie à Selommes, appartenant à la femme feu Colin Boirsraonl et autrefois à Hubert Bizieu, écuyer.

Depuis cette époque, la terre et Sgie de Courtiras fut entre les mains des maître et frères de la Maison-Dieu de Vendôme, puis de l'Oratoire qui leur succéda en 1626.

La haute justice de Courtiras était ainsi retenue par le C^{te} de Vendôme. Quant à la basse justice qui portait sur toute la plaine de Courtiras, (moins le prieuré de St-Mars) et sur une partie du faubourg St-Michel, elle s'exerçait au XVII^e s. dans une maison de la rue des Quatre-Huys, qui sur sa façade portait une peinture représentant les armes de l'Oratoire. L'audience, d'après des « lettres royaux » du roi Louis XIV en date du 4 avril 1685, devait se tenir une fois la semaine.

En 1514, les frères de la Maison-Dieu érigèrent à Courtiras une chapelle en remplacement d'une autre plus ancienne qui est déjà citée dans l'acte de vente de 1361. Cette chapelle, dédiée à St Hubert, patron des chasseurs, fut consacrée le 15 décembre de cette année-là par Pierre, « *Gabbatensis episcopus* », délégué d'Erard, évêque de Chartres. Une inscription, peinte sur bois, existe encore en cette chapelle et constate cette consécration comme aussi la donation de 1361. Cette inscription est due aux Oratoriens, la voici :

« *Sacellum hoc D. O. M. in honorem divi Huberti consecratum si tempus spectetur antiquitate augustum est pluribus ante consecrationem suam saculis extractum. Si consecratio sanctitate conspicuum D. D.*

Petrus Gabbatensis episcopus, permittente D. Erardo carnulensi episcopo, Non. septemb. anni M. D. XIV. dedicavit.

« *Si fundatorum mens ac religio pietate eorum venerandum cum in eo extruendo non suam sed solius Dei gloriam quaesiverit concessum est cum universa Curtriaci jurisdictione nostris antecessoribus ab illustrissimo Guillelmo Ponci et tunc Curtriaci domino baroni M. CCC. LXI ad perpetuam tantum domi memoriam quae altius haeret cordi hanc epigraphen adhibuerit sacerdotis Oratorii vindocinensis ».*

(Notes ms. de A. de Rochambeau).
Hubertus, le patron de cette chapelle vivait aux XII^e et XIII^e s. Il fut le successeur de saint Lambert sur le siège épiscopal de Maestricht. Bien que chrétien, il ne vivait pas dans sa jeunesse selon les lois de l'Eglise, et s'adonnait aux plaisirs de la chasse jusque dans les jours Saints. Mais un certain Vendredi-Saint, d'après la légende, un cerf lui apparut, qui entre ses bois portait un Christ. A cette vision, Hubert abandonna la chasse, et depuis vécut saintement, si bien que dans un voyage à Rome, le pape Sergius le sacra évêque de Maestricht. Et depuis il fut un modèle de toutes les vertus. Il est pris comme patron des chasseurs. On le fête le 3 novembre. — Il mourut en 727.

Il y avait en 1365 deux étangs à Courtiras, le grand étang d'un arpent et demi avec les chaussées et le petit étang d'un demi arpent. Ils furent détruits en 1372 puis rétablis plus tard. Le moulin subsista néanmoins et ne fut détruit qu'en 1764. Ce moulin, au XI^e siècle, appartenait par moitié à Marmoutier et à la Trinité. En 1043 Renaud, premier abbé de la Trinité fit un échange avec Marmoutier en vertu duquel il céda la moitié du moulin de Varennes pour conserver la toute propriété de celui de Courtiras. — Plus tard ce moulin arriva en la possession des frères de la Maison-Dieu comme le reste de la terre de Courtiras.

(En 1608, Claude Bry était bailli de Courtiras et en 1633, Nicolas Bry était son successeur.)

A l'époque de la Révolution, Courtiras fut vendu nationalement, la closerie avec la chapelle pour 67.700 livres et la métairie 62.200 livres. L'acquéreur était le S^r Raguideau, ci-devant avocat à Vendôme, ensuite avocat aux conseils et mort vers 1806 avocat à la cour de Cassation. Il laissa Courtiras à sa veuve Agathe Méreaux, fille d'un procureur à Vendôme qui en secondes noces épousa le sieur Piet, avocat à Paris, puis conseiller à la Cour de Cassation lequel réunit au domaine de Courtiras les 400 hectares de

bois qui avaient été gardés par l'Etat, de l'ancien domaine de l'Oratoire. Cette veuve mourut en 1809 ayant testé en faveur de son second mari.

Le S^r Piet devint député de la Sarthe, puis conseiller à la Cour de Cassation et mourut à 86 ans en 1848 après avoir testé en faveur de ses deux servantes, Julie et Catherine Guillon, qui possédèrent la terre de Courtiras jusqu'à leur mort. Julie Guillon, la dernière vivante, mourut vers 1870 laissant Courtiras à son neveu M. Alphonse Coupa. La famille de ce dernier possède encore aujourd'hui cette terre (1910) dont le château s'appelle *L'Oratoire*, en souvenir de l'Oratoire de Vendôme qui le possédait aux XVII^e et XVIII^e s.

Courtiras possède de nombreuses maisons de campagne. Une d'elles appelée la Courtaudière ou la Courtauderie appartient à l'abbé Simon, et on pense que c'est là qu'il a écrit son histoire de Vendôme. Cette closerie devint au XIX^e s. la propriété de Madame Gabrielle-Anne Cisterne, veuve du V^e de Poillou de S^t-Marc, connue dans les Lettres sous le nom de *Comtesse Dasch*, auteur de nombreux romans estimés. — (Voir sa notice).

Une autre appartient à la famille Paulze-d'Yvoy dont fut le général de ce nom qui commanda quelque temps l'armée du Nord en 1871. — Une autre encore appartenait à M. Marcille et fut laissée à l'hospice de Vendôme. — Une autre enfin appartint au commandant Lacordaire, frère du grand orateur dominicain de ce nom.

Sur le principal carrefour de Courtiras, s'élevait encore, tout le XIX^e siècle, ombragée de tilleuls, une belle croix qui faisait l'ornement de ce village. Elle avait été bénite solennellement le 30 avril 1841 (*Neitz*, La Condita de Navell, p. 105). On l'a malheureusement détruite en 1900.

Courtiras au XIX^e s. avait une école de sœurs, aujourd'hui supprimée. Ce village compte encore une école maternelle laïque.

Cart. vendômois de Marm., 17 à 20, 21, 33, 165, 22 A, 26 A. — *Cartul. Trinité*, 49, 50, 52, 53, 58, 100, 104, 120 à 132, 281, 282, 379, 420, 426, 433, 450, 470, 485, 508, 529, 578, 596, 604, 644, n. 1, 645, 687, n. 3, 688, n. 3. — *Cart. Tiron*, 78, 84, 90. — *Chartes vendômoises*, 107, 137, 149, 309, 310, 375, 387. — Arch. Nat. P 604, n^o 24 à 43 et P 607. — Bibl. de Vendôme : 1^o) Ms. 285, pp. 15 et 296; 2^o) Ms. 286, p. 173; 3^o) Mémoires ms. de Duchemin, t. II, p. 88; 4^o) Album Launay, p. 93. — Abbé Toublet, *Notice sur Poncé*. — Passac, p. 58. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 199; 1877, p. 71; 1879, p. 78; 1880, pp. 256 à 258; 1881, pp. 199 à 205; 1888 pp. 80, 81, 82. — Abbé Simon, III, p. 207. — Pétigny, pp. 283, 347, 393, 394

517. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 229 et 230. — *Neitz*, La Condita de Navell, pp. 164 à 170. — Arch. L.-et-Cher, II, Basse de l'Oratoire, pp. 170, 293, 301 (1361), 302 et *passim*; Q (Vendôme), 1076 et 1077. — Abbé Métais, *L'Instruction publique à Vendôme pendant la Révolution*, p. 147. — Notes ms. sur Courtiras par A. de Rochambeau.

Courtiron, anc. fief, situé psse de Sougé. — Il relevait de S^t-Calais (?) à 10 s. t. de cens et appartenait aux sires de Poncé. — De lui relevait en partie le fief du Haut-Pineau. — (Arch. Nat., P 661, n^o 3, *in fine*. — P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin).

Courtis (Le), éc., c^o de S^t-Agil.
Courtois (Famille). — [Villemarest, XIV^e siècle.

Courtoux (Famille de). — *Pinoches*, La Gruce, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à la fasce dentelée de sable, chargée d'une autre fasce d'or accompagnée de 3 roses de gueules 2 et 1.* — (Busserolle).

Courtozé, h., château et moulin, c^o d'Azé, 41 hab. — *Curtis-Ozilli*, *Curtosilli*, *Curtis-Ozi*, *Curtosium*, *Curtizonus*, *Curtosium*, *Cultozeium*, *Corlozé*, *Corlozeium*, *Corlozeium* XI^e et XII^e s., (Cart. de la Trinité.) — *Churtis-Ozii*, *Curtis-Ozii*, *Courtozé*, 1325 (Cart. vendômois de Marm.)

En ce lieu se trouvait un fief appartenant au domaine du Comté et qui était gouverné par un prévôt, lequel lui-même tenait son office en fief des Comtes de Vendôme. C'est à ces prévôts probablement, qu'on doit l'établissement des moines dans la contrée. — La Trinité y fonda un de ses plus importants prieurés, qui possédait droit de haute justice d'après l'accord fait en 1353 entre le C^{te} Bouchard VI et l'abbaye.

Les moines de Marmoutier y avaient aussi des biens dont les premiers leur furent donnés par un chevalier de famille connue à Vendôme au XI^e s., appelé Guismand. Celui-ci, sous certaines conditions, qui durent être remplies, assura aux moines, après sa mort, une certaine quantité de terres et particulièrement tous ses alleux situés à Courtozé, y compris un bois appelé *Mi-sac* (fiscum dimidium) et une métairie nommée le *Marchais-Salomon*, et des terres en un lieu appelé *la Boissière*. Ces terres furent rattachées au prieuré de S^t-Marz-lez-Vendôme et elles furent peu après augmentées par l'acquisition faite par le moine Isambert, prieur de S^t-Mars, lequel acheta à Courtozé même d'un chevalier nommé Roger, un manse de terre contenant le labour de quatre beufs. Et un prêtre nommé Ansaud y ajouta en don un bois de 30 arpents au même lieu acheté du même che-

valier Roger. Ces biens constituaient un lot de terre considérable, mais les moines de Marmoutier ne jugèrent pas à propos d'en former un prieuré distinct et amèxèrent ces terres au prieuré de S^t-Mard ou S^t-Mars-lez-Vendôme qui leur appartenait.

Mais les moines de la Trinité furent établis à C. sans doute dès les premières années de l'existence de leur monastère. Ils y possédaient des terres lorsque vers 1035 à 1040 l'abbé Renaud qui fut leur premier abbé (1033 à 1040) s'avisa de faire établir une charte relatant l'origine de ces possessions. Les terres de Courtozé avaient été données à l'abbaye par trois frères, Roger, Geoffroy et Ingelger, fils de Wauchelin, et cela sous les conditions habituelles de participation aux prières. Après quelques difficultés provenant des prétentions de tiers qui croyaient avoir des droits sur ces biens, ils restèrent aux moines. La charte est dressée devant de nombreux témoins, entre autres Bouchard de Carismot, Bouchard Bouchebrune, Gislebert de la Rue-Vasseleur, chevaliers vendômois, etc.

En 1076 on voit que certaine écluse ou ou plutôt chaussée appelée l'Ecluse de Courtozé était occupée par un nommé Landry de Boulon. Il la tenait en fief des moines moyennant un cens de 2 deniers; mais à cette condition que toutes les fois que les moines voulaient pêcher, ils avaient droit de la rompre ce qui donna lieu à un procès qui se termina à l'avantage des moines en 1076.

En 1157 l'abbé Robert ayant cru devoir imposer les prieurés de l'abbaye pour l'entretien de la bibliothèque du couvent, chaque prieuré fut taxé à une rente variant de 5 sous à un sou; quelques-uns durent payer leur rente en nature. Cette rente se montant à un setier de froment ou de seigle, Courtozé fut taxé à un setier de froment.

En 1192 l'évêque de Chartres et l'archidiacre de Vendôme permirent d'élever une chapelle dans le prieuré de Courtozé, sauf les droits curiaux d'Azé. Et près de cette chapelle, Jean de Bolon ou Boulon fils de Pierre de Boulon donna aux moines un demi-arpent de terre, au moment de partir pour Jérusalem.

Les dîmes de Courtozé étaient restées entre des mains laïques; elles furent données à la Trinité en 1237 par Geoffroy Lancelin, chevalier, du consentement de Arenburge sa femme et de Philippe Lancelin son fils, par un acte signé à Chartres et scellé du sceau de Geoffroy Lancelin lui-même.

En janvier 1273, les possessions des

moines à Courtozé s'augmentèrent encore d'autres donations : Guillaume Tournant ou Normant, de Lunay, sa femme Jeanne, Jean Pelliparus ou Parepeau et Jean Leclerc, fils aîné de ce dernier et encore un autre Jean, fils de Jean Pelliparus, donnèrent ce qu'ils possédaient au bois de la Renardière, proche Courtozé.

Dans un bail de la mense abbatiale de la Trinité fait en 1595, le bien des moines à Courtozé était qualifié ainsi : « Le lieu, fief, terre et seigneurie de Courtozé consistant en cens, rentes, avénages, terres labourables et non labourables, prés, pastures, maisons, bâtiments, dixmes, terrages, ventes, reliefs, amendes, defaults, rivières et autres droits et choses dépendantes de ladite seigneurie. Cette qualification indique que ce lieu avait déjà cessé d'être un prieuré habité par des moines et n'était plus considéré que comme simple seigneurie. — Enfin, vers la fin du XVII^e siècle, le Pouillé ou Catalogue des bénéfices de la Trinité, établi en détail, fait l'énumération des prieurés, chapelles, églises et aussi prévôtés appartenant à l'abbaye. Il range Courtozé parmi les prévôtés en ayant soin de dire que cette prévôté était héréditaire. Cette prévôté est ainsi, par erreur, considérée comme ayant été fondée par des moines, alors qu'elle était antérieure à leur établissement dans la contrée et qu'elle relevait féodalement du château de Vendôme.

Du prieuré antique de Courtozé il subsiste encore des restes assez considérables et qui permettent de dire qu'il était fortifié, ou du moins enclos de belles et fortes murailles garnies de meurtrières. Le Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois a donné en 1874 un plan des ruines du prieuré de Courtozé et reproduit ses curieuses peintures murales du XII^e s. M. l'abbé Bourgogne a commenté judicieusement le sujet de ces peintures au Bulletin de la Société en l'année 1877. Elles ont malheureusement disparu depuis. Et maintenant les ruines du Prieuré se sont si bien accentuées, fortement aidées par la main des hommes, que la plus grande partie des bâtiments est aujourd'hui détruite et le vieux prieuré est réduit à l'état de simple maison rurale.

Courtozé n'a d'abord formé qu'une simple obédience ; le régent de l'établissement religieux était tout simplement appelé *Monachus, le Moine de Courtozé*. Plusieurs personnages paraissent dans les chartes au XI^e et XII^e s., portant le nom de Courtozé. Il est difficile de savoir si ce sont des prieurs ou les prévôts héréditaires du lieu.

On trouve en 1047 Guy de Courtozé,

surnommé Poitrine d'Oie, (*Pectus Ance*) ; il est là comme témoin d'un don fait à la Trinité. On le croirait prieur, si ce n'était ce surnom tel qu'on n'avait pas pour habitude d'en donner aux moines. De plus, dans la même charte paraît David, *moine de Courtozé* et jusqu'à cette époque le personnage mis à la tête des prieurés de la Trinité au moins en Vendômois, était dit simplement *le Moine*. Ce qu'on peut constater en 1109 alors que le *monachus de Curte-Ozilli* est imposé à fournir un bacon (porcelet) à l'abbaye pour l'entretien des religieux, de même que ses confrères les autres *monachi* des obédiences du pays. Il est vrai qu'en 1059 on cite bien ce Guy comme étant de la famille de la Trinité. Mais par ce mot *famille*, il faut entendre tous les vassaux et ceux qui tenaient leurs terres en fief du monastère. Nous le croyons donc plutôt prévôt du lieu, de même qu'Arnaud de Courtozé qui paraît comme témoin en 1149.

Ce n'est que vers la fin du XII^e s., qu'on rencontre enfin un prieur de Courtozé. Il s'appelle Gatien. Ce titre de prieur lui est formellement donné dans une charte relative à des terres à Villiers (Trin. 599).

Il est impossible de fournir une liste des prieurs de Courtozé, attendu que de bonne heure ce prieuré qui ne dut jamais compter plus de trois moines, fut réuni à la mense abbatiale de l'abbaye, et régi de la sorte par les fermiers généraux de la mense, qui dans leur ferme englobaient d'autres biens. Il en fut ainsi jusqu'en 1757, époque où le prévôt de Courtozé prit à bail emphytéotique le fief des moines en ce lieu. — Les personnages qui portèrent le nom de Courtozé furent donc plutôt les Prévôts. C'étaient les véritables Sgrs du lieu.

On rencontre, à la fin du XII^e s. un Prévôt de Courtozé appelé Ulric. Il paraît dans les chartes avec cette qualité. Il eut à faire avec l'abbé Lucas, entre 1188 et 1200 un accord dont nous donnons ici la traduction.

« Nous, Lucas, par la grâce de Dieu abbé de Vendôme, ainsi que notre chapitre, voulons notifier à tous présents et à venir ce qui suit : — A savoir qu'Ulric, prévôt de Courtozé, prétendait qu'à lui-même et à ses héritiers appartenait de droit la surveillance du Breuil et la moitié de *Tartosage*, l'usage pour ses porcs dans ce même Breuil, sans le pasnage, ainsi que le droit d'édifier des meules de foin dans nos prés. Ce que nous n'admettons en aucune façon. Finalement nous avons composé avec lui dans les conditions suivantes : « Le susdit prévôt

renonçant pour lui et ses héritiers aux choses que nous venons de dire, et abandonnant le tout, reçoit en compensation un arpent de pré pour être rémunéré de la garde et de la fenaison de nos propres foins qu'il fera faner par corvées. De plus ledit prévôt et ses héritiers doivent avoir par chacun an, en cette villa de Courtozé, prises sur notre terrage, trois mines de blé, savoir une de froment, une de seigle, et une d'orge ; la moitié de la pâture, la moitié du droit forestier sur tous nos bois, excepté sur le Breuil dans lequel rien ni personne ne doit passer ; la moitié des profits de la justice ainsi que le gouvernement de la maison du prieur lorsque ledit prévôt donnera l'ordre des corvées. Mais pour ce qui est des cautions ou des plaintes à recevoir au sujet des forfaits commis, il ne pourra sans l'assentiment du Prieur les accepter ou rejeter. — « Pour nous, nous acceptons ce prévôt comme notre vassal, pour ce qui est des choses dessus dites, pour les maisons terres et vignes qui sont autour de sa demeure et sont contenues entre les deux chemins, de même que pour deux arpents de pré et pour la moitié de sa terre de Bodène, celle de Bool (Boulon), celle des Esclages, celle de la Vallée de Courtozé jusqu'au chemin de Villiers, la terre de Perray ainsi que pour un demi-arpent à Mont-Léant. — « Mais il faut remarquer que le susdit prévôt, pour ce qui regarde les délits se rapportant à nos moulins, pas plus que ses héritiers, ne pourra prétendre quoi que ce soit sur les cens à recevoir, ni sur les terrages amenés, ni les oblies rendus à la fête de la Trinité, comme les autres prévôts avaient pour habitude de le faire. — « A ces choses il faut ajouter que ce prévôt de Courtozé aura la faculté de commander dans la maison de notre prieur du premier jour que les prés du cellier de Vendôme commencent à être fauchés jusqu'à ce qu'ils soient entièrement mis en meule ».

Cette charte qui est de la fin du XII^e s., mais non datée, fait entendre que la création de la Prévôté de Courtozé était d'une date plus ancienne que l'établissement même des moines en ce lieu. Les prévôts y exerçaient donc la justice par droit héréditaire déjà du temps des seigneurs qui s'étaient dépouillés en faveur des moines et leur fief de la prévôté de C. relevait à foy et h. directement du château de Vendôme.

Ces fonctions de prévôt ont généralement, dans les seigneuries vendômoises, cédé la place à celles de Bailli ; et c'étaient des baillis qui rendaient la justice dans tous les fiefs laïques à partir du XV^e s.

Nous ne connaissons de prévôts subsistants qu'à Mazangé, qui appartenait au Chapitre de Chartres et à Courtozé même. Et c'est à ce que cette dernière était héréditaire qu'on doit de l'avoir vu subsister jusqu'à la Révolution.

Après Ulric, prévôt de Courtozé, dont le fils Pierre a pu être le successeur, on trouve Hugues Halope qui vers la même époque ou un peu plus tard se rencontre comme prévôt des moines, à l'occasion de cens abandonnés aux moines sur le moulin même de Courtozé. En sorte qu'il a bien l'air d'être aussi Prévôt du lieu et successeur d'Ulric ou de son fils Pierre. Cet Hugues Halope paraît dès 1153 mais non comme prévôt. Il semble l'être devenu sur le tard, mais il est possible qu'on fasse confusion entre deux Hugues Halope, le père et le fils. Nous tenons cette famille Halope comme ayant possédé la prévôté de Courtozé à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e.

Le manoir de la Prévôté de C. était bâti tout proche le prieuré, à l'endroit où se trouvent auj. les écuries du château.

Il faut arriver au XV^e s. pour rencontrer une suite à peu près ininterrompue des Prévôts, Sgrs de Courtozé.

Etienne de Larresté, Prévôt de C., vendait le 20 dec. 1446, l'hostel de Courtozé avec la métairie du Fays au suivant :

Macé Signac, devenu par ce fait Prévôt de C. En 1479, on le trouve qualifié valet de ch. ordinaire du Roi, S^r de la Roche-Landault, et prévôt de C. Il a pour femme Jeanne Labelle, qui est dite sa veuve en 1502, et pour fils aîné et principal héritier Pierre Signac, lequel paraît mourir avant lui, laissant pour fille la suivante :

Louise Signac, dame de la Taradonnière à Authon, femme de Michel de la Fosse, dont elle est déjà veuve en 1507. Cette Louise Signac laissa Courtozé à son fils le suivant :

Jean de la Fosse, Sgr de Courtozé, paraît ainsi qualifié en 1538 sur les rég. S^r-Lubin de Vendôme. Il avait pour femme Mathurine de Richomme qui mourut en 1588 et fut enterrée le 15 mai à Azé. Ils avaient pour fille la suivante :

Louise de la Fosse, dame de C. déjà en 1577 du vivant de sa mère, époque où son mari André de Nambu est qualifié prévôt de C. et premier huissier de la Chambre du Roi. Ils achètent le moulin de Courtozé à la Trinité en 1577. Elle vit encore en 1583, et paraît mourir avant sa mère, laissant pour fils le suivant :

Philippe de Nambu, éc^r, premier huissier de la ch. du roi, et commissaire de ses guerres, S^r de C. en 1589. Il demeurait

à Blois et en 1606 était maître d'hôtel de la maison du Roi et capitaine du château de Blois. Aux registres d'Azé, en 1607, on le qualifie Sr de la *Prévosté du Prieuré de Courtozé*. Sa femme est N. Morin, et il a pour fils le suivant :

François de Nambu, Sr de la Prévosté de Courtozé, et Cap^e du château de Blois en 1627. Il est en outre Sgr de la Chesnaye, psse de Chailles près Blois. Ce fut ce Sgr de Courtozé qui, avec celui de Périgny, (Charles du Plessis) reçut mission de rédiger le cahier des doléances aux Etats Généraux de 1652. Il avait épousé Madeleine Collin, dont il n'eut pas d'enfants et qui fut propriétaire d'une partie de Courtozé. La partie appartenant à François fut saisie en 1671 à la requête de Louis Legras un de ses créanciers, mais laissée aux mains de sa veuve. — Celle-ci en 1686 était remariée avec Denis de Belloy, Sr de St-Martin, des Montils, etc., l'un des écuyers de l'écurie du roi. Tous deux en cette année 1686 étaient condamnés avec la succession du Sr de Nambu à abandonner dans l'église d'Azé le banc qu'ils avaient usurpé sur le Sr de la Roulière. Madeleine Collin, qui paraît veuve pour la seconde fois, rendait aveu au duc de Vendôme pour la Prévosté, et pour le moulin de Courtozé. Après sa mort, on voit son héritière bénéficiaire, Diane Collin, faire offre de foy en 1694 pour raison du fief terre et Sgr de la Prévosté de Courtozé, mais elle fut peu après rachetée par le suivant :

Louis Legras, un des créanciers de la succession de François de Nambu et saisissant cette succession depuis 1671. Ce Louis Legras, par acte dev^t Froment not. au Chatelet de Paris, le 5 déc. 1705 vendait ladite terre aux suivants :

Jean-Marie Léaud de Lignières et Louise de Monteaux son épouse. Dès l'an 1706, ces deux époux faisaient offre de foy pour ladite terre en compagnie de la dame Martineau, née Angélique de Monteaux qui paraît sœur de la première et était copropriétaire de Courtozé par indivis. En 1725, toutes deux étaient veuves, et intervenait alors une sentence de la Table de marbre au Palais de Paris, qui ordonnait la licitation entre elles de la terre de Courtozé, ce qui ne les empêchait pas de faire encore la foy toutes deux pour ladite terre en 1732.

Le 28 juin 1741, Courtozé était vendu par le fondé de pouvoir de : 1^o) Charles de Menou, chev^r, Sgr de Boussay, et dame Louise de Lignières, son épouse, et 2^o) Etienne Turgot, chev^r, M^{rs} de Soumoux, et Madeleine-Françoise Martineau, son épouse, au suivant :

Charles-Louis du Bouchet, éc^r, fils de Louis du B., Sr de la Grande Salle d'Arrens, cap^e de grenadiers au rég^t de Mercœur, tué en 1705 à la bataille de Cassano, et de Suzanne d'Argy. Il avait épousé Charlotte d'Albouin en 1740, et en 1742 il était qualifié Prévost de Courtozé, ancien capitaine au rég^t de Chartres. En 1757, il prit à bail emphytéotique, par contrat du 10 septembre, de Mgr de Bourdeilles, abbé de la Trinité, pour la somme annuelle de 950 livres et pour une durée de 99 ans, le fief, terre et seigneurie de Courtozé, c'est-à-dire les domaine et fief de l'ancien prieuré. Charlotte d'Albouin, sa femme, était morte et fut inhumée à Azé en 1758, à l'âge de 40 ans, et lui fut inhumé aussi à Azé le 24 juin 1767, âgé de 62 ans. Sur son acte de décès, il est qualifié ainsi : Charles-Louis du Bouchet, marquis chevalier, seigneur Prévost de Courtozé et en partie seigneur de la paroisse par emphytéose, chev. de St-Louis. Ils laissaient les enfants suivants : 1^o) François-Louis, qui suit ; 2^o) François-Trophime, né en 1746, qui disparaît ; 3^o) Léonore-Claire-Elisabeth, dont nous ignorons la vie ; 4^o) Marie-Josèphe, née en 1754, qui suivra après son frère François-Louis.

François-Louis du Bouchet, prêtre et chanoine d'Arras, Sgr de Courtozé. On le voit qualifié comme tel aux reg. d'Azé en 1787. Grâce à ce bail emphytéotique de Courtozé, il paraît être resté en libre jouissance du domaine du prieuré, malgré la Révolution. Il mourut à Vendôme le 22 oct. 1815, laissant Courtozé et les vieux bâtiments du prieuré (lesquels il avait sans doute rachetés à l'Etat par suite d'accord résiliant le bail emphytéotique) à sa sœur, la suivante :

Marie-Josèphe du Bouchet, épouse de M. Jean de Sandral, off^r d'infanterie, chev^r de St-Louis. Elle décéda à Vendôme, le 30 mars 1818, à 64 ans, laissant C. à sa fille qui suit :

Marie-Zacharie-Josèphe de Sandral, épouse de Antoine Godefroy, baron de Bavière, off^r de Cuirassiers de la garde-royale, chev. de St-Louis et de la Lég. d'Honneur, qui décéda le 2 oct. 1827. La baronne de Bavière mourut à la Roulière, même psse, le 29 mai 1864, après avoir vendu C. vers 1860 au suivant :

Charles-Edouard Croué, négociant, qui rebâtit le château vers 1866 tel qu'il est aujourd'hui, et le revendit enfin vers 1875 à la suivante :

Antoinette-Aglée de Bavière, née posthume le 16 oct. 1827, fille du susdit Godefroy, baron de Bavière et de Marie de Sandral, anciens ppres de Courtozé. Elle

avait épousé le 28 juill. 1864 M. Jules Charles-Louis Raynal. Tous deux rachetèrent Courtozé, mais furent obligés de s'en défaire peu de temps après et de le laisser reprendre par leur vendeur, M. Croué, qui décéda en 1896, laissant cette terre à sa veuve et à ses enfants qui en sont aujourd'hui propriétaires (1906).

Ce château de Courtozé, rebâti de nos jours, est pourvu d'un remarquable système hydraulique à double béliet, qui fait monter l'eau au haut du coteau, et permet le jeu de chutes d'eau et cascades du plus gracieux effet.

Moulin de Courtozé. — Il est situé sur le Boulon au-dessous du château de ce nom. Il appartenait à la Trinité dès le XII^e s. Mais c'est par suite d'erreur que Rochambeau, dans sa notice sur Courtozé (au *Bulletin vendômois*, 1874, p. 301), le cite comme ayant été donné à l'abbaye par un clerc appelé René. Nous ne trouvons nulle part la charte de cette donation.

A la fin du XII^e s., les moines de la Trinité étant déjà établis à Courtozé, un certain Thierry Guerrêher (Guerrier) leur avait vendu un cens de quatre deniers qu'il possédait sur ce moulin. Pour cela il reçut de l'abbé Lucas trente sols. Bien que la transaction fut spécifiée comme formant un don de la part de Thierry, pour se faire pardonner ses malversations à l'égard des moines, il est clair que le marché était onéreux pour eux. Mais il constituait en leur faveur une première prise de possession qui devait s'accroître dans la suite. — Peu après, Gauthier de la Roche, se faisant moine, donnait en effet le quart qu'il possédait sur ce moulin. — Enfin Guillaume d'Azé en abandonnait bientôt les autres trois quarts ; mais pour cela il recevait une terre à Vau-Moreau et un pré de trois meules dans la prairie de Chétivau. Ledit Guillaume ajoutait encore au marché une pièce de terre proche la vigne des moines et un morceau de pré au Pré-Doré. Tels furent les origines de la propriété des moines sur le moulin de Courtozé.

En 1577 Louis de la Chambre, abbé de la Trinité, le vendit pour la somme de 1687 livres 10 sous, à André de Nambu, prévôt de Courtozé et à Louise de la Fosse, son épouse. Cette vente était nécessitée par la taxe de 50 mille écus de rente frappée par le roi Henri III sur le clergé de France pour l'aider à guerroyer contre les Protestants et pour laquelle taxe la Trinité avait été imposée à 61 écus. En 1586, Philippe de Nambu faisait acte de foy et hommage au château de Vendôme, pour ledit moulin.

Il suivit ensuite le sort du château et de la terre de Courtozé.

Charles-Louis du Bouchet eut à soutenir un procès au sujet des estagiers de ce moulin dont une partie était revendiquée par le possesseur du moulin de Chanteiraie à Villiers. Nous ignorons l'issue de ce procès.

Ce moulin fait encore partie de la terre de Courtozé.

Cart. de la Trinité, 57, 74, 94, 126, 257, 423, 516, 558, 521, 529, 540, 549, 595, 598, 599, 602 à 607, 610, 611, 612, 624, 629, 673, 693, 709, 738 note, 773, 833, 834, 854, 856, 857. — *Cart. vendômois de Mariv.*, 33 et 71. — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 277, 299 et 301 ; 1877, p. 139 ; 1886, p. 153 ; 1890, p. 174 ; 1887, p. 239 ; 1897, p. 145. — *Bibl. de Vendôme* : 1^o) Fonds Trémault, Cartons Familiales, (Famille Signac) ; 2^o) Mémoires ms. de Duchemin t. II, p. 91. — *Arch. Nat.*, P 657, n^{os} 11 et 15. — *Reg. de St-Lubin de Vendôme*, 1538 ; de la Madeleine, 1532 ; d'Azé, 1588 et *passim*. — J. Guignard, *Généalogie de la famille Guignard*, p. 68. — *Arch. L.-et-Cher*, E 31 ; GG 1, 2, 4. — Titres de la terre de la Roulière. — H. de la Vallière, *Notice sur Maves*. — Le Paige, II, p. 406. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. I, p. 148 et suiv. — Passac, p. 60. — Abbé Simon, III, p. 245. — Pétigny, pp. 351, 441. — *Arch. du Loiret*, A 1695. — Neiz, *Histoire de la Conditte de Navet*, p. 110. — *Etat-civil de Vendôme*, 1815, 1818, 1827. — G. Lannay, *Répertoire*, etc., p. 137..

Courtraye (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle relevait à foy et h. simple de Mondoubleau et en 1549 appartenait au seigneur de Fargot. — (*Arch. Nat.*, P 700, n^o 59).

Courtremblay (Famille de). — Voir *Courtremblay*.

Courval (Famille de). — *La Gésinière*, XIV^e siècle.

Courvoisier (Famille). — *Courtozé, Morillon*, XIX^e siècle.

Cousin (Famille). — *La Foucherie*, (de Savigny), XV^e siècle.

Cousinière (La), h., c^o d'Épuisay. — En 1631 ce lieu est à Marie de Coutance qui devient femme de Jonathan de Thiange, chev^r, Sgr de St-Georges. — En 1665 elle est veuve et vit avec sa fille Marguerite de Thiange. Toutes deux achètent la Vove de Beauchêne. — (*Reg. d'Épuisay* 1631. — *Collection R. de St-Venant*, Dossiers Chéramy, liasse de Beauchêne).

Cousinière (La), h., c^o de Prunay. — En 1599, ce lieu paraît être à Louis Olivier, Sr de la C. — En 1657 et 1673, il est à César Jabre, Sr de la C., conseiller aux Grands Jours, fils de Pierre Jabre, élu à Vendôme et d'Ambroise Cadot. Il épouse le 24 avril 1673, Rose Cugnot, et en 1678 il est qualifié Porte-manteau de S. A. R. le Duc. — En 1690, la Cousinière est à autre César Jabre, fils des pré-

cédents, de même en 1702 et 1722. — (Arch. de L.-et-Cher, E 4. — Reg. de Danzé, 1722; de Coulommiers, 1690; d'Épuisay, 1631 et 1702; de la Magd. de Vend. 20 sept. 1657; de St-Martin de Vend. 1599, 1673 et 1678).

Cousteaux (Les), anc. mét., psse d'Authon. — Elle appartenait au prieuré du Boulay, membre dépendant de l'abbaye d'Étival en Charnie (Sarthe) et fut vendue nationalement en 1791 pour 4.900 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 789).

Coustière (La), anc. mét., psse de Bourguérin, qui au xv^e s. faisait partie de la terre de Bourguérin citée au partage de la succession de Philippe de Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, E 163).

Coustière (La), f., c^o de Rocé, écart du bourg. — *La Caustière*, (État-Major, 1^{re} édition).

Coustol (Famille). — *Beauvoir* (de St-Jean Frémentel), xviii^e et xix^e siècles.

Coutance ou **Coutances** (Famille de). — *La Fredonnière, la Maillardière*, xv^e s. — *Baillou, Le Clos-Rouge, Beauregard* (de Lunay), *Varenne* (de Sargé), xvi^e s. — *Le Fief-Corbin, Les Trois Buissons, Vileprouvair* et *la Boissière* (de Lunay), *L'Esclanchère*, xviii^e s. — Armes : *D'azur à 2 fascés d'argent accompagnées de 3 besans d'or 2 en chef et 1 en pointe*. — (De Maude).

Coutancellerie (La), f., c^o de Morée. — Ce lieu relevait cens¹ de Rougeterre. — (Arch. L.-et-Cher, E 158).

Coutandière (La), anc. mét., psse de Mazangé. — (Carte de Cassini).

Couteaux (Les), anc. mét., psse d'Authon. — Elle appartenait au prieuré du Boulay (Religieuses de l'abbaye d'Étival au Maine) et fut vendue national¹ 4.900 livres en 1791. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], 789).

Couteaux (Les), f., c^o du Poislav. — Ce lieu relevait de la Sgie de Courtalain. — Il paraît avoir appartenu au xviii^e s. à la famille de Lardièrre. — (*Bulletin Dunois*, II, p. 298 (1595)). — Reg. de Danzé, 1722).

Couteaux (Le bois des), à St-Jean-Frémentel. — Il dépendait en partie de la Sgie de Rougemont et en partie de la Baronnie de Fréteval. — (Arch. L.-et-Ch., E 162).

Couterie (La), f., c^o du Gault.

Couthoux (Famille). — *La Bretonnerie*, (de Vendôme), xix^e siècle.

Coutière (La), éc., c^o de St-Quentin.

Coutières (Les), éc., c^o de Villedieu. — *La Coutière*, xvii^e s. — On voit en 1661 paraître un Philippe Lemoine, sieur de la Coutière, et en 1662 René de Marans, Sgr du même lieu. — (Reg. de Couture).

Coutils (Les), h., c^o de Houssay. — *Les Coustils*, xvi^e s. (Cartul. de la Trinité). — Ce lieu était parmi les estagers du moulin de la Fontaine de Gondré, bien que plus proche du moulin de la Fontaine de Thoré. — (*Cart. Trinité*, 834).

Coutils (Les), éc., c^o de Rhodon.

Coutils (Les), h., c^o de Villavard.

Coutis-Marquets (Les), f., c^o d'Azé. — Cette ferme provient d'un défrichement d'une partie des bois de Motteux appartenant au duché. — Les Bois des Coutis-Marquet, furent cédés en 1585 à différents propriétaires. — Ce lieu relevait autrefois de Vareilles. — Au xviii^e s., M. de Rochambeau, Sgr de la Rochelandault et les dames de la Virginité, dames de la Fosse d'Azé, cédèrent leurs droits sur le Coutis-Marquet aux Sgrs des Minières, qui de la sorte devinrent seuls propriétaires du lieu qu'ils défrichèrent. — (Arch. L.-et-Cher, H, *Virginité*. — Titres des Minières).

Coutis-Nouvellon (Le), c^o de Ville-mardi, écart de Villanmoi.

Couture, bourg et commune du canton de Montoire, à 14 kil. à l'ouest de cette ville et à 33 de Vendôme. — *Villa-Cultur*, III^e s. — *Ager Cultura*, XII^e s. (Actus Pontif. Cenoman). — *Cultura*, XI^e au XIII^e s. (Cart. Trinité). — *Couture* (Cassini et État-Major).

Commune bornée au Nord par Poncé et Lavenay (Sarthe), et aussi par Sougé; à l'Est par Artins; au sud par les Essarts et par Montrouveau; à l'Ouest par Villedieu et Tréhet. — Elle est arrosée dans sa partie nord par le Loir et par la Brayé courant à son embouchure en plusieurs bras, et par la Hève, bras du Loir passant par le bourg. — La route départementale n^o 10 de Montoire à la Chartre traverse son bourg. — Sa station de chemin de fer la plus proche est Ponts de Brayé (Sarthe), à 4 kil. sur le chemin de fer de Paris à Bordeaux et croisement de Blois à Château-du-Loir, (le tout de la C^o de l'État).

Lieux habités. — Le bourg qui avec ses écarts du Poirier, de la Bellerie, du Cimetière, de la Hutterie et du Pont-Janeau, compte 302 habitants. — Beaumat, anc. fief. — Putereau. — Le Moulin-Ronsard. — Le Berloquet, anc. fief. — La Hutterie. — Les Fiefs-Communs, anc. fief. — Bellevue. — Le Grand-Cimetière. — La Grapperie. — Le Pont-Janeau. — Le Poirier, ancien fief. — Les Routes. — Le Pin, château, anc. fief. — La Grassetière. — Vauméan. — La Bellerie. — Vaugarnier. — La Vésinerie. — La Poissonnière ou Possonnière, château, ancien fief. — Les Hêtres ou les Aitres. — La Mangasserie. — Boisnoyer. — La Vache-

rie. — La Bénarderie. — Le Bignon. — La Cholletière. — Bellivienne. — La Jaboiserie. — La Denisière, ancien manoir et fief. — L'Aître-Margot. — La Béchoterie. — La Tuffière. — La Croix. — L'Etrillière. — La Brouasse. — Le Portau, ancien manoir et fief. — La Ratellerie, ancien manoir et fief. — La Dindorière. — La Verrière. — Chevelu, ancien manoir et fief. — La Butte. — La Vallée aux Clercs. — La Thibaudière. — La Beaucellerie. — La Pontonnière ou les Pontonneries. — Les Vauviaux.

Lieux dits : La Grosse-Pierre, les Tréfontettes, les Caillaudières, l'Aître-Fontaine, les Gaudaseries, les Galbrenières, les Chenelles, le Clos-Gorgeat, la Croix-Doré, les Bagottines, les Chevallières, la Jabossière, la Thibaudière, les Hacheries, la Fosse-Dutier, les Vauviannes, la Fosse-du-Mortier, la Pavillière, le Terrault, la Morière, Bois-Hervé, la Chaumière, Fosse-Bonvalet, Vaugarnier, les Oudineres, les Falaises, le Cul de Putereau, le Buignon, le Puits-Tuebeuf, les Nudières, les Dobinières, la Pourraye, le Champ-Garrault, Fosse-Normande, Guynotier, la Chabossière, la Haye-Goury, les Veuves, les Prés-Labbé, les Prés-Gautrons, la Rivière-Morte, la Quétinerie, les Filières, les Peules, la Pâtüre-Morice, les Prés-Rateau, la Pièce-à-Bougu ou Bouju, le Tube, le Parc-Cadet, les Milliers, les Fourcheres, les Gapailières, les Oudinières, les Buroches, les Pointeries, les Flardes, la Guercherie, Mochbarri, la Gourièrre, les Eguilleries, la Feuillarde, la Friches-Grelet, la République, les Hettes.

Superficie : 1430 hectares. — Cadastre achevé en 1823 par Pasquier. — Altitude : 63 (bourg) à 138. — Poste et perception du lieu. — Brigade de gendarmerie à pied. — Etude de notaire. — Assemblées le dimanche après le 14 juin et le dernier dimanche de septembre.

Population. — 400 communians au xviii^e s. — 950 habitants en 1806. — 879 en 1812. — 878 en 1824. — 930 en 1879 en 1812. — 878 en 1824. — 930 en 1831. — 928 en 1836. — 909 en 1841. — 910 en 1846. — 930 en 1851. — 908 en 1856. — 906 en 1861. — 979 en 1866. — 854 en 1872. — 826 en 1876. — 840 en 1881. — 841 en 1886. — 841 en 1890. — 833 en 1986. — 782 en 1901. — 778 en 1906. — 749 en 1911.

Les registres de Couture commencent en l'année 1600. — Principales familles qu'on y rencontre : xvii^e s. : Ronsard, Dubois de la Barre, Foussard de la Motière, de Bueil, Baussan, de Louet, du Pin, Le Guay de la Giraudière, Le Moine de la Chaussée, Tillier du Poirier, Groisil,

Guillory, Fautrier, du Perray, Genillé, Menou, Fumée, Garrault, Chapuiset, Bécasseau de Marsonville, Frédureau, Gouger des Brégoons, Vaumour, Le Breton, Le Forestier, Bigot de la Guillaudière, Harangues, Bongars d'Étourville, Guibert, Richard de la Grange, Rochebouet, Hautefort, Montaillé, Minthier de Beauregard, Meriault, Maillé de Bénéhard, Ridouet de Sancé, Denis de Tierceville, Dubois de Létournière, Moniché, Brée de la Huberdière, de Laval, Desnoues, Rousselet de Châteaurenault, Fourateau, Marans, Forsans, Begin de la Vigne, Compans, Le Gentilhomme, Marteau, Cosnier de Montigny, Ragueneau des Giraudières, Beduet de la Perrine, Bigot de Pontbodin, de Chollet, Scarron, Rousseau de la Besnerie, Thiville, Ruau du Tronchet, du Bellay, Brée de la Huardière, Chateignier, d'Osmond, Péan de la Croix, Baudichon de Villeret, Mauclerc de la Costière, Bidegain de Pichery, Harloy de Champvallou, de Baste de Milleville, Marin de Montmarin, St-Julien, de Sève d'Aspremont, de Preaux, du Clos de la Feuillée, Mauberger de la Vau, Toutans, Pasquier de la Marre. — xviii^e s. : Boutier de la Brunetière, Le Breton du Pin, Lemoine de la Chaussée, Gouger des Bregeons, Rousseau de la Besnerie, Brée de la Huberdière, Frédureau de Beauvallou, Baudichon de Villeret, Bongendre, Barbot de la Ferrerie, Breton du Poirier et de la Jubellerie, Ridouet de Sancé, Guillory du Buisson, Forsans, Béduet de Chavigny, Bruslé de Beaubert, Hue du Berloquet, Péan de la Croix, Baste de Melleville, Mousseron du Brosset, Bigot de la Chaussée, Tillier de l'Aunay, Leviège, Jacquet de la Tuffière, Caillard d'Aillères, Verdellin de Leck, du Mortier, Le Coigneux, Frottier de la Messelière, Mousseron de la Chaussée, Le Breton du Plessis, Rousselet de Châteaurenault, Mauclerc de Maisonville, Foussard, de Lage, Pasquier de la Boulière, Paul de la Rougerie, Dabon de Caronges, Talma, d'Estaing, Florent Chrestien, Tessier de la Bersière, Taschereau, Mehabet.

Curés : Philippus, dictus *Dex la fist*, curé de Couture, 1261 et 1265. (Chartes Vendômoises, n^{os} 385 et 390). — Jean Bellemotte, 1510. Il rend avec cette année-là au C^o de Vendôme pour son église. — Julien Bois de 1602 à 1622. Il décéda cette année-là et fut inhumé dans l'église devant le crucifix. — Pasquier Péan, 1623 à 1641. — Nicolas Aubert, 1654. — François Fouqué, 1663. — Daniel Gallot, 1668. En 1681 l'Official de la cour épiscopale du Mans, archidiacre de Château-du-Loir fit signifier à ce prêtre

son interdiction et commit M. Hardouin, vicaire, pour desservir la Cure. Il fut inhumé à Couture en 1713 à 72 ans. — César Chapelain, 1685 à 1703. Il était doyen rural de Troo et fut inhumé dans l'église le 1^{er} septembre 1703. — Louis Lecornu, 1704 à 1711, doyen rural de Troo. — Charles Dupont, 1713 à 1728. Il fut nommé chanoine du Mans en 1728. — Géraud Clairion, 1728 à 1744. Inhumé cette année-là dans le chœur de l'Église. — Louis-Hilarion Sarcé, 1744 à 1748, inhumé à Couture. — Louis-René Fay, 1748; il était aussi chapelain de la chapelle St-Michel de Troo. Il décéda en 1779 à 58 ans. — René Gervais Morin, 1780; il laissa des notes sur la température et décéda en 1791 à 66 ans. — Jean Volet, ancien principal du collège de Couture, 1792, assermenté; il devint agent municipal et se maria le 9 germinal an II (1794) avec Louise-Marie Dubois. — Jean-Baptiste Régnier, curé assermenté, 1795. — — Hérisson, 1812. — Bousselet, 1839. — Desmonts, 1841. — Beauchesne, 1877. — Delamarche, 1887. — Grandin, 1890. — Guérin, 1905.

Maires : Bongendre, 1791. — Joseph Boutier, 1792. — Mousseron, an IV. — Bongendre, an VII. — Boislard, an IX. — François Jacquet, 1806. — François-Elie Pothée, 1819. — Perrinet, 1830. — Amable-Constant-Thomas Marie, 1833. — Tironneau, 1838. — Alphonse Mousseron, 1841. — Auguste Dubois, 1853. — Cartier, 1868. — Hogou, 1875. — Chalumeau, 1878. — Veillon, 1879. — Chalumeau, 1881. — Deschamps, 1885. — Alexis Jusseaume, 1889. — Jusseaume-Randon, 1895. — Dubois, 1901. — Ajam-Virquin, 1911.

Notaires en résidence à Couture : Alain, 1654. — Corbin, 1673. — René Alain, 1678. — René Aucher, 1684. — Jean Deschamps, avant 1687. — Jean Bécasseau, sieur de Maisonville, 1691. — Joseph Bouthier, sieur de la Brunetière, notaire et procureur fiscal, 1709, décédé en 1743. — Jean Placier, 1714. — N. Marie, 1738. — René Saulay, 1754. — Pierre Marie, 1768 à 1806. — Tironneau, 1807 à 1827. — Mureau, 1827 à 1829. — Ortion, 1829 à 1830. — Pesson, 1830 à 1844. — Souriau, 1844 à 1852. — Jacques-Aug.-Emm. Dubois, 1852 à 1866. — Pierre-Paul Veillon, 1866 à 1878. — Jules-Paul-Emile Ménager, 1878.

Avant 1789, la paroisse de Couture était du doyenné de la Chartre, archidiaconé de Château-du-Loir, diocèse du Mans. — Elle était de l'élection de Château-du-Loir, généralité de Tours (puis, depuis 1731 de celle de Vendôme) et du

Bailliage de Vendôme. — L'évêque du Mans était plein collateur à la Cure, qui au XVIII^e s. était estimée valoir 1.000 l. (Le Paige). — Le presbytère de Couture et ses dépendances relevaient du fief de la Ratellerie. Mais l'église relevait de Montoire à foy et hommage simple et rétribution du divin service.

L'église (classée), consacrée à Saints Gervais et Protas est de plusieurs époques. On y trouve un sanctuaire du XIII^e s., une nef en partie du XVII^e s.

Le clocher, quadrangulaire jusqu'à la naissance de la flèche a été reconstruit dans sa partie supérieure à la suite de l'incendie de 1669. Il porte à la hauteur de 5 mètres environ et comme par hasard du côté nord un écusson aux armes adoptées par la famille de Ronsard, trois poissons rangés en fasce l'un sur l'autre. Il semble que cet écusson de la forme du XIII^e ou XIV^e siècle ait été placé là à cette époque, sans souci de l'exposer aux regards; ce qui a pu faire dire que les sieurs de Ronsard avaient pris les armoiries de leurs prédécesseurs les sires de la Poissonnière, dont ils étaient sans doute les descendants par les femmes.

Les statues en pierre (classées), du père et de la mère du poète Ronsard qui se trouvaient couchées sur leur tombe dans l'église sont maintenant reléguées, assez mutilées, dans une armoire de la sacristie.

La cloche de cette église est de 1833, baptisée sous le patronage des personnages suivants : Madame Auguste-Amalie-Fernande de Bavière, marquise de la Rochebousseau, douairière, Marie-Léontine de Colbert, marquise de la Rochebousseau, Antoine-Aubert de Fesques, C^{te} de la Rochebousseau, Albert-Ferdinand de Fesques, marquis de la Rochebousseau; M. Amable-Constant-Thomas Marie, maire, Joseph Dubois, adjoint. — Bénite par M. Joseph-Charles-Pierre Hérisson, curé de Couture. — Husson, fondateur.

Il existait en l'église de Couture plusieurs chapelles fondées. La première était celle de St^e-Catherine, et la seconde, celle de St-René. La première, sous le nom de St^e-Croix, paraît avoir été la chapelle seigneuriale primitive de Couture. Son revenu principal consistait en l'affermage d'une tenue de terres et de prés appelée *Le fief de Ste-Catherine ou des sept arpens, située à Sougé, dans le lieu appelé La Petite Prée*, entre le Loir et la Braye. Ce fief relevait de celui des Quatre-Seigneurs, à foy et h. simple, et 4 sols de service à la St-Jean.

Le chapelain de cette chapelle était à la présentation du Sgr de la Ratellerie,

ainsi que le prouve une pièce de 1565 où l'on voit Louis de Ronsard, qui vient d'acheter la Ratellerie à laquelle était annexée la Sgr de Couture, tout au moins en partie, présenter comme chapelain un prêtre nommé Jean Lefèvre.

La seconde chapelle, sous le vocable de St René, paraît avoir été fondée le 6 janvier 1620 par Nicolas Dufeu, laboureur et marchand, demeurant aux Aistres, paroisse de Couture. Avec son épouse, Louise Castonnet, il faisait don à cette chapelle d'une rente de 8 livres pour son service. En outre, le 23 janv. 1640, ces deux époux ajoutaient à cette rente une autre de 18 livres. En 1654, cette chapelle était reconstruite à neuf par son titulaire, du nom de René Beucher. C'est alors que les mêmes époux Dufeu, le 14 avril 1654, par acte devant Allain, notaire à Couture, augmentèrent encore cette prestimonie en y ajoutant une partie de leurs biens, ainsi qu'une maison à Couture. Cette chapelle eut dès lors son titulaire à la présentation des descendants de cette famille Dufeu. — En 1751, on voyait Crespin Rigoreau, marchand à Couture, présenter à l'évêque du Mans, collateur, le nommé Robert Lorin, vicaire à Couture, comme chapelain de cette prestimonie.

Par le fait, les deux chapelles St^e-Catherine et St-René eurent les mêmes titulaires. — Les biens de ces chapelles réunies étaient affermés en 1774 la somme de 80 livres, en dehors du fief de St^e-Catherine de Sougé. Ces chapelles St^e-Catherine et St-René absorbèrent aussi au XVII^e ou XVIII^e s. un troisième bénéfice appelé St-Nicolas. Leurs biens furent vendus ensemble national¹ en 1791 et en plusieurs lots dont le total forma une somme de 12895 l. — (Arch. L.-et-Cher Q [Vendôme] 682 à 685 et 687 à 694).

Voici les noms rencontrés des chapelains des chapelles réunies de St^e-Catherine et St-René de Couture : Guillaume Bompain, 1501. — Michel du Pin, 1509. — Louis Chesneau, 1549. — Jean Lefèvre, présenté par Louis de Ronsard, Sgr de la Poissonnière et de la Ratellerie, 1565. — Jean Guillon, 1574 et 1581. — Louis de Ronsard, 1605. — Gilles de Ronsard, 1625. — Jean de Ronsard, 1638. — René Beucher, 1645. — Nicolas Bégin, 1725. — François Hue, curé de Marcé, 1731. — Joseph Rivière, 1734. — Robert Lorin, 1764. — Jean Volet, vicaire de Couture, 1783.

La troisième chapelle (auj. classée) fut fondée en 1669 à la suite de l'incendie qui détruisit une partie de l'église. On l'appelait chapelle royale ou chapelle

du Rosaire. Elle était due à la générosité et au zèle religieux de Marie Dubois, valet de chambre des rois Louis XIII et Louis XIV. Sur les murs de cette chapelle se rencontrent les armes de France; celles d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV et d'autres, ainsi que le soleil, attribut du grand roi. On y voit aussi un rosaire à gros grains, et au milieu, un médaillon en relief représentant le Dauphin (Monseigneur, fils de Louis XIV). Il est probable que cette dernière sculpture est due à Joseph Dubois, fils de Marie Dubois, qui lui succéda dans la charge de valet de chambre du roi.

Le presbytère de Couture et sa métairie qui formaient le temporel de la cure furent vendus nationalement en 1791 pour 14.000 livres.

Les actus Pontificum Cenoman... nous font savoir qu'il est question de Couture dès les premiers temps chrétiens en ces contrées. — Au III^e siècle le « Defensor », ou gouverneur du Mans remettait à l'évêque saint Julien les lieux appelés « Vicus Labricinis » et les villas nommées *Cledas, villam Culturas*, (Cellé et Couture) avec d'autres localités dans les environs. La forme de la charte fait penser que Cellé et Couture étaient compris dans le pays Labricin.

En l'an 616, l'évêque Bertrand donnait à l'église même du Mans *l'agrum Culturam* qu'il venait d'acquérir, et dont la moitié, d'après ses instances, avait déjà été donnée à cette église par la reine Ingoberge, épouse de Caribert, fils de Clotaire, laquelle était morte en 589.

Au commencement du XIII^e s., l'évêque Gauziolène consacra les revenus de Couture ainsi que de Sougé et des Roches à l'entretien des évêques du Mans.

En 724, après la mort de l'évêque Herlemond, un personnage nommé Rotger s'étant emparé de l'évêché, fit main-basse sur tous les biens de l'église du Mans parmi lesquels se trouva Couture. Cet état de choses dura tout le VIII^e siècle. Mais en 796, Charlemagne par son ordonnance du 17 décembre, à l'instigation de l'évêque Francon, exempta Couture ainsi que les Roches et Baillou de toute juridiction séculière. Et ces paroisses firent alors retour à l'Église.

Francon, deuxième du nom, évêque du Mans de 816 à 832 vint mourir à Couture le 6 nov. 832.

Saint Aldric, successeur de Francon II, et évêque du Mans de 832 à 856, fonda de nombreux établissements ruraux, dont deux à Couture, un sur les bords du Loir et l'autre sur le coteau ou autrefois s'étaient trouvées des vignes, et un autre

encore, vers Tréhet sur les confins de la paroisse de Couture. A sa mort, ces exploitations agricoles, par suite de son testament, passèrent pour partie aux vassaux qui les cultivaient et pour partie à son clergé. Mais, à la suite des invasions normandes, un aventurier appelé aussi Rotger s'empara de la contrée et la ravagea entièrement. En sorte que sur la fin du IX^e s., il ne restait rien des fondations agricoles de saint Aldric.

On ne connaît rien de Couture après cette époque jusqu'au XIII^e s. — En 1249 Mathieu Midi et Jeanne son épouse vendirent au chapitre du Mans pour 55 livres tournois, deux parts qu'ils avaient sur la dixme de Couture. Cette dixme fut donnée à ferme au curé de la paroisse et à ses successeurs pour cinq livres de rente. En 1264 elle fut donnée pour 4 livres 10 sous. Le chapitre avait en outre là une dime achetée en 1256 de Pierre de Poncé pour 7 livres tournois.

Geoffroy Freslon, évêque du Mans de 1260 à 1274 donna son autorisation à l'achat d'une dime de blé et de vin fait à Couture par les exécuteurs testamentaires de Guillaume Rolland, son prédécesseur pour employer les deniers laissés par ce dernier à la fondation de son anniversaire dans la cathédrale du Mans. Le paiement de cette dime fut cause d'un procès entre le Chapitre et les curés de Couture au XVII^e s. Ceux-ci cherchèrent à s'affranchir de cette « dixmerie de cent sols » pour un anniversaire qu'ils estimaient suranné Mais ils furent condamnés, et le chapitre du Mans perçut cette somme jusqu'en 1789.

Les moines de St-Calais avaient aussi dans la paroisse de Couture la moitié de la grande dime de vin et de blé et d'autres de moindre importance.

En 1792, les biens de l'église de Couture se composaient d'une rente foncière de 70 livres argent, deux pintes d'huile et 2 boisseaux de froment, plus ses biens fonds qui étaient loués 546 livres 10 sols.

On trouve aux registres paroissiaux de Couture la preuve qu'en 1732 le régiment de cavalerie du roi Stanislas était de quartier dans ce bourg ; de même en 1744 le régiment de Mestre de camp général.

Autant qu'on puisse s'en rendre compte, la seigneurie de la paroisse de Couture appartenait aux Sgrs de la Poissonnière ; mais il apparaît que cet avantage ne leur vint que du jour où ils furent en possession du fief de la Ratellerie qui semble bien avoir eu dans sa mouvance tout au moins le presbytère de Couture. Au moins ces seigneurs prirent-ils le titre de seigneurs de Couture au XVII^e s. Mais le

véritable Sgr de Couture était le Chapitre de la Cathédrale du Mans. Néanmoins d'après Rochambeau (*La famille de Ronsard*), au XVI^e s., on voit Jehan de Monceaux, frère de Madeleine de Monceaux, veuve de Guillaume de Ronsard laquelle fut assassinée en 1573, alors héritier de sa dite sœur assassinée, se dire *Seigneur de Couture*. Il ne pouvait l'être qu'en partie.

Il y avait de plus à Couture certains fiefs non nommés, mais indiqués de cette façon dans un aveu de Jean Grosleau en date de 1484 : Jean Grosleau, écuyer, valet de chambre du C^{te} de Vendôme « confesse estre homme de foy de mon dit seigneur (le Comte) pour raison de la moitié... des choses... telles que m'en a fait don mon dit seigneur et qui étaient communes avec les héritiers feu Jean Pointvillain et Jeanne Mollière, sa femme, en la paroisse de Couture, es chastellenies de Montoire et Lavardin » signé *Jean Grosleau*. (Arch. Nat., P 652, n^o 40).

Nous n'avons pas pu savoir quel était le fief dont il est question dans cet aveu, à moins que ce ne soit la Coquinière.

Collège de Couture. — En 1664, par testament en date du 10 janvier, un personnage de la paroisse de Couture, M^{re} Charles Lemoine, S^r de Bellisle et garde du corps de la Reine, légua une somme de deux mille livres « pour ayder à entretenir un prêtre qui demeurera dans le bourg dudit Couture, tiendra école pour instruire les enfants et fera les prières mentionnées dans ledit testament, le tout en forme de prestimonie qui sera présentée par Claude Lemoine, son frère, et après son décès par l'ainé de la famille ». Ceci est constaté par un acte d'assemblée des habitants de Couture en date du 25 mars 1753. — On joignit à ce bénéfice ceux qui avaient été fondés dans l'église en faveur des chapelles S^{te}-Catherine et S^t-René, afin de constituer des émoluments convenables au Principal du Collège. — Le premier qui jouit de ce titre fut Pierre ou Philippe Bégin, sieur de la Vigne qui le gouverna de 1666 à 1729, soit l'espace de 63 ans. Ce personnage mourut à Couture à l'âge de 87 ans le 12 octobre 1728 et laissa par testament sa propre maison au Collège qu'il avait dirigé toute sa vie. Il avait eu pour auxiliaires, d'abord Joseph Drouault, maître d'école en 1714, puis Jacques Loiré, clerc tonsuré en 1719, enfin François-René Hue qui lui succéda, mais ne lui survécut que quelques mois et fut inhumé à Couture le 30 décembre 1728.

Joseph Rivière, jeune clerc tonsuré choisi par le principal héritier de Nicolas

Dufeu, appelé Crespin Rigoreau, fut présenté à l'évêque du Mans en 1729 « pour jouir des fruits et revenus de ladite prestimonie ». Il n'en jouit probablement qu'une année durant, car de 1730 à 1743 (?), Charles de Basté de Menneville est dit « principal du collège de Couture ».

En 1744 eut lieu la prise de possession du principal de ce collège par Robert Lorin, prêtre, vicaire de Courdemanche au Maine. Il en garda la direction jusqu'en 1781. — A cette date Jean Volet, vicaire de Couture, fut choisi comme principal par Charles-Laurent Mousseron, représentant la famille Lemoine ainsi que les héritiers des autres bienfaiteurs du Collège. — Ce prêtre, à la suppression du collège en 1791 devint curé de Couture, prêta serment à la Constitution, fut nommé officier municipal et enfin le 9 germinal an II se maria avec une nommée Louise-Marie Dubois.

Ce collège paraît avoir reçu des pensionnaires et avoir donné une instruction relevée, car en 1759 on voit paraître comme assistants à Couture à certain acte de l'Etat-civil, Charles Tessier de la Bersière et Jacques Tachereau, qualifiés « étudiants au Collège de Couture ». Or Charles Tessier de la Bersière était de la famille du même nom qui demeurait à Vendôme et dont faisait partie Jean-René Tessier de la Bersière, lequel en 1783 était receveur des finances à Vendôme et eut pour successeur son fils (préssumé) Guillaume-Marin Le Tessier de la Bersière qui l'était au moment de la Révolution.

En 1791 les biens du Collège furent vendus nationalement, et en 1795 Jacques Fibard, âgé de 26 ans, fut nommé instituteur en remplacement du principal du collège et installé dans une partie du presbytère. — Les revenus du Collège de Couture étaient estimés valoir 80 livres au XVIII^e s. (Le Paige).

Dans les carrières de Couture on a trouvé des ammonites assez curieuses conservées aujourd'hui au musée de Vendôme. Elles lui ont été données en 1865 et 1868.

Cette paroisse manque au Dictionnaire géogr. de l'abbé Expilly (1762).

Malardier, pp. 557 à 616. — G. Launay, *Répertoire*, p. 34. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 91 et suiv. — Passac, p. 85. — Registre de Couture, *passim*. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*. — Le Paige, *Histoire de l'Eglise du Mans*, I, pp. 526 et 325. — *Chartes vendômoises*, 2, 4, 9, 12, 15, 17. — *Actus Pontificum Cenomansis*, etc., p. 33 à 37 ; 263 ; 294. — Pétigny, pp. 50, 157, 164, 173 et 174, 184, 653. — P. Clément, notes manuscrites sur Couture. — Arch. L.-et-Cher, G 2442 à 2444 ; Q (Vendôme), n^{os} 1, 682 à

685 et 687 à 694. — *Carl. de St-Calais*, n^o 27. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 54 et suiv., 143, 144 et 229 ; 1866, pp. 9 et 10 ; 1867, pp. 166, 198 à 208 ; 1868, p. 150 ; 1869, p. 9 ; 1894, pp. 245 à 258 ; 1899, p. 198. — Cauvin, *Statistique des Etablissements de Charité du diocèse du Mans*, p. 135. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 387. — Métais, *Les Petites écoles à Vendôme...* p. 28. — Froger, *Nouvelles recherches sur famille de Ronsard (Revue du Maine)*, 1884, 1^{re} sem., p. 110. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*, (Couture). — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, pp. 51 à 100. — Abbé Voisin, *Notes historiques sur le Bas-Vendômois*, p. 31. — Arch. Nat., P 652, n^o 40 ; PP 50, vol. 63 n^o 94. — Bibl. Vendôme, manuscrits 1^o Mémoires de Duchemin, II, pp. 74 à 93 ; 2^o Album Launay, I, p. 95 à 100.

Couture (La), ancien fief, psse de la Chapelle-Anschéry. — Voir la *Chauvinière*.

Couture (La), ancienne tenue de terre, psse d'Huisseau, proche le pont sur la Brice. — *Cultura*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Cultura*, XI^e s. (Cart. vend. de Marm.). — Il y avait là un fief tenu au XI^e s. par un chevalier appelé Hubert de la Ferté, qui tenait aussi l'église de Crucheray avec un autre fief appelé *Ciconias*, et pour cela devait un mois de garde (novembre) au château de Vendôme. — Les Religieuses de l'abbaye de Moncé en Touraine y avaient aussi une terre qui relevait de même du château de Vendôme. — (*Cart. Trinité*, 2, p. 7. — Arch. Nat., P 618, n^o 61. — *Carl. vendômois de Marm.* 122).

Couture (La), écart, c^o de Montoire. — En 1202 le Comte de Vendôme, Bouchard (IV) confirmait le don fait par Jean de Montoire son petit-fils aux religieux de Fontaines-les-Blanches de 8 arpents de terre à la Couture près la porte occidentale de Montoire en échange d'un muid de blé que Pierre de Montoire son père leur avait donné sur le moulin de Lavardin pour le repos de l'âme d'Agnès, sa femme, fille du comte Bouchard et mère de Jean. — Les Seigneurs de Montoire avaient là une métairie qui fut saisie en 1793 sur le citoyen Quérhoent, présumé émigré. — (Arch. Nat., P 648, n^{os} 63 et 64. — Arch. municipales de Montoire, Biens des Emigrés. — P. Clément, notes ms. sur Montoire. — Malardier, p. 252).

Couture (Le moulin de la), à Naveil. — Il fut vendu en 1684 par les religieux de l'abbaye de ce nom. C'est le moulin de Vareunes. — Voir *Vareunes*. — (Arch. L.-et-Cher, Enquête de 1820 sur les moulins de l'arrondⁱ de Vendôme).

Couture (La), lieudit, c^o de St-Hilaire. — Là se trouve un petit dolmen décrit par Launay au *Bulletin vendômois*, 1878, p. 168.

Couture (La), lieu dit, c^o de St-Quen-

tin. — La terre de la Couture, proche Challé, dans la psse de St-Quentin, fut vendue fin d'avril 1242 par Geoffroy de la Bruyère, seigneur de Troo, du consentement de sa femme Onoria (fille de Jean IV, C^{te} de Vendôme), à Mathieu Personne, [curé] de Fontaine, nagnère doyen de Troo, pour la somme de 90 livres tourangelles. Le vendeur y ajoutait cette clause qu'il retenait la seigneurie et justice du lieu et que si l'acheteur avait pour intention d'affecter ce fonds à l'institution d'une prébende ou chapellenie, lui vendeur ou ses successeurs ne pourraient exiger de droits féodaux sur lesdits fonds du prébendier ou chapelain. — D'autres conditions étaient encore stipulées dans l'acte. Le fond vendu, outre la justice laïque devait relever du vendeur pour 6 deniers et demi de monnaie courante. — Mathieu Personne fit de ce fonds de terre la dotation en partie de la prébende qu'il fondait pour la chapellenie du grand autel en l'église de Troo. — (Arch. L.-et-Cher, G 892 à 897).

Couture (La). — *Cultura supra vindocinum*, 1065 (Cart. vendômois de Marm.). — *Curbatura-terra*, XI^e s. (id.). — Le nom de cette tenue de terre s'est perdu. Elle devait être sur le coteau au-dessus de Vendôme et d'Arènes. — Au XI^e s. se trouvait là une mainferme qui fut donnée à Marmontier par Roger, fils de Mainard d'Arènes, alors qu'il était à l'article de la mort. — (Cart. vendômois de Marm., 33, 83).

Couture (La), h., c^o de Villiers.

Couturerie (La), f., c^o du Gault. — Y demeurait en 1668 Marin Harpin, md. (Reg. d'Oigny, 1668).

Couvardière (La), f., c^o de Choue. — *La Couvardière, La Couleuardière*, XVI^e siècle (Aveu du Petit-Bouchet). — En 1575, la Couleuardière était à Catherine Gillet, veuve Michel Bée. — (Arch. Nat.; P 702, n^o 1).

Couvardières (Les), 3 fermes, c^o de St-Agil. — *La Couvardière*, XVIII^e s. — Le lieu de la Couvardière contenant 100 arpents de terre était chargé de 2 deniers de cens et 10 livres de rente foncière envers St-Agil. — En 1612, ce lieu appartenait à Barbe de Voré, dame de l'Epicière, veuve de Jean Vestu, éc^r, sieur d'Argein, conseiller en la cour du Parlement. — En 1685, il est encore du domaine de l'Epicière. — (Terrier de St-Agil, 1731. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, Liasse d'Oigny-l'Epicière, [1612 et 1685]).

Couvent (Le), f., c^o de Baigneaux. — Cette f. appartenait à la Trinité et fut vendue national^e. — Elle appartient de

puis à la famille Baguenault de Villebourgeon. — Dans la première moitié du XIX^e s. elle était indivise entre les personnages suivants : 1^o) Isaac-René Baligant de la Feuillée, anc. garde du Corps du roi et Elisab. Baguenault de V. son ép.; 2^o) Gabriel Baguenault de V., qui décéda le 11 oct. 1811, anc. trésorier de France, ép^x de Marie Fleuriau de Villegomblain; 3^o) L. Berthereau de la Giraudière, anc. off^r au Royal-Piémont-Cavalerie et Anne Baguenault de V. son ép.; 4^o) Marie Baguenault de V., célib. — Elle fut achetée sur cette famille en 1844 par M. Philippe Coupé, nég. à Blois. — *Le Loir du....* 1844).

Couvent (Le), éc., c^o de St-Hilaire.

Couvert-de-Fer (Famille). — *Villemaresst*, XIV^e siècle.

Couvreux, h., c^{es} de Villeromain et Pray. — *La Fosse-Cornue* (Cassini). — *Couvreux*, (Etat-major de 1852 et Cadastres de Pray et Villeromain). — *Cornu* (Etat-major de 1892). — Ce nom a été confondu avec celui de Migneray dont Couvreux est un écart. — Le 4 nov. 1620, était enterrée à Villeromain, Simone Chauveau, v^e Florent Boucher, de la Fosse-Cornue, qui laissait deux boisselées de terre à la fabrique de Pray. — (Reg. de Pray).

Coynard (Famille). — *Rocgentuf*, XVIII^e siècle. — Armes : *Echiqueté d'argent et de sinople de 4 tires, au chef émanché de sinople et d'argent soutenu d'une divise de gueules*. — (Adr. Thibault).

Cran, h., c^o de Houssay, 40 hab. — *Craon*, XVI^e s. (Cart. Trinité). — Les habitants de Craon étaient estagers du moulin de la Fontaine de Gondré. — (Cart. Trinité, 834).

Crannes (Le bois de), c^o de Lunay. — Il dépendait en 1571 du domaine de Villeprouvaire. — (*Bulletin vendômois*, 1863, p. 180).

Craon (Les sires de), vicomtes de Châteaudun au XIII^e s. — *Frémontel, Lessart*, XIV^e s. — Armes : *Losangé d'or et de gueules*. — (Sceau au Cart. de la Trinité, 741).

Crapaudière (La), écart des Vieilles-Ventes, c^o de Fontaine-Raoul.

Crassay (Famille de). — *Crassay*, XIV^e siècle (?). — *Auvins, Monthodon, Les Patis*, XV^e et XVI^e siècles.

Crassay, ancien fief et chatellenie, situé près Langeais en Touraine. — Ce lieu relevait à foy et h. lige de Lavardin. — Il appartient au moyen-âge à la famille de ce nom (?) puis au XV^e s. à la famille de Vernou et à celle de Bueil; — en 1549 à Catherine d'Alizon des Roches (de Sougé) qui en rend aveu; — au XVII^e s.

à la famille d'Appelvoisin. — En 1669 cette chatellenie fut réunie au duché de Luynes. — (Arch. Nat., P 52, n^o 42. — Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire*, [Crassay]).

Cravant. — Voir *Crevant*.

Crémainville (Famille de). — *Le Plessis-Dorin*, XVI^e s. — *Les Mussats*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au besant d'or, au chef de même, chargé de deux tourteaux d'azur*. — (D'Hozier).

Créneaux (Les), éc., c^o de St-Quentin. — *Les Carnaux*, vers 1650, (Aveu). — *Les Ecréneaux* (Cadastre). — On l'appelait aussi *Le Gué de Chaslé*. — Ancien fief relevant à foy et h. simple de la Rochefrondebeuf, seigneurie unie à Montoire, située près la Fosse, paroisse de Fontaine.

En 1405, ce fief est à Dame Huet Le Rouge, dame de Roiville et de la Voute. — En 1445 il est à Jean de Brée, Sgr de Challé, à cause de Simone de Grillemont sa femme; il avoue pour sa sergenterie en la terre des Créneaux et l'obligation de présenter sergent en la court de la Rochefrondebeuf pour les Créneaux. — En 1484 et 1488 il est à Jean Georget, S^r de la Voute, des Créneaux et la Cunaille et à Catherine sa sœur, veuve de Pierre Garault, demeurant à Troo. — En 1528 à Jean de Haubergeon, S^r de la Chevalinière et de l'Autruidière, époux de Jeanne Georget qui est sa veuve en 1543. — En 1553 la susdite veuve rendait aveu pour les Créneaux. Cet aveu fait connaître l'état des Créneaux et le détail des vassaux. En voici le résumé :

« Le manoir ancien dudit lieu des Créneaux étant de présent en ruine, comme il a toujours été paravant, et depuis cent ans, fors qu'il y a encore quelques caves un buisson et tailles servant de garenne... joignant le chemin tendant à la fontaine de Villée... La métairie appelée la métairie de St-Quentin ». — Les fiefs relevant des Créneaux à foy et hommage étaient : 1^o) Le fief appelé Fief Huet de Vaux; 2^o) le Fief-Habert de Vaux; 3^o) le manoir de la Dumelière... avec masures et deux étangs, bois taillis, garenne à connins, etc. Ces trois fiefs appartenant alors à François de Marescot, Sgr de Chaslé, qui était tenu « de présenter sergent pour la seigneurie des Créneaux à la juridiction des dits Créneaux, pour quoi payer, il a droit de prendre les gains dans l'île du Breuil depuis la St-Michel jusqu'à la Toussaint, et avec ce la tierce partie de la dixme de blé et de vins dans la paroisse de St-Quentin et la neuvième partie sur toute ladite dixme avec un septier d'avoine... et pour raison de la

maison du Petit Chaslé qui de présent est en ruine... sise entre la maison du Grand Chaslé et le Clous-flurie; 4^o) Le moulin d'Echoiseau sur le ruisseau de Villée; 5^o) Le fief et manoir de la Voute, paroisse de Trou; 6^o) Le fief et seigneurie de Vaulx situé paroisse de Fontaine, Trou, St-Quentin, et St-Laurent de Montoire; 7^o) Le fief de Maray situé paroisse St-Laurent de Montoire. — Il y avait en outre un nombreux censif répandu sur les paroisses environnantes. — (Arch. Nat., P 647).

En 1603, d'après d'Hosier (généalogie Salmon), François de Salmon, Sgr du Chatellier, l'était aussi des Créneaux de St-Quentin et abandonnait ce fief en 1603 à ses puînés. — Vers 1620, François de Marescot, Sgr de Challay rendait aveu pour les Créneaux et pour le droit de sergenterie fieffée de la dite seigneurie. — En 1626 ce fief est à Jacques de Vanssay, époux de Catherine Berziau. — Vers 1650 à dame Marie Le Boucher. — (Arch. Nat., P 639, n^{os} 61 et 61 bis; P 647, pièce unique; P 648, n^{os} 1 à 3; P 712, n^o 171; PP 50, vol. 114, n^o 38 [vers 1650]. — D'Hozier, registre IV, *Généalogie Salmon*. — Reg. de Fontaines [1626]).

Créneaux (Les), h. et château, c^o de Thoré, 25 hab. — Ancien fief paraissant relever du Chapitre St-Georges de Vendôme qui le reportait au château de Vendôme et pour cela devait un demiroussin de service à mutation de doyen. — De ce fief des Créneaux relevaient celui de la Cunaille, celui de la rivière de Galette paroisse d'Azé entre le bourg d'Azé et Galette, celui de la Poterne d'Azé (en partie), et encore celui de Buissay, même paroisse d'Azé. Mais pour ce dernier il se racheta de sa foy-hommage en 1440 moyennant 10 salus d'or; mais il continua à relever simplement de son suzerain à 2 deniers de franc-devoir.

Dans la première moitié du XV^e s., on trouve ce fief entre les mains des Sgrs du Breuil de Lunay.

En 1440 Pierre d'Arquené, seigneur du Breuil et des Créneaux vend ce fief à Louis de Bourbon, C^{te} de Vendôme. Il rapporte alors un cens de 22 livres 17 sous, et resta depuis du domaine des Comtes de Vendôme qui s'affranchirent de la vassalité du Chapitre.

Le 14 mai 1594, le sieur Michel Erard, commissaire député par le roi Henri IV pour la vente de l'ancien domaine de Vendôme, par contrat devant Foucher, notaire, le vend à Mathieu et Michel Longuet pour la somme de 1500 écus d'or sol, soit 3.616 livres. La métairie des C.

contenait alors 61 setrées et 6 boisselées de terre.

En 1600 ce fief est à Anne Dubois qui paraît être une veuve Longuet. Elle est dame des Créneaux, et pour cela reçoit avec du Sgr du Boulon pour sa rivière de Galette relevant de son fief des Créneaux. — En 1617 il était vendu à Claude Chrestien, fils de Florent Chrestien. — En 1646, les Créneaux appartiennent à Marguerite-Jeanne Noury, veuve François Huet de Berthault. Le 6 septembre de cette année-là, elle est poursuivie par le fisc comme détenteur d'un domaine engagé, faute de paiement du 6^e denier dû sur le prix de vente des domaines engagés. Elle refuse de payer et se voit saisir pour ce fait cinq vaches lui appartenant qui sont acquises par Georges Noury, conseiller élu à Vendôme. La somme réclamée était 1076 livres. — Au XVIII^e s. ce fief est aux Sgrs de Rochambeau.

Ce lieu des Créneaux a été souvent confondu avec un autre du même nom, situé psse de St-Quentin de la Varenne.

En 1802 la terre des Créneaux était achetée par M. Michel-Salomon Hême, de la ville de Mer en Blésois, époux de Henriette-Suzanne-Elisabeth Godineau de la Bretonnerie, laquelle décéda en 1870, tuée par un taureau, et qui eut quatre filles : Mesdames de Sachy de Fourdrinoy, Lemyre de Villers, de Malartic, et de Fromont de Bouailles, plus un fils qui suit :

Charles-Michel-Henri-Salomon Hême, né en 1816, docteur médecin, qui épousa en 1850 Marie-Elisabeth de Guisable de la Cotte de Beaulorent, âgée de 27 ans, fille de Jean-Baptiste de G. de la Cotte de B., chef d'Escadrons de Gendarmerie en retraite, et de Louise-Marie-Antoinette Maussion de Candé. Il mourut en 1903, à l'âge de 87 ans, laissant plusieurs enfants. — La propriété des Créneaux est aujourd'hui (1909) à son second fils M. Henri Hême de la Cotte, né le 30 janvier 1859.

Chartrier de l'Épau, titres des Créneaux et de la famille Godineau. — Arch. du Loiret, A 1625. — Titres des terres de la Roulière et de Bulsac-Bretonnerie. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 175 à 178. — Reg. de Thoré, *passim*. — Arch. Nat., P 612, n^o unique.

Crépinerie (La), éc., c^o d'Arènes. — *L'Injustice* (Cassini). — Il est probable qu'en l'appellant l'Injustice, la carte de Cassini fait erreur et veut dire *La Justice*. Il semble que ce soit là le lieu où était établie la Justice de la Sgrie d'Arènes. — La Crépinerie était une closserie qui au XIX^e s. appartenait à la famille Gaillandre, de Vendôme. — Non loin de la Crépinerie

sur le territoire de la c^o de Coulommiers, en 1879, on a rencontré de nombreux fossiles dont la description est donnée au *Bulletin vendômois*, 1880, p. 221.

Crépinière (La), h., c^o de Savigny, (Petit S.). — *La Trépinière*, (Etat-Major).

Crésiment (Le lieu de), près Vendôme et proche la Guignetière. — *Cresimentum*, XII^e s. — Ce lieu était possédé par les moines de Fontaine-les-Blanches qui y avaient construit une grange pour récolter leurs dîmes de la Guignetière. — En 1194, Sulpice d'Amboise, sa mère et ses frères et sœurs donnent aux mêmes moines, dans leur forêt de Gastines, tout le bois mort ou vif qui serait utile pour l'usage de leur grange appelée *Crésimentum*, sise près Vendôme. On croit voir un reste de ce lieu de Crésiment dans le bois de *Cressement* situé sur la c^o de Vendôme, proche St^e-Anne, et dont on a fait le *Croasement*. — (Bibl. de Tours, Fonds Salmon, pièce 7^e. — Plan cadastral de Vendôme, Section I, 2^e feuille).

Crespon (Famille). — *La Fosse* (de Sougé (?), XVII^e s. — Armes : *De sinople, au lion d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles*. — (Malardier, p. 37).

Créauderies (Les grandes et petites), écarts, c^o de Montrouveau.

Créaudière (La), éc., c^o de Ternay.

Crête-du-Grand-Cimetière (La), éc., c^o d'Huisseau.

Creuse (La), lieu dit, c^o de Boursay. — *La Décreuse*, 1540 (Aveu de Valennes). — Il semble que ce soit là le nom de ce que l'on appelle *Les Ruines du Grand-Bouchet*.

La borde de la Creuse relevait féodalement de St-Agil avec le moulin de Cosnebert. — En 1469 elle appartenait à Mess. Miles d'Illiers, évêque de Chartres ; elle était dite joindre la Combraise, dans un aveu porté par le Grand-Bouchet au Fief-Valennes en 1551.

Le terrier de St-Agil, daté de 1731, dit ceci : « Petite Boutinière, moulin de Cosnebert et dépendances qui sont 3 arpents de terre autour du dit moulin tant en jardin que pré et 12 arpents de terre en une pièce nommée *La Creuse*, sur lesquels il y avait autrefois des bâtiments, et la dite Petite Boutinière consistant en 26 arpents, Le tout tenu à foy et h. simple [de St-Agil], rachat, etc. et chargée, la Petite Boutinière, de 7 sous 6 deniers de service annuel au jour de St-Jean-Baptiste... *Nota* : M. de Lesseville, à cause du Grand Bouchet, n'a pas servi ».

Le plan de la Seigneurie de St-Agil annexé à ce terrier représente la Petite Boutinière et Connebert en un morceau comme relevant de St-Agil, et sur ce morceau, on a indiqué une tour avec cette

rubrique : *Tour du Grand-Bouchet*. — Les ruines du Grand-Bouchet sont donc bien sur la terre de la Creuse. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87 ; P 706, n^o 1. — Terrier de St-Agil et son plan, 1731. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, Choue-Le Grand-Bouchet).

Creuserie (La), appelée aussi la Tuilerie, éc., c^o de Fréval.

Creuserie (La), château, c^o de Danzé. (Voir *Croiserie*).

Crevant (Louis de). — (Ludovicus de Crevanto), 32^e Abbé de la Trinité (1487 à 1522), du temps des C^{tes} François et Charles de Bourbon. — Il succédait à Aimery de Coudun, qui avait été démissionnaire en sa faveur. — Ses armes sont *Ecartelé d'argent et d'azur*.

Il était né le 4 juin 1458, fils de Jean de Crevant, seigneur de Bauché, et de Catherine Brachet. — Plus tard, sa famille devait fournir les ducs d'Humières.

Il eut, comme compétiteur au siège abbatial, Louis de Bourbon, évêque d'Avranches ; mais celui-ci ne put arriver à se faire nommer par le St-Siège.

Louis de Crevant prit possession le 2 mars 1487, dans un grand apparat. Il porta toujours le titre de Cardinal-Abbé de la St^e-Trinité de Vendôme. Il était aussi abbé de St^e-Foy de Conches, au diocèse de Rodez, Prieur commendataire des Prieurés de Celles en Berry, de Surgères en Saintonge, de Gy, au diocèse d'Orléans, etc. — Tous ces bénéfices lui restèrent ; « ils lui servirent à réédifier l'église et les lieux réguliers qui tombaient en ruines », dit l'abbé Simon. Aussi c'est à lui que l'on doit l'achèvement de la nef de la Trinité, lui qui en construisit les quatre premières travées en entrant. Du reste, « il n'y a pas d'endroit dans l'église abbatiale où cet abbé n'ait fait travailler » dit encore l'abbé Simon. C'est aussi à lui qu'on doit le magnifique portail de l'église dont l'architecte fut le fameux Gilles de Jarnay, lui-même moine de la Trinité. (Voir sa notice). — Mais quant à ce que l'abbé Simon appelle le *pourtour du chœur*, il apparaît bien que ce beau travail est dû à Antoine de Crevant, successeur de Louis.

Louis de Crevant est l'auteur, en 1522, d'un règlement monastique remarquable qui fut suivi par ses successeurs et qu'on trouve au *Cartulaire*, en la charte 1015 (T. IV).

Il avait été nommé abbé de Tiron en 1494, tout en restant abbé de Vendôme. Il avait du reste reçu complète permission de posséder plusieurs bénéfices en commende afin de lui permettre de mener ses travaux à bonne fin.

Enfin en 1522, ayant été nommé évêque *in partibus* de Sébaste, en Asie Mineure, il crut devoir résigner son abbaye en faveur de son neveu Antoine de Crevant, dit *Antoine Junior*.

Il se retira dans le palais abbatial qu'il avait encore fait construire derrière l'église et qui est toujours debout. Il y mourut le 13 septembre 1529, et fut enterré dans le sanctuaire de l'église, côté de l'Épître. Son neveu lui érigea un magnifique tombeau où il était représenté en marbre blanc. — (*Cart. Trinité*, voir Table onomastique, au mot *Crevant* [Louis] et table du t. IV, au même mot). — Abbé Simon, II, pp. 332 à 352. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1377).

Crevant (Antoine [junior] de), 33^e abbé de la Trinité, (1522 à 1539) du temps du duc Charles. Il en fut le dernier abbé régulier. Ses armes étaient : *Ecartelé d'argent et d'azur au lambel à trois pendans en chef*. Il succédait à son oncle Louis de Crevant, démissionnaire en sa faveur. — Il était fils (le dernier) de Jacques de Crevant, lui-même frère aîné du susdit abbé Louis, et d'Isabeau de Salignac. On l'appelait *junior* pour le distinguer de son frère aîné, appelé Antoine comme lui, et comme lui moine et pourvu d'abbayes. — Ce dernier étant appelé *Antoine major*, fut, entre autres, abbé de St-Calais.

Antoine *junior* né en 1497, était déjà à 12 ans prieur de Montierneuf en Saintonge ; à 13 ans prieur de St-Georges d'Oléron ; à 15 ans il se fait moine à la Trinité. En 1514, âgé de 17 ans, il est sacristain de l'abbaye, et devient en même temps Abbé de Bois-Aubry en remplacement de Antoine *major* son frère. En 1519 il est prêtre. — Il était ainsi en même temps Secrétaire de Vendôme, Prieur d'Oléron et Abbé de Bois-Aubry. Enfin en 1522, à l'âge de 25 ans il est promu Abbé Cardinal de la Trinité de Vendôme en remplacement de son oncle Louis. Pendant ce temps-là, un autre de ses frères appelé Louis, connu sous le nom de Louis II de Crevant, était abbé de Tiron, sur la démission aussi de leur oncle commun Louis 1^{er}.

Antoine (junior) paraît avoir peu résidé en son abbaye de Vendôme. Devenu docteur en théologie en l'Université de Paris, il y resta pour y professer, avec grand succès, dit-on. Mais l'excès de travail avait usé sa santé. Il mourut à Vendôme, en son abbaye, le 5 mai 1539, âgé de 42 ans. Il eut pour successeur *Antoine Sanguin*, premier commendataire.

787, 824, 825, 827, 835, 978, 984, 993, 994, 995 et IV pp. 397 et 466. — Abbé Simon, II, pp. 353 à 355. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1377.

Crevecé, f., c^o de St^e-Gemmes. — *Creveciacum*, XI^e et XII^e s. — *Crevecé*, *Creveciac*, *Crevesse*, XV^e au XVIII^e siècles. — *Crevecé* (Cassini). — *Crèvesec* (Etat-major). — *Crèvesec* (Cadastre). — Cette terre était dès le principe divisée en deux fiefs dont l'un appartenait aux comtes de Vendôme et faisait sans doute partie de leur domaine des Bois-Bretons; l'autre relevait de la Sgie de Courtiras à foy et h. De ce dernier fief de Crevecé relevait le petit fief de la Couperie ou Copperie à Villemardy.

Le premier Sgr connu de Crevecé est *Gualterius de Creveciac* qui paraît comme témoin dans la seconde moitié du XI^e s., du don fait à Marmoutier par Ascelin Jotard de la terre de Boiselle. Le même, ou son fils, paraît encore en 1101 comme témoin d'autre don fait au même couvent à Francheville ou Morée.

En 1363, Agnès Coppelet ou le Copelet, veuve de Gervais Malon, possédait Crevecé et rendait aveu pour cela aux frères de la Maison-Dieu, Sgrs de Courtiras. Elle se remaria ensuite avec Jean de Beauvoir à qui elle apporta Crevecé et autres terres.

En 1401, Crevecé est à Guillaume Malon. — En 1414 et 1438 à Jean Malon. — En 1453 à autre Guillaume Malon et Catherine, sa femme, bourgeois, demeurant à Vendôme. Ceux-ci cédèrent les fief et métairie de Crevecé aux chanoines de St-Georges de Vendôme en paiement d'une maison qu'ils avaient achetée audit Chapitre, dans la rue appelée Grande-Rue à Vendôme.

L'autre métairie de Crevecé resta entre les mains des Comtes de Vendôme jusqu'à l'an 1371. A cette époque Bouchard VII, comte de Vendôme, la légua par testament aux chanoines de St-Georges avec la métairie de la Raité, psse d'Espéreuse. De la sorte, les chanoines susdits, ayant la partie appartenant aux comtes dès 1371 et celle des particuliers au XVI^e s., furent seuls possesseurs de Crevecé jusqu'à la Révolution. Mais pour la partie relevant de l'Hôtel-Dieu (au regard de Courtiras), ils devaient trois livres dix sols à chaque mutation de Chevecier.

En 1791, Crevecé fut vendu comme bien national 36.100 l.

En 1813, une famille Ligneau le posséda par héritage d'un S^r Roulet. Elle le vendit en 1824 à M. Luce, qui réunit cette ferme à sa terre de Maugué.

Cart. dunois de Marm., 66. — *Cart. vendômois de Marm.*, 177. — Carré de Bussacolle, *Dictionn. d'Indre-et-Loire, article Malon*. — Titres de l'Oratoire, p. 39. — Titres de la terre de Maugué. — *Bulletin vendômois*, 1907, pp. 183 et suiv. — *Bibl. Vendôme*, ms. 285 (Oratoire).

Crevet (Le), f., c^o de Lancé. — *Creved*, XIII^e s. (Cart. de Marm.). — Là existait un manoir auprès duquel, en 1282, Regnault, maire de Moncel ou Mousseau, donnait des terres à Marmoutier. — (*Cart. blésois de Marm.*, 355).

Crignon de Mérinville, des Ormeaux, de Bonvalet et de Montigny (Famille). — *Montigny* (de Villechauve), XVIII^e s. — *Les Chauvellières, les Diorières, la Roulière* (d'Azé), le *Bouchet-Touteville*, XIX^e s. — Armes : *D'azur, à la fasce palée d'or et de gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'une ancre de même*. — (Armorial chartrain). — Alias : *De g. à un chevron d'arg^t accompagné de 3 sauterelles d'or*. [Crignon de Montigny]. — (*id*)

Crilaine, f., c^os d'Azé et Mazangé. — Les habitants de Mazangé avaient un droit d'usage sur Crilaine. — Cette f., au XIX^e s. est à la famille Grandin de l'Eprevier. — (Arch. Nat., P 773, 65 a [Mazangé]).

Croc (Le), éc., c^o de Choue.

Crochetière (La), ancien fief et métairie, psse d'Ambloy. — On l'appelait aussi le Haut-Beauchesne. Il appartenait au chapitre St-Georges de Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, G 257).

Crochetière (La), h., c^o de Savigny. — Il relevait du fief de la Gilotière à trois sols 4 deniers de cens, 6 boisseaux de froment, 6 boisseaux de seigle et un tiers de chapon de rente. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Croil (Le Grand et le Petit), h., écart de la *Grande Voie*, c^o de Sougé, rive droite de la Bray. — *Le Croeil ou Girardet, Le Cruel, Le Cruel, Le Croil*, XV^e s. (Documents Pasty de la Hilais). — *La Crois*, (Cassini). — *Croix, Gd et Pt* (Etat-major et cadastre). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgie de Maisoncelles (Sarthe) et à 6 deniers de service. — Les moines de St-Calais en possédaient la dime. — Il était dit, au XVI^e s., être d'une grande étendue et « emporter le meilleur pays de la vallée de la Flotte ».

En 1408, le Croeil ou Girardet appartenait à Agnès la Chevalière (Agnès Chevalier) à cause de ses enfants. — En 1457 il est à Julien Anjoubault, qui en 1483 était encore qualifié sieur de Croeil et Girardet. — En 1529 à Pierre Anjoubault, fils de feu Julien Anjoubault; de même en 1533. — En 1575 à Rolland Forateau ou Fourasteau. — En 1662, le 4 avril, Louis de Forateau, chevalier,

sieur de Girardet, époux de Marie de Goubert faisait baptiser à Couture sa fille Geneviève-Marie et en 1665 son fils Louis. — En 1698 Aubert-François Foresto, (Fourateau), Sgr de Girardet est parrain à Villedieu. Mais peut-être s'agit-il là d'un autre Girardet situé à Epeigné-sur-Dême en Touraine et qui appartenait aussi aux Fourateau dès le XVI^e siècle. (Il est du reste fort possible que Pasty ait fait erreur et que le Croil n'ait pas porté le nom de Girardet dès le XV^e siècle et qu'au contraire il l'ait pris des Fourateau, S^{rs} de Girardet d'Epeigné au XVI^e s.)

Au XVIII^e s. Girardet par suite de dépié de fief était en la possession du M^{rs} de Balincourt et reportait alors à Bouloire, non plus à Maisoncelles. — M. l'abbé Proger dans la revue du Maine (1884, p. 114, travail sur la famille de Ronsard), dit que le fief de Vallaines paroisse de Couture relevait de Girardet. Cette assertion se trouve aussi dans le dictionnaire des fiefs de St-Calais de Pasty. Nous ne savons d'où elle est tirée. En réalité le Portau de Valennes, fief et seigneurie de la paroisse de Couture relevait de Lavardin. Mais il est possible que les de Bueil et les Ronsard, qui ont possédé le Portau de Valennes, aient eu en même temps quelque terre qui relevait censivement de Girardet, ce qui a pu motiver la confusion.

Arch. L.-et-Cher E 124 et 127. — Eug. Vallée et Pasty de la Hilais, *La Baronnie de Bouloire*, p. 62. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 120; 1900, pp. 153 et 245. — Reg. de Couture. — Beauchet-Filleau, *Les anciennes familles du Poitou*, au mot *Forateau*. — Abbé Proger, *Histoire de St-Calais*, p. 110. — Collection Eug. Vallée, *Dictionn. des fiefs de St-Calais par Pasty de la Hilais*, aux mots *Girardet, Vallaine, la Flotte*, etc.

Croiserie (La), château et ferme, c^o de Danzé. — *La Croisille*, XIV^e s. (Rouge-livre de Mondoubleau). — *La Croiserie*, (Cassini). — *La Creuserie* (Etat-major). — Ce lieu fut formé d'un défrichement de la forêt de Mondoubleau. — En 1381, ses Sgrs étaient dits avoir droit de *journeau, chauffage et mésonnage* en la dite forêt. Il devait relever en fief au moins censivement de Mondoubleau; on ne rencontre aucun aveu de ses possesseurs aux Arch. Nat.

Au XVI^e s., la Croiserie est à la famille Grimaudet. — En 1583 à Jean Grimaudet S^r de la Croiserie qui est dit conseiller du roi, argentier du roi de Navarre, puis conseiller élu à Vendôme. Il en est encore Sgr en 1608. Son frère François G. est aussi S^r de la Croiserie; ce dernier, en 1595, acheta en Anjou, près Baugé, psse de Chaumont, la terre de Rochebouet,

dont ses descendants portèrent le nom. — Jean Grimaudet avait pour femme Jeanne Chanson ou Sanson dont vinrent cinq enfants : 1^o René, qui suit; 2^o Jacques, qui fut S^r de la Chènière, et conseiller au présidial de Blois; 3^o Michel, qui fut S^r de la Couetterie; 4^o Charles, prêtre et archidiacre de Dol en Bretagne; 5^o Marie, qui épousa Hélie Cupif, président aux Grands-Jours du Vendômois.

René Grimaudet, Sr de la Croiserie. Il n passe bail en cette qualité en 1610, et la même année fait une déclaration au bureau des Francs-fiefs pour divers achats. Il est maître d'hôtel du prince de Condé et paraît laisser la Croiserie à son frère Michel.

Michel Grimaudet, receveur des tailles à Vendôme, S^r de la Couetterie puis de la Croiserie. Il est confondu avec son frère aux rég. St-Martin en 1642. Il a pour femme Marie Petit qui est sa veuve en 1642 et vit encore en 1697. Elle laisse pour enfants René et Elisabeth, lesquels semblent être possesseurs par indivis de la Croiserie.

René Grimaudet, S^r de la Croiserie. On le rencontre ainsi qualifié en 1647 et 1668. Il est lieutenant général au présidial de Blois et époux de Catherine de Liberault qui est sa veuve en 1681 et tutrice de ses enfants mineurs. — René G. semble avoir abandonné la jouissance de la Croiserie à sa sœur la suivante :

Elisabeth Grimaudet, femme de César Lhuillier, contrôleur général des rentes à l'Hôtel de Ville de Paris. Elle est veuve en 1680 et le 26 juin de cette année-là, la Croiserie est saisie entre ses mains. Mais elle est encore dame de la Croiserie en 1694. Après sa mort, cette terre passe par aliénation ou héritage au suivant, au commencement du XVIII^e s.

Jacques de Bornière, sieur de la Croiserie et du Haut-Bois, receveur des tailles en Vendômois et bourgeois de Paris, époux de Valérie du Val qui est sa veuve en 1707 et tutrice de ses enfants mineurs. En 1723, ces enfants font leurs partages et se nomment : 1^o Elisabeth, femme de Jean-François Jabre; 2^o Angélique, fille majeure, qui, en 1672 épousa François-César de Lardière, capitaine d'Infanterie; 3^o Jean-Jacques, aussi majeur et qui suit. La Croiserie reste à Valérie du Val leur mère avec le Petit-Marchais, la Vauvrière (Vauverie), le Jaunet, etc.

Jean-Jacques de Bornière, fils de la précédente, S^r de la C. en 1734, d'abord avocat en parlement, puis conseiller du roi et substitué du procureur général en l'Election de Vendôme, époux le 6 février 1725 de Anne Cadot, fille de Léonard

Cadot, conseiller élu à Vendôme et de autre Valérie Duval.

Au milieu du XVIII^e s., la Croiserie est à Jean-François Jabre et sa femme Elisabeth de Bornière. — En 1776 à Dominique Jabre du Plessis, ancien officier du roi, époux de Anne-Catherine de Bornière qui paraît nièce de la précédente. Ceux-ci vendirent en 1780 au suivant :

Pierre Toufaire, ingénieur du roi, (voir sa notice). C'est lui qui rebâtit la Croiserie et planta les grandes allées qui se coupent devant le manoir. Il était époux de N. Faugas. Sa fille Adélaïde Toufaire, née à Rochefort le 10 août 1785, épousa Jean-Michel-Marguerite de la Forge, avocat à Châteaudun, qui avait été député du tiers-état du Bailliage de Blois en 1789. Elle porta ainsi la Croiserie dans la famille de la Forge qui la possède encore aujourd'hui (1909).

La Croiserie, manoir et ferme, sont encore dans leur carré de douves pleines d'eau.

Arch. Nat. P 773, 65 A, (Danze). — Arch. L.-et-Cher, E 161, doss. 20 ; H (liasse de l'Oratoire). — Bibl. Vendôme, 2^o Mss de la Soc. archéol., Carton n^o 2, n^o 27 ; 2^o Doss. Mareschal, 3^o Mss de la Plessis ; 3^o Mémoires de Duchemin, II, p. 176. — *Cart. Trinité*, 528. note ; 688, note 3. — Titres anciens des terres de la Roulière d'Azé, de la Sauvérie, etc. — Reg. de Danzé, *passim*. — *Cart. Blésois de Marm.* 533. — L. Merlet, *Inventaire des min. des not. dunois*, 755. — *Bulletin vendômois*, 1884, p. 130. — *Bulletin des Arch. de Saintonge et d'Annis*, avril 1884 (Toufaire). — Célestin Port, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, (au mot Rochebouet). — Reg. St-Martin de Vendôme 25 févr. 1642 (qui paraît fautive) ; 28 oct. 1648 ; 6 fevr. 1725. — Reg. Mondoubleau, 1605 — Beauvais de St-Paul, p. 83. — Titres de la terre du Vivier à Villedieu.

Croissette (La), ancien fief situé psse de Villiers, entre ce bourg et Courtozé. — Il relevait de Courtiras à 3 sous 11 d. de devoir annuel, et appartenait en 1607 à François Pineau ; en 1687 à Robert Pineau. — En 1700, il était à un sieur Guéry, médecin, qui rendait cette année-là foy et h. à la Sgie de Courtiras pour ce fief. — (Arch. Nat., P 607. — Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire] 1607 et 1700).

Croissement (Bois du), lieudit, c^e de Vendôme au sud de la route de Blois. — Il est bordé par le ruisseau du Pont-aux-Chevaux qui prend sa source en ce lieu. Au sud se trouve la plaine de St^e-Anne. — Le cadastre de Vendôme (Sect. I, 3^e f.) lui donne ce nom. — Voir *Crésiment*.

Croitères (Les), ou les *Crouatières*, éc., c^e de Villeporcher. — Les *Grouetières* (Cassini).

Croix (Famille de la). — *Droué*, XIX^e s. — Armes : D'or à 3 fasces ondées d'azur,

au lion de gueules naissant de la première fasce. — (Adr. Thibault).

Croix (Famille des). — *Villiers*, XIII^e s. — *Champlain, Le Tertre-Foureau*, XVI^e s. — *Droué*, XIX^e s. — Armes : D'argent au lion à deux queues traversées d'un lambel. — (Sceaux Clérambault).

Croix (Jean des), chevalier français vivant dans la première moitié du XV^e s. — Il était, paraît-il, d'une famille originaire d'Anjou, mais qui avait compté et compta encore depuis plusieurs représentants en Vendômois. — En 1415, il servait dans la C^{te} du C^{te} de Vendôme, et fut fait comme lui prisonnier à Azincourt. Il fut comme son chef enfermé à la Tour de Londres et se trouva même parmi les « pléges » de sa rançon. Plus heureux que le comte, il paraît avoir déjà recouvré la liberté en 1418, époque où il est avec Beauvau et Barbazac, capitaine au service du dauphin Charles et à la tête d'une C^{te} de 5 chevaliers et de 13 écuyers. Il était en outre conseiller dudit dauphin (depuis roi Charles VII), puis gouverneur de Châteaurenault et enfin en 1423 gouverneur de Vendôme.

C'est probablement quand il était gouverneur de Vendôme que survint son aventure matrimoniale. Il ne craignit pas d'enlever Marie de Bourbon, sœur du comte Louis de Vendôme, et finit par s'unir à elle par un mariage secret. Elle était dame de Bertencourt en Artois, de Cruval en Albigeois, etc. Cette équipée de Marie de Bourbon lui fit encourir la colère de son frère aîné, Jacques de Bourbon, C^{te} de la Marche, qui finit par la faire enfermer dans son château de Cruval. Elle y resta près de 30 ans prisonnière, et son autre frère Louis de Bourbon, après la mort de leur aîné, usa envers elle de la même rigueur. Elle paraît n'avoir recouvré sa liberté que vers 1448, sur les instances du roi Charles VII. Elle vivait encore en 1463, et mourut quelques années après, âgée de 72 ans. Il paraît que du fond de sa prison elle avait trouvé le moyen, en 1438, de protester contre la reconnaissance des enfants adultérins de son frère Jean de Bourbon, S^r de Carency ; mais cette affaire s'apaisa par la mort des enfants en cause.

On prétend que Jean des Croix qui avait eu la faveur de Charles VII quand il était dauphin, encourut plus tard la disgrâce du roi, et que celui-ci le fit noyer dans la Loire. Il est probable que l'enlèvement d'une princesse du sang fut pour quelque chose dans ce drame qui dut se passer vers 1428. Divers auteurs appellent ce Jean des Croix, « Jean de Beyne, S^r de Croix » mais il doit y avoir confusion.

Père Anselme, I, p. 329. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 818. — Abbé Simon, I, p. 209. — *Bulletin vendômois*, 1909, p. 217 ; 1911, p. 222 (Hallopeau). — *Le Cabinet historique*, 3^e trim. 1877, pp. 178 et 188. — *Annales fléchoises*, 1910, p. 162.

Croix (La), f., c^e de Baillou.

Croix (La), c^e de Beauchêne. — Voir *Croix de Nique*.

Croix (La), écart, c^e de Bonnevau.

Croix (La), deux fermes, c^e de Cellé, écart du bourg.

Croix (La), éc., c^e de Couture.

Croix (La), écart de Fortunas, c^e de Pezou.

Croix (Le lieu de la), psse de St-Amand, était habité au XVII^e s. — (Chartrier de l'Épau, Titres de la famille Godineau).

Croix (La), éc., c^e de Savigny.

Croix (La), écart du Bouchet, c^e de Selommès.

Croix (La), c^e de Sougé. — Voir *Croix*.

Croix (La), f., au bourg de Tréhet, ancien fief. — En 1613 il paraît être à un certain Charles Badère, dont la femme Jeanne Dolbeau est marraine à St-Oustrille de Montoire. — En 1652 il est à Martin Péan, sieur de la Croix, inhumé à Ternay en 1653. — En 1691 à François Péan, sieur de la Croix, demeurant à l'Étourmière. — En 1736 à François Péan de la Croix, époux de Louise Buisson. Il est décédé avant 1740. — En 1766 à autre François Péan de la Croix qui est inhumé cette année-là à Tréhet. — (Reg. Tréhet, 1652, 1736, 1740, 1766).

Croix-Bodin (La). — *La Croix-Bodin*, XVIII^e s., éc. et villa, sur la route d'Oucques, c^e de Vendôme. — Ancien fief relevant censiv^t du Bouchet-Touteville. — La villa a été bâtie dans la seconde moitié du XIX^e s. par la famille Riverain. — (Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville).

Croix-Blanche (La), lieu-dit, c^e de Cormenon. — Ancien lieu habité ou décédait en 1613 une femme appelée Béatrix Bellay. — (Registres de Cormenon).

Croix-Blanche (Le lieu de la), au bourg des Roches-L'évêque. — Il était tenu censivement du fief de la Gésinière. — (Bibl. Vendôme, ms. 286, p. 51).

Croix-Boissée (La), lieu dit, c^e de Sargé, proche le bourg. — Ce lieu était habité dès le XVI^e s. — Y résidaient : En 1608, Macé Le Tourneux, sieur des Souches, qui était inhumé le 22 sept. à St-Cyr de Sargé. — En 1618, Antoine Coudrette, notaire. — En 1619 Marguerite de Vallée, dame des Souches. — (Reg. St-Cyr de Sargé. — Collection Bernault, Titres de Beaufray, XVI^e s.)

Croix-Bourblon (La). — Alias : *Les Varannes*, éc., c^e de Baillou. — (*Le Patriote vendômois*, 24 juin 1909).

Croix-Briffault (La), h., écart de la ville, c^e de Vendôme, 76 hab. — *La Croix feu Briffault*, 1441, (Aveu de la Chapelle N.-D. en l'égl. St-Georges). — Ce lieu était dans la censive de la Jous-selinière, avec la Varenne de Vendôme. — La villa, au XIX^e s. appartient à l'abbé Théodore Moulmier. Il la vendit en 1845 à la marquise de la Tour-du-Pin-Montauban, née de Mercy, veuve du M^{te} de la Tour-du-Pin, ancien maréchal de camp, pour le prix de 13 mille fr. — (Parmi les anciens propriétaires, se trouvait M. Jacques de Bideran, et dame Henriette Bodineau, son épouse). — La marquise mourut à la Godelinière, c^e de Bonnevau et avait donné la Croix-Briffault à sa fille, Henriette de la Tour-du-Pin, qui avait épousé : 1^o, en 1821, le C^{te} d'Houdouard de Thièvres, major des gardes à pied du roi, mort en 1832, et 2^o en juin 1848, M. de Laiglehoust de Goinville. — Vers 1875, la Croix-Briffault échet par héritage à M. de Salmon du Chatellier qui la vendit à des négociants. — (Arch. Nat. P 609, n^o 31 [1441]. — Titres de la Jous-selinière. — Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty, Notes div. II, f^o 37. — *Journal Le Loir*, 16 mai 1845 [Annonces]).

Croix-Couturier (La), f., aujourd'hui détruite, c^e de Villechauve.

Croix-Couvertes (Les), anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Elle était, au XVII^e s. du domaine de la Berrière. — (Arch. de la fabrique St-Cyr de Sargé).

Croix-de-Castries (Famille de la). — *La Pagerie* (de Bouffry), XIX^e s. — Armes : D'azur à la croix d'or. — (La Chesnaye).

Croix-de-Grâce (La), éc., c^e de Beauchêne.

Croix-de-Grâce (La), éc., c^e de Cruchelay.

Croix-de-la-Borne (La), éc., c^e de Villechauve.

Croix-de-la-Serpe (La), éc., c^e de Villedieu.

Croix-de-Nique (La), h., c^e de Beauchêne. — *La Croix-Denique*, XVIII^e s. — Anc. mét., appartenant à la famille Poirier aux XVII^e et XVIII^e s. — (Arch. L.-et-Cher, G 960).

Croix-de-Pierre (La), lieu-dit, c^e de Vendôme, sur les hauteurs du Temple. — Ancien fief relevant censivement du château. Il paraissait appartenir à l'Oratoire comme héritier de la Maison-Dieu et en partie au Chapitre St-Georges. — (Bibl. de Vendôme, Ms 286, p. 52. — Arch. de L.-et-Cher, G 251).

Croix-de-Ris (La), éc., c^o de Lunay ou des Roches.

Croix-du-Marchais-Long (La), anc. mét. psse d'Espéreuse. — Elle appartenait en 1569 à M^e Julien Mesnard, avocat à Vendôme et joignait les terres de l'Arrière. Elle a aujourd'hui disparu. — (Arch. L.-et-Cher, G 328).

Croix-du-Préau (La), éc., c^o de Fontaines. (Maisonnette du chemin de fer).

Croix du Val (La), lieu dit, c^o de Vendôme, dans la forêt de ce nom. — A cette croix s'arrêtaient autrefois les processions de la ville, au printemps. Mais elles furent supprimées en 1779 pour cause de non fréquentation. — (*Mémoires de la Société, des Sciences et lettres de Blois*, VI, p. 80).

Croix-Gerbault (La), éc., c^o de Sougé.

Croix-Labourault (La), anc. mét., psse de Renay, proche le bourg. — Elle doit son nom à Messire Jean Labourault, prêtre et chapelain de Renay au XVI^e s. — (Titres de Renay).

Croix-Gerbault (La), éc., c^o de Sougé.

Croix-Montjoie (La), éc., c^o de St-Ouen. — Ce lieu prend son nom d'une croix qui se trouvait au carrefour de l'ancienne route de Paris et de celle qui de St-Ouen mène à Pierrefitte. Cette croix se trouvait au pied de l'ancienne côte de Montjoie.

Croix-Rondeau (La), éc., c^o de Essarts.

Croix-Rouge (La), h., c^o de Lancé.

Croix-St-Marc (La), écart de Fortunas, c^o de Pezou. — *St-Marc*, chapelle (Cassini). — Cette croix est édiflée en souvenir d'une ancienne chapelle St-Marc qui existait encore au XVIII^e s. et que Cassini indique sur sa carte. Cette chapelle devait appartenir à la Trinité qui possédait les moulins de Fortunas.

Croixval, h. et moulin, c^o de Ternay, au confluent des deux ruisseaux de Cendrène. — *Crusvallis*, vers 1100 (Cart. vendômois de Marm.). — *Crucis-Vallis*, XII^e au XVI^e s. — *Croyval*, XVI^e s. — *Connovallis*, (par erreur), XII^e s. (Cart. Tiron). — Ancien prieuré de l'abbaye de Tiron, dédié à sainte Madeleine. La chapelle en a été détruite au commencement du XIX^e s. Les armes de ce prieuré étaient: *D'argent à trois clous de sable*. — Il relevait en fief, à foy et h. de la chatellenie de Montoire.

Avant la fondation du prieuré de Croixval, vers l'an 1100, on rencontre un certain *Andreas, filius Gualterii de Crusvalle* qui est témoin de dons faits à Lignéres par une femme appelée Ada de Vendôme (Cart. vendômois de Marm., 186).

Ce prieuré fut fondé vers 1125 par des personnages du pays appelés Payen Hélinan et Hubert Sauvegrain. Ils firent

don aux moines de St-Sauveur (de Tiron) d'une charruée de terre (apud cruceum vallum), libre de tous devoirs envers eux, avec le consentement de Geoffroy Grisegonelle, comte de Vendôme, de Guy Turpin (St de la Rocheturpin) et de Payen de Vau ou du Val, dont relevait cette terre. Fromond Lichon ajouta à ce don un arpent de pré et un demi arpent de terre au-dessous de l'étang de Croixval, terres sur lesquelles les moines firent 3 deniers de cens. Enfin le même Hubert Sauvegrain céda aux moines quatre arpents de terre vers la Vallée de Jaères (la vallée aux Jahaires), et le pré qui est au-dessous, pour une vache. Payen Hélinan donnait à cela son consentement. Sur ces parcelles, les moines firent 16 deniers de cens.

Peu après, Giffard [Sauvegrain] vendit encore aux moines du même lieu un arpent de terre et pré, proche le Vieux-Moulin [de Ternay], pour la somme de deux sous et les moines firent pour cela quatre deniers de cens. Ensuite Elisabeth, femme de Hubert Sauvegrain et le susdit Payen Hélinan firent don du Champ-Hossoire, ainsi que du pré proche le gué de la Barle, et au gué de Riis une pièce de terre et une autre de pré, et cela avec le consentement de Giffard et Payen, fils d'Elisabeth et de la femme de Giffard. Alors le même Giffard vendit trois arpents de terre sur la rivière vers Artins, pour 7 sous. Sa femme était consentante à cette vente. Les moines en firent 8 deniers de cens.

Hilgod de Caresmo donna aussi un arpent près Pineaux, devant Beraud de Pineaux et Payen son beau-fils, pris comme témoins. Enfin Foucher de Pineaux, Payen Hélinan susdit, Milesende sa femme et ses fils Hugues et Renault ajoutèrent quelq'un autre chose non indiquée.

D'autres bienfaiteurs augmentèrent bientôt ce territoire, entre autres Eude de Aco (d'Assé ?) qui donna toute la terre qu'il possédait à Fains jusqu'à Fosse-Claire. — Telle fut la fondation du prieuré de Croixval dans la première moitié du XII^e siècle.

Croixval est cité dans plusieurs bulles des papes, promulguées pour confirmer les possessions de l'abbaye de Tiron, notamment en 1147 et 1176.

Ainsi que la plupart des prieurés d'une certaine importance, celui-ci au XVII^e s. se vit attribuer le titre de baronnie. — Il fut possédé en commende à partir du XVI^e s. Son revenu au XVIII^e s. était estimé 1200 livres.

Voici en quels termes Philippe Galland,

vers 1620 (pièce non datée) faisait au duc de Vendôme, chatelain de Montoire, l'aveu et dénombrement de son prieuré-baronnie de Croixval: « Le lieu et pourpriou est situé et assis le dit prieuré de Croixval, dépendant de l'abbaye de Tiron composée de la chapelle, maisons, grange, estables, jardins, courts, prés, pastures, bois, gareune à conils, estang et autres choses contenant en un tenant, cinq arpents de terre, situés en la paroisse de Terné, joignant d'une part au ruisseau qui descend de la fontaine de Montrouveau au moulin dudit prieur, d'autre part au ruisseau qui descend de la fontaine de St^e-Gervaise à Terné, esuelles choses est le chemin tendant de Terné à la forêt de Gastines.... *Item* le moulin à bled dudit prieur avec ses appartenances et dépendances, contenant en tout six arpents de terre et prés, le tout en un tenant, joig^t d'un costé et bout aux terres de Vaugiron, déclarées ci-après, d'un côté à la rivière qui chet de la roue dudit moulin, d'autre part aux terres de la Ribondière. — *Item* le lieu de la Prousterie.... Les lieux de la Marguerie, paroisse de Montrouveau, l'aitre nommé Vauguion, la Moricetterie, la Brosse le tout réuni au domaine dudit prieuré ». (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 200).

Le fief de Richeborde, relevait à foy et h. de Croixval et à trois sous six deniers de service; et parmi les censitaires on trouvait: La métairie de St-Germain, autrement la Baudinière, la Ribondière, la métairie de la Prairie, la Martinière, la Regnarderie, la Friselière, la Huberdière, l'Aistre au Prêtre, la Coudrairie, le Gué Piltay ou Piltau, etc. — Croixval avait encore « droit de justice haute, moyenne et basse et droit de dixme sur tous les sujets dudit prieuré. Le tout à rétribution du divin service seulement, et l'obligation de faire dire [une messe] aux quatre festes de l'année en l'église St-Pierre de Terné, Pasques, Pentecoste, Toussaint et Noël par le curé ou son vicaire tant le vigile que le jour desdits festes ». (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

En 1785 fut dressé, sans doute par ordre du prieur, un plan détaillé des propriétés du prieuré de Croixval. Ce plan était conservé dans la sacristie de l'église de Ternay. On y voyait qu'au moment de la Révolution, le domaine du prieuré se composait des métairies suivantes: Croixval, la Sansonnière, le Petit Vauguion, le moulin de Croixval, les Margueries, le Gué de la Barre, ce qui formait un total de 189 arpents, 66 perches (environ 131 hectares). — Ce fut ce domaine que la Nation saisit et vendit en détail

en 1793 pour la somme totale de 85,653 livres, payables en assignats. Son revenu en 1790 était estimé 3,037 livres.

Le bâtiment principal du prieuré est occupé aujourd'hui par un cultivateur qui en a converti une partie en grange et cellier. On y remarque encore de belles caves voûtées.

Noms des prieurs de Croixval rencontrés: Ragnaldus magnus (Renauld le Grand) prior de Crucis valle. (Tiron 209), vers 1135.

Fr. Florimond Maistre, moine de Tiron (Aveu), 1549.

Guillaume Ragereau (Tiron 420), avant 1566.

Amadis Jamyn qui cède au suivant moyennant pension de 120 livres tournois (ibid.), 1566.

Pierre de Ronsard le poète (Voir sa notice), 1566 à 1585.

Jean Galland, 1585.

Philippe Galland, principal du collège de Boncourt à Paris. (Il est parrain aux Hayes sous le nom de Gallardeau, en 1618).

Louis de Toutans de Belair, 1657.

René de Toutans de Belair-la-Frèrière qui paraît neveu du précédent, 1689.

François Bigot de la Silloyre, cousin du précédent; chanoine et maître écolâtre en dignité de l'église de St-Martin de Tours (qui décéda en 1766), vers 1720.

Jean-Baptiste-Sébastien Prévost de St-Cyr, cousin du précédent, ancien vicaire général de Chalons, dernier prieur, qu'on rencontre comme tel en 1780.

Cart. Tiron, 71, 147, 209, 291, 292, 328, 479, 420. — Arch. Nat. P 639, n^{os} 38 et 39; PP 50 vol. 41, n^{os} 35 et 36; vol. 114, n^o 200. — Arch. L.-et-Cher, D 259; Q (Vendôme), 47 à 67. — Abbé Simon, III, pp. 531, 541. — Passac, p. 82. — Pétigny, p. 487. — G. Launay, *Répertoire*, etc. p. 58. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 397. — *Bulle in vendômois*, 1865, p. 151; 1866, p. 196; 1880, p. 177. — *Cart. vendômois de Marm.*, 186. — *Bochambeau, La famille de Ronsard*. — *Revue du Maine*, V, pp. 380 et suiv. — *Froger, Ronsard ecclésiastique*. — P. Clément, *Monographie de Ternay*, pp. 8 à 16. — *Noté de la Billais, Le Bas-Vendômois*, p. 45. — *Le Poige*, I, p. 397 (Il donne par erreur Croixval comme situé psse des Hayes). — Marty Laveaux, *Notice sur Ronsard*, p. 121. — Malardier, pp. 1094 à 1096. — *Bibl. Vendôme*, 108., *Mémoires de Duchemin*, I, p. 110; II, p. 152. — Arch. L.-et-Cher, B, *Maîtrise Eaux et Forêts du Vendômois*.

Croixval (Le Petit), f., c^o de Ternay. — Elle faisait partie du domaine du prieuré de Croixval.

Croix-Verte (La), anc. mét., psse d'Épiais, nommée en 1703 dans les minutes des notaires de Renay pour les partages d'une famille Regnard. — Elle paraît appartenir en 1639 à Michel Chau-

fourneau, sieur de la Croix-Verte, époux de Marie Bodineau, dont la fille Jeanne épouse le 24 janv. de cette année-là, à St-Martin de Vendôme, François Dargy, Sr de la Derdière. — (Chartrier de Renay, minutes des Notaires, 1703 p. 1. — Reg. St-Martin de V., 24 janv. 1639).

Croix-Verte (La), f., c^e de Gault.

Croix-Verte (La), éc., c^e de St-Quentin.

Crolière (La), h., c^e de Baillon, 26 hab. — *Les Groslières* (Cassini). — *La Croslière* (Cadastre).

Cropetière (La), anc. mét., psse de la Chapelle-Vieille. — Elle relevait censiv^t des Matras. — (Arch. Nat., S 5001 [1624]).

Crosneau (Famille). — *La Fontaine* (de Savigny). — *La Petite Mézière, La Bouglerie, La Forte-Pièce*, XVII^e s. — *La Mabilière*, XVIII^e s. — Armes : D'azur à une fasce ondulée d'argent, accomp. en chef d'une couronne de Comte. — (Arm. ms.)

Cronerie (La), h., c^e de Bouffry. — *La Cronnerie*, (Etat-major).

Crosnier (Famille). — *La Roulonnière* (de Lunay), XVII^e s.

Crosnier (2^e Famille). — *L'Epau* (de Lisle); *La Haie aux Chats*, XIX^e siècle.

Crouet, moulin, sur le ruisseau de Sasnieres, c^e de Villavard. — *Croe*, XIII s.; *Croué*, XVI^e s., (Cart. Trinité). — *Croué*, XV^e s. (id.). — Ce moulin appartenait à l'abbaye de la Trinité. Il avait fait partie d'un accord en juillet 1227 entre l'abbaye et un certain Guillaume Calu, chevalier, qui avait des droits sur ce moulin, accord en vertu duquel Guillaume Calu et son fils Gervais Calu abandonnaient ledit moulin aux moines, mais à condition que les moines payeraient audit Gervais six setiers de seigle, dont trois au moment du Carême et trois à l'Ascension, et cela d'une valeur de quatre deniers chacun. De son côté Gervais s'engageait à protéger les charpentiers chargés des réparations dudit moulin quand ils travailleraient dans la forêt de Gastines et de conduire ces ouvriers dans ses chars pour les garantir de tous dommages dans ces bois. Mais quand Gervais s'occupait de ces choses et de cette conduite, il avait le droit d'être nourri dans le prieuré de Houssay, de plus les moines pourvoyaient à l'entretien du surveillant des charpentiers tout le temps qu'ils travaillaient dans la forêt. Et en outre les moines remirent au susdit Gervais quinze sous de monnaie.

Le 14 mai 1460, Jean de Villeray, abbé de Vendôme, baille ce moulin en emphytéose perpétuelle à Jean Champion pour une rente de dix setiers de blé mouture, 8 deniers et une poule.

En 1638, étant entre les mains de Jean Cousin, notaire à Prunay, ce moulin subit

un incendie. Il fut alors affermé à Jacques Pilon, à charge de le reconstruire et moyennant une ferme de quatre setiers de blé-mouture. Il fut détruit une seconde fois et affermé en 1772 par Dom Flosceau, prieur de Vendôme à Pierre Gasceau, à charge encore de le reconstruire, et pour 36 livres par an pendant 99 ans devant finir en 1872.

En 1587, il y eut un règlement entre les deux moulins appartenant à la Trinité, l'un de Croué, l'autre de la Fontaine de Gondré, au sujet des estagers. Par ce règlement, Croué conserva parmi ses estagers (ses clients), les lieux nommés Belliards, la Rabotterie, la Ferrière, l'Aistre des Gaspiaux, la Raimbaudière, la Quarterye, l'Aistre aux Sassiars, Vaupian en la paroisse de Villavard et Pignoult. — (Cart. Trinité, 672 [et notes] et 834).

Crouettières (Les), f., c^e de Villeporcher. — *Les Grouetières* (Cassini). — *Les Cronières* (Etat-major).

Croullebois, éc., c^e de Vendôme, proche le hameau de Bois-la-Barbe. — On l'appelle aussi *Bèchetevre*. — Journal *Le Carillon* du 15 sept. 1910, p. 4).

Crousille (La), f., c^e de Sargé. — *La Crousille*, XV^e s. (Aveu de la Bouguerie). — De ce fief relevait celui de la Bouguerie à foy et h. — Il appartenait aux Sgrs de Mondoubleau et en 1658 fut vendu par eux aux Sgrs des Rouaudières. — En 1837 cette ferme était encore du domaine des Rouaudières. — (Arch. Nat., P 704, n^o 151. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1904, pp. 134 et 169).

Crouillierie (La), h., c^e des Essarts.

Crousteau ou **Crouteau**, ou encore **Grouteau**, nom générique répandu dans le pays, qui paraît désigner un îlot, un pré entouré d'eau.

Crouteau (Le), moulin et f., c^e de Sargé et Savigny. — *Moulin-Crouteau* (Etat-major). — Ce lieu au XVI^e s. était aux Sgrs du Chatellier. Il fut plus tard donné par eux à cens pour 14 deniers avec trois livres et deux chapons de rente. — En 1660 il appartient à Pierre Marin, Sr de la Trousserie, puis à ses descendants, Sgrs de Montmarin. — En 1793 il fut vendu national^t sur l'émigré Montmarin pour 10.900 l. — (Arch. Nat., P 691 n^o 91; P 697, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, E 17, 377; L 931 n^o 96).

Crouteau, h. et moulin, c^e de Villedieu, 27 hab. — *Grouteau* (Cassini). — *Gros-teau* (Etat-major). — *Crouteau* (Service vicinal). — *Grouteau* (Cadastre). — Ce lieu appartenait au prieuré de Villedieu (Trinité de Vendôme) et fut vendu national^t en 1793 pour 19.900 livres. — (Cart. Trinité, 859, p. 501. — *Bulletin*

vendômois, 1886, p. 124. — Arch. L.-et-Cher, E 256 et Q [Vendôme], 1211).

Crucheray, bourg et commune du canton de St-Amand, à 7 kil. N. E de ce chef-lieu et à 8 kil. s. de Vendôme. — *Cuscheriacum*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Chucheriaum*, XII^e s. — *Cuscheriacum*, *Cuscheri*, *Cuschere*, XII^e s., (Cart. vendômois de Marm.). — *Crucheré*, XV^e et XVII^e s. (Vieux titres). — *Crucheray* (Cassini, Etat-major et Cadastre).

Cette commune est bornée au nord par St-Anne et Vendôme; à l'est par Périgny et Villeromain; au sud par Pray et Landes; à l'ouest par Nourray et Villeraible. — Elle n'est arrosée par aucun cours d'eau et se trouve en plaine à peine ondulée. Mais autrefois, paraît-il, la Brenne prenait sa source dans un étang à Pinoche et passait à Villethierry. — Les routes de Vendôme à Herbault et de Oucques à St-Amand se croisent en son bourg; sa station la plus proche est St-Amand, (7 kil.), sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme (C^{ie} d'Orléans).

Lieux habités : Son bourg qui compte 43 feux et 168 hab. — Le Plessis-Barthélemy, ancien fief, 78 hab. — Pinoche, ancien fief, 64 hab. — La Roche-Bourgoigne, ancien fief, 78 hab. — Champgars, ancien fief, 31 hab. — Les Bordes, 28 hab. — Malignas, anc. fief, 23 hab. — Villethierry, anc. fief, 24 hab. — Villemalin. — Le Bouchet-Toutteville, ancien château et seigneurie. — Soleux. — Les Bordes (2^e). — Pincé. — La Poussinière, La Vallée aux Prêtres. — La Nouette. — La Croix de Grâce.

Lieux dits : La Sabotterie, la Poulinière, le Bansier, la Bèche, Devant-la-Porte, la Noue de Bléré, le Bois-Renard, la Haie de Blois, le Beignon, le Moulin-à-Vent, les Godins, les Longères, la Gouayère, la Crapaudière, les Prés-Pourris, le Huard, la Fontaine, la Cassière, le Bois-de-l'Abbaye, Gourry, le Bataillon, la Grosse-Pierre, le Marchais-Robert, les Roulans, la Fosse-Chaude, Doucieux, la Terre-aux-Femmes, les Murats, la Fosse-Barbier, la Haute-Sence, la Foisse, Soquet, Brularde, les Galleux, les Margets, la Moye, la Coquetterie, Fosse-Bigot, Chambord, Mocharry, Rove, le Carton, le Marchais-Pescheray, la Fosse-d'Avis, Septseaux, Malabry, la Fosse de Tirebœuf, Fosse-Cigogne, Fosse-Cunet, les Fosses-Germont, Villehardy, la Mercerie, le Purgatoire, les Belles-Grasses, le Cavier, Barbin, les Fontanières, le Chemin-de-Montoire, Vuard, les Maquerets, la Montrée-David, Rommery, le Gué-Henri, la Fouasse, Videcaves, l'Ormeau-Bansière, les Pichonnières, la Margannerie, la Fosse-

des-Maizes, Chair-d'Asne ou Cherdame, l'Etang-de-la-Responnière, le Clos de Bouzère, la Fontaine de Montroussat, l'Orme-au-Gent, la Fosse-aux-Grilletts, l'Aiguillerie, le Grand-Village, Doucieux, le Soucy, Coulevreux, le Pré-Crouteau, le Gouvril, la Fontaine-des-Pastoureaux, le Bois-d'Ardenne, les Guigne-Coins, les Cuzanies, les Rottes de Villemot, le Clos-Butard, Sangué, les prieurs de St^e-Catherine, l'Ormeau-Angleux, Bioret, Coquetouche, etc.

Superficie : 2556 hectares. — Cadastre terminé en 1836 par Marnier, géomètre. — Altitude 123 à 132 m. — Poste de Vendôme. — Perception de St-Amand. — Assemblée le dimanche 29 juin ou le dimanche suivant.

Population : 140 paroissiens au XIII^e s. — 306 communions au XVIII^e s. — 82 feux en 1762 (Expilly). — 421 hab. en 1806. — 449 en 1836. — 425 en 1841. — 447 en 1846. — 483 en 1851. — 472 en 1856. — 492 en 1861. — 520 en 1866. — 506 en 1872. — 540 en 1876. — 486 en 1881. — 491 en 1886. — 512 en 1891. — 532 en 1896. — 514 en 1901. — 513 en 1906. — 502 en 1911.

Les actes conservés de l'Etat-civil ne commencent qu'en l'année 1700; encore y en a-t-il qui paraissent être ceux de Lancé. Voici les quelques noms qu'on y remarque : Gallois de Bezay, Passac, Joly d'Audeuil, du Plessis-Chatillon de Beaujeu, de Houdan, Juston. (Ces derniers noms sont relevés vers 1859 par M. Gédéon de Trémault qui paraît avoir eu en mains des registres depuis 1670).

Curés : G. presbyter de Cuschere, 1522 (Marm. vend. 67 A). — Giraudus de Chuchereis, presbyter, 1195 (Trin. 613). — Jean Faulquet, chantre de St-Georges et curé de C. 1458 (Titres du Plessis). — Guillaume de Hohincourt, curé de C. 1502 (id.). — Jean Roberdeau, 1524 (id.). — Guy Renou, 1577 (id.). — Simon Martineau, 1596. — Pierre Oury, 1621. — Jean Janvier, 1668. — Gilles Esnault, curé de Crucheray et doyen de Montmirail au diocèse de Chartres, 1684 (Reg. paroiss. des Roches). — Pierre Mauger, 1699. — Pierre Thibault, 1713, inhumé dans le chœur de l'église en 1716. — Jean Guillet, 1717, inhumé le 20 avril 1746 dans le chœur. — François Massault, 1747; en 1754 il est doyen rural de St-Amand. — Jean-Michel Talbert, 1773, desservant, puis curé. — Pierre Patient Jabre du Plessis, 1792. — Buron, 1811. — Bissey, 1829. — Chapon, 1833. — Boizard du Fernay, 1838. — Grandjean, 1840. — Ranc, 1848. — Fauchoux, 1849. — Laborderie, 1868. — Constant Bour-

gogne, 1882. — Picouleau, 1899. — Bavier, 1900. — Barré, 1903. — Constant, 1904.

Maires : Pierre Baglan, 1792. (De cette date à 1856, on ne voit comme maires que des Pierre Baglan ; peut-être y eut-il là le père et le fils). — Pierre-Benoist Baglan, 1856. — Jean Ferrand, adjoint, puis maire, 1857. — Pierre Théodore Baglan, 1862. — Eugène Guillon, 1871. — Pierre Ferrand, 1875. — Louis Girard, 1877. — Pierre-Eugène Guillon, 1878. — Sylvain Vrain, 1885. — Felix Huguet, 1897. — Guillon-Richer, 1900. — Henri Johannet, 1908.

Avant la Révolution, la paroisse de Crucheray était du diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme, doyenné de St-Amand. — Elle était du Bailliage et de l'Élection de Vendôme et suivait entièrement la coutume d'Anjou. — L'abbé de Marmoutier présentait à la cure qui était d'un revenu de 1.200 l. au XVIII^e s.

L'église de Crucheray a été construite à différentes époques ; on y trouve dans le chœur et le sanctuaire des traces du XI^e s. Elle a été augmentée au XV^e s. Elle a pour patron saint Pierre. — La cloche de Crucheray est de 1624 et fort belle. Elle en remplace une autre de 1621 qui avait pour parrains noble Pierre de Vaulz et Dlle Jacqueline Savare, veuve de Christophe Danguy, S^r du Plessis-la-Cour. — Cette cloche de 1624 porte comme inscription : « N. P. M. ROGER. F. DAN-GUY P. E. DELVILLIER M. M. S. MARTINEAU P. B. M. P. OVRY P. B. CVRE. M. BORDIER. A. BORDIER. N. J. GIRARD. D. RENARD. S. BOVR-DONNEAU. M. OVRY. PROCVREVR. 1624. NOPOB. »

L'abbé Constant Bourgogne, curé de Crucheray de 1882 à 1898 en a donné cette traduction : « Noble homme messire. Roger-François Danguy, parrain ; E. Delvillier, marraine. Messire Simon Martineau, prêtre. Messire Pierre Oury, prêtre curé, Martin Bordier, Arnoul Bordier, notaire ; Jean Girardé, D. Renard, S. Bourdonneau, M. Oury, procureurs. — NUN-TIO ORATIONES, PREDICATIONES, OBITUS, BAPTISMATA. »

Les dîmes de la paroisse étaient partagées entre plusieurs décimateurs : l'abbé de Marmoutier, les chanoines de St-Georges, le curé, le seigneur du Bouchet, et plusieurs autres.

Une voie romaine (d'après Pétigny) traversait Crucheray. Elle existait encore au XVIII^e s. et la carte de Cassini la désigne sous le nom de *chemin d'Herbault*, dans la partie qui se rapproche de Vendôme, et *chemin de Vendôme*, dans la

partie rapprochée d'Herbault. C'était l'ancienne route de Vendôme à Blois.

L'existence des Gallo-Romains à Crucheray est bien constatée par la découverte faite au XIX^e s. d'un trésor de pièces de monnaies toutes romaines, à l'effigie des empereurs de la dynastie des Antonins. Ce trésor dut être enfoui au moment de l'invasion des Barbares au IV^e s.

Il y avait aussi à Crucheray un vieux chemin qu'on appelait Chemin de Montoire et qui a aujourd'hui disparu, ou n'est plus représenté que par des chemins d'exploitation. C'était l'ancienne route de Blois à Montoire.

La seigneurie de la paroisse de Crucheray appartenait aux Sgrs du Bouchet-Touteville. Et il est probable que les premiers Sgrs de Crucheray qu'on rencontre comme donateurs de l'église à Marmoutier étaient en réalité Sgrs de ce manoir. Dans tout le cours de l'ancien régime, les seigneurs du Bouchet, dans leurs aveux, parlent de leur suzeraineté sur le prieuré du lieu.

La première fois qu'il soit question de Crucheray c'est dans la charte 2^e de la Trinité, celle qui traite des droits féodaux du comte Bouchard. Elle doit avoir été rédigée dans la seconde moitié du XI^e s., et se rapporte, non à Bouchard le Chauve, mais bien à Bouchard le Jeune. Il est dit dans cette charte qu'un certain Hubert de la Ferté devait faire la garde au château de Vendôme pendant le mois de novembre, à cause de ce qu'il tenait du comte, c'est-à-dire Cigogne (Ciconias), l'église de Crucheray (Cuscheriaco) et la Couture (Culturam). C'était donc là un seigneur de Crucheray.

Il y a bien des personnages du nom de Crucheré qui paraissent au XI^e et XII^e s. ; mais à cette époque reculée, les moines qui rédigeaient les chartes avaient souvent pour habitude de donner aux curés ou prieurs, le nom du lieu où ils exerçaient, en sorte que l'on ne sait quelle situation leur attribuer, seigneurs ou curés. Voici ces personnages par ordre de date.

Geraldus de Cuscheriaco qui paraît vers 1060 comme un des témoins de dons faits à Marmoutier par Ascelin Chotard. — Hugo de Cuschereiaco, qui paraît de même en 1101 comme témoin d'un don de Hubert Barbe au même monastère. Le même Hugues de Crucheré (Hugo de Cuscheri), étant à l'article de la mort, un peu avant l'an 1120, avec sa femme Rostha appelée aussi Agnès, fit un nouveau don de six sous et quatre deniers de cens à Marmoutier. Ses frères donnèrent à cela leur consentement. Ils s'appellent Ingelbaud Guarnot, Renaud Cherot, et

Proger surnommé Dit-vrai, et aussi ses neveux Ernaud qu'on appelle Tirehors, Gautier et Aucher. — Barthélemy, fils de Geoffroy-Payen, fut témoin de ce don.

Mais le véritable seigneur du lieu, suzerain sans doute des personnages sus-nommés était Barthélemy de Vendôme appelé aussi Barthélemy le Riche. Il était fils de Geoffroy-Payen, deuxième fils de Ingelbaud le Breton, qui lui-même était genre de Foucher II le Riche. Au commencement du XII^e s., ce Barthélemy qui tenait de ses ancêtres la possession des églises de Crucheray et de Nourray, se décida à les remettre aux mains de l'Église, c'est-à-dire aux mains de l'archidiacre de Vendôme, représentant l'évêque de Chartres lui-même. Alors, Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres à cette époque, remit ces églises aux moines de Marmoutier. Ce don fut confirmé en 1123 par Geoffroy Grisegonelle, C^o de Vendôme, à la prière du susdit Barthélemy.

C'est alors que l'abbé de Marmoutier s'avisait de donner à bail à G. (non autrement nommé) curé de *Cucheré* la métairie que les moines possédaient en ce lieu, sa vie durant, pour trois muids de grains, moitié froment et moitié avoine, et deux muids de vin, mais avec la charge de l'entretien des bâtiments dont le bois devait être pris sur les bois du prieuré de Lancé que possédaient les moines. Après la mort du susdit G., la métairie devait faire retour à Marmoutier.

Telle fut l'origine de la possession par Marmoutier de la Cure de Crucheray, que les moines annexèrent à leur prieuré de Lancé. Et cette église rapportait à ce prieuré une dime qui valait 40 livres au XIV^e s. — (La métairie de la cure, en 1455 était donnée à bail par les moines pour 12 septiers de froment et 6 d'avoine, le septier étant de 12 boisseaux ou 15 décalitres).

Le curé de Crucheray tenait le temporel de sa cure à foy et h. du seigneur du Bouchet-Touteville auquel il faisait aveu et déclaration à chaque mutation de curé et de seigneur.

Le domaine et les terres de la Cure de Crucheray furent vendus national¹ en messidor an III pour 45.525 livres et ceux de la fabrique pour 28.250 livres. Mais il doit y avoir confusion entre les deux. Le total était de 73.775 livres.

Il a été trouvé en 1881 à Crucheray une pierre percée, sorte de pioche primitive, objet préhistorique fort rare, alors offerte au musée de Vendôme par M. Girard, cultivateur à Crucheray, qui l'a découverte. M. de Maricourt en a donné un dessin

au t. XX (1881) du *Bulletin vendômois*, p. 359.

Carl. Trinité, 2, 613, 700, 720, 856, 859. — *Carl. Blésois de Marm.*, 144, 147, 148, 160, 386, 506. — *Carl. vendômois de Marm.*, 177, 187, 644, 664, 674. — *Bulletin vendômois*, années 1865, p. 144 ; 1867, p. 231 ; 1870, p. 164 ; 1874, p. 6 ; 1876, p. 206 ; 1877, pp. 32, 36 et 39 ; 1879, p. 185 ; 1880, p. 184 ; 1881, pp. 192 et 359. — *Pétigny*, pp. 84, 85, 430, 520. — *Launay, Répertoire*, etc., p. 93. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 265. — *Arch. L.-et-Cher Q (Vendôme)*, 1080 à 2007 ; 2011 à 2045. — *Rochembeau, Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 443 et suiv. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1135. — *Passac*, p. 87. — *G. d'Espinau, La Coutume de Vendôme*, p. 22. — *Reg. de Crucheray, passim* ; de Lancé 1668 ; de la Madeleine de Vendôme, 1792, etc. — *Carl. dunois de Marm.*, 163. — *Bibl. de Vendôme, Manuscrits*, 1^o Album Launay, II p. 53 ; 2^o Mémoires de Duchemin, III, p. 106. — *Expilly, Dictionn. géographique*, 1762.

Cruchet (Le), f., c^o de Sargé.

Cruchet (Famille). — *La Jeudonnière*, XVIII^e siècle.

Cruel ou Cruel (Le). — Voir *Croil (Le)*.
Crusvalle (Famille de). — *Croixval*, XI^e s.

Cublanc (Le clos de), près Vendôme, renommé pour l'excellence de son vin, chanté dans les vers de Fr. Forest. — (*Métails, Etudes et documents*, IV, p. 342).

Cueillette (Famille). — *Chicheray, La Hamelière, La Jamelière*, XIV^e s. — *Les Quatre-Seigneurs, Les Moulins de Villeporcher*, XV^e s. — *Les Moulins de Pezou, La Mouline*, XVI^e s. — *Armes : D'azur au chevron d'argent, accomp. de 3 gerbes d'or liées d'argent*. — (Vitrail de Pezou et La Chesnaye).

Cuigy (Famille de), qu'on a parfois par erreur écrit *Cingy*. — *La Quainière, La Chesnaie (de St-Gourgon)*, XV^e s. — *Maudétour*, XVI^e s. — *La Musse (de Selommes)*, XVII^e s. — *Armes : D'argent à la fasce de gueules, accomp. de 3 roses de même (Gourdon de Genouillac)*.

Cuissardièrre (La), anc. mét., à Fontaine-Raoul (d'après *De Maude*). — M. de Messland, était Sgr de la Cuissardièrre en 1675. — (*Arch. L.-et-Cher*, G 220. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 175).

Cuisserie (La), anc. mét., psse de Choue. — Elle faisait partie de la tenue des Virboulins, et relevait de Mondoubleau à foy et h. et 8 j. de garde. — (*Arch. Nat.*, P 704, n^o 90 et 91).

Cujère (La), éc., c^o de Baillou.

Culbutte (La), éc., c^o de Choue.

Culotterie (La), éc., c^o d'Épuisay. — *La Culottière*, XVIII^e s.

Culotterie (La), éc., c^o de St-Gourgon. — Anc. mét. vendue en détail en 1844. — (*Le Loir* du 16 févr. 1844).

Cumont (Famille de). — *Les Petites-Bellesevries*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à la croix pattée d'argent*. — (S^t-Allais).

Cunaille (La), h., c^e de Thoré. — *La Simaille*, 1488 (Aveux). — Ancien fief relevant des Créneaux (de Thoré) à foy et h. simple, puis du duché après la vente des Créneaux par le roi Henri IV. — (Ce lieu était régi par la coutume d'Anjou, bien que la paroisse de Thoré fut dans la circonscription de la coutume du Maine. [Rochambeau]).

En 1454 et 1456, ce fief est à Henri de Villeblanche, grand maître d'hostel du duc de Bretagne, à cause de dame Renée de Bayez (?) sa femme. Il est aussi seigneur de Brou et de Maumusson (en Saintonge). — En 1488, à Jean Georget, Sgr de la Voute, des Créneaux (de S^t-Quentin) et de la Cunaille et en 1507, à Catherine Briçonnet, veuve du précédent. — En 1516 et 1521 à Thibault Vallée, époux de Ambroise de Rougemont de la Montellière. — En 1550 à François Bodineau, époux de Guillemette Vallée, et en 1583 à Guillemette Vallée, veuve du précédent qui n'en possède que la moitié ayant partagé avec les héritiers et biens-tenants de feu Jean Marchesnoir. — En 1610 à François Pineau. — En 1634 à Claude de Rotelles, veuve de François Longuet. — En 1650 à François Longuet, le fils, époux de Madeleine Ory ou plutôt Madeleine Roy. — En 1681 à Pierre Longuet demeurant à Tours, qui en fait l'aveu au duché, tant pour lui que pour François, Anne et Madeleine Longuet, ses frère et sœurs, enfants de François Longuet et de Madeleine Roy. Le procureur du duc contesta la qualité de possesseurs de la totalité de la Cunaille à la famille Longuet et exigea l'aveu au duché, prétendant que cette métairie ne relevait pas des Créneaux mais bien directement du duché. (La vérité paraît être qu'après la vente des Créneaux, l'aveu de la Cunaille continua à être porté au duc comme il l'était à partir de l'acquisition des Créneaux par le C^{te} Louis de Bourbon).

En 1750 et 1753 la Cunaille est à Pierre Gaussant, par suite d'un partage qui l'en fit seul propriétaire. — En 1772 ce fief est au Sgr de Rochambeau.

En 1866. M. Achille de Rochambeau découvrit à la Cunaille des restes d'habitations romaines qu'il décrivit au *Compte-rendu du Congrès archéologique*, tenu à Vendôme en 1872 (page 88).

Ce lieu de la Cunaille était situé à la sortie du Gué du Loir que traversait la route romaine de Paris à Tours.

Arch. nat., P 601, n^o 46 à 52 ; P 648, n^o 1 ; P 714, n^o 211 ; P 773, 65b (Thoré). — Arch. du Loiret, A, 1624, p. 77 et 1625, — Reg. de S^t-Martin de Vendôme, 1630. — *Compte-rendu du Congrès archéol. tenu à Vendôme en 1872*, p. 88. — *Cart. Trinité*, 818, note 1, p. 334. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 98 (1583). — Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 198.

Cupif (Famille). — *La Couetterie, La Charmoie, Clairefontaine*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois trèfles de sinople*. — (Gourdon de Genouillac).

Cure des Trongnes (La), anc. mét., psse de S^t-Agil. Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue nation^l en 1791 pour 1.700 livres. — (Arch. L.-et-Cher, [Mondoubleau], 79).

Curée (Famille de la). — Voir *Filhet de la Curée*.

Curée-Turpin (La). — Nom donné parfois aux XVI^e et XVII^e siècles à la terre et seigneurie de la Rocheturpin parce qu'elle était aux Sires de Filhet de la Curée. — (Titres de la Rocheturpin aux Arch. de L.-et-Cher).

Curais (Les), anc. fief, psse de Villerable. — *Les Curés* (1683). — *Curris*, XVI^e s. — Il appartenait à la Virginité. — (Arch. Nat. P 609, n^o 1 ; P 714, n^o 183 [1683]. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 45 [XVI^e s.]).

Curetière (La), anc. mét., psse de Choue ou S^t-Agil. — Elle relevait à foy et h. de S^t-Agil et appartenait en 1405 à Jean Peschard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 80).

Curin (Le Grand et le Petit), f. et éc., c^e de Souday. — *Guérain*, XV^e s. (Aveu du Petit-Souday). — *Les Curains*, (Cassini). — *Curin* (Etat-major). — Ancien fief relevant censiv^t de Briolas. — En 1526, ce fief est aux Srs de S^t-Agil. — Au XVIII^e s., un bordage à Curin était aux demoiselles Fontaine qui le laissèrent à la fabrique de Souday. — (*Bulletin vendômois*, 1891, p. 147. — Chartrier de S^t-Agil. — Abbé Blanchard, *Notice sur Souday*, p. 95).

Cussonnière (La), f., c^e de Cellé.

Cussonnière (La), h., c^e de Prunay. — En 1591 Jean Chasleau est sieur de la Cussonnière. — (Reg. Prunay 1591).

Cuverie (La), anc. fief, c^e de Montrouveau. — Il appartenait en 1676 à François Chevallier, sieur de la Cuverie. — (Reg. Montrouveau).

Cuverie (La), f., c^e de Villedieu.

Cuvier (Famille). — *Le Fief-Corbin*, XIX^e s.

Cybert (Famille de). — *La Jeudonnière*, XVI^e s. — *Les Chauvellières, La Madeleine* (de Fontaine-Raoul), *L'Espau*, XVII^e s.

D

Dabon de Carouges (Famille). — *Bellevue* (de Couture), XVIII^e s. — Armes : *Fascé émanché d'or et d'azur de 8 pièces, les pointes arrondies*. — (Adr. Thibault).

Daguier (Famille). — *Maugué, La Chape* (de Vendôme), XIV^e s. — *Chanteloup* (de Villerable), *Villetrun*, XV^e s. — *Vareille*, XVI^e s. — *Brochepoisson, Boislabarbe*, XVII^e s. — Armes : *De gueules, à trois épées en sautoir, la pointe en haut, celle du milieu surmontée d'une hure de sanglier de sable*. — (Bernier).

Dahuron (Famille). — *Baufray*, XV^e s.

Daillon (Famille de). — *Les Roches de Sougé*, XV^e s. — *La Ferrière* (près Châteaurenault), XVI^e s. — Armes : *D'azur à la croix d'argent dentelée de sable*. — (Annales fléchoises).

Daion ou Dajon (Famille). — Voir *Ajon*.

Dalvoudière (La), f., c^e d'Oigny. — *La Dallevoudière*, (Etat-Major). — Ce lieu relevait à foy-h. du prieuré d'Oigny. — En 1629 il est à Isabelle Brisset, dame de la D. — En 1637 à Antoine de S^t-Loup, sieur de la Foucherie et de la Dalvoudière, époux de Françoise de Guérin, de même en 1665. — En 1669 à Françoise de Guérin, veuve. — En 1688 à Marguerite et Marie de S^t-Loup, filles des précédents. — En 1695 à Marguerite de S^t-Loup, femme de Henri de Malverne, chev. sieur de la Chaise, dem^t à S^t-Calais et à Marie de S^t-Loup, femme de Roger Monthéan, praticien, demeurant à Mamers. — Marie de S^t-Loup finit par l'avoir à elle seule. Elle est inhumée à Oigny le 12 déc. 1716 à 63 ans, en présence de son gendre Hilaire Ménager, époux de sa fille Marie. Son mari avait été enterré la veille, âgé de 66 ans. — Cette ferme, dans la première moitié du XIX^e s. est à M. Emmanuel Fontaine de Biré. — (Collection R. de S^t-Venant, Dossiers Chéramy, Liasse Oigny, [1532 et 1690]. — Reg. d'Oigny, *passim*).

Damas-Thiangé (Famille de). — *La Thierraye*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à la croix ancrée de gueules*. — (Armorial chartrain).

Dame d'Asnières (La), ancien fief, psse de Lunay. — Ce nom dut lui venir de sa possession par une dame de la Seigneurie d'Asnières à une époque inconnue, peut-être de Catherine de Monceaux, qui posséda Asnières au XV^e s. — Voir

La Barre de Lunay. — Il relevait à foy et h., de la Sgie de la Flotte, psse de Lavenay (Sarthe). — Son chef-lieu était en une maison située dans le bourg de Lunay. — Il avait comme arrière-fiefs : 1^o La Vaucelle avec Vaumisson ; 2^o Le fief de la Barre ou S^t-Hilaire, psse de Villiers ; 3^o Le fief, terre et Sgie de la Boissière, même psse de Villiers ; 4^o la terre hommagée de la Budinière, psse de Savigny. Au XV^e s. on voit le fief de la Dame d'Asnières appartenir aux Sgrs de la Montellière et ses censitaires être banaux du moulin de la Montellière.

En 1492, le 20 juillet, Pierre de Rougemont, fils aîné et principal héritier de Jean de Rougemont, S^t de la Montellière, rendait aveu à Jean du Bellay, Sgr de la Flotte pour son fief de la Dame d'Asnières. Il laisse ce fief aux enfants de son fils, Nicolas de Rougemont, décédé avant lui.

Vers 1519 ce fief est aux neuf enfants de Nicolas de Rougemont et de Marguerite Le Boucher (voir *Montellière*). — Par suite de partage entre ces neuf enfants, la moitié du fief de la Dame d'Asnières passa à Jean de Rougemont, S^t de la Montellière, et resta jusqu'à la Révolution aux mains des Sgrs de la Montellière.

L'autre moitié de ce fief qui conserva seule le nom de Dame d'Asnières alla à Thibault Vallée, déjà vassal de la Dame d'Asnières comme Sgr de S^t-Hilaire de Villiers et époux de Ambroise de Rougemont, une des filles de Nicolas et de Marguerite Le Boucher. Il rend aveu à la Flotte en 1520 pour le fief de la Dame d'Asnières.

En 1551 la D. d'A. est à François Bodineau qui rend le même aveu. — En 1585 ce fief appartient aux quatre gendres du précédent : Nicolas Chauvel, Jacques Jacquelin, Jacques Hilaire et Antoine Guillobé qui le vendent à autre François Bodineau, sans doute leur beau-frère, pour 180 livres de rente foncière.

En 1595, François Bodineau par contrat devant Nicolas Gaudineau notaire en la Cour de Vendôme vendait la Dame d'Asnières à René de Vimeur, Sgr de Rochambeau avec le fief de S^t-Hilaire de Villiers et celui de Bazineau (de Thoré). Après cette vente il y eut procès entre vendeur et acheteur, lequel procès dura 20 ans, à la suite de quoi, en 1615, il y eut

décrot des dits fiefs et adjudication à un sieur Pineau. — En 1664, François Pineau, Sr de la Barre de Villiers, rend avec au Sgr de la Flotte pour la Dame d'Asnières et déclare dans cet acte que le Sr de la Montellière est son homme de foy pour la moitié de la Dame d'Asnières ; ce qui motiva au XVIII^e s. un procès entre ses successeurs et les Srs de la Montellière, ces derniers prétendant ne pas relever de lui pour leur moitié du dit fief.

En 1665 le fief de la Dame d'Asnières est donné par François Pineau à son fils Robert Pineau, Sr de la Barre, conseiller en l'Élection de Vendôme. Il fut vendu en 1751 par les héritiers Pineau au M^{rs} de Rochambeau avec le fief de la Barre, relevant de cette partie de la Dame d'Asnières. L'acheteur eut alors procès avec le Sr de la Montellière qui refusa de se considérer comme vassal pour sa portion. Ce dernier paraît avoir eu gain de cause.

Arch. du Cognier, E 50, n° 1. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 155 et 156 (Notes Eug. Vallée). — Collection R. de St-Venant, Liasse de Lunay, Papiers de la Montellière, Mémoire de M. de Kervasigan sur le fief de la Dame d'Asnières.

Dammartin (Famille de). — Voir *Trie* de Dammartin.

Damours ou **d'Amours** (Famille). — *La Grande-Pilonnière* (de Choue), *Mézières*, *Villebasin* (de St-Rimay, XVI^e s.) — *I'Ormois* (de Souday), XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois clous de sable 2 et 1 surmontés d'un sanglier passant de même.* — (Busserolle).

Dampierre (Famille de). — *Fains*, XVI^e et XVII^e s. — *La Roche-Bourgogne*, *la Massuère*, XVI^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois soleils de même.* — (Malandier, p. 1078).

Dampierre-Flandre (Famille de) — *Mondoubleau*, XIV^e s. — Armes : *De Flandre, qui est d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la cotice composée d'argent et de gueules brochant.* — (P. Anselme).

Dampmartin ou **Dammartin** (Famille de). — *Villeprouvair* (de Lunay), XVI^e s. — *Beauregard* (id), XVI^e et XVII^e s. — (Cette famille paraît différente des Comtes de Dammartin).

Dancé. — Voir *Anseys*.

Danes (Famille). — *Villemalour*, XVI^e s.

Danguy (Famille). — *Le Plessis-la-Cour*, *Malignas*, *Malitourne* (de Villetrun) XVII^e s. — Armes : *D'argent au pin de sinople, le fut accosté de deux mouchetures d'hermines de sable.* — (Rochambeau, *Le Vendômois*).

Daniellerie (La), f., c^o du Plessis-Dorin. — *La Daniellerie* (Cassini). — *La*

Daigniellerie (Etat-Major). — Ce lieu relevait à foy et h. de la Sgr de Mainneuf, psse de Melleray, près Montmirail. — (Chartrier de Glâtigny).

Danouilh de Salies. — Voir *Salies*.

Danserie (La), éc., c^o d'Artins.

Danviray (Famille). — *La Hérisserie*, *la Pevrière*, *Vaudejorêt*, XVII^e et XVIII^e s.

Danzé, bourg et commune du canton de Morée, à 16 kil. ouest de ce chef-lieu, et à 15 kil. Nord de Vendôme. — *Danziacum*, *Donziacus*, *Danzeium*, *Donzeium*, *Donzacum*, *Doziacum*, XI^e s. (Cart. Trinité).

Cette commune est bornée au nord par Beauchêne et Romilly ; à l'est par la Ville-aux-Clercs et Rahart ; au sud par Rahard et Azé ; à l'ouest par Epuisay et le Temple. — L'hydrographie de la c^o de Danzé est assez curieuse. Elle est arrosée par un petit ruisseau qui est réellement le Boulon ou plutôt un fragment du Boulon, le fragment nord, qui prend sa source à 500 m. à l'est du Marchais-aux-Biches, situé lui-même à 5 kil. au nord du bourg de Danzé. Ce ruisseau, après un parcours d'environ 6 à 7 kil., se perd brusquement dans un gouffre à 1.000 mètres au sud du bourg de Danzé pour reparaître plus loin, au-dessous du bourg d'Azé, après un parcours souterrain d'environ six mille mètres. C'est à partir de cette dernière localité que ce ruisseau devient réellement rivière du Boulon. — Le ruisseau de Danzé faisait autrefois tourner un moulin appartenant au prieuré du lieu. Il était alimenté par un étang. Un autre ruisseau prend sa source vers la Croiserie et se perd vers Maret après un parcours de 2.500 mètres. — Le bourg de Danzé est traversé par la route départementale d'Orléans au Mans, et par celle de Vendôme à Mondoubleau par Danzé et Beauchêne. Il a une station du tramway de Vendôme à la Ville-aux-Clercs et Droué.

Lieux habités : — Le bourg qui compte 92 maisons et 287 hab. — Les Motteux, ancien fief, 65 hab. — Bois-Malon, 35 hab. — Les Gats, 44 hab. — Les Bigotteries, 27 hab. — Bois-aux-Moines, 31 hab. — La Guibardière, 21 hab. — Le Jaunet, 20 hab. — La Vallée-Moreau, 23 hab. — La Croiserie ou Creuserie, château et fermes, 26 hab. — Les Mornas, 20 hab. — La Haie-Bergerie, en partie sur Azé. — Les Saulettes. — La Douardière. — La Paillarderie. — Maret. — Bordebeurre. — Les Bretonnières. — Le Marchais-aux-Biches. — Les Vinettes. — Lépinet ou l'Épinay. — Les Ragots. — Les Châteaux. — Neufmanoir, ancien manoir et fief. — La Pierre. — Létivet. — Le Marchais-Vert. — La Couetterie, ancien fief. —

Le Haut-Buisson. — La Cailletterie. — Les Frileux. — La Jarietterie. — La Marquetterie. — La Baratterie. — La Borde, château. — Les Allets. — Le Patis des Allets. — Le Clos-Rouge, ancien fief. — La Sauverie, château. — Les Places. — Le Catelas. — Les Trois-Marchais. — La Grande-Flaie. — Le Petit-Marchais. — Le Marchais-Rond. — La Tremblaire. — Le Pavillon. — La Champignelle. — La Vauverie. — La Debeuserie. — La Touche-en-Motteux. — Villeneuve. — La Lombarderie. — Les Brosses. — Le Bas-Usage. — La Tuilerie. — Le Petit-Manoir, anc. manoir et fief.

Lieux dits : — Les Paras, la Fouchère, la Pierre, le Pont-de-Lurin, la Fontaine-de-Jaulnay, l'Autre-Autel, le Clos-de-la-Boete, le Clos-du-Cousin, Vautreaulx, les Poulinières, les Bellemères, le Clos-St-Martin ou St-Martin de Briconard, le Barriage, Fribourg, les Farouins, les Serpinières, les Grouais, les Chanteaux, les Nouziverts ou Noues-Yvart, le Ratiné, les Eglans, le Bois-Chesneau, la Reinetterie, les Lubineaux, les Marres, les Naveries, la Chenarde, les Gillardières, la Poirière, les Grands-Frouins, le Clos-de-Maré, le Marchais-Pilatte, la Jarrière, les Maguettes, la Vallée-Moreau, le Clos-de-Gilet, la Vallée-Margot, les Simonettes, les Haupais, la Chevasserie, Fort-Menon, le Pertuis-de-la-Barre, le Bois-à-la-Cochone ou Bois-Cochon, les Friboux, le Bois-St-Georges, le Bois-Lami, le Bois-de-la-Josapha, le Bois-Imperial ou Royal (autrefois Bois-Cochon), les Piges, la Fontaine-des-Ecoutes, la Prairie du Capitaine-Vaillant, les Gros-Métiers, les Charonneries, les Tervins, les Bouthonnières, le Pont-de-la-Ronde, le Pont-aux-Choux, Tartifume, l'Étang-de-Crémière, le Clos-des-Matrats, la Belleouterie.

Superficie : 4235 hectares. — Cadastre terminé en 1811 par Turquet, géomètre. — Altitude du bourg : 126 m. — Poste du lieu. — Perception de la Ville-aux-Clercs. — Assemblée le 2^e dimanche de juillet et le premier dimanche qui suit le 3 novembre. — Foire le lundi qui suit le 3 novembre. — Grand commerce de grains et de bestiaux.

Population : 115 paroissiens au XIII^e s. (Pouillé). — 450 communiants au XVIII^e s. — 514 feux (?) en 1762 (Expilly). — 850 hab. en 1805. — 918 en 1810. — 1040 en 1824. — 1062 en 1836. — 1157 en 1841. — 1088 en 1846. — 1073 en 1851. — 1090 en 1856. — 1132 en 1861. — 1154 en 1866. — 1016 en 1872. — 1051 en 1876. — 1080 en 1881. — 1053 en 1886. — 1059 en 1891. — 1077 en 1896. — 1099 en 1901. — 1147 en 1900.

Registres paroissiaux commençant en 1630. Noms principaux qui s'y rencontrent : — XVII^e s. : Grimaudet, Cupif, St-Meloir, de Maires, la Livre, Brossard, Bry, Ollivier, Vauloger, Tascher, Viau, Bellanger, Lhuillier, Cadot, Gouaslard, Guibert, Le Gentilhomme, Cordon, Maigret, Mesenge, Bourgogne, Hogron, de Brusle, Ferré, Vaussé, Farragon, Linant, Baranger, Barentin, Guimont, Hogu, Delaporte, Estrillard, Neilz, Godineau, Fouquet de Challain, Marescot, Paris, Bastard, Docque, Jabre, de Locques, Lasneau, Lardière, Chauffourneau, Guibert. — XVIII^e s. : Bornières, Ferrand, Hogu, Vezien, Briare, Coutance, Vilesau, La Ferrière, Courbeville, Vimeur, Mallet, Renusson, de Paris, Torrine, Bonnemare, Alliphonse, Desmarts, (Ferron, Breton, de Poyenne, de Pleurre, de Rosset, de Croville, de la Motte, de Nougé, Pillerault, officiers aux Carabiniers de Monsieur, 1777).

Curés : Fulcherius, canonicus Sanctæ Mariæ de Carnoto, filius Ingebaldi Bretonis, vicarius de Donziaco, 1076. — Jean Allouette, 1412. — Guillaumeau, 1560. — Pierre de Vauloger, 1565. — J. Rouleau, 1628. — François Melot, 1630. En 1682 il légua ses livres aux capucins de Vendôme. — Joseph Guyon, 1699. — Balthazar Guyon, 1711, inhumé en 1717. — Guenette, 1717, inhumé en 1741. — Desnoyers, 1741. — Pierre Cosson, 1750, inhumé le 11 octobre 1765, ce qui est constaté par l'acte suivant : Inhumation dans le chœur de l'église de mess. Pierre Cosson, curé de ce lieu et doyen rural de la Ville-aux-Clercs, père des infirmes et des pauvres, le modèle et l'exemple des pasteurs des âmes. (Reg. px). — François Berthaume, 1765. — Fournier, 1788. — Bailli, 1791.... — Perotton, 1811. — Guillebaud, 1833. — Fréour, 1894. — Gondoin, 1896. — Roulet, 1908. — Ruisseau, 1911.

Maires : Félix Lecomte, 1792. — Delamarlier, an IX. — Jean Deschamps, 1811. — Louis de la Marlière, 1817. — Julien Chaligné, 1826. — Victor de Lamarlier, 1829. — Martellière, 1836. — Pierre Pommier, 1848. — Julien Chaligné, 1860. — Martellière, 1868. — De la Marlier, 1874. — Martellière, 1877. — Aubert Moreau, 1888. — Guignard-Lorieux, 1894. — Vital Pajot, 1895. — Dumans, 1900.

Anciens notaires. — Pierre Autheuil, 1586 (Titres de la Roulière). — Thomas Brillard, 1608 (id). — Mathurin ou Marin Brillard, 1608 et 1648, id. — Louis Martin, résidant à la Croiserie, 1682 (Titres de la Sauverie). — Fouquet, 1690 (État sou-maire de 1861).

Avant la Révolution, la psse de Danzé était du doyenné de la Ville-aux-Clercs, du bailliage et de l'élection de Vendôme. L'abbé de la Trinité présentait à la cure qui, au XIII^e s., était dite rapporter 14 livres et au XVIII^e s., 800 livres. — A l'époque révolutionnaire, la commune de Danzé était du district de Mondoubleau et du canton de la Ville-aux-Clercs. Cette commune fit partie ensuite du canton de Vendôme jusqu'à l'an 1811, époque où elle fut assez improprement incorporée au canton de Morée.

L'église de Danzé, consacrée à St-Martin (voir St-Martin de Vendôme) est du XI^e s., remaniée et agrandie au XV^e. A sa nef était accolé un bâtiment prioral important, devenu la maison presbytérale qui a été démolie à la fin du XIX^e s. Il y avait en outre, attenante à l'église, une chapelle St-Aignan, qui appartenait en propre à l'abbaye de la Trinité, comme étant sans doute l'ancienne chapelle priurale (Arch. L.-et-Cher, G 1422).

On y distingue une voûte de lambris, en délabrement, sur laquelle se lisait naguère cette inscription : *Monsieur Cupif ancien — avocat en parlement — président aux Grands jours de — Vendôme, Sr des Covetleries — mit la première table de ce — lambris présans Mr I Roulleau — curé : Mr Brillard : Sr Miloneau — Gagiens : A. Merveille entrepreneur.* — A cette inscription était accolé un écu portant les armoiries mi-parti *Cupif* et mi-parti *Grimaudet*. — (Voir ces deux noms). D'un côté est écrit *Juillet*, et de l'autre, 1624.

Un grand St-Martin en pierre ou en bois, d'une assez curieuse facture et qui paraît du XV^e s., domine le portail de cette église, mais il est soumis aux déprédations et jets de pierre des gamins, non surveillés, peut-être intentionnellement.

La cloche est de 1855, ayant pour parrains Louis-Victor de la Marlière et Aurélie Delaforge. Elle en remplaçait une autre qui avait été bénite en 1776 et portait comme inscription : « *Martinus. Hoc nomen mihi impositum a domino Johanne Jacobo Flosceau, priore cardinalis abbacie sanctissimæ Trinitatis de Vindocino et Francisco Buseret, cellario ejusdem abbacie, sub regimine Francisci Berthoume, rectoris hujus ecclesie.* ».

Aujourd'hui (1910), cette église est soustraite au culte depuis plusieurs années et tombe en ruine. Une chapelle et un presbytère provisoires ont été, non loin de là dans le bourg, construits en légers matériaux par les soins du curé Gondouin en 1907, au moyen de souscriptions particulières, et servent au culte

jusqu'à ce qu'il plaise à une municipalité plus éclairée de réparer l'ancienne église.

Danzé est une localité qui a été certainement habitée par les Gallo-romains, ainsi que le prouve la découverte faite en avril 1848 au lieu des Métairies, sur cette paroisse, dans un champ labouré, d'un trésor contenant une quantité considérable de pièces romaines aux effigies de Gallien, Claude et Valérien, ainsi qu'un certain nombre de bijoux féminins en or et argent de la même époque, décrits par Launay dans son Répertoire archéologique (p. 72). — Cette paroisse possédait aussi un cimetière mérovingien d'une assez grande dimension dans lequel on a découvert des cerueils en roussard ferrugineux contenant des squelettes et aussi certaines armes de l'époque, le tout décrit au même ouvrage Launay. — La voie romaine du Mans à Orléans passait par ce bourg comme y passe aujourd'hui la grande route qui mène d'une de ces villes à l'autre.

Les moines de la Trinité avaient à Danzé, (in curte de Donziaco), dès les premières années de la fondation de leur abbaye, un prieuré formé de la métairie de Ranulfe Bochart, ce qui est constaté par la charte de dédicace de l'abbaye en 1040 et provenait probablement du don de Geoffroy-Martel lui-même, leur fondateur. — Leurs possessions ne devaient pas tarder à s'augmenter par suite de dons ou d'acquisitions. — En 1059, don de Josselin Bodeau ou Bodel abandonne la moitié lui appartenant dans l'église de Danzé. — En 1076 vente de l'autre moitié de cette église par Ascelin Chotard, fils de Josselin Bodeau. Cette moitié relevait en fief de Ingelbaud le Breton, riche seigneur vendômois, et de Donitille sa femme. Ils la reportaient eux-mêmes en fief à l'évêque de Chartres Adrald, auquel ils l'avaient achetée peu auparavant. Foucher, chanoine de Chartres, fils d'Ingelbaud Breton, était alors vicaire, c'est-à-dire desservant de cette église de Danzé.

Le même Ascelin Chotard, a son lit de mort, donna encore aux moines une terre appelée *Elisa* (sans doute *Ecclesia*) de *Sancti Aniani* avec un cens de 12 deniers. Il faut voir la trace de ce don dans l'existence de la Chapelle St-Aignan, à laquelle joignait l'église de Danzé. — Pour s'arrondir, les moines achetèrent encore à Ascelin Chotard une terre de quatre bœufs, au même lieu, en 1079.

Encore au XII^e s., c'est-à-dire vers 1150, un siècle après la fondation, les moines obtenaient un don important de terres à Danzé de la part d'un chevalier appelé *Josselin de la Rue des Vasseurs*.

C'est ainsi que se forma l'important prieuré de Danzé dont le prieur était appelé en 1151 Préfet de Danzé. (*Prefectus de Danzeio*). — Un certain Garnier jouissait alors de ce titre. C'est le seul prieur ou préfet du lieu que nous ayons rencontré. — Ce prieur ou préfet était véritable seigneur du lieu et la Sgie avait droit de haute justice qui lui fut reconnu en 1353 par le comte Bouchard VI.

Malgré cette possession par les moines de la Sgie de Danzé, certains personnages paraissent au XII^e et XIII^e s. qui portent le nom de Danzé, sans qu'on puisse dire qu'ils aient été de la famille des seigneurs du lieu. Ce sont, au XII^e siècle *Johannes, Drogo, Reginaldus, Hugo Torel, Herveus, de Danzeio ou de Donziaco*.

A l'égal des autres prieurés du pays, celui de Danzé, en 1157, fut taxé par le chapitre du couvent à un sextier de froment pour l'entretien de la bibliothèque.

Un chapitre général du couvent réunit le 24 novembre 1353 les terres de ce prieuré à l'office de la cellerie de l'abbaye. c'est-à-dire que ses revenus allèrent au cellier, moine chargé de l'approvisionnement du couvent. Pour ce bénéfice, il devait distribuer aux pauvres de la ville de Vendôme et des environs la quantité de 72 setiers de blé tous les lundis de chaque semaine, depuis le 1^{er} janvier jusqu'à Pâques, service qui s'accomplit de 1162 jusqu'à la Révolution.

Les propriétés de l'Abbaye dans la paroisse de Danzé étaient du reste considérables, fruits des dons et acquisitions relatés ci-dessus et d'autres qui ne sont pas connus. Elles consistaient en fiefs, bois et métairies, etc., dont voici les noms : 1^o) Le fief des Mornais ou Mornas, avec ses bois dont deux cents arpents furent vendus en 1550 à la Maison-Dieu de Vendôme ; 2^o) Le moulin du Prieuré au bas du village de Danzé sur le ruisseau de Boulon avec son étang ; 3^o) Les métairies suivantes : Danzé (dans le bourg), la Baraterie, les Gats, les Ragots, la Baronnerie, La Borde et les Allets ; 4^o) Enfin les terrages et dîmes du lieu qui étaient affermés pour 9 muids de blé, (environ 80 hectolitres), 4 charretées de paille, 6 chapons et 8 poules, en 1624.

D'après l'abbé Simon, la terre de Danzé qu'il appelle improprement prieuré, rapportait au XVIII^e siècle 2.000 livres de rente.

Cart. Trinité, 35, 38, 123, 255, 277, 528 et note, 530, 549, 773. — *Pouillé du diocèse de Chartres du XIII^e s.* (au Cartul. de St-Père). — *Bulletin Dunois*, VII, p. 416. —

Gallia Christiana, XIV, p. 406. — Arch. L.-et-Cher, B 581; G 1417 à 1423. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 144 ; 1865, p. 144 ; 1868, p. 93 ; 1877, p. 94 ; 1878, p. 182 ; 1879, p. 253 ; 1880 p. 226. — Abbé Simon, III, p. 252. — Titres des terres de la Sauverie, de la Rouillère, etc. — Reg. de Danzé, d'Azé, etc. — Launay, *Répertoire*, p. 71. — *Compte rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, pp. 93 et 141. — Passac, p. 98. — Pétigny, pp. 298 et 350. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 305 à 310. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 413. — Expilly, *Dictionnaire* (Danzé). — *Bibl. de Vendôme* : 1^o) ms. 283 (Oratoire), p. 84 ; 2^o) Mémoires de Duchemin, II, p. 175 ; 3^o) Album Launay, II, p. 1 et 12. — *Bibl. de Blois*, ms. 223, Bénéf. du dioc. de Blois au XVIII^e s. par le chanoine Ditley, reproduit par l'abbé Plat, curé de Lanjéay, au XIX^e s.

Dard (Jean), jésuite, né en 1585 à Vendôme et mort à Paris en 1641. — Il s'est fait connaître comme historien. On lui doit *l'Histoire du royaume du Japon pendant les années 1621 et 1622*. (Traduction de l'italien en français), et *l'Histoire de ce qui s'est passé en Ethiopie, Malabar, Brésil et Indes orientales* (1628), etc. — (*Biographie Michaud*. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*).

Dardé (Famille). — *Neufmanoir, La Guibardière* (de Chanteloup), *Orgis*, XVII^e siècle.

Dardenton (Famille). — *Mézières*, XVI^e siècle.

Dardonnière (La). — Voir *Taradonnière*.

Dargouges (Famille). — Voir *Argouges*.

Darrot de la Poupelière (Famille). — *La Berruère des Radrets* (de Sargé), XVII^e siècle. — Armes : *De sable à deux cygnes affrontés ayant la tête contournée et le col entrelacé l'un dans l'autre tenant dans leur bec un anneau d'or, membrés et becqués de même.* — (De Maude).

Dasch (La comtesse), qui vécut à Courtiras pendant de longues années, en la villa appelée la *Courtaudrie*, est l'auteur de nombreux romans et d'ouvrages littéraires. — Elle s'appelait Gabrielle-Anne Cisternes et était née à Poitiers vers 1805. Elle avait épousé le vicomte de Poillou de St-Mars, officier, devenu général. — Des revers de fortune et des ennus domestiques la firent se lancer dans la littérature vers 1840. Elle avait un talent distingué, un style facile et agréable ; elle réussit surtout dans la peinture des mœurs du grand monde et les analyses des sentiments du cœur. Elle était sœur du commandant de la Garde nationale de Vendôme qui habitait lui-même avec elle à Courtiras, chez leur mère, Mme Cisternes. C'est par erreur que le dictionnaire de Larousse lui donne le nom de *Mlle de Courtiras*. Elle habitait dans ce village la maison où demeure aujourd'hui

d'hui la famille Loiseau (qui l'a rebâtie). — Elle mourut à Paris en 1872. — Outre un grand nombre de romans aujourd'hui oubliés, on lui doit : *Les Galanteries de la Cour de Louis XV, La Régence, La jeunesse de Louis XV, Les Maîtresses du Roi, Le Parc aux Cerfs, Monsieur Napoléon et sa Cour* (1871) et *Les Mémoires des Autres*, etc. — (*Bulletin vendômois*, 1902, p. 153. — *Dictionn. Larousse illustré*, etc..)

Dattez (Famille). — *Tartifume*, xv^e s.

Dauger (Famille). — *La Touche-Chenard*, xvi^e s. — Armes : D'azur à la fasce d'or. — (Adr. Thibault).

Daulerie (La), f., c^o de St-Martin-des-Bois. — Cette métairie au xvi^e s. touchait à la forêt de Montoire. — Jacques-Louis Chartier-Arnoul, avocat à Montoire, était en 1789, sieur de la Daulerie. Il fut maire de Montoire en 1800. — (*Malardier*, pp. 382 et 998).

Daulier (Famille). — *Le Pont-Granger*, xvii^e s. — *La Salle d'Artins*, xviii^e s. — Armes : De sinople à la fasce d'argent chargée d'une chaîne de sable brisée par le milieu, la fasce accomp. en chef de 2 croix d'or et en pointe d'un lion léopardé de même, armé lampassé et couronné de gueules. — (Adr. Thibault).

Daulier des Landes (André), né à Montoire au xvii^e s. — Il fit avec Tavernier le voyage de Perse en 1664. A son retour il fut nommé par la Compagnie des Indes, directeur de ses affaires à Bordeaux, emploi qu'il quitta en 1668, le trouvant incompatible avec la morale sévère dont il faisait profession. Il fit aussi le voyage de Tunis. — Il paraît avoir été docteur en médecine. — On a de lui : *Les Beautés de la Perse* (Paris, 1673, in-4^o). — (*Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 112, — *Larousse* [1^{re} édition, art. Daulier]. — *Malardier*, p. 371. — *Biographie Michaud*. — *Rochambeau, Biographie vendômoise*, p. 357).

Daumeray (Famille), alias de *Hau-meray*. — *Mousseau*, xi^e s. — *La Fontenelle*, xv^e et xvi^e s. — *La Roche-Turbault, la Touche-Chenard*, xv^e s.

Dauphin de Maufras (Famille). — *Le Bouchet-Touteville, Thoré*, xv^e s. — Armes : De gueules à un trèfle de sinople (?) accomp. de 3 molettes d'or. — (Adr. Thibault).

Daussoin ou d'Aussoin (Famille). — *Les Bellesévries, Gorgeat, La Gde-Haie* (de Danzé), xvii^e s. — Armes : D'azur à une fasce d'or chargée de trois étoiles de gueules, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un épervier de même. — (La Vallière).

Davénières (Les), anc. mét., paraissant située psse de Boursay. — Elle était en 1492 à Gilles Lemercier, paroissien de Boursay. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 191, n^o 22).

David, troisième abbé de la Trinité, 1083 à 1085, du temps du C^{te} Bouchard III. — Il fut élu le 4 juin 1083. C'est lui qui força le C^{te} Bouchard le Jeune à venir faire réparation solennelle dans la salle du Chapitre pour les torts qu'il avait eus vis-à-vis de la Trinité en 1084. Il mourut le 6 août 1085. Il succédait à Odéric et eut Bernon pour successeur. — (*Cart. Trinité*, 239, 558, et t. IV, (voir table au mot David). — *Abbé Simon*, p. 99. — *Gallia Christiana*, VIII p. 1367).

Daviette, éc., anc. mét. et fontaine, c^o de St-Martin-des-Bois. — La fontaine a été peinte par Busson en 1894. — En 1710, cette métairie appartenait à Isaac de St-Mesmin, d'Orléans, et Marie-Madeleine Le Perdoux, sa femme. — (*Malardier*, p. 237).

Day de la Chapelle (Famille). — *Chanteloup* (de Villerable), xviii^e s. — Armes : De... à la fasce de... chargée de trois fermaux de... — (Adr. Thibault).

Débarcadère (Le), éc., c^o de Vendôme. — Ce lieu tire son nom de la gare des marchandises qui lui est proche.

Debarras (Le), f. de la terre du Grand-Bouchet, c^o de Choue. — Elle a été construite dans le quatrième quart du xix^e s. pour remplacer une ferme située dans le parc du Grand Bouchet, d'où son nom.

Débat (Le bois du), c^o de Fontaine-Raoul. — Les terres du bois du Débat, en 1620, dépendaient de la S^gie du Breuil-St-Jouin. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 171).

Débats (Les), ancien fief, paroisse de Villerable; il relevait de Vendôme. — Au xviii^e s. il appartenait au S^g de Poulines. — (*Arch. Loiret*, A 1625).

Debatterie (La), anc. mét., psse de Danzé. Elle paraissait située à l'Est du Grand Neufmanoir qui la joignait. Il est possible que cela ait été le nom donné à la ferme du petit Neufmanoir. — (*Arch. Nat.*, P 773, layette 65 a, Dossier 7, lettre D, pièce 3^e).

Debeuzerie (Le lieu de la), c^o de Danzé. — *La Debuterie*, xvii^e s. (Titres de la Sauverie). — *La Debuserie* (Cassini). — Ce lieu, anciennement habité, est aujourd'hui un simple lieu-dit. — Il faisait partie de la tenue du Jaunet qui relevait de Mondoubleau. — (Titres de la terre de la Sauverie).

Debourguerie (La), f., c^o d'Authon.

Dechillaud-Deffieux (Jean), 34^e abbé, 10^e et dernier commendataire de l'Etoile, 1780 à 1791. — Il remplaçait Basset de

Jolimont, ou peut-être Jean-Joseph Baise. — Il était chanoine de Paris. Ses fonctions prirent fin à la Révolution. — (*Annales Norbertines*, 1888, p. 200).

Déconfiture (La). — Ancien nom de la Ville-aux-Clercs. — *Desconfectura*, xi^e au xiii^e s. — Le moulin du bas du bourg portait encore au xvii^e s. le nom de *Moulin de la Déconfiture*. — (Titres de Fort-Girard).

Décrease (La). — Voir *la Creuse*.

Dédaise (La), f., c^o de Droué.

Dédaise (La), h., c^o du Poislay. — Ancien fief relevant de la S^gie de Chaussepot. — Il appartenait en 1694 à Dlle Marie des Pierres. — En 1789 à la famille de Boisguyon. — (*Bulletin dunois*, X, pp. 144 et 146).

Défait (Le). — *Le Deffais*, xiii^e s. — Lieu cité comme étant situé psse de la Ville-aux-Clercs, au cartulaire de N.-D. de Chartres, et qui doit être confondu avec la Déconfiture, nom primitif de la Ville-aux-Clercs. Ce lieu du Deffais était une possession de l'év. de Chartres. — Voir *Déconfiture* et *Ville-aux-Clercs*. — (*Cartul. N.-D. de Chartres*, Introduction, pp. LXIII et LXVIII).

Deffais (Les). — Voir *Effets*.

Deffaye (Le bois du), situé entre Montoire et Lavardin. — Près de là se trouvait certain canton de terre vacante, lequel en 1539, fut remis à Jacques de Gaudebert, éc. Sr de Forges, et à Marie sa femme, issue de M. Jean de Vendôme, (batard de Bourbon-Vendôme, et S^g de Bonneval) en son vivant gouverneur du Vendômois et cela par ordre de Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, de sa mère Françoise d'Alençon et de sa grand'mère Marie de Luxembourg. Le commissaire en cette partie étant Louis de Ranay-Lavardin. — (*Bulletin vendômois*, 1888, p. 167).

Deforges (Famille). — *Villetrun*, xviii^e siècle.

Défroic (Le), éc. du bourg, à Arènes. — C'est là qu'habitait en 1794 le sieur Gabriel Camus, premier maire d'Arènes. — (Adr. Habert, notes mss sur Arènes).

Delahaye (Famille). — *La Poissonnière*, xix^e siècle.

Délianderie (La), h., c^o de Bouffry. — *Les Delangeries* (Cassini).

Delaplace (Famille). — *La Poissonnière*, xix^e siècle.

Delocques (Les), lieu-dit, c^o de Seloumes. — Terres détachées des Deffais, qui prenaient leur nom de la famille de Locques qui les avait possédées au xvi^e s. — Voir *Les Effets*.

Deloir (Famille). — *Chappedasne*, xx^e siècle.

Déloucherie (La), f., c^o des Essarts. — *La Loucherie*, (Titres du xviii^e s.). — Elle appartenait au xviii^e s. aux S^gs de la Rocheturpin. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 111. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 243).

Demerson (Mme). — Voir *Bonnard-Demerson*.

Deniau ou Denyau (Famille). — *La Lande* (de Baillou), *La Porcherie* (de Lunay), *Les Martinières* (de Choue), *La Georgetterie* (d'Epuisay), *Les Epineaux*, *Le Fougeret* (de Morée), *L'Aubrière*, *Laurière* (de St-Arnoul), xvi^e s. — (Il est clair qu'il y a là plusieurs familles *Deniau*). — *L'Oucherie*, le *H-Bois* avec *Belair* et *la Borde*, (au Plessis-Dorin), xvii^e s. — Armes : D'azur à un croissant d'argent acc. de 3 étoiles d'or. — (De Maude). — Alias : *De gueules à un chevron d'or, accomp. en chef de 2 croissants et en pointe d'une tête de lion arrachée de même*. — (De Maude).

Denielle (La), ou *La Quenelle*, éc., c^o de Coulommiers.

Denis et Denis de Tierceville (Famille). — *Morillon*, *Le Moulin de Bessé*, xvi^e s. — *Pineau*, *La Barre* (de St-Martin), *Villérable*, *Nonais*, *Beaulieu* (de St^e-Gemmes), xvii^e s. — *Touchebelle*, xviii^e s. — Armes : D'azur à 2 alérions d'or l'un sur l'autre, flanqués d'argent à 4 fascées de gueules. — (Adr. Thibault). — Alias : *D'or à une quintefeuille de gueules*. — (*Malardier*).

Denizière (La), h., c^o de Couture, 25 hab. — Ancien fief relevant de la Ratellerie à foy et h. simple, cheval de service, etc. — Le manoir en existe encore avec sa tourelle et son pignon aigu.

En 1469, La Denizière appartenait à Blanc Ronssart, écuyer, S^g de Montchenou, homme de foy de son neveu présumé, Olivier Ronssart, sieur de la Ratellerie et garanti par lui en paraige. Ce Blanc Ronssart est supposé issu du mariage de André Ronssart, sieur de la Poissonnière et de Catherine de Larçay. Il avait lui-même épousé en 1444 Catherine de Cardun qui possédait le fief des Roches, paroisse de Tuffé. Il semble avoir eu pour frères Jean (le père d'Olivier), et pour sœur Jeanne, femme de Huet de Voré, S^g de la Fosse. Il décéda vers 1481 laissant plusieurs héritiers, parmi lesquels le suivant :

Philippe ou Philippon Ronsart qui fut sieur de Montchenou, S^{te}-Cerotte et de la Denizière. Il eut pour fils Jean qui suit et un deuxième Jean qui devint prieur de St-Gilles de Montoire puis en 1480 abbé de St-Calais.

Jean Ronsart, fils de Philippe (d'après Froger, *Revue du Maine* 1884, p. 206) fut

seigneur des Roches, la Denizière et Montchenou. Il épousa : 1^o Jeanne de St-Mars ; 2^o Perrine de Clinchamp. Il eut de son premier mariage deux fils : 1^o René, qui suit ; 2^o Jacques qui suivra après son frère. — Il n'en eut pas de son second mariage.

René Ronsard, Sgr de la Denizière, des Roches et Monthenou après son père. Il reçut, comme tel, des aveux de ses vassaux en 1508 et 1509 et eut pour successeur, le suivant :

Jacques Ronsard, Sgr des mêmes lieux après son frère en 1510. Il épousa Jeanne de Fromentières, fille de Guy, Sgr de Beaumont-la-Ronce et par elle devint seigneur de la moitié dudit Beaumont en 1537, partageant avec son beau-frère (?) François de Daillon du Saultrais. Après la mort de Jacques Ronsard, sa veuve se remaria avec François du Mesnil-Simon. Elle avait eu dudit Jacques les enfants suivants : 1^o Joachim, qui suit ; 2^o Isabeau, qui épousa Jacques du Mesnil ; 3^o Philippe, qui fut Sgr de Beaumont en partie ; il eut pour première femme Agathe du Mesnil, sœur de Jacques son beau-frère et en eut : a) Jean Ronsard qui prit part à l'assassinat de la Denizière que nous allons relater et eut la tête tranchée pour ce fait, sur la place du Martroi à Orléans, le 15 février 1574 ; b) Jean-Baptiste, dit le jeune de Beaumont, qui prit part au même crime et fut condamné par contumace ; c) Françoise.

D'un second mariage Philippe de Ronsard épousa Guyonne de la Bonninière, fille de N. de la Bonninière, Sr des Châtelliers et de Olive Louault qui figure comme sa veuve et dame de Beaumont en 1586 et dont il eut : a) Charlotte ; b) Jean, né en 1563 et qui épousa Claude le Tessier, dont la famille habitait Savigny-sur-Braye.

Joachim Ronsard succéda à son père Jacques en 1551 (?) Il résidait le plus souvent dans son manoir des Roches. Il avait épousé en 1534 Marguerite Chabot, fille de Marin Chabot, dont il eut cinq enfants encore mineurs à sa mort survenue en 1556 : 1^o Guillaume qui suit ; 2^o Nicolas-Horace, poète, qui participa à l'assassinat de la Denizière et eut la tête tranchée sur la Place de Grève à Paris, le 29 mai 1584 ; 3^o Gabriel, homme d'église, prieur des Roches ; il prit part aussi à l'assassinat et fut condamné par contumace ; 4^o Charles, homme d'armes, marié à Louise de St-Denis dont il eut Marie qui épousa Jacques de Perronel, seigneur de Courtemblay (au Maine ?). Il hérita des domaines de ses frères sauf la terre des Roches qui fut vendue à Olivier du

Bouchet, et la Denizière avec ses dépendances, qui passa aux frères de Madeleine de Monceaux ; 5^o Judith, mariée à Anne de Hallot, sieur du Puis.

Guillaume Ronsard, fils aîné de Joachim et de Marguerite Chabot, hérita de la Denizière et des autres terres. Il épousa en 1559 Madeleine de Monceau, et mourut sans enfants vers 1567 laissant à sa veuve l'usufruit de ses biens. C'est cette veuve qui fut la victime, le 14 mai 1573 du drame que nous allons raconter.

Guillaume de Ronsard laissait deux frères, Nicolas et Gabriel, ce dernier, dit le moine, ou le prieur des Roches, tous deux gens sans scrupules, et livrés à toute la fougue des passions. Mécontents de voir leur jeune belle-sœur Madeleine de Monceaux, jouir pendant une vie probablement longue encore, des biens de leur famille, ils résolurent de hâter sa mort, et ne reculèrent pas devant un assassinat. Sachant que Madeleine de Monceaux possédait de l'argent liquide, ils s'assurèrent par des promesses de partage le concours de plusieurs complices, entre autres leurs cousins Jean et Jean-Baptiste de Ronsard, seigneurs de Beaumont-la-Ronce, puis un sieur Doré, serviteur de la veuve. Ils choisirent le moment où elle était seule chez elle à la Denizière avec deux domestiques hommes et deux ou trois servantes. Les conjurés entrèrent à la Denizière le jeudi 14 mai 1573 à minuit et massacrèrent d'abord les domestiques, puis ils violentèrent la veuve pour savoir où elle cachait son argent. Ils s'en emparèrent, puis ils tuèrent à son tour. Rentrés à Beaumont-la-Ronce le 15 à 6 heures du matin, ils partagèrent les deniers du crime. C'est là qu'on vint les avertir de l'événement auquel on ignorait qu'ils eussent pris part. Gabriel et ses cousins écrivirent à Nicolas, l'aîné, qui pour détourner les soupçons avait eu soin de séjourner au Mans le jour du crime, et lui annoncèrent l'événement, feignant une grande douleur. On avertit aussi les deux de Monceaux, frères de la victime et tous accoururent à la Denizière. La justice n'aurait probablement jamais trouvé les coupables si le fermier Doré, tombant peu de temps après fort malade, n'avait pas avoué le fait tout haut dans la crainte des châtiments de l'autre monde. Il ne mourut pas de cette maladie et on le fit cacher au Mans. Mais le bruit du forfait s'étant répandu, la famille de Monceaux usa de son influence pour faire châtier les coupables. On réussit à arrêter l'aîné des Ronsard de Beaumont et un subalterne appelé Beauclerc qui avait gardé les chevaux pendant

le crime. Quant à Nicolas de Ronsard et son frère Gabriel (le jeune Ronsard de Beaumont), ils s'étaient enfuis et furent condamnés par défaut à être roués vifs. Pour l'aîné des Beaumont, René Doré le fermier et Jean Beauclerc, tous deux complices du premier, ils furent exécutés à Orléans le 15 février 1574. Les autres ne furent exécutés qu'en effigie, étant en fuite.

M. de Rochambeau nous dit que l'aîné des Beaumont paraît encore en 1594 (*Famille de Ronsard*, p. 65). Mais il y a là erreur et c'est Jean II de Ronsard-Beaumont, époux de Marie Louet qui figure en 1594 comme Sgr de Beaumont. L'aîné des Beaumont fut certainement exécuté et peut-être aussi le cadet. Quant à Nicolas, quand on put le rattraper en 1584, il eut la tête tranchée sur la place de Grève à Paris.

Après cet horrible assassinat, Charles de Ronsard, seul frère de Guillaume qui n'eut pas trempé dans le crime, fut mis en possession d'une partie des biens de sa famille. Mais la Denizière et ses dépendances fut remise aux mains des frères de la victime, les de Monceaux, pour les indemniser des frais qu'ils avaient du faire pour poursuivre les coupables.

Ils vendirent la Denizière, par acte qui ne nous est pas parvenu et dont la date exacte nous est inconnue, à un gentilhomme protestant, le suivant :

Jacques de Ridouet de Sancé, gentilhomme de la Chambre du roi d'Angleterre (Jacques 1^{er}), époux de Jacqueline Lecercler de Juigné.

Antoine de Ridouet, son fils, seigneur de Sancé, la Denizière, la Giraudière, Villaines et le Petit-Chevelu, épousa par contrat du 4 février 1622 Marie Levasseur, fille aînée de Joachim le Vasseur, seigneur d'Aillières et d'Elisabeth d'Argenson, dont il eut Georges qui suit ; et Louis.

Georges de Ridouet, Sr de Sancé et de la Denizière, épousa par contrat du 22 mars 1646, Madeleine Lebreton, fille de Hénoc Lebreton, Sr de Chanceaux et de Madeleine Bazin, laquelle Madeleine Bazin, en prem. noces avait épousé Charles de Musset, Sr de la Bonaventure. Madeleine Le Breton se rencontre comme veuve en 1668 et mourut en 1705, laissant une fille qui suit.

Marie-Madeleine de Ridouet, dame de la Denizière, née en 1655, qui resta célibataire et fut inhumée à Couture le 25 juillet 1711. Elle était retournée à la religion catholique, ce que prouvent les nombreux actes où elle est marraine, et aussi le fait d'avoir été inhumée dans le

chœur de l'église, proche le pilier du côté de la chapelle du Rosaire.

Elle avait testé le 11 juin 1711 en faveur de son oncle, Louis de Ridouet de Sancé, chev., Sgr dudit lieu, lieutenant général d'artillerie et brigadier des Armées du Roi, commandant pour son service à Nancy et en Lorraine, époux de Elisabeth Broune, dont un fils majeur Louis-Jacques-Antoine de Ridouet de Sancé, chev., commissaire provincial de l'artillerie de France, et plusieurs autres enfants alors mineurs. Cet oncle de la testatrice n'accepta la succession que sous bénéfice d'inventaire. Celle-ci était en effet fort obérée et grévée entre autres d'un legs de 1.200 livres en faveur de Charles-Antoine de Musset, seigneur de la Bonaventure, son neveu à la mode de Bretagne, et dut être de peu de valeur. Cet oncle et héritier mourut avant que la succession ne fut liquidée.

Le principal créancier de cette succession, Abraham Caillard, Sgr d'Aillières au Maine, parent de la famille de Ridouet, par acte dev^t Bouhier, not. à Couture, le 5 août 1715, transigea avec la succession qui lui devait une grosse somme, moyennant une rente perpétuelle de 454 livres 19 s. 6 d., constituée hypothécairement sur les terres, fiefs et seigneuries de la Denizière et Petit-Chevelu appartenant alors « à la veuve de Ridouet (Elisabeth Broune) et à ses enfants ». — Celle-ci le 19 janvier 1720, devant Jacques Barré, notaire à Vendôme, vendit la Denizière et le Petit-Chevelu à M^{re} Charles Ruau, sieur du Tronchot et acheta à Couture même une maison appelée la Maison de la Bère. Elle mourut en 1723 et fut inhumée à Couture même dans le chœur de l'église. Ses trois filles restèrent célibataires. La première, Thérèse, née en 1692, mourut en 1779 à 87 ans ; la seconde, Antoinette, née en 1699, mourut en 1744 ; la troisième, Elisabeth, née en 1700, mourut en 1766. Elles furent toutes enterrées à Couture.

Charles Ruau, seigneur du Tronchot, de la Ribochère, Marcé, Tréhet, la Vallée, la Denizière, fermier général des fermes du roi, était fils de Sébastien Ruau et de Marie Bigot. Il était époux de Marie-Anne de l'Espineau.

De la famille Ruau, la Denizière vers 1750, passa à un certain Michel Hardouineau, qualifié sieur de la Denizière aux manuscrits Pasty de la Hylais (Notes Diverses, II, f^o 73, chez M. Eug. Vallée), puis fut acquise avec la Ribochère et d'autres terres par la famille de Querhoent.

En 1792, la Denizière est à la citoyenne Félicité Lopriac-Dongue-Querhoent qui

fut guillotiné à Paris. (Voir *Ribochère*).
Elle paraît être aujourd'hui à des cultivateurs et être privée de ses anciennes dépendances.

Arch. Nat., P 661, n° 27 et 28 : P 663, n° 1. — Malardier, p. 552. — *Revue du Maine*, XV (article abbé Froger), année 1884, p. 206. — Busserolle, art. *Beaumont-la-Ronce*. — P. Clément, Notes manuscrites sur Couture. Rochambeau, *La Famille de Ronsard*, pp. 61 à 67 : 298 à 313. — St-Allais, III, art. *Musset*. — Archives du Cognac, E 24-40 (ou 40-24). — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 43. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hilaire, II, p. 73.

Denizot (Famille). — *La Nourvaie* (de Naveil), xv^e s. — *Vallegager, Mézières, Maugasteau, La Pommeraié, Les Virli-blets*, xvi^e s. — *Les Fossés* (de Savigny), xvii^e s. — Armes : *D'azur à 3 épis d'or*. — (Potier de Courcy et Pasty). — (Mais il y a peut-être là plusieurs familles Denizot).

Dépinerie (Le lieu de la), au bourg de Villersmain, cité dans les titres de xviii^e s. comme relevant de la Sgie de Villersmain. — (Titres de la fabrique de Perigny).

Dérompées (Les), éc., c^e de Meslay. — *Les Troupays* (Vieux titres). — Ce lieu relevait censiv^t du château de Meslay. — (Papiers du Bouchet-Touteville aux Titres du Plessis-Signac ou Plessis Paulze d'Ivoy).

Dérouetterie (La), h., c^e d'Authon.

Derrière au Comte (Fief du), situé psse St-Martin de Vendôme. — Sous ce nom bizarre, il semble que l'on ait désigné une partie du Bourg St-Martin qui comprenait la Grande Rue, la rue au Blé, le Palais de Justice et la Halle et aussi la place du Marché. Il était dans la censive directe du château. On trouve des déclarations des censitaires aux Arch. Nat., P 953, *passim*. Le quartier qui portait ce nom singulier n'est jamais bien clairement désigné. Il semble qu'il était nommé ainsi parce qu'il était derrière la place du Pilon et derrière le Marché (par rapport au château). — (Arch. Nat., P 953, *passim*. — Pétigny, p. 528).

Derrières (Les), éc., du bourg, c^e de Selommes.

Desablans (Famille). — *La Henrière*, xvi^e s. — *L'Épicière*, xviii^e s.

Deschamps (Famille). — *Courcelles, Baigneux* (de Lignéres), xviii^e s. — *Martigny*, xix^e s.

Deschelles (Famille). — Voir *D'Eschelles*.

Déségrais (Famille). — *La Verrerie* (de Montrouveau), xvii^e s.

Désert (Le), f., c^e de Lisle. — *Le Désert*, 1652 (Vieux titres). — *Le Dozet*

(Cassini). En 1639 ce lieu est à Jacques de Ramezè ou Ramezay. — En 1658 à Jean de Ramezay, Sr de la Boulletière, demeurant à la Noue, psse d'Authueil (près Cloyes). Il est époux de Antoinette de Loys. En 1662, lui, en deuxièmes nocces, ou son fils Jean de Ramezay, épouse Hélène d'Hamilton. En 1686 à Elie de la Ferrière, chevalier, seigneur de la Boullaye, fils de Henri de la Ferrière et de Elisabeth de Coutance, et Charlotte de Ramezay, sa femme, âgée d'environ 23 ans ; ils demeurent au Désert, de même en 1693. — En 1736, à la mort de Elie de la Ferrière, sa sœur Jeanne de la Ferrière fait vendre ses meubles. — En 1754, le Désert est à messire René de Chabot, Sgr de Moncé, par suite de l'abandon qui lui a été fait par les héritiers de Dlle Marie de la Ferrière et de Charlotte de Ramezay, v^e de Elie de la Ferrière. — (Arch. L.-et-Cher, F^o 482, 513, 544, 570. — Reg. de Lisle, 1639, 1693. — Abbé Peschot, *Les Minutes des notaires de Cloyes*. — Bibl. Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 4, pièce 9. — Chartrier de Renay, Minutes des Notaires, 1697, pièce 16).

Désert (Le), f., c^e de St-Amand. — Là demeurait en 1732, Paul du Bellay, Sgr du Désert et de la Linotterie. — (Chartrier de Drouilly-les-Hayes).

Désert (Le), f., c^e de St-Avit. — *Le Désert* ou *Petit-Boisvinet*, appelé aussi *l'Arbre-Sec*, xv^e et xvi^e s. — (Aveux de Boisvinet). — Ce lieu relevait de Boisvinet à foy et h. ; de lui dépendait le petit étang de Boisvinet. — En 1397, il est à Jean Cléraunay. — En 1504 aux héritiers Robin Hudan, et à Vincent de Rémallard. — Au xviii^e s. il est à la famille de Neveu. — En 1789 à François de Neveu, Sr des Proustières, du Désert et du Boulay, qui devint fameux capitaine de Chouans. — Voir *Proustières*.

(Chartrier de Glatigny, Aveux de Boisvinet, xiv^e, xv^e et xvi^e s. — Reg. de St-Avit).

Deservillers (Famille de). — Voir *Patouillet de Deservillers*.

Déservillers (C^{te} P. de), né en 1822, mort à la Mézière de Lumay en 1887. Il était Vendômois par son mariage avec Mlle de Lavau de Meslay. Il fut président de la Société archéol. du Vendômois en l'année 1863, et a laissé un ouvrage estimé : *Un Evêque au XIII^e siècle, Hildebert et son temps*. (Périsset frères, 1870).

Deshorties Beaulieu (Famille). — *La Linotterie*, xix^e s.

Deslandes ou **des Landes** (Famille). — Voir *Petit des Landes*.

Desmée de la Chesnaye (Famille).

Rougemont, Chauvigny les Driottes, xviii^e s. Armes : *De guêles, au chevron de sable accompagné de trois merlettes de même*. (Arch. de Lon et Cher, E 161, liasse 24 [Cachet] et *Busserolle*).

Desmiers de Chenon (Famille). — *Fave*, xviii^e et xix^e s. Armes : *Écartelé d'azur et d'argent à 4 fleurs de lys de l'un dans l'autre*. (Busserolle).

Desnouds (Famille). — *Beauvoir* (de Vendôme), xv^e s. — *Chanteraine*, xvi^e s.

Desnoyers de Lorme (Famille). — *Montour, Lavardin, Savigny*, xviii^e s. — Armes : *D'argent au chevron d'azur accompagné de trois noyers arrachés de sinople*. (Adr. Thibault).

Desnoyers de Lorme (Amédée), était le fils d'un aubergiste à l'enseigne des Trois Marchands, près l'église St-Nicolas à Blois. Il prêta à Philippe II d'Orléans alors jeune et à bout de ressources, une somme de mille écus, fruit de ses économies dans le métier de laquais (?) puis de clerc de procureur. Lorsque Philippe d'Orléans devint régent du royaume, il se souvint du service rendu, et donna à Desnoyers une charge à la cour, dont le revenu, joint sans doute à des bénéfices réalisés dans la banque de Law, le mit à même d'acquiescer la terre de Montour en 1718. De plus, le Régent lui fit épouser une de ses maîtresses, Louise-Françoise de Malet de Gravelle, dont il était bien aise de se débarrasser. Celle-ci ne tarda pas à ruiner son mari par ses folles prodigalités. Il fut obligé de se défaire de la baronnie de Montour qu'il vendit en 1737 à M. de Tallard. (Il est possible qu'il y ait exagération dans l'état infime de Desnoyers dans sa jeunesse). Desnoyers de Lorme était conseiller du Roi en ses conseils, premier président de la Chambre des Comptes de Blois (de 1726 à 1735), commandant et Intendant de l'Ordre militaire de St-Louis et Intendant du duc d'Orléans. (*Bulletin vendômois*, 1870, p. 130).

Despaigne (Famille). — Voir *Espaigne*.

Desportes de la Fosse (Famille). — *Le Coudray* (de Villiers), xix^e siècle.

Desré (Famille). — *Vallée* (de Songé), xviii^e s.

Dessaignes (Jean Philibert), né au Puy-en-Velay en 1762, mort à Vendôme en 1847. — Il était fils d'un fabricant de dentelles, chargé de famille. Il entra de bonne heure dans la Congrégation de Philéas et devint professeur de Philosophie au collège de Vendôme. A la suppression de l'Ordre, en 1792, il s'associa Mareschal, autre Oratorien, et obtint de se servir des bâtiments du collège pour

y garder un pensionnat où furent tout particulièrement élevés 17 Américains qui, élèves à Vendôme, se trouvaient sur le pavé à la suppression du collège. Il fut ensuite appelé à Paris pour y suivre les cours de l'École normale supérieure. Il revint à Vendôme, y épousa en 1794, après s'être fait relever de ses vœux, Mlle Renou, fille d'un notaire de la ville, et fut nommé professeur de philosophie à l'École Centrale du département qui venait d'être établie à Vendôme. Cette école ne comportant que des externes, Dessaignes et Mareschal devenus beaux-frères y rattachèrent le pensionnat qu'ils continuèrent à diriger. Enfin, à la suppression de l'École centrale, en 1802, les deux beaux-frères obtinrent la concession des bâtiments de l'ancien collège, et y établirent sous la direction effective de Mareschal, le fameux collège Mareschal et Dessaignes, de Vendôme, dont la réputation fut considérable en France et même en Amérique.

Tout en étant associé à la direction, Dessaignes se chargea des deux classes de philosophie et de physique. Il était aussi remarquable dans l'une que dans l'autre science. Il obtint même en 1809, de l'Institut de France le grand prix de Sciences Physiques. Il publia divers ouvrages, dont la nomenclature est donnée par Rochambeau dans sa *Biographie Vendômoise*. Ces travaux, au nombre d'une quinzaine, portent tous sur les phosphorescences et les phénomènes électriques. Un d'eux pourtant est sur un sujet plus philosophique et fut imprimé après sa mort, son titre est : *Etudes sur l'homme moral fondées sur les rapports de ses facultés avec son organisation*. Dessaignes avait été nommé chev. de la Lég. d'honneur en 1820. Il se retira en 1825. Son portrait est, avec celui de Mareschal, dans le *parloir* du lycée. (Rochambeau, *Biographie vendômoise*, pp. 364 à 397. *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 49, note. — Bonhœur, *Histoire du collège de Vendôme*, au *Bulletin vendômois*, 1909, *passim* ; 1910, p. 241).

Dessaignes (Philibert), fils du précédent, né à Vendôme en 1805 et mort à Champigny-en-Beauce en 1868. — Il fut notaire à Paris de 1832 à 1850, et fut député de L. et Cher de 1846 à 1848, puis à nouveau en 1857 et enfin en 1869. Il renonça à la vie politique à partir de 1870 et se consacra uniquement à des œuvres philanthropiques. On lui doit une hospice et une création de maison ouvrières à Champigny, et bon nombre d'autres œuvres de bienfaisance. Sa veuve fonda un hôpital à Blois. — Des

saignes avait eu le malheur de voir ses enfants mourir avant lui. Sa veuve et sa belle-fille continuèrent ses œuvres de bienfaisance. — (Dufay, *Les anciens élèves du collège de Vendôme*, p. 21, etc.)

Dessaignes (Victor), chimiste, né et mort à Vendôme, 1800-1885. Il était fils aimé de Jean-Philibert D. directeur au collège de Vendôme. Il fut d'abord avocat, puis médecin (1835), puis il négligea la médecine pour se consacrer entièrement à des travaux de chimie qui le passionnaient et qu'il alternait avec ceux nécessités par les devoirs de sa charge de Receveur municipal de Vendôme, fonctions qu'il remplit de 1837 à 1871. Il habitait l'hôtel Langeoy ou du Saillant qui appartenait à sa famille et où il s'était arrangé un laboratoire au-dessus du concierge.

L'Académie des Sciences le couronna en 1860 pour ses travaux, et le nomma en 1869 membre correspondant. Il avait été déjà nommé par la Société Chimique de Londres, membre étranger, en 1864.

La liste complète des travaux de Victor Dessaignes a paru au *Bulletin vendômois*, n° de janvier 1885, à la suite de la notice consacrée à ce savant par Ernest Nouel, son confrère en science et son ami. « Les recherches de ce savant étaient surtout tournées vers l'étude des composés qui font partie des êtres vivants, et plus particulièrement vers celle des acides organiques et de leurs dérivés ». (Eloge de Dessaignes par Berthelot, à la séance de l'Académie des Sciences, le 5 janv. 1885). Il avait épousé en 1837 Mlle Victorine-Sophie Renou, dont le père était notaire. Il n'en eut pas d'enfant. — (*Bulletin vendômois*, 1885, pp. 66 à 76 ; 1886, pp. 233. — Dufay, *Les anciens élèves du Collège de Vendôme*, 1884).

Destrets (Famille des). — *Les Destrets*, ou *Etrêts*, XIII^e s. (?). — Armes : *D'argent au chevron de gueules*. — (Adr. Thibault).

Desvaux (Famille). — *La Cochetière* et *l'Ormeau* (de Villavard), *Blanchefontaine*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'or à trois merlettes de sable*. — (Malardier, p. 858).

Desvaux (2^e Famille). — *Les Jumeaux*, (de Choue), XVIII^e s. — *Bezay, La Motte de Beauchêne*, XIX^e siècle.

Desvieux (Famille). — *Naveil* (Gde Métairie), *La Sauverie*, XVIII^e s.

Détour (Le), éc., c^e de Pezou. Voir *Monplaisir*.

Détourbe (La), éc., c^e de La Ville-aux-Clercs.

Détourne (La), h., c^e de Bonneveau.

Destrets (Les). Voir *Etrêts*.

Détroit (Le), lieudit, c^e de Pray. *Le Bois du Détroit* (État Major). Ce lieu est ainsi nommé parce qu'en cet endroit, les deux plaines de Gombergeau et de Pray se rejoignent presque, ne laissant aux bois qu'un *détroit* que traverse la route.

Détroits (Les). Voir *Etrêts*.

Dévalloir (Le), éc., c^e d'Arènes.

Devaudière (La), ancien fief, c^e de Busloup. — *La Sévaudière* ou *la Soulvaudière*, XVII^e s. (Anciens titres). Ce fief faisait partie du domaine du duc de Vendôme. François Melot, curé de Busloup l'avait vendu au XVII^e à César de Vendôme qui en 1640, le baillait à ferme à Bara Lancement, sieur de la Brière, receveur du grenier à sel de Vendôme. — La ferme du Colombier en dépendait. — La Devaudière au XVIII^e s. était devenue simple bordage. Ses terres aujourd'hui sont absorbées par le Colombier. — (Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup* [1907], p. 94. — Arch. Nat. Q [Vendôme], 433. — Launay, *Répertoire*, p. 71).

Devezeaux de Rancogne (Famille). — *Herbault et Pray*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'argent surmontée d'une étoile de même au chef denché d'or*. — (Arm. ms.)

Devotterie (La), anc. mét., psse de La Ville-aux-Clercs. — (Arch. de L.-et-Cher, E 154, [1660]).

Dhuisseau (Famille). — *Limeray*, XVII^e siècle.

Diableries (Les), anc. mét., psse de Morée. — Elle appartenait au XVII^e s. aux Sgrs du Plessis-l'Échelle, près Oueques. — (Arch. L.-et-Cher, E 238).

Diablintes (Les), ancienne peuplade du Perche. — Voir *Perche*.

Diacre (Famille). — *Le Petit-Marchais* (de la Ville-aux-Clercs, XVI^e s.).

Dianièrre (La), f., c^e de Fortan. — Ancien fief relevant du prieuré de Fortan.

En 1550 il est à Jean Thizard, trésorier des Écossais de la Garde du roi, Sgr de la Montellière. Il passe ensuite à son fils Philippe, puis à son petit-fils Urbain Thisart, époux de Jeanne de la Pallu, laquelle en deuxième nocces, épousa Pierre de Frémont, sieur de la Merveillère et de Bellassise après avoir eu pour enfants : 1^o Marie qui en 1640 épousait Louis de Frémont, fils de feu le susdit Pierre son beau-père et de Marguerite Jourdain, sa première femme ; 2^o Charles qui fut sieur de la Dianièrre. Au commencement du XIX^e s, la Dianièrre est à M. Gigon, de Savigny. — (Arch. Nat., P 614, n° 1. — Reg. de Fortan, *passim*. — Passac, page 2 de l'*Errata*.)

Diardières (Les), h., c^e de Prunay.

La Diardièrre, (Cadastre).

Diboulière (La), h., c^e de Savigny.

Ce lieu relevait en partie du Chatellier. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Dide (Famille). — *L'Augerie*, XVIII^e s.

Dieppre f., c^e de Lanay.

Dihordière (La). — Voir *Billordière*.

Dime (La), lieudit, c^e de Pezou. — Voir *Secrétainerie*.

Dimeray, h., c^e de Troo. — Sur ce lieu, en 1610, Jacques Levasseur, Sr de Cogners au Maine, possédait une dime inféodée pour laquelle il devait foy et h. à la Sgr de Bonneveau. — (Arch. Nat., P 599, f^o 70).

Dindorière (La), éc., c^e de Couture.

Dindorière (La), éc., c^e de Villedieu. — *La Guindardièrre*, XVII^e s. — Ce lieu relevait de Montoire et faisait partie de la terre de la Ribochère. — (Notes ms. de M. l'abbé Brisset).

Dionnerie (La), h., c^e de Périgny, 20 h. — *La Dionnière* (Cassini).

Diorières (Les), château, c^e de Chauvigny. — *Les Diorières*, (Cassini). — *La Diorièrre* (Carte ancienne de l'Etat-Major). — *La Diorièrre* (Cadastre). — *Les Glorières* (Locution populaire).

D'après les notes manuscrites fournies en 1864 par le chevalier de Meckenheim à la Société Archéologique du Vendômois, l'étymologie du mot *Diorières* pourrait venir du nom de *Thiaulier* qui existe encore dans le pays et aurait eu par conséquent pour origine *Les Thiaulrières*.

Le fief des Diorières relevant de celui de Chauvigny d'abord censivement, puis à foy et h., à la suite d'un acte de 1532, de la part de l'évêque de Chartres l'érigéant en fief hommagé, finit par devenir chef-lieu de la Sgr même de Chauvigny au XVI^e s., par suite de vente de ladite Sgr aux Sgrs des Diorières, de la part d'un des évêques de ce diocèse de Chartres.

La consistance de ce fief de Chauvigny-les-Diorières est connue par un acte d'aveu et déclaration en date du 5 mai 1708 de la part d'un sieur Olivier, fondé de procuration de la dame de la Martinière, dame des Diorières et Chauvigny. — Cet aveu est rendu à l'évêque de Chartres « a cause et pour raison du fief, terre et chatellenie de Chauvigny, *pays Chartrain*, et pour le fief et seigneurie des Diorières, relevant en plein fief de ladite chatellenie de Chauvigny, et comme arrière-fief, de mon dit seigneur évêque à cause de sa dignité et Chambre épiscopale, le tout appartenant à la dite dame de la Martinière, etc... » Suit l'énumération du fief :

Premièrement, tous droits de justice haute, moyenne

et basse sur tous les vassaux et justiciables de la dite chatellenie de Chauvigny, qui relève par appel de la chambre épiscopale de Chartres, droit de notariat, taillonage et grette, droit de marché les jeudis de chaque semaine, quatre foires et marchés par an, tant à Chauvigny qu'à Saint-Joudry, profits de bétail, étans, aulnages, mesurage et pesage, la maison seigneuriale où s'exerce la justice, les fours banaux, prisons, greniers, cours, jardins, prés et noues, les granges terragères et les halles de Chauvigny ; — un moulin banal à ban, appelé le Moulinet, bastimens, jardins, prés, noues, bois taillis et autres appartenances et dépendances d'icelui ; un pré appelé le pré de l'Étang-Neuf situé en ladite paroisse de Chauvigny, contenant deux arpents ; une autre pièce de pré proche le bourg, contenant un quartier ; douze livres sept sols en plusieurs parties de rentes seigneuriales ; — les droits de cens sur les biens relevant de ladite chatellenie, valant par an onze livres ou environ ; — les menues et vertes dixmes dans ladite paroisse ; droit de terrage ou champart ; — droit de grosse dixme en quelques endroits de ladite paroisse, a raison de la treizième gerbe ; — le tout relevant en plein fief, foy hommagé, rachat, cheval de service avec le marc d'argent, évalué selon la qualité du fief quand le cas y échet selon la coutume de Chartres, de mon dit seigneur évêque a cause de sa dignité et chambre épiscopale ; — comme aussi reconnoît et avoue le sieur Olivier au dit nom que dudit fief et chatellenie de Chauvigny relève en plein fief, et comme arrière-fief de mon dit seigneur évêque, les fief, terre et seigneurie des Diorières, appartenant à ladite dame de la Martinière en la qualité ci-dessus expliquée, qui consiste en : une maison seigneuriale située en ladite paroisse de Chauvigny (Les Diorières), close de fossés avec pont-levis, colombier dans la cour, deux garennes, dix arpents de bois de haute futaye, cent arpents de bois taillis, six arpents de pré, trente muils ou environ de terre labourable, une basse-cour, la maison du fermier, granges, étables, bergeries et autres dépendances, sans aux dits sieur et dame de la Martinière, de pouvoir augmenter ou diminuer au présent avec s'il vient à leur connaissance, et à mon dit seigneur de faire augmenter par le dénombrement plus étendu et comme il est voulu par la coutume, etc... — (Arch. L.-et-Cher, E 160, dess. 1, titres de Rougemont).

Un procès eut lieu de 1770 à 1773 entre le Sgr de Chauvigny-les-Diorières et le curé de Chauvigny au sujet des dîmes de la paroisse. Les pièces de ce procès contenues aux titres de Rougemont (Arch. L.-et-Cher, E 160) font savoir que les Sgrs de Chauvigny avaient toujours joui de ces dîmes et que le curé était à la portion congrue ; que les dîmes noyales avaient été achetées au curé par les seigneurs des Diorières en 1724, moyennant une rétribution annuelle de 300 livres en argent, 30 boisseaux de blé, 30 d'avoine et 50 fagots de paille ; et que le reste des dixmes avait été vendu par les curés moyennant 300 livres de portion congrue et que le Sgr de Chauvigny avait toujours été gros décimateur. Que le curé pré

tendait à tort, en sa qualité de prieur, être seigneur de Chauvigny, que cette qualité de prieur, il ne l'avait jamais eue et qu'il n'était que curé de la paroisse; qu'à la mise en adjudication de la terre des Diorières et Chauvigny en 1687, il avait été dit que l'adjudicataire d'icelle terre et des grosses dîmes de Chauvigny serait tenu de payer la somme annuelle de 150 livres pour l'entretien du vicaire.

Le procès fut perdu par le curé en première instance. Nous ignorons son issue après appel, mais il paraît bien vraisemblable que gain de cause en est resté aux seigneurs des Diorières.

Seigneurs. — D'après les titres du château des Diorières il y aurait eu des lettres de Louis Guillard, évêque de Chartres, datées du 25 janvier 1532 qui érigaient « la métairie des Diorières, assise en sa seigneurie de Chauvigny en droit et nature de fief, avec colombier, garennes et bondes d'étang en faveur de honorable maître Guillaume Guillobé, licencié ès-lois, à sa requête, qui est raisonnable, au profit de nous et de nos successeurs évêques de Chartres ». Ce Guillaume Guillobé était ou devient licencié ès-lois, seigneur du Petit-Gratteloup et de Beauregard et clerc d'office de la Maison de la reine, (femme de Louis XII). Il paraît être fils de Guillaume Guillobé, marchand à Vendôme en 1472.

Il semble que les évêques de Chartres ne devaient pas tarder à concéder la seigneurie même de Chauvigny aux seigneurs des Diorières, car on voit cette seigneurie aux mains du suivant :

François Allard ou Hallard, écuyer, seigneur de Chauvigny-les-Diorières, successeur immédiat ou non du précédent. En 1565, il prend à bail emphytéotique pour trois vies et 59 ans, la métairie de la Convertière appartenant à l'abbaye du Petit-Citeaux. — M. de la Vallière qui cite ce fait à la *Revue de Loir-et-Cher* de l'an 1899 (p. 111) le donne à tort comme Sgr de Fort-Girard. — En 1574 et 1586 il est qualifié écuyer, conseiller du roi et trésorier général de France à Orléans, époux de Catherine Prévost. Il rend aveu à l'évêque de Chartres pour sa terre de *Chauvigny-les-Diorières* et laisse ses biens à la suivante :

Jeanne des Monts, femme de Maclou de la Haye, qui rend aveu pour la Sgr de Chauvigny-les-Diorières en 1574; tous deux vendent les Diorières et Chauvigny le 27 juin 1584 au suivant :

Théodore des Ligneris, qualifié par le Père Anselme (II, p. 126), seigneur de Bailly en Cruice (en Croyc) et de Chauvigny, chev. de l'ordre et cap^{me} de 50 hom-

mes d'armes; et encore ailleurs (VIII, p. 904) Sgr de Chauvigny, Fontaine la Guyon (près Chartres), la Motte, Ormay, etc. — Le même, aux registres de Bouffry se qualifie en 1613 Sgr châtelain de Chauvigny et baron de Courville, cap^{me} de 100 hommes d'armes des ordonnances de France, et chambellan de Mgr de Conti. Il rendit aveu pour Chauvigny devant Nicolas Olivier, notaire à Courville en Dunois le 20 mai 1588. — Il était né à un autre Chauvigny qui nous est inconnu le 15 avril 1553. Il avait épousé, le 14 février 1577, Françoise de Billy, dame de Billy, Courville et St-Jacques de la Forêt. Elle mourut en 1615 ou 1616.

Il en eut onze enfants dont 1^o) Jean Baptiste, mort à Chauvigny à l'âge de 20 ans, 2^o) Louis, époux de Anne de Fromentières et qui suit; 3^o) Jacques, époux de Lucrèce de Fromentières, sœur d'Anne, laquelle en secondes noces épousa Isaac du Raynier, Sgr de Droué; ces deux frères n'eurent que des filles; 4^o) Albert, qui continua la famille des Ligneris; 5^o) Geoffroy, chev. de Malte, mort avant son père. — Et en outre 6 filles.

Louis des Ligneris, second fils de Théodore et de Anne de Billy. Il se rencontre en 1616 comme S^r des Diorières aux reg. de Chauvigny. Il avait épousé Anne de Fromentières, fille aînée du seigneur de Montigny et vivait séparé de sa femme en 1629. Il rend aveu à l'évêque de Chartres le 21 août 1631; mais il est co-partageant de cette terre avec son cousin germain Aymar de Nicolay, sieur de Bernay, qui par suite d'une donation ou d'une vente de Théodore des Ligneris, son oncle, en date du 27 janvier 1627, était coseigneur des Diorières, donation dont la cause est inexplicquée.

Aymar de Nicolay, né en 1595, 3^e fils de Jean de Nicolay, conseiller au parlement et de Marie de Billy, laquelle était sœur de Madame Théodore des Ligneris. Il était donc neveu par alliance du dit Théodore. Il est qualifié seigneur de Bernay, St-Chartier et autres lieux, lieutenant général d'artillerie. Il épousa en prem. noces, le 12 janvier 1627, Diane de Maillé de la Tour-Landry dont il eut deux filles : 1^o) Louise, mariée à Roger de Brécéy, M^{rs} d'Isigny; 2^o) Renée qui épousa le 12 mai 1663, Gilles Lucas, Sgr de St-Marc, cap^{me} aux Gardes. — En deuxième noces, Louis des L. épousa le 1^{er} août 1656, soit à l'âge de 61 ans, dans l'église de Romilly, Renée Chaufourneau, fille de Marin Chaufourneau (de la famille des baillis de la Ville aux Cleres) et de Marie Guillon, laquelle Renée en 1658 est dite sa veuve.

Les héritiers de Louis des Ligneris ou

du moins deux de ses filles possédèrent après sa mort la moitié des Diorières conjointement avec ledit Aymar de Nicolay; c'étaient Renée des Ligneris, épouse de Charles du Fresnoy, chev., Sgr de Bois-seau et de Fontaine la Guyon et Anne des Ligneris, épouse de Eléazar, chev., Sgr de la Graverie.

Cet état de choses devait inmanquablement amener des procès et avant même la mort d'Aymar de Nicolay, la terre des Diorières avec ses annexes était saisie sur lui à une date qui ne nous est pas connue mais qui motiva après sa mort un bail judiciaire de la propriété. Le 8 juillet elle fut ainsi baillée pour 4.000 livres à Jean Asselin. S'en suivirent des procédures nombreuses, et une vente faite de ses droits par Renée des Ligneris autorisée par Charles du Fresnoy, son 2^e mari à un nommé Vauquiescel, marchand banquier à Paris, pour la somme de 20 mille livres, le 17 septembre 1664, tandis que le 27 avril 1665 sa sœur Anne, aussi autorisée par le sieur de la Graverie, son mari, vendait sa part à Charles de Choisy, bourgeois de Paris. — Les procédures au sujet de cette affaire durèrent encore une dizaine d'années.

La succession d'Aymar de Nicolay, mort vers 1657 n'était pas encore liquidée en 1675.

La Sgr de Chauvigny-les-Diorières fut alors adjugée à la demoiselle Anne Lucas, fille de Gilles Lucas, Sgr de St-Mars et de Renée de Nicolay qui était fille cadette d'Aymar de Nicolay et de Diane de Maillé. Elle est qualifiée dame des D. en 1679 aux reg. de Chauvigny et signe *Anne Lucas de St-Mars*. Elle paraît n'être dame que de la moitié de cette terre qui, le 19 avril 1684, était saisie sur elle à la requête de Claude Morat, bourgeois de Paris. — On voit alors comme opposants à cette saisie, en 1685: Mgr Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, pour être payé de ses droits de rachat comme seigneur suzerain, et encore M^e Philippe Courtin, curé de Chauvigny, à l'effet d'être payé de la somme de 300 livres qui constitue son gros garanti sur la terre de Chauvigny. Cet évêque s'oppose aussi au droit de terrage dans les terres noyales situées dans l'étendue de la dite paroisse. Et encore en 1687 le curé Courtin se porte opposant « à seule fin que l'adjudication soit faite, à la charge de, par l'adjudicataire qui sera d'icelle terre et des grosses dîmes de Chauvigny, payer la somme annuelle de 150 livres pour l'entretien du vicaire ».

L'adjudication eut lieu le 22 avril 1687, au profit de M^e René Lhéritier, comme

procurateur de dame Madeleine Lucas, épouse du sieur Lebel, et de lui séparée quant aux biens. Le prix était 40 mille livres, y compris le fief et Sgr du Petit-Gratteloup. Dans cet acte, M^e Philippe Courtin est dit *curé de Chauvigny EX VENDOMOIS*.

Mais, dès avant cette adjudication, c'est à dire en 1684, Marie Madeleine Lucas paraissait comme dame de Chauvigny aux registres de la paroisse et signalait Marie-Madeleine Lucas de St-Chartier; à partir de 1687 elle signe *Lucas de Chauvigny*. Elle était sœur cadette de la susdite Anne Lucas. Son mari Antoine Lebel, était dit, chev., Sgr de Villehanceuse, Chauvigny, etc., conseiller du roi en sa cour des Aydes. Il signalait et 1692: *Antoine Lebel de Chauvigny*. Il était inhumé à Chauvigny en 1694. De sa femme Madeleine Lucas, il laissait une fille, Renée Madeleine Lebel de Chauvigny.

Sa veuve, dès 1695, était remariée à Messire Jean-Pierre Chauvel, chev., Sgr de la Martinière, premier comette des Chevau-légers de la reine, et plus tard, mestre de camp de cavalerie et grand bailli d'Orléans. Il était fils de Nicolas Chauvel, S^r de la Martinière, trésorier général du Mare d'or et de N. de Villiers. Sa femme en 1695 signalait à Chauvigny *Madeleine Lucas de Chauvigny de la Martinière*. — Le 5 mai 1708, elle rendait aveu à l'évêque de Chartres pour sa chartellenie de Chauvigny, AU PAYS CHARTRAIN, qu'elle possédait comme fille et héritière de Mess. Gilles Lucas, M^{rs} de St-Mars et de dame Renée de Nicolay, laquelle était elle-même fille de M^e Aymar de Nicolay et de dame Diane de Maillé de la Tour Landry. (La déclaration de ce fief est relatée plus haut). Jean-Pierre Chauvel, son mari, faisait le même aveu que sa femme devant M^e Goussard, notaire à Chartres le même jour.

Le 2 mars 1714, la chatellenie des Diorières (et Chauvigny) et le fief du Petit-Gratteloup étaient vendus par M. et Madame de la Martinière à M^e Étienne-Joseph Fournier d'Yzarn de Villefort, chev., M^{rs} d'Haussy, colonel du régiment de Forest (Forez ?) - Infanterie, gouverneur de Guérande et du Croisic, fils aîné de Jacques Joseph d'Isarn de Villefort de Montjeu et de Marie Suzanne de Valcourt. Ce personnage prenait possession des Diorières le 11 mai de la même année, et une seconde fois, on ne sait pour quelle cause, par procuration donnée au sieur Goudé de Beaupaire, le 1^{er} juin 1720.

Ce fut ce seigneur qui construisit le château actuel des Diorières en 1737. Il

ne conserva de l'ancien que les deux tours, celle de la chapelle vers le nord, et celle du Colombier au midi, toutes deux situées à l'angle des douves et séparées du château. Il avait épousé Jeanne Thérèse de Launay de Penerech, d'une famille noble de Tréguier en Bretagne, qu'on nomme aux registres de Chauvigny : *Pincheret*. Il n'en eut pas d'enfants. On l'appela dans le pays le M^{rs} d'Haussy.

Le 13 mars 1754, devant Roger, notaire à Paris, Jeanne-Thérèse de Launay de Pincheret (sic), sous gouvernante des enfants de France, veuve de Messire Etienne-Joseph d'Isarn de Villefort, M^{rs} d'Haussy, vendait la chatellenie de Chauvigny et les fiefs des Diorières, du Petit Gratteloup, de Bonrepos, de la Michelletterie et du Chesne, au suivant :

Louis-Anne Desné, chev., marquis de la Chesnaye, grand écuyer tranchant, porte-cornette blanche de France, gouverneur des ville et château-fort de Meulan, chev. de St-Louis, Sgr de Rougemont, l'Ormois, le Buisson, Autheuil, Les Turets, la Bénéterie, etc. Le prix était 100 mille livres comme prix principal et 2.000 livres comme vin de marché. — Une tradition rapporte que ce fut sous l'influence de ce personnage, resté seigneur de Rougemont après avoir vendu les Diorières, que la route de Vendôme à Paris fut détournée de la direction première passant par la Ville-aux-Clercs, pour prendre celle actuelle de Pezou et de Rougemont. Il vendit à son tour la terre des Diorières-Chauvigny, le 10 octobre 1771. Dans l'acte passé par-devant Parrain, notaire *chatelain* (sic) dudit Chauvigny, résidant à la Ville-aux-Clercs, il est dit formellement que : 1^o la chatellenie de Chauvigny relève en plein fief foy et hommage de l'Évêque de Chartres ; 2^o Que le fief et château des Diorières relève de la chatellenie de Chauvigny ; 3^o Que le fief du Petit-Gratteloup relève du Roi, à cause de sa baronnie de Mondoubleau ; 4^o Qu'une certaine étendue de terre relève du Sgr de la Ville-aux-Clercs à cause de sa Sgrie du Grand-Gratteloup. — L'acquéreur était le suivant :

Guillaume-Nicolas Gueau de Gravelle de Rouvray, chev., Sgr du Breuil-St-Jouin, Pas-Bourreau, la Bullière, etc., mousquetaire de la 2^e Compagnie, époux de Marie-Thérèse-Honorine de Montginot, qui lui-même en 1774, époque probable de sa mort, laissa le tout à son fils ou frère qui suit :

Gabriel-Jacques Gueau de Gravelle de Rouvray, chev., P^{rs} des Maréchaux de France, juge du point d'honneur de la

noblesse au département de Châteaudun, qualifié le 20 déc. 1774, Sgr chatelain de Chauvigny, les Diorières, Rouvray, le Breuil, Ruau (en partie), l'Estriverde, le Petit Gratteloup, Loiseau, la Bullière et autres lieux. Le 11 février 1792, devant Perignan et Ragnideau, notaires à Paris, la propriété des Diorières à laquelle n'était plus joint le fief de Chauvigny, disparu, était vendue par le fondé de pouvoirs de M. de Rouvray à Messieurs Parat-Chalandray et Oursin-Montchevrel, anciens fermiers généraux. Et le 9 août suivant ces acquéreurs cédaient leur marché au suivant :

Robert Seurrat de Guilleville, négociant en denrées coloniales à Orléans, époux de Elisabeth Félicité Pinchinat. Le 2 messidor an VI (20 juin 1798) ceux-ci donnaient cette terre en dot à leur fille Aglaé-Elisabeth Seurat de Guilleville, qui par contrat devant Péan de St-Gilles, notaire à Paris, épousait le citoyen Alexandre-Louis-Gilbert Colbert-Chabanais.

Le 5 octobre 1812, M. de Colbert de Chabanais, par acte devant le même Péan de St-Gilles, vendait la terre des Diorières à M. Anselme Crignon de Mérainville, fils d'un raffineur d'Orléans, époux de Marie-Elisabeth Voungère. Le 2 décembre 1843, ladite terre était encore vendue par Madame Thérèse-Elisabeth Crignon de Mérainville, héritière de son père susnommé, et veuve de Anne-François-Théophile d'Escoubleau, C^{te} de Sourdis, colonel de cavalerie qu'elle avait épousé le 7 mars 1821.

Les acquéreurs étaient : Pour le château et une partie de la terre, M. Charles Frédéric, chevalier de Meckenheim et Madame Marie-Louise-Henriette des Mazis, son épouse, et pour le reste de la terre, M. Joseph et Mlle des Mazis, frère et sœur de Mme de Meckenheim. — Cette terre se composait alors de 780 hectares et des fermes et métairies suivantes : La Corne-de-Cerf, la Basse-Cour, St-Gilderic, la Louvatière, Gratteloup, la Bine-tière, les Carreaux, le Moulinet, la Ferrière, les Grandes et Petites Vinardières, la Tuilerie, la Gobardière, la Grande-Borne et des étangs suivants : l'Étang du Bas-du-Parc, l'Étang-du-Milieu, l'Étang du Grand-Pont.

En 1860, une partie de la terre des Diorières comprenant la majeure partie des domaines du Grand et Petit Gratteloup fut vendue à M. Stanislas, vicomte de la Rochefoucauld, propriétaire de la Gaudinière, et Madame Marie de Colbert-Chabanais, son épouse.

M. de Meckenheim, veuf depuis le

13 août 1861, mourut le 22 janvier 1864 tué accidentellement, à la chasse, par son second fils, Odou, qui lui-même fut tué en 1870 à la bataille du Mans, étant capitaine aux Mobiles de Loir et Cher.

En 1881 (?) la terre des Diorières fut acquise sur M. Henri de Meckenheim, fils aîné du précédent, veuf de Marie-Pauline-Eugénie Chebrou de la Roulière par M. Jean Louis Auguste Dupont-Auberville, dont le fils M. Gaston Dupont Auberville, directeur des haras à Lamballe en est aujourd'hui propriétaire (1908). Il est veuf de Mlle Marie Pauline-Berthe-Germaine Lorgnier, décédée en 1899.

En 1865, un important atelier d'instruments de l'âge de pierre a été découvert sur la propriété des Diorières et a fait le sujet d'un rapport par M. de Maricourt au Congrès Archéologique tenu à Vendôme en 1872.

Arch. Nat. P 204, n^{os} 61 et 69. — Arch. L.-et-Cher. E. 6, 154, 163, 164, G 245. — Père Anselme, I, p. 361 B ; II, pp. 126 A, 861 A ; VIII, p. 904 B. — Reg. de Chauvigny et poses environnantes, *passim*. — Collection R. de M^{rs} Vouant, classe Chauvigny les Diorières, (Mémoire ms du Chey de Meckenheim (1865). *Bulletin vendômois*, 1864, pp. 8, 9, 106 à 213 ; 1865, pp. 26 à 33, 141 ; 1866, pp. 121 et 128, 1863, pp. 93, 99, 108 ; 1878, pp. 183 et 187. — Paresse, p. 70. — Launay, *Répertoire archéol. de l'arrond. de Vendôme*, p. 5. — Rochembeau, *L. Vendômois épigraphique*, I, p. 254. — Ledru et Denis et Eug. Vallée, *Généalogie de la maison de Maillé*, I, p. 357.

La Chemise des Bois, (Nicolay, *Isarn de Villefort, De Ligneries, etc.*). — *Revue de Loir-et-Cher*, 1899, pp. 93, 101, 103, 227. — Dupon de Magny, *Nobiliaire universel. Général. Gueau de Gravelle-Reverseau*. — *Le Guide du Touriste en Vendôme*. — Bibl. Vendôme, Mémoires ms de Duchemin, II, p. 186. — *Compte rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, p. 26.

Diré (Famille de), à Authou. XIII^e s. — Armes : *De... à un lion de...* (Annales Notberrines, 1887, p. 203).

Dissidents (Les). Nom donné aux partisans de la *Petite Eglise*. Ils eurent surtout leur résidence à Arènes où le curé Beaumier fut leur Grand-Prêtre. — Voir *Beaumier*.

Ditely (L'abbé), chanoine de Blois au XVIII^e s. — Il a laissé des notes manuscrites sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e s. Son manuscrit est conservé à la Bibl. de Blois sous le n^o 123.

L'abbé Plat, curé de Lantenay au XIX^e s. en a pris copie, et est souvent cité dans le présent dictionnaire, à propos de ce manuscrit.

Divollotte (La), I, c^{te} de Fontaines.

Dividis (Famille) *Le Tertre Fourreau, Chappelasne* (de St-Fimmin), XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *D'azur à trois fu*

seaux d'or, surmontés d'un lion léopardé d'or. (De Maude).

Dollard (Famille). — *Villariva*, XVII^e s.

Dodun, marquis d'Herbault (Famille). *Pray*, XVIII^e s. Armes : *D'azur à la fasce d'or chargée d'un lion issant de gueules, accompagné de 3 grenades d'or fruitées et ouvertes de gueules.* (*Bulletin vendômois*, 1895, p. 188).

Doigt ou Dudoit (Famille du). — *Le Verger* (de St-Avit), *La Rotasière*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à 6 hermines de sable (plutôt d'argent).* (Chanoine Hubert VI, 118). — Alias : *D'azur à une main d'argent.* — (Note ms. de l'abbé Chéramy curé de Choue). — Alias : *D'azur au pal d'argent, chargé de trois tourteaux de sinople.* — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 616).

Dolbeau (Famille). — *Villeneuve* (de Montoire), *La Vallée-Dolbeau*, XVI^e et XVII^e s.

Dolmens vendômois. — Il en existe un certain nombre, dans l'intérieur de l'arrondissement ou sur ses limites.

I. — Le plus considérable est présentement hors la limite de l'arrond^t, proche le confluent des deux Cisses. On l'appelle *Dolmen de la Chapelle-Vendômoise*. Il est double. C'est un des plus beaux spécimens qui existent de ces monuments. Il servait, dit-on, de borne aux deux comtés de Blois et de Vendôme. Il appartient aujourd'hui à la Société archéologique du Vendômois.

II. — Le dolmen de Pezou, à 3 kil. au N.-E. de Pezou, près du Loir.

III. — Le dolmen de Fréteval, entre Fréteval et Fontaine.

IV. — Le dolmen de Villeprovert, c^{te} de St-Hilaire ; il est aujourd'hui détruit.

V. — Le d. du Langot, même commune. Il se trouve sur le bord de la route qui de St-Hilaire conduit à Cloyes.

VI. — Le d. du Breuil, c^{te} de Brévainville sur la rive gauche dominant la rivière du Loir.

VII. — Le d. de Fins, près Ternay. Il est entouré d'une enceinte de pierres qui lui fait donner le nom de cromlech.

VIII. — Le d. de Vaugouffart, c^{te} de Thoré, sur le coteau au-dessus de la Cisse.

IX. — Le d. de Barbignault, encore in soupçonné jusqu'à l'année 1907, et découvert par MM. Gallois et G. Renault, à cette époque. Il est bousculé. M. G. Renault en a fait une description détaillée au *Bulletin vendômois* de 1907.

X. — Le d. d'Huisseau, à 1 kil. au N. du bourg.

XI. Un dolmen encore inédit et non fouillé (?), situé c^e de Lanay, au lieu dit « La Fosse-Genevais » dans le bois de la Perriche, non loin du château de la Vaudourière. M. Renault se propose de le fouiller et le décrire.

XII. — Enfin, un dolmen très douteux, situé au village des Loges, c^e de Bouffry, appelé *La Taulière*, et qui fut donné en 1887 par le C^{te} de Chaban à la Société archéologique. Il se peut que la grosse pierre plus ou moins plate placée comme au hasard sur un certain nombre de supports, soit mise là par la nature. Il y a un amas considérable de ces pierres à quelques kil. plus à l'est, qui dans le pays porte le nom de *La Perronnière*.

Il existe encore ce nombreuses pierres qui ont pu, au moins quelques-unes, être qualifiées dolmens, mais qui ne sont pas assez caractérisés pour qu'on en parle. — La plupart de ces dolmens ont été décrits par Lanay au *Bulletin vendômois*.

Bulletin vendômois, 1862 p. 71; 1863 pp. 3 et 148; 1868, p. 57; 1874, p. 271; 1878 pp. 166 et suiv. (Lanay); 1907 pp. 266 et suiv. (G. Renault); 1867 p. 98; 1896 pp. 73 et suiv.; 1903, p. 205. — Bibl. Vendôme, Album Lanay, II, p. 27, etc.

Domaine (Le), f., c^e d'Epuisay. — C'est la ferme de l'ancien domaine de Courtemblay. — (*Le Loir*, 5 sept. 1851).

Domaine (Le), f., et moulin à Tréhet. — C'est l'ancien domaine de la seigneurie du lieu. — Il y eut là un manoir dont la chapelle existe encore à l'état de ruines. — (*Bulletin vendômois*, 1899, p. 217. — *Compte rendu du Congrès de Vendôme* en 1872, p. 437).

Domaine (Le), ancien fief, psse de la Ville-aux-Clercs. — *Le Domaine*, 1581 (Arch. L.-et-Cher, F 207). — Ce fief, dont le chef-lieu était au bourg même de la Ville-aux-Clercs, probablement dans le manoir du moulin de la Déconfiture, et qui s'étendait au nord du bourg, relevait à foy et h. de la S^gie du lieu, et paraît avoir été détaché du domaine même de cette S^gie de la V.-aux-Cl. à une époque reculée. Il semble, à la fin du XVI^e s., s'être appelé l'*Aître-Allain*, du nom de son possesseur. — (Voir *Aître-Allain*). — Au XVII^e s., redevenu *Le Domaine*, il devint la propriété de la famille Chaufourneau et par elle passa aux Lardières (de la Gaudinière de Courtalain), puis aux S^grs des Mussets (1693), puis à la famille Robin-Duvalet. — Il est acheté avec la Gaudinière, en 1753, par le duc de Chevreuse, S^gr des Bois de Fréteval. En 1755 il est cédé par ce dernier aux S^grs du Fort Girard, en échange du lieu

de la Petite Madeleine. (Arch. de L. et Cher, F 207 (1581). Reg. de la Ville aux Clercs, XVI^e s., *passim*. Titres de la terre de la Gaudinière).

Domecy (Famille de). *La Pagerie* (de Bouffry), XIX^e s. Armes : *D'or à un pal fuselé de sable*. — (Armorial chartrain).

Doré (Famille). — *Rocheux* (de Mondoubleau), XIX^e s.

Doremot (Jacques), connu aussi sous l'anagramme de Tomas de Quercy, né vers 1568 ou 1573 à Montoire, fils de François Dorémet et de Catherine Georget, embrassa d'abord la Réforme, puis se convertit et devint d'abord curé de Neufville-du-Bosc (Eure), puis en 1605, secrétaire de Jean du Bec, évêque de St-Malo, et en 1607, curé de Miniac (près St-Malo) et vicaire général dudit diocèse. Il fut l'exécuteur testamentaire de l'évêque Jean du Bec, mort en 1610, puis chanoine de la cathédrale de St-Malo en 1622, époque où il résigna sa cure de Miniac. Il mourut en 1633. — On a de lui : *Histoire en vers de la vie admirable d'Esther Leguet*, 1622. — *Antiquités de la ville et cité d'Aleth, ensemble de la ville de St-Malo*, 1628. — *Histoire des Evêques de St-Malo*, (manuscrit). — (*Jacques d'Orémet, sa vie et ses ouvrages*, par F. Jouon de Longrais, Rennes, Pléhon et Hervé (1894). — Rochambeau, *Biographie vendômoise*).

Dorgoni (G^{al}). — Voir *Orgoni*.

Dorne (Famille). — *Le Grand-Léhon*, XVI^e siècle.

Dornière (La), ferme, c^e d'Arville. — *La Dordinière*, XVII^e s. — *La Dorinière*, XVIII^e s. — En 1661, la Dornière est à Pierre de Phelines, S^r de la Bichetière, la Dornière et autres, demeurant psse d'Arville. — En 1663 à François de Phelines, fils de Pierre; — En 1663 à Henri de Phelines, frère du précédent et Marie de Malnoue, sa femme, S^gr et dame de la Tudinière et la Dornière; — En 1716 à Claude de Phelines qui décédait en 1747 à l'âge de 68 ans et était inhumé à Arville, laissant pour veuve Marie du Verdier, laquelle était auparavant veuve de René Bonvallet. Elle était inhumée à Arville à 76 ans en 1755. Ils avaient pour fils Claude de Phelines, sieur de la Blanchardière, époux de Henriette Loger. En 1789 ce lieu est à Henri-Etienne-Armand de Phelines, S^gr de la Dornière. (*Bulletin dunois*, t. IV, [Liste des nobles du Dunois en 1668]. Reg. d'Arville, 1663, 1669, 1755, 1747; de St-Claude-Frémentel, 1716; de St-Avit, 1661; du Poislav, 1780; du Gault, 1741; de St-Firmin, 1783).

Dotton ou Dauthon, moulin, c^e de l'Érigny. Voir *Hothon*.

Douannerle (La), f., c^e du Temple. Ce lieu était dans la censive du prieuré du Temple. (Arch. Nat., S 5001 B).

Douardière (La), f., c^e de Danzé. *La Douardière* (État Major). Vers le milieu du XVII^e s., on voit demeurer à la D. Elle Marie de Louis, veuve de défunt François de St-Mélot, vivant éc^r, S^r de la Reine Bourgère. En 1715 ce lieu appartenait à Julien Bois, md, qui y demeurait avec Marie Blanchard sa femme. (Reg. Meslay, couverture parchemin du registre de 1606 [pour Marie de Louis]. Arch. L. et Cher, F 136).

Doublard du Vigneau (Famille). *Les Radets*, de Sargé, XX^e s. Armes : *D'or au chevron d'azur acc. de 3 trèfles de même, au chef de gueules chargé de 3 couronnes comtales d'argent*. (Armor. de l'Anjou).

Doubleau (Famille). *Mondoubleau, Navel, St-Bienheure, Bezay*, XI^e s.

Doubleau (Hugues), premier seigneur de Mondoubleau. Voir *Mondoubleau* (Seigneurs de).

Doucelles (Famille de). — *Courtencaux*, XIV^e et XV^e siècles.

Doucet (Famille). *La Rivière du Boule*, XVII^e s. — *La Maison de l'Écu-de-France*, (à Montoire), XVIII^e siècle.

Douchement (Famille). *La Roche-laudault, Courtemblay*, XIX^e s.

Douclère (La), f., c^e de Baillou. — *La Douclère*, 1468 (Aveu de Baillou). — (Arch. Nat., P 700, n^o 43).

Doucun ou Doucin (Famille). *Villain, XVI^e s.* — *Putereau*, XVII^e s.

Douetterle (La), anc. mét., psse de Sauvigny. Elle faisait partie en 1677 du domaine de Marcé la Garlière. (Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty, Inventaire féodal de St-Calais [Marcé]).

Dourdan, f., c^e de St-Avit. *Dorde-neum*, XI^e s. (Cart. dunois). Anc. mét., qui relevait du Fief Boursier uni à Boisvinet à foy et h. et censiv^t d'Arras. — En 1497, elle est aux hoirs Jean Tillier. En 1494, à Jean Tillier fils. En 1504 à Etienne des Touches. Au XVI^e s., elle paraît être aux S^{rs} de Boisvinet eux-mêmes. En 1633 elle est à Léonard de Bongard, à cause de Renée de Brossard, sa f^e, et à Jacques de Brossard et plusieurs autres. En 1688 à Claude de Bongard, S^r d'Étourville, partie d'héritage de son père Léonard, partie d'acquisition de Christophe Girard, éc^r, S^r de Vaulompré, époux de Léonore de Bongard. Dourdan donne son nom à un ruisseau, affluent de l'Yère. (Aveux

de Boisvinet, au Chartrier de Glatigny, 1497, 1494, 1504, 1633, 1688).

Dourday (Famille). *La Vaudourière*, XIX^e siècle.

Dourzière (La), villa, au h. de la Plaine, c^e de St-Ouen. Cette maison tire son nom de son fondateur, le sieur Dourze, architecte, qui l'a construite au milieu du XIX^e s.

Dousetière (La), anc. mét., psse de Baillou, citée dans un aveu de Baillou en 1520. (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Douverdière (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Douyt (Famille du). — *Poirier* (de St-Ouen), XVIII^e s.

Doyen (Famille). — *Les Souches* (de Choue), XVIII^e s.

Dreux (Maison de). — *Mondoubleau*, XIII^e s. — Armes : *Echiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules*. (P. Anselme).

Droué (Canton de). Un des huit cantons de l'arrond^t de Vendôme, situé au nord de cet arrond^t. — Il a pour limites au nord l'arrond^t de Châteaudun, à l'est et au sud le canton de Morée; à l'ouest le canton de Mondoubleau. *Superficie* : 22.615 hectares. — *Population* en 1911 : 7.216 hab.

À l'époque révolutionnaire, le canton de Droué était du district de Mondoubleau. Il ne comptait que neuf communes. Il en compte aujourd'hui 12. Il a pris au canton du Gault, supprimé, la commune même du Gault, et à celui de la Ville-aux-Clercs, également supprimé, les deux communes de Chauvigny et de Romilly.

Les 12 communes qui forment le canton de Droué sont aujourd'hui les suivantes : Droué, Bouffry, Boursav, La Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny, Fontaine-Raoul, la Fontenelle, Le Gault, le Poislav, Romilly, Ruan et Villebout.

On trouve comme conseillers généraux du canton de Droué : Péan, avocat à Blois, 1832. — Moreau, C^{te} de Faverney, 1842. — Docteur Barbin, 1848. — Fourcade-Prunet, 1863. — Léonce Brault, 1871. — Eug. Gorteau, 1873. — Henri David, 1868.

Conseillers d'arrondissement : Souchav, 1832. — Moreau, C^{te} de Faverney, 1838. — Chabot de Magny, 1844. — Davoine-Hullier, 1846. — Chevallier, 1848. — Bourmet-Véron, 1857. — Léonce Brault, 1860. — Eugène Gorteau, 1871. — H. de Meckenheim, 1873. — Riout de Lodière, 1880. — Henri David, 1893. — Testault, 1899 (?).

Juges de paix de Droué. — Vannier, 1799. — Bourellier, 1805. — Vinsot, 1814. — Bazin, 1823. — Barbin, 1830.

Bourgogne, 1842. — Gondouin, 1844. Javary, 1856. — Girault, 1867. Tricault, 1877. — Hardillier, 1880. Dallet, 1892. — (*Annuaire de Loir-et-Cher*, etc.).

Droué, bourg et commune, chef-lieu de canton, à 30 kil. nord de Vendôme.

Droi, XIII^e s. (Cart. Maison-Dieu de Châteauvieux). — *Drué*, XIII^e s. (*Bulletin vendômois*, 1899, p. 328). — *Droe*, XIV^e s. (Cart. Trinité). — *Droué*, XV^e s. — *Pavoi* de Bourguérin-Boisseleau, XVII^e et XVIII^e s.

Cette commune est bornée au nord par celles de la Fontenelle et du Poislay ; à l'est, par Boisgasson (Eure-et-Loir) et par Bouffry ; au sud par Bouffry et la Chapelle-Vicomtesse, à l'ouest par Boursay et la Fontenelle. — Droué est arrosé par la rivière d'Aigronne qu'on appelle aussi Egvonne ou ruisseau de Droué qui prend sa source à la Fontenelle et va se jeter dans le Loir à Cloyes. Cette rivière sur Cloyes est assez forte pour y faire tourner un moulin. (Voir *Egvonne*). — Il a une station de chemin de fer sur la ligne de Paris à Bordeaux (Etat), et est tête de ligne des tramways de Vendôme à Droué. Le bourg est traversé par deux routes : celles de Vendôme à Brou et de Cloyes à la Bazouche-Gouet.

Lieux habités : Son bourg qui a 130 maisons et 517 hab. — Bourguérin, ancien château. — La Moussière, 20 hab. — Boisseleau, 31 hab. — La Brosse, 26 hab. — Les Haies, 24 hab. — Les Boisbercys, 20 hab., ancien fief. — Le Gros-Guignier, 24 h. — La Bichotière. — La Feltière. — La Baudronnière. — La Plancher. — Les Soutivrières, anc. fief. — La Tribaudière. — La Côte. — Trianon. — La Pilletière. — La Rose. — Le Pressoir. — Les Sablonnières. — La Rachée. — La Pelleterie. — La Dédaise. — Les Corbillons. — Les Rigaudières. — Le Moulin-Bureau. — L'Oisonnière. — La Bardinière. — La Muallière. — La Robinerie. — Le Marchais. — Villeneuve. — La Caillauderie. — La Huchetière. — Le Vivier. — La Chenardière. — Laurière. — Maison-Blanche. — La Cantinière. — Bellevue. — La Corbillonnière. — Le Grand-Vivier. — La Baraterie. — Les Randonnières. — Le Fourneau. — La Torillère. — La Morache. — La Coignerie. — La Buchée. — La Gâte.

Lieux dits : Dans le bourg, la place du Marché, la rue de Paris, la rue Bourgeoise, la rue de la Rivière, la rue St-Nicolas. — Dans la campagne : la Genétrole, le Culot, la Croix St-Suzanne, le Champ du Bouquet, la Léverie, le Pré-Maitre, la Justice, les Couleries, les Champs-Trétons, le Gué Bazin, la Mairie du Goulet, les Bro-

chets, la Gaise-de-Launay, la Croix-St-Jeanne, les Grands-Reclus.

Superficie : 2.404 hectares. — Cadastre terminé en 1827 par Crépin aîné. — Altitude du bourg, 152 m. — Poste et perception du lieu. — Résidence d'un notaire.

Brigade de gendarmerie à pied. — Assemblées le jour de l'Ascension et le dimanche 16 juillet ou le dimanche suivant. Foires le 24 février, 27 mars, 6 juin, 21 sept., 28 oct., et 6 déc. lorsque ces dates tombent le mardi, ou le mardi suivant. — Marché tous les mardis.

Population : 260 feux à Bourguérin au XIII^e s. — 650 communians en 1671. 600 communians en 1738. — 794 hab. en 1806. — 828 en 1812. — 942 en 1824. — 961 en 1831. — 1016 en 1836. — 1021 en 1841. — 1084 en 1846. — 1049 en 1851. — 1080 en 1856. — 1100 en 1861. — 1037 en 1866. — 1005 en 1872. — 1021 en 1876. — 1030 en 1881. — 1102 en 1886. — 1119 en 1891. — 1172 en 1896. — 1164 en 1901. — 1168 en 1906. — 1239 en 1911.

Les actes conservés de l'Etat-Civil de Droué, (anciennement *Bourguérin-Boisseleau*), commencent en 1535. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : XVI^e s. : Broissin, Morées, Coutance, la Lande, Beauxoncles, Mervilliers, Girouet des Termes, Courcy, Tascher, Phelines, Saltun, Boislève, Renusson, Moulitard, du Raynier, de Hère, Manneville, Bernardin, la Forest, Montmorency, Warmaise, Rachez de Tigny, Germaincourt, Racine. — XVII^e s. : Phelines, du Raynier, Bresson du Vivier, de Maire, de Vallée, Rachez de Tigny, des Loges, Louvancourt, de Gallois, Le Fay, Renty, St-Méloir, Lavardin, la Noue, Gilles, Dangennes, du Val, Beauxoncles, de Guest, Couterne, Vassé, Mervilliers, Créveœur, d'Allonville, Le Brethon, Beaugendre, Gouallard, Nicolay, La Coustière, des Pierres, Fromentiers, des Ligneris, Camus, de Guynier, Courcy, de Renault, Villesau, Cotel d'Argilly, Mery des Marchais, Duvallat, Taillevis, Longueval, Oudineau, de Rouzet, Coherdon, Grimaudet, Broissin, Bruneau, Courtarvel, Dumans, Descormain, Juchet, de Harlay, de Bullion, Leviston, de Loys, Belouer, Memereau, Olivier, Cordouan, Huart, Trajen, Moussel, Tascher, d'Estampes, Levasseur, Granger, Chasse-loup, Fauville, Chenu, Brossard, Florentin, Esnault, Glapion. — XVIII^e s. : Courtemanche, Guichard, Davesé, de Piennes, Trajan, Cotel d'Argilly, Monard, Montbarry, du Raynier, de Chomars, Le Breton, Montlibert, Boisguyon, Commargon, de Froulay, Matharel.

Cloches de Bourguérin-Boisseleau, devenus curés de Droué. (Il doit y avoir confusion jusqu'à la fin du XVII^e s., entre les curés de Boisseleau et ceux de Bourguérin). Gilles Bourdais, chapelain du Roi, qualifié curé de St-Nicolas de Bourguérin et de N. D. de Boisseleau, 1481. — Pierre Barbereau, 1534. — Mignon, 1570. — Cougnard, 1586. — Marin Lebret, qui en 1616, résigne en faveur du suivant : Thomas Tarenne, d'abord vicaire de Boisseleau (1598), puis curé des deux paroisses en 1616. — Guillaume Lepescheur, 1620. — J. Chauveau, 1622.

Mathurin Souefve, 1622. — Pierre Leproust, 1643. — Grosjean, 1645. — Charles Legros, bachelier en théologie, 1661. — Charles Grosjean, 1675. — Barthélemy Gernont, 1690, enterré en l'église de Boisseleau en 1701. — Michel Guérin, vic. desserv. puis curé, 1698. — Chalfe, 1725. — J. Boeste, 1728. — Nicolas Cellier, 1732. — Georges, 1754 ; il a laissé des notes plus ou moins curieuses, météorologiques et autres, sur les registres paroissiaux des années 1766, 1770, 1772 et 1773. — Louis-Joseph Billault, 1780. Il redevient curé de Droué en 1804 et meurt en 1826. — Paris, 1826.

Beizault du Fresnay, 1837. — Roussineau, 1838. — Salmon, 1879. — Jaulin, 1892. — Hardel, 1898.

Maires : François Panais, 1792. — Pierre Noël Breton, an II. — Jean Villette, agent, an IV. — César Panais, agent, an V. — Jean François Renault, agent, an VII. — Louis-Joseph Billault, ancien curé, an VIII. Il redevient curé en l'an XII. — César Panais, an XII. — Remi-Nicolas Coustard, an XIII. — Pierre-Jean François Breton, 1812. — Pierre-François Souchay, 1821. — Pierre-André Derigny, 1834. — C^e de Faverney, 1837.

Pierre Adolphe Javary, 1844. — Michel Léon Stanislas Leguay, 1857. — Octave Michel François Barbin, 1865. — Desné Ronceray, 1862. — Octave Descontens, 1900. — Hippolyte Besnard, 1904. — Jules Testault, 1904.

Sous l'ancien régime, la paroisse de Bourguérin-Boisseleau devenue la commune de Droué au moment de la Révolution, était du diocèse de Chartres, doyenné du Perche, archidiaconé de Dunois. La justice qui relevait de Montigny était devenue libre vis à vis de Montigny au commencement du XVIII^e s. Elle relevait alors du sous-bailiage de Dunois, en récite de Blou. Les paroisses de Bourguérin-Boisseleau réunies, étaient de l'élection de Chateaudun. L'abbé de St-Avit présentait aux deux cures.

L'église de Droué, anciennement cha-

pelle du château de Bourguérin (puis église paroissiale de Bourguérin) a rem placé vers 1620 l'ancienne église de Bourguérin alors en ruine. Elle est dédiée à St-Nicolas. (Pour la vie de saint Nicolas, voir *Foucault*). Elle porte des traces du XIV^e s. (d'après Launay). Sa nef fut allongée d'environ dix mètres en 1630, par les soins d'Isaac du Raynier, seigneur de Droué qui en fit établir le portail avec inscription commémorative en 1631. Un tableau de l'église de Droué, attribué au peintre Jouvenot, représentant Isaac du Raynier à genoux devant l'évêque de Chartres et lui présentant les clefs et le plan de son église. De ce moment jusqu'à la Révolution cette église fut succursale de celle de Boisseleau et la paroisse s'appela Bourguérin-Boisseleau qui devint Droué.

Au-dessus de la partie de l'église de Droué (autrefois de Bourguérin), à l'intérieur, on lit cette inscription : « Isaac Duraynier, capitaine des gardes du roy, et gouverneur pour sa Majesté en la ville et marquisat de Royan, a fait allonger ceste église et fait faire ce portail en l'an 1631. Priez Dieu pour luy. »

La chapelle St-Jean contient des vitraux où se voient les armoiries de deux familles illustres de l'époque impériale : *Masséna de Rivoli* et *Ney d'Elchingen*. La première portant d'or à une victoire naturelle soutenant des palmes de sinople, accompagnée en pointe d'un chien reposé de sinople, au chef ducal de l'empire qui est de gueules chargé d'étoiles d'argent sans nombre.

La seconde portant d'or à l'écusson d'azur, chargé d'une orle de même, et accosté de deux mains tenant des badelaires adossées de sable, à la bordure d'azur au chef ducal impérial (comme la première).

Les cloches actuelles de Droué sont, l'une de 1830, ayant pour parrain Pierre Villot de Prévillé, écuyer, ancien conseiller du roi, et lieutenant général de la connestablie et mareschaussée de France, et dame Marie Nicole Colson, propriétaire de la terre de Droué, veuve de M. Nicolas-René de la Croix, écuyer, chevalier de St-Louis, commissaire général des chevaux légers, etc. — La seconde, de 1835, nommée par M. Charles Elie de la Carrière de Léville, et par Mlle Marie-Christine de Faverney, etc.

A 1500 mètres environ au sud-est de Droué on découvre au milieu de pierres de grès très dures, éparées en un lieu appelé *Les Perrons*, un gros bloc à moitié entoui dans le sol. Cette pierre a nom *La Pierre Cochée*. C'est un polissoir de très grandes dimensions qui laisse compter

jusqu'à 25 rainures de longueurs inégales. Ce polissoir a été décrit par Launay dans son *Répertoire*, et dessiné même par lui dans son Album à la Bibliothèque de Vendôme, t. II, pp. 7 et 8. On a rencontré tout autour un assez grand nombre de haches polies. Un autre polissoir s'est trouvé non loin de là en 1878.

Certaines monnaies gauloises et romaines ont été aussi découvertes autour de Droué. — Une voie antique traversait le territoire de cette commune.

Droué n'eut d'importance réelle qu'à partir du XVII^e s. Il relevait féodalement de Montigny, ainsi que Bourguérin.

L'aveu du C^{te} de Dunois daté de 1586 cite ainsi Droué : « Un autre vassal (de Montigny) qui tient la Seigneurie de Droué, hébergement, appartenances, jardins, coulombiers, viviers, les garennes de derrière l'hostel, la rivière, le pré de dessous la chaussée, toute la ville de Droué, six muids de terre, terrage, la mestairie de la Martinière avec deux arpens [tant] de prés que aulnets, quatre muys de terre, rentes et devoires, montants à six livres seize sols, sept deniers et dix-huit septiers mines d'aveyne, huit chappons, quatorze sols de cens, la levée de dixmes et de cens vallant 20 sols de rente, dix-huit gelines, seize deniers à Noel, cinquante-neuf sols six deniers et cinq sols trois deniers de cens au jour St Jean, trente-un sols six deniers au jour St-Rémy, vingt-sept septiers de bled mestive, justice haute moyenne et basse, deux cens arpens de bois avec vas-saux..., etc. »

On rencontre des seigneurs de Droué dès le commencement du XIII^e s. — En 1217, *Gaufridus de Droï, miles*, (chevalier) était à cette époque possesseur des terres appelées la Pivarderie, les Granges, la Goulardière, le Bois du Fermier et la Lande. Il donnait les menues dîmes de ces lieux à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Sa femme Mathilde et son fils aîné Geoffroy approuvaient la chose ainsi que Jean, Sgr de Montigny, son frère. — En 1217 le même Geoffroy de Droué réglait avec Nicolas de Frescot, prêtre de la Fontenelle, leurs droits réciproques sur les dîmes de ce lieu. — En 1298, Guyot de Droué, écuyer, et Alix sa femme font un accord avec les religieux de St-Sauveur de Blois au sujet de la dime de Landes. Mais il paraît être Sgr de Landes et nom de Droué. — En 1337 Jeannot et Perrot de Droé, frères, écuyers, faisaient un échange de terres à Savigny avec le curé de Savigny. — En 1365 Simonet de Binonville, Sgr de Droué, faisait une donation à l'Hôtel Dieu de Châteaudun.

La Sgrie de Droué au XVI^e s. devait une rente de trois muids de blé au prieuré du Gué de Launay, dépendant de l'abbaye de Tiron et située sur la paroisse de Valennes (Sarthe).

En 1388, le domaine, terre et Sgrie de Droué était vendu par Denis Trépeau, Sgr de Beauregard et Marie Mangot, sa femme à Antoine du Raynier, qui fut ainsi le premier de ce nom de Raynier qui possédait cette terre. Elle devait rester dans sa famille pendant plus de 250 ans.

Antoine du Raynier, d'abord Sgr des Soutivières, puis de Droué, fut par sa femme, Sgr de la Ferté-Couverte-de-Fer, psse de Charrou en Dunois et de Coltainville en Beauce. Il avait épousé Isabelle ou Isabeau de Vendôme, deuxième fille de Philippe de Vendôme, Sgr de Bourguérin et de Jeanne Testu ou Tesson et partagea avec les sœurs de sa femme, suivant acte en la cour de Beaugé du 7 mars 1499. Il transigea cette année-là même avec Michel de Launay, Sgr de Bourguérin ou Boisguérin qui avait épousé sa belle-sœur Jeanne de Vendôme. En secondes nocces il épousa Renée de Brizay, veuve de Louis de Gouzolles, qui paraît en 1506 avec les deux enfants qu'elle a eus de son premier mari, appelés René et Anne de Gouzolles. — En 1524 elle est veuve de son second mari et reçoit les aveux des possesseurs des métairies de la Pinaudière, la Vieille-Huchetière et Villeneuve.

De sa première femme, Isabelle de Vendôme, Antoine du Raynier avait eu plusieurs enfants : 1^o) Perrette, qu'il donna en mariage en 1501 à Jacques de Vernous, Sgr des Yis ; 2^o) Edmonde, qui épousa Jean de Beauxoncles, Sgr de Cigogne et de Rocheux, et hérita de sa cousine Edmonde de Launay, femme de François de la Lande, la Sgrie de Bourguérin, après 1542 ; 3^o) Jeanne du Raynier, qui, en 1539 se recontra comme femme de Claude de Coutance, Sgr de Varenne de Sargé ; 4^o) Jean, le suivant :

Jean du Raynier, Sgr de Droué après son père. — Il existe une assez grande incertitude au sujet de ce Jean du Raynier. On le voit témoin à Droué le 4 mai 1542, mais non qualifié Sgr de D. Il semble l'être pourtant, et c'est sans doute à lui qu'on doit la construction de la chapelle latérale de l'église de Boisseleau, qui porte la date de 1537, au moins d'après les armoiries sculptées sur la fenêtré de cette chapelle. D'une femme inconnue, mais qui pourrait être fille d'un Sgr de Montigny-le-Gauleton et dont les armoiries sont indiquées comme se trouvant sculptées en l'église de Boisseleau,

il dut avoir pour fils un autre Jean qui suit :

Jean II du Raynier, qui paraît avoir épousé Marie Madeleine de Saltun, laquelle est positivement qualifiée dame de Droué, sans doute veuve, et alors qu'elle est marraine à Choue, le 28 déc. 1586, de René, fils de Pierre de Courtarvel, Sgr du Grand Bouchet et de Charlotte de Coutance. Elle est encore marraine à Boisseleau en 1602. D'elle, il dut avoir deux enfants : 1^o) Madeleine du Raynier qui se rencontre en 1608 à Boisseleau, et 1625 et 1630 au Plessis-Dorin, comme épouse de Jean de Hercé, Sgr de Lignièrres (la Carelle ?) et du Plessis-Dorin ; 2^o) Isaac qui suit et sur lequel on peut enfin découvrir des renseignements certains.

Isaac du Raynier, qualifié en 1630, Sgr de Montigny pour moitié, de Droué, Bourguérin, Boisseleau, la Fontenelle, Touchebrédier, etc. Il fut le fondateur du bourg de Droué. (Voir sa notice). C'est à lui aussi que Droué dut de devenir le chef lieu de justice de la moitié de la Chatellenie de Montigny. Depuis cette époque (vers 1620), les baillis de Droué s'intitulèrent *Baillis de la justice de Montigny, pour moitié de Droué*.

Isaac du Raynier se maria deux fois : 1^o) avec Madeleine de Moulitard ; 2^o) avec Lucrèce de Fromentière, veuve de Jacques des Ligneris, qui était fille de Joachim de F., Sgr de Montigny, et qui lui apporta encore une part de Montigny.

De sa seconde femme, Isaac du R. ne paraît pas avoir eu d'enfants, mais il en eut de la première au moins neuf, qui sont (sans ordre absolu de primogéniture) 1^o) Marie du R., qui est marraine en 1603, et qui, en premières nocces, épousa en 1618 Étienne de Vallée, Sgr de Pescheray, mort gouverneur de Rojan en 1622, et en secondes nocces Charles d'Angennes, Sgr de la Loupe dont elle eut deux filles ; elle était morte avant 1637 ; 2^o) Louise du R., qui est marraine en 1608 ; 3^o) Isaac du R., qui est en 1603 parrain à Boisseleau et encore en 1608 parrain de sa sœur Anne, et semble mourir jeune ; 4^o) Louis, qui suit ; 5^o) Charles du R., qui fut parrain en 1602 et qu'on rencontre qualifié Sgr de Boisseleau en 1615 ; 6^o) Valentin, baptisé en 1604, qui fut abbé de l'Étoile et de la Madeleine de Châteaudun ; 7^o) Anne, baptisée en 1608 ; 8^o) Pierre, baptisé en 1611, qui eut pour parrain Pierre de Montmorency, Sgr de Courtaum ; 9^o) N., baptisé (sans nom mesuré) à Boisseleau le 4 juin 1618, qui eut pour parrain Louis du R., son frère. Ce fut évidemment René du Raynier, qui plus tard fut Sgr de Boisseleau après

Charles, puis Sgr de la Fontenelle, par échange avec son frère Louis. Isaac paraît mourir vers 1648.

Louis du Raynier, né vers 1600, fils aîné du précédent, (après la mort d'Isaac le premier né), d'abord Sgr de la Fontenelle du vivant de son père (1620) puis Sgr de Droué, céda alors la Fontenelle à son frère René. Il était comme son père capitaine aux gardes du Roi et époux de Marguerite Coustel qui fut héritière de René Coustel, prieur de Mesland. (C'est durant la possession de la seigneurie de Droué par ce personnage qu'eut lieu le 20 mars 1652 la dévastation de Droué par les troupes de la Fronde. Le village lui-même fut pillé et les femmes violées).

Louis du Raynier devint Sgr de la totalité de Montigny en vertu de la cession faite de leur part en sa faveur par ses frères et sœur et par l'acquisition qu'il fit de l'autre moitié de cette chatellenie vendue par suite d'un arrêt du parlement, en date de 1654, sur Anne de Fromentière, sœur de la seconde femme de son père, et veuve d'abord de Louis des Ligneris, puis de Louis du Teil. Il devint ainsi seul seigneur de Montigny et Droué, et il était parfois qualifié *grand Chatelain des chatellenies de Droué-Montigny*. On l'appela par abus, le Marquis de Droué. Il vivait encore en 1677, époque où il fut parrain de la cloche de Boisseleau. — On lui connaît au moins quatre enfants : 1^o) Marie-Élisabeth qui suit ; 2^o) Marie-Marguerite qui fut baptisée à Droué le 29 septembre 1655, âgée de sept ans. Elle devint abbesse du lieu Notre-Dame de Romorantin ; 3^o) Louis-François, baptisé le même jour, âgé de onze mois et qui ne paraît pas être parvenu à l'âge de maturité ; 4^o) Agnès, qui en 1682 reçoit par testament tous les biens mobiliers de Marguerite Halot. Elle est encore marraine à Droué en 1689. (Arch. fabrique).

Marie-Élisabeth du Raynier, fille aînée des précédents, qui épousa Charles d'Étampes, marquis de Mauny et de la Ferté Imbault, appelé le M^{te} d'Étampes, colonel d'un régiment de cavalerie légère, lequel mourut en 1716. Ils eurent 6 enfants. 1^o) Roger, qui fut marquis d'Étampes. 2^o) Jean-Baptiste, appelé le C^{te} d'Étampes ; 3^o) Philippe-Charles ; 4^o) Louise-Charlotte, qui suit ; 5^o) Marie-Françoise-Berthe, religieuse d'abord de Notre Dame de Romorantin, puis abbesse des Vignats au diocèse de Sézec ; 6^o) Marie Marguerite qui fut aussi religieuse.

Louise-Charlotte d'Étampes, dame de Montigny, Droué, la Fontenelle, etc. Elle

épousa en 1700 Maximilien-François, comte de Fiennes, né en 1669, mort à Paris le 26 avril 1716 étant lieutenant général des armées du roi. Elle mourut le 27 février 1752. Ils eurent pour fils le suivant :

Charles-Maximilien, marquis de Fiennes, né en septembre 1701, capitaine de cuirassiers, puis maître de camp de cavalerie, brigadier des armées du roi le 15 mars 1740, maréchal de camp en 1744 mort le 10 février 1750. Il avait épousé Henriette-Madeleine du Raynier de Boisseleau, sa cousine maternelle, fille d'Alexandre du Raynier, seigneur de la Fontenelle et de Boisseleau (de Rhodon), et d'Angélique Choart. — Les deux époux résidaient à Droué en juin 1723 et donnaient le 23 de ce même mois une fête à laquelle avaient été conviés les officiers du Royal-Artillerie en garnison à Châteaudun. On dit que pendant le festin un courrier arriva de Châteaudun pour faire savoir que la ville était en flammes et que les habitants réclamaient la présence des officiers. Mais la marquise de Fiennes, ne se rendant pas compte de l'importance de la chose, cacha la nouvelle pour ne pas interrompre le festin. Les officiers ne purent rejoindre que tard dans la nuit et l'on attribue à ce fait le désordre qui régna dans l'organisation des secours. Cet incendie dévora plus de mille maisons, et Châteaudun ne s'est jamais complètement relevé de ce désastre.

Ils eurent pour enfants : 1^o) Christian-Maximilien, baptisé à Droué le 28 février 1740, âgé de 14 ans et qui était né au château de Montigny le 1^{er} juin 1726 ; il fut marquis de Fiennes ; 2^o) Marie-Charlotte-Eugénie, qui épousa à Droué le 1^{er} avril 1751, René-Edouard Colbert, marquis de Maulevrier et mourut en couches deux ans après ; 3^o) Adélaïde-Félicité, qui suit :

Adélaïde-Félicité de Fiennes, née vers 1730. Elle épousa le 22 mai 1752 Marie-Joseph de Matharel, né en 1720, gouverneur de Honfleur, Pont-l'Évêque, etc., chev. de St-Louis, dont elle fut la seconde femme. Elle en resta veuve le 9 octobre 1777. Elle lui avait apporté les Sgies de Montigny et la Fontenelle. Ces époux vendirent Droué en 1763 au suivant :

Louis-Paul de Brancas, des comtes de Forcalquier, marquis de Brancas et de Carette, prince de Nizarré, etc., grand d'Espagne de première classe, chev. des ordres du roi, 1^{er} ^gl de ses armées, et au gouvernement de Provence, gouverneur des villes et château de Nantes, etc.

En 1775 les terres et seigneuries de

Droué et la Fontenelle étaient saisies sur le susdit, et défense était faite par le parlement de les adjuger autrement qu'à la charge pour l'acquéreur de payer annuellement la somme de 34 livres de rente léguée à la fabrique du lieu.

Droué fut alors acheté par le Sr de Bellanger. — En 1789, parmi les électeurs représentés à l'assemblée de la noblesse de l'Orléanais, on rencontre la dame veuve de Bellanger, dame de Boisguérin et de Boisseleau, ce qui signifiait dame de Droué. En 1790 elle cédait à son frère, M. Dupré de St-Maur les fruits de la terre de Droué et la vendait elle-même en janvier 1797, sans que les acheteurs nous soient connus. (Chartier de Glatigny, 1792).

En 1798 le Directoire envioi comme commissaire, du pouvoir exécutif chargé de réchauffer dans le canton le zèle révolutionnaire, le citoyen Lebas-Javary, prêtre défroqué et marié, qui exerce ses sévices particulièrement sur les prêtres. (Beauvais de St-Paul).

En 1820 et 1830, la terre de Droué appartenait à dame Marie-Nicole Colson veuve de Nicolas René de la Croix, écuyer, chevalier de St-Louis, commissaire général des chevau-légers, et ci-devant secrétaire du tribunal des maréchaux de France sous le roi Louis XVI.

En 1836 elle à Paul Moreau, C^{te} de Favorney qui est conseiller général de Droué en 1842, époux de Marguerite de Lévillé.

Vers 1860 à M. Jameson, anglais ou américain, banquier à Paris.

Vers 1875 à M. Lescuyer d'Attainville dont la famille le possède encore aujourd'hui (1909).. et est allié aux familles Masséna et Ney, dont les armoiries se trouvent sur les vitraux de l'église de D.

Au XVII^e s., d'après Bordas, il y avait à Droué une manufacture de serge occupant plus de quarante métiers. Mais déjà en 1750 ce commerce avait disparu.

Baillis de Droué : Pierre Pousteau, 1625. — Michel Dumans, bailli de Montigny pour moitié à Droué, 1629. Jacques Gillet, 1633. — Pierre Pousteau, 1635. — Alexis Bruneau, 1641. — Charles-Landais, lieutenant, 1655. Charles Dumans, bailli, 1675. Alexis Baugé, sieur des loges, bailli, et Du Buisson-Blandinière, lieutenant, 1689. Nicolas Chasseloup, bailli, 1697. Jean Chasseloup, avocat en parlement, *id.*, 1709. Pierre Guichard, bailli, 1719. Nicolas Florentin, sieur de la Gougetterie, *id.*, 1719. Louis Goudé de Beaurepaire, *id.*, 1746. Pierre Rousseau, Sr de la Char

mois, *id.*, 1753. Louis Etienne Brault, bachelier en droit, bailli, juge civil et criminel et de police de la châtellenie de Droué, 1787.

Notaires à Droué : Michel Dumans, 1625. Marin Deniau, 1655. Pasquier Bellouer, 1665. Charles Esnault, 1681. Jean Duvallet, 1681. Christophe Bois, 1686. Charles Esnault, 1696. François Courtemanche, 1714. — Pierre Bureau, 1720. Bernard, 1735. — Pierre Jaucou de la Barre, 1738. — Pierre-Nel Breton, 1765. Breton fils, 1823 à 1828. Potonnier, 1828 à 1837. — Javary, 1837 à 1847. Leguay, 1847 à 1871. Poirier, 1871 à 1906. Béranger, 1906.

Un maître d'école appelé Alexis de la Roche exerçait à Droué en 1652 et 1665 et un autre, appelé Jean Feuillée, en 1669.

Cart. N.-D. de Chartres, 82, 113, 114, 269. — *Cart. Maison Dieu de Chateaudun*, 113 à 115. — *Cart. Trinité*, 617, note 1 et 261. — Merlet, *Invent. Arch. hospital de Chateaudun*, pp. 78 et 79 ; A 47, 23, 120 ; A 6 et 120. — Merlet, *Invent. minues Not. Dunois*, 8, 111, 216, 555, 681, 719. — Arch. Eure-et-Loir, B. 3251 ; B 8, 216, 1646, 1194 ; G 844. Merlet, *Invent. Arch. communales de Chateaudun*, GG 45 et 47. — *Cart. Tiron* 215 (ou 415). — Arch. L.-et-Cher, E 34, 322, 682 ; G 1427 à 1443. — Bibl. Orléans, Ms 556, f^o 236. — Arch. Nat., P 657, n^o 71 9 1498, f^o 24, recto. — Armand Brette, *Atlas des bailliages de France en 1789*, Carte n^o 6 (Généralité d'Orléans).

Bulletin vendômois, 1862, pp. 54 et 84 ; 1865, pp. 39, 107, 145, 163 ; 1866, p. 12 ; 1868, p. 143 ; 1870, pp. 6 et 7 ; 1878, pp. 78, 181, 182, 185 ; 1880, p. 28 ; 1881, p. 88 ; 1887, p. 232 ; 1898, p. 78 ; 1899, p. 28 ; 1900, pp. 9 et 91 ; 1903, pp. 208 et suiv., 227 et 228. — Bordas, T II, p. 70. — P. Anselme, (Choart), II, p. 309. — La Chesnaye des Bois, (*Raynier ou Rénier, Fiennes, Matharel, Estampes*). — Abbé Plat, *Cart. N.-D. de Romorantin*, p. 161. — *Armorial chartrain*, II, p. 371 (Lévillé). — *Notice et Barthélemy, Les Gentilshommes de 89*, (Orléanais) p. 11. — Passac, p. 69. — Pétigny, pp. 35, 78, 64. — Lannay, *Répert. archéol. de l'arrond. de Vendôme*, p. 5. — *Cart. St-Père de Chartres, Prolégomènes, Feuille du diocèse au XIII^e s.* — *Guide du Touriste dans le Vendôme*, p. 227. — Rochembeau, *Le Vendôme épigraphique*, I, pp. 237 et suiv. ; t. II, p. 699. — J. Piche, *L'Encyclopédie littéraire*, (Vendôme), 1839, art. sur l'incendie de Chateaudun en 1723). — Rabouin, *Notice sur Landes*, pp. 196 et 263. — *Le Carillon de Vendôme*, 1874, 1900. — *Reg. de Droué, passim*, du Gault, 1717 ; de Cloué, 38 déc. 1586 ; de la Fontenelle, 1609, 1615, 1617, 1618, 1619, 1638, 1756 ; de St-Avit, 1682 ; de la Chapelle V^{er}, 1604 ; de Bouffay, 1613 ; de Boursay, 1637, du Plessis Dorin, 1635, et 1630, etc. — *Revue du Maine*, 1904, p. 288. — *Etat sommaire des Etudes des Notaires de l'arrond. de Vendôme*, 1861. — Notes ms. de l'abbé Peschot, curé de Lauzy. — Bibl. de Vendôme, ms. 1^{er}) *Mémoires de Duchesne*, II, p. 114. 2^o) Fonds Tremault, Carton des feits, aux mots Droué et Bourgué (1^{er} p) Album Lannay, II, p. 34 B. — Beauvais de 15

Paul, p. 340 (1798). — Abbé Hardel, *L'Eglise N.-D. de Boursay* etc., 1917.

Drouetterie (La), anc. mét., psse de Savigny. Elle relevait censivement d'Anvine. (Arch. Nat. P 700, n^o 4).

Drouillard (Famille). — *Pierre-lebe* XV^e s.

Drouilly, château et l., c^{te} des Hayes, 21 hab. — *Rully, Rouilly*, XVII^e s. — Ce nom a remplacé celui même du château des Hayes, à la suite de l'autorisation obtenue par François du Bellay, de donner ce nom de Drouilly, porté par une terre patrimoniale à lui, existant en Champagne, au château même des Hayes dont il était seigneur et qui depuis s'appela en effet *Drouilly*, tandis que le bourg à côté porta toujours le nom des *Hayes*. — Cette mutation se fit en 1708. — Ce château appartenait encore aux descendants des du Bellay par les femmes. (Voir les Hayes). — (*Bulletin vendômois*, 1905, p. 168).

Drouin (Famille). — *Vaubusson, Les Aunaies* (de Tréhet), *L'Ormeau* (de Villavard), XVI^e s. — *La Vove* (de Beauchêne), *La Goupillièvre* (de Choué), *Les Plumaviers*, XVII^e s. — *Vareille, Les Ruelles* (de Lignéres), *Berthault* (de Lancé), XVIII^e s. — Armes : *Barelé d'or et d'azur de 10 pièces*, au lambel de gueules sur le tout. — (De Maude).

Druegonnière (La), lieu dit, c^{te} de Brévaiville, anc. mét., située psse St-Claude-Frémental. — *La Dragonnière* (Vieux titres). — *La Drujonnière*, XVIII^e s. — En 1606, elle appartenait à René de Hélie, sieur du Casseau. — En 1712 à la Drujonnière ou elle demeurait, M^{re} Charles Renault, curé de St-Jean St-Claude recueillait le testament de Mlle Louise de Bernardon femme de M^{re} Valentin de Brossard, écr, Sr du Parquet. Elle mourut l'année même, âgée de 60 ans, laissant des terres à la fabrique de St-Claude, avec l'usufruit à son mari et à ses neveux Simon de Bernardon, Sr de Lorière et Marie-Jeanne et Marguerite de Bernardon. (Merlet, *Inventaire des Min. des Notaires Dunois*, 986. — Arch. L.-et-Cher, G [Fabrique de St-Claude]).

Druillon (Famille). — *Broche Poisson*, XVII^e s. — *D'azur à la fasce d'argent, chargée de deux roses de gueules et accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant de même*. — (Adr. Thibault).

Dryse (Famille). — *Le Fief Rorteau*, XVI^e s.

Dublineau (Famille). — *Maudelou*, XVII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or*

en chef et d'un croissant de même en pointe. (Busserolle).

Dubois (Famille). — *L'Estournière, la Forêt et le Poirier* (de Couture), XVII^e s. Armes : De... à un arbre fruité sur une terrasse de... accosté de 2 fleurs de lys et accompagné en pointe d'un canon de... (Bulletin vendômois, 1894, p. 257).

Dubois de la Barre (Famille). — *Pins et Turnay*, XVII^e s.

Dubois de Montmoreau (Famille). — *Alleray*, XVII^e s.

Dubois (Marie), sieur de Lestournière, né en 1599 dans le Bas-Vendômois, d'une famille bourgeoise exerçant des charges d'officiers des princes ; il mourut vers 1680. — Il fut valet de chambre des rois Louis XIII et Louis XIV, après avoir combattu en Savoie dans la Compagnie des gens d'armes français au service du prince Thomas de Savoie, et avoir été commissaire de l'artillerie en France. — Il a rédigé un journal dans lequel il livrait quelques confidences sur le Dauphin et sur Bossuet, son précepteur. Ce journal est entre les mains des descendants de la famille Dubois à Rouen. — Des fragments en ont paru en 1847, publiés par L. Aubineau. — Marie Dubois s'est encore fait remarquer par sa bienfaisance et le zèle qu'il a mis à tâcher de préserver ses compatriotes de Couture et de Montoire des déprédations des troupes de passage du temps des guerres de la Fronde. Il fut aussi le bienfaiteur des églises de Montoire. Outre l'Estournière, il possédait encore en Bas-Vendômois la Forêt et le Poirier. — Il est mort le 29 déc. 1679 à Couture. Il avait épousé Jacqueline Frédeureau. — Son fils Joseph Dubois fut aussi valet de chambre du Roi. — (Bulletin Dunois, III, p. 252. — Bulletin vendômois, 1894, p. 245 et suiv. — L. Aubineau, *Fragments des Mémoires inédits de Dubois...* 1847).

Duboiserie (La), f., c^e de Bouffry.

Duboiserie (La), h., c^e de Montrouveau.

Duboiserie (La), éc., c^e de St-Hilaire.

Duchailou (Famille). — *L'Ormeau* (de Savigny ç), XVI^e s.

Duchemin de la Chesnaye (Famille). — *Beaulieu d'Azé*, XVIII^e s. — Armes : De gueules, chargé d'un duc passant de... sable (sic). — (Bibl. de Vendôme, ms. 322, Mémoires de Duchemin de la Chesnaye sur le Vendômois, p. 228).

Duchemin de la Chesnaye (Ferdinand-Camille), né à Mortagne vers 1750, mort à Vendôme (?) vers 1825. Il a laissé des Mémoires manuscrits sur le Vendômois, en trois volumes, plus un volume de brouillon. Les trois volumes sont conser-

vés à la Biblioth. de Vendôme, sous les nos 322 et 323. Le volume de brouillon appartient à la Bibl. de la Soc. archéol. du Vendômois. Ces mémoires sont assez curieux, mais manquent, naturellement, de critique historique. Ils reproduisent en général le chanoine du Bellay, dont l'auteur a du avoir le manuscrit entre les mains, tout au moins la copie que lui avait du prêter le maréchal de Rochambeau, dont il était parent. La partie la plus intéressante de ces mémoires est celle qui traite des rues et monuments de la ville de Vendôme. Mais l'auteur s'attache plus à rapporter les légendes sans valeur qu'à contrôler les bruits qu'il recueille.

Duchemin de la Chesnaye était lieutenant général du bailliage de Mortagne, lorsqu'il devint Vendômois par son mariage avec la fille du Sr Jabre des Belles, avec laquelle il vint habiter le château de Beaulieu à Azé. — Son acte de mariage est ainsi libellé pour ce qui est de ses titres et qualités : *Messire Ferdinand-Camille du Chemin de la Chesnaye, écuyer, seigneur de la Vallée, Bois-Roux, les Bergeries, la Carrière, etc., de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen et de la Société d'agriculture d'Alençon, conseiller du Roi et de Mgr le C^{te} de Provence, vicomte du Perche, Président, lieutenant général civil, criminel et de police au bailliage et comté de Mortagne, enquêteur et examinateur aux sièges royaux de la même ville.* (Il joignait encore à ces qualités, celles de membre du Musée de Paris). Il épousait alors Marie-Anne-Julie Jabre des Belles, fille de Louis Jabre des Belles, écr., officier vétéran du Roi, Sgr de la Formachère, de la Sablonnière, du Pied-le-Roi, Villariat, etc., et de Dame Anne-Madeleine Baroueil. — De ce mariage il eut un fils, qui lui-même éditait un livre intitulé : *Les Prisons de Vendôme pendant la Terreur*, et qui constitue une violente diatribe contre Catherinet, alors président du district de Vendôme. — (Voir *Catherinet*).

Duchemin a laissé d'autres ouvrages, entre autres un *Essai sur le caractère du Magistrat*, (1767) ; et encore *Réponse d'un ancien magistrat à un curé sur la Constitution civile du clergé* (1791) ; etc. — (Bulletin vendômois, 1878, p. 223. Reg. de la Madeleine de Vendôme, 2 juin 1772. — Dictionnaire Larousse, au mot *Chesnaye*).

Duchesne (Émile), né et mort à St-Malo, 1793-1872. Il était fils d'un armateur de St-Malo, et fut moi-même son père au collège de Vendôme alors dans la plénitude de sa réputation. Il en sortit en 1809 pour entrer à l'école d'artillerie

de la Flèche, puis rentra chez son père pour s'occuper d'armements de navires. Il navigua quelque temps puis se lassa du métier de navigateur de commerce. En 1822 il accepta la place de professeur de mathématiques au collège de Vendôme, place que lui offrit Mareschal. Ce cours de mathématiques eut un immense succès. Duchesne fit, pendant un temps, la fortune du collège. Le nombre de candidats qu'il fit recevoir à St-Cyr, à la Marine et même à l'École polytechnique est vraiment étonnant. Il fut quelque temps directeur adjoint du collège, avec Mareschal fils comme associé ; mais il abandonna bientôt cette situation pour reprendre sa chaire de math. où il continua ses succès. Il fut conseiller municipal de Vendôme, et même quelque temps adjoint au maire. Il conserva sa situation de professeur quand le collège devint lycée et n'en sortit qu'en 1854 pour devenir inspecteur d'académie à Alençon. Il fut nommé chev. de la Lég. d'Honneur en 1860, et prit sa retraite en 1861. Il se retira à St-Malo chez sa fille qui avait épousé un lieutenant de vaisseau, appelé Heurtaut, qui était directeur du port de St-Servan. C'est là qu'il mourut à 80 ans en 1872. « Le père Duchesne » est resté légendaire à Vendôme et laisse le souvenir du plus brillant professeur de math. que puisse avoir un lycée de province. — (Rochambeau, *Biographie vendômoise*. — Dufay, *Les anciens élèves du collège de Vendôme*, p. 12. Bulletin vendômois, 1910, pp. 247 et suiv. [Art. Bonheure]).

Dudoyer (Charles-Henri), prévôt de Mazangé, 1789. — Armes : *D'azur à une coquille oreillée d'or*. — (Storelli).

Dué (Le) ou *Le Duet*, lieu dit, au climat des Usages, c^e de Morée. — Il a été découvert en ce lieu en 1874 des vestiges de villa gallo-romaine décrits par Rochambeau au Bulletin vendômois (1874 p. 96). On appelle ces ruines *Le château du Dué*. Proche de ce lieu se rencontrent encore de vieilles pierres qui pourraient avoir formé les supports d'un dolmen. Non loin de là se trouve une fontaine nommée La Fontaine Effondrée. M. Georges Renault pense très judicieusement que ce nom de Dué vient de Doué qui en bas-breton veut dire Dieu, du celtique *Deuouos, Dieu*. La Fontaine Effondrée qu'on appelle aussi Fontaine de Dué, serait ainsi la Fontaine du Dieu, comme la *Fontaine Audué* proche Lavar-din et d'autres. Il y a toute apparence pour que M. Renault ait raison. (Launay, *Répertoire*, p. 30. Bulletin vendômois, 1874, p. 96, 1908, pp. 227 à 232).

Dufeu (Famille). — *Les Aitres* (de Couture), XVII^e s.

Duflos de S' Amand (Famille). — *Villemission, Villeporcher* (de St-Ouen), *Le Tertre* (de Lignéres), XIX^e s. — Armes : *D'or au chevron d'azur chargé de trois trèfles du champ*. (Arm. ms.)

Dufour (Famille). — *La Brosserie*, (de Villechauve), *Le Plessis-la-Cour*, XVII^e s.

Dugaure (Famille). — *La Barre* (de Lunay), *Asnières, La Barre de Sasnières*, XV^e s.

Dugué (Famille). — *Bellassise*, XVIII^e s.

Duhalde (Famille). — *La Salle-Chissav*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à une chaîne d'or posée en sautoir et en orle*. — (Adr. Thibault).

Dujardin-Beaumetz (Famille). — *Prépatour*, XIX^e siècle.

Dumellière (La), lieu dit, ancien fief, c^e de St-Quentin. — Il relevait des Créneaux et appartenait en 1553 au Sgr de Challay. — Il possédait alors un manoir, des masures, deux étangs, un bois taillis, et une gareine à conils. — (Arch. Nat., P 647).

Dumont (Famille). — *La Blanchardière*, XVIII^e s. — *Baigneux* (de Lignéres), XIX^e siècle.

Dumur (Famille). — *Belle-Allée*, XVII^e siècle. — Armes : *Tiercé en bande d'azur d'or et de vair*. — (Malarquier p. 961).

Dunois (Le). — *Le Pagus Dunensis* faisait, comme le *Pagus vindocinensis*, partie de la Cité des Carnutes. Il devint le Comté de Dunois. Il confinait au Vendômois au nord, à l'est et aussi à l'ouest à cause des baronnies de Mondoubleau et de Fréteval qui en faisaient partie. La baronnie de Mondoubleau fut réunie au Vendômois en 1406, mais Fréteval fit toujours partie du Dunois. — A l'époque gauloise, la limite des deux *Pagi* passait vers l'est entre Baigneux et Boisseau ou se trouve la limite entre l'arrondissement de Vendôme et celui de Blois. — Beauvilliers et la Bosse étaient du Dunois ; la Chapelle Anschéry était du Vendômois, au moins en partie. Renay, en revanche était du Blésois avec Chesne-Carré, sur la paroisse de Pezou. Lignéres en partie était du Dunois et tout Fréteval. — En 1301 le comté de Dunois comptait les quatre chartellenies de Châteaudun, Fréteval, Marche noir et la Ferté Villencuil. Il y avait le doyenné de Dunois au Perche, *Decanus Dunensis in Pertico*, cité au Pouillé du diocèse de Chartres. (Cart. de St-Père p. CCCVJ. Pétigny [voir table]. Bulletin Dunois, VII, p. 26).

Dunois (Jean, bâtard d'Orléans, comte

de Longueville et de), né à Paris en 1402, mort en 1468. Il parait ici en sa qualité de seigneur de Préval. — Il était fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, frère cadet du roi Charles VI, qui fut assassiné par ordre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, en 1407. Il fut le premier capitaine de son temps. A l'âge de 25 ans, à la tête d'une troupe de 1500 français il battit sous les murs de Montargis 3.000 anglais sous les ordres du C^{te} de Warwick. Il fut le compagnon de Jeanne d'Arc à Orléans et à Patay. En 1432 il reprit aux Anglais la ville de Chartres et en 1436 la ville de Paris. Il trempa dans la conjuration du dauphin (le futur Louis XI) contre Charles VII son père, mais fit amende honorable de sa conduite en se jetant aux pieds du roi qui peu après, le nomma son lieutenant général. Dunois en 1444 chassa les Anglais de la Normandie. En 1450 il conquiert la Guyenne. Charles VII le nomma son grand chambellan. A la mort de Charles VII, il entra dans la ligue du Bien-Public, mais rentré en grâce auprès du Louis XI, ce dernier le nomma président du conseil de réformation pour le Bien-Public. — Après Jeanne d'Arc, c'est à Dunois que la France doit le plus dans l'affranchissement du joug anglais. — (Bouillet, *Dictionn. universel*. — Larousse, *Dictionn. illustré*, etc.)

Dunoyer (Famille). — *La Mouchetière* (de Choue), XVII^e s.

Dupasserie (La), f., c^e de Savigny. — Elle relevait du fief d'Auvine à 12 deniers de cens et 8 boisseaux d'avoine. — On l'appelait aussi la Bégonnière. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6. — Arch. L.-et-Cher, E 17).

Duperrerie (La), f. et tuilerie, c^e de Villechauve.

Dupin (Famille). — *La Mézière, La Mennerie*, XV^e s. — *Les Landes* (de Bonnevau), XVII^e s. — *La Hardonnière* (de Savigny), XVII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accomp. de 3 étoiles de même*. — (Adr. Thibault).

Dupont (Famille). — *L'Épinay* (de Danzé), *Les Coulis* (de Vendôme), *La Bouchardière*, XVI^e s. — *La Haie-Cochereau, Gorgeat*, XVII^e s.

Dupont-Auberville (Famille). — *Les Diorières*, XIX^e siècle.

Dupré (Les). — Voir *Aitre-Dupré*.

Dupuy (Famille). — *Le Plessis-Des-*

riés, XV^e s. — *L'allée* (de Sougé), XVIII^e s.

Durand (Le), f., c^e de Bouffry.

Durand ou **Duran** (Famille). — *Les Jumeaux* (de Choue), XVII^e siècle.

Durand de la Chatière (Famille). — *La Thomasserie, la Ferrière* (de Chauvigny), *La Fleuryette*, XVII^e s.

Durand de Pérignat (Famille). — *Les Minières, Belair* (de St-Ouen), XVIII^e s. Armes : *D'azur à 3 quintefeuilles de... et un cœur de... en abîme*. — (Adr. Thibault).

Duranderie (La), h., c^e de Beauchêne. — En 1597 et 1610 ce lieu était à François-Henri, éc^r, sieur de la Duranderie. — (Titres de la Roulière. — Reg. de la Madeleine de Vendôme, 1597).

Durandière (La), appelée aussi *le Couty*, anc. mét., psse St-Martin-des-Bois. Elle appartenait en 1543 à Dlle Renée de Brisay et relevait de l'abbaye de St-Georges. — (Arch. Nat., P 651).

Durandière (La), anc. mét., psse de Sargé. — *La Turcandière*, 1293. — Ce lieu au XIII^e s. était avec les Comillons, à Philippe Tiercelin, et de même que les Comillons, relevait de Philippe de Poncé. — Il était donné par le susdit Philippe Tiercelin en 1293 en mariage à sa fille Jeanne qui épousait Ollivier de la Poçonnière. — (Graffin, *La Sg^{ie} de la Cour du Bois*, p. 9. — *Annales fléchoises*, 1904, 2^e Sem. p. 135).

Dureil (Famille de). — *La Blotinière*, XVI^e s. — Armes : *Lozangé d'or et d'azur*. — (Busserolle).

Dure-pierre (La), au-dessus de la Chapelle, psse St-Bienheure de Vendôme. — Fief censif qui devait au duché 14 sous et onze deniers tournois de cens annuel. — (*Bulletin vendômois*, 1879 p. 109).

Duret de Tavel (Famille). — *Poirier* (de St-Ouen), XIX^e s.

Duriez de Vildesove (Famille). — *St-Mars* (de Vendôme), XIX^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux croissants de même et en pointe d'une rose ligée et feuillée d'argent*.

Duru (Famille). — *La Boissière* (de Morée), XVIII^e s. — *Chanteloup* (de St-Jean-Frémentel), XIX^e s.

Duvaserie (La), f., c^e de Savigny.

Duvivier (Famille). — *Les Bellesevries*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à un cygne d'argent nageant sur des ondes de même et accolant une croix haute d'or; au chef d'or chargé d'un croissant accolé de deux étoiles*. — (*Bulletin vendômois*, 1907, p. 64).

E

Ebinerie (L'), h., c^e de Villebout et de Cloyes en partie.

Echoiseau, moulin sur le ruisseau du bourg, c^e de Mazangé. — *Moulin Deschoiseau*, 1186. — Il relevait à 6 deniers de cens de la seigneurie du Boulon. — Ce moulin s'appelait d'abord *Le Petit Moulin de Mazangé*, et fut donné au chapitre de Chartres (dans le fait la Prévôté de Mazangé) par plusieurs donateurs et par parcelles au XII^e s., entre autres par Renauld Peau-de-Cerf, sous-chantre du Chapitre de Chartres, Jean de Pèreuse et Jean de Sarcophage, prévôts. Les Prévôts le donèrent à rente. — Au XVII^e s. il appartenait à René Augry, conseiller en l'Élection de Vendôme. — En 1720 à Philippe Lefebvre, bourgeois de Vendôme et à sa mère Marie Olivier. — En 1751 aux héritiers Lefebvre, parmi lesquels les Olivier, les Belot, les Lelarge de la Guibardière et les La Ferrière. Il fut adjugé alors à ces derniers. — Le 17 décembre 1754, Louise de la Ferrière, dame de Villemisson le vendit à Louis-François de Musset, Sr de la Bonaventure pour 1700 livres. — Il fut détruit en 1759 et ses terres réunies à celles de la Bonaventure. — Dans ce moulin réduit à l'état de simple maison rurale, Alfred de Musset et sa famille venaient passer leurs vacances sous la Restauration. Il a été réédifié depuis et tourne encore. — (*Bulletin vendômois*, 1868, p. 149; 1889 p. 185. — *Annales Fléchoises*, VIII, p. 267. — Arch. du château de la Sauverie, Titres de la Bonaventure).

Echoiseau, moulin sur le Grand-Ry, c^e de St-Ouen. — *Choiseau*, XVII^e s. — Ancien fief relevant de la Fosse et des Créneaux. — En 1509 il appartenait pour un tiers à Catherine, veuve Jean Peschard comme fille et héritière de Macé Villain. — En 1553, il est à la veuve de René de Voré, sieur de la Fosse, partie en propriété, partie en usufruit, au titre de l'acquet qu'elle en a fait avec son mari, du sieur de Chalav. — En 1609 il est encore au seigneur de la Fosse. — Ce moulin est aujourd'hui en ruine. (Arch. Nat., P 639, n^o 61, P 644, n^o 1; P 647, n^o 1).

Ecléche (L'), éc., c^e d'Épuisay.

Ecléchos (Les), éc., c^e de St-Rimay, près le pont des Roches.

Ecluses (Les), anc. mét., psse d'Artins.

Elle était située en amont du vieil Artins. (*Carte de Cassini*).

Ecoman, c^e du canton d'Ouzouer-le-Marché, arrond^t de Blois. — Ancienne seigneurie qui appartenait aux XVII^e et XVIII^e s. aux familles Marchand, de Laage, Hocquart, de Bésigny, etc. Cette commune est limitrophe de Morée. — Les Sgrs d'Ecoman avaient aussi des droits sur la Sg^{ie} de Brévainville. — Voir *Brévainville*.

Economie (L'), f., c^e d'Ambloy.

Ecoissais (Le bois des), sur la carte de Cassini, psse du Rouillis, aujourd'hui c^e de Rahard. — Il doit vraisemblablement s'écrire les *Ecoissés*, pour les *Ecosarts*. — En 1699, dans l'acte de saisie des Minières, le dit bois est appelé des *Ecosarts*; il appartenait à M. le duc (de Vendôme). — (Titres des Minières).

Ecotais (Famille de l'). — Voir *Puand de l'Ecolais*.

Ecoitière (L'), h., c^e de Busloup, 73 hab. — *Escoteria*, XIII^e s., (Pouillé chartrain). — *L'Escottière*, XV^e au XVII^e s. — *St^e Radegonde de l'Ecoitière*, (Titres divers). — *L'Ecoitière* (Cassini). — *L'Ecoitière* (État-maj.). — *Lécoltière* (Cadastre). Ancien fief paraissant relever de Richeray. — Une ferme, à l'Ecoitière, fait partie du domaine de la Gaudinière. — En ce lieu, d'après Bordas, passait la limite du Dunois et du Vendômois. La chapelle était du Dunois. (En réalité le ruisseau de Gratteloup faisait la limite des deux comtés). — Ce hameau de l'Ecoitière n'a d'importance que par sa chapelle St^e-Radegonde. — Voir *St^e-Radegonde de l'Ecoitière*. — (Bordas, II, pp. 50 et 75).

Ecoitière (L'), f., c^e d'Oigny. — *Ecoitière*, (Cassini). — Elle appartenait au prieuré d'Oigny et fut vendue nation^l en 1791 pour 7.000 livres. — (Arch. L.-et-Cher, O (Mondoubleau), n^o 80).

Ecouste-s'il-pleut (L'), h., et moulin c^e de Savigny. — *Ecouste s'yleut* (XVII^e s.). Le moulin relevait censif du Fief de la Basse-Rocherie, psse de Sargé. Il appartenait en 1673 à Antoine Barillau, sieur des Champs Ronds. (Collection Eug. Vallée, Chartrier de Coulogne).

Eddo (Famille). — *Le Soucy*, XVIII^e s.

Edmo (Famille). — *Les Rouaudières*, XVIII^e s. Armes : *D'azur à une ancre de sable en pal, la tige dans une gerbe de*

blé d'or lié de gueules, au compagne de deux grenades de gueules ligées et feuillées de sinople, au soleil de gueules montant en chef. — (De Maude).

Eegrin ou **Eegrenne**, moulin sur la Grenne, probablement psse de Choue. Il appartenait aux Dames de St-Avit de Châteaudun et donna lieu à contestation entre elles et les moines de St-Calais en 1168. — Le meunier resta l'homme des moines qui possédaient un tiers du droit de mouture et le second tiers devait servir aux dépenses du moulin. Les moines et les religieuses devaient avoir chacun une clef du moulin et le Prieur d'Oigny devait présider au partage des grains. — (*Bulletin dunois*, VII, p. 170, [Article Blanchard]).

Effets (Les), f., c^e de Selommes. — *Le Deffay*, XIV^e et XV^e s. (Aveux). — *La métairie de Fays*, 1517 (id.). — *Les Grands et Petits Deffais*, 1541 (id.). — *Le Deffais*, 1516 (id.). — *Le Défays*, *les Deffais*, XVI^e s. (id.). — *Les Deffais* (Cassini). — *Les Effets*, 1718 (Registres de Selommes 6 déc.). — *Les Effets*, (Etat-Major, Service vicinal et Cadastre). — *Les Defas* (Parler local). — Ancien château et fief qui paraît avoir été formé d'un démembrement de celui de Chissay, appartenant au comté de Vendôme. — Il relevait du château de Vendôme à deux foy et h. simples, etc., l'une pour le Grand Deffait, l'autre pour le Petit Deffait, et en outre (pour le Grand Deffait), à cinq écus d'or de service payables au jour et feste de Noël.

En 1369 la métairie des Deffays est à Gillette la Morelle, veuve de Jean Moreau. — En 1370 à Gilonne (qui paraît fille de la précédente), veuve de Pierre de Villebresse, jadis bourgeois de Blois. — En 1396 et 1416 à Mathelin ou Mathurin de Faverois ou Faveiris (plutôt Favières), bourgeois de Blois, a cause de Catherine sa femme; — En 1437 à Jean Gaillard, fils de Jean Gaillard, bourgeois de Blois; — En 1454, au même, comme père de Jeanne Gaillard; — En 1457 et 1467 et 1486 à Jacques Chanibon, homme d'armes du roi sous la charge du sénéchal du Poitou; en 1496 au même, alors qualifié écuyer, et maréchal des logis du duc d'Orléans à cause de Jeanne (Gaillard), sa femme; — En 1502 à Jeanne Gaillard veuve Jacques Chambon; — En 1516 et 1517 à François Bergereau.

Le fief des Deffais paraissait partagé dès 1484, attendu qu'on voit à partir de cette date faire leurs aveux au château de Vendôme, pour le Deffait, les personnes suivantes: — En 1484 Jeanne Léveillé, veuve Jean Rougier, de même en

1500 et 1502. A cette dernière date elle est dite veuve feu Jehan Rogier, marchand à Beaugency et tenir à foy et h. et à 5 écus d'or la métairie du Deffas (c'est le grand Deffait). — En 1510 le Deffait est à Jacques Rougier, dit Fillon, marchand chaussetier, bourgeois de Beaugency, héritier de feu Jean Rougier et de Jeanne Léveillé; — en 1522, à Jeanne Rougier, mineure, fille du susdit Jacques et de Jeanne Aubert. (Aveu pour le Deffas).

En 1541 Maurice Poullain rend aveu pour le Petit Deffays en la paroisse de Selommes, près Chassay, contenant 67 septérées et 10 boisselées de terre joignant au duc de Vendôme pour sa métairie de Chassay. Il se dit seigneur du Grand et Petit Deffays acheté par lui et Madeleine Ségard sa femme de Antoine Hénault et Jeanne Léveillé, sa femme. — En 1583 Les Deffais sont à Anne Leblanc, veuve, et aux héritiers de Claude Poullain, en son vivant receveur des deniers extraordinaires du roi, qui était fils de M^e Maurice Poullain et Magdeleine Sequart, eux-mêmes successeurs pour le Grand Deffait de Antoine Esnault (sic) et Jeanne Filleul (sic pour Léveillé) sa femme. Ils sont dits devoir au château de Vendôme foy et h. simple...., pour raison de la métairie du Grand Deffais et en outre 5 écus d'or, etc. — Ils doivent de plus comme héritiers du même, lui-même héritier de Madeleine Séquart, sa mère, fille de Robert Sequart au lieu de feu François Tibergeau, foy et h. simple pour la métairie du Petit Deffait. — Anne Leblanc, veuve Claude Poullain, est dame des Deffais encore en 1614.

En 1634 le Grand et Petit Deffays sont à Gilles-Donatien de Nasteau, écuyer, sieur de Lancé, des Grands et Petits Deffais, la Pigeonnière et la Vallée; il avoue pour les Grands et Petits D. qui lui ont été adjugés par décret, à la requête de défunt n. h. Lambert de Nasteau son père, contrôleur de l'argenterie du feu roi, sur Anne Leblanc, veuve de défunt M^e Claude Poullain et Josias Poullain, son fils, en juillet 1624. Il était en 1638 époux de Marguerite Bertet et en 1677 de Anne Potée. Le 18 septembre 1657 il avait remboursé au duc de Vendôme, moyennant 200 livres, la rente féodale de 5 écus d'or soleil affectée sur les Deffais.

En 1669 et 1670 a lieu l'aveu de Urbain d'Argy, sieur des Deffais pour les Grands et Petits Deffais et des terres vulgairement appelées les Deloques, comme étant héritier de Dlle Rachel de Nasteau, sa femme, et autres, dans la succession

de Gilles de Nasteau vivant son oncle. Ces terres des Deloques se composaient de 22 septérées et provenaient d'un démembrement du Petit Deffait. Pour ce morceau était due la foy et h. qui fut rendue deux fois; une première fois en 1612 par Pierre de Loques, marchand, demeurant à Montoire. Cette terre joignait à la métairie de Chissay (La Salle) appartenant au sieur de Vignolles et aux terres de la métairie de Vigneveuil, et d'un bout aux terres du Grand Deffais; une seconde fois par Charles Trétarre, marchand à Blois, en 1634.

En 1699 Les Deffais sont à Jean-Pierre-César Jabre de Courtenvau, époux de Jeanne Neveu, dont la fille, Jeanne-Claire Jabre, le 8 février 1700 épousait à la Madeleine de Vendôme Jean-Baptiste Bégon, conseiller du roi, receveur des Tailles à Vendôme, fils de Jean Bégon, procureur, et de Marie Benoît, et apportait à son mari la terre des Deffais.

Jean-Baptiste Bégon faisait bénir la chapelle des Deffais par le Sr La Musnier, curé de Selommes, le 5 juin 1704. Le 6 décembre 1718, en la chapelle des Effets il faisait bénir le mariage de sa fille Marie-Claire-Thérèse Bégon, née en 1702, avec Joseph-Charles de Vimeur de Rochambeau, né en 1698, fils de Joseph-Charles de Vimeur de Rochambeau, qui devint gouverneur du Vendômois et de Marie Madeleine Brachet. De ce mariage naquit à Vendôme le 1^{er} juillet 1725 Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur qui fut le maréchal de Rochambeau. — Jean-Baptiste Bégon décéda le 22 mars 1722 et sa veuve, l'année même, faisait son aveu pour les Deffais.

En 1747, ce fief est à Jean-Baptiste Bégon, 2^e du nom, fils des précédents, qualifié en 1758, écuyer, conseiller du roi, receveur général des finances de la généralité de Montauban, seigneur haut justicier de Freschines, Villefrancœur, fief, terre et Sgr de la Salle, la Touche, *les Effets*, la Pigeonnière, la Vallée, etc.

En 1784, il est à Antoine-Laurent Lavoisier, écuyer, avocat au Parlement, membre de l'Académie des sciences, régisseur général des Poudres et Salpêtres, et l'un des fermiers généraux de Sa Majesté. Sgr de Freschines, Villefrancœur, Villebouzon, *la Salle*, *les Effets*, la Pigeonnière, la Vallée de Thoisy, la Chapelle Vendomoise, Villanteuil, etc. (Voir sa notice). Le domaine des Deffais ou Effets fut saisi sur lui nationalement, et vendu le 19 vendémiaire an III, pour 50 000 livres au citoyen Debaugé. Lavoisier fut guillotiné à Paris le 8 mai 1794.

Les Effets appartiennent aujourd'hui à la famille de St-Mauris.

Arch. Nat., P 602, n^o 24; P 611, n^o 41 à 59; P 611, n^o 2, 8 à 10; P 714, n^o 158 à 160; P 773, 66 b (Selommes) PP 59, vol. 116, n^o 221 et 222. — Arch. L. et C., G 297; Q (Vendôme-Émigrés), n^o 719. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 96. — Arch. du Loiret, A 1624, pp. 72 et 1625. — Titres de la terre de Faye (1584). — Reg. Selommes, 1638, 1677, 5 juin 1704; 6 décembre 1718; de la Madeleine de Vendôme, 8 févr. 1700, 22 mars 1722; de Coulommiers, 1699.

Egout de Lutière (L'), f., c^e de Savigny. **Eggonne** (L'). — Voir *Grenne* et aussi *Eggonne*.

Eguillerie (L'). — C'est le nom de partie du hameau du Plessis-Barthelemy, c^e de Crucheray. — (Collection Bernault, titres du Plessis).

Eggonne (L') ou Rivière de Droué. *Aqua Ironis*, 1050, (Cart. dunois de Marm.). — *Hirum*, 1114, (Cart. Tiron). *Lirum*, 1243, (Cart. Madeleine de Châteaudun), ch. 127). — *L'Aigronne*, (Cart. Tiron). — *L'Eggonne*, XVIII^e s. (Bordas). — *L'Aiguebonne*, XIX^e s., (Abbé Boudevillain). — *R. de Droué* ou *Eggonne*, 1884, (L. Clément, Carte du Comté de Dunois). — *L'Eggonne* ou *Rivière de Droué* (Etat-Major). — *Ruisseau de Droué*, (Service vicinal). — (Non nommé sur Cassini).

Le nom de ce ruisseau n'était pas fixé jusqu'à ces derniers temps où l'appellation de *Eggonne* tend à prévaloir. Son vrai nom devrait être l'*Yronne*, ainsi que le prouve ce nom de *Lirum* que lui donne la charte 127 du Cartulaire de la Madeleine qui parle de terres situées « apud Pontem Belociet, circa **Lirum** ». — Mais le nom de *Yron* est réservé à la partie Est de ce ruisseau, près de son embouchure dans le Loir, et les habitants de Droué tiennent à ce que leur ruisseau soit nommé à part. — En réalité ces deux ruisseaux n'en font qu'un, mais son cours supérieur se perd sous terre vers Ruau, pour reparaître avec plus de force à la fontaine d'Yron où il devient vraie rivière.

Ce cours d'eau prend sa source à la Fontenelle, source intermittente; sa source permanente est à Droué même. Il arrose les communes de la Fontenelle, Droué, Bouffry, Ruau, Villebout, et enfin Cloyes. Il ne fait plus tourner aucun moulin jusqu'à Yron, c'est-à-dire dans la partie supérieure de son cours. Il en avait autrefois à Pontblossier et à Ruau.

La première carte d'Etat Major l'appelait *Ruisseau de Droué*. Aujourd'hui, elle l'appelle *L'Eggonne* ou *R. de Droué*. La carte de Cassini l'indique, mais sans

lui donner de nom. Le parcours de ce ruisseau, ou plutôt son thalweg est d'environ 20 kil. depuis la Fontenelle. Il se jette dans le Loir au-dessous de Cloyes. Quelques anciennes chartes le confondent avec la Grenne ou Egrenne qui lui était voisine, et l'abbé Bordas, dans sa *Chorographie du Dunois*, au t. II de son *Histoire sommaire du Dunois*, dit positivement que la Fontenelle, Droué et les Fouteaux sont situés sur l'Egrenne.

Cart Dunois de Marm., 19, 20 et table au mot *Iron*. — *Cart. Tiron*, 4, 269, 290 à 292, 319, 326, 394, et note T. I, p. 180. — Bordas, II, pp. 48, 79, 98. — Abbé Boudévillain, *Notice historique sur Ruan*, pp. 5 et 6. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 39, note ; 1900, pp. 170 et 171 ; 1903, p. 103. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 127. — Abbé Hardel, *L'Eglise de N.-D. de Boisseleau de Droué*, 1912, p. 5. — L. Clément, *Carte du C^{te} de Dunois*, au t. I de Bordas.

Eguilly, lieu dit, c^e de Villebout. — *L'Eguilly* (Cassini). — Anc. mét., près des Jubaudières. — Au XVIII^e s. elle appartenait aux Sgrs de la Fosse et Malitourne. — (Arch. L.-et-Cher, E 254).

Éléonore (de Montfort), femme de Jean V, c^{te} de Vendôme (1271 à 1316). — Armes : *De gueules au lion d'argent, la queue nouée, fourchée, et passée en sautoir*. — (H. de la Vallière).

Élévémont (Famille d'). — *Villetrun*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à trois fasces d'argent à une manche mal taillée de gueules brochant sur le tout*. — (La Chesnaye des Bois).

Elisabeth (de Corbeil), c^{tesse} de Vendôme, x^e s. — Voir Bouchard I^{er} (le Vénéral).

Emmanuel (d'Orléans), treizième duc de Vendôme (1894), par suite de la concession à lui faite par le comte de Paris, son oncle à la mode de Bretagne. — Le duc de Vendôme est le fils du duc d'Alençon et de la princesse Sophie de Bavière, sœur elle-même de feu l'impératrice d'Autriche et de la reine de Naples. Elle périt dans l'incendie du bazar de la Charité à Paris en 1897. Le duc de Vendôme à épousé en 1896 la princesse Henriette de Flandre, fille du C^{te} de Flandre et sœur du roi actuel des Belges. — *Bulletin vendômois*, 1896, p. 13).

Enclos (L'), f., c^e de St-Martin-des-Bois.

Enfer (L'), f., c^e de Nourray. Avec le Paradis et le Purgatoire elle forme le hameau de Bezay. — Elle appartenait aux moines de Marmoutier du prieuré de Lancé. — En 1703 elle était donnée à bail par Pierre de Viemie, prieur de Lancé, pour 450 livres, 6 chapons et 6 poules. — En 1791 elle a été vendue

comme bien national pour 33.600 livres.

Elle fait aujourd'hui partie de la terre de Bezay. — (*Cart. blésois de Marm.* 506. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme] 111. *Bulletin vendômois*, 1876, p. 273).

Enfer (L'), éc., c^e de St-Hilaire.

Enfer (L'), c^e de Villamardi, écart de Villamoi. — *L'Anfer*, 1610 (Aveu).

Anc. mét. appartenant aux moines de St-Laumer de Blois et relevant à foy et h. du château de Vendôme. — Les moines en ont rendu aveu en 1506, 1515 et 1610. — En 1791 cette métairie était affermée 6 muids de froment, 6 setiers d'avoine et 300 l. argent, et fut vendue nation^l pour 18.800 l. — (Arch. Nat., P 618, n^o 27 à 30. — Papiers de la fabrique de Périgny. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 429).

Enfers (Les), f., c^e de Sargé, rive gauche de la Bray, près les Gandonnières.

Enforcé (L'), anc. Sgr qui fut donné au XII^e s. (?) au prieuré de Cormenon. — Elle comprenait les métairies de la Roulière, la Guyardière, la Perrière et la Borde (1475). — (Arch. Nat., P 700, n^o 83).

Engebaude, 67^e archevêque de Tours (1148-1157). — On l'appelait *Engebaude de Vendôme*, il était fils de Geoffroy-Payen, dit de Vendôme, et petit-fils de Ingelbaud le Breton. Son nom de *Vendôme* est plutôt un surnom qu'un nom. — Il avait ainsi pour frères Barthélémy le Riche et Vulgrin, et pour sœur Marie, troisième femme de Aymeric-Gaymar, Sgr de Lavardin. Il était grand-oncle de l'archevêque Barthélémy, qui lui succéda (après Joscion), lequel Barthélémy était le fils de Jean I^{er}, comte de Vendôme, et de Richilde de Lavardin, elle-même fille de Aymeric-Gaymar susdit. — Engebaude, avant d'être archevêque, avait été trésorier de St-Maurice de Tours. — C'est à tort que quelques-uns l'appellent Engebaude de Preuilly et le font fils de Geoffroy-Jourdain. Mais il portait pour armoiries (?) celles de Preuilly qui étaient : *D'or à 6 aiglettes d'azur*, 3, 2 et 1. Il devait descendre des sires de Preuilly, au moins par les femmes.

Cart. Trinité, 524, note. — *Cart. vendômois de Marm.* 69 A, p. 380. — *Cart. dunois de Marm.*, 170, 174, 183. — Busserolle, *Dictionnaire*, au mot *Tours*, p. 200, et *Armorial de Touraine*, au mot *Preuilly*. — *Mém. Soc. archéol. de Touraine*, XIX, p. 797. — Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 32.

Englachère (L'), f., c^e de Brévainville (ancienne p^{se} de St-Claude-Prémontel).

Les Anglachères, (Cassini). — Ce lieu fut saisi en 1686 par Dlle Marguerite Augier sur la succession de Etienne d'Heley, vivant sieur dudit lieu, pour

paiement d'une dette. (Collection Bernault, liasse de Beauce).

Entonnoir (L'), éc., c^e de Mondoubleau. — (*Le Loir* du 19 nov. 1893).

Envernais ou Envernay (L'), lieu-dit, c^e de St-Rimay. — On a découvert là en 1869 une tombe gauloise (?). — (Voir *Bulletin vendômois*, 1869, p. 106).

Epau (Abbaye de l'), près le Mans. — Elle possédait entre autres le prieuré du Temple-lez-Vendôme. — Armes : *D'azur à une fleur de lys d'or ; écartelé d'argent à un lion de sable*. — Alias : *D'azur à l'agneau paschal d'argent*. — (De Maude et Pasty).

Epau (L'), f., c^e d'Épuisay. — *L'Espau, Lépauc, L'épau*, (Vieux titres). — *L'Epéau* (Cassini et Etat-Major). — C'était un des six domaines appartenant à la Maison-Dieu de St-Calais. Au xv^e s. cette ferme était louée par bail emphytéotique à la famille Le Barriller. — François Le Barriller en fit l'exposition en 1570 aux manans et habitants de St-Calais qui la donnèrent alors à bail à Gilles Regnard, S^r de Courtemblay. — (Arch. L.-et-Cher, E 31, pièce 2^e. — *Revue du Maine*, III, p. 318).

Epau (L'), château, c^e de Lisle. — *Lépauc, Lespauc, L'Espau* (Anciens titres). — Ancien fief censif, relevant de la Seigneurie de Lisle et en partie des fiefs de la Hardonnière, Bellassise et Bois-St-Germain. — Il relevait de Lisle à douze sols six deniers tournois et douze gellines, tant cens que rente, et il relevait encore des trois autres fiefs unis, à deux sols six deniers, tant cens que rente, indivisément entre eux.

En 1603, ce fief consistait en un corps de logis composé de deux chambres, l'une à cheminée et l'autre sans cheminée, grenier dessus, une grange, étable, etc... avec un autre corps de logis fait en pavillon composé de deux chambres... un portail, au-dessus duquel y a un colombier... enclos de murailles tout à l'entour, jardin devant et proche dudit logis et pavillon, le chemin entre deux tendant de Lisle au Rouillis, avec cinquante six septerées neuf boisselées de terres labourables et non labourables, etc... joignant d'un côté au Bois St-Germain... d'autre côté aux terres de la Sgrie de Vaulxmorin... d'un bout aux Usages de Lisle... (en tout 63 septerées ou arpents).

En 1575, l'Epau était à René des Loges, à cause de Marie de Villereau, sa femme. Ils eurent deux filles, Suzanne et Marie, la première, femme de Jacques de Cybert, Sgr des Chauvillères, la seconde, femme de Isaac ou Esau de Cybert, frère du précédent, Sgr du Parc.

En 1603 la terre de l'Epau fut saisie entre les mains des enfants et héritiers de René des Loges et de Marie de Villereau qui avaient renoncé à la succession de leurs père et mère. Les saisissants étaient Pierre et Jean Goislard ou Gouslard. — La terre fut adjugée en 1603 pour 2.500 livres au suivant :

Jean Goislard, md à Pezou, demeurant à Chicheray, époux de Jacqueline Chaufourneau. Il laisse l'Epau à son fils le suivant :

Jean Goislard, Sgr de l'Epau, en 1609, époux de Marguerite, fille de Léonard Huet, sieur de Villebresme et de Nicole Vallery. Sa veuve en 1632 se remaria avec Florent de Lorme, officier de bouche du roi, Sgr de la Roche-St-Firmin. Elle était veuve de nouveau en 1638 et décéda en 1662. Ils laissaient les quatre enfants suivants : 1^o) Pierre Goislard, qui suit ; 2^o) Marie ou Marguerite, baptisée à Pezou le 27 juillet 1610 ; 3^o) Elisabeth ou Isabelle, baptisée à Pezou le 5 juillet 1612 qui épousa le 5 février 1633 Pierre Bourru, Sgr d'Ansée, officier du roi ; elle fut inhumée à St-Firmin en 1670 ; 4^o) Jean Goislard qui suivra après son frère Pierre ; 5^o) Jacques Goislard, baptisé à Lisle en 1626 et sur lequel on ne sait rien.

Pierre Goislard, écuyer, l'aîné des précédents, baptisé à Pezou le 28 octobre 1608, mort en 1677. Il est dit seigneur de Lépauc avec son frère Jean en 1637, au mariage de leur cousine Louise Goislard de Repussé avec Pierre Bigot, sieur des Bordes. On le trouve prévôt de la maréchaussée de Vendôme en 1640. Il épousa en 1643 Jeanne, fille de Jacques Hallegrain, Sgr de la Brière. Il paraît ensuite laisser l'Epau à son frère Jean et lui abandonner la charge de Prévôt de la Maréchaussée à Vendôme, charge qu'il avait en 1642. Il devient officier du duc d'Orléans. On le trouve ensuite qualifié Sgr de Villebresme. Il fut auteur de la branche des Goislard de Villebresme.

Jean II Goislard, écuyer, frère cadet du précédent, baptisé à Pezou le 20 oct. 1611, d'abord coseigneur de Lépauc avec son frère, puis seul après 1643. Il est prévôt de la Maréchaussée de Vendôme en 1646 et officier de la duchesse douairière d'Orléans. Il épousa vers 1640 Françoise Ganery qui est sa veuve en 1683 et qui mourut en 1698 à 70 ans. — Ils laissaient les enfants suivants : 1^o) Jean Goislard qui suit ; 2^o) Marie-Madeleine qui épousa en 1674 Nicolas de Macé (?) écuyer, sieur de Grandsart, gendarme du roi ; 3^o) Marguerite, née en 1643, qui épousa à St-Martin de Vendôme, le 2 mars 1666,

Louis Raffart, fils de Charles Raffart, sieur du Bouchet-Pélgreau, officier du duc de Vendôme et de Madeleine Souin ; 4^o) Françoise, qui épousa à la Madeleine de Vendôme le 25 janvier 1683, à l'âge de 30 ans, François Godineau, avocat en parlement.

Jean III Goislard, né en 1642, mort en 1714, Sgr de l'Épau, conseiller aux Grands Jours du Vendômois et bailli de l'Abbaye de la Trinité et de la Sgr de Lisle, époux en 1670 de Madeleine-Marguerite, fille de Louis Bodineau, conseiller élu en l'Élection de Vendôme et de Marie de Gennes. Elle fut inhumée à St-Martin de Vendôme le 25 nov. 1702 à 60 ans, laissant pour fille la suivante :

Françoise-Marie-Anne Goislard, qui épousa le 8 janvier 1706, en la chapelle St-Pierre-la-Motte, à Vendôme, Claude-Antoine de Renusson, bachelier en droit canon et civil. On le trouve Sgr de l'Épau en 1721. Il est veuf en 1736 au moment du mariage de sa fille. Il décéda à Vendôme le 21 avril 1745 à 74 ans, laissant pour fille unique, la suivante :

Françoise-Jeanne de Renusson, née en 1708, dame de l'Épau par héritage de sa mère. Elle épousa en 1736, contre la volonté de son père et après sommations, André-Joseph Godineau, sieur de Villermarchet, avocat en parlement, fils (5^e enfant) de André Godineau du Tremblay, conseiller au bailliage de Vendôme et de Jeanne Bué. Il décéda à Vendôme le 23 juin 1793 à l'âge de 88 ans et elle décéda même année, âgée de 85 ans. Ils avaient eu 8 enfants parmi lesquels le suivant :

Jacques-Joseph-André Godineau de l'Épau, né vers 1740, président en l'Élection de Vendôme et procureur du roi au bailliage, époux de Marie-Charlotte Rose, laquelle vivait encore en 1816, dont au moins une fille qui suit :

Marie-Françoise-Rose Godineau de l'Épau qui épousa Jacques-Alexandre des Fontaines, demeurant à Vendôme, rue des Béguines. Celle-ci étant veuve vendit l'Épau par acte devant Peltreau, notaire à Vendôme, le 23 janvier 1833 à M. François-Louis Crosnier, qui fut directeur du théâtre de l'Opéra-Comique, puis de l'Opéra et devint député de Loir-et-Cher.

Sa veuve en 1869 échangea cette terre contre celle de la Bonaventure, appartenant à M. Gabriel-Florent de Sacy de Fourdrinoy, officier d'État-Major, époux de Mlle Marie-Amélie de la Marlière, lequel possède encore aujourd'hui le château de l'Épau (1909).

Titres des terres de l'Épau et de la Rondelière à l'Épau. Arch. L. et Cher, E 44, 491, 493, 511, 549, 549, 549, 551, 572, 1751. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 140, 1901, p. 311 ; 1904, p. 106. — Titres des terres de la Rondelière, des Minières, de la Mézière, etc. — Reg. de Lisle (*passim*) ; de St-Martin de Vendôme le 2 mars 1666, 5 nov. 1702, 8 févr. 1706 ; de St-Firmin et la Ville aux Cleres, de Pezon, etc., *passim*.

Épau (L.), anc. mét., psse de Villerable. — Elle appartenait au prieuré de Tourraillé. Son nom de l'Épau provenait de ce qu'elle avait appartenu aux abbés de l'Épau, prieurs commendataires de Tourraillés qui étaient aussi prieurs du Temple de Vendôme. — Cette métairie de l'Épau ou Léepau appartenant à la cure de Tourraillés fut vendue national^e en 1791, pour 10.200 l. — (Arch. L. et-Cher, Q [Vendôme], 354).

Epeigné-sur-Dême, commune du canton de Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire). — Ancienne Sgrie avec justice haute, moyenne et basse, qui relevait féodalement de Montoire. — Elle a appartenu aux familles de Bueil pendant plusieurs siècles : — en 1747 à N. de Broussel ; — en 1758 à N. de Lusignan de Lézay ; — en 1780 à la famille de Martel. — (Arch. Nat., P 639, n^{os} 76 à 79. — Carré de Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire* [Epeigné]).

Epiais, bourg et commune du canton de Selommes, à 8 kil. Nord-Est de ce chef-lieu et à 16 kil. (*id.*) de Vendôme. — *Espiars*, XIII^e s., (Pouillé Chartrain). — *Espiez*, XVII^e s. (Registres paroissiaux). — *Epiais*, 1762 (Dictionn. d'Expilly). — *Epiais*, (Cassini, État-Major, etc.).

Cette commune est bornée au nord par Beauvilliers (arrond^t de Blois) ; à l'est par Oucques (*id.*) ; au sud par St^e-Gemmes ; à l'ouest par St^e-Gemmes et la Chapelle-Anschéry. — Elle est traversée par la route de Vendôme à Oucques et possède une station de tramway sur la ligne de Vendôme à Orléans. — Les sources du Réveillon se trouvent dans cette commune. Mais elles sont intermittentes depuis la destruction des éternités.

Lieux habités : Le bourg qui compte 45 maisons et 163 hab. — La Jolinière, ancien fief. — La Gouabellière. — Le Grand-Villegoublain. — Bas-cul. — Le Vaignault. — La Marnière.

Lieux dits : Le Grenouilleau, le Bois-du-Chigneau, la Vallée-Gaillard, les Richoux, la Fosse-Aliet, les Rallerets, le Pont Pallu, l'Étang Rompu, le Bois Breton, le Bois-Rochambeau, le Bois de Vendôme, la Chambrie, l'Arable, la Vallée Bondet, les Binetteries, la Hottière, les Fontenelles, la Priolée, la Fosse de Dhonay, les Ratonnières, les Tuebeculs, l'Oucherie, les

Grappas, la Noue Balleret, Fosse-Bois-seau, Tournecoq, la Fosse Champoul, le Champ Homery, la Fosse aux Dames, l'Arc Peschard, le Goulet, la Fosse aux Regnards, la Vallée Gaillard, Vauparbond, Songebais, le Marchais Guilbert.

Superficie : 870 hectares dont 380 de bois. Cadastre terminé en 1831. Altitude du bourg, 124 m. Poste de Oucques. Perception de Villetraun. Assemblées le dimanche 4 juillet ou suivant, et le 11 nov. ou dimanche suivant.

Population. 15 feux au XIII^e s. 30 communiants au XVIII^e s. 32 feux en 1762 (Expilly). 140 hab. en 1806. 134 en 1812. 150 en 1824. 160 en 1831. 169 en 1836. 172 en 1841. — 188 en 1846. 208 en 1851. 221 en 1856. 221 en 1861. 223 en 1866. 214 en 1872. 214 en 1876. 207 en 1881. 238 en 1886. 267 en 1891. 253 en 1896. 252 en 1901. 240 en 1906. 242 en 1911.

Les actes de l'État civil conservés à Epiais commencent en 1656. Nous principaux qui s'y rencontrent : Saincton de Poiniers, Regnard de Mangué, Marthou (notaire), Tascher de la Pagerie, Bonneton de Chantemesle, Hottmann de Ville-goublain, Remilly, Palliot, Levassor de Frouville, Fleuriat du Plessis, Colas des Francs, de Bullioud, de Lardière, Bois-guyon, Baguenault.

Prieurs Cures : Nicolas Dagnan, prieur, (aveu de 1409). — Frère Pierre Poussin, prieur, 1501. — Macé Denis, avant 1583. — Jean Litérge, 1583. — Pierre Soulas (aveu), 1634. — Claude Chedaine (*id.*), 1654. — Louis Lemaitre, 1677. — Isaac Pallu, 1685, inhumé dans l'église en 1706. — Pierre Augustin Prejent, 1706, chapelain de St-Eloi de Fosse Poudrière, inhumé dans l'église en 1718. — Bertrand Boudillon, 1718. — D. Leconte, 1733. — Julien Pauret, ou Poret, 1733. — Simon Lancesseur, 1744, inhumé en 1758. — Louis Anquetil, 1758. — Bouton, 1773, assermenté en 1791 et retraité même année. — Louis Léonard Pellissard, prêtre constitutionnel, devient officier public et se marie en 1792 avec Agnès Tribault, âgée de 44 ans. (Vacance depuis la Révolution. Le curé de St^e Gemmes fait le service de la paroisse).

Mayes : Lebert, 1793. — Redouin, au III^e. — Charles Lebert, au IX^e. — Charles Rivière, 1868. — François Hallé, 1842. — Jacques Marie Gagnepien, 1840. — Jean Maudhuy, 1844. — André Tournes, 1847. — Pascal Nouvellon, 1848. — Jacques Redouin, 1859. — Pierre Guignier, 1878. — Faustin ou Justin

Guéguier, 1884. — Martineau, 1888. — Hulault, 1904.

Notaires : Charles Marthou, 1670. — Mousset, 1743 à 1763. — Boudigal, 1769 à 1774. — Mazon, 1780. (Les Minutes de ces trois derniers sont conservées en l'étude de Selommes).

En 1698 on voit aux registres d'Epiais le baptême de la fille de René Martellière, maître d'école.

Avant la Révolution, la paroisse d'Epiais était du doyenné de Oucques, de l'archidiaconé, du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'abbé de St-Georges du Bois présentait à la cure qui au XIII^e s. était dite d'un revenu de 15 livres et au XVIII^e s. de 900 livres. Le domaine de la cure fut vendu national^e en 1791 14.000 livres.

L'église, dédiée à St Martin est petite et formée de deux parties, dont l'une, celle de la nef paraît être du XII^e s. tandis que le chœur est du XV^e s. Elle possède un beau rétable du XVII^e s. Son domaine était la maison curiale, 32 septérées de terre, un arpent de pré dans la prairie de Boisbreton, la dime de tous les grains dans la paroisse, et le fief de la Brosse.

Les Prieurs d'Epiais étaient Sgrs de la paroisse. Cette Sgrie relevait en fief, à foy et h. de la Sgrie de Boisbreton, qui dès le XV^e s. appartenait au Comté de Vendôme ; en sorte que les aveux des prieurs furent portés directement au château de Vendôme. — Elle avait droit de moyenne et basse justice. Quant à la haute justice, elle appartient au duché jusqu'au 22 mars 1756, époque où elle fut aliénée par la couronne moyennant 60 livres de rente. L'acquéreur était le Sgr de Villegoublain et du Vigneau.

Les prieurs d'Epiais étaient inhumés du lieu depuis un temps immémorial, et nous n'avons pas rencontré de prieurs qui ne fussent curés.

Arch. Nat., P 618, n^{os} 24 à 26 ; P 714, n^{os} 168 et 900, PP 50, vol. 116, n^o 168. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 205 ; 1879, p. 80. — Arch. L. et-Cher, H (Livre de St-Georges de Bois) ; Q (Vendôme) n^o 747. — Arch. Loir-et-Cher, A, n^{os} 1624, 1625 et 1645 et G n^o V (1768). — Reg. d'Epiais, *passim*. — *Cart. de St-Père de Chartres. Pouillé du XIII^e s.* — Passac, p. 99. — Pégigny, p. 147, 906. — Launay, Répertoire, p. 121. — Bibl. Vendôme, Album Launay, II, p. 113. — Abbe Plat, Notes ms. sur les bénéfices du diocèse au XVIII^e s. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 609. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 496. — Gaudon, p. VIII. — Bibl. Blois, ms. 124 du chanoine Ditley, Copie de l'abbé Plat, cure de Lantenay. — Expilly, *Dictionn. géographique*, etc.

Epicorie (L.), anc. mét., psse de Brévanville. — Elle relevait censiv^e de la Sgrie de Brévanville, et appartenait en

1743 au Sgr de Rougemont. Elle fut vendue sur l'émigré Montsoreau en 1794 pour 17.100 l. (Rougeau, acquéreur). (Arch. L. et Cher, E 104 et 179; O [Émigrés de Vendôme] 844).

Épicrière (L'), f., c^e d'Oigny. — Ancien manoir ruiné et fief relevant vraisemblablement de Droué ou Bourguérin. Il ne reste plus de l'ancien manoir qu'un pigeonnier en ruine au milieu d'un carré de douves d'environ 50 mètres de côté. — Beauvais de St-Paul dans son *Essai sur Mondoubleau*, p. 350, dit qu'à ce manoir était attachée la Sgrie d'Oigny. Mais nous n'avons pu trouver à cela la moindre preuve. Et il est certain que la justice et le notariat d'Oigny restèrent toujours aux mains des Sgrs de Droué.

Dans la seconde moitié du xv^e s., ce fief est à la famille Guillois. — Jeanne Guillois la porta à Gilles Thévoz qui fut par elle Sgr de la Borde-Théroust (aujourd'hui la Bortroue) et l'Épicrière. Elle se remaria dans le premier quart du xvi^e s. avec Jacques de Morée, éc^r, Sgr de Bouville et lui apporta ainsi l'Épicrière. — En 1552 l'Épicrière et la Borde-Théroust sont à autre Gilles Thévoz, fils de Jeanne Guillois; — En 1554 à Léonard Thévoz, époux de Catherine de Coutance, homme d'armes de la C^{ie} du M^{is} d'Éstrées. Il a pour sœurs Anne, Thomecete et Agnès, cette dernière étant épouse de Jacques de la Roche.

Marie Thévoz, fille de Léonard et de Catherine de Coutance, épousa dans le troisième quart du xvi^e siècle Gilles de Voré, qui fut gentilhomme de la chambre du roi et lui apporta l'Épicrière. Ce dernier put se qualifier seigneur de Boursay, tant parce qu'il prit à bail des dames de St-Avit de Châteaudun, en 1597, les métairies des Solteaux et des Jarriz, que parce que, en 1603, il prit encore à bail, pour 99 ans, toute la partie de la seigneurie du dit Boursay qui appartenait aux dites religieuses; et c'est probablement là la cause de la haine surgie entre les de Voré et les de Vendômois, seigneurs d'Alleray, haine qui devait se terminer d'une façon si tragique, car Jacques de Vendômois avait aussi la prétention de se qualifier seigneur de Boursay, comme ayant acheté la prévosté du lieu, en 1596, des mains de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville et comtesse de Dunois. Jusqu'à cette époque les deux familles entretenaient des relations cordiales et Madame de Voré, le 18 juin 1596, avait même été marraine, à Choue, de Marie, fille de Jacques de Vendômois et de Marie de Marcscot.

Gilles de Voré mourut avant 1611, et

sa femme Marie Thévoz mourut elle-même dans les prisons de Chartres, ayant été soupçonnée de complicité dans le crime de son fils que nous relatons plus loin. On rapporta son corps à Oigny où elle fut enterrée à côté de son mari.

Ils avaient eu les 5 enfants suivants : 1^o) Anne de Voré que nous appelons Anna pour la distinguer de son frère Anne, et qui épousa François du Ravier, Sr de Vallières, dont le fils se retrouvera à la Fredonnière en 1623, âgé de 26 ans. 2^o) Périne de Voré, qui fut marraine à Choue le 18 juillet 1578 et décéda vers 1595 après avoir épousé N. de Nollent, Sgr de Laschy et de Blaquemar, dont un fils, Robert de Nollent, Sr de Laschy qui fut complice dans le crime de Boisvinet; 3^o) Marie de Voré qui épousa Siméon Le Cornu, éc^r, Sgr du Buat; 4^o) Barbe de Voré qui fut dame de l'Épicrière après son frère Anne; 5^o) enfin, Anne (fils) qui suit :

Anne de Voré, seigneur de l'Épicrière et de Boursay après son père. Il dut naître vers 1580. En l'année 1611, ayant à se venger de Jacques de Vendômois, Sgr de Souday, d'Alleray et de partie de Boursay, qui était son voisin à Alleray, il réunit une bande composée de son neveu Robert de Nollent, sieur de Laschy, d'un de ses cousins appelé Tremblin et aussi de plusieurs spadassins étrangers et tendit un guet-apens au susdit Sr d'Alleray qu'il rencontra sur le bord de l'étang de Boisvinet le 22 février 1611. Ce dernier fut tué d'un coup d'arquebuse. Ce drame a fait le sujet de plusieurs récits, tous fort curieux et dont l'intérêt va croissant à mesure que les faits s'éclaircissent par suite des découvertes de plus en plus précises des pièces probantes. On trouvera ces récits au Bulletin de la Société archéologique du Vendômois sous les titres suivants : 1^o) *Le Drame d'Alleray*, par M. de Maricourt, 1882, pp. 166 à 177. — 2^o) *Notes sur la date du meurtre*, 1885, pp. 294 à 321. — 3^o) *Le crime de Boisvinet*, par M. l'abbé Chéramy, 1890, pp. 219 à 243; — 4^o) *Une vendetta percheronne en 1611*, par M. l'abbé Chambois, 1891, pp. 49 à 92.

Anne de Voré eut la tête tranchée en 1613 bien qu'il ait eu la chance d'être admis à porter la Fierte (l'Étendard) de St-Romain de Rouen, dont le privilège était semblable à celui du cierge du Lazare à Vendôme, à savoir faire gracier le criminel repentant. Sa tête fut exposée pendant plusieurs années sur la place publique de Souday. Elle y était encore en 1623. Le jeune de Nollent de Laschy eut pareillement la tête tranchée.

Les serins et neveux d'Anne de Voré

paraissent s'être partagé sa succession. La plus grande partie de la terre alla à la suivante :

Barbe de Voré, dame de l'Épicrière. Elle se maria trois fois : 1^o) Avec Florent Desablans, écuyer, sieur de la Motte, dont elle eut : a) Charles Desablans qui fut prieur d'Oigny (1621) et fut noyé le 18 mai 1652 dans l'étang de Boisvinet par un sieur de Villiers; b) Gilles Desablans, écuyer, sieur de la Motte; 2^o) avec Jean Vestu ou plutôt *Vétus*, chevalier, seigneur d'Argen, conseiller au Parlement, dont elle paraît veuve au moment du crime de son frère; Ce Jean Vieil, dit *Vétus*, avait été avant 1560 ambassadeur en Allemagne, président au parlement de Bretagne, gouverneur de Picardie en 1587, membre du Conseil des 40 dans le parti de la Ligue. Il avait épousé en 1^{re} noces, en 1579, Michelle Galuic (?) (Henri Le Court); 3^o) enfin, en 1614 ou auparavant, avec Gérard Gaignereau, écuyer, receveur général des gabelles au pays lyonnais, m^{re} d'hostel du prince de Condé, qui, à cause d'elle, fut seigneur de l'Épicrière.

Mais l'Épicrière n'était pas toute à Barbe de Voré, attendu que par acte du 17 avril 1623, passé à la Maillardière (le Clos-Rouge), paroisse de Danzé, devant Michel Deniau, not. à Mondoubleau, François du Ravier, écuyer, sieur de Vallières, âgé de 26 ans, fils de feu François du Ravier, sieur de Vallières et de Anna de Voré, demeurant alors à la Fredonnière, céda ses droits sur la succession de Marie de Thévoz son aïeule, veuve de Gilles de Voré, à Claude de Roillart, écuyer, sieur du Verger, demeurant paroisse de Chiteure au duché d'Orléans, absent, représenté par Jean de Coutance, Sgr de la Maillardière (ou Clos Rouge) de Danzé. Et en 1626, ledit Claude de Roillart, demeurait à l'Épicrière. (Étude Gohier à Mondoubleau).

Barbe de Voré était encore dame de l'Épicrière en 1646, mais veuve pour la troisième fois dès 1635. De son mariage avec Gérard Gaignereau elle laissait deux filles : 1^o) Marie, baptisée à Oigny le 26 août 1625 et 2^o) Catherine qui suit :

Catherine Gaignereau, dame de l'Épicrière après 1646, qui épousa en premières noces le 30 avril 1630 Isaïe ou Isaac Camus, Sr de Mongréval, dit Mongrif, et en secondes noces Valentin de Marcé, éc^r, Sr des Louppes (psse de Bertay) avec lequel elle parut en 1645. De son premier mariage elle eut pour enfants : 1^o) Françoise, baptisée à Oigny le 8 juin 1631; 2^o) Charlotte, baptisée le 22 sept. 1632; 3^o) Pierre, baptisé le 18 sept. 1633;

4^o) Isaïe Camus, baptisé le 8 avril 1635. Ce dernier paraît comme seigneur de l'Épicrière aux registres de la Fontenelle en 1648.

En 1654 l'Épicrière est à François de Cauvigny, Sgr de Boutonvilliers et de l'Épicrière, époux de Catherine Combault.

En 1688 elle est à Anne de Bonenfant, veuve de François de Cauvigny sans doute fils des précédents, qui est tutrice de ses enfants mineurs Louis-François et François-Philippe de Cauvigny. Ce dernier était dit Sgr de l'Épicrière en 1698. Il habitait près de Caen en Normandie. L'Épicrière au xviii^e s. est à la famille Poulard du Boil. Mais le manoir paraît abandonné.

Ce manoir fut démoli en 1828 ou 1830. M. Poulard du Boil qui le possédait en prit la charpente pour la transporter à son château du Boil qu'il reconstruisait près Montmirail. Depuis cette époque l'Épicrière suivit le sort de la terre de Boisvinet et appartint aux familles Abaquesné de Parfouru et Quentin de Coupigny. Cette dernière la possède encore aujourd'hui (1910).

Metlet, *Inventaire des Min. des Not. Dunois*, E 480 et 514. — Arch. Eure-et-Loir, B 538, 536. Reg. d'Oigny, *passim*; de la Fontenelle, 1648; des Roches, 1660; de Souday, 3 mai 1664. — *Revue des Sociétés savantes*, 1864, p. 411. — Arch. Nat., P 773, 66 B (St-Agil). — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, liasse d'Oigny. l'Épicrière, (d'après le Chartier de St-Agil, les Minutes des notaires de St-Agil et de Mondoubleau). — *Bulletin vendômois*, 1882, pp. 166 à 177; 1885, pp. 294 à 321; 1890, pp. 219 à 243; 1891, pp. 49 à 92. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons* (Semaine religieuse de Blois, 1891, pp. 76 à 190, et pp. 253 à 256, n^{os} 15 et 16). — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 195 et 196. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 340. — *Bulletin Dunois*, VII, p. 181. — Beauvais de St-Paul, p. 350. — A. Floquet, *Histoire du privilège de St-Romain* (Rouen, Legrand, 1833) t. I, pp. 490 à 501. — Arch. L. et Cher, B, Eaux et Forêts (1746). — Commandeur Henri Le Court, Notes ms. sur la famille de Voré et alliances.

Epiers, Espiers. — Voir *Epiars*.

Epinay (L'), — (Voir *Epinet* et *Lépinet*).

Epinay (L'), f., c^e de Choue. — *Lespiné*, xviii^e s. — Anc. fief relevant de Mondoubleau à foy et h. simple et 15 jours de garde au château de Mondoubleau.

En 1362 (ou 1357) Perrot Loiseau en était Sgr, par Jeanne sa femme. Il en fut suit l'aveu à Charles, C^{ie} de Dammartin.

En 1406, il est à Étienne Peschard. En 1513 Étienne Peschard faisait l'aveu de son lieu et habbergement de l'Espinau, situé paroisse de Choue, pour les memes devoirs que ci-dessus. En 1582 le 17 juillet, devant François Bouguet, not. à Mondoubleau fut dressé l'acte de parta-

ge entre Claude, Pierre et François les Peschards, fils de Michel Peschard, sieur de la Rallière. François eut l'Épinay en partage et ses descendants se sont toujours appelés Peschard de Lespinay, même après la vente de la seigneurie. En 1607, Gabriel Houdebert, marchand, demeurant au bourg de Choue était Sgr de l'Épinet. — En 1621, Michel Letessier, était dit sieur de Lespinet. — En 1764 ce fief est à Jacques Gigou. — En 1780 à Pierre Germont. — (Esnault et Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans* [Houdebert]. — Arch. Nat., P 704, nos 88 et 89 ; P 705, n° 1. — Notes ins. de M. Chéramy, curé de Choue. — Arch. du Loiret, A 1708, État des fiefs de Mondoubleau au XVIII^e s.).

Épinay (L'), f., c^e de Danzé. — *L'Éspinay*, XVI^e s. — *Lespinay* (Vieux titres). — *L'Épinay* (Cassini). — *Lépinet* (État-major). — Ancien fief relevant du prieuré de Danzé à 20 deniers tournois de cens, de la baronnie de Mondoubleau et de l'abbaye de l'Espau (prieuré du Temple-lez-Vendôme). Ce fief paraît avoir été formé ainsi que les terres avoisinantes, d'un défrichement dans les bois de Motheux au XVI^e s. — Dès cette époque il appartient à Antoine de Chapuiset, seigneur de la Richardière (et de la Fosse près Montoire) époux de Marie de Savary, qui le vendit par contrat devant Jacques Simonneau, notaire à Vendôme, le 9 novembre 1574, à Charles Dupont, avocat à Vendôme. — Celui-ci le laissa à sa fille Jeanne Dupont, femme de Pierre Léons, conseiller ordinaire de Mgr le duc et son procureur général, à Vendôme. — Ces derniers le laissèrent à leur fille Jeanne Léons, épouse de noble homme Nicolas Bourguineau, sieur de la Bosse-lière, fourrier des logis de la maison du Roi, demeurant à Chateaurenault. — Ceux-ci, le 11 février 1651, par contrat devant Pierre Fournereau, notaire à Chateaurenault, vendaient « le lieu et métairie de Lespinay, consistant en maison manable » etc., et 27 septérées de terre, avec... le droit d'usage es bois et forêts de Motheux, Moret et les Coutils-Marquet, au suivant :

Mathurin Bellanger, fourrier ordinaire des logis de la maison du roi, époux de Catherine Guymont. Celui-ci porta le nom de *Bellanger de Lespinay* et le passa à sa famille dont fut le fameux Louis-Auguste Bellanger de Lespinay, capitaine d'une compagnie du régiment de Normandie, ingénieur des armées du roi, chevalier de St-Lazare, etc. (Voir sa notice). Il paraît lui même avoir possédé l'Éspinay. La famille Bellanger con-

serva la métairie de l'Épinay jusqu'au commencement du XVIII^e s., époque où elle le vendit au Sgr de la Sauverie, du nom de *Hogu*. Depuis, le lieu de l'Épinay que l'on dit aujourd'hui Lépinet, constitua deux fermes faisant partie de la terre de la Sauverie. — (Arch. Loiret, A, n° 1642. *Bulletin vendômois*, 1893, pp. 78 à 82 ; 1895, pp. 35 à 54 ; 1906, p. 49 ; 1908, pp. 156 à 169. — Chartrier du château de la Sauverie).

Épinay-S^t-Luc (Famille d'). — *Bois-freslon*, XX^e s. — Armes : *D'argent au chevron brisé d'azur, chargé de onze besants d'or*. — (La Chesnaye).

Épineaux (Les), h. composé de trois fermes, c^e de Fontaines. — *Les Epineaux* XV^e et XVI^e s. — *Les Epineux* (État-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. et demi-cheval de service de la Rochefrondebœuf, puis de Montoire.

En 1408, il est à Gaudin de Voisines. — En 1457 à Guillaume de Vesins (ou Voisines), chanoine d'Orléans. — En 1494 à Pierre Tesnières ; il le cède à Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme, Sgr de Bonneval, contre certains fiefs en la paroisse de Sasnieres. — En 1495 il est à Jeanne d'Illiers, veuve de Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme, qui décède en cette année 1495. — En 1496 à Yvon d'Illiers, héritier de sa sœur, la susdite Jeanne d'Illiers, lequel décéda en cette même année 1496. — En 1500 à Marguerite de Beauvilliers, veuve du précédent. — En 1521 à Louis de Ronsard, Sgr de la Rattellerie et la Poissonnière, fils d'Olivier de Ronsard et de Jeanne d'Illiers, fille elle-même de Marguerite de Beauvilliers. C'est le père de Pierre de Ronsard le poète. — En 1547 à Mathieu Denyau. — En 1627 et 1631 à Urbain Cochon, sieur des Epineaux, notaire à Lunay. — Au XVII^e siècle, ce fief est à la famille des seigneurs de la Fosse.

En 1644, demeurait aux Epineaux, paroisse de Fontaines, Philippe de Hogron, seigneur des Bigotteries, homme d'armes de la C^{te} du maréchal de la Meilleraye.

Au XVIII^e s. cette terre est aux seigneurs d'Ambloy (Verthamon) qui le vendent à J.-B. Vespasien de Cossard, M^{re} d'Espies et à Louise-Angélique Gérard son épouse. Elle est à cette famille encore en 1847.

Arch. Nat., P 639, n° 61, 71, 72, 73, 75 ; PP 50 vol. 41, n° 67 à 70, 72 ; vol. 114, n° 46 et 176. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, pp. 74 à 78, 81 et 82. — Titre de la maison Barillet, rue Ferme 17, à Vendôme (1644). — Reg. de Lunay (16-7, 16-8 et 16-11). — Bibl. de Vendôme : 1^{er} Cartons de la Soc. Archéologique, Titres de Sasnieres (1494). — Fonds Tremault, Cartons des Fiefs (La Fosse).

Épine aux Lièvres (L'), l., c^e de Sasnières.

Épinet (L'), éc., c^e de la Chapelle-Vienne.

Épinet (Le lieu de l'). *Spinetum*, XII^e siècle. Ce lieu fut donné à la Trinité au XI^e s. par Goscelin de Vendôme, dit Goscelin Bastard avec le consentement de sa femme Émeline et de ses fils Fulcraud, Foucher et Geoffroy. Nous n'avons pas pu savoir ou était situé ce fief. Peut-être l'Épinay ou Lépinet de Danzé. — (*Cartul. Trinité*, 26 et 35).

Épinettes (Les), h., c^e de Fontaines. — *L'Épinette* (Cassini). — Cassini y figure un grand arbre qui doit être le vieux châtaignier qui existe encore en ce lieu et qui servait de point de triangulation pour sa carte.

Épinettes (Les), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Époisses ((Les, f., c^e de Chauvigny. **Éprevier** (Famille de l'). — Voir *Gaudin de l'Éprevier*.

Épuisay, bourg et commune du canton de Savigny, à 11 kil. Est de ce chef-lieu et à 17 kil. Nord-Ouest de Vendôme. — *Éspieri*, 1212, (Chartes vendômoises, 195)

Éspiere, 1243, (Charte de 1242). — *Éspireium*, XIII^e s., (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Éspis*, XVI^e s., (Titres de la terre de la Fredonnière). — *Épisé*, XVI^e s., (Aven de Baillou). — *Épuisé* (Cassini). — *Épuisay*, (État-major).

La commune d'Épuisay est bornée au nord par celle du Temple ; à l'est par Danzé et Azé ; au sud par Azé et Savigny ; à l'ouest par Savigny. — Les routes du Mans à Orléans et de Vendôme à Mondoubleau se croisent en son bourg qui a une station du tramway de Vendôme à Mondoubleau. Aucun cours d'eau ne traverse cette commune qui est sur un plateau.

Lieux habités : Le bourg qui compte 78 feux et 215 hab. — Le Tertre, 80 hab.

Bierge, 34 hab. — La Bouletière, 24 hab. — Theuret, 23 hab. (sur Épuisay). — Godard. — La Gounerie. — La Guiberderie. — La Cousinière, ancien fief. — La Calotterie. — La Briquerie. — La Chouannerie. — La Brosse. — Belande. — La Gathe. — La Borde. — Rome. — Le Plessis. — Le Perray. — La Roussetière. — La Cailletière. — La Petite Roussetière. — Les Grandes et Petites Noues. — L'Aître-Planche. — Le Pré, ancien manoir. — Les Fossés, ancien manoir. — Le Vivier, ancien manoir. — Les Champs. — La Rimbarderie. — Beauregard. — La Provenderie. — L'Écleche. — La Blimière, ancien fief. — Le Boulay. — La Chataignière. — La

Chénaie. — Les Grands Champs. — La Borde-Rameau. — L'Étang. — La Georgettière. — Les Guénières. — Les Pézerics. — Courtemblay, ancien manoir et fief. — La Grange. — Les Rebrays. — La Bédellerie. — Le Buisson. — Les Maisons-Blanches. — L'Épau. — Les Renaudières. — La Godasière. — Les Petites Quartes. — Les Ételles. — Les Chola sières ou Colasières. — Le Piteau. — Beauvoir.

Lieux dits : La Borde-Berthe, la Croix-Chatboisseau, les Grands-Gautrons, la Ferrière, le Clos-Galouge, les Montrées, les Boudereaux, le Clos-Landault, le Ravin du Bois-aux-Chèvres, la Guillerie, les Grandes-Crevées, le Clos-Souchet, la Fosse-aux-Prêtres, les Bois-Hertains, la Gouarrière, le Groisil, la Pointe, le Tertre-aux-Vinettes, les Beauniers, le Bois-du-Vignereau, les Souffleux, le Pré-du-Barreau, le Champ-Berthelas, la Jossetière, le Champ-Ponvert, le Chaland, les Collins, les Prateaux, le Brossery, la Dégouttière, le Paturas, la Herce.

Superficie : 2285 hectares. — Cadastre terminé en 1837. — Altitude du bourg : 166 m. — Poste du lieu. — Perception de Lunay. — Assemblées le deuxième dimanche de mai et le dimanche 3 août ou dimanche suivant ; une troisième assemblée à lieu au hameau du Tertre le 3^e dimanche de septembre. — Foire, le samedi après la Toussaint.

Population : 100 feux au XIII^e s. 146 feux en 1756. — 400 communicants en 1760. — 804 hab. en 1806. — 870 en 1818. — 892 en 1831. — 941 en 1836. — 1020 en 1841. — 1020 en 1846. — 981 en 1851. — 1024 en 1856. — 1024 (?) en 1861. — 1031 en 1866. — 812 en 1872. — 901 en 1876. — 887 en 1891. — 913 en 1886. — 897 en 1891. — 904 en 1906. — 857 en 1901. — 858 en 1906.

Noms principaux rencontrés aux registres de l'État-civil qui commencent en 1605 : De Renard ou Regnard (Sgr de Courtemblay), Courtalvert, Ollivier, Dausouin, de Pinard, Salmon, Coutance, Novion, Vinglieues, Loriflant, Toutans, Leblanc de la Roche (et de la Baume), du Fautrey, Beauvan du Rivau, Fontenay, Breton, Leblanc de la Gallerie, Girois, Guyonneau, d'Illiers, Balzac, Besnard d'Harville, de Guellot de Laugé, Saintrailles, Hubert des Fossés, Jabre de la Cousinière, Petitjean, Jousselin de Freté, Chapuiset, Lesteuon, Duplessis de Beaujeu, O'Naghtan.

Curés : Emond Balieu, 1570. — Jean Belot, 1621. — Julien Logeas, 1640. — Jean Baptiste Bodineau, 1663, inhumé le 26 avril 1728. — Jean Payard, 1721,

inhumé à 55 ans en 1738. — Pierre Bourgeois, 1738, mort en 1750. — François Serrault, 1750. — François-Gervais Guillet, 1765..... — Guyon, 1811. — Déservray, 1819. — Barbou, 1823. — Lepage, 1833. — Lenourriel, 1834. — Pouchet, 1835. — Pinaudier, 1844. — Dassier, 1865. — Guilloneau, 1886. — Meunier, 1890. — Pasquier, 1906.

Maires : Pavy, 1793 — Lehoux, officier public, 1793. — Jacques-François Bellanger, an IV. — Louis Pavy, an VIII. — Jean Huet, 1808. — Elie Haslouin, 1827. — Jean Berger, 1833. — Thomas Pinaudier, 1835. — Jacques Chéramy, 1847. — Jules Goujon, 1874. — Eugène Hallouin, 1876. — Adrien Soucy, 1907.

Notaires : On trouve les noms de quelques notaires résidant à Epuisay : Julien Aubert, notaire en la court de Vibraye résidant à Epuisay, 1570. — Toussaint Fillastre, 1602. — Louis Béluteau, 1606. — Etienne Masson, 1614. — Etienne Mortier, 1622. — Pierre Moreau, notaire en la chatellenie du Temple, demeurant à Epuisé. — Jacques Hallouin, 1654. — Louis Pillon, notaire royal au Maine, résidant à Epuisé, 1685. — Joseph Emery, 1200 à 1730. — Desvaux, 1731. — Oudin, 1738. — René Gaillard, 1739 à 1785. — Noulin, 1788 à 1790.

Avant la Révolution, la paroisse d'Epuisay ou Epuisé était du doyenné de Mondoubleau, archidiaconé de Vendôme, du bailliage de Mondoubleau et en partie de celui de Vibraye, de l'Élection de Château-du-Loir jusqu'en 1731, puis de Vendôme. — L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure qui au XIII^e s., était dite valoir 30 livres et au XVIII^e s., 1100 livres. — De tout le canton actuel de Savigny, Epuisay était la seule paroisse qui fit partie de l'ancien *Pagus Vindocinensis* et par conséquent du diocèse de Chartres, puis de Blois. Toutes les autres étaient du diocèse du Mans et du doyenné de Troco.

L'église paroissiale d'Epuisay est dédiée à saint Etienne, premier martyr (Voir saint Etienne à Brévainville). C'est une grande nef de 30 m. environ de longueur, sur 9 de largeur. Elle paraît dater du XII^e ou XIII^e s. et fut remaniée depuis, et percée de fenêtres nouvelles aux XV^e et XVI^e s. — On y distingue encore quelques écussons aujourd'hui grattés et qui doivent être ceux des Sgrs de Courtemblay, lesquels étaient aussi Sgrs d'Epuisay.

Cette église a été incendiée du temps des guerres de religion, ce qui est constaté par l'inscription suivante qu'on distingue sur un lambris de sa voûte : « Par les maudits hérétiques | autrefois je fus

brûlée. | Par les bénits catholiques | je fus relevée. | Ce lambris a été fait des aumônes | des gens de bien en 1624 ».

La cloche est de 1770, remplaçant une autre de 1735 qui avait pour parrains Léonar Jacques de Salmon, chev., Sr d'Epuisé et Courtemblay et Marie-Catherine Le Boulx, femme de Elie-Jouis de Coutance, chev., Sr de la Fredonnière.

La cloche actuelle, de 1770, a été bénite par Jean-Louis de Salmon de Courtemblay, chanoine et trésorier de la collégiale St-Georges, et eut pour parrains Paul-Maximilien Hurault, M^{is} de Vibraye, lieut^t général des armées du roi, gouverneur de Bellisle, etc., et Anne-Rosalie de la Motte-Baracé, épouse de René-François de Salmon, chev., Sgr de Courtemblay, Epuisé, etc., capitaine de cavalerie.

La majeure partie de la paroisse d'Epuisay, avec le bourg, relevait de Mondoubleau, mais une partie vers l'ouest, relevait de la Sgrie de Vibraye au Maine. La séparation des deux Sgrs était marquée par une borne sur la chaussée de l'étang de Courtemblay.

Un conflit s'éleva au commencement du XIII^e s. entre le curé d'Epuisé et le commandeur du Temple, à côté d'Epuisé, au sujet des droits à percevoir sur les terres de Bellelande qui jusqu'alors s'étaient trouvées en friche et non revendiquées par aucun. Mais la culture s'étant emparée de ce lieu, les bénéfices en augmentèrent et l'évêque de Chartres apaisa le litige en prescrivant que les droits paroissiaux seraient perçus alternativement, de deux années l'une, par l'une et l'autre des parties en cause, ce qui fit que Bellelande fut des deux paroisses d'Epuisay et du Temple *en tourné*.

La paroisse d'Epuisay, dans la seconde moitié du XVIII^e s., jouissait d'une maison d'école par suite du legs fait en 1733 par Messire N. Le Boulx, lieutenant au régiment du Roi-Dragons, frère de Mme de Coutance de la Fredonnière. Sur la somme de 30 mille livres par lui léguée aux paroisses de Choue, de Sargé, du Temple et d'Epuisay, celle de 7.000 fut affectée par un arrêt du parlement, en date du 2 juin 1756, à l'entretien d'une maison de deux religieuses à Epuisay. L'une des deux faisait l'école aux jeunes filles d'Epuisay et du Temple, et l'autre soignait les malades. Le 26 juillet 1766 un traité fut passé entre les habitants de la paroisse d'Epuisay représentés par M. de Salmon de Courtemblay et les sœurs de la Charité de Montoire, en vertu duquel cette congrégation devait fournir les deux sœurs chargées de l'école d'Epuisay. Ce traité dura jusqu'à la Révolution. — Duchemin

de la Chesnaye, dans ses mémoires, dit que les sœurs à Epuisay étaient au nombre de quatre en 1789. Quant aux garçons d'Epuisay, ils allaient à l'école au Temple ou existait une école de garçons provenant du même legs.

Le village d'Epuisay eut à souffrir plus qu'aucun autre au moment de l'invasion de 1870 et 1871. Et l'on a reproduit au *Bulletin vendômois* (année 1874, pp. 329 à 336), le récit d'un jeune franc-tireur qui fut une des victimes de ce que l'on a appelé la *Bastonnade d'Epuisay*, supplice qui fut infligé à une trentaine d'habitants suspects d'avoir voulu défendre leur pays contre l'invasion allemande. (*Bulletin vendômois*, 1874).

Cette paroisse ne se trouve pas au *Dictionn. géograph.* de l'abbé Expilly (1762).

Chartes vendômoises, 137, 195, 343. — Arch. Nat., P 701. — Arch. L.-et-Cher, E 31. — Métais, *Les Petites écoles en Vendôme*, pp. 44 et 50. — Pouillé *Chartrain du XIII^e s.*, (au Cartul. N.-D. de Chartres). — Pigny, p. 35. — Makudier, p. 150. — *Bulletin vendômois*, 1874 p. 388 ; 1887 p. 265. — Passacq, p. 76. — Launay, *Répertoire*, p. 109. — Rochambeau, *Le Vendôme épigraphique*, p. 535. — *Guide du touriste dans le Vendôme*, p. 307. — Bibl. Vendôme, ms. 322 et 323, Mémoires de Duchemin, t. p. 50 ; II, p. 188. — Bibl. Blois, ms. 123, Bénéfices du diocèse au XVIII^e s. par le chanoine Ditley, et copie de l'abbé Plat, curé de Lantenay.

Erable (L'), f., c^e de Huisseau. — *Arbium*, XII^e s. (Cart. Trinité). — *Frabium*, XII^e s. (Cart. Marm.). — Geoffroy et Maurice de l'Arable ou de l'Erable paraissent au XII^e s., le premier en 1124 et 1136, pour abandonner certaine terre appelée la *Quarte* près Lancosme, à la Trinité et pour être témoin de dons faits vers Châteaurenault ; le second, Maurice, dont la femme s'appelle Havis, donne vers 1144 à la Trinité la terre de *Pictavis* à Gombergean et vers la même époque se désiste de ses prétentions sur la terre de Gombergean même. Il avait un plessis dans cette paroisse. Mais il est possible que l'Arable dont ils portaient le nom ait été celui situé à St-Cyr du Gault, aujourd'hui *le Rable*. À l'Erable se trouve une fontaine qui est une des sources de la Bricie. (*Cart. Trinité*, ff. 593 et 594)

Ercy (L'), h., c^e de Bouffry. *L'Arcy*, (Cassini). *Farcif* (Cart. Tiron). Ce lieu appartenait au prieuré des Fontenoux. (*Cart. Ercy, Introduction*, p. CXXI).

Ermitage (L'), éc., c^e de Montoire, à 500 m. N. O. du château. *L'Hermitage* (Anciens titres). — En ce lieu, une petite chapelle avait jadis été éditée sous l'invocation de saint Antoine, pse St Ous

trille de Montoire. — Le 23 octobre 1636, cette chapelle recevait une cloche qui fut bénie par M. Moreau, curé de St Laurent de Montoire et baptisée du nom de Jacques. Un prêtre, nommé Jacques Lemarchand résidait à l'Ermitage de Montoire, et y mourut le 8 octobre 1657 âgé d'environ 75 ans, en odeur de sainteté. Le 14 octobre 1659, le duc de Vendôme, seigneur de Montoire, faisait donation des bâtiments de ce petit ermitage et de sa chapelle aux moines augustins de Montoire, à charge de quelques services religieux. — Bien qu'il n'y ait plus trace de chapelle en ce lieu et que ce pèlerinage ait été presque oublié par les habitants du pays il est encore venu vers le milieu du XIX^e s. des personnes des environs de Chartres pour honorer St Antoine de l'Hermitage près Montoire. (*Bulletin vendômois*, 1865, p. 196 ; 1899, p. 207. — *Congrès archéol. de France*, 39^e session à Vendôme, 1872, Compte rendu, p. 339. — Malardier, p. 233).

Ermitage (L'), éc., c^e de Souday. — Ancien lieu habité et chapelle St Jean de l'Ermitage, au lieu de la Chape, en face la fontaine Regnard. — Cette chapelle a été démolie au milieu du XIX^e s. On y arrivait par un escalier d'une vingtaine de marches. Elle était d'une dimension de 7 m. sur 4 et était surmontée d'un clocher aigu. — Launay, dans son ms. sur les rues de Vendôme, en donne le plan et un dessin au crayon. Au nord de cette chapelle existait la demeure de l'ermite qui subsiste encore en partie. — (Bibl. de Vendôme, ms. 304 ; Notes ms. de Launay sur les rues de Vendôme, fo 10, v^o). — Launay, *Répertoire archéologique*, p. 152).

Ermitages (Les), h., c^e du Gault, 50 hab. — *Les Hermitages* (Cadastré). Ancien manoir dont il reste encore la motte féodale entourée de douves. Il relevait censiv^t de Courtalain. — En 1588, ce lieu appartenait à Tristan de Rostaing, baron de Brou ; ou du moins il en était admmistrateur. — Nous n'avons, sur ce manoir, aucun renseignement supplémentaire. Cassini l'omet sur sa carte. Ses étangs étaient du domaine de Courtalain. (Launay, *Répertoire*, p. 9. — Arch. d'Eure et Loir, B 548. — *Guide du Touriste dans le Vendôme*, p. 337. — Arch. Nat., O 495, fo 30, v^o. — *Bulletin diocésain*, 1874, p. 292).

Ermite (Famille de l'). Voir *L'ermite*.

Ermites (Les), c^e du canton de Château-remault (Indre et Loire). *Les Hermites* (Cassini). Elle faisait partie de l'ancien Vendômois au sud de Montrouveau. L'église en appartenait à la Trinité qui

Pavait reçue de Geoffroy Martel en 1036 ou environ. Le revenu du prieuré cure était de 800 livres au XVIII^e s. La paroisse formait une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, et relevait sans doute de Lavardin (?). Cette Sgie était au XIII^e s. à Tancrède de Gauthier ; — en 1507 à Michel Lerasle ; — en 1547 à J. Fournier, maire de Tours. — Vers le milieu du XVII^e s., la Trinité en fit l'acquisition et la vendit en 1656 aux barons de Vautourneux. — (*Cartul. de la Trinité*, [Voir table au mot *Heremitaë*]. — Busserolle, au mot *Hermites*. — *Bulletin vendômois*, 1890, p. 197).

Esbay (Famille de l'). — Voir *Lesbahy*.

Eschallard (Famille d'). — *Les Bois* (du Gault), XVII^e s. — *Les Bourguinières* (de Danzé), *Les Martinières* (du Gault), *St-Hilaire-la-Gravelle*, *La Cochetière* (de Villavard), XVIII^e s. — *La Vallée* (de Villiers), *Villebazin* (de St-Rimay), XIX^e s. — Armes : *Palé de sable et d'argent de 6 pièces* (Société héraldique, 1892).

Eschelles (Famille d'). — *Le Tertre*, (de Lignéres), XIV^e s. — Armes : *Echiqueté d'or et d'azur*. — (Adr. Thibault).

Esclancherie (L'), ancien fief, psse St-Cyr de Sargé. — *La Clancherie* (Etat-major). — Il relevait à foy et h. de Mondoubleau. Il était sans domaine, et les métairies de la Boullaie et de la Rousselière étaient dans sa censive. La Séleucherie en relevait féodalement. — En 1461 il est au Sgr de Baillou (Gervais de Hallay). — En 1529 à Laurent Vaumour, châtelain de St-Calais qui le reportait à Baillou. — En 1651 à Catherine de Coutance, veuve de Claude Malon, sieur de Montrieux. — La Clancherie est bâtie sur le territoire de ce fief et lui prend son nom. — (Arch. Nat., P 700, n° 27 ; P 701, n° 1. — Reg. Baillou, 1651. — Collection *Bernaull*, Titres de la Fredonnière).

Esnorman (Famille d'). — *La Tour de Varennes*, ou de *Frémentel* ; la *Haie-Cochereau*, XVII^e s.

Escoubleau de Sourdis (Famille d'). — *Mondoubleau*, XVII^e s. — Armes : *Parti d'azur et de gueules à la bande d'or brochant sur le tout*. — (La Chesnaye des Bois).

Escrivant (Famille d'). — *La Blotterie*, XVIII^e s.

Esnault (Famille). — *Les Deffaits* (de Selommes), XVII^e s. — *La Fosse* (de St-Martin), XVII^e s.

Esnault (Charles-Louis-Benjamin), né à Vendôme en 1786, mort à Paris en 1860. — Il servit dans le Génie, fit toutes les campagnes de l'Empire et fut retraité en 1826 avec le grade de général. Il se retira alors à Arras dont il devint député

de 1838 à 1848. (Vapereau, *Dictionnaire des contemporains*. — Bouhours, *Histoire du collège de Vendôme*, au *Bulletin vendômois*, 1911, p. 121).

Esnault, h. et moulin, c^e de Périgny. — *Molendinus Ernaldi*, XII^e s. (Cart. Trin.). — *Hernault*, XV^e s., (Titres de la fabrique de Périgny). — *Hénos* (Cassini). — *Moulin d'Enaut* (Etat-major). — Ce lieu relevait censiv^t de la Sgie de Périgny. — Il appartenait au XII^e s. à la Trinité.

Une rente assise sur ce moulin était affectée à l'entretien de la chapelle St-Michel en l'église de la Trinité. — Une autre rente de 32 mines de blé et deux poules était encore assise sur ce lieu d'Esnault. Elle était tenue en fief du château de Vendôme. Cette rente appartenait en 1518 à Georges Gaston, prêtre, Sr de Bellefontaine, acquéreur de Louis de Villebresme, avocat à Blois. — En 1583 la moitié de cette rente est aux héritiers de François de la Ferté succédant à feu Georges de Gaston. — (Arch. Nat., P 621, n°s 93 et 94. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 91 (1583) ; 1886, p. 119. — Titres de la fabrique de Périgny).

Espagne (Famille d'). — *Rocheux* (de Fréteval), XIV^e s. — *La Trousserie*, XVI^e s. — *La Boulaie* (de Boursay), *La Morroitière*, XVII^e s. — Armes : *D'or à la bande de sable, écartelé de sable à la bande d'or*. — (Adr. Thibault).

Espérance (L'), éc., c^e de Huisseau.

Espérance (L'), éc., c^e de Sargé.

Espéreuse, h., c^e de Rahart, 47 hab. — *Essein Petrosa*, XII^e s. (Cart. Trinité). — *Essa Petrosa*, XIII^e s., (Pouillé Chartrain). — *Esse Perieuse*, XIV^e s. (Chartrier de Mangué, Aven). — *Espareuse*, 1566, (Arch. L.-et-Cher, Titres de la Virginité). — *Spéreuse*, 1635 (Chartrier de Mangué, Aven). — *Espéreuse* (Cassini). — *Espéreuse* (Etat-major). — Ancien chef-lieu de paroisse et commune jusqu'en 1865, époque où Espéreuse avec le Rouillis réunis formèrent la nouvelle commune de Rahart.

Population. — 32 feux au XIII^e s. — 60 communians au XVIII^e s. — 138 hab. en 1806. — 165 en 1824. — 141 en 1841. — 150 en 1836. — 135 en 1841. — 135 en 1846. — 161 en 1851. — 157 en 1856. — 160 en 1861. (En 1866, réunion à Rahart).

Noms principaux qu'on rencontre aux anciens registres commençant en 1621 : Dugué, Brossier, de Hallot, Méliand, Ferrand de Teillé, Olivier, Gobinet, Jourdain, Vaquerel, Cadot, Le Chesne de la Musse, Pineau de la Barre, Lefebvre des Bellesevries, Guinebault, Viau d'Orsonville, L'homme de la Pinsonnière, Ferrand de la Bretonnerie, Neilz de la Henrière,

Ganey de Belair, Dajon de Vaugrimault, de Guibert, Savare, Bellanget, Rouget, Barentin, Godineau, Hernault, Le Musnier, Forest, Milochin, des Essards, Palliot de la Garde, Chabot, etc.

Prieurs Curés : Cornet, 1480. — Nicole de la Bosse, 1488 et 1498. — Quentin Lecomte, 1526. — Ambroise Garenne, 1566. — Pierre Hérière, frère de l'Hôtel Dieu, 1597. — Toussaint Régnier, 1624. — Griset, 1641. — Claude Brochet, chanoine de St-Georges, 1642, inhumé en 1648 à St-Georges. — Adrien Martineau, 1650. — Amelle, prévôt de la Collégiale de St-Georges, 1677. — Claude Dollard, 1680, enterré dans l'église le 27 févr. 1720.

Michel Egasse, 1720, enterré près la croix du cimetière, 17 août 1738. — Pierre Bonnemaire, 1738, enterré dans l'église en 1749. — François Philippe Durand, 1749, enterré dans le cimetière le 19 sept. 1780. — Gabriel Languille, 1780, enterré dans le cimetière le 30 avril 1784. — Adrien Toufflet, 1784, enterré dans le cimetière le 1^{er} avril 1786. — Jacques-Policarpe Halboul, chanoine prémontré, 1786 à 1792 (maire en 1790)..... — Martellière, 1802. — Bonneau, curé d'Azé, desservant, 1813. — Lacroix, curé d'Azé, desservant, 1824. — Chaumont, ancien chouan, ancien curé de Meslay, chev. de la Lég. d'honneur, enterré dans la chapelle actuelle d'Espéreuse en 1846 (voir sa notice aux *Addenda*), nommé curé d'Esp. en 1838. — Lacroix, derechef, 1847 à 1866 puis censé curé de Rahart en 1866 jusqu'en 1870, époque de sa mort.

Maires : Jacques-Policarpe Halboul, curé et maire, 14 février 1790. — Joseph Thiphesne, 20 nov. 1791. — René Cogniot, an VI. — Hugu, f. f. de maire, an IX. — Joseph Thiphesne, 1803. — Bordier, 1815. — G. de Trémault, 1824 à 1866.

Avant la Révolution, la paroisse d'Espéreuse était du doyenné de la Ville-aux-Cleres, archidiaconé de Vendôme, du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'abbé de St-Georges-des-Bois présentait à la cure qui était dite d'un revenu de 15 livres au XIII^e s. et de 450 livres au XVIII^e s. Elle était du canton de Villiers à l'époque révolutionnaire.

L'église d'Espéreuse, consacrée à la Sainte Vierge, démolie en 1876, datait de la fin du XI^e ou du commencement du XII^e s. Elle contenait entre autres une statue de saint Mammès soutenant de ses mains ses entrailles. Ce saint vivait à Césarée en Cappadoce au III^e s. Dans son martyre il fut frappé au ventre et fit un long trajet en tenant ses entrailles avec les mains. Il est le patron de la ville de

Langres ; on l'invoque tout particulièrement pour les maux d'entrailles ; on le fête le 17 août. Cette église possédait une fresque du XV^e s. représentant un chevalier à barbe blanche flanqué à droite et à gauche de 2 écussons. Celui de dextre qui était le sien, était *de gueules au lion d'or* ; celui de senestre était *d'or à 3 molettes d'azur ou de sable* ; ce devait être celui de sa femme ou de sa mère. Cette peinture est reproduite au *Bulletin vendômois*, année 1877, p. 204. Elle paraît représenter un personnage de la famille de Saint Martin.

Il reste de cette église un petit bâtiment servant jadis de sacristie et qui est au jourd'hui transformé en chapelle où l'on dit encore la messe le 15 août, fête du lieu, et jour d'assemblée à Espéreuse. C'est dans cette chapelle que sont déposés les deux statues qui ornaient la vieille église, une vierge du XVI^e s. (?), et saint Mammès qui attire encore un certain concours de peuple en pèlerinage.

On a encore renfermé dans cette chapelle les restes de l'abbé Chaumont qui fut curé d'Espéreuse, et on y a encastré dans le mur son épitaphe, la voici : « *In pace Rev. D. Andreas Chaumont qui natus Burgo Regis in Cenomania Copiarum quæ in partibus Britanniarum minoris catholica religionis et regis sacra jura vindicare et propugnare gloriosissime conabatur Capellani munus summa cum laude adimplevit Post, Ecclesie Sancti Calcevirii de Mesleio rector ab episcopo Aurelianensi creatus Incredibili zeli ardore pro dictam parochiam et vicinas etiam complures parochias Pastoribus suis infeliciter orbatus verbi divini predicatione et sacramentorum administratione reficere curavit De inde laboribus aegra valetudine artate pressus Parvulam parochiam B. M. de Essapetrosa, ab Blesensi episcopo re-gendam suscepit Presbiteriales ardens collata pecunia recuperavit ecclesiam pen-durulam instauravit Populum sibi commissum omnimodo in christiana fide promovit Demum meritis plenus obdormivit in domino annis natus LXXXVI In communi cemeterio depositus VII cal novembris Ab incarnatione Dni anno M. D. CCCXVI. VI idus decembris anno post Christum M. D. CCCLXX Corpus laudati sacerdotis de terra levatum In hoc Sacello honorabilibus tumulatur.*

Le vieux cimetière d'Espéreuse existe encore, racheté par cotisation des habitants, alors que tous les biens de l'église ont été vendus au moment de la création du bourg et paroisse de Rahart. Mais ce cimetière ne sert plus à enterrer les morts.

Le presbytère d'Espéreuse qui avait été rebâti au XVIII^e s. avait été vendu national le 3 fructidor an IV, puis racheté plus tard avec le concours des habitants par l'abbé Chaumont en 1839. Il a été de nouveau vendu en 1876 après la formation de la commune de Rahart.

Il existe à Espéreuse des traces d'un manoir entouré de douves (?). Il est clair que c'était là le chef-lieu de la seigneurie du lieu. Ce manoir dut disparaître au temps des grandes guerres et les Sgrs de la Henrière paraissent avoir succédé à ses Sgrs. — Les prieurs eux-mêmes avaient la prétention d'être Sgrs du lieu. Mais on les voit au XVII^e s. relever de Teillé pour leur maison presbytérale, à simple rétribution du divin service, et aussi pour leurs dîmes et prémices à 30 sous de devoir à chaque mutation de titulaires du prieuré.

On trouve des Sires d'Espéreuse au XII^e s. — En 1199, un Guillaume de St-Martin paraît comme Sgr du lieu. Avec Archambault de Caresmot, il donne aux frères du Temple un droit d'usage dans ses bois des Bretonnières. — Deux autres, de la même famille, appelés aussi Guillaume, sans doute fils et petit-fils du précédent, paraissent encore comme Sgrs du même lieu en 1233 et 1270. — Mais le *Loir-et-Cher historique* qui les cite, les donne en outre comme Sgrs de la Jousseinière, ce qui semble être une erreur.

Un Guillaume de St-Martin, non autrement qualifié, avait à Vendôme en 1391 une maison près le pont Perrin (Arch. L.-et-Cher, G 243). Il est possible que ce soit lui dont l'image avec les armoiries se voyaient sur la fresque de l'église d'Espéreuse. Il paraît être le même que celui qui fut capitaine de Marchenoir en 1380, d'après le *Bulletin dunois*, t. VII, p. 159.

On ne trouve plus comme Sgr d'Espéreuse que Hector de Marles, ainsi qualifié en 1649, et qui possédait aussi la Jame-tière, paroisse de Naveil. Il est cité au Cart. de l'Oratoire de Vendôme comme censitaire de cette maison pour ce dernier fief. Il paraît le même que Hector de Marles, Sgr de Freschines et aussi de Chanteloup (de Renay).

Au XVIII^e s., les Sgrs de Teillé et de la Henrière s'intitulaient Sgrs d'Espéreuse. Ce titre se justifiait par ce fait que de Teillé relevait la maison presbytérale, et de la Henrière relevaient à foy et h. les dîmes données anciennement par les seigneurs au prieur-curé comme rétribution du divin service dans l'église d'Espéreuse. Mais les prieurs d'Espéreuse continuèrent toujours à se qualifier seigneurs du lieu. — Voir *Rahart*.

Arch. Nat., P 625, n^o 61, 63, 64. — Arch. L.-et-Cher, G 243, 328 et 1447; H (Cartul. de l'Oratoire (an. 1649), et Titres de la Virginité; Q (Vendôme), 841. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 66; 1865 p. 146; 1866, p. 118; 1868, p. 93; 1870, pp. 200, 211; 1877, pp. 197 à 223, 278 et suiv. — *Bulletin dunois*, t. VII, p. 159. — *Le Loir-et-Cher historique*, octobre 1894, (Des seigneurs de St-Martin). — Arch. Loiret, A 1625. — Chartiers des châteaux de Renay et de Maugué. — *Cart. Trinité*, 512 et 856. — *Annales Norvèlines*, 1889, pp. 77 à 80. — Passac, p. 98. — Launay, *Répertoire*, p. 84. — Rochembeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 361. — Reg. d'Espéreuse *passim*; de la Madeleine, 1597; de St-Martin 1608, etc. — Bibl. Vendôme, Album Launay, III, p. 27. — *Charles vendômois*, 137 (1199).

Espielle, nom d'un fief, paroisse de Mazangé, au sujet duquel il y a composition faite en 1355 entre l'Hôtel-Dieu de Vendôme et un appelé Jean Le-Tort. — (Bibl. Vendôme, ms. 285, Extrait des titres de l'Oratoire, p. 21).

Espiès (Famille d'). — Voir *Cossart d'Espies*.

Espinay-St-Luc (Famille d'). — *Bois-freslon*, XIX^e s. — Armes : *D'argent au chevron d'azur chargé de onze besans d'or*. — (Arm. ms.).

Espinoche. — Voir *Pinoche*.

Essai (L'). — Voir *Essert*.

Essart (L'). — Voir *Lessart*.

Essarts (Famille des). — *Teillé*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à trois croissants d'or*. — (Courcelles, *Généalogie Lefebvre de Caumartin*).

Essarts (Les), c^e du canton de Montoire, à 12 kil. Ouest du chef-lieu et à 30 kil. Ouest de Vendôme. — *Essarta*, XII^e s. — (Cartul. Trinité). — *Les Essards* (Cadastré). — (D'après Cocheris, *Essarts* viendrait de *Sartus*, défrichement). —

Cette c^e est bornée au nord par celles de Couture et Artins; à l'est par Artins, au sud par Montrouveau, à l'ouest par Couture. — Elle ne possède aucun cours d'eau; au bas du bourg, une petite fontaine intermittente se perd dans le ravin qui se dirige au nord vers la vallée du Loir. — Les routes ou chemins d'Artins à Villedieu et de Couture à Montrouveau se croisent en son bourg. Sa station la plus proche est Sougé (7 kil.) sur la ligne de l'État de Blois à Pont-de-Braye par Vendôme.

Lieux habités : Le bourg qui compte 20 maisons et 97 habitants. — La Fontaine. — La Porcherie. — Le Plessis (haut et bas) ou Plessis-Desrée, anciens fiefs. — Le Chesnav. — Vaumcant. — La Crousillerie. — Les Caillères. — Les Patés. — La Déloucherie. — La Croix-Rondeau.

Lieux dits : La Chapelle Notre Dame

Les Daubinières, le Clos des Martins, le Parc aux Bruts, les Vergeries, le Parc des Fourmis, les Bénéardières, le Clos Hamelin, les Ménils, les Volomberts, la Chapelle (ancienne chapelle), les Coutières, les Chautournaix, la Noue Cadin, les Perrés, la Courtillière, Chasse-Puce, la Brue Gaillard, le Parc Routin, la Guenerie, la Mort aux Loups, Champs Goupi, les Tafforeaux, le Parc Bouquellier, la Languetterie, les Cabinettes, les Malhonières, les Cailleries, la Benarderie.

Superficie : 438 hect. Cadastre de 1834. Altitude du bourg, 140 m. Poste et perception de Couture. Assemblée le dimanche 21 avril ou le dimanche suivant.

Population : 80 communicants au XVIII^e s. — 36 feux en 1762 (Expilly). 189 hab. en 1806. 169 en 1811. 191 en 1824. 198 en 1830. 201 en 1836. — 201 en 1846. — 184 en 1851. 195 en 1856. 196 en 1861. 173 en 1866. — 174 en 1872. 173 en 1881. 162 en 1886. 163 en 1896. 189 en 1896. 181 en 1901. 174 en 1906.

Reg. paroiss. commençant vers 1630. Ils sont insignifiants.

Cures : Macé Berry, 1479. — Jean Perdrix, 1540. — Pierre Goret, vers 1600; il rend à cette date aveu à la seigneurie de Montoire pour le temporel de sa cure.

Jean Cornier, 1675. — Pierre Joguet, 1687. — Pierre Guétrot, 1705. — Jacques Angevin, 1731. — Guillaume Vétillard, 1754. — Maret, 1780. — Loiseau, 1788. Il semble que depuis la Révolution, la paroisse des Essarts n'ait eu de curés que par intermittence. On voit encore : Filleul, 1812. — (Vacance de 1824 à 1844). — Loiseau, 1834. — Lelong, 1840.

Chevreau, 1853, mort en exercice en 1909, après 56 ans de ministère en ce lieu.

Maires : Claude Pasquier, officier public, 1793. — Charles Tafforeau, an V. — Lemoine, an VI. — Julien Lauzeray, adjoint, an VII. — Louis Bourgeois, maire, an IX. — Claude Pasquier, an XIV. — Sébastien Mauclerc, 1826. — Charles Tafforeau, 1836. — Claude Courson, 1847. — Pierre Thiélin, 1858. — Louis Bellande, 1860. — Charles Tafforeau, adj. l. E. 1861. — Louis Bellande, 1865. — Charles Tafforeau, 1871. — Clément Courson, 1872. — Jules Berton, 1878. — Clément Courson, 1862. — Henri Hogu, 1897. — Renou Saillard, 1901. — François Fortier, 1905.

Avant la Révolution, la paroisse des Essarts faisait partie du doyenné de la Chartre, archidiaconé de Chateau-du-Loir, diocèse du Mans, de l'élection de Chateau-du-Loir jusqu'à 1711, et depuis

de l'élection de Vendôme; du Bailliage de Vendôme. L'évêque du Mans était plein collateur à la cure, qui au XVIII^e s. était estimée valoir 20 livres. — A la Révolution cette commune fut mise du district de Villedieu.

L'église, placée sous le vocable de St Georges, est du XI^e ou du XII^e s., et de petites dimensions, avec deux chapelles, l'une au nord, l'autre au sud, ajoutées postérieurement. On a mis à jour dans cette église, au XIX^e s., deux écussons peints sur la muraille. Le 1^{er} est écartelé de Montigny (le Ganelon), et de Vendôme (ancien); il est du côté Évangile. Quant à celui du côté Épître, il paraît être ainsi : *Parti, à dextre, coupé d'or au chef de gueules et d'azur à la bordure d'or; à senestre, d'or à 2 fascés d'azur ou de sable*.

Le temporel de la cure relevait à foy et h. du château de Montoire.

Il y avait à 600 mètres de l'église des Essarts, une chapelle dédiée à Notre-Dame, qui était pourvue d'un chapelain non résidant et dont le gros revenait généralement au curé des Essarts, chargé des obligations pieuses à cet autel.

Cette paroisse des Essarts paraît bien avoir été formée tout entière d'un défrichement de la forêt de Gastines, vers le XI^e ou XII^e s.

La Sgie des Essarts relevait comme la cure, en fief de la châtellenie de Montoire à foy et h. simples. Le manoir de la Sgie était au Haut-Plessis ou Plessis-Desrées à 7 ou 800 mètres au nord du bourg, sur la crête du coteau qui domine la Vallée du Loir. — De ce fief relevaient la Vergerie, l'Églerie, paroisse des Ermites, etc.

En 1308, on rencontre Geoffroy et Guillaume des Essarts, écuyers, comme témoins de l'entrée au couvent de la Virginité près Montoire des deux filles du seigneur de la Flotte.

Au XIV^e siècle, les Sgrs des Essarts sont les Sgrs de la Rocheturpin qui paraissent avoir vendu cette Sgie au commencement du XV^e s.

Vers 1450 Guillaume de Boiscornu est Sgr des Essarts; il est mari de Marguerite de St Berthevin, fille de Jean de St Berthevin, Sgr de Souday et de Jeanne de Comtarvel. Étant mort sans enfants, la Sgie des Essarts fut achetée par Jacqueline de Vassé qui vers 1443 avait épousé en secondes noces Jean de St Berthevin alors veuf de Jeanne de Comtarvel. En 1460 Jacqueline de Vassé, veuve alors de Jean de St Berthevin, rendait son aveu à la châtellenie de Montoire pour les fiefs des Essarts, Monthodon, la Touche (Touche-

Serène) et les Moulins de Papillon. Elle avait soin de dire dans son aveu que ces biens lui venaient par acquêt.

En 1468 Jean de St-Berthevin, Sr de Souday et de Challay, fils de Jacqueline de Vassé est aussi Sgr des Essarts. (A cette époque, 1475, N. Damours était bailli de la Sgic). — En 1484, il recevait aveu de Jean Sarrazin pour le fief des Bordes, relevant des Essarts. — Il était en premières noces époux de Jeanne de Tucé dont il eut deux enfants, Guillaume et Catherine de St-Berthevin et en secondes noces, vers 1478, il épousa Renée de Vendômois, veuve de Parceval de Halley, Sgr de la Thibonellière au Maine et il en eut François de St-Berthevin, au mois de janvier 1481. — En 1484, sa femme Renée de Vendômois le fit assassiner par son amant Guillaume du Plessis-Châtillon du Mée. Elle fut condamnée en 1485 à rester la fin de ses jours enfermée au cimetière des Innocents. C'est elle que le populaire plaignait sous le nom de « La pauvre recluse du cimetière des Innocents ». (Voir *Souday*).

En 1487, les Essarts sont à Roberde de St-Berthevin qui paraît avoir hérité de son neveu Jean l'assassiné, tout au moins pour l'usufruit.

Après elle la seigneurie des Essarts est à Catherine de St-Berthevin épouse de François de Mézange, fils de René de Mézange, Sgr de St-Paul le Gauthier. Elle était dame de Souday et de Challay par son père. — En 1490 François de Mézange se dit Sgr des Essarts, de Souday et Chaslay. De Catherine de St-Berthevin, sa femme, il eut deux filles, Alix et Françoise, qui toutes deux épousèrent des Marescot (Voir *Challay*). — Mais François de Mézange avait sûrement vendu les Essarts avant la fin du xv^e siècle.

En 1502, ce fief est entre les mains de Jean de Montigny, Sgr du Fresne et du Plessis-Godehoust. C'est lui qui fait apposer ses armes sur la litre intérieure dans l'église, du côté de l'Évangile. — En 1510 sa veuve Jeanne de Thouars reçoit des aveux pour sa Sgic des Essarts. Elle est alors remariée à Jacques de Malherbe, fils de Jean de M. et de Jacqueline de Poillé.

En 1512 Jacques de Montigny, fils des précédents porte son aveu à Montoire pour les Essarts, l'Abit (psse des Hayes), la Guyerie et le Luisant, psse d'Authon.

En 1544, ces fiefs sont à Paul Chabot, Sgr du Fresne, gendre de Jacques de Montigny. Il mourut entre 1569 et 1572 ; et sa femme, veuve sans enfants, le 18 février 1599. Ils avaient probablement vendu les Essarts avant 1565, attendu

qu'à cette date, Pierre Gobert, Sgr des Essarts, au moins en partie, recevait l'aveu de Pierre Sarrazin pour le fief du Plessis. Mais il semble qu'une partie de ce fief soit resté entre les mains de Jeanne de Thouars, attendu que Jacques de Malherbe devenu veuf d'elle, se remariait avec Suzanne d'Ervin ou Deroin, fille de François Deroin et de Julienne de Broc. Et cette dernière, devenue veuve à son tour, épousait Nicolas l'Hermite, sieur de la Rougerie et lui portait Pineau et les Essarts suivant donation entre vifs du 24 avril 1532.

C'était l'époque où Gaillard Galland, argentier de Jeanne d'Albret, achetait les droits de la couronne de Navarre, (dans le fait le duché de Vendômois) en la psse des Essarts, sans qu'il soit indiqué en quoi consistaient ces droits. (Trin. 480, note).

Jean l'Hermite, l'un des 100 gentils-hommes de la maison du Roi, fils de Nicolas et de Suzanne Deroin est dit en 1593 Sr de la Rougerie, la Salle, le Haut et Bas-Pineau et *les Essarts*. Il était époux de Françoise Houssart, et tous deux demeuraient à Pineau. Il y mourut avant 1601 ; et sa femme était elle-même inhumée à Ternay, le 15 déc. 1610. Ils avaient eu pour fils : 1^o) Julien, qui suit ; 2^o) François, qui suivra après son frère.

Julien Lhermite, Sr de la Salle, la Rougerie et des Essarts, mourut en 1601, laissant ses biens à son frère le suivant :

François Lhermite, Sr de Prazay, (psse de Conflans au Maine) et des Essarts après son frère. Il épousa : 1^o) Catherine Lelièvre 2^o) Antoinette de Bercher et mourut à Cormenon en 1646. D'Antoinette de Bercher il avait eu une fille, Marie, qui suit :

Marie Lhermite, dame des Essarts, etc. ; le 26 oct. 1657, elle épousait Benjamin-Emmanuel Levasseur, Sr de St-Osmane. Mais la terre des Essarts était vendue à réméré, déjà peut-être depuis quelques années, à Georges de Ridouet, dont la veuve la rétrocéda en 1659 aux nouveaux époux Levasseur, lesquels, quelques années plus tard, c'est-à-dire le 21 mai 1667 se séparaient de biens. Benjamin Emmanuel fut inhumé aux Essarts le 28 juillet 1684 à l'âge de 50 ans. Sa femme vivait encore en 1707 et demeurait au Bas-Pineau. En l'espace de 21 ans ils n'avaient pas eu moins de 17 enfants dont le tuteur fut Jacques Levasseur, M^{lre} de Cogners, leur oncle. Les 17 enfants furent les suivants :

1^o) Jacques Le Vasseur qui suit ; 2^o) René Emmanuel, né en 1659, appelé le sieur de Razilly, mort aux Essarts le 8 juin 1684 ; 3^o) Marie Anne, née le

16 janvier 1664, décédée à Péronne le 20 janvier 1755 ; 4^o) N. ; 5^o) François ; 6^o) François Benjamin ; tous trois baptisés en 1666 ; (on ne sait pas la date de leur naissance) ; 7^o) Louis, baptisé le 12 déc. 1666. Il devint enseigne de vaisseau ; 8^o) Joseph, qui suivra après son frère Jacques ; 9^o) Claude Bernard, né en 1668, mort en 1682 ; 10^o) Madeleine, née en 1670 ; 11^o) Françoise ; 12^o) Antoinette, toutes deux baptisées aux Essarts le 28 sept. 1671. (Ces trois filles entrèrent à St-Cyr en septembre 1687) ; 13^o) Claude Bernard II, baptisé à Artins le 20 janvier 1673 ; 14^o) Louis, né 9 mars 1674, baptisé à Pineau, le 5 avril 1674 ; 15^o) Alexis René, né le 27 février 1675, baptisé aux Essarts le 5 mars, mort en 1677 ; 16^o) Joachim Elie, baptisé aux Essarts, le 26 juin 1676 ; 17^o) Louis Hyacinthe, baptisé aux Essarts le 18 septembre 1679 mort en 1682.

Jacques Le Vasseur de St^e Osmane, fils aîné des précédents, Sr de Pineau et des Essarts, baptisé à Artins le 11 sept. 1658. Il fut inhumé aux Essarts à côté de son père en 1701, âgé de 43 ans. On l'appelaient le Sr de Pineau. Il eut pour successeur son frère qui suit :

Joseph Le Vasseur de St^e Osmane, bapt. le 23 avr. 1667, paraît succéder à son frère Jacques aux Essarts. Tout ce qu'on sait de lui c'est qu'il fut inhumé en l'église de Valennes en 1749. Il eut pour fille la suivante :

Marie Anne Le Vasseur, dame des Ess., épouse de Martin de Choiset, Sr de Barjon. Elle était sa veuve en 1753, le 2 octobre, époque où elle donnait procuration pour l'aveu la foy au M^{lre} de Querhoent, seigneur de Montoire, pour les Essarts, Razilly, le Haut Plessis et L'églérie. Sa succession fut partagée par des collatéraux en 1758.

D'après cette date, cette Marie-Anne devait être la fille et non la sœur de Jacques Levasseur, car Marie-Anne, sœur de Jacques était née en 1663 et aurait par conséquent eu 95 ans en 1758.

Le 27 septembre 1758, devant Huët, notaire à Montoire, estimation fut faite des bâtiments du Haut et Bas Plessis et des revenus de la terre des Essarts, à la requête de Jacques Nicolas de Lhermite, sieur de St-Denis, Pierre Barthelemy de Cissay, Sr de la Courtinerie et Pierre François de Joulrey, Sr de la Voute et autres, tous héritiers de la défunte.

La Sgic des Essarts fut partagée entre Madame de Fontenay et le sieur de Joulrey. Tous deux vendirent leur part à Gabrielle Elisabeth de Cognieux, épouse de Emmanuel de Bermondet, marquis de Cosmaire et dame de La Roche Turpin,

le premier le 23 avril, le second le 13 octobre 1759. Les immeubles faisant l'objet de cette vente se composaient des fiefs justices et seigneuries des Essarts Razilly, consistant en la Sgic de la paroisse dudit lieu, droits utiles et honorifiques, rentes, cens et autres droits seigneuriaux, et dans les terres des Haut et Bas-Plessis sis paroisse des Essarts et dans le fief justice de Razilly.

La terre des Essarts appartient aux Seigneurs de la Rocheturpin jusqu'à la Révolution, époque où le Haut-Plessis, où se trouvait le manoir de la seigneurie, fut vendu nationalement. (Voir *Plessis-Haut*). (Pour la chapelle N-D. des Essarts, voir *Notre Dame des Essarts*).

Arch. L.-et-Cher, E 111 ; Q (Vendôme) 242. — Ro-chambeau, *Le Vendômois Epigraphique*, II, p. 107. Pétigny, p. 82. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 146 ; 1891, pp. 266 à 279 ; 1892, p. 183 ; 1899, p. 196 ; 1900, pp. 59, 60. — Malardier, Notes manuscrites sur le C^o de Montoire, I, pp. 625 à 627. — *Revue du Maine*, XIII, p. 137.

Arch. Nat., P. 648, n^o 33 bis, 38, 46 ; PP 50, vol. 114, n^o 143. — Collection Eug. Vallée, mss Pastys, notes divers. — s. I, p. 96. — P. Clément, notes mss sur la Rocheturpin et les Essarts. — Abbé Chéramy, *Nouvelles recherches sur le meurtre de Jean de St-Berthevin* (Bulletin vendômois, 1891, 266 à 279). — Rochambeau, *Revue de Vendôme la Recluse* (Champion 1881). — Généalogie mss. de la famille Marescot (aux Minières). — Fleury Vindry, p. 123. — G. de Trémault, Généalogie mss. de la famille Lhermite. — Passac, p. 84. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1762. — Arch. Sarthe, GG 1 à 11. — *Cart. Unicité*, 479 note p. 293. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 394.

Essarts (Les), éc., c^e de St-Ouen.

Essert (L'), f., c^e de Boursay. — *Les-sartl*, XVII^e s. (Reg. de Boursay). — *L'Essert* (Cassini). — *L'Essert* (Plan cadastral). — *Les Serres* (État-major). — En 1641 et 1660, René de Courtarvel, époux de Claude Peschard, était seigneur de l'Essert et de Rocheux et demeurait à l'Essert. — En 1677 ce lieu est à René de Courtarvel, Sgr dudit lieu et de l'Essert, époux de Anne du Bocquet. (Reg. de Boursay 1641 et 1651. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Boursay 1660 et 1677]).

Essert (L'), village, c^e de la Ville aux Cleres, 85 habitants. — *Lessert, Lessert*, XVII^e s. Ancien fief qui paraissait relever censiv^e de Lisle ou de Busloup. En 1636 il est à Daniel Grimaudet, sieur de Lessert, époux de Michelle Chesneau, receveur des Aydes à Vendôme. — En 1678 à sa veuve. — En 1686 à Jacques Grimaudet fils des précédents. — En 1713 à François Grimaudet, sieur du Buisson et de l'Essert. — A l'Essert se trouvait résider en 1596 un notaire appelé

J. Beaujouan. (Arch. L. et Cher, E 157, 161. - Reg. de St-Martin de Vendôme, 1633, 1650, 1668. - Reg. de la Ville aux Clercs, 1686. - Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, p. 94. - *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Blois*, VI, p. 63).

Esses (Les). - Voir *Aizes*.

Estainet, ancien fief, psse de Souday. Le fief et Sgîe d'Estainet relevait censiv^t de la Sgîe de la Vofve et appartenait en 1570 à la famille de Fromentières de Meslay comme étant héritiers de la famille de Montaillé. - (Chartrier de Meslay).

Estaing (Famille d'). - *La Poissonnière*, XVIII^e s. - Armes : *De France au chef de gueules d'or*. - (La Chesnaye).

Estampes (Famille d'). - *Droué*, XVII^e siècle. - Armes : *D'azur à deux girons d'or, au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules mises en fasce*. - (La Chesnaye).

Estang (Famille de l'). - *La Fontaine de Gondré*, XIII^e s.

Estaulx (Les), écart ancien de Lavardin. - *Vicus Stallorum*, XIII^e s. - Guillelmus de Riparia (Guillaume de la Rivière), en 1256 possédait plusieurs maisons dans ce faubourg appelé *Vicus-Stallorum*. - (Cart. Blésois de Marm. 286).

Estave de Valsery (Famille). - *Vendôme*, XIX^e s. - Armes : *De sinople à une bande d'or*. - (Annuaire héraldique, 1895).

Estelles (Les), h., c^e d'Épuisay. - *Les Estelles* (Cadastré).

Estié (Famille d'). - *Bélon, La Roulerie* (de S^{te}-Anne), XVII^e s.

Estivau (Famille d'). - *Les Turets*, XVI^e siècle.

Estivé (Le moulin d'), psse d'Azé, sur le Boulon. - Il existait au XV^e s. et appartenait à la famille Sallier qui possédait la Roulière, Gorgeat, etc. - En 1476 il est à Collin Sallier. - Il a depuis longtemps disparu. - (Titres de la Roulière).

Estornel, lieu dit, psse de Boursay, où était un moulin qui fut abandonné à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun en 1209 par Robert du Mée. - (*Bulletin vendômois*, 1903, p. 245. - *Chartes vendômoises*, 328. - L. Merlet, *Inventaire des archives hospitalières de Châteaudun*, p. XVII).

Estouteville (Famille d'). - *Le Bouchet* (de Crucheray), XIII^e et XIV^e s. - *Le Fief du Gué de la Ville*, XIV^e s. - Armes : *Burelé d'argent et de gueules, au lion morné de sable, colleté ou accolé, armé et lampassé d'or, brochant sur le tout*. - (Bibl. Nat., Gaignières, Pe id, fol. 144.)

Estre ou **Etire** (L'). - Ce mot, uni à un autre, signifie *maison* et doit s'écrire plutôt *Aitre*, de *Atrium*, âtre. (Voir *Aitre*).

Estrots (Famille des). (*De Destrictis*), XIII^e s. - *Les Estrots* (de St-Hilaire), XIII^e s. - Armes : *D'argent au chevron de gueules*. - (Sécau au Cartulaire Blésois de Marm., p. 192).

Estriverde (L'), h., c^e de Fontaine-Raoul, 76 hab. - *Louisville ou l'Estriverde*, (Cassini). - *L'Estriverde* (État-major). - *Les Estriveux* (Cadastré). - Ce hameau est composé d'une agglomération de fermes, bordages et maisons dont les noms sont : La Bigote, le Bourbier, la Guionnerie, les Petites-Maisons, la Mare-d'Hélin, les Vallées, les Vieux-Puits, etc. (Voir ces noms). - Il s'est formé d'un dépeçement du fief de Loenville. (Voir *Loenville*).

Étang (L'), f., c^e de Bouffry.

Étang (La borde de l'), psse de Choac, St-Mars ou Cormenon. - Comme fief, ce lieu relevait du Petit-Bouchet, et appartenait en 1405 à Marguerite, veuve Geoffroy de la Bruyère. - (Arch. Nat., P 700, n^o 30).

Étang (L'), h., f. et étang, c^e d'Épuisay. - Ce lieu relevait censiv^t de Courtemblay. - (Arch. Nat., P 700, n^o 64).

Étang (L'), anc. mét., psse du Gault. - Elle était dans la censiv^t de la Sgîe-cure du lieu. Elle a aujourd'hui disparu. - (Arch. d'Eure-et-Loir, G 1104).

Étang (L'), éc., c^e de Gombergean.

Étang (Le Petit), h., c^e des Hayes, nommé ainsi à cause de sa proximité du petit étang de Gâtines.

Étang (Moulin de l'), psse d'Oigny. - Il fut détruit au XVII^e s. et appartenait aux moines de St-Calais. Il était situé non loin de leur prieuré d'Oigny sur le Coitron dont on retenait les eaux. L'endroit présumé de son établissement s'appelle aujourd'hui *les Auges*. - (Notes de l'abbé Chéramy d'après les minutes de Michel Denyau, not. à Mondoubleau [Étude Chamailard]).

Étang (Moulin de l'), détruit dès le XIV^e siècle et situé paroisse du Plessis-Dorin, au-dessous de l'étang de Boisvinet. - Il appartenait aux moines de St-Calais; et il était stipulé dans un accord entre les moines et les religieuses de St-Avit de Châteaudun en 1168 que les hommes soumis à la banalité de ce moulin de l'Étang devaient, en cas de chômage dudit moulin, aller faire moudre à celui d'Egrin, situé sur la Grenne près de Choac, et appartenant en commun aux deux couvents. (*Bulletin duinois*, VII, p. 170, article de l'abbé Blanchard).

Étang (L'), L., c^e de St-Agil. - Elle fait partie du domaine du château.

Étang (L'), éc., c^e de St-Avit. - En 1065, ce lieu paraît être à Charles de

Bongaud, éc. Sr de l'Étang, époux de Louise d'Amot. (Reg. St-Avit).

Étang (L'), L., c^e de St-Agil. - Elle fait partie de la terre de St-Agil et en était dès le XV^e s. (Arch. Nat., P 700, n^o 86).

Étang (L'), L., c^e de St-Jean-Frémentel.

Étang (L'), anc. mét., psse de Souday. - Elle fait déjà partie en 1466 du domaine du Petit-Souday avec l'Étang même qui lui était joint. (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Étang Berger (L'), lieudit, c^e de Thoré.

Lacus Beruelli, 1428 (Cart. de Marmoutier et de la Trinité). Ancien étang déjà desséché au XVIII^e s. et qui était alimenté par la rivière de Brice. Il semble que son nom devrait être plutôt *Étang de la Brice*. Mais la Brice elle-même portait le nom de *Bergarice*, (*Bergaricia*) d'où paraît venir le nom même de Berger.

Cet étang était du domaine du comté-duché de Vendôme. Il resta au duché après le XVI^e s. et ne fut pas au nombre des dépendances du domaine aliénés par Henri IV. Cet étang, en 1583, était loué par bail à François Bodineau, marchand, pour 740 livres fournois par an et 6 chapons. - Le 1^{er} juin 1707, l'étang de Berger, alors desséché, fut aliéné par les commissaires du roi Louis XV en faveur de Charles Ballyer, bourgeois de Vendôme, époux de Elisabeth Barbe. Il contenait alors 94 arpents de pré, 30 boissellées de terre et 12 boissellées de bois taillis (sur la chaussée).

D'après Petigny, c'était au Gué-Berger, aujourd'hui l'Arche-Berger, c'est-à-dire à l'endroit où la rivière de Brice coupe la route de Vendôme à Montoire, au-dessous de la chaussée de l'étang de Berger, que la ligne séparative du *Pagus vindocinensis* avec la *Cité du Mans*, quittait le cours de la Brice pour venir rejoindre le Loir, droit à Varennes, un peu au-dessous du village de ce nom, laissant ainsi au Maine la presqu'île de Thoré. C'est encore aujourd'hui la limite des communes de Mareilly et de Thoré.

L'Arche Berger était un pont à péage qui appartenait au duché, (d'après le mémoire de l'Intendant Bouville à la fin du XVIII^e siècle).

Cart. Blésois de Marm., 733. - *Cartul. vendômois de Marm.*, 9 A. - *Cartul. Trinité*, 134 et B24. - Arch. 13044, A 1601 (1767) - *Bulletin vendômois*, 1866, p. 149; 1899, p. 109 (1884). - Petigny, pp. 137 et 139.

Étang Clairouat (L'), ancien étang, c^e de Faye. - Il donna naissance au ruisseau qui se jetait dans le Réveillon au dessus du Gué de Bonne-Fontaine après un parcours de 2 kil. - Ce ruisseau existe

encore dans les temps pluvieux. (*Carte de Cassini*).

Étang de Gallas (L'), c^e du Poislav.

Il contenait 9 arpents et appartenait de tout temps aux seigneurs de Courtalain. (Arch. Nat., Q 495, P 27, v^o).

Étang des Brosses (Le Gd), assis près le Gallas, c^e du Poislav. - Il contenait 28 arpents et appartenait aux sires de Courtalain avec l'Étang même du Gallas. (Arch. Nat., Q 495, P 27, v^o).

Étang du milieu (L'), éc., c^e de Rahard.

Étangé, h., c^e de Savigny. - *Éstangé*, (Cassini). - Dans le registre-cueilletler du Chatellier de 1787, on l'appelle aussi *la Clotte* ou les *Renardières*. - Ce lieu relevait de Courtenjon à foy et h. et aussi du Chatellier à 6 sols 6 deniers de cens. - En 1408 il est à la dame de Villeprouvair, comme ayant le bail du Sgr de Villeprouvair son fils et devant foy et h. au Sgr du Breuil pour raison du fief d'Étangé en *la paroisse de Lunay* (pour Savigny).

En 1437, Étangé est aux hoirs Pierre Bourreau. - En 1463 à Pierre Bourreau fils. - Au XVI^e s. il est aux Sgrs du Chatellier auxquels il reste, et fait alors partie de la terre du Chatellier. (Arch. Nat., P 686, n^o 30 [1408]; P 686, n^o 6 et 8 [1437 et 1463]. - Arch. de L. et Cher, E 17 et 417. - D'Hozier, Registre IV, *Généalogie de Salmon*).

Étang rompu (L'), étang, c^e d'Épiais, dans les Bois-Rochambeau. - Il fait aujourd'hui partie de la terre de Maugué.

Étangs (L'), éc., c^e de Lunay.

On appelait ce lieu autrefois *Les Renardières*. - Il y avait là deux fiefs relevant à foy et h., l'un de Savigny, l'autre d'Auvine. - En 1610, le fief des Étangs, relevant de Savigny, était à la famille Hamcau. - En 1687, celui relevant d'Auvine était déjà divisé entre plusieurs détenteurs par dépit de fief. (Arch. Nat., P 605, n^o 6; P 773, 66^a. [Lunay]).

Étangs (Les), éc., c^e de Rahard.

Étivet (L'), L., c^e de Danzé. - *Estiva*, XVII^e s. - *Létiva*, (Cassini). - *Létivet* (État-major et cadastré). - C'est par erreur que la carte d'État maj. qualifie l'Étivet *château*, elle le confond avec la Sauverie qui est à côté. - Les dîmes de Létivet se percevaient par moitié entre le prieuré de S^{te}-Croix du Temple-lez-Vendôme, et celui de Danzé. - Les habitants d'Ét. avaient droit d'usage dans les bois de Motteux. - En 1584, ce lieu est à Jean Le Pelletier, Sr du Lehon. - Il appartenait ensuite aux Srs de la Sauverie et fut vendu avec la Sauverie en 1755 à Jean de Paris par le C^{te} de Rochambeau. Cette ferme fait encore partie de la terre

de la Sauverie. (Voir *Sauverie*). (Chartriers des Minières et de la Sauverie. Bibl. Vendôme, Dossier Mareschal [1763]).

Etoile (Famille de l'). — *Les Rouandières*, XIX^e s. — Armes : D'azur à une étoile d'or. — Alias : D'azur à la croix d'or cantonnée au 1, 2 et 4 d'une étoile et au 3 d'un croissant le tout d'or. — (La Chesnaye des Bois et Beauchet Filleau).

Etoile (L'), ancienne abbaye, (aujourd'hui chapelle du château de ce nom et bâtiments de service), c^e d'Authon. — *Ecclesia de Stella*, 1132, (Cart. de la Trinité et Chartes vendômoises). — *Ecclesia Sanctæ Trinitatis de Stella*, 1210 (Cart. Trinité) — *S^t-Sauveur de l'Etoile*, xv^e s. (id.). — *L'Estelle*, xvi^e s., (id.). — On l'appelait tantôt *S^t-Sauveur de l'Etoile*, tantôt *S^te-Trinité de l'Etoile*, ou plus simplement *l'Abbaye de l'Etoile*. — Elle doit son nom à son emplacement au centre de vallons qui se croisent et forment comme une étoile. — Elle est en réalité bâtie dans le vallon qu'arrose le Rondy, autrefois appelé *La Branle*.

Cette abbaye avait pour armoiries : D'azur à 3 fl. de lys d'or accomp. en chef d'une étoile de même et une bande de gueules brochant sur le tout chargée de 3 lionceaux d'or. (Loir-et-Cher historique, 1889, p. 52).

— Mais on rencontre parfois, aux titres relatifs à l'Etoile, un sceau donnant un *S^t-Sauveur* tenant un globe dans sa dextre et une étoile en chef. (Ce doit être là le véritable écu de l'abbaye de l'Etoile).

Comme fief, l'église même de l'Etoile avec le monastère et ses appartenances proches, relevait de Montoire, à foy et h. simple etc., et pour le droit d'avoir pont-levis. elle devait en outre aux C^{tes} et ducs de Vendôme, comme seigneurs de Montoire « un verre de cristallin à chaque mutation d'abbé » (suivant un aveu de 1634). — Un aveu du 5 septembre 1549 conservé aux Archives Nationales, Série P, n^o 605, rendu par l'abbé Ambroise de Montesson au duc de Vendôme, commence ainsi : « C'est la déclaration des choses héritaulx, etc.... tenues par l'Abbaye et monastère de *S^t-Sauveur de l'Etoile* de Monseigneur Anthoine de Bourbon, per de France etc...., à cause de la baronnie et chastellenie de Montoire, membre dépendant joint et uni avec le corps du duché de Vendômois. C'est assavoir : L'église, moustier, cloistres, dortoirs, refectoirs, maisons, pressouers, granches, estables, fournil, portail avec la maison d'iceluy appelée le château, jardins, vergers, viviers et courts, et tout en un tenant contenant six arpens ou environ, joignant d'un côté à notre rivière appelée et nommée *Branle*, et de toutes parts à nos

autres choses cy après déclarées.... » (Suit la déclaration des biens du monastère). — (Arch. Nat., P 605).

L'abbaye même de l'Etoile fut édifée en remplacement d'un ancien prieuré qui datait du temps des derniers Carolingiens, ainsi que le disait la charte de fondation de l'abbaye, aujourd'hui disparue mais qui fut analysée en 1720 par l'archiviste de l'Etoile pour être ajoutée aux matériaux réunis afin de servir à l'histoire générale de l'Ordre de Prémontré. Cette analyse mentionnait les biens octroyés à cette église par les ancêtres de cette maison dès avant l'an 987. (D'après les *Annales Norbertines*, 1886, p. 272, reproduisant les *Annales Præmonstralenses*, I, p. 873).

Selon toute probabilité le prieuré ancien de l'Etoile appartenait à Marmoutier comme on est en droit de l'induire du texte et des termes de la Charte 90 des *Chartes vendômoises* (de l'abbé Métais), impliquant échange de terres entre Marmoutier et l'Etoile en 1146.

Nous sommes obligés pour ce qui va suivre sur l'Etoile, à cause de la rareté des chartes et documents, de nous appuyer presque entièrement sur la notice publiée dans les susdites *Annales Norbertines*, années 1886 à 1889, par le frère Louis de Gonzague, sous ce titre : *L'Abbaye de l'Etoile*, et cela malgré des fautes nombreuses que nous avons fait notre possible pour éviter.

Cette abbaye fut fondée l'an 1130 sous le nom de la *S^te-Trinité de l'Etoile*, par le C^{te} de Vendôme Geoffroy Grisegonelle et Mathilde de Chateaudun, son épouse, à l'instigation de Thibault de Champagne, comte de Blois, et confiée aux Bénédictins de l'Ordre de Prémontré.

Le premier abbé fut envoyé de Prémontré même. Il s'appelait Thierry ou Theodoric et était un disciple de *S^t Norbert*, le fondateur même des Prémontrés. Il arriva avec cinq religieux seulement. L'année suivante ils étaient au nombre de douze.

Le nouvel établissement ne tarda pas à prospérer, grâce aux dons généreux des seigneurs de la contrée parmi lesquels les comtes de Blois et de Vendôme, les sires d'Amboise, de Chateaufort, de Montoire, de Brou, les Sgrs d'Authon, de la Geneste, de *S^t-Amand*, des Hayes, de Troo, d'Aubemare, de Thoré, de Chemillé, de Rortres, de Neuvy, de Loré, des Roches, du Plessis, etc. Les religieux reçurent ainsi de nombreux domaines, par mi lesquels celui de Monthallan (c^e de Monthodon, c^{ms} de Chateaufort, Indre et Loire), qui leur vint en 1132 du don de

Robert Hermite, lui même religieux et peut être ermite en ce lieu. Ce don leur fut confirmé par Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres. Ils reçurent encore des comtes de Vendôme le droit de prendre dans la forêt de Gastines tout le bois dont ils pourraient avoir besoin pour l'usage de leur couvent.

D'autres donations suivirent au cours du XIII^e siècle, dont les principales sont :

La terre de la Geneste, reçue de Renaud de la Geneste, qu'ils ne tardèrent pas à céder à Marmoutiers contre des terres plus proches de leur couvent ; — La chapelle et le domaine de la Roche-Perdriel, paroisse des Hayes, de la part du seigneur des Hayes ; — l'église d'Authon qui leur fut donnée par Renaud de Monçon, évêque de Chartres en 1185 ; — l'église *S^t Mars de Loequenay* au Maine, qui fut probablement donnée par Hugues de *S^t Calais*, évêque du Mans, dans le 1^{er} quart du XII^e s. Le lieu de la Mancellière, paroisse de Thorigné au Maine, don de Raoul de Thorigné et autres ; — Et en plus de tout cela de nombreuses rentes et dîmes sur différents domaines en Vendomois, au Maine et en Touraine.

En 1209, ou au plus tard 1210, l'abbaye eut à souffrir d'un incendie qui détruisit tous les bâtiments sauf la chapelle, ce qui détermina Hamelin, évêque du Mans, à lui octroyer une charte de confirmation de ses biens répandus dans son diocèse. — Cet événement du reste ne fit que rendre plus nombreuses les donations au monastère.

En 1227 Geoffroy des Hayes donna à l'Etoile le patronage de son église des Hayes qui fut dès lors unie au prieuré de la Roche-Perdriel qui appartenait à l'abbaye. Vers 1240, le monastère fut reconstruit par l'abbé Hugues, 7^e abbé de l'Etoile.

En 1261, l'Etoile reçut encore de Alésia, dame d'Ilhers, le patronage de l'église de Mazonnelles au Maine.

Sous la prélature de Guillaume Lacaille, en 1362 les Anglais prirent et saccagèrent l'abbaye. Au XV^e siècle, ce fut bien pis encore, sous la prélature de Jean de Fontenay (1419 à 1460) avant la mission de Jeanne d'Arc, l'Etoile souffrit de telles dévastations que les religieux furent obligés de s'exiler pendant plusieurs années.

En 1490, Jean Clément, bailli de l'Etoile fut un « Etat des lots et assises des terres de la seigneurie de l'Etoile ». Ce terrier comprenait 31 pages et nommait toutes les propriétés de l'Etoile. — On connaît ces propriétés par les aveux de l'Etoile, conservés aux Arch. Nat. sous la série P,

n^{os} 604, 605 et 606, d'après lesquels on voit que les biens dépendant de l'Etoile, autour du monastère, étaient les métairies, bordages ou fiels appelés : La Perfuserie, Guynemoreau, le moulin de Préchesne, la Bresselière (ou Bressilière), Monthallan (paroisse de Monthodon), Conichard, la Georgetterie, le Moulin-Nouvet, la rivière de Branle (le Rondy) depuis la planche de la Bersillière jusqu'au lieu de Guinemoreau, la forêt de l'Etoile avec ses garennes, la métairie de la Planche, la métairie de Cape-Pied ou Coup-de-Pied ; et sur la paroisse des Hayes : la Rocheperdriel avec sa chapelle, l'Aître-de-la-Pigallière et l'Aître-Farouil, la Touche, les Loges, etc. De plus, dans la même paroisse, différents fiels appelés : La Focherie, les Jaunais, Richeborde, les Augolets ; le moulin de Vaunoise, près Chateaufort ; et dans la paroisse d'Authon : les Gaullies, la Rougelinière, la Gognière, les Bruyères, la Foucquetière, etc.

Les religieux de l'Etoile avaient encore le droit d'avoir et prendre sur le Plessis-Godehoust une rente d'un demi-muid de grain pour l'obligation où ils étaient de dire la messe tous les dimanches dans la chapelle du lieu, fondation faite en 1308 par Jean de Vendôme et Jeanne de Bailleu, sa femme.

L'Etoile avait encore d'autres fiels relevant directement du château de Vendôme. C'était le fief du Colombier en grève (à Vendôme même) proche les Moulins-le-Comte, qui portait sur la rue de la Grève et dont dépendait le Grand-Feu ou la Verrerie de la Grève. C'est à cause de ce fait, que les comtes avaient pu exiger de l'Etoile comme redevance féodale, un verre de cristallin. — En outre 100 sols tournois de rente sur le grand four Ysoart ou Hirrouart ainsi que le constate un aveu de 1442 ; lequel four en 1456 s'appelle déjà le Four-le-Comte situé rue Poterie à Vendôme. (A. N., P 604) ; et de plus, certains fiels relevant de *S^t-Calais*, c'est-à-dire le quart des fiels des Quatre-Seigneurs et celui appelé l'Etoile, paroisse de Sougé (Aveu de 1506).

L'abbaye n'est pas sortie d'une obscurité relative tant au cours du moyen âge que depuis. Elle eut grandement à souffrir au temps de la Guerre de Cent ans par les incursions des routiers et fut venue et ne semble pas s'être jamais remise des dommages éprouvés à cette époque.

De plus en 1510 elle fut entièrement pillée par des routiers qui détruisirent jusqu'aux titres et papiers.

Elle subit le premier prieur commendataire en la personne de Jean de Lavardin,

en 1558 (d'après les Annales Norbertines 1888, p. 54). Mais le monastère n'eut pas à y perdre et c'est le plus illustre et le plus vertueux de ses abbés (voir sa notice). Il vint à bout de rétablir la régularité monastique fort compromise par les derniers titulaires (les 3 Montesson).

L'abbaye fut encore une fois pillée au temps des guerres de religion vers 1570 par les soldats huguenots de Jeanne d'Albret.

Un tableau datant de l'année 1608 donne l'état des revenus et des biens de l'abbaye à cette époque. Il est conservé à la série H des Arch. de Loir-et-Cher ; mais cet état ne fait pas de différences sensibles avec celui fourni par le terrier du xv^e s. Il est probable seulement que les diverses métairies avaient été quelque peu « *déméliorées* » par les pillages des Huguenots 20 ans auparavant.

La Réforme monastique de la Congrégation de St-Maur fut introduite à l'Etoile par l'abbé Valentin du Raynier vers l'an 1625. Cet abbé fit venir à l'Etoile une colonie de religieux d'Ardenne, au diocèse de Bayeux.

Une vue de l'abbaye de l'Etoile en 1695 a été dessinée par Gaignières (Bibl. Nat., Estampes, Va 70).

En 1725, les Prémontrés furent mis en possession du couvent de St-Georges-du-Bois, jusqu'alors occupé par l'ordre des moines Augustins, mais qui était réduit à un seul religieux. Cet événement paraît n'avoir fait qu'affaiblir encore la maison de l'Etoile, à laquelle on dut prendre des moines pour peupler St-Georges.

En 1766, une déclaration des religieux portait que « leurs bâtiments se composaient de l'église, la sacristie, le chapitre, le cloître grand et à quatre faces, le réfectoire, le dortoir contenant 10 cellules, le chauffoir, la cuisine, la salle des hôtes, l'infirmerie, le vestiaire, les archives, le tout en bonne réparation, et l'enclos bien fermé. Leurs biens étaient évalués être d'un rapport de 3.205 livres et leurs charges de 1558 livres, ne leur laissant qu'un revenu de 1647 livres. (Annales Norbertines, 1888, p. 277).

En 1770, outre les cures de Maisoncelles, St-Mars de Locquenay (Sarthe) et St-Léonard-des-Hayes (L.-et-Cher) toutes trois du diocèse du Mans, et celle de St-Hilaire d'Authon, diocèse de Blois, l'Etoile possédait encore trois bénéficiers réguliers qui étaient Notre-Dame de la Mancellière, psse de Thorigné (Sarthe), Notre-Dame de Lorette (psse des Hayes) et St^e Radegonde de l'Écottière, psse de Busloup.

En 1772, il fut question de foudre en

une seule abbaye les deux monastères prémontrés de l'Etoile et de St-Georges-du-Bois. Mais des deux côtés les quelques moines résidants résistèrent. C'était à qui des deux convents absorberait l'autre. L'évêque de Blois n'osa pas trancher la question et les deux maisons restèrent debout jusqu'à la Révolution, mais quasi désertes. En 1785, les moines n'étaient plus à l'Etoile qu'un nombre de quatre : le P. Foucher, prieur, le Père Heudes, procureur, le P. Jean-Baptiste Pillegrain, sous-prieur, et le P. Michel Le Fortier, sacristain.

En 1790, ils n'étaient plus que trois : Pierre-François de Jolimont, prieur, 49 ans ; Louis-Charles Courtcoult, procureur, 39 ans ; et Charles Picot, chanoine. Deux autres étaient absents : Jean-Baptiste Pillegrain et Jacques-Yves Roussel.

Les biens du couvent (hors des fiefs, supprimés) étaient alors : La Roche-Perdriau, le Haut-Prêchesne, le Moulin de Vaunaise, la Remettrie, l'Aître-Gaulier, la Fritière, la Clergerie, le Grand-Mesnil, la Rabatterie et la Fagotterie, ces deux dernières métairies unies.

En 1791 l'église avec le couvent, les métairies de la Basse-Cour, de la Fruiterie et de la Grange furent vendues ensemble pour 90.500 livres. — Le total des biens de la communauté produisit 228.305 livres en assignats. — L'acquéreur du couvent et ses annexes était Legrand de Marisy, seigneur du Fresne d'Authon. — Le domaine acquis ainsi fut annexé à la terre du Fresne. — Voir *Etoile* (l'), château.

Abbés de l'Etoile d'après les Annales Norbertines, depuis la fondation. (Il est probable que quelques-uns ont été omis).

- 1 Théodoric, 1130-1145.
- 2 Raoul, 1145-1157.
- 3 Jean Guasco, 1157-1178.
- 3 bis Imbert (par intérim), 1172.
- 4 Gauthier, 1178-1241.
- 5 Michel, 1211-1229.
- 6 Godefroid 1^{er}, 1229-1234.
- 7 Hugues, 1234-1241.
- 8 Godefroid II, 1241-1248.
- 9 Guillaume 1^{er}, 1248-1250.
- 10 Jean II, 1250-1265.
- 11 Nicole de Vaux (de Vallibus), 1265.
- 12 Guy 1^{er}, 1267-1275.
- 13 Geoffroy ou Godefroid III, 1275-1298.
- 14 Julien, 1298-1317.
- 15 Jean III, 1317-1328.
- 16 Guy II, 1328-1335.
- 17 Jean le Picard, 1335-1344.
- 18 Guillaume Lavaille, 1344-1385.
- 19 Etienne Broderelli, 1385-1410.
- 20 Jean de Fontenay, 1410-1450.
- 21 Guillaume de Comeray, 1450-1472.

- 22 Jean de Comeray, 1472-1480.
- 23 Guillaume de Montesson, 1480-1494.
- 24 Jean de Montesson, 1494-1515.
- 25 Ambroise de Montesson, 1515-1557.
- 26 Jean de Lavardin, premier abbé commendataire, 1558-1584.
- 27 Claude Guesnault, 1585-1603.
- 28 Jacques de Lavardin, 1603-1623.
- 29 Valentin du Raynier, 1623-1668.
- 30 François Leconte de Nonant-Bretoncelles, 1669-1680.
- 31 Alexis Léonor de Bellemare, 1680-1701.
- 32 Robert Perrot, 1701-1742.
- 33 Jean Joseph Bayle, 1742-1750.
- 34 Pierre François Basset de Jolimont, 1750-1780.
- 35 Jean de Duchillaud Deffieux, 1780-1790.

Prieurs de l'Etoile : Hugues, 1146. Jean Guasco, vers 1150. Guillaume de Comeray, vers 1440. Berthelot, 1442. Pierre Marié, 1450. Michel Rousseau, 1583. Jean Guesnot, 1612. — Louis Lucas, 1646. Cyprien Allierier, 1671. — Toussaint de St-Léger, 1683. Antoine de Bardoul, 1715. Guillaume du Bois, 1722. Héron, 1729. Joseph Ponsonet, 1733. David Lecomte, 1735. — Germain Couture, 1757. Jacques de la Nonne, 1760. Nicolas Lelemer, 1764. Jean Ozanne, 1767. Pierre-Guillaume Gauthier, 1783. Jacques Foucher, 1786. Pierre François de Jolimont, 19 ans, 1790.

Arch. Nat., P. 604 à 606. *Chartes vendômoises*, 20, 85, 92, 99, 103, 109, 110, 123, 184, 189, 204. *Métais, Études et Documents*, III, p. 71. *Gallia Christiana*, VIII, p. 427. Arch. L. et Cher, H, Basse de l'Etoile ; Q (Vendôme) 181. — D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*. Caumont, *Topographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 58. Bibl. d'Orléans, ms. 404. (Histoire abbaté de l'Etoile par Von Verdunac, et 435 bs. — D'Hoziar, registre III, 2^e partie, *Généalogie de la famille d'Orléans*, p. 13. *Bulletin vendômois*, années 1865, pp. 52, 138, 151 ; 1866, p. 166, 186, pp. 262, 263, 271, 1820, pp. 130 à 133, 142, 148, 1820, p. 81, 1829, pp. 50, 84, 1880, pp. 64, 1841 ; 1891, p. 154, 1896, p. 177. *Annales Norbertines, l'Abbaye de l'Etoile* par le P. Louis de Gonzague, Année 1886, pp. 202 à 215, 224 à 231, 244 à 251, 270 à 284 ; années 1852, pp. 130 à 132, 133 à 135, 136, 26 à 29, 151 à 156, 157 à 158, 200 à 204, 224 à 229, 249 à 254, 273 à 275 ; années 1830, pp. 4 à 10, 10 à 14, 24 à 29, 26 à 31, 99 à 103, 135 à 142, 156 à 160, 175 à 179, 200 à 204, 246 à 249, 251 à 258 années 1806, pp. 11 à 18, 192 à 117, 119 à 122. *Études*, pp. 435, 509, 512, 509. *Passac*, p. 82. *Caumont du Loure dans le Vendôme*, p. 260. — Lannay, *Le Mans*, p. 91. — *Cart. Vendôme*, 520 (pour Imbert, abbé). *Charte vendômoise*, 456 notes, 494 (an 1263, 428 (1259). Bibl. de Vendôme, *Album Lannay*, III, p. 20. — *Le Loure et Cher, le terrier*, 1889, p. 57.

Journal l'Éclair de L. et Cher du 29 mai 1901. — Bibl. Nat., Galvinières, (1901mpes), Va 70.

Etoile (l'), château, c^{te} d'Authon. Ce château a été construit vers le milieu du XIX^e siècle par la famille de la Rochefoucauld, sur le domaine de l'ancien monastère de l'Etoile et non loin des ruines de l'abbaye.

Le domaine actuel de cette terre de l'Etoile se compose en général du domaine même de l'ancien couvent acheté de la nation en 1792, par Legrand de Marizy, alors propriétaire de la terre du Fresne et annexé par lui à cette terre. — Après la mort de Legrand de Marizy, en l'an XII, ses enfants, N. Legrand de Marizy son fils et Mesdames de Misphau et de Cumont vendirent avec le Fresne la terre de l'Etoile. Cette dernière terre se composait alors de la maison d'habitation, la ferme de la Clergerie, le Coup-de-Pied ou Coupe-Pied, les fermes de la Rabatterie et de la Fagotterie, la Fruiterie et les prés de Mouvet ; soit 582 arpents ou environ 400 hectares (supplant l'arpent de Montoire à 69 ares). — L'acquéreur était un M. de Vallerand, dont la veuve Barbe-Jacqueline Cuillier, légua plus tard l'Etoile, par testament, à Jacques Perron, fils du général Cuillier-Perron. Ce Jacques Perron entra dans la Compagnie de Jésus et devint missionnaire en Amérique. Au moment de se retirer du monde, il céda l'Etoile à sa sœur Anne-Charlotte Cuillier-Perron, qui en 1825 avait épousé le C^{te} Frédéric de la Rochefoucauld. C'est lui qui paraît avoir bâti le château actuel (?)

À la mort de la C^{esse} de la Rochefoucauld survenue en 1892, l'Etoile devint la propriété de sa fille Charlotte-Victorine Marie-Françoise de la Rochefoucauld, mariée en 1865 au prince Sarsina, de la famille romaine des Aldobrandini. Entre les mains de la princesse Sarsina l'église antique de l'Etoile, alors en ruine, fut réparée. Une chapelle domestique lui fut jointe en utilisant et réparant l'ancienne sacristie, et un nouveau prieuré fut formé et confié à des Pères Prémontrés. Il dura quelques années. Mais la vieille église ne peut plus servir que de magasin. Elle contient une plaque mortuaire aux armes des Montigny (le Ganelon), anciens seigneurs du Fresne.

C'est pendant cette durée du prieuré nouveau de l'Etoile que le frère Louis de Gonzague, lui-même religieux prémontré, entreprit de relaire l'histoire de l'abbaye de l'Etoile. Ce travail, fort imparfait, du reste, a été édité par le bulletin périodique appelé *Les Annales Norbertines* (années 1886 à 1889). C'est de ce

travail que nous avons tiré la plupart des renseignements qui nous ont permis de faire la notice sur l'Étoile. (*Annales Norbertines*, 1886, p. 208 ; 1888, p. 249 ; 1889, p. 11. — Archives de la mairie d'Authon).

Étoile (Le fief de l'), psse de Sougé. — Il formait le quart de ce que l'on appelait le *Fief des Quatre-Seigneurs* et relevait à foy et h. du château de St-Calais. — Il prenait son nom de l'abbaye de l'Étoile d'Authon qui le possédait dès le XVI^e s. et probablement bien auparavant. — Il se composait « d'une petite touche de boys sise sur le bois des Roches de Sougé, contenant trois quartiers, une cave sous ledit bois des Roches et l'allée devant ; la moitié d'une pêcherie au gué de Sonzay, justice moyenne et basse, droit d'espaves moybleaux (mobilières) quand ils adviennent, droit de mesure à bled et à vin, au patron de St-Calais, plusieurs foyes et hommages, cens, rentes, etc..., s'élevant à la somme de 6 livres 18 sols 4 deniers... ». — Par cet aveu le couvent de l'Étoile se disait vassal de St-Calais et sujet de la dite châtellenie en garde et ressort, etc. — (Jacques Chevalier, lic. ès-lois est bailli du fief de l'Étoile en 1550 et Gilles Gilles en 1549). — (Bibl. de Vendôme, Fonds de la Société Archéologique, titres des Noues de Sougé. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Inventaire des fiefs de St-Calais, f^o 59).

Étournière (L'), h., c^e de Tréhet, 22 hab. — *Létournière*, (Cassini). — *Létournerie* (Etat-Major). — Ancien fief mouvant de la Sgie des Hayes. — Au commencement du XVII^e s. il était à Jean de Lhermite, Sgr de Pineau. — En 1642, il est à Marie Dubois, sieur de Létournière et du Poirier, valet de chambre du roi, (Voir sa notice). — En 1691 à François Péan, sieur de la Croix. — En 1789, il est à l'abbé Liger de la Tour, qui assistait à l'assemblée baillagère du clergé à Vendôme. — (Bibl. Vendôme ; Mémoires de Duchemin, I, p. 109. — Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 183. — *Bulletin vendômois*, 1894, p. 246 et suiv. — *Cart. Trinité*, 463, note I, p. 252).

Etrangle-Truies (Les), f., c^e de St-Agil. — *Les deux métairies d'Etrangle-truye*, 1405, (Aveu de St-Agil). — *Les Estrangles-Truyes*, 1665 (Titres de la Tabaise). — *Les Estrangles-Truyes*, 1649 (Aveu du Prieuré de St-Agil). — *Les Etranges Truyes*, (Etat-Major). — En 1405, les deux mét. d'Etrangle-truye étaient du domaine de St-Agil. — Les Srs de St-Agil paraissent ensuite avoir donné ce lieu à foy et homm. — En 1659, il est à Paul de Coutance, Sr de la Prédommère, qui

l'a eu de sa mère Madeleine Le Pelletier.

En 1688 à Elie de la Ferrière, Sr de la Boullaic qui est saisi à la requête de Pierre Souin, maître apothicaire. — En 1731 il est à Marie-Magd. Drouin, v^e Pierre Cosnier, 6^e Sr de Montigny, val. de ch. du Roi. (Arch. Nat., P 700, n^o 86. — Collection R. de St-Venant, liasse Baillou-La Tabaise et Notes ms. de l'abbé Chéramy. — O. B. du P. G., *Perche et Percherons* [St-Agil], p. 375. — Reg. Sannières, couverture du reg. de 1738 [1688]. — Chartrier de St-Agil, 1731).

Étre (L'). — Nom générique qui s'accompagne généralement d'un nom propre et s'écrit souvent Estre, et encore Hêtre. — Voir *Aitre*.

Étre (L'), h., c^e de Lavardin. — Voir *Aitre des Fossés*.

Étrets (Les), lieu-dit, c^e de St-Hilaire-la-Gravelle. — *Treci* (*Robertus de Trecis*), 1104 (Cartul. Dunois de Marm.). — *Destricta*, XII^e et XIII^e siècles (id. et Blésois). — *Les Destroits*, *Les Détroits*, 1578 (Arch. L.-et-Cher, E 44, 179). — *Les Détreys*, 1698, (Inventaire des minutes des Notaires du Dunois). — *Les Estrées*, 1747 (Registres de Villebout). — *Les Estrails*, XVIII^e s. (Chartrier de Rocheux). — *Les Etrés* (Carte ancienne de l'Etat-Major et Cadastre). — *Les Etreys*, *le Bois des Etreys*, (Le Loir du 10 août 1894). — (Ce lieu manque sur la carte de Cassini et sur les Cartes de l'Etat-Major de la fin du XIX^e s.) — Ancien château ruiné et fief relevant à foy et h. de Fréteval. Les ruines s'en rencontrent au bas du coteau, à 1 kil. au sud de Clairefontaine. Mais ces ruines doivent être seulement celles de la métairie. Il est probable que le château était sur le coteau dans le bois actuel des Étrets.

On rencontre au moyen-âge plusieurs seigneurs des *Destrets*. Ils sont témoins dans plusieurs chartes relatives aux terres d'alentour. — En 1104 Robertus de Trecis est témoin dans deux chartes relatives à Morée. — En 1186 et 1196 Hugo de Destrictis est sénéchal du Sire de Fréteval. — En 1237 on rencontre Philippus et Haimericus de Destrictis. Le premier a le droit d'avoir un chalan (chalanum) pour pêcher ses ombres en la rivière du Loir. Le second est témoin dans la charte même où ce droit est établi. — En 1262 Johannes de Destrictis vend au paumetier et aux moines de Morée tout le lit de la rivière qu'il possède près le moulin de Villeprover. — En 1551 les *Détroits* sont à Léonard de Renty, Sgr chatelain de moitié de Montigny, de Boisgarnier et de Pont, et aussi des *Détroits*. — En 1578, les bois de la dame des *Détroits* (Jeanne Payen) étaient dits vassaux de

Lormoy pour leur fief de Lespan à Fréteval. — En 1595 les *Destroits* sont à Henri de St Martin, Sgr de Bereys et des Destroits qui reçoit aveu de la famille d'Ilhers pour la métairie de Pointezard à Lagnères. — En 1668, la métairie des *Détrets* était donnée à bail par Paul de Beaulils, Sgr de Lierville, gouverneur du château de Tancerville. — En 1632, Pierre Noyer, marchand, demeurait aux Destroits.

Le château paraît avoir été alors depuis longtemps en ruine. Les seigneurs des *Etres*, du nom de du Plessis Chatillon, avaient fait leur demeure au bourg de St-Hilaire. — A partir de 1642 ou 1644 on les voit s'intituler seigneurs de St-Hilaire. (Voir *St-Hilaire*). Ils paraissent être aussi seigneurs de Clairefontaine mais n'y pas demeuré. (Voir *Clairefontaine*).

Non loin des Étrets, en 1866, en creusant dans le coteau une tranchée pour le passage du chemin de fer, les ouvriers ont trouvé de nombreux débris de bois de cerf dont un fragment a été donné en 1870 au Musée de Vendôme par M. Chalopin Livoy.

Cart. Dunois de Marm., 77, 78, 230, 265, 266. — Arch. L.-et-Cher, E 44, 179. — *Cart. blésois de Marm.*, 230. — *Merlet, Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 533.

Collection Bernault, Papiers de la famille Noyer à Morée. — St-Allan, VII, p. 72 (*Colas*). — Reg. de Villebout (2 mars 1747). — *Bulletin vendômois*, 1867, p. 38 ; 1890, p. 83. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Ilhers*, p. 91, note. — Arch. Eure et Loir, E 1317. — Arch. Nat., Aveu du Comte de Dunois, Q 495, f^o 93, v^o.

Etrille (L'), h., c^e de St-Martin-des-Bois

Etrillerie (L'), h., situé partie sur Couture et partie sur Villedeu.

Etrives, L., c^e de Choue. — *Estrivet*, XVII^e s. — La tenue d'Etrivet relevait censivement de la Sgie de St-Agil et comprenait le Grand-Etrivet de 72 arpents et le petit Etrivet de 18 arpents, possédés en 1720 par M. Jean de Faye, payeur des rentes de l'hôtel de Ville de Paris et M^e Jean Lochon, avocat au bailliage royal de Vendôme. Toutes ces terres réunies forment la ferme d'Etrivet.

En 1654, il y eut de la part de Louis du Theil, baion de Samoye, des actes de déprédation commis sur le lieu d'Etrivet, relatés sous le titre de *Pillage d'Etrivet*, au *Bulletin vendômois* en 1903. (Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue d'après le Chartrier de St-Agil. — J. Alexandre, *Le Pillage d'Estrivet*, au *Bulletin vendômois*, 1903, p. 227).

Enbœuf. Voir *Imbauf*.

Eufronie, **Euphrosine** ou **Nifrane**, Ctesse de Vendôme, XI^e s. — Voir *Geoffroy II* (de Preuilly), 8^e C^e de Vendôme.

Eutragé, (Carte de Cassini). — Voir *Etangé*.

Evées (Les), anc. mét., c^e d'Azé. Elle paraît avoir été détachée de celle de Boisvinet au XVIII^e s. par Charles de Remusson qui en 1710 la donnait à son fils, tandis que sa fille Elisabeth avait Boisvinet. Les deux métairies furent à nouveau réunies en 1741. (Titres de la terre des Minières).

Eveillardière (L'), L., c^e de Soudav. — *Les Eveillardières* (Cassini). — *Les Veillardières*, (Cadastre).

Évenage (L'), h., c^e de Naveil. — *Les Venages*, *Les Événages*, XVI^e s. — *Les Advénages*, *L'Advenage*, *L'Événage*, XVII^e siècle. — *Les Venages* (Cassini, Etat-major et Cadastre). — Ancien fief relevant censiv^t du château de Vendôme.

En 1648 ce lieu est à Laurent Chautourneau, Sr des Advénages qui est mort avant 1655. — En 1667 à Michel Rouget sieur de Montrieul et de l'Évenage.

En 1748 à Balthazar de Lerret demeurant au château de Blois. — (*Bulletin vendômois*, 1879 p. 111. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chem. VII, doss. 2. G. de Trémault, *Le Trésor des familles*, Généalogie d'Argoues, p. 109. Reg. de St-Martin de Vendôme, 4 oct. 1648 et 1655. — Arch. Loiret, A n^o 1656).

Evron (Abbaye d'), au Maine, qui présentait à plusieurs cures du Vendomois. — Armes : *D'azur à une vierge issante, tenant à dextre l'Enfant Jésus et à senestre une fiole, le tout d'argent, coupé de guules à trois pals de vair*. — De Maude, d'après un sceau).